**UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR**

**ECOLE DOCTORALE 481**

**SCIENCES SOCIALES ET HUMANITES**

## Doctorat en Science Politique

# Pouvoir personnel et ressources politiques

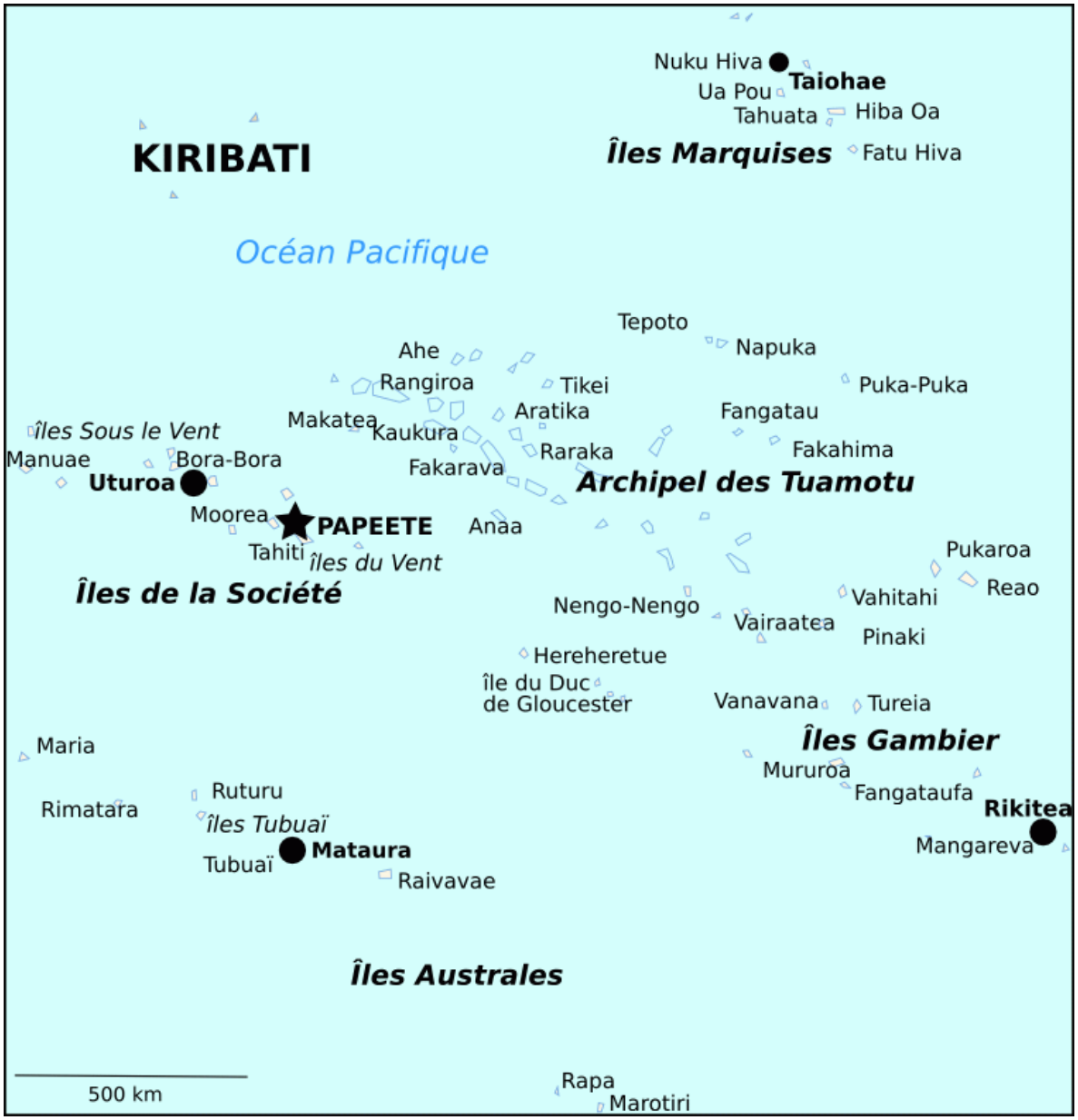
## *Gaston Flosse en Polynésie française*

Rudy Bessard

*Thèse dirigée par M. Daniel Bourmaud, Professeur de Science Politique à l'Université Montesquieu Bordeaux IV*

Soutenue le 17 décembre 2013

Jury :
M. Daniel BOURMAUD, Professeur de Science Politique, Université de Montesquieu Bordeaux IV, Directeur de thèse
M. Philippe BRAUD, Professeur émérite de Science Politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, Rapporteur
M. Marc JOYAU, Professeur de Droit public, Université de La Rochelle
M. Abel KOUVOUAMA, Professeur d'Anthropologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour
M. Philippe PORTIER, Professeur de Science Politique, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris, Rapporteur




CARTE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

**SIGLES ; lexique de *reo tahiti* ; indications relatives aux notes de bas de page**

AN : Assemblée nationale
APF: Assemblée de la Polynésie française
AT: Assemblée Territoriale
CEP: Centre d'Expérimentations du Pacifique
CTC : Chambre Territoriale des Comptes de la Polynésie française
EFO : Etablissements français d'Océanie
FCFP : Francs des Colonies Françaises /de la Communauté Financière du Pacifique
IDV : Iles-du-Vent, archipel de la Société (Tahiti, Moorea)
ISLV : Iles-sous-le-Vent, archipel de la Société
JMR: Jean-Marc Regnault
OPT : Office des Postes et Télécommunications
PNG : Papouasie-Nouvelle-Guinée
PS : Parti Socialiste
RPR : Rassemblement pour la République
SEM : Société d'Economie Mixte
UE : Union européenne

*Fare* : maison
*Fei* : banane plantain, dont le régime monte vers le haut
*Fenua* : pays, patrie
*Fiu* : éprouvé psychique, sentiment de spleen, mélancolie, fatigue
*Hau/Mana :* pouvoir, aura
*Maohi* : du pays, autochtone
*Maururu* : merci
*Metua* : guide, père, chef
*Opu : ventre*
*Popa'a* : « torse/peau brûlé(e) » ; désigne les Occidentaux en général
*Tamara'a* : festin tahitien
*Tavana* : maire, gouverneur (provient de l'anglais *governor*)
*Taui* : changement, alternance
*Tupapau* : esprits (des ancêtres)
*Uru* : fruit de l'arbre à pain

*Indications concernant les notes de bas de page :*

- L'interview de Gaston Flosse par Jean-Marc Regnault, réalisé le 11 janvier 1997 au domicile de G. Flosse (2 h15 mn), est mentionné de la sorte : INTW GF/JMR.
- La mention « source JMR » ou « archives JMR » indique que la source provient des recherches de l'historien Jean-Marc Regnault.
- Le mensuel *Tahiti-Pacifique Magazine*, du rédacteur en chef Alex du Prel, est mentionné « *TPM* » dans les notes de bas de page.
- Le quotidien *Les Nouvelles de Tahiti* est indiqué de la façon suivante : *Les Nouvelles*
- Même chose pour *La Dépêche de Tahiti*, devenant *La Dépêche*

# *Remerciements*

*Que soient ici vivement et chaleureusement remerciés :*

- Mon directeur de thèse, Daniel Bourmaud, pour l'inestimable qualité de ses conseils, le cheminement intellectuel de ces dernières années et la confiance qu'il m'a accordé,

- Le Professeur Jean-Marc Regnault, qui a réalisé un travail pionnier dans les domaines de l'histoire et de la science politique à Tahiti et dans le Pacifique,

- L'Ecole doctorale et l'université de Pau, en particulier Madame Danièle Caquineau, ainsi que Monsieur Télesphore Ondo,

- Les enseignants de l'université de la Polynésie française, notamment Sémir Al Wardi et Bruno Saura, ainsi que le personnel de la bibliothèque universitaire,

- Le réseau des chercheurs E-Toile Pacifique, notamment Viviane Fayaud et Nathalie Mrgudovic

- Tous ceux qui ont eu la disponibilité et la gentillesse de me recevoir (parmi les acteurs politiques, économiques, administratifs, universitaires et médiatiques), et de m'apporter une aide précieuse… ils sont nombreux et se reconnaîtront…

- Et un *Maururu roa* (merci beaucoup) à tous ceux, au *Fenua* et en France, qui m'ont apporté leur aide, d'une façon ou d'une autre…

Je remercie tout particulièrement ma famille, ma compagne et mes proches pour leur soutien indéfectible et infiniment apprécié pendant toutes ces années de recherche.

# TABLE DES MATIERES

Carte de la Polynésie française ..... 2

Sigles ; lexique de *reo tahiti* ; indications relatives aux notes de bas de page ..... 3

Remerciements ..... 4

Table des matières ..... 5

**INTRODUCTION** ..... 13

§ 1 Caractéristiques générales de la Polynésie française ..... 14

*L'espace géographique, social et économique* ..... 14

*L'espace politique* ..... 15

*Cosmogonie et conceptions du pouvoir dans la « longue durée »* ..... 18

*L'évolution des pouvoirs et des rapports avec la France* ..... 21

*La modernité politique* ..... 28

§ 2 La carrière politique de Gaston Flosse ..... 30

§ 3 Objet de la recherche et matrice conceptuelle ..... 32

§ 4 Problématique et hypothèses ..... 48

§ 5 Méthodologie de la recherche ..... 50

**TITRE I** ..... 59

**LA FORMATION D'UN LEADERSHIP POLITIQUE POLYNESIEN** ..... 59

**CHAPITRE 1 LA TRAJECTOIRE POLITIQUE D'UN NOTABLE** ..... 60

*Section 1 : L'héritier politique* ..... 60

§ 1 L'initiation politique ..... 60
A/ Avant la politique ..... 60
B/ La ressource politique matrimoniale ..... 67
C/ L'entrée en politique (1957-1958) ..... 70

§ 2 Le « fils politique » de Rudy Bambridge ..... 77

§ 3 L'accès à l'oligarchie tahitienne et aux ressources financières ..... 83

*Section 2 : Le notable* ..... 94

§ 1 La ressource communale ..... 94
A/ La prise de la commune de Pirae ..... 94
B/ Le fief tahitien du *tavana* entrepreneur ..... 101

§ 2 Le cumul des mandats ..... 110
A/ Le conseiller de gouvernement gaulliste ..... 110
B/ Le président de l'assemblée territoriale ..... 113
C/ Le cumul local et national ..... 121
1. Le repositionnement autonomiste ..... 121
2. Le ministre-président-député-maire ..... 128
3. Le président-sénateur ..... 130

**CHAPITRE 2 LA MACHINE POLITIQUE : LE *TAHOERAA HUIRAATIRA*** . 132

*Section 1 : La formation du Tahoeraa Huiraatira et du leadership partisan de Gaston Flosse* ..... 132

§ 1 La formation du parti politique ..... 132
§ 2 La prise du parti ..... 140

*Section 2 : La refondation* ..... 144

§ 1 La mutation symbolique du parti ..... 144

§ 2 Une structure partisane au service du leader ..... 154
A/ Une organisation pyramidale ..... 154
1. Le président, monarque au sommet de la pyramide ..... 154
2. La légitimation du chef par le congrès ..... 157
3. Les instances de direction du parti ..... 162
4. Encadrement et militantisme ..... 166
B/ Le quadrillage territorial et communautaire des fédérations ..... 175
1. Les Jeun' Orange ..... 177
2. La fédération des Femmes ..... 180
3. La fédération des Socioprofessionnels ..... 184
4. Le soutien de la communauté chinoise ..... 185

*Section 3 : Fonctions et régulation du parti* ..... 193

§ 1 L'échange politique *Tahoeraa Huiraatira* – RPR ..... 193
§ 2 Le financement du parti ..... 201
§ 3 « L'école de la politique » ..... 206
§ 4 La confusion parti/territoire ..... 210

**CHAPITRE 3 JANUS** ..... 214

*Section 1 : Gaullisme et idéologies de Gaston Flosse* ..... 214

§ 1 Les ressources politiques du gaullisme ..... 214
A/ La ressource contextuelle de l'enjeu nucléaire ..... 215
B/ Les ressources institutionnelles ..... 218
C/ Les ressources électorales ..... 221

§ 2 Les idéologies composites de Gaston Flosse ..... 228
A/ La filiation gaulliste ..... 228
B/ Le « flossisme » ..... 234
C/ Entre capitalisme insulaire et développementalisme rentier ..... 238
D/ Entre autonomisme et nationalisme ..... 250
1. Une « nouvelle identité » polynésienne ..... 250
2. Une « idée nationale » de la Polynésie française ..... 253

*Section 2 : L'échange politique Flosse-Chirac* ..... 257

§ 1 La fusion des pouvoirs présidentiels local et national (1995-2005) ..... 257
A/ L'échange politique personnel ..... 257
B/ Le court-circuit institutionnel des présidents ..... 264

§ 2 Le Parti Socialiste face à l'hégémonie de Janus ..... 269
A/ L'impératif nucléaire (1981-1995) ..... 269
B/ Tahiti « chasse gardée » du RPR (1997-2003) ..... 275
C/ Malentendus « socialistes » en Polynésie française ..... 278

*Section 3 : Les ressources de l'interface : les dimensions nationale et internationale du leader* ..... 281

§ 1 Le *premier* ministre tahitien : le secrétaire d'Etat au Pacifique Sud (1986-1988) ..... 281
A/ Contexte et exercice de la mission ministérielle ..... 281
B/ La diplomatie républicaine au service de la puissance personnelle ..... 292

§ 2 *President of Tahiti Nui* : l'esquisse d'une diplomatie polynésienne ..... 296
A/ Le « presque chef d'Etat » ..... 296
B/ Les « frères » polynésiens et océaniens du Pacifique ..... 303
C/ Les rapports avec l'Union européenne ..... 308
D/ Le développement des relations avec les puissances du Pacifique ..... 316
1. Les puissances régionales anglo-saxonnes de l'Australasie ..... 316
2. Les relations avec les puissances asiatiques ..... 319

**CHAPITRE 4 LES RESSOURCES SYMBOLIQUES DU LEADERSHIP** ..... 328

*Section 1 : La ressource politique de la mise en scène du charisme* ..... 328

§ 1 La dimension non-verbale du charisme ..... 328
§ 2 La théâtralisation politique ..... 337
§ 3 Art oratoire et humour ..... 343
§ 4 Les capacités exceptionnelles du leader ..... 350

*Section 2 : Représentations et symboles politiques* ..... 358

§ 1 La politisation du récit identitaire ..... 358

§ 2 Les symboles de la personnalisation du pouvoir autonome ..... 369

§ 3 Les ressources symboliques « traditionnelles » ..... 380
A/ « Papa Flosse » ..... 380
B/ Le *Big Man* ..... 385
1. « Manger le pouvoir » ..... 385
2. Le « pouvoir sorcier » ..... 390
3. La ressource politique du sexe ..... 396

**TITRE II** ..... 403

**LA PLASTICITE DU LEADERSHIP AUTORITAIRE** ..... 403

**CHAPITRE 1 LA DOMESTICATION DES ESPACES DE PLURALISME** ..... 404

*Section 1 : La limitation du pluralisme politique* ..... 404

§ 1 Un leadership autoritaire dans l'espace républicain ..... 404
A/ Le caractère hybride d'une situation politique autoritaire ..... 405
B/ Une volonté de pouvoir personnel sur les institutions territoriales ..... 411

§ 2 La monopolisation du pouvoir dans l'espace politique polynésien ..... 423
A/ Synthèse politique et mainmise sur une position préférentielle ..... 423
B/ La stratégie hégémonique (1982-1987) ..... 428
C/ Le règne dans l'espace politique polynésien (1991-2004) ..... 434

§ 3 La vassalisation des communes et des archipels ..... 438
A/ L'extension de l'hégémonie territoriale aux espaces communaux ..... 438
B/ L'allégeance clientéliste des *tavana* envers le chef ..... 442

*Section 2 : Le droit comme instrument du notable* ..... 448

§ 1 La ressource politique de la « spécialité législative » ..... 448
A/ Le bénéfice politique de l'incertitude juridique ..... 448
B/ L'instrumentalisation politique du droit ..... 454

§ 2 Effacement de l'Etat et prospérité notabiliaire ..... 457

§ 3 Le juge face à la dénaturation du droit ..... 465
A/ Les difficultés du juge judiciaire : réseaux d'influence et blocages de la justice ..... 465
1. Les réseaux d'influence judiciaire comme protection de la carrière du notable .. 465
2. La variété des techniques judiciaires du notable ..... 474
B/ La résistance d'une justice administrative « contre-pouvoir » ..... 484
1. Le juge administratif ..... 484
2. Le juge financier ..... 489

*Section 3 : Le contrôle de l'information et des médias* ..... 491

§ 1 La communication politique du leader ..... 491

§ 2 Le verrouillage des médias ..... 497
A/ La presse écrite liée à un échange économique et politique ..... 497
B/ La création de l'*Agence tahitienne de presse* ..... 499
C/ Les pressions politiques sur le service public à *RFO* ..... 501
D/ *Tahiti Nui TV* : la chaîne de télévision du président de la Polynésie française ..... 504
E/ *Radio Maohi* : une radio au service du chef ..... 508

§ 3 Les résistances médiatiques ..... 511

**CHAPITRE 2 LES RESSOURCES POLITIQUES COERCITIVES** ..... 518

*Section 1 : La privatisation des moyens de la violence* ..... 518

§ 1 Le *Groupement d'Intervention de la Polynésie* (GIP) : service public ou milice ? ... 518
A/ L'appropriation territoriale des moyens de la coercition ..... 519
B/ Le « bras séculier » du président ..... 525

§ 2 Renseignement et espionnage par le *Service d'Etudes et de Documentation* (SED) . 536

*Section 2 : Coercition indirecte et violences symboliques* ..... 544

§ 1 La ressource politique de la peur ..... 544

§ 2 Mésaventures et tragédies des ennemis du chef ..... 554
A/ La disparition des opposants Boris Léontieff et Lucien Kimitete ..... 554
B/ L'affaire JPK ..... 561

**CHAPITRE 3 LA DOMINATION NEO-PATRIMONIALE** ..... 569

*Section 1 : La domination personnelle par le clientélisme politique* ..... 569

§ 1 Le développement du clientélisme politique ..... 569
A/ Les formes variées du clientélisme polynésien ..... 570
B/ Le clientélisme comme mode opératoire des échanges sociopolitiques ..... 577

§ 2 Les circuits de la redistribution clientéliste : le quadrillage de la société ..... 583
A/ Les ressources du clientélisme ..... 583
B/ L'immixtion du chef dans le domaine social et économique ..... 587
C/ La ressource religieuse : un œcuménisme politiquement stratégique ..... 593
D/ L'emprise socioculturelle ..... 603

*Section 2 : Le chevauchement des ressources publiques et privées* ..... 609

§ 1 Les pratiques néopatrimoniales ..... 609
A/ Un concept adapté au *Big Man* Flosse ..... 609
B/ Les emplois fictifs ..... 612
C/ La corruption ..... 617
D/ Les péripéties patrimoniales ..... 627

§ 2 Les influences néopatrimoniales du « modèle RPR » ..... 636
A/ Des pratiques néopatrimoniales au cœur de la République ..... 636
B/ Les laboratoires néopatrimoniaux du RPR ..... 641

**CHAPITRE 4 L'OBSOLESCENCE DES RESSOURCES POLITIQUES ET LA RECONSTRUCTION DU LEADERSHIP** ..... 655

*Section 1 : La dérégulation politique* ..... 655

§ 1 Le point d'entropie du « système Flosse » : la domination autoritaire ..... 655

§ 2 Le *Taui* : mutations sociologiques et inventaire post-alternance ..... 663

§ 3 Les contestations partisanes du leadership ..... 670
A/ Crise et avatars du *Tahoeraa Huiraatira* ..... 670
B/ La rupture avec l'UMP ..... 678

*Section 2 : La reconquête par la restructuration des ressources politiques* ..... 684

§ 1 La déstabilisation des majorités adverses ..... 684

§ 2 Le « coup » florentin de février 2008 ..... 691

§ 3 Les contradictions du retour au pouvoir, entre sanction du droit et sacre électoral ... 697
A/ Le droit républicain contre le pouvoir notabiliaire ..... 697
B/ Le retour de « Papa Flosse » ..... 700

**CONCLUSION : DE LA DEMOCRATIE EN POLYNESIE FRANCAISE** ..... 711

§ 1 Les *expressions sociopolitiques* de la démocratie polynésienne ..... 714

*Le dépassement de la variable culturelle par l'analyse du pouvoir politique* ..... 715

*Le goût de la compétition démocratique et du* jeu *politique* ..... 721

§ 2 La démocratie polynésienne et la République ..... 725

§ 3 La démocratie, la République et les Outre-mer ..... 731

*Bibliographie* ..... 740

*Liste des annexes :* ..... 768

Annexe 1 : Cartographie ..... 769
- Carte du triangle polynésien et du triangle Pacifique
- Carte de la Polynésie française
- Carte de Tahiti
- Carte des communes de l'archipel de la Société

Annexe 2 : Schémas des institutions ..... 773
- Schéma des institutions publiques à Tahiti (1945-1957)
- Schéma des institutions publiques à Tahiti (1958-1977 ; 1977-1984)
- Schéma des institutions publiques à Tahiti (1984-1996)
- Schéma des institutions publiques à Tahiti (1996-2004)
- Schéma des institutions publiques à Tahiti (2004-2013)
- « Schéma institutionnel » indépendantiste des années 1970

Annexe 3 : Les origines du *Tahoeraa Huiraatira* ..... 778
Annexe 4 : Quelques conseillers de Gaston Flosse ..... 783
Annexe 5 : Aperçu sur l'histoire du peuplement du Pacifique ..... 787
Annexe 6 : Exemples de pouvoirs personnels dans le Pacifique Sud ..... 789
Annexe 7 : Guide d'entretiens ..... 798
Annexe 8 : Exemple d'entretien ..... 802

# INTRODUCTION

Tahiti fascine. L'île-capitale de la Polynésie française suscite irrémédiablement son lot d'images emblématiques d'un « paradis terrestre », figées et transmises dans les imaginaires occidentaux par les récits des voyageurs[1]. La beauté des paysages polynésiens s'imprime au cœur de l'immensité du Pacifique. Les lagons, les atolls, les dégradés de lumière, de bleu et de vert, les crêtes de ses montagnes spectaculaires, les arrêtes sous-marines de fonds coralliens à la faune colorée, expriment la diversité géographique des majestueux mais fragiles écosystèmes polynésiens. « *Vos îles parsèment, comme une volée d'émeraudes, le large Pacifique* » s'émerveillait le président de la République française Jacques Chirac, lors de sa tournée océanienne en 2003[2]. A cette occasion, le président Chirac retrouvait en Polynésie française un frère d'armes en politique, Gaston Flosse.

Chef du territoire de la Polynésie française pendant vingt-cinq ans entre 1982 et 2013, le notable tahitien représente une figure politique atypique de la V$^{ème}$ République[3]. Si l'image souvent retenue en métropole de l'entrepreneur politique polynésien s'avère souvent sulfureuse[4], elle méconnaît l'ensemble des ressources politiques mobilisées dans la carrière de Gaston Flosse, débutée en 1957. Celles-ci en font un leader politique en mesure, dans une perspective machiavélienne d'optimisation des ressources politiques, de développer un pouvoir personnel au sein des institutions républicaines.

L'ensemble des facettes du pouvoir politique apparaît dans l'étude du leadership politique de Gaston Flosse, dont l'examen constitue également une porte d'entrée dans la compréhension des dynamiques historiques et sociales de la Polynésie française. Ainsi, sa trajectoire politique s'inscrit dans le sillage de l'histoire politique de la V$^{ème}$ République[5]. Acteur majeur de l'histoire polynésienne contemporaine, il exerce un leadership de la transformation institutionnelle du « pays » polynésien[6], qui exprime « *une certaine idée de la France et de Tahiti Nui* »[7].

---

[1] Scemla Jean-Jo, *Le voyage en Polynésie : anthologie des voyageurs occidentaux de Cook à Segalen*, Paris, Laffont, 1994, 1264 p.

[2] Discours à Bora Bora, 27 juillet 2003.

[3] Vice-président du conseil de gouvernement (1982-1984) ; président du gouvernement (1984-1987 ; 1991-2004) ; président de la Polynésie française (février-juin 2004 ; octobre 2004-février 2005 ; avril 2008 ; avril 2013- en cours).

[4] Qualifié d' « *homme politique le plus corrompu de la République* », dont la réélection en 2013 serait une « *honte* » pour le député socialiste René Dosière. Journal télévisé de *Polynésie 1$^{ère}$*, 6 mai 2013.

[5] Décision d'implanter le centre d'expérimentation atomique aux Tuamotu dès 1957 ; proclamation de la V$^{ème}$ République en 1958. Voir les travaux de l'historien J.-M. Regnault sur le premier point.

[6] Débuts politiques en 1957-1958 au moment de la domination puis de la chute de Pouvanaa a Oopa et du *Rassemblement démocratique du peuple tahitien* (RDPT) ; référendum d'auto-détermination en 1958 ; implantation du Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP) en 1965.

[7] Selon l'expression de J.-M. Regnault.

# § 1 Caractéristiques générales de la Polynésie française

Un bref tableau de l'environnement géographique, de la trajectoire historique et du contexte socio-économique de la Polynésie française, précise l'univers dans lequel évolue le leader politique Gaston Flosse.

*L'espace géographique, social et économique*

Par-delà les merveilles de la diversité géographique et biologique polynésiennes, les individus forment une société étalée spatialement dans un territoire composé de 118 îles (dont 34 îles hautes et 84 atolls), réparties dans cinq archipels : l'archipel de la Société, divisé en Iles-du Vent (dont les îles de Tahiti et de Moorea), et en Iles-sous-le-Vent (dont les îles de Bora-Bora, Tahaa, Raiatea ou Huahine) ; les archipels des Tuamotu, des Gambier, des Marquises et des Australes[8]. La Polynésie française représente un espace géographique particulier, caractérisé par un éloignement des littoraux continentaux[9]. Le chef-lieu de Tahiti, Papeete, se situe à 17 100 km de Paris[10]. Cet espace est aussi marqué par l'éparpillement des 67 îles habitées, dans un espace maritime dont la superficie correspond approximativement à celle de l'Europe de l'Ouest (cinq millions de km²). Cependant, les terres émergées représentent 3 521 km², soit presque la moitié de la superficie de la Corse. La superficie de l'île de Tahiti (1 042 km²) en représente le quart. Le nombre d'habitants en Polynésie française s'élevait à 268 270 habitants en 2012[11]. La population habite à presque 90% dans l'archipel de la Société (à 75% dans les Iles-du-Vent)[12]. Les langues parlées sont le français et les langues polynésiennes (*reo'tahiti*, *paumotu* (Tuamotu), le marquisien, le mangarévien (Gambier) et les langues parlées dans les îles des Australes) ; le français est la langue parlée en famille à presque 70%. La population est composée très schématiquement de deux tiers de Polynésiens (« *maohi* »), de 16% de « demis » (métis), de 12% d'Européens et de 5% de

[8] Les îles, nées d'un point chaud volcanique, sont classés entre îles hautes (avec ou sans bordure corallienne ou « barrière de corail ») et îles basses (atolls de types variés). Le point culminant est le mont Orohena situé à Tahiti (2 232 mètres). La ceinture de feu volcanique autour du bassin du Pacifique (800 raz-de-marée entre 1900 et 2008) ne représente pas un risque majeur pour la Polynésie, en comparaison de pays situés près des mouvements de plaque tectoniques. Bercée, et quelques fois secouée, par un climat tropical, la nature est luxuriante, marquée par les alizés ; les cyclones ou les sécheresses sont occasionnelles. La fragilité biophysique de ces territoires est illustrée par la perte de l'essentiel de la végétation primaire. Cf. Doumenge J.-P., « Le Pacifique et ses îles : contextes naturels et culturels de développement, réalités économiques et politiques contemporaines », in Wolton D. (dir.), « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », *Hermès* n° 32-33, 2002, p. 23.

[9] Distante de 3 900 kilomètres d'Auckland ; 4 700 km de Nouméa ; 5 700 de Sydney ; 8 800 km de Tokyo ; 7 500 km de Santiago du Chili ; 6 200 km de Los Angeles.

[10] Le décalage horaire entre Tahiti et la France est de onze heures en hiver, et douze heures en été.

[11] Soit légèrement moins que la ville de Nantes.

[12] La densité est de 74 habitants au km² en 2007, et de 171 habitants par km² à Tahiti en 2006. Gay J.-C., *L'*Outre-mer *français : Un espace singulier*, Paris, Belin, 2008, 232 p.

Chinois[13]. En fait, le brassage de la population rend difficile les catégorisations ethniques, qui correspondent davantage à des situations sociales.

Après la fin de l'exploitation du phosphate (1908-1966)[14], ce sont le coprah[15], la vanille[16], la nacre et les perles[17], puis le tourisme[18], qui constituent les principales activités économiques. L'agriculture et l'artisanat emploient les habitants des archipels hors Tahiti (ananas, agrumes, *monoï*, *nono* (fruit à usage médicinal), etc. ; élevage porcin et avicole). La pêche, l'industrie et le secteur des services se développent, mais l'économie est fortement alimentée par le secteur non marchand[19]. L'Etat contribue à environ un tiers du Produit intérieur brut (PIB) de la Polynésie française, dotée d'un marché intérieur restreint. Le commerce extérieur possède un faible taux de couverture et la balance commerciale est déficitaire. Le montant du Produit national brut (PNB) la plaçait en 2008 au 144ème rang mondial (sur 231), et le PNB par habitant au 50ème rang. Le taux de chômage est de 12% en 2013, tandis que le taux de pauvreté, si l'on considère l'indice des conditions de vie, s'élève à 30% de la population. La monnaie utilisée, créée en 1945, est le Franc CFP[20], émis par l'Institut d'Emission d'Outre-mer, banque centrale des territoires français du Pacifique[21].

*L'espace politique*

Territoire d'Outre-mer depuis 1946, la Polynésie française devient une Collectivité d'Outre-mer en 2003, et un « pays » d'Outre-mer en 2004, même si le terme n'emporte pas d'effet de droit selon le Conseil constitutionnel. Les institutions locales sont composées du président, du gouvernement, de l'assemblée de la Polynésie française et du Conseil économique, social et culturel (CESC), selon l'article 5 de la loi organique n° 2004-192 du 27

[13] Les catégories ethniques, auto-déclarées par les interviewés, ne sont plus retenues lors du recensement depuis 1988, en raison de l'application de la loi sur la liberté et l'informatique du 6 janvier 1978.

[14] L'exploitation du gisement de l'atoll soulevé de Makatea, par la Compagnie française des Phosphates d'Océanie, a transformé l'île. De 130 habitants en 1902, elle passe à 3 000 habitants en 1960 (pour 80 000 habitants), puis à 61 habitants en 2007. Après l'épuisement du gisement en 1966, de nombreux ouvriers qualifiés se rendent en Nouvelle-Calédonie pour participer au « boom du nickel ». Voir Gay J.-C., op. cit.

[15] Le séchage de l'amende de noix de coco fournit le coprah, dont est extraite l'huile. Les cocoteraies occupaient le huitième de la superficie des Etablissements français d'Océanie dans l'entre-deux-guerres. Le coprah représentait alors la première source d'exportation. La production a considérablement baissé et se trouve désormais largement subventionnée.

[16] Pilier de l'économie jusqu'aux années 1960, puis déclin de la production (200 tonnes dans les années 1960 contre 49 tonnes produites en 2005).

[17] Après l'euphorie des années 1990 (1er exportateur mondial de perles de culture en 1998 et 1999), le commerce des perles noires connaît des difficultés. La perliculture fait vivre un actif sur trois aux Tuamotu, et représentait 76% des exportations en 2006.

[18] Environ 75% des ressources propres. De 1 500 touristes en 1959, 8 500 en 1961 avec la mise en service de l'aéroport de Faa'a en 1960, 50 000 en 1970, la Polynésie en a accueilli 221 000 en 2006 (dont 39 000 croisiéristes et 20% de métropolitains ; soit 33 fois moins que Hawaii), et autour de 170 000 en 2012.

[19] L'administration publique représente environ un tiers des actifs.

[20] Franc des Colonies français du Pacifique ; puis, de la Communauté financière du Pacifique) ou *Change Franc Pacific*. Cependant, aucun texte n'a remplacé légalement le nom donné en 1945.

[21] 1000 FCFP équivalent à 8,38 euros. Le cours est fixe par rapport à l'euro.

février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie française. Les quarante-huit communes (article 6) s'administrent librement dans les conditions prévues par la Constitution, la loi organique et les dispositions législatives applicables.

La compétition politique s'organise autour de partis politiques polynésiens, dont les principaux partis peuvent être brièvement distingués entre : les partis d'avant l'obtention du statut d'autonomie de 1984, qui ont presque tous disparu ou se sont recomposés. Les partis majeurs avant l'autonomie de 1984 sont : le *Rassemblement Démocratique des Populations Tahitiennes* - RDPT (1949-1963), dont le leader et *Metua* (père, guide) était Pouvanaa a Oopa ; l'*Union Tahitienne* (1955-1971) : Rudy Bambridge ; le *Here Aia* (1965) : John Teariki ; Jean Juventin ; le *E'a Api* (1965-1982) : Francis Sanford. Les principaux partis politiques en activité depuis 1984 sont : le *Tahoeraa Huiraatira*[22] (créé en 1971), dont le leader est Gaston Flosse ; le *Tavini Huiraatira* (1977) : Oscar Temaru ; le *Ia Mana Te Nunaa* (1975) : Jacqui Drollet ; le *Ai'a Api* (1982) : Emile Vernaudon ; le *Fetia Api* (1996) : Boris Léontieff puis Philip Schyle. Il faut y ajouter les partis qui proviennent d'une dissidence du *Tahoeraa Huiraatira* : *No Oe E Te Nunaa* (2003) : Nicole Bouteau ; *Porinetia Ora* : Teiva Manutahi (2004) ; *Rautahi* (2005) : Jean-Christophe Bouissou ; *O Porinetia To Tatou Aia* (2008) : Gaston Tong-Sang ; *A Ti'a Porinetia* (2013) : Teva Rohfritsch.

Les noms polynésiens des partis politiques appellent un regard préalable sur la sémantique de la langue tahitienne, afin d'expliciter des conceptions du pouvoir politique, qui sont différenciées en fonction du contexte des territoires océaniens[23]. Les concepts de *politique* (*poritita*) et d'*Etat*[24], importés depuis plus de deux siècles, se greffent sur des rapports anciens au pouvoir, qui étaient marqués par l'autorité et le respect de la hiérarchie des « chefs à caractère divin », les *ari'i*. Selon l'ancien académicien et homme politique Maco Tevane, « *le concept d'Etat ne signifie rien pour le Polynésien, c'est plutôt le "pouvoir"* »[25].

Ainsi, la France se nomme *te Fenua farani* (pays français) ou *te Farani* (les Français). L'Etat français était auparavant désigné comme le *Hau Metua* (pouvoir de la mère-patrie ; plus rarement, *Mama rahi* : « mère-patrie »). Il devient le *Hau farani* (« pouvoir français ») à partir du statut d'autonomie de gestion obtenu en 1977. En outre, l'Etat représente un phénomène « de l'extérieur » (*no rapae*) depuis le processus colonial, ce qui confirme son

[22] *Tahoeraa Huiraatira* s'écrit dans la langue tahitienne, avec le système d'accentuation de l'Académie tahitienne, « *Tahoe'era'a Huira'atira* » ; voir la note introductive de B. Saura, in *Tahiti Ma'ohi. Culture, identité, religion et nationalisme en Polynésie française*, Papeete, Au Vent des Iles, 2008, 529 p. Cependant, une version non accentuée est utilisée dans la thèse pour désigner le parti de G. Flosse ; idem pour les autres partis.

[23] Par exemple, le terme *drehu* (île de Lifou en Nouvelle-Calédonie), « *porotik* », vient du français « politique » et désigne un bavardage insignifiant, alors que le mot dérivé en tahitien, *poritita*, signifie « faire de la politique ». Vernaudon J., Sam L., Bambridge T., « Le vocabulaire contemporain en drehu et en tahitien, langues océaniennes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française », in Faberon J.-Y., Fayaud V., Regnault J.-M. (dir.), *Destins des collectivités politiques d'Océanie. Peuples, populations, nations, Etats, territoires, pays, patries, communautés, frontières*, PUAM, 2011, vol. 1, p. 207.

[24] Cf. Bayart J.-F. (dir.), *La greffe de l'Etat*, Paris, Karthala, 1996, 404 p.

[25] Al Wardi S., « Culture politique polynésienne et République », in *BSEO* n° 273-274, janvier-juin 1997, pp. 60-70.

extranéité et son extériorité au pouvoir « local »[26]. Dans les années 1960, les représentants de l'Etat, dont le gouverneur Pierre Angeli et son prédécesseur, étaient désignés péjorativement par le leader Pouvanaa a Oopa comme des « graines à la dérive » (*hotu painu tai*, comme celles de l'arbre *hotu*), de même que les Français en général, mais aussi tous les étrangers qui n'ont pas « pris racine » dans le pays[27]. Les pouvoirs sont désignés par leurs origines géographiques et ethniques[28].

Acteur emblématique de l'évolution autonomiste de la Polynésie, le président (*Peretiteni*) du gouvernement de la Polynésie française, Gaston Flosse, est agacé par le qualificatif de *Hau nui* (gouvernement suprême, supérieur), que les autorités territoriales utilisent parfois pour dénommer l'Etat depuis l'autonomie interne[29]. Le notable tahitien ne reconnaît pas la supériorité du pouvoir de l'Etat, en quête d'un nom « *assurant une certaine égalité entre les deux pouvoirs* »[30]. Il préfère notamment l'appellation de *Hau Metua*, autrefois utilisée pour la France, afin de marquer les transferts de pouvoir et l'égalité voulue entre l'Etat et le « pouvoir polynésien » : le *Hau Fenua* (« pouvoir du pays », désignant le gouvernement et les administrations territoriales)[31].

Deux termes de la langue tahitienne se complètent pour désigner les formes du pouvoir. Le mot *mana* désigne un pouvoir surnaturel ou matériel, la force, la puissance, l'autorité ou l'influence, mais aussi, les autorités ou le pouvoir d'une institution. Le concept de pouvoir politique, abstrait dans les représentations polynésiennes, est traduit par l'incarnation dans les acteurs politiques, c'est-à-dire « les gens qui exercent le pouvoir » (*te feia mana*)[32]. Le terme *hau* peut signifier la paix, l'administration, le gouvernement, un ministre, ou encore la nation, la patrie : « *Te Hau véhicule donc "l'idée que le gouvernement, quel qu'il soit, a pour rôle de faire régner la paix"* »[33]. L'ambivalence du terme fait que l'absence de distinction terminologique entre ce qui relève de l' « administratif » et du « politique » préfigure certaines pratiques de chevauchement des ressources publiques et privées (*straddling*).

Dans le vocabulaire politique contemporain, un autre mot s'avère récurrent, tandis que son usage évolue. Le terme « *Huiraatira* » se retrouve dans les noms des deux principaux partis, le *Tahoeraa Huiraatira* (« Rassemblement populaire ») de Gaston Flosse, et le *Tavini Huiraatira* (« Serviteur du peuple ») d'Oscar Temaru. Le préfixe *hui-* exprime le collectif ainsi qu'une idée de prestige ou de respect (*hui ari'i* : « les chefs »), tandis que le suffixe *-ra'atira*, qui se décompose en *ra'a* (« dresser, soulever ») et *tira* (« mât »), renvoie à l'idée de « dresser le mât ». Selon le missionnaire de la *London Missionary Society*, William Ellis,

[26] Mais une autre institution coloniale, l'Eglise évangélique en particulier, semble davantage « de l'intérieur » (*no oeni*), parce qu'elle a réussi à « tahitianiser » le culte protestant, dans un effort d'intercompréhension et de prosélytisme pragmatique.

[27] Al Wardi S., op. cit., p. 66.

[28] Op. cit., p. 68.

[29] Selon Maco Tevane, plusieurs fois ministre de G. Flosse. Cité par Al Wardi S., op. cit.

[30] Op. cit., p. 66.

[31] L'Assemblée nationale se dit *Apooraa iriti ture* (l'assemblée qui traite ou exprime des lois), alors que l'assemblée territoriale (*Apooraa rahi o te Fenua*) désigne la « grande assemblée du pays ».

[32] Op. cit., p. 65.

[33] Op. cit., p. 66.

présent à Tahiti entre 1816 et 1824, les orateurs comparaient souvent dans les assemblées nationales publiques le pays à un bateau, dont le roi était le mât : « *Les* ra'atira *se considéraient comme des haubans qui maintenaient le mât droit* »[34]. Ils désignaient un statut intermédiaire dans une structuration politique verticale (entre les chefs/*ari'i* et le peuple/*manahune*). Ils étaient consultés à Tahiti par le *ari'i* et participaient au processus de décision politique, au contrôle foncier, économique et militaire de la population productrice[35].

La notion se transforme au cours des XIX$^{ème}$ et XX$^{ème}$ siècles, pour désigner « *une horizontalité entre individus membres d'un même collectif placé sous une autorité en principe consentie* »[36] (*huira'atira farani* : « les citoyens français »). Cela illustre l'évolution des principes « *généalogiques, donc hiérarchiques, qui structure la société polynésienne pré-occidentale* »[37], dilués pour partie dans la société coloniale. Ainsi, le terme de *huira'atira* remplace le terme de *manahune* (« peuple »), moins émancipateur. Cependant, selon l'Académie tahitienne, la « démocratie » se dit *Hau Manahune* (« le pouvoir du peuple »).

Le passage du temps des chefs à celui des missions intervient après l'arrivée des premiers missionnaires protestants de la *London Missionary Society*. La réorganisation sociopolitique, qui suit la colonisation religieuse anglaise, met en évidence la transformation des mœurs et des rapports à la religion et au pouvoir dans l'archipel de la Société, jusqu'à l'occupation coloniale française, qui développe un autre ordre politique jusqu'en 1946[38]. Au temps ancien (*tau tahito*) succède un temps jeune/nouveau (électricité, transferts publics), celui du « temps de la politique » (*tau poritita*). D'autres termes apparaissent sur la scène politique. Le terme de '*Aia* désigne ainsi la patrie, la nation. Il est utilisé par les autonomistes (héritage ou portion de terre au sens ancien) et les indépendantistes. Le terme de *Taui* (« changement ») ou l'expression *Taui roa* (« vrai/profond changement ») correspond au changement social, à l'idée d'échanger quelque chose qui ne convient pas contre une autre. Il symbolise l'alternance politique.

Les termes utilisés pour désigner ce qui appartient au registre du pouvoir, puis du politique nécessitent, pour « faire sens », de comprendre la permanence de certaines représentations traditionnelles du pouvoir dans le *temps long* de l'histoire polynésienne.

*Cosmogonie et conceptions du pouvoir dans la « longue durée »*

L'examen sémantique a introduit les conceptions traditionnelles du pouvoir, marquées par des logiques tribales et la quête de puissance des *ari'i*. Le système politique *maohi* était de type « tribal », les espaces insulaires étant divisés en unités territoriales d'extension

[34] Cité in Vernaudon J., Sam L., Bambridge T., op. cit., p. 204.
[35] Selon les termes de P.-Y. Toullelan, cité in op. cit., p. 205.
[36] Op. cit., p. 205.
[37] Op. cit.
[38] Babadzan A., « Les politiques de la tradition: identités culturelles et identités nationales dans le Pacifique », in *JSO* n° 109-2, 1999, pp. 5-35.

variable[39]. Les communautés sont imprégnées d'une « *Idéologie très hiérarchique et les chefs se considéraient comme descendants directs des dieux* »[40]. L'itinéraire collectif des *ma'ohi* en termes de « temps et de pouvoirs » voit se succéder : un temps ancien et primordial, païen (*tau etene, tau matamua*), le temps du pouvoir des anciens chefs au style aristocratique (*hau ari'i*), le temps du pouvoir des missionnaires anglais (*hau mitionare*, *hau peretane*), le temps du pouvoir du Protectorat, puis celui du pouvoir français (*hau tamaru farani* puis *hau farani*), et le temps du pouvoir du pays (*hau fenua*).

Le temps ancien est caractérisé par une cosmogonie polynésienne, dans laquelle *Ta'aroa* représente le « dieu » fondateur de l'humanité. L'Univers est partagé entre ceux qui sont « d'ici » (*no unei*) et ceux qui sont « d'ailleurs » (*no rapae*). A partir des récits traditionnels (tahitiens, maoris, hawaïens, tongiens, paumotu), plusieurs éléments structurants apparaissent : la réalité d'un continuum entre le plus sacré et le moins sacré, la nature génétique et généalogique de ce lien, la pluralité des réseaux sacrés, la nature matricielle et féminine du pouvoir de génération, l'importance des ancêtres qui sont partie prenante du réseau des vivants, la dimension d'un espace-temps par lequel dieux, ancêtres et hommes ont à faire et à défaire aussi bien le futur que le passé. Ensuite, les élaborations syncrétiques postchrétiennes ont conduit à une transformation des conceptions : un polythéisme présenté comme animisme ou panthéisme, un dieu fondateur présenté comme dieu créateur, ou Jéhovah comme dieu nationaliste dépendant de la liberté de son peuple[41].

L'univers culturel *ma'ohi* affectionne les métaphores spatiales. La revendication, l'usage ou la propriété d'une terre (*Fenua*) est la qualité première partagée par les insulaires, car « *Les terres restent, les gens passent* »[42]. Dans le panthéon polynésien, les dieux les plus puissants, ou « *les plus « politiques », étaient monopolisés par les chefs principaux, la communication avec eux constituant en somme le langage même de la politique territoriale* »[43]. Les *ari'i* (dieu-chef ; puis roi) sont considérés comme dotés d'une haute stature, d'un teint plus clair et d'une grande force physique[44]. Par leur naissance, les chefs sont doués d'une puissance et d'une ascendance personnelle : « *A cette qualité intrinsèque venaient s'ajouter la force et l'importance données par le pouvoir et l'influence politique. L'ensemble constituait leur mana* »[45].

---

[39] Baré J.-F., *Tahiti, les temps et les pouvoirs. Pour une anthropologie historique du Tahiti post-européen*, ORSTOM, 1987, 542 p.

[40] Op. cit.

[41] Rigo B., « Enjeu d'une pensée métisse : déstructuration ou dialectique ? », in *JSO* n° 119-2, 2004, pp. 155-161.

[42] Baré J.-F., *Le malentendu Pacifique, des premières rencontres entre Polynésiens et Anglais et de ce qui s'ensuivit avec les Français jusqu'à nos jours*, Paris, Hachette, 1985, p. 63.

[43] Op. cit., « Les 'conversions' tahitiennes au protestantisme comme 'malentendu productif' (1800-1820) », Cahiers de l'ORSTOM vol. 21 n° 1, 1985, p. 133.

[44] Il est étonnant de constater qu'il en va ainsi pour deux des leaders politiques les plus importants du XX$^{ème}$ siècle à Tahiti, Pouvanaa a Oopa et Gaston Flosse.

[45] « (…) *Non seulement la tête d'un chef était plus sacrée que toutes les autres, mais toute sa personne était tapu et rendait tapu tout ce qu'elle touchait, y compris le sol qu'elle foulait* » , in Lavondès H., « Rang et prestige »,

Le pouvoir politique est « *pluriel et non centralisé* »[46]. La société, à « *forte connotation familiale* », est « *segmentée et hiérarchisée* »[47]. Contrairement aux mythes du « bon sauvage » véhiculés par les premiers explorateurs, le travail d'anthropologie historique de Douglas Oliver a montré que les causes de guerre étaient aussi nombreuses que les causes de conflits inter-individuels, depuis la *vendetta* inter-familiale, jusqu'au conflit contre un chef considéré comme tyrannique[48]. Malgré tout, la plupart des *ari'i* semblaient animés d'une réflexion politique, qui exprime une conception équilibrée du pouvoir. Par exemple, Tetuna'e Nui, premier *ari'i nui maro ura*, un *ari'i* de premier rang, faisait part de formules livrant le caractère fluide du pouvoir :

> « *Lorsque tu goûteras au pouvoir, souviens-toi que le peuple est l'esclave de plusieurs maîtres. Il a vite fait de discerner tes travers et de s'alarmer de tes abus de langage. Quand l'écœurement vient, les ballots sont vite noués et les yeux tournés vers de nouveaux maîtres* »[49].

Par ailleurs, la qualification d'un leadership autoritaire contemporain prend davantage appui sur la modernité politique, que sur les représentations traditionnelles du pouvoir. Le stéréotype du chef polynésien autoritaire ne recouvre pas vraiment de réalité historique, dans la mesure où seul le roi Pomaré II a incarné la figure de l'autoritarisme[50]. La centralisation du pouvoir dans les mains d'un chef est une construction coloniale. Elle est extérieure à la conception précoloniale du pouvoir. Par contre, les rapports de pouvoir entre l'*ari'i* et ses sujets procèdent de mécanismes de don/contre-don caractérisés par une redistribution

---

in Ravault F. (dir.), *Encyclopédie de la Polynésie française. Vivre en Polynésie française* n° 1 et 2, vol. 5, C. Gleizal, 1986, p. 87.

[46] Le sociologue et anthropologue Tamatoa Bambridge a présenté la synthèse la plus explicite du pluralisme du pouvoir dans le temps ancien : « *Un arii pouvait détenir un pouvoir solennel tandis que le pouvoir politique réel était exercé par un chef moins important (un autre arii ou un raatira) disposant d'une solide assise territoriale et de la capacité à utiliser, tirer des fruits ou installer quelqu'un sur la terre. Le pouvoir, distribué de manière plurielle, pouvait également être exercé par un prêtre religieux* ».*Parce que le pouvoir politique était à la fois pluriel et non centralisé, les alliances et les mésalliances entre les chefs (arii ou raatira) et les grands chefs (arii rahi) étaient courants. D'ailleurs, la culture politique ne sanctionnait pas les changements d'allégeance des raatira envers les arii. Situations qui ont pu paraître très étranges aux premiers européens (…). La société polynésienne ancienne était segmentée et hiérarchisée, mais conservait une forte connotation familiale* ». Bambridge T., « Pluralisme culturel et juridique en Polynésie française : la question foncière », pp. 308-309, in Wolton D. (dir.), *Hermès* n° 32-33, « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », 2002.

[47] Le chercheur distingue la segmentation de la société féodale polynésienne comme le trait distinctif de la société féodale européenne, qui était organisée en « ordre » distincts. La hiérarchie sociale était davantage stratifiée dans l'archipel de la Société, même si les *ari'i* ne sont pas des rois ou des barons féodaux, mais plutôt des petits ou grands chefs d'unités politico-parentales de taille variable. Grand S., *TPM* n° 168, avril 2005.

[48] « *La guerre est le moyen institutionnel de la vengeance ou du rétablissement de la réciprocité ; elle est aussi le lieu privilégié où s'investit l'ambition des chefs tribaux* ». Oliver D., op. cit. Dans le rapport à la guerre, le personnel politico-religieux joue un rôle important. Les prêtres officiels, oracles ou chamanes (*taura*) accompagnent la recherche de la faveur des dieux et de la « fureur » pour les guerriers.

[49] Cf. *Généalogie commentée des ari'i des îles de la Société*, Société des Etudes Océaniennes, 1996, pp. 20-27. Retraduit par l'anthropologue Simone Grand, in *TPM* n° 172, août 2005.

[50] Gille B., *Histoire des institutions publiques à Tahiti du XVIIIe siècle à nos jours*, Pirae (Tahiti), CRDP, 2006, 144 p.

matérielle (de biens) et symbolique (prestige rejaillissant sur les sujets), qui perdurent dans les rapports de pouvoir modernes[51].

Les détenteurs polynésiens du « pouvoir politique » furent successivement : les *ari'i*, le roi Pomare II (1743-1821)[52], la reine Pomare IV (1827-1877) et Pomare V (1877-1880) ; le gouverneur mué en haut-commissaire (chef du territoire militaire puis civil ; 1880-1984) ; le président du gouvernement à partir de 1984, devenu président de la Polynésie française depuis 2004[53]. En l'espace d'un siècle, entre 1880 et 1984, un pouvoir politique polynésien s'est partiellement substitué au pouvoir des gouverneurs de la France. Désormais, bien qu'aux côtés de l'Etat représenté par le haut-commissaire, le président de la Polynésie française apparaît comme *le* dirigeant politique du *Fenua* (« pays »).

*L'évolution des pouvoirs et des rapports avec la France*

Les premiers contacts des Tahitiens avec les Français remontent à 1768. La frégate *La Boudeuse* et la flûte[54] *L'Etoile*, commandées par Louis de Bougainville, arrivent à Tahiti. Bougainville avait pour mission de « traverser la mer du Sud entre les tropiques ». Le passage français se déroule entre deux voyages anglais, ceux de Samuel Wallis en 1767 et de James Cook en 1769. L'anthropologue Jean-François Baré a mis en lumière les différents aspects du « malentendu pacifique », survenu après l'arrivée des premiers navigateurs au XVIII$^{ème}$ siècle. Les Européens ont des difficultés à percevoir le schéma des unités politiques et les véritables détenteurs du pouvoir, obnubilés par le spectacle qui s'offre à eux[55]. Le malentendu de la

[51] « *Les inégalités de la société sont supportées grâce au prestige et au système du don et du contre-don. La redistribution est une condition de la soumission. Pour augmenter leur prestige et leur mana, les chefs tentent d'agrandir leur territoire par un jeu complexe d'alliances mouvantes, y compris avec les Européens. Le but étant une redistribution plus large encore, les sujets approuvent qu'on fasse la guerre à l'allié d'hier ou qu'on se réconcilie avec l'ancien adversaire. La vie politique locale reproduit ces schémas anciens* », in Regnault J.-M., p. 216, in Sivadjian Eve (dir.), *Les îles Marquises, archipel de mémoire*, Paris, Editions Autrement, 1999, 230 p. Cf. Robineau C., « Réciprocité, redistribution et prestige chez les Polynésiens des îles de la Société », in *JSO* n° 61, décembre 1978, pp. 161-168 : « *Le chef est pris dans une dynamique du prestige qu'il doit maîtriser s'il veut se maintenir : en d'autres termes, il y a entre le peuple et son chef une dialectique de la réciprocité, par laquelle le chef fournit des services (matériels : subsistance, argent) et le peuple son allégeance* » ; le chef est un « *agent de redistribution des biens et des services* ».

[52] Pomare III meurt en 1827.

[53] En dépit du statut d'autonomie de « gestion » obtenu en 1977, le chef de l'exécutif local n'était que vice-président du conseil de gouvernement.

[54] Bateau-bâtiment servant à transporter les charges, vivres et munitions.

[55] En effet, la croyance du débarquement de divinités de la part des autorités autochtones les amène à présenter en offrande des jeunes filles nues, lascives, « *en pleurs* », en vertu du respect d'un rituel de leur communauté, à l'instar de ce que vécut l'équipage de Cook à Hawaii. Le rituel est perçu comme une « offrande » par des hommes harassés par leur long séjour en mer Cf. Tcherkézoff S., *Tahiti-1768 : Jeunes filles en pleurs, la face cachée des premiers contacts et la naissance du mythe occidental*, Papeete, Au Vent des Iles, 2004, 536 p. ; Sahlins M., *How Natives Think: About Captain Cook, for Example*, University of Chicago Press, 1995.

« nouvelle Cythère » chère à Bougainville vogue depuis le Pacifique jusqu'à s'instaurer dans les esprits occidentaux[56].

La France arrive dans une configuration politique et culturelle anglo-*ma'ohi*, d'autant qu'elle ne revient à Tahiti qu'en 1823, soit cinquante-six ans plus tard. La venue de l'amiral Duperrey à bord de *La Coquille* (*te pahi farani* : le bateau français) s'inscrit dans les consciences collectives. Mais les missionnaires anglais de la *London Missionary Society* (LMS) sont présents depuis 1797, assistés de dizaines de visites anglaises, qui développent des flux réguliers de biens et d'information. Un système politico-culturel se développe qui n'est plus *ma'ohi* au sens de la « *dernière ère indigène* » (Oliver, 1974), et pas vraiment britannique ou protestant non plus. Cependant, tous les chefs Tahitiens importants prennent pour conseiller politique un missionnaire de la LMS. D'*ari'i* métaphoriques, les dieux-chefs redeviennent humains, appelés *ra'atira* (officiers ; par extension, chef d'une équipe, directeur). L'échange devient commerce ; « *les dieux des « îles flottantes* » (bateaux) *se transforment en hommes* »[57].

Les « dynamiques du dehors », en l'occurrence les navires de passage, servent aux chefs pour accroître leur autorité[58] : « *toutes les ressources des chefs procèdent de relations avec la sphère économique ou politique anglaise* »[59]. Mais après quelques décennies de pouvoir des Anglais (*hau peretetane*), « (…) *les chefs des temps « païens » ont presque tous disparu lorsque la présence française se fait pressante, et avec eux l'ancienne légitimité* »[60]. L'affaire Pritchard, conseiller personnel de la reine Pomare, précipite la fin de la domination britannique à Tahiti[61]. L'impact de cette affaire perdure dans les représentations anglo-saxonnes[62].

[56] En effet, « (…) *en ma'ohi ancien, recevoir un chef de haut statut c'est « traiter comme un dieu » (...). En ma'ohi contemporain, recevoir une autorité c'est faire « une démonstration d'amour* ». (…) *L'angoisse de la prédation par des chefs extérieurs n'est nullement contradictoire avec ce traitement spécifique de l'évènement* », in Baré J.-F., « La France dans la longue durée tahitienne », p. 68, in De Deckker P., Toullelan P.-Y., *La France et le Pacifique*, Editions de la SFOM, 1990, 368 p.

[57] Op. cit., p. 71.

[58] La reine Pomare IV développera un monopole sur les « droits de relâche ».

[59] Op. cit., p. 76.

[60] Op. cit.

[61] La Convention de Jarnac (1847-1887) entre la France et l'Angleterre marque l'accord relatif au respect du protectorat français à Tahiti et l'indépendance des Iles-sous-le-Vent (ISLV). L'ambassadeur de France en Angleterre était le comte de Jarnac. Il baptise la convention du nom de la ville de ses ancêtres en Charente, qui fut également la commune de naissance de F. Mitterrand.

[62] Elle est enseignée dans les études secondaires en Nouvelle-Zélande et en Australie, où l'Angleterre est perçue comme la victime d'agissements français pour s'approprier les fruits du dur labeur des missionnaires protestants anglais. En revanche, elle fait partie des omissions de l'enseignement historique français. De Deckker P., « Au sujet de la perception de la France dans le Pacifique insulaire : Pour une contribution à l'histoire de temps mal conjugués », pp. 277-304, in De Deckker P., Toullelan P.-Y., op. cit.

Mais l'influence personnelle des hommes qui font l'histoire de cette partie du monde est déjà perceptible[63]. Le meilleur exemple consiste dans l'intervention diplomatique et militaire de la France entre 1838-1845, à l'origine de la prise de possession, qui résulte « *d'interprétations très personnelles de ses instructions par un officier ambitieux et chauvin, Abel Dupetit-Thouars* (…) »[64]. Ses homologues de l'époque, Dumont d'Urville et Laplace, commandant de *l'Artémise,* y sont opposés. Guizot, responsable de la diplomatie sous Louis-Philippe, est mis devant le fait accompli. En mars 1843, il donne suite à la demande de protectorat militaire, ce qui est notifié à Tahiti en novembre 1843[65]. Toutefois, des chefs opposés à l'intervention française font face à la constitution de réseaux « pro-français », qui intriguent politiquement. En réponse au Protectorat, un appel est adressé le 12 janvier 1846 aux « gouvernements de Grande-Bretagne et d'Amérique grands royaumes du monde », signé par la plupart des chefs territoriaux importants, qui rejettent le Protectorat (*hau tamaru*), un « *pouvoir tribal qui fait de l'ombre* »[66]. Malgré tout, quelques familles franco-tahitiennes apparaissent. Des femmes polynésiennes se lient avec des « *gens de l'extérieur » (ta'ata no rapae) qui « manaïsent » ('ia mana), qui ont un « fort mana » (mana pu'ai*) »[67].

Progressivement, la France « *s'individualise comme être politique* », au gré des intrigues entre officiers, consuls et chefs jusqu'au Protectorat[68]. La situation de confrontation d'univers de pensée et de pratiques différentes est riche de contradictions. La France « païenne »[69] et « idolâtre » apparaît comme un « *impensable* », qui « *finira par être réalisé, avec cette coexistence du jacobinisme républicain et d'un système culturel à la fois ma'ohi et protestant, coexistence non moins étrange que ce système culturel lui-même* »[70]. Toutefois, l'ordre protestant avait déjà été mis en cause avant l'intervention française[71].

---

[63] « *En se plaçant du seul point de vue de l'action étatique, il n'est pas démontrable que l'on puisse parler de « la » politique française dans le Pacifique, il s'agit bien plus souvent de systèmes d'action hétérogènes dont l'un se trouve dominer les autres au gré des conjonctures* », in Baré J.-F., op. cit., p. 64.

[64] Op. cit.

[65] A partir de 1836, des missionnaires catholiques français sont expulsés par les missionnaires protestants anglais. Des navires militaires français interviennent ; le contre-amiral Dupetit-Thouars demande le paiement de réparations à la Reine. En 1838, la France signe un traité de d'établissement et de commerce, et s'installe à Tahiti. Après avoir annexé les Marquises le 8 septembre 1842, des exactions contre des ressortissants français amènent le contre-amiral à dénoncer la violation du traité de 1838. Il exige à nouveau réparation auprès de la Reine. Il leur propose une solution juridique pour éviter la coercition. Le consul de France Moerenhout convainc plusieurs grands chefs de signer une requête demandant la protection de la France face à l'incapacité de la reine à maintenir l'ordre, à une période où elle perd son autorité sur les Tuamotu et les Iles-sous-le-Vent. Après un ultimatum de Dupetit-Thouars, la Reine demande le Protectorat, ce qui est accordé le 9 septembre 1842.

[66] « *La colonisation stricto sensu (…) est souvent vécue comme une conjoncture d'impuissance (…), une dépossession par des gens « insistants », voire intrusifs (maro), tels que les administrateurs des colonies* », op. cit., p. 66.

[67] Op. cit.

[68] Op. cit., p. 72.

[69] Ce qui est païen est obscur (*po'iri*, qui signifie aussi « stupide ») ; ce qui relève des anciens dieux est appelé *te po* (la nuit), qui évoque aussi l'obscurité même de l'utérus féminin, op. cit., p. 78.

[70] Op. cit., p. 77.

[71] « *À Taha'a, John Muggridge Orsmond avait pu entendre dans la bouche de jeunes gens : « il est si bon de vivre dans le péché* », op. cit., p. 78. A partir de 1826, le mouvement syncrétique de la *Mamaia* se répand dans l'archipel de la Société. Il est l'expression du détachement à l'égard du protestantisme manifesté par les

Le temps du changement, marqué par les conversions au christianisme, intervient dans une société traversée par des conflits internes[72]. La victoire de Pomare II consacre son entreprise de pouvoir, qui fait de lui le roi centralisateur et autoritaire d'un Etat tahitien (1815-1880)[73]. Le changement fondamental de civilisation se produit par l'adoption de la religion chrétienne[74]. En 1820, la population de la Société est baptisée. Les temples protestants sont construits sur les ruines des anciens lieux de culte (*marae*). Le changement de principe religieux ne s'avère pas déconcertant pour l'univers mental *ma'ohi*[75].

La centralisation de la pluralité du pouvoir débute par la subordination à Pomare des autres *ari'i*, qui deviennent de simples « *tavana* » (chefs de district)[76]. La « victoire » chrétienne de 1815, consécutive à la bataille de Fei Pi, est remportée par Pomare et ses nouveaux alliés qui avaient joué la carte du dieu anglais[77]. Jéhovah devient légitime[78]. Chaque unité tribale veut ensuite avoir son temple et son missionnaire. L'adoption du protestantisme implique alors « *la négation, le rejet ou la censure* » de la culture païenne des insulaires[79]. Le « nouvel ordre moral » imposé par les missionnaires, perceptible dans le Code Pomare, modifie les rapports sociopolitiques à Tahiti, à la faveur d'un transfert de pouvoir des anciennes autorités aristocratiques à des représentants institutionnels, même si le processus s'étale sur un siècle (1850-1950 environ).

L'activité politique contemporaine demeure empreinte du poids de la religion. La religion (*ha'aparoa'a* : religion, culte) désigne d'ailleurs le « *fait de veiller sur les choses* »[80]. La

---

Polynésiens, qui se retrouvent en communautés dans les vallées pour renouer avec le libertinage et les mœurs traditionnelles. Gille B., op. cit., p. 32.

[72] Newbury C., *Tahiti Nui. Change and Survival in French Polynesia*, *1767-1945*, University Press of Hawaii, 1980, 448 p.

[73] Gille B., « L'Etat tahitien de 1815 à 1880 », pp. 29-48, in De Deckker P. (dir.), *Figures de l'Etat dans le Pacifique*, Paris, L'Harmattan, 2006, 364 p.

[74] La rupture avec l'ancien temps se traduit par le rejet du fils de *Ta'aroa* (dieu fondateur de l'humanité), « dieu terrible dévoreur d'hommes ». Le sacrifice était alors appréhendé comme un moyen de réciprocité entre les dieux et les hommes. Or, Jéhovah s'avère un dieu non sacrificateur.

[75] Ils choisissent « (…) *celui qu'ils pensent suffisamment puissant pour les protéger et leur fournir ce dont ils ont besoin. S'il ne leur donne pas satisfaction ils ne pensent pas qu'il soit impie d'en changer* ». Baré J.-F., *Le malentendu pacifique*…, op. cit., p. 251.

[76] Les *tavana* « *sont réunis au sein d'une assemblée législative, à l'image de la monarchie parlementaire britannique. Le ari'i deviendra un « roi » tirant ainsi parti de la confusion de signification que les Européens projettent sur le monde polynésien. Dans le même temps, les missionnaires protestants vont favoriser la mise en place des codes de lois, promulgués par le ari'i qui s'y soumet. Le ari'i, unique à l'échelle de chaque île, aura le monopole fiscal sur son île* ». Bambridge T., op. cit., p. 309.

[77] A la suite de la succession d'épidémies « introduites à cause du dieu anglais », la maladie devient l'« *épée de Dieu* » : « *Nul ne plaisante ici avec la « religion* », Baré J.-F., op. cit., p. 134.

[78] Il représente « *la référence obligée de toutes les unités socio-politiques, regroupées dans une « alliance » de par la dynamique même de la victoire guerrière* ». Op. cit., p. 130.

[79] Ce qui est païen devient péjoratif et se trouve réprimé par l'action culturellement déstructurante de la *London Missionary Society*. Les anciens cultes et certains rituels sont interdits (infanticides, danses « *considérées comme lascives par les nouveaux « patrons »…* »). Le renversement des valeurs apportées par les prosélytes anglais puis français fait que les « manières de faire » (*peu*) « d'avant » n'étaient pas « correctes » (*tano*), instaurant une « *anxiété de la régression* », op. cit., p. 126.

[80] Baré J.-F., *Le malentendu pacifique*…, op. cit.

croyance est un acte premier, constitutif de la « normalité »[81]. Ainsi, les autorités ecclésiastiques successives tirent partie du fait que « *L'Eglise, face à ceux dont la volonté semblait entièrement envahie par une histoire d'amour-haine avec Paris, semblait le dernier recours politique d'une conscience collective séparée d'elle-même par trop de détours* »[82]. De fait, dans la longue durée, la religion est mêlée à tout ce que font les Tahitiens (activités, coutumes et affaires de gouvernement)[83]. La pratique politique moderne est inconcevable sans références à Dieu. En début ou en fin de discours, le rituel du « rappel à Dieu » rythme les réunions politiques polynésiennes[84]. De même, les premières paroles de l'hymne territorial font directement référence à Dieu (*Ua rahu te Atua i to'u 'Aia* : « Dieu a créé ma patrie/terre natale »). Malgré tout, la domination du champ politique sur le champ religieux est notamment illustrée par la perte de sacralité des paroles des politiciens dans les représentations politiques de la population[85]. En effet, les électeurs considèrent le pouvoir politique sous un angle temporel : « (…) *vu la fréquence des élections (…), les Tahitiens d'aujourd'hui savent bien que leurs dirigeants tirent leur pouvoir des urnes* »[86].

Différentes institutions coloniales se succèdent entre 1842 et 1945, même si le gouverneur reste l'homme clé du Protectorat, puis du pouvoir colonial. Ce pouvoir colonial est dépendant des évolutions du pouvoir politique en France. La reine Pomare IV (1827-1877) voit se succéder le roi Louis-Philippe (1842-1848), la Seconde République (1848-1851), le Second Empire (1852-1870), puis la Troisième République à partir de 1870.

---

[81] Sur les questions religieuses, voir : Saura B., *Politique et religion à Tahiti*. Papeete, Polymages-SCOOP, 1993, 361 p. ; Rigo B., « Des faux malentendus au vrai différend », in *Hermès* n° 32-33, « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », 2002, pp. 297-307. Lombardini A., *L'influence socio-politique de l'Eglise protestante dans la société polynésienne de 1863 à 2003*, thèse d'histoire contemporaine sous la dir. de J.-M. Regnault, UPF, 2003, 406 p. ; Regnault J.-M., Baubérot J. (dirs.), *Les relations Eglises/autorités* Outre-mer, *de 1945 à nos jours*, Paris, Les Indes savantes, 2007 ; Malogne-Fer G., *Les femmes dans l'Eglise protestante maohi. Religion, genre et pouvoir en Polynésie française*, Paris, Karthala, 2007, 512 p. ; Fer Y., « Le protestantisme polynésien, de l'Eglise locale aux réseaux évangéliques », in *Archives de sciences sociales des religions*, n° 157, janvier-mars 2012, pp. 47-66.

[82] Op. cit., p. 75.

[83] Baré J.-F., « Les 'conversions' tahitiennes au protestantisme comme 'malentendu productif' (1800-1820) », in *Cahiers de l'ORSTOM* vol. 21 n° 1, 1985, p. 136.

[84] *Ia ora na tatou pa'ato'a, na roto i te arofa no to tatou Fatu* : « Soyez salués, par la grâce de notre Seigneur » ; puis *Na te Atua hau tatou e paruru* : « Et que Dieu, par sa puissance, nous protège ». Cf. Saura B., « Champ politique et champ religieux à Tahiti : développements contemporains », in *BSEO* n° 303-304, décembre 2005, pp. 10-39.

[85] « *L'idée que c'est Dieu qui choisit les gouvernants, clamée en période électorale à toutes les tribunes, par les candidats de tous bords (à l'exception des plus occidentalisés d'entre eux), puis reprise haut et fort par les vainqueurs une fois le scrutin achevé, ne donne pas à ces gouvernants une aura divine. Ce n'est qu'une façon supplémentaire d'asseoir leur légitimité démocratique, qui ne signifie en rien que les électeurs renonceraient à exercer leur pouvoir en s'en remettant à la seule divinité pour déterminer qui seraient ces vainqueurs* », op. cit., p. 16.

[86] Saura B., op. cit.

Le gouvernement provisoire du Protectorat (1845-1847) dure jusqu'à une convention passée en août 1847 entre le gouverneur Lavaud et la reine Pomare[87]. Le 29 juin 1880, l'accord avec le roi pour la cession des territoires est suivi par sa ratification le 30 décembre 1880. Le 24 mars 1881, la loi d'annexion paraît au *Journal Officiel*. De 1887 à 1901, les archipels et les îles sont progressivement annexés à leur tour et intègrent la colonie des Etablissements Français de l'Océanie (EFO)[88]. L'annexion des Iles-sous-le-Vent est proclamée le 16 mars 1888. Mais, après une sédition à Huahine, Tahaa et Raiatea, emmenée par le chef Hapaitahaa a Etau dit Teraupo (1855-1918)[89], la loi d'annexion est finalement ratifiée par la Chambre des Députés le 19 novembre 1897, et par le Sénat le 25 janvier 1898.

Dans la période 1881-1914, les gouverneurs, qui « *ne sont (…) pas des personnalités exceptionnelles* »[90], ne restent en moyenne qu'un an dans la colonie. Le gouverneur est le chef de tous les services publics locaux ; une trentaine de fonctionnaires assure tant bien que mal la gestion des EFO[91] ; ils ne sont pas toujours un modèle de comportement démocratique, à défaut d'appliquer les principes républicains[92].

Par ailleurs, le prestige du chef de district (*tavana*) est progressivement désacralisé. De 1815 à 1842, les *tavana* nommés par Pomare II sont des chefs incontestés, chargés d'appliquer le Code Pomare[93] ; ils reçoivent d'importants tributs de la population. Davantage indépendants après la mort du roi Pomare II, ils deviennent des interlocuteurs privilégiés du premier gouverneur français, Armand Bruat, qui organise le Protectorat. L'action du gouverneur Lavaud à partir de 1848 consiste à réviser le Code Pomare pour modifier le statut administratif des districts, qui deviennent civils[94]. Il s'agit de réduire le nombre des chefs importants à un petit groupe contrôlable. Les *ari'i* disparaissent et l'administration place les chefs[95]. Les lois de 1852 établissent l'influence française dans les élections et les terres[96]. A la

[87] La reine et le commissaire ont un pouvoir conjoint de nomination pour les chefs, grands juges et juges. Le souverain est traité comme un chef d'Etat de 1842 à 1880. Il existe aussi une assemblée législative de chefs, de grands juges (*to'ohitu*), et d'élus (157 en 1860, 47 en 1866) ; cependant, l'assemblée n'est plus convoquée à partir de 1866. Les députés sont élus par les *huira'atira* des districts. Mais la loi du 6 avril 1866 retire l'initiative des lois à l'Assemblée, qui devient une chambre d'enregistrement.

[88] L'intégralité de l'archipel des Tuamotu et des Gambier en 1882 ; les Iles-sous-le-Vent en 1898.

[89] Il est exilé en Nouvelle-Calédonie en 1897 et revient à Raiatea en 1905.

[90] *Archipol* n° 9 « EFO », p. 16.

[91] Toutefois, « *Les colons européens et américains installés dans ces îles sont pour la plupart rebelles à tout ce qui peut représenter l'ordre et l'autorité (sauf quand cela les arrange). Trafiquer (plutôt que commercer) sans contraintes ni contrôle est leur raison de vivre* » ; op. cit., p. 17. Il existe même un mensuel *Courrier de Tahiti*, qui est l'Organe de la Ligue pour la Défense des Contribuables (1906-1909), par un opposant à l'administration.

[92] Un administrateur des Tuamotu, encouragé par un groupe de pression de transitaires et de capitaines de goélette, autorise la plongée au scaphandre à Hikueru. Or, la population tire ses revenus de la nacre. L'administrateur promet d'interdire cette plongée, si elle vote pour le délégué sortant (rapport au gouverneur Jore, novembre 1931). Baré J.-F., op. cit.

[93] « *Le code tahitien de Pomare, ari'i d'une société où ni le mot loi, et a fortiori le concept de codification des lois, ni l'idée de droit écrit n'ont de signification, sera présenté par les missionnaires comme fondé sur la tradition (…)* », in Pottier P., « Choc des cultures et justice pénale en Polynésie française », pp. 194-205, in Dunis S., *Mythes et réalités en Polynésie française*, Haere Po, 2000, 261 p.

[94] Voir Berrou M., « Le début de fonctionnarisation » des autorités « traditionnelles » tahitiennes : les chefs, les juges, la cour des *toohitu*, les *muto'i*, les conseils de district », *BSEO* n° 253, pp. 59-67.

[95] Lagayette P., « La politique coloniale française à Tahiti jusqu'en 1914 », *BSEO* n° 230, mars 1985, p. 1764.

fin du Protectorat[97], l'autorité et la sacralité des *tavana* sont ébranlées : les chefferies héréditaires deviennent des charges officielles[98].

L'assemblée législative tahitienne (1842-1880)[99] est remplacée en 1880 par le Conseil colonial (1880-1884) [100], puis par un conseil général (1885-1903) [101]. Mais le Conseil général de Tahiti (1886-1903), consacré aux problèmes locaux, devient rapidement « ingouvernable » : l'assemblée élue au suffrage universel s'oppose au gouverneur. Le 19 mai 1903, il est dissous par le gouverneur Edouard Petit, qui le remplace par un « Conseil d'administration » (1903-1932) des EFO, appuyé par une commission permanente, « sous la haute autorité du Gouverneur ». Le décret du 7 octobre 1912 supprime le Conseil privé instauré en 1885, conseil restreint présidé par le gouverneur. Il sera réactivé en 1932 à la place du Conseil d'administration, après la création des Délégations économiques et financières (1932-1945)[102]. En fait, entre 1903 et 1945, le pouvoir est concentré dans les mains du gouverneur[103].

La loi du 30 décembre 1880, qui ratifiait la cession du royaume tahitien à la République française, donne la nationalité française de plein droit à tous les sujets du roi Pomare V. Les Tahitiens bénéficient ainsi du droit de vote au sein du système colonial. En 1881, Tahiti devient les EFO. L'activité politique se concentre alors à Papeete entre les mains

---

[96] La « Loi électorale » du 22 mars 1852 précise que la charge de chef devient élective. Les notables du district (*huiraatira*) forment le collège électoral. Les charges de chef et de juge sont soumises à l'approbation de la Reine et du Commissaire de la République. Les chefs ne sont pas choisis dans la famille de celui qui laisse la place vacante, afin de dé-traditionnaliser leur pouvoir. Ceci entraîne la fin du droit d'aînesse, car seul l'aîné pouvait transmettre les titres *d'ari'i*. Op. cit., p. 1765.

[97] Lors de l'annexion, le gouverneur Lacascade précise, le 22 décembre 1887, que « *tous les chefs signataires de l'acte d'annexion… seront maintenus en fonction jusqu'à ce que l'âge ou les infirmités les empêchent de remplir leurs devoirs… à leur mort, leurs successeurs seront choisis par la population du district* ». Mais les gouverneurs suivants déposent sept chefs pour raisons politiques. Gallet, le 3 janvier 1900, signe un arrêté qui lui permet de nommer les présidents des Commissions municipales (loi de 1887, un chef et 8 membres), même en dehors des conseillers élus : le *tavana* devient un simple officier d'état civil.

[98] La « Loi foncière » du 24 mars 1854 distingue « terres particulières « et « terres d'apanage » réservées aux chefs, inaliénables sauf décision de l'assemblée législative ; « *Toutes ces terres étant transmissibles d'un chef à son successeur, il se créait des sortes de fiefs, déterminés officiellement et contrôlés par l'administration. (…) Ces dispositions taillaient en pièces les droits fonciers de grands « aristocrates » comme Pomare ou Arii Taimai* », op. cit., pp. 1764-1765.

[99] Voir Gille B., « Les débats de l'assemblée législative tahitienne (1824-1866) », in *BSEO* n° 251-252, sept.-déc. 1990, pp. 49-94.

[100] Le gouverneur Lacascade autorise des élections avec deux collèges distincts : celui des colons (8% des résidents) et celui des indigènes. Un collège unique est établi en 1884. Les chefs de district, souvent des diacres, ainsi que les administrateurs, renseignent les Polynésiens sur la « bonne façon » de voter. Al Wardi, *Tahiti et la France*…, op. cit., p. 200.

[101] Cf. Newbury C., « La représentation politique en Polynésie française, 1880-1903 », in *JSO* tome 23, 1967, pp. 11-27.

[102] Le Franc CFP (FCFP) est instauré par le décret du 26 décembre 1945 pour conserver la parité avec le dollar dans les territoires français du Pacifique, alors que le Franc Français (FF) est dévalué. Le Plan Marshall bénéficie aussi aux EFO (moteurs de bateaux par exemple).

[103] Le décret du 28 décembre 1985 énonce les larges prérogatives du pouvoir du gouverneur.

des notables[104] ; le 23 novembre 1898, un vœu du conseil général des EFO est émis pour demander l'autonomie administrative et financière, non suivi d'effets.

Après avoir intégré les rangs du Bataillon du Pacifique lors de la Première Guerre mondiale, les EFO sont parmi les premiers territoires à se rallier à la France Libre en 1940[105]. Après la Seconde Guerre mondiale, l'assemblée représentative[106] est instituée par les décrets du 31 août 1945 et du 25 octobre 1946. Les habitants des EFO, à l'exception de la minorité chinoise, deviennent citoyens français. La citoyenneté est alors étendue aux Marquisiens et à une large partie des Paumotu, qui étaient des sujets français.

*La modernité politique*

Devenus un Territoire d'Outre-mer (TOM) au sein de l'Union française en 1946, les EFO sont dotés d'une assemblée représentative. Par la loi du 21 octobre 1952, celle-ci devient l'assemblée territoriale, portée de 20 à 25 membres. Consécutif aux lois-cadres Defferre, le décret du 22 juillet 1957 proclame le statut d'autonomie des EFO, qui deviennent la Polynésie française (décret du 26 juillet 1957).

Le Rassemblement démocratique du Peuple Polynésien (RDPT) domine alors la vie politique polynésienne, sous le leadership de Pouvanaa a Oopa[107], vice-président du conseil de gouvernement et député. Le 28 septembre 1958, le référendum d'auto-détermination, par 16 279 votes « oui » contre 8 988 « non », maintient la Polynésie française dans la République. Avec l'avènement de la V$^{ème}$ République, le pouvoir gaullien reprend le pouvoir dans le TOM. Le 11 octobre 1958, Pouvanaa, qui avait appelé à voter « non » au référendum, est arrêté puis condamné ; il est accusé d'avoir voulu incendier Papeete[108]. Le 28 octobre 1958, le conseil de gouvernement est dissous. Le 14 novembre 1958, l'assemblée territoriale opte pour le maintien du statut de TOM. Mais les pouvoirs du conseil de gouvernement sont restreints par l'ordonnance du 28 décembre 1958 : le gouverneur remplace le vice-président (élu local) comme chef du TOM. Ce recul institutionnel illustre les rapports et les interactions France/Polynésie dans le « temps long », caractérisés par des quiproquos dans l'attitude de la puissance française[109].

---

[104] Toullelan P.-Y., *Tahiti colonial (1860-1914)*, Publications de la Sorbonne, 1988, 361 p. ; Toullelan P.-Y., Gille B., *Le mariage franco-tahitien, histoire de Tahiti du XVIIIème siècle à nos jours*, Papeete, Polymages-Scoop, 1992, 174 p.

[105] Les Américains aménagent une base militaire à Bora Bora en 1942 dans le cadre de la « Guerre du Pacifique ». Voir Regnault J.-M., *La France à l'opposé d'elle-même. Essai d'Histoire politique de l'Océanie. 1$^{er}$ volume : « Il y a un monde du Pacifique » disait de Gaulle*, Ed. de Tahiti, 2006, 225 p.

[106] 20 conseillers élus pour cinq ans au scrutin de liste à un tour, mais elle a les mêmes pouvoirs que le conseil général dissous en 1903.

[107] Voir Regnault J.-M., Vannier C., *Le Metua et le Général : un combat inégal*, Les Ed. de Tahiti, 2009, 458 p. ; Saura B., *Pouvanaa a Oopa*, Au vent des îles, 1998, 471 p.

[108] Voir le documentaire de Marie-Hélène Villierme, *L'élu du peuple. Pouvanaa, Te Metua*, 2012, 92 mn.

[109] De Deckker P., « Au sujet de la perception de la France dans le Pacifique insulaire : Pour une contribution à l'histoire de temps mal conjugués », op. cit., pp. 277-304.

En voyage à Tahiti en 1956, Charles de Gaulle, qui n'a alors aucune fonction politique, déclarait que le mouvement de décolonisation n'était pas automatique en fonction des intérêts et des particularités des territoires :

> « *Il y a la tendance de toutes les entités techniques populaires et nationales à garder leur caractère propre et à disposer d'elles-mêmes. Il y a en même temps la nécessité primordiale de se rattacher à un grand ensemble économique, culturel, politique, sans quoi chaque territoire tomberait vite dans la misère, serait la proie de l'ignorance et servirait de champ de bataille à tous les impérialismes du monde* »[110].

Alors qu'en 1958, une cellule d'action psychologique de l'armée prépare le « terrain » à l'arrivée du CEP sur le territoire[111], en 1966, le président de Gaulle, en visite à Papeete pour le second tir nucléaire « (…) *tien[t] à dire à la Polynésie française combien la France apprécie le service qu'elle lui rend (…). Votre avenir peut être magnifique* ». Pourtant, la politique de la France dans le Pacifique n'est pas toujours très lisible. Plusieurs phases marquent une politique « éminemment défensive » : la fin de l'administration coloniale en 1946, l'installation du Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP) en 1962 et le paroxysme de la crise calédonienne en 1988[112] : « *La Métropole tendait (…) à appréhender ces territoires océaniens comme un continuum politique et stratégique à travers le Pacifique, tels les éléments d'un même Archipel, maillon nécessaire à sa politique de puissance* »[113]. La France, dans un « lac anglo-saxon », a mis en œuvre le développement du fleuron de son « indépendance » militaire, doter la nation de l'arme atomique, dont le processus s'est avéré non négociable en raison de son importance stratégique et géopolitique. Le Général formulait ainsi le caractère incontournable des essais nucléaires (1966-1996) :

« *Surtout, il ne faut pas attacher de l'importance à ce que les Australiens et les Néo-Zélandais ragotent ou ne ragotent pas ! Qu'ils soient contre ou qu'ils soient pour, nous est complètement égal. C'est bon pour les journaux. Ce n'est rien. Ce qui compte c'est que la construction de notre force nucléaire est la grande affaire de la France, et que l'installation du Centre d'Essais du Pacifique est une grande œuvre française* »[114].

L'enjeu des expérimentations nucléaires a permis le développement d'une configuration sociopolitique et économique particulière, dans laquelle l'expression démocratique a été contenue au nom de la raison d'Etat. D'une nature jugée non négociable par la France, les essais nucléaires ne pouvaient être remis en cause par des revendications

---

[110] Cité in Regnault J.-M., *La France à l'opposé d'elle-même. Essai d'Histoire politique de l'Océanie. 1er volume : « Il y a un monde du Pacifique » disait de Gaulle*, Ed. de Tahiti, 2006, p. 98.

[111] Voir les travaux de J.-M. Regnault, dont *La bombe française dans le Pacifique. L'implantation : 1957-1964*, Papeete, Polymages-Scoop, 1993, 186 p.

[112] Le choc de l'affaire d'Ouvéa fait évoluer la politique française, qui opte sous l'impulsion de Michel Rocard pour le « pari sur l'intelligence ». Cf. Regnault J.-M., Fayaud V. (dir.), *La Nouvelle-Calédonie, vingt années de concorde, 1988-2008*, Paris, Publications de la Société Française d'Histoire d'Outre-mer, 2008, 212 p.

[113] Mohamed-Gaillard S., *L'Archipel de la puissance ? La politique de la France dans le Pacifique Sud de 1946 à 1998*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2010, pp. 402-403.

[114] Propos rapportés par Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, t. 2, Paris, Fayard ? 1997, p. 124.

politiques locales[115]. Dès lors, il se crée une brèche, un espace, pour un leader qui sera en mesure de se positionner à l'interface de l'Etat et de la société polynésienne. Une fenêtre d'opportunité s'ouvre pour un notable politique, Gaston Flosse, dont la vision de la relation franco-polynésienne garantit un appui et une stabilité à « *la grande affaire de la France* ».

Gaston Flosse, né en 1931, a vingt-six ans quand il débute en politique, lors des élections territoriales de 1957. Il ne se doute pas encore qu'il inaugure une longue carrière politique, qui le fera participer et devenir un acteur majeur des profondes transformations du Territoire d'Outre-mer de la Polynésie française. En effet, il devient le premier maire de Pirae en 1965, le premier président du gouvernement en 1984, le premier ministre Tahitien à intégrer le gouvernement de la république en 1986, ainsi que le premier président de la Polynésie française en 2004.

## § 2 La carrière politique de Gaston Flosse

Afin de pouvoir se repérer dans plus de cinquante ans de vie politique de Gaston Flosse, un bref résumé chronologique de son parcours politique s'impose.

De 1957 à 1965 correspond le temps de l'initiation politique. Gaston Flosse débute en politique sur la liste de Walter Grand aux élections territoriales de 1957, puis il rejoint après cet échec le gaulliste Rudy Bambridge à l'*Union Tahitienne Démocratique* en 1958, année charnière de la V$^{ème}$ République. En 1963, le chef de section du parti gaulliste est élu chef du district de Pirae, puis maire en 1965, après la communalisation du district. En janvier 1965, il devient conseiller de gouvernement chargé de l'Agriculture. En 1966, il reçoit à Pirae le Général de Gaulle, en visite à Tahiti.

Entre 1965 et 1977, le notable tahitien s'affirme dans l'espace sociopolitique. En 1967, il intègre l'assemblée territoriale pour la première fois (il est ensuite réélu à chaque élection jusqu'en 2013), où il prend rapidement ses marques et conforte sa notabilité. En juillet 1971, il succède à Rudy Bambridge à la tête de l'UT-UDR, qu'il refonde en *Tahoeraa Huiraatira*. En 1972, il devient président de l'assemblée territoriale. Lors de la crise institutionnelle de 1975-1977, qui conduit à l'adoption d'un statut d'autonomie de gestion par la majorité des autonomistes, il s'affirme comme le leader des anti-autonomistes, à défaut

[115] Les précédents anglo-saxons en matière d'expérimentation nucléaire dans le Pacifique sont spectaculaires. Les Américains demandent au chef et au village de leur « prêter » l'atoll et les font déménager à 130 km. Les essais américains provoquent des accidents dans les îles Marshall en 1954 et contaminent les populations. Précédemment, les Américains avaient anéanti un atoll des Marshall le 1$^{er}$ novembre 1952. La Grande-Bretagne n'est pas en reste au regard de ses essais nucléaires dans les Iles Christmas et en Australie méridionale (Maralinga), faisant d'une partie du désert australien une large zone interdite. Les essais nucléaires de la France, plus tardifs, se sont déroulés à contretemps des « temps régionaux » et ont entraîné de vives protestations des pays de la région. Ils ne semblent pas avoir été non plus exempts de dommages collatéraux, en dépit des précautions. Des fissures ont été constatées à Moruroa (*Les Nouvelles*, 27 janvier 2011). La question reste en suspens, ainsi qu'une source de débats entre experts. Pour un regard critique, voir Barillot B., *L'héritage de la bombe. Sahara, Polynésie (1966-2002). Les faits, personnels, populations*, Lyon, CDRPC, 2002, 313 p.

d'être départementaliste. Il subit plusieurs échecs aux élections législatives en 1973 et 1976. En décembre 1976, il fait partie des membres fondateurs du RPR dirigé par Jacques Chirac, dont il intègre le comité central.

Dans la période 1977-1982, Gaston Flosse procède à une *conversion* autonomiste. Au début de l'année 1980, il annonce, dans une conférence de presse, son revirement en faveur de l'autonomie et le dépôt d'un projet de loi à ce sujet. En 1978, il a été élu député à l'Assemblé nationale. Son parti, le *Tahoeraa Huiraatira*, remporte les élections territoriales en 1982. Cette victoire électorale marque une première étape de son entreprise politique.

Entre 1982 et 1987, il connaît la consécration du pouvoir local. Le vice-président du conseil de gouvernement devient président du gouvernement de la Polynésie française, après l'adoption de la loi portant statut d'autonomie dite « interne » en septembre 1984. Réélu député en 1981, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale après l'élection du président Mitterrand, il connaît un état de grâce politique en devenant député européen en 1984, et en remportant à nouveau les élections territoriales et la députation en 1986. Il est nommé secrétaire d'Etat chargé du Pacifique Sud dans le gouvernement Chirac de cohabitation. Contraint de démissionner début 1987, il adoube Jacky Teuira, alors que son dauphin Alexandre Léontieff était pressenti. Ce dernier forme une nouvelle majorité en décembre 1987 avec plusieurs cadres du *Tahoeraa*. Gaston Flosse se retrouve isolé dans un parti en proie à la division.

De 1988 à 1990, une « traversée du désert » est la conséquence de la perte de la présidence du gouvernement et du poste de secrétaire d'Etat au Pacifique Sud, à la suite de la défaite du candidat Chirac à l'élection présidentielle de 1988. Cette première chute politique est aussi émaillée de plusieurs plaintes judiciaires déposées par ses adversaires. Gaston Flosse s'appuie alors sur son fief de la mairie de Pirae.

Entre 1991 et 1995, Gaston Flosse reconquiert le pouvoir territorial. Après avoir restructuré le *Tahoeraa*, il remporte les élections territoriales de 1991. Le parti s'allie pendant quelques semaines avec le *Ai'a Api* d'Emile Vernaudon, élu président de l'assemblée territoriale en contrepartie. Mais ce dernier bloque l'assemblée en 1992, alors qu'un conflit social s'ajoute aux relations conflictuelles avec le haut-commissaire et le gouvernement socialiste. L'élection en 1995 de Jacques Chirac à la présidence de la République, le « frère » RPR de Flosse, est cependant suivie de l'annonce de la fin du moratoire et de la reprise des essais nucléaires. Les troubles qui s'ensuivent profitent politiquement à Gaston Flosse. Il se présente comme le garant de l'ordre et de la compétence, face à la montée des indépendantistes du *Tavini Huiraatira* d'Oscar Temaru.

De 1996 à 2004, le leader Gaston Flosse règne dans l'espace polynésien. A partir de 1996, il s'appuie sur l'échange politique avec le président de la République Jacques Chirac. La victoire du *Tahoeraa Huiraatira* aux élections territoriales en 1996 est suivie de son élection au Sénat en 1998, après un échec aux législatives de 1997. En 2001, il remporte à nouveau les élections territoriales. En 2003, 42 des 48 communes de la Polynésie française élisent un maire d'obédience *Tahoeraa* aux élections municipales. En 2004, la loi organique portant statut d'autonomie est adoptée sans concertation suffisante. La réforme du scrutin menée par le président-sénateur (prime majoritaire de 33% dans une élection à un tour) se

retourne contre lui. Le 23 mai 2004, il perd les élections de quelques centaines de voix. L'alternance, dénommée « *Taui* » (changement), voit son adversaire Oscar Temaru prendre sa succession à la présidence, à la tête d'une plate-forme d'opposition, l'Union pour la Démocratie (UPLD). Mais en octobre 2004, le dépôt puis le vote d'une motion de censure lui permettent de revenir au pouvoir jusqu'en février 2005. Le 13 février 2005, il perd les élections partielles aux Iles-du-Vent. Le précédent échec électoral est amplifié de plusieurs milliers de voix.

La séquence 2005-2010 est difficile pour le notable, qui voit sa légitimité considérablement décroître. En 2007, le *Tahoeraa* remporte les élections législatives, mais le parti essuie une défaite lors des élections territoriales de 2008. Arrivé en troisième position derrière les listes menées par Tong-Sang et Temaru, Gaston Flosse parvient tout de même à se faire élire président avec les voix de l'UPLD. Il inflige une leçon de politique à Gaston Tong-Sang, héritier du flossisme, qui tentait de s'émanciper de son « père politique ». L'expérience présidentielle ne dure que le temps d'un mois. Son gouvernement est renversé par une alliance de circonstance formée par Tong-Sang. Il est réélu sénateur en septembre 2008, une nouvelle fois face à Tong-Sang, pourtant soutenu par l'Etat et le gouvernement UMP. Les années 2009 et 2010 sont marquées par le départ de nombreux cadres du *Tahoeraa*, la succession d'enquêtes judiciaires et de mises en examen.

Entre 2011 et 2013, après une seconde « traversée du désert », Gaston Flosse restructure une nouvelle fois l'équipe dirigeante du parti. Aux législatives de 2012, le parti remporte les sièges des trois circonscriptions. En avril 2013, le *Tahoeraa* gagne haut la main le scrutin territorial. A 81 ans, Gaston Flosse est élu à nouveau président de la Polynésie française, le jour où Oscar Temaru assiste à New York au vote de l'Assemblée générale des Nations-Unies, qui réinscrit la Polynésie française sur la liste des territoires à décoloniser.

La restructuration des ressources politiques du leader a fait « bouclier » contre l'épée de Damoclès d'affaires judicaires en suspens, susceptibles de conduire à son inéligibilité et de mettre un terme à une carrière politique riche en mandats et en actions politiques.

## § 3 Objet de la recherche et matrice conceptuelle

Les ressources politiques et le leadership politique du notable Gaston Flosse en Polynésie française constituent de prime abord l'objet d'étude de la recherche, qui se présente sous la forme d'une monographie. La thèse examine non seulement la carrière d'un entrepreneur politique atypique, mais aussi les techniques de pouvoir du leader, ainsi que les pratiques de gouvernement au sein de la collectivité d'Outre-mer de la République française. L'objet de recherche s'articule à partir de la contradiction suivante : la formation d'un pouvoir personnel et le développement d'un leadership autoritaire dans un régime et un système politique démocratiques.

La spécificité de l'objet de la recherche tient notamment aux caractéristiques géographiques, historiques et sociales de la Polynésie française. L'histoire politique de ce territoire insulaire montre les liens singuliers, institutionnels et symboliques, existant entre la France et un ensemble d'archipels au cœur du Pacifique. De plus, la société polynésienne s'avère pluriculturelle (populations polynésienne, asiatique et européenne) et marquée par la religion chrétienne, ce qui influence les conditions d'exercice politique du notable.

Mais un autre facteur historique majeur a scandé les relations entre la Polynésie et la France. Les expérimentations nucléaires françaises ont eu lieu à partir de 1966 jusqu'en 1996, dans deux atolls situés à l'extrémité de l'archipel des Tuamotu (Fangataufa et Moruroa). Les enjeux géopolitiques et stratégiques de la France, étalés sur trente ans, ont entraîné des transformations rapides et substantielles de la société et de l'économie. Elles ont été marquées par plusieurs phénomènes : l'afflux de militaires, d'experts et de fonctionnaires de la métropole, le mouvement migratoire depuis les îles polynésiennes vers la « capitale » Tahiti, un phénomène de paupérisation urbaine autour de Papeete, le développement d'une économie de rente artificiellement alimentée par les transferts de l'Etat, ou un revenu par habitant devenu parmi les plus élevés de la région océanienne. Depuis 1965 et l'ouverture du Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP)[116], la modernisation accélérée de la société a simultanément eu pour écho un « renouveau culturel », dont on trouve la traduction politique dans l'élaboration d'un statut d'autonomie.

Dans ces circonstances historiques et sociologiques particulières, l'acteur politique Gaston Flosse n'a de cesse d'apparaître à l'interface des relations entre l'Etat et le territoire polynésien. Il représente pour la Polynésie française un leader à l'avant-garde des revendications statutaires d'une autonomie érigée en bouclier, à la fois contre l'Etat et contre toute velléité indépendantiste. Une vague à double-fonds sur laquelle Gaston Flosse surfe, ce qui lui a permis d'édifier une domination autocratique. Il surclasse ses adversaires politiques, use de techniques de pouvoir autoritaires, instrumentalise le droit républicain, organise les arcanes de son pouvoir, et ce, jusqu'à créer les conditions de sa chute politique en mai 2004.

Néanmoins, cette perte du pouvoir est momentanée, parce qu'en février 2008, à soixante-seize ans, Gaston Flosse retrouve de façon éphémère (un mois) le chemin de « sa » présidence. Surtout, en avril 2013, il est réélu président de la Polynésie française à quatre-vingt deux ans, ce qui couronne une trajectoire politique de plus de cinquante ans. Autant d'éléments qui en font un objet de recherche digne d'intérêts.

Les limites du sujet sont définies par un cadre géographique et social déjà mentionné. Le cadre historique débute à partir de 1957, soit le début de l'aventure politique de Gaston Flosse, jusqu'à octobre 2013, soit après les six premiers mois de son retour au pouvoir local.

Principalement monographique, ce travail adopte aussi une perspective comparative partielle, afin de comparer la domination politique de Gaston Flosse à celle de différents cas de personnalisation du pouvoir dans le cadre de la V$^{ème}$ République : Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux, Gaston Deferre à Marseille, Georges Frêche à Montpellier, ou Jacques Médecin à

[116] Installation de 10 000 métropolitains à Tahiti en quelques années ; la population de Tahiti passe de 45 000 habitants en 1962 à 79 000 en 1971.

Nice par exemple. Dans l'Outre-mer, le cas de Jacques Lafleur en Nouvelle-Calédonie est évoqué. En outre, l'examen d'autres formes de leaderships politiques dans des configurations postcoloniales éclaire notamment la domination néopatrimoniale ou les ressources symboliques du leadership de Gaston Flosse.

*

Il s'agit de préciser les concepts employés dans la thèse : ressource politique, espace sociopolitique, entrepreneur politique, leadership politique, pouvoir personnel et *Big Man*.

Une *ressource politique* désigne un « *moyen d'influence dans les rapports de pouvoir* »[117]. Philippe Braud précise que les ressources de pouvoir sont « *les moyens susceptibles, dans une situation déterminée, de peser sur le comportement des partenaires de l'interaction* »[118]. Cette approche n'est guère éloignée de la notion de « *répertoire d'action* », utilisée par l'historien Charles Tilly, définie comme l'ensemble des ressources susceptibles d'être effectivement mises en œuvre par les acteurs[119]. La typologie des ressources de pouvoir des agents s'articule autour de trois principaux types de ressources : les ressources liées à la maîtrise des biens matériels et services (argent, capacité distributive, compétence technique), les ressources liées à la maîtrise des outils de communication (contrôle de l'information, notoriété, légitimité) et les ressources liées à la maîtrise de la coercition (contrôle de l'armée et des forces de l'ordre, légalité, aptitude à troubler l'ordre public).

Les ressources, qui peuvent être de nature différentes, sont « politiques », dès lors que la mobilisation combinatoire de ces ressources est effectuée par un entrepreneur politique, dans le cadre d'une stratégie visant à accéder et/ou à conserver le pouvoir. Cet outil d'analyse vise à examiner attentivement les dialectiques et les interactions permanentes entre les acteurs et les institutions, la politique et la société. La théorie de la mobilisation des ressources politiques se prémunit contre la tentation du « tout est politique », en considérant que toute ressource n'est pas nécessairement une ressource politique. Le lien nécessaire entre les stratégies particulières des entrepreneurs et les types de ressources utilisées a été établi dans le modèle du « politicien-investisseur »[120]. Ce modèle est prolongé par l'adaptation de cette théorie à un régime politique autoritaire[121]. Dès lors, les ressources politiques constituent un

[117] Braud P., *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 7ème édition, 2004, p. 685.
[118] Op. cit., p. 57.
[119] Tilly C., « Les origines du répertoire de l'action collective en France et en Grande-Bretagne, *Vingtième Siècle*, n°4, 1984, p. 99 et suivantes.
[120] Lacam J.-P., « Le politicien investisseur : un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », in *RFSP* n°1, vol. 28, février 1988, pp. 23-47.
[121] Compagnon D., *Ressources politiques, régulation autoritaire et domination personnelle en Somalie : le régime Siyaad Barre* (1969-1991), Thèse UPPA, 1995, 860 pages. D. Compagnon appuie son modèle sur les analyses de F.G. Bailey, pour qui « *l'objectif de chaque leader est d'accroître sa puissance (…, [car] Réussir comme leader, c'est rassembler plus de ressources que ses adversaires et les utiliser avec plus d'habileté (…) Un leader ne peut influencer et diriger les actes de ses partisans que dans la mesure où il dépense des ressources. Ce qui se passe entre eux est moins une interaction qu'une transaction* ». Selon D. Compagnon, le modèle de la gestion des ressources du politicien-investisseur « *est également applicable à l'entrepreneur placé*

étalon de la puissance relative, c'est-à-dire que « *La force potentielle d'un leader se mesure à l'importance des ressources dont il peut disposer* »[122]. L'entrepreneur politique doit avoir la capacité de sélectionner et de combiner les ressources de sa matrice « *de façon la plus judicieuse possible* »[123]. Quelle que soit sa matrice de ressources, l'entrepreneur politique n'est ni omniscient ni omnipotent : « *Cela est vrai même du pire des autocrates, qui doit s'attendre à rencontrer une certaine résistance* »[124]. Par conséquent, il s'avère indispensable à l'entrepreneur politique de posséder un « *sens de la ressource adéquate* », qu'il s'agisse de configurations démocratiques ou autoritaires, pour faire fructifier ses ressources, dont la qualité importe davantage que le nombre (« ressources rares » ; par exemple, l'échange politique personnel d'un notable avec le président de la République). Michel Dobry a ainsi différencié la valeur potentielle et la valeur effective des ressources, en fonction des *logiques de situation* et des capacités de l'acteur à faire valoir ses ressources[125].

Les ressources politiques sont constamment remodelées en fonction de leur activation ou de leur « mobilisation »[126], ce qui nécessite une perception pertinente de l'environnement politique, lorsqu'un acteur politique mobilise une ressource dans une situation donnée. La variété des comportements et des décisions politiques est illustrée en Polynésie française par l'impermanence des alliances et des allégeances dans le jeu politique local. L'exploration des ressources politiques mobilisées dans un territoire, présente, d'une part, une photographie des forces politiques en présence, et, d'autre part, enrichit l'explication dynamique des rapports politiques dans les espaces analysés.

Le concept de *territoire* comporte aussi une idée de délimitation et de contrôle d'une aire géographique. Le territoire est à la fois un lieu de pouvoir et un espace de régulation. A cet effet, « *le territoire est le produit d'échanges et devient lui-même un vecteur d'identité, de reconnaissance mutuelle, de mobilisation, d'action collective et d'accumulation de capital social* »[127]. Le territoire est devenu « *un élément constitutif du politique* »[128], en particulier

---

*au faîte d'un Etat autoritaire. La domination personnelle ne serait alors qu'un cas particulier de l'analyse du leadership proposée par Bailey* ».

[122] Op. cit.

[123] Lacam J.-P., op. cit.

[124] Compagnon D., op. cit.

[125] Dans une acception davantage « fluide » que dans le modèle du champ politique de Pierre Bourdieu. Cf. Braud P., op. cit., p. 54.

[126] Lapeyronnie D., « Mouvements sociaux et action politique. Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ? », *RFS* vol. 29 n° 29-4, 1988, pp. 593-619.

[127] La recherche doctorale du professeur J.-F. Médard portait sur le pouvoir local et l'organisation communautaire aux Etats-Unis. Il s'appuyait sur R. D. Sack (*Human Territoriality, its Theory and Practice*, Cambridge University Press, 1968) pour voir dans le *territoire* « *le produit d'une construction stratégique* » et dans la *territorialité* « *un facteur géographique déterminant pour comprendre comment la société et l'espace s'articulent* », ainsi qu' « *une expression géographique première du pouvoir social* ». Cf. Palard J., « Le territoire, lieu de pouvoir et espace de régulation chez Jean-François Médard. Concepts, méthode et postérité », Manuscrit auteur publié dans « Le comparatisme à la croisée des chemins. Autour de l'œuvre de Jean-François Médard : néopatrimonialisme, corruption, gouvernement local, échange et éthique politique », 29-31 mars 2007, IEP Bordeaux, 14 p.

[128] Duran P., Thoenig J.-C., « L'Etat et la gestion publique territoriale », in *RFSP* vol. 46 n° 4, 1996, pp. 580-623.

depuis la dynamique décentralisatrice[129]. Dans les années 1960 et 1970, les travaux de la sociologie des organisations ont mis en lumière les « systèmes de régulation croisée » (Thoenig et Crozier) entre le « préfet et ses notables » (Worms), au sein des « pouvoirs périphériques » (Grémion)[130]. Les stratégies des élus s'inscrivent dans un jeu des acteurs aux règles implicites et aux intérêts croisés[131]. Le territoire forme un espace politique particulier.

Le champ d'exercice de la pratique politique, dans ses interactions et ses échanges avec les dynamiques sociales, économiques et culturelles de la Polynésie française, constitue l'*espace sociopolitique polynésien*. Les espaces politiques sont définis comme « *des systèmes d'écart dans lesquels chaque compétiteur s'efforce de définir et de faire valoir sa position particulière* »[132]. Le concept d'*espace politique* – ou *sociopolitique*, car l'espace politique n'est pas cloisonné mais directement ramifié à la société et à l'économie dans un contexte de faible démographie –, s'applique en l'espèce à l'analyse d'un pouvoir local au sein d'un Etat.

L'approche devenue classique de la « République au village »[133], voire de l'analyse récente des « Pouvoirs au village »[134], s'avèrent intéressantes. Elles relèvent à la fois la spécificité de l'espace politique de la collectivité de Polynésie française, ainsi que sa vocation à être analysée comme un espace politique « comme les autres » espaces publics locaux[135]. Cet espace se démarque de l'espace politique national, dans le sens où « *La logique socio-*

---

[129] L'anthropologue Marc Abélès voit une dimension heuristique dans l'étude du « *rapport étroit et complexe que le politique entretient avec le territoire* ». Abelès M., « L'anthropologue et le politique », in *L'Homme*, vol. 26 n° 97, 1986, p. 193.

[130] Worms J.-P., « Le préfet et ses notables », in *Sociologie du travail* n° 3, 1966, pp. 249-275 ; Crozier M., Thoenig J.-C., « La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France », in *RFS* vol. 16 n° 1, 1970, pp. 3-32 ; Grémion P., *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 1976, 478 p.

[131] La double démarche de J.-F. Médard visait à restituer la complexité du rapport territoire/pouvoir, d'une part par la combinaison du raisonnement stratégique – partir de l'acteur pour découvrir le système et en dégager des modes d'intelligibilité – ; d'autre part, par le raisonnement systémique – partir du système social et de ses effets induits pour comprendre les déterminants structurels des modalités d'intervention de l'acteur et de sa marge de liberté. Palard J., op. cit., p. 13.

[132] Bourdieu P., « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », in *Actes de la recherche en sciences sociales* vol. 36-37, février-mars 1981, pp. 3-24.

[133] Agulhon M., *La République au village*, Paris, Plon, 1971.

[134] Bierschenk T., Olivier de Sardan J.-P., *Les pouvoirs au village. Le Bénin entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala, 1998, 296 p. Cf. le compte-rendu de l'ouvrage dans la revue *Politique africaine* n° 74, pp. 185-201. Les auteurs montrent que l'histoire politique locale n'est pas que le reflet de l'histoire politique nationale : « *L' « autonomie partielle » des arènes politiques locales signifie que l'histoire nationale y laisse clairement ses traces, mais que les grands événements d' « en haut » reçoivent une signification propre au niveau local, et s'enchâssent dans un contexte spécifique qui les colore, les transforme, les réorganise. Les périodisations de l'histoire locale correspondent peu aux grandes césures de l'histoire nationale* », p. 36.

[135] Dans une optique somme toute moins légale-rationnelle que la configuration polynésienne, les espaces de pouvoir locaux analysés au Bénin sont illustrés par des éléments qui font sens pour l'observateur de la politique polynésienne : la flexibilité des arrangements institutionnels, la négociation permanente des compétences, la surpolitisation de la vie communautaire villageoise ou le caractère très diffus du politique. En outre, la faible taille démographique des villages et des relations sociales multiplexes – c'est-à-dire qu'entre deux personnes, il existe plusieurs formes de relation sociale – expriment la complexité du politique dans des *face-to-face societies* (sociétés d'interconnaissance), ou *back-to-back societies* (sociétés de conflits, dont les solutions sont l'éloignement ou l'étouffement du conflit, favorisant un climat de rumeurs, de soupçons, de sorcellerie).

*politique dominante des arènes locales est partiellement autonome par rapport aux changements politiques nationaux* »[136]. En Polynésie française, le sociologue Dominique Wolton notait que « *l'espace politique est (…) tout petit, presque surdimensionné par rapport à la population* »[137]. Cet espace sociopolitique polynésien est peu intégré au champ politique central et ne possède pas toutes les propriétés « nationales » (clivage droite/gauche par exemple)[138]. Pourtant, on retrouve le cadre d'*intérêts pratiques* des habitants qui structurent l'affrontement politique : les acteurs politiques et la population se trouvent en relation d'interconnaissance et de transactions multiples. Les propriétés de l'espace polynésien élargissent le champ des possibles relatif à la mobilisation des ressources par les entrepreneurs politiques. Toutefois, les termes d'« espace », d'« arène », de « périphérie », de « local »[139] ou de « territoire » ne sont pas d'une importance scientifique décisive. Il en va autrement de la notion de pouvoir personnel.

Le concept de *pouvoir*, éminemment polysémique, connaît plusieurs acceptions. Au sens institutionnaliste, le pouvoir désigne l'Etat ou les gouvernants, et, plus largement, le pouvoir politique. Au sens interactionniste, le pouvoir est une relation, qui se caractérise par la mobilisation de ressources pour obtenir d'un tiers (capacité de A d'obtenir de B) qu'il fasse une action à laquelle il ne se serait pas résolu. Max Weber définissait la notion de pouvoir (*Macht*) de la manière suivante : « *Toute chance de faire triompher, au sein d'une relation sociale, sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance* »[140]. Le sociologue allemand distinguait le pouvoir, de la domination ou de l'autorité (*Herrschaft*/*Autorität*)[141]. La domination renvoie à un mode de gouvernement envisagé sous l'angle de l'assujettissement des gouvernés à des gouvernants, ou, dans une autre acception, à un mode de distribution inégale des ressources[142]. La domination se décline en trois idéaux-types : traditionnelle, charismatique ou rationnelle.

Sous-type de la domination traditionnelle, le *pouvoir personnel* a été réutilisé par les politistes d'inspiration wébérienne pour analyser des manifestations contemporaines du pouvoir politique, fondé à des degrés divers sur le modèle légal-rationnel de l'Etat constitutionnel. Mobiliser ce concept permet d'explorer les limites de la règle formelle démocratique censée régir les institutions politiques d'un point de vue juridique. En effet, le jeu des acteurs politiques polynésiens exprime un rapport particulier à la démocratie : « *la notion de patrimonialité de la fonction est une tendance (…) qui marque fortement la vie*

[136] Op. cit., pp. 30-31.
[137] Wolton D., « La Polynésie française : une communication politique en devenir », in *Hermès* n° 32-33, « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », 2002, pp. 481-495.
[138] Regnault J.-M., *Des partis et des hommes en Polynésie française, vol. 1*, Papeete, Editions Haere Po No Tahiti, 1995, 200 p.
[139] Mabileau A., *Le système local en France*, Montchrestien, 1995, 156 p.
[140] Voir Braud P., op. cit., p. 684.
[141] Elle signifie la « *chance de trouver des personnes déterminables prêtes à obéir à un ordre de contenu déterminé* ». Cf. Uphoff N., « Distinguishing Power, Authority & Legitimacy: Taking Max Weber at his Word by Using Resources-Exchange Analysis », in *Polity* vol. 22, n° 2, winter 1989.
[142] Braud P., op. cit., p. 678.

*locale* »[143]. Le pouvoir personnel ne se confond pas avec l'autoritarisme, mais le phénomène de pouvoir personnel n'est pas moins important dans un Etat totalitaire que dans un Etat pluraliste[144]. L'absence de prise en compte de la dimension patrimoniale du pouvoir entraînait une tendance à interpréter ces phénomènes comme des manifestations d'un leadership politique charismatique[145]. En effet, le pouvoir personnel exprime les relations entre le détenteur du pouvoir et ceux qui lui font allégeance dans un contexte de faible institutionnalisation politique. La domination patrimoniale « *repose sur un pouvoir personnel qui s'appuie sur un mélange de tradition et d'arbitraire* »[146]. Elle se caractérise par le fait que le chef patrimonial traite l'ensemble des affaires politiques, administratives ou judiciaires, comme s'il s'agissait d'affaires personnelles.

La formation d'un pouvoir personnel est fondée sur l'accumulation et le jeu stratégique des ressources politiques. En effet, le pouvoir personnel se distingue de la *personnalisation* du pouvoir, qui est une condition nécessaire au pouvoir personnel, mais non déterminante. Elle désigne tout phénomène visant à renforcer la stature d'un dirigeant politique. En revanche, le pouvoir personnel renvoie à la mobilisation de ressources politiques dans le but, certes de personnaliser le pouvoir, mais surtout d'exercer une domination personnelle dans l'exercice du pouvoir, au sens d'une « *personal rule* »[147]. La personnalisation du pouvoir devient un pouvoir personnel, dès lors que les ressources politiques sont mobilisées dans le cadre d'un leadership politique autoritaire.

La proximité sociale et la faible distance gouvernants-gouvernés en Polynésie française entraînent une personnalisation renforcée des rapports sociopolitiques. Une grande famille assure une clientèle électorale et augmente les chances de détenir un fief communal. La dimension personnelle s'impose d'autant plus dans l'espace sociopolitique, que le leader connaît personnellement la quasi-totalité des familles. Elles se réfèrent à lui en tant que *tavana* (maire) ou *metua* (père, sage). Mais l'approche en termes de pouvoir personnel n'exclut pas la dynamique de légale-rationalisation dans la pratique des institutions[148]. Comment qualifier le détenteur d'un pouvoir personnalisé devenu pouvoir personnel ?

---

[143] Regnault J.-M., « L'évolution historique et institutionnelle de la France et de la Polynésie française : un essai d'histoire comparée », pp. 18-23 in Recueil d'articles de J.-M. Regnault, UPF, p. 19. L'historien établit un parallèle entre les conceptions politiques polynésiennes avec la France d'Ancien Régime : « *L'intendant ou le Haut Commissaire est tout à la fois redouté, envié, courtisé, combattu, piégé si l'on peut. Et il sera vite accusé de ne pas connaître ou de ne pas comprendre ce qui fait la spécificité de la province ou du Territoire (…)* ».

[144] "*Personal rulership should not be mistaken for "authoritarianism*", p. 196; "*the phenomenon of personal rulership is no less important in a totalitarian state than in a pluralist one*", p. 198, in Roth G., "Personal Rulership, Patrimonialism, and Empire-building in the New States", in *World Politics* vol. 20 n° 2, 1968, pp. 194-206.

[145] "*Neglect of the patrimonial dimension of government has also led to a tendency to interpret all political leadership as charismatic*". Op. cit., p. 199.

[146] Médard J.-F., « L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire », p. 326, in Médard J.-F. (dir.), *Les Etats d'Afrique Noire, Formations, Mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991.

[147] Cf. Jackson Robert H., Rosberg Carl G., *Personal rule in black Africa. Prince, autocrat, prophet, tyrant*. University of California Press, 1982, 304 p.; « Personal rule: Theory and Pratice in Africa », in *Comparative Politics*, juillet 1984, pp. 421-442.

[148] « *Alors que dans l'univers polynésien actuel, le champ religieux ne cesse de régresser (…), le politique, ne cesse, lui, de se développer : depuis la création des communes (1972), puis l'apparition au sein de l'Etat – mais en fait, à ses côtés – d'un pouvoir territorial autonome (1977), le politique pénètre les familles, les associations,*

Le *notable* est un entrepreneur politique qui démultiplie les combinaisons de ressources politiques dans un phénomène cumulatif et interactionnel. Il ne peut y avoir de notable politique, qui ne soit pas également un entrepreneur politique[149]. Mais la notabilité politique n'est pas nécessairement une notabilité sociale. L'hérédité n'est d'ailleurs pas indispensable, même si la *reproduction sociale* (Bourdieu) n'épargne pas le champ politique[150]. En effet, l'*éligibilité* des acteurs politiques n'est pas toujours liée à leur notoriété dans la société. Elle se fonde sur un processus de notabilisation de l'entrepreneur politique au sein de la profession politique, et en-dehors, dans l'espace public[151].

Plusieurs fois mobilisée dans des études de la sociologie des organisations relatives à la décentralisation[152] ou au personnel politique local en France métropolitaine[153], la question du notable a été source de quelques rares travaux dans les collectivités territoriales d'Outre-mer[154]. Pourtant, les dernières décennies de la scène politique en Polynésie française ont été marquées par le « notable » Gaston Flosse, dans un territoire où la question de la notabilité politique contemporaine a également été peu explorée[155]. Il s'avère intéressant de comprendre comment l'entrepreneur politique Gaston Flosse devient un notable, et de se demander en quoi il serait un notable différent des « barons » du modèle français.

La réussite politique du notable culmine dans le cumul des mandats. Le système politique français des « cumulards » est dérogatoire par rapport à d'autres systèmes

---

*les communautés villageoises et urbaines* », Saura B., op. cit., p. 34. Le développement du politique entraîne-t-il nécessairement un processus de légale-rationalisation ?

[149] Les notables politiques se sont progressivement distingués des notables sociaux, qui alimentaient la classe politique à la fin du XIX$^{ème}$ siècle en France, bien qu'il demeure des notables qui convertissent leur capital social en capital politique (par exemple, la représentation des professions libérales parmi les parlementaires).

[150] Gaxie D.., « Les logiques du recrutement politique », in *RFSP* vol. 30 n° 1, 1980, pp. 5-45. Garraud P., « La sélection du personnel politique local », in *RFSP* n° 3, vol. 38, 1988, pp. 402-432. Et Lévêque S., « "L'entrée en politique". Bibliographie sur les conditions sociales de la professionnalisation et de la "réussite" politique en France », in *Politix* vol. 9 n°35, 1996, pp. 171-187.

[151] La notabilisation est un processus général découlant de l'exercice de leurs fonctions de représentation, de leur réseau de relations et de leur statut social. Mabileau A., « De la monarchie municipale à la française », in *Pouvoirs* n° 73, avril 1995, p. 12.

[152] Worms J.-P., « Le préfet et ses notables », op. cit. ; ou l'ouvrage de l'essayiste J. Rondin, *Le sacre des notables. La France en décentralisation*, Paris, Fayard, 1985, 335 p.

[153] Garraud P., *Profession : homme politique. La carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989, 222 p. ; « La sélection du personnel politique local », in *RFSP* n° 3, vol. 38, 1988, pp. 402-432. Zalio P.-P., « D'impossibles notables ? Les grandes familles de Marseille face à la politique (1860-1970) », in *Politix*, n° 65, vol. 17, 2004, pp. 93-118. Lefebvre R., « La difficile notabilisation de Martine Aubry à Lille », in *Politix*, op. cit., pp. 119-146.

[154] Djamal M'Sa Ali, *Luttes de pouvoir aux Comores. Entre notables traditionnels, notables professionnalisés et politiques professionnels : le cas Azali*, Les Editions De La Lune, 2006, 222 p. Dans un autre registre, voir Petris H., *Etude comparée de deux femmes politiques des DOM : L. Michaux-Chevry et C. Taubira*, Mémoire DEA, Université Antilles-Guyane, 2002.

[155] A part l'ouvrage de J.-M. Regnault, *Des partis et des hommes en Polynésie française, vol. 1*, Papeete, Editions Haere Po No Tahiti, 1995, 200 p. Signalons le fascicule à vocation historique de Raoul Teissier, *Chefs et notables des Etablissements Français de l'Océanie au temps du protectorat (1842-1880)*, Papeete, Société des Etudes océaniennes, 1996, 139 p., mais qui n'apporte pas d'éclairage théorique particulier.

démocratiques, dans lesquels on ne trouve pas de notables véritablement comparables[156]. Le notable franchit les étapes successives de la politique locale, mais seule une minorité accède aux assemblées parlementaires[157]. Dans ce cas de figure, le cumul des mandats amène à une « *délocalisation du pouvoir notabiliaire et à un élargissement des espaces politiques* »[158].

En revanche, le notable n'offre guère de consistance théorique particulière pour saisir les dynamiques sociales et stratégiques du système politique. Une association est parfois rapidement établie entre notable, patronage et corruption, ce qui constitue une simplification de l'explication du vote[159]. Le contenu du concept de notable s'est progressivement évaporé, au point de ne plus différencier les différents types d'acteur dans leur jeu d'influence[160]. Ces remarques appellent d'autres outils théoriques pour examiner les trajectoires politiques.

L'*entrepreneur politique* est un acteur social mettant en œuvre une stratégie personnelle d'accès à des fonctions politiques selon une logique de situation. Selon la formule classique de Max Weber, vivre *pour* la politique signifie aussi vivre *de* et *par* la politique :

> « *Tout homme qui fait de la politique aspire au pouvoir, soit parce qu'il le considère comme un moyen au service d'autres fins, idéales ou égoïstes, soit qu'il le désire « pour lui-même » en vue de jouir du sentiment de prestige qu'il confère* »[161].

Le modèle de l'entrepreneur politique permet de rendre compte de la genèse, des mutations et de la fin d'une domination, en mettant en lumière la dimension machiavélienne du pouvoir. Cependant, notre approche ne renvoie pas à une compétition pour la conquête d'un marché, une « *production* » *collective de biens* proposés à des « consommateurs »[162]. Ainsi, les concepts de « ressources » et d' « espace », plus que ceux de « biens » ou de « marché », offrent une lecture moins utilitariste et marchande. L'entrepreneur et les ressources politiques ne sont donc pas envisagés comme dans l'analyse économique ou micro-économique. L'entrepreneur politique n'est pas nécessairement un « notable », mais tend à devenir un « professionnel » ayant acquis un savoir-faire *spécialisé* et une socialisation

---

[156] Les *boss* du système politique américain ne cumulent pas directement les fonctions électorales et s'attellent à l'accumulation des ressources économiques nécessaires au fonctionnement de leur « machine politique ».

[157] Mabileau A., *Le système local en France*, Montchrestien, 1995, p. 90.

[158] Op. cit. En l'occurrence, G. Flosse parvient non seulement à intégrer des espaces politiques et institutionnels, mais il est aussi à la manœuvre pour en former de nouveaux. Par exemple, il impulse la transformation en commune du district de Pirae dans lequel il est élu, concrétise l'élaboration de nouvelles institutions territoriales pour la Polynésie française, ou inaugure la direction d'un « ministère du Pacifique Sud » au sein du gouvernement national.

[159] Seiler D.-L., « Pour une métathéorie de l'échange politique », p. 65, in Clayes P., Frognier A.-P. (Dirs.), *L'échange politique*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1995, 310 p.

[160] Dans un premier temps et dans une perspective historique, le notable est « *celui qui concentre sur sa personne un pouvoir social et relationnel, lié généralement à des formes de domination économique locale, et un pouvoir politique* ». Le terme a ensuite été appliqué par plusieurs simplifications aux « grands » élus, voire tout élu. Enfin, « *la notion est complètement vidée de son contenu. Elle renvoie alors uniquement à une fonction de médiation entre le centre et la périphérie et s'applique aussi bien aux élus locaux qu'aux fonctionnaires qui prennent en charge les intérêts locaux* », in Garraud P., *Profession homme politique*…, op. cit., pp. 203-204.

[161] Max Weber, cité par P. Garraud, op. cit.

[162] Gaxie D., *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 2ème éd., 1996,160 p.

spécifique[163]. Une « *suite d'épreuves* » permet de gravir la hiérarchie politique[164]. Cependant, ne pas se conformer aux exigences de la compétition le défavorise[165]. Le concept, utile à l'analyse politique comparée, n'est pas extensible indéfiniment. Tout élu n'est pas nécessairement un entrepreneur politique, car seule une frange du personnel politique intègre cette logique[166]. Les entreprises politiques constituent « *une forme d'organisation de la capacité de mobilisation de l'élu* »[167], c'est-à-dire la capacité à mettre en mouvement un échiquier de ressources politiques adéquates.

Néanmoins, « *l'homme politique peut se rapprocher de la figure du petit* entrepreneur politique individuel, *propriétaire de ses moyens d'action et de mobilisation politique* »[168]. Cette conception introduit le biais éventuel d'une lecture trop économique du système politique, dans laquelle l'entrepreneur vise uniquement à augmenter son profit (politique). La figure paradigmatique de l'entrepreneur économique-homme politique a été illustrée par le cas de Silvio Berlusconi en Italie – « *Je ne suis pas seulement Président du Conseil, mais je suis aussi chef d'entreprise. J'ajoute cette personnalité à celle d'homme politique* »[169]. Une approche trop économiciste limite les possibilités de comprendre l'état de la société, d'appréhender le spectre sociopolitique dans lequel agit l'acteur, tant il est évidemment engagé dans une sphère d'interactions de phénomènes sociaux, politiques et économiques.

L'introduction de variables symboliques peut ainsi porter sur des aspects empiriques quoique moins tangibles, mais souvent laissés de côté car jugés a priori « irrationnels »[170]. Certes, il est difficile de renier complètement l'apport de l'individualisme méthodologique[171].

---

[163] M. Offerlé distingue entre deux types-idéaux d'hommes politiques : ceux qui s'imposent dans l'espace politique par leurs ressources personnelles, et ceux qui s'appuient sur une *entreprise politique collective*. Dans la matrice des ressources de l'entrepreneur politique en Polynésie, les ressources partisanes permettent à G. Flosse d'accéder, de conserver puis de reconquérir le pouvoir local. De fait, une telle clé explicative s'avère limitée, car c'est la combinaison des ressources partisanes avec la mobilisation de ressources personnelles, ainsi que l'interaction de ces ressources avec des ressources d'ordre contextuelles, qui permettent d'appréhender la domination de G. Flosse. Cf. Offerlé M., *Sociologie de la vie politique française*, Paris, La Découverte, 2004, 123 p. ; *La profession politique, XIX-XX$^{ème}$ siècles*, Paris, Belin, 1999.

[164] « *Les notions d'entrepreneur et d'entreprise politiques renvoient aux pratiques effectives d'une fraction seulement du personnel politique qui constitue une strate particulière du groupe : la fraction la plus impliquée, la plus spécialisée, la plus professionnalisée et qui forme le noyau central et stable du groupe étudié. Il faut donc les considérer comme des types idéaux mettant en évidence une logique collective de comportement et de fonctionnement tout entière tendue vers la conquête et la conservation du pouvoir politique* », in Levêque S., op. cit., p. 172.

[165] « *Ne pas « jouer le jeu » revient à s'exclure du jeu, c'est-à-dire à se priver des ressources nécessaires pour tirer profit des opportunités qui se présentent dans le but de conquérir ou de conserver le pouvoir* », Garraud P., op. cit., pp. 196-197.

[166] Garraud P., op. cit., p. 209.

[167] Op. cit.

[168] Gaxie D., op. cit., p. 80.

[169] Déclaration publique diffusée dans l'émission *Le Zapping*, Canal +, mars 2010.

[170] La position de S. Latouche s'avère d'un degré supplémentaire dans la critique des théories économiques : *« La science économique (…) n'est qu'une rumination bavarde et obsessionnelle de ce principe de rationalité calculatrice. (…) Pourtant, le principe d'efficience rencontre un paradoxe insurmontable ; pour être efficient, il faut faire la part de l'irrationnel !* », in *L'Economie dévoilée*, Autrement, série Mutations n° 159, 1995.

[171] Boudon R., *La sociologie comme science*, La Découverte, 2010, 125 p.

Pour analyser le social, selon les tenants de cette école, la méthode de l'individualisme méthodologique évolue vers une théorie de la rationalité ordinaire (empruntée aux sciences cognitives), qui prend au sérieux les « bonnes raisons » des individus, en fonction de leur univers politique, social, culturel. Il ne s'agit pas toujours d'enjeux utilitaires, mais il existe des intérêts à agir toujours rationnels[172].

Cependant, les fondamentaux théoriques de cette école sont nuancés par des travaux qui tendent à présenter les limites de la théorie du choix rationnel (*Rational Choice*). L'étude de l'irrationalité par John Elster[173] remet en cause un des fondements de la théorie dominante du choix rationnel (travaux de Kenneth Arrow), qui ne rend pas bien compte des comportements réels. L'analyse du rôle des passions, à partir de l'économie expérimentale, montre que les passions amènent celui qui doit faire un choix à penser qu'il est rationnel, alors qu'il serait plutôt passionnel. La prise de décision, essentielle dans le champ politique, constitue aussi un objet d'étude dont les développements montrent une rationalité de façade chez l'être humain : « *Il est commode d'être un animal raisonnable, qui sait trouver ou forger une raison, pour justifier tout ce qu'il peut avoir envie de faire* », disait Benjamin Franklin[174]. La morale ou l'éthique d'une décision est toute relative selon Jonah Lehrer[175], pour qui l'effet de nos préjugés sur nos décisions et nos jugements moraux, déjà influencés, sont prédominants dans la prise de décision : « *Nous sommes des machines pour l'affiliation, nous reconfigurons sans cesse le monde pour qu'il se confirme à nos idéologies partisanes* », c'est-à-dire que « *L'esprit humain est un merveilleux filtre à information apte à bloquer les faits qui contredisent ce que nous aimerions croire* »[176].

Le même processus peut s'appliquer aux convictions politiques[177]. Larry Bartels fournit l'exemple suivant : lors du premier mandat de Bill Clinton aux Etats-Unis, le déficit budgétaire diminue de plus de 90%, mais parmi les électeurs républicains, 55% affirment malgré tout qu'il a augmenté, et ce, parmi les mieux informés. L'information politique n'efface pas le biais partisan, qui induit que les électeurs assimilent mieux des faits qui confirment ce qu'ils croient déjà. D'autres travaux confortent cette thèse. Ils précisent que la désinformation fonctionne principalement auprès des gens qui ont une opinion préexistante, et

---

[172] Dans ce registre, le diagnostic de R. Boudon sur l'état de la démocratie française montre les limites imputables à l'action partiale de minorités, qui ne décident pas en faveur de l'intérêt et du bien de tous. Op. cit.

[173] Elster J., *L'irrationalité*, Le Seuil, 2010, 380 p. Il s'agit du deuxième volet après le Traité critique de l'homme économique consacré au désintéressement par le professeur au Collège de France.

[174] « Comment prenons-nous nos décisions ? », *Le Monde*, 13 mai 2011.

[175] J. Lehrer, dans *Faire le bon choix : comment notre cerveau prend des décisions*, présente une étude sur les décisions des juges concernant les des affaires de libération conditionnelle dans des prisons israéliennes (S. Danziger, J. Levav) ; 1 112 audiences de demandes de libération conditionnelle sont traitées par 8 juges avec 22 ans d'ancienneté en moyenne. La disponibilité cognitive des juges a un effet majeur sur la probabilité d'être ou non remis en liberté. En début de journée ou après une pause, le juge est plus clément qu'en fin de journée ou qu'après une longue série de décisions. Ce comportement s'explique par la surcharge mentale qui fait que nous avons tendance à opter pour le choix le plus facile.

[176] J. Lehrer, cité in *Le Monde*, op. cit.

[177] L. Bartels montre que « *les électeurs pensent ce qu'ils pensent, mais ce qu'ils font réellement c'est inventer ou ignorer des faits qui leur permettent de rationaliser des décisions qu'ils ont déjà faites* ». Cf. Bartels L., *Unequal Democracy: The Political Economy of the New Gilded Age*. New York: Russell Sage Foundation, and Princeton, NJ: Princeton University Press, 2008.

qui sont alors plus réceptifs à une assertion qu'à une autre[178]. Quant à Brendan Nyhan, il observe que les gens changent rarement d'avis, même devant l'évidence des faits ; l'information, même contraire à ce qu'ils pensent, les pousse dans les retranchements de leurs convictions : « *Il est absolument menaçant d'admettre qu'on a eu tort* » [179].

Quelles conclusions tirer de ces développements scientifiques pour notre étude ? Certes, les sciences sociales doivent « *articuler l'analyse de la logique globale des systèmes avec l'analyse des individus, acteurs ou inactifs, à l'intérieur du système* »[180]. Mais cette approche globale nécessite d'inclure des variables, des facteurs qui complètent les grilles de lecture des phénomènes sociopolitiques. Ces considérations assouplissent aussi le caractère a priori instrumental connoté par l'utilisation de l'expression d'entrepreneur politique[181]. Le concept se prête ainsi à un paradigme *compréhensif* de la dialectique des acteurs et des institutions. De fait, la connotation économique présente dans la notion d'entrepreneur politique doit être dépassée pour inclure des facteurs relevant des domaines historique, sociologique et anthropologique.

Par conséquent, l'étude de la dimension machiavélienne du pouvoir (les techniques de conquête et de conservation du pouvoir) et, dans le même mouvement, de la domination au sens wébérien (les formes du pouvoir), mettent en évidence le rapport stratégie/ressources, les multiples représentations/imaginaires des acteurs et les mutations de l'espace dans lequel opère l'entrepreneur politique[182]. Une grille de lecture tangible (basée sur l'expérience de l'entrepreneur politique), expérimentable (comparaison avec des leaders et systèmes politiques locaux/nationaux, démocratiques/autoritaires) et reproductible (ajuster la mobilisation des ressources en fonction de la matrice des ressources du leadership) ouvre la voie à des études croisées.

---

[178] Voir les travaux J. G. Bullock (Yale University), dont « Partisan Bias and the Bayesian Ideal in the Study of Public Opinion », in *Journal of Politics* n° 71, July 2004, pp. 1109-1124.

[179] Cf. Nyhan B. et alii, *All the President's Spin: George W. Bush, the Media and the Truth*, New York, Touchstone Publishing, 2004.

[180] Godelier M., « Les problèmes viennent du fonctionnement du système, pas des individus », *Alternatives économiques* HS n° 87, 1er trimestre 2011.

[181] Le premier écueil de la politique de l'offre est d'ordre téléologique : « *La conception des tenants du Rational Choice, comme celle de Bourdieu, postule la réification du champ politique devenu marché : les premiers croient y trouver la démocratie, le second la domination (…). La sociologie de Bourdieu trahit un paradigme utilitariste implicite et rejoint paradoxalement celles d'Olson ou de Boudon, dont les inspirations sont pourtant opposées* », in Seiler D.-L., op. cit., p. 80 ; p. 66. Le second biais est réductionniste : le jeu politique serait réduit au jeu de l'entrepreneur politique : « *Comme le montre Rokkan, la « constellation des conflits et clivages » sociétaux, ceci ne signifie nullement que l'entrepreneur politique au sens d'Offerlé soit un mythe, mais qu'il constitue un effet marginal du jeu politique (…). Ce n'est pas parce qu'il y a des professionnels de l'amour qu'il faut considérer qu'ils ont créé l'amour et que celui-ci est leur affaire* », op. cit., p. 64.

[182] D. Gaxie conçoit une compétition pour la conquête d'un marché, une « *production* » *collective de biens proposés à des « consommateurs* ». A l'opposé de ce schéma, lire la proposition d'un nouvel usage de Michel Foucault, proposé par Romain Bertrand, « Penser le Java mystique de l'âge moderne avec Foucault : peut-on écrire une histoire « non intentionnaliste » du politique ?, *Revue internationale des sciences sociales*, n° 191, 2007. R. Bertrand explique d'ailleurs que « *Les sociétés politiques extra-européennes n'obéissent pas nécessairement aux philosophies utilitaristes contemporaines* ».

L'évolution des configurations sociopolitiques amène l'entrepreneur politique à développer des « capacités professionnelles », selon une sorte de « sélection naturelle de la politique ». Au sens de Joseph Schumpeter, le succès de la carrière renseigne sur les capacités de l'homme politique, qui est « *professionnellement rompu à une technique très importante, celle du maniement des hommes* »[183]. En général, « l'aptitude » dans la conquête du pouvoir nécessite « *un certain degré d'énergie personnelle* » et « *d'autres dons* ». En effet, l'entrepreneur politique affronte un chemin semé d'embûches vers la conquête du pouvoir, ce qui balise en théorie les voies d'accès aux positions de domination, en formant un « filtre » qui limite le nombre de prétendants[184]. De nombreux hommes politiques clament être appelés par vocation à « servir » la collectivité et l'intérêt général, tandis que d'autres se sentent investis d'une mission qui leur a été confiée par Dieu. Quelle que soit la sincérité de leur démarche[185], les entrepreneurs politiques réalisent progressivement l'ampleur et la variété des ressources à mobiliser, ce qui élimine de la compétition bon nombre d'entre eux. Or, l'accumulation des ressources politiques augure de plus grandes chances de réélection par la réduction des incertitudes du suffrage[186].

L'examen de l'entreprise politique de Gaston Flosse montre qu'elle se situe au croisement de l'expression de plusieurs phénomènes historiques, socio-économiques et politiques : l'enjeu géopolitique et nucléaire, la domination sociopolitique de la catégorie des notables tahitiens, le jeu des ressources selon la logique d'un *Big Man* dans un autre contexte anthropologique. L'entreprise politique *flossienne* modernise la façon de « faire de la politique » à Tahiti, en se montrant sous les jours d'un « politicien investisseur » aux ressources politiques les plus variées. Il refonde un parti politique marqué par l'héritage gaulliste, pour en faire un mouvement moderne et organisé dont les structures quadrillent le territoire. Contrairement aux précédents partis du champ polynésien, le *Tahoeraa Huiraatira* est l'œuvre d'un précurseur de la politique *professionnelle* en Polynésie française. Il fait du parti « une école de la politique », qui forme à son tour d'autres entrepreneurs politiques. Son entreprise politique appuie paradoxalement le processus d'institutionnalisation du politique.

Il s'avère difficile d'analyser les partis politiques polynésiens sans considérer la prépondérance des entrepreneurs politiques au sein de l'espace politique, même si le terme d'entrepreneur politique n'y est pas véritablement employé. La personnalisation des entreprises politiques offre une contradiction apparente au regard du prisme communautaire qui structure la société polynésienne[187]. En revanche, le développement de la politique

[183] Schumpeter J. (1969, pp. 392-393), cité in Garraud P., *Profession*…, op. cit.

[184] Selon la formule de Schumpeter, « *Le courant qui porte les politiciens vers les anses ministérielles est, tout compte fait, semé de nombreux écueils qui ne sont pas sans efficacité pour barrer l'accès du pouvoir à l'outre gonflée de vent ou à l'idiot du village* ». Op. cit.

[185] Cf. Baguenard J., *Les drogués du pouvoir*, Paris, Economica, 2006, 212 p.

[186] P. Garraud montre que le « c*apital politique peut sans doute être accumulé de diverses façons, mais en aucun cas, il ne saurait se réduire à un capital économique ou à un capital culturel et scolaire (comme semble le suggérer D. Gaxie, 1980)* », parce que « *Seul ce capital politique, fondé sur des ressources et des capacités acquises ou partiellement héritées, peut conduire à la reconnaissance d'un leadership politique* », op. cit.

[187] Dans le « Tahiti ancien », la notion d'entreprise individuelle avait peu de sens dans la conception du leadership traditionnel : « *Le problème des chefs ma'ohi de ces années-là n'est pas tant de se vendre au plus offrant que d'être toujours riches, pour cette raison qu'un chef pauvre est quelque chose de difficilement*

moderne conduit à des démarches politiques individuelles de la part de membres de la colonie et de notables en position dominante dans la société locale. La compétition électorale dans le cadre d'une démocratie représentative appelle donc la mobilisation d'entrepreneurs de la politique. Mais une autre nuance intervient, dans le sens où les leaders polynésiens contemporains mobilisent des ressources « traditionnelles » (redistribution des biens et du prestige) ou proposent un système de valeurs (solidarité, patrimonialisme) qui déclinent une manière d'agir, d'interagir et de se gouverner en fonction de comportements et de cadres mentaux spécifiques.

La notion de *leader*[188] représente une terminologie classique dans les sciences sociales. Mais le concept de leader s'avère insuffisant pour explorer *les rapports d'échange* du leader avec la société. Dès lors, la notion de *leadership*, c'est-à-dire « *la capacité d'un représentant à gérer de façon dynamique des rapports de pouvoir au sein d'un groupe* »[189], est mobilisée dans des travaux qui alimentent la dimension *compréhensive* des phénomènes de pouvoir[190], en prenant en compte les perspectives anthropologique et sociologique. Ainsi, le *leadership politique*[191] renvoie à des phénomènes de domination et de légitimité, d'échange et de réciprocité. Il se limite à ceux qui exercent leur autorité au nom de l'intérêt général – leadership politique – et inclut les leaderships dont la légitimation est de nature sociale. Cette approche exclut la simple étude biographique des leaders ainsi que les définitions légalistes et anthropomorphiques du politique. Ainsi, le *leadership* est défini par « *une structure d'interactions qui engage dirigeants (leaders) et « suiveurs » (followers) dans un rapport d'influence à la fois dynamique, réciproque et inégal* »[192].

Le leadership *transactionnel*, le plus courant, se distingue du leadership de *recomposition*. Le premier se fonde sur « *l'attente d'un échange mutuellement productif* » (soutien par le vote contre promesses de réalisation). Le second correspond à l'attitude dynamique d'un dirigeant qui vise à transformer les cadres de la représentation. Ce leadership peut prendre une forme personnalisée ou idéologisée. Dans le cas d'un leadership personnalisé, l'interaction est basée sur « l'autorité charismatique » (Weber) ou sur le « leadership héroïque »[193]. Le leadership de Gaston Flosse semble appartenir à une catégorie mixte. D'une part, le cadre républicain et démocratique, par les statuts d'autonomie, institue un *leadership transactionnel* entre le leader local et la population en Polynésie. Mais d'autre part, des éléments d'un *leadership de recomposition* peuvent être décelés dans la trajectoire et les formes de la domination de Flosse. L'analyse du leader polynésien traduit alors la formation d'un *leadership charismatique*. Les interactions affectives et émotionnelles avec

---

*imaginable. L'éthique ma'ohi contemporaine valorise encore « l'humilité » (haeaha'a) et la douceur (maru), mais certainement pas la pauvreté (veve)* », Baré J.-F., op. cit., p. 89.

[188] En psychologie sociale, les qualités du leader type n'existent pas en tant que telles, mais par rapport à une situation, à un rôle social.

[189] Braud P., op. cit., p. 681.

[190] Collovald A., *Jacques Chirac et le gaullisme. Biographie d'un héritier à histoires*, Paris, Belin, 1999, 320 p.

[191] Smith A., Sorbets C. (dir.), *Le leadership politique et le territoire. Les cadres d'analyse en débat*, Presses Universitaires de Rennes, 2003, 293 p.

[192] Cf. Braud P., op. cit., pp. 497-502.

[193] Burns J., *Leadership*, New York, Harper and Row, 1978, p. 3.

ses partisans et ses alliés sont intenses (« Papa Flosse »), alors que dans le même temps, il s'évertue à identifier sa trajectoire politique à la cause autonomiste (investissement doctrinal dans l'identification au « Père de l'autonomie »).

La dimension charismatique du leadership de Gaston Flosse se distingue-t-elle de celle qu'avance Annie Collovald à propos de Jacques Chirac, « *un leader charismatique dans une époque sans charisme* »[194] ? Lors de la prise du parti politique en 1971, Gaston Flosse penche pour une « *gestion plus administrative des règles du parti* »[195]. La domination qu'il exerce sur les autres est attribuée non pas au gaullisme qu'il défend, mais à sa personne, à l'homme, avant ses positions. Il semble dès lors que la transformation du leadership transactionnel classique (marqué par l'échec de la prise du pouvoir jusqu'en 1982), en un leadership charismatique et personnalisé (temps de la conquête du pouvoir), montre bien l'évolution des perceptions à son égard de la part des électeurs ou des observateurs. Cette évolution est d'autant plus flagrante lors de la phase de reconquête et de conservation du pouvoir (1991-2004). Son leadership apparaît alors relever presque uniquement des capacités personnelles du leader (travail, compétence, humour), ce qui témoignerait de capacités « surhumaines ».

Le leadership de Gaston Flosse mobilise un large éventail de ressources symboliques qui appuient une légitimité institutionnelle. Mais les résultats électoraux n'attestent pas outrageusement d'une domination exacerbée, ainsi que le contenu des ressources symboliques pourrait le laisser supposer. La dimension personnelle et charismatique du leadership dépasse-t-elle la dimension transactionnelle du leadership ? L'exacerbation du leadership de Gaston Flosse, à l'apogée de sa domination dans l'espace polynésien, tend même à faire de cet entrepreneur politique un « *Big Man* ».

La notion de « *Big Man* » se présente à première vue comme un concept qui permet une approche comparative intéressante[196]. Dans l'analyse des régimes politiques africains caractérisés par le néopatrimonialisme (hybridation des modèles traditionnels et légal-rationnel), les leaders investissent dans des stratégies de *Big Man*, qui reposent principalement sur l'accumulation de ressources. En effet, la logique d'entreprise n'est pas exclusivement d'ordre économique, mais possède un caractère social, politique et symbolique : « *Rechercher le pouvoir, c'est aussi rechercher la richesse, et rechercher la richesse, c'est rechercher le pouvoir, puisque l'un mène à l'autre et réciproquement. (…) En fait, la politique devient une sorte de business dont les deux monnaies d'échange, substituables, sont l'argent et les relations* »[197]. Mais si le concept de « *Big Man* » est incontestablement heuristique dans l'analyse de la dialectique des acteurs et des institutions du champ politique africain, ce concept apparaît ambivalent dans le Pacifique. Généraliser cette expression aux leaders polynésiens, ou l'utiliser dans le cadre de leaderships océaniens, peut s'avérer source de confusion. La notion peut se chevaucher avec l'expression *Big Man* (*big men*) qui désigne

[194] Collovald A., *Jacques Chirac et le gaullisme*, op. cit., p. 258.
[195] Op. cit.
[196] Voir Médard J.-F., « Le '*Big Man*' en Afrique : esquisse d'analyse du politicien entrepreneur », in *Année sociologique* n° 42, 1992, pp. 169-192. Ou Médard J.-F., Faure A.-Y., « L'Etat-business et les politiciens entrepreneurs. Néo-patrimonialisme et *Big Men* : économie et politique », in Faure A.-Y.., Ellis S. (eds.), *Les entrepreneurs en Afrique*, Paris, Karthala, 1994.
[197] Médard J.-F., op. cit., p. 342-343.

différents types de manifestations du leadership dans les sociétés de Papouasie-Nouvelle-Guinée ou du Vanuatu[198]. Cette réalité mélanésienne obère-t-elle la pertinence du concept dans l'analyse des leaderships du Pacifique insulaire ? Etonnante contradiction si l'on se rappelle que Jean-François Médard développe sa théorie du *Big Man* en adaptant l'opposition établie par Marshall Sahlins entre *Big Man* mélanésien et chef polynésien[199].

Toutefois, la notion se chevauche avec diverses catégorisations insulaires de *Big Man* ou *big men*[200]. Or, ceux qui se proclament ou sont désignés en tant que *big men* le sont-ils au regard du schéma d'analyse de Médard ? Inversement, ceux qui ne sont pas désignés de cette façon dans ces sociétés, mais qui correspondent au schéma, peuvent-ils être qualifiés de *Big Man*, alors même que la population ne les désigne pas de la sorte ? Certes, la science se construit souvent contre le sens commun, mais il semble en l'occurrence que le terme ne soit pas des plus adéquats dans ces circonstances socio-anthropologiques. L'ambivalence provient du fait que le schéma de Sahlins fige la diversité et la complexité des leaderships, au regard des travaux de recherche anthropologiques. La caractérisation effectuée par Sahlins dans l'opposition *Big Man* mélanésien/chef polynésien désignait peut-être l'état de la connaissance à cette époque[201], mais il convient de reconnaître que l'opposition systématique entre des modèles présupposés rigides et propres à la dichotomie Mélanésie/Polynésie, elle-même héritée d'une conception occidentale simplificatrice[202], ne correspond pas à la diversité et aux paradoxes des manifestations du politique dans l'ensemble de ces territoires du Pacifique.

Malgré tout, le processus d'accumulation de ressources multiples à l'origine d'un pouvoir personnel, transcrit dans l'expression de *Big Man*, dépasse la querelle terminologique. La grille de lecture des leaderships politiques de Jean-François Médard transcende celle du « politicien-investisseur », car elle est élargie à des leaderships au sein de

---

[198] Sahlins M., « Identités et modernités du Pacifique », in *La nouvelle revue du Pacifique*, vol. 1, n° 1, décembre 2000, pp. 19-25. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'évolution des rites festifs, des liens de parenté et du statut de *Big Man,* est articulée avec l'intégration de l'économie monétaire à « l'économie du don » ; le terme néo-mélanésien de « *develop-man* » est parfois utilisé.

[199] « *L'élévation au statut de Big Man est le produit d'une véritable stratégie d'accumulation, d'une série calculée d'actions qui parviennent à élever l'intéressé au-dessus du troupeau en attirant à lui des individus moins importants qui lui deviennent fidèles. Il atteint ainsi, grâce à son esprit d'entreprise, une position reconnue, fondée sur un capital de relations personnelles* », in Médard J.-F., « L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire », p. 336-337, in Médard J.-F. (dir.), *Les Etats d'Afrique Noire, Formations, Mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991.

[200] Concernant les *Big Man* du Vanuatu et les limites du concept, voir les analyses de l'anthropologue Eric Wittersheim. Cf. *Après l'indépendance. Le Vanuatu, une démocratie dans le Pacifique*, Aux lieux d'être, 2006, 190 p. Et Wittersheim E., Hamelin C. (Dirs.), *La tradition et l'Etat*, Paris, L'Harmattan, 2002, 245 p.

[201] M. Godelier mentionne le fait que le travail de M. Sahlins, *Social Stratification in Polynesia* (1958), a été réalisé sans étude de terrain. Il en ressort que les grandes chefferies se trouvaient sur les grandes îles, en raison de l'abondance d'hommes et de ressources, tandis que des sociétés plus égalitaires se forment sur les atolls, en vertu d'une approche marxiste et structuraliste. Il revient ensuite dans le courant de l'anthropologie culturelle américaine (*How Natives Think,* 1997). Pour une critique des conceptualisations du leadership en Papouasie-Nouvelle-Guinée, lire Paul Roscoe, « New Guinea Leadership as Ethnographic Analogy: A critical Review », in *Journal of Archaeological Method and Theory*, vol. 7 n° 2, 2000, pp. 79-126.

[202] Voir Tcherkézoff S., *Polynésie/Mélanésie. L'invention française des « races » et des régions de l'Océanie (XVIe-XIXe siècles)*, Au Vent des Iles, Tahiti, 2008, 374 p.

régimes autoritaires semi-compétitifs[203], mais « patrimonialisés ». L'accumulation des positions de contrôle d'accès aux ressources matérielles lui permet de « redistribuer » et d'accumuler, par le patronage, « un capital symbolique de nature politique » pour assurer sa survie politique. Par conséquent, l'articulation des concepts de *Big Man* et de néo-patrimonialisme offre une clé de compréhension du fonctionnement des systèmes politiques et du processus d'institutionnalisation à l'œuvre dans nombre d'entités politiques récentes (post-1945), à partir de l'exemple des Etats subsahariens[204]. Dans cette étude, la notion est limitée à une utilisation visant à mettre en relief l'échange symbolique entre le leader et la population.

Au-delà de la terminologie, ce sont les processus sociopolitiques qui méritent d'être éclairés au regard de la matrice des ressources du leadership politique. Si les manifestations symboliques d'un leadership autoritaire autorisent à parler d'un *Big Man* pour Gaston Flosse, les termes de notable, de leader et d'entrepreneur sont suffisamment pertinents pour éclairer l'analyse de la formation du leadership polynésien, ainsi que la stratégie et la plupart des pratiques et représentations politiques de Gaston Flosse en Polynésie française.

## § 4 Problématique et hypothèses

La problématique s'articule autour de deux questions principales : comment un acteur politique est-il parvenu à développer une domination politique personnelle dans un régime démocratique, à partir des processus d'accumulation et de combinaison des ressources politiques ? En quoi la manifestation d'un leadership politique autoritaire renseigne-t-elle sur les dynamiques de la société et sur les pratiques de la démocratie d'un espace sociopolitique ?

La dialectique de l'acteur et des institutions dans l'espace sociopolitique met en évidence la façon dont un entrepreneur politique parvient à édifier une hégémonie politique à partir d'une combinaison stratégique des ressources politiques. En ce sens, Gaston Flosse incarne un profil d'entrepreneur politique aux ressources multiples[205], œuvrant dans un contexte sociopolitique original. La formation d'un leadership politique autoritaire dans l'espace républicain amène également les interrogations suivantes : quelle la dimension du pouvoir personnel dans l'exercice quotidien du pouvoir ? Est-il autoritaire ? Quels sont les ressorts de la domination de Gaston Flosse sur la population ? Dans quelle mesure la population accepte-

[203] Ces régimes sont caractérisés par un parti hégémonique, un simulacre de compétition politique, la rotation de la classe dirigeante : le Chef fait monter les individus les plus utiles (à coût parfois élevé) ; la mobilisation de la population, mais sans contestation de l'idéologie officielle et du Chef. Cf. Bourmaud D., *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997, 158 p.

[204] Cf. Banégas R., Marshall-Fratani R., *Modes de régulation politique et reconfiguration des espaces publics*, document OCDE, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, réunion d'information du Groupe d'Orientation des Politiques (GOP), Paris, 29-31 octobre 2003, p. 9.

[205] J.-M. Regnault remarquait qu' « *Obtenir des ressources semble être l'obsession de Gaston Flosse, ce qui obscurcit le projet de société qu'il entend promouvoir* », p. 19, in « Comment devient-on Gaston Flosse ? Etude sur la carrière du président de Tahiti », in *TPM* n° 109, mai 2000, pp. 15-22.

t-elle certaines pratiques autoritaires ? Si ce pourvoir personnel s'écarte des principes républicains et démocratiques, qu'est-ce que la « démocratie » en Polynésie française ?

L'hypothèse centrale est relative à l'édification d'un pouvoir personnel, voire de pratiques autoritaires, qui traduisent les mécanismes de la domination d'un leadership politique, formé par la mobilisation d'une matrice de ressources politiques adéquates.

Alors que le jeu des institutions de la République vise en théorie à l'équilibre des pouvoirs, le jeu de l'acteur politique Gaston Flosse vise au contraire à mobiliser et à accumuler des ressources politiques nécessaires à la conquête et à la conservation du pouvoir. L'homme politique Gaston Flosse est une figure politique originale. Pour comprendre cette spécificité, la notion d'entrepreneur dans le système politique français éclaire le sens du jeu des ressources politiques classiques[206]. Mais en même-temps, en raison du soubassement anthropologique, de la configuration sociopolitique polynésienne et de son éloignement politique et culturel par rapport au centre, le leader polynésien peut jouer de ressources multiples, et de ressources politiques non utilisées dans d'autres sous-systèmes politiques locaux de la République. La combinaison de ressources politiques repose principalement sur deux types de ressources : classiques et autoritaires. L'interaction des ressources produit une domination caractérisée par un leadership politique autoritaire et par le pouvoir personnel. Le degré d'autoritarisme et les formes du pouvoir personnel varient en fonction de l'interaction des ressources du leader et des dynamiques de l'espace sociopolitique.

L'entrepreneur politique tend à contrôler l'espace sociopolitique par le jeu stratégique des ressources politiques, dont la matrice s'articule entre *ressources matérielles et institutionnelles*, et *ressources symboliques et personnelles.* Les *ressources matérielles et institutionnelles* comprennent la (les) position (s) dans l'espace politique, la ressource partisane, les ressources coercitives, les ressources financières et patrimoniales et les ressources informationnelles. Les *ressources symboliques et personnelles* sont composées des ressources charismatiques (non-verbal, théâtralisation, capacité de travail), des ressources de notoriété et de popularité, des ressources religieuses et des ressources matrimoniales.

L'hypothèse de la formation d'un pouvoir personnel s'exerce dans un contexte géopolitique d'instrumentalisation des enjeux nucléaires de la France. Le notable adopte dès lors la posture stratégique du « rempart » pour le Centre contre les velléités indépendantistes, en affichant dans le même temps son hostilité à l'Etat pour asseoir son pouvoir dans la périphérie. Gaston Flosse instrumentalise le contexte stratégique de défense nationale, afin d'apparaître incontournable pour l'Etat : en tant qu'« homme du nucléaire » et des intérêts de la France, puis comme « l'homme de l'autonomie » contre les indépendantistes.

En outre, en alimentant la dynamique de surenchère statutaire, le président de la collectivité d'Outre-mer développe un pouvoir personnel garanti par un échange politique avec le président de la République (1995-2004). Ainsi, une autre hypothèse s'articule autour de l'échange de ressources politiques entre deux entrepreneurs politiques, qui permet de

[206] Voir le modèle élaboré pour le notable Maurice Faure, député-maire de Cahors, in Lacam J.-P., op. cit.

fonder la domination personnelle du notable, au regard de la concordance des stratégies et des fenêtres d'opportunité communes, de l'affiliation idéologique et partisane. Dès lors, l'édification du pouvoir personnel s'appuie sur le détournement du système républicain par deux hommes, un *super notable* (sommet du pouvoir et du sous-système politique local) et le Président de la République (sommet de la pyramide du pouvoir institutionnel), en réduisant le potentiel de nuisance du pouvoir judiciaire et des contrepouvoirs en général, ou en détournant la légitimité démocratique par l'instrumentalisation politique du droit.

Enfin, une hypothèse complémentaire pour comprendre les manifestations de la domination du leader et son interaction dans l'espace social réside dans la mise en évidence des ressources symboliques du leadership politique. En particulier, le concept de *représentation/d'imaginaire* politique aide à traduire les ressorts de la domination dans un espace sociopolitique. Selon Maurice Godelier, les représentations sont des « *idées, [des] interprétations que les hommes se font d'eux-mêmes, de leurs sociétés et de l'univers naturel (et surnaturel) qui les entoure* »[207]. Les imaginaires politiques expriment une *gouvernementalité*, au sens de mode spécifique d'exercice du pouvoir. L'imaginaire et les représentations politiques de la population traduisent les ressorts de la domination personnelle de Gaston Flosse, ainsi que, paradoxalement, la remise en cause de la légitimité du pouvoir du *chef*, de sa puissance présumée et de la crainte qu'il inspire.

De fait, la thèse cherche à démontrer comment un pouvoir politique devient un pouvoir personnel lorsque les institutions se plient au détenteur du pouvoir. Le leader élimine au fur et à mesure les formes d'opposition dans l'espace sociopolitique, en combinant stratégiquement les ressources matérielles et symboliques, avec les ressources institutionnelles et personnelles. Par l'accumulation des ressources politiques, il développe une domination politique qui teste les limites de la démocratie et des institutions républicaines.

## § 5 Méthodologie de la recherche

La méthodologie de la recherche s'appuie sur trois points principaux : la documentation et les sources utilisées, les caractéristiques du terrain de recherche, ainsi que les précautions d'usage dans l'approche du politique en Polynésie française.

Les éléments de citations et d'analyse utilisés dans cette thèse proviennent des sources suivantes : une trentaine d'entretiens semi-directifs, une bibliographie extensive sur la théorie en sciences politiques sur les concepts relatifs au sujet, ainsi que sur l'histoire et les questions sociopolitiques de la V$^{ème}$ République, de l'Outre-mer, du Pacifique Sud et de la Polynésie française en particulier. Les catégories de la bibliographie précisent les différents champs d'investigation bibliographique, ainsi que les ouvrages, les articles, et les revues consultées.

Le travail de documentation s'est principalement déroulé dans les bibliothèques de l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), de l'université Bordeaux Montesquieu, de

[207] Godelier M., « L'imaginaire, le symbolique et le réel », entretien in *Sciences Humaines*, 2009, p. 32.

l'université de la Polynésie française et de l'université d'Auckland ; au centre de recherche de l'école doctorale de l'UPPA, au centre de recherche de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Bordeaux. Les fonds d'archives qui ont été consultés sont les suivants : par échantillonnage, la presse au service des archives du Territoire de Polynésie française à Tipaerui (Tahiti), la bibliothèque spécialisée des Archives nationales de l'Outre-mer à Aix-en-Provence, les archives du quotidien *Les Nouvelles de Tahiti* à Papeete, les archives de l'historien Jean-Marc Regnault ; les archives en ligne du journal *Le Monde* et celles de l'hebdomadaire *Le Canard Enchaîné* à Paris. Les archives du mensuel *Tahiti Pacifique Magazine* (1991-2013) ont été intégralement consultées.

L'état de la recherche de la science politique relative à la Polynésie française consiste principalement dans les travaux des historiens Jean-Marc Regnault, Paul de Dekker, Bernard Gille, Pierre-Yves Toullelan et Sarah Mohamed-Gaillard sur l'histoire contemporaine ; des politologues Sémir Al Wardi sur les institutions, et Nathalie Mrgudovic sur les relations internationales dans la région ; du sociologue Bruno Saura sur l'identité et sur les rapports entre religion et politique, ou des sociologues Michel Panoff, Alexandrine Brami Celenteno et Laura Schuft sur la société tahitienne.

Ces travaux sont complétés par ceux des anthropologues Jean-François Baré sur le « malentendu Pacifique » (histoire des rapports entre les Tahitiens et l'extérieur), de Claude Robineau sur la continuité des représentations et de l'*ethos* traditionnel dans la société contemporaine, d'Alain Babadzan sur la religion tahitienne et les « politiques de la tradition », de Serge Tcherkézoff sur les « premiers contacts », de Tamatoa Bambridge sur les mouvements de fonds qui traversent la société polynésienne, ceux de Yannick Fer et Gwendoline Malogne-Fer sur le protestantisme. Le linguiste Jacques Vernaudon et le philosophe Bernard Rigo contribuent également à une lecture affinée des représentations sociales dans l'espace polynésien.

Le champ des études juridiques est également très fourni. Parmi les principaux travaux en droit public, ceux des juristes Jean-Yves Faberon, Marc Joyau, Yves Brard, Yves Louis-Sage, François Luchaire, Philippe Lechat ou Alain Moyrand portent sur le droit des institutions et le droit de l'Outre-mer[208]. Enfin, les recherches des économistes Bernard Poirine, Christian Montet ou Florent Venayre, relatives aux caractéristiques de l'espace économique polynésien, complètent ce tableau non exhaustif des outils scientifiques transdisciplinaires mobilisés. L'apport de l'ensemble de ces éclairages se révèle indispensable à une démarche compréhensive dans l'étude des phénomènes politiques à Tahiti.

Presque tous les archipels ont fait l'objet d'une enquête de terrain (archipel de la Société, des Marquises et des Tuamotu), excepté l'archipel des Australes et celui des Gambier, lors de séjours de plusieurs mois, parfois d'une année entière, entre 2003 et 2011. Cette période a été marquée par une succession d'évènements riches en péripéties politiques : alternance, crises politiques, élections multiples, dont quatre territoriales (incluant l'élection partielle aux Iles-

[208] Voir la bibliographie pour l'ensemble des travaux des auteurs mentionnés.

du-Vent en février 2005), plus d'une dizaine de gouvernements différents, mouvements sociaux dont le blocage des administrations ou de la ville de Papeete, etc.).

Les entretiens, formels (29 entretiens ciblés) et informels, ont été réalisés auprès des acteurs politiques, institutionnels, administratifs, économiques, médiatiques et culturels de la Polynésie française, ainsi qu'auprès d'acteurs institutionnels, administratifs et médiatiques en métropole, sans négliger les entretiens avec les citoyens polynésiens. Relevons parmi les sources les plus intéressantes : des sources institutionnelles (au service de presse du gouvernement ou au service des relations internationales), des sources politiques (des ministres du gouvernement, un président de l'assemblée de la Polynésie française), des sources administratives (contacts directs au Haut-commissariat) et judiciaires (par exemple, au tribunal administratif de Papeete), des sources médiatiques (le quotidien *Les Nouvelles de Tahiti* m'a permis un accès permanent aux archives du journal), ou, parmi les sources politiques nationales, le député apparenté socialiste René Dosière. L'ancien Premier ministre, Lionel Jospin, a aussi été sollicité, mais il n'a pas souhaité s'exprimer.

Un guide d'entretiens, disponible en annexes, a été élaboré, afin de cadrer les questions correspondant aux hypothèses principales. Il a été adapté aux thèmes relatifs à la recherche, en fonction du type d'interlocuteur. Les personnes interviewées, qui ont accepté de nous recevoir, ont souvent préféré ne pas être citées, voire enregistrées. Leur souhait est ici respecté. Cette option de discrétion n'empêche pas la capacité à recouper les dires et les faits de chacun, ni la théorisation basée sur un ensemble de faits sociaux. Certains faits n'ont pas été cités, faute d'éléments irréfutables et concordants ; ou par décision de l'auteur, quand l'aspect affectif, intime ou privé des éléments livrés sur les protagonistes de l'analyse entrait trop en ligne de compte. En outre, « *L'un des principaux soucis pour travailler dans le milieu politique, c'est la langue de bois. Il n'est pas évident de recueillir un discours qui ne soit pas convenu, qui ne soit pas préconstruit au moment de l'entretien* »[209]. Le travail à l'écart des membres de la sphère dirigeante du *Tahoeraa Huiraatira*, non sollicitée, est un choix délibéré, par volonté de prise de distance à l'égard du « sujet ».

Le contexte humain et environnemental de la recherche révèle l'importance du non-dit, ce qui implique une approche non-directive des entretiens réalisés avec les acteurs politiques polynésiens. La « réserve » est souvent la règle dans un espace social réduit à la taille de l'île et où les informations et les rumeurs, les deux se mélangeant, traversent les baies et les vallées polynésiennes à un rythme qui n'a rien de tropical. « Radio cocotier » émet de façon continue sur les ondes sociopolitiques polynésiennes. L'obtention et le recoupement des informations n'est pas toujours chose aisée, en particulier lorsque les pratiques de pouvoir viennent à être évoquées. Néanmoins, le microcosme polynésien peut s'avérer a contrario utile, afin d'avoir un accès rapide et parfois direct aux plus hautes autorités socio-économiques et politico-administratives. Par ailleurs, le travail des journalistes, différent dans leurs démarches, de Benoît Collombat (*France Inter*), et de Fabrice Lhomme et Gérard Davet (*Le Monde*), a permis l'utilisation de citations des personnes interviewées, qui étaient moins facilement

[209] Pinçon-Charlot Monique, Pinçon Michel, entretien in *Le Monde*, 21 septembre 2010.

publiables pour le chercheur. Le sérieux et la rigueur des journalistes, dans la qualité des documents et des sources produites, méritent d'être soulignés, quelle que soit l'orientation thématique, parfois factuelle ou normative, de leurs ouvrages respectifs.

Les entretiens ont été complétés par un recours à l'*observation* des meetings, des réunions, des séances à l'assemblée de la Polynésie française. De plus, la méthode de l' « attention flottante » évoquée par l'anthropologue Marc Abelès s'est révélée très utile pour cerner certains discours et comportements des acteurs politiques polynésiens, ainsi que ceux des notables métropolitains, et des leaders politiques en général[210].

En effet, Jean-Marc Regnault avait déjà relevé un autre écueil méthodologique dans une civilisation de l'oral, « *où on ne livre pas à l'écrit le fond de sa pensée. C'est dans la langue locale que les hommes politiques s'expriment le plus sincèrement. Quand on analyse les articles signés par les personnalités, quand on étudie leurs discours, lus la plupart du temps, il faut toujours se poser la question : qui a rédigé ? Ainsi, bien des déclarations qu'on pourrait estimer fondamentales ne pèsent rien dans l'esprit de ceux qui les ont prononcées* »[211]. Aux données récoltées sur le terrain de recherche s'ajoutent des considérations de prudence méthodologique indispensables au regard de ces spécificités polynésiennes. Néanmoins, les déclarations des acteurs politiques, quels que soient les terrains de recherche et les espaces politiques, doivent souvent être relativisées, en fonction des contextes et des intérêts politiques en présence. Leur capacité au double discours, certes facilitée par un double usage linguistique, n'apparaît pas comme une exclusivité polynésienne, qui rendrait impropre l'analyse de l'ensemble des discours en langue française.

Il n'en demeure pas moins que la langue tahitienne a pu constituer un écueil pour un débutant en la matière, en particulier lors des meetings ou des interventions télévisées.

Ce travail est construit à partir des sciences politiques, par la mobilisation d'outils transdisciplinaires. L'anthropologie, la sociologie, l'histoire, le droit et l'économie visent à alimenter une sociologie politique dynamique, nourrie également d'une lecture de science politique plus classique (lecture institutionnelle, sociologie des organisations et du système politique), avec quelques éléments d'emprunt à la science politique dite « africaniste », dont les exigences et les analyses, sur un terrain a priori déroutant ou simpliste pour de nombreux occidentaux, ont démystifié les biais développementalistes ou culturalistes. D'ailleurs, l'anthropologue Eric Wittersheim remarquait à juste titre que le travail de définition des concepts n'est en général pas assez abouti, ou consiste dans une transposition inadéquate des concepts occidentaux à des réalités sociopolitiques océaniennes[212].

---

[210] « *Je notais en revanche des conversations, des démarches, certains comportements (…). C'est l'accumulation de ces notes éparses et parfois légèrement baroques qui m'a permis de reconstituer comme un puzzle la vie politique locale et ses enjeux* », in Abelès M., *Anthropologie de l'Etat*, Armand Colin, 1997, p. 201.

[211] Op. cit., p. 95.

[212] Wittersheim E., Hamelin C. (dir.), *La tradition et l'Etat*, op. cit., p. 16.

L'adoption d'une méthodologie transdisciplinaire cherche à éviter le risque de la myopie monographique, ou celui du sociologisme[213]. Le choix d'un type d'approche relevant de la sociologie compréhensive, et d'une approche quelquefois élargie au champ des sciences humaines, n'opère pas d'exclusion entre individualisme méthodologique et holisme. Mais il s'inscrit dans une double dialectique : celle des acteurs et des institutions, et celle des pratiques et des représentations politiques. En effet, les réalités du politique en Polynésie nécessitent, pour être appréhendées dans leur profondeur et leur globalité, de recourir, en ce qui concerne les sources bibliographiques, à des travaux scientifiques de disciplines diverses.

Le fait que les articles et ouvrages relevant de la science politique n'abondent pas en Polynésie française renforce le caractère incontournable de lectures et de sources variées dans les différentes disciplines des sciences humaines et sociales : « (…) *les études strictement limitées à un domaine qu'il soit juridique, ethnologique, sociologique, politique* » prennent le risque de présenter un caractère « *artificiel, (…) insatisfaisant, voire (…) irréaliste »*[214]. En l'occurrence, le « facteur temps » est fondamental pour « sentir » les caractéristiques du lieu d'étude, « ingérer » et « digérer » la production scientifique dans les sciences humaines relatives à la Polynésie française et au Pacifique[215]. Approche indispensable, d'autant plus qu'en dépit de toute prudence scientifique, un regard souvent ressenti comme trop exogène peut être rejeté, ou est souvent mal interprété.

En conséquence, la prise en compte de la « longue durée » (Fernand Braudel) situe les phénomènes politiques dans leur « historicité ». Le recours aux dynamiques « du dedans » et « du dehors » éclaire par exemple les aspects « *anthropo-socio-logiques* » en Polynésie française[216], ainsi que les aspects externes, économiques ou géopolitiques. En outre, la méthode du « détour », chère à Georges Balandier et à Clifford Geertz, a été utilisée au sujet de la politique polynésienne comme un outil du « mieux-voir » : « *il est plus facile de lire chez autrui des mécanismes qu'un aveuglement de confort empêche de reconnaître chez soi* ». Dès lors, le détour représente « *un moyen de contourner les défenses qui nous interdisent de percevoir, ici et maintenant, des dispositifs de pouvoir d'autant plus efficaces qu'ils sont moins bien identifiés* »[217]. En l'occurrence, le détour par le pouvoir personnel de Gaston

---

[213] A l'instar des remarques de J.-F. Médard, « *Nous considérons qu'il y a place et pour l'individualisme méthodologique et pour le holisme et que l'homme est à la fois rationnel et non rationnel selon les circonstances. Trancher dans un sens ou dans l'autre relève d'un pari arbitraire qui ne découle nullement d'un impératif scientifique. Le « sociologisme » postule un individu totalement déterminé, dépourvu d'autonomie, ce qui n'est pas moins irréaliste. Mieux vaut donc partir du paradoxe d'un homme rationnel et irrationnel, déterminé et autonome, ceci non pas en fonction d'un pari métaphysique sur l'essence de l'homme, mais d'une hypothèse de travail fondée sur l'observation du comportement humain* », Médard J.-F., « Théories de l'échange et échanges politiques », p. 32, in Clayes P., Frognier A.-P., (dirs.), *L'échange politique*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1995, 310 p.

[214] « L'évolution historique et institutionnelle de la France et de la Polynésie française : un essai d'histoire comparée », in Recueil d'articles de J.-M. Regnault, Université de Polynésie française (UPF).

[215] Une autre limite méthodologique concerne les discours politiques en tahitien, d'un autre contenu que le discours « officiel » en français. Cf. Mc Kittrick C., *La rhétorique du discours politique en tahitien*, thèse de lettres, langues et sciences humaines, sous la dir. de B. Saura, UPF, 2012.

[216] Balandier G., *Anthropo-logiques*, Le Livre de Poche, 1985, 320 p.

[217] Préface de P. Braud, op. cit., p. 6.

Flosse en Polynésie française permet d'observer des ressorts similaires sous la V$^{ème}$ République, au regard de certaines pratiques autoritaires ou néopatrimoniales[218].

Analyser le politique dans l'Outre-mer, de surcroît en Polynésie, impose donc de se pencher sur l'histoire et l'anthropologie de territoires, dans lesquels les pratiques politiques ne paraissent pas très éloignées au premier abord de celles que l'on retrouve dans des Etats fraîchement indépendants, où « *la politique (…) consiste pour l'essentiel à asseoir la légitimité d'un Etat central face à des pouvoirs locaux souvent rétifs. Processus lent qui n'est jamais à sens unique, tant le pouvoir local sait contourner l'adversaire pour mieux l'investir, et parfois le dénaturer* »[219]. La Polynésie française connaît l'affirmation d'un pouvoir autonome qui dépasse le cadre classique de la décentralisation en France. Les structures de l'Etat s'enracinent progressivement dans des rôles spécifiques à connotation régalienne dans un territoire, qui, de son côté, présente le développement d'un cadre institutionnel traversé par des logiques appartenant à la fois aux cultures politiques républicaine et polynésienne[220].

Les règles de la politique polynésienne sont peut-être « originales » par rapport à la métropole, mais dans une échelle comparative internationale, ces caractéristiques perdent substantiellement de leur caractère original[221] : « *Il faudra bien qu'on cesse de considérer Tahiti comme une exception dans le monde. Il faudra bien accepter de soumettre le Territoire à l'analyse scientifique* »[222]. Parmi les particularités de la politique polynésienne, l'espace politique est marqué par des mouvements politiques à base géographique (particularisme îlien à base religieuse ou ethnique), l'intensité de l'activité politique (les Polynésiens sont inscrits dans un ou plusieurs partis)[223], et le primat des personnalités politiques sur les considérations idéologiques[224]. Dans la quiétude apparente des îles du Pacifique[225], le jeu politique a une

---

[218] A Marseille, le maire du 1$^{er}$ secteur, P. Menucci parle à propos de son rival marseillais du Parti socialiste (PS), J.-N. Guérini, de « *système clientéliste* », d'un parti, le « *au service d'un seul homme* » : « *on est au paroxysme du pouvoir personnel* ». *Le Nouvel observateur*, 9 avril 2011. Pourtant, P. Menucci était le directeur de campagne de J.-N. Guérini lors des élections municipales de 2008.

[219] Bourmaud D., *Histoire politique du Kenya. Etat et pouvoir local*, paris, Karthala, 1988, p. 6.

[220] Al Wardi S., *Le partage du pouvoir*…, op. cit.

[221] « (…) *L'observateur doit faire un effort pour comprendre ce qu'est un territoire d'*Outre-mer*, c'est-à-dire un milieu qui a sa culture propre, des pratiques particulières, déterminées par la géographie, l'histoire, le souvenir de la colonisation, la démographie et les mentalités. La présence français a imposé un cadre institutionnel et politique à l'intérieur duquel la culture et les pratiques locales bousculent les principes importés* », in Regnault J.-M., « La vie politique en Polynésie française. Penser les antipodes », in *Hermès* n° 32-33, « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », 2002, pp. 521-529 ; p. 521.

[222] Regnault J.-M., « Histoire de Tahiti de 1945 à 1992. Problèmes de méthode et premiers acquis », in *Bulletin de l'Association des Historiens et Géographes de la Polynésie française*, n° 4, juin 1996, p. 90. Il ajoute que « *Ce sera une grande victoire pour le Territoire, que d'accepter que le chercheur est un homme libre, mais qu'il n'est ni partisan, ni donneur de leçons. (…) Il faudra aussi et surtout que le scientifique sache fournir l'effort intellectuel permettant de "penser" la Polynésie afin qu'il ne tombe pas dans "l'européanocentrisme". La science acquise doit précisément rendre capable de comprendre la ou les logiques qui sont à l'œuvre en Océanie, sans être soumis par trop de visiteurs et qui a causé tant de mal à la Polynésie. Critiques excessives, admiration excessive : deux autres écueils pour notre recherche* ».

[223] « *Les partis ont toutes les apparences de la vie démocratique. (…) Les partis sont au service d'un leader, un chef charismatique qui entraîne l'adhésion, quelle que soit l'orientation qu'il peut prendre* ». Op. cit., p. 522.

[224] « *Tout tourne autour des personnalités plutôt qu'autour d'enjeux à connotation économique et sociale, même si ces derniers aspects tendent à prendre de l'importance. (…) Si les rivalités de personne sont une clé*

place « démesurée » et possède un penchant pour une « *hypersensibilité baroque* »[226]. Malgré les nombreux partis politiques polynésiens, « (…), *l'essentiel, c'est le système de clientèle et de parentèle qui constitue le ressort de la vie politique locale* (…). *L'exercice du pouvoir est bien difficile à Tahiti, où tout le monde connaît tout le monde, où fetii et amis sont légions. (…) Comment ne pas faire une entorse à la règle ?* »[227]. Le terme « *fetii* » exprime des rapports complexes de parenté, d'amitié, de service, de dépendance ; Chacun est le *fetii* de quelqu'un. Dès lors, la démographie joue contre la démocratie. La faible importance numérique ne permet pas tout à fait un développement de la dimension impersonnelle du processus légal-rationnel[228].

Le travail pionnier des encyclopédistes de la Polynésie française, entamé dans les années 1980, avait mis en lumière certains traits de l'espace sociopolitique polynésien. La passion pour un jeu politique aux rapports très personnalisés[229], ainsi que la multiplicité des partis caractérisent cette « terre d'élections », où l'on vote une fois par an en moyenne depuis 1958. Le début des années 1980, qui consacre l'arrivée au pouvoir local de Gaston Flosse, connaît l'effervescence du « renouveau culturel » *maohi* entamé depuis la fin des années 1960[230]. La culture devient un enjeu politique, entre les tenants d'une « nouvelle identité »

---

*permettant de comprendre l'évolution politique, il faut toujours s'attendre à de spectaculaires scissions et réconciliations. Tout est possible en Polynésie* ». Op. cit., p. 523. Le leader du parti *Ai'a Api*, Emile Vernaudon, déclare en 1986 que « *Nous devons nous débarrasser du CEP et de Gaston Flosse* » : « *si l'indépendance seule nous le permet, eh bien, vive l'indépendance !* », cité in Saura B., « La vie politique », op. cit., p. 110.

[225] Regnault J.-M., *La France à l'opposé d'elle-même. Essai d'Histoire politique de l'Océanie. 1er volume : « Il y a un monde du Pacifique » disait de Gaulle*, Ed. de Tahiti, 2006, p.12. J.-M. Regnault cite les travaux du géographe C. Huetz de Lemps : « (…) *l'insularité, les rythmes climatiques, la longueur quasi-identique des jours se conjuguent pour donner l'impression d'un "temps immobile". C'est ce qui expliquerait la complexité de l'attitude des autochtones à l'égard de l'étranger, à la fois perçu comme celui qui vient rompre la monotonie (…) mais aussi qui vient rompre la sécurité qui donne l'immobilité (d'où l'hostilité) (…). Ce "temps immobile" explique aussi l'extrême présence du passé (réel ou mythique) qui resurgit dans des conflits qu'on ne peut apparemment pas expliquer. Ce qui ailleurs (dans les grandes nations) ne serait que péripéties dans la longue durée, reste dans les îles des faits majeurs (…). Le temps, donc, n'effacerait pas les conflits mais leur donneraient une résonance de plus en plus forte* (…) ».

[226] Selon l'expression de J.-M. Regnault.

[227] J.-M. Regnault cite le bulletin *Te Aratai* (1963).

[228] Cette configuration particulière a fait dire à J.-M. Regnault que « *Pour être un "bon" tavana aux yeux de ses administrés, un maire a le devoir de mauvaise gestion. Cela signifie que peu importe les conséquences budgétaires, il faut rendre des services, embaucher un personnel en surnombre, suréquiper la commune en matériel qui sera prêté, faire des travaux (…)* ».

[229] « *La politique passionne les habitants de ce territoire* » ; « *La vie politique est très personnalisée dans le Territoire* », in Pambrun J.-M., Ravault. F., Saura B., « La vie politique », in Ravault F. (dir), *Encyclopédie*…, op. cit., vol. 9, p. 105.

[230] Op. cit., chapitre « Culture et renouveau culturel », p. 57. Par exemple, en 1967, le conseiller territorial et leader autonomiste de l'époque J. Teariki fait la proposition que la langue tahitienne soit incluse dans la traduction des textes officiels. G. Flosse propose l'enseignement du tahitien en primaire en décembre 1971 ; Tagupa W., "The Tahitian Language: a Historical and Vernacular Controversy", pp. 144-155.

prônée par le *Tahoeraa*, et le projet indépendantiste[231]. La popularisation du terme « *maohi* » concrétise cette dynamique identitaire[232].

L'observation et la description des jeux d'acteurs de l'espace sociopolitique polynésien conduit à prendre garde des analogies, et à ne pas calquer des concepts qui s'appliquent à l'observation et à la description d'autres contextes sociopolitiques. Dans une société originale telle que celle de la Polynésie française, les deux principaux écueils à éviter sont essentiellement téléologiques et culturalistes. Téléologiques, parce que les réalités politiques ne correspondent pas à une « politique fiction » dans laquelle les Polynésiens auraient des étapes à franchir sur l'échelle de la démocratie, du développement ou d'un sens de l'histoire déterminé par avance. Cette lecture ethnocentriste ne permet pas de pénétrer certains codes sociaux et politiques océaniens. Culturalistes car, si la particularité socioculturelle polynésienne est prise en compte dans l'analyse, l'explication politique reposant principalement sur la culture rend chacun prisonnier de sa propre culture. Un autre biais de l'approche culturaliste consiste à figer des altérités indépassables. Si les travaux du philosophe Bernard Rigo sont particulièrement éclairants sur la cosmogonie des anciens polynésiens, l'anthropologue Yannick Fer y voit une limite culturaliste. Il parle ainsi d'un « *ethnocentrisme inversé* » [233], qui consiste à considérer une altérité a-historique, irréductible et indépassable entre les façons de penser européenne et polynésienne, car l'altérité s'avère relative et non absolu. L'identité polynésienne est souvent envisagée à partir de notions spécifiques, qui ne rendent pas toujours compte des mutations des « *réalités de la société polynésienne contemporaine* »[234].

Or, divers phénomènes et pratiques sociopolitiques manifestent au contraire une hybridation et une réinvention du rapport au politique, entre la continuité d'anciennes valeurs précoloniales et coloniales (*ethos*), et l'appropriation de la modernité politique au niveau des institutions et du jeu démocratique. Ainsi, la démarche adoptée s'inspire d'une analyse *in situ* des mécanismes de production du politique, qui relève d'une problématique de l'hybridité et de la « zone grise »[235]. Il s'agit d'opérer un décloisonnement en matière d'analyse politique, en faisant circuler les paradigmes entre l'approche des généralistes et celle des spécialistes « périphériques » de la science politique[236].

---

[231] « *Projet idéologique illusoire de retour en arrière, projet qui se trouve d'ailleurs lui-même en partie à la source de leur aliénation* ». In Saura B., *Encyclopédie*…, op. cit., p. 64.

[232] Le théologien D. Raapoto a explicité le terme *maohi* : le préfixe *ma* renvoie à ce qui est pur, propre, digne : « *être ma, c'est avoir sa place d'homme libre, parmi les hommes libres* » (*tiama, tiamaraa* ; *ti'a* : idée de droiture, de justice, debout) ; *Ohi* signifie le « *rejeton qui a déjà ses racines, lui assurant une certaine autonomie de vie, tandis qu'il est toujours relié à sa tige-mère* ». La revendication du renouveau culturel passe « *par l'opposition à ce qui vient de l'extérieur, et qui serait susceptible de souiller les racines ma'ohi* ». Op. cit.

[233] Cf. Rigo B., *Altérité polynésienne, ou les métamorphoses de l'espace-temps*, Paris, CNRS Ed., 2004, 350 p. ; [CR] Fer Y., in *Archives des sciences sociales des religions* n° 130 vol. 1, 2005, pp. 113-202.

[234] Fer Y., op. cit.

[235] Cf. Dabène O., Geisser V., Massardier G. (Dirs), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle. Convergences Nord-Sud*, op. cit.,2008, p. 10.

[236] Camau M., Massardier G. (dirs), *Démocraties et autoritarismes.* Op. cit., p. 9.

En effet, une approche qui réconcilie, sans les diluer, diverses approches des sciences politiques, s'avère éminemment nécessaire pour comprendre la trajectoire et les pratiques politiques de Gaston Flosse en Polynésie française.

L'étude de la formation d'un leadership politique polynésien (titre I) montre comment le processus d'accumulation des ressources politiques peut conduire au développement d'un leadership politique autoritaire, caractérisé par sa plasticité (titre II).

# TITRE I

## LA FORMATION

## D'UN LEADERSHIP POLITIQUE POLYNESIEN

# CHAPITRE 1

# LA TRAJECTOIRE POLITIQUE D'UN NOTABLE

Gaston Flosse, doté de ressources politiques personnelles, hérite politiquement de ressources notabiliaires importantes. Dès lors, le jeune entrepreneur politique devient rapidement un notable politique détenteur d'un fief. La combinaison de ces ressources lui ouvre la voie du cumul des mandats.

## *Section 1 : L'héritier politique*

L'initiation et l'entrée en politique de Gaston Flosse s'effectue sous la houlette des notables tahitiens, qui le cooptent dans l'univers de l'oligarchie tahitienne.

### § 1 L'initiation politique

La trajectoire sociale et politique de Gaston Flosse dans l'espace polynésien s'appuie sur des ressources personnelles importantes, décelables dans la période de sa vie qui précède son entrée en politique.

#### A/ Avant la politique

Gaston Utato Flosse naît le 24 juin 1931 à Rikitea, dans l'île de Mangareva, appartenant à l'archipel des Gambier, dans les Etablissements français d'Océanie (EFO). Il naît durant l'entre-deux-guerres, à une période où la crise économique déclenchée en partie par le krach de 1929 déprime l'Occident. Les EFO ne subissent qu'une part marginale des conséquences de la récession mondiale. Bien qu'éloignés des théâtres tragiques de la Seconde Guerre mondiale, les EFO jouent un rôle non négligeable lors du ralliement des colonies françaises du Pacifique au général de Gaulle, dès le 2 septembre 1940 à Tahiti[237].

[237] Puis la Bataille du Pacifique mobilise ces territoires, lorsqu'à partir de mars 1942, l'île de Bora-Bora sert de base de ravitaillement pour l'armée américaine, dont le souhait a été réalisé par le général de Gaulle, après que celui-ci ait obtenu que les Etats-Unis reconnaissent la souveraineté française dans les îles océaniennes. Lire Regnault J.-M., *La France à l'opposé d'elle-même. Essais d'histoire politique de l'Océanie.* Vol. 1 : *« Il y a un monde du Pacifique » disait de Gaulle*, Les Editions de Tahiti, 2006, 225 p.

Fruit de l'union d'une mère polynésienne et d'un père français, Gaston Flosse, à l'instar de la majorité des Polynésiens, se trouve au croisement d'identités et d'héritages culturels mixtes et métissés. Métis ou « Demi » (*'afa*), Gaston Flosse n'appartient pas aux grandes familles Demi, fondées sur des unions entre les héritiers de l'ancienne aristocratie tahitienne identifiée dans la généalogie des *arii*, avec une souche étrangère (*'afa*)[238]. En revanche, la multiplicité des configurations de métissage en Polynésie française font écrire aux sociologues Michel Panoff ou Dominique Wolton, que l'intégralité ou presque des Polynésiens seraient biologiquement métissés[239]. Plutôt qu'une catégorisation socio-ethnique, le groupe des « Demis » exprime l'évolution d'un ordre social qui se met en place progressivement à Tahiti, à partir du milieu du XIX$^{ème}$ siècle. L'ambivalence des catégorisations des individus en Polynésie ne masque pas le fait que cette catégorie définit un statut socio-économique, une société hiérarchique, un mode de vie et un positionnement à l'interface des contextes sociaux. Ils font des usages sociaux distincts de leur capital culturel, selon les contextes auxquels ils sont confrontés[240].

L'importance historique prise par cette catégorie socioculturelle rendrait compte de l'instabilité des prises de position et des alliances politiques contemporaines, reflétant « *des conflits installés au cœur même de ces personnalités à la définition contradictoire dès l'abord* »[241]. La multiplication des postures identitaires pour chaque individu semble fonction des exigences de distinction[242] et de valorisation sociale. Les Demis bénéficient de leur capital culturel occidental face aux Polynésiens, et de leur capital culturel polynésien face aux Européens. Dans ce cas, « *les métis se retrouvent aussitôt dans le rôle d' "indigènes", jouant leur partie face à l'étranger* »[243]. D'ailleurs, il faut noter que les représentants politiques les plus radicaux dans leur hostilité aux « étrangers » et à la France, aux patronymes très européens ou occidentaux, ont souvent une histoire familiale coloniale et récente dans

---

[238] Cf. Krizancic Catarina, *Tahiti royale: Divine kings disguised as a rising French colonial elite*, PhD diss., University of Chicago, 2009.

[239] « *Vers 1960 il n'existait plus dans l'ensemble du territoire un seul Polynésien de pure souche (...). Dans la dernière décennie du XIX$^{ème}$ siècle, (...) les habitants étaient manifestement métissés dans leur quasi-totalité, à l'exception des Marquisiens* », in Panoff M., *Tahiti métisse*, Paris, Denoël, 1989, p. 157.

[240] L'anthropologue Claude Robineau offre une définition pertinente : « *Les Demis sont propriétaires fonciers, instituteurs, agents de l'administration : ils font carrière dans le commerce, l'industrie locale, les professions libérales. En fait, il s'agit d'une couche culturelle, à cheval entre les deux cultures, ma'ohi et européenne (...) ; l'on trouve dans cette couche culturelle "demie" tout l'éventail des statuts économiques depuis le petit cultivateur de vallée (...) jusqu'au grand bourgeois* », in Ravault F., « D'hier à aujourd'hui 1960-1986 », in Ravault F., (dir.), *Encyclopédie de la Polynésie française. Vivre en Polynésie française* n° 1 et 2, vol. 9, C. Gleizal, 1986, p. 15.

[241] Baré J.-F., *Tahiti, les temps et les pouvoirs. Pour une anthropologie historique du Tahiti post-européen*, ORSTOM, 1987, p. 466. L'anthropologue fait allusion à des types de personnalités « *capables de manifester le plus grand appui à la présence française pour, quelques minutes après, accuser « les Français » d'avoir « flanqué la vérole » à la population polynésienne (...) ; de traiter encore les Polynésiens de « nha qué » [terme péjoratif et colonial désignant les Vietnamiens en Indochine française] (...), mais de se glorifier de parler tahitien et de dénier à tout étranger la capacité de le faire* ».

[242] Bourdieu P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Les Editions de Minuit, 1979, 672 p.

[243] Cf. Panoff Michel, *Tahiti métisse*, Paris, Denoël, 1989, 296 p. Pour une critique de cette approche, voir Saura B., *Tahiti Maohi*, op. cit.

l'actuelle Polynésie française. En quête de légitimité locale, ils cherchent ainsi à apparaître « plus *maohi* que les *maohi* », en refoulant une partie de leurs origines. Le champ politique contemporain est essentiellement composé de Demis, qui ne tirent pas individuellement les mêmes conclusions de leurs origines. Cependant, ils savent se rassembler pour maintenir leur domination sociopolitique depuis l'ère de l'autonomie.

Ainsi, Gaston Flosse a été élevé entre les deux cultures, polynésienne et française. Il ne se sent pas davantage français ou polynésien[244]. Son père, également prénommé Gaston, est un métropolitain d'origine lorraine[245], naturalisé américain ; il ne parle pas le *reo' tahiti*. Il a vécu longtemps aux Etats-Unis avant de venir dans les EFO ; Gaston Flosse a d'ailleurs un demi-frère de nationalité américaine, Robert Flosse. Gaston Flosse père se trouve dans l'archipel des Gambier pour exploiter la perle noire et s'occuper du commerce des nacres pendant cinq ou six ans. Il retourne ensuite à Tahiti où, entre autres affaires, il gère une limonaderie[246]. Le commerce de sirop et de limonade, très rentable[247], était situé en face de la cathédrale de Papeete. La mère de Gaston, Claire Mamatui, « *était une pure Mangarévienne, très intelligente et très moqueuse également. Dès qu'il disait un mot de travers, elle se mettait à rire, se moquait de lui. Donc j'ai été élevé entre ces deux cultures, française par mon père et tahitienne par ma mère, et ensuite j'ai passé une bonne partie de ma jeunesse également chez les Frères de Ploërmel*[248] *où j'ai été en pension pendant neuf ans* »[249].

Les origines généalogiques de Gaston Flosse témoignent de racines, lorraines par son père[250], et mangaréviennes par sa mère. Du côté maternel, l'histoire est rocambolesque,

---

[244] « *J'ai grandi chez les religieux français mais j'exprime plus facilement ma pensée en tahitien* », *Le Nouvel Observateur*, 20-26 mars 1987.

[245] Le président du Sénat C. Poncelet, en visite à Tahiti, fait référence à *l'ascendance paternelle du père de G. Flosse ; il le surnomme en conséquence le « chêne polynésien »*. *Les* Nouvelles, 7 septembre 2002.

[246] Son père est associé à Marc Souron, négociant à Papeete, dans la *Limonaderie Française Gazor*, qui fabrique et vend des boissons gazeuses, de la limonade et du sirop (11 février 1944) ; chacun investit 75 000 francs dans le capital ; l'associé de Flosse gère et administre les affaires de la société. Cf. Cheung, op. cit., p. 231.

[247] « Quand le sucre incolore manqua, le sucre roux d'Atimaono donna au liquide gazeux une teinte brunâtre peu agréable à l'œil. Le fabricant y adjoignit un colorant rose qui fit probablement augmenter les ventes », in Lestrade C., « Quelques souvenirs de Tahiti entre 1942 et 1945 », in *JSO* n° 94, 1992, p. 131.

[248] En septembre 1859, quatre missionnaires de l'équipe fondatrice de la mission catholique quitte Ploërmel. Le 1er octobre 1882, la laïcisation de l'école publique de Papeete intervient après le transfert de l'école des Frères dans la vallée de la mission comme école catholique libre (accord du 7 février 1882). Le 16 décembre 1945, Monseigneur Mazé pose la première pierre du nouveau collège La Mennais inauguré en 1948. In Pons P., *Tahiti autonome, 1985-1990*, Tahiti, recueil d'articles, 2008, 299 p.

[249] INTW GF/JMR.

[250] Des recherches conduites par un blogueur, passionné par l'histoire de la commune d'Hestroff (Moselle), renseigneraient sur de lointains aïeux de G. Flosse du côté paternel. Il serait originaire d'un village de la Moselle francique, descendant du couple formé par Juliana Luxemburger et Jacques Dalstein (1640 env.-1703), maire de Sainte-Croix, échevin et lieutenant de la prévôté de Freistroff. Ils ont eu neuf enfants, dont Jean-Bernard, né en 1669. Une de ses arrières petites-filles, Anne-Marie Salmon, épouse en 1826 un Philippe Antoine Flosse, percepteur, né en 1757, fils d'un avocat à la cour souveraine de Lorraine. Il pourrait être l'arrière-arrière grand-père de Gaston Flosse. http://www.hestroff.com

puisqu'il descendrait de Jacques Guillou (x)[251], marin militaire établi à Mangareva dans le commerce de nacres[252], et d'une mangarévienne nommée Célestine Toamagiti[253]. Gaston Flosse père, investi également dans le commerce des nacres aux Gambier, suit en quelque sorte les traces du *paterfamilias* Jacques Guillou, en s'amourachant d'une Mangarévienne. Le métissage de Gaston Flosse, à l'instar de nombreuses autres histoires individuelles et familiales dans l'actuelle Polynésie française, illustre les trajectoires étonnantes des descendants des rencontres de marins (militaires, commerçants ou aventuriers) et de la population polynésienne. D'autre part, Gaston Flosse assimile son origine polynésienne (archipel des Gambier) à la culture tahitienne (archipel de la Société), principalement en raison du fait qu'il grandit à Tahiti, après ses premières années d'enfance à Mangareva. Ainsi, il ne parlait pas la langue tahitienne mais la langue mangarévienne[254].

---

[251] Né à Audierne (Finistère) le 18 mars 1804, J. Guillou embarque pour les Antilles en 1826 puis se retrouve congédié en 1828 pour une dysenterie chronique. Il repart fin décembre 1828, puis revient le 28 mai 1829, avant d'embarquer le 18 juin (en vrai aïeul gaulliste) sur le navire *Le Pompée* qui part en direction des « mers du Sud ». Il déserte depuis le port chilien d'Arica et se retrouve considéré comme déserteur dans les feuilles de renseignement d'Audierne en 1839 (dernières traces administratives de son existence européenne). Il recommence une vie dans l'archipel des Gambier. Trois sources mentionnent sa trace : le père Honoré de la congrégation des Sacrés cœurs de Jésus et de Marie, l'amiral Dumont d'Urville (qui établit le Protectorat à Tahiti) et le frère Gilbert Soulié, missionnaire bâtisseur d'églises. Ils nous apprennent qu'après le Chili, J. Guillou embarque à bord de la goélette *l'Aimable Joséphine*, puis s'arrête à Mangareva. Heureusement pour lui, car l'équipage, ayant poursuivi sa route, est ensuite massacré à Fidji. Avec son acolyte Marion, ils sont les deux seuls Européens parmi 2 000 Mangareviens sous l'autorité du roi Maputea.

[252] Le frère Gilbert Soulié, ami de J. Guillou, témoigne d'accrochages avec les deux Européens, qui n'appréciaient pas qu'on instruisit les indigènes du commerce des nacres, alors qu'ils achetaient le tonneau de nacres pour dix piastres qu'ils revendaient ensuite pour cinq cent piastres.

[253] Après avoir essuyé sept ou huit refus de la part des familles insulaires à qui il demandait la main de leur fille, il épouse Célestine et fonde une famille de dix enfants. Le père Laval, missionnaire des Gambier, le décrit comme un bon chrétien breton, peu cultivé, qui « *aurait pu faire une grande fortune s'il n'avait été un grand buveur* ». Jules Dumont d'Urville rend visite au couple Jacques-Célestine en 1838. Il est surpris par la bonne tenue de leur habitat et par l'atelier de charpente de marine. Un des officiers voit en Célestine une des plus belles femmes de l'île. En 1862, l'ancêtre supposé de G. Flosse accomplit un fait d'armes, lorsqu'un navire péruvien, qui pratique à cette époque la traite des indigènes à destination des mines du Pérou, est empêché de nuire par J. Guillou, aidé des gardes de la reine. Dans son existence mangarévienne, le breton exilé connaît un tsunami en 1837, une épidémie de dysenterie en 1845, une excommunication temporaire pour commerce d'alcool et de tabac par le père Laval, ou encore la remise à l'eau d'une goélette qu'il a restaurée. Un de ses fils, Théophile, quitte les Gambier pour Raiatea où il devient *tavana* d'Uturoa, ainsi qu'un autre de ses descendants, Albert Guilloux-Chevalier. Cependant, G. Flosse descendrait d'une petite fille de Rose (fille de J. Guillou) prénommée Scholastique. Il est notable qu'une autre Rose, petite-fille d'un autre fils de J. Guillou (Daniel), épouse Francis Sanford, futur vice-président du Territoire en 1977, et cousin éloigné de G. Flosse. L'anecdote est intéressante, parce que J. Guillou aurait fait part à Dumont d'Urville de son projet d'aller « régner » sur l'atoll inhabité de Marutea (archipel des Tuamotu, commune aujourd'hui rattachée aux Gambier), lui disant : « *Alors, je finirai bien par être quelque chose* ». Les recherches d'Eugène Vidal, disponibles sur Internet, ont été inspirées par son fils anesthésiste à Tahiti, intrigué par la fréquence du patronyme Guilloux chez ses patients.

[254] « *Quand je suis venu des Gambier ici, je parlais le mangarévien pendant quatre ou cinq années, puisque mon père était venu avant cela ici à Tahiti pour trouver du travail, ma mère l'avait suivi peu de temps après. En fait, j'ai été élevé dans une famille purement mangarévienne, encore que mon père nourricier Kate Schmidt était un blond, cheveux blancs, homme solide, mais ne parlait que le mangarévien, mal le Français, et ma maman faamu* [d'adoption], *Mama Turia, grande femme très mince, mangarévienne. Et donc quand je suis arrivé ici, je parlais*

Dans la biographie mise en ligne par le *Tahoeraa Huiraatira*, il apparaît que Gaston Flosse « *a passé une enfance difficile qui l'a conduit très jeune à être le principal soutien de sa mère* », selon le site Internet du parti en avril 2009. Cette enfance difficile ferait référence aux premières années de sa vie. En 1938, quand la famille Flosse s'installe à Pirae, Gaston Flosse témoigne de cette période en soulignant les facilités économiques de sa famille : « *J'ai vécu très longtemps à Pirae parce qu'après avoir vécu à Patutoa* [quartier de Papeete] *pendant mon enfance, mon père a ensuite acheté cette magnifique propriété à Pirae et il avait une belle maison de trois étages qu'il avait fait fabriquer de bois rouge de Californie. (…) Le père Flosse avait l'unique voiture de Pirae à l'époque, c'était une camionnette Citroën* ».

L'arrivée à Tahiti améliore le sort familial. Cette situation confronte le jeune Gaston à une éducation française et catholique. En effet, si ses premières années sont bercées par une atmosphère polynésienne entre sa mère et sa famille *faamu*, le fait d'être en pension pendant neuf ans chez les Frères catholiques l'oriente vers la culture française : « *chez les Frères, c'est la France, la langue tahitienne était interdite. Il y avait une punition pour ceux qui étaient attrapés en train de parler le tahitien. C'est le cadre, c'est l'ambiance, surtout pendant ces premières années. On a commencé à parler de la géographie de Tahiti, ses montagnes, ses rivières en 8ème, en 7ème je crois* »[255]. Il effectue sa scolarité à l'école des Frères de Ploërmel, où il apprend l'histoire de France ainsi que le goût de la discipline et du travail[256]. L'écrivaine Anatila Bréaud, descendante d'une famille importante à Tahiti, le côtoie pendant une partie de son enfance et de sa jeunesse. Elle le décrit comme « *un farfadet, vif et joyeux* »[257].

Au moment où Gaston Flosse, à l'issue de sa scolarité, débute comme enseignant à Papeete, ses rapports avec son père deviennent houleux. Alors que Gaston Flosse père souhaite que son fils reprenne ses affaires, celui-ci opte pour le métier d'instituteur, malgré le chantage paternel[258]. Dans une lettre au *Bulletin de l'Ecole normale mixte d'Instituteurs de*

---

*français et après le tahitien* ». INTW GF/JMR. Il est initié à la langue tahitienne par Nedo Salmon, excellent orateur politique en langue tahitienne, au temps de ses premières armes politiques.

[255] INTW GF/JMR.

[256] Née en 1929 à Tahiti, elle grandit dans le quartier de la Mission à Papeete. Ecrivain auteur de trois ouvrages, *Histoires des enfants de la Mission* (2005), *L'Adieu à messieurs les gouverneurs* (2006) et *Les rivières escamotées – Lettre ouverte au pays* (2008). Elle crée en mars 1975, lors d'une réunion regroupant 120 femmes à la Maison des jeunes de Pirae l'association *Tuterai Nui*, qui vise à aider les femmes dans leurs démarches, à favoriser les échanges socioculturels, et à avoir un droit de regard sur l'activité politique en Polynésie française.

[257] « *(…) Il me rappelait Tintin dont je dévorais les aventures. Lorsque je vois Gaston aujourd'hui, cette image que j'ai de lui (…), vient s'accorder avec l'actuelle. Un petit garçon qui a du cœur, capable de niches, de bêtises, aimant les gâteaux. Mais par-dessus tout, il aime la vie, sa famille et ses amis. Il aime toutes les bonnes choses de la vie. Il écoute et s'inquiète des personnes qui lui lancent un appel (…). Il se donne à fond et fait avancer notre pays avec ce qu'il est. Evidemment, en cherchant à décortiquer quelqu'un, on trouve des failles, des erreurs et l'on condamne sans faire la part des* choses », *L'Adieu à Messieurs les Gouverneurs*. Tahiti 1975-1978, Nini Editions, 2006, pp. 46-47.

[258] « *Mon père vivait bien grâce à une limonaderie, la seule de la Polynésie. Cette limonaderie m'était destinée, jusqu'au jour où le Frère Hilaire est venu demander à mon père si je pouvais remplacer un instituteur pendant deux mois jusqu'aux vacances. Mon père n'y a rien trouvé à redire. A la rentrée suivante, le Frère est revenu le voir et lui a renouvelé sa demande de prolonger mes fonctions. Mon père n'était pas d'accord, et il m'a demandé mon avis. Comme je lui disais que j'avais envie de poursuivre dans cette voie, il m'a menacé de vendre*

*Pirae*[259], il narre les débuts de son expérience professionnelle. Même s'il n'a reçu « aucune formation spécifique », il part se perfectionner en 1953 à la faculté catholique de Lyon. Dans la classe, il apprend à « gouverner » un groupe, dans le sens où il dirige sa classe avec l'autorité et la rigueur généralement requises chez les Frères, tandis qu'il supervise entre 60 et 65 élèves par classe, avec une dizaine de pensionnaires :

> « *Alors que je n'avais reçu aucune formation spécifique, une classe de 10ème m'a été confiée en 1949 à l'école Saint Jean-Baptiste, l'école des frères, située dans les bâtiments actuels du collège La Mennais. (…) Moi, j'avais mon bureau sur l'estrade. (…) La classe commençait par la prière et était suivie d'une demi-heure de catéchèse que j'assurais moi-même et qui servait de cadre à l'apprentissage de la morale. (…) Le maître, pour mener à bien sa mission de formation des hommes, se montrait exigeant,* ***la relation maître-élève était la seule privilégiée, la relation élève-élève considérée comme bavardage*** *(…)* » [surligné par G. Flosse].

La formation « d'homme » et d'enseignant catholique reçue chez les frères marque à la fois sa personnalité, ainsi que son rapport à l'autorité et au travail : « *De cette époque, j'ai gardé le goût du travail bien fait. La persévérance, l'effort, le développement de la capacité de travail sont restés des valeurs primordiales, qui ont contribué à faire de moi l'homme que je suis* »[260]. Un ancien camarade d'école, Louis Brémond[261] apporte des souvenirs plus critiques sur le jeune instituteur[262]. Evidemment, il ne s'agit pas d'amalgamer l'autorité de l'instituteur avec des pratiques autoritaires de l'entrepreneur politique sur la base de minces éléments biographiques, épars, et reposant pour le dernier élément sur des allégations

---

*tous ses biens : terrain, maison, limonaderie, et de rentrer dans sa Lorraine d'origine. J'ai persisté dans ma décision… Et lui dans la sienne* », *Les Nouvelles*, 18 juin 1995.

[259] *Bulletin Ellipse* n° 5, archives de Jean-Marc Regnault (archives JMR).

[260] INTW GF/JMR.

[261] De quelques années le cadet de G. Flosse, Louis Brémond est un descendant de Charles Joseph Brémond, charpentier de Marine originaire de Marseille, envoyé par Louis-Philippe dans le Pacifique dans les années 1840. Il s'installe à Tahiti où il ouvre un café-bar à Papeete, dans lequel la reine Pomare IV a ses habitudes. Pour payer ses dettes, elle le force à épouser une de ses suivantes, Uupa à Tetuanui ou Oopa, fille du roi de Moorea et de la reine de Huahine, et aïeule de Pouvanaa a Oopa. A cette occasion, deux autres personnes, les sieurs Richmond et Salmon, sont autorisées par la reine à se marier avec des tahitiennes de sang royal. Louis Brémond quitte les EFO fin 1949 sur les conseils des frères de Ploërmel pour continuer ses études en métropole. Avec cinq camarades de grandes écoles, il fonde une entreprise de photographies publicitaires en 1962, puis travaille également aux Affaires étrangères à la Diffusion de la pensée française, voyageant à ce titre dans divers pays européens. Revenu en août 1982, G. Flosse le fait contacter par son frère, membre de la section de Paea, pour qu'il intègre le *Tahoeraa*, ce qu'il refuse. Une de ses cousines, dont il n'est pas particulièrement proche, Madeleine Brémond, est élue *Tahoeraa*. Âgé de 77 ans en 2010, il a investi en particulier dans une entreprise de *chutney* et s'implique dans le domaine culturel (marae).

[262] Dans les commentaires d'une interview de Flosse par *La Dépêche de Tahiti* en octobre 2009, il écrit : « *Ayant été à l'école avec Flosse, je peux en parler plus sûrement que ceux qui le critiquent ou l'excusent. Que cela soit comme instit' ou politichien, Flosse n'a jamais été une lumière, c'est plutôt un entêté et un orgueilleux* (…) ». Il s'ensuit de vifs échanges entre cet ancien « camarade » et, selon lui, une fille de Flosse, dont le nom d'utilisateur est Emere Cunning, bien connue des forums des commentaires des lecteurs sur internet. En tant qu'instituteur, il « (…) *connaî[t] des gens qui ont été ses élèves et qui vouent à ton père une haine, car il jouissait quand il les rossait avec sa baguette de jonc* », in « La prison ? Tant que je n'ai pas été jugé, je me refuse à admettre cette hypothèse », *La Dépêche*, 23 octobre 2009.

polémiques. Par ailleurs, le leader politique a, tout au long de sa carrière, fustigé « l'incompétence » et « l'incapacité » de ses adversaires. Le maître donne la leçon aux élèves de la « classe » politique. Le parti politique auquel il redonne naissance, le *Tahoeraa*, constitue d'ailleurs une « école de la politique ». L'acquisition d'une importante capacité de travail, l'apprentissage de la persévérance, l'exercice de l'autorité sur un groupe d'individus, représentent des caractéristiques essentielles de la personnalité du futur entrepreneur politique.

Peu après ses débuts professionnels, Gaston Flosse se marie le 13 mai 1950 dans le district de Pirae avec Barbara Cunningham. Il évoque des débuts matériels difficiles pour sa jeune famille. Quand il part se perfectionner à la faculté catholique de Lyon, sa femme passe un concours pour devenir fonctionnaire d'Etat[263]. Durant les années 1950, après la journée d'enseignement chez les Frères, il donne des cours particuliers aux enfants de familles importantes de Tahiti, qu'il apprend à connaître : « *Je faisais donc une heure de leçon particulière entre 11h et 12h, je cassais la croûte, et le soir, je donnais deux heures de leçons particulières chez des familles chinoises de la ville : chez les Siu, les Giau, les Wong* »[264]. Tandis qu'il côtoie certains hommes publics grâce aux connaissances de son père, il établit de la sorte des liens avec de multiples familles, notamment des familles d'origine chinoise, en quête de capitaux culturel et scolaire pour leurs enfants, à la suite de leur réussite socio-économique dans les activités commerciales ou agricoles.

Après une période d'enseignement d'environ treize ans[265], il devient en 1962 le secrétaire et l'assistant de Rudy Bambridge à son cabinet d'avocat, au moment où le CEP s'installe. L'avocat confie progressivement de plus en plus de responsabilités à son jeune homme de confiance : tourisme hôtelier naissant au tournant des années 1960, cabinet d'assurances, sans oublier les prérogatives croissantes qu'il lui octroie au sein du parti. Au milieu des années 1970, Gaston Flosse investit dans l'achat de son propre cabinet d'assurances, dont le bénéfice de la revente est selon ses termes « significatif ». Au milieu des années 1980, tandis qu'il se retrouve en charge de l'exécutif local, il délègue son entreprise économique à ses proches, afin de poursuivre le développement de son entreprise politique, qu'il amorce en 1957.

La carrière des entrepreneurs politiques, dans la conquête de la notabilité, passe notamment par la mobilisation de ressources politiques dites « matrimoniales ».

---

[263] Elle entre au service de l'enregistrement : « *Elle put ainsi apporter sa contribution, à l'éducation pour les enfants, que le couple voulait être la meilleure. Son salaire ajouté à celui d'instituteur de son mari, qui donnait également des heures de leçons particulières quotidiennement, a permis aux six enfants de fréquenter les universités métropolitaines ou encore la célèbre Ecole des Roches pour Reginald (…)* ». Document biographique de la Direction de la Communication de la Présidence de la Polynésie française, Archives JMR.

[264] INTW JMR.

[265] Fiche biographique de Gaston Flosse, site Internet de l'Annuaire des maires.

## B/ La ressource politique matrimoniale

Les alliances matrimoniales réalisées par Gaston Flosse constituent une ressource politique non négligeable dans un contexte sociopolitique microcosmique. Il ne s'agit pas bien sûr d'un calcul cynique du jeune homme de l'époque à des fins politiques, mais il n'en demeure pas moins que son premier, et à un moindre degré, son second mariage, constituent un atout électoral et social. Le rôle des femmes dans la carrière politique ne peut être complètement occulté : « *Ce que l'on sait des trajectoires personnelles des hommes politiques nous incline à penser que le mariage ne reste pas totalement étranger à leur carrière* »[266].

Dans un espace sociopolitique fortement christianisé, la ressource « familiale » est d'importance pour l'entrepreneur politique. La famille représente une valeur fondamentale en Polynésie française. Ainsi, Gaston Flosse est le père d'une grande famille dès son premier mariage avec Barbara Cunningham[267]. L'hagiographie flossienne renseigne sur une relation qui compte dans sa carrière politique[268]. Appartenant à une grande famille protestante, les Rey, cette union n'est pas sans constituer un facteur positif dans la conquête du district de Pirae. Cette rencontre révèle aussi un système de relations sociales illustrant l'interconnaissance des enfants des familles favorisées, source de réseaux semi-familiaux. Par exemple, la biographie de Barbara rappelle qu'à l'école, elle avait comme camarade d'école Napoléon Spitz[269]. La biographie de Barbara Cunningham éclaire la période de l'ascension sociopolitique de Gaston Flosse, mais montre aussi les qualités de cette femme raffinée, ce qui revient à deviner les qualités de l'homme qui a su la séduire[270].

---

[266] Seiler D.-L., op. cit., p. 71.

[267] Anatila Bréaud précise qu'à la fin des années 1970 qu'il est le « père *de six adolescents qu'il mène en bon père de famille* ». Leurs premiers enfants sont deux jumelles, Viera et Joan (future femme d'Edouard Fritch), nées le 29 mars 1951 ; suivront Reginald le 4 mai 1953, Jacqueline le 6 septembre 1954, Hinerava le 8 février 1956, et Christine le 18 août 1962. Bréaud A., op. cit., p. 47.

[268] Biographie établie par les services de la présidence polynésienne lors de son décès le 27 avril 2000. Le document renseigne aussi sur le contexte social dans lequel vivait la famille Flosse : « *A cette époque, la famille de Gaston Flosse possédait une grande propriété à Pirae. Son père, ayant la seule voiture de l'endroit (…), récupérait tous les enfants pour les amener à l'école. C'est ainsi que le petit Gaston Flosse et la petite Barbara Cunningham ont eu l'occasion de se côtoyer pour la première fois* ».

[269] Il s'agit d'un des innombrables exemples qui montrent l'interconnaissance et la proximité des élites à Tahiti, par la naissance, la scolarité ou par alliance. Napoléon Spitz est connu comme footballeur et homme politique.

[270] « *Très sérieuse, élevée dans la discipline et la rigueur, Barbara consacrait beaucoup de son temps au chant, en compagnie de ses tantes, chantant en famille toutes les chansons de Pirae dans le district, mais aussi lors des fêtes de juillet. Passionnée par le basketball, elle était également l'une des meilleures de l'équipe de Fei Pi (…). Croyante, religieuse, Barbara avait suivi des cours de perfectionnement biblique au temple de Pirae. Adepte du Yoga, elle s'intéressait à la philosophie bouddhiste. (…) Barbara Cunningham Flosse était une femme de goût, qui aimait l'art et la peinture. Elle s'était d'ailleurs mise à peindre ces dernières années. Grande couturière, elle confectionnait elle même ses robes. Barbara aimait beaucoup décorer elle-même sa maison. Passionnée par les fleurs elle cultivait orchidées et centurium, et ramenait des plantes inconnues à Tahiti de chacun de ses voyages. La Rainbow Flower sous lequel Gaston Flosse tenait, chez lui, ses conférences de presse alors qu'il se trouvait dans l'opposition, vient ainsi de Honolulu* », op. cit.

Ensuite, Gaston Flosse est marié en secondes noces le 14 mai 1994, à Marie-Jeanne Mao, devenue Tonita Flosse, dont il a trois enfants (Cora, Jacques et Katarina)[271]. Jacques Kevin Flosse, dont le parrain est Jacques Chirac, obtient la nationalité américaine le jour de sa naissance, le 19 avril 1993[272]. Gaston Flosse est marié à la mairie de Pirae par le premier adjoint Jean-Marie Frébault, offrant une réception pour trois cents personnes, en compagnie d'amis et de presque tout le gouvernement[273].

Une troisième compagne remplit un rôle important à ses côtés. A partir de 2005-2006, Gaston Flosse apparaît de plus en plus officiellement avec une belle marquisienne de Nuku Hiva, Pascale Haiti, élue *Tahoeraa* qui perce dans le parti au début des années 1990[274]. Ceci renforce indirectement son prestige dans l'archipel des Marquises, et rassure plus largement ses partisans sur la puissance et la capacité du chef à être entouré de jeunes et jolies femmes, malgré les difficultés judiciaires qui s'accumulent à partir de 2009.

La ressource politique matrimoniale désigne la ressource politique mobilisée par l'entrepreneur politique, qui use de ses liens matrimoniaux pour établir une notoriété et une image idéale de ses mœurs familiales. Cet « argument électoral » n'efface pas bien entendu le soutien essentiel des femmes à « leurs » hommes politiques. Ces deux aspects sont présents dans le « conte de fée » écrit par la direction de la communication de la présidence lors du décès de Barbara, qui précise le rôle très important de la première femme de Gaston Flosse dans la carrière politique de son mari : « *Gaston Flosse n'hésita pas à dire et répéter que, s'il a réussi une carrière politique qui l'a mené là où il est actuellement, c'est grâce à Barbara* »[275]. Lors de la prise de la mairie de Pirae, la figure de son épouse permet de rallier plus aisément les voix protestantes dans un scrutin serré. La biographie précitée confirme cet élément : « *Dès son entrée en politique, en mai 1963, lorsqu'il fut élu Chef du District à Pirae, c'est Barbara qui a apporté la légitimité de l'une des plus vieilles familles de Pirae à cet originaire des Gambier que ses adversaires traitaient d'étranger, pire, de mangarévien, donc de moins qu'un humain* ». Gaston Flosse ne cachait pas l'atout électoral que constitue

[271]Deux des enfants sont nés aux Etats-Unis dans une clinique californienne ce qui leur octroie la nationalité américaine. *TPM* n° 77, septembre 1997.

[272] Deux autres enfants ont notamment été reconnus officiellement devant les tribunaux, Kaiva Flosse et Gaston Tetiarahi, deux jeunes hommes âgés de la vingtaine. Leur existence a été révélée par le versement de pensions alimentaires mensuelles par la secrétaire personnelle de Gaston Flosse, Melba Ortas, qui s'en est ouverte aux policiers. Davet G., Lhomme F., *L'homme qui voulut être roi*, Stock, 2013, pp. 32-34. Kaiva Flosse a été élu président de l'Association des étudiants de Polynésie française en juillet 2013.

[273] *Les Nouvelles*, 16 mai 1994.

[274] En juin 1996, elle est embauchée à la présidence en contrat-cabinet avec une seconde indemnité pour « frais particuliers » (5 000 euros au total).

[275] Document (avec une faute au nom de Barbara Cunningham, écrit avec un seul "n") établi par la direction de la communication de la présidence de la Polynésie française, Archives JMR. Le document évoque notamment le rôle de la compagne de l'entrepreneur politique : « *Elle l'a accompagné tout au long de son ascension, s'occupant des enfants, de la maison, libérant l'homme politique de toutes les préoccupations familiales et ménagères. Elle n'hésitait pas à la suivre dans ses voyages, rencontrant ainsi les présidents Valéry Giscard d'Estaing ou Jacques Chirac. (…) Bien que divorcés depuis 1985, Gaston Flosse était resté proche de cette femme qui était la mère de ses enfants qu'elle avait su éduquer dans le respect d'autrui et de la famille, et dont il appréciait la rigueur, le goût des belles choses et du détail bien fait* ».

son mariage avec l'héritière d'une grande famille protestante : « *J'avais vécu déjà longtemps à Pirae, je me suis marié avec Barbara Cunningham, alliée des Rey, qui est une très ancienne famille de Pirae*[276]*. Donc, j'avais quand même des liens. Mais, enfin c'était un argument électoral, et c'est facile pour cette époque là. (…) Oui, ma femme était protestante* »[277]. Le mariage de Gaston Flosse le conforte dans un rang social élevé aux yeux des grandes familles tahitiennes. Sa première femme s'avère ainsi la cousine germaine de Rudy Bambridge, et possède d'autres liens avec les familles dominantes, notamment d'origine anglo-saxonne.

Le rôle de la seconde femme de Gaston Flosse, à laquelle il est toujours marié, semble plus relatif dans ses incidences politiques, au moment où il exerce le pouvoir local. Elle s'efface de 2001 à 2003 à la suite de leur séparation. Elle possède cependant quelques prérogatives, ou du moins, bénéficie t'elle d'un emploi de collaboratrice auprès du député Michel Buillard de 1997 à 1999, maire de Papeete et cadre du *Tahoeraa*[278]. On la retrouve également en marge de l'affaire de la société de croisières *Renaissance Cruises*[279], dont elle est la marraine d'un des deux navires R3, lors de la cérémonie de lancement le 27 août 1999[280]. Elle se trouve alors en charge d'une cellule de *Tahiti Tourisme*, mais séparée et transférée à la présidence, qui gère à Tahiti les activités de *Renaissance* financées par la loi Pons de défiscalisation (alors que tout l'équipage est étranger). Elle réapparaît lorsque le paquebot R4, qu'elle rebaptise *Tahitian Princess*, reprend ses croisières à Tahiti en décembre 2002[281].

La conception de la ressource politique matrimoniale peut aussi être observée sous un angle inverse. Lorsqu'il s'agit de maintenir son train de vie après la séparation avec « Gaston », « Tonita » bénéficie de la demeure d'Erima, dont les frais de bouche et de maison sont pris en charge par le Territoire, en vertu d'une délibération de l'assemblée territoriale en 1991[282]. Ainsi, le second volet de la ressource matrimoniale montre l'évolution des conditions

[276] Elle est née le 24 janvier 1931 à Papeete. Sa mère, Henriette Rey, était la fille de l'inventeur Henri Rey qui avait introduit la première voiture aux îles Cook. Son père, John Cunningham, australien, était commandant de la marine marchande. Enfant, elle a surtout vécu avec ses grands-parents H. Rey et Moe Tetiarahi. Sa famille faisait partie des très anciennes familles installées à Pirae depuis un siècle et demi. Op. cit.

[277] INTW GF/JMR.

[278] Le Parquet de Tahiti ouvre une information judiciaire qui mène à une mise en examen à propos d'un présumé emploi fictif ; *TPM* n° 109, mai 2000, et 125, septembre 2001. En échange, M. Buillard aurait été rémunéré en tant que « conseiller spécial » par la présidence.

[279] « Faillite des Renaissance : Vers un scandale national ? », in *TPM* n° 126, octobre 2001.

[280] Deux autres affaires la mentionnent : une affaire de terre à Raiatea qui entraîne une information judiciaire pour recel de prise illégale d'intérêts, et une affaire de prêts sur-financés par la banque Socredo, qui lui vaut une mise en examen pour recel de trafic d'influence et recel d'abus de biens sociaux. Elle achète un terrain à Opoa le 31 janvier 1997, qu'elle remblaie avec les matériaux du dynamitage d'un autre terrain dont elle a hérité (un pan de montagne entier). Le chantier, apparemment effectué par les camions du Service de l'Equipement et de l'Economie rurale, est accéléré par son époux-président qui veille à une exceptionnelle célérité administrative (le chef de la subdivision de l'Equipement des ISLV est fait Chevalier de l'Ordre de Tahiti Nui en décembre 1999) ; c'est le journaliste J.-P. Couraud (alias JPK) qui porte plainte par le biais de son avocat Maître Desarcis. Les plaintes font l'objet d'un non-lieu en décembre 2001. Par cet exemple « matrimonial » apparaissent certaines pratiques « patrimoniales », ainsi qu'un pôle d'opposition et de contestation au pouvoir local. *TPM* n° 116, décembre 2000 ; Collombat B., op. cit., p. 247.

[281] *TPM* n° 141, janvier 2003.

[282] Cf. *TPM* n° 147, juillet 2003.

de vie et du mode de régulation politique lors de l'apogée de la domination de Gaston Flosse. L'évolution de la ressource politique *matrimoniale* montre alors l'accroissement de l'aspect *néopatrimonial* de la domination politique du leader.

La ressource politique matrimoniale joue certes un rôle subalterne au regard d'une analyse institutionnelle, mais n'en revêt pas moins une importance sociologique. Elle permet la constitution de nouveaux réseaux de clientèle politique et de suffrages électoraux. Elle se différencie de la ressource politique du sexe, dans le sens où elle représente davantage une ressource de conquête du pouvoir plutôt qu'une technique de pouvoir, bien qu'elle puisse également rentrer dans ce cadre. En effet, l'exemple de la femme du président de la République Jacques Chirac, Bernadette Chirac, montre une métamorphose « politique » de l'épouse du maire de Paris (surnommé la « maire supérieure ») à l'Hôtel de Ville de Paris, puis du président (surnommée « reine-mère » à l'Elysée), qui joue un rôle important dans la carrière de son mari, par exemple, dans les élections présidentielles d'avril-mai 2002[283].

Au-delà du bien-être conjugal dont les ressorts appartiennent à la vie privée, la ressource politique matrimoniale illustre la notabilité sociale qui peut porter une forte charge symbolique. Elle participe à l'entreprise politique d'acquisition ou de conservation du pouvoir, qui passe par l'affirmation et la confirmation du statut de notable politique.

## C/ L'entrée en politique (1957-1958)

Le *cursus honorum* de Gaston Flosse dévoile une ascension très rapide : chef de district à 32 ans, maire et conseiller de gouvernement à 34, conseiller territorial à 36, chef de parti à 40, président de l'Assemblée Territoriale à 41, député à 47, secrétaire d'Etat à 55, sénateur à 67, vice-président de la Polynésie française à 51 et président de 53 à 74 ans – avec une interruption entre 1988 et 1990, un éphémère retour au pouvoir à 77 ans en mars 2008, puis en avril 2013 à l'âge de 81 ans. La notion d'entrée en politique nécessite une réflexion sur le maintien de cette activité et les perspectives d'une « réussite professionnelle »[284], dépendante de facteurs stratégiques relatifs aux logiques et aux règles du jeu politique.

Entrer en politique comporte plusieurs modes d'accès, selon le degré d'engagement et d'investissement d'un individu dans l'activité « politique ». D'une part, il s'agit d'une entrée dans un « monde structuré par des représentations politiques » qui entraîne une socialisation politique[285]. D'autre part, l'engagement ou la participation politique (premier vote, participation à une manifestation, adhésion à un parti) peut amener à exercer des responsabilités électives et/ou partisanes. Gaston Flosse n'échappe pas à ce schéma. Sa socialisation politique s'avère rapide. Il se présente directement aux élections territoriales (sans passer par l'élection municipale), et un an plus tard, il dirige la section d'un parti

[283] Reportage « Un jour, un destin », France 2, 3 octobre 2012.
[284] Lévêque S., op. cit., p. 172.
[285] C'est-à-dire « *les mécanismes et les processus de transformation des systèmes individuels de représentation, d'opinion et d'attitude politiques, durant l'enfance et l'adolescence [qui] constituent le premier mode d'entrée dans la politique* », op. cit., p. 171.

politique. En outre, les conditions de son entrée en politique révèlent les rapports sociopolitiques locaux, marqués par la personnalisation importante des rapports politiques et l'imbrication étroite des familles de notables à Tahiti.

Gaston Flosse participe à sa première élection en 1957, à la demande d'un ami de son père, puis il rejoint en 1958 le parti politique du cousin de sa femme, Rudy Bambridge. Il débute donc sa carrière politique à l'âge de 26 ans, après avoir été sollicité par Franck Richmond, enseignant catholique et membre du RPF :

> « *Je commence en 1957, mais sans pouvoir dire que je me suis présenté sur la liste, parce que je voulais entrer en politique, pas du tout. Je suis allé beaucoup plus par amitié à l'égard de Walter Grand et de Franck Richmond. Je suis allé pour les aider, si je pouvais faire quelque chose* »[286]. Toutefois, *« Walter Grand, ça a été le temps de la campagne électorale seulement, parce qu'ils sont venus me chercher pour me dire : « Est-ce que tu veux être sur notre liste ? » Ce n'était pas pour être dans son parti. J'ai dit non.* ***De la politique, jamais je n'en ferai****. Et puis sur l'insistance de (…) Richmond qui était chez les Frères, je suis allé, mais le temps de la campagne. Mais après la campagne, Rudy Bambridge m'a appelé, nous avons discuté et je suis entré à ce moment-là (…)* » [287].

A la suite de la pression amicale des amis de son père, il accepte de se présenter sur la liste « indépendante » *France-Tahiti* de Walter Grand. Cette liste, « *pseudo-RPF, alliée aux adversaires les plus farouches de ceux qui vont soutenir le général de Gaulle quelques mois plus tard* »[288], est d'ailleurs ambiguë. Le camp Bambridge l'accuse d'être une « *liste RDPT déguisée* » dans *La voix de Tahiti*[289], organe de l'*Union Tahitienne* (UT). Opposé à Rudy Bambridge, Walter Grand, peu connu dans les archipels, revendique la suppression du conseil privé et l'extension des compétences de l'assemblée territoriale[290]. Finalement, c'est un échec pour Walter Grand et Gaston Flosse. Selon le *JOPF* du 15 décembre 1957[291], leur liste obtient 376 voix sur 11 804 suffrages exprimés. Toutefois, le jeune instituteur a pris goût aux joutes politiques locales. Il a goûté à la « drogue politique »[292] et ne compte pas s'arrêter après cette première expérience électorale : « *Mais, je pense que c'est après cet échec là que je me suis repris. Mais là également, un peu pour relever le défi et pour dire que nous ne sommes pas*

[286] *Les Nouvelles de Tahiti*, 18 juin 1995.
[287] INTW GF/JMR.
[288] Regnault J.-M., *Taui : Oscar Temaru-Gaston Flosse. Le pouvoir confisqué*, Paris, Les Indes savantes, 2005, p. 88.
[289] Journal fondé le 12 janvier 1957, dirigé et géré par Henri Auméran, dont les écrits sont souvent du docteur Cassiau et de Gérald Coppenrath. Dans le n° 12 du 25 octobre 1957, les listes électorales en présence sont présentées de la façon suivante : « *La troisième est celle des « Indépendants FRANCE-TAHITI », avec comme leader M. Walter Grand. Nous sommes suffisamment au courant des liens qui unissent ce personnage à Céran pour ne pas être très circonspect sur son indépendance, ainsi que celle de M. Richmond. Pour nous, nous considérons cette liste comme une liste RDPT déguisée* ».
[290] Cf. Mazellier P., *Mémorial polynésien*, vol. 6, Paris, Hibiscus, 541 p.
[291] Op. cit., p. 668 et suivantes, cité par J.-M. Regnault.
[292] Baguenard J., *Les drogués du pouvoir*, Paris, Economica, 2006, 212 p.

*aussi nuls que ça. Et c'est comme ça que je suis reparti, et surtout, Rudy Bambridge appelait ma femme et c'est comme ça que je suis vraiment entré et parti en politique* »[293].

Le mode d'entrée en politique, dans le cas de Gaston Flosse, ne se réfère pas à un processus collectif ou à la constitution d'un groupe sociopolitique. Il s'agit davantage d'un double processus contextuel et social[294]. Doté de ressources individuelles et sociales intéressantes pour la politique malgré son jeune âge, Gaston Flosse balaie les hésitations pour se lancer dans la compétition, même si le poids de personnalités telles que W. Grand ou F. Richmond dans l'espace social tahitien ne sont pas négligeables. De plus, le *background* social[295] (« des propriétés sociales particulières » qui « prédisposent ») lui permet d'évoluer dans la hiérarchie sociale. En théorie, les attributs sociaux des profils sociologiques des agents expliquent leur réussite ou leur échec[296]. Or, la réussite politique de Gaston Flosse repose sur une combinaison de facteurs : l'opportunité dans un contexte historique fluide, les capitaux, culturel et social, fournis par la position d'instituteur à cette époque (position récurrente chez les entrepreneurs politiques locaux), l'héritage sociopolitique de son « père politique », les capacités personnelles ou la ressource politique matrimoniale.

Avant d'être placé sous le patronage de Rudy Bambridge, la première expérience politique électorale de Gaston Flosse est donc initiée par le milieu social auquel il appartient. Le jeune Gaston, fils d'un entrepreneur à Tahiti, instituteur chez les Frères catholiques, est orienté par F. Richmond vers les joutes électorales tahitiennes. Ce dernier l'introduit dans le champ politique restreint de cette époque[297]. Gaston Flosse s'immisce dans le champ politique tahitien lors d'une période d'agitation, marquée par les enjeux de la nature du lien de la Polynésie française à la France et par la domination électorale de Pouvanaa. Ainsi, il découvre la politique à la fin des années 1950, alors que de multiples évènements surviennent à Tahiti : en 1957, les EFO sont renommés « Polynésie française » et la loi-cadre Defferre s'applique ; en 1958, Pouvanaa devient vice-président du conseil de gouvernement. En avril, le leader

[293] *Les Nouvelles de Tahiti*, 18 juin 1995.

[294] « *Bien que l'espace politique soit doté d'une certaine autonomie, il reflète aussi des logiques qui lui sont extérieures et qui reproduisent les rapports de force et de domination qui structurent l'espace social dans son ensemble. La propension à s'engager dans une activité politique et la capacité à « réussir » dans le métier politique dépend alors des caractéristiques sociales des « prétendants » et des ressources individuelles qu'ils peuvent investir dans la compétition politique* », in Lévêque S., op. cit., p. 173

[295] Cf. Gaxie D., « Les logiques du recrutement politique », in *RFSP* vol. 30 n° 1, 1980.

[296] F. Sawicki remarque qu'il s'agit de « *considérer la CSP [Catégorie Socioprofessionnelle] des acteurs politiques comme un indicateur fiable de leur attitude et de leur comportement, et par delà des intérêts qu'ils vont promouvoir ou défendre* ». Cf. Sawicki F., « Classer les hommes politiques. Les usages des indicateurs de position sociale pour la compréhension de la professionnalisation politique », communication au congrès de l'AFSP, Aix-en-Provence, 23-26 avril 1996.

[297] W. Grand est le gérant de *Te Ara o Oteania*, journal du RPF du Général de Gaulle, qu'il anime entre 1952 et 1956. « *Franck Richmond, je me souviens bien de lui, pas tellement en homme politique, encore une fois, j'étais dans ma classe, dans mon école, dans ma famille. Mais, c'était également l'homme qui enseignait chez les Frères, l'homme qui aidait les Frères, s'occupait, dirigeait les kermesses, qui était donc présent partout dans nos écoles. Et c'est une des raisons que j'ai accepté d'être sur leur liste avec Walter Grand qui était un ami, un grand ami de mon père. Mon père était commissaire sur les bateaux des messageries de l'époque, et son adjoint, c'était Walter Grand* », INTW GF/JMR.

RDPT s'incline devant la foule levée par les opposants devant l'assemblée territoriale, quant à l'instauration d'un impôt sur le revenu. En septembre, le « oui » l'emporte au référendum. En octobre, Pouvanaa est arrêté, jugé et emprisonné. A la fin de l'année, le pouvoir gaulliste supprime les avancées statutaires : le gouverneur se voit réattribuer le pouvoir local.

Gaston Flosse se rappelle de son premier « temps » politique : « (…) *C'est à cette époque-là, [en 1957], tout de suite après les élections que je suis rentré. J'ai été membre du Tahoeraa, j'ai été Président d'une section ici à Pirae ; nos réunions se faisaient chez les Haereraaroa, je me souviens très bien, et puis j'ai progressé dans la hiérarchie de l'Union Tahitienne, de l'UTNR, l'UDR, c'était quoi d'abord ? (...) C'était l'UNR et après l'UDR. Je n'étais pas à l'époque de l'UDSR*[298]*. (...) Je me souviens de mon premier bulletin, il était pour moi en 1963 quand j'étais candidat. (...). Non en 1957, j'ai voté pour moi, bien sûr* »[299]. En fait, il rejoint le parti de Rudy Bambridge, devenu l'UTD en avril 1958. Par ailleurs, il prétend ne pas s'être préoccupé de politique avant d'être sollicité pour amorcer une carrière partisane. Âgé de quinze ans en 1946, lorsque les EFO deviennent un TOM, il « *s'intéresse sans vraiment s'intéresser* » à la vie politique naissante, d'autant plus qu'il forme rapidement une famille dont il doit s'occuper[300]. Il n'est toutefois pas ignorant des nouvelles réalités politiques, qui aiguisent sa curiosité[301].

Alors qu'il est en mesure de voter pour la première fois en 1953 aux territoriales puis aux législatives de 1956, polarisées par l'affrontement Pouvanaa-Rudy Bambridge, Gaston Flosse est trop occupé par son métier et sa famille pour y porter une attention particulière, malgré un statut d'intellectuel, en tant qu'enseignant[302]. Il est vrai que le débat public n'est

[298] Poroi garde le sigle UTD en 1962 (Poroi ravit le siège de G. Coppenrath aux sénatoriales), Rudy Bambridge se rallie à l'UNR : UT-UNR.

[299] INTW GF/JMR.

[300] « *Je suis resté à côté de cela [la politique] et même pendant mes premières années d'enseignement, j'étais instituteur, et je ne faisais que ça. Vous savez, instituteur chez les Frères, 2 000 F par mois, quand dès la première année, après notre mariage, vous avez deux enfants sur les bras, il fallait donc travailler (...). C'était ça ma préoccupation* », op. cit.

[301] « *Franchement, j'ai été frappé par, enfin, il y avait cet environnement politique. On s'intéresse sans vraiment s'intéresser. Et lorsqu'il y a eu cette manifestation à l'Assemblée territoriale, Germain Lévy et les autres, je suis allé regarder ça ; je crois que j'ai dû partir pendant la récréation ; je suis parti un quart d'heure faire un aller-retour parce qu'avec les Frères de Ploërmel, il fallait être à l'heure. J'étais assez choqué de voir ce qui s'était passé ce jour-là sans vraiment connaître les choses. Mais, c'est vraiment à partir de 1957 que je sors un peu des quatre murs de ma classe* », op. cit.

[302] « *J'ai peu de temps. Je vous dis, faire l'école chez les Frères, ce n'est pas rien. Lorsque vous présentez pratiquement toute votre classe, vous aviez intérêt à faire 100%. S'il y avait quelques échecs au certificat d'études, tu étais le mauvais instituteur, montré du doigt. Déjà à l'école, rentrer le matin une demi-heure avant surtout avant les examens, on restait le soir une heure, on préparait les élèves parce qu'il y avait une réputation de l'école des Frères où lorsqu'on présentait des élèves, c'était du 100% à chaque fois. Donc il y avait déjà ma classe où on travaillait beaucoup, il y avait des leçons particulières, il y avait ma famille. Je n'avais pas vraiment de temps. Mon tempérament, je suis entier. Lorsque je fais quelque chose, je le fais bien et entièrement. Je m'y consacre. (...) En plus chez les Frères, c'est interdit de faire de la politique* ». J.-M. Regnault relève « des éditoriaux enflammés de Monseigneur Mazé contre le RDPT ». Mais, « *pendant cette période-là, je n'ai jamais vu Monseigneur Mazé se mêler vraiment de politique* ». Or, Monseigneur Mazé n'est jamais loin du champ politique. Il fait l'éloge de Pétain en septembre 1940 tout en critiquant de Gaulle de façon virulente.

pas très développé ; on dénombre la *Radio club océanien* fondée par des passionnés (dont Georges Bambridge, président d'honneur), qui émet depuis le 11 avril 1934 à Papeete, couvrant Tahiti et les archipels en 1939[303]. La presse est réduite au *Courrier des EFO*[304] et à différents bulletins produits par les partis politiques[305]. Le premier quotidien d'information à Tahiti ne paraît qu'à partir du 27 avril 1957[306].

En revanche, la faible portée citoyenne du débat politique n'exclut pas des débats virulents. Mais, bien que les EFO soient agités par une politisation de plus en plus conséquente, Gaston Flosse dit avoir vécu à l'écart de ces turpitudes jusqu'à ce qu'il soit sollicité par les amis de son père. S'il n'est pas complètement hostile au personnage intriguant de Pouvanaa, il opte pour une Polynésie demeurant française et gaulliste. Les récits des anciens du Bataillon du Pacifique l'impressionnent, notamment ceux de Walter Grand. En particulier, la venue de Charles de Gaulle le 30 août 1956[307], reçu comme un chef d'Etat – son arrivée est saluée par dix-neuf coups de canon – lui aurait servi de « révélateur » : « *Pour moi, le Général de Gaulle, c'est celui de la France libre, et c'est surtout le Général de Gaulle de la V*$^{ème}$ *République, sa vision des choses. Et ce qui m'a surtout frappé, lorsqu'il est venu ici, sa vision de ce que serait la Polynésie dans cette zone, son avenir, le nôtre : « Vous êtes entouré d'un océan et c'est là votre richesse, c'est la mer ».*

Toutefois, selon Jean-Marc Regnault, il s'agit d'une reconstruction *a posteriori* : c'est lors de sa seconde visite, en 1966, que le Général, reçu par le maire de Pirae, aborde les thèmes de la richesse de l'océan, de la vision des liens entre la Polynésie française et la France (essais nucléaires, maintien des « franchises » et distinction du peuple d'ici et du peuple de France)[308]. Le charisme du général de Gaulle interpelle Gaston Flosse, qui avoue souvent relire les discours prononcés à Tahiti par le Général. Invité en août 1956 par l'association des Anciens combattants et l'assemblée territoriale des EFO, de Gaulle, entouré de quelques fidèles dont Jacques Foccart, déclare qu' « *il y a un monde du Pacifique* » : « *Votre pays doit continuer de faire route avec la France, vers le destin commun du progrès, du bonheur et de la grandeur* »[309].

Le discours gaulliste préfigure le schéma des arguments clés et contradictoires utilisés dans la carrière de Gaston Flosse, entré en politique quelques mois avant la naissance de la V$^{ème}$ République : la demande croissante d'autonomie tout en attisant la revendication identitaire, et dans le même temps, le rappel des risques de l'utopie indépendantiste et de l'intérêt d'appartenir à la France. Outre le prestige conféré à la France par le « libérateur », relayé par les « gaullistes tahitiens » (et de ceux qui se réclament de lui), l'éducation française et catholique attache le jeune instituteur à une Polynésie « française », parce que « *chez les Frères, c'est la France* ». Tous ces facteurs influencent le positionnement et l'idéologie de

[303] Mazellier P., *Mémorial polynésien*, vol. 6, Paris, Hibiscus, 541 p.
[304] Qui remplace le *Bulletin de presse des EFO* en 1949.
[305] *Te Aratai*, bulletin du RDPT ; *To Tatou Aveia*, bulletin de l'UDSR opposé au RDPT ; *Les Débats* de F. Vanizette.
[306] *Les Nouvelles* de Roger Brissaud.
[307] Cf. Mazellier Philippe, *Mémorial polynésien*, vol. 6, Paris, Hibiscus, 541 p.
[308] Regnault J-M., *Le pouvoir confisqué*…, op. cit., p. 80.
[309] Cité par J-M. Regnault, *La France à l'opposé…,* op. cit., p. 174.

Gaston Flosse dans l'espace polynésien. Mais, après le parrainage des amis de son père, c'est véritablement Rudy Bambridge (et son père Tony Bambridge ?), qui joue un rôle de détonateur et de *mentor* dans sa carrière politique. Sous son patronage, l'instituteur devient chargé d'un hôtel à Punaauia dans les années 1960, avant d'être affairé dans le secteur des assurances, tout en maintenant une relation privilégiée avec la famille Bambridge.

Le climat politique est sous tension à Tahiti lors des débuts politiques de Gaston Flosse. Franck Richmond s'implique de façon croissante dans le champ politique au fur et à mesure que se profile le référendum de 1958. Tandis qu'il déclarait, en 1956, que « *chez nous, le nationalisme n'est pas bien méchant* », en octobre 1958, « *il dit qu'il faut chasser ou abattre Pouvanaa et sa bande* »[310]. Mais Gaston Flosse « *ne [s]e souvien[t] pas de ces termes là, et venant de Franck Richmond, ça m'étonne un peu. Ce n'est pas le genre. Enfin, je le connais moins que Rudy Bambridge. Alors, est-ce que c'est les abattre physiquement ou les abattre politiquement ? C'est peut-être plutôt politiquement que physiquement !* ». Il reconnaît l'intervention des Frères lors du référendum, mais il considère que « *c'est parce qu'ils sont français ; ce n'est pas contre le RDPT*[311]*, c'est contre l'indépendance ; ce n'est pas contre Pouvanaa, c'est contre l'indépendance. Ils se sont prononcés effectivement pour le référendum* ». Les débats sont vifs, au sujet de la loi-cadre Defferre, du référendum et de Pouvanaa a Oopa[312]. J.-M. Regnault évoque même un climat de « guerre civile », entre les partisans de Pouvanaa et ceux de Rudy Bambridge. Si Gaston Flosse confirme l'atmosphère délétère de la période 1956-1958, il ne valide pas le risque de débordements armés[313].

Cependant, l'arrestation de Pouvanaa en octobre 1958 radicalise l'espace polynésien « [entre] *les opposants à Pouvanaa et les gens de Pouvanaa eux-mêmes. On dit que lorsque Pouvanaa a été arrêté et qu'il a été conduit, je crois, chez le* Haut-commissaire, *Céran était déjà là. (…) Céran a trahi Pouvanaa*[314]*. (…) Et d'autres* », se remémore Gaston Flosse. Selon d'autres sources, si Jean-Baptiste Céran-Jérusalémy, leader du RDPT avec Pouvanaa, endosse la figure du traître, il n'était effectivement pas le seul. Pouvanaa, à son retour d'exil, accuse d'ailleurs quelques membres du camp gaulliste. Il déclare ne pas vouloir se venger, puis il cite « *Jean-Baptiste Céran-Jérusalémy, Walter Grand, Jacques Tauraa, Jacques-Denis Drollet et*

---

[310] Selon J.-M. Regnault.

[311] *Rassemblement Démocratique du Peuple Tahitien* mené par Pouvanaa a Oopa.

[312] Bête noire des observateurs *farani* de l'époque : « *Un talent consommé de démagogue né* », selon J.-F. Toby, gouverneur de l'époque. Mazellier P., in *Mémorial Polynésien* vol. 6, op. cit., cf. photo p. 372. Egalement présent à cette époque, le journaliste Daniel Mauer évoque Pouvanaa comme un « inclassable » qui n'a pas d'opinion politique cohérente : « *On ne peut ni discuter ni comprendre Pouvanaa, et toute sa science politique n'eut sans doute jamais autant de génie que lorsqu'il comprit – mais le comprit-il ? – qu'il n'avait rien à proposer à son peuple* », in *Aimer Tahiti. Tahiti les yeux ouverts*, Nouvelles Editions latines, 1972, p. 68.

[313] « *Rudy Bambridge avait peut-être un ou deux fusils de chasse, c'est tout. Mais des armes, c'est absolument faux. Je connais bien Rudy Bambridge. Il est très proche, c'est un cousin germain à ma première femme. Alors là, ce n'est pas du tout le genre. De salon, oui, avec les comtesses, à la table de thé, oui. Et il connaissait toutes les familles. Mais des fusils, non, des chevaux oui. Il adorait ça, il montait à cheval souvent tôt le matin, à midi, le soir* (…) », INTW GF/JMR.

[314] J.-M. Regnault possède un document qui évoque le fait que Céran (Jean-Baptiste Céran-Jérusalémy) va trouver Rives-Henry en août 1958 et lui demande de l'aider à abattre Pouvanaa.

*tous les membres de l'ex-RDPT. Après un temps d'hésitation, il ajoute : Rudy Bambridge, Nedo Salmon, Gaston Flosse* »[315].

Dans ce contexte politiquement animé de la fin des années 1950, Gaston Flosse découvre dès cette période le « jeu » des campagnes électorales, les manipulations politiques et étatiques[316]. Les clivages partisans sont basés sur le rapport à la France, mais aussi sur la question sous-jacente de la démocratisation sociale et économique, réclamée par Pouvanaa. Cela fédère la quasi-totalité des notables économiques contre lui.

C'est à partir d'une année 1958 parsemée d'évènements politiques majeurs que Gaston Flosse effectue son apprentissage politique, sous le patronage de Rudy Bambridge.

[315] Toutefois, « *cette liste ne doit pas surprendre. En 1969, le combat pour l'autonomie reprend de la vigueur. (…) Quant aux dirigeants de l'UT-UNR, Pouvanaa n'a aucune raison de les ménager, Rudy Bambridge en particulier qui a été l'avocat de la partie adverse en 1959. On note que Pouvanaa se contente d'accuser sans fournir la moindre preuve* ». Cf. *Pouvanaa a Oopa, victime de la raison d'Etat*, Papeete, Les Editions de Tahiti, 2003, p. 147.

[316] Lire Regnault J.-M., *Le Metua et le Général : un combat inégal*, op. cit.

## § 2 Le « fils politique » de Rudy Bambridge

Gaston Flosse a beaucoup appris avec Rudy Bambridge, qui a reperé ses dons d'entrepreneur polyvalent[317]. Non seulement en tant que « fils politique » [318], mais aussi bien en tant que directeur de l'hôtel *Tahiti Village*, ou assistant à l'étude d'avocat de Rudy située rue Lagarde à Papeete : « *Toute cette partie politique [1958-1971], je la dois à Rudy Bambridge.* ***C'était vraiment mon père spirituel politique****. J'avais pris goût du travail avec lui* »[319]. Rudy Bambridge est un des rares hommes admirés par Gaston Flosse, avec le gouverneur Jean Sicurani ou le fondateur du RPR Jacques Chirac.

Descendant d'une famille polynésienne et anglaise ramifiée dans le Pacifique[320], « Rudy » Bambridge se démarque de son père « Tony »[321]. À la fin de ses études de droit accomplies en métropole, il prend part à la politique locale, poussé à la fois par son père, auquel on ne peut pas résister selon lui, et par le gouverneur. Malgré un contexte très difficile, marqué par l'apogée de Pouvanaa et par des menaces (un fou « *lui a donné un coup de harpon dans le ventre* »)[322], il ne manque pas de soutien pour développer sa candidature aux élections territoriales contre Pouvanaa[323]. Ce n'est pas le gouverneur Petitbon, qui, ne supportant pas Pouvanaa, a encouragé le jeune avocat à entrer en politique[324], mais le gouverneur Jean-

---

[317] Rudolph Eric Tenahe Natau dit « Rudy » (28 février 1926 - 27 mars 1982). Il termine ses études secondaires à Nouméa puis poursuit des études supérieures en France, obtenant une licence de droit. Il rentre à Tahiti en 1954 et s'installe comme avocat-défenseur associé à Maître Hoppenstedt. Propriétaire d'un château dans l'Oise, il est passionné d'agriculture, d'élevage, d'hippisme, par la connaissance de la langue *maohi* d'histoire (généalogie des familles royales polynésiennes), et s'avère bon musicien. Marié en 1953 à Chantal Anguenot, dont il a trois enfants dont Vetea, secrétaire général de l'assemblée territoriale. Il se remarie en 1969 avec la Princesse Marie-Hélène Pomare Salmon, arrière-petite-fille du roi Tamatoa V de Raiatea. Cf. Bambridge John O. (dir.), *La Famille Bambridge et ses alliées (1832-1989)*, Papeete, Ed. Publicom, 1990. A deux mois des élections territoriales de 1982, il décède le 28 mars à 57 ans, à la suite d'un accident de la route survenu le 9 mars 1982. Mazellier note que « *L'homme politique fut aussi méchamment raillé dans sa vie privée pour son goût du faste qui rendait peut-être trop évidente sa réussite sociale* », op. cit., p. 258.

[318] « *Rudy fut le "maître à penser" de Gaston Flosse et de Jacky Teuira. (...) La demeure familiale accueillait aussi de nombreuses personnes qu'il conseillait et dont certaines participent aujourd'hui étroitement à la vie politique et économique du Territoire* », in Bambridge J. (dir.), op. cit., p. 259. Il est aussi bien en contact, entre 1958 et 1982, avec le maire de Papeete Alfred Poroi qu'avec Coky Grand, chef de cabinet de Pouvanaa en 1958.

[319] INTW GF/JMR.

[320] Notamment à une famille souveraine des Gilbert [devenue République de Kiribati]. Bréaud A., op. cit., p. 48.

[321] « *Rudy a pris la place de son père mais non pas la même façon de faire, ni la même façon de vivre. Il aime la terre, les bêtes et particulièrement les chevaux. (...) C'est un dilettante efficace. (...) Rudy jouit d'un prestige dû à son père et à lui-même. Il est fin et cultivé. Il connaît la terre entière et flatte le côté vaniteux et glorieux du Polynésien. Il a du mana* », in Bréaud A., op. cit., pp. 49-50.

[322] *Le Journal de Tahiti*, 8 octobre 1974, cité par J.-M. Regnault. Dans cette interview, R. Bambridge avoue déjà ne pas faire de la politique sa passion principale : il déplore « *les tournées interminables en goélettes* » ; « *on dort sur le pont avec les cochons et le coprah* ».

[323] L'organe de l'Union Tahitienne (*La voix de Tahiti*) présente sa liste sous les meilleurs auspices : « *Comme chef de file nous avons M. Rudy Bambridge, Avocat-défenseur et M. Alfred Poroi, Maire de la Ville de Papeete. M. Rudy Bambridge est bien connu de tous pour son allant, son dynamisme et son souci de toujours venir en aide aux malheureux* ». *La voix de Tahiti*, n° 12, 25 octobre 1957, p. 1.

[324] Saura B., *Pouvanaa a Oopa*, Au vent des îles, 1998, p. 277.

François Toby[325], qui assiste aux débuts électoraux de Rudy Bambridge. Dès cette période, le jeune avocat dispose d'un échiquier de ressources politiques matérielles et institutionnelles importantes[326]. Mais le gouverneur pointe le déficit de ressources symboliques du notable. En effet, malgré son instruction et sa réputation, Rudy Bambridge ne reflète pas assez le peuple polynésien, qui se reconnaît dans le personnage davantage « *maohi* » de Pouvanaa.

Au début de l'année 1956, Rudy Bambridge, candidat aux législatives contre Pouvanaa, a pour programme de « *se consacrer au bien des îles* », tout en opposant son instruction à l'incapacité de Pouvanaa. Mais Pouvanaa est à presque soixante ans un politicien chevronné, qui ne manque pas d'évoquer son passé militaire, mais aussi de souligner la cherté des produits, l'absence d'un impôt sur le revenu, les privilèges des commerçants et des fonctionnaires. Particularité de la politique tahitienne en comparaison des us républicains, Pouvanaa use de sa culture biblique pour discréditer le brillant avocat[327]. Malgré les efforts et les moyens matériels déployés, Rudy Bambridge s'incline. Il ne l'emporte pas (8 027 voix sur les 21 130 suffrages exprimés[328], soit 40% des voix contre 58% à Pouvanaa), mais il prépare le terrain pour l'UNR. Il devient une « *figure marquante du gaullisme dans le Pacifique* »[329]. Rudy Bambridge est élu à l'assemblée territoriale le 5 novembre 1957, alors que Pouvanaa devient vice-président du gouvernement en décembre.

De profonds désaccords politiques et sociaux opposent le parti de Pouvanaa au camp Bambridge. Lorsque les conseillers RDPT optent en février 1958 pour l'impôt sur le revenu, une forte opposition est déclenchée. Tony Bambridge « *prête aux adversaires de l'impôt ses salles de cinéma, pour y tenir leurs réunions d'information* »[330]. Rudy Bambridge crée le 17 avril 1958, avec les 13 conseillers territoriaux non-RDPT, l'*Union Tahitienne Démocratique* (UTD), dont il est le président. Sous la pression populaire, Pouvanaa retire son projet d'impôt le 29 avril. Rudy Bambridge lui donne une accolade qui l'inscrit dans le camp des élites, un

[325] Il remplace le gouverneur Petitbon en septembre 1954. Né en Bretagne en 1900, diplômé de l'Ecole Nationale de la France d'Outre-mer, il a marqué les esprits en visitant 109 îles de la Polynésie française, et par son acclimatation à la vie nocturne de Tahiti.

[326] Selon le gouverneur, il « *conduit sa campagne électorale avec des moyens très puissants : envois de nombreux émissaires dans les îles et les archipels, affrètements spéciaux de goélettes, distribution de billets de cinéma gratuits, réunions électorales avec rafraîchissements ou banquets, multiplication de tracts, nombreux taxis et cars pour transporter gratuitement les électeurs le 29 janvier. M. Bambridge est apparu comme le candidat de la classe possédante s'opposant par contraste aux cultivateurs et pêcheurs tahitiens des districts et des îles. A noter enfin que l'utilisation, comme agents de propagande, de transfuges RDPT plutôt déconsidérés, lui a causé plus de tort que de bien* », cité par Mazellier, op. cit., p. 371-372.

[327] « *Electeurs (…) Il ne faut pas aussi être comme le législateur, l'avocat-défenseur qui est allé consulter la cartomancienne, sans avoir confiance en celui qui a fait les dix commandements, c'est-à-dire le Seigneur de tous les pouvoirs jusqu'à celui de député (…). Il était aussi comme lui le beau jeune homme législateur le temps du Messie, qui a méprisé et dit du mal de Jésus parce que Jésus n'était pas allé lui aussi dans leurs hautes écoles, et parce que son père n'était qu'un menuisier du point de vue matériel, et Jésus a également aidé son père dans la profession de menuisier* [Pouvanaa est menuisier] (…) », allocation radiodiffusée du 28 janvier 1956, citée par Saura, op. cit., p. 289.

[328] J.-M. Regnault, op. cit., p. 189 ; 823 voix pour Walter Grand, candidat républicain socialiste.

[329] J.-M. Regnault, *La France à l'opposé d'elle-même*, op. cit., p. 72.

[330] Saura B., op. cit., p.307.

temps seulement. A la suite des évènements d'octobre 1958[331], Pouvanaa est exclu du jeu politique. Pourtant, aux élections législatives du 26 juin 1960, Rudy Bambridge perd de 1 183 voix face à Marcel Marcantoni Oopa, le fils de Pouvanaa, qui récupère, le temps d'une élection, le capital politique développé par son père.

Bien qu'il ait alors entretenu des relations approfondies avec les gaullistes historiques, héritées des réseaux paternels, la présidence de Giscard d'Estaing éloigne Rudy Bambridge du centre du pouvoir national. En revanche, les années 1960 le consacrent comme un fidèle relais de la France, qui a mené bataille lors du référendum en 1958, ou lors de l'installation du CEP en Polynésie française, décidée officiellement en juillet 1962[332]. Malgré les réserves émises, il n'a de cesse de jouer un rôle d'interface entre le pouvoir gaulliste et l'espace sociopolitique polynésien. Pourtant, le pouvoir giscardien ne compte plus vraiment sur lui. Alors qu'il est le leader local de l'UNR, Rudy Bambridge devient membre du Conseil Economique et Social à Paris, où il est introduit par Foccart. Mais si, entre 1976 et 1979, il est conseiller technique pour Olivier Stirn, en charge de l'Outre-mer, c'est à la suite de son éviction du Conseil économique et social en août 1974[333]. Derechef, il est à nouveau « évincé » en janvier 1977 pour avoir incité le président de l'assemblée territoriale à « démissionner » les treize conseillers de l'opposition (cf. infra).

Ce fait a été mal vécu par Gaston Flosse, qui raconte comment O. Stirn est dépourvu de reconnaissance à l'égard de celui qui a lutté pour affirmer la présence française dans les ex-EFO[334]. La trahison de Paris à l'égard du fidèle Bambridge amène Flosse à réfléchir sur l'attitude de la France et des hommes qui la dirige. Il a compris que la France cherche des hommes utiles à la cause nucléaire sur la scène politique tahitienne. Son revirement en faveur de l'autonomie, outre le fait qu'il s'agisse d'un moyen de s'emparer du pouvoir local, n'est

[331] Voir Regnault J.-M., Vannier C., *Le Metua et le Général : un combat inégal*, op. cit.

[332] A l'occasion des élections territoriales d'octobre 1962, Rudy Bambridge avoue avoir « *été informé, lors de [s]on passage à Paris, du projet de création d'une base de missiles à Mangareva et aussi d'une base atomique. Une base atomique si proche d'îles habitées poserait de tels problèmes et de tant d'espèces, qu'il ne m'est pas possible d'en discuter. Une base de ce genre serait une menace bien grave pour les habitants de ce pays. Je ne puis donc en juger seul* ». *Les Nouvelles*, 3 octobre 1962, cité par Regnault J.-M., « Le CEP », documents JMR.

[333] Stirn pousse Eric Lequerré, assesseur du parti *Indépendants-Te AuTahoeraa* de C. Taufa, M. Tevane et F. Vanizette, davantage proche des giscardiens. Lequerré obtient une licence en droit, effectue un stage au Trésor, à la CEE, puis devient chef du service des Domaines. Réformateur opposé à l'indépendance et à la départementalisation, il incarne une « classe laborieuse de Demis ». cf. Mazellier P., op. cit.

[334] « *Celui qui était RPR, c'était Stirn, le Ministre à l'époque. Un jour il m'avait fait venir dans son bureau. Je lui ai dit qu'il [Rudy Bambridge] avait servi la France pendant des années et des années. Il a vraiment été le grand contre l'indépendance Pouvanaa. Je vous dis, s'il n'y avait pas eu Rudy Bambridge, aujourd'hui, ce pays serait indépendant, nous aurions perdu le référendum. C'est lui qui a été le porte-drapeau, le bleu-blanc-rouge, c'est Rudy Bambridge. Vous osez faire ça. Vous devriez le nommer conseiller. C'est un minimum que vous puissiez pour cet homme-là. Jusqu'à sa mort, c'est un conseiller à vie. Il me dit : « Je vous donne la Légion d'Honneur »… « Je m'en fous de votre Légion d'Honneur »… Et ils ont essayé de rattraper la chose en le nommant au cabinet de Stirn, conseiller technique (…). On était fâché, ulcéré de l'attitude de ces gens-là à l'époque. Et c'est vrai que Rudy Bambridge a porté la France pendant les années les plus dures, les plus difficiles contre Pouvanaa a Oopa et contre tous les autres après. Là je trouve que la France a vraiment manqué de reconnaissance envers cet homme-là* », INTW GF/JMR.

pas sans relation avec le traitement giscardien de la question polynésienne et des représentants gaullistes tahitiens.

Pendant qu'il devient le secrétaire[335] et proche conseiller de Rudy Bambridge, Gaston Flosse apprend dans l'ombre du leader, tout en se rendant compte au fur et à mesure que les chances de succès électoral sont minces pour le mouvement. Le discours et le positionnement du parti doivent s'adresser à la totalité de la population. « Rudy » s'efface progressivement de la vie politique au profit de Gaston Flosse. En 1969, il démissionne de l'assemblée territoriale pour y laisser entrer le suivant de liste, Jacques Teuira, autre fidèle collaborateur. Il se consacre à ses passions[336], tout en se tenant informé des péripéties de la scène politique locale, non seulement par l'intermédiaire de son « fils » politique, mais également par les multiples réseaux qu'il a entretenus et développés au cours de sa carrière politique.

L'accès de l'entrepreneur Gaston Flosse aux responsabilités politiques se réalise donc par le transfert du capital politique de Rudy Bambridge, qui lui accorde sa succession politique. S'il ne lui transmet pas directement de mandats, il offre l'opportunité à Gaston Flosse d'accéder à d'importants capitaux social et économique, qui s'avèrent primordiaux dans l'ascension sociopolitique de ce dernier. S'il est banal de remarquer l'autoreproduction du personnel politique de la V$^{ème}$ République, marquée par des « phénomènes d'hérédité politique et élective » et un processus de cooptation, le père politique Rudy Bambridge n'offre pas à son protégé une succession aisée ni immédiate de son capital politique. La succession est une forme plus courante que les héritages familiaux dans la reproduction sociale des acteurs politiques, c'est-à-dire qu'« *une partie au moins du capital politique et électoral d'un individu peut être héritée. Le nouvel élu bénéficie alors de certaines des ressources accumulées par son prédécesseur et se voit attribuer par héritage le ou les mandats qu'il détenait* »[337].

Or, une partie du capital politique de Rudy Bambridge est attribué à Gaston Flosse, qui hérite en 1971 de la direction d'un parti politique, et non directement d'un mandat. « Gaston » est déjà maire de Pirae sous les couleurs du parti de « Rudy ». Néanmoins, cette situation de succession partisane rapproche considérablement son entreprise politique de responsabilités territoriales électives et institutionnelles plus importantes. De même, il s'agit de nuancer la part de « reprise » par Flosse de l'entreprise politique de Bambridge[338]. Il ne faut pas négliger

[335] Cf. biographie in Encyclopédie de la Polynésie française, vol. 8, chapitre 7, p. 119.

[336] Passionné d'hippisme, il dirige à partir de 1955 *Le Jockey Tahitien*, un organe de l'association hippique et d'encouragement à l'élevage, qui paraît les jours de course. On peut voir que dans *Le Jockey Tahitien* n° 3, plus de la moitié de la première page est prise par des publicités, notamment des publicités en faveur de Tony Bambridge.

[337] Garraud P., « La sélection du personnel politique local », in *RFSP* vol. 38 n° 3, 1988, p. 406. Cf. Darviche M.-S., Genieys W., Jean J., « Héritage et héritiers. Sociologie des élus régionaux du Languedoc-Roussillon et de Pays-de-Loire », in *Pôle Sud* n° 2, 1995, pp. 57-73.

[338] « [C]*ertains élus bénéficient de conditions d'accès aux fonctions électives tout à fait privilégiées puisqu'ils n'ont pas à constituer leur propre entreprise politique mais reprennent une entreprise déjà existante, organisée et expérimentée, comme on reprend un fonds de commerce avec ses produits, ses clientèles, une image faite d'habitudes, de traditions, etc*. ». Garraud P., op. cit., p. 407.

le fait que la cooptation limite la concurrence et élimine la compétition : elle représente donc « *un moyen d'assurer la stabilité de l'entreprise politique et sa transmission* »[339].

Rudy Bambridge envoie le jeune Flosse aux Marquises pour une expérience formatrice, en lui assignant deux missions successives : asseoir la section locale de l'UTD et mener campagne en faveur du « oui » au référendum de 1958. Gaston Flosse convainc les électeurs marquisiens de demeurer au sein de la République française et de voter contre l'icône politique du moment, Pouvanaa. Pendant les vacances, l'instituteur se rend aux Marquises en goélette[340]. L'entrepreneur politique, « en formation », prend connaissance de cet archipel. Informé sur le terrain marquisien, il met en avant des arguments portant sur les enjeux de cette consultation référendaire pour les Marquises, archipel isolé et dépendant administrativement de l'île de Tahiti. Obtenir le vote des Marquisiens en faveur du parti des notables tahitiens n'est pas acquis[341]. Mais selon le jeune politicien, il appuie sur le fait que voter « non » au référendum conduira à l'abandon des Marquises par la France.

Le « oui » l'emporte, car se serait produit une « *Prise de conscience à ce moment-là, et puis il y a un mouvement qui s'est amplifié et peut-être une bonne campagne également. Le fait de dire, vous perdrez tout, la France vous abandonnera, il n'y a plus rien, et sur ce plan-là, nous connaissions bien déjà les décisions qui seraient prises après le référendum, si le non l'emportait* »[342]. Un autre facteur dans le vote en faveur de la France des Marquisiens, et des Polynésiens en général, réside dans la personnalité du Général de Gaulle. En effet, « *on était assez proche quand même de la Seconde guerre mondiale, les souvenirs, les anciens combattants, les volontaires, ont joué un rôle important au retour du bataillon du Pacifique, dans la vie locale, générale* »[343]. Fort de la mobilisation d'un argumentaire varié et d'une tournée dans les îles marquisiennes qui a montré son endurance, Gaston Flosse connaît sans aucun doute son premier succès électoral, puisque le vote en faveur de la France y est massif.

---

[339] Op. cit., p. 408.

[340] Après cinq ou six jours de mer, il fait une première escale à Fatu Hiva, où embarque M. Grellier, chef de district de Fatu Hiva, conseiller territorial [UDSR]. « *Et c'est ensemble que nous avons fait la tournée pour implanter l'Union Tahitienne. Et ça avait assez bien marché. Il était un homme respectable, chef de district. Et à la fin de cette tournée, Rudy Bambridge m'avait envoyé un télégramme, je me souviens, pour me dire : « Ecoute, au lieu de rentrer, est-ce que tu veux rester encore quelque temps là-bas pour commencer la campagne du référendum ? » J'ai dit : « Tu sais, ça fait un mois que je suis sur un bateau, je suis fiu, je veux rentrer. » Il me dit : « Non, je te demande instamment de continuer, de rester là. » Je préviens donc ma femme pour lui dire que je prolonge et elle me répond en me disant que si tu restes un jour de plus, je demande le divorce. Je suis resté là-bas et on n'a pas divorcé pour autant* », INTW GF/JMR.

[341] « (…) *ils ont voté pour la France. Nous étions nous un parti minoritaire aux Marquises ; vous aviez la famille Frebault, le père Frebault qui est très très proche de Pouvanaa, et les Marquises qui sont plutôt RDPT que l'Union Tahitienne. Il faut dire que les prêtres, le clergé, les curés ont une grande influence là-bas et également la campagne pour le référendum, les bonnes sœurs, je suppose, également. (…) Oui, ils deviendraient indépendants et coupés de tout. Ils en seraient vraiment abandonnés par la France qui ne nous donnerait plus rien, les écoles et tout le reste (…)* », op. cit.

[342] Op. cit.

[343] Op. cit.

Aguerri par l'épreuve marquisienne, où il a fait preuve d'une grande force de conviction, Gaston Flosse se voit donner du galon au sein de l'UTD par Rudy Bambridge. Il gère l'organe bimensuel de l'UTD, *L'Union Tahitienne*[344]. Il progresse politiquement et prend de l'influence au sein du parti. Il s'affirme comme un leader, en tant que président de la section de Pirae. Il se prépare à assumer davantage de responsabilités dans ce qui n'est encore qu'un district de Papeete à la fin des années 1950.

Gaston Flosse, via Rudy Bambridge, s'affirme de plus en plus comme un représentant des familles dominantes tahitiennes, dont il constitue progressivement une clientèle politique.

[344] Tiré à 750 exemplaires, ce journal paraît pour la première fois le 14 février 1959. Par exemple, l'« Edition spéciale Papeete » à l'occasion des élections municipales nous éclaire sur l'orientation du parti. D'ailleurs, l'éditorial aurait vraisemblablement pu être rédigé par Gaston Flosse : « *Notre parti, relativement jeune, a su faire partir de la capitale le mouvement qui a redonné confiance aux éléments sains de toute la Polynésie. (...) Voter pour la liste UTD-UNR, c'est voter pour DE GAULLE et par là être certain d'avoir des appuis en Métropole. C'est donc voir loin et c'est assurer l'avenir de vos enfants. PAPEETE ne doit pas être isolée, elle ne le sera pas grâce aux liens puissants qui uniront son Conseil Municipal et le Gouvernement de la République* ».

## § 3 L'accès à l'oligarchie tahitienne et aux ressources financières

L'histoire de la famille Bambridge s'avère révélatrice des trajectoires sociales de quelques colons établis à Tahiti à la fin du XIX$^{ème}$ siècle. Plus que l'héritage d'un capital politique transféré d'un leader à l'autre, la relation avec Rudy Bambridge arrime Gaston Flosse aux familles de notables et à l'oligarchie tahitienne, ce qui accroît son capital social (réseau de relations personnelles) et économique (revenus et patrimoine).

La famille Bambridge est une des familles les plus puissantes et prestigieuses de Tahiti[345]. A l'orée de la Seconde guerre mondiale, « *les sociétés impliquant la participation financière de la famille Bambridge sont innombrables* »[346]. Les générations ont fait prospérer l'entreprise sociale et familiale, de la pratique de l'artisanat, à l'investissement dans des plantations et dans les salles de spectacle (monopole sur les salles de cinéma). Par l'établissement d'alliances avec des femmes issues de l'ancienne généalogie aristocratique des *ari'i*, qui relie les descendants des colons à la culture autochtone, les lignées de Bambridge confortent leur position dans l'espace économique et sociopolitique polynésien.

Dans un second temps, les alliances matrimoniales avec des familles de colons établies à différents degrés (familles franco-tahitiennes ou colons prospères) renforcent généralement les trajectoires sociales des descendants de la famille ; par exemple, par les alliances avec les familles Martin[347], Grand[348], Bodin[349], Coppenrath[350] ou Brown-Petersen[351]. Les membres des dernières générations de la famille Bambridge connaissent des trajectoires sociales diversifiées sur la base de capitaux sociaux, culturels et économiques précédemment accumulés dans le commerce et la politique. Ainsi, les rivalités entrepreneuriales-familiales se

[345] Le fondateur de la dynastie Bambridge est Thomas Bambridge (1801-1879). Originaire du Norfolk, il s'est installé à Tahiti en 1832 (ou début 1833). En 1818, il est déporté en Australie. De 1826 à 1832, il est artisan de la mission à Tonga. Charpentier très pieux, il a dix-sept enfants dont douze filles. Il se marie en mai 1833 avec Marea Connor, de la lignée royale de Bora-Bora et de Raiatea-Tahaa par sa mère, et d'un père européen naufragé aux Tuamotu. Des branches de la famille se retrouvent aujourd'hui aux Iles Cook, en Nouvelle-Zélande, en Australie ou aux Etats-Unis. Cf. « La saga Bambridge : 300 cousins se retrouvent pour une fête de toutes les couleurs », *ATP*, 29 juillet 2006.

[346] Cheung F., *Tahiti et ses îles (1919-1945). Etude d'une société coloniale aux antipodes de la métropole*, Paris, L'Harmattan, 1998, 592 p. Voir le chapitre 6.

[347] Une fille de Georges Bambridge épouse Yves Martin en 1937. Futur Médaillé de la Résistance et Chevalier de la Légion d'Honneur, président du Rotary Club, Consul de Suède. Yves est le fils d'Emile Martin, qui possède la *Brasserie de Tahiti*, l'unique usine approvisionnant Papeete en électricité, et le seul propriétaire en 1920 *d'Electricité et Téléphone de Tahiti*.

[348] Walter Grand est un descendant de Thomas Bambridge.

[349] Henri Bodin est le premier président des Délégations Economiques et Financières en 1932.

[350] Clément Coppenrath est le fils d'un armateur westphalien naturalisé français en 1904. Il dirige de 1920 à 1942 la succursale de la maison de commerce la plus importante fondée par les frères Donald. Gestionnaire rigoureux, il est « allié aux Bambridge ». Deux de ses descendantes sont aujourd'hui des ministres et des figures politiques locales, Armelle Merceron et sa sœur Béatrice Vernaudon, député puis maire de Pirae. Proches de G. Flosse à leurs débuts en politique, elles se sont détachées ensuite du *Tahoeraa*.

[351] Charles John Brown Petersen (1879-1962) est un puissant propriétaire terrien. Il construit de nombreux navires, et, parallèlement, investit dans le commerce très rentable de goélettes. Cf. Pons P., *Tahiti autonome, 1985-1990*, Tahiti, 2008, p. 108. Voir le documentaire de Jean-Luc Léon, « Héritiers du paradis » (2005) à propos des querelles foncières nées des nombreux testaments de Brown-Petersen.

déroulent au sein d'une oligarchie tahitienne qui défend ses prérogatives, face aux représentants de l'Etat et à la réussite commerciale des familles chinoises[352]. Les rivalités politiques dans la famille Bambridge persistent jusqu'à nos jours, puisqu'on retrouve des affrontements électoraux et partisans entre autonomistes et indépendantistes en fonction des trajectoires et des positions politiques de ses membres[353].

La famille Bambridge introduit Gaston Flosse dans l'univers des grandes familles de notables tahitiens, aux facettes complexes et variées[354]. La circulation matrimoniale, entre les groupes familiaux tahitiens relevant de l'aristocratie précoloniale et les « traitants » fraîchement débarqués illustre « *la reconnaissance par la population polynésienne des positions socio-économiques dominantes de la communauté « étrangère »* »[355]. L'alliance des familles Bambridge et Salmon (traitant anglais), ainsi que les trajectoires sociales de leurs descendants, ont marqué la notabilité tahitienne depuis la fin du XIX$^{ème}$ siècle. De fait, les Demis se retrouvent dans une posture de médiateurs politiques, économiques, sociaux et linguistiques ; ils jouent un rôle d'intermédiaires entre l'administration et les Tahitiens, se situant ainsi au carrefour de la régulation sociopolitique[356]. Pour Francis Cheung, qui a étudié la période 1919-1945, « *il n'est guère aisé de pénétrer dans ce milieu qui a ses particularismes* ». Les critères d'appartenance relèvent davantage de la réussite patrimoniale, économique et sociale, que de l'appartenance « raciale »[357]. Occidentalisé, le mode de vie des notables « Demi » atteste d'une hégémonie socio-économique d'autant plus importante qu'il y a peu d'industries (ou de faible importance) et qu'elles ne durent guère. Cette domination économique et politique repose particulièrement sur le contrôle de la desserte maritime. L'entreprise familiale des Bambridge[358], au sens large, prospère ainsi, jusqu'à ce qu'elle devienne une « *famille incontournable lorsqu'il faut ficeler une affaire* »[359].

---

[352] « *Mis à part les Asiatiques, les institutions en général et les hauts-fonctionnaires en particulier sont les cibles de la nomenklatura locale. Mais cette unanimité cache mal les rivalités de personnes qui sont tourmentées plus par leurs intérêts que par un projet commun constructif pour l'avenir* », Cheung F., op. cit., p. 226.

[353] Un exemple récent tiré parmi les descendants de Pomare IV, l'ancienne famille royale des Pomare, illustre ce propos. En 2008, lors des élections municipales à Pirae s'affrontent la petite-fille d'Ariipaea Pomare IV, Yvannah Lolita Tetuani Marereva Pomare, présente sur la liste d'Edouard Fritch, et un autre petit-fils de Pomare IV, Wilfred Marama Toii*Fenua*ura Pomare, élu sur la liste de Béatrice Vernaudon-Coppenrath.

[354] F. Cheung cite l'exemple d'un instituteur polynésien aux Australes : il est vu là-bas comme un métis, et à Tahiti, comme un indigène qui vit dans un milieu populaire : « *C'est dire si la frontière entre Demis et indigènes est subordonnée davantage à des critères sociaux qu'à une argumentation génétique ou biologique* ».

[355] Baré J.-F., op. cit., p. 415.

[356] Les alliances familiales de ce type entraînent une « situation multiculturelle », qui confirme les représentants de ces groupes « *dans un rôle de « go between » qui se marque aussi bien dans les rapports de production que dans la communauté linguistique* », op. cit., p. 417.

[357] F. Doumenge dénombre une vingtaine de familles dans cette « société européenne et métissée », évaluant à 10% de la population le groupe d'origine européenne définitivement fixé ; cité par F. Cheung.

[358] Georges Bambridge fonde et gère la *Zapala and Co* (février 1924). Il exploite par vente ou par échange des marchandises d'importation et d'exportation dans toute la colonie. Il est également investi dans la société *Bambridge-Dexter and Co* (1920), spécialisée dans le commerce. En 1936, G. Bambridge rachète avec C. Brown-Petersen et Emile Martin la *Société commerciale de l'Océanie*. Citons également la *Compagnie française maritime de Tahiti* ou la *Société Française de Navigation*, dont l'objectif en 1932 est la construction, l'achat, la vente et l'exploitation de navires. William Bambridge en est le président et Tony Bambridge un des trois administrateurs. Dans d'autres domaines, la *Société Anonyme Française de Pirae* s'occupe de la culture des

Le caractère inextricable des relations et des réseaux produits par ces « grandes familles », enracinées territorialement et reliées socialement les unes aux autres, présente un aspect clanique.

Le terme de « clan » appliqué à l'oligarchie tahitienne ne correspond pas tout à fait aux critères scientifiques qui sont les siens – groupe social dont les membres se reconnaissent dans un ancêtre mythique. Thomas Bambridge fait-il figure d'ancêtre mythique pour le clan Bambridge ? Le clan désigne, dans son expression courante à Tahiti, un réseau de relations familiales uni autour d'un chef de famille[360]. La notion classique a dérivée dans le langage commun de la politique pour rendre compte des luttes de pouvoir et d'intérêts. Dans cette optique, le clan s'appuie sur un réseau de « relations » (*fetii*) qui assimile à la fois membres de la famille, les membres de familles éloignées (cousins « lointains »), ou les proches et amis (*hoa*) des familles. Toutefois, dans cette acception, deux clans peuvent s'affronter politiquement au sein d'une même famille étendue.

Les membres de ces « clans » familiaux disposent de capitaux socio-économiques plus importants que le reste de la population[361]. Mais, le capital culturel relativement faible des acteurs sociopolitiques ne favorise alors pas les discussions idéologiques, ni l'émergence de débats approfondis. Les historiens et observateurs de cette époque relèvent la médiocrité des argumentations et des querelles politiques, ainsi que l'incapacité de déterminer, pour les intéressés eux-mêmes, les étiquettes ou les programmes politiques. Les collusions familiales et politiques renforcent l'absence d'idéologie dans les discours des notables tahitiens[362].

---

fruits et de la fabrication de conserves ; les administrateurs sont William Bambridge et Lewis Hirshon. Les commissaires sont Lionel Bambridge et C. Brown-Petersen.

[359] Op. cit., pp. 230-231.

[360] Une descendante d'une famille influente à Tahiti, A. Bréaud, connaît de l'intérieur la configuration de ces structures familiales définies comme des clans : « *Ces familles de Tahiti se présentent comme des clans. C'est le clan d'un tel ou d'une telle. Il se détermine par l'adjonction du mot ma à la suite du nom du chef. En font partie tous ceux qui gravitent autour ou partagent la vie de la famille. (…) Les Tahitiens sont dotés de fetii de toutes conditions et de souches variées, allant du vrai Paumotu au descendant Viking* », op. cit., pp. 106-107.

[361] Naturalisés français, les membres de quelques familles dominent le microcosme insulaire, grâce à leurs activités entrepreneuriales, leur accès à davantage d'éducation et d'informations, et leur rôle d'interface entre les univers européen et polynésien. Les familles restées en rapport avec la population polynésienne par de solides liens matrimoniaux fondent des « *clans familiaux aux noms européens dans la classe métisse dominante* » (selon F. Cheung), qui investissent à la fois les secteurs productifs et non productifs, mais aussi le champ politique, très réduit à cette époque, partagé entre « colons blancs français » et « Demis évolués ». En 1920, 79 des 96 patronymes du bureau de la Chambre de commerce sont sans consonance polynésienne : dix-neuf commerçants non océaniens (deux négociants polynésiens), sept industriels et aucun entrepreneur polynésien.

[362] « *Aucune idéologie précise et aucun débat digne de ce nom ne viennent animer les campagnes qui souffrent du manque d'idées (…). Que ce soit à la mairie ou dans les structures professionnelles, une douzaine de têtes, toujours inlassablement les mêmes, complétées par quelques figurants ayant une instruction française suffisante, sont élues. Elles forment une sorte de corporation en se donnant les allures de défenseurs acharnés des intérêts de la colonie mais en usant aussi de leur autorité pour leurs affaires particulières. Elles s'adjoignent l'aide des agents locaux voire des fonctionnaires, des cadres généraux et la complicité souvent involontaire des indigènes, facilement influençables, grâce à leur maîtrise de la langue tahitienne* ». Cheung F., op. cit., p. 243.

Par ailleurs, le regard sur le « temps long » ouvre la compréhension de pratiques politiques contemporaines, qui prennent leur source dans les débuts de l'organisation de la *cité* tahitienne. L'inégalité importante dans la détention des capitaux économiques et sociaux favorise une tendance au patrimonialisme. Elle apparaît dans le cercle des hommes investis dans le commerce comme en politique, mélangeant par définition, ou plutôt par « situation », des intérêts privés et publics, marchands et politiques[363]. La situation de « gestion patrimoniale » entraîne quelquefois de l'animosité entre les élus tahitiens et ceux des autres îles. Ceux-ci ne bénéficient pas d'autant de privilèges et de ressources économiques[364]. Ils reprochent aux notables de Tahiti de n'agir qu'à partir d' « *un leitmotiv : protéger les intérêts particuliers* »[365]. L'affaire Kong Ah[366], l'« *affaire Stavisky locale* » selon Georges Simenon, envoyé du journal *Paris-Soir*, témoigne des relations croisées entre le commerce et la politique à Tahiti dans les années 1930. Des édiles du commerce, de l'administration et des membres du Conseil privé y sont impliqués[367]. Vingt-trois informations judiciaires sont ouvertes : Georges Bambridge est inculpé en tant que maire, alors que l'ex-abbé Emmanuel Rougier, homme d'affaires richissime et contrebandier[368], est finalement expulsé.

La guerre et le ralliement des EFO à la France libre font oublier les péripéties politico-financières. A cette période, Georges Bambridge est tout-puissant à Tahiti, jusqu'à ce qu'il s'éteigne au début de la guerre. Le maire de Papeete siège également à la Chambre du commerce, tout en étant vice-président des Délégations Economiques et Financières en 1938, 1939, et président en 1940. Il appartient au comité provisoire de gouvernement à Tahiti, avec trois membres du Conseil privé. Ainsi, le « gratin de la société coloniale » se divisait entre ceux qui détiennent les positions économiques et publiques : notables, hauts-fonctionnaires et colons métropolitains jouissent d'un certain pouvoir de décision.

---

[363] « *La plupart des hommes politiques appartiennent à l'élite économique. De ce fait, ils profitent des tribunes que leur offrent les assemblées pour sauvegarder leurs intérêts personnels tout en menant une fronde contre l'Administration avec qui le conflit est d'ordre politique et financier. (...) Dans un territoire où pratiquement tout le monde se connaît, en particulier parmi les familles les plus huppées, le piston est pratiqué et des abus sont commis* », op. cit., p. 246.

[364] Un exemple illustre cette tendance : la municipalité de Papeete se fait subventionner par l'administration (à hauteur de 73%), mais elle ne participe pas à l'entretien de la route de ceinture, alors qu'elle est empruntée presque uniquement par les citadins. Or, TOUS les membres de la commission des finances de la Délégation économique et financière, qui se prononcent pour l'impôt sur les routes, sont des conseillers municipaux. Un compromis intervient entre E. Rougier et G. Bambridge en vue du scrutin de mai 1935 : G. Bambridge promet de retirer son accord au sujet de l'impôt des routes. Ce volte-face irrite le gouverneur Sautot : « *l'attitude du Conseil de Papeete est franchement hostile à l'Administration. (...)* ***son ambition est d'être un Etat dans un Etat et de tirer du budget local le maximum de recettes*** » [surligné par l'auteur]. Op. cit., p. 249.

[365] Outre les différentes secousses qui accompagnent toute tentative d'instauration d'un impôt sur le revenu, l'« affaire Guèdes » éclaire cette soif pécuniaire : une forte mobilisation se crée après la décision du gouverneur d'une taxe de 3,3% sur les chiffres d'affaire et d'une augmentation de 2,5% des droits sur l'importation.

[366] Pour les détails de l'affaire, voir l'ouvrage de F. Cheung précité.

[367] Les francs-maçons M. Hervé et M. Barranger. Selon Gérald Coppenrath, « *la franc-maçonnerie a joué un rôle important dans les coulisses de cette affaire* ».

[368] Trafic d'alcool géré depuis Tahiti lors de la *Prohibition*. Cf. Boulagnon P., *Emmanuel Rougier. Des Isles d'Auvergne à l'Océanie*, Editions du Roure, 2002.

En outre, la France représente une Mère-patrie, pour laquelle « *nul ne peut contester les ferveurs patriotiques de la famille Bambridge et alliées* »[369]. Néanmoins, la défaite militaire de la France face à l'Allemagne en 1939 entraîne dans les EFO des réactions contrastées[370]. A l'issue de la guerre, si de nombreux colons ont été décrédibilisés par leur position vichyste – le Comité Pouvanaa fait d'ailleurs circuler une pétition en mars 1947 contre les « profiteurs de guerre » –, la famille Bambridge a choisi de se rallier au camp gaulliste. Au décès de Georges Bambridge, « Tony » Bambridge prend la direction des affaires familiales. Coiffeur, tonnelier, puis homme d'affaires (commerces, cinéma) jouissant d'un réseau international de correspondants après la Seconde guerre mondiale, il entretient une relation suivie avec Jacques Foccart. Devenu un relais du parti gaulliste à Tahiti, depuis la création du RPF en 1947 jusqu'à son décès en juillet 1964, il combat Pouvanaa dans l'ombre.

Engagé de la première heure aux côtés de la France Libre, Tony Bambridge marque de son empreinte le Pacifique Sud par sa renommée. Fortuné, généreux, il possède des amis importants dans la région. Il reçoit chez lui les voyageurs de haut rang. Sans participer électoralement à l'activité politique, il exerce une influence considérable sur la marche des affaires, connaissant les leviers de mobilisation de la population[371]. L'affirmation du leadership de Tony Bambridge, à travers les hommes qu'il soutient en politique, consacre une évolution du personnel politique chez les notables, parmi lesquels les représentants métropolitains se raréfient[372]. « Papa Tony » est qualifié de *« personnage aussi hors-série que Pouvanaa* » ; cette figure sociale souligne le rôle des notables dans la défense de leurs intérêts économiques en politique, sous la bannière d'un leadership personnalisé[373]. Toutefois, ce

[369] Anthony dit « Tony » Bambridge (1895-1964) s'illustre sur le Chemin des dames lors de la Première guerre mondiale, tandis que six descendants de Thomas Bambridge combattent pour la France lors de la Seconde guerre mondiale. Cheung F., op. cit.

[370] « *La population indigène suivrait l'alliance britannique et la cause de la France libre même dans les revers. Ce serait la population européenne, fonctionnaires et commerçants, qui, par opportunisme, tendrait toujours à revenir du côté des vainqueurs… Il y a assez peu de fonctionnaires métropolitains qui ont adhéré franchement au mouvement France Libre* ». Un rapport du gouverneur à De Gaulle sur la situation politique révèle les troubles parmi les notables de la colonie, dont certains ont des accointances vichystes. J.-M. Regnault cite le médecin capitaine de Rosmorduc : « *Quatre ou cinq familles ont une influence considérable sur les indigènes… Le mouvement a réussi grâce à leur complicité (ils sont acheteurs et vendeurs de tout ce que produit l'indigène et de tout ce dont il a besoin)* ». Op. cit., pp. 44-45.

[371] F. Cheung évoque une anecdote qui montre comment « l'élite » instrumentalise les concitoyens qui s'en remettent à eux, ainsi que l'idéologie mercantiliste qui leur sied. « [A]*u moment du projet de la mise en place de l'impôt sur le revenu, (…) on a vu les gens de Tony Bambridge se promener dans les districts armés d'un crayon et d'un carnet, arpenter les propriétés : « Que faites-vous ? demandaient les propriétaires. - Je compte tes cocotiers. - Pourquoi faire ? - Pour l'impôt sur le revenu. Il faudra que le gouvernement sache tout ce que tu as. Tes cocotiers, tes bananiers combien de poissons tu as péché, combien de robes ta femme a acheté… - Eï, c'est pas vrai ! - Si, on doit tout dire, tout avouer, tout raconter* ». *Et c'est ainsi qu'on a vu des foules descendre des districts par trucks entiers (…) pour protester devant l'Assemblée territoriale contre cette inquisition* », op. cit.

[372] Le pasteur D. Mauer évoque pour la période 1950-1970 un changement de types de représentants politiques qui est porté par « *des hommes d'une autre essence ; en général « demis » très européanisés, ayant fait leurs humanités en Métropole, représentant à coup sûr une certaine intelligentsia, s'abritant eux aussi, mais avec moins d'ensemble derrière un drapeau : Tony Bambridge* », Mauer D., op. cit., p. 70.

[373] Tony Bambridge incarne *« l'image de ces pionniers de la Belle Epoque, partis de rien, ayant fait dans leur adolescence ou leur jeunesse tous les métiers, (…) type même du self made man, construisant en quelques*

portrait ne mentionne pas la perception qu'ont les Polynésiens du « *boss* ». Bien qu'il soit né à Tahiti et que les habitants de Papeete connaissent bien le *Fare Tony* ou le magasin *Bambridge-Dexter*, il est parfois impopulaire auprès de la population[374]. Pouvanaa voit en lui « *un cochon mangeur de poulets* » [375]. Selon Jean-Marc Regnault, « *Cet homme, qui possède l'une des plus grosses fortunes de Tahiti, passe aussi pour être un « profiteur » exploitant ses compatriotes. Mais au moins, c'est un* "*enfant du pays*" »[376]. Le clivage, entre la démagogie « christique » de Pouvanaa et la défense des intérêts du groupe dominant par Tony Bambridge, n'est pas sans rappeler l'affrontement des années 1990-2000 entre Oscar Temaru et Gaston Flosse, ce que pressentait le pasteur Mauer : « *Pendant près de vingt ans, vont s'affronter directement ou indirectement les fidèles de Pouvanaa et de Tony* »[377]. Toutefois, Gaston Flosse fait en sorte de ne pas négliger l'héritage politique de la figure du *Metua* Pouvanaa, en lui rendant hommage et en s'inspirant de sa proximité avec la population.

Gaston Flosse connaît une ascension sociale et patrimoniale au tournant des années 1970, développant parallèlement son entreprise politique. Il n'apparaît pas directement, par la naissance, comme un notable dans l'espace polynésien. Son père n'est pas un « assimilé », ni un membre des cercles familiaux les plus prestigieux à Tahiti. Néanmoins, Gaston Flosse senior appartient au cercle des rares entrepreneurs et industriels avant-guerre, avec Emile Martin ou des membres de la famille Bambridge[378]. L'immixtion dans la sphère des « grandes familles » fournira des relations utiles et des appuis à Gaston Flosse dans la refondation du *Tahoeraa Huiraatira*, parti des notables tahitiens[379]. Il est arrimé à ces cercles par ses liens

---

*années, par son génie commercial, une fortune considérable, ayant le monopole des circuits cinématographiques dans le pays, membre du Conseil privé, très écouté et ayant une clientèle de fidèles aussi large et aussi sûre que Pouvanaa, très au fait de tous les mystères et de toutes les tractations politiques du pays, ayant avec beaucoup de faveur l'oreille de l'Administration (…), protecteur et bienfaiteur attitré d'Orofara, centre hansénien, pour qui il était « Papa Tony », maître à penser de nombreux pasteurs tahitiens, et donnant dans le même temps un splendide terrain à Taunoa à la mission catholique pour y construire une école, au demeurant, pas plus que Pouvanaa, véritablement rattaché à l'une des deux grandes confessions de l'île (…)* », op. cit., pp. 70-71.

[374] Regnault J.-M., « La survivance des institutions coloniales après 1945. L'exemple du Conseil Privé du Gouverneur des Etablissements français d'Océanie : l'occasion manquée de 1947 », in *RFHOM*, 2ème sem., 1999, p. 296.

[375] « *Les Tahitiens ont dans leur « cour » des cochons et des poulets. Quand un cochon a mangé une fois du poulet, il cherche ensuite à les dévorer tous. Les Tahitiens abattent alors ce cochon. Pour Pouvanaa, les riches de Tahiti exploitent les pauvres, y prennent goût. Il faut donc les abattre (politiquement bien sûr) (…)* », Regnault J.-M., op. cit., p. 297.

[376] Op. cit.

[377] Mauer, op. cit., p. 71.

[378] Cheung F., op. cit., p. 231.

[379] Parmi les personnes qui se détachent du cénacle des élites tahitiennes, citons par exemple Jean Solari (1928-2010), qui devient le notaire des affaires privées de Gaston Flosse. Petit-fils d'Emile Martin (qui rachète en 1937 les *Brasseries de Tahiti*) et de J.-B. D. Alfred Solari (gouverneur des EFO du 7 janvier 1927 à avril 1928, décédé en 1935 à Tahiti), il reprend les affaires familiales après le décès de son grand-père. Egalement avocat, puis deuxième notaire à Tahiti par décret du Général en 1958 (il exerce jusqu'en 1990), il dirige les *Brasseries de Tahiti* de 1986 à 1992 et s'affirme comme un des représentants de l'élite des notables tahitiens ; il préside le groupe Martin jusqu'en 2010. Il est le fondateur du *Lion's Club* en 1960, et le président de la Fédération polynésienne de golf (1975-2002), initié par son ami Jean Bréaud (dirigeant de Total), qui a construit le golf d'Atimaono. Lié à la famille Salmon, il s'est marié à une fille Richmond. *Les Nouvelles*, 29 mars 2010.

matrimoniaux, mais surtout par ses relations privilégiées avec Rudy Bambridge, qui favorisent sa réussite politique. L'avocat lui confie ensuite des fonctions dans le premier hôtel (*Tahiti Village*) lors du lancement du tourisme hôtelier à Tahiti, dont il devient le directeur. Puis, dans le cadre de la gestion du cabinet d'assurance GFA[380], Gaston Flosse continue à accumuler un patrimoine financier et à développer un réseau de clients. Il diversifie ses propres activités économiques, devenant gérant de société en 1963[381].

L'exercice de l'entreprise politique de Gaston Flosse s'est déroulé dans une configuration socio-économique propre à l'accumulation de ressources financières[382]. En effet, s'il a déjà développé des relations d'affaires lors de son passage hôtelier, il noue des relations particulières dans le cabinet d'assurances avec les entrepreneurs économiques (Albert Moux par exemple)[383], les professions libérales, les assureurs, les notaires.

Les difficultés au début de sa vie familiale laissent peu à peu place, à partir des années 1970, à une aisance financière[384]. Projeté en haut de la pyramide socio-économique tahitienne,

---

[380] Regnault J.-M., *Le pouvoir confisqué*…, op. cit., p. 88. Gaston Flosse apparaît officiellement dans deux affaires ; associé à Albert Moux dans une agence de voyages, *Vahine-Travel*, qui est dirigée par une de ses filles ; dans la compagnie d'assurance, le GFA (évalué à plus de 300 millions de F CFP, soit plus de deux millions d'euros). La compagnie prospère à partir de contrats signés avec la municipalité de Pirae (tous les véhicules du parc de la mairie notamment) et l'administration territoriale, même si, la perte temporaire de la présidence du gouvernement du Territoire en 1987 aurait entraîné la résiliation de nombreux contrats privés, à laquelle son fils Reginald Flosse a dû faire face. La société prospère, en particulier grâce à la « commande publique », jusqu'à sa vente au Groupe des Assurances Nationales (GAN). *Libération*, 24 février 1987.

[381] Cf. Ravault F. (dir.), *Encyclopédie de la Polynésie*…, op. cit., p. 119.

[382] Avant l'autonomie de 1984, le rapport de Simon Nora, inspecteur général des finances et éminence grise du Premier ministre Chaban-Delmas, mesure les effets du CEP à Tahiti. Il confirme cet état de fait : « [*D]es fortunes considérables – encore mal cernées du fait de l'absence de fiscalité personnelle directe – se sont constituées. L'implantation d'une population à pouvoir d'achat élevé a provoqué un envol des valeurs foncières et des loyers* ». Publié dans le *Bulletin de la Chambre de Commerce et d'Industrie* de Papeete en mars 1978, le rapport note que la richesse se concentre essentiellement dans la zone urbaine de Tahiti. Elle profite aux « *Européens expatriés qui ont fait souche dans le Territoire, aux demis, particulièrement influents dans les instances politiques et administratives, et aux Chinois qui détiennent une large part des pouvoirs économiques* ».

[383] Il aurait créé un hôtel avec G. Flosse à Pirae, et possède des affaires dans plusieurs secteurs (tourisme, immobilier, banque, importation de voitures coréennes, night clubs, restauration), en particulier dans le secteur de l'importation d'hydrocarbures. Avec la société *Petrocean*, rebaptisée *Poly-Pétroles* après l'association 50/50 avec le pétrolier Shell, A. Moux s'est imposé dans le secteur des hydrocarbures à Tahiti. Après avoir mis en œuvre l'édification d'un dépôt d'hydrocarbure d'une capacité de 32 900 m³ en 1988, il inaugure la première station Shell sur la voie rapide Papeete-Paea sous le gouvernement Léontieff en septembre 1990. Il bénéficie de multiples décisions favorables du gouvernement Flosse pour implanter une station-service à Punaauia, plusieurs fois annulées par le tribunal administratif. Mais devant la récidive décisionnelle et le soutien du gouvernement local, cette station-service finit par exister. En novembre 2009, la société qu'il dirige, *Pacific Petroleum*, rachète BP après avoir repris le réseau régional de Shell en novembre 2006 pour la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu. Cf. Pons P., *Tahiti autonome*, op. cit., p. 256 ; *La Dépêche*, 11 novembre 2009.

[384] « *Les moyens financiers de notre famille n'ont augmenté qu'à partir de 1975, date à laquelle nous avons investi dans l'achat du cabinet d'assurances de M. Fourcade. Cet investissement s'est fait, en grande partie, par l'intermédiaire d'un prêt bancaire à la Banque de Tahiti. Mon fils s'est chargé du cabinet dès que j'ai été nommé au Gouvernement et je n'y suis plus retourné car je ne voulais pas que l'on puisse me reprocher d'avoir, de par ma fonction, pu interférer dans sa gestion. Ce cabinet nous a permis de vivre et, lors de sa cession au GAN, le produit de sa revente a été significatif [3.9 millions d'euros ; Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 180]. Pendant les années où nous avons exploité ce cabinet d'assurances, nous avons pu investir à Huahine et à Erima après avoir remboursé l'emprunt initial* », in *Les Nouvelles*, 18 juin 1995.

Gaston Flosse prend l'ascenseur social et politique, qui l'ancre comme un représentant des intérêts notabiliaires à Tahiti. Le rachat du cabinet d'assurances à l'homme d'affaires Jean-Pierre Fourcade, autre petit-fils d'Emile Martin, cousin de Jean Solari et président des *Brasseries de Tahiti*[385], montre une nouvelle fois l'interpénétration de ces familles tahitiennes, parfois dénoncée comme une « caste »[386], au sens d'un groupe social fermé et endogame.

Par ailleurs, si le chef, en tant que leader politique, se doit de jouir d'un niveau substantiel de biens et de revenus[387], la carrière politique est susceptible de conduire en elle-même à une réelle ascension sociale. Elle entraîne « *l'accès à un mode et à un style de vie et à des possibilités de consommation que l'origine socioprofessionnelle n'aurait sans doute pas permis d'acquérir* »[388]. L'accès aux ressources financières comprend deux dimensions distinctes : la *réussite socio-économique* de l'entrepreneur politique (enrichissement personnel à partir d'une fonction professionnelle et entrepreneuriale) et *l'accès aux positions politiques* amène des possibilités d'enrichissement (rémunérations, prise en charge des frais, influence dans les entreprises locales). La quête des réseaux pertinents en matière financière à Tahiti précède l'accès au pouvoir, qui modifie les possibilités d'enrichissement du leader, grâce à un jeu d'influence dont il se retrouve ensuite au centre.

La relation étroite entre pouvoir et argent à Tahiti ne naît pas du pouvoir flossien. Le contexte politique tahitien, décrit par un chargé de mission du RPF en 1948, soit bien avant les débuts électoraux de Gaston Flosse, corrobore les liens particuliers entre pouvoir et argent[389]. Pourtant, si la protection des intérêts des Demis est liée à l'appartenance à la République française dans les années 1950 et 1960, la revendication ne remettra pas en cause la perpétuation de la domination des « familles régnantes ». Les pratiques du pouvoir autonome depuis 1984 sous la présidence Flosse montrent une ambiguïté néopatrimoniale, prédominante de 1996 à 2004. Mais le chevauchement des ressources publiques et privées n'est pas propre aux gouvernements Flosse. Cependant, les proportions prises par ce phénomène connaissent une accélération sous le patronage de Gaston Flosse dans les années 1990 et 2000, facilitées par l'absence de contrôles.

L'acquisition progressive de l'autonomie est source d'enrichissement accéléré pour les détenteurs de monopoles dans le commerce (oligopoles familiaux), le négoce ou l'immobilier. Toutefois, dès 1982, les cartes sont en partie rebattues. Les entrepreneurs économiques doivent faire allégeance à la domination politique croissante de Gaston Flosse. Ainsi, la

[385] L'écrivain A. Bréaud est une amie d'enfance de J.-P. Fourcade. Son père, Hugues dit « Freddy » Fourcade en Nouvelle-Calédonie, est l'ancien directeur de cabinet civil du gouverneur gaulliste Thierry d'Argenlieu, et directeur du quotidien néocalédonien *La France australe*. Il épouse une tahitienne, Frida Martin. Etabli à Tahiti vers 1956, il fonde *La Brasserie de Tahiti*. Regnault J.-M., *La France à l'opposé…*, op. cit., p. 61.

[386] Notamment par Alex du Prel, figure du journalisme à Tahiti et dans le Pacifique. Cf. « Un journaliste d'investigation sous les cocotiers », *Mediapart*, 3 février 2010.

[387] Baré J.-F., « La France dans la longue durée tahitienne », op. cit., p. 86-88.

[388] Cf. Garraud P., op. cit., pp. 15-16.

[389] « *Toutes les activités économiques sont sous la dépendance étroite de l'Administration, ce qui rend extrêmement désirable, pour beaucoup de posséder le pouvoir politique... Le milieu affairiste est très développé et je tiens autant que cela sera possible à écarter ces gens du futur Comité [RPF]* ». Source JMR, carton BR UF 93, lettre de Pierre Paille au colonel Servais, 25 mai 1948.

stratégie politique du revirement autonomiste (officialisé en 1980), lui permet d'épouser la défense des intérêts de l'oligarchie tahitienne, tout en se conformant au souhait de la majorité de la population d'une prise en compte de ses spécificités. Auparavant, l'arrivée du CEP amène une telle manne d'argent, qu'il pouvait apparaître absurde aux notables de demander plus de compétences à la France, à l'heure où celle-ci n'avait jamais été aussi généreuse. Mais l'autonomie augmente le champ des possibilités pour l'oligarchie tahitienne du développement de son patrimoine économique et financier. Ce phénomène n'est pas autant paradoxal qu'il pouvait le sembler pour les soutiens à la position gaulliste en Polynésie. A l'instar des Antilles françaises, au sujet desquelles Aimé Césaire relevait en 1985 qu'« *à l'origine des mouvements autonomistes, il y a les intérêts particuliers des colons* »[390], l'affaiblissement de la tutelle administrative et financière constitue une ancienne revendication des élites tahitiennes : « *la revendication de l'autonomie, surtout administrative et financière, jusqu'en 1940, est davantage le fait des populations européennes que des autochtones* »[391]. Au début de son entreprise politique, il est hors de question pour Gaston Flosse et les élites tahitiennes d'imaginer que le « chef politique », l'autorité politique de la Polynésie française ne soit plus le gouverneur (*Tavana Hau*).

Mais sa stratégie vise progressivement à remporter les élections territoriales en s'appropriant la position des adversaires autonomistes. Ainsi, il tente de développer un pouvoir local dont les possibilités de ressources sont accrues. Le statut obtenu en 1984 garantit une marge de manœuvre politique et économique à l'échelon territorial, c'est-à-dire autant de compétences dans le secteur commercial et économique, autant de possibilités d'accumulation de ressources économiques pour les élites locales, et de clientèles politiques pour Gaston Flosse. Le contexte socio-économique amène des pratiques politiques favorables à la protection des intérêts de familles, de *fetii*, d'amis qui ont également connu une forte croissance financière et patrimoniale depuis quelques décennies. Ce processus, renforcé par le CEP, est multiplié par l'autonomie[392].

L'économie de garnison et l'absence d'une fiscalité directe dédouanent les notables de la participation à l'impôt sur le revenu. Ce faisant, ils alimentent ces nœuds de réseaux et de pouvoir aux confins du politique et de l'économique dans un espace démographique restreint. Les conditions sont très favorables à l'enrichissement, voire à la dissimulation des actifs, étant donné l'importance des transactions en espèces, ou la constitution (avant 1978) de sociétés civiles anonymes qui ne figurent pas au registre du commerce, mais qui se trouvent dans les coffres des notaires de Tahiti. Les conditions économiques de la franchise polynésienne, l'afflux financier massif engendré par les activités du CEP jusqu'en 1996, puis la politique de défiscalisation, voulue par Gaston Flosse et appuyée par l'Etat jusqu'à la fin des années 2000, facilitent un enrichissement rapide des rentiers et des entrepreneurs-chefs d'entreprise (import-export, gérance de supermarchés et de magasins), qui détiennent des oligopoles. En dépit de ce contexte, l'impôt sur le revenu n'a jamais été instauré, à l'exception d'un

[390] *Hérodote* n° 37-38, avril-septembre 1985, p. 91

[391] Regnault J.-M., op. cit., p. 29.

[392] « (…) *Des fortunes bâties à l'abri du paradis fiscal polynésien sont stérilisées ou investies ailleurs. Cela n'empêche pas les autorités du territoire de chercher constamment une aide du côté de l'Etat ou de l'Europe* », in Regnault J.-M., « Tahiti avec et sans la bombe », in *Vingtième siècle*, n° 53, janvier-mars 1997, p. 63.

prélèvement qui prend la forme d'une cotisation sociale territoriale. Gaston Flosse s'est avéré, durant toute sa carrière politique, un farouche opposant à cet impôt[393].

La ligne de conduite des notables tahitiens en défaveur de l'instauration d'un impôt sur le revenu se perpétue, même si la crise économique de la décennie 2000 a réintroduit le débat. Les différentes tentatives de mise en œuvre d'un IRPP (Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques) en 1958, 1968 et 1978 (conséquences du rapport Nora en 1976)[394] voient le parti des notables tahitiens s'y opposer. Gaston Flosse proclame en juin 1978 que « *ce serait la ruine de notre territoire* »[395] et demande en août un référendum sur la question. Par ailleurs, un numéro spécial du Bulletin de la CCI de Charles Poroi critique le rapport Nora et les « mensonges de l'impôt ». Finalement, le budget 1979 ne met en place aucun IRPP. Bref, la somme de ces facteurs produit des possibilités d'accumulation financière et patrimoniale très importantes au regard des conditions métropolitaines. Rendue possible par Rudy Bambridge, la fortune accumulée par Gaston Flosse, bien que difficile voire impossible à évaluer, s'est constituée dans un climat de « paradis fiscal » tahitien. L'examen ultérieur de la domination néopatrimoniale de Gaston Flosse permet d'entrevoir comment l'entrepreneur politique, en situation de pouvoir, s'avère être celui qui peut faire ou défaire des fortunes. Il réoriente à son tour l'accès aux ressources financières vers ceux qui reconnaissent sa domination. De plus, l'accumulation des leviers de décision, relatifs à la distribution des ressources économiques et des marchés publics, procure d'autres sources de capitaux, qui interviennent lors la domination territoriale du notable. Gaston Flosse a su amadouer et composer dans un premier temps avec les élites économiques tahitiennes, ainsi qu'auprès des représentants de grandes firmes métropolitaines.

L'accès au pouvoir politique local est source d'enrichissement pour ses alliés. Il assure celui de ses proches collaborateurs, ne serait-ce que par le montant des salaires attribués, par des avantages matériels divers ou par des autorisations pour monter des affaires au *Fenua*. Selon quelques économistes, l'argent qui est « fait » en Polynésie française « fuit » pour alimenter des investissements aux Etats-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon ou au Chili, parfois par des proches du leader. A titre d'exemple, les principaux actionnaires de la société productrice de vin *Casa Donoso*[396], fondée en 1989 au Chili par Michel Paoletti[397],

---

[393] « *J'ai toujours été foncièrement contre l'impôt sur le revenu. C'est simple nous sommes déjà pénalisés par la distance, si en plus, les investisseurs savent que nous allons ponctionner le revenu de leurs investissements, ils iront ailleurs. (...) Non seulement, l'Etat a réduit le montant de la défiscalisation à une peau de chagrin, mais si en plus on leur colle un impôt sur le revenu, croyez-vous vraiment qu'ils vont se bousculer au portillon ? Ce sera un frein terrible à l'économie* », extrait d'une interview du site *Tahititoday.com* de C. Bourne, cité par Y. Fortunet, *La Dépêche*, 16 mars 2010.

[394] Le rapport relève qu'une réforme fiscale est indispensable, car l'aide publique est un cadeau du contribuable métropolitain à des contribuables polynésiens dont beaucoup disposent de meilleurs revenus que lui. *TPM* n° 225, janvier 2010, p. 18.

[395] Mazellier P., op. cit., vol. 2.

[396] Cf. http://www.casadonoso.com

[397] Conseiller politique de G. Flosse.

sont des notables économiques tahitiens : Robert et Louis Wan, Frédéric Siu[398], René Quesnot[399] et Vincent Law[400]. Symboles du flossisme, les frères Wan ont profité également des avantages de la domination flossiste, soutien de la perliculture, mais ce sont surtout des entrepreneurs à la brillante réussite économique et financière, qui n'appartiennent pas par leur naissance au cénacle tahitien[401]. Ainsi, Gaston Flosse développe un réseau de relations économiques à l'intérieur et à l'extérieur du cercle des notables tahitiens, par l'exercice de responsabilités politiques (partisanes, communales puis territoriales) de plus en plus importantes. Toutefois, l'accès aux ressources financières représente un facteur important de la carrière politique mais non déterminant, ce qui nuance le caractère prédominant de la fortune du leader dans la conquête du pouvoir local[402].

L'accumulation de ressources financières montre que l'entrepreneur politique devient un notable doté d'une puissance financière. Il s'appuie d'une part sur le patronage politique et économique de Rudy Bambridge, et, d'autre part, il poursuit l'accumulation de ressources politiques institutionnelles, communales et territoriales.

[398] La famille Siu est à la tête d'un groupe diversifié : construction, automobile, gaz et pétrole, aquaculture. Frédéric Siu est diplômé de Berkeley et a développé avec cette université un partenariat de recherche sur les écosystèmes insulaires.

[399] Propriétaire de terres et de plusieurs entreprises dans l'élevage, la construction ou l'agro-industrie. Il fut président de la Banque de développement polynésienne.

[400] Expert-comptable.

[401] R. Wan devient le premier producteur et exportateur de perles de Tahiti. Il se lance dans l'aventure de la perliculture en 1973 après avoir exercé différents métiers. Il passe son adolescence dans le même quartier que G. Flosse. Dans le cabinet des juges d'instruction Stelmach et Redonnet, entendus le 18 mars 2008, G. Flosse déclare que « *Nous sommes amis, mais Robert Wan ne fait pas partie de mes proches* », tandis que R. Wan précise que « *Nous sommes des relations* ». Selon G. Tong-Sang, « *Ce sont de grands amis, ce dont ils ne se cachent ni l'un ni l'autre* ». In Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 148. Louis Wan a construit un groupe qui représente 1 600 employés dans l'agro-alimentaire (en 2010), la distribution (les hypermarchés *Carrefour*) et l'hôtellerie. Cf. fiches biographiques sur le site de la société.

[402] « *Aujourd'hui, l'entrepreneur politique n'a plus besoin d'une fortune personnelle pour s'engager dans le combat électoral. Ce n'est pas que ce combat soit devenu moins onéreux (…), mais c'est que désormais le coût en est supporté conjointement par le parti, certains socio-professionnels organisés en lobbies, les clients, les amis et les sympathisants réunis temporairement en comités de soutien* », in Lacam J.-P., op. cit., p. 34.

# *Section 2 : Le notable*

Deux principaux facteurs sont constitutifs de la notabilité politique de Gaston Flosse : la détention d'un fief électoral et le cumul des mandats.

## § 1 La ressource communale

Fondamentale dans toute entreprise politique en Polynésie française, la ressource communale de Gaston Flosse est basée sur la conquête du district de Pirae (Tahiti), rapidement transformé en commune. La commune devient le fief du jeune notable, qui fait montre de ses ressources politiques de « *tavana* (maire) entrepreneur ».

### A/ La prise de la commune de Pirae

Le fief municipal de Gaston Flosse à Pirae, de 1963 à 2008, est à l'origine un district de Papeete. L'entrepreneur politique conquiert électoralement le district de Pirae en 1963, avant que sa transformation en commune en 1965, sous l'impulsion du jeune chef de district gaulliste, n'ouvre la voie à de nouvelles élections municipales qu'il remporte.

Gaston Flosse s'inscrit dans la mouvance de l'apparition des « maires animateurs »[403], et par extension, dans celle des notables « architectes-urbanistes » développeurs d'un territoire[404]. Dans un premier temps politique, le cadre de la commune permet au jeune entrepreneur politique de façonner un leadership actif présenté sous les oripeaux de la modernité[405]. En 1958, Gaston Flosse s'engage auprès de Rudy Bambridge dans le district de Pirae. Il entre à la section de *l'Union Tahitienne* de Pirae, dont il devient le président. Après quelques années passées à implanter et à faire fonctionner la section locale du parti, il se présente à l'élection de chef de district en 1963. Dans la carrière de l'entrepreneur politique polynésien, la prise du district, lors des élections au conseil de district le 5 mai 1963, constitue un des premiers « faits d'armes ». Même si la principale compétence du district est l'état civil, le premier mandat obtenu par Gaston Flosse s'est déroulé dans un contexte peu évident.

---

[403] Voir les travaux de C. Le Bart, dont l'ouvrage *Les maires. Sociologie d'un rôle*, Presses universitaires du Septentrion, 2003.

[404] A l'instar de G. Frêche à Montpellier, A. Labarrère à Pau ou, plus malencontreusement, de J. Médecin à Nice, dans d'autres conceptions, registres et styles de leaderships politiques.

[405] Les années soixante ont constitué une « période de transition » en France, dans le cadre d'espaces politiques locaux particuliers, entre deux logiques opposées de comportement : « *un maire sortant incarnant le modèle traditionnel pouvant, par exemple, être remis en cause au nom du « changement » et de la dénonciation de « l'immobilisme » par un candidat porteur du modèle de la modernisation* ». Garraud P., op. cit., p. 159.

Alors qu'il conduit la liste en tant que président de la section du parti de Rudy Bambridge, la campagne électorale s'annonce difficile. Gaston Flosse est opposé à une figure traditionnelle. Ceux qui croient en sa victoire sont peu nombreux, car son adversaire, Tihoni Tefaatau[406], chef de district sortant, est lui-même le fils d'un ancien chef de district. Les adversaires de Flosse font campagne sur le fait qu'il ne faut pas voter pour un étranger, mangarévien arrivé à Pirae à l'âge de sept ans, un « *hotu painu* », c'est-à-dire « *quelqu'un qui vient, un étranger qui vaut rien du tout, comme une noix de coco qui tombe à l'eau* »[407]. La famille Tefaatau revendique également le fait qu'il s'agit d'une « affaire familiale » depuis leur arrière grand-père. Pour Gaston Flosse, « *C'était leur seul argument. De mon côté, c'était le travail, la volonté d'ouvrir un nouveau bureau qui m'animait (...). Avoir des arguments de travail, le désir de vouloir faire quelque chose pour Pirae, ouvrir un bureau pour la population, d'être à l'écoute de la population (...). L'aide à la population, le service de la population, les besoins. Il n'y avait pas de cimetière, on enterrait ses morts dans les cours, il n'y avait pas de ramassage des ordures* »[408].

Il existe un autre obstacle pour le jeune politicien de confession catholique : Pirae est un bastion protestant. Or, Gaston Flosse mobilise des ressources adéquates de plusieurs manières. Non seulement il s'appuie sur la famille protestante de sa femme, mais il opte aussi pour un premier adjoint protestant, tout en incluant des diacres et d'autres protestants sur la liste[409].

En 1963 puis en 1965, Gaston Flosse apprend à donner une note protestante, voire œcuménique à la liste qu'il présente aux élections : « *J'avais pris la précaution de prendre sur ma liste des diacres protestants, le diacre le plus élevé en grade, disons ce qu'ils appellent le « auaha paroita » : « celui qui prend la parole au nom de la paroisse ». Donc de ce côté-là, j'avais assez bien fait les choses, je ne faisais pas de différence entre les catholiques et les protestants* »[410]. Autre atout de choix pour faire basculer le scrutin en sa faveur, il s'appuie sur un homme-lige, futur premier adjoint, Tati Putoi, recruté dans le camp adverse, adjoint de son adversaire Tefaatau. Il alimente la crédibilité du jeune candidat dans la campagne électorale, en consolidant sa stratégie argumentative : « *Et, lui a été un élément important, puisqu'il disait, quand je suis dans cette équipe-là, nous n'avons rien fait, notre brave tavana, il est bien gentil, mais il faut aller chez lui* »[411]. Pour Tati Putoi, engagé en 1943 dans la France Libre, Gaston Flosse sera le vecteur d'une modernisation nécessaire, étant

[406] Il était l'oncle de Félix Tefaatau, Paul Tefaatau. Gaston Flosse souligne d'ailleurs à travers eux la fluidité des parcours politiques en Polynésie française : « *Tout le monde a été RDPT, et tout le monde devient Tahoeraa. Félix Tefaatau, qui était un acharné du RDPT, et Paul son frère, qui a été ministre de Pouvanaa, sont devenus des Tahoeraa acharnés* », INTW GF/JMR.
[407] Op. cit.
[408] Op. cit.
[409] Par exemple, Teraituroroha Tepuhiarii dit « Papa Terai » (1931-2010), protestant, est élu en 1965 conseiller municipal de Gaston Flosse. Il joue jusqu'en 2001 un rôle de médiation socioculturelle dans la commune. Il est responsable du quartier Tuterai Tane ; il mobilise les organisations de jeunesse de la commune lors des festivités.
[410] INTW GF/JMR.
[411] Op. cit.

donné que la mairie n'existe pas encore, la chefferie consistait en une salle d'enregistrement des actes d'état civil et des mariages[412].

L'émergence du jeune leader politique intervient dans un contexte où de grands changements sont imminents à Tahiti. La piste de l'aéroport de Faa'a est inaugurée le 5 mai 1961. La desserte aérienne favorise les échanges avec l'extérieur, notamment le tourisme. En 1961-1962, le tournage du film *Les Mutinés du Bounty* (avec Marlon Brando) possède un fort impact économique et social. L'arrivée d'une manne d'argent importante à l'échelle tahitienne et des stars hollywoodiennes souffle un air de modernisation sur les archipels polynésiens, qui connaissent une poussée démographique. Le 3 janvier 1963, le président de Gaulle annonce la création du Centre d'expérimentations du Pacifique (CEP). Le 4 février, l'assemblée territoriale accepte l'installation du CEP et demande des compensations à la France.

Ainsi, Gaston Flosse apparaît dans le sillage d'une jeunesse moderne apte à conduire la modernisation de Pirae : « *J'emporte ces élections-là, parce que nous apportons du sang nouveau, des jeunes. On parle de leurs problèmes, du cimetière, on ouvre la Chefferie, on va vous aider* ». Cependant, la portée de ce facteur déterminant serait insuffisante sans l'apport de structures sociopolitiques établies[413]. A contrario, son adversaire Tihoni Tefaatau (« *un tout petit bonhomme* » dixit Flosse) tente de retourner l'argument de la jeunesse au profit de son expérience et de sa légitimité généalogique : « (…) *il dit : « Ecoutez, ce sont des jeunes ; moi, je suis votre Metua depuis toujours ; vous venez chez moi, à la maison, je vous accueille ; nous avons toujours été dans votre famille, à votre service, mon arrière grand-père Taute Tefaatau, qui a été chef de district pendant trente-sept ans* »[414] .

Finalement, Gaston Flosse parvient à convaincre la majorité qu'il est temps pour la population d'avoir un « chef moderne », marquant le passage de Tahiti dans une nouvelle ère socio-économique. Cependant, selon lui, il ne fut pas question du CEP dans la campagne électorale[415]. En dépit d'un scrutin serré, le travail de conviction politique mené par Gaston Flosse l'emporte sur les velléités héréditaires du chef de district sortant. Gaston Flosse s'empare de la future commune de Pirae, jouxtant celles de Papeete et d'Arue. Peu après son élection, le cadre et les prérogatives limités du district ne lui suffisent pas. Gaston Flosse entreprend de faire de Pirae une commune à part entière avec l'aide du gouverneur[416].

---

[412] « *Et lui disait, nous, nous allons ouvrir une chefferie, notre chefferie sera ouverte, il y aura quelqu'un pour vous accueillir, le tavana sera là pour vous accueillir, on va vraiment changer, se moderniser* ».

[413] Les « (…) *grandes familles de chez nous : les Aunoa, et avec les Aunoa, c'est la famille Pomare qui était chez nous, il y avait la famille Pahio, la famille Putoa, ce sont des grandes familles (…). Haereraaroa* également », op. cit. J.-M. Regnault, selon des sources non confirmées, a entendu parler d'un métropolitain, un homme d'affaires, qui l'aurait beaucoup aidé. Ce fait est démenti par Gaston Flosse.

[414] *« Je suis en train, [en 1997], de m'appliquer à battre ce record-là, je pense que je vais y arriver si je tiens le coup jusqu'en 2001* » : record effectivement battu à la suite de sa réélection mouvementée en 2001. Cf. infra.

[415] INTW GF/JMR.

[416] Selon G. Flosse, « *Pirae est une commune peu étendue, la route de ceinture qui la traverse ne fait qu'un kilomètre huit cents* », op. cit. Le territoire de la commune comprend 3 542 hectares, qui s'étendent de la baie de Taaone aux trois vallées de Fautaua, Hamuta et Nahoata, incluant l'Aorai, point culminant de l'île (2 066 m).

Dans un premier temps, le chef de district ouvre un bureau avec une permanence qui accueille la population. Il recrute une secrétaire, Amélie Rey – elle officie jusqu'à la fin des années 1990 –, qui est payée sur ses deniers, parce que le chef de district ne reçoit pas d'indemnités[417]. Dépourvu de ressources pour son district, Gaston Flosse se sent « démuni » pour mener à bien les projets qu'il imagine pour Pirae. Devenu conseiller de gouvernement en 1965, il s'appuie sur une relation fructueuse avec le gouverneur Sicurani[418] (1965-1969). L'action du gaulliste « urbaniste »[419] lui permet de disposer d'un cadre communal qui lui apporte les ressources nécessaires à l'accroissement de son prestige local.

Il s'appuie également sur un contexte favorable à l'évolution institutionnelle des districts en communes. Ainsi, le 4 février 1963, un rapport présenté par le RDPT[420] Jacques Tauraa, président de l'assemblée territoriale (élu huit fois à ce poste entre 1959 et 1967), propose une nouvelle composition des conseils de districts. Ceux-ci peuvent choisir d'évoluer vers des « collectivités rurales » ou des communes. Le 28 avril 1964, la commission permanente adopte le rapport de Jacques-Denis Drollet[421], qui demande la création de sept communes et de « collectivités rurales », dont Pirae[422].

Gaston Flosse explique le contexte de la création de la commune de Pirae :

---

[417] Op. cit.

[418] « *Un homme extraordinaire* » selon G. Flosse ; cf. entretien in *Les Nouvelles de Tahiti*, 18 juin 1995. Jean Sicurani (1915-1977) est un corse pied-noir, diplômé de l'ENFOM, qui effectue sa carrière en Afrique noire et en Algérie. Après son épisode polynésien, il devient chef de cabinet de Chaban-Delmas (en tant que président de l'Assemblée nationale et en tant que Premier Ministre), puis préfet de la région Alsace et ministre plénipotentiaire à Monaco. Gouverneur « politique », il est attentif aux manœuvres politiciennes, lorsqu'il ne s'en mêle pas : « *Brillant causeur, mondain, il est intelligemment secondé par sa jolie femme (…) mais son sourire éclatant masque un caractère autoritaire. Malgré sa petite taille, cet homme d'action se fait spontanément obéir* », in Mazellier P., *Tahiti, de l'atome à l'autonomie*, Paris, Hibiscus, 1979, 575 p. Ce point de vue est relativisé par de Gaulle lui-même, qui, selon la mémoire de Foccart, cite Sicurani mais aussi Risterruci (Nouvelle-Calédonie) et Colombani (Comores) : « *Il y en a assez de tous ces Corses. Il n'y a que cela : (…) Cela constitue une espèce de mafia qui n'est pas fameuse* ».

[419] *La Dépêche*, 8 avril 2007. Il s'improvise urbaniste de Papeete : le palais du gouverneur, l'édifice de l'assemblée territoriale, l'aménagement du front de mer, la Maison des jeunes et l'Office du tourisme sont des « vestiges » de son passage.

[420] Devenu ensuite *Here Aia Te Nunaa Ia Ora.*

[421] Engagé à dix-sept ans dans les Forces français navales libres, il combat durant toute la Seconde guerre mondiale. Instituteur, libre penseur, admirateur du Général mais orienté à gauche, il devient membre du RDPT en 1956. Elu conseiller territorial en 1957 et en 1962, ce membre remarqué de l'assemblée préside la commission permanente et intervient dans plusieurs dossiers clés (cession des atolls pour les essais nucléaires, intégration des Chinois de Tahiti). Il décide de ne pas se représenter en 1967, après avoir essayé de maintenir à flot le RDPT, dissous en 1963. Administrateur d'Etat et administrateur territorial des Australes, il représente une mémoire politique du *Fenua*. Voir son instructive audition le 13 septembre 2005 par la commission d'enquête de l'assemblée de la Polynésie, « chargée de recueillir tous éléments d'informations sur les conséquences des essais nucléaires aériens entre 1966 et 1974 pour les populations de la Polynésie française ».

[422] Regnault J.-M., « La réforme communale », document JMR : « *Le rapport proposait que les districts suivants devinssent des « municipalités de plein exercice » : Arue, Pirae, Faaa, Punaauia, Paea, Papara et Afahiti. Le rapporteur n'excluait des référendums locaux pour appuyer la proposition. (…) S'il y eut bien transformation des districts de Faaa et de Pirae en communes en 1965, le gouverneur ne répondit cependant à l'assemblée que quatre ans après en ne proposant qu'Arue et Punaauia. Cependant, le président de l'assemblée demanda au gouverneur de poursuivre l'étude pour Mahina et Taravao* ».

« *Je vois très bien que je ne pourrai pas réaliser toutes mes promesses parce que je n'ai pas les moyens, je n'ai pas de budget, j'ai rien, et je vois le Gouverneur et je dis à Sicurani que ça ne peut pas continuer comme ça, il faut transformer Pirae et Faaa en communes. Il faut nous donner les moyens. Et il me dit : « Oui, tout-à-fait, tu as raison. Mais il faut quand même qu'on organise une consultation de la population. » Alors, on prépare une espèce de campagne d'information de la population à Pirae, dans les quartiers, tenue de réunions comme j'aime en faire. Et la population, il y a un registre à la Chefferie et tout le monde vient et signe, et donne leur accord. Prés de 100% de la population accepte la communalisation*[423]*, alors qu'à Faaa, c'est le contraire. Teariki et tous les autres du RDPT menaient une campagne acharnée contre : « ça va être les taxes, opposez-vous ! » Le résultat est approuvé. (…) Et nous avons créé les deux communes, il y a eu les élections, et puis c'est pour ça que j'ai commencé vraiment à bien m'installer à Pirae* »[424].

Chef de district durant deux ans, Gaston Flosse obtient donc la « communalisation » de Pirae[425]. Il dispose dorénavant de nouvelles ressources, de compétences administratives supplémentaires, de moyens matériels et financiers élargis. Précurseur de l'institution communale à Pirae, Gaston Flosse étrenne déjà une capacité à impulser de nouvelles institutions. L'efficacité du jeune chef de district est récompensée, lorsque le nouveau statut de Pirae entraîne une élection municipale en mai 1965. Elu avec une majorité faible en 1963, il creuse un écart électoral considérable deux ans plus tard. Il doit cette confirmation électorale à une activité très importante dans le district, qui le rend populaire et accroît considérablement sa notoriété : « *C'est parce que, comme je le fais, je tiens mes promesses, j'ouvre cette chefferie, j'accueille les gens, j'aide, j'essaie de trouver des solutions à leurs problèmes et tout ça fait que les gens me font confiance* »[426]. En outre, désormais conseiller de gouvernement, il affiche une grande proximité avec le gouverneur, auquel il voue une admiration profonde[427].

Le débutant en politique de 1958, « étranger » à Pirae, laisse la place en 1965 à un maire-conseiller de gouvernement, dont la proximité croissante avec le gouverneur renforce le poids de sa candidature à la mairie en 1965. De plus, l'installation du CEP entraîne l'arrivée de bataillons de militaires installés dans la nouvelle commune, qui permet de constituer un « bataillon électoral » non négligeable aux ressources électorales de Gaston Flosse. Selon Jean-Marc Regnault, il est également patent que l'armée a joué un rôle en appuyant la

[423] A ne pas confondre avec le concept développé par M. Weber, relatif à une relation sociale fondée sur un sentiment subjectif d'appartenance à une même communauté.
[424] INTW GF/JMR.
[425] Arrêté du 18 janvier 1965. Auparavant, il n'existait que deux communes : Papeete (Tahiti) et Uturoa (Raiatea).
[426] INTW GF/JMR.
[427] « *Et en plus de ça, je suis Conseiller de gouvernement, je suis le ministre de l'agriculture de l'époque, j'ai beaucoup planté à cette époque. Je suis Conseiller de gouvernement chargé de l'agriculture, je côtoie le meilleur, je crois le top des gouverneurs que nous ayons jamais eu dans ce pays, M. Jean Sicurani » ; « On peut dire qu'il a été le bâtisseur de la Polynésie. De tous les gouverneurs que j'ai connus, à mon avis, c'est réellement le plus grand* ». *La Dépêche*, 8 avril 2007 ; INTW GF/JMR.

candidature du jeune politicien pro-CEP. Des travailleurs marquisiens présents auraient de même voté en faveur de Gaston Flosse. Si la présence de l'armée constitue un facteur électoral important, il est difficile de quantifier jusqu'à quel point ces votants ont influencé le scrutin. Sur le plan partisan, Gaston Flosse négocie un accord UT-UNR/RDPT, survenu le 6 janvier 1965 entre R. Pea et P. Tefaatau pour le RDPT, avec E. Le Caill et lui-même pour l'UT-UNR.

De surcroît, d'autres éléments appuient sa candidature. La publication d'une photographie l'associe à la souffrance de Pouvanaa. En effet, il apparaît aux côtés du *Metua*, avec la délégation polynésienne qui lui a rendu visite en métropole. Cette image de réconciliation entre les notables politiques réduit le caractère partisan de la confrontation municipale. Toutefois, Gaston Flosse ne pense pas que cette photo ait joué un rôle fondamental dans son élection à la tête de la mairie[428]. Quant à la pratique de la fonction, le jeune maire bénéficie de sa courte expérience de chef de district, même s'il s'agit de prendre en compte le fait que « *l'apprentissage « technique » de l'élu s'effectue après son élection* »[429]. Les appuis gaullistes et administratifs, ainsi que l'expérience des conseillers proches de Gaston Flosse accélèrent la formation du jeune notable. Par conséquent, ces facteurs renforcent sa légitimité.

Alors qu'il avait recueilli 41.2% des suffrages exprimés en 1963, il obtient 64.5% des suffrages deux ans plus tard. Gaston Flosse accumule des ressources politiques territoriales et électorales au sens du bastion, du fief, dont la moyenne électorale en termes de suffrages exprimés aux élections municipales entre 1963 et 1995 s'élève à environ 69.3%. Ce pourcentage correspond aux suffrages exprimés après vingt-cinq ans de mandat municipal lors des élections municipales de 1989 (69.5%) et de 1995 (69.67%, soit 3 469 voix sur 4 979 suffrages exprimés). Le niveau de ces résultats électoraux et le mode de scrutin font qu'il possède un contrôle total sur la mairie, raflant l'intégralité des sièges au conseil municipal sur le plan institutionnel et personnifiant la commune sur le plan symbolique.

Député RPR-*Tahoeraa*, ministre, vice-président de la Polynésie française, Edouard Fritch prend la relève en 2001, en héritant du capital politique légué par Flosse. En effet, la dernière élection municipale de Gaston Flosse, présent sur la liste de Fritch, a failli ne pas avoir lieu à la suite de recours déposés par des adversaires. Il vote finalement dans la commune voisine d'Arue et se fait réélire. Mais cet épisode, vrai mélodrame politique, constitue un affront infligé à un notable à l'apogée de sa carrière politique[430]. Finalement élu sur la liste d'union et d'action communale du *Tahoeraa Huiraatira* à Pirae, Gaston Flosse transmet la mairie à son

[428] « *Non. Nous avons voulu passer l'éponge, et puis c'était un engagement qu'avait pris Rudy Bambridge à l'élection du Président, je crois. Enfin, c'était le sentiment général de la population, il fallait donc sortir Pouvanaa de là. On ne peut pas continuer. Donc nous avons demandé au Général de Gaulle de le faire. Le Général avait accepté. Et Rudy Bambridge avait été autorisé à aller rencontrer Pouvanaa pour lui annoncer la nouvelle Et moi, je faisais partie de la délégation. De chez nous, il y avait Rudy Bambridge, Nedo Salmon, moi-même ; chez les autres, il y avait Jacques Tauraa, la femme de Colombel, Céline Oopa, et puis le tavana de Rimatara* », in INTW GF/JMR.

[429] « *Selon le cas, il est assuré par le secrétaire général, un adjoint expérimenté, le parti politique ou son organisation d'élus, voire un maire ami* », in Garraud P., op. cit., p.72.

[430] Voir le chapitre 1 section 2 § 3 du titre II « Le juge face à la dénaturation du droit ».

gendre en raison des effets de la loi relative au cumul des mandats. Parrainé par Gaston Flosse, Edouard Fritch obtient 4 489 voix sur 6 023 suffrages exprimés, soit 74.53% des voix.

En l'occurrence, le processus de cooptation familiale dépasse le schéma classique d'Albert Mabileau, dans lequel le dauphin, en situation de premier adjoint, est adoubé par le maire[431] ; en effet, « *certains élus bénéficient de conditions d'accès aux fonctions électives tout à fait privilégiées puisqu'ils n'ont pas à constituer leur propre entreprise politique mais reprennent une entreprise déjà existante, organisée et expérimentée, comme on reprend un fonds de commerce avec ses produits, ses clientèles, une image faite d'habitudes, de traditions, etc.* »[432]. Toutefois, en 2008, la dissidence de la ministre des gouvernements Flosse et députée UMP, Béatrice Vernaudon, est fatale au clan Flosse. La perte de la mairie, par un faible écart, au profit de l'ex-première adjointe, s'explique selon elle par le fait que Pirae aspirait à une « *respiration démocratique* »[433].

Déjà en 2001, des signaux montraient une légère fragilisation de l'hégémonie municipale, quand deux des trente-trois conseillers glissèrent un bulletin blanc[434]. Cette élection lance néanmoins Edouard Fritch directement dans l'arène. Il se félicite de « *voler de ses propres ailes* », même s'il est « *difficile de sortir de l'ombre de Gaston Flosse (...). Alors l'élève fait mieux que son maître ? Ma réponse était de dire que si l'élève fait bien, c'est que le maître a toujours bien fait* »[435].

La commune de Pirae permet la stabilisation d'un « matelas de voix » confortable sur lequel s'appuyer lors des différentes échéances électorales à l'échelle territoriale, nationale ou européenne pour Gaston Flosse et le *Tahoeraa Huiraatira*. Mais il ne se contente pas d'être un simple détenteur de mandats, car dès le milieu des années 1960, Gaston Flosse devient un véritable « entrepreneur communal ».

[431] Mabileau A., « De la monarchie municipale à la française », in *Pouvoirs* n° 73, avril 1995, p. 13.
[432] Garraud P., op. cit., p. 407.
[433] « Entre mer et montagne, la ville de Pirae avance », *ATP*, 30 mai 2010.
[434] Le nouveau maire se justifie : « *Je me suis abstenu comme tous les candidats. C'est une consigne chez nous* » ; quant au deuxième, « *Je ne vois pas d'où il peut venir. C'est vrai que j'ai été un tout petit peu dur avec certains adjoints (...). J'ai dû en éliminer trois de l'ancienne équipe. Je m'attendais donc à trois bulletins blancs, il n'y en a eu qu'un* », in *Les Nouvelles*, 17 mars 2001.
[435] Op. cit.

## B/ Le fief tahitien du *tavana* entrepreneur

La communalisation de Pirae est d'autant plus importante, que la fonction du maire (*tavana*) représente une onction symbolique fondamentale dans toute entreprise politique en Polynésie française.

Cette règle de la politique polynésienne correspond à un modèle classique de la notabilité politique, dans laquelle l'entrepreneur politique a besoin d'un « fief »[436] pour espérer conserver une longévité dans l'exercice des responsabilités politiques[437]. Confrontés à cette double exigence, les entrepreneurs politiques ambitieux recherchent systématiquement le cumul des mandats. A partir de cette situation, les rapports de force s'établissent « *à l'arrière plan des stratégies des acteurs* »[438]. Mais, à l'inverse, « *le succès entraîne le succès ; les ambitieux savent par qui ils doivent passer, s'ils veulent faire leur petit trou* »[439]. Les volontaires ne manquent effectivement pas pour figurer sur la liste du maire à chaque échéance électorale. De 1963 à 2001, Gaston Flosse n'est pas susceptible de subir une quelconque concurrence dans son fief, tant le notable est parvenu à regrouper autour de lui les principales forces sociopolitiques, paralysant une opposition marginalisée. Aux élections municipales de mai 1971, il obtient 84% des voix. Vainqueurs et vaincus se mettent d'accord pour renoncer au décompte des bulletins panachés le soir du scrutin, et rentrent se coucher[440].

L'institution communale peut conduire à l'intronisation de « monarques municipaux ». Si les nouveaux maires polynésiens ne disposent pas de l'étendue des pouvoirs conférés aux maires métropolitains lors de la décentralisation de 1982-1983, le maire concentre les pouvoirs au sein du conseil municipal. La personnalisation du pouvoir communal repose sur deux éléments « inséparables » : « *la concentration et la personnification du leadership mayoral (…) ; une forte dose de pouvoir charismatique s'inscrit sur la personne du maire, sans pour autant exclure l'institutionnalisation du leadership local et sa légitimité* »[441]. La personnification renvoie à l'incarnation du pouvoir communal dans la personne du *tavana*, ce qui produit une identification du maire à sa commune.

L'anthropologue Claude Robineau a montré la continuité de la réciprocité entre un chef et son peuple dans les « collectivités insulaires » ou entre le maire et sa population dans les « nouvelles communes »[442]. L'importance du rôle du *tavana* renvoie au schéma précolonial des unités politico-familiales des *ari'i*, rois-dieux d'une chefferie dont le territoire est divisé en villages (*nu'u*) ou en districts (*mata'eina'a*) : « *Les maires sont les héritiers des*

[436] Cf. Mény Y., « La République des fiefs », in *Pouvoirs* n° 60, 1992.

[437] « *Il ne suffit pas d'être élu, il faut être reconnu comme titulaire d'un fief. La position politique d'un acteur dépend non seulement de son succès à créer ce fief, il dépend bien entendu de la nature et de l'importance du fief. C'est de son fief qu'il tire les sources et ressources de son pouvoir* ». Médard J.-F., « Le système politique bordelais (Le « système Chaban ») », texte inédit rédigé en 1972, in *Revue Internationale de Politique Comparée* vol. 13 n° 4, 2006, p. 658.

[438] Op. cit.

[439] Op. cit., p. 662.

[440] Mazellier P., op. cit.

[441] Mabileau A., « De la monarchie municipale à la française », op. cit., pp. 10-11.

[442] Robineau C., *Tradition et modernité aux îles de la Société*, 2 vol., Paris, ORSTOM, 1985, 790 p.

*anciens chefs, notamment des chefs de districts, ces embryons de communes créées en 1855. S'il est vrai que ces personnages disposaient de pouvoirs limités, ils représentaient aux yeux des populations une autorité civile et spirituelle et le dévouement à leur personne pouvait atteindre des proportions considérables* »[443]. Au début du XIX[ème] siècle, le roi Pomare II confirme les chefs, mais ils perdent leur titre d'*ari'i* pour celui moins prestigieux de *tavana*. Lors du Protectorat, la convention du 5 août 1847 remplace les anciennes chefferies par des districts à Tahiti. Mais les chefs de district possèdent un pouvoir très relatif voire inexistant[444]. L'annexion de 1880 entraîne la création de commissions municipales, communément appelées « conseils de district », dont les premières élections ont lieu en 1887. Elles sont entachées de nombreuses irrégularités, marquées par l'autoritarisme du gouverneur qui peut suspendre les chefs élus ; elles se déroulent à intervalles irréguliers[445]. Cependant dépourvus d'un pouvoir politique et de l'aura dont ils jouissaient au temps précolonial, les chefs de district (*tavana*) servent d'intermédiaire entre les citoyens et le gouverneur ; ils deviennent des fonctionnaires sans réelles prérogatives.

Pourtant, la fonction s'est renforcée après la communalisation : « *A partir de 1972, ces chefs devenus maires ont disposé de moyens considérables (…) pour accroître leur emprise sur la population. Tous les moyens sont redistribués selon le bon plaisir du maire* »[446].

L'entrepreneur politique met en évidence une des règles de la longévité dans l'espace polynésien : sans la ressource communale, point de salut politique à l'échelon territorial. Les décisions de l'administration municipale, les services rendus et le développement d'une image du *tavana*, telle une figure tutélaire et paternelle, font que le maire, sauf accident ou maladresses, s'avère indéracinable dans sa commune. Mais l'entretien de la relation de proximité et du rapport personnel avec ses administrés demeure fondamental[447]. Au-delà des motivations de l'argumentation politique, il est vrai que la latitude d'action dans une commune en expansion fournit au *tavana* de Pirae les ressources matérielles et électorales nécessaires lors des élections territoriales et nationales.

---

[443] Regnault J.-M., « Les Polynésiens et les élections présidentielles : un enjeu local avant tout », in *Revue française d'histoire d'*Outre-mer n° 313, Paris, 1996, p. 48. En parlant de son père adoptif, le chef Raiarii, Nedo Salmon explique que « *Ce glorieux personnage de Tahiti des temps anciens a recueilli Tutaha auprès de lui afin de lui enseigner l'art de diriger avec sagesse et générosité. Raiarrii a marqué toute sa génération grâce à ses dons authentiques de bravoure et de clairvoyance. Il régnait en despote éclairé sur tout le village de Tautira (…). Tout naturellement, Tutaha devait lui succéder* ».

[444] Voir Berrou M., « Le début de fonctionnarisation » des autorités « traditionnelles » tahitiennes : les chefs, les juges, la cour des *toohitu*, les *muto'i*, les conseils de district », in *BSEO* n° 253, pp. 59-67.

[445] Regnault J.-M., « La réforme communale », document JMR.

[446] Regnault J.-M., « Les élections présidentielles… », op. cit., p. 48.

[447] G. Flosse le rappelle à l'occasion d'une réunion politique en mai 1996 à Papeete, dans laquelle il appuie le maire *Tahoeraa* M. Buillard. Il évoque en particulier l'ancien maire de Papeete J. Juventin, à qui il avait pourtant donné un conseil qui s'est vérifié par la suite : *« n'abandonne pas ta mairie, tes enfants ou tu disparais de la vie politique* » ; « *Je suis content que vous témoigniez votre confiance en votre maire (…) rassemblez-vous autour de votre maire, faites lui confiance. Il est vrai qu'une grande partie de la population de Papeete est Here Aia. Il est vrai que c'est difficile de changer de parti. Mais ce n'est pas vous qui changez de parti, c'est votre leader qui vous a abandonnés. Ce n'est pas vous qui l'abandonnez mais lui ! Quand il était dans la majorité, il est venu me voir et il m'a dit « je suis député, membre de l'assemblée territoriale et maire de Papeete, je dois abandonner un mandat » (…)* ». Cf. Al Wardi S., « Un aperçu des réunions politiques à Tahiti » in *BSEO*, n° 276, mars-juin 1998, pp. 69-85.

Le *tavana* joue donc un rôle électoral essentiel dans la détermination du vote de « sa » population aux élections territoriales et nationales. La population exécute dans les urnes les recommandations du maire. L'explication pour Gaston Flosse réside dans la confiance que la population de la commune accorde à son *tavana*, qui connaît toutes les familles :

> « (…) *C'est vraiment une famille, une vie familiale qui est là, et ce sont ces liens-là qui sont forts, et pas plus fort que les liens politiques, et c'est la confiance qu'ils ont, surtout si vous faites bien les choses, si vous êtes toujours avec eux (…). C'est davantage ces liens de confiance filiaux, familiaux. (…) c'est la confiance dans cet homme-là. Il a toujours été avec nous,* ***il s'est toujours comporté comme un père à notre égard****. On peut lui faire confiance, donc c'est pas aujourd'hui qu'il va nous conduire dans le trou [il le dit en tahitien]. (…) Mais, d'un autre côté, quand il exagère également, il peut perdre sa commune et sa confiance* »[448].

Dès lors, le *tavana* peut aller jusqu'à réussir le tour de force de faire voter les électeurs de sa commune en faveur d'un adversaire politique, ainsi que l'a réussi Gaston Flosse[449]. La population s'en remet aux avis et recommandations électorales du *tavana*. Jean-Marc Regnault a démontré la capacité des *tavana* à faire voter leur électorat municipal en faveur du choix déterminé par le maire, quel que soit sa cohérence. Ce phénomène est flagrant dans le cas des élections présidentielles[450]. Lors des élections présidentielles de 1974, Gaston Flosse appelle à voter pour Jacques Chaban-Delmas, qui recueille 41.90% des voix, en dépit de la division des gaullistes[451]. La confiance accordée par les électeurs de Pirae à leur *tavana* illustre le capital politique accumulé par Gaston Flosse dans son fief électoral.

La loi communale de 1971-1972 représente un tournant dans les rapports de force institutionnels en Polynésie française[452]. Gaston Flosse et son parti s'investissent dans la mise en œuvre d'une loi destinée à contrecarrer la domination politique autonomiste. L'objectif est de réduire l'influence et la capacité de distribution de l'assemblée territoriale dans l'affectation des recettes aux communes. La tutelle de l'administration « dépolitiserait » les communes. L'argument mis en avant par l'Etat consiste à dire que les chefs de district sont au « *plus près des intérêts vrais des populations et moins sensibles aux discours politiques* »[453].

---

[448] « (…) *Le cas le plus flagrant, je le rappelle chaque fois à mes gars, regardez Jacky Teuira* [ex-maire d'Arue], *il a fait plus que moi à Pirae, que n'importe quel maire. La population n'a pas vu ça plus* davantage ». INTW GF/JMR. Eléments en gras surlignés par l'auteur ; cf. chapitre 4 section 2 § 3du titre I : « Papa Flosse ».

[449] « *Le coup le plus difficile (…), et là on teste vraiment si la population vous fait vraiment confiance ou non, c'est lorsque je leur ai demandé de voter pour Teariki qui était un adversaire politique. C'était dur. Mais, ils ont dit : « Là, on te fait confiance, on te suit. » Et ils ont voté pour* », op. cit.

[450] Lire Regnault J.-M., « Les Polynésiens et les élections présidentielles : un enjeu local avant tout », in *Revue française d'histoire d'*Outre-mer n° 313, Paris, 1996, pp. 35-51.

[451] Op. cit., p. 41.

[452] « *D'après J. Montpezat, ce projet fut étudié dès 1967. Le président de la Républ*ique, *devant le conseil des TOM le 23 juin 1968, décida d'augmenter le nombre des communes de plein exercice dans le Pacifique. Le projet fut repris par Georges Pompidou* », in Regnault J-M., « La réforme communale », op. cit.

[453] Lettres de J. Montpezat, 24 octobre 1993 et 11 novembre 2009 (archives JMR).

Cependant, le parti UT-UDR mené par Nedo Salmon et Gaston Flosse est souvent évoqué comme « *le parti des maires* », en particulier après les élections territoriales de 1972[454]. Pour faire aboutir ce dossier, les gaullistes comptent sur un des leurs, l'UDR Pierre Mazeaud[455], futur président du Conseil constitutionnel, qui est le rapporteur du projet de loi relatif à la communalisation. En tant que représentant de la commission des lois, il estime que son « *unique préoccupation* » réside dans « *la promotion des populations polynésiennes* »[456]. Gaston Flosse reprend l'argumentaire UDR en défendant l'idée que « *la commune était l'école où le citoyen se formait. (…) [où] il était à même de comprendre les quelques principes élémentaires de conduite des affaires publiques* ». Mais l'objectif de la loi est véritablement de libérer les districts de la tutelle de l'assemblée territoriale, relayant de la sorte la position du gouvernement central[457].

L'opération législative s'avère sans ambiguïtés : les communes polynésiennes étaient alors les seules de la République à être sous le régime du scrutin majoritaire[458]. En outre, Gaston Flosse critique le recours au clientélisme de la part de la majorité à l'assemblée territoriale : « *la majorité était opposée au projet de loi [car elle] voyait une de ses prérogatives s'envoler au profit des communes et on craignait de ne plus pouvoir marchander tel pont, telle école, telle route !* ». Cependant, relevant de l'Etat et non de l'assemblée territoriale, les communes s'affranchissent du débat territorial jusqu'à la mise en place d'un fonds de péréquation. Pour financer les communes, la loi crée un Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) – prélèvement d'au moins 15% des ressources territoriales complété par des ressources étatiques. Dès lors, les critiques portent sur le risque de départementalisation. Pour l'autonomiste Francis Sanford, « *Le fait de devenir commune entraîne naturellement de nouvelles charges, de nouveaux impôts, d'autres embêtements* »[459]. Dans le camp opposé, l'ancien sénateur gaulliste Gerald Coppenrath en réfère à Foccart. Selon Coppenrath, le projet de communalisation à l'ensemble du Territoire, « *qui ne s'y prête ni par sa géographie ni par l'évolution insuffisante de certains de ses archipels apparaît inspiré par le souci de priver*

[454] Mazellier P., op. cit. Neuf conseillers territoriaux UT-UDR sont élus à l'assemblée territoriale.

[455] Né le 24 août 1929 à Lyon, P. Mazeaud est juriste de formation. Il intègre notamment le cabinet de P. Messmer Premier ministre en 1961. Secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (1973-1976), le député RPR de Haute-Savoie devient président de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale (1987-1988 ; 1993-1997). Il devient membre du Conseil constitutionnel en 1998, qu'il préside de 2004 à 2007. Ce connaisseur de la Polynésie et alpiniste chevronné est également membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et président de la Fondation Charles de Gaulle depuis 2007.

[456] *Débats parlementaires*, AN, 18 décembre 1970, p. 6673. Dans son rapport, il écrit que la loi sur les communes de Nouvelle-Calédonie « *a assuré la promotion des populations mélanésiennes* ».

[457] « *Que l'on songe à l'état de tutelle dans lequel [les districts] se trouvent actuellement ! Pour obtenir une conduite d'eau de 50 000 francs, il faut toute une cascade d'interventions et en dernier ressort une délibération de l'assemblée territoriale. Au sein de cette dernière, ces petites opérations soulèvent des débats passionnés et parfaitement "rasoirs", à force de se répéter* », INTW GF/JMR.

[458] M. Etilage évoque un « pouvoir partagé » entre le Territoire et l'Etat, in « Les institutions » in Ravault F. (dir.), op. cit., vol. 9, p. 55.

[459] PV de l'AT, 17 avril 1972, source JMR.

*l'assemblée territoriale d'une partie de ses attributions et de conduire à pas feutrés vers la départementalisation* »[460].

La loi portant création des communes (loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, promulguée par l'arrêté n° 31 du 6 janvier 1972), se base sur des compétences partielles du Code des communes métropolitain. Mais elle est rejetée par la majorité autonomiste qui conteste la mainmise de l'Etat. Elle est donc adoptée sans l'accord de l'assemblée territoriale, car les conseillers se méfient de la création de subdivisions[461]. Ils craignent une déconcentration des pouvoirs du gouverneur, avec ce qui s'apparente à l'instauration de sous-préfectures dans les archipels. Finalement, le travail de lobbying effectué par Gaston Flosse se déroule en phase avec les intérêts gouvernementaux, mais il s'associe en même temps à la majorité locale pour veiller à ce que l'Etat transfère réellement les ressources économiques promises aux communes. Gaston Flosse constate que la réforme est un succès, puisque les élections municipales des 2 et 9 juillet 1972 suscitent un « *vif intérêt dans les districts* »[462]. La communalisation aboutit ainsi à quarante-huit communes et à quatre-vingt-dix-huit sections de communes – dénommées « communes associées » depuis 1977[463].

Le processus de communalisation montre que l'entrepreneur politique dispose de facteurs essentiels à la domination de la scène politique locale. Il a besoin d'un fief communal puis d'un accès au pouvoir local, afin d'être à différents points d'une chaîne exponentielle de distribution des ressources économiques[464]. La masse d'argent disponible pour les communes renforce proportionnellement l'institution de redistribution, le pouvoir local, dans son rapport avec l'institution communale. De fait, pour être un bon *tavana*, c'est-à-dire accumuler les ressources nécessaires aux moyens d'action en faveur de sa commune et de ses administrés, il est nécessaire d'appartenir à la majorité territoriale, qui distribue les deniers publics aux communes[465]. A partir de l'évolution statutaire de 1996, le Territoire peut financer les communes, ce dont il ne se prive pas, à l'exception de celles qui ne sont pas dans le giron du *Tahoeraa*. Les adversaires de Gaston Flosse ne sont évidemment pas les plus munis dans la répartition des fonds alloués aux communes.

---

[460] Lettre du 5 octobre 1970, archives privées G. Coppenrath. Il entrevoit une autre limite de la communalisation dans la « *balkanisation du Territoire* » et reproche à la réforme d'être « *imposée au Territoire à partir du modèle calédonien qui ne souffre aucune transposition* ».

[461] PV de l'AT, 17 mars 1972, source JMR.

[462] *La Dépêche*, 28 mai 1972. Source JMR.

[463] Le débat et la réflexion atour du statut des communes et de ses agents perdure au *Fenua*. Voir Pastorel J.-P., « Les communes dans les collectivités d'Outre-mer », pp. 463-470, in Faberon J.-Y., Fayaud V., Regnault J.-M. (dir.), *Destins des collectivités politiques d'Océanie*, PUAM, 2011, vol. 2.

[464] Par exemple, lors de la « surchauffe économique » au milieu des années 1980 qui se traduit par des budgets en expansion, les recettes fiscales sont gonflées après les cyclones de 1983 ; le plein effet de la loi communale et des statuts se fait sentir. Les recettes connaissent une forte croissance entre 1973 et 1978 (de 1,7 à 4,4 milliards de FCFP), puis une autre accélération entre 1982 et 1988 (de 8,4 à 24,3 milliards FCFP). Les comptes administratifs de l'ensemble des communes passent de 11, 2 milliards FCFP de dépenses en 1982 à 21,7 milliards FCFP en 1988. Source JMR.

[465] Voir le chapitre 1 section 1 § 3 du titre II : « La vassalisation des communes et des archipels ».

Par ailleurs, une autre dimension du *tavana* réside dans la construction d'un rapport « familial » avec ses administrés, qui permet l'élaboration de la base d'un système clientéliste par la ressource de l'échange de dons et de services. Ainsi, la fonction de *tavana* renforce la ressource politique symbolique d'un « maire-père » en quelque sorte. Par exemple, la célébration de l'anniversaire de la commune, le 6 mai, est l'occasion de festivités, de défilés et de remémoration de la création de Pirae par le *tavana* Gaston Flosse. Cette fête rassemble chaque année une nombreuse population : c'est l'occasion pour le (ou la) *tavana* de développer des ressources de proximité et d'accumuler des ressources symboliques[466].

Sur le plan symbolique, la figure politique du *tavana* conserve un rôle majeur dans l'espace sociopolitique polynésien contemporain. En effet, il ne faut pas négliger le fait que les relations personnelles avec le *tavana* sont très importantes pour les citoyens polynésiens. Les possibilités de le voir, de lui parler voire de le toucher apportent du réconfort dans les doléances des concitoyens. Peu importe si aucune action n'est ensuite entreprise pour satisfaire aux *desiderata* de la population, celle-ci est rassurée d'avoir été entendue par son *tavana*. Gaston Flosse évoque Pouvanaa, qui excellait dans ce registre : « *Il s'asseyait avec eux, il discutait avec eux et il parlait avec eux, et il parlait leur langage. Quand je vais aux réunions, je plaisante avec eux, ils adorent ça, ils adorent plaisanter. Vous savez, avec toutes ces histoires, un double sens très proche du vulgaire, mais sans être grossier* »[467]. A l'instar de Pouvanaa, Gaston Flosse écoute effectivement les requêtes des habitants de Pirae, mais il s'affaire tant que possible pour tenter d'y répondre.

Sa grande activité à Pirae offre l'image d'un « *tavana*-entrepreneur » efficace. Ainsi, il réduit considérablement la situation d'incertitude électorale, lors de la contrainte périodique des élections, en formant chez les électeurs une habitude de fidélité par l'anticipation des demandes souvent informulées. Peu après son élection, Gaston Flosse devient omniprésent dans les quartiers et les rues de Pirae. Il sillonne de façon incessante la jeune commune avec une Jeep, ce qui impressionne ses administrés. Il raconte « *ses plus belles années* » dans le domaine politique :

> « *Ma première voiture était une Land Rover et j'allais partout. Ensuite nous avons acheté le premier camion. On était fiers, on a roulé pratiquement toute la journée dans la ville, à Pirae, à bord de ce camion, tout neuf, flambant neuf. Et le soir, j'allais avec les éboueurs ramasser les ordures, et je me faisais engueuler par les jeunes, par les plus anciens, et surtout par Tati Putoi qui ayant appris la chose, m'avait guetté un soir : « Eh, qu'et-ce que tu fais ? Descends de là. Rentre chez toi. Qu'est-ce que tu fous ? Ça va pas ? ». Et j'adorais ça, nettoyer, commencer par le cimetière d'abord, ramasser les ordures, élargir les routes, c'étaient des chemins empierrés (...) ; mettre l'électricité dans les vallées, assainir certains quartiers (...). Bref, c'était vraiment la belle époque. (...) Dans ma vie politique, ce sont les plus belles années* »[468].

[466] « Pirae fête ses 43 ans », *ATP*, 23 mai 2010 ; « La commune de Pirae fête son 42ème anniversaire », *ATP*, 24 février 2007 ; « 800 jeunes au défilé de Pirae », *La Dépêche*, 14 mai 2007.
[467] INTW GF/JMR.
[468] INTW GF/JMR.

Bâtisseur de la commune, Gaston Flosse est à l'origine, directement ou indirectement, de la quasi-totalité des réalisations de Pirae. Il édifie son propre bastion. Dans un entretien accordé aux *Nouvelles de Tahiti* le 18 juin 1995, il résume à nouveau ces faits mettant en évidence « l'entrepreneur communal » : « *L'action la plus importante, aussi bizarre que cela puisse paraître, c'est d'avoir fait de Pirae une commune à part entière* » (…) »[469].

L'entrepreneur politique communal sait qu'il a besoin de ressources importantes pour « construire » sa commune. Après le gouverneur, il en appelle au Général de Gaulle lui-même. Il l'interpelle en tant que maire lors d'une visite présidentielle en 1966, afin de lui rappeler qu'il compte « fermement » sur son aide financière[470]. Dès lors, l'influence politique croissante du *tavana* entrepreneur sur le plan territorial, permet à la commune de se doter d'infrastructures variées, dont des infrastructures sportives de stature « territoriale » : un hippodrome, un centre commercial, plusieurs stades[471]. Il dote la commune de la modernité au niveau de l'aménagement, des structures et du développement des activités et services municipaux. Le résultat de l'action du *tavana* est, selon lui, « *une commune très solidaire et la vie y conserve sa dimension humaine* ». Malgré tout, en dépit de ces nombreuses réalisations, il est accusé par ses opposants municipaux d'avoir failli en matière d'adduction d'eau et de collecte des ordures ménagères. Gaston Flosse a connaissance de ces dossiers[472]. Si la question de la gestion des déchets concerne la plupart des communes polynésiennes, la

---

[469] « (…) *Pirae était considérée comme un quartier de Papeete. Toues les activités économiques et commerciales étaient concentrées à Papeete. Il n'y avait qu'une seule école. Il n'y avait pas de paroisse catholique à Pirae. Certains catholiques avaient pour paroisse Sainte-Thérése à Papeete et d'autres celles de Arue. Il n'y avait pas de vie communale. Le cimetière a été notre première réalisation. Auparavant, la population était enterrée au milieu des cours de maisons. Nous avons commencé le ramassage des ordures ménagères, construit le marché et avons créé autour de lui un centre d'activités commerciales, puis la mairie, la police, les pompiers. Nous nous sommes ensuite chargés de construire les écoles, afin d'y scolariser les enfants de Pirae* (…). *Les routes aussi ont fait partie de nos préoccupations. A l'époque, elles ne faisaient que quelques mètres de large et étaient en terre battue, et maintenant, leur largeur a été portée à douze mètres, et elles ont été bétonnées. Pirae s'est également doté d'un plan d'aménagement (…). Au niveau de l'habitat, j'ai toujours été opposé à une urbanisation sauvage, et lorsqu'il y avait des lotissements, j'ai voulu qu'ils se fassent progressivement, par groupe de trente à quarante habitations. Le premier lotissement a été celui de Tenaho et les habitants sont actuellement propriétaires de leurs maisons et de leur terrain* », *Les Nouvelles*, 18 juin 1995.

[470] « *La nouvelle commune de Pirae connaît actuellement une expansion presque démesurée, du fait de l'arrivée massive de gens des îles et de gens de l'extérieur. Il faut donc à notre communes d'énormes capitaux pour ouvrir des routes, assurer son éclairage, aménager des parcs, (…), construire de nouvelles écoles, des ponts… Et pour cela, nous comptons fermement sur l'aide financière de la Métropole* », *La Dépêche*, 9 septembre 1966, cité par Regnault J.-M., *Le pouvoir confisqué…*, op. cit., p. 83.

[471] G. Flosse a mobilisé des ressources politiques territoriales et internationales, afin que la commune organise des manifestations lors des 4ème et 10ème éditions des Jeux du Pacifique Sud.

[472] « *Nous avions à Pirae un problème d'eau, car il n'existe qu'une rivière, la Nahoata, susceptible d'alimenter la Commune. Grâce à l'arrivée du CEP, nous avons pu obtenir que la conduite de l'Ahonu, construite pour desservir le camp d'Arue, soit prolongée pour alimenter le CEP de Pirae et permettre d'alimenter ainsi une partie de la population. Nous avons ensuite construit un second captage sur la Nahoata et un captage sur la Hamuta. Actuellement, le volume d'eau distribué est largement suffisant (…). Pour les ordures ménagères et déchets verts, nous avions concédé le ramassage à la TSP, considérant qu'une société privée pouvait mieux effectuer cette mission, tout en faisant faire des économies à la commune. Sur le plan de la qualité, ces objectifs ont été atteints jusqu'à la fermeture de l'usine de Tamaraa Nui. A présent, c'est la catastrophe écologique puisque les ordures ménagères ne sont pas traitées. C'est au SITOM que cette mission revient. Et il ne l'assume plus depuis la fermeture de l'usine* », op. cit.

question de l'eau à Pirae n'a pas trouvé de solutions, comme dans de nombreuses communes polynésiennes[473]. Toutefois, les infrastructures de la commune connaissent peu d'équivalent en Polynésie française et en métropole.

Le fief de Pirae constitue à la fois un fief politique, c'est-à-dire un lieu d'accumulation et de consolidation des ressources politiques électorales, partisanes et symboliques. Mais la commune représente parallèlement une source d'accumulation de ressources économiques et financières, à vocation partisane ou personnelle[474]. Par exemple, tous les véhicules de la commune étaient assurés par la compagnie d'assurances du maire, et pendant longtemps, il n'existait pas de disposition réglementaire contraire[475]. Autant de faits qui permettent l'enrichissement de l'entrepreneur politique et de ses affidés.

Le chevauchement des ressources communales, partisanes et symboliques peut également être mis en évidence, quand Gaston Flosse change les couleurs de la commune de Pirae en orange, c'est-à-dire la couleur de son parti politique. Pirae devient le « berceau du *Tahoeraa* »[476] et la base politique opérationnelle de Flosse. Les réunions du parti ont parfois lieu à la mairie ou à son domicile. Un fait probant atteste magistralement de l'interaction des ressources politiques. Afin de parachever l'œuvre communale, il fait édifier un palais de style Louisiane pour 800 millions de FCFP (plus de 6 millions d'euros)[477], dans une commune de 14 850 habitants (recensement de 2007). L'hôtel de ville, sous l'apparence d'un palais doté de larges colonnes, représente la réussite de l'entrepreneur politique et la puissance du notable.

---

[473] La cession de la mairie à son gendre Fritch correspond aux derniers investissements en la matière en 2000 : « *Certaines communes de Tuamotu ou des Marquises sont bien plus en avance que Pirae* », selon la chargée de mission en charge de l'eau à la commune. (Cf. *La Dépêche*, 4 janvier 2010. Les déperditions dues aux fuites triplent la consommation d'eau des habitants de la commune (*Les Nouvelles*, 9 janvier 2010). Toutefois, certains quartiers, dont celui de sa demeure d'Erima, dépourvu de réseau hydraulique, bénéficient de l'installation d'une station de pompage, sur laquelle se sont raccordés une vingtaine de foyers de notables qui refusent de payer la facture après la mise au jour du « système » (seule l'épouse de G. Flosse acquitte un forfait annuel ; la mairie réclame à chacun 500 000 FCFP pour le seul exercice 2010). Alors que la mairie acquittait les frais d'installation et de fonctionnement d'un réseau « inexistant juridiquement », la nouvelle équipe municipale n'a retrouvé aucune trace écrite des travaux et n'a pu déterminer la date de cette installation. Le maire d'Arue a refusé de prendre en charge la note. Exaspéré par cette situation, un conseiller municipal, Wilfred Pomare, est allé lui-même couper l'eau. Mécontente de cet acte, le maire a porté plainte contre son adjoint qui s'est retrouvé en garde-vue ; *La Dépêche*, 4 mai 2010.

[474] Le directeur de cabinet du maire précise, qu'outre la facture d'eau de 10 millions de FCFP par an payée par les administrés, la facture de l'éclairage de la résidence privée de G. Flosse et E. Fritch à Vetea a toujours été prise en charge par la mairie (un million de FCFP par an). Selon la nouvelle *tavana*, « *avec de lourdes responsabilités au niveau du Pays, ils sont resté sur leurs acquis à la tête de leur commune* ». Eu égard au fastueux hôtel de ville, elle estime que « *peut-être aurait-il mieux valu construire le réseau d'eau potable (…) ; on ne pourrait plus aujourd'hui édifier un tel bâtiment. Il a le mérite d'être là et les gens en sont fiers* ». Op. cit.

[475] Regnault J.-M.*, Le pouvoir confisqué…*, op. cit., p. 82.

[476] *ATP*, 21 mai 2009, interview de Béatrice Vernaudon. Selon l'ex-député et ministre devenue maire, les couleurs de Pirae sont à l'origine le vert et le blanc. Elle les rétablit à l'occasion du 44ème anniversaire de la commune.

[477] Dessiné par l'architecte J.-H. Tricard sur 22 960 m², et dont G. Flosse fait arrêter les plans en octobre 1997. *TPM* n° 97, mai 1999, p. 35. Le terrain fut un temps réservé par le Territoire pour y construire un hôpital, finalement construit dans le quartier du Taaone entre Pirae et Papeete.

Gaston Flosse a compris que la commune est une institution très utile dans la matrice des ressources politiques pour accroître son aura politique et perdurer sur l'échiquier local. Il donne l'impression de satisfaire les besoins de la population, car son action est généralement connotée positivement : « dynamisme », « modernité », « efficacité », « compétence », « dévouement », c'est-à-dire « *autant de préceptes pour réussir dans l'activité politique* »[478]. De fait, « *la notion institutionnelle de maire tend alors à se diluer pour céder le pas à [un] professionnel de l'action politique* »[479]. L'interaction des ressources communales et des ressources matérielles et symboliques, développe de manière croissante la notabilité de l'entrepreneur politique et stabilise son assise politique à Tahiti.

Le franchissement des étapes électorales s'effectue rapidement, ce qui renforce son poids politique dans le jeu local. Entre 1963 et 1971, le jeune chef de district s'empare des fonctions de maire – réélu en 1971 avec 84% des suffrages[480] –, de conseiller de gouvernement, de conseiller territorial puis de président d'un parti politique.

L'accumulation des positions et des ressources politiques par Gaston Flosse met en évidence une stratégie de carrière politique, de « course aux honneurs », qui passe par la recherche du cumul des mandats. En effet, « *la position politique d'un acteur ne dépend pas (…) seulement de la solidité du fief, elle dépend de l'importance intrinsèque du mandat* »[481]. Gaston Flosse se trouve vite à l'étroit à Pirae. Son mandat communal constitue un tremplin pour le cumul territorial et national.

[478] Garraud P., op. cit., p. 216.
[479] Op. cit., p. 422.
[480] Regnault J.-M., « Comment devient-on … », op. cit.
[481] Médard J.-F., op. cit., p. 663.

## § 2 Le cumul des mandats

Bien avant le processus décentralisateur et l'évolution du statut d'autonomie, Gaston Flosse accumule les positions politiques dès le début de son *cursus honorum,* qui le conduit à exercer tous les mandats possibles du champ politique ; à l'exception de celui de président de la République[482]. Il devient cependant le premier président de la Polynésie française.

« *Forme obligée de la multi-positionnalité des élus* »[483], le cumul des mandats offre au notable le contrôle des centres de décision politico-administratifs et des organismes locaux. L'accès à la représentation nationale renforce simultanément sa carrière notabiliaire.

### A/ Le conseiller de gouvernement gaulliste

La combinaison des positions et des mandats, caractéristique du cumul des mandats en France, ne font pas de l'entrepreneur politique Gaston Flosse un cas isolé dans la République[484].

La professionnalisation du « métier » politique se traduit sous la V$^{ème}$ République en France par une évolution croissante de la proportion de « cumulards » dans toutes les familles politiques[485]. Depuis les premières lois de décentralisation, la situation ne s'est guère améliorée sur ce point[486]. En 2012, 83% de cumulards siègent dans le groupe parlementaire UMP et 76% au PS. Dans ces statistiques, il est intéressant de noter que les systèmes locaux parmi les plus clientélistes correspondent aux départements qui comptent le plus de cumulards[487]. Brandi comme un symbole de la crise de la représentation politique, le cumul

[482] Sous contrôle judiciaire en novembre 2009, G. Flosse peut légalement exercer ses fonctions électives. Ce qui fait dire à son avocat, Me Quinquis, « *qu'il peut parfaitement être ministre* [du gouvernement Tong-Sang en alors en voie de formation]. *Il peut même être président de la république si ça lui chante* ». *Les Nouvelles*, 27 novembre 2009.

[483] Briquet J.-L., *La tradition en mouvement. Le clientélisme politique en Corse*, Paris, Belin, 1997, p. 183.

[484] Voir notamment Mabileau A., « Le cumul des mandats », in *Regards sur l'actualité* n° 169, 1991, pp. 17-29. Augé P., « La nouvelle législation sur le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives », in *Regards sur l'actualité* n° 270, 2001, pp.19-32. *The causes and consequences of the "cumul des mandats"*, in *French Politics* n° 3 vol. 4, 2006, pp.266-331 ; « Cumul des mandats : mythe ou réalité ? », in *Pouvoirs locaux n° 36*, 1998, pp. 14-33. Masclet J.-C., « Cumul des mandats et financement des partis politiques », in *Revue politique et parlementaire* n° 919, 1985, pp.44-62.

[485] Par exemple, P. Garraud montre que le cumul des mandats, simple ou renforcé, est le fait de 20% seulement des maires français en 1945, et de 61.4% en 1983. Op. cit., p. 106.

[486] L'Assemblée nationale élue en juin 2012 comprend 75% de ses députés qui cumulent un mandat, soit 438 des 577 parlementaires ; 33 députés ont quatre mandats (celui de député inclus), c'est-à-dire le maximum autorisé par la loi. Parmi les députés, on retrouve 250 maires, 155 conseillers généraux, 83 conseillers régionaux, 91 présidents d'une intercommunalité, 12 présidents de conseil général et 4 présidents de conseil régional. *Le Monde*, 27 juin 2012.

[487] Système PS dans le Nord et à Marseille, système RPR puis UMP à Paris, Bordeaux et dans les Hauts-de-Seine ; ce qui se traduit par les statistiques départementales suivantes : le Nord, 44 mandats pour 20 députés, les Bouches-du-Rhône, 32 mandats pour 15 députés. Ils sont suivis de Paris, de la Gironde et des Hauts-de-Seine.

des mandats[488] n'est pas nécessairement rejeté par les citoyens, dont les votes confirment souvent l'ascendant des professionnels de la politique[489].

Le cumul des mandats a l'avantage d'une identification de la collectivité territoriale à une personnalité[490]. La personnalisation du pouvoir est « *produite par la longévité dans l'exercice du mandat, [et] par la mise en scène du pouvoir local* »[491]. Pour autant, l'important n'est pas nécessairement dans les résultats de l'action publique, mais plutôt d'apparaître comme « efficace et actif »[492]. Mais le cumul des mandats présente aussi le risque du monarchisme local, ce qui fait qu'un élu « *peut jouer les gestionnaires rentiers, les capitaines d'entreprise, les aventuriers ou le despote éclairé en fonction de ses goûts et de sa philosophie* »[493].

Le processus d'accumulation des mandats de Gaston Flosse débute en 1965. La fonction de conseiller de gouvernement constitue un tremplin pour l'entrepreneur politique, qui consolide des ressources politiques partisanes et municipales fraîchement acquises au sein du parti gaulliste et dans le district de Pirae. Cette promotion met en évidence son ascension politique fulgurante, sous la férule d'un parti gaulliste qui se confond avec l'Etat, en particulier dans les années 1965-1967. La domination politique des partisans du Général se chevauche avec le projet militaire atomique inauguré à cette période, qui ne saurait souffrir la moindre contestation dans les archipels polynésiens[494].

---

[488] Le cumul des mandats est régi par la loi organique n° 2000-294 du 5 avril 2000 relative aux incompatibilités entre mandats électoraux, et par la loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice. Elles font suite à une première série d'incompatibilités votées le 30 décembre 1985, et révisées en 1998. Le débat sur la question demeure loin d'être épuisé, car le renouvellement du personnel politique paraît constituer un véritable « serpent de mer » de la politique française. Une étude récente montre que la proportion de députés exerçant au moins un mandat local en 2011 est de 0% aux Etats-Unis, 3% au Royaume-Uni, 7% en Italie, 20% en Espagne, 24% en Allemagne, 35% en Suède et 83% en France. Cf. Bach L., *Faut-il abolir le cumul des mandats ?* Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP), 2012. Un nouveau dispositif législatif est en discussion à la suite de l'élection en 2012 de François Hollande à la présidence de la République. Cf. *Le Monde*, 2 et 3 juillet 2013, 19 septembre 2013.

[489] Le bilan de dix ans de décentralisation montrait que « *Les Français continuent à favoriser de leurs voix les élus cumulants au détriment des candidats non cumulants : la possession d'un premier mandat multiplie les chances d'élection par quatre ou cinq !* » ; Thoenig J.-C., « La décentralisation dix ans après », in *Pouvoirs* n° 60, 1992, p. 12.

[490] « *Efficacité décisionnelle grâce à la concentration du pouvoir, visibilité politique grâce à sa personnalisation, coordination plus facile grâce au cumul des mandats et des fonctions* », in Mény Y., « La République des fiefs », in *Pouvoirs* n° 60, 1992, p. 21.

[491] Garraud P., op. cit., p. 175.

[492] *« Ce n'est pas l'action en elle-même qui est décisive pour la représentation de l'élu, mais le sens et l'image qu'il est possible de donner de l'action. L'activité ou le travail politique n'est pas réductible à un art de la représentation, au sens théâtral du terme, et de la mise en scène, mais il en est inséparable* », op. cit., p. 167.

[493] Mény Y., « Le cumul des mandats ou l'impossible séparation des pouvoirs ? », in *Pouvoirs* n° 64, 1993, op. cit., p. 22.

[494] Les travaux de J.-M. Regnault montrent bien comment la priorité ultime de l'Etat gaulliste en matière nucléaire éclipse toutes considérations et revendications de la politique locale, usant de l'arbitraire parfois de manière disproportionnée. Cf. *Le Metua et le Général : un combat inégal*, op. cit.

Le 6 janvier 1965, Gaston Flosse entre au Conseil de gouvernement dirigé par le gouverneur Jean Sicurani. Parmi les cinq membres du conseil du gouvernement, élus au scrutin de liste par l'assemblée territoriale[495], il est chargé de l'Agriculture jusqu'en 1967. En effet, les élections territoriales du 14 octobre 1962[496] ont conduit à la désignation d'un nouveau conseil de gouvernement[497]. Néanmoins, l'accroissement des responsabilités et de la notoriété de l'entrepreneur politique ne masquent pas le faible pouvoir des conseillers de gouvernement[498]. Mais, de la même manière qu'il avait pris goût du travail avec Rudy Bambridge, Gaston Flosse apprend aux côtés du gouverneur Sicurani. Le représentant du pouvoir gaulliste à Tahiti supervise une part du processus de mise en place des installations militaires à Tahiti, gère les moyens mis à sa disposition dans le sillage du CEP, et impulse la construction, le renouvellement ou l'aménagement d'infrastructures. Le maire bâtisseur de Pirae, impressionné, met à profit l'émulation et la complicité avec le gouverneur pour doter sa commune d'infrastructures modernes. Il attribue d'ailleurs l'écart de voix considérable aux élections municipales, entre celles de 1963 et de 1965, à sa fonction de conseiller de gouvernement et à sa proximité avec le gouverneur.

Dans le même temps, il s'attelle sérieusement à la tâche de conseiller de gouvernement en charge de l'Agriculture, le « ministre de l'agriculture » mettant en œuvre de nombreuses plantations : « *Je suis conseiller de gouvernement, je suis le ministre de l'agriculture de l'époque, j'ai beaucoup planté à cette époque* »[499]. La fonction offre d'intéressantes perspectives de conquête de nouvelles clientèles politiques, tout en permettant à l'entrepreneur politique de se « notabiliser » dans l'ensemble des archipels. Il enrichit sa connaissance des familles polynésiennes dans de nombreuses îles. Ainsi, il développe à la fois un capital relationnel, sa connaissance du « pays » et du monde rural polynésien. Gaston Flosse s'approprie également la dimension protocolaire conférée aux conseillers de gouvernement, de même qu'il s'initie à la prise en compte des questions territoriales lors des discussions du conseil. Par conséquent, la présence au conseil de gouvernement propulse directement Gaston Flosse parmi les élites politiques tahitiennes, peu nombreuses. Présent lors de la visite du Général en 1966 à l'occasion du troisième tir nucléaire, il le reçoit à Pirae en tant que maire et conseiller du gouvernement. La notoriété croissante de l'entrepreneur politique est accompagnée par l'élargissement d'un panel de connaissances techniques aux côtés du gouverneur, et de connaissances économiques et sociales par sa fonction dans le domaine de l'agriculture.

[495] Gille B., *Histoire des institutions publiques…*, op. cit., p. 93.
[496] 14 sièges sur 30 au RDPT, 8 à l'UT-UNR, 5 à l'UTD, 2 non-inscrits.
[497] Ce conseil de gouvernement comprend Charles Poroi, fils d'Alfred Poroi, sénateur-maire de Papeete. Il est remplacé en 1965 par Gaston Flosse.
[498] L'ordonnance du 23 décembre 1958 a marqué un net recul dans les prérogatives du conseil de gouvernement, qui est amputé de son vice-président, alors que les conseillers perdent leur titre de ministre et leurs attributions individuelles. De fait, leur autorité hiérarchique sur les services territoriaux est diminuée au profit du gouverneur, véritable clef de voûte du système local après 1958.
[499] INTW GF/JMR.

Mais ses préoccupations s'orientent vers le développement de la commune de Pirae, et surtout, vers les élections territoriales. En effet, il lui manque un mandat de conseiller territorial pour consolider un statut de notable politique. Il y parvient lors des élections territoriales en 1967, aux côtés de Rudy Bambridge, avant de devenir président de l'assemblée territoriale lors de la mandature suivante.

## B/ Le président de l'assemblée territoriale

Jeune loup de la politique polynésienne, Gaston Flosse intègre la liste UT-UNR menée par Rudy Bambridge, ce qui lui permet d'être élu à l'assemblée territoriale de la Polynésie française en septembre 1967. Vice-président (1982), président du gouvernement du Territoire (1984-1987 ; 1991-2003) puis président de la Polynésie française (2004-2005), il retrouve l'hémicycle en tant que « simple » conseiller territorial entre 1987 et 1991, puis de 2005 à 2013. Il est réélu président de la Polynésie française en avril 2013 pour cinq nouvelles années. La carrière politique territoriale de Gaston Flosse s'établit au minimum à 46 ans de présence à l'assemblée territoriale et à l'assemblée de la Polynésie française, soit presque un demi-siècle de pratiques, d'expérience et d'acquisition de savoir-faire de la représentation polynésienne.

L'entrepreneur politique continue d'accumuler des ressources politiques, qui le rapprochent des positions majeures du pouvoir local[500]. La première expérience parlementaire à l'assemblée territoriale (1967-1972) du maire, ajoutée à celle du Conseil de gouvernement, s'accompagne en juillet 1971 de la prise du parti politique. La direction du parti à Tahiti en fait un des personnages les plus importants du Territoire sur la scène polynésienne, tandis qu'il pénètre l'espace politique national par le développement de ses relais avec l'Etat-UDR.

L'espace politique local connaît à cette époque une « *conjoncture politique fluide* » (Dobry, 1986). Le débat sur le changement de statut du territoire amène une incertitude institutionnelle qui ouvre le champ des opportunités pour le leader, doté de nouvelles ressources à mobiliser. Lorsqu'une crise politique paralyse les institutions territoriales et monopolise l'attention de la population en 1975, Gaston Flosse se retrouve projeté au sommet de la pyramide locale, menant l'opposition aux projets des autonomistes. L'issue électorale de la crise, lors des élections territoriales de 1977, sanctionne l'Etat et ceux qui défendent politiquement ses intérêts en Polynésie française, dont le parti de Flosse. Mais le leader s'est imposé dans son camp comme le « chef » de l'opposition aux autonomistes.

Ainsi, Gaston Flosse a imposé progressivement son leadership dans l'espace sociopolitique polynésien au cours des années 1970. De surcroît, du côté des concurrents politiques, le leadership des autonomistes apparaît vieillissant face à la jeune garde flossienne.

Le 10 septembre 1967, la défaite électorale des gaullistes tahitiens n'empêche pas Gaston Flosse de désormais siéger parmi la représentation territoriale. Les élus de l'UT-UNR

[500] Les sources de cette période proviennent principalement des travaux de J.-M. Regnault, qui a réalisé un travail considérable sur la période 1945-1982, mais aussi du recueil d'articles de P. Mazellier, de la revue *Archipols* et des articles du politologue W. Tagupa.

font face à une coalition des deux principaux leaders autonomistes, alors que les deux mêmes acteurs se sont affrontés lors des élections législatives quelques mois plus tôt. En effet, l'autonomiste Francis Sanford[501] a bataillé ferme contre l'agriculteur et homme d'affaires indépendantiste John Teariki lors des élections législatives de mars 1967 ; Teariki perd la députation de 344 voix[502]. Les législatives de 1967 revêtent une saveur particulière en Polynésie, parce qu'elles se greffent sur des enjeux nationaux. Les gaullistes sont en quête d'une courte majorité à l'Assemblée nationale. Chaque circonscription indécise fait alors l'objet d'un regard attentif. Francis Sanford est soutenu par l'Etat en méconnaissance de cause et contre l'avis de l'UT-UNR. En effet, les gaullistes tahitiens avaient vu juste. Sanford rallie les autonomistes après les élections territoriales. Foccart et le Général ont « *choisi le mauvais cheval* »[503]. Gaston Flosse comprend rapidement qu'il sera difficile pour le parti de Rudy Bambridge de gagner les élections territoriales, d'autant plus que cette élection révèle la tendance d'un sentiment croissant de la population en faveur de l'autonomie[504]. En revanche, la défection de Sanford vis-à-vis de l'Etat conduit l'UDR à rechercher quelqu'un à lui opposer. Contre les aspirations autonomistes[505], Gaston Flosse s'affirme comme un potentiel relais politique, un candidat « officiel » du pouvoir à qui les moyens de l'Etat-UDR sont accordés pour mener campagne, en particulier lors des législatives de 1973[506].

Lors des élections territoriales de 1972, la victoire des opposants aux autonomistes a effectivement permis d'envisager une alliance. Alors que le gouverneur Sicurani est remplacé

---

[501] Né à Papeete (1912-1996), instituteur à Fakarava (Tuamotu) puis chef de poste administratif des Gambier. Ralliant la France libre, Francis Sanford représente les EFO auprès de l'armée américaine à Bora. Il se présente aux élections législatives de 1946 contre Mme Pouvanaa. Il voit dans le RDPT un danger communiste. Pendant très peu de temps, il est trésorier de l'UTD en avril 1958. Chargé de mission en 1959 auprès du gouverneur pour lutter contre Pouvanaa, il devient en 1963 le chef de son cabinet civil. Il annonce au gouverneur Grimald son intention de se présenter aux élections. Après de nombreux échecs électoraux, il est élu en mai 1965 maire de Faa'a. En juin, il fonde le *Ea'Api*. Il est élu député le 17 mars 1967. Opposé à la réforme communale, une « départementalisation déguisée », il domine la scène politique dans les années 1970 ; il est réélu député jusqu'en 1978 et allié avec J. Teariki dans le Front Uni. Il obtient le statut d'autonomie de gestion de 1977 sous la présidence de Giscard. Il devient vice-président du gouvernement après avoir remporté les élections territoriales en 1977. Sa vice-présidence se déroule difficilement. Seul élu de sa liste en 1982, il se retire de la vie politique en octobre 1985, jouant un rôle de *Metua*, de sage. Regnault J.-M., « Biographie de F. Sanford », document JMR. Voir également Haupert Y., *Francis Sanford à cœur ouvert*, Papeete, Au vent des îles, 1998, 354 p.

[502] 13 289 suffrages exprimés contre 13 633 pour Sanford.

[503] Au cours d'élections rocambolesques, Elie « Nedo » Salmon, candidat du parti gaulliste, veut se maintenir au second tour, ce qui entraînerait l'élection de Teariki, opposé au CEP et qui ne siègera pas avec les gaullistes. Nedo Salmon subit des pressions étatiques. Il se fait « retenir » par le gouverneur pour qu'il ne puisse pas se présenter à temps. Pourtant, il parvient à déposer sa candidature. Mais, après les coups de téléphone de Foccart et du Premier ministre Pompidou, il appelle à voter pour Sanford, qui, une fois élu, affirme ses convictions autonomistes et contre le CEP. Cf. Regnault J.-M., *Le pouvoir confisqué…*, op. cit., p. 158.

[504] Tagupa W., op. cit., p. 136. "*The election was a significant indication of the growing sentiment in favour of autonomist policies*".

[505] Le 29 mai 1973, la session administrative est chahutée par sept conseillers minoritaires qui estiment illégale la convocation. Ils perturbent le discours du président de l'assemblée territoriale, G. Flosse. Ils « *crient, sifflent, claquent leurs tiroirs en cadence, frappent leurs bureaux avec la pièce de bois triangulaire qui porte leur nom… André Lorfèvre souffle même dans un mirliton !* », in Mazellier P., op. cit.

[506] *L'Express*, 16 avril 1973.

par Pierre Angeli[507] en mars 1969, le talent politique de Gaston Flosse, appuyé par la machine étatique, permet à l'UT-UDR d'obtenir de bons résultats lors d'élections marquées par la violence des débats, ainsi que par la propagande en faveur des gaullistes[508]. Désormais président du *Tahoeraa Maohi-UT-UNR*, Gaston Flosse doit négocier avec Charles Taufa[509] et Frantz Vanizette[510] pour détenir la majorité. Ils se mettent d'accord sur un contrat de cinq ans. Flosse et Vanizette se partagent la présidence de l'assemblée en alternance, tandis qu'ils se répartissent les sièges au conseil de gouvernement.

Par conséquent, après sept ans d'expérience parlementaire locale, Gaston Flosse accède à la présidence de l'assemblée territoriale le 5 octobre 1972. Il est réélu les 29 mai 1973 et le 5 juin 1974. Après l'intermède Vanizette, Flosse redevient président de l'assemblée territoriale du 10 juin 1976 au 7 juin 1977, au terme d'une mandature riche en évènements et rebondissements politiques. La période 1972-1977, « la législature des transfuges », conflictuelle, est animée par la question d'un nouveau statut accordant plus d'autonomie à la Polynésie française. Le combat des chefs s'amplifie à l'assemblée. Au fur et à mesure des joutes des leaders, les positions se durcissent entre les deux camps. Fosse s'affirme comme le principal leader anti-autonomiste face à Sanford et Vanizette (rallié aux autonomistes en 1975). Une situation cocasse surgit bientôt, car vont s'affronter deux assemblées et deux présidents irréconciliables.

Le point d'orgue de l'opposition entre autonomistes et anti-autonomistes est atteint lors de l'occupation de l'assemblée territoriale par les autonomistes. Une lecture chronologique s'impose pour comprendre les ressorts des positionnements de Gaston Flosse de 1972 à 1977[511]. Ces évènements favorisent la montée en puissance du maire de Pirae, qui possède ensuite la stature pour remporter la députation et s'imposer comme un leader territorial incontournable. Les expériences, de la présidence de l'assemblée et surtout de la

---

[507] J. Sicurani quitte son poste fin décembre 1968, P. Angeli arrive mi-mars, illustrant la vacance du pouvoir étatique. Angeli était le directeur de cabinet rue Oudinot de Michel Inchauspé, de Pierre Billotte et Joël Le Theule, à partir de janvier 1966.

[508] Tagupa W., op. cit., p. 142. "*The 1972 Territorial Assembly electoral campaign proved to be one of the most vitriolic in the territory's history (...). Many autonomists blamed the Gaullist monopoly of radio and TV, imported military votes and the generous use of government aircraft for campaigning* (…)".

[509] Né à Papeete le 4 mai 1957. Il fréquente le collège La Mennais, puis obtient le concours de l'inspection des Postes et Télécommunications. Militant syndical en faveur des fonctionnaires du territoire, il appelle au boycott d'Air New Zealand en 1973. Conseiller municipal de Papeete puis conseiller territorial en 1967 avec le parti qu'il a fondé, le *Tahoeraa Ui Api*, il est candidat à la députation en 1968 et mars 1973 (3ème position).

[510] Né en Charente-Maritime (1927-2001), Frantz Vanizette s'engage dans la marine puis se fixe à Tahiti en épousant une sœur de J-B. Céran-Jérusalémy. Opposé à l'indépendance, il est conseiller territorial de 1957 à 1982 à l'AT, qu'il préside à plusieurs reprises (1961-1962 ; 1974-1976 et entre 1977 et 1982), et où il est un des derniers métropolitains à siéger. Secrétaire général de l'UTD en 1958, il en gère l'organe, *Les Débats*, puis après une brouille avec la rédaction, il fonde son propre journal *Les Vrais débats*. Forte personnalité, il est un leader politique majeur de l'après-Pouvanaa. Il se présente en 1967 sous l'étiquette d'Indépendant d'Action économique et sociale, et rejoint Taufa en 1972. Il est élu en 1977 avec le Front Uni, dont il permet la formation en 1975 en se ralliant aux positions autonomistes. Directeur de la CPS pendant 24 ans, il s'occupe également d'activités touristiques. Cf. http://histoire.assemblee.pf/

[511] Voir *Archipol* n° 8 : « L'autonomie au centre des débats », publié par le Ministère de la Jeunesse, de la culture et du patrimoine, décembre 2005.

crise politique de 1975-1977, l'installent dans un rôle de postulant crédible à de nouveaux mandats, à savoir la députation et la vice-présidence du Territoire. La genèse de la crise politique met en évidence une nécessité macropolitique, c'est-à-dire l'assouplissement des relations institutionnelles Etat-Polynésie française pour répondre au désir profond d'autonomie de la société tahitienne. Mais à l'intérieur du champ politique tahitien, les conflits personnels perdurent quant à la paternité et au type d'autonomie.

Le 7 juin 1973, Pouvanaa et Sanford déposent une proposition de statut. Alors que le président la République Georges Pompidou décède le 2 avril 1974, Gaston Flosse revient de Paris le 8 avril, et annonce que la Polynésie française aura un nouveau statut début 1976. Or, le 5 juin 1974, Vanizette prend à son tour la présidence de l'assemblée territoriale. Le nouveau président français, Valéry Giscard d'Estaing, nomme Jacques Chirac Premier ministre, tandis que l'Outre-mer est dévolu à Olivier Stirn[512]. Le ministre, en visite à Tahiti en mars 1975, prend connaissance des élus et des enjeux du dossier. Mais il accumule les erreurs dans la présentation du projet de statut[513]. Flosse vient immédiatement au secours de Stirn, dont les propos seraient déformés par les autonomistes[514].

Les maladresses du représentant de l'Etat s'ajoutent aux rivalités locales relatives au leadership de l'autonomie. Dès lors, la scène politique tahitienne s'emballe. Le 13 novembre 1975, un changement de majorité intervient. Les conseillers Adolphe Bohl (*Here Aia*) et Lucien Ratinassamy (*E'A Api*) rejoignent le groupe *Tahoeraa Maohi*-UT-UNR de Gaston Flosse. Les autonomistes réagissent rapidement, puisque le 17 novembre, ils forment le *Front Uni* face à la nouvelle majorité[515]. Le 19 novembre, à minuit passé, Vanizette convoque une séance nocturne, en l'absence de cinq conseillers UDR – excusés par Salmon, qui indique qu'ils « *avaient pris leurs dispositions pour le samedi 22, mais non pour cette séance* ». L'assemblée territoriale vote le rejet du statut, alors que les cinq conseillers de la majorité sont à Paris (Flosse, Law, Jouette et les deux ralliés). La délibération est annulée par le Conseil d'Etat. L'UDR fait revenir d'urgence de Paris les conseillers manquants pour bénéficier de quinze voix et faire un vote partagé (15/15) sur le projet de statut.

Le 4 janvier 1976, un nouveau gouverneur, Charles Schmitt, qui remplace Daniel Videau, connaît une arrivée mouvementée. Le 6 janvier, l'assemblée territoriale est bloquée. Le président Vanizette, devenu minoritaire, ne convoque ni la session extraordinaire ni la

[512] R. Bambridge devient son conseiller technique le 5 septembre ; il est démissionné le 13 janvier 1977.

[513] D'une part, le projet présenté en septembre à Paris parvient à Tahiti au mois d'octobre, où il est très mal reçu en raison du peu de concessions de la part de l'Etat : un vice-président du Territoire sans pouvoir, l'élection du conseil de gouvernement à la proportionnelle (sept élus ; art. 5), permettant à des membres de l'opposition d'y siéger. Le 24 octobre, un meeting autonomiste contre le statut gouvernemental est organisé, avec la présence de Pouvanaa. D'autre part, il déclenche une levée de boucliers le 6 novembre, en répondant à Sanford, qui demandait l'autonomie à l'Assemblée nationale, qu'il faut choisir entre départementalisation ou indépendance.

[514] « *Qu'a dit Olivier Stirn ? Que pour les territoires qui ne mettent pas en cause leur appartenance irréversible à la République, il apparaît de plus en plus préférable de leur appliquer le statut de département et de région. Qu'un autre type d'évolution est prévu pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, évolution qui permet plus de décentralisation et rejette l'autonomie interne. Nous ne voyons aucun chantage dans ces propos* ». *La Dépêche*, 6 novembre 1975.

[515] Le lendemain 18 novembre, la création du mouvement politique *Ia Mana Te Nunaa* (qui devient un parti politique en janvier 1976) amène une nouvelle force politique dans le débat public.

commission permanente. Mais l'assemblée est convoquée par le gouverneur en session extraordinaire le 21 janvier. La réunion de la Commission du statut présidée par Flosse a lieu le 27 janvier avec les conseillers de la majorité seulement. L'opposition prépare sa riposte. Le 3 février, elle demande la dissolution de l'assemblée territoriale au président Giscard d'Estaing. Le lendemain, Nedo Salmon, après une brouille avec Gaston Flosse, démissionne de l'UT-UDR et rejoint le Front Uni : « *J'étouffe, je veux prendre un peu d'air, être libre de mes mots* », déclare-t-il[516]. Nedo Salmon vote avec les autonomistes, faisant basculer le rapport de force à 15/15 sur les trente conseillers territoriaux. Le conflit s'immobilise jusqu'au 2 juin, quand le gouverneur convoque l'assemblée pour le 10 juin. Or, le 8 juin, Sanford démissionne de son mandat de député. Pour obtenir la dissolution de l'assemblée avant le 10 juin, il laisse sa place de député à Flosse, afin que celui-ci demande la dissolution avec le Front Uni. Sanford l'annonce à la télévision et démissionne le 17 juin, dans le but de provoquer un « référendum » démontrant que la majorité est autonomiste. Toutefois, Flosse refuse ce marché, ce qui met Sanford en rogne : « *J'avais offert ce siège de député sur un plateau à Gaston contre la dissolution de l'assemblée. Il a renié sa parole* »[517].

Quand, le 10 juin 1976, l'assemblée territoriale est bloquée par les autonomistes, Gaston Flosse télégramme à plusieurs personnalités gouvernementales. Il relate les faits et la nouvelle situation, en soulignant que le Front Uni empêche la majorité de travailler, « *refusant ainsi l'application normale de la règle élémentaire de la démocratie* »[518]. Lorsque Flosse et ses troupes arrivent à l'assemblée territoriale, l'hémicycle est fermé et gardé. La salle du groupe *Tahoeraa* est fermée avec de nouvelles serrures, mais Gaston Flosse en possède les clefs. Après leur installation, ils sont « gardés » par les manifestants autonomistes, qui sont à l'extérieur. Le gouverneur fait constater par huissier les conseillers présents et l'impossibilité matérielle de l'accès à la salle des séances. Par un message, il autorise l'ouverture de la session. Le doyen d'âge, Calixte Jouette, préside cette « demie » assemblée, qui choisit de délibérer à huis clos[519]. Gaston Flosse se fait élire président de l'assemblée dans une autre salle, avec Michel Law[520] comme premier vice-président[521], et Nedo Salmon à la commission permanente. Le leader anti-autonomiste savoure sa « victoire », raillant les « *détails ridicules* » que sont les textes de l'assemblée brandis par son adversaire[522]. Les conseillers

[516] Mazellier P., op. cit.

[517] Sanford est réélu au 1er tour le 12 septembre 1976 face à Gaston Flosse.

[518] L'écrivain A. Bréaud, qui organise notamment une rencontre, par l'intermédiaire de l'association de femmes *Tuterai Nui*, entre Flosse et Sanford à Juvisy – où Sanford réside –, a suivi de près ces évènements aux côtés des protagonistes dont elle narre les péripéties. Op. cit.

[519] « (…) *En raison du tumulte et de l'animation prévalant dans l'enceinte de l'assemblée et nourrissant une atmosphère préjudiciable à la bonne marche des travaux, je vous propose de délibérer à huis clos comme le permet l'article 17 du règlement intérieur* », in *Archipols*, op. cit.

[520] Biographie disponible sur le site http://www.histoire.assemblee.pf

[521] *Les Nouvelles*, 11 juin 1976.

[522] « *Au nom de la majorité, ce qui a été fait ce matin est une première victoire, puisque, désormais, l'assemblée territoriale est débloquée et un nouveau bureau a été mis en place. Il est exact que cette séance s'est déroulée dans des conditions inhabituelles, mais l'esprit de la loi a été respecté, c'est le principal. Frantz Vanizette a évoqué les textes de l'assemblée : ce sont des détails ridicules* », cité par Bréaud A., op. cit., p. 93.

majoritaires sont reçus par le gouverneur, qui félicite Flosse de sa démarche de courtoisie. Le conseiller UT-UDR, qui résume les faits, souligne explicitement l'appui du gouverneur[523].

A Paris, le gouvernement se satisfait du « coup » de Gaston Flosse et n'opte pas pour la dissolution, espérant que « *la sagesse traditionnelle des Polynésiens prévaudra et que tous auront à cœur d'accepter la loi démocratique* ». Flosse fait appel à tous les conseillers, mais Vanizette refuse. Lors des fêtes du 14 juillet (*Tiurai*), les autonomistes n'assistent pas aux célébrations. Gaston Flosse fait l'apologie de la fête nationale, « *fête de la liberté* » célébrant « *l'instauration de la démocratie* ». Il en profite pour fustiger les autonomistes « séparatistes », qui préparent « l'indépendance » avec un « *Un super POP SHOW qui n'est fêté que par l'alcool et n'attire avant tout que des habitués des bars et de la prison. Mais, ce n'est pas et cela ne sera pas la Polynésie telle que nous la concevons et la voulons* »[524]. Vanizette réplique en accusant Flosse d'être un « *pseudo-dirigeant* » d'une « *officine politique aux ordres de Paris* ». Les propos des deux protagonistes traduisent la dureté du conflit politique. Quelques jours plus tôt, alors que l'assemblée territoriale est toujours occupée par les partisans de l'autonomie, Flosse avait proposé le 6 juillet un nouveau lieu de réunion pour « son » assemblée. La salle de réunion du conseil de gouvernement est donc utilisée[525]. Flosse simplifie le travail de groupe et les votes en choisissant lui-même ses relais[526]. Durant dix mois, les deux assemblées et les deux présidents Flosse et Vanizette contestent la légitimité de leur adversaire. Chaque camp demeure figé dans ses positions, jusqu'à ce que les discussions reprennent avec le gouvernement[527]. Bien informé par Paris, ce qui lui donne un temps d'avance sur ses concurrents, Gaston Flosse surveille de près les discussions, parce qu'il redoute que ses adversaires ne revendiquent la paternité d'une possible évolution statutaire. Or, le 26 novembre 1976, l'ouverture de la session budgétaire par Gaston Flosse compromet le scénario d'apaisement, mais elle le remet dans le jeu direct

---

[523] « *Nous étions aussi dans l'impossibilité de siéger par le fait de votre absence alors que vous deviez déclarer l'ouverture de la session. Toutefois, vous nous avez fait parvenir, Monsieur le Gouverneur, un message par un porteur, message déclarant « la session ouverte ». Le bureau d'âge s'est donc mis en place, à savoir MM. Calixte Jouette, Franklin Brotherson et Marcel Hart et nous avons procédé à la désignation du bureau de l'assemblée territoriale* », op. cit, p. 53.

[524] « *(…) Les membres du Front Uni et Frantz Vanizette à leur tête ont décidé de faire leur propre fête et de BOUDER les cérémonies officielles faites en l'honneur de NOTRE FETE NATIONALE. Par cette décision, (…) ils ont décidé de se mettre délibérément à l'écart de la population polynésienne pour la célébration du 14 juillet, c'est-à-dire la fête de la Liberté, mais aussi la fête de tous les Français (…). Ils ont aussi montré qu'au nom de la liberté, ils sont prêts à diviser la population polynésienne et qu'en bafouant le sens même de cette fête française, ils ne visent qu'une seule chose, L'INDEPENDANCE de la Polynésie qu'ils veulent gérer à leur guise. Certains ont même laissé entendre que le Palais de l'Assemblée est la première parcelle libérée du Territoire. Si cela est vrai, le Front Uni pour l'autonomie interne et Frantz Vanizette à sa tête aura au moins donné une idée de ce qu'ils nous préparent (…)* », cité par Bréaud A., op. cit., pp. 97-98.

[525] Les travaux de J.-M. Regnault montrent que les procès-verbaux portent trace des séances tenues avec l'appui du gouverneur, qui met le personnel administratif à la disposition de cette « assemblée ».

[526] Cf. Bréaud A., op. cit., p. 129.

[527] Le 8 octobre 1976, le Front Uni déclare que « *la démocratie est bafouée par le maintien en fonction d'une assemblée territoriale dont la soi-disant majorité ne représente que 35 % des suffrages et qui ne doit sa survivance qu'à la volonté aveugle du secrétaire d'Etat Stirn* ». Le 9 novembre 1976, Taufa rejoint le Front Uni, alors que le conseil de gouvernement se réunit au musée Gauguin. Le 10 novembre, une réunion à Paris entre une délégation avec Sanford et Stirn-Poniatowski, amène de légères avancées sur la dissolution et le nouveau projet de statut.

de la négociation. Le 13 décembre, il rencontre le ministre Poniatowski et en ressort satisfait. Mais Flosse poursuit une « guérilla parlementaire » contre les autonomistes. Le 31 décembre, il démissionne d'office treize conseillers autonomistes, « *absents à deux sessions ordinaires de suite* », ce qui n'apaise pas la situation[528].

Le climat politique devient de plus en plus délétère. L'ultimatum rend furieux Vanizette, pour qui Flosse est un « *faux président* », un « *Chirac aux petits pieds* », qui défend les intérêts de « *quelques affairistes douteux que j'assimile à des Rives-Henry locaux* ». La critique de « l'homme de la France » et de l'UDR est reprise par le jeune parti *Ia Mana Te Nunaa*, emmené notamment par Jacqui Drollet, futur président de l'assemblée et vice-président de la Polynésie française après le *Taui*. Dans les « résolutions » du parti, « *la politique des petits copains et des gros profits de certains* » est dénoncée par le parti, qui se réclame d'un socialisme autogestionnaire. *Ia Mana* pointe « (…) *la désolante et éclatante complicité entre l'UDR locale et ses satellites et le gouverneur aux ordres du ministre des DOM-TOM (…). Le manipulateur reçoit les ordres, il agite, les marionnettes s'agitent, et les ficelles sont si grosses qu'on les devine à travers l'écran de télévision* »[529].

Malgré ces critiques récurrentes, Gaston Flosse s'avère satisfait du statut obtenu, contrairement à Francis Sanford. Dans une lettre de Sanford à Flosse du 26 février 1977, le leader autonomiste admet qu'en raison du « *cocktail de concessions gouvernementales et de concessions autonomistes, le nouveau statut ressemble comme un proche parent au projet du troisième larron, l'UDR, baptisé « autonomie de gestion* ». Un communiqué du leader UT-UDR confirme le regret de Sanford : « *Le projet s'alignera sur les éléments fondamentaux de l'autonomie de gestion* »[530]. Pourtant, le statut pose un problème de doublon. Le représentant du gouvernement est le chef du Territoire, mais il en assure en même temps la tutelle[531]. Précisément, Gaston Flosse relaie la position du pouvoir central sur la question du rôle du représentant de l'Etat, présent ou non au conseil de gouvernement. Le camp anti-autonomiste postule qu'« *il n'est pas concevable qu'il soit écarté de la gestion des affaires intérieures du Territoire* ». Finalement, la rencontre du 30 mars 1977 entre le président Giscard d'Estaing, Poniatowski, Sanford et Flosse, reçus séparément, scelle la question épineuse du statut.

---

[528] Il défend un argument juridique dans une lettre leur rappelant la mesure prévue à l'art. 17 alinéa 3, du décret n° 46-2379 du 25 octobre 1946 : « *Lorsqu'un membre de l'assemblée aura manqué au cours de son mandat aux séances de deux sessions ordinaires sans excuse légitime admise par l'assemblée, il sera déclaré démissionnaire d'office par l'assemblée* ». G. Flosse adresse donc un ultimatum aux conseillers autonomistes : « *Après avoir constaté à nouveau votre absence ainsi que celle de 13 autres conseillers, à la séance de ce jour, l'assemblée a pris la décision de la suspendre jusqu'à demain, vendredi 31 décembre 1976, à 8h30 ; Vos collègues et moi-même, animés par un esprit de clémence, propre aux Polynésiens, avons tenu, en cette période de l'année qui appelle au calme et au pardon, à suspendre ainsi l'application rigoureuse et sévère de la loi. Je pense que vous saurez, par votre attitude, éviter de compromettre le climat d'apaisement qui s'est instauré depuis quelques semaines, et qui permettra, nous le souhaitons tous, de mener rapidement à son terme la procédure de réforme du statut de notre Territoire. (…) La majorité (…) a montré aussi, qu'elle entendait, en tous ses actes, respecter la loi. (…) Je ne saurai trop vous demander de venir assister à la séance de demain sous peine d'encourir la mesure prévue par la loi* », in *Archipols*, op. cit.

[529] Op. cit.

[530] Bréaud A., op. cit., p. 73.

[531] De plus, les compétences du Territoire en matière de transports aériens, commerce extérieur, crédit, relations financières avec l'étranger n'ont pas été transférées : les intérêts de l'Etat prévalent.

Gaston Flosse témoigne de l'issue heureuse et reprend le credo gaulliste ultra-marin, selon lequel il n'y a guère de problèmes politiques, mais seulement des problèmes économiques et sociaux à résoudre[532]. La dissolution de l'assemblé territoriale intervient le 31 mars 1977.

Lors des élections territoriales deux mois plus tard, marquées par l'éparpillement des listes (dix-huit listes aux Iles-sous-le-Vent), le Front Uni retrouve la majorité. Vanizette redevient président de l'assemblée territoriale le 7 juin 1977. Le 8 juin, l'assemblée décide l'envoi d'une délégation à Paris pour achever la négociation du statut. Deux jours plus tard, elle élit le conseil de gouvernement : 19 voix pour la liste présentée par Sanford contre 10 à la liste conduite par Flosse. Le nouveau statut est adopté à l'Assemblée nationale le 29 juin (date symbolique par la suite), tandis que Sanford annonce sa démission du mandat de député, afin de se consacrer à la fonction de vice-président du conseil de gouvernement. Le travail de Gaston Flosse auprès de la majorité présidentielle n'est pas pour autant terminé[533]. Il doit convaincre M. Krieg d'être le rapporteur du projet alors qu'il y était opposé, et persuader d'autres membres influents du RPR de ne pas voter contre un projet unanimement accepté à Tahiti. Par extension, il s'agit de ne pas sanctionner par ce vote l'auteur du texte (O. Stirn), qui a démissionné du RPR le 20 janvier 1977. Malgré les troubles immédiats, violents mais marginaux, liés à un attentat et à un assassinat politique les jours suivants[534], la scène politique s'apaise quelque temps. La loi n° 77-772 du 12 juillet 1977[535] satisfait à la fois Sanford et Flosse. Gaston Flosse déclare qu'il apporte « [sa] *pierre à la construction de cette Polynésie* » ; « *on est très proche de l'autonomie interne sans y basculer complètement* »[536].

A la suite de cette bataille politique, le notable Gaston Flosse s'affirme comme un leader incontournable dans l'espace politique polynésien. Maire, conseiller territorial, il mène la lutte politique contre les autonomistes, bien qu'il ne soit guère éloigné en réalité de leurs positions. Il accumule un capital politique important en matière de ressources institutionnelles, notamment communale et territoriales, qui lui octroient un temps politique d'avance sur ses rivaux. La notabilité politique croissante renforce sa position de domination communale. Il est réélu maire de Pirae en 1977 avec 79.3% des suffrages exprimés[537]. Cependant, il entend s'imposer davantage à l'échelon territorial, et bénéficier politiquement de la présence du CEP dont il est le défenseur. Gaston Flosse a dès lors besoin d'une machine politique efficace en situation électorale. Le « notable UDR », selon les mots de François Mitterrand en juin 1976,

---

[532] *« J'ai dit au Président de la République notre satisfaction. Le projet de gouvernement qui prévoit pour la Polynésie française un statut largement décentralisé tout en maintenant le territoire au sein de la République, nous satisfait. Cela est nouveau. Et, ce qui est plus important, ce statut est accepté par la quasi-totalité de la population et des élus. Lorsque le projet a été mis au point, la population a poussé un « ouf » de soulagement, car cette discussion avait assez duré. Nous devons maintenant nous attaquer aux véritables problèmes, c'est-à-dire les problèmes économiques et sociaux du Territoire ».*

[533] *La Dépêche*, 5 juillet 1977.

[534] Le 11 août 1977, Stirn vient célébrer le nouveau statut. Dans la nuit du vendredi 12 au samedi 13, la poste centrale est dynamitée ; puis, dans la nuit du vendredi 26 au samedi 27, le militaire Pierre Chatillon d'Anglejan est assassiné dans son sommeil. Cf. Mazellier P., op. cit.

[535] Elle est publiée au *JORF* du 13 juillet 1977 et au *JOPF* le 18 juillet suivant.

[536] Déclaration d'Alexandre Léontieff, in Mazellier P., *De l'atome… op. cit.,* p. 543.

[537] Regnault J.-M., « Comment devient-on … », op. cit.

s'impose d'une part, comme l'interlocuteur majeur entre le centre et la périphérie, et, d'autre part, entre son mouvement politique et les autres leaders polynésiens.

L'exercice simultané de deux ou plusieurs mandats électifs de Gaston Flosse se situe dans un premier temps sur une base horizontale (maire, conseiller territorial puis chef de l'exécutif local), avant que l'accès à la représentation nationale ne donne de la verticalité à sa trajectoire politique (député, secrétaire d'Etat puis sénateur).

## C/ Le cumul local et national

La transversalité du cumul des mandats de Gaston Flosse ne devient possible sur le plan local, que par son revirement en faveur de l'autonomie rendu public en 1980. Le renouvellement de la stratégie du leader permet un développement spectaculaire du cumul des mandats.

### 1. Le repositionnement autonomiste

Le changement de positionnement sur l'échiquier politique local devient indispensable au leader du *Tahoeraa Huiraatira*. Persévérer dans une posture anti-autonomiste, minoritaire aux élections, entraînerait l'arrêt de la trajectoire ascendante du notable. L'évolution des considérations du leader à l'égard de l'autonomie tient non seulement à un revirement de conviction personnelle, au fur et à mesure de contacts utiles mais parfois décevants avec les représentants du centralisme parisien. Mais adopter l'autonomie relève également d'une nécessité stratégique dans la conquête des postes clés du *Fenua*.

L'examen de la période 1967-1977 montre l'affirmation du leadership de Gaston Flosse. Dès 1969, Gaston Flosse endosse le rôle d'un des principaux anti-autonomistes, même si la souplesse idéologique de l'entrepreneur politique apparaît en filigrane. Quand, après plus d'un an de travail, le sénateur Henri Bouvier et le conseiller Daniel Millaud[538] présentent un rapport sur l'autonomie à l'assemblée territoriale, Gaston Flosse tente d'interrompre la présentation : « *Je ne pense pas que cela soit une affaire importante ; ce sera quelques heures de perdues en discussion, comme d'habitude* »[539]. Il craint que le statut proposé, « *l'invention d'un cerveau torturé* », ne conduise à l'anarchie et à l'indépendance[540]. En conséquence, il vote contre le rapport, approuvé le 18 février 1969 par 18 voix contre 8. Lors de la défaite des autonomistes aux élections municipales de 1972, Gaston Flosse enterre « *l'autonomie interne*

[538] Voir leur biographie sur le site http://ww.histoire.assemblee.pf

[539] Procès-verbal de l'assemblée territoriale (PV de l'AT), 18 février 1969.

[540] Selon les recherches de J.-M. Regnault, d'autres conseillers territoriaux s'en prennent vivement à la personne d'Henri Bouvier. André Porlier s'exclame : « *le conseiller Bouvier utilise son mandat électif pour exprimer sa hargne, sa grogne, sa rogne… cet esprit chagrin, malheureusement, est d'origine métropolitaine… Je crois qu'il porte sur lui la honte de ses frères de race* ». Les quotidiens de la place ont été également virulents contre H. Bouvier.

*[qui] aura été un mythe, semblable à ce colosse aux pieds d'argile, que la pierre des réalités quotidienne va jeter bas* »[541].

Mais il tire les leçons du nouveau revers électoral pour modifier le discours relatif à l'autonomie. En octobre 1972, il propose au gouverneur Angeli, en tant que président de l'assemblée territoriale, de « *collaborer en toute confiance* », après une critique acerbe des autonomistes par le gouverneur[542]. Mais le 5 octobre, après s'être positionné aux côtés du gouverneur, il déclare : « *Nous sommes désormais le pouvoir, le Hau* », ce qu'il confirme quelques mois plus tard : « *Nous sommes plus autonomistes que les autonomistes. Pour nous, l'autonomie n'est pas un mythe. En fait, nous sommes des autonomistes d'action, tandis que nos adversaires sont des autonomistes d'intention* »[543]. Dans cette optique, son revirement stratégique de 1980 en faveur de l'autonomie, qui a tant surpris certains observateurs, est déjà largement amorcé en 1972-1973 : « *L'autonomie, ça se prend. Nous l'avons, nous, l'autonomie… Nous prenons et nous exerçons véritablement le pouvoir avant de le sanctionner par une loi. Le statut nous permet cette indépendance* »[544].

Entre 1969 et 1973, l'idée autonomiste a cheminé à Tahiti. Le député Sanford dépose plusieurs propositions de lois statutaires à l'Assemblée nationale basées sur le rapport Bouvier/Millaud[545]. Pouvanaa, rentré de son exil en novembre 1968, devenu sénateur en 1971, fait de même[546]. A partir de 1973, les autonomistes demandent à plusieurs reprises un référendum sur l'indépendance, mais leurs tentatives échouent[547]. L'ancien résistant et sénateur tahitien Gerald Coppenrath appuie l'idée que le principe d'une libre administration de la collectivité territoriale est partagé par l'ensemble des élus : « *le désir de gérer les affaires propres du Territoire est un sentiment très ancré non seulement chez les élus de la majorité, mais chez les autres* »[548]. Flairant l'air du temps et le consensus minimal des élus polynésiens, Gaston Flosse met en avant la revendication d'un assouplissement de la gestion administrative de la Polynésie française. Il n'écarte pas l'idée d'une autonomie, étant donné que ce courant semble majoritaire dans l'opinion et dans les urnes. Ainsi, en fonction de ses auditoires et de l'univers des opportunités politiques, il fait fluctuer ses propos et sa position dans l'espace politique.

Opposé à « *un statut de pré-indépendance* » selon ses termes, il demande « *le retour aux attributions individuelles et la tahitianisation des cadres* »[549]. A l'occasion du discours inaugural de la session budgétaire 1973, il constate la nécessité d'un « *statut d'autogestion*

[541] *La Dépêche de Tahiti*, 16 août 1972. G. Flosse ajoutait que les vrais problèmes masqués par la prospérité factice des grands travaux et des grandes dépenses de l'État allaient surgir fin 1972…

[542] PV de l'AT du 5 octobre 1972.

[543] *La Dépêche de Tahiti*, 23 février 1973.

[544] *Le Journal de Tahiti*, 23 février 1973.

[545] AN, proposition en annexe au PV de la séance du 25 novembre 1970

[546] Sénat, annexe aux PV des séances du 4 novembre 1971 et 10 mai 1973.

[547] Le 20 juillet 1973, le député et le sénateur envoient un télégramme au président de la République à titre personnel ; le député récidive le 16 février 1974 à l'Assemblée nationale.

[548] Lettre à J. Foccart, 5 octobre 1970, archives privées. Archives JMR.

[549] PV de la Commission Permanente, 17 septembre 1970. A l'instar de la position de Taufa, ce projet de « dépolitisation » nécessite de davantage « océaniser » les cadres : "Both Flosse and Taufa have been in favour of "depolitization" or "oceanization" of political power", op. cit., p. 145.

*plus poussée* ». Le 5 juin 1974, il récidive, en inscrivant la réforme du statut à l'ordre du jour des négociations avec le gouvernement : « *L'essentiel de cette réforme doit tendre à remettre plus pleinement encore aux hommes de ce pays la responsabilité de la gestion des affaires territoriales aboutissant ainsi à une véritable autogestion* ». De fait, s'il s'oppose fermement aux revendications autonomistes sur la place publique pour maintenir les ressources partisanes et étatiques « gaullistes », il ne néglige pas l'idée autonomiste. Il penche plutôt pour une autonomie dont il aurait la paternité, ainsi qu'en atteste la proposition qu'il défend lors de la session budgétaire de 1973. Le projet s'approche fortement de celui de Sanford, pourtant si durement critiqué[550]. Il ressort de ce conflit politique que les rivalités de personne jouent un rôle très important dans le combat politique polynésien. Mais le vœu de décentralisation de la gestion des affaires administratives dans le cadre républicain s'impose, quelles qu'en soient les querelles terminologiques[551].

Par conséquent, la lecture d'un affrontement entre les partisans de l'autonomie et ses adversaires ne reflète pas entièrement la mise en œuvre de nouvelles ressources stratégiques de Gaston Flosse. De plus, la synthèse qu'il tente d'opérer en toile de fonds prend appui sur une solidarité locale qui soude les élus polynésiens face à l'intransigeance bureaucratique de l'Etat. Appuyé par le mouvement gaulliste, Gaston Flosse se doit pourtant de ménager les barons de l'UDR, incapables d'envisager la moindre autonomie, de même qu'il ne peut s'aliéner une frange importante de son électorat (fonctionnaires et militaires par exemple).

De fait, au congrès *Tahoeraa*/UT-UDR de mars 1972, Gaston Flosse manifestait son hostilité à l'autonomie interne face aux militants et aux représentants du RPR : « *Leurs aspirations autonomistes ne sont en fait qu'un rêve qui leur permet de masquer une scandaleuse incurie* »[552]. Le secrétaire général de l'UDR, René Tomasini, rappelait à cette occasion le credo gaulliste : « *Nous sommes hostiles à toute mesure qui engagerait la Polynésie française dans la procédure de l'indépendance* ». Il cherche donc à rassembler les conseillers territoriaux opposés aux autonomistes, en proposant un « Front uni » composé de tous ceux qui rejettent l'idée d'autonomie.

Toutefois, l'attitude des autorités métropolitaines, durant la crise de 1975-1976, joue un rôle important dans la future quête autonomiste de Gaston Flosse. Jean-Marc Regnault a déjà analysé le tournant stratégique et essentiel dans la carrière de Gaston Flosse, à la suite de la promulgation du statut de 1977 et de la défaite aux élections territoriales[553].

---

[550] "*During the 1973 Budgetary session of the Territorial Assembly Flosse outlined a preliminary opposal for a "statute of self-management" for the territory (…). Flosse's proposal contained nothing radically different from the often proposed statute for internal autonomy*", in Tagupa W., op. cit., p. 144.

[551] "*The Gaullist modification for more local power is then not merely a matter of word substitution but a more explicit statement of power decentralization while at the same time maintaining amicable relations with the Métropole*", in Tagupa W., op. cit.

[552] *Les Nouvelles*, 6 mars 1972.

[553] « *A partir de là, Gaston Flosse va évoluer très vite. (…) Il acquiert la conviction que, l'Etat étant désormais favorable à l'autonomie, les élections confirmant l'attachement des Polynésiens à l'autonomie, il ne retrouverait jamais le pouvoir avec ses propres convictions statutaires. Une nouvelle stratégie est nécessaire. Il l'envisagerait donc dès la fin 1977. Mais il attend le moment favorable* », in « La décentralisation Outre-mer : un

En 1974, Gaston Flosse souhaitait que le gouverneur joue un rôle important, alors qu'il estime en 1980 que le Haut-commissaire ne devrait plus être, que « *le garant des actes des autorités territoriales* » et le « *chef des services de l'Etat* ». Mais, en réalité, Gaston Flosse admet la nécessité d'une évolution statutaire dès 1974, malgré les réticences de Rudy Bambridge. Son repositionnement demeure cependant mesuré, car l'autonomie ne doit pas remettre en cause l'appartenance à la République. Malgré tout, Gaston Flosse prépare un projet d'autonomie interne dès 1974, avec la collaboration de Cooky Grand, Jacques-Denis Drollet (ex-RDPT) et Alexandre Léontieff[554], afin de récupérer une partie de l'électorat autonomiste. En colère, le gouverneur convoque Flosse pour lui rappeler que proposer l'autonomie interne, c'est préparer l'indépendance[555]. Pourtant, en 1975, Gaston Flosse interpelle à nouveau le secrétaire d'Etat : « *Les textes actuels régissant les institutions de la Polynésie française, qui pouvaient se concevoir dans un autre contexte historique […] se trouvent inadaptés au contexte actuel* »[556]. Cependant, il s'agit d'une « *révision dans le sens d'une autogestion* » inscrite dans « *l'appartenance à la République française* ». Finalement, la gestion giscardienne de la crise de 1975-1977 accélère sa mutation autonomiste.

Gaston Flosse, après s'être beaucoup investi dans la crise institutionnelle, ne digère pas la défaite aux élections territoriales de 1977 face aux autonomistes de Sanford et Teariki. L'ancien dirigeant du *Tahoeraa* Patrick Peaucellier explique que « *S'il avait été battu aux élections législatives de 1978, il aurait abandonné la vie politique* »[557]. L'autonomie a désormais les faveurs de l'Etat et de la majorité des Polynésiens. Mais Gaston Flosse en tire les conclusions. Il s'attelle à la préparation du projet d'un nouveau statut à partir d'août 1979, avec une réunion tous les samedis dans le plus grand secret : « *Ni les renseignements généraux, ni même les personnalités du Tahoera'a ne sont au courant. Pour une fois, en Polynésie, rien n'a transpiré. Quand Gaston Flosse réunit la presse, le 7 mars 1980, la surprise est réelle. Les élus du Tahoera'a eux-mêmes l'apprennent par les journaux* »[558].

Quelques jours plus tôt, alors que le moment propice à la révélation du « changement de cap » approche, Gaston Flosse critiquait sévèrement le budget territorial au début du mois de mars 1980 : « C*e budget 1980 est un nouveau budget de reconduction, le quatrième depuis la gestion des affaires locales par le Front Uni. (…) Ce budget 1980 reflète l'absence de plan de développement économique et social du Territoire* »[559].

---

combat pour l'émancipation politique et économique. L'exemple du statut de 1984 », in *Les Cahiers d'*Outre-mer, Université de Bordeaux III, n° 191, juillet-septembre 1995, p. 409.

[554] J.-M. Regnault a relevé la confirmation de l'existence de ce projet dans un entretien du 7 mars 1980, du Haut-commissaire avec E. Le Caill. J.-D. Drollet a également confirmé que le projet avait bien existé (3 septembre 2004).

[555] Art. 41, texte d'avril 1974.

[556] Cité dans P. Guesdon, *L'évolution statutaire de la Polynésie française*, Mémoire de DES de sciences politiques, 1976, p. 61.

[557] Regnault J.-M., op. cit.

[558] Op. cit., p. 410. Le statut a été préparé depuis plus d'un an autour d'une équipe restreinte composée d'A. Léontieff, E. Lequerré, P. Peaucellier, G. Kelly et l'attaché parlementaire J.-C. Marquis.

[559] Cité in Regnault J.-M., op. cit.

Lors de la conférence de presse du vendredi 7 mars 1980, le dépôt d'une proposition de loi à l'Assemblée nationale instaurant l'autonomie interne en Polynésie française consacre la « conversion » autonomiste de Flosse, qui estime que « *Les Polynésiens ont mûri et éprouvent le désir de se sentir plus autonomes avec une décentralisation véritable* »[560]. Qualifié par la presse de « *super-autonomiste* » ou de « *pouvaniste* » (en référence à Pouvanaa a Oopa), « *Ce changement brusque ne rencontre pas d'opposition réelle, ni parmi les instances dirigeantes, ni parmi les militants* »[561]. Pourtant, le Haut-commissaire téléphone aux conseillers *Tahoeraa* pour leur demander de ne pas *« suivre Flosse sur cette voie, [car] c'est l'indépendance* » (23 mai 1980). Mais la réponse par communiqué de presse du *Tahoeraa* le 11 mars, souligne que « *C'est avec consternation que le Tahoeraa Huiraatira constate que le* Haut-commissaire, *Paul Cousseran, loin de se cantonner dans son rôle d'arbitre, n'hésite plus à se mêler de politique locale en se faisant le porte-parole du Front Uni en cette circonstance* ». Flosse et Cousseran ne s'apprécient guère, et depuis 1977, les conseillers territoriaux du *Tahoeraa* refusaient les invitations à la résidence du Haut-commissaire. De plus, selon le leader tahitien, « *Ce statut a été approuvé par toutes les instances du Tahoeraa Huiraatira* ».

Gaston Flosse en profite pour donner simultanément une image rassurante de son projet, parce que la Polynésie française « *doit rester française et demeurer un îlot de francité dans le vaste océan anglophone qui l'entoure. Elle restera la France du Pacifique* »[562]. Dans une autre conférence de presse, le 22 mai, il constate que « *Nous avons la preuve aujourd'hui que l'autonomie n'entraîne pas l'indépendance puisque nous n'avons jamais été autant tributaires de la Métropole. Les liens sont de plus en plus étroits et me permettent d'affirmer que l'autonomie ne mène pas à l'indépendance* »[563]. Afin de montrer que le repositionnement autonomiste n'engage pas un changement de position du *Tahoeraa* à l'égard de la présence du CEP, Gaston Flosse fait en sorte qu'une lettre, adressée en décembre 1979 à l'association écologiste *Ia Ora te Natura*, soit publiée dans les journaux le même jour où ceux-ci traitent de la conférence de presse du revirement autonomiste[564]. Trop marqué par une image de défenseur du CEP, le *Tahoeraa* a néanmoins amorcé sa mue dans le sillage du « renouveau culturel », mais aussi dans les nuances apportées à sa position à l'égard de la présence du CEP : « (…) *le Tahoera'a, toujours favorable au CEP, surveille de près les problèmes de sécurité et exige des contreparties financières de plus en plus fortes* »[565].

Sur le plan national, dans le but de rassurer la droite, d'obtenir l'assentiment du RPR et de séduire à gauche, Gaston Flosse utilise le terme de « décentralisation » à l'Assemblée nationale : « *Je demande simplement une présidence élue et une plus large décentralisation*

[560] Mazellier P., op. cit., p. 171.
[561] Regnault J.-M., op. cit.
[562] Op. cit.
[563] Op. cit.
[564] *« C'est le général de Gaulle qui a pris la décision de doter la France d'un armement nucléaire efficace destiné à la protéger contre toute agression étrangère par le jeu de la dissuasion (donc non agressif) (…). La Polynésie française est partie intégrante de l'ensemble français et elle profite comme toute région métropolitaine de l'effet dissuasif de la force de frappe (…). Le Tahoera'a Huiraatira n'est pas opposé à la présence sur le Territoire du CEP et du CEA. Nous n'estimons pas que la dignité de notre peuple (…) soit bafouée* », op. cit., p. 410.
[565] Op. cit., p. 411.

*au plan économique. Où donc est le danger ?* »[566]. En effet, l'adversité suscitée par la conversion autonomiste, si elle laisse pantois ses adversaires locaux, est peut-être la plus vive dans son propre camp. Le Haut-commissaire et le secrétaire d'Etat sont également désagréablement surpris : « *D'après Gaston Flosse, ces deux dernières personnalités, ainsi que le ministre de l'Intérieur, seraient intervenus auprès des responsables du RPR pour leur signifier que le leader du Tahoera'a voulait mener le Territoire à l'indépendance* »[567]. Non seulement le cacique gaulliste Pierre Mesmer refuse de signer sa proposition de loi, mais les autres députés RPR des DOM-TOM sont aussi réticents : « *Mon collègue Jacques Lafleur voit rouge dès qu'on parle d'autonomie* »[568]. Gaston Flosse se lance dans un « porte-à-porte » auprès des députés métropolitains[569].

Pourtant, la consolidation du pouvoir local de Gaston Flosse est reliée au succès de l'entreprise statutaire du leader, qui doit confirmer l'avance stratégique prise sur ses adversaires. La réalisation de cet objectif passe par un travail d'argumentation et de persuasion des édiles du RPR, bien qu'il détienne déjà le soutien personnel du président du mouvement gaulliste. Début décembre 1980, le RPR fait savoir qu'il se range aux positions de Gaston Flosse[570]. Un nouveau projet de loi, soutenu par Jacques Chirac, est déposé par Flosse le 13 novembre 1981[571]. La continuité de son affiliation partisane avec le RPR maintient Gaston Flosse en situation favorable dans l'espace local. Il réussit à persuader les autorités du parti gaulliste de soutenir son revirement autonomiste. La relation qu'il entretient avec Jacques Chirac le prémunit des réactions défavorables des caciques du RPR, dont l'ancien Premier ministre Pierre Messmer[572].

Un nouveau « champ politique des possibles » s'ouvre désormais devant Gaston Flosse. D'une certaine manière, il conquiert une autonomie partisane vis-à-vis des gaullistes sans s'aliéner leur soutien, avant de conquérir une autonomie institutionnelle vis-à-vis de la France entre 1984 et 2004. Dans l'espace polynésien, la conversion autonomiste du chef du *Tahoeraa* siphonne le fonds de commerce des autonomistes et représente un tournant dans le clivage qui

---

[566] Mazellier P., op. cit.

[567] Regnault J.-M., op. cit., p. 411.

[568] *La Dépêche*, 23 mai 1980.

[569] « *Il est évident que ma proposition de loi n'a pas fait plaisir du tout au gouvernement UDF dont la majorité fait partie, et M. Dijoud, comme d'autres sont brusquement entrés en activité lorsque j'ai rendu mon projet public (...). Bref, ils ont si bien fait que certains RPR ont peut-être été ébranlés. Mais j'ai déjà pas mal de signatures* ». Sur ces éléments, Regnault J.-M., op. cit.

[570] « *Les députés RPR ont réaffirmé leur attachement sans réserve au maintien des TOM dans l'ensemble de la République française, mais ils ont constaté en même temps, a dit M. Lablé, les caractéristiques particulières de la Polynésie française et, en accord avec ses représentants et élus polynésiens, ils ont estimé qu'il y avait lieu de mettre en harmonie, le droit et le fait dans la nécessaire évolution du Territoire* », Dépêche *AFP*, citée in Regnault, op. cit., p. 411.

[571] Le député polynésien se justifie à nouveau : « L'*autonomie de la Polynésie au sein de la République qui va droit dans le sens du projet de décentralisation du gouvernement socialiste est un objectif raisonnable et justifié par les spécificités locales et l'éloignement de notre Territoire* », cité in Regnault J.-M., op. cit., p. 413.

[572] G. Flosse, conférence de presse du 23 mai 1980, cité par Regnault J.-M., op. cit. : « *Tout député RPR avant de déposer une proposition de loi doit avoir l'accord de son président de groupe, c'est-à-dire Claude Labbé. (...) Il y a eu, je le dis franchement, certaines réticences notamment de la part de M. Messmer (...). L'ensemble du groupe s'est donc abstenu* ».

s'établit dans l'espace politique. Le rapport de force entre *Tahoeraa Huiraatira* et *Front Uni* s'avère de plus en plus favorable à un parti en pleine ascension. Le leadership compliqué, conflictuel et vieillissant au *Front Uni* de Francis Sanford, souffre également de la révélation de scandales financiers (*Tissages tahitiens, Enerpol*)[573] impliquant des membres du premier gouvernement autonomiste. Le déclin des avatars du RDPT de Pouvanaa (*Here Aia, Ea Api*) ouvre un espace aux partis contestataires, représentés par le *Ia Mana Te Nunaa* de Jacqui Drollet et le *Tavini Huiraatira* d'Oscar Temaru. Enfin, le statut d'autonomie *a minima*[574] obtenu par le *Front Uni* permet à Flosse de rallier les autonomistes déçus, du fait que le Haut-commissaire demeure le président de l'exécutif et le responsable des services administratifs.

Le processus de négociation du statut prend donc une tournure favorable pour l'équipe gouvernementale de Flosse à partir de 1982. Mais, fin 1982, le consensus n'est qu'apparent, car il est remis en cause par la visite de six députés de la Commission des lois présidée par le socialiste Raymond Forni. La délégation parlementaire demande un comité mixte paritaire pour les compétences économiques litigieuses, tempère les nouveaux symboles : « *Il ne faut pas laisser l'illusion à l'opinion publique française et internationale que la Polynésie est autre chose que la France ou un territoire à part dans la République française* ».[575]. Gaston Flosse est furieux : « *Nous sommes revenus à la barre zéro, voire dans le zéro* »[576]. La présentation de l'avant-projet de statut par le gouvernement révèle « *La crainte des élus polynésiens (…) que la spécificité du Territoire soit noyée dans les réformes de décentralisation. Il leur apparaît insupportable que la Polynésie soit traitée comme une région métropolitaine, voire soit dotée d'un statut moins libéral* »[577]. Pour Gaston Flosse, ce projet n'est pas acceptable car « *plus colonialiste que jamais* » : « *On nous prend pour qui ? Pour des enfants à qui on donne un hochet ? On nous bombarde ministres et président en nous enlevant tout pouvoir. Le haut-commissaire peut peser en permanence sur le jeu des institutions locales* »[578]. En dépit d'un nouveau projet présenté le 25 août 1983, Gaston Flosse estime que « [la France a] *répondu à un dessein ambitieux par un mesquin marchandage de boutiquiers* »[579]. Le 21 septembre 1983, le rapport de la commission du statut est adopté, mais le projet gouvernemental est rejeté par l'assemblée territoriale.

De la même façon qu'en 1976-1977, le président de la République débloque le dossier, en recevant Gaston Flosse le 19 octobre 1983. Les amendements de l'assemblée territoriale sont inclus par la Commission des lois, le texte est remanié par le Conseil d'Etat, et adopté en conseil des ministres le 7 décembre 1983. Pour autant, « *Gaston Flosse s'inquiète, écrit à Guy*

---

[573] G. Flosse, cité in *La Dépêche*, 23 mai 1980.

[574] Cf. Regnault J.-M., *Des partis et des hommes en Polynésie française, vol. 1*, Papeete, Editions Haere Po No Tahiti, 1995, 200 p.

[575] Quant au CEP, « *Je sais qu'il doit durer encore longtemps. Les choix stratégiques ne peuvent pas être remis en cause par une partie de la population française. Ce n'est pas la volonté de la Polynésie qui peut remettre en cause la politique stratégique de la France* », in Mazellier P., op. cit.

[576] Op. cit., p. 300.

[577] Regnault J.-M., « La décentralisation Outre-mer : un combat pour l'émancipation politique et économique. L'exemple du statut de 1984 », In *Les Cahiers d'*Outre-mer, Université de Bordeaux III, n° 191, juillet-septembre 1995, p. 415.

[578] Cite in Regnault, op. cit.

[579] Cité par C. Cadoux, in Regnault, op. cit.

*Penne, conseiller technique du président. Le texte, selon lui, ne correspondrait ni à l'avis de l'assemblée territoriale, ni à l'arbitrage du Président de la République* »[580]. Les discussions stagnent. Gaston Flosse contre-attaque sur le terrain du CEP, en se disant favorable à un référendum local sur l'avenir du CEP. Le sachant anticonstitutionnel, il prône une consultation de la population sur des registres ouverts dans les mairies.

Le 12 avril 1984, l'avis de l'assemblée territoriale sur le projet de statut est remanié[581]. Pour le conseiller Napoléon Spitz : « *L'ère des Metua est terminée. Quand la majorité sera pour l'indépendance, alors les Metua pourront parler* ». Les 9 et 10 mai 1984, le projet est débattu à l'Assemblée nationale. A la demande de Gaston Flosse, les députés RPR Tutaha Salmon, avec Jacques Toubon, s'inquiètent du terme « évolutif ». Pourtant, dès 1985, Gaston Flosse demande une extension de l'autonomie interne, dans le domaine des affaires extérieures (sur le modèle des Iles Cook, Etat-associé à la Nouvelle-Zélande). Plus le panel de compétences est large, plus la marge de manœuvre politique du président augmente.

Le repositionnement autonomiste, puis la conquête de l'autonomie, octroient une position centrale au leader dans l'espace polynésien. Le rôle du notable, à l'interface local/national, lui permet d'intégrer l'espace politique national.

### 2. Le ministre-président-député-maire

L'accès à la députation lors des élections législatives de 1978 redonne l'élan nécessaire au leader pour repartir à la conquête du pouvoir local. La dynamique ascendante de la trajectoire de Flosse au début des années 1980 est consacrée par une nomination en 1986 par le Premier ministre Jacques Chirac à un poste ministériel. Les nouvelles positions obtenues offrent à son leadership un nouveau *statut* dans l'espace sociopolitique polynésien.

Après la victoire du *Tahoeraa Huiraatira* aux élections territoriales de 1982, le président du *Tahoeraa* cumule plusieurs titres politiques. Conseiller territorial, maire de Pirae, président du gouvernement de la Polynésie française depuis 1984, il est député à l'Assemblée nationale et secrétaire d'Etat du gouvernement de cohabitation de J. Chirac (1986-1988). Toutefois, en raison des effets de la loi sur le cumul des mandats votée en décembre 1985, il renonce au mandat de député européen en 1986 ; il est remplacé par le suivant de liste, Pierre Lataillade. Il ne siège que deux ans au Parlement européen, du 17 juin 1984 au 20 mars 1986. Avec ce mandat, le nouveau secrétaire d'Etat chargé du Pacifique Sud aurait présenté une carte de visite débordée par le nombre de fonctions politiques : maire, conseiller territorial élu président du gouvernement de la Polynésie française, député, secrétaire d'Etat, député européen. Dès lors, la régulation du cumul des mandats ne permet pas au leader polynésien d'honorer l'ensemble des mandats issus des urnes. Déjà en 1982, Gaston Flosse était député depuis le 12 mars 1978, réélu le 21 juin 1981. Mais l'accès à la vice-présidence du conseil de gouvernement, entre le 3 juin 1982 et le 13 septembre 1984, fait qu'il démissionne de son mandat de député le 16 juin 1982. Tutaha Salmon est élu à la suite de l'élection partielle le 29

[580] Regnault J.-M., op. cit., p. 416.
[581] 17 voix pour, 6 abstentions dont Vernaudon, 3 contre.

août 1982. La prise de fonction dans le gouvernement Chirac auprès du ministre des DOM-TOM, entraîne son remplacement par son suppléant Edouard Fritch.

La première mandature à l'Assemblée nationale intervient à la suite des élections législatives de 1978, dans lesquelles il est élu au premier tour avec 51.1% des voix, soit 8 619 voix sur 16 732 bulletins exprimés. Flosse était notamment opposé à trois autres candidats dans sa circonscription, dont Tutaha Salmon, conseiller-maire de Tautira, et Maco Tevane, qui traque les doubles inscriptions électorales à Pirae, et émet des accusations d'affairisme.

Le mandat de député de Gaston Flosse est conforté trois ans plus tard, après la dissolution de l'Assemblée nationale consécutive à l'élection du président Mitterrand le 10 mai 1981. Gaston Flosse est désormais en position de force pour les élections territoriales de 1982. Président du gouvernement de la Polynésie française depuis le 14 septembre 1984, Gaston Flosse est réélu député le 2 avril 1986. En juin 1988, il n'est pas réélu face à Emile Vernaudon, alors que son rival Alexandre Léontieff est élu dans l'autre circonscription. Gaston Flosse ne retrouve véritablement la fonction de député que le 2 avril 1993, jusqu'à la dissolution du 21 avril 1997[582]. Le leader tahitien prépare les élections sénatoriales l'année suivante pour retrouver la représentation nationale. Lors de ses passages à l'Assemblée nationale, le représentant polynésien obtient des postes stratégiques, en particulier à la Commission des finances (1978-1982, puis retour en 1993). Il est aussi le rapporteur spécial de la Commission des finances au budget des TOM de 1978 à 1981, puis à nouveau à partir de 1993.

La notabilité politique de Gaston Flosse est pleinement ancrée entre 1982 et 1988. Les limites institutionnelles à l'accumulation des positions politiques préférentielles n'empêchent pas la délégation de fonctions à des proches, à l'exception du mandat de député européen[583]. Son gendre Edouard Fritch devient député, tandis que le fidèle Jacky Teuira le remplace à la présidence du gouvernement de en 1987. Mais l'addition de positions institutionnelles ne correspond pas forcément au point culminant du pouvoir local de Gaston Flosse. Ce « moment » est atteint après 1995, tout au long de la *fusion* des échanges politiques avec Jacques Chirac président de la République. Il concentre l'exercice du pouvoir dans ses mains, et bénéficie de ses « investissements » politiques entrepris dans l'ensemble des archipels polynésiens.

Gaston Flosse maintient une continuité parlementaire, puisqu'il passe du statut de député à celui de sénateur en 1998[584]. Il réduit ainsi la voilure de ses mandats, afin de se

[582] Un tandem *Aia Api/Tahoeraa* (E. Vernaudon avec E. Fritch comme suppléant) est élu avec 59% des voix. Voir Regnault J.-M., « Législatives ou territoriales : les élections du 17 mai 1997 », in *TPM* n° 74, juin 1997.

[583] En 1980, G. Flosse dépose un amendement qui vise à établir l'incompatibilité des mandats d'exécutif local et de député européen. Mais en 1984, c'est son adversaire J. Juventin qui fait adopter cet amendement. Flosse concourant aux élections européennes, il s'agit d'une « *discrimination inacceptable* » pour les RPR J. Toubon et N. Salmon. Ils en appellent au Conseil constitutionnel, car il est possible d'être député européen et président de conseil régional.

[584] G. Flosse réalise le meilleur score des nouveaux sénateurs : 79.78% des voix des grands électeurs. *Les Nouvelles*, 28 septembre 1998. Election spécifique de notables, les sénatoriales montrent ainsi le poids de G. Flosse dans l'espace politique polynésien.

concentrer sur le mandat essentiel de président du gouvernement de la Polynésie française, dont il étend la portée et les compétences de manière « évolutive » jusqu'en 2004.

### 3. Le président-sénateur

Le cumul des mandats ne reflète pas nécessairement l'apogée du *cursus honorum* politique. Le nombre ne fait pas la qualité en matière de mandats politiques.

Certes, les capitaux politiques alimentent le jeu des ressources de l'entrepreneur politique. Mais c'est véritablement la logique de situation qui met en évidence un point culminant dans l'exercice du jeu des ressources politiques vers un pouvoir « préférentiel » : la présidence de la Polynésie française. La situation préférentielle de pouvoir (1995-2004) s'appuie au minimum sur la concordance de deux positions institutionnelles préférentielles, ainsi que sur un échange politique entre deux leaderships (Flosse et Chirac) qui fusionnent des pouvoirs présidentiels (local et national).

Les victoires aux élections territoriales, par le jeu des alliances, permettent la réélection de Gaston Flosse à la présidence du gouvernement de la Polynésie française les 4 avril 1991, 28 mai 1996 et 17 mai 2001. Ainsi, la maîtrise du jeu parlementaire local et de l'espace polynésien l'amènent à conserver la présidence d'avril 1991 à mai 2004 (ou février 2005, avec cinq mois d'interruption entre juin et octobre 2004). Le tour d'horizon des mandats locaux et nationaux fait place au ciblage de mandats-clés, ce qui lui offre des marges de manœuvre institutionnelles renforcées, un champ d'influence élargi, voire une immunité aux tracasseries judiciaires.

Le passage du mandat de député à celui de sénateur appartient au registre classique de l'évolution professionnelle du métier politique dans le système français. Gaston Flosse est élu sénateur le 27 septembre 1998. Il est réélu le 21 septembre 2008 avec 53.4% des voix au premier tour, face à deux anciens ministres de son gouvernement, Gaston Tong-Sang et Béatrice Vernaudon.

Il s'arroge de nouvelles prérogatives dans l'espace polynésien par le contrôle direct ou indirect des commissions à l'assemblée de la Polynésie, ou par l'auto-attribution de ministères à la présidence. Par exemple, il est ministre de la Perliculture de 2001 à 2004. Toutefois, la crise du pouvoir personnel conduit à l'érosion de la légitimité du leader. Le rappel à l'ordre du droit républicain contre le notable sera longtemps ralenti par une ressource parlementaire, c'est-à-dire l'immunité parlementaire accordée par le mandat de sénateur dans les affaires judiciaires.

Un tableau statique de l'accumulation des mandats ne suffit pas à la compréhension de la trajectoire du notable. La conquête politique des mandats appelle la maîtrise d'un jeu de ressources institutionnelles et personnelles. Mais la consolidation des ressources politiques dans la course aux mandats fait appel à une ressource fondamentale : la ressource partisane. En effet, le premier pilier de la conquête du pouvoir du notable repose sur le *fief*. L'ancrage local, à l'instar des ressources communale et territoriale, offre au notable un bastion dans lequel se replier lors de périodes moins fastes électoralement.

Le second pilier est représenté par le parti politique. La ressource partisane permet au leader d' « industrialiser » les acquis de la notabilité. La conquête du pouvoir est précédée par la mise en marche d'une *machine* électorale au service du leader, indispensable dans une trajectoire ascendante et durable de pouvoir en démocratie représentative.

# CHAPITRE 2

# LA MACHINE POLITIQUE :

# LE *TAHOERAA HUIRAATIRA*

Gaston Flosse hérite d'une structure partisane, dont il procède à la refondation, dans le sillage du RPR de Jacques Chirac. Mais le *Tahoeraa Huiraatira*, véritable machine politique, représente le support structurel de l'entreprise politique de Gaston Flosse.

## *Section 1 : La formation du Tahoeraa Huiraatira et du leadership partisan de Gaston Flosse*

Le parti politique – défini comme une « *organisation, relativement stable, qui mobilise des soutiens en vue de participer directement à l'exercice du pouvoir* »[585] – représente un des plus sûrs moyens pour « procurer à leurs chefs le pouvoir » (Max Weber). Le leadership de Gaston Flosse repose sur la formation d'une machine politique sans équivalent en Polynésie.

### § 1 La formation du parti politique

Le parti politique appelé *Tahoeraa Huiraatira* (« Rassemblement Populaire » ou « Rassemblement du Peuple »)[586], représente une ressource politique fondamentale dans l'ascension de Gaston Flosse. L'organisation qu'il prend en main remplit deux fonctions principales : une machine politique pour la participation directe à la compétition électorale, et une structure diffusant le leadership de son président dans l'espace sociopolitique polynésien.

[585] Braud P., *Sociologie politique*, op. cit., p. 683.

[586] Plusieurs traductions françaises sont possibles : « Rassemblement du peuple », « Rassemblement des citoyens » ou « Rassemblement des électeurs ». Voir Vernaudon J., Sam L., Bambridge T., « Le vocabulaire contemporain en drehu et en tahitien, langues océaniennes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française », pp. 1971-208, in Faberon J.-Y., Fayaud V., Regnault J.-M. (dir.), *Destins des collectivités politiques d'Océanie*, op. cit., vol. 1, pp. 202-203. Les auteurs citent et traduisent un discours de G. Flosse en 1991, qui illustre la polysémie de « *huiraatira* ».

Le parti politique, dans l'espace polynésien, sert les desseins de son leader[587]. D'ailleurs, une définition d'un parti politique à Tahiti est proposé dans une lettre signée par Walter Grand à Jacques Foccart, datée du 10 janvier 1955 : « *Un parti politique à Tahiti, c'est un groupement de personnes qui suivent un homme et non une doctrine (…) les théories laissent absolument froid le Tahitien (…). Peu importe même que ledit leader change d'étiquette (…) On continuera à le suivre de la même façon !* » [588]. Par conséquent, dans le jeu politique tahitien, « *La règle reste la multiplicité des partis à l'existence éphémère* »[589]. Le *Tahoeraa Huiraatira* constitue en cela une exception notable[590].

Selon la distinction classique de Maurice Duverger entre « parti de cadres » et « parti de masse », le *Tahoeraa Huiraatira*, en tant que regroupement de notables revendiquant habileté, compétence et réussite dans leurs activités sociales, appartient a priori à la première catégorie. Au fur et à mesure de l'ascension du parti dans l'espace politique polynésien, il a pu se rapprocher de la seconde catégorie, en déployant des sections dans l'ensemble de la Polynésie. Cependant, l'afflux de militants ne fait pas pour autant du parti polynésien un « parti de militants ». La direction politique du mouvement, marquée par l'omnipotence du président, est totalement souveraine en matière décisionnelle. La direction politique du parti est incarnée, personnifiée et contrôlée par Gaston Flosse, qui « personnalise » le parti politique. Il en est à la fois le père symbolique, le guide (*Metua*) et la « sève » (du *tumu fei*, emblème du parti). Il en est aussi empiriquement le « *boss* », au sens des « machines politiques » américaines de patronage, récoltant les voix en échange de relations clientélaires.

La formation du *Tahoeraa Huiraatira* est un processus amorcé depuis 1958. En phase avec les débuts de la V$^{ème}$ République, elle s'inscrit dans la continuité des liens entre réseaux gaullistes et notables tahitiens. L'influence de Tony Bambridge, dans la dynamique de rassemblement des notables contre les réformes fiscales du gouvernement de Pouvanaa en 1958, puis celle de son fils Rudy Bambridge, appuient considérablement la constitution du mouvement politique. Le *Tahoeraa* représente alors un relais politique de l'Etat gaulliste. Au sein du parti politique naissant, Gaston Flosse fait sa formation politique aux côtés de Rudy Bambridge et d'une autre grande figure tahitienne, Elie « Nedo » Salmon. Une fois devenu président du parti, il s'attelle aussitôt à refonder le *Tahoeraa* et à l'institutionnaliser durablement dans l'espace polynésien.

Les pionniers du *Tahoeraa Huiraatira* associent des personnalités influentes, issues des champs politiques et économiques de la société tahitienne, qui sont opposées au RDPT de

[587] « (…) *Dans la plupart des cas, intérêts personnels et partisans tendent sinon à se confondre totalement, du moins à cohabiter largement. De la même façon, certaines entreprises politiques locales tendent logiquement, par le phénomène du cumul des mandats mais aussi la constitution d'équipes de cumul, à se donner une dimension départementale, régionale, voire nationale. L'entreprise politique est alors liée à des types et profils de carrière particuliers* », Garraud P., op. cit., p. 13.

[588] Carton BR UF 94, archives de la Fondation Charles de Gaulle ; lettre sûrement écrite par le journaliste R.R. Lagarde et signée W. Grand, selon J.-M. Regnault.

[589] Regnault J.-M., « préface », in Collombat B., op. cit., p. 15.

[590] Sur les origines du parti, voir l'ANNEXE 3.

Pouvanaa[591], considéré comme un dangereux « communiste » ou « séparatiste »[592]. L'organisation politique est initiée par des notables conservateurs, favorables à la France et au gaullisme. Plutôt démocrates, ils reconnaissent davantage le principe de liberté (en matière commerciale et fiscale notamment) que le principe d'égalité dans les EFO. Partisans du maintien des franchises polynésiennes au sein de la République française, ils sont opposés aux revendications progressistes du RDPT en matière sociale et à tout séparatisme, lui-même à géométrie variable chez les dirigeants du RDPT[593].

Si le *Tahoeraa* dérive historiquement de l'UDSR et de l'*Union Tahitienne*, le père fondateur du *Tahoeraa* est véritablement Tony Bambridge, pivot des intérêts des notables et de l'opposition à Pouvanaa. Lors de la situation de crise en 1958, « Tony » apporte un soutien important à l'alliance des opposants à Pouvanaa, ce qui témoigne du rôle essentiel qu'il a joué dans la genèse de ce rassemblement. Le 17 avril 1958, l'*Union Tahitienne Démocratique* (UTD) rassemble cinq groupes politiques engagés contre le projet d'impôt sur le revenu souhaité par Pouvanaa. Réunis dans la salle des délibérations du conseil municipal de Papeete l'*Union Tahitienne*, les *Indépendants*, les *Indépendants d'Action sociale*, l'*Union des cultivateurs* et le *Rassemblement du Peuple Océanien* fusionnent sous la présidence d'André Rives-Henry, proche de Chaban-Delmas, délégué du Comité National des Républicains Sociaux[594].

L'union des opposants se transforme en parti, après le retour du Général de Gaulle au pouvoir en mai 1958 au gré de la crise algérienne. Auparavant minoritaire, l'UTD est désormais appuyé par le gouvernement central et l'UNR. Malgré les scissions évoquées préalablement, l'UTD prend l'appellation d'UTD-UNR en 1958, d'UT-UNR en 1962, et d'UT-UDR en 1968[595]. Les institutions sont verrouillées par l'alliance du gouverneur et de ses relais locaux UT-UNR, appuyés par l'Eglise catholique et l'armée[596].

---

[591] Voir les travaux de J.-M. Regnault sur le RPF en Océanie : « L'échec d'une traduction politique du gaullisme dans l'Océanie française après la Seconde Guerre mondiale » (*De Gaulle et le Rassemblement du Peuple français, 1947-1955*, Fondation Charles de Gaulle, Université de Bordeaux III, A. Colin, 1998, pp. 265-279) ; « L'échec d'une traduction politique du gaullisme dans le Pacifique français après la Seconde Guerre mondiale », 1ère partie, *BSEO* n° 278, octobre 1998, Papeete, p. 35 à 51, 2ème partie, *BSEO*, n° 279/280, décembre 1998/mars 1999, pp. 32-48 [version longue de l'article précédent].

[592] Cf. Regnault J.-M., *Le Metua et le Général : un combat inégal*, Les Ed. de Tahiti, 2009, 456 p.

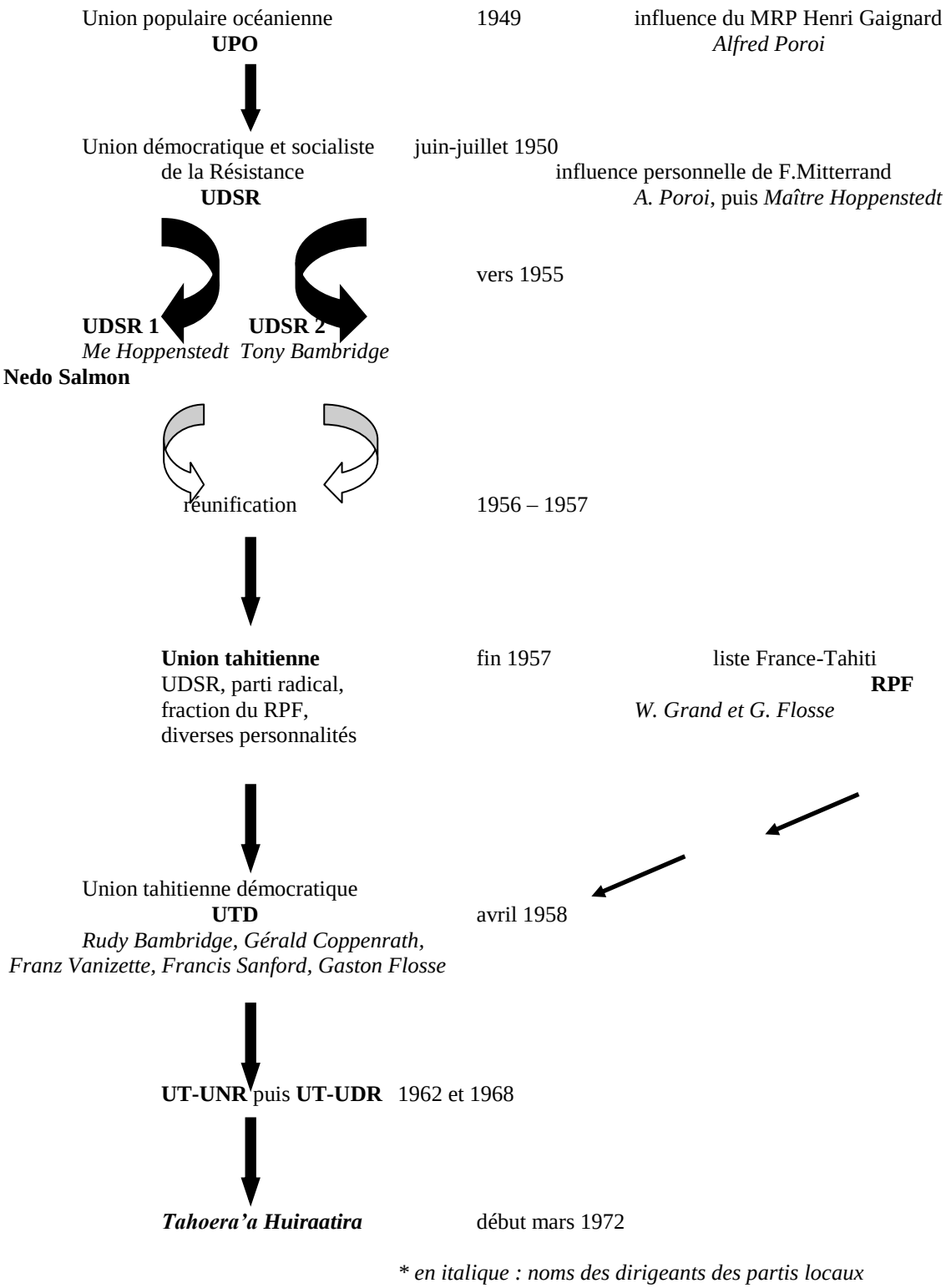
[593] Op. cit. Pouvanaa et Céran-Jérusalémy usent de discours ambigus et contradictoires. A partir des années 1980, l'évolution autonomiste du parti conduit des anciens du RDPT à rallier le *Tahoeraa*, qui s'affirme dans la période 1991-2005 comme un parti quasi hégémonique sur la scène politique locale. La quête de toujours plus d'autonomie pour la Polynésie française au sein de la France trouve ses limites avec les accords passés en 2007 avec l'indépendantiste Oscar Temaru, sanctionnés dans les urnes en 2008.

[594] Sur les relations des deux hommes, voir Chastenet Patrick et Philippe, *Chaban*, Paris, Seuil, 1991, 608 p.

[595] L'UNR devient UDR en 1968 : Union pour la Défense de la République, puis Union des démocrates pour la République en 1971.

[596] « *Le secrétaire général de la Polynésie française rédigeait des articles bien argumentés (…) et les envoyait au parti. L'un des dirigeants signait l'article que la presse s'empressait de publier. Les chefs de service du gouverneur rédigeaient des questions que les conseillers UT-UNR de l'assemblée posaient au sein de l'hémicycle* », in Regnault J.-M., op. cit., p. 106.

## DE L'UPO AU *TAHOERA'A*[597]




** en italique : noms des dirigeants des partis locaux*

[597] Reproduction du schéma élaboré par J.-M. Regnault, in *La France à l'opposé*…, op. cit., p. 107.

Par conséquent, le *Tahoeraa Huiraatira*, héritier d'une chaîne de groupes/partis[598] politiques et de relations notabiliaires, trouve son origine dans la création de l'UTD par les Bambridge père et fils en avril 1958. Rudy Bambridge, avec notamment Lysis Lavigne[599], ancien combattant de la France Libre, chirurgien-dentiste, et premier ministre de la Santé après l'autonomie de 1984, et Guy Brault, autre Français Libre (quartier maître-mécanicien dans la marine de guerre), pâtissier-glacier réputé, sont parmi les fondateurs du *Tahoeraa*[600]. Malgré l'éclatement rapide du mouvement, nombre d'hommes alors rassemblés contre Pouvanaa se retrouveront dans la direction, l'organisation et l'orientation ultérieures du parti orange. En revanche, le secrétaire général et le trésorier de l'UTD, Frantz Vanizette et Francis Sanford, seront alliés par la suite dans un Front autonomiste, opposé en 1975 à l'*Union Tahitienne* « canal historique », en voie de devenir le *Tahoeraa Huiraatira* dans sa forme officielle.

Les querelles de leaders conduisent à la scission de l'UTD dès le mois de juillet 1962[601], lorsque le maire de Papeete Alfred Poroi et ses affidés quittent le parti, pour des rivalités de leadership, mais aussi pour une raison religieuse[602]. Se retrouvant en minorité, Rudy Bambridge démissionne en juin 1962, mais il obtient le retrait du soutien de l'UNR à l'UTD, dans le but d'établir un nouveau parti, une *Union Tahitienne* réformée. A l'UTD, Rudy Bambridge tentait régulièrement de réaffirmer son autorité[603]. Mais les écarts de Poroi[604] ne remettaient pas en cause la carte blanche gaulliste accordée à Bambridge. Une lettre du secrétaire général de l'UNR, Louis Terrenoire, à Rudy Bambridge, renouvelait le soutien gaulliste : « *Mon cher compagnon, (...) s'il s'avérait nécessaire pour vous de constituer localement une formation politique nouvelle, elle recevrait l'investiture de l'UNR* »[605]. Les statuts du nouveau parti, approuvés à l'unanimité, sont déposés le mardi 10 juillet 1962.

[598] Cf. schéma de J.-M. Regnault ci-dessus.

[599] *Les Nouvelles*, 10 juin 2010.

[600] Avec J. Denis-Drollet (promu commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur), ils reçoivent une décoration en 1998. Lavigne est promu officier de l'ordre de Tahiti Nui ; Guy Brault devient chevalier de la Légion d'honneur. *TPM* n° 84, avril 1998. G. Brault et L. Lavigne étaient présents à Papeete à la 70ème cérémonie de commémoration de l'Appel du 18 juin du général de Gaulle.

[601] Cf. *Les Débats*, 16-22 juillet 1962.

[602] Coppenrath, en faveur de la liberté de l'enseignement, est appuyé par Bambridge, mais Poroi, Vanizette, et d'autres élus municipaux de Papeete veulent retreindre le développement des écoles catholiques, source JMR.

[603] Il déclare au cours d'une réunion du comité directeur que « *s'il y en a parmi nous qui ont le "culot" de constituer des listes en dehors de l'UTD, ils auront affaire à moi !* », source JMR.

[604] Présenté comme un « *bon camarade, large dans ses promesses comme d'ailleurs dans ses moyens, il a donné à son conseil municipal le pli des libertés qu'il prenait dans l'usage des fonds communaux* », in archives JMR.

[605] Datée du 3 juillet 1962 et reproduite dans le journal *Les Débats*, op. cit.

L'UTD laisse alors place à l'*Union Tahitienne*, affiliée à *l'Union Nationale pour la République* (UT-UNR), autour de Rudy Bambridge, du sénateur Gérald Coppenrath[606], Nedo Salmon, Emile Le Caill[607], Willie Grelet[608] ou Calixte Jouette[609], mais aussi Gaston Flosse.

L'*Union Tahitienne* (UT), présidée par Rudy Bambridge, se décentralise. Les responsables des secteurs deviennent membres de droit du comité directeur. Nedo Salmon est le premier vice-président, mais le jeune Gaston Flosse est propulsé vice-président, responsable des secteurs de Tahiti côte Est et de Moorea, avec six autres responsables de secteur qui siègent au comité directeur[610]. Un ancien du Bataillon du Pacifique, Emile Le Caill, parmi les meneurs dans l'affaire du *Ville d'Amiens* en 1947, est secrétaire général du parti. Ces protagonistes jouent un rôle important dans la formation « version moderne » du *Tahoeraa Huiraatira*, en particulier le trio Rudy-Nedo-Gaston. Ils forment la base du leadership gaulliste tahitien dans les années 1960, jusqu'à la domination plus affirmée de Gaston Flosse, seul chef du *Tahoeraa Huiraatira* au fil des années 1970. Les rapports politiques au sein de l'UTD-UNR sont fluctuants, marqués par des débats plutôt vifs et des conflits personnels. Toutefois, l'UTD puis l'UT pensent détenir des perspectives d'avenir intéressantes au début des années 1960, avec un leader à présenter contre Pouvanaa[611].

Malgré le soutien des gaullistes de l'UNR[612], il demeure cependant difficile pour l'UT de rallier une majorité de suffrages. Mais le parti connaît des progrès électoraux à Tahiti et dans les autres archipels, notamment aux Marquises et aux Tuamotu. En 1960, la campagne des élections législatives montre que l'UTD-UNR représente dans l'opinion le « parti français », qui recrute dans tous les milieux[613]. Il est clair pour le comité directeur que « *tous ceux qui ont voté Rudy ont manifesté non seulement leur amitié à un jeune Tahitien instruit et dynamique mais aussi et surtout leur fidélité et leur confiance envers la France* »[614]. Les

---

[606] En 1967, Gérald Coppenrath, à cause d'un différend personnel avec Rudy Bambridge, fonde le parti *Ia Ora Polynesia*, avec notamment Eric Lequerré, notaire et futur *Tahoeraa*. Sans élus aux élections, son programme portait notamment sur l'instauration d'un impôt sur le revenu.

[607] Ancien des Forces Française Libres (FFL), « Milou » entre en politique en 1947 dans l'affaire du Ville d'Amiens avec Pouvanaa. Onze ans plus tard, il est à la tête des anti-pouvanistes en avril 1958.

[608] Représentant des Marquises 1957-1964, mort à Fatu-Hiva ; d'un « *rayonnement moral indiscuté* » selon Mazellier. Willie Grelet est né en 1902 d'un père colon fin lettré ; il est élevé à Papeete par la famille Lagarde, puis fait ses études au collège Vienot. Il rentre aux Marquises, lutte contre l'alcoolisme, encourage l'hygiène et le sport (vainqueur du 1er tour cycliste de Tahiti en 1922) ; il aménage un terrain de football à Fatu Hiva.

[609] Ancien FFL, conseiller territorial des Tuamotu pendant 25 ans, il décède en 1977 dans un naufrage en pleine campagne électorale, à l'âge de 62 ans.

[610] W. Grelet, aux Marquises, Ehu Tetuani dit Pahu, aux Iles-sous-le-Vent, A. Tuarau à Tahiti côte ouest et Makatea, L. Doom aux Australes, et Farera Teritehu à Papeete.

[611] Un comité directeur du parti souligne en 1961 que « *La leçon qu'il convient de retenir est que Rudy représente le seul homme que l'on puisse opposer à Pouvanaa (…). Il en a quelques-unes des qualités, il pourra développer ses dons d'orateur. L'apport de l'affiliation à l'UNR n'est pas facile à déterminer, parce qu'il a été tenu en échec par l'attitude du gouverneur, qui se prétend le seul représentant du Général de Gaulle, mandaté par lui personnellement. On doit remercier les amis de Paris pour les efforts qu'ils ont accomplis, pour le journal, qu'ils ont composé et dont les articles ont porté, de façon* générale », Archives JMR.

[612] L'UNR (Union pour la Nouvelle République fondé le 1er octobre 1958 par le Général) devient l'UNR-UDT en 1962, puis l'UDR en 1967 (Union Démocratique pour la Ve République (1967-1968), Union pour la Défense de la République puis Union des Démocrates pour la République (1968-1976).

[613] Le programme est défini dans plusieurs éditions de son journal (français/tahitien).

[614] Op. cit.

dirigeants comptent sur la figure politique et l'énergie de Rudy Bambridge pour assurer de futurs succès électoraux[615].

Néanmoins, Rudy Bambridge se heurte à une combinaison de multiples facteurs qui l'affaiblissent sur la scène électorale polynésienne. Le positionnement politique en faveur de la France gaullienne[616] est miné par l'attitude du gouverneur, force de nuisance électorale selon les dirigeants de l'UTD-UNR[617]. Malgré l'impopularité du gouverneur, d'autres éléments jouent en la défaveur du leader gaulliste[618]. Non seulement la campagne électorale du leader gaulliste est défavorisée indirectement par les maladresses administratives, mais la stratégie et l'organisation du parti sont aussi déficientes. D'une part, le débauchage de membres du RDPT, dont le peu de fiabilité de ceux-ci ne favorise pas le choix des électeurs, s'avère infructueux, même si « *ceux du RDPT convertis à la cause de l'UTD ont activement soutenu la candidature de Rudy* »[619]. D'autre part, l'organisation du parti est fragile[620]. Outre la distribution défectueuse des cartes d'électeurs, les archipels des Iles-sous-le-Vent et des Australes ont connu un défaut d'organisation : « *Certains membres responsables du parti par leur inconduite ou leur indiscipline ont nui à la cause* ». En définitive, Rudy Bambridge, déçu par les échecs électoraux des territoriales et des législatives, est surtout fatigué par les querelles internes des dirigeants du parti dans les années 1960. Les correspondances entre Tinomana « Milou » Ebb[621], « *un élu profondément respecté et un grand ami du Sénateur*

---

[615] « *Le parti pourra reprendre la lutte, conscient de la popularité de son jeune chef, avec un noyau d'hommes qu'une foi avait animés, foi dans le succès et la noblesse de la cause, et que l'épreuve a retrouvés ensemble confiants, endurcis, cimentés et surtout galvanisés par l'énergie de Rudy* », Archives JMR.

[616] « *Nous sommes tous des Français à part entière et des Polynésiens tous au moins d'adoption. Il ne s'agit pas de faire des discriminations basées sur les origines ou le lieu de naissance des habitants de ce pays. Nous voulons travailler au bien commun ce qui doit être le but de toute politique et nous faisons appel à toutes les bonnes volontés* », source JMR.

[617] *« L'attitude du gouverneur dans ses tournées s'en prenant à tous les hommes politiques, son mépris pour le Conseil de gouvernement et l'Assemblée Territoriale, les admonestations véhémentes qu'il adressait à la population et le mépris qu'il manifestait envers Pouvanaa (…), sa conduite et ses excentricités qui sont connues de toute la population et font l'objet de commentaires, les maladresses des fonctionnaires, les tracasseries dans l'application des règles de l'urbanisme et de la réglementation des eaux et forêts, ont indisposé beaucoup d'électeurs contre l'administration (…) et contre l'UTD, affilié au parti considéré comme dirigeant la France et nommant ainsi aux postes de commandement ici. L'impopularité du Gouverneur a ainsi rejailli sur l'UTD. Les propos tenus à la radio, à l'occasion des fêtes du 18 juin ont détruit en partie l'effet de la propagande menée sous le signe de l'UNR, la Croix de Lorraine et le nom du Général de Gaulle* », archives JMR.

[618] En 1958, la France mène des négociations avec les Etats africains, relayées par les interventions du député néo-calédonien Maurice Lenormand. De plus, l'arrestation et la déportation de Pouvanaa ont heurté la population. Ces éléments nuisent au parti pro-français. La nouvelle maladresse de l'administration n'arrange pas le capital politique de Rudy Bambridge : « *L'exil de Pouvanaa a Oopa effectué en cachette, sans qu'il ait pu embrasser les siens, ont vivement ému bien des tahitiens qui y ont vu la preuve que le Metua était craint, redouté, même par un gouverneur qui se prétend fort* », Archives JMR.

[619] Op. cit.

[620] « *Il est équitable de rechercher dans le sein de l'UTD les carences qui se sont manifestées. (…) Un certain nombre de sections [de la ville de Papeete] à la tête desquelles des présidents incapables ou de complaisance ont été placés, n'ont strictement rien fait* », op. cit.

[621] Conseiller de gouvernement en charge de la Santé et des Affaires sociales, président de l'assemblée territoriale en 1995 et maire de Teva I Uta durant vingt-cinq ans. Au début des années 1980, il participe à la création de la société hydraulique de sa commune (*Marama Nui*) dont il est le PDG. Décédé le 13 mars 2009, il

[Flosse] »[622] et Gerald Coppenrath, sénateur éclairé, renseignent le climat politique de cette période, particulièrement quand l'UTD a éclaté devant les manigances du trio Poroi-Vanizette-Céran[623], qui cherche à « *démolir* » Rudy Bambridge[624].

Les multiples atermoiements du parti constituent une expérience retenue par Gaston Flosse, qui s'attachera à concentrer le pouvoir partisan. Il continue de prendre du poids dans le mouvement auprès de Rudy Bambridge. Ce dernier se retire progressivement de l'activité politique au profit de Gaston Flosse.

---

s'était retiré de la vie politique en 2001. Sa fille Tina Cross, conseillère territoriale, est devenue maire de la commune.

[622] Site Internet du *Tahoeraa*, « Gaston Flosse aux obsèques de Tinomana Ebb », 15 mars 2009.

[623] Agitateur politique de premier ordre, dans le sens où il semble incapable de réfréner son ambition de diriger la Polynésie française, et « qui cherche à tout mener » selon les termes de la correspondance.

[624] « *Ils évitent cependant de donner à Rudy l'occasion de casser les vitres. L'objectif est d'arriver à transférer la popularité de lui à eux. On se rappelle que J.-B. Céran-Jérusalémy en éliminant Pouvanaa n'avait pas pris cette précaution, ayant imaginé que la structure du parti le mettrait à l'abri de toute surprise. Ils insistent donc sur le thème que c'est parce que Rudy avait trop de travail personnel, qu'il préférait les chevaux à la chose publique, qu'il a démissionné et choisi Poroi comme son homme de confiance. (…) Il leur était nécessaire de mettre la main sur toute la structure de l'UTD. Tous les gêneurs devaient donc être écartés. C'est ainsi que les responsables de secteurs sont suspendus de leurs fonctions, n'ayant pu obtenir leur débarquement immédiat à cause de l'action de Nedo [Salmon] et la mienne. L'obstruction menée par nous a eu pour résultat la préparation d'une motion de censure. Le gouverneur ayant informé certains membres de l'assemblée qu'il demanderait la dissolution immédiate si la motion de censure passait, la manœuvre a fait long feu* », échanges de correspondances entre G. Coppenrath et Milou Ebb, archives JMR.

## § 2 La prise du parti

En 1971, Gaston Flosse hérite d'un parti politique qui puise ses origines dans l'attachement à la France du général de Gaulle, la défense des intérêts des notables tahitiens et l'opposition à Pouvanaa. Pourtant, il s'agit autant d'une conquête que d'une succession, tant le statut de dauphin n'est d'aucune garantie en matière politique[625]. Combien de dauphins n'ont-ils pas échoué à prendre la relève du pouvoir (partisan, local, national) ? Gaston Flosse déploie une stratégie qui s'avère décisive pour emporter la direction du parti politique.

A l'opposé des intrigues contre Rudy Bambridge, le « fils politique » Gaston Flosse s'est fait positivement remarqué par son action au profit du parti et de son leader. Il démontre des ressources personnelles et des capacités politiques au sein de la section du parti qu'il préside. Différents témoignages attestent de la satisfaction des dirigeants du parti à l'égard du jeune politicien. Milou Ebb écrit à Gerald Coppenrath, que face aux dissensions internes de l'UTD, « *Une action intense est menée contre Poroi-Vanizette-Céran. Elle semble mieux réussir sur la côte est, où Flosse est mieux organisé que Tuarau. (…). Tony père de son côté est débordant d'activité (…). On n'attend que l'arrivée de Rudy pour prendre la décision finale ainsi que la nature de cette décision* »[626].

Les capacités d'organisation de l'action politique partisane de l'UTD à Pirae se retrouvent dans une lettre du 17 juillet 1960 d'Emile Le Caill au même Coppenrath. Celui qui devient secrétaire général de l'UT en 1962 lui rapporte qu'il « *faut évidemment que Rudy passe. S'il ne passe pas, il n'y aura plus d'UTD. On n'a pas l'air de s'en douter chez nous, à part un tout petit noyau d'hommes heureusement très actifs.* ***Flosse est un organisateur remarquable et un gars très capable. Il ne se laisse pas faire et se défend parfaitement, comme un vieux routier*** »[627]. Gaston Flosse s'illustre comme un membre très actif du parti, dans lequel il développe un potentiel de ressources politiques plus élevé en comparaison d'autres cadres dirigeants du parti. La double victoire électorale de Pirae en 1963 et 1965 est particulièrement retentissante dans le microcosme politique tahitien. Il ressort d'autant plus de l'ensemble des cadres du parti, que ceux-ci ne présentent pas tous autant de garanties d'organisation et d'action politiques en comparaison du jeune entrepreneur politique. Mais le parti de Rudy Bambridge ne parvient toujours pas à dominer la scène politique locale[628], alors que Pouvanaa est en exil et que le RDPT et le *Pupu Tiama Maohi* (« Parti d'indépendance

[625] Cf. Baguenard J., *Les drogués du pouvoir*, Paris, Economica, 2006, 212 p.

[626] Archives JMR, op. cit.

[627] Archives JMR, Lettre d'E. Le Caill à G. Coppenrath, 17 juillet 1960, p. 3. Eléments en gras surlignés par l'auteur.

[628] Le rapport du comité directeur du parti en 1961 relativise ces problèmes, tout en étant conscient des lacunes partisanes : « *Malgré les critiques qui sont formulées contre l'UTD, c'est le parti le mieux organisé, sauf à Papeete, aux Iles-sous-le- Vent [ISLV] et aux Australes. On a noté à Papeete et aux ISLV, l'indiscipline ou la désaffection de membres à qui des postes importants ont été confiés, l'empressement de quelques autres à recueillir des successions* ». Archives JMR.

tahitienne ») de Céran-Jérusalémy sont dissous le 6 novembre 1963[629]. L'UTD ne constitue pas encore véritablement une organisation politique en mesure de rivaliser avec le leadership de Pouvanaa puis de Sanford lors des échéances électorales, tant le fonctionnement du parti repose sur un noyau de quelques cadres actifs. Au cours des années suivantes, le fonctionnement du parti ne s'améliore pas. Emile Le Caill, dans la lettre précitée, dresse un portrait critique de la situation du parti, miné par les problèmes organisationnels et par les rivalités personnelles des dirigeants[630].

Alors qu'il est régulièrement reproché à Rudy Bambridge de ne pas s'occuper pleinement de la direction du parti, de prendre trop de recul par rapport à l'agitation permanente des manœuvres du microcosme, Gaston Flosse, au contraire, fait preuve par son dynamisme de ses ambitions politiques croissantes. Il ne cesse de prendre de l'influence au sein du camp gaulliste à Tahiti. A la fin des années 1960, Rudy Bambridge est de plus en plus las de l'activité politique. En juillet 1971, il cède la direction du parti à son « fils politique » Gaston Flosse[631].

Rudy Bambridge ne fait pas de la politique sa passion principale. Son jeune confident apprend qu'il ne devrait plus demeurer le relais du camp gaulliste[632]. L'entrepreneur politique parvient à influencer le choix de Rudy Bambridge quant à la cession de la direction du parti à son profit. Il lui fait savoir qu'il pourrait mettre un terme à leur relation partisane et rallier le parti concurrent formé par Taufa et Vanizette, qui prend de l'ampleur. Gaston Flosse, qui a observé attentivement les mauvais résultats électoraux du parti, cherche le moyen de remporter les élections territoriales[633].

Rudy Bambridge sait que ses adversaires cherchent à rallier Flosse à leur liste. Il ne néglige pas la menace d'un départ de son protégé, et lui apporte de la considération. Il s'entretient avec son protégé de plus en plus souvent. La volonté de Gaston Flosse de s'emparer de la ressource partisane gaulliste dépasse celle de Rudy Bambridge de continuer les joutes politiques tahitiennes, puisque le jeune leader semble prêt à envisager une rupture partisane avec son père politique. Son parrain politique comprend la situation et lui confie la

---

[629] Céran-Jérusalémy le ressuscite en le rebaptisant dans la foulée *Pupu Tahoeraa Maohi* (« Parti d'union tahitienne »). Il est le seul élu du parti en 1962, qui n'obtient aucun élu aux territoriales de 1967.

[630] « *Personne ne vient travailler au bureau ; à part ceux dont je t'avais donné les noms (…). La situation financière devient alarmante. [Mais] Tout fonctionne donc comme si nous avions tous les moyens nécessaires. (…) Vanizette prend toujours la vie du bon côté. Il finira mal. Poroi mène sa politique personnelle. J'espère que nous pourrons remettre d'aplomb le parti avant les élections. (…) Rudy lui-même est débordé complètement. On est plutôt mal organisé, parce que chacun se défile. On ne tient même pas de réunion. Je suis pratiquement en permanence au bureau de l'UTD. Il est impossible d'y travailler en toute tranquillité* », archives JMR.

[631] Regnault J.-M., *La France à l'opposé* …, op. cit., p. 106.

[632] « (…) *Rudy Bambridge sentait qu'il n'avait pas beaucoup le temps de s'occuper de l'Union Tahitienne. Le gouvernement central également de plus en plus, et puis il l'avait même retiré du Conseil économique, puisque c'était lui qui était conseiller économique et social et je m'étais fâché, je me souviens* », INTW GF/JMR.

[633] « *Quand je vois Rudy, je lui dis : « Tu sais, je crois qu'il faut renouveler un peu notre équipe. Il faut faire attention, on est en train de perdre élections sur élections ». Le Gouvernement central lui-même se dit que Rudy Bambridge n'est plus le bon cheval, il faut jouer Charles Taufa : syndicaliste. Et après, ils viennent me voir, Taufa et Vanizette : « Eh Gaston, laisse tomber l'Union Tahitienne, vous êtes en train de perdre. Viens avec nous* ». Op. cit.

reprise du flambeau gaulliste et anti-autonomiste. Inlassablement, Gaston Flosse bluffe, tout en se préparant à un départ si rien n'est fait en faveur d'une évolution du parti. Il lui répète donc qu'*« il faut faire quelque chose. On ne peut pas continuer comme ça. Si c'est comme ça, je vais m'en aller »*. Bambridge lui rétorque : *« Ah oui, je sais, tu es en train de gigoter avec Taufa »*. Flosse dément devant son mentor, mais admet ultérieurement qu'il « *jouai[t] un peu ce jeu. On me voyait de plus en plus souvent avec eux et donc un jour, Rudy me dit : « Arrête ça. Je suis décidé maintenant à me retirer et je te passerai les rênes* »[634].

Gaston Flosse se voit donc remettre la présidence du parti des mains de Rudy Bambridge. Ce faisant, par les moyens d'un lobbying officieux envers son père politique qui lui accorde ses faveurs, l'entrepreneur politique se prémunit contre la concurrence d'éventuels successeurs à la tête du parti gaulliste : « *Et donc, il y a eu notre congrès, et à ce congrès, il y avait de nombreux candidats, dont Nedo Salmon surtout, c'est lui qui était le mieux placé pour prendre la succession de Rudy Bambridge, et Rudy Bambridge m'a désigné pour lui succéder à la tête du mouvement* »[635]. L'importance de l'adoubement du « père politique » scelle la prise du parti par l'entrepreneur politique. De son côté, Gaston Flosse entend développer une entreprise politique à l'échelle territoriale à partir de l'organisation partisane. Il poursuit une trajectoire politique ascendante en recherchant une solution politique pour parvenir en position de rassembler une majorité de suffrages.

Le fait social de la passation de leadership dans le parti politique montre l'évolution de l'activité politique à Tahiti. La complexification des tâches et leur astreinte quotidienne disqualifient les politiciens à « mi-temps », qui remplissent leur rôle « *de façon dilettante* ». Exercer la profession politique tout en gérant ses affaires demande de plus en plus de temps, même sous les cocotiers, et entraîne une professionnalisation croissante des acteurs politiques. Politicien-investisseur pleinement consacré au métier politique, sans négliger ses affaires, Gaston Flosse illustre les transformations à l'œuvre dans la société et dans l'économie tahitiennes à partir du début des années 1960, qui modifient également la composition du personnel politique. Celui-ci est alors composé par des hommes de plus en plus nombreux ayant fait leurs études en métropole, aspirant à des responsabilités politiques en Polynésie française. Au début des années 1980, une génération de leaders a quitté la scène politique, remplacée par des *tavana* et de « jeunes loups »[636].

Gaston Flosse est élu président de l'UT-UDR[637] le 2 juillet 1971[638]. Rudy Bambridge devient « président d'honneur »[639]. La passation de pouvoir se déroule lors de la réunion du

[634] Op. cit.

[635] Op. cit.

[636] Tony Bambridge est décédé en 1964, Rudy Bambridge se retire en 1971, Pouvanaa décède en 1977, au moment où Henri Bouvier prend ses distances avec la politique ; Elie Nedo Salmon se consacre à des activités culturelles, Frantz Vanizette se retire en 1982, Francis Sanford en 1985 ; John Teariki disparaît dans un accident en 1983. Dans le sens inverse, entrent en jeu Jean Juventin, Jacques Teuira, Alexandre Léontieff, Napoléon Spitz, Emile Vernaudon ou Oscar Temaru. S'ils ne sont pas tous des professionnels de la politique en comparaison de Gaston Flosse, ils occupent des positions majeures sur la scène politique tahitienne dans les décennies 1980 et 1990, voire 2000 pour Vernaudon et Temaru.

[637] De façon anecdotique, une erreur sur la fiche biographique de G. Flosse sur le site Internet du *Tahoeraa* précise qu'il « *devient président de l'UT-UDR à la mort de Rudy Bambridge en 1971* ». Or, ce dernier joue

comité directeur de l'UT-UDR le 24 juillet 1971. Afin de placer son poulain dans les conditions les plus propices à l'acceptation de son choix par les autres membres du parti, Rudy Bambridge ne tarit pas d'éloges sur son successeur. Il doit rassurer les autorités métropolitaines de l'UDR, qui, peu au fait de la complexité des affaires politiques polynésiennes, sont surprises par sa retraite anticipée au profit du jeune Gaston Flosse, âgé de quarante ans. Lors du congrès de l'UT-UDR, le 4 mars 1972, en présence de René Tomasini, secrétaire général de l'UDR, Rudy Bambridge précise les raisons de sa décision : *« Il fallait éviter la sclérose (…). J'ai cru de mon devoir de demander à une personnalité plus jeune qui avait fait la preuve de son* ***sens de l'organisation*** *de prendre la relève. Ceci malgré votre avis [Tomasini] et celui de nos amis métropolitains. Vous pouvez maintenant être rassurés (…), le nouveau président de l'UT-UDR est* ***efficace*** »[640]. Gaston Flosse s'impose sans l'aval préalable de la direction de l'UDR, mise devant le fait accompli par Rudy Bambridge. Dans le droit fil du parti gaulliste, le nouveau président apparaît comme « l'homme de la France », au regard de sa proximité avec le gouverneur et de ses positions en faveur du CEP, tout en étant polynésien. Par conséquent, le leader affiche vis-à-vis du centre une position politique opposée à toute revendication autonomiste, même si localement, la position qu'il adopte progressivement en faveur d'une autonomie « administrative » est plus complexe.

Les appuis gouvernementaux ne suffisent pas à rendre le parti majoritaire. Alors que le jeune leader précise que la ligne politique demeure inchangée, l'espace politique s'anime et se trouve reconfiguré par les forces politiques en présence. Les autonomistes sont dorénavant majoritaires avec le Front Uni, tandis que l'offre politique se diversifie du côté de leurs adversaires. Ainsi, le lendemain de l'élection de Flosse à la tête de l'UT-UDR, une proposition de loi en faveur de l'autonomie interne est déposée par Francis Sanford le 3 juillet 1971. Le 7 juillet, le syndicaliste Charles Taufa crée le parti *Te AuTahoeraa*[641], dont il est aussitôt élu président. L'article 2 des statuts du parti indique que son « *objectif est le maintien de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire et de la république française* », aux côtés de la majorité pompidolienne. A priori concurrente, cette offre politique similaire à la ligne de l'UT-UDR n'empêchera pas Gaston Flosse d'absorber le parti dans les années 1970.

---

encore un rôle dans le parti jusqu'à la fin des années 1970, certes moins important ; et surtout, il est décédé en réalité en 1982. Cet élément est rectifié de la fiche biographique de G. Flosse entre avril 2009 et janvier 2010.

[638] Flosse en témoigne dans une interview parue dans *La Dépêche de Tahiti* le 13 février 1984, en réponse à la question du maintien du CEP, évoqué lors du congrès du *Tahoeraa Huiraatira* : « *C'est la première fois que nous en parlerons depuis que j'ai pris la présidence du Tahoeraa, c'est-à-dire depuis 1971* ».

[639] 1er vice-président : Gaston Graffe ; 2ème vice-pdt : Guy Brandt ; Secrétaire Général : Emile Le Caill ; Adjoint : Nedo (Elie) Salmon ; Enseignement, jeunesse et sports : Alfred René Coky Grand.

[640] Op. cit., p. 106; éléments en gras surlignés par l'auteur.

[641] Ce mouvement politique regroupe quatre partis : le *Tahoera'a ui api no Polynetia farani* (créé par Charles Taufa le 30 mai 1967), les Indépendantistes d'action économique et sociale (F. Vanizette), le *Ia Ora Polynesia* (G. Coppenrath) et les Indépendantistes (JR Bambridge). Il obtient trois élus aux IDV aux territoriales de 1972. Le conflit entre les leaders Vanizette et Taufa, mène à l'éclatement du parti en avril 1975.

# *Section 2 : La refondation*

Gaston Flosse s'empare rapidement de son nouveau rôle de chef de parti. La restructuration du parti autour du leader fait du *Tahoeraa Huiraatira* une machine politique au service de Gaston Flosse. La refondation du parti passe par des modifications à la fois matérielles et symboliques.

## § 1 La mutation symbolique du parti

Les partis politiques doivent adapter leur discours et leur symbolique au milieu sur lequel ils veulent agir[642]. Le nouveau leader fait un travail de *réinsertion* du parti en fonction des logiques de l'espace polynésien.

Les autorités du *Tahoeraa Huiraatira* conduisent une mutation des symboles, qui tente d'allier la modernité d'une entreprise politique collective bénéficiant du savoir-faire du parti « frère » métropolitain, et la « tradition », en recourant à des images qui font « sens » dans les codes culturels polynésiens[643]. La symbolique politique du *Tahoeraa Huiraatira* est développée peu après la prise du parti par Gaston Flosse.

Les symboles principaux du parti – la couleur orange tirée de l'emblème représentant en son centre un régime de bananes *fei* – renvoient immédiatement à l'image du leader-fondateur du *Tahoeraa*. L'intégration dans les imaginaires politiques des « marqueurs » symboliques illustre *l'institutionnalisation* du parti dans l'espace politique. La difficulté des partis politiques à s'institutionnaliser accroît d'autant plus le poids de la ressource collective du parti dans la formation du leadership de Gaston Flosse.

La mise en marche de la machine politique dans la compétition nécessite une refonte des symboles, dont le nom du parti est une composante essentielle. Gaston Flosse est catégorisé à ses débuts politiques comme défenseur du « parti français » plutôt que représentant de la population *maohi*[644]. Figure d'un défenseur de la présence du CEP et proche des gaullistes, il recueille les suffrages de la majorité des notables tahitiens, des fonctionnaires et des métropolitains de passage. Auparavant, la question du manque de « tahitianité » des leaders gaullistes avait été posée par Foccart et Tony Bambridge. Toutefois, Rudy Bambridge et Gaston Flosse sont bel et bien des « enfants du pays » qui exercent le leadership gaulliste (de l'UNR au RPR). Gaston Flosse apparaît dans un premier temps comme trop « français »

[642] Balandier G., *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1967, p. 213.
[643] Voir l'analyse des ressources symboliques du leader.
[644] Tagupa William, "Some aspects of Modern Politics and Personality in French Polynesia", in *The Journal of Pacific History* vol. 9, 1974, pp. 135-145; "Flosse, though locally born, was considered politically more *farani* (French) than *ma'ohi* (indigenous)", p. 145.

dans les représentations politiques d'une partie de l'électorat : il est assimilé aux intérêts politico-économiques qu'il défend avec le *Tahoeraa*.

Toutefois, Gaston Flosse s'évertue à adopter une posture de rassemblement de l'ensemble de la population de Polynésie française, afin de rallier également les suffrages les plus populaires. En matière d'images politiques, bien que davantage européen d'apparence et doté d'une éducation catholique française, il ne néglige pas la nécessité électorale de présenter une image plus en phase avec l'expression « polynésienne ». Il apprend à « tahitianiser » sa démarche politique lors des réunions politiques, en particulier au contact de Nedo Salmon, excellent orateur en langue tahitienne. S'attachant à donner l'image d'un notable dynamique, compétent et proche des positions gouvernementales, le chef de l'UDR tahitien comprend, notamment à la suite d'une année 1972 faste en matière de contestation sociale et politique contre les essais nucléaires, qu'il s'agit de modifier le message politique à l'attention de la population polynésienne ; bref, redonner des « couleurs locales » au parti. Pour corriger cette image d'homme de la France et du nucléaire, Gaston Flosse impulse d'importantes modifications symboliques des signes distinctifs du parti politique.

En 1972 et 1973, Gaston Flosse se présente aux élections sous la bannière de l'*Union Tahitienne-Tahoera'a Maohi UT-UDR*. La dénomination du parti de Rudy Bambridge est corrigée puis fixée par Gaston Flosse, qui fait prospérer le parti sous le nom de *Tahoeraa Huiraatira*. Le parti traduit sa dénomination par « Union du peuple » ou « Rassemblement populaire », mais le nom indique aussi « *la dynamique du lien qui unit ses membres* (*tahoe*) »[645]. Les termes « *Tahoeraa Huiraatira* » apparaissent dès la naissance de l'*Union Tahitienne Démocratique* (UTD) en 1958. L'organe de l'UTD, dans lequel Rudy Bambridge écrit contre le gouvernement de Pouvanaa, comportait déjà ces termes. En fait, le nom tahitien du parti était plus long. L'UTD était parfois dénommée *Te Tahoeraa Maohi Hau Huiraatira* et évoquée comme « *Tahoeraa Maohi* ». D'autre part, quelques bulletins de l'UTD parus en langue tahitienne, dirigés par Nedo Salmon, s'intitulaient *Te Tahoeraa, Ve'a no te Tahoeraa Maohi Hau Huiraatira*[646]. Avant que le nom du parti politique ne soit définitivement fixé, on retrouve plusieurs appellations successives lors des élections entre 1971 et 1977. La dénomination simplifiée « *Tahoeraa Huiraatira* » commence à s'imposer à partir du congrès de 1972. Mais lorsque Gaston Flosse participe à ses premières élections en tant que président du parti, aux élections territoriales de septembre 1972 et aux élections législatives de 1973, le futur *Tahoeraa Huiraatira* portait encore le nom d'*Union Tahitienne-Tahoera'a Maohi UT-UDR*.

Le nom français du parti, suivi du nom tahitien, avec l'ajout de la mention de l'affiliation au parti gaulliste, donne un nom complexe et à rallonge, qui ne facilite pas l'identification du parti dans les représentations de l'électorat. Mais le parti a initié sa mue, et utilise déjà des affiches électorales orange, sur lesquelles on peut voir le sigle UT-UDR réduit en petites lettres grises. Le parti invite les électeurs à « *balayer les autonomistes, [et à] voter pour le "Tahoeraa Maohi*" »[647]. Les indices et les signes se multiplient dans l'action politique

[645] Site Internet du parti.
[646] Regnault J.-M., *La France à l'opposé…,* op. cit., pp. 106-107.
[647] Cf. *Les Nouvelles Magazine*, septembre 1972.

de Gaston Flosse, quant à la recherche d'une représentation de sa personne davantage en phase avec l'ensemble de la population, et moins associée au CEP, aux élites métropolitaines et tahitiennes. Finalement, l'appellation *Tahoeraa Huiraatira* est préférée à *Tahoeraa Maohi*. Le changement de nom du parti s'affirme en mars 1975, quand Gaston Flosse s'exprime au nom du *Tahoeraa Huiraatira* et de l'UT-UDR[648]. La mention UT-UDR disparaît en 1977 (l'UDR devient le RPR fin 1976), pour laisser définitivement place au nom « *Tahoeraa Huiraatira* ». C'est pourquoi l'année 1977 est souvent mentionnée par le parti comme la date de création du parti, bien que le processus de formation du parti s'avère antérieur.

D'autre part, la métamorphose symbolique du parti met en lumière la distance prise par le leader polynésien avec le RPR. Il possède une organisation politique propre, à laquelle il donne des couleurs locales pour « authentifier » le discours du parti et s'opposer à des autonomistes alors en position de force. Peut-être décèle-t-on également dans ces mutations symboliques la future conversion autonomiste de Gaston Flosse, qui est officialisée en 1980. Ainsi, il procède au renversement de la qualification première du nom du parti. Les appellations françaises UTD puis UT-UDR sont d'abord renvoyées à la fin de la dénomination du parti, puis elles sont progressivement effacées, reflétant en cela l'évolution du positionnement politique d'une posture pro-gaulliste à la défense de l'autonomie de la Polynésie dans la République, et, à l'échelle partisane, de l'autonomie du *Tahoeraa* à l'égard du RPR. Si les mentions RPR et UMP sont encore utilisées par la suite, ce n'est plus à titre premier, mais comme une sorte de complément de la force partisane initiale du *Tahoeraa*, qui prend sa source au *Fenua* (« pays »). Les transformations symboliques et la nouvelle énonciation du parti traduisent la dynamique politique, sociale et culturelle à l'œuvre en Polynésie, à l'aune d'une question identitaire en plein renouveau dès la fin des années 1960[649].

La nouvelle dénomination du parti ne constitue pas le seul élément de transformation des symboles du parti. L'emblème est modifié par le symbole d'un régime de bananes, les bananes *fei* à la couleur orange, qui sont affichées sur les bannières du parti. Le changement de dénomination du parti politique a mis en évidence l'affirmation polynésienne d'un parti qui s'inspire de son « frère » métropolitain, le RPR[650]. Mais la couleur et l'emblème du parti politique possèdent également une forte charge symbolique. Ancrées dans l'espace polynésien, les symboles du parti expriment la quête de puissance d'un leader qui tente ensuite de faire concorder les symboles du parti politique avec les symboles du pouvoir local,

[648] Voir *Archipol* n° 8 : « L'autonomie au centre des débats », publié par le Ministère de la Jeunesse, de la culture et du patrimoine, décembre 2005.

[649] Saura B., *Tahiti Ma'ohi…* op. cit.

[650] A l'automne 1975, l''UDR publie son « corps de doctrine » intitulé *L'Enjeu*. La Croix de Lorraine figure sur fond orange en couverture. L'ouvrage est le vecteur d'une « *campagne d'adhésion et d'information* » adaptée du modèle communiste. La diffusion du « petit livre orange » commence au cours de la seconde quinzaine d'octobre par l'opération « 1 + 2 » : chaque militant doit acheter un exemplaire et en vendre deux, in Crisol P., Lhomeau J.-Y., *La machine RPR*, Paris, Fayolle, 1977, p. 42. Le *Tahoeraa* s'inspire t'il alors de ces nouvelles pratiques politiques développées par le RPR ?

afin que les représentations et imaginaires politiques ne les assimilent qu'à une seule personne, Gaston Flosse.

Dès la prise de pouvoir dans le parti, le leader de l'UT-UDR mobilise un nouveau code symbolique associant son parti politique à la couleur orange. Selon le site internet du *Tahoeraa*, « *dans le langage des couleurs, l'orange représente le dynamisme, la vigueur, la sécurité* »[651]. Le parti politique propose des affiches orange dès 1972[652], tandis que les bulletins de vote en faveur de Gaston Flosse sont de couleur orange lors des élections législatives de 1973[653]. Le parti a réussi à peu à peu imposer la couleur orange comme celle qui incarne le pouvoir local et son chef à partir de 1982. D'ailleurs, l'article 3 des statuts du parti, adoptés lors du congrès des 31 août et 1er septembre 1984 à Faaa, rappelle que la couleur orange et l'emblème du parti ont été arrêtés par le Congrès territorial des 12 et 13 mars 1982. Ce serait Guy Brault, un des fondateurs du parti, qui aurait imaginé le symbole du régime de bananes *fei*[654]. L'emblème du parti se trouve centrée sur le régime de *fei*, autour duquel un demi-cercle se partage entre les couleurs du drapeau de la France et de la Polynésie française. Le cercle ceinture le *fei* sur des vagues bleues évoquant la dimension océanique, océanienne et archipélagique de la Polynésie. Cette représentation symbolique du parti ne connaît que de légères évolutions depuis sa création, par exemple lors de la modification des statuts du parti adoptés lors du Congrès territorial des 18 et 19 décembre 1992 : les *fei* ne sont plus striés, tandis que les flots se complexifient et deviennent bicolores.

La description par le parti des symboles du logo exprime la conception des rapports du parti avec la France et la région polynésienne : « *L'arc-en-ciel bleu-blanc-rouge d'un côté, et aux couleurs de la Polynésie française de l'autre, rappelle le lien indéfectible avec la France ; l'arc-en-ciel représente aussi l'alliance entre les îles polynésiennes et les Polynésiens de toutes origines* », alors que « *les vagues bleues figurent les archipels polynésiens dispersés dans l'océan Pacifique* »[655]. S'il s'agit de rappeler les liens avec la France, les armes du parti affichent explicitement des signes polynésiens, dont la forme triangulaire du *fei* pourrait rappeler le triangle polynésien. Le site Internet du parti décrit explicitement cette ressource symbolique du *Tahoeraa* comme un signe polynésien vecteur de ressources matérielles, de nourriture, de santé[656] et donc de force[657].

---

[651] Sur le choix de la couleur orange, J.-M. Regnault relève dans *Le Messager de Tahiti*, d'octobre 1853, que « *Dans les îles d'Océanie, on obtient tout ce que l'on veut avec elle [la femme]. Soieries et rubans […]. Les couleurs que les Canaques affectionnent sont, en les classant par ordre de préférence : l'orange, le bleu, le rose, le jaune et le vert…* »

[652] Cf. *Les Nouvelles Magazine*, septembre 1972.

[653] Source JMR.

[654] *Les Nouvelles*, 24 avril 2009.

[655] Site Internet du *Tahoeraa Huiraatira*.

[656] La description ajoute que « *La plante est également utilisée dans l'artisanat pour le tressage en particulier et comme plante médicinale* ».

[657] « *Le fei a donc un fort aspect identitaire et représente nos racines polynésiennes* » ; « *Le fruit est caractéristique de nos îles : nourrissant, il est donné dès le plus jeune âge aux enfants et leur apporte la santé. Le fei a toujours sa place au repas, et notamment dans le très culturel maa tahiti* » (repas pantagruélique du dimanche ; les mets sont cuits dans un four tahitien).

Outre leur couleur orange, les bananes *fei* se singularisent par un régime qui monte vers le ciel[658]. Dans la période précoloniale, les souches de banane-plantain étaient offertes aux grands chefs emblématiques dans l'espace océanien[659]. Gaston Flosse cherche t'il à évoquer le temps des « dieux-chefs » dans les imaginaires de ses concitoyens ?[660] La force du symbole renvoie à la fois à une dimension culturelle et politique. En effet, « *Le tari fei (le régime) « est fièrement dressé au centre de la plante : il symbolise le peuple uni – chaque " fei " est attaché solidement autour de la tige du centre (le mât, le tira). Mais dans les fruits nombreux, serrés les uns à côté des autres, on peut aussi voir les militants du Tahoera'a Huiraatira, unis autour de leurs dirigeants et en particulier leur chef, le président Gaston Flosse* »[661]. Par conséquent, la métaphore du *fei* est pleinement revendiquée par le parti, pour lequel le peuple polynésien doit se rassembler autour de son chef (la « *tige du centre* »[662]). Gaston Flosse, qui concentre la « *sève du tumu fei* », mobilise donc des symboles polynésiens pour « océaniser » sa démarche politique. La construction du mythe du chef se fonde sur des racines polynésiennes, qui visent à produire l'image d'un chef « nourricier » vecteur de ressources en termes matériels et de prestige. Cette dimension symbolique portée par le parti permet au notable de contrebalancer l'image de « l'homme du CEP », et de compléter sa panoplie de ressources symboliques dans lesquelles la diversité de l'électorat peut à présent se retrouver.

Par ailleurs, il a été remarqué que le symbole du *fei* s'est par la suite confondu avec le FEI (*Fonds d'Entraide aux Iles*)[663]. Créée le 26 avril 1984, cette institution assure la redistribution des ressources aux communes par le gouvernement local. Or, la présidence du territoire joue un rôle prépondérant dans le choix de l'affectation des deniers territoriaux. Or, le FEI renvoie au *fei*, l'emblème du parti politique de Gaston Flosse. Il apparaît comme un « président redistributeur » aux yeux des *tavana* (maires), dont l'allégeance est requise par le chef dans la redistribution aux mairies fidèles. En effet, est-ce l'institution du FEI qui redistribue l'argent aux communes, ou s'agit-il du chef du parti au *fei* ?[664]

---

[658] « *Le tumu fei (l'arbre) est une « variété de bananier spécifique à nos îles [qui] a accompagné les Polynésiens dans leurs voyages ancestraux car il pousse aisément par rejets et ses fruits abondants les ont nourris. À la différence du bananier, le tumu fei pousse droit vers le ciel, il est plus résistant car mieux enraciné dans le sol et se repère dans la végétation luxuriante à ses feuilles très vertes et brillantes* ».

[659] Baré J.-F., *Le malentendu pacifique*…, op. cit., p. 170.

[660] Une des conditions du modèle *ma'ohi* du héros et de l'esthétique *ari'i* était de « briller comme l'étoile du matin » (*hanahana*), alors que le rouge représentait la couleur seigneuriale. L'ari'i devait être doté des capacités guerrière et répressive (la colère ne doit pas être entendue mais ressentie), de la capacité de négocier et de redistribuer/stocker des biens rares, op. cit.

[661] Site web du *Tahoeraa*.

[662] Ces connotations symboliques renvoient d'ailleurs à la puissance du chef et à l'imaginaire du ventre, cf. infra.

[663] J.-M. Regnault a relevé ce fait dans *Taui : Oscar Temaru-Gaston Flosse. Le pouvoir confisqué*, Paris, Les Indes savantes, 2005, p. 110.

[664] D'ailleurs, en début d'année 2006, le président Oscar Temaru transforme le FEI en Fonds de Développement des Archipels (FDA). Le FEI était passé d'un statut d'établissement public administratif à celui d'établissement public industriel et commercial en 2001. Cf. Rapport de la Chambre territoriale des comptes (CTC), Etablissement public local : *Fonds d'Entraide aux îles, devenu Fonds de développement des archipels. Exercices 1995 et suivants*, octobre 2006 ; *Les Nouvelles*, 30 août 2007.







Emblèmes du *Tahoeraa Huiraatira*[665] (modèle initial de 1977, modèle des années 1990-2000)

[665] Reproduction miniaturisée de l'emblème proposé sur le site Internet du *Tahoeraa Huiraatira*.

Enfin, la forme circulaire ou plutôt l'encerclement de ces différents symboles n'est pas neutre : pour le *Tahoeraa*, « *L'ensemble est encerclé par le nom du mouvement : le Tahoeraa Huiraatira assure la protection des Polynésiens par les valeurs qu'il défend et par son action pour le Pays* »[666]. Le parti et son chef visent à enserrer le pays, afin de le protéger, ce qui introduit l'idée d'une confusion entre le parti politique et le territoire. A ce propos, il est intéressant de comparer le logo du *Tahoeraa* avec le drapeau de la Polynésie française, institué lors de la promulgation du statut d'autonomie par la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire. Il présente quelques traits communs avec celui du parti :



Drapeau de la Polynésie française

L'élaboration d'une nouvelle stratégie symbolique est récompensée par la conquête du pouvoir local, lorsque le *Tahoeraa* remporte les élections territoriales en 1982 sur la base d'un programme autonomiste. Toutefois, il ne s'agit pas d'exagérer la portée analytique de ce type de ressources symboliques, même si elles peuvent traduire une convergence des signes et des symboles de la domination politique du notable au sein de l'espace polynésien. L'examen ultérieur des ressources symboliques du leadership flossien montre la personnalisation du nouveau pouvoir autonome et la confusion parti/territoire révélée dans ce domaine par la mobilisation des symboles politiques[667].

Les mutations symboliques sont accompagnées par la restructuration du parti politique, qui se conforme au modèle d'une machine politique dévouée au leader.

[666] Op. cit.
[667] Cf. chapitre « Les ressources symboliques du leadership politique ».

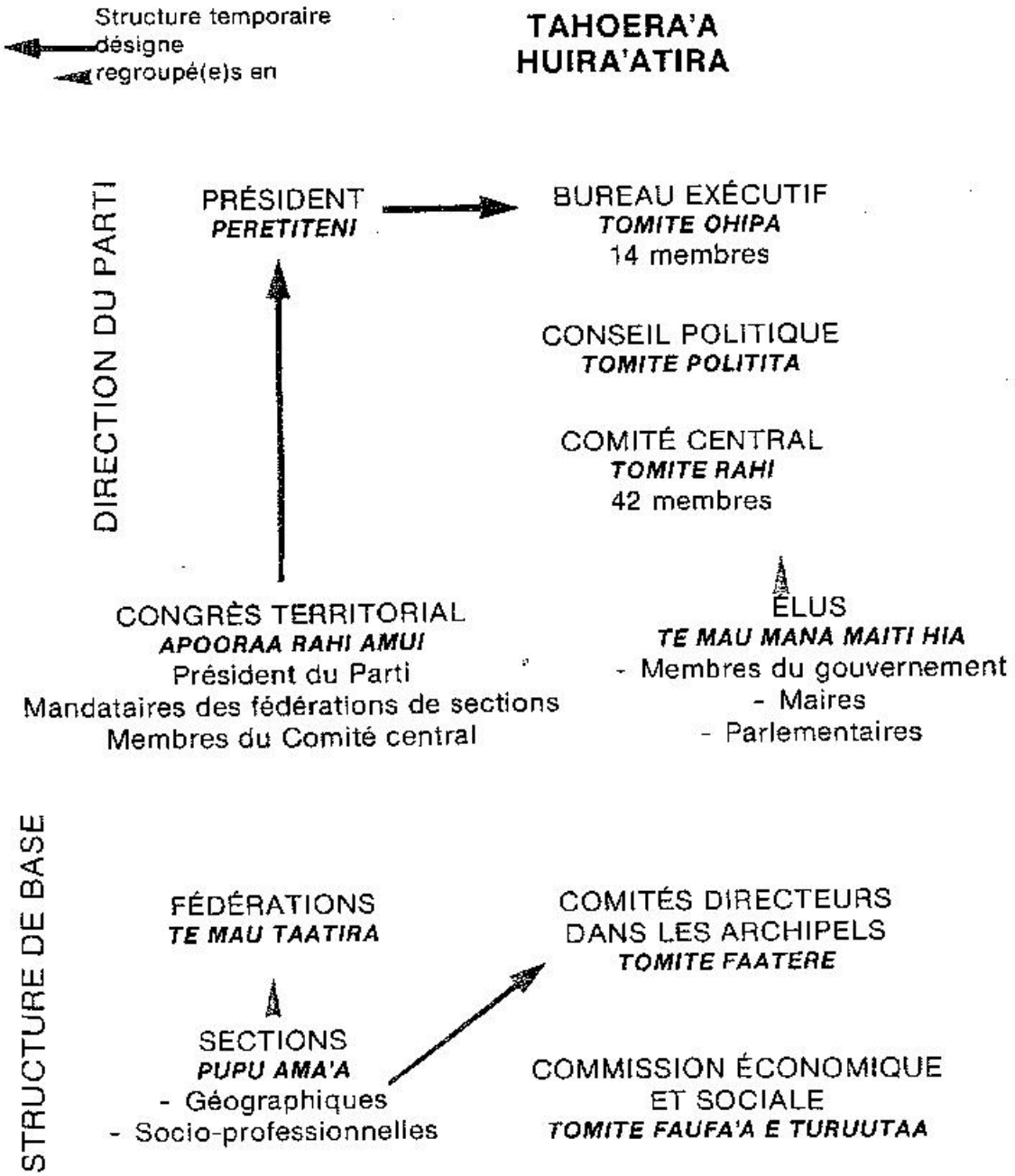
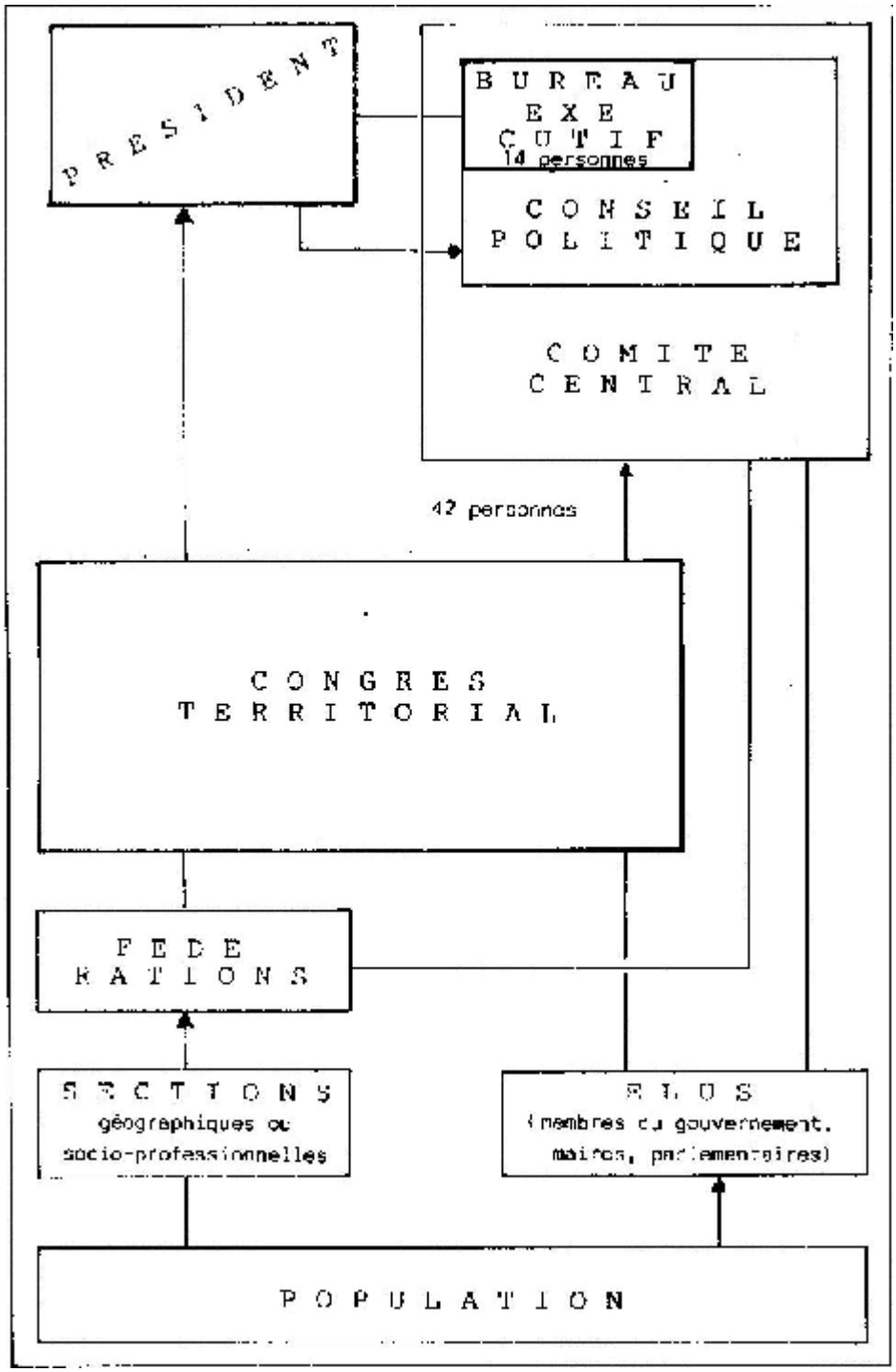
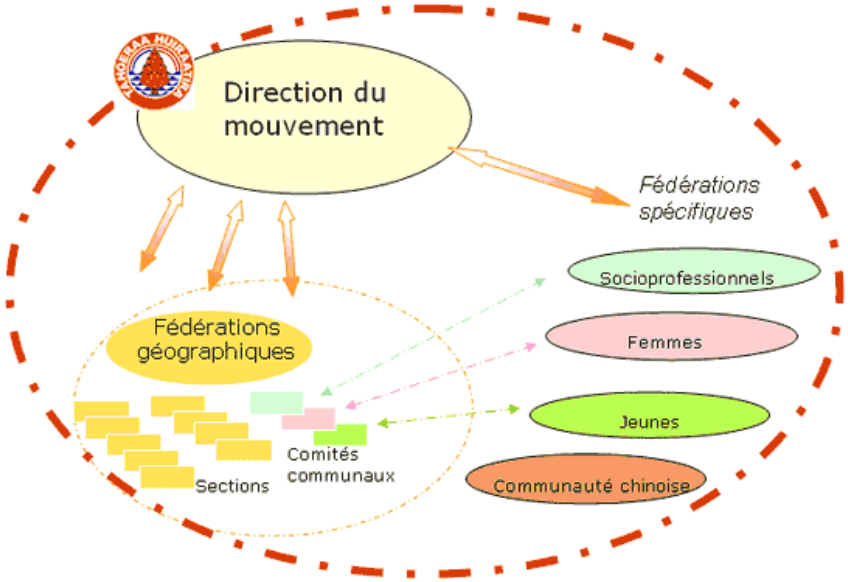



Schéma de la structure du parti dans les années 1980 et 1990 : « Le *Tahoeraa Huiraatira* », in Ravault F. (dir.), *Encyclopédie de la Polynésie française*.

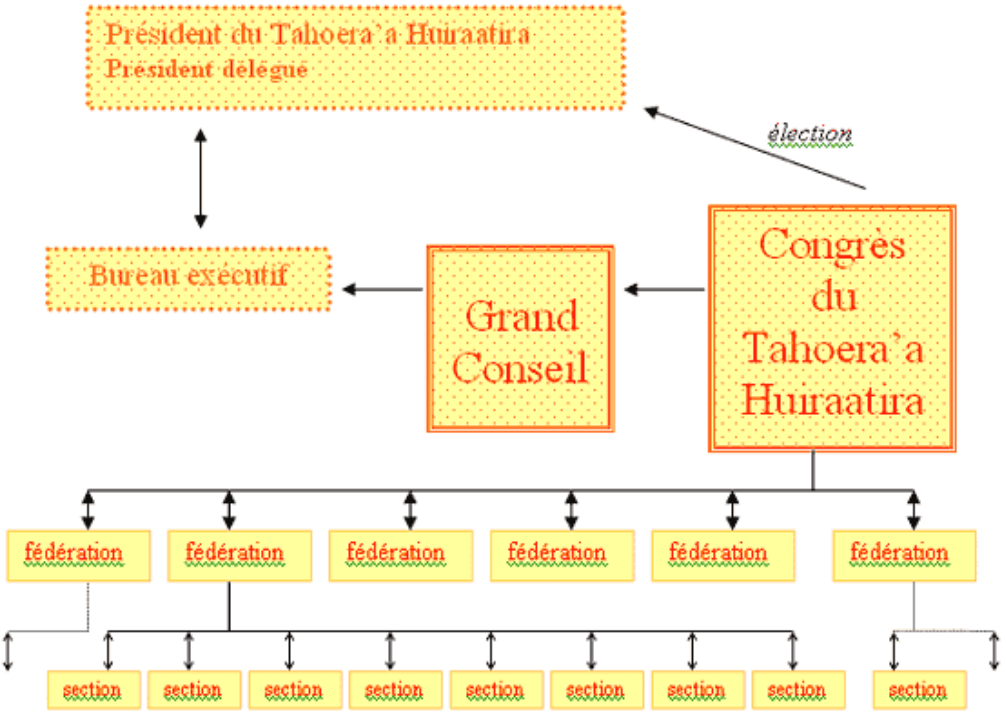



L'organisation institutionnelle du *Tahoeraa Huiraatira* (1977-1984)

La clarification de l'organisation du parti politique montre que le président se situe désormais, non pas parallèlement aux organes de direction du parti, mais au-dessus d'eux.




*L'organisation générale du parti selon le Tahoeraa Huiraatira*[668]




*La direction du parti politique*[669]

[668]D'après le site Internet du *Tahoeraa Huiraatira*.
[669] Idem.

## § 2 Une structure partisane au service du leader

La refondation du parti est caractérisée par une concentration du pouvoir dans la personne du chef du parti. Mais ce processus est accompagné par une expansion du parti politique dans l'espace polynésien. Le travail des différents types de fédérations permet de diversifier les soutiens politiques du parti et du leader.

### A/ Une organisation pyramidale

Les structures du parti témoignent d'une organisation générale dont les rouages sont huilés par le mécanicien en chef Gaston, qui consacre beaucoup d'énergie à la formation d'une machine politique dévouée et efficace au long de quatre décennies de présidence (1971-2013). Il préside le conseil politique du parti, le bureau exécutif, contrôle les fédérations et maîtrise ainsi les arcanes essentiels d'un « *mouvement politique structuré* »[670].

#### 1. Le président, monarque au sommet de la pyramide

La nouvelle structure du parti prend forme à partir de 1977. Le président Flosse est élu directement par le congrès, qui avalise la nouvelle organisation[671]. Le principe d'une organisation à la fois fédéraliste et pyramidale est retenu. La section représente l'unité de base. Une fédération est formée d'une union de plusieurs sections. Chacune de ces composantes possède son propre bureau. L'organisation est aussi qualifiée de pyramidale, parce qu'à l'instar de la structure du RPR, l'instauration de quatre instances dirigeantes[672] ne masque pas la prédominance du chef de parti, situé au sommet de la pyramide.

Les instances dirigeantes du parti politique confortent la nouvelle organisation du parti mise en œuvre par l'équipe de Gaston Flosse. Le *Tahoeraa Huiraatira* est dirigé par le président du parti, réélu à main levée sans discontinuer depuis plus de quarante ans. La prise du parti complète la trajectoire de notabilisation de Gaston Flosse dans l'espace politique tahitien. De quelle légitimité le jeune notable politique jouit-il dans un parti héritier des relais gaullistes et des conflits de notables ?

La structure du parti politique repose sur un degré d'organisation élevé en comparaison des autres groupes politiques polynésiens, formés autour de l'entreprise politique personnelle d'un leader[673]. D'ailleurs, les autres partis comprennent l'intérêt qu'ils

[670] Selon G. Flosse, in *Les Nouvelles*, 16 décembre 1987.

[671] Cf. PV des séances de travail du IVe congrès du *Tahoeraa Huiraatira* envoyés aux Affaires administratives, n° 1397/AA du 11 mai 1977.

[672] Le Congrès, le Comité Directeur (ou Comité central puis Grand conseil), le Conseil Politique et le Bureau Exécutif, dont les dénominations évoluent davantage que le rôle et les attributions.

[673] Le *Tavini Huiraatira* d'Oscar Temaru représente le parti avec la capacité de mobilisation la plus importante en-dehors du *Tahoeraa*. Le fonctionnement de ce parti s'avère « polynésien », dans le sens où il est d'inspiration

auraient à s'inspirer de l'organisation et du fonctionnement du *Tahoeraa*, structuré autour de fédérations[674]. L'organisation du parti politique de Gaston Flosse s'inspire de celle du RPR, tout en s'adaptant aux structures polynésiennes préexistantes du district et de la paroisse.

Le *Tahoeraa Huiraatira* se démarque dans l'espace sociopolitique polynésien par une organisation comparativement performante dans la compétition politique. Ainsi que le rappelle l'éminence du Général, Jacques Foccart, expert en organisations de tous types[675], « *témoin privilégié* » de la création du RPR, « *On surestime souvent, en matière politique, la réceptivité d'une population comme facteur du succès local d'un parti ; l'organisation est déterminante* »[676]. Bien que le nombre et la dénomination des instances dirigeantes fluctuent entre 1977 et 2012, les sources du pouvoir et la détermination des rapports de force s'articulent autour des fonctions de président, de secrétaire général et du rôle du bureau exécutif/conseil politique. Ce dernier représente un organe de décision et un instrument de légitimation des décisions du président auprès des cadres et militants. Composé de manière plus restreinte que le comité central, il est constitué par la garde rapprochée du président, les conseillers ou les cadres les plus influents dans le parti et auprès du président.

Rudy Bambridge avait signalé lors de la passation de pouvoir que le nouveau dirigeant est « efficace ». Le développement du patronage de Gaston Flosse, débuté à la mairie de Pirae et au conseil de gouvernement, s'amplifie par la détention d'une organisation partisane qu'il dompte au fur et à mesure qu'il s'impose face à de potentiels rivaux pour le leadership du parti. Dans un premier temps, Gaston Flosse participe à un triumvirat avec Nedo Salmon et Jacky Teuira. Mais les années 1974-1975 représentent une période de changement au *Tahoeraa*[677]. Gaston Flosse, qui personnalise de plus en plus le parti qu'il a pris en main, supervise la professionnalisation du parti jusque dans les détails techniques. Il travaille à des statuts qui couronnent son leadership, alors que la préparation d'un grand congrès serait l'opportunité de présenter le « nouveau » *Tahoeraa Huiraatira* en ordre de marche. En 1977, il pose son empreinte sur le parti « relooké » et en contrôle totalement la direction depuis lors.

---

religieuse et ne possède pas une structure bureaucratique très poussée. Cf. chapitre sur le *Tavini* dans Regnault J.-M., *Des partis et des hommes en Polynésie française, vol. 1*, Papeete, Editions Haere Po No Tahiti, 1995, 200 p. Voir également Al Wardi S., *Tahiti Nui. Les dérives de l'autonomie*, Paris, L'Harmattan, 2008, 263 p. (chapitre 7).

[674] Lors d'une réunion du parti *Te Avei' A Mau* le 26 avril 1996 à Punaauia, conduite par les leaders Maco Tevane et Milou Ebb, un cadre du parti explique qu' « *Il faut qu'il y ait des femmes et des représentants de la communauté chinoise* » sur la liste qu'ils présentent aux élections territoriales », in Al Wardi S., *Le partage du pouvoir*, op. cit., p. 254. En effet, ils se trouvent confrontés dans la compétition politique à un mouvement, le *Tahoeraa*, qui a déjà développé ces réseaux au sein de la société tahitienne.

[675] Il organise notamment un réseau de services secrets et des opérations commando pendant la Résistance ; il supervise le Service d'Action Civique (SAC), bras armé des gaullistes.

[676] Foccart J., *Foccart parle. Entretiens avec Philippe GAILLARD*, vol. 2, Fayard/Jeune-Afrique, 1997, p. 90.

[677] C'est également à cette période que le local de la permanence quitte le bureau de Rudy Bambridge pour intégrer de nouveaux bureaux au cœur de Papeete, à proximité de l'avenue Pouvanaa (anciennement Bruat), autour de laquelle la présence les institutions du territoire (assemblée, ministères, présidence, vice-présidence, CESC) en font le haut-lieu du pouvoir local. Les archives du parti y sont également transférées. Une partie de ces archives a depuis disparu dans un incendie, tandis que d'autres on été dérobées (en 2000, les fichiers des adhérents de Pirae ont été volés lors d'un cambriolage). Si tout le jeu partisan ne se déroule évidemment pas au siège de Papeete, la coordination du parti est facilitée par la proximité des cadres dirigeants du parti.

Le président possède un pouvoir considérable au regard des autres instances, tout en sachant que ses prérogatives dépassent de facto celles qui lui sont attribuées par les statuts du parti (art. 20 du titre VII des statuts de 1984). Le président, élu par le congrès, « *dirige le Tahoeraa. Il représente le Mouvement dans tous les actes de la vie civile et politique* ». « Animateur » du parti, il préside de droit les réunions du Bureau exécutif, du Conseil politique, du Comité central et du Congrès. Il assure l'exécution de leurs décisions. C'est également lui qui convoque les différentes instances du parti, dans lesquelles il a « *voix prépondérante dans toutes les réunions* », pouvant aussi convoquer des réunions extraordinaires. Le pouvoir de nomination du président concerne directement certains membres du conseil politique, les délégués du bureau exécutif, ainsi que le recrutement du personnel du siège (Centre territorial). En cas de décès ou de démission, les statuts prévoient que le président soit remplacé par le premier vice-président.

Le *Tahoeraa Huiraatira* n'est concerné que partiellement par la « loi d'airain de l'oligarchie » (Roberto Michels) dans les partis politiques. Si des membres de la direction du parti sont amenés à changer de poste voire de parti, le président Gaston Flosse perpétue une domination davantage monarchique qu'oligarchique au sein du *Tahoeraa*, au sein duquel se profile une transmission familiale quasi-dynastique au profit du dauphin Edouard Fritch. Néanmoins, la domination personnelle de Gaston Flosse dans le parti est légitimée par un système interne prétendu « *démocratique* », selon le camp du président[678]. En effet, l'organisation et le fonctionnement du parti font appel à des élections successives qui avalisent les positions prises par les présidents de section et de fédération. Réunis lors du comité central, ces derniers valident les listes électorales et élisent le président du parti avec les militants lors du congrès du parti. La réunion hebdomadaire renforce la position de force du chef qui demeure étroitement attentif à la cohésion de « sa » machine partisane. Exclu du *Tahoeraa* en décembre 1987, Alexandre Léontieff déplorait que le *Tahoeraa Huiraatira* soit « *le parti exclusif de M. Flosse. Il y impose son autoritarisme et son manque d'ouverture qui, précisément, ont été deux des raisons principales pour lesquelles une nouvelle majorité territoriale est née* »[679].

Au fur et à mesure de l'amplification de l'hégémonie du parti dans l'espace politique local, le parti devient un espace de lutte politique *en soi*, au sein duquel l'arbitrage est le ressort quasi-exclusif du président Flosse. Ses verdicts sont confirmés par les bureaux exécutifs hebdomadaires, et, si besoin est, par le comité central (ou grand conseil). Le cas des élections municipales reflète cette situation, c'est-à-dire que les élections permettent de trancher entre les prétendants au label *Tahoeraa* et au trône communal dans une sorte de « primaire », dans lesquelles le président du parti arbitre en dernier ressort, notamment si le résultat sorti des urnes ou si les conflits personnels entre rivaux communaux enveniment la situation, ce qui est souvent le cas. Le monarque détermine alors quels sont les meilleurs vassaux (les plus populaires ou les plus loyaux) au sein du royaume du *Tahoeraa*. Le comité

[678] Lire les éditoriaux publiés sur le site Web du *Tahoeraa* en juin 2011.

[679] *Les Nouvelles*, 17 décembre 1987. Le conseiller des Tuamotu « Riquet » Marere estime que « *c'est Gaston Flosse qui aurait dû démissionner du parti* ».

peut se réunir avant le plébiscite ou demande d'approbation du congrès et des militants, afin d'avaliser les listes en vue des élections territoriales.

Autour du « roi » du parti, qui multiplie les cercles de conseillers (équipe personnelle, parti, présidence), un noyau de dirigeants exécutent les missives, même si peu survivent à leur rôle dans la durée. Certes des oligarchies successives se sont formées autour du président du *Tahoeraa*, mais aucune oligarchie, ni aucun oligarque partisan (à part peut-être Edouard Fritch) ne se sont maintenus dans la direction effective du parti. Quarante ans de vie partisane impliquent un inévitable renouvellement des cadres et des équipes sur une longue durée d'existence pour un parti politique polynésien. Durant ces décennies, Gaston Flosse ne rencontre guère d'adversité au sein du parti, sauf lors de crises temporaires et parfois violentes. Le revirement en faveur de l'autonomie interne en 1980 (plusieurs cadres s'y opposent), la crise de 1987 (« trahison » du dauphin Alexandre Léontieff), ou celle de la période 2005-2009 (marquée par la fuite des cadres) font que la vie du parti ne manque pas d'intrigues[680]. Mais l'autorité du leadership de Gaston Flosse n'a pas été remise fondamentalement en cause en plus de trente ans, en dehors des deux sérieuses crises mentionnées ci-dessus. A partir de 2005, la question de la succession est posée successivement avec la « tentative de putsch » de Gaston Tong-Sang en 2006 et les départs de cadres qui ne souhaitaient plus du leadership de Flosse. Les statuts du parti de 2007 remédient à cette situation, en anticipant la succession à la présidence du parti. L'article 22 (ex art. 20) mentionne l'apparition d'un Président délégué, élu « conjointement » avec le président par le congrès. Sans surprise, c'est Edouard Fritch qui devient le Président-délégué du *Tahoeraa*, offrant une forme de garantie familiale à la coprésidence du parti.

Les congrès du parti ont une fonction légitimante du président auprès des militants, qui transcende la relation leader-partisans. En particulier, les congrès sont l'occasion d'une manifestation de puissance du *Tahoeraa* à l'égard des autres partis du champ politique.

### 2. La légitimation du chef par le congrès

La légitimation du président s'effectue par l'onction du congrès. Les *congrès* sont considérés au sein du *Tahoeraa*, dans les statuts et dans les faits, comme une « institution » du parti. Ils remplissent plusieurs fonctions : affirmer la légitimité du président par une élection à main levée, rassembler les partisans dans un cadre festif et « recadrer » la direction du parti.

Les statuts du *Tahoeraa* définissent le congrès comme « *l'assemblée suprême* » du parti, qui « *définit l'action générale et l'orientation politique du Mouvement* » au début de l'aventure orange (art. 16 des statuts de 1984). Vingt ans plus tard, les statuts reviennent sur la véritable fonction du congrès, qui ne « *définit* » plus l'orientation du parti mais la « *valide* »

[680] Le rédacteur en chef de *TPM*, A. du Prel, révèle en avril 2000 que la permanence du pari à Papeete a été cambriolée dans la nuit du 20 au 21 mars 2000 ; seuls les documents relatifs aux sections de la commune de Pirae ont disparu, cf. *TPM* n° 108, avril 2000.

(art. 16 des statuts de 2007)[681]. Un Congrès de circonscription (2007) est possible sur décision du président[682], mais dans les faits, c'est surtout le grand conseil/comité central qui valide les candidatures aux élections. Du fait de son importance, l'organisation du congrès est encadrée de près par le président du parti. Les statuts prévoient que « *Quinze jours avant le congrès, chaque fédération communique la liste de ses mandataires au Président du Tahoeraa* » (art. 19 des statuts de 1977).

Le congrès du *Tahoeraa* s'inscrit dans le sillage des assises nationales du RPR, qui représentent un congrès « classique », dans lequel on procède à la présentation des positions du parti et à l'élection des instances dirigeantes. En 2003, à l'apogée de la « domination » du parti politique (qui préfère parler de « majorité »), Gaston Flosse maintient l'exigence du travail politique, afin de « *ne pas se reposer sur ses lauriers* »[683]. A l'approche du congrès prévu en juillet 2003, lors de la présentation des locaux rénovés du parti politique, il énonce le mode opératoire partisan de son élection : « *je remettrai ma présidence en jeu* »[684]. Cependant, la légitimation du président par l'élection au congrès prend des allures de plébiscite. Les congrès ou assises sont ainsi l'occasion d'un « *grand rassemblement festif, une célébration de l'unité et de la force du parti* »[685]. L'allocution du président constitue le point d'orgue et retient l'attention des participants, eux-mêmes scindés entre ceux qui viennent pour le leader et la fête (plus de 20 000 personnes pendant le discours de J. Chirac en 1984 par exemple), et ceux qui viennent « s'investir » dans la machine politique.

Le congrès « refondateur » du parti, les 6 et 7 mai 1977, met en lumière le « nouveau » *Tahoeraa Huiraatira* de Gaston Flosse avec l'aide, du moins l'inspiration, de techniques professionnelles telles qu'elles ont pu apparaître à cette période avec le RPR. La mise en avant des symboles rassembleurs s'accompagne de la présentation d'un programme politique détaillé, dénommé « *Contrat d'actions économique, social et culturel* ». Le congrès est mené tambour battant par le président. Au soir du vendredi 6 mai, il ne laisse que deux questions en suspens : la désignation des représentants de certaines fédérations, d'unions de section et de sections au Comité directeur, et la désignation des membres du bureau exécutif[686]. Ainsi, Gaston Flosse organise la formation d'un nouveau comité directeur, qui désigne les membres du bureau exécutif, dans lequel on retrouve les cadres historiques du parti (C. Jouette, R. Garrigou), ainsi que de jeunes espoirs politiques (J. Teuira, A. Léontieff).

Le congrès des 12 et 13 mars 1982 permet de jauger l'évolution du *Tahoeraa Huiraatira* en termes de popularité et d'orientation politique, et de confirmer la dynamique de

---

[681] « (…) *Il valide l'action générale et l'orientation politique, économique, sociale et culturelle du Mouvement. Il valide toute modification des statuts arrêtée par le Grand Conseil, après avis favorable du Bureau exécutif* ».

[682] *« Le Bureau Exécutif sur proposition du Président du Tahoeraa Huiraatira décide de la tenue, dans chaque circonscription, d'un Congrès de circonscription présidé par lui, ou par le vice-président qu'il aura spécialement désigné à cet effet ».*

[683] *Les Nouvelles*, 9 avril 2003.

[684] Op. cit.

[685] Bréchon, op. cit., p. 3.

[686] 1er vice-président : Gaston Graffe, président de la fédération de Papeete ; 2ème : Alexandre Léontieff ; 3ème : Guy Brault ; 4ème : Calixte Jouette, président de la Fédération des Tuamotu-Gambier. Secrétaire général : Louis Savoie ; adjoint : Etienne Raapoto. Trésorier : Georges Kelly ; adjoint : Robert Wohler. 1er assesseur: Jacky Teuira ; 2ème : Joseph Lehartel ; 3ème : Franklin Brotherson ; 4ème : Tuianu Le Gayic ; 5ème : Roland Garrigou.

refondation du parti politique. De plus en plus de militants défendent désormais la nouvelle ligne politique du leader, explicitement converti à la revendication autonomiste depuis 1980. Cette étape constitue le moyen pour Gaston Flosse d'une part, de présenter les nouveaux statuts du *Tahoeraa*, et, d'autre part, d'expliciter son projet fondé sur l'autonomie interne, qui permettrait aux élus locaux de gérer librement les affaires de compétence territoriale. Gaston Flosse se présente dans une logique de rassemblement, en présentant un programme officiellement « progressiste », rappelant qu'il entend s'attacher à réduire les privilèges et les inégalités non justifiées par le travail, le talent ou les services rendus au pays. Le congrès confirme aussi la popularité du parti orange et entretient la vocation de ce « moment partisan » à devenir un des plus grands rassemblements politiques se déroulant à Tahiti.

Par la mobilisation conjoncturelle du congrès, Gaston Flosse affiche la puissance du *Tahoeraa*. Le rassemblement d'un nombre important de militants en comparaison de la démographie tahitienne[687], le faste matériel de la célébration partisane, ainsi que la mise en scène du charisme de Flosse impressionnent à la fois les militants, les sympathisants et les adversaires politiques. A l'exception peut-être du congrès de 1988, qui aurait rassemblé moins de 2 000 personnes – le chiffrage est incertain – en raison de la crise sécessionniste au sein de l'équipe dirigeante du parti en décembre 1987[688], les congrès du parti orange correspondent à des manifestations de masse à l'échelle de la Polynésie française.

Par exemple, le 24 janvier 1986, le *Tahoeraa* réunit 7 000 fidèles à Pirae, dont 5 000 ont obtenu une place dans la salle, pendant que les autres écoutent les discours à l'extérieur. Le XIII$^{ème}$ Congrès du *Tahoeraa Huiraatira*, en décembre 1999, rassemble de 7 à 8 000 personnes[689]. A la suite des élections municipales et à l'approche des élections territoriales du 6 mai 2001, le congrès de mars 2001 rassemble 6 000 personnes à Pirae. La salle *Aorai Tini Hau* ne suffit pas, des écrans de télévision sont placés dans la salle ; les moyens du Territoire sont employés (tribunes de la place *Toata*, chaises du GIP), tandis que le congrès prend la forme d'un grand spectacle, retransmis sur des écrans géants diffusant des clips, avant que le groupe de danse *Fenua* de Guy Laurens ne présente chants et danses aux spectateurs[690].

Le congrès est également l'occasion pour le chef de renouveler sa confiance aux cadres, ou de renouveler directement ceux-ci à cette occasion. Il fait le point sur leur loyauté et la composition de l'encadrement du parti.

En 1999, la position politique dominante du leader du *Tahoeraa* fait que le parti est devenu une organisation prisée par les entrepreneurs politiques de tous bords, dont il convient de s'assurer de la fidélité et de récompenser la démarche de rapprochement en faveur du parti orange. Il s'agit d'une période faste pour le parti, qui est illustrée par la distribution de nombreux postes symboliques. La direction du parti comprend désormais dix vice-présidents. Alors que Gaston Flosse dévoile les cinq premiers, des protestations se font entendre pour les

[687] Deux représentants par section au congrès en théorie.

[688] L'avènement du parti *Te Tiaramaa*, formé par des cadres en dissidence du *Tahoeraa*, menace temporairement la position politique du *Tahoeraa* ; *Te Tiaramaa* revendique 12 000 militants répartis en 428 sections en quatre mois d'existence, mais dont les 6000 personnes présentes au congrès comportaient d'anciens militants *Tahoeraa*.

[689] *Les Nouvelles*, 4 décembre 1999.

[690] *Les Nouvelles*, 28 et 30 mars 2001.

places six à dix. Malgré les dénominations et la hiérarchie formelle des dirigeants du parti, la réalité partisane peut différer de l'attribution des titres honorifiques. Justin Arapari, membre du comité central depuis 1982, président de l'assemblée territoriale, est numéro cinq du parti dans les années 1990, alors qu'il possède un statut de premier vice-président du *Tahoeraa* depuis 1990[691]. Davantage honorifiques qu'opérationnelles, ces places sont appréciées par les cadres postulant à un rapprochement auprès du cénacle dirigeant et du leader, tandis qu'elles peuvent être ressenties comme une rétrogradation pour ceux qui diminuent dans la hiérarchie des vice-présidents. La multiplicité des postes offre au leader du parti une opportunité de récompenses, qui lui permettent d'adouber tel cadre ou de sanctionner ce qu'il estime être un manque de loyauté à son égard. Les congrès officialisent la nouvelle hiérarchie derrière le chef inamovible[692].

Le renouvellement des cadres du *Tahoeraa* qui intervient à cette période, est rendue officiel lors du congrès de mars 2001. La « chaise vide » d'un « éléphant » du parti, Justin Arapari, pasteur protestant « ami de vingt ans » de Gaston Flosse, s'explique par l'absence du vice-président du parti (depuis 1990) sur la liste en course pour les élections territoriales[693]. Il quitte le parti et mène une liste dissidente regroupant d'autres cadres historiques[694], poussés hors des places éligibles par des représentants d'une nouvelle génération, souvent issus des « Jeunes orange ». C'est le cas d'une figure historique du parti, Tutaha Salmon, maire de Taiarapu-Est depuis 1972, qui est battu par une « jeune orange » lors des élections municipales précédant de quelques mois les élections territoriales de 2001. Autre artisan de l'autonomie de 1984, Patrick Peaucellier n'est que 33ème sur 34 sur la liste des Iles-du-Vent, ce qui confirme la détérioration de ses relations personnelles avec le président.

Enfin, la présence de membres du gouvernement aux congrès encourage le militantisme des cadres, qui entrevoient ainsi des possibilités d'ascension politique[695]. Il s'agit de gravir les étapes à l'intérieur des organes de direction, d'être remarqué ou de bénéficier de liens privilégiés avec le chef.

La rénovation du parti post-2005 se matérialise dans les congrès suivants, à partir de 2007. A la suite du *Taui*, le congrès du *Tahoeraa* n'a pas été réuni depuis 2004. En décembre 2007, 4 000 personnes environ sont rassemblées à Pirae pour réélire Flosse président et Fritch

[691] Période à laquelle le chef du parti doit s'assurer de la fidélité de ses cadres. En 1999, Arapari n'apprécie guère que Flosse cherche à placer Henri Flohr, maire de Huahine (Iles-sous-le-Vent) à sa place au perchoir de l'assemblée territoriale. *Les Nouvelles*, 30 mars 2001.

[692] Les cadres du *Tahoeraa* post-1991 (après l'épisode de la scission avortée de Léontieff en 1988) demeurent présents dans l'entourage proche de Gaston Flosse jusqu'en 2005. En 1999, Edouard Fritch reste secrétaire général, assisté de Jean-Christophe Bouissou comme adjoint. Le trésorier ne change pas (Nelson Lévy, ensuite remplacé par Marcel Tuihani), mais possède un adjoint en la personne de Georges Puchon, simultanément ministre de l'Economie du gouvernement Flosse. La représentation du parti à l'assemblée territoriale est assurée jusqu'en 2001 par une autre cadre notoire du parti, Huguette Hong Kiou, présidente du groupe *Tahoeraa*.

[693] *Les Nouvelles*, 30 mars 2001.

[694] Justin Arapari, Tutaha Salmon, Haamoetini Lagarde, des colistiers de Milou Ebb et de Jean-Jacques Lequerré.

[695] En mars 2001, le congrès accueille les nouveaux arrivants dans le parti, dont Bruno Sandras (ex-syndicaliste et maire de Papara), la présidente de la CCISM et commerçante à Moorea Nina Vernaudon ou la ministre de l'Environnement Béatrice Lucas. Bruno Sandras, député en 2007, devient un homme important du parti au cours des années 2000, avant de se lancer dans une entreprise politique personnelle.

président-délégué[696]. Le congrès procède à la présentation des listes pour les six circonscriptions en vue du scrutin des 27 janvier et 10 février 2008. La perte du pouvoir local est évoquée comme une « catastrophe », parce que les gouvernements Temaru et Tong-Sang ont représenté « *deux expériences catastrophiques de la gestion du pays* », alors que la période faste de la domination flossiste (1991-2004) est rappelée par les chefs du parti en tant que « *période extraordinaire de prospérité et de croissance* ». Pour Gaston Flosse, le congrès de 2007 constitue un « *nouveau départ* », ce qu'il ne cessera de marteler jusqu'aux élections territoriales d'avril 2013[697], faisant amende honorable de sa « gouvernance ». Il revient aussi sur l'accord passé avec Temaru qui a divisé sa base partisane :

« *Nous avons tiré les leçons du passé. Je sais que notre mode de gouvernance a été critiqué (…). Notre dialogue avec Oscar Temaru n'est pas une manœuvre politicienne, c'est un choix dicté par une vision à long terme des intérêts de notre Pays. Si nous gagnons les élections, nous ne gouvernerons pas seuls. Nous tendrons la main à tous nos adversaires politiques. Nous leur proposerons de former un gouvernement d'union. (…) Jamais je n'ai dit ou écrit que je me ralliais aux thèses indépendantistes* »[698].

Le président se sert du congrès pour montrer qu'il est « *prêt à gouverner* », et qu'à 76 ans, il déclare avoir « *la force physique et mentale pour accomplir cette tâche* », afin de se lancer dans le défi d'une « *dernière grande campagne* » aux élections à l'assemblée de Polynésie française de 2008. Or, à l'orée des élections de 2013, Gaston Flosse a réuni le congrès en octobre 2011 pour faire part des échéances électorales à venir, dont les sénatoriales de 2014, mais aussi pour dresser un réquisitoire contre les velléités indépendantistes de Temaru, pourtant ménagé en 2007[699]. Seul candidat à sa réélection, Gaston Flosse est renouvelé dans ses fonctions par un vote qui ne s'effectue plus à main levée, mais au nombre d'adhérents debout[700]. Le grand congrès qui a scellé le sort de la tentative de parricide et de prise du parti par Gaston Tong Sang n'a pas échappé au vote « public »[701].

---

[696] *ATP*, 28 décembre 2007.

[697] En position de force électorale en avril 2013, il n'est alors plus question de tendre politiquement la main à ses adversaires Oscar Temaru et Teva Rohfritsch.

[698] « (…) *Ce n'est pas parce que je critique parfois M. Estrosi que je suis devenu indépendantiste. (…) C'est un secrétaire d'Etat à l'*Outre-mer *dont je respecte les fonctions mais dont je me réserve le droit de contester les interventions abusives dans nos domaines de compétence* ». Op. cit.

[699] Discours de G. Flosse au congrès du 29 octobre 2011, site du *Tahoeraa*.

[700] *Les Nouvelles*, 29 octobre 2011.

[701] Des journalistes de RFO narrent cette aventure : « (…) *Dans les grands conseils du Tahoeraa, quand les élections se font pour décider qui va prendre les rênes du parti, il dit aux journalistes d'abord (nous avons l'interview) « il n'y aura rien, il ne peut pas y avoir de dérives, tout se fera à bulletins secrets ». Après il ferme les portes. Nous on se met de l'autre côté, et puis on soulève un petit peu le rideau, on passe la caméra, on l'entend qui parle, on n'entend pas tout, on entend les acclamations, et puis on voit que les gens votent à main levée. Donc ils ne peuvent pas ne pas voter pour lui, parce qu'ils savent très bien que le voisin les regarde, tellement il y en a. Il dit « bon alors, qui est d'accord pour que je sois de nouveau président du parti ? On va voter à main levée hein ? » Alors il y en a un qui lève la main et puis les 160 autres lèvent la main. Il n'y en pas un qui ne lève pas la main parce que c'est fini, il est mort. Et on a vu la mise à mort de Gaston Tong-Sang là-bas où il a pris la parole ; l'autre se rétrécissait sur lui-même, voilà, on veut plus de toi. Ça a duré trois-quatre heures. Et puis c'est un bon orateur Gaston Flosse en plus. Et après, quand on lui pose la question « mais vous*

Par conséquent, les congrès du parti permettent une (re-) légitimation du président et la présentation de la hiérarchie des cadres, tout en démontrant la puissance matérielle et symbolique du *Tahoeraa* aux militants et à la population. Le congrès est une source de pouvoir symbolique pour le président, qui détient également les rouages organisationnels et décisionnels du parti en contrôlant les organes de direction du mouvement.

### 3. Les instances de direction du parti

Instance de légitimation des décisions intra-partisanes, le Grand conseil (anciennement appelé Comité central), formé par les présidents de fédérations et des mandataires désignés par chaque fédération, représente « *l'assemblée permanente* » du mouvement (art. 21 et 24 des statuts de 1984 et 2007). Le Grand conseil/Comité central comprend généralement une centaine de personnes. Il fonctionne régulièrement, lors de la discussion des listes pour les territoriales ou de la négociation des alliances électorales.

Selon les statuts du parti, le Comité central élit le Bureau exécutif et certains membres du Conseil politique. Il fixe les sanctions en dernier ressort (art. 21). La composition du Comité central comprend les membres du gouvernement du Territoire, les élus (assemblée territoriale, Parlements national et européen, CESC, CES), les maires et maires-délégués, les présidents de fédération, tous les membres du Conseil politique, ainsi que « *42 présidents ou membres de section désignés par le Congrès Territorial sur proposition du Président* » (art. 22). Si le président de groupe à l'assemblée est désigné par les élus territoriaux, le Comité central désigne le candidat à la présidence de l'assemblée de la Polynésie française, sur proposition du groupe à l'assemblée. Le Grand conseil continue d'élire le bureau exécutif, à l'exception du président et du président-délégué.

La désignation des places sur les listes électorales, finalisées par le président et ses plus proches collaborateurs, est présentée pour validation au comité central. En 2001, les listes pour les élections territoriales sont présentées au comité central, avant leur validation par les militants réunis en congrès deux jours plus tard. Réuni à huis clos dans l'ancienne grande salle du gouvernement, le comité central prend connaissance de l'établissement des listes pour les différentes circonscriptions, qui tiennent compte des résultats des élections municipales et de l'introduction de la parité.

Hors situation électorale, le comité central du *Tahoeraa* est réuni quand les circonstances politiques l'imposent. La crise politique de décembre 1987, provoquée par le renversement du gouvernement Teuira par Léontieff, entraîne l'intervention immédiate du comité central du *Tahoeraa* le 5 décembre 1987, rassemblant une centaine de membres restés fidèles à Gaston, deux jours avant l'annonce de la démission du président Teuira[702]. Mais les ministres *Tahoeraa* démissionnaires (Léontieff, Kelly, Hong-Kiou) permettent le

---

*aviez dit que le vote serait à bulletins secrets, on vous a vu voter à main levée », il est furieux qu'on ose lui poser ce genre de questions. Il dit « mais c'est quoi ça ? (…) C'est quoi ces questions ?* », entretiens à RFO, op. cit.

[702] *Les Nouvelles*, 7 décembre 1987.

renversement de majorité. Gaston Flosse en a « *les boyaux retournés* »[703]. Une semaine après que Léontieff ait formé un nouveau gouvernement, ils sont exclus du parti politique lors d'une mise en scène médiatique[704]. Gaston Flosse brandit « le petit livre orange » contenant les statuts du *Tahoeraa*, afin de rappeler les sanctions disciplinaires prévues pour ceux qui « trahissent » (avertissement ou exclusion). L'exclusion est présentée par le leader comme un processus ayant pris la forme d'une suggestion du conseil politique, restant à valider par les 63 membres du comité central. « L*es traîtres* » sont exclus, mais une chance est laissée aux conseillers territoriaux qui ont voté la chute du gouvernement Teuira. Pourtant, sept de ces conseillers quittent à leur tour un parti, qui serait « *confisqué par Gaston Flosse à son profit exclusif* »[705]. Le comité central, réuni à la *Maison des jeunes* de la mairie de Pirae, avait alors rassemblé une centaine de personnes, qui assistent au cadrage de la nouvelle ligne du parti, imposée par le passage aux rangs de l'opposition. Gaston Flosse annonce la construction d'une « *opposition vigilante* », avant de répondre aux questions des militants. A l'issu du comité central, le conseil politique est réuni pour préciser la stratégie du parti en réponse à une nouvelle situation, qui préfigure dès l'année suivante la « traversée du désert » de Flosse.

La rénovation des statuts du parti, après la crise de 2005, amène une modification sémantique, puisque le Comité central s'intitule dorénavant « Grand conseil » (art. 15 des statuts de 2007), qui est de plus en plus mobilisé dans une période chaotique pour le parti. En 2007, l'alternance conduite par l'Union pour la Démocratie (UPLD) a altéré la puissance du parti, qui eut dès lors besoin de remobiliser ses troupes. En effet, le chef doit réaffirmer son autorité aux cadres et autres dirigeants du parti, car certains l'invitent à amorcer un retrait progressif des joutes politiques. Le 24 avril 2009, Edouard Fritch, pressenti et poussé par certains cadres à reprendre la présidence du *Tahoeraa*, tente de faire comprendre à Gaston Flosse qu'il est temps de passer le témoin : « *Je suis persuadé que pour maintenir l'unité du Tahoeraa (…), redonner crédibilité et avenir au Tahoeraa, le président doit aujourd'hui, sans plus tarder, reconsidérer sa position au sein de notre mouvement, prendre de la hauteur et passer franchement le flambeau à une nouvelle équipe de direction, qui saura faire fructifier à nouveau ce bel héritage si difficilement construit* »[706]. Edouard Fritch se retrouve coincé dans une situation inconfortable face à son « (beau-) père politique ». Il range ses ambitions face à Gaston Flosse, qui n'a de cesse d'affirmer le maintien de la plénitude de ses moyens physiques et intellectuels, nullement enclin à prendre sa retraite. La question du leadership est réglée en conseil politique au mois d'août 2011.

Lors du 17ème congrès d'octobre 2012, Gaston Flosse est réélu à la présidence du parti, alors qu'il est le seul candidat. Il avait invité Fritch à se présenter, parce que « *le Tahoeraa Huiraatira est un parti démocratique. Le président n'est pas élu à vie* »[707]. Cependant, Fritch « *ne veu[t] pas de guerre* »[708] et espère une succession harmonieuse avec le « Vieux », évitant

[703] Op. cit.
[704] *Les Nouvelles*, 16 décembre 1987.
[705] Il s'agit de J.-P. Champs, Guy Sanquer, Ioane Temauri, Mathias Taruoura, le baron Henri « Riquet » Marere, Pierre Lehartel et John Monpas. Cf. *Les Nouvelles*, décembre 1987.
[706] *La Dépêche*, 18 août 2009.
[707] *Les Nouvelles*, 16 juillet 2011.
[708] Op. cit.

de se placer dans une posture de mordre la main de celui qui l'a nourrit : « *C'est monsieur Flosse qui nous a formés tous, tous les autonomistes, **c'est notre maître à tous*** (…) »[709].

Ainsi, le Comité central/Grand conseil remplit à la fois une fonction de validation des orientations dans un cadre partisan plus étroit par rapport au congrès, et de légitimation pour fédérer le parti autour de son leader. Mais le rôle du comité central semble de moindre importance par rapport au bureau exécutif/conseil politique, dont il sert à valider les décisions.

Le Conseil politique et le Bureau exécutif représentent les instances centrales des dirigeants permanents du parti, afin d'assurer l'organisation, le fonctionnement quotidien et la redéfinition régulière de la stratégie politique du mouvement. Importantes dans la pyramide organisationnelle et décisionnaire du *Tahoeraa*, les réunions se déroulent chaque semaine. Le Conseil politique est un véritable « comité politique », c'est-à-dire la cheville ouvrière du parti[710]. Le président peut y inviter des personnalités à sa guise. Souvent, Gaston Flosse réunit ses cadres avant le conseil politique, au nombre de deux ou trois, notamment Gaston Tong-Sang et Michel Buillard dans les années 1990. Le conseil politique prend les décisions importantes qu'il soumet au bureau exécutif, tandis que le comité central les valide. Réuni fréquemment, le conseil politique est composé des membres du gouvernement territorial, des élus (sans les élus communaux), les membres du bureau exécutif et « *les membres désignés par le Président du Mouvement en raison de leur compétence ou de leur audience* » (art. 24).

En revanche, le Bureau exécutif (Titre X des statuts de 1984), « *convoqué chaque fois que les circonstances l'exigent* », assiste le président dans la direction du parti « *pour tous les actes de la vie courante* » (art. 25). Le bureau exécutif est composé du président, de trois vice-présidents, du président du groupe *Tahoeraa* à l'assemblée territoriale, du secrétaire général et adjoint, du trésorier et adjoint, ainsi que de cinq à six délégués. De la même manière que le Conseil politique, il montre les capacités d'organisation et surtout de *réactivité* du parti.

Le conseil politique hebdomadaire apporte une prise directe sur la vie du parti et sur les impulsions politiques souhaitées par le chef : *« Nous sommes le seul parti structuré du pays avec ses différentes instances, dont le comité politique qui se réunit tous les mardis depuis toujours. Nous discutons de la marche du parti, (…) de projets importants »*[711]. En fait, le conseil politique ne discute pas seulement de la marche du parti, parce qu'il intervient aussi dans les décisions du pouvoir local. Contesté et renvoyé dans l'opposition en décembre 1987, Gaston Flosse rétorque en expliquant le « *processus démocratique* » de prise de décision à l'œuvre non seulement au *Tahoeraa Huiraatira*, mais aussi en Polynésie française : « *Quel est l'avis du conseil politique ? Nous ne donnions qu'un avis. Ensuite le conseil des ministres*

[709] *Les Nouvelles*, 28 octobre 2011. Eléments en gras surlignés par l'auteur.

[710] En vertu de l'article 23 du titre IX des statuts de 1984, le conseil politique assiste le président dans « *la direction politique* » du parti, « *analyse la situation politique immédiate* » et recommande des « *initiatives politiques nécessitées par l'évolution de la conjoncture politiqu*e ». Le président peut aussi « *faire voter le Conseil Politique sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Les décisions sont alors prises à la majorité des membres présents* ». Le procès-verbal est approuvé à la séance suivante.

[711] *Les Nouvelles*, 12 décembre 1987.

*décidait* [qu'il présidait*]. Puis le projet était transmis à l'Assemblée où nous avions également, avec nos alliés, les indépendants, discuté en comité de majorité* »[712].

Pourtant, quand les rapports de force politiques sont en faveur de Gaston Flosse – président du parti et président du gouvernement contrôlant la majorité à l'assemblée –, les décisions prises dans le cadre du parti s'appliquent au territoire, car il s'avère rare que des cadres ou des élus s'opposent directement aux vœux du leader du *Tahoeraa*. En effet, malgré la concertation entre les instances du parti inscrite statutairement, l'action du président à l'intérieur de l'institution partisane est tellement prédominante qu'il est difficile, et de plus en plus, pour les dirigeants et cadres du parti d'intervenir voire de s'opposer à une décision ou une initiative du président. Il s'agit là d'une situation classique quand le chef possède une autorité charismatique, telle qu'on peut la rencontrer dans les partis à tendance bonapartiste. Ainsi, au RPR, « *Il est parfois difficile de dire si les dirigeants du RPR sont disposés à exprimer une opinion qui diffère de celle de leur Président. Cette difficulté provient de la tendance qu'a Jacques Chirac d'intervenir constamment et de dominer les séances auxquelles il prend part. (...) Malgré une apparente liberté d'expression, les conversations privées avec de nombreux responsables ont clairement indiqué que beaucoup d'entre eux se sentent mal à l'aise en présence de Chirac* »[713]. De même au « parti frère » *Tahoeraa*, Gaston Flosse propose aux cadres d'intervenir lors des réunions, mais peu osent prendre la parole, car il est compliqué voire intimidant de s'exprimer voire d'apposer une contradiction aux propositions du président.

Gaston Flosse s'attache à un suivi consciencieux et à une maîtrise de l'organisation politique, dont il établit et gère les structures. Il réunit les présidents de fédération presque chaque mois. Le fonctionnement quotidien du parti ne lui échappe pas, de même qu'il prend rapidement connaissance d'éventuelles velléités contestataires. La forte structuration du parti, si elle accentue d'autant les possibilités de rétribution des cadres ou des militants, offre donc à son chef un moyen de contrôle sur la vie interne du parti.

Les structures principales reflètent un fonctionnement ordonné dans lequel un organe décisionnel impulse la ligne politique du parti. Les structures complémentaires avalisent formellement les orientations prises par la direction du parti. Alors qu'il apparaît souvent que les statuts des partis politiques sont d'une pertinence très relative pour en éclairer l'organisation et le fonctionnement, la pratique du parti ne s'éloigne pas considérablement des statuts, comme le confirment les membres du parti. Les statuts de 1984, de la part d'un parti devenu autonomiste, reflètent l'approche de l'action politique de Gaston Flosse en Polynésie française. En dépit de quelques modifications des statuts du parti, intervenues dans les années 1980 et 2000, le principe de son organisation s'appuie sur l'omnipotence du président. L'identification des sources du pouvoir partisan ou du programme du parti renvoient inévitablement au chef, « *la sève du tumu fe'i* »[714].

---

[712] Op. cit.

[713] Schonfeld William R., *Ethnographie du PS et du RPR. Les éléphants et l'aveugle*, Paris, Economica, 1985, p. 48. W. R. Schonfeld a également observé que « *Ce penchant s'exprime tout particulièrement lors des réunions de la Commission exécutive, où le leader a en fait la parole pendant au moins 80 % du temps où il est présent* ».

[714] Editorial sur le site web du parti, 6 juin 2011.

Aussi structuré et institutionnalisé soit-il en apparence, le parti politique comporte une forte dimension personnelle liée à l'action et au charisme de Gaston Flosse, qui cimente les fondations du *Tahoeraa Huiraatira*. La variable de l'institutionnalisation du parti réside dans le maintien, le jour où le leader ne présidera plus, d'une continuité dans le fonctionnement des structures et du poids du parti dans l'espace politique. En effet, les partis politiques polynésiens résistent difficilement au départ de leur chef charismatique. Reste à savoir dans quelle mesure l'organisation du *Tahoeraa Huiraatira* est capable de s'inscrire dans la longue durée de l'arène politique polynésienne. En un sens, la transmission du parti des mains du chef à son gendre donne un relief généalogique et monarchique qui peut représenter, dans une société « familiale », un atout de continuité du parti, afin d'assurer la légitimation de la future direction du parti aux yeux des cadres et des militants.

D'ailleurs, la manière dont les cadres et les militants « vivent » leur parti montre un militantisme formant la base de la pyramide du pouvoir dans le parti orange.

### 4. Encadrement et militantisme

L'organisation de la machine politique implique la présence d'une bureaucratie et de cadres dirigeants qui veillent à la marche administrative et au fonctionnement militant du parti. Les hommes de l'encadrement et les formes du militantisme au *Tahoeraa* mettent en lumière les structures du pouvoir interne, ainsi que la mise en œuvre de la mobilisation des soutiens du parti.

Sur les quatre décennies de présidence de Gaston Flosse, il va de soi que nombre d'hommes-liges et de cadres se sont succédés. Il s'avère difficile d'en dresser une liste exhaustive. En revanche, il est possible d'identifier différents profils idéal-typiques de dirigeants jouant un rôle important dans le parti. Le profil de l'« espoir politique » (jeune cadre diplômé en « formation » politique au *Tahoeraa*), se distingue des profils « historique » (légitimité fondatrice des anciens du parti), « bureaucratique » (ceux qui tiennent les rouages de l'organisation administrative du parti) ou « politique » (élus municipaux ou territoriaux).

En particulier, le *Tahoeraa* a su capter les trajectoires des profils d'« espoirs » de la politique, qui, après une formation universitaire ou technique, la plupart du temps en métropole, ont mis leurs connaissances au service du parti orange lors de leur retour en Polynésie française, démarchés par le président ou de leur propre chef. Gaston Flosse note qu'à partir des années 1960-1970 une « *vague de jeunes* » reviennent de France : « *C'est un peu l'époque du retour. Ces premiers qui sont revenus, il y a eu les Lequerré, Durosset… et puis ensuite, il y a eu ces autres jeunes qui sont revenus avec Alexandre Léontieff, Jacques Teheiura. Vous aviez tous ces jeunes là, ils étaient en nombre insuffisant, bien sûr et aujourd'hui encore* »[715]. Lors d'un discours au congrès du parti en octobre 2011, le président-

[715] INTW GF/JMR.

délégué Edouard Fritch, pour son quinzième congrès personnel, revient sur un processus auquel il est associé dès 1980. Il distingue les cadres de la nouvelle génération qui émergent à cette époque dans le parti[716]. Quelques personnalités, en tant que secrétaire général, ou dans le cadre d'autres fonctions dirigeantes, ont joué un rôle majeur dans l'encadrement du parti. Ainsi, Elie Nedo Salmon, Louis Savoie, Jacques Teuira, Alexandre Léontieff, Edouard Fritch ou Jean-Christophe Bouissou, ont manifestement participé à l'encadrement de la machine, des militants et de l'évolution organisationnelle du *Tahoeraa*.

Lors de la phase de rénovation et de construction de la machine flossiste dans les années 1970, Elie « Nedo » Salmon (1925-1994) fut d'un grand bénéfice politique et partisan. Patriarche[717] protestant, cet homme charismatique est le chef de clan d'une grande famille tahitienne installée à Pirae. Il possède un parcours atypique : instituteur, secrétaire général de l'Eglise Evangélique de Polynésie française en 1958, directeur de la prison de Nuutania dans les années 1970, ou Chancelier de l'Académie tahitienne qu'il contribue à créer. Dans le champ politique, il appartient au camp des notables tahitiens, en tant que conseiller territorial élu dès 1957 sur la liste de l'*Union Tahitienne*. Il attache de l'importance au sens du respect hiérarchique et de l'autorité[718], à la justice sociale ainsi qu'à la défense de la culture polynésienne. Les qualités de leadership, d'organisation et de persévérance de Nedo Salmon sont appréciées, lors des débuts de l'UTD de Rudy Bambridge et Poroi, ou avec l'UDSR, lorsqu'il vient au secours de Maître Hoppenstedt. Au *Tahoeraa*, il apporte une aide en dirigeant les bulletins en langue tahitienne, tandis qu'il conserve une influence sur la scène politique jusqu'au début des années 1980. Très proche de Rudy Bambridge, il représente une autorité morale qui fait de lui un *Metua* respecté. Leader du parti avec Bambridge et Flosse, il joue un rôle majeur dans l'évolution du parti « gaulliste », en apportant « ses talents de *show man* »[719] dans les meetings électoraux aux côtés de Gaston Flosse[720]. Ce faisant, il renforce le prestige du jeune président d'un point de vue symbolique, par la maîtrise de la langue qu'il lui inculque. Lors des funérailles de Vaite Salmon, épouse de Nedo[721] et femme très respectée à Tahiti, le président du *Tahoeraa* ne manque pas d'éloges et de termes révérencieux à l'égard de ce dirigeant « historique » du *Tahoeraa Huiraatira* : « *Le souvenir de Nedo, c'est cet homme qui s'est dévoué totalement pour ce Pays, pour la communauté. C'est lui, avec Rudy Bambridge, qui a créé l'Union tahitienne aujourd'hui devenue le Tahoeraa. C'était notre*

[716] « *J'étais là aux côtés de Tuianu Legayic, de Riquet Marere, de Jacqui Teuira, de Gaston Graffe, de Guy Brault. J'étais là auprès de plus jeunes comme Alexandre Léontieff, Jacques Teheiura, André Roihau, ou notre ami René Kohumoetini* ».

[717] La dimension patriarcale de la famille est atténuée après sa mort par la reprise d'une autorité matriarcale : c'est ensuite « mémé Salmon », sage et influente, qui devient une *Metua*. Elle s'est détournée progressivement de G. Flosse. Elle semblait croire que la chute de Flosse en 2004 s'apparentait à une vengeance divine.

[718] Il reproche par exemple à Pouvanaa de bafouer les règles de l'hospitalité, contraire aux mœurs des chefs et des Polynésiens en général, quand le *Metua* s'en prend en langue tahitienne au gouverneur Pierre Angeli, lors de son accueil à l'assemblée territoriale.

[719] Expression d'A. Bréaud, op. cit.

[720] Le blog de G. Flosse mentionne que Nedo Salmon « aidera G. Flosse à se lancer en politique dès 1977 » (20 avril 2009), information reprise dans *Les Nouvelles*, 20 avril 2009.

[721] Décédé en 1994 des suites d'une longue maladie.

*guide. Mais, c'est aussi lui qui m'a appris à parler le tahitien. (…).* ***Il a été pour nous tous, notre maître*** »[722].

Modernisateur en son heure, dans les années 1960, Elie Nedo Salmon s'efface progressivement au profit d'une nouvelle génération, qui forme le noyau dur autour des disciples de Rudy Bambridge, Gaston Flosse et Jacques Teuira. Parmi les diplômés en économie qui intègrent le *Tahoeraa*, Alexandre Léontieff, Patrick Peaucellier ou Louis Savoie incarnent la mutation du parti politique vers une organisation structurée et efficace.

Louis Savoie représente un artisan de la modernisation et de la réorganisation du parti, dans lequel il joue un rôle administratif et financier à partir de 1975. Gaston Flosse cherche à remplacer son directeur de cabinet, afin qu'il s'occupe des questions institutionnelles et économiques. Mais, Louis Savoie arrive au *Tahoeraa*, selon ses dires, sans remplacer personne en particulier[723]. Il devient secrétaire général dans les faits entre 1975 et 1977, appuyé par deux nouveaux secrétaires pour la correspondance, notamment avec le RPR. Louis Savoie se retrouve vite trésorier d'un parti alors exsangue, avec de nombreuses factures impayées. Il s'emploie particulièrement à remettre à plat les finances et les comptes du parti, en organisant des tombolas[724], et en parvenant à faire payer les cotisations dues par les élus au parti. En outre, les souches obtenues lors des tombolas servent de fiche pour le recrutement de futurs adhérents. Mais le rôle de ce dirigeant polyvalent n'est pas seulement financier, car il concerne aussi la réorganisation de l'administration interne du parti politique. La relation de confiance qu'il établit avec Gaston Flosse, malgré quelques divergences, lui accorde une marge de manœuvre dans l'exercice de sa fonction, jusqu'au schisme provoqué par le dauphin présumé Alexandre Léontieff. En 1987, il répond favorablement à la demande du nouveau président Léontieff pour prendre la tête d'un ministère de l'Economie et des Finances. Il demeure ensuite en relation avec les arcanes du pouvoir local, puisqu'il devient également vice-président du CESC, directeur des Affaires Economiques de la Polynésie française et conseiller du président Temaru en 2012. L'ancien cadre du *Tahoeraa* opère dans un registre davantage technocratique que politique. En revanche, Jacques Teuira et Alexandre Léontieff interviennent plutôt dans un registre politique.

Jacques Teuira, dit « Jacky » ou « Jacqui », de deux ans le cadet de Flosse[725], connaît lui aussi une ascension politique dans le sillage de Rudy Bambridge, qui l'engage dans son cabinet d'avocat et le forme à la politique. En tant que suppléant de « maître » Bambridge, il intègre l'assemblée territoriale en mars 1969, quand celui-ci démissionne de son mandat. Jacky Teuira est réélu conseiller territorial de 1972 à 1986, devenant président de la commission permanente après la victoire du *Tahoeraa* en 1982, puis président de l'assemblée territoriale d'avril 1983 à mars 1987, moment où il est désigné par Flosse pour le remplacer en tant que président du gouvernement. Plus qu'un loyal soldat du général Flosse, il représente une figure importante du *Tahoeraa* dans les décennies 1970 et 1980. Petit-fils d'un

[722] *La Dépêche*, 20 avril 2009. Eléments en gras surlignés par l'auteur.

[723] Entretien de J.-M. Regnault avec Louis Savoie, 15 avril 1997.

[724] Voir un exemple de publicité dans *La Dépêche*, 4 mai 1982, p. 27.

[725] Né à Papeete le 14 décembre 1933. Il arrête ses études à quinze ans et travaille dans les Messageries Maritimes. Cf. fiche biographique sur le site web de l'histoire de l'APF.

*tavana* de Mahina, il est élu maire d'Arue en 1972 (jusqu'en 1989), et bénéficie donc de la légitimité offerte par la fonction de *tavana*. De plus, il a été membre du comité central du RPR (c'est le cas en novembre 1984), président de la *Société d'équipement de Tahiti et des îles* (SETIL) et de syndicats communaux. Les positions politiques qu'il adopte ne sont pas toujours en harmonie avec celle du leader du parti. Elles reflètent les dissensions internes qui ont traversé le parti orange. Il ne fait pas partie de l'équipe qui, autour de Gaston Flosse, rédige la proposition de statut d'autonomie rendue officielle en 1980. Avec quelques cadres de sa génération, dont Tuianu Le Gayic ou Tutaha Salmon, il tente de s'opposer au projet de statut d'autonomie, dont il n'avait pas entendu parler. Dominé par Flosse, le bureau exécutif du parti en décide autrement, au grand regret de « Jacky ». Un autre point d'achoppement intervient lorsque Gaston Flosse le nomme président du Territoire le 13 février 1987, alors qu'Alexandre Léontieff est pressenti. Gaston Flosse, qui l'a adoubé, souhaite contrôler le gouvernement tout en critiquant certaines de ses décisions. Le 7 décembre 1987, Teuira démissionne en arguant du fait que son gouvernement ne mérite pas une motion de censure. Enfin, la crise qui s'ensuit au sein du parti lui est fatale politiquement. La perte de la mairie d'Arue en 1989, au profit de Boris Léontieff (frère d'Alexandre) fait que la famille Léontieff signe doublement sa « mort politique ». Autant le gain d'une commune s'avère fondamental dans la construction d'une carrière dans l'espace sociopolitique polynésien, autant la perte du poste de *tavana* semble rédhibitoire pour l'acteur politique tahitien. En l'occurrence, Jacky Teuira ne s'est pas remis de cet échec municipal. Finalement, il s'affranchit de Gaston Flosse, dont il supportait difficilement l'autoritarisme. Il s'en tient ensuite à la traversée du désert du parti orange, mais il est resté membre du *Tahoeraa Huiraatira*, dont il devient un président d'honneur.

Dans un tout autre style, Alexandre Léontieff[726], meneur de la fronde en 1987, représente un des jeunes « espoirs » du *Tahoeraa*. Considéré comme le dauphin de Flosse lors des débuts de l'autonomie en 1984, c'est pourtant Teuira qui bénéficia de l'onction suprême de Flosse, quand bien même Léontieff semblait incontournable. A la fin de ses études en métropole, il rentre au *Fenua* et s'engage en 1971 aux côtés de Gaston Flosse, qui reprend en main l'UT-UDR. Il intègre dans les instances dirigeantes du parti un jeune Léontieff[727] devenu chef de bureau des Finances territoriales en 1971, puis chef du service des Affaires Economiques. Alors qu'il appartient à la direction du *Tahoeraa* en 1976, il devient directeur général de la *Brasserie du Pacifique*, vice-président de *Tahiti Pétroles* et président du directoire des entrepôts et magasins généraux de Tahiti. Longtemps vice-président du parti, il participe à la refondation du *Tahoeraa*. Il démissionne des Affaires économiques pour devenir conseiller territorial en 1977, à 29 ans. Après une phase d'opposition au Front Uni entre 1977 et 1982, dans laquelle il joue un rôle important en dénonçant les affaires Enerpol et celle des *Tissages Tahitiens* qui mettaient en cause des membres du gouvernement autonomiste, il devient 1er vice-président du *Tahoeraa Huiraatira* en 1982, puis ministre et vice-président du gouvernement en 1984.

[726] Né le 20 octobre 1948 à Teahupoo, A. Léontieff est bachelier, puis obtient une licence et un doctorat en sciences économiques.

[727] G. Flosse rajoute qu'il l'a installé voire « *remorqué* » dans les instances du parti, « *sans qu'il ait fait ses preuves de militant* » ; communiqué du *Tahoeraa*, *Les Nouvelles*, 24 avril 1995.

Quand Gaston Flosse décide de démissionner de la présidence du gouvernement territorial fin 1986, Alexandre Léontieff est pressenti pour plusieurs raisons. Dauphin de Flosse au *Tahoeraa*, il a prouvé ses compétences ; il est apprécié de l'opinion publique et des militants. Selon Léontieff, c'est Jacques Chirac qui l'appelle pour lui demander de prendre la succession de Flosse et former avec un lui un « *trio de confiance* ». C'est sans compter sur Gaston Flosse, qui fait avaliser par le conseil politique, puis par le comité central, la nomination du fidèle Jacky Teuira, moins difficile à déloger à la fin de la mission ministérielle de Flosse. En décembre 1987, Léontieff forme une nouvelle majorité avec quelques ministres *Tahoeraa*, renverse le gouvernement Teuira et renvoie Gaston Flosse dans l'opposition. Ce revirement est vécu comme un affront et une tentative de parricide politique par le « père politique ». Chacun proclame alors un *Tahoeraa Api*, « un nouveau *Tahoeraa* », autour des cadres qui suivent ou qui restent. La scission au sein du parti marque le début de la guerre entre les deux leaders. Léontieff s'affranchit de Flosse à cause de son « *comportement personnel* » et « *dictatorial* »[728].

Au sein du parti, le « putsch » suscite de nombreuses démissions. En effet, Alexandre Léontieff représentait un dirigeant important du parti, dont il animait la fédération des socioprofessionnels, très active au tournant des années 1980, contribuant à fédérer autour de la personne de Flosse les intérêts du patronat et des professions libérales à Tahiti. De plus, la démission du bâtisseur de fédérations, Georges Kelly, 2ème vice-président du *Tahoeraa* en 1982 et reconduit en 1984, ampute le parti de plusieurs fédérations et de nombreux militants[729]. Kelly, qui rejoint Léontieff, était président de la fédération de Faa'a, la commune la plus peuplée de Polynésie, et possède une influence dans la communauté protestante[730].

Toutefois, Flosse, avec l'aide du protestant Justin Arapari, parviendra à reconquérir l'ensemble des fédérations passées chez l'ex-dauphin devenu renégat. L'entreprise politique d'Alexandre Léontieff s'est rapidement étiolée, au gré d'une aventure présidentielle entachée par des affaires financières. La crise, provoquée dans le parti par le départ de Léontieff, sert de rappel à Gaston Flosse, qui s'attache dorénavant à verrouiller les postes clés et le choix des dirigeants du parti, afin d'éviter de semblables mésaventures dans le futur. Pourtant, en 2006, la dégradation des relations avec un autre lieutenant, Gaston Tong-Sang, devenu président de la Polynésie française, entraîna une crise similaire à celle de 1987, à ceci près que le conflit qui mène Tong-Sang à conduire une liste dissidente aux élections de 2008 s'inscrit dans une dynamique post-*Taui* de défection des cadres et des dirigeants principaux du parti.

---

[728] « *Il avait beaucoup changé par rapport à 1971 et 1977. Depuis sa prise de pouvoir en 1982, ce n'était plus le même homme. Il était devenu irascible, rancunier, égocentrique et dictatorial. (...) Pour survivre auprès de lui, il fallait devenir un vil courtisan politique, exécutant ses moindres volontés. Il était évident que cette « cohabitation » ne pouvait durer éternellement* ». *Les Nouvelles*, 20 avril 1995.

[729] Entretien de J.-M. Regnault avec Patrick Peaucellier, 1er octobre 1993 ; cf. *Les Nouvelles*, décembre 1987.

[730] Georges Kelly est alors secrétaire général du Comité protestant à la Jeunesse et président de Temarama, un comité d'action sociale et culturelle. Né en 1939 à Rarotonga, il étudie à l'Institut Biblique Européen en France. Conseiller à la Jeunesse Togo/Dahomey entre 1966 et 1970 puis secrétaire général de l'UCJG (1970-1972), il est ensuite secrétaire général des Ecoles du Dimanche (1972-1976). Directeur de la maison des Jeunes de Pirae mais également chef de service des Affaires polynésiennes en 1982, il devient conseiller territorial en 1983.

A partir de 1991, de nouveaux cadres prennent position dans le parti. Par exemple, Jean-Christophe Bouissou[731], secrétaire général du *Aia Api* d'Emile Vernaudon, rejoint le *Tahoeraa* en 1997, alors que l'élection de Jacques Chirac fait pressentir aux acteurs politiques polynésiens qu'il y aura peu de salut électoral hors du *Tahoeraa Huiraatira*. Jean-Christophe Bouissou connaît une ascension fulgurante après avoir rallié Gaston Flosse et le *Tahoeraa*. Conseiller technique auprès du président, le délégué au développement des communes (juin 1997 à juin 1998) devient ministre du Logement, de la redistribution des terres et de la valorisation des terres domaniales en 1998. En 1999, il est en charge de la politique de la ville ; en 2000, il est porte-parole du gouvernement et ministre du Travail, du dialogue social, des affaires intérieures, de la communication et de la fonction publique, chargé des relations avec l'assemblée et le Conseil économique, social et culturel. Il détient également la présidence du conseil d'administration de l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH), celle de l'Etablissement d'aménagement et de gestion du domaine d'Atimaono, tout en étant administrateur représentant la Polynésie française à la SETIL. Un tel cumul de fonctions illustre certes la fiabilité et la capacité de travail du polyvalent Bouissou, mais elle traduit aussi la régulation du système Flosse marqué par la confusion des fonctions, des rôles et des hommes. En effet, en novembre 1999, Bouissou prend la relève de Fritch en tant que secrétaire général du parti, au sein duquel il s'impose progressivement par son efficacité et ses capacités d'entrepreneur politique[732].

Les hommes de l'encadrement du parti politique, choisis par Gaston Flosse puis validés par les instances du parti, veillent sur l'organisation du militantisme orange. Le secrétaire général du parti veille à ce que les rouages du militantisme soient opérationnels, tout en déminant les conflits qui ne manquent pas d'arriver entre les différents types de personnels du parti politique.

Les formes du militantisme varient d'un parti à l'autre, de même qu'il n'existe pas de « modèle de militant », plutôt des militants modèles qui font preuve d'une participation active, salariée ou non, auprès de l'organisation. Les militants du *Tahoeraa Huiraatira* proviennent de catégories sociales diverses. La séquence 1970-1980 fait intervenir des cadres qui se recrutaient parmi les personnes d'un haut niveau socio-économique, alors que les militants concernaient davantage les personnes âgées, les agriculteurs ou les pêcheurs.

La relation partisane d'une partie des militants *Tahoeraa* s'inscrit dans une relation clientélaire avec le *boss* (de la section, de la fédération, du parti). La section *Tahoeraa* s'apparente quelque fois à un guichet, une sorte de « service partisan », qui vient en aide sur demande de la population, pour des aides matérielles, des engins de chantier, des emplois, des logements, des problèmes administratifs. La grande permanence se tient directement à la présidence de la Polynésie française, où le président Gaston Flosse reçoit les doléances des visiteurs. L'importance du contact entre le leader et les cadres ou militants, en général et d'un degré élevé en Polynésie française, fait aussi que certains n'hésitent pas à abuser du

[731] Né en 1960 à Faa'a, il suit des études de notariat en France puis d'informatique aux Etats-Unis. Il débute professionnellement en tant qu'informaticien au port de Papeete (directeur adjoint de 1991 à 1997). Secrétaire général du *Aia Api* de 1991 à 1996, il rejoint ensuite le *Tahoeraa*.

[732] Il fonde sa propre formation politique, *Rautahi*, après avoir quitté le *Tahoeraa* en juillet 2005.

« Président a dit » pour servir leurs intérêts personnels. Cela illustre un autre aspect de la relation au président, qui fait que quelques cadres exagèrent la nature et la proximité de leur relation au chef, à l'instar du RPR[733]. Le militantisme au *Tahoeraa* mobilise de nombreux fidèles et permanents engagés dans la vie du parti, en comparaison d'autres partis politiques métropolitains ou dans les COM. Les militants sont une réelle force du parti. Le *Tahoeraa* s'est constitué un réservoir de fidèles, renouvelé ou alimenté par l'arrivée de jeunes recrues, en particulier à partir de 1995. Ainsi, les fonctions du militantisme au *Tahoeraa* appuient un processus de socialisation politique des individus, qui entraîne la formation de nombreux militants à la pratique voire au métier politique.

A l'époque faste de la domination politique du parti orange, les militants du *Tahoeraa Huiraatira* se comptent par dizaine de milliers dans l'ensemble des archipels polynésiens, même si environ 20% des adhérents sont fictifs ou opportunistes, ainsi que le calcule Flosse lui-même[734]. Toutefois, les adhérents de la base possèdent leur carte et fréquentent la section du parti, de manière plus récurrente à l'approche des nombreux rendez-vous électoraux. Le parti recense 31 000 adhérents en février 2012 et 45 222 répartis dans 1 500 sections en juin 2012, pour l'ensemble de la Polynésie. La mise en place des fédérations permet un recensement des adhérents, dont le nombre ne cesse de croître de 1977 à 1987. Gaston Flosse annonce 15 000 militants au congrès de 1986, dont 694 sections et 1 500 délégués. Jusqu'en 1987, 10 000 militants sont répartis en 500 sections[735].

Le IX$^{ème}$ Congrès du parti, en juillet 1991, au moment où Gaston Flosse remet le parti en ordre de marche après une courte « traversée du désert », montre que le parti est bien implanté dans l'ensemble des archipels polynésiens. Un total de 1 252 sections homologuées[736] sont dénombrées par le parti, dont 781 aux Iles-du-Vent, 266 aux Iles-sous-le-Vent, 51 aux Australes, 75 aux Marquises, 79 aux Tuamotu. Les données se révèlent toutefois incomplètes pour chiffrer le nombre d'adhérents hors des Iles-du-Vent. Parmi celles-ci, 17 901 adhérents (dont 1 787 aux Tuamotu), sont recensés en vertu de l'homologation des fédérations entre décembre 1989 et octobre 1990. La croissance du nombre d'adhérents du *Tahoeraa* jusqu'en 2003 paraît manifeste, quelle que soient les motivations réelles de ceux qui prennent leur carte. Au tournant des années 2000, le parti revendique 35 000 adhérents, soit presque autant que les voix obtenues aux élections territoriales en 1996[737]. Pourquoi le parti politique de Gaston Flosse exerce-t-il une telle attractivité pour les militants fraîchement encartés ?

Le caractère incontournable de la domination politique du parti s'applique à tous les secteurs de la société polynésienne. La carte du parti facilite les démarches administratives, les initiatives commerciales, économiques voire sportives. Ce type de rapport au parti rappelle les modes de régulation de partis uniques ou monopolistiques de certains régimes autoritaires, dans lesquels la carte du parti représente une sorte de « laissez-passer » auprès d'une

[733] Schonfeld W. R., op. cit., p. 50.
[734] Selon l'ex-*Tahoeraa* Nicole Bouteau, présidente des Jeunes du *Tahoeraa* puis ministre.
[735] Selon le *Tahoeraa*.
[736] Document de récapitulation des sections, 9$^{ème}$ Congrès, 24 juillet 1991.
[737] Regnault J.-M., « Les partis politiques à Tahiti », *Dixit*, p. 255.

administration politisée ou de représentants locaux du parti. Le pouvoir partisan de Gaston Flosse peut tout aussi bien être assimilé à des phénomènes similaires à l'intérieur de certains systèmes locaux de pouvoir en France, au sein desquels l'appartenance partisane peut aussi s'avérer source de facilités administratives ou économiques. Le système mis en place à la mairie de Paris lors des mandats de Jacques Chirac était par exemple source de récompenses pour les militants RPR. Il semble que la réalité oscille entre ces deux points de comparaison : entre, premièrement, la collusion entre un système de pouvoir local personnalisé et l'entreprise politique partisane sur laquelle le leader s'appuie, et, deuxièmement, le modèle bureaucratique du parti unique, ou du pluralisme encadré, dans les régimes politiques autoritaires semi-compétitifs[738]. La prégnance sociopolitique du *Tahoeraa Huiraatira* en Polynésie dépasse les fonctions du militantisme du modèle républicain pratiqué en France, mais il n'atteint pas non plus le degré d'encadrement partisan des citoyens pratiqué par des « partis-Etat » dans les régimes autoritaires.

Les rétributions du militantisme au *Tahoeraa Huiraatira*, contrairement à ses fonctions, renvoient davantage à un modèle démocratique classique, même si une nouvelle fois, le contexte anthropologique polynésien particularise certaines manifestations de la relation militante au parti orange. Les réunions politiques sont significatives à cet égard, parce qu'elles mettent en lumière les dimensions du rapport au politique en Polynésie française, à la fois théâtral et religieux, festif et ludique. Le déroulement des réunions politiques du parti pendant les campagnes électorales illustre quelques traits singuliers du *Tahoeraa Huiraatira*. A l'approche des élections territoriales, la réunion du 10 mai 1996, au stade Willy Bambridge à Papeete, rassemble environ mille personnes, en présence des médias locaux. Sémir Al Wardi témoigne d'une « *organisation de qualité* » dans la tenue de la réunion électorale. L'habit est d'importance ; les groupes sociaux représentés appartiennent à des catégories socioprofessionnelles plutôt élevées[739]. Il s'agit du dernier meeting de la campagne, qui, exceptionnellement, se déroule à Papeete, plutôt que dans le fief de Pirae, comme de coutume. Le secrétaire général du parti, Edouard Fritch, remercie les organisateurs, les Eglises et les militants au nom du président du parti, avant que le maire de Papeete Michel Buillard ne prenne le relais pour narrer « *île par île, toute la campagne du Metua* (guide ou père, en l'occurrence Gaston Flosse) : *« Il a éclairé la population et vous a choisi pour la fin* »[740]. Le jeune orateur présente ensuite les membres de la liste (huit maires, des conseillers municipaux, sept ministres ou anciens ministres, et six femmes) en énumérant les réalisations de chaque candidat, qui reçoit les félicitations du public.

Le clou du spectacle, révélateur des rapports de force dans le parti, réside dans la prise de parole du président Flosse. Annoncé et présenté par l'organisateur, le leader prend la parole en langue tahitienne. Il amadoue la salle en faisant montre de l'humour qui le caractérise, puis en vient aux considérations politiques. Après le discours du chef, le parti révèle quelques traits autoritaires déjà brièvement évoqués. Alors que dans les réunions

[738] Voir les travaux d'Alain Rouquié sur l'Amérique latine.
[739] Al Wardi S., « Un aperçu des réunions politiques à Tahiti », in *BSEO*, n° 276, mars-juin 1998, p 73.
[740] Op. cit., p. 72.

politiques polynésiennes, on retrouve la plupart du temps des opposants ou des habitués pour questionner les orateurs, le *Tahoeraa* ne se prête guère à ce jeu, à moins que le parti ne « prépare » ces interventions, et à l'exception des réunions de quartier. Le *Tahoeraa* ne raffole pas des questions du public lors des grands meetings. Par exemple, l'organisateur de la réunion politique de 1996 précise qu'il n'y aura pas de questions ouvertes, « *exceptionnellement* »[741]. Enfin, le vice-président Arapari, fait la synthèse de la réunion. Le cérémonial politique se termine quand « *tout le monde se lève, la chorale chante puis le diacre reprend la prière* »[742].

La réunion politique du *Tahoeraa* de mai 1996 montre plusieurs aspects de l'organisation partisane. D'une part, apparaissent les hommes forts de l'organisation du parti à cette période : le secrétaire général (Fritch), le vice-président (Arapari), un représentant de la nouvelle génération (Buillard). D'autre part, la prépondérance du chef, ainsi que la stratégie d'évitement des critiques à l'encontre de son mouvement, donnent des indices d'une machine partisane qui n'échappe pas à la dimension autoritaire croissante du pouvoir local.

La refondation opérée par Gaston Flosse lui permet de développer une machine politique efficace, un parti de cadres s'efforçant de devenir ou d'apparaître comme un « parti de militants », en mesure de contrôler l'espace sociopolitique par le truchement d'un système de doubles fédérations. En effet, la réussite politique du *Tahoeraa* appelle de nombreuses vocations militantes, d'autant plus que l'organisation du parti, par les vecteurs des fédérations géographiques et spécifiques, lui offre une ramification territoriale et sociale encore jamais observée pour un parti en Polynésie depuis le RDPT de Pouvanaa. Les opposants à Gaston Flosse, qui connaissent l'appareil partisan de l'intérieur, estiment que la mise en œuvre d'une telle machine politique n'a été rendue possible que par la mobilisation de fonds publics et les moyens du territoire polynésien[743].

Néanmoins, le quadrillage géographique et communautaire par les fédérations du *Tahoeraa* assure un contrôle et une emprise politiques sur de larges pans de la société.

[741] Op. cit., p. 75. Or, les deux personnes choisies pour s'exprimer sont deux « repentis » du *Here Aia*, dont G. Flosse a débauché des militants. Le premier précise « *qu'il faut montrer que Papeete est fort pour recevoir les bienfaits* ». Le second s'appuie sur la Bible pour expliquer sa conversion orange. Après l'écoute des deux transfuges d'un parti adverse, l'homologation des sections de communes pour Papeete (93 sections pour 2 774 membres) est effectué par l'appel des présidents de section un par un, sans vote d'adoption.

[742] Op. cit.

[743] « *La machine elle a pu fonctionner parce qu'il a toute une série de contrats, qui lui a permis de payer des gens à faire… à être en même temps président de section ou président de fédération, et en même temps d'avoir un emploi rémunéré* », entretien avec N. Bouteau, op. cit.

## B/ Le quadrillage territorial et communautaire des fédérations

Les ressources notabiliaires et la proximité avec le pouvoir gaulliste du *Tahoeraa Huiraatira* ne suffisent pas à la constitution d'une véritable machine politique. En 1971, le parti politique de Gaston Flosse ne pénètre pas assez le tissu social polynésien. La stratégie de Gaston Flosse s'inspire du quadrillage mis en œuvre lors de la refondation du parti gaulliste (l'UDR devient le RPR). A l'aide du parti, puis de l'institution territoriale, Gaston Flosse reproduit une organisation partisane classique autour des fédérations, sur le modèle des grands partis métropolitains (UMP ; PS)[744]. Dès lors, le *Tahoeraa* met en œuvre un quadrillage militant, à la fois géographique et communautaire de la société polynésienne[745].

Le maillage du *Tahoeraa Huiraatira* sur le territoire de la Polynésie française par les fédérations rappelle l'organisation traditionnelle tahitienne, formée par les districts et les paroisses. Pour la spécialiste de l'Eglise protestante *maohi*, la sociologue Gwendoline Malogne-Fer, le parti de Gaston Flosse a pris en compte les « vestiges » de l'organisation du district et de la paroisse, auxquels les Polynésiens sont accoutumés[746]. Cela signifie que l'organisation du parti, influencée par les « dynamiques du dehors », n'est pas seulement un calque de l'organisation chiraquienne en Polynésie, mais que le *Tahoeraa Huiraatira* développe une organisation endogène à la faveur des « dynamiques du dedans », en reprenant à son profit un quadrillage paroissial qui « fait sens » pour les Polynésiens[747]. D'ailleurs, l'étude des cadres du RPR fait ressortir le fait que « *chaque fédération tend à constituer une sous-culture politique originale ; chaque fédération est un milieu spécifique d'action où les manières de penser et d'agir ne sont pas entièrement modelées par l'organisation partisane nationale* »[748]. C'est particulièrement le cas à 18 000 kilomètres de Paris, où la fédération tahitienne du RPR devient une machine politique autonome.

Avec une fédération par commune ou par commune associée, les fédérations géographiques du *Tahoeraa Huiraatira* forment la structure militante du mouvement. Des sections de vingt membres au minimum composent la fédération. Les membres élisent leur président et leur bureau, dirigé par un président. Quand le maire d'une commune appartient au *Tahoeraa*, il préside la fédération du parti dans la commune (Fritch à Pirae, Buillard à Papeete, Tong-Sang à Bora-Bora). Généralement, le « leader communal » prend la tête de la fédération (Bouissou à Faa'a, Sanquer à Mahina). Les fédérations quadrillent chaque quartier, chaque commune, chaque île. Gaston Flosse, par un découpage en sections de vingt militants, sait précisément de quel potentiel électoral il dispose – malgré le faible échec en mai 2004 –, parce qu'il retire systématiquement 20 à 30% de l'effectif total dans ses prévisions électorales ; il n'est pas dupe sur le fait que des gens n'hésitent pas à « *signer des deux*

[744] Avec évidemment des différences notables entre les deux partis dans leur essence et leur fonctionnement.
[745] Voir les statuts et le site Internet du parti politique.
[746] Cf. Malogne-Fer G., *Les femmes dans l'Eglise protestante ma'ohi. Religion, genre et pouvoir en Polynésie française*, Paris, Karthala, 2007, 512 p.
[747] Et qui présente une relative analogie avec l'organigramme de l'église protestante de Polynésie française.
[748] Bréchon P., op. cit., p. 8.

*mains* »[749]. En période électorale, l'organisation du parti en fédérations offre au président Flosse l'opportunité de mobiliser les militants. La tournée des fédérations constitue une préparation de l'élection, une inspection des troupes et de l'état des fédérations, et permet une estimation voire une anticipation des résultats électoraux et des potentielles alliances.

Parallèlement aux sections et fédérations territoriales, le *Tahoeraa Huiraatira*, à l'instar du RPR, organise des fédérations spécifiques qui renforcent, par un effet de double quadrillage, le réseau des militants. En effet, le RPR a développé un vaste réseau au sein des grandes entreprises françaises par les délégués d'entreprise et les « socioprofessionnels ». De plus, un mouvement des « Jeunes du RPR » [750] est créé en même temps que le parti, le 5 décembre 1976[751].

Les fédérations spécifiques du *Tahoeraa Huiraatira*, superposées au quadrillage territorial, peuvent être créées « *par catégorie de population* » (art. 9 titre III des statuts de 1984). Les fédérations à caractère communautaire (Jeunes, Socioprofessionnels, Femmes et Communauté chinoise) sont chacune dirigées par un président et un comité directeur. Le parti précise qu'un comité communal peut se créer dans chaque commune, et être rattaché à l'une ou l'autre de ces fédérations spécifiques.

Cependant, pour éviter un éparpillement des forces militantes à l'échelle communale, les présidents des comités communaux des fédérations spécifiques siègent comme vice-présidents dans le bureau de la fédération géographique. Sur le terrain, les sections et les fédérations du parti fonctionnent convenablement. Parfois, les cellules sont somnolentes entre les élections, et toutes les fédérations ne sont pas à jour de leurs cotisations. Les élections municipales sont généralement réglées par les fédérations, sauf quelques communes. Les fédérations permettent également de délivrer le catéchisme partisan et les messages du parti à ses membres, afin, comme le souligne le parti, de leur permettre d'avoir une vision « objective »[752].

La constitution de clientèles électorales est à l'évidence favorisée par le système de recoupement entre fédérations géographiques et fédérations spécifiques. En revanche, la clientèle est moins abondante parmi la jeunesse. Gaston Flosse tente d'y remédier à partir de 1995, en développant une structure quasi parallèle au parti, qui renforce le poids électoral du leader chez les « jeunes ».

---

[749] Entretiens avec N. Bouteau et R. Temarii, op. cit. Cf. infra.

[750] Le RPR devient l'UMP en 2002 ; Juppé crée les *Jeunes Populaires* en février 2003.

[751] D'ailleurs, un visiteur récurrent de la Polynésie française et défenseur du *Tahoeraa* dans l'adversité du *Taui*, Eric Raoult, député-maire du Raincy (Seine-Saint-Denis), ministre de l'Intégration et de la Lutte contre l'exclusion de 1995 à 1997, était le responsable national des Jeunes du RPR à la mi-juillet 1985, avant d'être Secrétaire national à l'Outre-mer pour l'UMP en 2007.

[752] « *Un autre rôle de la Fédération est aussi de présenter la situation économique, politique, voire même les faits d'actualité à ses membres qui recherchent une vision beaucoup plus objective que celle présentée par les médias de la place* » ; Site Internet du parti.

### 1. Les Jeun' Orange

La sociologie vieillissante des membres du parti dans les années 1980, ainsi que l'irruption sur la scène publique de la jeunesse *Tavini* en 1995, interpellent Gaston Flosse, qui souhaite depuis 1977 que le parti possède une fédération active de « jeunes *Tahoeraa* ».

Des représentants de la nouvelle génération du parti dans les années 1980, Edouard Fritch puis Michel Buillard, avaient essayé de monter une structure jeune au sein du *Tahoeraa*, mais elle n'a pas fonctionné. Après les émeutes à Papeete fin 1995, Gaston Flosse mandate deux leaders de la nouvelle génération du parti dans les années 1990, Reynald Temarii[753] et Nicole Bouteau[754], afin de créer une structure dont les « jeunes » sont le public ciblé. Selon celle qui dirige à présent sa propre formation politique depuis 2003, « *C'était la grande frustration de Flosse, de ne pas arriver à toucher le public jeune avec la structure Tahoeraa* »[755]. Gaston Flosse accepte que la fédération des jeunes échappe à l'organisation classique du parti. Il autorise les dirigeants de la nouvelle fédération à monter des comités de jeunes dans chaque commune. Le discours rajeuni de cette fédération mobilise de nombreux jeunes militants, mais pas vraiment au-delà de Tahiti et Moorea[756]. La fédération « Jeun' Orange » devient progressivement une entité particulière au sein du parti, formée notamment par des étudiants provenant d'horizons plutôt favorisés ou aisés, et d'une génération qui aime

[753] Né le 2 février 1967, cet ancien footballeur professionnel (formé à Nantes puis joueur à Tahiti, il gagne la médaille d'or des Jeux du Pacifique Sud en 1995 en tant que capitaine de l'équipe tahitienne) devient président de la Fédération tahitienne de football, président de la Confédération océanienne de football, puis vice-président de la FIFA (Fédération internationale de Football) en 2007. De 1991 à 1997, il est conseiller de Gaston Flosse, avant d'être nommé ministre de la Jeunesse et des Sports de 1997 à 2004.

[754] Nicole Moea Bouteau est née le 20 janvier 1969 au Raincy. Nièce de Tutaha Salmon, cadre historique du *Tahoeraa* et maire de Taiarapu-Est, elle est secrétaire de l'Association des étudiants en Polynésie française en 1991, puis vice-présidente en 1993 de l'association artisanale *Na poro e maha no Tahiti*/ De 1995 à 1996, elle est membre du comité des artisans *Tahiti I Te Rima Rau*. Elle détient une maîtrise en droit des affaires (Université du Pacifique Sud) et intègre l'administration territoriale. A l'origine de la création des Jeun' Orange en 1995, elle est élue conseillère territoriale en mai 2001 (réélue en 2004 et 2005), devient ministre du Tourisme et de l'Environnement la même année. En 2003, proche du Modem de F. Bayrou, elle fonde son parti *No Oe e te Nunaa*, après une rupture avec le *Tahoeraa* intervenue en 2002.

[755] Entretien avec l'auteur, janvier 2010. Reynald Temarii, avant de devenir ministre de la Jeunesse, explique à Flosse : « *Ecoute, nous on est prêts à s'investir auprès de la jeunesse, mais pas dans le cadre de l'organisation du Tahoeraa, c'est-à-dire nous on refuse de monter les sections, on souhaite avoir notre propre organisation, est-ce que tu nous fais confiance ? Si tu nous fais confiance, on fera des bilans d'étape* ». Gaston Flosse acquiesce : « *Banco, allez-y, on se verra régulièrement* ».

[756] En 1996, un premier rassemblement attire 2 500 militants dans la commune de Papara. Le succès de l'organisation accélère son institutionnalisation au sein du parti, qui ne manque pas de communiquer sur la cible « jeunes », dont on dénombre 20 comités à Tahiti et Moorea (17 à Tahiti), à l'exception d'une commune (Hitiaa O Te Raa) et d'un district (le comité du district de Faaone est inauguré par le président de la fédération en septembre 1998). Cf. « Plus de 100 jeunes à l'écoute du *Tahoeraa* » et « Fédération Jeun' Orange, au boulot ! », Communiqués du *Tahoeraa*, in *Les Nouvelles*, 12 et 21 septembre 1998. Un rassemblement massif (4 000 personnes annoncées) intervient dans les années suivantes, auquel participent les ministres du gouvernement Flosse. Des activités sportives et ludiques sont organisées, suivies d'un concert et d'un bal costumé. Une forme de sociabilité particulière s'installe dans le mouvement de jeunesse qui prend de l'importance au sein du parti.

surtout se rassembler de manière festive au sein de ce qui devient « *a place to be* », lieu du partage de réflexions communes (relation ancrée à la France, intégration de leur identité tahitienne, intérêt pour la modernité, les nouvelles technologies, la consommation).

Si les résultats positifs des élections territoriales de 2001 valident la stratégie flossiste – le *Tahoeraa* obtient une majorité absolue –, le développement de la fédération suscite des résistances. Les cadres de la structure conventionnelle du *Tahoeraa*, dont le vice-président Fritch et le secrétaire général Bouissou, manifestent leur mécontentement. D'une part, ils estiment que cette fédération est un « Etat dans l'Etat », que les jeunes orange sont ingérables et ne rendent pas de compte aux autorités du parti. L'approche du président de la fédération des jeunes, Reynald Temarii est donc remise en cause par les caciques. D'ailleurs, lors d'une réunion d'un comité, un des adhérents l'interroge afin de savoir si la fédération existera toujours après les élections territoriales de 2001, si la majorité orange perd le pouvoir. Temarii rétorque que « *Ce qui nous lie n'est pas le parti mais les idées qui nous unissent à ce parti. Si nous existons, ce n'est pas parce que le parti au pouvoir est le Tahoeraa, mais plutôt parce que nous avons les mêmes idées que ce parti, c'est-à-dire tenir notre autonomie et combattre l'indépendance* »[757].

Le renouvellement du bureau exécutif – prévu tous les deux ans par le règlement intérieur de la fédération dans le cadre d'un séminaire annuel – permet au président de la fédération de « rajeunir » et de « redynamiser » les cadres de l'instance dirigeante de la fédération, qui doivent présenter les qualités suivantes : responsabilité, dynamisme, loyauté, intégrité, humilité dans le succès, solidarité dans l'échec et innovation dans les actions… bref, il se forme une entité à l'intérieur du parti dont le mode de fonctionnement et l'identité autonomisent la structure « jeune » au sein du *Tahoeraa*.

D'autre part, les présidents de fédération (Fritch à Pirae ou Bouissou à Faa'a) n'apprécient guère de voir des comités, qui se trouvent hors du circuit des fédérations géographiques, et qui œuvrent dans une commune qu'ils aspirent à diriger. Gaston Flosse arbitre régulièrement ce type de conflits partisans, en réitérant dans un premier temps la « carte blanche » aux dirigeants de la fédération des Jeunes, parce qu'il en observe le fonctionnement en progrès et les gains électoraux potentiels.

Toutefois, la large victoire électorale du *Tahoeraa* en 2001 modifie la position du chef du parti à l'égard de ses jeunes ouailles. La secrétaire générale de la fédération, Nicole Bouteau, précise que « *Gaston Flosse est quelqu'un qui donne sa chance, mais en même temps qui utilise. En fait, il doit obligatoirement y avoir un résultat, c'est-à-dire qu'il attend du résultat technique, il attend de la compétence ou il attend un résultat politique* »[758]. Gaston Flosse cherche à les faire rentrer dans le rang partisan[759]. Dès lors, la structure des jeunes du

[757] *Les Nouvelles*, 12 septembre 1998.

[758] Entretien avec l'auteur.

[759] *« (…) En 2001, c'était une échéance électorale, il a eu ce qu'il voulait. Et là clairement, ce n'était plus les cadres qu'on avait face à nous, c'était lui. Tout de suite après les élections d'ailleurs, lors de l'organisation de séminaires, etc. Le message était très clair « merci les jeunes, vous avez bien travaillé, maintenant vous revenez dans l'organisation classique, vous intégrez les fédérations géographiques, et vous avez à la tête de ces*

*Tahoeraa* périclite. Parmi ses leaders, Nicole Bouteau quitte le *Tahoeraa* en 2002. Reynald Temarii est accaparé par sa fonction ministérielle, même s'il reprend la direction de la structure quelques mois, avant que la présidence ne soit confiée à Tearii Alpha[760] en décembre 2004. Presque tous les leaders des Jeun' Orange ont ensuite fondé leur parti, même si Tearii Alpha rentre au bercail en 2012. Dorénavant, la structure de la Fédération des Jeunes du *Tahoeraa* est intégrée dans les structures du parti, à l'instar des autres fédérations spécifiques.

Conscient du renouvellement nécessaire de la clientèle électorale ainsi que du poids démographique de la jeunesse polynésienne, Gaston Flosse ne néglige pas cette cible électorale et continue, par les moyens du parti mais aussi ceux du gouvernement et de la présidence, d'entretenir son influence auprès des mouvements de jeunesse[761]. Malgré les défaites électorales de mai 2004, février 2005 et février 2008, le *Tahoeraa* conserve une structure jeunesse, le Mouvement des Jeunes *Tahoeraa* (MJT), c'est-à-dire la Fédération des Jeunes du *Tahoeraa*[762], qui recrute « *des jeunes de tous les horizons* » sur la base du refus de l'indépendance et de « *l'attachement de la Polynésie à la France* »[763]. La structure, qui se veut « *pour chaque jeune, un véritable tremplin pour un avenir meilleur* », renouvelle le potentiel militant du *Tahoeraa*, même si les péripéties politiques post-2005 ont rendu le parti politique moins attractif qu'auparavant auprès de la jeunesse polynésienne. De fait, celui-ci n'est pas resté sans réaction et tente d'élargir cette base militante en modernisant son action et son vocabulaire. En 2009, le MJT propose un journal mensuel[764], organise des tournées

---

*fédérations géographiques, les leaders qui ont été désignés par le Tahoeraa ». Et là ça ne marchait plus, parce que ce n'était plus notre organisation, on ne voulait pas rentrer dans le moule* », op. cit.

[760] Né le 5 décembre 1971 à Pirae, docteur es Sciences (chimie) de l'Université française du Pacifique en 1997 (DEA de chimie moléculaire à l'université de Nice Sophia-Antipolis en 1994). De 1995 à 2006, il est vacataire à l'université française du Pacifique. Selon la biographie produite sur le site de la vice-présidence du gouvernement polynésien, il est chargé de mission en 1998 puis chef de cabinet en 1999 au ministère de la Jeunesse, de l'Insertion sociale, des Sports et de la politique de la ville. Il intègre l'équipe de G. Flosse en 2001, s'affairant en particulier au développement des communes de mai 2001 à septembre 2003. De juin 2003 à avril 2004, il crée l'établissement public « Vanille de Tahiti » dont il devient le directeur en septembre 2003. D'avril à juillet 2004, il est conseiller technique chargé de la valorisation des produits agricoles auprès du président de la, puis ministre de la Pêche et de l'Agriculture d'octobre 2004 à février 2005. Tearii Alpha suit Tong-Sang lors de la crise de 2007, devenant membre fondateur de *O Porinetia to Tatou Aia*, vice-président du parti et président du mouvement des jeunes en octobre 2008. Il est élu représentant à l'assemblée en février 2008. En avril 2008, il est ministre de l'Education, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche du gouvernement Tong-Sang, puis ministre de l'Equipement, de l'Urbanisme et des Transports terrestres du gouvernement Temaru en avril 2009. En novembre 2009, il est ministre des Affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement du gouvernement Tong-Sang. Vice-président du gouvernement Tong-Sang en 2011, il est suppléant sur la liste UMP aux législatives de 2012. Il quitte le *Tahoeraa* en 2007 puis revient en 2012 : « *Mes racines n'ont jamais changé* », www.tahiti-infos.com, 21 juin 2012. Il redevient ministre en 2013.

[761] Avant les territoriales de 2004, il reçoit dans les jardins de la présidence 1 500 animateurs et directeurs de mouvements de jeunesse pour leur annoncer l'octroi de 800 000 FCFP sur cinq ans, afin de financer l'accueil de 22 000 enfants d'ici à 2007. Il adopte une position d'ouverture envers la jeunesse : « *A vous maintenant de nous dire, franchement et sans détour, ce qui, pour vous, ne va pas, ce qui peut être amélioré. L'imagination doit être au rendez-vous et je sais, qu'en la matière, je peux compter sur vous* », in *ATP*, 12 mars 2004.

[762] Cette précision est rajoutée ultérieurement sur la page web du site du parti en 2010.

[763] Site Internet du *Tahoeraa*, 6 janvier 2007.

[764] *Te Vea Taurea* diffusé sur *Radio Maohi*.

communales et réussit à implanter de nouveaux comités de jeunes. Les jeunes *Tahoeraa* intègrent désormais des « *teams* », le marketing politique compensant la moindre attractivité des critères bureaucratiques[765].

La fédération des Jeunes du parti participe incontestablement au renouvellement et au maintien dans la « longue durée » du parti dans l'espace sociopolitique polynésien.

La fédération des jeunes continue de constituer un tremplin pour les jeunes pousses de la politique locale, de la même façon que quelques-unes des personnalités éminentes de la fédération des femmes ont intégré le champ des responsabilités politiques.

### 2. La fédération des Femmes

Alors que la domination masculine de l'espace sociopolitique polynésien ne laissait la place qu'à très peu de femmes s'exprimant sur la scène politique, Gaston Flosse appuie la participation et la représentation politiques des femmes. La mobilisation du soutien des femmes à la cause autonomiste dépasse le cadre partisan du *Tahoeraa*, parce que la gente féminine représente une ressource sociopolitique importante pour le gouvernement de Gaston Flosse. Si les femmes sont souvent présentes au sein des partis ou groupes politiques polynésiens, le *Tahoeraa* en fait un cœur de cible électorale, avant de mettre en place des associations, des institutions et la promotion gouvernementale du rôle social et économique des femmes polynésiennes.

Le *Tahoeraa Huiraatira* s'adresse aux femmes, notamment par l'intermédiaire de la fédération spécifique des Femmes du *Tahoeraa*. Parmi celles-ci se trouvent les plus inconditionnels « fans » du chef du *Tahoeraa*, pour lequel elles conservent une fascination qui ne semble guère s'éteindre, ainsi que le montre la démonstration des « *femmes en pleurs* »[766] et en colère lors de l'incarcération de leur leader en 2009, ou quand elles accueillent Gaston Flosse de retour de Paris à l'aéroport de Tahiti-Faa'a, afin de le soutenir dans ses péripéties judiciaires[767]. Sensibilisé à la cause féminine (et non féministe) dès la fin des années 1970, en particulier par l'action associative d'Anatila Bréaud, le *Tahoeraa* délivre un message en faveur des femmes dans la proclamation de son programme : « *La FEMME polynésienne à qui une réelle égalité, exclusive de tout esprit de ségrégation doit être garantie* ».

Cependant, le message du parti se révèle d'un progressisme relatif à l'égard des femmes, parce que la proposition de création d'un statut de mère au foyer pourrait irriter

[765] Détails sur la page du MJT, site Internet du parti. L'organisation est également clarifiée, le règlement intérieur de la FJT précise que « *chaque comité spécifique* [dont la création est du ressort de l'assemblée générale sur proposition du bureau fédéral] *des jeunes représente une thématique particulière* (…), [et] « *sont composés de "Teams" sous-thématiques relatifs à la thématique du Comité Spécifique* »… Le Comité des archipels comporte les « teams » Tuamotu, les « teams » Marquises, etc., tandis que le Comité des étudiants comprend le « team UPF », le « team Ecole des infirmières », etc.

[766] Expression empruntée anachroniquement à Serge Tcherkézoff. Cf. , *Tahiti-1768 : Jeunes filles en pleurs, la face cachée des premiers contacts et la naissance du mythe occidental*, Papeete, Au Vent des Iles, 2004, 536 p.

[767] Gaston Flosse est accueilli, le 7 septembre 2009, par la fédération des femmes du *Tahoeraa* présidée par Chantal Galenon, afin de témoigner leur soutien à Gaston Flosse et à sa compagne, libérée la veille après une détention provisoire en métropole. Article publié sur le site Internet du parti le 7 octobre 2009.

ribambelle de féministes, de même que des prises de position contre le droit à l'avortement, lors des débats sur la question à la suite de la loi Veil en 1975, relativisent la dimension émancipatrice du message adressé aux femmes. La classe politique se trouve embarrassée, entre les femmes et les églises[768]. Le sénateur Millaud s'oppose à l'extension de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) Outre-mer, qui est débattue en décembre 1979. Gaston Flosse se déclare également contre, mais il nuance sa position, en affirmant « *qu'une action politique énergique soit engagée dans la voie d'une politique familiale généreuse et dans la voie du développement du planning familial* », et que « *L'IVG ne peut être tolérée à mon sens, que dans des cas très particuliers et limitativement définis. En aucun cas, l'avortement ne doit être un moyen de contraception comme la loi Veil l'est devenue dans les faits* »[769]. Le leader du *Tahoeraa* s'indigne aussi qu'on puisse lui prêter des considérations électoralistes. Malgré ses consignes de vote à l'assemblée territoriale, deux femmes, conseillères *Tahoeraa*, passent outre les directives du leader ; il s'agit de Tuianu Le Gayic (croyante et pratiquante, mère de treize enfants) et Amélie Jouette[770].

Les femmes représentent une force électorale et militante au *Tahoeraa Huiraatira*. Dès lors, il n'est pas étonnant que le maire de Papeete et jeune cadre du parti, Michel Buillard, dans une réunion politique des élections territoriales en mai 1996, exhorte les femmes « *à convaincre leurs maris* », et présente le *Tahoeraa* comme « *le seul parti qui amène les femmes à l'assemblée territoriale* »[771]. En 1982, Huguette Hong Kiou[772], investie dans les mouvements des femmes et dans les associations caritatives et confessionnelles, est la première femme à intégrer l'exécutif depuis la reine Pomare, en tant que chargée de mission dans le conseil de gouvernement vice-présidé par Gaston Flosse[773]. En 1984, elle devient la première femme ministre de la Polynésie française en dirigeant le ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et de la Famille, chargée des relations avec l'assemblée territoriale et le CESC. De plus, le *Tahoeraa* présente la première femme à exercer la présidence de l'assemblée de Polynésie française en 2001[774]. Gaston Flosse n'hésite pas à

[768] Mazellier P., *Tahiti autonome*, op. cit., p. 163.
[769] Op. cit.
[770] Elle a repris le siège de son mari Calixte, décédé dans un accident tragique ; mère de neuf enfants. Mazellier P., op. cit.
[771] Al Wardi S., op. cit., p. 73.
[772] Née le 23 janvier 1945 à Uturoa. Son père, Tetuanui Ehu, fut conseiller territorial, fidèle du parti gaulliste. Elève de l'école Viénot, elle devient enseignante puis conseillère pédagogique de 1975 à 1982. Elle prend sa retraite en 1996. De 1982 à 1984, elle est chargée de mission de Jacques Teheuira, conseiller de gouvernement chargé de la jeunesse, de l'éducation populaire et des affaires sociales. De 1998 à 2001, elle préside le Groupement de Solidarité des Femmes de Tahiti, succèdant notamment à une fervente *Tahoeraa*, Tuaianu Le Gayic.
[773] Mazellier P., op. cit.
[774] Lucette Taero s'avère une « femme à poigne » qui dirige fermement les débats parlementaires ; elle est restée célèbre par la gifle musclée qu'elle a donnée à un représentant de l'opposition, Loïc Brigato, le 19 février 2004, après une séance agitée. Née le 26 mars 1957 à Papeete, Lucette Taero est institutrice (également dotée d'un diplôme de psychologie scolaire et d'une licence de psychologie). Elle participe à la fondation du Centre territorial des droits de la femme et de la famille, dont elle prend la direction en 1991, et à l'association *SOS Vahine* ; elle dirige aussi l'association *Puna Ora* (insertion des détenus et prévention de la délinquance). En 1993, Flosse lui propose la direction de la Délégation à la condition féminine. Elue conseillère territoriale en

donner à de nombreuses femmes des responsabilités ministérielles (Simone Grand, Louise Peltzer, Nicole Bouteau, Pia Faatomo), dont certaines rejoignent le *Tahoeraa*, où elles obtiennent des responsabilités partisanes. Les sœurs Béatrice Vernaudon Coppenrath, ministre puis député, et Armelle Merceron Coppenrath, économiste devenue ministre et cadre du *Tahoeraa*, intègrent le parti lors de son apogée au tournant des années 2000.

La fédération des Femmes au *Tahoeraa* ne constitue qu'une voie d'accès et de sélection à l'exercice de responsabilités politiques. Au niveau gouvernemental, le président Gaston Flosse revendique la « promotion de la femme » polynésienne, dont l'anthropologue Patrick Cerf montre l'intérêt sociopolitique de leur soutien à la cause orange[775]. D'une part, les femmes sont des atouts dans le développement économique et touristique du *Fenua* ; d'autre part, leur prise sur les exigences matérielles du quotidien et l'avenir de leurs enfants, leur capacité d'adaptation à l'occidentalisation de la société polynésienne, les rendent moins indépendantistes que leurs congénères masculins[776]. De surcroît, le développement d'une kyrielle d'associations « féminines »[777] facilite la mobilisation électorale des soutiens au vote *Tahoeraa*, un vote en faveur de « *l'ordre social établi* »[778]. Selon Gaston Flosse, l'enjeu est de concilier leur dynamisme professionnel et leur rôle familial : « *Cette forte implication des femmes dans la vie collective est une richesse pour le pays. Et ce qui est encore plus précieux, c'est que la conquête de ces nouveaux domaines n'a pas porté ombrage à leur rôle traditionnel de pilier de la vie familiale* », déclare-t-il lors du rassemblement annuel des femmes catholiques, le 24 février 2001[779].

La confusion croissante des champs du parti et du pouvoir local entraîne la multiplication d'associations féminines et surtout l'institutionnalisation de la « promotion des femmes ». En juin1982, le Conseil des femmes est créé. Gaston Flosse se targue d'avoir poussé le processus d'expression des femmes sur la scène publique et institutionnelle, rappelant que la présidence est à la source du financement des organismes dédiées à leur cause[780]. La délégation à la condition féminine est notamment chargée de l'organisation de la

---

1996 (réélue en 2001) sur la liste *Tahoeraa*, elle devient ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, chargée du dialogue social et de la condition féminine. De mars 2001 à mars 2008, elle est maire-déléguée de Afareaitu (Moorea). En 2001, elle est élue présidente de l'assemblée face à Tamara Bopp du Pont (*Tavini*) par 29 voix contre 13. Réélue en 2002 puis en 2003, elle fait procéder à l'informatisation de l'assemblée, organise des rencontres avec des « conseillers juniors » venus des cinq archipels en 2002. En 2004, elle ne retrouve pas son siège et s'éloigne du *Tahoeraa*.

[775] Cerf P., *La domination des femmes à Tahiti. Des violences envers les femmes au discours du matriarcat*, Papeete, Au Vent des Iles, 2007, 521 p.

[776] Voir la thèse d'anthropologie de Deborah Elliston, *En/Gendering Nationalism : Colonialism, Sex, and Independence in French Polynesia*, University of New York, 1997.

[777] Et non « féministes », précise Patrick Cerf, op. cit., cf. pp. 370-373.

[778] Op. cit., p. 363.

[779] Cité par Cerf P., op. cit., p. 362. Ainsi, l'anthropologue (également gynécologue obstétricien) note que « (…) *la responsabilité des Tahitiennes dans la gestion de leur foyer était largement reconnue et elles apparaissaient comme des partenaires indispensables pour construire l'économie du territoire* », op. cit., p. 361.

[780] « *C'est sous mon gouvernement qu'a été créée la délégation à la condition féminine en 1993. Vous le savez car c'est le budget du territoire, qui finance, par une subvention annuelle, les dépenses du fonctionnement du*

journée de la Femme[781], et d'un forum rassemblant tous les deux ans l'ensemble des associations « féminines »[782]. Il s'agit d'une tribune annuelle offerte à Gaston Flosse pour les mobiliser autour de ses projets gouvernementaux voire électoraux, devant un public « conquis d'avance », que le leader aime à combler[783]. Les rôles institutionnels confiés aux femmes par Gaston Flosse s'inscrivent dans la mise en œuvre de la parité à partir de 2000-2001. Mais le leader du *Tahoeraa* n'avait pas hésité, dès les années 1980, à octroyer des responsabilités politiques aux femmes du parti[784].

Toutefois, le projet de Gaston Flosse à l'égard des femmes polynésiennes dépasse le simple cadre militant de la mobilisation de soutiens électoraux, par le truchement de la fédération spécifique ou par l'octroi de positions politiques. Selon Lewis Laille, « *Gaston Flosse a toujours considéré que l'implication des femmes dans les défis du développement était une condition sine qua non du succès de ces projets* »[785]. Patrick Cerf remarque qu' « *En raison de leurs qualités et du besoin d'images positives pour participer à l'essor touristique, les femmes furent particulièrement sollicitées vers la fin des années 1990 pour qu'elles s'impliquent le plus directement possible dans l'économie du pays et cette sollicitation pri[t] l'allure d'un véritable enjeu politique* »[786]. Dès lors, Gaston Flosse, dans sa quête du développement économique, sait que les mentalités masculines à Tahiti ne sont pas orientées par l'entrepreneuriat ou le dogme de l'efficacité capitaliste[787]. Il compte sur les femmes pour encourager un « *changement des mentalités* »[788]. L'évolution de la « promotion de la femme » en tant qu'agent du développement est patente dans les thèmes mobilisés lors de la journée internationale de la Femme (le 8 mars)[789].

---

*CTIDFF, mais également ses actions d'information et de formation auprès des femmes* », Discours de G. Flosse lors de la journée de la Femme, 11 mars 2001 ; cité par Cerf P., op. cit., p. 366.

[781] 3 000 personnes sont rassemblées en 1999.

[782] Cerf cite l'étude de Marion Vernaz, qui montre que la délégation est en fait composée de deux personnes et ne dispose que de peu de moyens, et de peu de directives, notamment en ce qui concerne la lutte contre les violences faites aux femmes. Op. cit., p. 369.

[783] « *J'ai décidé que le dernier mardi du mois de mars serait la journée qui clôturera le mois de la femme par une rencontre entre toutes les représentantes des associations féminines, les 138 présidentes, et le gouvernement* », Discours du 11 mars 2001, op. cit.

[784] Ce que confirme la ministre de la Solidarité et de la Famille, Pia Faatomo, lors du colloque « Vahine société mode d'emploi » en 2003 : « *Je dois reconnaître qu'il a été un précurseur en s'entourant de femmes dès 1986, en nommant des femmes à des postes de responsabilités sensibles, puis en mettant en œuvre le principe de la parité au sein de nos institutions* ». Citée in Cerf P., op. cit., p. 366.

[785] Laille L., *Les associations féminines en Polynésie française : un acteur essentiel pour le développement du Territoire*, Mémoire de maîtrise, géographie, Paris IV-UPF, 2003, p. 22.

[786] Cerf P., op. cit., pp. 361-362.

[787] Selon D. Elliston, « les hommes sont culturellement construits comme étant moins responsables que les femmes », cité par Cerf P., op. cit., p. 361.

[788] « *Pour réussir vraiment, il faudra modifier aussi le comportement de tous les Polynésiens. Et là, je vous avoue que je ne peux pas réussir sans vous. (…) C'est sur vous, épouses et mamans, que nous comptons tous* », Discours de G. Flosse aux Journées de la Femme, 8 mars 2003.

[789] Les sujets concernaient la famille et la planification familiale en 1991, 1992 et 1994 ; puis, en 1995, 2000, 2001 et 2004, les thèmes s'intitulent « Entreprendre au féminin », « La femme et le développement économique » ou « Femmes au cœur des métiers ». Cerf P., op. cit., p. 362.

Par ailleurs, les gouvernements de Flosse font certes la promotion de la femme en tant qu'acteur du développement, mais aussi en présentant une image d'une « *super vahine* », dont l'image de la *miss* parfaite est véhiculée par une politique du tourisme vantant le « paradis polynésien » : « *L'image de la vahine faisait partie de l'image de l'île et pour que Tahiti soit parfaite il fallait aussi que la vahine le soit* »[790]. Or, la situation des femmes est moins idyllique que ce que le gouvernement Flosse cherche à présenter à l'extérieur. Le « discours sur le matriarcat » voile les situations de précarité et de violences que subissent les femmes à Tahiti[791]. En réalité, le discours économique sur les femmes semble l'emporter sur les considérations de justice sociale, reflétant en cela les mœurs familialistes, et à certains égards, conservatrices[792]. Aucune association ne demande la transposition de la loi Veil pendant vingt-sept ans, jusqu'en 2002[793].

Les femmes représentent un soutien sociopolitique important du *Tahoeraa*. La mobilisation des soutiens par le parti politique comprend aussi le mouvement des « socioprofessionnels », qui s'avère essentiel dans l'interaction du leadership du *Tahoeraa* avec le tissu socio-économique en Polynésie française.

### 3. La fédération des Socioprofessionnels

Conçue comme une « force de suggestion » pour le programme et les argumentaires politiques, la fédération des Socioprofessionnels représente une autre « force vive » du *Tahoeraa*. Créée en 1983, elle est principalement composée de chefs d'entreprise, de commerçants, de représentants des professions libérales, mais aussi de divers acteurs économiques et sociaux, souvent des cadres du secteur privé ou public. Les représentants de ces catégories sociales estiment, dans leur majorité, que la Polynésie française a besoin d'un chef, d'un homme fort, pour développer économiquement le territoire de la société tahitienne ; ils font donc allégeance au parti et surtout à son chef.

La fédération, impulsée au départ par Alexandre Léontieff et redynamisée par le ministre des Finances Patrick Peaucellier, permet la constitution d'une clientèle influente sur le plan socio-économique. L'élection d'un nouveau bureau en avril 1992[794] montre deux choses : premièrement, le bureau de la fédération est composé principalement de *popa'a* et de

[790] Op. cit., p. 361.

[791] Cf. Vernaz Marion, *Agressions sexuelles en Polynésie française : victimes majeurs, crimes mineurs ?*, Mémoire de DEA Anthropologie, UPF, 2002.

[792] Sur les 260 associations féminines, 187 s'occupent d'artisanat et 21 de la « promotion de la femme », autour de revendications familiales. Cerf P., op. cit.

[793] Malgré 1 500 IVG (Interruptions Volontaires de Grossesse) annuelles, uniquement pratiquées à Tahiti en clinique privée et non remboursées (la moitié d'un SMIG). En 2002, la transposition de la loi Veil est effectuée à la suite d'une demande d'une association rassemblant huit professionnels de santé.

[794] P. Peaucellier remplace l'homme d'affaires P. Marchesini, proche de H. Tefaarere (le secrétaire général de la section, J.-P. Buisson est également proche du syndicaliste). En 2012, il est président de l'Association pour le respect et la défense des contribuables, et candidat aux législatives pour le collectif Carton rouge (après avoir perdu la primaire au *Tahoeraa*). Il obtient 421 voix, soit 1,39 % des suffrages exprimés.

personnalités bien placées dans la hiérarchie sociale[795]. Deuxièmement, la confusion parti-Territoire est patente quand Patrick Peaucellier, ministre des Finances et des Réformes administratives, propose aux représentants socioprofessionnels d'être leur interlocuteur au gouvernement et d'organiser un dialogue régulier avec eux, laissant à penser que le *Tahoeraa* et le gouvernement du Territoire se confondent[796].

En 1997, c'est Georges Puchon, représentant de la communauté chinoise et ministre de l'Economie, qui reprend le flambeau de la section. En 2005, le *Taui* entraîne sa démission ; il est remplacé par Teva Rohfritsch. La situation de la fédération illustre alors celle du *Tahoeraa*, miné par les conflits internes à la suite de la défaite de mai 2004. Un cofondateur de la fédération regrette ce départ : « *Si nous devions voter entre un pion et Georges Puchon, Puchon aurait l'unanimité* »[797]. Malgré tout, la fédération survit aux péripéties partisanes et continue d'alimenter le parti politique en mobilisant des soutiens et en faisant émerger de nouveaux cadres. En janvier 2008, 600 socioprofessionnels sont réunis à quelques jours des élections territoriales. Le président du parti leur détaille sa stratégie électorale et leur promet aucune hausse de la fiscalité ni d'impôts nouveaux[798]. Le président de la fédération, Teva Rohfritsch, devient ministre puis conseiller territorial en 2008, avant de rallier Tong-Sang. Il fonde son parti *O'Hiva* en 2012, et conduit une plate-forme autonomiste notamment composée d'anciens du *Tahoeraa* et du *Fetia Api* aux élections territoriales de 2013.

Malgré certaines critiques de certains socioprofessionnels contre l'interventionnisme du gouvernement Flosse dans l'économie locale, la fédération contribue à la diffusion de la propagande du *Tahoeraa* dans les milieux du commerce, de l'entreprise et des professions libérales. En outre, l'appartenance aux socioprofessionnels du *Tahoeraa* ne peut guère défavoriser les affaires de ses membres, dont les activités commerciales ou entrepreneuriales sont soumises, comme celles de leurs partenaires ou de leurs rivaux, à la bureaucratie du territoire. Dans l'optique de certains entrepreneurs, la « carte orange » représente une ressource non négligeable qui garantit une relative tranquillité administrative et fiscale, voire des facilités dans l'exercice de leur activité au *Fenua*.

Les membres de la fédération des socioprofessionnels peuvent se chevaucher avec ceux d'une autre fédération du *Tahoeraa Huiraatira*, celle de la communauté chinoise. Ainsi, Georges Puchon était le président des deux fédérations, tout en étant ministre de l'Economie et président du club 89 (association satellite du RPR) à l'apogée du flossisme.

### 4. Le soutien de la Communauté chinoise

Si, à l'évidence, la fédération du *Tahoeraa* ne se confond pas avec l'ensemble de la communauté chinoise, cette dernière est étroitement reliée à la fédération. Elle forme une

[795] *Les Nouvelles*, 10 avril 1992.

[796] D'ailleurs, la vice-présidente de la fédération, Denise Thirouard conduit sa propre liste aux élections territoriales de 1996, reprochant un certain affairisme et un manque de considération sociale de la part du parti. La dissidence qu'elle conduit n'obtient que 920 voix, mais elle coûte un siège au *Tahoeraa* à l'assemblée.

[797] Puchon crée une nouvelle association de socioprofessionnels, la SPAR (Socioprofessionnels actifs et réunis) le 24 mai 2005. *Les Nouvelles*, 9 avril 2005.

[798] *Les Nouvelles*, 24 janvier 2008.

ressource électorale importante du parti et de la domination sociopolitique de Gaston Flosse. De fait, l'examen de l'apport de la « ressource chinoise » au *Tahoeraa* permet de comprendre le poids de cette communauté dans les soutiens du parti.

Le leader du *Tahoeraa Huiraatira* institutionnalise le soutien de la communauté chinoise en créant une fédération spécifique. Ramifiée à d'autres organisations communautaires *tinito*[799], la fédération de la communauté chinoise du *Tahoeraa* constitue principalement une ressource politique en termes de clientèle électorale. L'aversion de la communauté pour les thèses indépendantistes, et la quête de protection d'un leader et d'un régime politiques forts, conduisent la fédération communautaire à un soutien durable en faveur du parti entre 1973 et 2005. Plus largement, une adhésion de la communauté chinoise au projet politique de Gaston Flosse participe à l'intégration de ses représentants dans tous les échelons de la politique locale. Certes, la diversité des trajectoires des membres de la communauté chinoise ne peut être amalgamée à un soutien automatique au *Tahoeraa*, de même que l'ensemble de la communauté chinoise n'appartient évidemment pas à la fédération chinoise du parti. Cependant, la communauté chinoise fait *alliance* avec le programme libéral et pluriethnique de Gaston Flosse[800].

La communauté chinoise, notamment par l'intermédiaire de la fédération du parti, qui n'est pas la plus visible du *Tahoeraa* sur la place publique, entretient des liens, des réseaux, par l'intermédiaire de quelques chefs d'entreprise de la communauté, qui matérialisent un soutien à Gaston Flosse depuis les débuts de son ascension politique. Bruno Saura note un « (…) *soutien sans faille des Chinois de Tahiti à la France et au camp conservateur* »[801]. Au début des années 1970, avec l'aide des autorités étatiques, le *Tahoeraa* œuvre pour la naturalisation de membres de la communauté chinoise présents parfois depuis plusieurs générations en Polynésie, ce qui renforce ses ressources électorales. En réalité, le débat est largement antérieur et avait notamment été soulevé par Rudy Bambridge à l'assemblée territoriale en 1961[802]. En 1967, le gouverneur Sicurani, dont Flosse est proche, est accusé par *La Dépêche* de naturaliser « trop » de Chinois[803].

Mais au début des années 1970, les autorités gaullistes cherchaient les moyens de diminuer l'influence des autonomistes, dominateurs dans l'espace politique local[804]. Elles

[799] *Tinito* vient de *Si Ni Tong*, association chinoise des employés de la plantation d'Atimaono à Papara. Voir Saura B., *Tinito. La communauté chinoise de Tahiti : installation, structuration, intégration*, Papeete, Au Vent des îles, 2002, 404 p. [chap. V *La vie politique*, pp. 313-345]. Voir aussi Sin Chan E., *Identité Hakka à Tahiti. Histoires, rites et logiques*, tome 1, Papeete, Éditions Te Ite, 2004, 376 p. et tome 2, *Ruptures, désordres et fabrication*, 2005, 496 p.

[800] Saura B., op. cit.

[801] Op. cit., p. 320.

[802] Voir « La question chinoise » par J.-M. Regnault sur le site Internet http://www.histoire.assemblee.pf. En mars 1964, la création de l'*Union pour le Devenir de la Polynésie française*, par plusieurs personnalités parfois rivales de la communauté chinoise, défend une naturalisation massive des Chinois de Tahiti, ce qui déplaît à différents représentants polynésiens, dont Alfred Poroi ou Francis Sanford.

[803] Regnault J.-M., op. cit.

[804] Le parti de Flosse accède aux responsabilités territoriales lors de la « législature des transfuges », mais le leader autonomiste Sanford demeure député. L'affaiblissement du vote en faveur des autonomistes est favorisé

offrent la possibilité de voter aux mille cinq cents Chinois, non encore naturalisés et non inscrits sur les listes électorales, aux législatives de mars 1973. Si cette ressource électorale ne suffit pas à assurer la victoire de Gaston Flosse, Francis Sanford avoue que sans ce « coup politique », il aurait été élu au premier tour. En effet, il est certain que les Chinois ont majoritairement voté pour Flosse, parce que la mairie de Papeete installe un bureau de vote spécifique où sont inscrites les personnes récemment naturalisées. Or, en comparant avec les élections précédentes, les résultats confirment un large vote en faveur de Gaston Flosse[805]. Le forcing avait été fait pour que les votants de la communauté chinoise choisissent le candidat gaulliste. Pendant la campagne des élections législatives de mars 1973, un témoignage de Paul Toi, « *petit ouvrier* » qui travaille parmi les chinois, rapporte qu'« *en ce moment, certains me forcent à voter Flosse* »[806]. Malgré tout, Gaston Flosse échoue de peu aux élections législatives de 1973 face à Sanford.

La communauté aspire à une représentation dans l'espace sociopolitique. Dès l'année 1972, un conseiller territorial, Michel Law[807], représente la communauté chinoise, élu sur une liste d'alliance avec le parti de Frantz Vanizette. Premier élu d'origine asiatique à l'Assemblée territoriale, il fonde le parti *Pupu Taina*[808] le 8 novembre 1976, de tendance libérale. Il participe aux délégations négociant le statut d'autonomie de 1977. Il symbolise l'intégration des Chinois dans l'espace sociopolitique tahitien. Néanmoins, il ne remporte pas l'ensemble des suffrages de sa communauté, étant donné les réseaux que possède déjà Gaston Flosse parmi les *tinito*, notamment dans la commune de Pirae[809].

Les rapports politiques s'intensifient entre les leaders du *Tahoeraa* et les représentants politiques de la communauté chinoise. Aux élections territoriales du 17 mars 1986, un autre membre de la communauté chinoise, trésorier du *Tahoeraa* en 1982, Jean-Pierre Champs[810],

---

par l'Assemblée nationale, qui présente lors de la session budgétaire de 1972 une liste des articles du code de la nationalité applicables en Polynésie française.

[805] Op. cit.; et Saura B., op. cit.

[806] *Les Nouvelles*, 15 mars 1973.

[807] Né le 9 août 1931 (-16 août 2002) à Papeete d'un père armateur venu de la province Canton en 1914. Muni du BEPC à l'école des Frères, il poursuit ses études en Nouvelle-Calédonie et à Paris au lycée Henri IV. Diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Paris en 1959, il est diplômé d'Etat en tant qu'expert-comptable en 1962. A son retour en Polynésie, il ouvre le premier cabinet d'expertise à Papeete. Membre actif de plusieurs associations de la communauté (*Si Ni Tong*, *Kuo-Ming-Tang*, associations sportives), il s'intéresse à la pharmacopée traditionnelle et aux conditions de vie des personnes âgées.

[808] *Taina* (China) est une fleur chinoise parfaitement adaptée à l'environnement tahitien. Le parti cultive l'image d'un parti d'élite, qui rassemble commerçants aisés et hommes d'affaires de Papeete. Six mois plus tard, il crée le parti *Taatira Porinetia* (Entente polynésienne) avec A. Chung, qui possède un électorat chinois et populaire, et refuse d'intégrer les « grands » partis. Les deux leaders sont élus à l'assemblée territoriale en 1977. Le pasteur protestant Justin Arapari, futur pilier du *Tahoeraa* et président de l'assemblée de 1998 à 2001, commence sa carrière politique à Moorea, aux côtés du *Taatira Porinetia*. Cf. Saura B., op. cit., p. 322.

[809] En outre, l'« *affaiblissement du paramètre ethnique dans la détermination des facteurs de vote chez les Chinois de Tahiti. (…) Beaucoup sont séduits par la politique à la fois libérale et fidèle à la France du Tahoeraa Huiraatira de Gaston Flosse, lequel progresse très spectaculairement au début des années 1980 et gagne ces élections territoriales de 1982* ». Saura B., op. cit., p. 324.

[810] Né en 1946, directeur de société et président du syndicat des commerçants de Tahiti ; symbole de la réussite sociale et de l'apport des Chinois au développement économique local. Il crée en août 1984 le club *Perspectives*

est élu sur la liste orange. La présence de Jean-Pierre Champs relève d'un choix politique de Flosse, puisque le nouvel élu figure en position hautement éligible (septième place) sur la liste du *Tahoeraa*, qui comportait en seizième position un autre chinois, Pierrot Lau (président de l'AS Chong Wa)[811]. Le nouvel élu de la communauté chinoise justifie cette alliance par la main tendue et la séduction de Flosse[812]. Ce dernier saisit la balle au bond, en lui répondant à l'occasion du premier anniversaire du club[813].

Un an avant l'élection territoriale, le leader du *Tahoeraa* renouvelle ses compliments à la communauté lors de la Fête de l'amitié organisée à Pirae en 1985 par *Perspectives polynésiennes*[814]. Gaston Flosse n'hésite pas non plus à se rendre dans les locaux des grandes associations chinoises de Papeete pour demander leur soutien. Puisque la posture indépendantiste n'a qu'un écho infinitésimal dans la communauté chinoise, Flosse doit surtout la convaincre de préférer le vote *Tahoeraa* à celui en faveur du parti conduit par les deux leaders chinois Law et Chung[815].

---

*polynésiennes*, dont l'objectif est d'œuvrer pour une société pluriraciale et libérale. En fait, il participe à la mobilisation du soutien des Chinois en faveur de la politique du *Tahoeraa Huiraatira*. Saura B., op. cit., p. 326.

[811] A ce club s'ajoute l'association des femmes chinoises *Vahine piri rava* (début 1985), dont la présidente Céline Tchéong est également la 1ère vice-présidente fondatrice de *Perspectives polynésiennes*. Op. cit., p. 326.

[812] « *Jusqu'ici, aucune majorité ne nous avait tendu la main ! Nous nous sentions rejetés. (…) Aujourd'hui (…) nous avons des idées en commun avec cette majorité. Si nous comparons la propagande du Tahoeraa avec celle existant ou inexistante des autres mouvements (…), c'est celui qui nous séduit le plus* », op. cit.

[813] « *Oui, j'éprouve une très grande sympathie pour la communauté chinoise de Polynésie et des sentiments sincèrement très cordiaux pour beaucoup de ses membres car j'estime que l'action des Polynésiens d'origine chinoise est à la base du développement actuel de notre Territoire et je suis convaincu que leur rôle sera déterminant pour son avenir. Oui, j'approuve sans réserve les activités du club Perspectives polynésiennes car il a, en un an d'existence à peine, déjà fait la preuve de son efficacité. Je lui suis notamment reconnaissant d'avoir proposé des solutions raisonnables et équitables que d'ailleurs souvent le gouvernement a adoptées* », op. cit., p. 327. Cf. *La Dépêche*, 29 août 1984 et 25 mai 1985.

[814] « *Par votre dynamisme, votre esprit d'entreprise, votre courage, vous pouvez m'aider à atteindre l'objectif auquel je consacre toutes mes forces : donner à la Polynésie française tous les moyens institutionnels de parler haut et fort au nom de la France, et offrir l'exemple dans le Pacifique d'un modèle quasi unique… de société pluriethnique vivant dans la parfaite harmonie de ses composantes multiples, et entièrement tendue vers son développement économique, social et culturel* », op. cit., p. 328.

[815] Le discours tenu par le président du gouvernement, lors d'une de ses visites à une grande association chinoise, donne un exemple des méthodes argumentatives qu'il emploie à cet égard : « *On vous dira qu'un de vos compatriotes est deuxième sur une des listes de l'opposition et qu'un autre est premier sur une liste inclassable… Vous êtes trop forts en calcul pour vous faire piéger par des numéros qui ne correspondent à rien ! Se faire élire sur une liste (…) anti-CEP, contre le gré de ses supporters, n'est-ce pas de l'escroquerie électorale ? (…) C'est de l'orgueil mal placé, ou de l'inconscience… En tout cas, ce n'est pas en faisant cela qu'ils défendront les intérêts de la communauté chinoise (…). Aujourd'hui, il s'agit ni plus ni moins de choisir de rester avec la France, ou de se séparer de la France, de choisir d'avoir un passeport français ou non, de choisir de garder le CEP ou de mettre le CEP à la porte. Si vous étiez tentés de choisir un bulletin pour l'indépendance, je vous demande d'interroger d'abord vos fetii, cousins, frères et sœurs de Madagascar, d'Afrique, de la Jamaïque, du Surinam, d'Indonésie, du Vietnam… demandez leur comment ils ont été dépossédés de leurs biens, comment ils ont été maltraités et enfin, obligés de prendre leurs valises* ». Cité pp. 328-329. Cf. *La Dépêche*, 28 janvier 1986.

La stabilité politique et l'ordre socio-économique, incarnés par Gaston Flosse, séduisent la communauté, qui lui fait part de son soutien, par exemple lors d'une visite au Koo Men Tong : « *En bons Tinito, nous nous permettons de vous citer une pensée de Confucius selon qui les hommes, en naissant, ont les passions que le ciel lui-même a mises dans leur cœur ; quand ils ne sont pas gouvernés par un maître, ils vivent dans le désordre. Cette pensée nous paraît s'appliquer complètement à votre personne car nous reconnaissons votre ardeur au travail et vos qualités de chef* »[816]. Néanmoins, le rival de Flosse pour l'électorat de la communauté chinoise, Arthur Chung, souligne les revers de Flosse : l'absence de conseillers municipaux chinois à Pirae, le chantage électoral et l'achat des consciences[817].

En outre, les représentants de la communauté en viennent à se détourner de Gaston Flosse, lorsque celui-ci démissionne de la présidence le 7 février 1987. Ils manifestent « *un courant de sympathie extrême en faveur de son dauphin (…) dont la popularité dépasse tous les clivages politiques, sociaux et ethniques* »[818]. L'origine des émeutes du 23 octobre 1987 à Papeete incombe-t-elle à une « crispation » du monde syndical et des salariés les moins favorisés « *envers la personne de l'omniprésent Gaston Flosse, bien qu'il ne soit plus président du Territoire en titre* » ? La communauté chinoise est particulièrement touchée, puisque nombre de leurs commerces sont entièrement pillés et détruits par les flammes[819]. Gaston Flosse, dans un communiqué de soutien à la candidature de Jacques Chirac en 1988, reprend la main en martelant un discours anti-indépendantiste et anti-communiste, qui vise à rassurer une communauté chinoise peu attirée par l'idéologie socialiste[820].

Les relations entre le *Tahoeraa* et la communauté chinoise prennent un relief différent à partir des années 1990. En 1991, la communauté chinoise se détourne de Léontieff et se rapproche à nouveau du *Tahoeraa*, qui cherche à la rapatrier dans son giron. Les partis chinois disparaissent de l'assemblée territoriale. Ils font leur réapparition à l'intérieur du *Tahoeraa*, au sein duquel se trouve le salut électoral[821]. Le *Taatira Porinetia* de Robert Tanseau[822] n'a aucun élu à l'assemblée en 1991[823]. Une des explications se trouve dans

[816] Op. cit., p. 329 ; *La Dépêche*, 3 février 1986.

[817] *La Dépêche*, 17 février 1986.

[818] Op. cit., p. 330. Le conseiller territorial J.-P. Champs, suivi de nombreux chefs d'entreprise, organise un comité de soutien à la candidature de Léontieff à la présidence du Territoire. Déçu par l'élection de J. Teuira, le vendredi 13 mars 1987, J.-P. Champs intègre (avec Arthur Chung) la majorité hétéroclite formée en décembre 1987 par Léontieff pour renverser le gouvernement, tout en devenant un pilier du nouveau parti *Te Tiarama*.

[819] Op. cit., p. 332.

[820] « *Arthur Chung a décidé de soutenir l'homme* [Mitterrand] *qui durant tout un septennat a encouragé les minorités violentes et séparatistes qui tentent d'imposer par la force et la terreur l'idée de l'indépendance à des majorités dans les populations respectives des DOM et des TOM (…). L'image du président de Taatira Porinetia main dans la main avec les indépendantistes notoires ne manquera certainement pas de retenir l'attention des membres de sa communauté qui ont été contraints d'émigrer en raison d'indépendances imposées par des marxistes avoués… ou des marxistes qui s'ignorent* », op. cit. ; *La Dépêche*, 3 mars 1988.

[821] Aux élections municipales partielles de Mahina en août 2003, Martial Tchang, pressenti pour mener une liste représentant la communauté chinoise, intègre finalement la liste *Tahoeraa* emmenée par le ministre de l'Education Nicolas Sanquer. *ATP*, 7 août 2003.

[822] Âgé de 39 ans en 1991. Il étudie aux Etats-Unis ; propriétaire des magasins de vêtements de surf shop Tahiti et responsable de l'association sportive Dragon.

l'aspiration des voix de la communauté par le *Tahoeraa*. Les résultats des bureaux de vote de Papeete, où les électeurs chinois sont les plus nombreux, montrent que le *Tahoeraa Huiraatira* réalise un résultat égal à l'addition des scores des trois listes conduites par des Chinois[824]. Le leader du parti chinois, Robert Tanseau, admet qu'un transfert de voix s'est opéré au profit du *Tahoeraa*, « *par espoir de redressement économique* »[825]. En revanche, des membres de la communauté sont promus au sein du parti et à des responsabilités gouvernementales, ce qui renforce leur visibilité aux côtés du président Flosse. Ainsi, il nomme en novembre 1993 Georges Puchon ministre de l'Economie[826]. Si Georges Puchon intègre tardivement le *Tahoeraa* (en 1995), un autre ministre issu d'un milieu modeste, Gaston Tong-Sang, était déjà présent dans le gouvernement Flosse dans les années 1980[827]. Mais, contrairement à Puchon, celui qui deviendra président de la Polynésie française en 2006, « *n'est pas perçu par les Polynésiens comme un "vrai" Chinois* »[828]. Cependant, lors des élections territoriales en 2008, ses adversaires politiques ne manquent pas de stigmatiser ses origines asiatiques.

Un autre membre apparenté à la communauté chinoise, Michel Buillard[829], intègre les plus hautes responsabilités politiques (maire de Papeete et député en 1995) et partisanes (cadre du *Tahoeraa*). En phase avec Gaston Flosse, le maire de Papeete cristallise à la fois le vote chinois et le vote *Tahoeraa*[830]. Enfin, la domination politique croissante du *Tahoeraa Huiraatira* au cours des années 1990 entraîne l'absorption du *Taatira Porinetia*[831] . Leader du parti chinois, Robert Tanseau siège comme conseiller apparenté au *Tahoeraa* à l'assemblée

---

[823] Présente sur la liste *Tahoeraa*, Céline Tchéong ne se trouve qu'en 18ème position sur la liste et n'est pas élue.

[824] Op. cit., p. 336.

[825] *Les Nouvelles*, 20 mars 1991.

[826] Né à Raiatea le 8 février 1957, il est titulaire d'une maitrise de gestion. Membre de l'association Wen Fa, il est directeur de la grande surface *Tropic Api*. Il adhère au *Tahoeraa* en 1995, se retrouvant 9ème sur la liste aux territoriales du 12 mai 1996. Il ne siège pas à l'assemblée une fois élu, redevenant ministre de l'Economie de 1996 à 2001. En 1995, il devient 5ème adjoint de Michel Buillard à la mairie de Papeete.

[827] Né en 1949, cet ingénieur spécialiste en béton armé est nommé ministre de l'Equipement et de l'Aménagement en 1986 et 1987, également ministre de 1991 à 2004. Il s'impose au sein du *Tahoeraa* dont il manque de peu de prendre la direction en 2006-2007. Auparavant, il a été membre des cabinets Léontieff (1982-1984) et Fritch (1984-1986). Il est maire de la commune de Bora depuis 1989, et suppléant du sénateur Millaud puis du sénateur Flosse.

[828] Op. cit., p. 337.

[829] Né le 9 septembre 1950, Terry Michel Buillard Richmond, d'un père chinois qui ne l'a pas reconnu et d'une mère tahitienne au patronyme européen, se marie à une métropolitaine. Il est licencié en droit et fonctionnaire de métier. Il « *bénéficie d'une réputation d'homme travailleur, sportif et honnête (…). Il représente l'apparence parfaite du métis issu des ethnies polynésienne, européenne et chinoise. (…) [Il] joue la carte de la pluralité des cultures, sans complexe [en costume chinois traditionnel au nouvel an, et en tiputa ma'ohi (« poncho » en écorce battue – tapa –) le 5 mars, arrivée de l'Evangile]* ». Op. cit., p. 338.

[830] Parmi les douze bureaux de vote de la ville aux élections territoriales de 1996, le bureau 9 (centre ville, Orovini) offre au *Tahoeraa* son meilleur score à Papeete (43.4% pour une moyenne de 34.9%). Op. cit., p. 339.

[831] En octobre 2000, *Taatira Porinetia* devient *Taatiraa no te Hau* (Entente pour la Paix), rajeuni et féminisé. Il forme un parti d'appoint à partir des élections de 2001. R. Tanseau se déclare « *en phase avec l'action du gouvernement anti-indépendantiste de Gaston Flosse* », in *La Dépêche*, 4 octobre 2000 ; cité par Saura B., op. cit. Le parti de Tanseau fait figurer certains de ses membres sur des listes de la mouvance *Tahoeraa*. En 2001, Tanseau est 2ème adjoint à Papeete, Puchon 3ème adjoint ; aux territoriales, les 3 élus sont Puchon, 7ème de liste, Tanseau, 16ème, et Rose Jonc 17ème. Puchon et Tanseau sont reconduits dans leurs fonctions.

territoriale. Il reçoit du groupe *Tahoeraa* la vice-présidence de l'assemblée en avril 1998, « *soit une reconnaissance politique très symbolique pour la communauté chinoise* »[832].

Toutefois, le rôle joué par la communauté chinoise auprès du *Tahoeraa* et de ses fédérations illustre non seulement l'intégration politique des Chinois, mais elle met aussi en évidence une « récupération massive » de leur vote par le *Tahoeraa*. Les commerçants et employés sont « *déjà très présents au sein de la fédération des sections professionnelles du Tahoeraa Huiraatira* », sous la direction de Puchon[833]. A l'inverse des sections polynésiennes de base, « *ces sections ont pour vocation de réunir des militants qui sont essentiellement composées des Chinois, des Français métropolitains, des Demis et de quelques Polynésiens, préférant se réunir entre eux (…) et débattre en langue française (alors que le tahitien est la langue de base de la vie politique locale)* »[834].

Le leadership de Flosse interagit avec la société tahitienne, dont les Chinois sont une composante démographiquement minoritaire mais socio-économiquement importante. Ainsi, ce processus d'intégration politique participe de la « tahitianisation » des Chinois, du fait de leur participation à la vie politique. Par conséquent, le *Tahoeraa* permet l'émergence de métis chinois influents dans l'espace politique local : Frédéric Riveta[835] aux Australes, Thomas Moutame à Raiatea ou Marcelin Lisan à Huahine[836]. Leur présence accélère, selon le sociologue, l'« occidentalisation » et la professionnalisation croissantes de la vie politique, parce que les acteurs politiques chinois disposent d'une éducation et d'un niveau de formation plus avancés ; de même, ils parlent français sans *« l'art d'une rhétorique toute de longueur et de nuances des orateurs polynésiens* »[837].

Généralement, les représentants politiques de la communauté chinoise s'impliquent dans le destin du *Fenua* dans la machine *Tahoeraa*. Cependant, le tableau idyllique des rapports *Tahoeraa*/communauté chinoise est nuancé par plusieurs soubresauts, qui, à vingt ans d'intervalle (1987 et 2007), relativisent la permanence du soutien à la trajectoire politique de Flosse. La scission de 1987 opérée dans le sillage de Léontieff, dauphin déchu, entraîne

[832] Op. cit., p. 340.

[833] « (…) *A la veille des élections municipales et territoriales de 2001, outre G. Puchon qui est président du comité de soutien des socioprofessionnels du Tahoeraa (...), les deuxième et quatrième vice-présidents de ce comité sont deux autres membres de la communauté chinoise, A. Siu et F. Sui. Une nouvelle preuve de l'alliance entre la communauté chinoise et le parti (...) réside dans le lancement de cette campagne des socioprofessionnels au restaurant Liou Fong, le 31 octobre 2000, en présence de G. Puchon et de M. Buillard, (...) ; la soirée commence par des discours autour de l'opposition à l'indépendance, suivis d'une "invocation du lion", une démonstration d'arts martiaux, et un repas chinois se finissant par un bal* », Saura B., op. cit.

[834] Op. cit.

[835] Né en 1954 à Rurutu (archipel des Australes), Frédéric Riveta, ingénieur en agronomie tropicale, intègre le SDR (Service du développement rural) en 1992, puis le ministère de l'agriculture où il devient chef de cabinet du ministre (novembre 1993-mai 1995). Maire de Rurutu depuis 1995, conseiller territorial depuis 1996, il est président de la commission des finances de l'assemblée de 1998 à 2001.

[836] B. Saura précise qu'il est non métissé. Commerçant, il est élu maire avec la liste *Te ananahi o Huahine* en mars 2001. Proche du *Tahoeraa*, il rejoint le parti de G. Tong-Sang pour les élections territoriales de 2008.

[837] Op. cit., p. 343.

une désaffection de la fédération. Des cadres et ministres dissidents rejoignent Léontieff[838]. Les médias se mêlent du *putsch*, puisque l'homme d'affaires issu d'une grande famille de la communauté, Julien Siu, en conflit avec Flosse à propos d'affaires « pétrolières », est aussi le propriétaire du journal *Les Nouvelles de Tahiti*. Pendant les années 1987 et 1988, il fixe au journal « *une ligne éditoriale dure, entièrement axée sur la dénonciation de l'affairisme et l'autoritarisme de Gaston Flosse* »[839]. Cela n'empêche pas le *Tahoeraa* de parvenir à retisser des liens étroits avec la communauté chinoise, à partir du retour de Gaston Flosse à la présidence du Territoire en 1991. Jusqu'au *Taui* en 2004-2005, il conserve leur soutien par l'entremise des fédérations du parti. L'entreprise politique de Gaston Tong-Sang de prendre le leadership autonomiste à Flosse secoue des fédérations de la communauté, reconfigurées à l'occasion d'une crise interne qui se solde par le départ de nombreuses sections[840].

Malgré tout, la communauté chinoise a fourni de nombreux cadres et dirigeants qui ont œuvré auprès du leader politique, au sein du gouvernement ou à l'assemblée territoriale. Un exemple de « métissage politique » et de réussite de l'intégration partisane et politique de représentants de la communauté chinoise, est illustré par le ministre de l'économie Georges Puchon. Cadre « économique » du *Tahoeraa*, il défend la ligne politique et économique du parti dans une réunion électorale où il salue en tahitien et en chinois, avant de s'exprimer en français : *« On parle de trente années de gabegie pour le CEP, moi je parle des Trente Glorieuses… infrastructures, ports, aéroports, routes dans toutes les îles de la Polynésie* »[841].

Les membres de la communauté chinoise partagent effectivement des considérations développementalistes qui les rapprochent du *Tahoeraa Huiraatira*, et qui les éloignent du nostalgisme rural d'une frange des indépendantistes. L'organisation politique orange constitue donc à la fois une entité politique qui correspond à leur aspiration à la prospérité économique, ainsi qu'un vecteur d'intégration dans l'espace polynésien.

L'étude de l'éventail des types de fédération du *Tahoeraa Huiraatira* caractérise un parti organisé, dont il reste à comprendre les fonctions et les modes de régulation.

[838] Tels G. Kelly ou l'enseignante et conseillère pédagogique Huguette Hong-Kiou (présidente de la fédération de Paea). Après l'intermède Léontieff, celle-ci est élue conseillère territoriale en mai 1996, présidant le groupe orange à l'assemblée. Mais, à l'approche des élections territoriales en 2001, elle rejoint une liste dissidente menée par J. Arapari (président de l'assemblée territoriale évincé de la liste *Tahoeraa* en 2001), avec H. Lagarde et l'ancien député T. Salmon, des « *compagnons de toujours* » du *Tahoeraa*. Les *Nouvelles*, 30 mars 2001.
[839] Saura B., op. cit., p. 331.
[840] Voir « Les contestations partisanes du leadership », p. 678.
[841] Al Wardi S., « Les réunions politiques… », op. cit., p. 73.

# *Section 3 : Fonctions et régulation du parti*

La domination personnelle de Gaston Flosse dans le parti prend notamment sa source dans l'échange politique entre le *Tahoeraa Huiraatira* et le RPR, qui comprend les modes de financement du parti. Institut de formation à la politique, le parti est régulé par une *monarchie partisane*, exprimée par la confusion entre parti politique et institutions territoriales.

## § 1 L'échange politique *Tahoeraa*-RPR

Parallèlement à l'ascension politique du leader tahitien, l'autonomisation croissante du parti flossiste par rapport au RPR permet à Gaston Flosse de s'affranchir en partie des directives de l'organisation partisane chiraquienne dans l'espace polynésien.

Le président du *Tahoeraa Huiraatira* est également le président de la fédération du RPR en Polynésie française, puis le secrétaire départemental de l'UMP. A ce double titre, Gaston Flosse joue le rôle d'interface entre le leadership politique dans l'espace local et la représentation de ce leadership dans les instances du RPR, ce qui représente une ressource politique *rare* dans l'espace local. En effet, au moment de la première présidence de l'autonomie en 1984, le RPR revendique 850 000 adhérents qui en font le « premier parti de France » en nombre d'adhérents[842]. Le RPR s'avère l'héritier de l'éphémère parti de masses du général de Gaulle après-guerre (le RPF), d'un « *parti d'électeurs à l'efficacité incontestable* »[843] au début de la V$^{ème}$ République, puis d'un « *parti dominant dans le système Pompidou* ». Mais l'UNR décline face au pouvoir giscardien avant de se muer en « machine RPR » sous l'impulsion de Jacques Chirac, qui récupère un parti à la « *vocation électoraliste confirmée* » et aux « *mécanismes organisationnels éprouvés* », renforcés par un « *solide encadrement militant* »[844].

[842] Mais les spécialistes du RPR estiment qu'il n'y a pas de relation entre taux d'adhésion et taux de militantisme, ni entre la force électorale municipale et l'implantation du RPR. Ils établissent le portrait d'un parti d'une nature composite au militantisme hétérogène, bien implanté sur l'ensemble du territoire et recrutant ses cadres politiques intermédiaires. Le nombre d'adhérents s'évèle à 331 000 fin 1984. Cf. Bréchon P., Derville J., Lecompte P., *Les cadres du RPR*, op. cit. ; pour un résumé d'une partie de leurs conclusions, voir « « L'univers idéologique des cadres RPR. Entre l'héritage gaulliste et la dérive droitière », in *RFSP* n° 5, vol. 37, 1987, pp. 675-695. Les trois chercheurs basent notamment leur recherche sur l'étude des Assises nationales du RPR des 17 et 18 novembre 1984 à Grenoble. En 1973, l'UDR compte officiellement 245 000 adhérents. En février 1978, W. R. Schonfeld estimait les effectifs à 160 000 adhérents pour 620 000 revendiqués. Jean Charlot rappelle aussi qu'à l'apogée du seul mouvement qu'ait présidé le Général en 1948, 400 000 militants adhéraient au RPF pour 1 500 000 revendiqués. CF. préface de J. Charlot in Bréchon, Derville…, op. cit.

[843] Avant-propos des auteurs, op. cit.

[844] Op. cit.

A Tahiti, le RPR se confond avec le *Tahoeraa Huiraatira*. Proche de Foccart et des réseaux gaullistes, Rudy Bambridge transfert son rôle politique et la présidence du parti gaulliste au jeune entrepreneur politique à partir de 1971. Dès lors, Gaston Flosse est élu parmi les 115 membres du comité central de l'UDR lors des assises nationales du parti en 1973. Il devient secrétaire fédéral en Polynésie française[845]. Au moment où l'UDR se transforme en RPR en décembre 1976, un fort mimétisme s'empare du *Tahoeraa*. Le jeune leader a été impressionné par le déploiement spectaculaire de la puissance et de la force militante du parti, conduite par l'énergique Charles Pasqua. Dès 1977, Gaston Flosse officialise un nouveau *Tahoeraa Huiraatira*, qui s'inspire du nouveau RPR, ne serait-ce que sur le plan institutionnel, décelable dans les statuts des deux partis. Certes, ce mimétisme ne doit pas tromper sur les rapports de force politique entre deux entités distinctes. Le parti chiraquien est un parti à vocation nationale, alors que le *Tahoeraa*, dont les leaders sont membres à titre personnel du RPR, est un parti à vocation territoriale. Pourtant, les relations entre les deux mouvements sont plus complexes qu'il n'y paraît. La vocation quasi-nationale du *Tahoeraa* à l'échelle de la Polynésie française dépasse le cadre d'un relais périphérique de la machine RPR. De fait, il s'agit d'une machine politique en soi, qui continuerait sa marche sans l'adoubement du RPR, comme c'est le cas avec l'UMP en 2008, et dont l'ambition autonomiste accompagne l'entreprise politique personnelle de Gaston Flosse.

La comparaison des statuts du RPR et du *Tahoeraa Huiraatira* met en évidence l'affiliation partisane et un mimétisme relatif à la refondation des deux partis politiques, malgré quelques spécificités polynésiennes. Les statuts du *Tahoeraa* précisent un projet politique, dans lequel la promotion d'une « nouvelle société polynésienne » s'inscrit dans le cadre de l'autonomie du territoire dans la République française. Structurellement, les statuts du *Tahoeraa* fondent une organisation calquée sur le modèle des statuts du RPR. Cependant, les rédacteurs des statuts les ont adaptés à la personnalité du leader tahitien, qui possède des prérogatives supplémentaires par rapport à son homologue du RPR. Ainsi, les statuts du *Tahoeraa* confèrent une prééminence dans toutes les instances et dans toutes les circonstances au président Flosse. Le titre 7 des statuts de 1984 (remise à jour des statuts de 1977), relatif au président du parti, constitue un exemple révélateur de l'accentuation présidentialiste du parti polynésien comparé au parti métropolitain, pourtant caractérisé par une dose de bonapartisme.

La prééminence du président du *Tahoeraa* tient également à sa force de travail. A côté du travail d'élu, avec différents mandat de surcroît, il supervise les effectifs, les nouvelles adhésions et l'ordre de marche des fédérations géographiques et socioprofessionnelles. La variable démographique relativement faible du parti polynésien permet une telle surveillance du président. Au fur et à mesure de l'évolution des statuts du *Tahoeraa Huiraatira*, le parti s'éloigne de la conception gaulliste qui prévalait à ses débuts pour adapter et orienter son programme vers une conception davantage polynésienne.

De même que la mutation du *Tahoeraa* est conduite par Gaston Flosse, celle du parti gaulliste résulte du leadership de Jacques Chirac (et du travail de ses proches collaborateurs) : il s'agit de la « *création d'une nouvelle entreprise politique étroitement inféodée au projet*

[845] *Les Nouvelles*, 23 novembre 1973.

*personnel d'un homme, Jacques Chirac, et à sa stratégie présidentielle dans un contexte de crise interne de leadership* »[846]. Au fil du temps, la direction du parti remet en état la machine partisane pour les batailles électorales, en l'adaptant aux évolutions sociales : la prise en compte des changements de la société est censée mettre en phase le RPR avec les jeunes générations, afin de « *combler le vide laissé par le gaullisme héroïque* »[847]. Parallèlement, le leader politique polynésien se trouve en permanence dans un double mouvement : échange politique partisan avec le RPR depuis sa création, et échange politique personnel avec Jacques Chirac, qui lui permet d'obtenir l'autonomie de l'organisation politique tahitienne vis-à-vis de la « machine RPR », « *(…) une entreprise politique au sens industriel du terme* »[848].

Une comparaison entre les structures des partis montre des organisations « sœurs »[849]. Le cousinage des deux organisations est patent lorsqu'on observe l'énumération des instances et leurs fonctions[850]. Les instances du RPR sont les assises nationales, le président[851], le comité exécutif, le comité central et la commission permanente. Au *Tahoeraa*, les instances dirigeantes sont le congrès territorial, le président, le conseil politique, le bureau exécutif et le comité central. Malgré l'apparence d'un parallélisme institutionnel entre les deux formations, la domination de l'instance présidentielle au *Tahoeraa* supplante celle du RPR.

Les différences de statuts tiennent pour l'essentiel à plusieurs facteurs : l'histoire du parti gaulliste, des enjeux partisans de deux échelles différentes, en particulier la moindre confusion entre les responsabilités respectives des membres. L'article 25 des statuts (adoptés par les assises extraordinaires du 5 décembre 1976 et mis à jour après le Congrès extraordinaire du 9 avril 1978), relatif à la composition du comité central, montre une complexité institutionnelle plus grande qu'au *Tahoeraa*. Les membres du conseil politique ne peuvent être les mêmes que ceux élus par le comité central. De plus, l'article 26 relève une dimension « gaulliste », qui n'est pas prévue par les statuts du *Tahoeraa* : les membres nommés à une fonction ministérielle, élus à la présidence des Assemblées parlementaires[852], « *cessent de ce fait et pendant la durée de leurs fonctions, d'appartenir aux instances dont ils*

[846] Garraud P., op. cit., pp. 80-81.

[847] Op. cit.

[848] Crisol P., Lhomeau J.-Y., *La machine RPR*, op. cit., p. 106.

[849] Le RPR est un « rassemblement » formé d'Unions de circonscriptions législatives (UCL) groupées en fédérations départementales. Il s'agit de sections qui quadrillent la carte électorale et qui sont regroupées en fédérations. Les sections de base, animés par des secrétaires élus, peuvent correspondre à une fraction de commune ou de canton, ou à l'échelon de la commune ou du canton. Mais il existe aussi des sections formées à partir d'une base socioprofessionnelle. Plusieurs fédérations peuvent se retrouver dans un même département ; le fractionnement est effectué par le Comité Central dans la limite des circonscriptions législatives. Le rôle du comité central est prépondérant, même si l'élection du comité central ne mobilise pas véritablement les états-majors des fédérations. Cf. Bréchon, op. cit., p. 5. L'instauration d'un « Conseil Régional » est davantage cosmétique, car supplanté par le comité central. Ainsi en va-t-il d'ailleurs au *Tahoeraa* : le congrès régional, « *présidé par le Président du Tahoeraa ou par le Vice-président qu'il aura spécialement désigné à cet effet, arrête la liste des candidats aux élections territoriales et éventuellement aux élections municipales* » (article 5) ; à défaut, c'est le comité central qui décide de la composition des listes.

[850] Listées à l'article 6 des statuts du RPR et au titre V article 15 des statuts du *Tahoeraa*.

[851] « *Élu aux Assises Nationales par les porteurs de mandats personnels et les porteurs de mandats fédéraux* ». Le Secrétaire général et la Commission exécutive sont nommés par le Président.

[852] Ou dont les obligations sont définies par le décret n° 59-1292 du 13 novembre 1959.

*étaient Membres dans le Mouvement. Ils ne sont pas remplacés* ». La règle gaullienne de la distance nécessaire entre un homme et un parti politique, quand il exerce de hautes fonctions au sein de l'Etat, n'a pas été reprise dans les statuts du *Tahoeraa*. Au contraire, le cumul des fonctions paraît apprécié du président Flosse. Celui-ci est en mesure de contrôler des alliés de circonstances, qui doivent faire allégeance au chef du parti dans plusieurs institutions (parti, gouvernement). Sur ces aspects, le caractère démocratique du RPR semble plus affirmé qu'au *Tahoeraa*, ce qui est confirmé dans les modifications intervenues dans les statuts du RPR en 1986[853]. Si la réalité des faits relativise les principes statutaires, ces mêmes principes présents dans les statuts ne sont pas abordés de la même manière dans les deux mouvements.

Le *Tahoeraa Huiraatira* assiste au « toilettage » opéré dans les statuts du RPR. Ils sont mis à jour après le Congrès National de Paris du 7 décembre 1986, à l'approche des présidentielles de 1988[854]. Les statuts de 1986 concrétisent les problèmes pratiques rencontrés pendant dix ans, mais ils présentent quelques reculs démocratiques dans l'organisation et les procédures du parti. La nécessité d'une efficacité renforcée du parti répond à l'objectif de conquête du pouvoir, tandis que l'extension du caractère présidentialiste du parti correspond à la situation de pouvoir du RPR. Surtout, la direction du RPR n'hésite pas à s'affranchir des statuts dès le début de la mise en place de la machine partisane[855]. Le président du RPR nomme le « gouvernement du RPR », c'est-à-dire les membres de la commission exécutive, véritable cellule décisionnaire.

Cependant, la défaite aux élections présidentielles de 1988 freine l'ascension du mouvement, qui se reconfigure après la bataille perdue. Quelques ajustements relatifs à des clarifications sur les instances et les fédérations du parti sont apportés aux statuts nationaux, adoptés par le Congrès extraordinaire du 29 janvier 1989[856]. De son côté, le *Tahoeraa*

---

[853] Une précision supplémentaire est apportée à l'article 20 : « *Dans toutes les élections intérieures au Mouvement, nul ne peut être porteur de plus de deux pouvoirs* ».

[854] Le Bureau Politique remplace le Conseil Politique, tandis qu'un Conseil National est ajouté ; il s'agit d'un « *organe consultatif (...) composé de personnalités qualifiées nommées par le Président du Rassemblement* » (articles 6, 23 et 32). L'organisation politique chiraquienne ralentit son fonctionnement, puisque les réunions du comité central passent de « au moins tous les deux mois « à « trois fois par an ». Enfin, le resserrement du bureau du comité central est précisé. Il comprend désormais le président, le secrétaire général, les deux présidents de groupe et le secrétaire national chargé des fédérations (article 28). De plus, les commissions prévues en 1976 n'existent plus en 1986. Le bureau politique, dans lequel ne figurent plus les « personnalités » extérieures au parti, comprend dorénavant 20 membres (au lieu de 15), et assiste le Président et le Secrétaire général, qui se voit retirer la direction de la commission exécutive. Finalement, les procédures de sanction (articles 37 à 40) connaissent également des rajouts qui expriment l'impératif de protection des élus et des cadres du parti politique.

[855] Le président Chirac se sépare d'Yves Guéna, secrétaire général apprécié de l'UDR puis du RPR, pour placer Jérôme Monod à son poste. Guéna est alors nommé « Délégué politique », une fonction ni prévue ni définie par les statuts du mouvement. Schonfeld W. R., op. cit. Au matin du 5 décembre 1976, Guéna encourage les délégués pour faciliter la transformation de l'UDR au RPR. A midi, il apprend sa destitution, au profit de Monod, recruté sur la base de ses relations personnelles et professionnelles avec Chirac (directeur de cabinet du Premier ministre Chirac sous la présidence Giscard d'Estaing). Son rôle dans le parti est progressivement réduit.

[856] Le comité central intègre alors des membres de droit (352), mais aussi des membres élus (170), afin d'améliorer sa représentativité. Pourtant, la revendication d'une élection des secrétaires départementaux est écartée par la direction. Elle y est peu favorable, parce que les militants seraient plus à droite que la direction elle-même ; BULLETIN QUOTIDIEN, 2 décembre 1988, p. 5. Le Conseil national remplace le Comité central,

*Huiraatira* a déjà effectué une mutation dans l'organisation du parti en fédérations, mais pas seulement sur une base de géographie électorale, puisque des composantes à caractère communautaire sont représentés au sein du parti tahitien[857]. Les « traversées du désert » des deux partis coïncident à partir de la double défaite présidentielle et législative du RPR en 1988. Alors que le *Tahoeraa* ne néglige pas ses socioprofessionnels, le RPR cherche à réorganiser les liens qu'il avait tissé avec les représentants du « monde du travail » dans le Comité central, « *en les faisant élire par les délégués d'entreprises* »[858]. Il s'agit d'une approche d'inspiration gaulliste, visant à remobiliser la base et la participation des cadres, c'est-à-dire que le militant « interprétant son métier » doit être représenté dans toutes les instances (le quart des élus au Comité central)[859]. Cette approche est reprise par le *Tahoeraa* dans ses fédérations.

Secrétaire départemental du parti chiraquien en Polynésie française durant l'existence du RPR (1976-2002), Gaston Flosse participe à la création du parti en tant que membre fondateur. Les ressources politiques « gaullistes » renforcent son pouvoir sur le territoire polynésien. Les liens sont étroits, en particulier lors des échéances électorales, mais Gaston Flosse ne conduit pas le parti sous les injonctions de la direction centrale du RPR, quelquefois irritée à la fois par les initiatives politiques flossistes et par le lien direct et privilégié qu'il possède avec Jacques Chirac. Plutôt que d'être une section ou une fédération gaulliste du RPR en Polynésie, Gaston Flosse préfère disposer de son propre parti, tout en conservant une relation partisane forte en étant affilié au parti chiraquien. Il maintient des liens étroits avec le RPR, par l'intermédiaire de cadres du *Tahoeraa*, qu'il promeut dans les fonctions de représentation du RPR en Polynésie. Le maire de la commune d'Arue, Jacques Teuira, est membre du Comité central du RPR à partir de novembre 1984, en tant que représentant des TOM. L'entrepreneur politique tire un double intérêt de son « affranchisation » du RPR. Gaston Flosse se délie de l'organisation chiraquienne à Tahiti, tout en bénéficiant du soutien

---

tandis que la structure fédérative est précisée dans un article 8 revisité : une Fédération par département ou territoire, dont la reconnaissance est prononcée par le Conseil national.

[857] Au RPR, les statuts de 1989 renouvellent la représentation du Conseil national, qui comprend dorénavant les membres élus par les sections professionnelles, les déléguées départementales à l'action féminine (prise en considération de la féminisation des cadres), les délégués départementaux à la jeunesse, les membres de la Commission exécutive, avec les retours des « personnalités qui ont dirigé le Gouvernement de la France », et des personnalités extérieures (735 membres en 1989, auxquels s'ajoutent les membres de la Commission exécutive).

[858] Alain Juppé, secrétaire général du parti succédant à Jacques Toubon, annonce des assises du travail à l'automne 1989. Le secrétaire national du RPR aux questions sociales, J. Godfrain (député de l'Aveyron), estimait que les sections d'entreprises s'étaient démobilisées pendant la période de cohabitation (2000 à la fin de l'année 1988, mais en nombre déclinant). Le type particulier de ces sections s'est avéré d'une grande utilité dans la période 1980-1986 pour préparer la plate-forme de gouvernement, comme « RPR-banques » par exemple. Globalement, la direction du RPR souhaitait disposer d'une structure de coordination, qui puisse tous les mois établir un « diagnostic social » et consulter les branches.

[859] BULLETIN POLITIQUE QUOTIDIEN n° 5051, 19 décembre 1988. De la réforme des statuts du RPR, présentée au comité central le 17 décembre 1998 par Juppé, il ressort « une adaptation nécessaire » de la machine politique pour « *assurer la vitalité du RPR pendant une période qui peut être longue d'opposition* ». Déjà dans les années 1970, la « chiraquisation » du RPR avait entraîné une évolution du mode de recrutement des élus gaullistes, se traduisant par des mécanismes de sélection tendant à privilégier les « hommes de terrain », surtout lorsque la perte du pouvoir central appelle l'organisation de contre-pouvoirs locaux.

et des ressources du parti métropolitain lors des élections. Le notable peut se targuer d'avoir l'appui du parti gaulliste d'un point de vue symbolique, tout en disposant d'un relais très important dans les cénacles parisiens pour soutenir les revendications statutaires lui octroyant de nouveaux pouvoirs territoriaux.

Par conséquent, la contradiction entre les positions souverainistes du RPR et les positions autonomistes de Gaston Flosse illustre la capacité de l'entrepreneur politique à se présenter dans une fonction d'interface entre Paris et la Polynésie. Le RPR s'aligne sur les positions du leader tahitien, afin de conserver le territoire polynésien dans l'escarcelle des fiefs ultramarins du parti. D'ailleurs, Gaston Flosse a compris que, plus son capital politique sur la scène locale s'accroît aux yeux des instances dirigeantes du RPR, plus le rapport de force politique entre les deux entités est modifié à son profit.

Au départ très inégal et hiérarchisé, le rapport politique tend à s'inverser, dans la mesure où celui qui recevait les directives du parti gaulliste dans les années 1960 et 1970, impose progressivement les conditions de l'échange politique en sa faveur. En apparence, Gaston Flosse maintient durablement un bastion RPR, dont il décline la politique ultramarine (défiscalisation par exemple). Charles Pasqua en visite à Tahiti en 1991 déclare que « *Flosse est notre homme et nous le soutiendrons, car le pays a besoin de stabilité et de calme* ». Le parti chiraquien devient progressivement un outil pour l'entrepreneur politique, quelquefois jugé encombrant à Paris par le capital d'informations qu'il détient sur l'organisation gaulliste. En effet, l'accès aux informations centrales, dont le financement du parti, lui octroie deux facteurs importants dans la consolidation de son leadership : premièrement, il reçoit un soutien parlementaire du RPR pour des projets autonomistes avancés au regard de la conception républicaine. Deuxièmement, il bénéficie, d'une manière parfois considérable, d'un appui électoral aux niveaux matériel et symbolique.

La force militante du *Tahoeraa* représente un autre élément de distinction et d'affirmation de l'« autonomie » du parti tahitien à l'égard du RPR. Quand le RPR, en difficulté sur le plan national (cohabitation après la dissolution de l'Assemblée nationale, affaires judiciaires), procède en 1999 à l'élection du nouveau président, le candidat Jean-Paul Delevoye, qui semble avoir les faveurs de Chirac, demande que les militants du *Tahoeraa* et du RPCR en Nouvelle-Calédonie puissent voter, alors qu'il est en mauvaise posture face à Michèle Alliot-Marie. Or, ces militants, qui représentent environ 30 000 votants contre 55 000 pour la métropole, seraient en mesure de modifier l'issue du scrutin[860]. En effet, le *Tahoeraa Huiraatira* et le RPCR en Nouvelle-Calédonie représentent des « partis dans le parti ». D'autres types de liens existent entre les deux organisations politiques, même s'ils revêtent un caractère plus exceptionnel. Le dynamisme de la fédération des Jeunes *Tahoeraa*, entre 1996 et 2004, contribue à l'organisation de rassemblements festifs, qui sont l'occasion pour les jeunes du parti polynésiens de tisser des liens avec l'UJP (*Union des Jeunes Populaires* créé par Juppé en 2003), dont le président est Olivier Marleix, fils d'Alain Marleix, le spécialiste

[860] *Les Nouvelles*, 7 novembre 1999 et *L'Express*, 28 octobre 1999. En 2012, les rebondissements incessants relatifs à l'élection du président de l'UMP entre J.-F. Copé et F. Fillon ont mis en lumière le rôle de certaines fédérations ultramarines, alors que le décompte des voix n'a pu faire consensus, révélant l'apprentissage d'une démocratie interne autrefois absente lors de la validation de la nouvelle direction par les militants.

des questions relatives aux circonscriptions électorales au RPR ; il est notamment à la manœuvre dans le redécoupage électoral opéré en 2009 sous la présidence Sarkozy.

L'échange politique entre les deux partis permet de constituer un relais Outre-mer pour le RPR lors des élections nationales, tandis que le *Tahoeraa* profite de l'estampille RPR lors des élections locales pour glaner des moyens électoraux et des suffrages supplémentaires. Malgré tout, bien que le *Tahoeraa* se forme sur le modèle du parti chiraquien, il en devient indépendant en se dégageant de sa structure partisane directe. Dès lors, Gaston Flosse se présente aux élections avec une double étiquette partisane aux symboles renouvelés. Le vote Flosse est à double face. D'un côté, le label RPR, censé attirer les votes des métropolitains et montrer les relations du leader à Paris ; de l'autre, le *Tahoeraa*, avec un programme qui s'adresse à tous les électeurs polynésiens. Le *double étiquetage partisan* offre à Gaston Flosse la possibilité de couvrir une large surface électorale en Polynésie, et d'appuyer son statut de notable aux yeux du RPR. Le dédoublement de la ressource partisane, ajouté aux ressources électorales, permet de la sorte l'accumulation de ressources politiques financières et symboliques supplémentaires. Les ressources financières, dans un contexte de dépenses croissantes des partis politiques, ne sont pas très importantes en volume au regard de l'acquisition de ressources nationales : Flosse obtient une notoriété au centre en tant que « baron de la Chiraquie ».

Mais les liens du *Tahoeraa* avec le RPR produisent également des ressources symboliques importantes. L'affiliation à un parti dominant en métropole est gage de redistribution de ressources pour le territoire polynésien, et donc de votes pour le leader. Les trajectoires des deux partis sont malgré tout dissociables des trajectoires de leurs leaders. Gaston Flosse est reconduit en tant que délégué départemental de l'UMP quand celui-ci remplace le RPR, mais il ne tarde pas à croiser le fer avec le nouveau leader de l'UMP, Nicolas Sarkozy, souhaitant mettre brutalement fin à l'ère Chirac.

Outre les liens historiques et structurels, il est intéressant de s'attarder quelque peu sur les intérêts mutuels de la coopération entre les deux partis politiques. Ainsi, les trajectoires politiques parallèles et la dimension charismatique des deux présidents de parti conduisent leurs organisations partisanes respectives à se retrouver au cœur de l'échange politique entre les deux leaders gaullistes. En effet, la nature de l'échange politique, à la fois personnelle et partisane, se traduit par une imbrication des intérêts entre des organisations d'une ampleur différente sur le plan national. Mais le *Tahoeraa*, en tant que machine politique longtemps monopolistique et ramifiée dans le tissu socio-économique polynésien, s'apparente davantage à une entité autonome qu'à une simple succursale du RPR.

Enfin, les types de régulation du parti sous la présidence de Chirac correspondent à ceux de Flosse au *Tahoeraa Huiraatira*, les deux « frères » dominant sans partage la direction de leur parti[861]. Au *Tahoeraa*, selon l'ancien secrétaire général du parti Jean-Christophe

[861] « (…) *Au RPR, le pouvoir est totalement concentré dans les mains de Jacques Chirac, ce qui le laisse libre d'agir comme il l'entend. Les membres de la direction sont désignés en fonction de ses humeurs et de ses préférences, car il n'existe aucune autre source de pouvoir dans le parti* ». Schonfeld W. R., op. cit., p. 61.

Bouissou, en partance du mouvement après les élections de février 2005, parle de « *non-ouverture au débat au cœur du Tahoeraa. Cela démontre aussi que celui qui a un cheveu qui dépasse est invité à sortir* »[862]. A la même période, la députée *Tahoeraa* Béatrice Vernaudon justifie son départ en arguant notamment du fait qu' « *Au Tahoeraa, il y a vraiment une discipline de parti qui m'apparaissait comme une force dans la mesure où elle unissait ses membres (…). Mais j'ai découvert en France que dans les partis, de droite ou de gauche, on permettait l'expression des courants d'idées internes* »[863].

Au RPR, le « centralisme démocratique », inspiré de l'organisation communiste représente le mode de fonctionnement du parti rassemblée autour du chef, qui désigne les secrétaires départementaux et dispose d'un comité central « godillot »[864]. Pourtant, le *Tahoeraa* montre une hégémonie présidentialiste qui excède celle du parti chiraquien.

Bien avant le temps de la fusion des pouvoirs présidentiels à partir de 1995, Gaston Flosse a bâti une machine politique efficace, dont il établit la structure sur les bases de celles du RPR, et dont il contrôle efficacement le fonctionnement et les modes de régulation. Le financement du parti s'inspire également du « savoir-faire » RPR.

[862] *La Dépêche*, 3 mai 2005.

[863] Mais, selon G. Tong-Sang, quittant le parti orange après les deux premiers cadres cités, « *ça n'a jamais existé en trente ans d'existence du Tahoeraa !* », in Al Wardi S., *Les dérives*…, op. cit., p. 127.

[864] Selon les termes employés par le proche conseiller de J. Chirac, J.-F. Probst, in « La droite et la culture du chef », *La Chaîne Parlementaire*, 6 mars 2013.

## § 2 Le financement du parti

L'activité politique, en Polynésie également, connaît des besoins exponentiels en matière de financement électoral et partisan[865]. La règle du « mur du silence » entoure les relations entre l'argent et la politique, bien que le cadre règlementaire contraigne les partis à davantage de transparence sur leurs finances. Néanmoins, les affaires judiciaires continuent d'alimenter la place publique en révélations sur le financement des partis politiques[866].

Au cours de plus de quarante d'années d'existence, le parti politique de Gaston Flosse a diversifié ses modes de financement, afin de faire face aux besoins et à la maintenance de la machine électorale. Le parti fonctionne, à l'instar de ses rivaux et/ou partenaires métropolitains, sur les revenus tirés des cotisations (militants, cadres, élus), des dons, de l'organisation de manifestations et des possibilités de compléter les moyens nécessaires au maintien de la domination partisane. Dans cette optique, le parti développe une diversification importante de ses modes de financement, sous des formes pouvant flirter avec la légalité. A partir du « moment autoritaire » entre 1996 et 2004, la domination néopatrimoniale représente un des rouages de l'autofinancement du parti. Elle s'explique par la confusion entre le parti politique et le gouvernement de Gaston Flosse[867].

Dans les années 1970, la « trésorerie démantelée » du RPR montre les lacunes de la machine d'accumulation des fonds, au moment où l'activité politique coûte de plus en plus cher[868]. La nécessité de trouver les fonds appelle une recherche voire une ponction dans les secteurs d'activité où l'argent abonde : « *Au premier rang, il faut placer l'immobilier. L'UDR a été prise plusieurs fois en flagrant délit de percevoir une dîme sur certaines affaires*

---

[865] Sur le sujet, voir Doublet Y.-M., *L'argent et la politique en France*, Paris, Economica, 1997, 197 p., et l'intéressant ouvrage du journaliste André Campana, *L'argent secret*, Paris, Arthaud, 1976, 190 p.

[866] A titre d'exemples retentissants, il a récemment été révélé que les comptes de la campagne d'E. Balladur voire ceux de J. Chirac à l'élection présidentielle en 1995 n'auraient pas dû être validés par le Conseil constitutionnel, annulant en théorie l'élection, ainsi que l'a expliqué un ancien membre du Conseil constitutionnel, Jacques Robert. Il doit avoir eu le « *sentiment que la raison d'Etat l'a emporté sur le droit* », in *Le Monde*, 1er décembre 2011. Le financement de la campagne présidentielle de Sarkozy en 2007 est également sujet à caution, à la suite des développements de l'affaire Bettencourt, qui ont révélé le système des « grands donateurs » de l'UMP, mettant en cause le trésorier du parti Eric Woerth, simultanément ministre du Budget de mai 2007 à mars 2010[866]. Le rejet des comptes de campagne du candidat Sarkozy en 2012 par le Conseil constitutionnel a amené l'UMP à faire appel à la générosité nationale. Les pénalités infligées à titre personnel par le Conseil constitutionnel au candidat Sarkozy, d'un montant de 516 615 euros, devraient être prises en charge par le parti politique (*Le Canard Enchaîné*, 11 et 25 septembre 2013). Ces affaires mettent en lumière les enjeux matériels du financement des partis, dont les comptes sont pourtant abondés par des mannes d'argent public.

[867] Madelin P., *Le clan des chiraquiens*, Paris, Seuil, 1997, 335 p. ; *Les gaullistes et l'argent*, Montréal, L'Archipel, 2001, 472 p. Voir aussi Quemar G., *Paris Mafia*, Paris, Fayard, 1998.

[868] « *Les trésoriers du mouvement gaulliste se sont tous révélés assez médiocres, et ce jusqu'aux années 80. Aucun n'est capable d'assurer un flux continu de (…) ressources stables. Les rentrées sont faibles et aléatoires. (…) Les fichiers des contributeurs sont restés, mais la méthode de collecte reposant sur la confiance ne peut plus être mise en œuvre. Aucune procédure de transmission des comptes entre trésoriers n'ayant jamais été mise en place à l'intérieur du mouvement gaulliste, sa direction est incapable de déterminer exactement l'état des finances quand une équipe s'en va* », Madelin P., *Les gaullistes et l'argent*, op. cit., p. 42 et 132.

*immobilières juteuses* »[869]. En Polynésie, il n'a pas été directement prouvé que certaines opérations immobilières, publiques (acquisitions reventes du Territoire) ou privées (attributions de permis de construire pour des lotissements, etc.), ont servi à financer des partis politiques, en l'occurrence le *Tahoeraa*, ou à alimenter des fortunes personnelles.

Si les finances du *Tahoeraa Huiraatira* n'ont pas toujours été au beau fixe, l'amélioration de la situation financière du parti atteint une ampleur considérable entre 1982 et 2004, de même que les finances du RPR connaissent une embellie spectaculaire à partir des années 1980. Les victoires électorales du *Tahoeraa* (députation, assemblée territoriale) entraînent une augmentation d'élus cotisant pour alimenter les caisses du parti, ainsi que la multiplication d'accès à des postes distributifs de ressources publiques. De la même manière, la victoire du RPR à la mairie de Paris en 1977 et aux élections législatives de 1986 permettent un rebond financier au parti chiraquien, ainsi que l'accès à une manne financière considérable[870]. Mais les campagnes électorales et l'entretien de la machine coûtent très cher. De nouvelles méthodes de collecte de fonds sont alors instaurées par la direction du RPR. Gaston Flosse, membre du comité central du parti gaulliste, semble avoir assimilé la multiplication des techniques de financement, qui se développent au gré des nouvelles possibilités offertes par le contexte de décentralisation qui octroient de nouvelles ressources financières aux notables. En 1980, les finances du RPR étaient exsangues. L'équipe de dirigeants autour de Jacques Chirac, lui-même trésorier de la campagne présidentielle de 1969 – collecteur de fonds pour Pompidou tout en étant secrétaire d'Etat au Budget – et initié aux financements politiques, se charge de rétablir les finances du parti[871]. Le dispositif officiel est renforcé, tandis que l'organisation clandestine de financement se développe très vite. Les entreprises sont mises à contribution (« rackettées ? »)[872]. En outre, à cette période, le RPR recourt au système des emplois fictifs pour salarier ses permanents. Après le départ du

[869] Campana A., op. cit., p. 90.

[870] « *Jamais autant qu'avec Jacques Chirac premier ministre, l'UDR n'avait dépendu de Matignon. La pression financière fut l'un des moyens efficaces utilisés par le poulain de Pierre Juillet pour mettre le parti au pas. (...) Pendant toute cette période, l'UDR ne dépensa l'argent qu'au profit personnel de Jacques Chirac. Et cet argent fut pris en majorité sur les fonds secrets* », in Campana A., *L'argent secret*, Paris, Arthaud, 1976, pp. 47-49.

[871] Notamment, par les fonds secrets provenant des ministères : « (…) *pour les élections présidentielles de 1965 et 1974, 14 millions de francs, et 19 millions avérés pour la campagne de 1969, dont le trésorier était un certain Jacques Chirac, secrétaire d'Etat au Budget, chargé à la fois de collecter et de gérer les fonds. Curieux mélange de genres* », in Madelin P., op. cit., p.81. « *Le seul véritable argentier du RPR, c'est Jacques Chirac, toujours assisté des conseils de Pierre Juillet. Déjà en 1969, ils s'étaient partagé la responsabilité de la trésorerie de campagne de Georges Pompidou, Jacques Chirac les recettes et Pierre Juillet les dépenses (...). Aujourd'hui [en 1977], c'est Jacques Chirac qui garde la clef [du coffre* », in Crisol P., Lhomeau J.-Y., op. cit., pp. 187-188.

[872] « *Durant la première moitié des années 80, les finances gaullistes relèvent de deux systèmes distincts : d'une part, le dispositif officiel, que l'on peut étaler sur la place publique (...), d'autre part, l'organisation clandestine, que l'on masque avec le plus grand soin. Le problème se pose donc en termes crus : entre 1980 et 1986, les responsables du RPR ont sciemment trompé l'opinion sur l'origine de leurs ressources. Pour remplir les caisses, les organes RPR à tous les niveaux, mais plus spécialement en province, exploitent largement la formule des publications du parti, qui consiste essentiellement à vendre des espaces publicitaires aux entreprises à des tarifs très élevés, alors que la diffusion reste tout à fait confidentielle. Un moyen de ponctionner les entreprises en douceur qui relève ni plus ni moins du racket. Dans un contexte d'interventions à caractère mafieux, on laisse supposer aux « annonceurs » que leur participation sera payée de retour* », op. cit., p. 149.

trésorier Robert Galley en 1990, les caisses sont vides et le parti est endetté ; les employés du parti sont « pris en charge » par des entreprises « amies »[873]. Mais les fédérations du RPR sont relativement autonomes et pas toujours coopératives en matière de transmissions d'informations sur leurs comptes. Robert Galley instaure un système, dans lequel aucune fédération ne peut ouvrir un compte sans la double signature du trésorier national adjoint. En cas de mésentente, ce dernier peut fermer le compte sur le champ[874]. Fédération polynésienne du RPR, le *Tahoeraa Huiraatira* défend son autonomie sur ce plan également, finançant par exemple sur ses fonds les campagnes présidentielles du candidat RPR puis UMP.

Le financement du parti politique polynésien est basé sur les cotisations des membres (art. 34), sur les cotisations des élus du parti, à hauteur de 10% de leur rémunération ; les membres non élus, mais siégeant au bureau exécutif et au conseil politique, doivent aussi acquitter leur obole, le conseil politique se chargeant d'en fixer le montant[875]. La domination politique d'une majorité d'élus *Tahoeraa* alimente d'autant les caisses du parti, davantage que les cotisations, même nombreuses, de ses adhérents. L'accès à la députation représente par exemple une manne considérable d'argent pour le parti, qui bénéficie d'une part des indemnités, en dehors des gratifications de la cagnotte parlementaire. La crise du parti, marquée par les départs successifs de cadres et d'élus après la perte du pouvoir local en 2005, a entraîné une baisse des tarifs (3 à 10% des indemnités)[876]. Des critiques internes sur l'ancien montant jugé excessif par certains élus – et peut-être en raison des frais d'avocat d'élus en proie à des soucis judiciaires – ramène le seuil de participation financière à un niveau moindre. Cependant, il est demandé une participation financière à tous les candidats qui se présentent aux élections territoriales[877].

Les recettes au budget du parti sont donc constituées par les cotisations (élus et quelques cadres non élus), les dons ou les souscriptions des membres ou sympathisants, mais également par le produit des tombolas, fêtes ou soirées artistiques et culturelles « *organisées avec l'accord des autorités compétentes* » (art. 37). La révision des statuts du parti, en 1992, inclut dans les recettes « *les reversements des dons effectués par l'association de financement du Tahoeraa Huiraatira* », à la place des dons ou souscriptions mentionnés dans la rédaction

[873] Op. cit., p. 153.

[874] Son successeur, Jacques Boyon, déplore qu' « *En tant que trésorier national, je ne suis responsable que du financement du centre national. Je n'ai aucun droit de regard sur le fonctionnement des fédérations, qui sont totalement autonomes. Je suis le premier trésorier du RPR qui ait essayé de présenter, conformément à la loi, des comptes consolidés, or je rencontre les pires difficultés pour obtenir les comptes des fédérations, parce que, si certaines sont bien gérées, d'autres le sont beaucoup moins* », in Madelin P., op. cit., p. 143, p. 196.

[875] Article 35, en vertu du titre XIII des statuts du *Tahoeraa Huiraatira*, adoptés lors du congrès des 31 août et 1er septembre 1984 à Faaa, qui précise le régime financier du mouvement.

[876] Dans les statuts modifiés en 2007, l'article 31 précise que les « *parlementaires nationaux et européens, les membres du Gouvernement de la Polynésie française et les membres de l'Assemblée de la Polynésie française (…) sont tenus de reverser au Mouvement 3 à 10 % de leurs indemnités mensuelles, dans la limite du plafond légal autorisé. Cette quotité est fixée par le Bureau Exécutif* ».

[877] « *Tout candidat aux élections à l'Assemblée de Polynésie française est tenu de participer au financement de la campagne électorale dans les conditions fixées par le Bureau Exécutif* », art. 35 des statuts du *Tahoeraa Huiraatira* arrêtés par le Grand Conseil du 1er décembre 2006, du 4 septembre 2007 et du 27 décembre 2007, et validés par le Congrès du 28 décembre 2007.

de l'art. 37 en 1982[878]. Cet article précisait une approche large de l'éventail des recettes du parti, puisqu'aux sources financières précédentes, il ajoutait « *toutes [les] autres recettes autorisées par la loi* » (art. 37). Cette dernière formule explicite la diversification des modes de financement du parti jusqu'en 2005. Après 2005, les statuts revus en 2007 comportent les mêmes sources de recettes, auxquelles s'ajoutent l'allocation annuelle de l'Etat, ainsi que « *le produit des ventes d'objets publicitaires et promotionnels dans le cadre de la communication politique* » (art. 35). Ces derniers termes illustrent sémantiquement la professionnalisation du parti et la modernisation de l'activité politique en Polynésie française. Quant aux principaux postes de dépenses, ils s'articulent autour des moyens d'action matériels liés à l'administration du parti, à la propagande et au financement des campagnes électorales. Les dépenses du parti, en vertu de l'article 37 des statuts de 1984, sont composées des frais de fonctionnement du congrès, de publication, d'organisation des campagnes, et de « *toutes autres dépenses approuvées par le Bureau Exécutif* ».

Par ailleurs, l'évolution de la professionnalisation de l'activité politique est patente dans la révision des statuts du parti, puisque ceux-ci sont amenés à se conformer à la codification des pratiques de financement des partis politiques en France. L'influence du cadre législatif relatif aux lois de financement des partis politiques[879] (), modifie les modes opératoires du financement des partis[880]. Toutefois, les textes ne rendent pas compte des pratiques de financement tous azimuts qui ont cours dans l'espace politique polynésien. La professionnalisation ou la « légale-rationalisation » du parti est décelable dans la modification des statuts en 2007, car les dépenses sont précisées (article 35). Elles comportent désormais les frais de fonctionnement du mouvement, les frais de propagande[881], les subventions à l'Association de financement des campagnes électorales et toutes autres dépenses approuvées par le bureau exécutif. Le processus de spécialisation politique, aux niveaux juridique et financier, n'est pas étranger aux déconvenues judiciaires de plusieurs élus du parti, qui sont alertés dans les statuts de 2007 sur les dispositions financières relatives au financement des campagnes électorales[882]. La clarification de l'encadrement financier des élus et candidats du

[878] Selon le trésorier du parti, les élus reversaient, en 1992, 30 000 FCFP par mois pour les conseillers, et 50 000 pour les ministres, malgré quelques mauvais payeurs. En 1992, la carte d'adhérent des socioprofessionnels coûte 4 000 FCFP pour deux ans, tandis que la carte pour deux ans pour un simple adhérent ne revient qu'à 400 FCFP, dont la moitié revient au parti, et l'autre moitié à la fédération. Le trésorier signalait cependant que peu de fédérations étaient à jour de leurs cotisations.

[879] Lois du 11 mars 1988, 15 janvier 1990, 29 janvier 1993, 19 janvier 1995.

[880] La révision des statuts du *Tahoeraa* en 1992 inclut dans les dépenses « *les frais d'organisation des campagnes électorales qui ne sont pas pris en charge par l'Association de financement des campagnes électorales* » (art. 37). De plus, « [i]l *sera tenu une comptabilité spéciale pour les campagnes sur un compte ouvert à cet effet, dont l'organisation et les modalités pratiques de fonctionnement seront précisées par le règlement intérieur* ». Voir Doublet Y.-M., *L'argent et la politique en France*, Economica, 1997, 197 p.

[881] Location de salle, restauration lors de manifestations publiques, publication des bulletins de liaison, des affiches, tracts, achats d'objets publicitaires et promotionnels, etc.

[882] « *Dans les communes et les circonscriptions électorales de 9 000 habitants et plus et dans l'année qui précède une élection, le candidat ou le candidat tête de liste, désirant recueillir des fonds pour le financement de la campagne électorale, doit désigner un mandataire financier (personne physique ou association de financement) et faire ouvrir un compte bancaire ou postal unique destiné au recueil des dons et au règlement des*

parti participe de la légale-rationalisation de l'activité politique, développé dans des circonstances de perte d'influence du mouvement. Elle permet au parti d'avoir un fonctionnement d'une efficacité renforcée en période électorale et vise à diminuer le risque de recours dus à des erreurs financières ou de gestion des candidats du parti. Néanmoins, l'efficacité de la machine électorale n'a pas vraiment pâti des lacunes financières du parti, qui a notamment conservé les mandats de député lors des législatives de 2007 (deux députés) et 2012 (trois députés suite au redécoupage électoral). Evidemment, au-delà du formalisme juridique apparent dans le financement du parti politique, les pratiques de chevauchement des ressources partisanes et territoriales constituent une source de financement du parti. Les pratiques de chevauchement des ressources publiques et privées ont été mises à jour par une série d'enquêtes et de procès du « système Flosse ». En particulier, le procès des emplois fictifs de la présidence, mais aussi de la présidence de l'assemblée, ont révélé les méthodes de financement « connexes » du parti. La prise en charge de frais partisans par les ressources territoriales ou par des hommes d'affaires a considérablement allégé les coûts de fonctionnement, constituant un avantage comparatif du *Tahoeraa* dans la compétition.

Par ailleurs, l'interrelation des formations politiques polynésiennes avec certaines de leurs consœurs de métropole permettent quelques arrangements avec la loi, afin de bénéficier de financements et de subventions publiques nécessaires à leur survie matérielle. En 2010, le regard porté sur les affaires Woerth et Bettencourt amène la presse à s'interroger sur le financement privé des « micro-partis », attestant l'ignorance de la réalité partisane en Polynésie française, où le *Tahoeraa* est très loin d'être un micro-parti. Mais le *Tahoeraa Huiraatira* et le *Fetia Api* de Philip Schyle apparaissent dans les dix premières formations politiques en matière de subventions privées[883].

Malgré la confusion des genres et des modes opératoires clientélistes par ailleurs inspirés par les méthodes occultes de financement du RPR, la professionnalisation et la légale-rationalisation au sein du mouvement politique concourent à faire du *Tahoeraa* une « école de la politique » en Polynésie française, qui forme des militants, des cadres et des élus, au contact du *professionnel* de la politique incarné par le leader du parti.

---

*dépenses électorales. La déclaration du mandataire financier ou de l'association de financement doit être effectuée auprès du Haut-commissariat (…) – Bureau des élections* », art. 35 des statuts de 2007.

[883] 319 411 euros pour le *Tahoeraa*, soit environ 37 millions de FCFP. Or, pour le trésorier du *Tahoeraa*, M. Tuihani, « *cela donne l'impression en mettant les 10 micro-partis à côté de l'article, que nous avons directement financé l'UMP. De plus, depuis 2004, nous ne touchons plus un franc des investisseurs privés. Nous ne fonctionnons qu'avec la dotation de l'État et divers versements, comme les cotisations des adhérents. Les élus de l'assemblée versent environ 30 000 FCFP par mois par exemple. Il n'y a plus de personnes privées qui donnent des subventions à hauteur de 7 500 euros par an. Il n'y en a plus. Les 320 000 euros existaient bien en 2004. C'étaient des cotisations, des financements indirects (…). L'argent collecté n'est que pour le Tahoera'a. En métropole, c'est quelque chose de courant. Un homme politique fonde une ou plusieurs associations, et l'argent de ces associations est reversé au parti. Chez nous, cela n'existe pas. Lors des élections nationales comme celle de Sarkozy ou celle de Chirac avant lui, c'est nous qui financions la campagne localement. Je trouve cela un peu fort donc (…)* », in *La Dépêche*, 20 juin 2010.

## § 3 « L'école de la politique »

Le *Tahoeraa Huiraatira* représente une « école de la politique » dans l'espace polynésien. Le parti politique de Gaston Flosse développe l'intégration et de la socialisation politiques des agents qui le composent. Ces derniers sont formés aux univers de pratiques politiques dans l'espace local.

« L'école politique » de Gaston Flosse s'effectue d'une part aux côtés de Rudy Bambridge et de Nedo Salmon, et, d'autre part, avec la fréquentation des arcanes dirigeants de l'UNR, de l'UDR et notamment du RPR. Le RPR a développé une « école privée » qui visait à former de nouveaux cadres[884].

Gaston Flosse propose avec le *Tahoeraa Huiraatira* une institution qui déborde le cadre de la compétition électorale, pour devenir une institution d'éducation politique et militante, ainsi qu'une institution sociale ancrée dans l'ensemble du territoire polynésien. Il s'agit d'une « école du dimanche de la politique » en quelque sorte. En effet, le parti politique polynésien s'affirme dans un rôle d'agent de socialisation, auprès des cadres et des militants, mais aussi auprès de la population, qu'elle soit en situation d'observer la démonstration de force de la machine politique, ou en situation de demander un service aux représentants locaux (sections, fédérations), ou directement aux dirigeants du parti.

En premier lieu, le parti forme des notables politiques, appelées à devenir ministres, maires, conseillers territoriaux, même si les cadres formés ont tendance à créer leur propre parti politique. Deuxièmement, le parti encadre et intègre ses membres à la chose politique, dans les sections ou les fédérations diverses. L'entreprise politique du leader Flosse représente un « modèle » de réussite politique, qui s'évertue à s'entourer des « meilleurs » conseillers et cadres, mais aussi à socialiser politiquement les membres d'un parti présent dans presque toutes les îles. De fait, le parti procède à la *politisation* des militants, et, par extension, à celle de la population, pour laquelle il est quelquefois difficile de vivre au quotidien en marge de la domination du parti orange.

L'expression d'« école de la politique », qui révèle une dimension parfois négligée du *Tahoeraa*, se traduit dans les faits par l'observation des trajectoires politiques de nombreux acteurs politiques actifs après 2010, au sein du gouvernement territorial, à l'assemblée de la Polynésie française ou dans les communes polynésiennes. L'apprentissage de l'organisation et du fonctionnement partisan au service du leader constitue un capital politique important pour ceux qui « sortent de l'école *Tahoeraa* », en comparaison d'entreprises politiques aux ressources marginales. Le témoignage public[885] d'un connaisseur du parti, Thierry Nun Fat, qui a été directeur de cabinet d'Edouard Fritch, évoque explicitement le *Tahoeraa Huiraatira*

[884] L'école des cadres de l'UDR, puis du RPR préparent aux « *techniques d'organisation, meetings, discours, rédaction de tracts, etc. Techniques qu'ils diffusent dans les unions de circonscription et dans les fédérations* », in Crisol P., Lhomeau J.-Y., op. cit., p. 132. Les locaux sont « *itinérants, toujours discrets et quasiment inconnus de la plupart des responsables RPR eux-mêmes, loin en tout cas de la presse et des photographes* », op. cit., p. 157. Le RPR dispose ensuite d'une « *vraie école, privée, dans le centre de Paris* », op. cit., p. 162.

[885] *RFO*, 9 mars 2008.

comme « *une école de la politique* » ; il parle aussi d'un « *parti de débat* ». Si ses propos sont relativisés par la place qui fut la sienne auprès des leaders *Tahoeraa*, il a lui aussi été frappé par la « *capacité de travail* » d'un « *homme exigeant* », le leader Flosse, qui tire vers le haut ceux qui l'entourent et travaillent à ses côtés. L'organisation courante de séminaires pour les cadres et élus du parti, souvent au domicile de Gaston Flosse, illustre la dimension formatrice de la politique flossienne. Après les territoriales de 2013, qui ont permis un renouvellement des élus *Tahoeraa*, ceux-ci, dont certains débutent à l'assemblée de la Polynésie française, bénéficient d'un « guide » et d'une formation avant d'affronter le jeu politique[886].

La formation politique ne concerne pas que les élus. Ainsi, la formation de nouveaux cadres permet un renouvellement des dirigeants. Ceux-ci apprennent à maîtriser les arcanes administratifs, juridiques et techniques de la bureaucratie partisane et territoriale. Gaston Flosse déplore le manque de cadres locaux, bien qu'il ait formé lui-même un certain nombre de collaborateurs polynésiens[887].

Par ailleurs, l'exercice démocratique au sein du parti semble davantage concerner les dirigeants du parti, en matière de débats contradictoires plus qu'en matière de prise de décisions. Si les réunions du parti servent généralement à avaliser les orientations du chef, cela est moins le cas dans les périodes où Gaston Flosse n'est pas en position de force politique, c'est-à-dire avant l'accession au pouvoir local en 1982, lors de la « traversée du désert » en 1989-1990, puis après le *Taui* en 2004, qui libère la parole jusque dans le parti orange. La multiplication des changements dans les statuts du parti entre 2006 et 2009 illustre à la fois la nécessaire ouverture, en même temps que la reconsolidation d'un parti alors affaibli par les départs. Cependant, le trait dominant du parti politique ne paraît pas résider dans l'attrait au débat à l'intérieur du parti. Celui-ci s'incarne davantage dans une forme bonapartiste : la domination du chef du parti s'applique à toutes les décisions prises au sein du *Tahoeraa*.

S'il ne fait aucun doute que le *Tahoeraa Huiraatira* joue son rôle de machine électorale et d'agent de socialisation, il ne constitue pas une arène de débats particulièrement développée. Mais, à l'instar de la teneur des débats dans les nombreux groupes politiques en Polynésie, les débats portent autant sur les rivalités personnelles que sur l'action politique, les idées ou les valeurs défendues par le parti. Des débats relatifs à l'idéologie, au clivage autonomie/indépendance ou à la redistribution sociale se déroulent dans quelques partis polynésiens, dont certains sont marqués soit par un engagement idéologique fort, en

[886] *La Dépêche*, 11 mai 2013 ; *Les Nouvelles*, 13 mai 2013.

[887] « (…) *En 1996, nous manquons de médecins, d'ingénieurs, de nombreux autres cadres encore. J'espère que d'ici dix ans, j'aurais pu former Etienne Howan pour remplacer Jean Peres* [secrétaire général du gouvernement]. *Je ne suis pas sûr* », in INTW GF/JMR. Pourtant, E. Howan effectue une carrière intéressante. Initialement médecin à la clinique Cardella, il devient effectivement secrétaire général du gouvernement de G. Flosse, jusqu'au 9 mars 2005 (il est remplacé par E. Chimin ; *TPM* n° 168, avril 2005) ; puis celui de G. Tong-Sang, qui le nomme secrétaire général de la compagnie aérienne *Air Tahiti Nui*, dont il devient le président-directeur-général (PDG) en 201. *Les Nouvelles* et *Tahiti Today*, 3 novembre 2011.

l'occurrence le parti *Ia Manaa Te Nunaa* de J. Drollet, soit par les capitaux sociaux et culturels élevés de ses membres (le *Fetia Api* de P. Schyle)[888].

En outre, la « formation » de cadres, qui se muent en dirigeants politiques partisans ou territoriaux, met en évidence le fait que le *Tahoeraa Huiraatira* constitue également une « fabrique de notables »[889]. La quête d'un leadership partisan passe par une forme d'apprentissage au sein d'un parti dominant, tandis que la réalisation postérieure du leadership dépend de la trajectoire politique suivie par le nouveau notable lors de sa sortie du parti. Le nouveau notable cherche alors à créer une nouvelle organisation politique, en particulier dans le cas d'un parti contrôlé par un chef indéboulonnable. Deux principaux cas se présentent. D'une part, l'exacerbation d'un conflit direct du notable avec le chef entraîne soit la tentative de prise du parti, soit la création d'un nouveau parti, *ex nihilo* ou né de la scission précédente. D'autre part, l'entropie du leadership, lié à la perte des élections et des positions de pouvoir du chef, mène à la dislocation du noyau de cadres dirigeants du parti. Dès lors, les plus ambitieux, et surtout les mieux nantis en ressources politiques, se lancent dans leur propre entreprise politique. D'autres se contentent de quitter ou de changer de parti, souvent pour des querelles personnelles avec le chef ou ses affidés, ou pour des divergences idéologiques avec la ligne suivie par la direction du parti politique.

La fabrication d'un notable politique n'appelle pas nécessairement la création d'une autre organisation partisane qui satisfasse les ambitions « présidentielles » du nouveau notable. En effet, nombreux voire majoritaires sont les cadres et dirigeants du parti qui se contentent de suivre le leader et de participer à son entreprise politique. La « conjoncture partisane fluide » en Polynésie, pour parodier l'expression de Michel Dobry, tient aux particularités de l'espace sociopolitique polynésien, dans lequel les partis politiques ne possèdent pas la dimension historique et idéologique des partis métropolitains. En effet, les « grands partis métropolitains » sont présents dans l'ensemble des DOM, mais ils sont diversement représentés dans les autres collectivités ultramarines.

La sortie d'un notable mué en leader politique d'une nouvelle organisation partisane est mal ressentie par le chef, qui perçoit de telles pratiques comme une « trahison », dans la mesure où il estime que c'est lui qui les a véritablement « fabriqués ». La confusion régnant entre le président, le parti politique et le pouvoir local amplifie la déception du chef, d'autant plus que l'accès aux fonctions dirigeantes du parti s'accompagne généralement de fonctions exécutives locales (gouvernement, assemblée). La défection d'un cadre peut avoir pour conséquence la perte d'un siège à l'assemblée, s'il intègre un nouveau gouvernement, et que le ou la suppléant (e) ne fait pas preuve de loyauté parlementaire.

Si le cas du conflit avec le dauphin présumé peut être résolu par le chef, doté d'une matrice des ressources éminemment plus conséquente que son rival, le processus d'entropie du leadership et la fuite des « sous-leaders » du parti politique sont d'autant plus

[888] Cf. Regnault J.-M., « Ia Mana Te Nunaa : le rejet d'une idéologie venue d'ailleurs sur le sol polynésien », in *La Terre*, Actes du 1er colloque Corail, 1994, pp. 323-333 ; et *Des partis et des hommes en Polynésie française, vol. 1*, Papeete, Editions Haere Po No Tahiti, 1995, 200 p.

[889] Fretel Julien, « Le parti comme fabrique de notables. Réflexions sur les pratiques notabiliaires des élus de l'UDF », *Politix* vol. 17 n° 65, 2004, pp. 45-72.

douloureusement ressentis par le président. Les « leaders fabriqués » (des « avatars » du parti en quelque sorte), qui appartenaient parfois depuis longtemps à l'oligarchie partisane du mouvement, quittent le parti avec un capital d'informations qui peut être préjudiciable dans la compétition politique.

Les modes de régulation du pouvoir dans le parti montrent que la « monarchie partisane » incarnée par Gaston Flosse est équilibrée par la « fabrique » d'acteurs politiques et de cadres partisans. Par delà la régulation interne au parti, une autre facette de la régulation du pouvoir politique se trouve dans l'interaction des pouvoirs partisans et territoriaux, dont la confusion des acteurs, des pratiques et des légitimités[890] illustre une configuration politique particulière sous la domination du *Tahoeraa Huiraatira*.

[890] Voire même des espaces (réunions du parti se déroulent en mairie ou dans l'ancienne salle du gouvernement).

## § 4 La confusion parti/territoire

La confusion entre le parti politique et la collectivité territoriale, est décelable dans la confusion des fonctions et des légitimités des acteurs. L'exemple de la galaxie des conseillers[891] du leader, directement ou indirectement au service du *Tahoeraa,* renseigne sur l'étendue des ressources techniques à la disposition de l'entrepreneur politique. Mais elle montre aussi la confusion qui peut s'instaurer entre des acteurs aux attributions certes différentes, mais qui évoluent dans un espace politique à forte propension microcosmique.

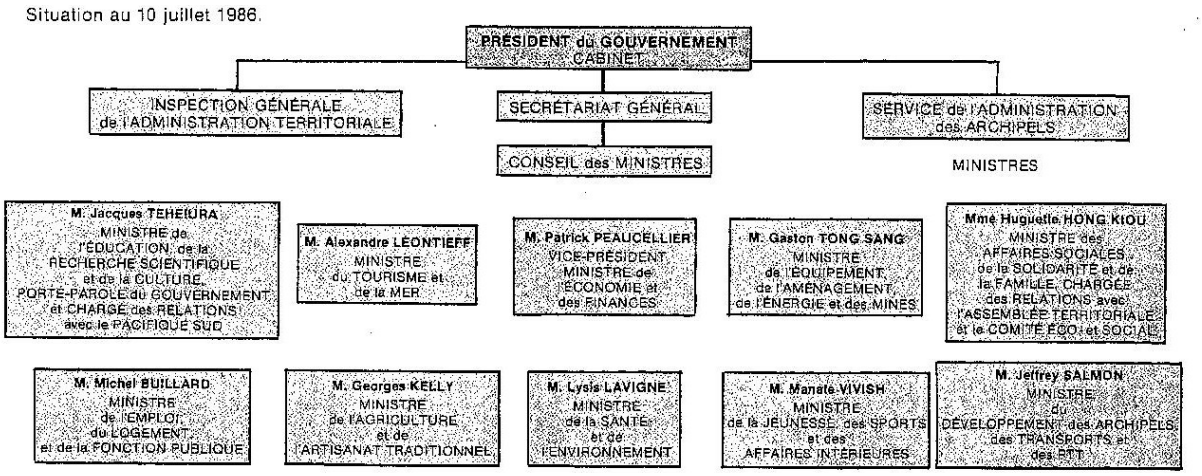
L'étroitesse géo-démo-graphique, ajoutée au facteur déterminant d'un champ d'expression des intérêts politiques relativement réduit[892], crée des conditions favorables au chevauchement des fonctions, des rôles et des attributions. De fait, la confusion des pouvoirs et des légitimités répond à une configuration structurellement limitée par la démographie et le niveau de formation des dirigeants politiques. D'autant plus qu'intervient le facteur de la loyauté, qui, aussi difficilement mesurable soit-il, limite le choix des hommes évoluant dans un contexte où la fidélité partisane n'est pas la valeur la mieux partagée. Les « retournements de veste » alimentent la chronique politique polynésienne.

La variété, l'entrelacement des conseillers et des cercles de Flosse montrent des faits contradictoires, qui oscillent entre la confusion de secteurs de l'action partisane et une approche technique, qui mêle expertise et défense des intérêts politiques, alimentant le processus de conservation du pouvoir.

A l'apogée de la première période de domination de Gaston Flosse, la photographie du gouvernement, apposée à côté de celle des dirigeants du *Tahoeraa Huiraatira* est éclairante à ce point. L'accumulation des positions de l'équipe du leader renforce considérablement sa puissance politique. La domination partisane de l'espace polynésien polarise la lutte pour le pouvoir local *à l'intérieur* du groupe politique dominant, et non entre plusieurs groupes politiques, trop faibles à plusieurs niveaux (organisation, audience, cadres) pour rivaliser avec le *Tahoeraa*. Mais le leader du parti occupe tellement d'espace qu'il suscite de la résistance de la part d'autres dirigeants, réduits à la portion congrue. Cette configuration explique la tentative de « parricide » d'Alexandre Léontieff en 1987, ainsi que le verrouillage de la vice-présidence lors de la seconde période de domination de Gaston Flosse, qui garde le poste en famille en le confiant à son gendre.

[891] Voir ANNEXE 4.

[892] Si on le compare par exemple aux sphères politiques parisiennes, d'une géographie restreinte mais emplie d'intérêts politiques foisonnants (leaders, entreprises politiques et réseaux de pouvoir et groupes d'intérêt).




Le gouvernement Flosse de 1986 montre la mainmise des cadres du *Tahoeraa* sur le gouvernement territorial, qui chevauchent fonction partisane et fonction ministérielle, voire fonction élective. Sur dix ministres, huit peuvent être considérés comme des cadres du *Tahoeraa*, situés à différentes positions de l'organisation politique. L'équipe des cadres *Tahoeraa*/ministres constitue la « garde politique rapprochée » de Gaston Flosse, qui s'entoure également d'une galaxie de conseillers œuvrant dans différents cercles de pouvoir.

A l'instar du RPR, le personnel du *Tahoeraa Huiraatira* sert de vivier pour de futurs ministres, qui peuvent aussi être recrutés au *Tahoeraa* à partir d'une position ministérielle : « *le gouvernement et le parti jouent l'un pour l'autre de base de recrutement* »[893]. Ainsi, l'Etat chiraquien puisait son personnel dans le vivier de l'état-major de la mairie de Paris.

La variété et la qualité des conseillers représentent une ressource politique, qui octroie à l'entrepreneur politique et à son parti des capacités stratégiques, électorales et économiques supplémentaires. Outre la division du travail politique permise par l'éventail des conseillers, l'accès à des réseaux de différente nature (politique et économique) élargit le spectre des potentialités d'information, de négociation, d'échanges et d'actions politiques de la machine politique[894]. D'une part, plusieurs conseillers ont joué un rôle très important dans l'acquisition et la mobilisation des ressources politiques de Gaston Flosse. Ils orientent le travail institutionnel, territorial et partisan du leader. D'autre part, si la notabilité politique dans l'espace sociopolitique polynésien suppose un réseau préétabli, la stratégie d'accumulation par extension des réseaux nationaux (les réseaux RPR) ou internationaux (les autorités océaniennes) renforce la puissance locale de l'entreprise politique, qui peut se prévaloir de relais, d'appuis et de prestige en dehors du « pays ».

Dans la galaxie des conseillers, les profils sont variés, parmi les conseillers locaux du parti politique (rôle de Nedo Salmon au début du *Tahoeraa* version Flosse), les conseillers nationaux spéciaux (l'énarque RPR Michel Paoletti), les conseillers administratifs (le haut-fonctionnaire Jean-Jacques Delarce), les conseillers juridiques (Alain Moyrand), les conseillers économiques (Christian Vernaudon ou Geffry Salmon), les relations économiques

[893] Schonfeld W. R., op. cit.

[894] Par exemple, un directeur de cabinet de G. Flosse, Marcel Tuihani, est également trésorier du *Tahoeraa*.

(les frères Wan), les proches collaborateurs (Jean Peres, Jean Prunet, Marcel Tuhiani longtemps trésorier du parti ou Patrick Peaucellier, économiste et compagnon de l'aventure autonomiste jusqu'en 2001). Le travail politique autour de Gaston Flosse fait que ces catégories ne sont pas figées, parce que, d'une part, certains conseillers ont des fonctions transversales (politique et économique, ministère et parti). D'autre part, certains conseillers se sont « océanisés », c'est-à-dire qu'ils ont choisi d'effectuer leur carrière en Polynésie. Une autre limite dans la définition du rôle et de l'influence des conseillers tient simplement dans le fait que Gaston Flosse tend à décider seul des orientations en fonction des gains politiques, économiques ou sociaux qu'il estime pouvoir obtenir.

Néanmoins, Gaston Flosse se targue de recruter les « meilleurs collaborateurs du *Fenua* », cherchant à s'entourer d'un large panel de compétences, ou attirant des personnes à lui pour déminer leur pouvoir de nuisance (cas de certains journalistes). Défenseur de l'océanisation des cadres, il est entouré à la présidence par une équipe de métropolitains. Il tâche également de recruter parmi les « meilleurs » Polynésiens, aussi jeunes et aux parcours aussi atypiques soient-ils, comme ce fut son cas lors de son entrée en politique à l'*Union Tahitienne Démocratique* en 1958, ou au conseil de gouvernement en 1965. Quelques conseillers sont débauchés de leurs fonctions professionnelles à des tarifs élevés.

La plupart du temps, trois types de configurations apparaissent : soit le recrutement a lieu à partir d'un besoin de compétences dans un domaine, soit une personnalité se démarque et développe une audience, soit le recrutement s'effectue par « retournement ». C'est-à-dire que si un individu marque une désapprobation et se fait remarquer par le président, il peut être recruté afin de travailler pour lui, moyennant un salaire confortable, soit le prix de la tranquillité politique ou médiatique. Le *Tahoeraa* procède aussi au recrutement des meilleurs étudiants de retour de leur formation en métropole, par le financement des études en amont, via des bourses. De plus, l'examen des *curriculum vitae* provenant d'organisations administratives, d'établissements publics/parapublics ou d'entreprises précède la convocation à la présidence de celles et ceux dont les compétences et le profil pourraient servir l'équipe (cabinet, conseiller technique) ou devenir de futurs ministres.

De manière concomitante, les différents cercles de conseillers autour du pouvoir de Gaston Flosse se superposent, d'une part en fonction des sources institutionnelles (mairie, parti, présidence du territoire, travail parlementaire) ; d'autre part, en fonction de la dimension interpersonnelle des relations entre les conseillers – même s'il va de soi que tous ne se fréquentent ou ne s'estiment pas démesurément. Cette configuration alimente la confusion entre les écheveaux du parti politique et du pouvoir local, ce qui n'exclut pas le cloisonnement des cercles du pouvoir.

Quelques figures représentatives du système de confusion des pouvoirs entre la dimension partisane et la dimension territoriale mettent en lumière l'entrecroisement des intérêts, des réseaux et des cercles gravitant autour du pouvoir flossiste. Les activités socioprofessionnelles ou culturelles des conseillers (pirogue, danse, etc.) alimentent un processus de légitimation du groupe politique dominant. Le patriarche protestant Elie dit « Nedo » Salmon représentait ce type de profil au sein de l'entreprise politique partisane de Gaston Flosse. Autre exemple,

dans une moindre mesure, le métropolitain Yves Haupert a acquis une légitimité sociale dans le monde de la pirogue polynésienne[895].

En tant qu' « école de la politique », les pratiques de l'entrepreneur politique ne manquent pas d'être adoptées par les ministres ou d'autres élus locaux proches du *Tahoeraa* dont les cabinets ont été peuplés de conseillers divers. Mais le caractère pléthorique voire éclectique de certains « vrais » conseillers ne masque pas en effet les recrues « clientélaires » voire « fictives », dont la qualité et la quantité du travail fourni sont difficiles à évaluer. Certains des « conseillers » appartiennent alors davantage à une clientèle électorale ou familiale, qu'à la machine politique à proprement parler du *Tahoeraa*.

[895] Pour les détails sur les conseillers et collaborateurs de G. Flosse, voir les annexes.

# CHAPITRE 3

# JANUS

Janus[896], aux deux visages adossés, fait écho à la perspective de Machiavel, pour qui le Prince doit savoir être à la fois renard et lion[897]. La figure mythologique de Janus illustre la capacité de Gaston Flosse à s'adapter aux rapports de force politiques et à se positionner dans les interfaces du pouvoir.

## *Section 1 : Gaullisme et idéologies de Gaston Flosse*

Admirateur du Général, relais du RPR et de Jacques Chirac en Polynésie française, il apparaît difficile de contester l'identité gaulliste de Gaston Flosse[898]. Toutefois, au-delà des apparences, il est intéressant d'explorer plus précisément les contours idéologiques composites du *gaullisme* et du « *flossisme* ».

### § 1 Les ressources politiques du gaullisme

Les ressources de l'entrepreneur politique provenant de la filiation gaulliste se développent dans une configuration historique particulière, celle des expérimentations nucléaires. L'enjeu de la « grande affaire de la France » nécessite une stabilité politique locale et des relais fiables dans la classe politique polynésienne. Cette situation offre à Gaston Flosse un panel de ressources politiques « rares » dans les domaines institutionnel et électoral.

---

[896] Maurice Duverger avait utilisé la dimension à double face de Janus dans le cadre des débats et enjeux théoriques de son époque. Duverger M., *Janus. Les deux faces de l'Occident*, Paris, Fayard, 1972, 272 p. Son approche a été critiquée par Jean-Louis Seurin : « Maurice Duverger et les deux faces de Janus : néo-marxisme ou néo-idéalisme ? », in RFSP vol. 25 n° 3, 1975, pp. 547-560.

[897] « *On peut combattre de deux manières ou avec les lois, ou avec la force (…). Il faut donc qu'un prince sache agir à propos, et en bête et en homme. Le prince, devant donc agir en bête, tâchera d'être tout à la fois renard et lion car, s'il n'est que lion, il n'apercevra point les pièges; s'il n'est que renard, il ne se défendra point contre les loups (…)* » , in *Le Prince*, chapitre XVIII.

[898] Le décès de Charles de Gaulle, le 9 novembre 1970, est annoncé le 10 novembre. Une messe est célébrée le lendemain, et le 12 est un jour chômé. A l'assemblée territoriale, G. Flosse propose une minute de silence (quatre conseillers s'y opposent à cause du CEP), in Mazellier P., *De l'atome à l'autonomie*, op. cit.

## A/ La ressource contextuelle de l'enjeu nucléaire

La trajectoire politique de Gaston Flosse débute en 1958 dans les rangs des gaullistes locaux, puis elle se déroule en parallèle de la formation de la V$^{ème}$ République. L'affirmation du notable s'effectue également lors de la mise en place du Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP) en Polynésie.

Dans le sillon creusé par les notables tahitiens, proches des gaullistes et de Jacques Foccart en particulier, Gaston Flosse pénètre les arcanes gaullistes. Entre-temps, le projet de réalisation de l'arme atomique, décidée sous la IV$^{ème}$ République, prend forme avec le retour du Général à la tête de l'Etat en mai 1958. Les combinaisons politiques locales se déroulent désormais avec l'enjeu nucléaire en toile de fond. Ses défenseurs bénéficient d'un appui considérable des autorités gaullistes. Les débuts de Gaston Flosse interviennent dans une configuration historique source de transformations importantes de la société et de l'économie polynésiennes. Elles entraînent des possibilités accrues d'accumulation de ressources de tous ordres, qui dépasse le cadre d'une relation classique entre un Territoire d'Outre-mer (TOM) et la métropole. Le « contexte nucléaire » est transformé en ressource politique par Gaston Flosse. La prise du leadership de la défense du CEP lui procure un appui des autorités étatiques, qui lui offre un avantage comparatif considérable sur ses adversaires politiques, lesquels n'ont pas saisi l'enjeu des mutations en cours. L'expert militaire Bruno Barillot parle dans ses travaux d'élus « *sous-informés* », « *désinformés et manipulés* »[899]. Cependant, Jean-Marc Regnault a démontré le « caractère évolutif » et la « *grande complexité de l'attitude des responsables politiques du Territoire* » face aux premières rumeurs, à l'annonce puis au début des travaux[900].

L'histoire politique contemporaine de la Polynésie française est inextricablement liée à la question nucléaire. Gaston Flosse, au courant des aléas conséquents à la mise en œuvre des expérimentations atomiques, est tenu au secret et à la défense des activités du CEP. Lors du premier tir nucléaire aérien appelé « Aldébaran » le 2 juillet 1966, les vents dévient le nuage radioactif sur l'archipel des Gambier. Le jeune maire de Pirae et conseiller du gouvernement est présent à Mangareva, son île natale, (400 km à l'est de Moruroa) avec une délégation d'officiels accompagnant le général Pierre Billotte, ministre de l'Outre-mer. Ils observent l'expérience depuis le *blockhaus* des militaires et voient s'élever le champignon atomique. L'interprète du ministre, travaillant à l'ORTF, John Taoranui Doom, a relaté l'évènement.

---

[899] Barillot B., *L'héritage de la bombe. Sahara, Polynésie (1966-2002). Les faits, personnels, populations*, Lyon, CDRPC, 2002, 313 p.

[900] « *La plupart des conseillers territoriaux ont eu un parcours curieux, refusant puis acceptant – ou le contraire – cette installation. Ce n'est qu'une fois que le CEP est installé de jure, après février 1964, que la contestation anti-nucléaire, prend corps. A cette date, les camps deviennent plus tranchés. Les anti-nucléaires sont autonomistes et anti-gaullistes. Les autres sont favorables à la présence française et gaulliste. Le général de Thiry avait donc raison de rester prudent quand il écrivait [en janvier 1963] : « il est à craindre que la Polynésie soit susceptible de réactions politiques* », in Regnault J.-M., « La France à la recherche de sites nucléaires, 1957-1963 », p. 128, in *La France à l'opposé d'elle-même*, op. cit.

Dans le village de Rikitea, les hommes s'affairent à la préparation du four tahitien et du repas (*tamaraa*) offerts au ministre, tandis que les femmes confectionnent des colliers de fleurs. Quelques heures plus tard, un militaire chuchote à l'oreille du chef d'escorte de la délégation. Branle-bas de combat, l'hydravion approche du quai et les officiels sont évacués en urgence vers Tahiti[901]. La version officielle ne fait pas mention de ces péripéties. En conférence de presse à Papeete le lendemain, le ministre décrit un tir sans incident. Cette version est reprise par Gaston Flosse[902]. Bruno Barillot[903] ironise dans son rapport sur la précision chronométrique du témoignage de Flosse, pour qui « *le plus grand calme a régné à Mangareva durant l'expérimentation. Manifestement, les habitants ne se faisaient aucun souci* »[904]. Les autorités militaires ne voulaient pas semer un quelconque affolement des populations ni aucune remise en cause d'un programme très onéreux et compliqué à mettre en place. Cependant, trente-neuf ans plus tard, Gaston Flosse ne se souvient toujours pas qu'il ait été fait mention de retombées radioactives : « *D'éventuelles retombées, je n'en ai jamais entendu parler* »[905].

La fiabilité d'un homme sachant conserver des secrets et obéir aux consignes gaullistes[906] est un gage de confiance pour les dirigeants gaullistes, même si aujourd'hui cet accident est un secret de polichinelle. Le soutien gaulliste à la carrière de Gaston Flosse le fait apparaître comme « l'homme du CEP ». Cette image n'assure pas son succès électoral dans un premier temps, mais elle lui permet de consolider des ressources politiques fondamentales dans la « course aux honneurs » de la politique, à l'interface des enjeux locaux et nationaux.

Jacques Foccart, proche collaborateur du Général, recherche des hommes qui seront les relais du pouvoir central. Parmi les territoires supervisés par Foccart, la Polynésie française devient un haut-lieu stratégique à la fin des années 1950. Il se tient informé de la situation politique polynésienne depuis les années 1940 jusqu'à la fin de sa vie. En outre, il exerce un véritable ascendant sur Chirac[907].

---

[901] Barillot B., op. cit., pp. 123-124. Voir également le rapport de l'assemblée de Polynésie française qu'il a principalement rédigé : « Les Polynésiens et les essais nucléaires. Indépendance nationale et dépendance polynésienne », 2006, pp. 17-19 ; travaux de la Commission d'enquête sur les conséquences des essais nucléaires, délibération n° 2005-072, APF du 15 juillet 2005, JOPF du 28 juillet 2005. Selon G. Flosse, ce rapport est « *politiquement sectaire, techniquement nul et intellectuellement malhonnête* », in *L'Hebdo* n° 75, 16-22 février 2006.

[902] Il « *était occupé à la station d'écoute lorsque l'explosion s'est produite et ainsi, n'a pu voir la lueur. Mais il a pu contempler le champignon atomique qui s'est élevé. Arrivé aux environs de 10 000 mètres, la tête de ce champignon a été brusquement balayée par les vents soufflant en hautes altitudes, et entraînée dans la direction qui avait été prévue. M. Flosse a entendu le bruit de l'explosion 24 minutes après le tir. Ce fut d'abord un bourdonnement puis « un coup de canon » et à nouveau un bourdonnement* », in *Les Nouvelles*, 4 juillet 1966.

[903] Opposé politiquement à G. Flosse, il est licencié en 2013 de ses fonctions de chef de service de la Délégation polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires, lors du retour au pouvoir de G. Flosse.

[904] Op. cit.

[905] *Les Nouvelles*, 24 mai 2005.

[906] Les militaires risquaient quranate-cinq ans de prison en cas de « fuites » dans la presse. Rapport Barillot, op. cit.

[907] « *Rares sont les soirs où, vers 23 heures, presque comme un rite, J. Foccart ne téléphone pas (à J. Chirac). Rares aussi sont les dimanches où, à l'Elysée, le vieil homme ne vient pas partager quelques confidences avec le Président. Depuis longtemps, Foccart (...) est pour Chirac une sorte de père, de tuteur, de sage, de sorcier peut-*

Dans les années 1960 et 1970, Gaston Flosse s'avère un ardent défenseur du CEP, en opposition aux *Metua* autonomistes et anti-CEP et John Teariki et Francis Sanford, pour qui Tahiti est « *malade de la bombe* » en 1975[908]. En situation de pouvoir à partir de 1982, il prend connaissance des missions scientifiques qui concourent à rassurer les autorités locales et les voisins du Pacifique[909]. S'il continue à poursuivre la défense de la propagande nucléaire et de défendre le CEP, il demande des précisions et des informations sur la nocivité des expérimentations. Protégé par sa position d'interface qui le situe au cœur de l'information politique, il est soutenu par les élites de la République qui assument le projet nucléaire au-delà du jeu partisan. Selon André Giraud, ancien administrateur du Centre d'Expérimentations Atomique (CEA), et ministre de la Défense du gouvernement Chirac, « *Il n'est pas question d'arrêter les essais nucléaires. Il n'en sera jamais question, à moins que la Polynésie ne sorte de l'ensemble français* »[910]. Il répondait de la sorte en 1986 à l'initiative d'opposants à la « dictature Flosse ». La fin du moratoire décrété par François Mitterrand puis la reprise des essais nucléaires, annoncée par le président Chirac en juin 1995, soulèvent un paradoxe dans la trajectoire politique de Gaston Flosse. La proximité du leader tahitien avec Jacques Chirac représente un atout considérable à la suite de l'élection à la présidence de la République de ce dernier. Mais cet avantage, à un an des élections territoriales, est rogné presque immédiatement dans l'esprit de l'opinion publique, opposée à de nouvelles expériences atomiques. Le fait de retourner une situation à son profit (réélection en 1996 et mise en place des outils d'une domination personnelle), alors que la ressource contextuelle devenait défavorable à l'aune de la reprise des essais, montre la capacité de Janus à transformer en ressources politiques les opportunités les plus variées, même dans des configurations difficiles à surmonter politiquement.

L'annonce, par les médias à Tahiti, du premier essai à Moruroa, le 5 septembre 1996, intervient au moment où une série de grèves alourdit le climat social. L'annonce s'accompagne de la diffusion par RFO d'images d'archives relatives à des essais précédents, dans lesquels on voit le lagon martyrisé par le tir souterrain. Le lendemain, l'aéroport et une partie de la ville de Papeete se retrouvent détruits et sous les flammes, ce qui choque à nouveau l'opinion. Un tel déchaînement de violences, plutôt rare à Tahiti mais survenant épisodiquement, est aussitôt utilisé par le président du gouvernement. Non seulement il se pose en tant que garant du retour à l'ordre, mais il retourne la situation en négociant une rente post-nucléaire rapidement surnommée « rente Chirac ». Gaston Flosse apparaît dès lors comme le pourvoyeur de ressources de la Polynésie, ce qui lui permet de remporter la majorité absolue aux territoriales de 1996. Le « retour » de l'enjeu nucléaire permet par ailleurs la mise en place d'un contrôle renforcé de l'information et le développement d'une

---

*être. (…) On a l'impression, témoigne un de ses récents visiteurs, qu'à l'autre bout du fil Chirac est à genoux* », Carton D., « Foccart, l'homme des courts-circuits », in *Le Nouvel Observateur*, 9 mai 1996.

[908] Le CEP « (…) *a empêché toute évolution démocratique, toute modernisation de nos institutions locales* ».

[909] Missions d'Haroun Tazieff en 1982, du professeur néo-zélandais Atkinson en 1983, du commandant Cousteau et du Dr Feuillade en 1988.

[910] *Le Canard enchaîné*, 29 octobre 1986.

« garde rapprochée » du Territoire. La ressource contextuelle explique ainsi les débordements autoritaires du leadership flossien et le « laissez-faire » de l'Etat, examinés ultérieurement.

La dimension politique croissante du Janus polynésien lui permet de cumuler les mandats, par un accès privilégié à des ressources politiques « rares » à Tahiti.

## B/ Les ressources institutionnelles

Les ressources institutionnelles sont converties en ressources par l'entrepreneur politique, qui les accumulent et les mobilise avec succès la majeure partie de sa carrière, jusqu'à devenir un des facteurs de sa chute politique temporaire en 2004.

Les ressources institutionnelles proviennent de l'exercice des mandats, mais aussi de la démultiplication des réseaux. Ceux-ci se distinguent en fonction des niveaux d'intervention des relais parisiens que possèdent certains notables tahitiens. L'entrepreneur politique, dans son processus de notabilisation, convertit en ressources politiques l'ensemble des réseaux auquel il peut accéder (institutionnel, étatique, administratif, partisan ou personnel).

La mobilisation de telles ressources dans la compétition électorale tahitienne fait que Gaston Flosse dispose de ressources politiques « rares » à maints égards. Elles intègrent l'apprentissage de la bureaucratie étatique gaulliste, ce qui lui procure un avantage sur la maîtrise du processus légal-rationnel. De plus, il est initié précocement aux cercles des élites et à l'ensemble des règles du jeu de la démocratie représentative. Ce processus se déroule à un double niveau : celui de l'exercice des mandats dans le champ institutionnel, et celui de la pratique de la direction du parti au sein de la machine gaulliste. Il se situe donc à un autre degré de connaissance du jeu des institutions et de leurs moyens d'influence par rapport à ses adversaires, en particulier à partir des années 1980.

En outre, Gaston Flosse bénéficie d'une forme de permanence de la ressource institutionnelle, pendant près d'un demi-siècle, avec plusieurs points d'orgue lorsque les gaullistes sont majoritaires en métropole, et plus précisément lors de la présidence de Chirac entre 1995 et 2005. Les septennats de François Mitterrand sont l'occasion pour Gaston Flosse de critiquer l'Etat et de railler les « socialo-communistes », mais ils ne changent pas fondamentalement la donne géostratégique. Tant qu'il parvient à s'imposer aux élections territoriales, l'enjeu nucléaire protège sa position politique. Enfin, la critique de l'Etat du leader polynésien dépasse la nature partisane des majorités nationales, et peut être assimilé au couplet de la province contre la capitale, habituellement pratiqué par les grands notables[911].

Si le président de Gaulle se situe lui-même « au-dessus des partis », le mélange des relations institutionnelles, partisanes et personnelles prospère dans la V$^{ème}$ République. Par exemple quand les hommes qui assurent la relation entre la France et Tahiti entretiennent une relation de proximité plus ou moins élevée avec Jacques Foccart, homme-clé du gaullisme

[911] Georges Frêche à Montpellier ou Jacques Médecin à Nice, dans des styles très différents.

« fonctionnel »[912]. Les leaders de l'*Union Tahitienne*, puis du *Tahoeraa*, sont liés avec deux principaux réseaux gaullistes dans les années 1960[913] : ceux de Foccart, et ceux de Chaban-Delmas, via Rives-Henry[914].

Quand le président du parti, Rudy Bambridge, et le sénateur Gerald Coppenrath font part à Foccart de leurs visions des rapports institutionnels à établir entre la France et la Polynésie[915], les gaullistes tahitiens défendent la relation avec la France, mais ils sont favorables à une gestion « décentralisée », du moins « déconcentrée »[916]. Avec l'incontournable Foccart, Rives-Henry s'avère un autre relais privilégié des notables tahitiens : « *Rives-Henry, fort occupé par ses fonctions au cabinet de M. Chaban-Delmas, n'hésite pas à aider les Tahitiens quand ils font appel à lui* »[917]. Les rapports particuliers avec l'UNR ne permettent pourtant pas toutes les facilités : « *posséder une carte UNR n'est pas une clef pour toutes les portes* »[918]. Le réseau partisan n'est pas toujours le plus efficace, car les relations personnelles Foccart-Bambridge ou Flosse-Chirac, dans des contextes différents, montrent la plus grande fluidité des échanges politiques par rapport au jeu partisan classique. Nedo Salmon témoignait du fait que « *Foccart a toujours été notre point de chute pour élucider toutes les questions qui nous concernaient* »[919]. Dès lors, le réseau gaulliste fait partie du capital politique transmis par Bambridge à son protégé. Ce dernier a su amplement le faire fructifier, ne se trouvant jamais guère éloigné des centres de décision. Mais les ressources

---

[912] Voir Audigier François, « Une figure de l'Etat dans le Pacifique : Jacques Foccart, un conseiller très influent au service d'une certaine idée de l'Outre-mer (1965-1969) », pp. 195-212, in De Dekker P. (Dir.), *Figures de l'Etat dans le Pacifique*, Paris, L'Harmattan, 2006, 364 p.

[913] Gerald Coppenrath se rend à Paris en 1958 à l'occasion du référendum du 28 septembre 1958 : « *Dès que le télégramme de Rudy me demandant d'obtenir un message du Général de Gaulle qui indiquerait notamment que Tahiti ne serait pas entraîné dans la sécession (…), j'ai été en l'absence de Rives Henrys voir Frey puis Foccart. Comme je m'en doutais, ce dernier n'a pas considéré comme acceptable de faire un sort différent à Tahiti par rapport aux Archipels. Néanmoins des contacts pris j'ai acquis la certitude que l'actuel gouvernement français n'abandonnerait jamais notre Polynésie à l'isolement (…). Foccart a toutefois parfaitement compris qu'il fallait dissiper l'équivoque de la propagande de Pouvanaa qui cherchait à faire voter « non » au nom du Général de Gaulle. (…) Foccart avait d'abord pensé faire enregistrer un disque, mais cette idée dut être abandonnée en raison du manque de communications : c'est pourquoi je lui ai conseillé de procéder (…) par une émission de TSF captée à Tahiti et retransmise par Radio-Papeete à ses émissions de midi et du soir. (…) J'ai revu M. Foccart au sujet de la suite du référendum, en l'informant de ce que nous envisagions (télégramme de Rudy) de demander la convocation extraordinaire de l'assemblée pour voter, en alliant nos voix à celles des dissidents RDPT, une motion de censure contre le gouvernement de Pouvanaa ; le référendum devant nous servir de test. Il doit voir le Général à ce sujet précis et me donner la semaine prochaine une réponse* », archives JMR.

[914] « *Nous jouons à fond la carte de Gaulle et UNR, Rudy suit le mouvement dans le même sens. Encore une fois merci pour les journaux et les affiches. Transmets notre gratitude à tous les amis. Rudy se chargera de les remercier à Paris de vive voix. Il n'a pas une minute de répit* (…) ». Lettre d'E. Le Caill à G. Coppenrath, Papeete, 17 juin 1960, source JMR.

[915] Comité directeur de l'UTD du 8 janvier 1961, archives JMR.

[916] « (…) *Le sénateur insiste auprès de ses collègues sur l'importance de la délimitation nette des compétences de l'Etat et du territoire, les engagent à étudier les modalités et toutes les conséquences des demandes de prise en charge par la métropole des services classés territoriaux par la loi-cadre » : le refus de la départementalisation est acté, car elle n'est pas adaptée à la Polynésie française selon les dirigeants du parti* ». Archives JMR.

[917] Regnault J.-M., *La France à l'opposé*…, op. cit.

[918] Op. cit.

[919] Interview de Michèle de Chazeaux en 1992, RFO.

gaullistes des notables tahitiens reposent également sur l'étroitesse des relations entre l'UT-UNR et les gouverneurs nommés en Polynésie. Malgré des heurts entre des élus du parti et les administrateurs d'Etat, l'UT-UNR reçoit de plus le soutien de l'Eglise catholique et de l'armée déployée en raison du CEP.

Les rapports avec les représentants de l'Etat constituent un accès préférentiel au centre, quelque fois dans le cadre de relations tumultueuses. Le gouverneur Pierre Angeli, ancien directeur de cabinet des ministres des DOM-TOM (de Jacquinot à Inchauspé) et collaborateur de Foccart, fait un double séjour administratif à Tahiti au début des années 1970, puis en tant que haut-commissaire dans les années 1990. Dans les souvenirs tirés de son expérience polynésienne, il relève la virulence de l'opposition (« gaulliste ») à la majorité autonomiste de Sanford, mais aussi à son égard[920]. A cette période, le gouverneur et le secrétaire général ont le droit de représenter l'exécutif à l'assemblée territoriale, mais ils font place nette aux conseillers de gouvernement et aux politiciens tahitiens. Pierre Angeli note d'ailleurs que la remise en cause du statut de 1977 intervient par l'intermédiaire de « *Gaston Flosse et ses amis qui furent si longtemps hostiles à une évolution radicale* »[921].

Le même Pierre Angeli, devenu haut-commissaire, se retrouve dans une étrange situation institutionnelle, lorsque Gaston Flosse devient secrétaire d'Etat du gouvernement Chirac. En effet, non seulement le ministre s'installe hors de Paris avec un cabinet ministériel à Papeete, mais les relations entre un membre du gouvernement, président du territoire, et le haut-commissaire, place ce dernier, « *à l'égard du même homme, en la double position de contrôleur et de subordonné* »[922]. La confusion des genres n'est donc pas seulement et nécessairement endogène, parce que les autorités étatiques, prises entre l'étau de l'enjeu nucléaire et les jeux de réseaux, procèdent à des pratiques de confusion des fonctions qui n'encourage pas le processus de légale-rationalisation dans le Territoire d'Outre-mer.

Ainsi, la relation de Gaston Flosse avec les autorités gaullistes procède d'un triple niveau de réseau (ou d'effet de réseau) personnel, partisan et gouvernemental : les relations privilégiées des notables tahitiens avec quelques hommes clés du gaullisme, les relations de l'UT-UDR avec la tutelle nationale de l'UDR, amplifiées par les refondations du *Tahoeraa* et du RPR ; et les relations entre des leaders polynésiens et des membres des gouvernements gaullistes. Par conséquent, durant cinquante ans, la ressource partisane *Tahoeraa* se superpose à celle du parti gaulliste. Le leader dédouble ses relais partisans, ce qui lui octroie une marge de manœuvre considérable entre son affichage national et ses discours locaux.

Les ressources gaullistes appuient considérablement l'entreprise politique de Gaston Flosse. De fait, dans la compétition électorale, le leader évolue non seulement dans un registre

---

[920] « (…) *Une forte minorité locale très appuyée à Paris, et impatiente de prendre le pouvoir sur le plan local, comme elle l'avait sur le plan national. (…) Je dois dire paradoxalement, mais au fond assez logiquement, j'ai connu plus de difficultés avec le Conseil du Gouvernement opposé du moins à l'époque à l'autonomie, et mis en place après les élections territoriales de 1972, encore que bien entendu, j'avais des rapports très amicaux avec les trois UDR, E. Le Caill, J. Teuira et J. Teheiura et les deux indépendants C. Taufa et M. Tevane* », in Angeli P., « Quelques souvenirs d'une mission en Polynésie française », in *JSO* n° 74-75, 1982, pp. 30-31.

[921] Op. cit., p. 33

[922] Notes de P. Angeli, Archives JMR.

avancé de professionnalisation par rapport à ses concurrents, mais il possède aussi des moyens d'influence étatiques qui renforcent ses chances de succès électoral.

## C/ Les ressources électorales

Le concept de « ressource électorale » de l'entrepreneur politique renvoie à l'ensemble des ressources mobilisées par un candidat dans la compétition électorale, afin d'agir sur les variables du scrutin pour favoriser ses chances d'être élu[923]. Gaston Flosse a toujours suivi de très près les modifications apportées au régime électoral des élections, en particulier sur le découpage des circonscriptions, le nombre des représentants et la représentation des archipels.

La capacité d'action institutionnelle, c'est-à-dire la possibilité d'influer sur des paramètres du scrutin afin d'en modifier les modalités, met en lumière l'entremêlement et l'interdépendance des différents types de ressources politiques[924]. Le jeu complet de la matrice des ressources politiques comprend également l'action stratégique du leader dans le domaine symbolique. La communication et la diffusion de l'image du leader, la mise en marche d'une politique de la rumeur touchant ses adversaires, via les outils médiatiques et les relais sociétaux, alimentent la création d'une *atmosphère* de campagne, d'un *climat électoral* propice à la conquête des âmes et des bulletins de vote. Par conséquent, augmenter ses chances d'être élu demande une maîtrise la plus étendue possible de l'organisation et des conditions du vote. Différents types de leviers permettent de jouer sur la position électorale : le découpage des circonscriptions, le choix du type et des modalités du scrutin, ou encore le calendrier électoral[925]. Le financement des campagnes électorales et l'élaboration/distribution des organes de propagande complètent la série de ressources matérielles dont bénéficie le leader polynésien à partir de sa position « gaulliste ». En outre, les détails du scrutin sont décisifs dans les élections en Polynésie en raison de l'étroitesse du corps électoral, malgré un fort taux de participation aux scrutins locaux (70-80%). Quelques centaines de voix peuvent suffire à assurer un siège.

---

[923] La compétition électorale en Polynésie française se déroule à partir d'un scrutin universel, direct et secret. Mais certaines règles sont aménagées en raison des critères géographiques (éparpillement des îles ; éloignement et décalage avec Paris). Cf. Peres J., « Elections et régimes électoraux », in *RJP* n° 7, 2001, pp. 73-90. En particulier, les emblèmes et les couleurs choisies par les partis sont permis sur les bulletins de vote, les affiches, etc. Ces symboles ont été introduits dans les TOM, à une époque où les électeurs ne savaient pas bien lire et pour éviter les confusions. Op. cit., p. 85.

[924] « *Les trois notions de capital politique, électoral et institutionnel sont étroitement liées, puisqu'elles définissent une même capacité qui peut être appréhendée, et mesurée dans certains cas, de différentes manières : capacité à susciter et organiser des soutiens, capacité à accumuler un nombre important de voix sur sa personne à un moment donné, et à en garder le contrôle d'un volume suffisant, capacité à conquérir ou conserver un ou des mandats électifs dans une situation de concurrence plus ou moins forte* », Garraud P., op. cit., p. 205.

[925] Voir Regnault J.-M., « 1991, des élections pour rien ou presque », in *BSEO* n° 258-259, décembre 1992-avril 1993, pp. 67-92. Guiselin E.-P., « Les élections polynésiennes du 23 mai 2004 : le sceau de la prime majoritaire, l'arrivée d'une nouvelle majorité », in *RJP* HS, 2004, pp. 145-173.

Dans les années 1970, le support gaulliste aux initiatives politiques du leader tahitien est patent. Gaston Flosse reprend d'ailleurs la terminologie UDR puis RPR contre les subversifs « socialo-communistes »[926]. Lors des élections législatives de mars 1973, la façon dont Gaston Flosse relaye simultanément le discours et les intérêts gaullistes, illustre l'aspect structurel de cette ressource. Elle s'avère toutefois insuffisante. Gaston Flosse recueille 35.3% des suffrages mais il est battu par Francis Sanford, qui obtient 48.6% des voix au premier tour et 53.23% au deuxième. La prise en compte des mutations de l'espace polynésien (accroissement démographique, retour des *baby boomers* diplômés) est cependant amorcée.

Le leader du *Tahoeraa* tient un discours UDR, conservateur et anti « socialo-communiste », tout en se présentant comme appartenant à une « nouvelle vague »[927]. Le mélange de rhétorique gaulliste et de problématiques locales (renouvellement des dirigeants tahitiens, maintien du CEP) est récurrent chez Gaston Flosse dans le cadre des élections législatives. Aux élections législatives de 1976, la profession de foi reprend les idées précédentes en les précisant, et introduit la notion de « compétence », qui le différencierait de ses adversaires : il faut au Territoire polynésien « *un homme jeune, actif, efficace* », s'appuyant sur la jeunesse du territoire Sur le thème institutionnel, il dit désormais « *oui à la décentralisation, non à la départementalisation* ». Mais, fait nouveau, il considère qu' « *il faut une évolution statutaire vers l'autonomie de gestion* ». Autre fil conducteur, le rejet de l'indépendance (le mot est écrit cinq fois), bien que ce ne soit pas officiellement le vœu des autonomistes. Enfin, le thème gaulliste de l'ordre est répété : il faut rétablir « *le calme, la confiance et la sécurité* ».

La connivence gaulliste possède aussi ses revers, parce qu'elle sert d'argument à ses adversaires, qui cherchent à la retourner contre lui. Elle est théâtralisée par exemple par le syndicaliste Charles Taufa, qui accuse Gaston Flosse d'adhérer aux « *lobbies néo-colonialistes qui veulent faire du territoire un département* ». A la suite de l'occupation de l'assemblée territoriale par les autonomistes en 1976, la crise politique le place en pôle position pour la place de député, qu'il convoite avec Nedo Salmon. Mais « Gaston » s'impose face à « Nedo » par le jeu des réseaux nationaux et des relations personnelles avec les autorités centrales du parti gaulliste[928]. Pour autant, le jeu des ressources du leader du *Tahoeraa* n'est pas encore suffisant pour renverser le rapport de force électoral favorable aux

[926] Lors des élections européennes de 1984, le *Tahoeraa* présente un « bilan-programme », dans lequel il est rappelé que l'autonomie, « *c'est un choix de société* », « *pour une Polynésie des libertés* ». Il s'agit du « *rejet de la "lutte des classes", cet affrontement que certains marxistes séparatistes veulent introduire dans notre pays* » [en référence au parti *Ia Mana te Nunaa*], et du « *rejet d'une société collectiviste qui mettrait vite en péril nos libertés fondamentales, celles par exemple de pouvoir s'exprimer librement ou de pouvoir choisir l'école de nos enfants* [contexte des manifestations contre le projet de loi Savary en 1984] », in *TAHOERAA HUIRAATIRA, L'Europe, une chance de plus pour la Polynésie*, 1984, p. 22.

[927] Dans sa profession de foi du deuxième tour, il est écrit : « *C'est nous les jeunes. C'est nous la nouvelle vague. (…) Comme en France, notre objectif est de battre la coalition socialiste-communiste. (…) Socialistes et communistes sont décidés à abandonner la Polynésie française* ».

[928] Ce rapport de force est ressenti par A. Bréaud : « *Ces élections seront un one man show. Les talents de Nedo, pour tenir la scène, semblent plus du genre habituel plaisant aux Polynésiens que ceux de Gaston. Mais ce dernier a plus d'audience auprès des responsables de la politique UDR* », Bréaud A., op. cit., p. 155

autonomistes, et ce, malgré le désistement sans consignes de vote de Taufa, qui a dû admettre son accord avec l'UT-UNR pour les questions économiques et sociales.

Alors que Gaston Flosse commence à avoir des doutes sur son avenir politique, la mobilisation de nouvelles ressources électorales lui assure de remporter l'élection législative du 12 mars 1978. En effet, le gouvernement giscardien organise un redécoupage et la création d'une nouvelle circonscription en Polynésie, qui permettent sa victoire. Selon une note du haut-commissaire Paul Cousseran, le découpage inégalitaire de la circonscription (35% des électeurs inscrits) garantit la victoire du leader RPR[929]. Cependant, le masque gaulliste n'est pas suffisant à Gaston Flosse pour remporter les élections territoriales. Il s'agit désormais de se muer en Janus, d'élargir le discours du *Tahoeraa*. Parti pro-CEP, authentiquement polynésien, moralement conservateur mais à l'écoute des femmes et de la jeunesse, économiquement libéral mais interventionniste, le *Tahoeraa* présente plusieurs contradictions qui lui permettent de diversifier son électorat.

L'électorat du *Tahoeraa* tend à recouper tous les segments de la population polynésienne. Il recouvre principalement les catégories suivantes : l'élite tahitienne, les « grandes » familles et les modernistes ; la clientèle des archipels, dont les agriculteurs, les pêcheurs, les personnes âgées. On retrouve également les militaires, les fonctionnaires, la communauté chinoise[930], les catholiques, une partie des protestants ; les dirigeants et responsables socio-économiques ; les femmes, la jeunesse aisée. Par conséquent, la recherche de gain électoral nécessite le dépassement du seul masque gaulliste. Ainsi, les systèmes électoraux successifs tendent à avantager l'entreprise politique de Gaston Flosse[931]. Le mode de scrutin basé sur la représentation proportionnelle à la plus forte majorité (RP-PFM) produit en Polynésie les mêmes effets que le mode de scrutin majoritaire. Plusieurs éléments permettent la formation d'une majorité ou d'un groupe difficile à écarter du pouvoir : le découpage électoral, le double couperet du quotient électoral et du seuil des 5%, la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne (RP-PFM), le système à un tour, l'éparpillement des listes, et les mœurs politiques. Le système électoral traduit « *une cascade de primes au plus fort* ». En 1982, 1986[932] et 1991, « *C'est l'ensemble du système électoral qui profite au Tahoeraa, d'autant plus que les autres formations politiques ne comprennent pas en général, ou ne veulent pas comprendre, le système* »[933]. Le tableau des résultats

[929] Elle comprend les Marquises et les Tuamotu-Gambier (favorables au vote *Tahoeraa*), en excluant les communes de la côte ouest de Tahiti (défavorables au *Tahoeraa*). Regnault J.-M., « De 1945 à 1981 : l'immixtion excessive de l'Administration et du gouvernement central dans les élections législatives des EFO (1945-1957) et de la Polynésie française (depuis 1957) », in *TPM* n° 194, juin 2007, pp. 28-31.

[930] Fin janvier 1973, le premier secrétaire de l'ambassade de Chine à Paris en visite officielle à Tahiti, après un éloge de la Chine populaire de Mao, invite les Chinois ayant fait le choix de la naturalisation à se comporter en « bons citoyens » de leur nouvelle nation. Un tiers d'entre eux ne se déplace pas pour voter.

[931] Regnault J.-M., « 1991, des élections pour rien ou presque », in BSEO n° 258-259, décembre 1992-avril 1993, pp. 67-92.

[932] Regnault J.-M., op. cit., p. 68. Après l'application du statut le 8 septembre 1984, les conseillers de l'assemblée territoriale élue en 1982 demandent la dissolution au Premier ministre le 29 août 1985 (art. 81 de la loi statutaire). Le décret de dissolution intervient le 23 décembre 1985. Les élections du 16 mars 1986 se déroulent en même temps que les élections législatives et régionales en métropole.

[933] Op. cit., p. 78.

électoraux du *Tahoeraa* et de la représentation de l'ensemble de l'expression du suffrage montre la distorsion qui existe entre la composition de l'assemblée territoriale et le vote des électeurs.

| | Suffrages exprimés | En % par rapport aux suffrages exprimés | Nombre de sièges | En % des sièges de l'assemblée territoriale |
|---|---|---|---|---|
| 23 mai 1982 | 17 787 | 29.55 | 13 sur 30 | 43.33 |
| 16 mars 1986 | 30 084 | 40.42 | 22 sur 41 | 53.65 |
| 17 mars 1991 | 26 681 | 31.42 | 18 sur 41 | 43.90 |

Résultats du *Tahoeraa Huiraatira* aux élections territoriales (ensemble de la Polynésie)[934]

Lors des élections territoriales du 16 mars 1986, le *Tahoeraa Huiraatira* obtient 30 084 voix, soit 40.42% des suffrages exprimés ; 22 sièges sur 41, soit 53.65% des sièges. Or, avant le vote de 1986, les dispositions de la loi électorale de 1957 sont modifiées[935]. Les listes comportent deux candidats de plus que le nombre de sièges à pourvoir (les représentants devenant ministres) ; l'âge d'éligibilité est abaissé de 23 à 21 ans. Les dispositions du code électoral s'appliquent alors à la Polynésie. Il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle, sans panachage ni vote préférentiel, à la plus forte moyenne, dans cinq circonscriptions correspondant aux cinq archipels.

De plus, un seuil de 5% des suffrages exprimés est nécessaire pour être représenté. Mais le quotient électoral revient à 2 152 voix aux Iles-du-Vent, alors que le seuil des 5% établit une barrière à 3 016 voix[936]. En outre, la sur-représentativité des archipels dans la répartition des sièges (un vote aux Tuamotu équivaut à trois votes à Tahiti et Moorea) est basée sur une même représentation qu'en 1957 (environ 53% des sièges). Pourtant, la population des Iles-du-Vent est passée de 55% de la population de la Polynésie française à 75% en 1986. Il en résulte qu'un conseiller correspond à 3 620 inscrits aux Iles-du-Vent[937] ; contre un conseiller pour 1 885 inscrits aux Iles-sous-le-Vent, un pour 1 328 aux Tuamotu-Gambier, un pour 1 419 aux Marquises, ou un pour 1 276 aux Australes. La dimension personnelle de la politique prend alors tout sn sens.

[934] Regnault J.-M., http://histoire.assemblee.pf

[935] Adoption du rapport Doom le 17 octobre 1985, puis projet de loi voté en décembre par l'Assemblée nationale.

[936] Deux listes sont ainsi écartées de la représentation : *Ta'atira'a Polynesia* (Entente polynésienne) avec 2 182 voix, et *Te Reva no te Hau* (D. Millaud, J. Vii) avec 2 370 voix (dont 1 786 à Punaauia dont J. Vii est le maire).

[937] La rectification des listes électorales à Papeete en 1991 montre qu'on comptait 19 513 inscrits en 1986 (pour 23 500 habitants), et 13 883 inscrits en 1991, alors que la croissance démographique de la ville est croissante.

L'opposition au *Tahoeraa Huiraatira* conteste donc un système électoral au caractère inégalitaire, qui diminue ses chances dans la compétition[938]. Sans nuancer la diversité des électorats qui ne votent pas pour le *Tahoeraa*, un leader de l'opposition, le député-maire de Papeete, Jean Juventin, estime le 19 mars 1986 que « *44 490 électeurs sur 73 303 ont voté contre Flosse (…). Mais il y plus grave encore, aux Iles du Vent et à Tahiti même 2 électeurs sur 3 ont voté contre Gaston Flosse, je dis bien mes amis, 2 électeurs sur 3* »[939]. Le *Tahoeraa*, par la voix de Patrick Peaucellier rétorque que le député Juventin est à l'origine de l'amendement qui a inspiré la loi électorale. Jean-Marc Regnault relève aussi le rôle de l'Etat et de la majorité socialiste, qui, craignant d'être accusée de « tripatouillage » par la droite, a refusé de redécouper les circonscriptions et de réduire la représentativité exagérée des archipels, condition indispensable au maintien du gouvernement Léontieff. Pourtant, le député Juventin continue de voir un « déni de démocratie » dans les élections de 1986 : « *La nouvelle majorité s'est constituée essentiellement dans les îles, et notamment aux Tuamotu-Gambier où avec 2 000 voix, Flosse a pu obtenir quatre sièges* » ; il estime aussi que la campagne électorale « [bafoue] *les règles élémentaires de la démocratie. C'est en distribuant du bois, des tôles et autres matériaux dans les îles que Flosse a obtenu la majorité d'extrême justesse* (…) »[940].

Le système électoral présente un autre avantage pour le *Tahoeraa*, qui s'avère déjà une force partisane efficiente. En effet, l'émiettement du vote par la multiplication de « petites listes » peut relever de la quasi-absence d'idéologie. Mais il s'agit également d'une tactique électorale, qui consiste à enlever des voix aux adversaires en suscitant la multiplication de listes « non concurrentes ». Par exemple, la liste de Syd Pollock, qui obtient 195 voix, défend l'idée d'un impôt sur le revenu, ce qui peut handicaper le *Aia Api*, alors que le *Tahoeraa* est hostile à cet impôt[941]. Au regard de la démographie électorale en Polynésie, chaque voix devient cruciale. En outre, le *Tahoeraa* obtient ses sièges sans recourir à la « plus forte moyenne », ce qui signifie que ce facteur sert en particulier à affaiblir l'adversaire. Pour ce qui est de la majorité absolue (21 sièges), le groupe de 18 conseillers *Tahoeraa* est porté à 22 sièges, après la rectification des décomptes de voix aux Iles-sous-le-Vent, puis finalement à 25 après plusieurs « retournements »[942].

Aux élections territoriales du 17 mars 1991, la liste conduite par Gaston Flosse recueille 26 681 voix (31.42% des suffrages exprimés) et obtient dix-huit sièges sur quarante-et-un, soit 43.9% des sièges. La liste d'Alexandre Léontieff est battue, malgré ses quatorze sièges. Ces élections montrent surtout la façon dont le système électoral défavorise les

[938] Q. Braun-Ortega, un des leaders de *Amuitahira'a* (« l'Union ») déplore qu' « *un habitant des Tuamotu vaut donc trois habitants des Iles-du-Vent. Et pourtant la devise de la République est bien liberté, égalité, fraternité. La loi électorale (…) viole donc délibérément le principe républicain de l'égalité entre les citoyens* », cité in Regnault J.-M., op. cit., p. 73.

[939] Idem, p. 77.

[940] Regnault J.-M., op. cit.

[941] Cependant, « *rien n'étaye cette rumeur* », op. cit., p. 81.

[942] Un élu marquisien sur sa propre liste, E. Pahuatini, proche du *Amuitahira'a*, rallie la majorité. Le maire de Bora-Bora, Toro Teriirere, démissionne du groupe *Amuitahira'a* le 10 avril 1986, rejoignant Napoléon Spitz aux côtés du *Tahoeraa*. Op. cit.

concurrents du candidat gaulliste, qui sont moins armés de ressources pour conquérir la première place à l'élection territoriale, synonyme de prime électorale.

De son côté, le *Tahoeraa* a adapté sa structure partisane pour répondre aux mutations de la société polynésienne. L'évolution du corps électoral en Polynésie impose un ajustement de l'offre politique pour les partis en compétition, qui doivent prendre en compte les transformations des rapports sociaux. En effet, le corps électoral double entre 1962 et 1977, passant de 34 010 à 68 526 votants, en raison de la croissance démographique, de la naturalisation des Chinois et de l'abaissement de la majorité à 18 ans. Entre 1977 et 1991, il atteint 109 467 inscrits, soit une augmentation de 60%. Entre 1985 et 1991, l'accroissement s'élève à plus de 4 000 votants par an[943] : « *Si on excepte les Iles-du-Vent et les Iles-sous-le-Vent en 1986, le système électoral prive de représentation entre le cinquième et le tiers des électeurs* »[944]. En ce qui concerne les élections territoriales de 1991 dans les Iles-du-Vent, les quatre listes présentes à l'assemblée totalisent 47 346 voix, soit 59.43% du corps électoral. Le *Tahoeraa* ne représente que 22.32% de ce même corps électoral[945].

Le système électoral met à nouveau en évidence une distorsion dans la représentation des électeurs[946]. A partir du moment où moins de mille voix peuvent suffire pour être élu, les facteurs de réussite des entrepreneurs politiques des archipels comprennent l'importance de la famille, les positions associatives ou paroissiales du candidat et la capacité à entretenir des rapports clientélistes, c'est-à-dire des « *faveurs diverses que l'on peut accorder à l'aide de fonds publics, voire de fonds personnels* »[947]. L'implantation des notables du *Tahoeraa* permet la vassalisation des archipels.

Par ailleurs, les modes opératoires de l' « avantage comparatif » des ressources électorales de Flosse sur ses adversaires se traduisent par l'accès à des *informations* décisives, qui sont rapidement transmises, depuis le gouverneur ou le RPR, au chef du *Tahoeraa*. Accéder à la primeur d'une information qualitative représente une ressource discriminante à l'égard des concurrents, lors des négociations statutaires ou de la prévision des joutes électorales. La détermination et la connaissance du calendrier électoral, avant les autres formations en compétition, créent un avantage évident dans la mise en marche d'une machine politique au service de son leader.

L'exemple le plus flagrant est certainement la préparation d'élections anticipées, faisant suite à la mise en œuvre de la loi organique du 27 février 2004 portant statut de la

[943] Op. cit., p. 85.
[944] Op. cit., p. 86.
[945] Op. cit., p. 87.
[946] Op. cit. pp. 87-88. En 1962, 282 voix suffisent à un élu des Marquises, et 296 à un élu des Tuamotu-Gambier. Un autre exemple, pris dans l'archipel des Australes, montre que le mode de scrutin permet d'obtenir un siège, que l'on ait recueilli 33%, 44%, ou 18.36% des voix (soit 576 voix). Un élu des Australes recueille 385 voix (sur 600 suffrages exprimés) dans sa mairie de Raivavae ; il lui reste donc 191 voix à obtenir dans les autres îles, c'est-à-dire dans cinq communes. Nouvel exemple aux Marquises en 1991, où deux listes concurrentes obtiennent 601 voix chacune : Guy Rauzy (*Union marquisienne*), élu la première fois en 1967 avec 425 voix, est déclaré élu au bénéfice de l'âge. Le mode de scrutin (avantage à la liste arrivée en tête) fait qu'avec 874 voix, la liste *Tahoeraa* obtient deux élus sur les trois de la circonscription.
[947] Op. cit., p. 88.

Polynésie française. L'annonce de la dissolution de l'assemblée de la Polynésie, décidée par le président Chirac, intervient le 2 avril 2004. Or, le président de la Polynésie avait démenti la veille, à la télévision, l'organisation d'élections prochaines. Le biais informationnel constituait une entorse à « l'égalité des chances » électorales, parce qu'il favorisait un parti qui avait déjà commencé à mettre ses troupes en ordre de bataille. Mais l'évidence d'une atteinte aux règles du jeu électoral aux yeux de l'opinion, ajoutée à d'autres facteurs liés à l'érosion du système, peut s'avérer électoralement contreproductive.

Les ressources institutionnelles et électorales offertes par les relais gaullistes n'éclairent pas ce qui relève des logiques propres à l'espace sociopolitique polynésien. Mais elles expliquent les opportunités de conquête politique de Gaston Flosse. D'ailleurs, la loi organique « sur l'équité des élections à l'assemblée de la Polynésie française », adoptée le 12 décembre 2000 à l'Assemblée nationale par la majorité socialiste, ne convenait pas au notable[948]. Alors que la représentation des archipels tend à être rééquilibrée (un élu de moins pour les ISLV et les Tuamotu-Gambier, fiefs du *Tahoeraa*), Gaston Flosse parle d'un « *gâchis* » et d'une « *frustration* » pour les archipels concernés, à qui il promet de rétablir leur poids après les échéances électorales.

L'hybridation du modèle gaulliste à Tahiti, où l'on retrouve la figure du chef charismatique et une mainmise institutionnelle du président, met en évidence l'appropriation de conceptions et de pratiques politico-administratives des gaullistes dans les conceptions flossiennes.

[948] 49 conseillers territoriaux contre 41 auparavant ; scrutin de liste RP-PFM dans chaque circonscription pour les listes atteignant plus de 5 % du nombre des suffrages exprimés.

## § 2 Les idéologies composites de Gaston Flosse

La filiation gaulliste permet de comprendre la formation du « flossisme », marqué par des politiques économiques et identitaires, qui augurent de la double idée nationale de Janus.

### A/ La filiation gaulliste

Gaston Flosse revendique une filiation gaulliste. Pour les entrepreneurs politiques qui n'ont pas appartenu directement à l'aventure gaulliste, la filiation gaulliste relève surtout de l'appartenance partisane et de la mobilisation de symboles. La doctrine gaulliste possède quant à elle une ambivalence qui est savamment entretenue par de Gaulle lui-même, pour qui « *Tout le monde a été, est ou sera gaulliste…* »[949].

Hormis les formules saillantes du leader charismatique, le gaullisme ne possède pas de définition claire ni scientifiquement satisfaisante[950]. Un des précurseurs de l'analyse du gaullisme, Jean Charlot[951], considérait que « *le gaullisme, pour l'essentiel, est un nationalisme. Les gaullistes sont caractérisés par « une passion de la France » qui transcende tous les ferments de division et toutes les faiblesses individuelles* »[952]. Toutefois, se voulant à l'origine un rassemblement national, le mouvement gaulliste s'est « droitisé », au fur et à mesure de la succession de ses avatars partisans[953]. La dynamique de droitisation du mouvement ne semble plus connaître de freins depuis la prise de l'UMP par Nicolas Sarkozy[954]. La dénonciation de l'opportunisme voire de l'affairisme de ceux qui se rassemblent sous la bannière gaulliste excédait le Général, qui déclarait avant 1958, que « *Les gaullistes aiment trop les affaires, les requins ont dévoré les apôtres* »[955].

En restant dans la période du RPR chiraquien, l'« *épicentre du legs gaulliste* »[956] demeure la Constitution du 4 octobre 1958. Mais le choix du libéralisme marque l'abandon de la vision gaullienne d'un Etat moteur de l'économie et de la vie sociale, qui traduit la fragilité

---

[949] In Foccart J., *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, vol. 2, Fayard/Jeune-Afrique, 1997, p. 505.

[950] Cf. Collovald A., *Jacques Chirac et le gaullisme. Biographie d'un héritier à histoires*, Paris, Belin, 1999, 320 p. + [CR] Dulong D., in *RFSP* vol. 50 n° 4, 2000, pp. 860-862.

[951] Charlot J., *L'U.N.R. Etude du pouvoir au sein d'un parti politique*, Paris, Presses FNSP, 1967, 361 p.

[952] In Sirinelli J.-F., *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 1992, tome 1, p. 656, cité par Lachaise B. Lire « Le RPR et le gaullisme. Les infortunes d'une fidélité », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 44, vol. 44, 1994, pp. 25-30.

[953] « *Malgré l'emploi constant du mot « rassemblement », le RPR a été attiré vers la droite où il s'est installé*[953]. *Il n'a pas rallié au centre et à gauche comme l'avaient fait le RPF ou de Gaulle dans les années 1960. Au milieu des années 1980, les membres du RPR se situent eux-mêmes majoritairement à droite* », Lachaise B., op. cit., p. 26.

[954] Voir la revue de presse de l'émission *Ce soir ou jamais*, France 3, le 14 février 2012, en particulier les analyses du philosophe Edgar Morin et de l'historien Emmanuel Todd.

[955] Cité par Madelin P., *Les gaullistes et l'argent*, Montréal, L'Archipel, 2001, p. 29.

[956] Pierre Nora, cité par Lachaise B., op. cit., p. 26.

de la transmission de l'héritage gaulliste[957]. Par-delà la pensée, les discours et les pratiques politiques du général de Gaulle, *les* gaullismes[958] se sont déclinés en fonction de courants ou d'orientations hétéroclites. La politique gaulliste se caractérise par une grande souplesse et une vaste latitude d'action, qui déplacent le curseur idéologique entre différentes inclinations[959], mais toujours derrière le totem du Général. Selon une étude des cadres du RPR, les militants continuaient de faire référence au général de Gaulle plutôt qu'à leur leader Chirac pour expliquer leur engagement politique[960]. Le discours du *rassemblement* continue de séduire militants et cadres[961]. Lors d'un meeting des élections présidentielles en 2007, N. Sarkozy, qui n'hésite pas à manipuler la symbolique gaulliste, affirmait que « *le gaullisme n'est pas une idéologie* », c'est « *une force mystérieuse* »…

A Tahiti, la présence gaulliste remonte notamment à l'engagement des notables Georges et Anthony Bambridge en faveur de la France Libre dès 1940. Le prestige du Général marque les esprits d'une partie des élites tahitiennes. Si l'affirmation gaulliste de Gaston Flosse révèle un *Janus* au confluent des intérêts, il défend *mordicus* la position gaulliste, c'est-à-dire qu'il s'oppose à toute velléité autonomiste au sein de l'Outre-mer français, en phase de recentralisation depuis l'avènement de la V$^{ème}$ République. Le ralliement de Tahiti et des EFO au général de Gaulle au début de la guerre de 1939-1945 alimente le lien avec le héros de la Mère-patrie. Le mythe de l'homme providentiel incarné par le chef de la France Libre, relayé par les anciens du Bataillon du Pacifique, impressionne les Tahitiens[962]. Gaston Flosse rappelle cette mémoire. Il s'inscrit dans cette continuité historique, en choisissant d'installer le siège de la présidence de Polynésie dans un lieu lourd de symboles[963]. La

[957] Pour un autre spécialiste de la droite française, « *une certaine idée de la liberté s'est substituée à une certaine idée de la France* », in Baudouin Jean, « Le RPR », in *Pouvoirs* n° 28, 1984, p. 56

[958] Collovald A., op. cit., p. 11.

[959] J. Chirac n'est pas un héritier direct du gaullisme, penchant davantage pour le pompidolisme que pour le gaullisme. Jean Charlot estime que « *Le problème des relations entre gaullisme et chiraquisme n'est pas simple* », mais qu'une « *définition plus rigoureuse du gaullisme, comme idéologie et héritage, remet (…) en question l'idée reçue d'une trahison du gaullisme par ses héritiers directs* », Préface in Bréchon P., Derville J., Lecompte P., *Les cadres du RPR*, Paris, Economica, 1987, 185 p.

[960] Op. cit.

[961] Un fidèle cadre chiraquien, Bernard Pons, déclarait en 1979 : « *Je crois que ces termes de droite et de gauche sont totalement dépassés* », *Le Quotidien de Paris*, 29 novembre 1979. En 1974, la perte du pouvoir central des gaullistes au profit des giscardiens avait amené les premiers à se repositionner dans les brèches mal protégées du château giscardien. Le RPR ne manque alors pas de contradictions, en soulignant d'un côté « *l'a-gaullisme* » giscardien, tout en dénonçant, tel Michel Debré, la « *trop forte présidentialisation du régime* », puisqu' « *il n'y a pas de débat démocratique* ». Idem ; il s'agit d'un article de la journaliste Catherine Pégard, devenue par la suite conseillère élyséenne sous la présidence Sarkozy.

[962] D'ailleurs, le choix de l'emplacement de la présidence, à la place de la caserne militaire Broche, correspond au « *théâtre du rassemblement des trois cents premiers volontaires du « Bataillon du Pacifique »* en septembre 1940, corps expéditionnaire emmené par le capitaine Broche, mort à la bataille de Bir Hakeim (Libye) en juin 1942. Fascicule produit et distribué par le service de communication de la présidence, 24 p. La présidence a été inaugurée le 28 juin 2000 par le président Flosse. La caserne avait été construite entre 1885 et 1888. Elle est cédée en 1996 au Territoire, rasée en 1997 puis reconstruite à l'identique (style et volume).

[963] *« Le Général de Gaulle, père de la France Libre et fondateur de la V$^{ème}$ République. C'est pour répondre à son appel que nos compatriotes du Bataillon du Pacifique sont allés défendre la patrie, et c'est d'ici qu'ils sont partis. Le Général a donné à la France, sortie meurtrie de la guerre, des institutions modernes qui en font*

dimension affective du rattachement au héros gaulliste de la Nation anime Gaston Flosse. Il possède d'ailleurs une photo dédicacée par la main du Général à son attention, datée du 30 avril 1964[964].

Pourtant, bien qu'apparemment circonscrites dans la défense de la présence française à Tahiti, les relations officieuses et officielles avec les représentants des réseaux gaullistes majeurs ne masquent pas l'ambiguïté discursive de Gaston Flosse à l'égard d'une métropole, dont il a maintes fois été témoin de l'arrogance des édiles parisiens. Les marques d'attachement à la France sont généralement assorties de demandes d'aides financières ou matérielles. Le premier exemple date de la venue du Général à Pirae en 1966. Gaston Flosse l'accueille dans sa mairie et proclame le caractère inaliénable des relations franco-polynésiennes : « *Nous sommes terre française, complètement et pour toujours, comme disait notre dernier monarque* [Pomare V] ». Puis, il demande d'« *énormes capitaux* » au pouvoir gaulliste, capitaux devenus nécessaires en contrepartie de l'installation du CEP en Polynésie française[965]. Lors des élections législatives de mars 1973, il rappelle la contrepartie demandée à la France pour la Polynésie par ses soins : « *Solidaire, la Polynésie française (…) rend de grands services à l'ensemble français. En retour, il nous faut demander et il nous faut obtenir* »[966].

Toutefois, l'ambiguïté n'est-elle pas le propre de Charles de Gaulle lui-même ? Deux décisions du général de Gaulle illustrent, aux yeux des Polynésiens, des positions contradictoires. Premièrement, en mai 1958, le retour au pouvoir du Général entraîne le gel de la libre administration récemment acquise par le TOM, fraîchement dénommé « Polynésie française ». Deuxièmement, il prend la décision d'installer le CEP en Polynésie afin de doter la France de l'arme atomique. Le libérateur de la Nation, qui a témoigné des « liens profonds » entre la France et ses territoires océaniens, est aussi celui qui vient assister en 1966 au premier essai nucléaire atmosphérique dans l'archipel des Tuamotu. Ces faits apparaissent comme des contradictions dans les représentations que se font les habitants des îles polynésiennes vis-à-vis du pouvoir central du *grand* chef gaulliste[967]. Le pouvoir gaulliste a répliqué par un investissement massif dans le développement des infrastructures, par un afflux monétaire majeur et une évolution matérielle très rapide, qui ont « compensé » la décision de procéder aux expérimentations atomiques dans le paradis terrestre polynésien. Tant de

---

*aujourd'hui un grand Pays reconnu dans le monde, et qui ont permis la naissance de notre autonomie », in* Fascicule, op. cit., p. 23.

964 « *Très sensible à votre aimable pensée. Je vous en remercie de tout cœur* ». Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 14.

965 « *La nouvelle commune de Pirae connaît actuellement une expansion presque démesurée, du fait de l'arrivée massive de gens des îles et de gens de l'extérieur. Il faut donc à notre communes d'énormes capitaux pour ouvrir des routes, assurer son éclairage, aménager des parcs, des terrains de sport, construire de nouvelles écoles, des ponts… Et pour cela, nous comptons fermement sur l'aide financière de la Métropole* », déjà cité.

966 *Les Nouvelles*, 15 mars 1973.

967 F. Mitterrand, au retour d'une visite à Alger où il a rencontré de Gaulle pour la première fois, se voit demander « *Comment est-il le Général ? Quelle impression t'a-t'il fait ?* ». Le jeune Mitterrand répond : « *Il est grand* » ! Leurs rapports étaient difficiles en raison de la position de fonctionnaire vichyste de Mitterrand, mais aussi de la rivalité avec un neveu de C. de Gaulle au sein des réseaux de la résistance.

paroles, de décisions et d'actes contradictoires de la part de la France nuisent aux relations réciproques et affaiblissent le *message* républicain, en particulier en direction des élites locales. Ces contradictions, qui s'inscrivent dans le « temps long », contribuent à la fabrication d'un *rapport* particulier des notables tahitiens à la France. La fierté d'appartenir à une grande puissance, à laquelle les Polynésiens sont attachés, se conjugue alors avec l'attente de ressources et de *moni farani* (l'argent français)[968].

Le rapport de Gaston Flosse au gaullisme s'avère plus subtil que le schéma caricatural présenté ci-dessus, mais il ne s'éloigne guère de cette problématique. Malgré tout, Gaston Flosse conserve une profonde admiration pour le général de Gaulle[969]. Il est inspiré par les discours et la vision énoncés par de Gaulle à Tahiti lors de ses visites en 1956 et en 1966 : « *Il existe entre vous et moi-même, entre Tahiti et la France, un lien profond que rien, jamais, ne pourra rompre* »[970]. Référence et modèle pour le jeune Flosse, le chef de la France Libre incarne alors la capacité d'un homme à écrire l'histoire de son pays. Le gaullisme évoque aussi la capacité charismatique d'un chef à dominer les institutions politiques et à incarner, du moins à ses yeux, le prestige du pays, tout en mobilisant un machiavélisme qui assouplit tout dogmatisme politique, économique ou social. La conception d'un tel gaullisme, considéré comme une alliance de pragmatisme et d'opportunisme politiques, correspond à la *plasticité* idéologique de Gaston Flosse, à son appartenance partisane et à sa démarche politique. Néanmoins, ces considérations ne présentent qu'un intérêt relatif pour comprendre « l'idéologie » ou les idéologies de Gaston Flosse. L'articulation des prénotions de gaullisme[971], chiraquisme ou *flossisme*, montre, d'un côté, l'évolution parallèle de la refondation du RPR et du *Tahoeraa,* ainsi que les évolutions discursives et idéologiques en faveur du néolibéralisme et de la « droitisation » du parti chiraquien après le « choc » de 1981[972]. En Polynésie, le *Tahoeraa* relaie le discours néolibéral (à propos de la défiscalisation par exemple), mais la pratique gouvernementale présente de nombreux aspects interventionnistes.

Quand l'association *Tahoeraa Huiraatira* se substitue à l'UT-UDR, lors du congrès des 6 et 7 mai 1977, les statuts du *Tahoeraa Huiraatira* précisent les objectifs du mouvement, qui se déclare « à droite » de l'échiquier politique selon la lecture métropolitaine. Le parti prétend « (…) *s'attacher à l'abolition des privilèges, à la suppression des inégalités et prend pour base la famille, le travail, la propriété et l'ordre public* » (article 2). Mais le fil conducteur de l'action politique se situe dans la défense du maintien de la Polynésie au sein de la République, en actant le rejet de toute idée d'indépendance. En outre, la qualification du mouvement politique ne peut écarter la dimension de la culture du chef, anthropologiquement et sociologiquement manifeste à Tahiti. Enfin, le parti, qui rassemble différentes composantes

[968] Baré J.-F., *Tahiti, les temps et les pouvoirs*, op. cit.

[969] Il avait commandé à l'artiste parisien Jean Cardot en juillet 2003 une statue de 3,20 m du Général pour orner les jardins de la présidence. L'élection d'Oscar Temaru en mai 2004 interrompt ce projet, même si 347 000 euros ont été versés à la fonderie. Davet G., Lhomme F., op. cit., pp. 49-50.

[970] Mazellier P., *Mémorial polynésien*, vol. 6, p. 383.

[971] Cf. Braud P., Andrieu C., Piketty G. (dir.) et alii, *Dictionnaire de Gaulle*, Paris, Laffont, 2006.

[972] Cf. Baudoin J., « Le moment « néo-libéral » du RPR : essai d'interprétation », in *RFSP* vol. 40 n° 6, 1990, pp. 830-844.

de la société polynésienne et particulièrement les notables, présente une organisation calquée sur la structure du parti chiraquien[973].

Gaston Flosse reste dans le droit fil gaulliste, mais il n'est pas improbable que ses adversaires se déterminent en fonction de son choix pour l'adversaire des gaullistes, et non sur des critères idéologiques. En Polynésie française, la personnalisation de la fonction politique peut éclipser les attributs classiques des idées politiques : la doctrine affichée du parti passe souvent au second plan. D'aucuns affirment qu'il n'y a ni droite ni gauche, et encore moins de confrontation idéologique ; le clivage s'établirait entre autonomistes et indépendantistes.

Néanmoins, si une partie de ce constat est fondé, les logiques de l'accumulation et de la redistribution des chefs politiques à Tahiti ne font pas l'économie de rapports de force entre différentes catégories sociales, qui ne déterminent pas toujours et uniquement leur vote en fonction de la quête d'avantages matériels ou de prestige. Essentielle pour capter un certain type d'électorat (fonctionnaires, notables, communauté chinoise), la double bannière gaulliste laisse le reste de l'électorat polynésien relativement imperméable aux considérations historiques et idéologiques.

Ainsi, la rivalité entre Flosse et Taufa (*Te AuTahoeraa*) se retrouve dans le duel Giscard-Chaban. Gaston Flosse préside le comité de soutien à la candidature Chaban, avec ceux qui constituent le noyau dur du *Tahoeraa*[974]. Ils font campagne en mettant en garde les Polynésiens contre le communisme qui conduit, disent-ils, citant le Chili de Salvador Allende, « *à la révolution puis à la dictature* »[975]. Chaban obtient 25.33% des voix (14.5% en métropole) et Giscard 21.03% au premier tour (48.77% des voix au second tour). Taufa se déclare favorable à Giscard, qui se dit en faveur d'expériences nucléaires souterraines. Mais, entre les deux tours, Gaston Flosse reçoit André Rossi, envoyé spécial de Giscard d'Estaing[976]. Celui-ci argue du fait que Mitterrand serait favorable à la suppression du CEP et à un référendum sur l'indépendance. De plus, le représentant giscardien appâte les élus polynésiens avec la conception « évolutive » du statut. Flosse maintient un discours UDR : « *Nous attendons d'ailleurs encore que Monsieur Mitterrand nous garantisse que le ministre des DOM-TOM ne sera pas communiste* »[977]. Progressivement, Gaston Flosse prend

[973] Le RPR appartient dans la typologie établie par R. Rémond au sillage de la droite *bonapartiste*, définie par la culture du chef, de l'homme providentiel autour duquel la nation se rassemble. Cette sensibilité de droite défend la prééminence de l'exécutif sur le législatif, hostile au règne des partis. La droite *orléaniste*, de tendance libérale, a moins d'attrait pour le leader tahitien. Le président Giscard d'Estaing, chef de file de la droite orléaniste au moment au Flosse prend la tête des gaullistes, ne jouit que de peu d'estime chez les gaullistes historiques depuis qu'il s'est prononcé pour le « non » au référendum qui a provoqué le départ du Général en 1969. Le peu d'intérêt qu'il accorde à la situation agitée en Polynésie dans les années 1970 conforte la position de Flosse dans le sillage de Chirac. Pourtant, quand Chirac torpille la candidature de « Chaban » à l'élection présidentielle de 1974 au profit de Giscard, Flosse fait campagne pour le gaulliste historique.

[974] Emile Le Caill secrétaire général, Alexandre Léontieff trésorier, Guy Brault trésorier adjoint.

[975] Mazellier P., op. cit.

[976] André Rossi est député de l'Aisne ; sous-préfet, conseiller général, maire de Château-Thierry. Regnault J.-M., op. cit., p. 33.

[977] Cité par J.-M. Regnault, op. cit., p. 35.

conscience que Giscard soutient la démarche autonomiste, car dès 1977, il développe une nouvelle stratégie qui va dérouter les barons gaullistes[978].

Lors de la prise en main du parti polynésien en 1971, Gaston Flosse apparaît comme un médiateur tahitien du message adressé par le parti gaulliste de tutelle. L'UNR mandate en Polynésie le secrétaire général René Tomasini pour appuyer la contre-attaque gaulliste de Flosse. A Tahiti, Tomasini affirme solennellement que l'UNR est *« hostile à toute mesure qui engagerait la Polynésie française dans la procédure de l'indépendance (…) ; un décrochage avec la France serait dramatique* ». Le secrétaire général de l'UNR surenchérit : « *Il ne faut pas se faire d'illusions, derrière l'autonomie, il y a un souci à sens unique : l'argent. Donnez-nous de l'argent et ne vous occupez pas de nous* »[979]. Lors du congrès de 1972, Gaston Flosse exprime alors fidèlement la position de l'UT-UNR. Il estime que le CEP et la relation privilégiée avec la France constituent des opportunités qu'il serait absurde d'ignorer, avec un certain sens de la dramatisation de la situation politique[980]. En tentant de se positionner à l'opposé d'un courant sociopolitique en faveur de l'autonomie – car « *Leurs aspirations autonomistes ne sont en fait qu'un rêve qui leur permet de masquer une scandaleuse incurie* »[981] –, Gaston Flosse développe des références qui nourrissent une idéologie en partie « gaulliste » : développement économique, protection sociale, recherche de l'« autonomie » politique et financière de la Polynésie, empreint d'un paternalisme social.

S'il s'inspire du gaullisme, il s'agit aussi de comprendre comment ses proclamations de fidélité gaulliste le servent politiquement, et quel type de gaullisme il « pratique ». En effet, il revendique l'héritage gaulliste, mais aussi le modèle chiraquien. Quelle est la part du gaullisme dans le chiraquisme, ou du chiraquisme dans le flossisme ? Il semble de peu d'intérêt d'approfondir plus en avant cette interrogation sur la base de notions particulièrement floues.

Les échanges politiques entre les deux leaders témoignent davantage empiriquement des modes de fonctionnement partisan et institutionnel sous leur direction. Les « dynamiques du dedans » de l'espace polynésien complexifient et enrichissent l'analyse des postulats, des pratiques et des imaginaires politiques de Gaston Flosse. A l'intérieur de cet espace sociopolitique relativement autonome, les représentations de Flosse, en termes de gaullisme ou de chiraquisme, évoquent surtout l'avantage comparatif, perçu positivement ou négativement, du leader du *Tahoeraa* dans la quête des ressources nécessaires aux archipels polynésiens. Le registre idéologico-symbolique s'articule davantage autour de références

[978] Entretien de J.-M. Regnault avec P. Peaucellier, ministre-économiste conseiller de G. Flosse, 1er octobre 1993.

[979] Le *Journal de Tahiti*, 5 mars 1972.

[980] *« Nous avons milité pour que le CEP puisse s'installer (…) malgré toutes les menaces que ses adversaires brandissaient à l'encontre de nos vies et de celle des générations futures (…). Nous pouvons constater que la Métropole a longtemps soutenu de nombreux secteurs prioritaires (…). Nous manifestons notre hostilité à l'autonomie interne. Nous comptons fermement que la majorité UDR saura rejeter le projet de loi déposé par le député Francis Sanford. L'accepter serait de la part du Parlement un geste que nous jugerons comme l'engrenage qui mènera à tous les abandons »*, in *Les Nouvelles*, 6 mars 1972.

[981] Op. cit.

religieuses et culturelles (langue, idéologie du *Metua*) qui ne feraient pas nécessairement sens, si elles étaient exposées à des militants traditionnels du RPR[982].

La filiation gaulliste innerve la trajectoire partisane et idéologique de Gaston Flosse, mais elle ne saurait suffire pour appréhender les *idéologies composites* qui traversent les discours et les pratiques politiques du leader.

## B/ Le « flossisme »

Le « flossisme »[983] ne reflète pas seulement une « tentation autoritaire » de l'entrepreneur politique, ou simplement un système politique autonome et clientéliste. Le *flossisme* désigne un ensemble de pratiques, de discours et de représentations politiques, qui repose sur la personnalisation du pouvoir, l'accumulation de ressources matérielles et symboliques, l'idéologie de la redistribution du chef et l'affirmation identitaire. A la différence du *chabanisme* à Bordeaux, le flossisme dépasse le cadre de la collectivité territoriale pour s'exprimer au sein d'un « presque Etat ».

En tant que leader politique, Gaston Flosse développe et produit *de* l'idéologie, dans le sens où il défend une vision de la société polynésienne dans laquelle sa personne incarnerait les représentations et les imaginaires politiques de la population. Certes, la perspective utilitariste limite l'analyse des enjeux idéologiques dans le champ politique local à une lutte de groupes d'intérêt familiaux, à partir de laquelle tous les coups sont permis pour accéder aux ressources ou les accumuler dans le cadre d'élections démocratiques. De fait, la *distinction politique* – se démarquer de son concurrent en dépit des présumés vacuités idéologiques du champ politique polynésien – conduit l'entrepreneur politique à élaborer une esquisse de projet de société, quelle que soit sa pertinence ou sa faisabilité.

Par ailleurs, la relation du flossisme à la démarche gaulliste trouve un point de convergence autour du concept de *reproduction politique* ou *reproduction institutionnelle*[984]. La construction institutionnelle de l'autonomie de la Polynésie française sous Flosse emprunte au modèle institutionnel d'origine, celui de la V$^{ème}$ République. En effet, le rapport monarchique et autoritaire à l'exercice du pouvoir par les autorités n'est pas passé inaperçu dans la démarche politique de Gaston Flosse, qui a assimilé la stabilité apportée par un régime

[982] Par exemple, la croix de Lorraine renvoie à la mémoire nationale de la guerre de 1870 contre la Prusse de Bismarck. Elle illustre certes la France réunie dans l'imaginaire national, mais il est évident que de tels symboles ne possèdent pas leur plein effet sur la conscience collective de la population des archipels polynésiens.

[983] Il ne rentre pas dans les catégories de l'autoritarisme proposées par G. Burdeau, même s'il se rapproche des deux premières, c'est-à-dire le césarisme empirique (et technicien, « chef à poigne et qui sait se faire obéir ; le chef est un parvenu dont les décisions ont un caractère impératif ») et le bonapartisme (Individualisation et personnalisation du pouvoir, « la démocratie sans les libertés » ; malgré l'origine populaire du Pouvoir, il cesse d'être démocratique par son mode d'exercice. Le peuple se retire de la politique, même si le plébiscite n'est pas uniquement un blanc-seing (dépolitisation des citoyens) ou un caudillisme (régime de dictature militaire).

[984] Cf. Bourdieu P. et Passeron J.-C., *La Reproduction sociale : éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Ed. de Minuit, 1970, 284 p.

politique national en voie de *présidentialisation*. La personnalisation du pouvoir chez le Général (incarnation de la nation dans sa personne) se différencie du pouvoir personnel de Gaston Flosse. Cependant, l'*ethos* autoritaire et personnalisant du système politique de la V$^{ème}$ République se retrouve dans le régime de gouvernement local mis en œuvre par le leader.

De la même manière que le gaullisme, le flossisme ne renvoie pas à une idéologie claire et identifiée. Ce n'est pas une idéologie en soi, ce qui n'empêche pas le leader polynésien et son parti de véhiculer des discours, des messages, des représentations qui expriment une certaine vision du monde. Or, l'univers des idées politiques, des systèmes de pensée qui se déploient dans l'espace polynésien n'offrent pas toujours de colonne vertébrale doctrinale. Mais il n'est pas vain de tâcher de comprendre ou de saisir des morceaux, des bribes d'idéologies, qui manifestent en réalité une forme de constance dans la substantifique moelle de l'offre politique du leader. Qu'un autonomiste devienne indépendantiste, ou inversement, ne signifie pas plus que les idéologies sont sans fondement en Polynésie française[985], que le fait qu'un ancien communiste qui rejoindrait le Front National de la famille Le Pen traduirait l'inutilité de l'analyse idéologique des débats métropolitains.

Deux points relatifs aux idéologies méritent d'être rappelés. D'une part, même les discours qui se veulent « non idéologiques », dans les débats du champ politique national, contiennent toujours une part d'idéologie[986]. D'autre part, les idéologies sont mouvantes. La métaphore de Raymond Boudon est éclairante à ce sujet. Il assimile les idéologies à des champignons qui repoussent sous des traits nouveaux, en relevant les contradictions et le caractère à la fois stable et transformatif des idéologies[987]. Les contours idéologiques de Gaston Flosse ne varient pas au point d'évoquer un « champignon idéologique » : cette formule serait véritablement malvenue en raison des péripéties atomiques de l'histoire récente en Polynésie. En revanche, il est possible de déceler quelques fils rouges du flossisme. Il peut s'apparenter à première vue à un mélange d'opportunisme stratégique et d'une relation affective et charismatique entretenue avec la population.

Les emprunts au gaullisme et au modèle de la V$^{ème}$ République jalonnent la pratique et l'univers politique de Gaston Flosse. Cependant, celui-ci développe son propre modèle politique, qui n'est pas une simple reproduction du modèle et des pratiques métropolitains, parce qu'il pioche également dans le répertoire idéologique et culturel polynésien. Ainsi, le flossisme n'est pas défini par une forme de « chiraquisme » à Tahiti, ou par un « potentat polynésien du RPR », mais il incarne une forme océanienne de leadership. Il mobilise des pratiques et des idées politiques relatives à la « spécificité polynésienne » (bien que quelquefois réinventée pour les besoins de la « chose » politique), qui participent au processus de légitimation du leadership. La trajectoire idéo-logico-symbolique et personnelle de Gaston

---

[985] Cf. Al Wardi S., « Loyalistes, autonomistes, indépendantistes… », in Regnault et al., DCPO, op. cit., pp. 453-462.

[986] Bourdieu P., *Sur la télévision*, Paris, Liber/Raisons d'Agir, 1996.

[987] « *Comme les champignons dans les sous-bois, les idéologies qui paraissent les plus définitivement enterrées sont toujours prêtes à réapparaître à la moindre averse. La principale différence entre les idéologies et les champignons est que les premières réapparaissent toujours sous des formes inédites* », in *L'idéologie, ou l'origine des idées reçues*, Paris, Seuil, 1992, p. 283.

Flosse est marquée par des oscillations parfois très contradictoires. Si les facteurs d'expression du politique inscrivent la trajectoire de Gaston Flosse dans une filiation gaulliste, il ne s'avère pas non plus un pratiquant orthodoxe. L'attachement à la figure du Héros, incarnée de manière charismatique par le général de Gaulle, et l'attachement à la Mère-patrie française, côtoient la personnalisation du jeu politique local et l'éventail de représentations symboliques polynésiennes (*Metua,* chef distributeur de ressources et de prestige, paraboles religieuses).

Le flou idéologique en matière économique est intrinsèquement relié aux idéologies composites présentes dans les discours et les pratiques des acteurs. Les emprunts épars à des références idéologiques importées de l'extérieur montrent que les acteurs de l'espace politique polynésien reçoivent, imitent et réinventent des rhétoriques, qu'ils « océanisent ». Ainsi, les conceptions des rapports sociaux, des principes ou des valeurs – parfois revendiquées un jour et contredites en pratique le lendemain –, sont véhiculées par le leader dans les discours, les interventions publiques et dans les rapports avec la population. Mais les références idéologiques correspondent à des revendications politiques à court ou à moyen termes, qui se comprennent à la lumière du développement de l'autonomie et de l'affirmation du discours identitaire *maohi*. Pourtant, même instrumentalisés ou réappropriés pour le développement du prestige des acteurs politiques, des référentiels idéologiques semblent marquer les discours et les représentations de la population, à partir du moment où le concept est en quelque sorte compatible avec le logiciel de l'imaginaire polynésien[988]. Celui du chef redistributeur de biens et de prestige en fait partie.

Plusieurs facteurs influencent le positionnement idéologique des entrepreneurs politiques tahitiens. D'abord, la quête de pouvoir s'articule avec « l'idéologie du chef », c'est-à-dire la volonté de l'entrepreneur politique de se transformer en « *boss* » ou en *Big Man*. Ensuite, la posture culturelle est inévitable. L'entrepreneur politique se déclare avant tout polynésien dans le cadre de la défense « *de l'avenir de notre pays* » (formule classique chez les leaders polynésiens), quelle que soit la qualité ou l'existence d'un projet de société à proposer à la population. Le clivage entre autonomistes et indépendantistes, classiquement avancé, s'avère partiellement construit par Gaston Flosse, car il lui est électoralement très profitable. En outre, la posture culturelle se double d'une posture sociale, qui en oublie les nécessités économiques. La lutte politique entre les notables tahitiens concerne des intérêts parfois divergents économiquement, mais pas socialement. Rarement exprimée, la conscience de l'appartenance à une même classe d'appartenance sociale rassemble les leaders.

---

[988] Saura B., *Tahiti Ma'ohi. Culture, identité, religion et nationalisme en Polynésie française*, op. cit. ; « Approche du phénomène pluriethnique et pluriculturel en Polynésie française », in *BSEO* n° 233, décembre 1985, pp. 1-18 ; « Façon de dire, manière de penser. Les *piri* – devinettes – de Tahiti », in *JSO* n° 110 ; « Champ politique et champ religieux à Tahiti : développements contemporains », in *BSEO* n° 303-304, décembre 2005, pp. 10-39. Rigo B., « Des faux malentendus au vrai différend », in *Hermès* n° 32-33, « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », 2002, pp. 297-307 ; « Enjeu d'une pensée métisse : déstructuration ou dialectique ? », op. cit. ; « Le pouvoir politique et le sacré en Polynésie », pp. 297-322, op. cit. Voir aussi Robineau C., « Réciprocité, redistribution et prestige chez les Polynésiens des îles de la Société », in *JSO* n° 61, décembre 1978.

Dès lors, que reste t'il d'idéologique de ce tableau a priori opportuniste que constituerait le champ politique polynésien ? Il existe divers courants d'idées, mais ils ne scindent pas clairement la scène politique locale, lorsqu'ils y sont représentés (le socialisme et l'écologie politique n'ont qu'une audience marginale). Cela ne signifie pas que les leaders polynésiens ne possèdent pas un « fonds idéologique commun ». Leurs points d'accord, au moins sur le plan du discours, concernent le principe démocratique (néanmoins, accepter le principe des élections n'implique pas le respect du vote des électeurs), la défense de l'autonomie, de l'identité et des intérêts du *Fenua*, le respect de la religion chrétienne, et la protection sociale des « petits » (dits « *Tetuanui* »). Les leaders polynésiens partagent en général des valeurs importantes en Polynésie, qui transcendent les différentes catégories sociales : la famille, l'entraide, la tolérance, la quête de prestige. Ce fonds idéologique commun n'est pas exempt de points de discordance. A l'instar du jeu démocratique, les divergences sont relatives au type de société proposé. A grands traits schématiques, les défenseurs d'une « société mondialisée de marché », divisée entre discours néolibéraux et promotion d'une « éthique du capitalisme », s'opposent au modèle « rural-nostalgique », divisé entre un discours écologique de type « développement durable », et celui reposant sur la nostalgie culturelle, dont certains avatars évoquent un modèle théocratique issu du puritanisme protestant.

Deux constats relatifs aux flux idéologiques du leader politique polynésien s'imposent. Premièrement, il s'avère impossible de classer Gaston Flosse dans une catégorie idéologique habituellement utilisée dans la science politique. Le flossisme est un objet hybride. En effet, le *straddling* (chevauchement des ressources publiques et privées) de Gaston Flosse ne se limite pas aux domaines public et privé. Il décrit aussi un chevauchement des idéologies et des positions politiques en fonction des « fenêtres d'opportunité » de l'entrepreneur politique. Mais les contradictions qui débouchent sur la complexité des positions idéologiques de Gaston Flosse ne signifient pas absence d'idéologie. Les prises de position du leader ne revêtent pas uniquement un caractère instrumental ou utilitariste. La faible idéologisation de l'espace polynésien ne doit pas masquer le fait que Gaston Flosse élabore une idéologie-programme pour la Polynésie, qui ne comporte pas seulement un volet institutionnel, mais comprend un volet identitaire et social. Un cadre du *Tahoeraa* témoigne que Gaston Flosse, attaché à la dimension technique des problèmes, commence à envisager l'après-CEP dès 1975, comme l'avait fait Rudy Bambridge[989].

Deuxièmement, les idéologies composites de Gaston Flosse mettent en évidence plusieurs éléments : l'accumulation de pouvoir et de ressources s'inscrit dans une dynamique de développement politique d'une entité recherchant une forme de co-souveraineté (qui, par définition, est pleine et entière), en bénéficiant de la protection militaire et financière de la France. Quand bien même cette vision « nationale » se chevauche avec une ambition

[989] Entretien de J.-M. Regnault avec Louis Savoie, 15 avril 1997. Louis Savoie note qu'une mission parlementaire visait à envisager la restructuration des essais dès 1975, mais le processus de communalisation a calmé le jeu.

personnelle, celle de Président de *Tahiti Nui*, l'idée nationale tahitienne, qui n'exclut pas la nation française, gît dans la plupart des représentations de la classe politique polynésienne. Le projet de société développé par Gaston Flosse oscille entre la promotion du développement d'une société capitaliste moderne et la construction symbolique d'une nation liée à la France, dont il serait le Père, le *Metua*. Dès lors, pour faire accepter cette évolution socio-économique de la Polynésie qu'il dirige, Gaston Flosse adopte un discours sur l'identité polynésienne qu'il construit en opposition à la France et à l'Etat. En effet, le corpus idéologique des leaders polynésiens intègre une dimension culturelle : la construction d'une identité polynésienne.

Par conséquent, le contenu idéologique développé par le leader polynésien échappe à une catégorisation « gaulliste », qui est intrinsèquement floue. Mais elle est un terreau fertile et propice à l'éclosion des *Janus*.

Les idéologies composites de Gaston Flosse sont également décelables dans son approche économique.

## C/ Entre capitalisme insulaire et développementalisme rentier

Gaston Flosse exprime son ambivalence dans le domaine des politiques économiques et sociales. Janus apparaît à la fois libéral et interventionniste, conservateur et moderniste, centralisateur localement et autonomiste nationalement. Le *développementalisme* – « *Nous considérons que le développement économique est la clé du progrès social* »[990] – s'inscrit dans le cadre d'une économie de rente défiscalisée. Il s'accompagne dans le domaine social d'un clientélisme, légitimé par la défense des spécificités d'une société marquée par une solidarité (*tauturu*) d'inspiration chrétienne[991].

L'alignement politique sur les positions gaullistes émanant du centre, et farouchement défendues par le leader durant les premières années de son entreprise politique, ne doivent pas masquer la mutation des « idéo/idéaux – logies » autour d'un socle de valeurs relatives à l'attachement à la France et à une « *certaine idée de Tahiti Nui* »[992]. Gaston Flosse et le *Tahoeraa Huiraatira* défendent l'idée d'une « nouvelle société », bien que relativement conservatrice sur le plan familial. Le projet de société flossiste oscille entre capitalisme rentier et développement insulaire sur le plan économique, entre un libéralisme économiquement encadré et un protectionnisme social et familial, dans une approche clientéliste mais néanmoins *socialisante* (au sens chrétien plus que révolutionnaire).

La mise en œuvre d'un projet de société nécessite une marge de manœuvre politique et des compétences institutionnelles beaucoup plus importantes pour la Polynésie française. Dès lors, Gaston Flosse se transforme progressivement en *autonomiste*, allant jusqu'à envisager un statut d'Etat-associé pour la Polynésie, mais toujours *auprès* de la France. Fidèle lieutenant de

[990] « (…) *et qu'il faut donc le poursuivre avec des bases solides* », site internet du *Tahoeraa Huiraatira*.
[991] Cf. ouvrage de Patrick Cerf, op. cit.
[992] Selon l'expression de J.-M. Regnault.

la doctrine gaulliste à Tahiti, il reprend la ligne du gaullisme Outre-mer. Lors de la venue du ministre Rey à Pirae en octobre 1970, Gaston Flosse évoque le credo selon lequel « *il n'y a point de problèmes politiques, mais seulement des questions économiques et sociales à résoudre* »[993]. Toutefois, la ligne jacobine est battue en brèche par Gaston Flosse lui-même au début des années 1970. En effet, sa domination ne s'appuie pas uniquement sur la figure d'un « développeur » économique et social, car c'est peu dire qu'il ne soulève pas des questions « politiques » durant l'intégralité de sa carrière. En fait, le credo gaulliste Outre-mer vise à contrer l'idéologie « socialo-communiste », et à annihiler toute revendication institutionnelle ou politique en provenance des DOM-TOM[994]. Ce credo reprend le schéma de la domination coloniale, dans lequel, selon Georges Balandier, on « *a transformé tout problème politique en un problème technique relevant de la compétence administrative* »[995].

La malléabilité politique et idéologique du caméléon[996] Gaston Flosse apparaît au regard des situations politiques et des configurations d'intérêts. Il développe « *plutôt une stratégie du pouvoir qui trouve en elle-même ses propres lois qu'une attitude déterminée par des options idéologiques* »[997]. En apparence « inclassable » idéologiquement, même s'il s'affiche du côté de la droite, le prisme de l'opportunisme ne suffit pas à classer les orientations successives du leader tahitien. L'intellectuel Jean-Claude Guillebaud, reporter au journal *Le Monde*, relevait à la fin des années 1970 que le positionnement des leaders politiques à Tahiti, à l'interface des idées et des réseaux, s'avère de façon plus générale celui du groupe social favorisé. Les notables tahitiens sont orientés, sur le plan économique par une forme d' « esprit du capitalisme insulaire », et, sur le plan politique, par la défense de leur position de médiateur entre les univers occidentaux et polynésiens, « *propagandistes et utilisateurs du nouveau statut* »[998].

Le *Tahoeraa Huiraatira* met en place des orientations économiques qui font l'objet d'une vaste communication et d'un suivi par les hommes-liges de l'économie tahitienne sous Gaston Flosse, c'est-à-dire Patrick Peaucellier principalement, Michel Paoletti ou Georges Puchon notamment. L'intermède Léontieff (1988-1991) ne remet pas en cause les inclinations économiques précédentes. Dès son arrivée au pouvoir territorial en 1982, Gaston Flosse

[993] Cité par Mauer D., op. cit., p. 82.

[994] Lorsque le secrétaire général de l'UDR annonce la nomination du martiniquais Jean-José Clément comme chargé de mission UDR en charge des problèmes des DOM-TOM, celui-ci tient le même discours : les problèmes « *sont avant tout économiques et sociaux* ». *Les Nouvelles*, 22 juin 1973.

[995] Cf. Balandier G., *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1967, 240 p.

[996] A l'instar du leader béninois Kérékou. Voir Richard Banégas, *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003.

[997] Bourmaud D., *Histoire politique du Kenya*, op. cit., p. 124.

[998] « *Subtils Janus, ils [les demis] savent que le pouvoir vient toujours d'une dialectique des contraires. Occidentaux quand ils montent des affaires, accaparent des terres indivises ou créent des partis politiques, ils redeviennent polynésiens revendiquant une culture pour affronter l'administration coloniale. A ce titre, le jeu parlementaire à Tahiti fait toujours illusion. On oublie dans ces querelles de majorité, qu'autonomistes ou gaullistes, verbalement affrontés, appartiennent à la même classe, sont liés par de puissantes solidarités et plus souvent par la consanguinité. Aujourd'hui, le renouveau culturel tahitien exprime sûrement un désarroi authentique, une déchirure douloureuse. Il n'empêche que les demis, premiers bénéficiaires du nouveau statut, en sont à la fois les propagandistes et les utilisateurs* », in Mazellier P., op. cit., p. 188.

rappelle l'orientation libérale poursuivie par son gouvernement, en s'adressant aux patrons : « *Notre gouvernement entend bien ne pas priver le Territoire de l'énorme potentiel de progrès que représente la libre entreprise* »[999].

Toutefois, le système économique polynésien repose jusqu'en 1995 sur la manne du CEP, puis sur la rente post-CEP. Il s'agit d'une économie de rente non-incitative dans les secteurs agricole et touristique, au contraire du secteur public devenu attrayant pour les agents qualifiés. Le tableau de l'économie polynésienne en 1996, établi par l'économiste Bernard Poirine, est davantage caractérisé par la rente et le protectionnisme que par le libre-échange : « *Salaire et allocations familiales de pays riche, démographie et productivité de pays pauvre, ont bâti une économie surréaliste où toutes les situations de rente étaient permises, dans l'administration et le secteur monopoliste protégé (…) à l'abri de la bulle protectionniste et de la manne nucléaire et administrative* »[1000].

Au début et au milieu des années 1980, au moment où Jacques Chirac adopte avec le RPR une posture thatchérienne reprenant à Paris les thèses économiques des néo-classiques[1001], Gaston Flosse n'hésite pas à avancer à Papeete qu'il « *est essentiel de bien comprendre que* ***les activités du Territoire sont par essence et par nature aux antipodes de l'économie de marché. Il ne s'agit pas d'organiser des échanges mais de mettre gratuitement certains biens et services à la disposition des usagers*** »[1002].

De fait, Gaston Flosse se démarque de la doxa libérale dominante au RPR (désengagement de l'Etat dans l'économie, arrêt de la planification, privatisations), même s'il prêche auprès de ses acolytes du RPR pour l'adoption des dispositifs de défiscalisation. Mais le *Tahoeraa* possède une identité et des revendications propres, parfois fort éloignées de la doxa reaganienne du RPR. Le gouvernement Flosse des années 1980 mène une politique économique interventionniste, distincte de la politique de dérégulation du gouvernement Chirac. L'importante citation ci-dessus montre aussi la dimension clientéliste, qui peut s'insinuer dans la conception de la gratuité des biens et des services, quand il est nécessaire de faire allégeance à l'autorité politique pour bénéficier des avantages promis. Dans le discours-programme du président Flosse à l'assemblée territoriale le 15 avril 1986, il déclare que « *Nous croyons à l'entreprise privée (…). Nous sommes donc libéraux. Mais nous savons que dans une économie comme la nôtre qui est toujours fragile (…), le libéralisme doit être tempéré par un certain interventionnisme justifié par l'intérêt général* »[1003].

En fait, le coût majeur de la structure rentière de l'économie est supporté par l'Etat. Malgré tout, Gaston Flosse fixe un objectif ambitieux : « *tendre vers l'indépendance économique me paraît être un dessein susceptible de mobiliser les efforts et l'enthousiasme de*

[999] Op. cit.

[1000] Poirine B., *Tahiti, stratégie pour l'après-nucléaire. De la rente atomique au développement*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 241.

[1001] Cf. Baudoin J., « Le moment "néolibéral" du RPR… », op. cit.

[1002] Préface de *Hau Fenua* n° 3, spécial Budget, décembre 1985, p. 5

[1003] « (…) *Nous envisagerons des formules d'association des intérêts privés et publics lorsque les investissements à mettre en œuvre seront d'intérêt général, d'un coût très élevé et quand l'aval du Territoire sera sollicité par les établissements de crédit* », in *Hau Fenua* n° 4, 1986.

*notre pays* »[1004]. Il énumère les moyens pour réaliser cet objectif : développer les exportations en fabriquant localement des produits de « qualité » et de « prestige » (huile de coprah, perle noire, vanille, « *l'une des meilleures au monde* »)[1005] ; substituer aux importations dans le domaine agro-alimentaire et développer le tourisme. Il s'attelle à agir sur l'économie locale en intervenant via le Territoire sur les investissements et les possibilités de développement de l'industrie touristique[1006]. Il s'occupe aussi de la promotion de secteurs tels que la perliculture, ou la mise en valeur à l'export des productions polynésiennes. L'équipe gouvernementale considère que l'interventionnisme planificateur est nécessaire pour encadrer le développement de l'économie, car « *Il n'y a pas de développement possible sans planification* »[1007].

Gaston Flosse défend le modèle économique général fondé sur la rente métropolitaine, mais il s'efforce de faire en sorte que la rente de l'Etat soit distribuée par le Territoire, permettant l'existence de « services publics »[1008] au bénéfice d'usagers d'un « Etat-providence local ». Proche conseiller et concepteur de la politique économique menée par les gouvernements Flosse, Patrick Peaucellier parle d'un « *super Etat providence* » irrigué par l'abondance des transferts d'argent de la métropole vers le Territoire[1009]. Dès lors, il devient possible d'organiser un système de redistribution, dans lequel l'allégeance au notable est nécessaire pour obtenir l'assistance l'aide des autorités territoriales. La « gratuité » renvoie alors aux bons de transport gratuits, aux subventions des associations, à la construction de *fare* (maisons) anticycloniques ou aux Produits de Première Nécessité (PPN)[1010]. Dès 1982, les PPN (riz, sucre, farine, etc.) sont soumis à un système d'offres, ce qui entraîne des contestations parmi les importateurs, qui se plaignent de marges trop faibles. Le président du gouvernement, pourfendeur des « socialo-communistes », n'hésite pas à affirmer : « *Je suis le plus socialiste de Polynésie ! L'autonomie nous permet de bien utiliser l'argent de la France. Ce régime marche très bien !* »[1011].

La politique économique, qui répond à une logique globale de rassemblement derrière le leader, est pétrie de contradictions. Les secteurs de l'agriculture et de la pêche évoluent en opposition avec l'économie de rente. Or, le programme du *Tahoeraa* défend à la fois le maintien du type d'économie particulière lié au CEP, ainsi que le retour à un secteur primaire

[1004] In Mazellier P., op. cit., p. 395.

[1005] « *Tous les produits fabriqués localement avec le label Tahiti ou Polynésie (…) doit signifier dorénavant qualité et prestige* », op. cit.

[1006] Le gouvernement Flosse présente un nouveau code des investissements en 1983, qui prévoit des aides en prime d'équipement et exonérations, ainsi qu'un fonds spécial de développement du tourisme (complément pour les investisseurs).

[1007] *TAHOERAA HUIRAATIRA*, *L'Europe, une chance de plus pour la Polynésie*, 1984, p. 30.

[1008] Dans la conception flossiste, le GIP apparaît, en dehors de ses fonctions de gardiennage, comme un « service public polynésien », voir le chapitre 2 du titre II relatif aux ressources coercitives.

[1009] Entretien in *TPM*, op. cit.

[1010] Produits de Première nécessité ; cf. *Hau Fenua* n° 1, juin 1985.

[1011] Conan E., « Au royaume de Gaston 1er », in *L'Express*, 30 mars 2000, p. 60.

performant[1012]. Le programme comprend à cet effet la proposition d'une extension à 200 miles de la Zone économique exclusive (ZEE), et « *La promotion de la Perliculture et de l'Aquaculture qui doit être une œuvre collective des Polynésiens pour les Polynésiens* »[1013]. La proximité développée avec celui qui va devenir le « roi de la perle », Robert Wan, n'écarte pas cette orientation qui relève de la lutte capitalistique, tout en laissant poindre un interventionnisme en matière économique. Le renforcement des oligopoles et des entrepreneurs locaux proches du président se déroule paradoxalement dans une stratégie de protection des industries locales de transformation, accompagné par un discours relatif à l'aménagement du territoire[1014].

Enfin, dans le domaine fiscal, la position du parti polynésien concorde avec celle du RPR sur la refonte du système fiscal en supprimant notamment l'impôt sur les transactions[1015]. En fait, viscéralement opposé à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, le gouvernement Flosse introduit la contribution de solidarité territoriale (CST), qui se rapproche partiellement d'un impôt sur le revenu, parce qu'elle concerne toutes les personnes physiques domiciliées en Polynésie française[1016]. En 1998, il instaure également la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans le cadre d'une réforme fiscale liée au Pacte de progrès, qui vise à remplacer sous cinq ans les droits d'entrée et certaines taxes d'importation[1017]. Cependant, à cette période (1996), le système fiscal fait payer aux ménages les plus modestes le paradis fiscal des riches[1018]. La fiscalité protectionniste présente des conséquences régressives sur le plan social[1019]. En 2000, la fiscalité indirecte représente 76% des recettes. La CST apparaît donc comme la seule fiscalité directe versée au budget de la Caisse de

[1012] Le manifeste du parti explique que « *le développement des activités économiques du Territoire, notamment par l'exploitation systématique de ses richesses traditionnelles ou potentielles s'avère d'une nécessité vitale. (…) L'Agriculture, l'Elevage et la Pêche doivent retrouver la place prépondérante qu'ils occupaient dans notre économie* ». La défense de la pêche est l'occasion de rappeler les origines gaullistes du mouvement, en citant les mots du Général prononcés à Papeete en septembre 1966 : « *Mais votre avenir, c'est aussi l'océan (…). Cet ensemble magnifique (…) de lagons, d'étendues maritimes, cet ensemble peuplé par des hommes qui sont des hommes de la mer, des marins, des navigateurs, des pêcheurs* ».

[1013] Cf. *TAHOERAA HUIRAATIRA, Mieux gérer la Polynésie avec le Tahoeraa Huiraatira*, Papeete, *Tahoeraa Huiraatira*, 1982, 120 p.

[1014] En la matière, l'objectif annoncé concerne la réduction des disparités géographiques. Le désenclavement les îles éloignées « *comme l'expression de la SOLIDARITE qui unit les Polynésiens (…). Cependant, esprit de solidarité ne signifie pas gaspillage de nos ressources (…), une rationalisation des choix budgétaires sera entreprise* », op. cit.

[1015] Le parti se déclare favorable « *à une refonte* complète *de notre système fiscal dans le sens d'une plus grande équité. Dans cet esprit, l'impôt sur les transactions, économiquement et fiscalement injuste, devra être revu dans son application, voire même supprimé et remplacé* », pour trouver un « *équilibre harmonieux entre ce qui doit être prélevé sur la Dépense et ce qui doit l'être sur la Fortune* », op. cit.

[1016] Il s'agit d'un impôt direct (avec l'impôt sur les sociétés, celui sur les transactions et celui sur le revenu des capitaux mobiliers) prélevé à la source par une contribution sur les traitements, les salaires, les pensions.

[1017] Cf. Poirine B., « L'économie de « l'après-CEP » : forces et faiblesses », op. cit.

[1018] Poirine B., *Tahiti, stratégie pour l'après-nucléaire…*, op. cit.

[1019] Jusqu'en 1998, il s'agit d'une fiscalité très spécifique, basée essentiellement sur la taxation des importations (droits d'entrée et de douane), qui passe de 12,9 % de la valeur des importations en 1960 à 48,6 % en 1996.

Prévoyance Sociale (CPS), établissant un système qui renforce les inégalités de revenu et de patrimoine entre les ménages polynésiens[1020].

Pourtant, dans les années 1980, le PIB par habitant de la Polynésie était le plus élevé de l'Outre-mer français. Sans avoir connu de révolution industrielle, la Polynésie française s'oriente vers une économie « postindustrielle », une « économie de services » représentant plus de 80% du PIB : « *Toutes les économies insulaires à haut niveau de vie reposent sur l'exportation de services (financiers ou touristiques), à l'exception de l'Islande (pêche)* »[1021].

Mais le capitalisme « insulaire »[1022] développé par les gouvernements de l'ère Flosse ne possède pas toujours une grande cohérence, ni dans sa conception, ni dans la pratique. Il répond à un type d'économie de rente ajusté à sa périphérie (réduction des importations, développement touristique), étant donné l'insularité et l'éloignement continental. Le capitalisme tahitien mêle l'idée de l'accumulation de ressources matérielles à la quête de prestige symbolique, dont le système de valeur oscille à la fois entre un idéal de « grandeur » (du patrimoine, de la fortune) et la défense des valeurs chrétiennes et familiales, entre la défense de la spécificité polynésienne et la modernisation socio-économique permise par le flot d'argent déversé par l'Etat. L'attachement du parti au libéralisme économique côtoie l'organisation d'un « *vaste système de redistribution en faveur des Polynésiens des îles éloignées et des habitants aux revenus modestes* »[1023]. Mais les politiques économiques menées par les gouvernements Flosse s'articulent autour d'un libéralisme plus complexe qu'il n'y paraît. Il s'agit d'un libéralisme oscillant entre interventionnisme et libéralisme débridé[1024], dont le ressort interne est *in fine* l'accumulation des ressources par les oligopoles notabiliaires, ainsi que la redistribution clientéliste.

La redistribution des années 1980 a été rendue possible par l'« euphorie » post-autonomie des années 1984-1986, marquées par des budgets en expansion[1025]. La

---

[1020] « *Sur le plan social, ce système fiscal atypique a un caractère régressif : il frappe plus durement les bas revenus que les hauts revenus, puisque c'est la consommation qui est taxée, et non le revenu et la fortune* », in « L'économie de « l'après-CEP »… », op. cit., p. 320.

[1021] Op. cit., p. 319.

[1022] Voir les travaux de l'économiste B. Poirine, op. cit. ; « Eloignement et compétitivité dans les petites économies d'Outre-mer », in *TPM* N° 199, novembre 2007, pp. 15-18.

[1023] Regnault J.-M., « La vie politique en Polynésie française. Penser les antipodes », in *Hermès* n° 32-33, « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », 2002, p. 524.

[1024] En matière de stimulation des investissements, plusieurs dispositifs de défiscalisation sont mis en œuvre (« loi Pons » votée en 1986, plein effet en Polynésie depuis 1995 ; « loi Flosse », rajoutant un dispositif de défiscalisation locale, puis « loi Girardin »). Ils entraînent la construction d'hôtels et de résidences immobilières, dont les investisseurs sauront tirer le bénéfice à court terme (« empocher la défisc' ») en délaissant ensuite des structures, dont le montage fut l'opportunité pour des agences de défiscalisation de développer un système de fraudes. Leur ampleur est peu à peu connue (Affaire Pageau, puis affaire Bernier). Les fraudes portent sur un montant de plus de 2,8 milliards de FCFP. Des rabatteurs de dossiers d'investissements, n'excédant pas le seuil d'une trentaine de millions de FCFP et se dérobant ainsi aux contrôles fiscaux, ont fait de la Polynésie « *une pompe à fric* », selon l'expression d'un protagoniste de l'affaire. Cf. *La Dépêche*, 26 juin 2012. Voir l'analyse de B. Poirine dans *Les Nouvelles* du 26 juillet 2011.

[1025] « *Le budget prévisionnel de 1987 affectait 62 % de la section de fonctionnement à des opérations de redistribution. Mais cette redistribution comprenait aussi de fortes subventions aux églises et associations*

« surchauffe économique » est notamment liée à la manne financière d'après-cyclones, et au plein effet de la loi communale et des statuts[1026]. Les comptes administratifs de l'ensemble des communes passent de 11.2 milliards de FCFP de dépenses en 1982 à 21.7 milliards FCFP en 1988[1027]. Le retournement de la conjoncture internationale en 1988 s'est traduit par la baisse du dollar, la hausse de l'inflation et des coûts de fret, la baisse des recettes douanières, le ralentissement des investissements, qui ont diminué la rente à redistribuer. Le Territoire doit recourir à l'emprunt pour assumer ses charges financières. Les budgets territoriaux et communaux sont grevés par les coûts de fonctionnement ou par des investissements trop importants. En 1991, la Polynésie française est un territoire « *riche mais non développé* »[1028]. Pourtant, les élections de 1991 interviennent sans que les candidats n'abordent vraiment les questions lancinantes de la croissance démographique, de l'après-CEP, ou de la réforme de la fiscalité.

Les carences de l'autonomie apparaissent en matière budgétaire, dont les contraintes limitent l'utilisation à des fins de régulation conjoncturelle de la demande[1029] : 75% des recettes du budget du Territoire sont douanières, lequel ne dispose pas de politique monétaire ou de change ; or, le Franc CFP est surévalué. Outre l'effet anesthésiant de la rente atomique, Bernard Poirine fait le constat de plans non votés, d'un « protectionnisme commode » et de l'inflation. La rente finance les sursalaires du secteur public, tandis que cette politique s'avère socialement injuste : les taxes d'import concernent 31% des bas revenus et 11% des revenus les plus élevés. La gestion de l'après-nucléaire s'effectue au jour le jour : un budget qui croule sous le poids des dépenses de personnel, un manque de stratégie économique claire et un déficit de justice fiscale. Il n'y a pas de relance possible par la dépense territoriale, parce qu'elle nécessite un moteur externe, étant donné qu'il y trop peu de croissance endogène possible dans une petite île ; enfin, les rentes de situation ne sont pas remises en cause sur un marché surprotégé.

La politique économique des gouvernements Flosse, en marge de la consolidation de la rente, s'inscrit dans le sillage de l'idéologie développementaliste en vogue dans les années 1970 et 1980 dans l'hémisphère Sud. Proposée par les gouvernements Flosse, elle permet aussi de comprendre certaines modalités de la domination néopatrimoniale dans l'espace polynésien. Le développementalisme, idéologie du développement capitaliste, s'articule avec un « autonomisme », qui cherche à favoriser les investissements à Tahiti[1030]. Le ministre des Finances de cette époque, Patrick Peaucellier, explique que la politique de développement

---

*diverses et n'a donc que partiellement réduit les inégalités. On est tombé dans le schéma classique des fidélités obtenues par la redistribution* », in Regnault J.-M., « La vie politique du Territoire de la Polynésie française de 1984 à 1994 », op. cit., p. 98.

[1026] Recettes en croissance entre 1973 et 1978 : de 1,7 à 4,4 milliards de FCFP, puis accélération entre 1982 et 1988 : de 8,4 à 24,3 milliards de FCFP.

[1027] Op. cit.

[1028] Selon l'économiste M. Defrance, cité par J.-M. Regnault. Op. cit.

[1029] Poirine B., « Quel statut économique et social ? Bilan de dix ans de politique économique et sociale dans le cadre de l'autonomie interne », in Faberon J.-Y., op. cit.

[1030] Cf. Bagnis Hinano, « La promotion de l'investissement privé dans le cadre du statut d'autonomie de la Polynésie française », in *TPM* n° 206, juin 2008, pp. 15-20.

s'avère efficace dans la première période du pouvoir local de Gaston Flosse (1982-1987). Mais la dynamique est rapidement freinée, à partir de 1991, par ce qu'il nomme un « *blocage culturel* » : le développement n'est pas accepté par les populations[1031].

La configuration polynésienne rappelle les limites du développementalisme, parce que « *Le poids des allégeances et des identifications traditionnelles, les solidarités sociales, les conceptions et pratiques économiques concourent à freiner les transformations inhérentes à l'entreprise modernisatrice* »[1032]. La politique économique proposée par Gaston Flosse, dans un discours à l'assemblée territoriale le 14 septembre 1984, révélait son ambition : « *Tendre vers l'indépendance économique me paraît être un dessein susceptible de mobiliser les efforts et l'enthousiasme de notre pays* »[1033]. Dix ans plus tard, dans un rapport de la Cour des comptes, il est constaté que « *l'euphorie entretenue, trente ans durant, par l'économie de la bombe, ne se prêtait ni à l'apprentissage des disciplines individuelles et collectives, ni à la recherche d'une moindre dépendance économique* »[1034]. L'élaboration du Pacte de progrès en 1992 et 1993 est l'occasion pour le gouvernement Flosse de faire un premier bilan des dix ans d'autonomie de la Polynésie[1035]. Pour Gaston Flosse, « *Le Pacte de progrès, c'est notre boussole, notre référence permanente, notre obsession* »[1036]. Le Pacte est effectivement présenté comme un projet de société appuyé sur la reconversion de l'économie locale.

Le temps de l'après-CEP, débuté en 1996, inaugure une nouvelle période qui implique de reconvertir une économie rentière. En 2000, Gaston Flosse se félicite, de manière imagée, du choix d'une politique judicieuse pour la reconversion de l'économie en diminuant notamment le coût des dépenses extérieures[1037]. Jugeant ses vingt ans de gouvernement, le leader estime que sa politique économique « *a suscité la confiance et rallié le plus grand nombre autour d'un projet collectif largement consensuel* ». Toutefois, après la

---

[1031] Entretien de J.-M. Regnault avec Patrick Peaucellier, 1er octobre 1993.

[1032] Bourmaud D., *La politique en Afrique*, op. cit., p. 49.

[1033] Cité in Regnault J.-M., op. cit., p. 97.

[1034] Rapport de la Cour des comptes, 1994, p. 193, op. cit.

[1035] Un des concepteurs du Pacte, Christian Vernaudon a souligné la parenthèse de l' « union sacrée » des autonomistes entre avril 1992 et janvier 1993 pour permettre l'élaboration de la Charte de développement et du Pacte de progrès. L'unanimité (hors indépendantistes) permet à l'assemblée territoriale, réunie en session extraordinaire le 15 janvier 1993, de voter une motion de soutien au projet. Mais le Contrat de développement n'est qu' « *une pièce du puzzle* » du Pacte, selon le représentant polynésien au Conseil économique et social. Cf. Vernaudon C., « Le statut du Territoire et le Pacte de Progrès », in Faberon J.-Y. et alii, *Le statut du territoire de la Polynésie française. Bilan de dix ans d'application*, Aix-en-Provence, Economica et Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1996, 287 p.

[1036] Cité p. 83, in Poirine B., *La fin du paradis ?*, Papeete, Bernard Poirine, 1994, 162 p.

[1037] « *Trente années durant, l'économie de la bombe avait dispensé ses bienfaits et distillé ses poisons. Occupée à consommer sans avoir à produire plus du quart de ce qu'elle dépensait, la Polynésie pouvait jouer impunément les Cendrillon. Aux douze coups de minuit, le carrosse a bien failli redevenir citrouille. Rarement un pays a dû, en si peu de temps, se reconvertir aussi profondément, en esprit et dans l'action. Notre histoire des dix dernières années est celle d'une crise majeure suivie aussitôt d'une reconversion réussie. C'est un scénario-catastrophe qui s'est transformé en success-story* (…). *Il y a dix ans, l'économie polynésienne ressemblait à une pyramide posée sur la pointe, pour l'essentiel fondée sur la dépense publique et sur les apports financiers de l'Etat. Aujourd'hui, la pyramide est assise sur sa base : alors qu'en 1991, nous ne couvrions nos dépenses extérieures qu'à hauteur de 22% nous avons aujourd'hui plus que doublé le score* ». *Les Nouvelles*, 22 septembre 2000.

défaite de mai 2004, Gaston Flosse nuance son approche : « *De nombreux Polynésiens ont considéré que nous avions insisté sur le développement économique et pas assez sur le partage* »[1038]. Cependant, il rappelle que durant la décennie 1994-2004, « *La production s'est développée et la consommation aussi* »[1039]. Or, selon l'économiste Christian Montet, « *Si le PIB par tête a fortement progressé durant la période 1960-1985, il ne progresse guère depuis. En termes réels, le PIB par habitant se trouvait ainsi en 2003 à peine au-dessus de son niveau de 1986* »[1040].

En 2004, l'économie polynésienne demeurait tirée par l'argent versé par la République. Alors que la France a dépensé 150 milliards de FCFP (1.3 milliards d'euros) en Polynésie, soit 600 000 FCFP par habitant (5 028 euros), le budget de la collectivité atteint environ 143 milliards de FCFP (1.2 milliards d'euros), dont les recettes proviennent des impôts du système fiscal polynésien (100.6 milliards de FCFP soit 843 millions d'euros) et des dotations de l'Etat, pour une dette de presque 55 milliards de FCFP (environ 460 millions d'euros) [1041]. En fait, l'inspiration développementaliste des dirigeants s'accommode d'un système économique fondé sur la rente et qui a fait la fortune de nombreux notables.

L'économie demeure fondamentalement dépendante, depuis 1965, des transferts de fonds publics métropolitains. La rente nucléaire du CEP a été remplacée par une rente administrative post-nucléaire. Les dépenses du CEP en 1966 représentaient 76% du PIB en Polynésie française contre 23% en 1988. L'économie de rente nucléaire et le syndrome hollandais[1042] ont provoqué l'inflation, la dégradation du solde des échanges et le développement du secteur tertiaire[1043]. De fait, le développementalisme est « garanti » par une économie de rente, parce que l'afflux de richesse est en grande partie indépendant de la valeur ajoutée marchande locale. Enfin, le référentiel « développement » dépend d'autres facteurs externes (par exemple, la baisse du tourisme américain après le 11 septembre 2001).

Sur le plan des politiques sociales, Gaston Flosse considère que « *S'il est une chose que l'on ne peut pas reprocher honnêtement à notre majorité, c'est de ne pas avoir œuvré pour mieux répartir les richesses et mettre fin aux injustices* »[1044]. En réalité, les clients qui le reconnaissent en tant que chef politique du *Fenua* jouissent des bonnes grâces matérielles du détenteur du pouvoir. Dans ce schéma, on se rapproche du Chirac « radical-socialiste »

[1038] *La Dépêche*, 23 décembre 2004.
[1039] *Tahiti Business*, n°23, juillet 2004, p. 16.
[1040] Cité par Al Wardi S., *Les dérives*, op. cit., p. 121.
[1041] *Fenua Economie* n° 3, 2005-2006, pp. 64-65. En 2003, 36.6 milliards de FCFP (306.5 millions d'euros) ont été injectés par l'Etat (fonctionnement et investissement), soit 23% des recettes du budget de la collectivité. L'Etat pourvoit notamment les communes polynésiennes en 2004 pour environ 7.2 milliards de FCFP (60 millions d'euros) au titre de la Dotation globale de fonctionnement (DGF).
[1042] Le secteur qui reçoit la rente prélève des ressources sur d'autres secteurs ; la production locale est découragée par la hausse des coûts salariaux.
[1043] L'augmentation des effectifs de la fonction publique (3 264 en 1962, 26 136 en 2000) se caractérise par une dominante des emplois administratifs de statut territorial (les 3/5 en 2001). Cf. Poirine B., op. cit.
[1044] *La Dépêche*, 9 novembre 1987.

version Henri Queuille, dont le clientélisme assure le leadership du notable[1045] : « *Tous les mardis, je reçois à la présidence sans rendez-vous de cinq heures du matin jusqu'à tard le soir. Ce sont soixante à quatre-vingt personnes qui viennent me voir* »[1046]. La conception du social chez Gaston Flosse est perceptible, lorsqu'il conclut les travaux de la première phase de ces « états généraux » : « *Ceux qui dans leurs rapports ont parlé d'égoïsme sont absents. Et l'absence, n'est-ce pas de l'égoïsme ? (…) Vous avez employé tous les qualificatifs disponibles tant et si bien qu'il n'y en a plus. Immature, clientélisme, assistanat… Mais où commence-t-il et où s'arrête-t-il ?* ».

A la fin des années 1970, Gaston Flosse tâche de « socialiser » une image plutôt notabiliaire pour rivaliser avec les autonomistes, qui se réclament du peuple dans la représentation de la question sociale[1047]. Lors de la présidence flossienne des années 1980, les attaques contre le gouvernement et son président prennent souvent leur source dans des problèmes sociaux (1983, 1987). Malgré la démission de Flosse en février 1987 – « *Nos difficultés ne tiennent pas à notre politique, mais à ma personne* »[1048] – et son remplacement par Jacky Teuira en tant que président du gouvernement, les conflits sociaux d'octobre 1987 entraînent le renversement de la majorité gouvernementale. Les rouages du clientélisme du système Flosse dans les années ultérieures tend à inclure les syndicalistes et les potentiels leaders de mouvements « sociaux ».

Le clientélisme, examiné dans la partie suivante, ne peut toutefois masquer l'amorce de politiques sociales menées par les gouvernements Flosse. Le pan social du programme du *Tahoeraa* esquisse des propositions relevant d'une politique de la famille. Dans la quête de « rassemblement populaire », la mention de la « valeur familiale », très importante en Polynésie, évoque la famille comme « *le lieu du BONHEUR où dans la force de vivre ensemble se forgent des valeurs d'ENTHOUSIASME ET DE GENEROSITE* » (manifeste de

[1045] Notable corrézien et président du Conseil sous la IV[ème] République. Plusieurs de ses formules sont passées à la postérité : « *La politique ne consiste pas à faire taire les problèmes, mais à faire taire ceux qui les posent* »… Voir par exemple la journée d'étude du 9 octobre 2010 à Tulle, « Henri Queuille, le radicalisme et le monde rural ». J.-M. Regnault compare l'aspect électoral de la politique polynésienne à la fin du XX[ème] siècle au contexte de la III[ème] République : « *C'est dans une atmosphère très IIIème République, très radical-socialiste même, que les campagnes électorales se déroulent* ». In « Des élections pour rien … », op. cit., p. 89.

[1046] « *La semaine dernière, j'ai reçu une maman qui est venue avec son bébé dans les bras, un autre de ses enfants et son mari. Ce dernier travaillait et faisait vivre sa famille, mais ses revenus n'étaient pas suffisants pour avoir un logement, alors, ils vivaient à droite et à gauche, chez des « fetii ». Cette femme avait fait une demande de logement à l'OTHS mais n'avait pas eu de réponse, alors elle me demanda de l'aider pour faire avancer son dossier. Et puis, elle me raconta que son mari avait perdu son emploi avec lequel il faisait vivre aussi des « fetii » qui les hébergeaient. Elle avait quelques économies alors elle avait pu s'en sortir au début mais le jour où ses revenus ont été épuisés, les « fetii » ont commencé à regarder d'un mauvais œil cette femme et son mari. Aujourd'hui elle était sans un sou, n'avait plus rien à manger, nourrissait son bébé avec des biberons préparés à l'eau froide du robinet. J'ai alors demandé aux Affaires Polynésiennes qu'on essaie de lui trouver quelques vivres* (…) », in *La Dépêche*, 31 juillet 1992.

[1047] Pendant la visite du président Giscard d'Estaing à Pirae en 1979, G. Flosse demande à un chômeur polynésien de vingt ans, Yannick Neagle, de s'adresser au président de la République : « *La jeunesse qu'il faut aider en priorité, c'est celle des adolescents urbanisés, rejetés de l'école, les laissés-pour-compte de la société, de cette société polynésienne dont les structures se sont profondément modifiées depuis l'arrivée du [CEP] en Polynésie française* », in Mazellier P., *Tahiti autonome*, op. cit., p. 144.

[1048] *La Dépêche*, 7 février 1987.

1977). Des propositions sont citées pêle-mêle : réduction de la délinquance juvénile, un « *enseignement adapté à la réalité de la famille polynésienne* », un « *statut de la mère de famille* » ou l'aide directe aux familles mal logées, habitat social, etc. Les objectifs du parti sont ambitieux : mise en place d'une véritable politique économique et sociale pour lutter contre les « abandons » des « *oubliés de la croissance* », en s'engageant à « *créer des emplois, atténuer la disparité des revenus, (…) garantir le pouvoir d'achat, et (…) mieux répartir la population active tant sur le plan géographique que sectoriel* ». Si ces louables intentions ont connu des réalisations partielles, la proposition d'un statut de la mère de famille peut interpeller l'esprit républicain[1049], renvoyant au conservatisme moral voire au paternalisme social[1050]. D'ailleurs, quand l'opposant Oscar Temaru fait une proposition d'allocation pour les mères au foyer, Gaston Flosse juge le projet « *incohérent et irréaliste* », parce qu'il coûterait la presque totalité du flux financier de l'après-CEP[1051]. En revanche, la généralisation de la protection sociale, à partir de 1995, et la générosité redistributive de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) ont fourni des prestations sociales, dont le taux de couverture et les taux de remboursement des prestations médicales ont pu dépasser ceux appliqués en métropole[1052].

L'instauration de la protection sociale généralisée (PSG) intervient trois ans après la reprise en main de la présidence du gouvernement. Elle constitue une rénovation très importante du système de protection sociale. La délibération de l'assemblée territoriale du 3 février 1994 met en œuvre un taux de couverture de la population qui passe de 70% en 1994 à 99% en 2007[1053]. L'instauration de la Contribution sociale de solidarité (CST)[1054] vise à

[1049] La valeur « famille », du triptyque « travail/famille/patrie » adopté par Pétain lors de la « Révolution nationale », envisage que l'Etat français honore les familles nombreuses, et surtout la « femme au foyer » (instauration de la fête des mères). L'avortement est également condamné.

[1050] Voir l'ouvrage de P. Cerf, *La domination des femmes à Tahiti…*, op. cit.

[1051] *Les Nouvelles*, 19 septembre 1997.

[1052] Voir Drollet Solange, *Le système polynésien de protection sociale. La couverture sociale généralisée au 1er janvier 1995*, PU d'Aix-Marseille, 1996, 254 p.

[1053] Cf. Rapport du CESC de la Polynésie française sur la PSG, auto-saisine, août 2010.

[1054] B. Poirine évoque une politique sociale intelligente qui permet de diminuer le chômage à long terme, en raison de l'absence d'un Revenu Minimum d'Insertion et des Assedic, de l'octroi d'aides au logement, de cotisations sociales plus faibles que dans les DOM, et de la faible émigration de travail par rapport aux voisins du Pacifique. Cf. Sénat, séance du 21 octobre 1997, résumé de la problématique de la CST par le ministre des Relations avec le Parlement, D. Vaillant : « *En application de l'accord-cadre relatif au Pacte de progrès signé le 27 janvier 1994, (…) deux délibérations de l'assemblée territoriale ont, en juin 1993, institué la contribution de solidarité territoriale, dite CST, ou plus exactement CST 1. En effet, ce dispositif a été annulé par le tribunal administratif de Papeete, décision confirmée par le Conseil d'Etat le 30 juin 1995, au motif essentiel que le système de prélèvement de la contribution portait grossièrement atteinte au principe de l'égalité du citoyen devant les charges publiques. Parallèlement à cette procédure contentieuse, le gouvernement du territoire a alors fait adopter, en septembre 1994, une nouvelle délibération pour mettre en place la CST 2. Avant même sa mise en œuvre, cette délibération a été de nouveau annulée par le tribunal administratif, pour vice de forme cette fois-ci.* [La délibération a été prise par l'assemblée hors session ordinaire]. *Une nouvelle délibération a alors été prise par l'assemblée territoriale (…) le 8 décembre 1994, pour réinstaurer une nouvelle CST, dite CST 3. La proposition de loi organique que vous examinez a pour objet de consolider cette CST 3 puisque l'article 1er consiste à valider la délibération du 8 décembre 1994, dont la légalité administrative a pu être de nouveau suspectée, et que l'article 2 consiste à valider les impositions prélevées en application de cette délibération. (…)*

équilibrer le financement de la protection sociale. Toutefois, la mise en œuvre de la CST suscite un conflit social en septembre 1994, jusqu'à la levée des barrages, obtenue par le gouvernement polynésien le 20 octobre[1055].

Néanmoins, l'ère Flosse est loin d'avoir endiguée la précarité croissante dans les faubourgs de Papeete ou « côté montagne »[1056]. Les gouvernements autonomistes comptent sur le dynamisme de l'activité économique, quand beaucoup d'argent et de liquidités étaient en circulation. La pyramide (ou la cascade) de la redistribution financière, si elle laisse filtrer peu de ressources « au bas » du système, contient la précarité de nombreuses familles par les filets de l'aide sociale, familiale ou paroissiale[1057].

Janus assume le double paradoxe suivant : d'une part, il s'est évertué à institutionnaliser la « dette nucléaire » afin d'en faire une rente administrative ; d'autre part, le développement économique de la Polynésie se base à la fois sur des infrastructures, dont la conception et la mise en œuvre reposent principalement sur les capacités techniques et les financements de l'Etat, ainsi que sur des dispositifs de défiscalisation autorisés par l'Etat, qui ont maintenu un certain niveau d'investissement (pas toujours productifs) durant le temps de son hégémonie politique. Lors de la crise budgétaire entre Etat et Territoire en 1992, Gaston Flosse révèle son ambition quasi-étatique pour la Polynésie française, en comparant ses institutions sur le même plan que l'Etat : « *Répétons-le : la politique d'un gouvernement est une et indivisible. Le budget ne peut en être détaché. Imagine t'on la Cour des comptes faire le budget de la Nation à la place du Parlement ?* »[1058].

Le leader entreprend la modernisation des dynamiques socio-économiques en Polynésie française. De fait, le développement et la récupération du discours identitaire *maohi* sont indispensables au leader pour légitimer une position politique dominante.

---

*Certes, le dispositif mis en place par la CST 3 paraît plus complet que celui de la CST 1. Outre les traitements, salaires, pensions, rentes viagères et indemnités diverses, revenus des activités non salariées, la CST 3 concerne également les revenus des capitaux mobiliers et les revenus des activités agricoles et assimilées* (…) ».

[1055] Le rapporteur de la commission des lois constitutionnelles explique que c'est « (…) *le jugement du tribunal administratif de Papeete, parce qu'il supprimait purement et simplement la contribution sociale de solidarité, [qui] avait provoqué de graves tensions sociales sur le territoire, allant jusqu'à la grève générale. Des heurts violents débordèrent à Papeete le service d'ordre : pillages et incendies en résultèrent, dont la ville garde encore les traces, nous en avons été les témoins* ». Lucien Lanier, Sénat, op. cit.

[1056] Cizeron M., Hienly M., *Tahiti côté montagne*, Papeete, Haere Po No Tahiti, 1983, 204 p.

[1057] Voir Cerf P., op. cit.

[1058] *La Dépêche*, 31 juillet 1992.

## D/ Entre autonomisme et nationalisme

L'ambivalence du discours politique autonomiste est présent dans le terme *tiamara'a* signifiant aussi bien « autonomie » qu' « indépendance »[1059]. Il se retrouve également dans la promotion d'une « nouvelle identité » lors de la période du *renouveau culturel*.

### 1. Une « nouvelle identité » polynésienne

Dans une approche rappelant le gaullisme social, Gaston Flosse retient l'idée de « nouvelle société »[1060], dont il propose l'avènement en Polynésie à la fin des années 1970[1061]. Il s'agit d'une « nouvelle société polynésienne », corollaire d'une « nouvelle identité ». Les statuts du parti ainsi que le *Manifeste* [refondateur] *pour le Tahoeraa Huiraatira* de 1977 attestent clairement de l'orientation du programme de Gaston Flosse, dont le parti entend incarner le « *destin commun* » des Polynésiens[1062].

La refondation impulsée dans le parti par Gaston Flosse entraîne l'attente d'un projet neuf et audacieux de la part des militants et d'une partie de l'électorat. Le projet prépare le revirement autonomiste de 1980 et annonce la politique des décennies suivantes en proposant une sorte de *new deal* à ses concitoyens[1063]. Le projet du *Tahoeraa Huiraatira*, résumé dans le manifeste, s'appuie sur le constat de la mutation démographique, économique et socioculturelle de la société polynésienne, qui conduit à « *l'éclatement de la famille*

---

[1059] Voir Al Wardi S., « Une approche du concept d'indépendance », in Regnault J.-M., *François Mitterrand et les territoires français*…, op. cit., pp. 153-159.

[1060] « *Réussir à édifier une société polynésienne nouvelle et cela par l'union de tous – cela par un vaste rassemblement populaire : le Tahoeraa Huiraatira* », Manifeste du *Tahoeraa Huiraatira*, 1977.

[1061] S'il serait exagéré de parler de *reproduction idéologique* ou d'un simple mimétisme, le projet de « nouvelle société », évoqué par le Premier ministre Chaban-Delmas, intervient dans le discours et le projet politique du *Tahoeraa* au cours des années 1970. La préférence de G. Flosse en 1974 se porte sur Chaban-Delmas au détriment du libéral Giscard d'Estaing. Cette orientation incarne t'elle la fibre d'un gaullisme social qui vibrerait chez le leader polynésien ? Ce n'est pas impossible, car il a été noté le caractère socialisant de certaines politiques sociales de ses gouvernements. Cependant, il semble que cette propension sociale (en partie clientéliste) appartienne au registre du chef distributeur et pourvoyeur de ressources.

[1062] « *Il [Le Territoire] lui faut surtout, en puisant dans l'héritage de ses traditions culturelles et dans la richesse résultant de la diversité de ses composantes, édifier une NOUVELLE SOCIETE POLYNESIENNE, donner à la Polynésie sa NOUVELLE IDENTITE. (…) En un moment aussi important de son histoire, il est du devoir impérieux du TAHOERAA HUIRAATIRA de demander aux Polynésiens et aux Polynésiennes de s'UNIR et par un EFFORT COMMUN de réussir à maîtriser les données de notre DESTIN COMMUN. (…) NOUVEAU DESTIN INSTITUTIONNEL, NOUVEAU DESTIN ECONOMIQUE, NOUVEAU DESTIN SOCIAL ET CULTUREL (…). Le TAHOERAA HUIRAATIRA conscient de ses responsabilités de premier MOUVEMENT POLITIQUE POLYNESIEN et fidèle à sa ligne de conduite, est prêt à œuvrer pour une NOUVELLE SOCIETE POLYNESIENNE plus libre, plus juste et plus responsable* ». Les majuscules proviennent des textes d'origine. Est aussi évoqué un « *RESPECT EXIGEANT DE L'ENVIRONNEMENT* ».

[1063] « *Cette société (…), nous devons la construire sur des valeurs essentielles qui nous unissent et qui s'appellent : FAMILLE, JUSTICE, TRAVAIL ET LIBERTE (…). C'est en faisant participer davantage les Polynésiens aux affaires qui les concernent (…) que l'on pourra édifier la nouvelle Société Polynésienne (…), c'est-à-dire une Société où le Futur se marie harmonieusement avec le Passé, une Société où les valeurs morales et culturelles traditionnelles soient source d'enrichissement pour les jeunes générations. (…)* », op. cit.

*polynésienne et [à] l'abandon des valeurs morales* ». C'est le socle sur lequel intervient le discours identitaire, à un moment où le renouveau culturel polynésien légitime les autonomistes. Face aux mutations engendrées par la modernisation de la société et de l'économie polynésiennes depuis 1965, le parti développe un discours basé sur une « *nouvelle IDENTITE* »[1064].

La réponse du parti politique de Gaston Flosse aux transformations de la société polynésienne traduit une forme d'*œcuménisme idéologique* : les revendications humanistes (politiques sociales) côtoient le conservatisme moral, l'aspiration identitaire, la lutte contre les privilèges, la défense du droit des femmes ou la défense de l'environnement. Le terrain identitaire n'est pas abandonné à ses adversaires politiques. Cette période de crispation indépendantiste, est marquée par la création en janvier 1977 du *Front de libération de la Polynésie française* (ancêtre du *Tavini Huiraatira*), ainsi que par les attentats d'un groupe dirigé par un neveu de Pouvanaa, Charlie Ching[1065]. Par ailleurs, l'attitude condescendante du pouvoir giscardien cristallise des tensions aussi bien politiques que sociales, qui se traduisent sur le terrain du discours identitaire et communautaire.

Déçu par la gestion politique de l'Etat, Gaston Flosse détermine de plus en plus sa rhétorique politique en fonction de l'enjeu « culturaliste », opposant non pas le territoire et le centre parisien, mais la Polynésie et l'Etat. Il s'en prend, en langue tahitienne, au haut-commissaire Paul Cousseran, le 18 septembre 1978 : « *Qu'on fustige ce popa'a, cet étranger qui commande à tout le monde sans avoir été élu et qui se substitue aux élus* »[1066]. En 1981, le haut-commissaire contre-attaque : « *si Gaston Flosse n'avait pas occupé dans la vie politique le créneau de la présence française, nous l'aurions peut-être déjà trouvé parmi les autonomistes les plus virulents, tant sont grandes sa haine de l'Administration et ses réactions poujadistes à l'égard de l'Etat* »[1067]. La posture de Flosse évolue vers la formation d'un pouvoir le plus autonome possible de l'Etat sur le plan institutionnel. Mais il s'agit aussi d'obtenir le monopole du discours culturaliste, pour « couper l'herbe sous le pied » des indépendantistes.

---

[1064] « *Nous affirmons qu'une politique sociale de grande envergure en faveur de la majorité de la population est indispensable à l'équilibre et à l'épanouissement de la Société Polynésienne. Nous savons qu'il y a dans la population un immense besoin d'action pour donner à la Société Polynésienne sa Nouvelle IDENTITE, une identité qui réponde à un besoin d'HUMANITE ET DE JUSTICE. NOUS VOULONS UNE SOCIETE HUMAINE* (…) ». Le manifeste va jusqu'à remettre en cause la domination des notables tahitiens en affirmant qu' « *il est juste de reconnaître les différences de mérite, de compétence ou de travail. Mais il n'est pas juste que se perpétuent des inégalités qui ne trouvent leurs origines que dans l'histoire, la naissance ou le hasard. CE SONT CES INEGALITES QUE NOUS VOULONS ABOLIR » ; « IL FAUT ABOLIR LES PRIVILEGES. IL Y A DES PRIVILEGES QUE MAINTIENT LE POIDS DES HABITUDES* », car les privilèges du savoir (connaissance et compétence) ne « *doivent pas être l'apanage d'élites restreintes issues de milieux sociaux privilégiés* ».

[1065] Dynamitage de la poste de Papeete et plusieurs homicides (un métropolitain, un officier). Arrêté puis emprisonné, il se présente aux territoriales avec le parti *Te Ta'ata Tahiti Tiama* (« le Tahitien indépendant »).

[1066] Regnault J.-M., « De détestables images du pouvoir en Polynésie française », p. 166, in Fayaud V., Regnault J.-M., *Images et pouvoirs dans le Pacifique*, op. cit.

[1067] Cité par Regnault J.-M., op. cit., p. 168.

Le discours en faveur d'une nouvelle société polynésienne tente de répondre au *nostalgisme* récurrent à Tahiti à propos de la Polynésie rurale. A propos du récit identitaire de Gaston Flosse, Patrick Cerf fait une allusion malicieuse au penseur Antonio Gramsci[1068], pour qui la conquête du pouvoir politique passe dans un premier temps par la conquête de l'hégémonie culturelle. Le travail du discours sur les valeurs et les représentations permettent l'acceptation de la domination politique. En Polynésie française, « *les stratégies politiques mêlent la manipulation de l'opinion populaire aux intérêts des pays et de leurs dirigeants* »[1069]. De même, le sociologue tongien Epeli Hau'Ofa considère que « *Les privilégiés partagent dans toute la région du Pacifique une culture dominante qui est homogène* », d'autant plus que les élites sont reliées (« *locked* ») les unes aux autres : « *Ce sont ces privilégiés qui ont les moyens de dire aux pauvres de préserver leurs traditions culturelles* »[1070]. La recherche de l'hégémonie culturelle passe par le discours autonomiste.

La continuité du discours du leader du *Tahoeraa* à propos de l'autonomie représente le leitmotiv de ralliement des autonomistes : « *Elle permettra à la population de notre pays d'affirmer sa personnalité et de maîtriser son destin dans le cadre et avec l'assistance de la Nation française* »[1071]. Gaston Flosse penche pour le postulat d'une conciliation de la double identité franco-polynésienne. Après l'obtention du statut de 2004, il déclare que « *Maintenant nous pouvons dire que nous sommes à la fois pleinement Polynésien et pleinement Français* »[1072]. L'identité « première » serait polynésienne, tandis que l'identité française serait une protection des habitants des archipels polynésiens[1073]. L'identité polynésienne n'est pas envisagée seulement comme une identité locale au sein d'une identité nationale : il s'agit de deux identités juxtaposées et imbriquées.

Gaston Flosse a présenté sa conception de la citoyenneté[1074] et celle d'une double identité franco-polynésienne dans un article paru dans l'ouvrage dirigé par les juristes Jean-Yves Faberon et Yves Gautier[1075], puis dans la *Revue juridique polynésienne*[1076]. Il souhaite une citoyenneté polynésienne « dans la nationalité française », dont les traductions empiriques

[1068]Intellectuel (écrivain et théoricien) marxiste italien (1891-1937). Membre fondateur du Parti communiste italien, emprisonné par Mussolini. Voir ses *Ecrits politiques*, 3 tomes, Gallimard, 1974.

[1069] Cerf P., op. cit., p. 368.

[1070] Cité in Chesneaux J., *Transpacifiques. Observations et considérations diverses sur les Terres et Archipels du Grand Océan*, La Découverte, 1987, pp. 201-202.

[1071] In *TAHOERAA HUIRAATIRA*, *L'Europe, une chance de plus pour la Polynésie*, 1984, p. 25.

[1072] *Te Fenua* n° 67, 27 février 2004.

[1073] Selon B. Saura, « *tous les Tahitiens se sentent ethniquement et nationalement Tahitiens, même si certains d'entre eux se sentent aussi nationalement Français* », in *Tahiti Maohi*, op. cit., p. 500.

[1074] « *Le concept (ti'ara'a) – « résidence » ou « territorialité » - qui désignait le titre territorial des anciens dieux-chefs, est celui qui désigne l'être résidentiel de tout un chacun – la citoyenneté française (ti'ara'a farani*) », Baré J.-F., « La France dans la longue durée tahitienne », op. cit., p. 90.

[1075] Flosse G., « La citoyenneté de pays : l'exemple de la Polynésie française », pp. 171-180, in Faberon J.-Y., Gautier Y., *Identité, nationalité, citoyenneté* Outre-mer, Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie modernes, 1998.

[1076] Flosse G., « La citoyenneté de pays : l'exemple de la Polynésie française », in *RJP* n° 5, 1999, pp. 1-10 ; une version presque identique est publiée dans la même revue en 2001.

se concrétiseraient par le moyen d'une « politique sociale » (priorité à l'embauche) basée sur des critères qui seraient le lieu de naissance ou la durée de résidence[1077].

Cependant, à défaut de citoyenneté spécifique, la formation de l'identité polynésienne n'est évidemment pas seulement le fruit des postures idéologiques et rhétoriques du leader. Il incarne la volonté commune des élites tahitiennes de gérer librement les affaires du territoire. Gaston Flosse répond ainsi à l'écho d'un mouvement sociopolitique relatif à l'identité polynésienne qu'il tente de saisir et de modeler en adéquation avec la vision d'un « pays » : *Tahiti Nui*.

Si la pensée politique de Gaston Flosse a pu se nourrir du gaullisme et du développementalisme, elle repose dans une large part sur une « double idée nationale ».

### 2. Une idée « nationale » de la Polynésie française

La mobilisation de la ressource identitaire vise à promouvoir l'autonomie que Gaston Flosse développe pour la Polynésie. L'appartenance à la nation française n'empêche pas un sentiment national, ni la formation d'une entité politique polynésienne.

Malgré la proclamation du maintien dans la République française, l'idée d'un nouveau « pays » apparaît clairement dans les orientations du parti politique de Gaston Flosse. Les symboles « nationaux » (drapeau, hymne, décorations officielles) instaurés lors de l'exercice du pouvoir local confirment une dynamique idéologique doublement « nationale » : l'attachement à la souveraineté française d'une part, la construction d'une identité quasi nationale d'autre part[1078].

Le « double nationalisme » de Gaston Flosse est récurrent au gré de ses déclarations et proclamations officielles : « *Nous soutenons résolument l'autonomie avancée garantie par notre statut politique, et nous souhaitons fermement maintenir la Polynésie au sein de la République française* ». Et ce, pour « *l'avenir de notre Pays* » ; « *Nous voulons construire un pays solide, à l'écart de l'aventure indépendantiste, privilégiant l'unité et la solidarité entre nos îles et entre les Polynésiens de toutes origines* »[1079]. Le mot « Etat » reste tabou, mais le terme de « Pays » permet de rendre compte d'une idée nationale de la Polynésie, sans heurter le cadre républicain : « *Je reste persuadé qu'on ne défend bien que ce qu'on aime bien. C'est pourquoi, à mon tour, je vous demande d'aimer votre Pays, notre Fenua, d'aimer la France et la République (…). Pour protéger notre environnement, pour développer notre économie et*

---

[1077] « *Mais ce n'est pas pour sacrifier à la mode que les Polynésiens souhaitent bénéficier d'une citoyenneté. Parfois j'entends dire : « Le Président Flosse veut copier les Calédoniens et c'est pourquoi il réclame à l'Etat la reconnaissance d'une citoyenneté. Ceci est totalement faux. (…) Lors des campagnes électorales précédentes, le Tahoeraa (…) a toujours défendu la protection de l'emploi (…) et la protection de la propriété polynésienne* ». Dans une *Lettre à tous les Polynésiens* intitulée *Un projet pour notre pays*, il propose un « *régime d'autorisation préalable à l'acquisition de terres par les étrangers* ». Le mécanisme est censuré par le Conseil constitutionnel en 1996.

[1078] Dans son discours de clôture du 4ème Festival des arts du Pacifique, G. Flosse fait part, le 15 juillet 1985, du « *salut fraternel du (…) peuple de Polynésie et de son président* », in *Hau Fenua* n° 2, septembre 1985, p. 99.

[1079] Site Internet du parti politique.

*créer des emplois, pour léguer demain à nos enfants un Pays où il fait bon vivre, il faut respecter notre Pays. Pour le respecter, il faut l'aimer* »[1080].

Cette proclamation du début des années 2000 montre le chemin politique parcouru depuis le manifeste de 1977, qui parlait déjà d'un « nouveau destin » et d'un « avenir commun »[1081].

Par ailleurs, le rejet de l'indépendance ne signifie pas que Gaston Flosse n'adopte pas un double discours national. Le texte précédemment cité est remanié : une « plus large » décentralisation devient une « très large » décentralisation. Il parle aussi de relations entre deux pays, c'est-à-dire la France « *nation puissante, généreuse et libérale qui a déjà su, par sa présence et son action, manifester son amitié et son désir sincère de coopération et de promotion envers notre pays* »[1082]. Gaston Flosse, « le président de tous les Polynésiens »[1083], trace également les frontières qui le séparent de son adversaire Oscar Temaru, qui envisage une rupture avec la France[1084], parce que « *L'autonomie c'est la décolonisation sans les risques de l'indépendance* »[1085]. La prégnance du raisonnement économique et stratégique dans l'idéologie flossiste paraît le dissuader d'un tel aventurisme, même si, pour capter l'électorat, il lui arrive de remettre en question le pouvoir étatique de la France. Averti des rouages politico-économiques et internationaux, il avance le coût pour la Polynésie d'une rupture avec la Mère-patrie française. Il aime citer en exemple la défense de la Polynésie : « *Moi je ne réclame pas l'indépendance de la Polynésie française. (…) Nous sommes compétents pour tout ce qui concerne la vie quotidienne – santé, éducation, travail, économie – mais je ne me vois pas assurer la défense du Territoire en engageant un bataillon de*

[1080] Fascicule présidence, op. cit., p. 23.

[1081] « (…) *Plus qu'un usage, il est du devoir même d'un Mouvement Politique Polynésien de donner aux habitants de ce Territoire sa conception de l'AVENIR COMMUN et les buts qu'il compte atteindre et cela en suscitant et en recherchant un VERITABLE RASSEMBLEMENT POPULAIRE. (…) Il [le Territoire] lui est donné de mieux affermir son attachement à la République Française et cela non pas dans un rapport de soumission ou d'abandon de son identité, mais bien dans un cadre de plus GRANDE LIBERTE, d'une plus large DECENTRALISATION, tel que défini par notre projet d'AUTONOMIE (…)* », Manifeste, op. cit.

[1082] « (…) *La volonté du TAHOERAA qui rejette toute idée d'Indépendance ou tout projet tendant à y conduire. C'est au sein de la REPUBLIQUE FRANCAISE que se situe NOTRE DESTIN INSTITUTIONNEL en tant que TERRITOIRE D'*OUTRE-MER. *Notre Territoire ne peut subvenir seul à ses besoins de sécurité et de développement qui sont importants. Il a besoin d'un véritable ami et compagnon de route, nous le connaissons, c'est la France, nation puissante, généreuse et libérale qui a déjà su, par sa présence et son action, manifester son amitié et son désir sincère de coopération et de promotion envers notre pays (…). Le TAHOERAA combattra énergiquement les inconscients, les aventuriers et les apprentis-sorciers qui militeront pour une Polynésie Indépendante. Mais le TAHOERAA, comme l'ensemble des Polynésiens le souhaite, a obtenu une TRES LARGE DECENTRALISATION que justifie notamment son éloignement par rapport à la Métropole. Et pour cela, une "AUTONOMIE" DE DECISIONS EST NECESSAIRE. Il rejette toutefois catégoriquement l'AUTONOMIE INTERNE telle que celle des COMORES (…) qui mène inévitablement à l'INDEPENDANCE. Avec le statut d'AUTONOMIE DE GESTION, ce seront nos SEULS RESPONSABLES ELUS qui GERERONT de manière collégiale les AFFAIRES LOCALES et détermineront l'action des services publics territoriaux, conformément aux options définies avec une Assemblée Territoriale aux pouvoirs élargis* ». cf. Programme du parti, op. cit.

[1083] *Hau Fenua* n° 4, 1986, p. 67.

[1084] Cf. Al Wardi S., *Les dérives de l'autonomie*, op. cit.

[1085] Discours au congrès du parti, *Les Nouvelles*, 30 mars 2001.

*piroguiers pour surveiller les atolls ! Montrons-nous dignes de confiance en assurant le bien-être collectif de nos concitoyens. Après on verra* »[1086].

En 1985, Gaston Flosse prononce son intérêt pour le statut d'Etat-associé des îles Cook[1087]. Pourtant, il semble que sa réflexion se détourne de cette option. Dix ans plus tard, l'Etat-associé est considéré de peu d'intérêt, « *que ressassent certains frustrés de l'économie* », déclare-t-il au 11ème congrès du *Tahoeraa* en mars 1995[1088]. Par conséquent, comme cela a été maintes fois souligné[1089], et par Gaston Flosse lui-même, l'autonomie, jusqu'à la limite de l'Etat-associé, est un compromis intéressant pour le leader, afin de libérer la Polynésie de la tutelle de l'Etat, tout en ne supportant pas les inconvénients militaires, économiques et politiques d'un véritable Etat… Selon lui, c'est « *une solution originale mais difficile pour concilier deux aspirations contradictoires : notre attachement à la France et la volonté de tous les Polynésiens de se gouverner eux-mêmes* »[1090]. Outre les avancées statutaires relatives aux compétences polynésiennes, Gaston Flosse mobilise un large panel de ressources symboliques dans la quête d'un double nationalisme, qui « étatise » une Polynésie dont il a longtemps espéré obtenir l'élection du président au suffrage universel, et non par l'assemblée de la Polynésie française. Il s'agit du point-limite dans l'évolution institutionnelle de la Polynésie française, dans la mesure où l'indivisibilité du pouvoir souverain dans la République ne permet pas que l'exécutif d'une collectivité territoriale ultramarine soit désigné directement par le suffrage universel[1091].

Malgré tout, selon l'ex-cadre *Tahoeraa* Thierry Nun Fat, Gaston Flosse est un leader « *qui a toujours une certaine vision de la Polynésie française* »[1092]. La filiation gaulliste se traduit surtout chez Gaston Flosse dans une « certaine idée de la Polynésie » et dans l'idée de « grandeur » de *Tahiti Nui* sur la scène internationale dans la région Pacifique. Dans un discours à l'assemblée de la Polynésie française du 22 octobre 2004 qui le consacre à nouveau président (pour quelques mois encore), il revient sur son échec du 23 mai 2004 en expliquant par un « nous » de majesté que « (…) *motivés par la volonté de voir notre pays briller et resplendir par-delà nos frontières, nous nous sommes éloignés de vous, du peuple* ». Cependant, il rappelle ses réalisations (matérielles et symboliques) pour réaffirmer ce qui animerait vraiment la flamme de son action politique : « (…) *Vous étiez au cœur de notre*

[1086] *Les Nouvelles*, janvier 1998.

[1087] « (…) *avec de l'imagination et du cœur, nous pourrons avancer et trouver une formule dont l'idéal pour moi reste celle dont bénéficie nos voisins et cousins des îles Cook* », Préface de G. Flosse in *Hau Fenua* n° 2, septembre 1985, p. 20.

[1088] *Les Nouvelles*, 11 mars 1995.

[1089] « *Quant à M. Flosse, il semble osciller entre l'affirmation que les problèmes ne sont ni politiques, ni statutaires, mais économiques, et une revendication d'une autonomie toujours élargie (...). Il a proposé et continue à envisager un statut qui se rapprocherait des Iles Cook et réclame aussi l'élection du président du gouvernement au suffrage universel* », Regnault J.-M., « La vie politique du Territoire… », op. cit., p. 110.

[1090] G. Flosse, discours à l'APF, 4 octobre 2007.

[1091] Lire Joyau M., *Le juriste et la tortue…*, op. cit.

[1092] *RFO*, 9 mars 2008.

***volonté de grandeur****, mais nous ne l'avons pas assez dit, pas assez prouvé, et aucun drapeau, aucun beau bâtiment, aucun hymne ne pouvait vous le montrer* »[1093].

Enfin, la comparaison de deux discours, à trente-quatre ans d'intervalle, montre l'évolution des positions du leader polynésien. En 1977, il reprend la conclusion des rapporteurs de l'Assemblée nationale à propos du statut : « *Il faudra une valeur peu commune aux hommes auxquels reviendra le redoutable honneur de faire ces vivres institutions* »[1094]. En 2004, à propos du projet de loi statutaire : « *Quelle est la loi la plus importante pour nous ? Est-ce la Constitution de la République français ou est-ce notre statut à nous ? A mon avis, ce qui nous intéresse, c'est plus le contenu de la loi organique* »[1095].

La formation d'une entité politique autonome possédant certains attributs d'un Etat, entre 1984 et 2004, sous l'impulsion du président de la Polynésie française, a été notamment rendue possible par l'échange politique entre les « frères » Flosse et Chirac. Leur proximité et leur trajectoires politiques ascendantes, l'un devenu président de la Polynésie, l'autre parvenant au *graal* de la politique française, constituent des ressources politiques inégalables pour les concurrents de Gaston Flosse dans l'espace polynésien.

[1093] Cité in Regnault J.-M., *Le pouvoir confisqué*…, op. cit., p. 103.
[1094] Cité in *Les Nouvelles*, 30 juin 2003.
[1095] *Les Nouvelles*, 9 juillet 2003.

# *Section 2 : L'échange politique Flosse-Chirac*

Le développement d'un échange politique personnel, entre un notable et un *patron* politique national, n'est toléré par l'opposition qu'à partir du moment où un contexte géostratégique prime sur les considérations partisanes.

## § 1 La fusion des pouvoirs présidentiels local et national (1995-2005)

L'échange politique personnel entre deux présidents d'un pouvoir central et d'un pouvoir périphérique atteint un point fusionnel, qui entraîne des courts-circuits dans le fonctionnement des institutions politiques.

### A/ L'échange politique personnel

L'échange politique partisan relève certes de la continuité historique des relations entre quelques barons du gaullisme et leurs relais tahitiens, mais il comporte une large part d'orchestration de la relation qui relève d'un *échange politique personnel*. La dimension personnelle n'enlève rien à la dimension politique de l'échange, puisque ces deux aspects s'auto-alimentent. La fraternité des relations de deux leaders politiques charismatiques du même âge et aux affinités similaires, ne masque pas les bénéfices réciproques qui proviennent de l'échange personnel. Mais cet échange personnel se transforme rapidement en échange politique, lorsque les décisions relatives à leur entreprise politique réciproque font émerger des intérêts politiques (matériels ou symboliques) mutuels voire complémentaires.

La relation des deux présidents dépasse le cadre de l'échange de services temporaire entre deux acteurs politiques, fussent-ils en haut de l'échelle politique. L'entremêlement des registres de l'échange – entre l'affection mutuelle et le cumul de positions institutionnelles propices à des décisions d'intérêt réciproque – fonde un échange politique personnel. En effet, « *il existe donc bien une réciprocité réelle même si elle est inégalitaire. L'échange constitue ainsi un des fondements du pouvoir qu'il soit personnel ou institutionnalisé* »[1096]. L'analyse empirique des liens, des relations et du fonctionnement entre les deux hommes dépasse le cadre institutionnel, dont ils sont cependant des autorités élues. L'échange peut comporter des objectifs et des intérêts partisans et institutionnels, mais il apparaît que les rapports Flosse-Chirac confinent à la dimension personnelle. Effectivement, « *Ces échanges sont souvent multidimensionnels, en ce sens que dans la même opération se cumulent plusieurs types d'échange : échanges matériels, échanges d'informations, échanges de signes (l'objet est en*

[1096] Médard J.-F., « Théories de l'échange et échanges politiques », p. 19, in Clayes P.-H., op cit.

*même temps un signe : Baudrillard), l'échange symbolique pris au sens de conversion de ressources économiques en ressources symboliques* »[1097]. Si les échanges politiques sont « des échanges sociaux comme les autres », « *on peut considérer en première approximation, comme échange politique tout échange dans lequel une ressource politique circule* »[1098]. Dans les échanges politiques, plus ou moins institutionnalisés et contraints, « *il subsiste toujours une part individuelle résiduelle et variable que le sociologue rejette à tort selon nous (...). Il en est d'ailleurs le plus souvent ainsi dans le domaine politique où c'est le modèle du troc et non celui du marché qui est le plus souvent applicable* »[1099]. Le rapport de forces, en matière de ressources politiques de chaque entrepreneur politique, semble de ce point de vue favorable au leader du RPR et président de la République française. De fait, l'éventail de « l'offre de services politiques » offert par Jacques Chirac recèle de ressources « rares », inédites, pour le leader du parti dominant et président du gouvernement polynésien.

Au milieu des années 1970, l'ascension politique de Jacques Chirac et du « néo-gaullisme » ne laisse pas Gaston Flosse, déjà introduit auprès des instances gaullistes, insensible à la rénovation du mouvement conduite autour de Chirac et du secrétaire général Yves Guéna. A la fin des années 1960, il semble que Gaston Flosse connaît déjà Jacques Chirac, alors que ce dernier était collaborateur de Georges Pompidou Premier ministre depuis 1962 (chargé de mission pour la Construction, les travaux publics et les transports auprès du secrétariat général du gouvernement puis au cabinet à Matignon ; en 1971, il est ministre délégué aux Relations avec le Parlement). Nul doute que Gaston Flosse a apprécié que le Premier ministre s'oppose à tout arrêt des essais nucléaires, proposé par le ministre des Réformes Jean-Jacques Servan-Schreiber, qui est finalement congédié du premier gouvernement Chirac en 1974[1100].

Selon celui qui a été l'avocat des deux leaders politiques, Me Francis Szpiner[1101], « *Ce sont deux animaux politiques qui se sont reconnus. L'un a accroché son destin national à l'autre* »[1102]. Gaston Flosse est présent aux côtés des Chirac, Pasqua et Guéna dès l'annonce de la création « *d'un vaste rassemblement populaire* », le 3 octobre 1976 à Egletons, dans le fief corrézien de Jacques Chirac. Ce dernier, qui a trouvé selon Foccart, membre du comité central de l'UDR, le nom de Rassemblement pour la République (RPR)[1103], se prépare à prendre la direction du mouvement. Gaston Flosse est alors maire de Pirae et président de l'assemblée territoriale de Polynésie française quand il se rend à Egletons. Jacques Chirac semble surpris de la présence de son ami polynésien : « *Qu'est-ce que tu fais là ?* », lui demande le futur président de la République. Gaston Flosse se plaît à rappeler cette anecdote

[1097] Op. cit., p. 42.
[1098] Op. cit.
[1099] Op. cit., pp. 43-44.
[1100] Crisol P., Lhomeau J.-Y., *La machine RPR*, op. cit., p. 60.
[1101] Directeur de cabinet du président du gouvernement de la Polynésie française entre 1990 et 1991, l'avocat de plusieurs présidents africains (dont celui du président djiboutien Ismail Omar Guelleh dans l'affaire de l'assassinat du juge Borrel) est aussi celui du RPR dans l'affaire des emplois fictifs de la mairie de Paris. Il participe à la cellule juridique (surnommée le « cabinet noir ») de l'Elysée entre 1995 et 2002 (avec notamment D. de Villepin, J. Monod et Claude Chirac), afin de suivre les affaires politico-financières relatives au RPR.
[1102] Cité par B. Collombat, op. cit., p. 30.
[1103] *Foccart parle*, op. cit.,, p. 237.

en soulignant que « *Nous n'étions pas si nombreux à cette époque* »[1104]. Aussitôt élu député en 1978, Gaston Flosse intègre la prestigieuse commission des finances de l'Assemblée nationale, fait rare pour un jeune député. En fait, il s'agit d'une demande de Jacques Chirac à Bernard Pons[1105] : « *Jacques Chirac m'a dit : « Tu te débrouilles comme tu veux, mais tu le fais entrer à la commission des finances. Gaston Flosse s'y est immédiatement comporté comme un vieux briscard* »[1106].

La proximité avec Jacques Chirac amène Gaston Flosse à intégrer les instances nationales du parti nouvellement créé, puisqu'il devient membre du comité central du RPR. Cet « investissement » se révèle très fructueux en 1995, lors de l'élection de Chirac en tant que président de la République, au moment de la « fusion » de leurs pouvoirs présidentiels respectifs. Une fois Gaston Flosse au pouvoir localement, l'échange politique Flosse-Chirac s'affirme tant et si bien que le leader polynésien connaît un premier couronnement en 1986 lors de sa nomination en tant que secrétaire d'Etat chargé du Pacifique Sud. L'échange politique personnel peut transiter via le représentant de l'Etat, ainsi qu'en témoigne Pierre Angeli à propos de son séjour administratif en 1986-1987 :

> « *Mon ministre ne me donna aucune autre instruction, que celle de faire valoir les liens d'amitié qui m'unissaient à Gaston Flosse, et de bâtir sur cette amitié, toute l'action que je devais mener (...). Ainsi, à chaque échelon, les relations personnelles devaient jouer dans le sens d'une meilleure application du système voulu par le gouvernement Fabius et mis au point par le gouvernement Chirac* »[1107].

Ainsi, le haut-commissaire, ex-collaborateur de Foccart, cohabite très étroitement avec le président du gouvernement, suscitant même l'ire d'autres proches de Jacques Chirac comme le ministre des DOM-TOM, Bernard Pons, qui n'hésite pas à tancer les « manifestations excessives d'amitié » du représentant de l'Etat à l'égard de Gaston Flosse[1108]. Après la scission du *Tahoeraa* et le changement de majorité conduit par Alexandre

---

[1104] « Le système Flosse », *Le Monde*, 22 mai 2004.

[1105] Bernard Pons, né à Béziers (Hérault), devient médecin à Cahors (Lot). Député du Lot en 1967, secrétaire d'Etat à l'Agriculture de 1969 à 1973, secrétaire général du RPR d'octobre 1979 à novembre 1984, il est élu député de l'Essonne en 1978. Ministre des DOM-TOM de 1986 à 1988 et des Transports de 1993 à 1995, il est conseiller de Paris, député du XVII$^{ème}$ arrondissement depuis 1993 – reprend à Joseph Comiti (cadre du SAC, député des Bouches-du-Rhône entre 1968 et 1981) la présidence de l'*Association des amis de Jacques Chirac*, pour soutenir le RPR et amasser des fonds par l'organisation régulière de « dîners pour la République ». En mai 1998, vingt-deux dîners sont organisés, 350 000 invitations lancées, alors que le prix du menu oscille entre 50 et 150 francs, jusqu'à mille francs dans les villes plus riches. Madelin P., op. cit., p. 431.

[1106] Cité par B. Collombat, op. cit., p. 31. Lors de son retour à l'Assemblée nationale en 1993, le leader tahitien réintègre cette commission.

[1107] Angeli P., « Note relative à mon second séjour en Polynésie française (avril 1986-novembre 1987) », archives JMR, p. 5.

[1108] « *Je maintiens un contact étroit avec Gaston. Vous m'en aviez d'ailleurs donné l'instruction. Je dois tenir compte du caractère de l'homme. Le moindre faux-pas serait risqué. Cette amitié, je n'ignore pas que certains de vos collaborateurs la jugent "excessive". Elle ne l'est nullement. Je m'efforce de retenir notre ami commun, et ce n'est pas facile. Je passe mon temps, lorsque je le rencontre en privé, à lui conseiller la prudence et la modération. J'y arrive parfois. Je travaille avec son entourage local, dans le sens de la modération. J'espère*

Léontieff en décembre 1987, Gaston Flosse place Jacques Chirac dans une situation délicate. Le Premier ministre ne peut encourager son secrétaire d'Etat à faire échouer le nouveau gouvernement territorial, dont le président Léontieff, qui s'est mis en congé du RPR à l'Assemblée nationale, lui apporte également son soutien en vue des présidentielles de 1988. Pourtant, Léontieff révèle que lorsqu'il a été reçu à l'Hôtel de ville de Paris par Jacques Chirac, celui-ci lui dit qu'il aurait préféré que Léontieff ne le soutienne pas, « *à cause de Gaston Flosse* »[1109]. Bien que Chirac ait tenu un discours de fermeté et encouragé Flosse à la conciliation[1110], ce dernier continue de brandir Jacques Chirac comme un totem[1111].

Le leader tahitien sait jouer de cette relation à son profit, quitte à mettre dans l'embarras le leader du RPR, alors Premier ministre. En effet, cet aspect montre que l'échange politique tient aux relations personnelles entre les deux leaders[1112], car du côté des autres dirigeants du RPR, Gaston Flosse est modérément apprécié. Selon Braun-Ortega et Vernaudon, qui conduisent une délégation polynésienne en 1986 à Paris auprès du ministre des DOM-TOM Bernard Pons, de celui de la Défense André Giraud et de Jacques Foccart, afin de les mettre en garde contre les pratiques autocratiques de Flosse à Tahiti : « *Bernard Pons nous a dit qu'il savait déjà tout cela sur Gaston Flosse. Foccart nous a promis qu'il en parlerait à Chirac, et André Giraud qu'il ne se faisait aucune illusion sur Flosse* »[1113]. Selon l'ancien directeur de cabinet de Flosse entre 1984 et 1985, Renaud de la Faverie, présent avec la délégation : « *Pons, Giraud et Foccart détestaient tous Gaston Flosse. Ils le considéraient même comme quelqu'un de dangereux pour Jacques Chirac. Mais on a vite compris qu'ils ne pourraient rien faire* »[1114]. Bernard Pons déplore également l'influence de Flosse auprès de Chirac. Il rapport que les élus d'opposition de la délégation polynésienne « (…) *accusaient "Gaston" d'être un vrai dictateur et d'utiliser des méthodes de "tontons macoutes". Cela me semblait, en partie, justifié. "Gaston" m'a fait une crise terrible pour avoir accepté de recevoir ces élus. Il m'a battu froid pendant longtemps. Je lui ai dit que cela ne pouvait pas continuer comme ça. Sans succès. Il était totalement indépendant. "Gaston" a toujours fait ce qu'il a voulu* »[1115]. Mais le double bouclier nucléaire et chiraquien protège le notable polynésien.

---

*qu'on en fait de même à Paris, s'agissant de l'entourage parisien. Rassurez-vous donc sur ce point : amitié, oui, mais pas complaisance* », op. cit., p. 6.

[1109] *Les Nouvelles*, 20 avril 1995. En 1995, Léontieff se rallie donc à Balladur.

[1110] *Libération*, 22 décembre 1987 et dépêche AFP du même jour.

[1111] « *J'ai son soutien le plus total (…). Chirac m'a répété ce qu'il m'a toujours dit : « Nous avons confiance en vous, nous avons confiance en toi, et entière confiance au Tahoeraa, en ses hommes, car le Tahoeraa (…) [a] des hommes sur lesquels je peux compter », il parle de ceux qui sont restés évidemment* ». *Les Nouvelles*, 23 décembre 1987.

[1112] Le majordome du président Flosse témoigne : « *Avec Chirac, c'était grandiose. Gaston le recevait chez lui, en privé. Ils avaient souvent des apartés, je le constatais aussi à Paris. J'étais le seul à pouvoir entrer dans le bureau quand ils discutaient tous les deux, même si je sais bien qu'il y a certaines choses dont ils ne pouvaient parler devant moi* », cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 66.

[1113] *Le Nouvel Observateur*, 20-26 mars 1987.

[1114] Cité in B. Collombat, op. cit., p. 99.

[1115] Op. cit.

Le second couronnement politique est mutuel pour les deux « frères » : Flosse reprend le pouvoir local en 1991 et Chirac est élu président de la République en 1995. D'ailleurs, c'est davantage Jacques Chirac, plutôt que l'ensemble des dirigeants du mouvement gaulliste, qui appuie sans réserve Gaston Flosse[1116], « *un ami de très longue date* »[1117]. Lors d'une escale à Papeete en août 1986, le Premier ministre Jacques Chirac, qui vient de donner un secrétariat d'Etat à Gaston Flosse, est accueilli avec faste. Décoré d'une pléiade de colliers de fleurs, le président du RPR déclare que « *Gaston Flosse est beaucoup plus qu'un ministre, plus qu'un président de gouvernement, c'est un frère* »[1118]. Ainsi, les deux « frères » ont en commun d'être des « bons vivants »[1119]. Selon la journaliste thuriféraire de Gaston Flosse, Christine Bourne, « *Entre Chirac et lui, c'est une amitié sincère. A tel point qu'à l'Elysée, c'est Gaston qui servait le thé quand des Tahitiens étaient reçus par le président de la République !* »[1120]. Dominique de Villepin, qui entretient des « *relations amicales* » avec Flosse[1121], déclare au juge en juin 2009, en tant que témoin dans l'affaire du présumé compte japonais de Jacques Chirac, que les relations Flosse-Chirac sont « *Des relations d'amitiés, très anciennes* »[1122].

La longévité de la carrière et la richesse du capital politique de Gaston Flosse permettent une maîtrise des procédés politiques partisans et des arcanes électoraux, qui s'avère d'un professionnalisme qui n'a rien à envier à certains partis métropolitains. D'ailleurs, le leader polynésien, sans inverser complètement le rapport de force entre le *Tahoeraa* et le RPR, parvient à modifier la donne en devenant, lui-même et son parti, une source de ressources pour le parti chiraquien[1123]. L'échange politique entre les deux partis RPR et *Tahoeraa Huiraatira* laisse peu à peu la place à un échange politique personnel des deux leaders. La fusion des pouvoirs présidentiels aux niveaux national et local en 1995 entraîne une confusion des pouvoirs, lorsque les intérêts partisans et personnels des leaders

[1116] Les frictions ne manquent pas pourtant, entre certains cadres gaullistes et le chef politique polynésien lors de la négociation des statuts successifs.

[1117] Discours de J. Chirac à Papeete devant les 3 000 invités du dîner de départ, *Les Nouvelles*, 30 juillet 2003.

[1118] Davet G., Lhomme F., op. cit., pp. 59-60.

[1119] « *Gaston Flosse est l'unique détenteur de la recette du « killer », cocktail* [au rhum] *qui en a assommé plus d'un (…). Poncelet, en visite chez Flosse, était entouré de filles, bourré au "killer". Il ne pouvait même plus se lever, il a fallu le soulever après l'apéro (…) "Mais quel beau pays, mais quel beau pays !" bégayait Poncelet en boucle* », selon la journaliste C. Bourne, citée in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 34-35. Le majordome a raconté aux journalistes que « *Jacques Chirac a pu goûter aux joies du « killer », lui-aussi. Mais il fallait pour cela déjouer la surveillance de Bernadette Chirac, toujours aux aguets quand Gaston Flosse venait rendre visite à son mari. « Une fois, elle m'a engueulé parce que je versais trop de "killer" à Chirac. Je l'ai signalé à Gaston, en tahitien. J'ai arrêté de servir le président Chirac. Et lui, il regardait partout, il cherchait quelqu'un pour en avoir à nouveau ! A chaque déplacement à Paris, je préparais mon matériel, il fallait tout avoir sous la main pour préparer un "killer" à Chirac. Et puis, tous les deux, ils parlaient ensuite des vahinés…* », op. cit., p. 35. Le partage de bons moments soude les amitiés en sus des combats politiques partagés.

[1120] Citée in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 61.

[1121] G. Flosse est un des premiers à le féliciter après sa relaxe dans l'affaire *Clearstream* le 28 janvier 2010. Op. cit., p. 62.

[1122] Cité in Davet G., op. cit., p. 62.

[1123] Toute proportion gardée dans la comparaison, il développe une position de dinosaure politique ultramarin, qui, à l'instar du dinosaure françafricain Omar Bongo Ondimba qui conseille des leaders politiques français. Flosse semble parfois mieux connaître le jeu institutionnel, les techniques politiques électorales et les recettes du financement politique, au regard de l'amateurisme de certains leaders politiques « nationaux ».

politiques se confondent avec leur fonction institutionnelle. L'utilisation du pouvoir local ou national, à des fins d'avantages pour le parti et son président, constitue une ressource politique essentielle pour entretenir la domination politique électorale[1124]. Dans la période de fusion des pouvoirs, les organisations politiques sont réduites à des outils au service de la pérennité du pouvoir de leur leader, du moins en ce qui concerne le territoire de la Polynésie française. Le *Tahoeraa* est au service de Gaston Flosse, tandis qu'au RPR, le bastion flossiste n'est pas remis en cause, protégé par Jacques Chirac, « souverain » dans le parti, en particulier au sujet de l'Outre-mer. Une anecdote, rapportée par Gaston Flosse lors du dîner clôturant la visite du président Chirac en juillet 2003, témoigne de l'évolution des trajectoires politiques des « deux frères » :

> « *Vous savez, lorsqu'il est venu en 1995, j'avais souhaité qu'il reste un peu plus longtemps parmi nous, il voulait absolument repartir. Et, je lui ai dit : « Si tu t'entêtes à ne pas vouloir rester, à repartir aussitôt, je mettrai ton avion en panne ! » Et effectivement, son avion est tombé en panne et il restait 48 heures de plus parmi nous ! (...) Et cette fois-ci, j'avais bien l'intention de recommencer ce petit jeu, mais malheureusement il est venu avec trois avions, alors la chose est plus compliquée à réaliser* »[1125].

La rencontre de deux hommes de la même génération – deux Janus qui se révèlent des animaux politiques de premier plan –, l'affermissement de leur relation par le moyen du parti puis du gouvernement de cohabitation, la loyauté et le soutien de Flosse vis-à-vis de son frère lors de des tensions RPR de 1995 avec Balladur, l'attribution de la « rente Chirac » à la Polynésie française, représentent autant d'éléments et de facteurs « politiques » qui fondent et entretiennent la relation Flosse/Chirac[1126]. Les liens qui les unissent possèdent d'autres versants dans le domaine privé[1127], qui confortent les opportunités d'échanges politiques

[1124] Toutefois, l'instrumentalisation ou le détournement du droit républicain qui s'opère lors de cette fusion entre un centre, et une périphérie qui se vit comme un centre, produit des externalités électorales négatives, dès lors que l'érosion des ressources économiques, les exigences des clientèles et le rejet des pratiques autoritaires affaiblissent le système politique local.

[1125] Intervention du président Flosse, place To'ata, Papeete, Tahiti, 28 juillet 2003, retranscrite in *Maeva e te Peretiteni. Voyage de Jacques Chirac en Polynésie française, 25-28 juillet 2003*, publié par le ministère de l'Education, textes d'Yves Haupert, Service de presse de la présidence. La retranscription de l'intervention de G. Flosse dans *Les Nouvelles* diffère de celle-ci : « *Vous savez, lorsqu'il est venu en 1985* [J. Chirac se rend à Tahiti en 1978, 1982, 1985, et d'autres fois à titre privé], *j'avais souhaité qu'il reste un peu plus longtemps parmi nous, et je lui ai dit : « Si tu t'entêtes à ne pas vouloir rester, à repartir aussitôt, je mettrai ton avion en panne ! » Et effectivement, son avion est tombé en panne et il est resté 48 heures de plus parmi nous ! Et cette fois-ci, j'avais bien l'intention de recommencer ce petit jeu, mais malheureusement il est venu avec 3 avions !* », *Les Nouvelles*, 30 juillet 2003.

[1126] Le facteur de l'échange politique personnel, et la coïncidence des majorités locales et nationales, n'est pas nécessairement lié à l'augmentation partisane des transferts de l'Etat à la collectivité polynésienne, qui possèdent une dimension structurelle. Un tableau réalisé par Guy Sem décrivant les évolutions des interventions financières de l'Etat en Polynésie, montre que le niveau des transferts de l'Etat en Polynésie française est relativement insensible aux variations politiques des majorités nationales. « Les transferts financiers de l'Etat en Polynésie française et la fable des amitiés politiques », in Sem G., op. cit., p. 168-174.

[1127] Des relations familiales (Le parrain de Jacques Flosse est Jacques Chirac), amicales (Bernadette Chirac est une ambassadrice de la perliculture polynésienne dont l'homme d'affaires Robert Wan, proche de Flosse, est le représentant le plus éminent).

personnels entre les deux hommes, outrepassant les cadres de leurs fonctions institutionnelles, et tâtant les limites de la personnalisation du pouvoir produite par la V$^{ème}$ République[1128]. Il se murmure à cette époque, que l'Elysée et Matignon ont dû s'abonner au magazine *Tahiti Pacifique* pour savoir ce qui se passe dans les coulisses de la Polynésie française, malgré les échanges récurrents entre les deux leaders, et d'autre part que Chirac aurait maugréé que « *Gaston se souvient qu'il est français tous les 30 du mois* ».

Le conseiller technique chargé de l'Outre-mer auprès du président Chirac entre 1995 et 1998, Pierre de Bousquet de Florian (directeur du contre-espionnage entre 2002 et 2007), a fait part de ses souvenirs sur les visites de « Gaston » à l'Elysée : « *Gaston, c'était un sacré personnage, il débarquait avec ses caisses de langoustes pour amadouer Chirac ! Je disais au Président de se méfier un peu quand même, qu'il valait mieux se boucher le nez… Il me répondait : "Oui, mais heureusement qu'on l'a, sans lui on aurait jamais pu faire passer la pilule sur la reprise des essais nucléaires* »[1129]. Par ailleurs, il n'est pas improbable que les deux compagnons du RPR aient entretenu des relations d'affaires[1130].

Gaston Flosse n'hésite pas à rappeler qu'il appartenait au petit cercle autour de Chirac en 1976, jouant quelquefois de leur proximité pour ralentir notamment les procédures judiciaires à son encontre. Enfin, il n'hésite pas à le remercier vivement et à lui rendre un hommage appuyé en l'inscrivant dans l'héritage politique du Général : « (…) *Si notre pays, si notre Polynésie est au niveau où il est aujourd'hui, c'est bien sûr grâce, au départ, à l'initiative de Charles de Gaulle, devant ce grand président de la France. Après lui, il y a eu un vide, il n'y a eu plus rien, et puis, il y a eu Jacques Chirac. Et, c'est grâce à Jacques Chirac que nous avons tout ce que nous avons aujourd'hui* »[1131].

Dans une configuration politique atypique, deux hommes sont en mesure de contourner les institutions, dont ils sont pourtant les garants, au gré des péripéties de leur trajectoire politique personnelle.

---

[1128] Ex-cadre du *Tahoeraa Huiraatira*, Jean-Christophe Bouissou « *pense que 1995-1996 est vraiment le départ du système autoritaire parce qu'on se trouvait avec d'une part, Gaston Flosse et sa personnalité, et d'autre part, Jacques Chirac qui accède au pouvoir (…) ; on retrouve des similarités entre les deux hommes, ils s'aiment bien et sont très liés. Donc il y a un sentiment d'impunité éventuelle, que peuvent générer des relations très proches d'hommes de pouvoir, et qui peuvent amener des dérapages sur le fait notamment que les mécanismes de contrôle ne fonctionnent plus* ». Al Wardi S., op. cit., p. 111.

[1129] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 59. Les journalistes parlent à propos des deux hommes d'un « *curieux tandem* » entre G. Flosse « *quasi-inculte, mais aussi un homme épris de textes juridiques, de dossiers arides et de récits politiques, face à Jacques Chirac, un grand tribun secret, féru d'arts et de cultures différentes. Le mélange a pris corps* » écrivent-ils. Op. cit., p. 66.

[1130] L'ancien président du tribunal de Papeete et ancien directeur de cabinet de Gaston Flosse et d'Alexandre Léontieff, Henri-Eudes Renaud de la Faverie, a pu déclarer que « *M. Flosse travaillait pour M. Chirac. C'est M. Chirac qui a fait Flosse en Polynésie, forcément, il y a un retour d'ascenseur. Flosse appelait directement Chirac, il connaissait sa ligne téléphonique directe… Chirac et Flosse étaient en relations d'affaires, peut-être sur la côte Ouest des Etats-Unis et sur l'Asie. Je peux déduire cela des conversations que j'ai eu avec des hommes d'affaires polynésiens* ». Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 69.

[1131] Intervention de G. Flosse place To'ata, Papeete, Tahiti, 28 juillet 2003, p. 217 in *Maeva e te Peretiteni. Voyage de J. Chirac en Polynésie française, 25-28 juillet 2003*. Publié par le ministère de l'Education, Textes d'Yves Haupert, Service de presse de la présidence.

## B/ Le court-circuit institutionnel des présidents

L'organisation de l'échange politique des deux leaders produit un échange efficace, dans lequel le parti du président de la République reçoit les voix du notable, qui lui-même reçoit un soutien institutionnel pour maintenir une position politique dominante.

Si l'élection de Jacques Chirac à l'élection présidentielle de 1995 renforce la position de Gaston Flosse en Polynésie française, la décision de Jacques Chirac de reprendre les essais nucléaires n'est a priori pas un « cadeau politique » pour le chef du *Tahoeraa* qui prépare les élections territoriales, prévues en 1996. Toutefois, jouant de la situation, Gaston Flosse retourne l'opinion publique tahitienne, à la suite des troubles qui secouent Papeete et l'aéroport de Faa'a. Il convertit l'évènement en ressource politique, en se présentant comme le parti de l'ordre et de la sécurité. En outre, l'annonce d'une rente annuelle d'environ un milliard de FF, surnommée « rente Chirac », consolide l'image de Gaston Flosse en tant que pourvoyeur de ressources pour le *Fenua*.

L'échange politique personnel Flosse/Chirac se traduit ensuite dans les domaines institutionnels et judiciaires. Les visites parisiennes de Gaston Flosse se multiplient sur des sujets divers, ce que concède Gaston Flosse : « *Vous savez, le nombre de fois que je vais embêter le président de la grande France, et qui me reçoit à chaque fois, je sais qu'il est « fiu », il en a marre, mais il accepte quand même. Et nous discutons parfois plus d'une heure, et à la fin, il me dit : « Ecoute, j'ai un chef d'Etat qui doit venir ». (…) Franchement, je crois que nous n'avons jamais eu un Président comme celui-là !* »[1132]. L'accès du notable tahitien au bureau élyséen est prioritaire[1133], ce que le leader ne manque pas de faire savoir dans l'espace sociopolitique polynésien : « *Il se baladait avec son portable, en parlant très fort à Chirac* », se rappelle Jean Prunet[1134].

Malgré l'acte manqué du congrès, finalement non réuni en 2000 lors de la cohabitation Chirac-Jospin, qui devait entériner une nouvelle loi statutaire (après celle obtenue en 1996), Gaston Flosse obtient de nouvelles concessions de l'Etat chiraquien après la réélection de Chirac face à Jean-Marie Le Pen en 2002. La « ressource Chirac », dont la mobilisation est optimale de la part du leader tahitien, bat son plein en 2002, après la réélection de Jacques Chirac. Selon le directeur de cabinet Jean Prunet : « *La grande période, c'était entre 2002 et 2004. Car cette fois Chirac avait les pleins pouvoirs à Paris* »[1135]. Le parrainage de Chirac lui permet aussi de nouer des relations avec les plus hautes autorités chinoises en 2002.

[1132] Discours de G. Flosse lors du dîner de départ de J. Chirac en juillet 2003, op. cit.
[1133] La secrétaire personnelle de G. Flosse, Melba Ortas, a raconté que « ça allait vite » pour obtenir des rendez-vous avec J. Chirac. In Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 66.
[1134] Op. cit.
[1135] Op. cit.

En outre, Gaston Flosse organise une tournée océanienne pour Jacques Chirac en 2003, un sommet France-Océanie à Tahiti et de somptueuses fêtes et réceptions[1136]. Gaston Flosse organise un « grand rassemblement » (*Te Hono Nui*), qui réunit 30 000 personnes, soit plus de 10% de la population de la Polynésie française.

Les conseillers en communication du président Chirac, en particulier sa fille Claude, veillent à ce que le faste polynésien n'atteigne pas trop l'image du président de la République. Les voyages dans les « atolls présidentiels » sont annulés, le président n'a droit qu'à un collier de fleurs (au lieu des cinq habituels ; a minima). Pourtant, le chef de l'Etat, accompagné de son « frère », entame un bain de foule, serre des milliers de mains, embrasse femmes et enfants… Des partisans habillés à l'effigie du président de la République scandent « Merci, papa Chirac ! ». Les journalistes sont surpris par la complicité entre les deux hommes : « *Depuis son arrivée sur l'île de Tahiti, papa Chirac ne quitte pas son compère. "Où il est Gaston ? Viens là, Gaston, avec moi, sur la photo", "Ah quel accueil… ça c'était vraiment quelque chose, hein Gaston ?"* »[1137]. Le rassemblement (*hono nui*) d'artistes et de danseurs de toute la Polynésie, dans le stade de Pirae, présente un spectacle grandiose aux chefs d'Etats du Pacifique et au couple présidentiel, dont l'arrivée est retransmise sur six écrans géants. Le speaker annonce que le « président-sénateur » va recevoir « le président de la République », mettant en scène la dimension quasi-égalitaire entre les statuts institutionnels deux leaders politiques[1138].

Par ailleurs, Gaston Flosse n'est pas avare de symbolique gaulliste. En 1978, il fait dresser une Croix de Lorraine en bois d'une quinzaine de mètres, illuminée la nuit, sur les hauteurs de son fief de Pirae, alors que Jacques Chirac se rend en Polynésie française en juillet 1978. Le symbole n'a pas été du goût de certains opposants[1139]. Au début de l'année 2003, Flosse évoque la réalisation de deux monuments à Papeete rendant hommage au Général de Gaulle et à Jacques Chirac. Fin juin, le JOPF publie une ouverture de crédit de 100 millions FCFP (833 000 Euros) pour un « *Monument de Gaulle* »[1140]. Le buste De Gaulle et la place Jacques Chirac sur le front de mer à Papeete visent à rendre hommage aux « héros » gaullistes de Gaston Flosse[1141]. L'Elysée, avant la visite présidentielle en 2003, s'oppose cependant à la « place Chirac », qui est rebaptisée « *rond-point de Tahiti Nui* ». Renommée ensuite au nom du président de la République, Oscar Temaru la débaptise au profit du nom de « place du 2 juillet 1966 » en référence au premier essai nucléaire à Moruroa.

---

[1136] Lors du dernier jour de la visite, le 28 juillet 2003, G. Flosse offre à J. Chirac un casse-tête marquisien (*u'u*), acheté aux enchères le 17 avril pour la somme de 46 000 euros. L'identité de l'acquéreur reste inconnue. Op. cit.

[1137] Article de *Libération*, cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 72.

[1138] Les deux hommes montent ensemble à la tribune. La cérémonie est bénie par un diacre, avant que 300 choristes mormons de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des derniers jours chantent l'hymne polynésien puis l'hymne républicain. Op. cit.

[1139] Elle brûle le 26 juillet 1978. Des inconnus, non démasqués par la suite, revendiquent cet incendie volontaire dans une lettre à la presse locale : « *Dans une Polynésie indépendante, il ne pourra y avoir que deux croix au-dessus de la ville de Pirae : celle du Christ et celle du Sud* » (Mouvement de libération de la Polynésie, *Pupu Haeremai* (groupe « Venez »). Cf. Mazellier P., *Tahiti autonome*, Paris, Hibiscus, 1990, 413 p.

[1140] *TPM* n° 147, juillet 2003.

[1141] En fait, Gaston Flosse souhaitait que le nouvel hôpital prenne le nom de Jacques Chirac, mais une consultation locale désavoue le choix du président.

Les hommages au « frère Jacques » sont légion. Le leader polynésien ne tarit pas d'éloge sur le rôle de Chirac en tant que « grand homme » de l'histoire de la Polynésie française : « *Jacques Chirac est l'héritier du gaullisme, de la vision politique du Général de Gaulle. Le Président de la République est l'ami de la Polynésie. Lui, mieux qu'aucun autre, a compris qu'une autonomie renforcée ne nous éloigne pas de la République, mais au contraire, qu'elle est le meilleur rempart contre l'indépendance* »[1142].

L'échange politique Flosse/Chirac permet de mieux cerner la complexité des réels rapports de force entre les deux leaders politiques[1143].

L'excès de mobilisation des ressources tirées de l'échange personnel avec le président de la République atteint un point d'achèvement fin 2003-début 2004, quand Gaston Flosse se consacre à l'obtention d'un nouveau statut d'autonomie de la Polynésie française. Il anticipe des élections territoriales faisant office de référendum pour « son » statut, lorsque le président de la République décrétera la dissolution de l'assemblée de la Polynésie française. Le nouveau statut, adopté le 27 février 2004, s'accompagne d'une modification de la loi électorale augurant d'un raz-de-marée du parti orange avec une prime majoritaire de 33% des sièges. Malgré la défaite surprise du *Tahoeraa* le 23 mai 2004 face à l'UPLD, le Conseil d'Etat annule les élections aux Iles-du-Vent au motif que les rideaux des isoloirs à Mahina étaient bleu, de la couleur des opposants à Gaston Flosse, qui a remporté le scrutin dans les autres archipels. Jacques Chirac délègue l'affaire à la ministre de l'Outre-mer Brigitte Girardin, qui fait son possible pour que Gaston Flosse retrouve la présidence au détriment d'Oscar Temaru[1144].

L'adoption du statut ainsi que la modification de la loi électorale ont été permis par l'échange politique personnel entre les « deux présidents », l'Elysée suivant les demandes de la présidence polynésienne. L'annulation des élections aux Iles-du-Vent intervient après la recherche de toutes les possibilités juridiques de recours ; la décision du Conseil d'Etat revêt une portée politique considérable dans le contexte du *Taui* (changement), mais la seconde chance électorale du *Tahoeraa* se termine par une défaite encore plus sévère dans les urnes en févier 2005. Gaston Flosse mobilise les dernières ressources offertes par l'échange politique

[1142] Fascicule, op. cit., p. 23.

[1143] En visite à Tahiti en juillet 2003, le président Flosse fait au président Chirac plusieurs demandes d'interventions dans la même journée : « *Peut-être pourriez-vous intervenir auprès du président d'Air France pour faire un effort dans la haute saison ?* » ; réponse de J. Chirac : « *Je suis incapable de vous l'assurer (…). Et pour ma part, je plaiderai avec force et détermination pour qu'elle continue à desservir la Polynésie* » ; en visite au Musée de la Perle, Robert Wan soulève le « handicap de la TVA ». G. Flosse se tourne vers J. Chirac : « *Si vous étiez d'accord, Mme Girardin pourrai intervenir auprès de sa collègue des Finances pour diminuer le taux de TVA ou pourquoi pas la supprimer ?* » ; réponse de J. Chirac : « *Que Mme Girardin intervienne auprès du ministre des Finances, je n'y vois que des avantages (…). Je ne garantis pas le résultat* » ; G. Flosse le relance : « *J'allais ajouter qu'un coup de fil du président…* » ; J. Chirac le coupe : « *Je ne prends pas d'engagement* ». Les Nouvelles, 28 juillet 2003.

[1144] Lire Regnault J.-M., *Le pouvoir confisqué*, op. cit. ; Al Wardi S., *Tahiti Nui. Les dérives de l'autonomie*, Paris, L'Harmattan, 2008, 263 p. Voir également Sage Y.-L., « La réforme du mode de scrutin pour l'élection des membres de l'assemblée territoriale de Polynésie française par la loi du 22 février 2007 : commentaires à l'aune du droit électoral comparé », in *RJP* n° 13, 2007, pp. 25-46. Et Moyrand A., Troianiello D., « Aspects juridiques de la crise politique polynésienne », in *RJP* n° 11, 2005, pp. 1-14.

avec le président de la République par des tentatives de déstabilisation administrative relayées par les représentants de l'Etat[1145].

En matière judiciaire, il apparaît que l'échange politique personnel court-circuite également les tribunaux, sur les bureaux desquels plusieurs plaintes relatives à des agissements de Gaston Flosse sont mises de côté par le parquet, dont les instructions émanent des plus hautes instances de la République. Le changement de président de la République en 2007 sonne le glas de la protection élyséenne pour les affaires judiciaires concernant Gaston Flosse. D'autre part, les évènements politiques de 2004-2005 modifient les relations des deux « frères ». Après le premier *Taui* de mai 2004, Jacques Chirac maintient son soutien à Gaston Flosse, estimant que les manœuvres de son « frère » sont de peu d'importance : « *La Polynésie, ça anime peut-être la classe politique, mais tout le monde s'en fout !* ». Il tient ces propos devant plusieurs visiteurs à l'époque du renversement du gouvernement Temaru et du retour de Flosse à la présidence polynésienne en octobre 2004 : « *Gaston, c'est mon ami, c'est mon pote. Je l'aime bien. Je suis de la même génération que lui, comme avec Lucette [Michaux-Chevry] ou Lafleur. Gaston et moi, on a une amitié fraternelle et virile. On se fait marrer l'un l'autre !* »[1146].

Mais après la défaite électorale de février 2005 provoquant le second *Taui*, plusieurs sources indiquent qu'au début 2005, le président Jacques Chirac est agacé par les demandes du désormais ex-président de la Polynésie française en faveur de l'intervention de l'Etat à son profit dans les affaires politiques locales. Selon *TPM*, Robert Wan, à l'issue d'une entrevue avec Chirac, aurait déclaré à Harold Martin, président du Congrès de Nouvelle-Calédonie présumé proche de Sarkozy, que « *de toutes façons j'en ai assez de Gaston Flosse et de ses histoires. Je lui ai donné tout ce qu'il a demandé et, s'il échoue encore, je ne veux plus entendre parler de lui. Comme pour Lafleur* »[1147]. En juillet 2003, Gaston Flosse avouait effectivement, dans l'attente du président Chirac à l'aéroport de Faa'a, que « *Nous n'avons plus grand-chose à lui demander, il nous a tout donné* »[1148].

Pourtant, Gaston Flosse n'avait pas été avare de remerciements symboliques envers Jacques Chirac, en particulier lorsqu'il décide en 2002 de lui consacrer le nom d'une place à Papeete de son vivant, contrairement aux usages. En décembre 2002, Gaston Flosse fait voter une délibération par l'assemblée de la Polynésie française, émettant un « vœu » afin d'attribuer cette dénomination à la place. La représentante Nicole Bouteau révèle qu' « *Il a menacé de dire à Jacques Chirac qui a voté pour, qui a voté contre* »[1149]. Le service du protocole de l'Elysée n'apprécie guère cette manifestation d'empathie envers le président de la République ; mais Gaston Flosse n'en a cure : « *Ils peuvent s'irriter s'ils veulent, mais je ne suis pas à cela près* ».

[1145] Recours devant le conseil d'Etat, complications de la Dotation globale de développement économique ; DGDE.
[1146] *Le Canard Enchaîné*, 27 octobre 2004.
[1147] In *TPM* n° 166, février 2005.
[1148] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 71.
[1149] *Dépêche AP, Nouvelobs.com*, 28 février 2005.

L'échange politique Flosse-Chirac n'est pas contrecarré à Paris par l'opposition socialiste au RPR : « *Vous savez, c'est un peu comme aujourd'hui, on connaît la position de la France, jamais la majorité [gaulliste] n'a demandé l'indépendance, ça c'est sûr. Alors qu'avec les socialistes, on ne savait pas trop. Avec un gouvernement comme celui-ci, avec le RPR, avec Chirac, il dit : « vous voulez l'indépendance, pas de problème. On ne va pas se fâcher, vous aurez votre indépendance, mais je vous préviens, ce sera dans telles conditions. On coupe le pipeline ». Je trouve que c'est normal* »[1150]. L'impératif nucléaire sous la présidence de François Mitterrand, puis l'établissement d'une « chasse gardée » tacitement admise par la gauche française, permettent au Janus polynésien de dominer personnellement l'espace polynésien.

Le pouvoir puis le gouvernement socialiste opposent une maigre résistance, n'étant pas véritablement implanté en Polynésie française.

[1150] INTW GF/JMR.

## § 2 Le Parti Socialiste face à l'hégémonie de Janus

A la différence de certains départements d'Outre-mer, où le socialisme a trouvé une traduction politique partisane (Guadeloupe, Martinique ou La Réunion[1151]), le parti socialiste ne possède pas de relais polynésien, en dehors de soutiens épars et ambigus, pour s'opposer à la domination politique de Gaston Flosse.

### A/ L'impératif nucléaire (1981-1995)

L'échange politique Flosse-Chirac prospère dans une configuration politique polynésienne, dans laquelle le Parti socialiste (PS) est absent, ou pesant d'un poids très marginal dans le champ politique tahitien.

En 1972, le thème de l'Outre-mer est intégré dans la politique extérieure de la France, tandis qu'en 1981, les 110 propositions de François Mitterrand ne font apparaître que très vaguement les questions ultramarines en 58ème position[1152]. Opposé aux gaullistes tahitiens, les autonomistes du Front Uni optent pour Giscard d'Estaing en 1981. Seul le parti autogestionnaire *Ia Mana* défend la candidature mitterrandienne. En revanche, François Mitterrand possède une grande expérience de l'Outre-mer, ainsi que plusieurs sources d'informations à Tahiti ; dont un ami personnel, l'homme d'affaires Jean Munier (captif et résistant), qui travaille à Tahiti de 1953 à 1988, ou le banquier Jean Bréault[1153].

Bien qu'il ne semble guère l'apprécier, François Mitterrand doit composer avec le monopole politique de Gaston Flosse, essentiellement pour des raisons stratégiques. De fait, le président Mitterrand adopte une posture de distance avec le député-président du gouvernement territorial de Polynésie française, qu'il qualifiait en 1976 de « notable UDR ». L'arrivée au gouvernement de ce personnage, qu'il se représente sulfureux, ne modifie guère le jugement du Janus de Jarnac. Mais celui-ci comprend très vite qu'il lui garantit une forme de paix politique en Polynésie française, contrairement au président Giscard, dont les conseillers n'avaient pas toujours compris l'atout pour le pouvoir central représenté par Gaston Flosse, considéré à son détriment comme trop proche de Chirac.

---

[1151] Le cas de La Réunion est particulièrement intéressant. L'observation de la vie politique réunionnaise montre l'opposition entre les entreprises politiques de deux personnalités opposées : le gaulliste Michel Debré et le communiste Paul Vergès, devenu sénateur, président du conseil régional, et, symboliquement, « papa Vergès » au Parti communiste réunionnais. Ce dernier élabore un terrain idéologique nuancé, qui prône l'autonomie dans le but d'un développement économique et social d'un « peuple banyan » (arbre aux multiples racines aériennes symbole de la diversité ethnique réunionnaise selon Paul Vergès). Lire Gauvin G., « Le parti communiste de La Réunion (1946-2000) », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 68, octobre-décembre 2000, pp. 73-94 ; « Michel Debré : la force des convictions jacobines », *RFHOM*, 2ème semestre 1999, pp. 259-291.

[1152] Voir Margueron D., « La Polynésie: une terre de mission pour le parti socialiste », pp. 243-251, in Regnault J.-M. (dir.), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique (1981-1988)*, Paris, Les Indes Savantes, 2003.

[1153] Regnault J.-M., « Questions à Monsieur Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, mai 1981-mars 1983 », in Regnault J.-M. (dir.), op. cit., p. 117.

Pourtant, alors que le candidat Mitterrand avait pris des engagements remettant partiellement en cause les expérimentations nucléaires françaises, le rappel local de telles mesures par des représentants politiques socialistes territoriaux lui aurait compliqué la tâche. Par conséquent, le relatif oubli du PS à l'égard de la Polynésie française s'avère lié à des enjeux géostratégiques, dont l'enjeu dépasse un gain minime en matière électorale. Mais le « domaine réservé » du président Mitterrand doit s'atteler à la question de l'isolement croissant de la France, à partir des années 1970, dans la région Pacifique, dont les membres perçoivent de plus en plus la présence française comme un « corps étranger »[1154].

L'atout de la personnalité politique de Gaston Flosse n'échappe pas aux hautes sphères socialistes, qui comprennent l'intérêt, lors de la nomination de Gaston Flosse au Secrétariat d'Etat au Pacifique Sud en 1986, de l'intégration d'un Océanien au gouvernement, pour contrer dans le même temps les critiques relatives à la légitimité française dans la région. Ainsi, une note de mars 1986 d'Axel Queval à l'attention de Lionel Jospin précise qu'il devient plus ardu « *aux pays riverains de dénoncer la présence française dans la mesure où leur interlocuteur privilégié aura été élu localement* »[1155]. Le ministre de la défense, Charles Hernu, avait déjà préconisé au président Mitterrand et au chef du gouvernement socialiste de ne pas remettre en cause l'assise politique du « notable RPR ». Dans une lettre au Premier ministre Pierre Mauroy du 22 juin 1982, C. Hernu écrit qu' « *Il est de toute évidence de notre intérêt de nous entendre avec lui, ce que je vais m'efforcer de faire* »[1156]. Il propose d'augmenter le forfait du CEP (de 6 à 8 milliards de FCFP), car « *c'est la contrepartie que nous devons accepter pour le soutien que la nouvelle majorité apportera à notre Centre d'expérimentations et à son maintien* »[1157]. La demande de « *renvoi d'ascenseur* » de Gaston Flosse envers l'Etat, selon l'expression d'un haut-commissaire[1158], exprime un moyen essentiel pour le notable afin de conserver le pouvoir, à un moment où il vient finalement de l'obtenir après plusieurs tentatives.

Mais l'obtention du statut d'autonomie en 1984 sous un gouvernement socialiste ne freine pas les initiatives de Gaston Flosse, en particulier en matière d'approfondissement des possibilités de relations internationales dans la région Pacifique. Le gouvernement socialiste réfléchit alors conjointement aux améliorations qui pourraient être apportées au statut. Lors de sa rencontre avec le Premier ministre Laurent Fabius le 5 septembre 1985, préparée par l'envoi de huit lettres du président du gouvernement réclamant des évolutions statutaires, Gaston Flosse propose que le rôle de l'Etat soit limité à des « *attributions directement liées à l'exercice de sa souveraineté, la défense, la Monnaie, la Justice et, sous certaines réserves,*

[1154] Mohamed-Gaillard S., op. cit., p. 404.
[1155] Cité par Mohamed-Gaillard S., p. 377.
[1156] « *La nouvelle opposition est anti-CEP. Il n'y a aucune chance qu'elle revienne sur ses positions. Par contre M. Flosse m'a confirmé que la nouvelle majorité continuerait à soutenir le CEP et qu'elle acceptait même de prendre les risques politiques correspondants (…)* », in Regnault J.-M., *Le pouvoir confisqué*, op. cit., p. 94.
[1157] Op. cit.
[1158] Op. cit.

*les relations extérieures* »[1159]. Si le notable polynésien fourmille de propositions et d'initiatives institutionnelles et politiques, quelles sont les propositions du PS pour la Polynésie française ?

Lors des élections présidentielles en 1981[1160], le candidat François Mitterrand évoque un développement économique et social pour « *remplacer la politique d'assistance pratiquée par le gouvernement central* ». Outre l'arrêt des essais nucléaires, il propose un droit à l'auto-détermination[1161]. De son côté, le candidat Chirac décline le programme du *Tahoeraa Huiraatira* : il se déclare en faveur du CEP, pour une « *plus grande autonomie locale obtenue par le moyen d'une décentralisation satisfaisante et raisonnée* ». Le statut de 1977 est un premier pas à poursuivre vers l'élection d'un président et attributions individuelles aux ministres : « *cette décentralisation serait illusoire si elle n'impliquait pas la maîtrise par les élus locaux de certaines décisions économiques. C'est pourquoi (…) il sera nécessaire d'organiser la redistribution de certaines compétences économiques entre le Territoire et l'Etat* ».

Gaston Flosse organise un « mini-congrès » du *Tahoeraa* en février pour soutenir Chirac, qui obtient 35.93% des voix au premier tour. A l'instar des consignes données par Chirac aux militants RPR (plutôt voter Mitterrand que Giscard), le comité directeur extraordinaire du *Tahoeraa* d'entre deux tours le 29 avril décide officiellement de la liberté de vote.

Outre le soutien à Jacques Chirac, Gaston Flosse possède un intérêt commun avec la gauche depuis qu'il penche désormais pour l'autonomie. Les raisons idéologiques de la gauche s'accordent avec les raisons politiques du *Tahoeraa*[1162].

Néanmoins, l'élection du président Mitterrand suscite des vocations partisanes en Polynésie française. Par exemple, Paul Koury, ex-gendre de Flosse, chirurgien-dentiste, anime le Parti socialiste polynésien (PSP), créé le 9 juin 1981 ; il espère l'investiture PS aux élections territoriales. Auparavant, le Groupe socialiste de Polynésie (GSP) se constitue à Papeete dans le courant du premier semestre 1981. Il s'agit d'un rassemblement informel de « *fonctionnaires, sympathisants et militants de gauche qui reconnaissaient l'action militante menée par le Ia Mana mais ne partageaient pas toutes les positions antinucléaires, indépendantistes de ce jeune parti* »[1163]. Le GSP (150 membres environ) crée trois commissions de réflexion relatives à l'économie et aux finances, au statut et à l'impartialité

[1159] Voir Regnault J.-M., « « L'autonomie : antidote à l'indépendance ? », pp. 143-152, in Regnault J.-M. (dir.), (dir.), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique…*, p. 148.

[1160] En 1981, apparaît une « nouveauté » pour les campagnes électorales polynésiennes, puisque des équipes du *Tahoeraa* et de la majorité procèdent à un « affichage sauvage et nocturne », selon Mazellier P., *Tahiti Autonome*, op. cit.

[1161] Cf. Mazellier P., op. cit.

[1162] En revanche, G. Flosse demeure hostile aux « socialo-communistes ». Il vote par ailleurs contre l'abolition de la peine de mort : « *En tant qu'individu et chrétien, je suis contre. Mais en tant que responsable national et territorial, je suis pour car je considère que la peine de mort, chez nous, peut-être encore plus qu'ailleurs, est dissuasive. Oui, j'en suis certain ! C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai refusé de signer la proposition de Pierre Bas tendant à abolir la peine capitale. J'ai la responsabilité de mes concitoyens, même dans ma commune de Pirae et je dois m'employer à défendre les honnêtes gens* ». Mazellier P., op. cit.

[1163] Margueron D., op. cit., pp. 244-245.

de l'information sur le Territoire. Le PSP se présente à quelques élections locales, mais n'est finalement pas affilié au PS français.

En fait, la création d'une section du PS en Polynésie française, le 10 juillet 1984, intervient dans le sillage du nouveau statut d'autonomie négocié par Flosse avec le gouvernement socialiste. En dépit de la proposition de formations, de la création d'un journal (quatre numéros d'octobre 1984 à janvier 1985), de la rédaction d'un document de vingt-deux pages intitulé « Réflexions et propositions pour la Polynésie française » distribué aux partis locaux et à la presse, la section du parti s'oriente en 1987 sur la politique française dans le Pacifique, mise en œuvre par… Gaston Flosse, fil conducteur des orientations du parti dans les années 1980. Le PS tahitien critique l'achat du silence des océaniens par l'argent français, l'opposition Polynésiens-Mélanésiens et le soutien aux putschistes Fidjiens. En 1988, seuls Léontieff et Flosse militent en faveur du candidat Chirac, alors que la majorité des partis polynésiens optent pour Mitterrand qui obtient 54.3% des suffrages contre 45.7% à Chirac, avec un taux de participation de 58.4%[1164]. Cependant, la distinction parti/gouvernement étant peu opérante à Tahiti – la confusion parti/Territoire au *Tahoeraa* en atteste –, les membres du PS sont parfois identifés à tort au pouvoir exécutif ou à l'Etat[1165].

Sur le plan institutionnel, le gouvernement socialiste se méfie du chiraquien polynésien. Lorsque celui-ci instaure une Commission tripartite chargée de réformer le code du travail dans les TOM, Paris se rappelle à lui : Henri Emmanuelli, nouveau secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, dépêche des enquêteurs et le conseiller d'Etat Mangin. La réforme du statut de 1977 s'annonce périlleuse en raison des prérequis d'Emmanuelli, qui ne sont pas pour plaire à Gaston Flosse. Le ministre répète aux conseillers territoriaux qu'il est nécessaire de « restreindre certains privilèges » et évoque une réforme fiscale (impôt sur la fortune).

Un autre exemple de défiance réciproque entre pouvoir polynésien et pouvoir socialiste apparaît lors de l'atmosphère d'émeutes au Maeva Beach Hôtel en 1983. Fin octobre 1983, une cinquantaine de personnes, pas nécessairement grévistes, forcent le passage dans l'hôtel. Il s'ensuit une intervention des forces de l'ordre, qui recourent à des grenades lacrymogènes. Les grands hôtels se vident de leurs clients face à cette violence spontanée. Gaston Flosse y voit une volonté de déstabiliser son gouvernement et soupçonne une connivence entre les chefs grévistes à Tahiti et le directeur de cabinet du secrétaire d'Etat à Paris, Jacques Fournet[1166]. L'intervention désordonnée des forces de l'ordre lui fait suspecter la résolution du Haut-commissaire. Pour Gaston Flosse :

> « *Que fait le responsable de l'Etat, celui qui a en charge les libertés, nos libertés. Il faudrait, je crois, et il est temps, que l'on veille à ce que les libertés républicaines soient respectées dans notre pays, que la démocratie joue à plein. Car en fait, vous êtes*

[1164] Op. cit., p. 251.
[1165] Op. cit.
[1166] Enarque, inspecteur des impôts, directeur de cabinet du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM (1983-1985), préfet de la Nièvre, directeur central des Renseignements généraux en 1988, directeur de la Direction de la Surveillance du Territoire en 1990 à 44 ans, où il remplace Bernard Gérard, ancien Haut-commissaire en Polynésie française (1985).

*conscients de la chose, vous l'avez vu hier, toutes ces images, ce que l'on veut, c'est la déstabilisation du Territoire. C'est une action contre la majorité et contre le gouvernement. Si l'on veut assassiner le gouvernement du Territoire, si on en veut à ma personne, épargnons notre pays ! Ce que nous voulons, c'est le bien de tous dans la légalité. Le président de la République lui-même a reconnu la légitimité de la majorité actuelle qui a été élue par le peuple polynésien* »[1167].

Ainsi, lors des difficultés sociales, le gouvernement *Tahoeraa* n'hésite pas à relever un « complot » politique monté par les socialistes : « *Le conflit en cours perd ses dernières apparences sociales pour se révéler ce qu'il est depuis le premier jour : un conflit politique* »[1168]. Le maire de Papeete Jean Juventin accuse Gaston Flosse de « politisation », car le refus de négocier provient des patrons et du gouvernement. Le haut-commissaire Ohrel, qui demande cent-vingt gendarmes à Nouméa en renfort, finit par intervenir : « *Il serait tout à fait irresponsable de donner une autre dimension que sociale à ce mouvement* ».

La fuite des touristes qui résulte de ce mouvement social entraîne la nomination d'un proche de Gaston Flosse, Albert Moux, à la présidence du bureau de la Fédération polynésienne de l'hôtellerie et des industries touristiques en novembre 1983. Cet exemple illustre la capacité de Gaston Flosse à mobiliser l'épouvantail socialiste si le besoin s'en socialement sentir, tout en réclamant à la fois l'autonomie de son action politique, ainsi que l'intervention de l'Etat si nécessaire. Les représentants de l'Etat sous l'ère socialiste se retrouvent quelquefois désemparés face au jeu à plusieurs bandes du leader du *Tahoeraa* (intérêt politique local, affirmation du pouvoir local face à l'Etat, désignation d'un bouc émissaire).

Par ailleurs, d'autres motifs, davantage à caractère privé ou financier, confortent le président Mitterrand dans le statu quo de la domination politique flossiste jusqu'en 1988. L'accession d'Alexandre Léontieff à la présidence (décembre 1987 – mars 1991) est en revanche appréciée par l'Elysée. Des hiérarques socialistes auraient d'ailleurs soutenu la nomination de l'avocat Francis Szpiner comme directeur de cabinet du président Léontieff. Il l'avait auparavant recruté comme avocat du Territoire dans l'affaire Erima (propriété de G. Flosse), alors que Me Szpiner défendait le notaire Marcel Lejeune, « *lié aux réseaux gaullistes et aux milieux d'affaires polynésiens, mis en cause dans une affaire de détournement d'héritage* »[1169]. Il défend aussi le PS dans l'affaire Urba (financement illégal du parti), ainsi que le ministre Christian Nucci dans l'affaire du Carrefour du développement. En 1994, il devient le conseil de Gaston Flosse[1170].

Après les élections présidentielles de 1988, qui couronnent François Mitterrand pour un nouveau septennat, le *Tahoeraa Huiraatira* s'adapte à cette situation. En campagne électorale pour les législatives de 1988, le député Edouard Fritch réaffirme l'attachement du parti à la

[1167] Mazellier P., op. cit., p. 374.
[1168] Op. cit.
[1169] Collombat B., op. cit., p. 143.
[1170] Puis l'avocat intègre les réseaux chiraquiens, dont la célèbre cellule « Ripostes » ou cabinet noir de l'Elysée, visant à éteindre les affaires judiciaires du RPR. Op. cit.

France, en rappelant son intervention à l'Assemblée nationale le 14 avril 1987 : « *Grâce à la France, à notre qualité de citoyen français, la Polynésie peut se prévaloir d'appartenir au peloton restreint des pays à haut niveau de vie* »[1171]. La défaite de Jacques Chirac à l'élection présidentielle augure d'une traversée du désert, qui sera commune aux deux « frères ». Mais Gaston Flosse se remet en selle dès les élections territoriales de 1991. Il obtient une majorité relative. La majorité socialiste tente d'éviter son retour au pouvoir, en dépêchant à Tahiti le chef de cabinet du ministre des DOM-TOM Louis Le Pensec. Mais, selon un membre du PS polynésien, la combinaison préparée « *semblait aboutir lorsqu'au dernier moment Emile Vernaudon a choisi Gaston Flosse* »[1172]. L'intervention socialiste s'est heurtée au revirement d'Emile Vernaudon, qui avait pourtant juré de ne pas s'allier avec Flosse.

Après les relations très conflictuelles entre 1992 et 1994 entre le président du gouvernement et les représentants de l'Etat, l'élection présidentielle de 1995 fait office à Tahiti de référendum « pour ou contre Flosse ». Les mouvements politiques vont déterminer leur soutien à un candidat à la présidence de la République en fonction de leur affinité ou de leur opposition à Gaston Flosse, dont la relation particulière avec Jacques Chirac augure de ressources supplémentaires pour les uns, ou d'un risque de connivence qui rendrait « Gaston » tout-puissant pour les autres. Cette élection montre un écart important entre la machine électorale de soutien à Jacques Chirac, dirigée par Gaston Flosse, et la disparité des soutiens au candidat socialiste Lionel Jospin.

Pourtant, les quelques forces sociopolitiques polynésiennes tentent de se coaliser derrière la candidature jospiniste pour faire barrage au *Tahoeraa* lors des prochaines élections locales. Ainsi, le président du *Tomite Ia Tiana o Papeete Nui*, Léon Céran-Jérusalémy, affilié et soutien de l'UDF au premier tour, appelle à voter Jospin au second tour, sur fond d'évaluation des rapports de force électoraux pour la prochaine « communale » à Papeete. Cependant, il dénonce une candidature Chirac qui représente « *une conception passéiste de l'exercice du pouvoir* »[1173]. D'autre part, des personnalités comme Thierry Nun Fat[1174], au sein du comité de soutien à Lionel Jospin, dénoncent « *la politique du hamac* » (souhait du « partenariat » plus que de « l'assistanat »), et le programme de Chirac comme étant en réalité le programme personnel de Flosse[1175].

Le PS s'est accommodé de l'impératif nucléaire et du leadership de Gaston Flosse, en ne remettant pas en cause politiquement un territoire, qui présente des similarités avec ce qui ressemble de plus en plus à une « chasse gardée » du RPR.

[1171] Cité par Regnault J.-M., op. cit., pp. 150-151.
[1172] Selon D. Margueron, cité in Al Wardi S., op. cit., p. 58.
[1173] *Les Nouvelles*, avril 1995.
[1174] Il travaille ensuite au sein de plusieurs cabinets *Tahoeraa*.
[1175] Op. cit.

## B/ Tahiti « chasse gardée » du RPR (1997-2003)

La fusion des pouvoirs présidentiels du duo Flosse-Chirac n'est pas remise en cause par la cohabitation, quand Lionel Jospin devient Premier ministre en 1997. L'expression de « chasse gardée », prononcée par le ministre socialiste de l'Outre-mer Jean-Jack Queyranne, symbolise le peu de cas fait de la Polynésie par le PS, à l'exception de quelques membres et élus du parti au courant des questions ultramarines.

Pendant la mise en place de la cohabitation en juin 1997, le préfet Alain Christnacht, célébré pour son rôle dans la négociation des accords de Matignon-Oudinot[1176], est alors nommé conseiller à Matignon, en charge des affaires intérieures et de l'Outre-mer. Lors d'une réunion d'Alain Christnacht avec le directeur de cabinet du président Chirac (Bertrand Landrieu), Jacques Chirac s'invite quelques minutes et se positionne face au conseiller de Jospin : « *Manifestement, tout avait été prévu à l'avance. M. Chirac m'a brossé un tableau très brillant de l'*Outre-mer*, il connaissait le sujet à merveille* ». Le ton du président change quand il le met en garde : « *Nous devrions nous entendre. Mais sur la Polynésie, sachez que je considérerais comme une agression tout ce qui serait tenté contre M. Flosse. Il est mon ami…* »[1177]. Le préfet, qui en réfère immédiatement au Premier ministre Lionel Jospin, admet que « *Du coup, on a eu très peu de relations avec Gaston Flosse* »[1178].

Pourtant, une délégation de représentants du PS se rend à Tahiti pour préparer la chute de Flosse. Ils rencontrent Boris Léontieff et Lucien Kimitete, les assurent de leur soutien dans une opération « Tout sauf Flosse »[1179]. Mais le PS se désengage progressivement de cette manœuvre, suivie de près par le journaliste Jean-Pascal Couraud et l'avocat Me Desarcis. Le PS avait pris l'initiative d'une réforme du mode de scrutin. Mais lors d'une entrevue avec son Premier ministre, le président Chirac appose son veto. Le ministre de l'Outre-mer Jean-Jack Queyranne et le ministre des Relations avec le Parlement, Daniel Vaillant, sont convoqués par Jospin, qui leur annonce qu'il faut arrêter ce projet : « *Il ne voulait pas de conflit sur la Polynésie. Chirac avait laissé les mains libres à Jospin sur la Nouvelle-Calédonie, mais c'était : "Pas touche à la Polynésie !"* »[1180]. A l'avocat Me Desarcis, en visite rue de Solferino, les socialistes expliquent que « (…) *quand on est dans l'opposition, on n'a pas la même vision des choses qu'au pouvoir où l'on recherche la paix sociale avant tout ! On me dit que Flosse contrôle la Polynésie française par ses militants et 90% des mairies, et que si on le renverse, cela va certainement créer des troubles* »[1181]. Toutefois, la responsabilité de la

[1176] Cf. Regnault J.-M., Fayaud V., (dirs.), *La Nouvelle-Calédonie, vingt années de concorde, 1988-2008*, Paris, Publications de la Société Française d'Histoire d'Outre-mer, 2008, 212 p.
[1177] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 58.
[1178] Op. cit.
[1179] Selon le délégué national pour l'Outre-mer au PS entre 1997 et 2004, Jean-François Merle, « *Nous avons essayé de fédérer toutes les oppositions à Flosse. J'ai organisé plusieurs rencontres au siège du PS (…), dont au moins une à laquelle a participé François Hollande. Notre objectif était d'arriver à mettre en place une plateforme politique commune. C'était le "TSF" : "Tout sauf Flosse !"* ». Cité in Collombat B., op. cit., pp. 209-210.
[1180] Selon le ministre J.-J. Queyranne, in Collombat B., op. cit., p. 210.
[1181] Selon l'avocat, op. cit., p. 211.

machine arrière de l'entreprise anti-Flosse n'incombe pas seulement à la direction nationale du PS, mais également aux divergences entre les acteurs de l'opposition politique polynésienne[1182].

Le premier voyage en août 1997 d'un ministre du nouveau gouvernement socialiste[1183], Jean-Jack Queyranne, augure de la posture distante du gouvernement Jospin. Alex du Prel relate un président Flosse « tendu », qui doit faire face à la fermeté du ministre sur la revendication d'évolution statutaire et sur les contrôles des aides de l'Etat[1184]. Le ministre développe la position gouvernementale, évoque « *l'absence de l'Etat au cours de ces dernières années* », assurant qu' « *il ne s'agit pas de prendre la place des instances locales, ce n'est pas le retour de l'Etat jacobin* ». Il annonce le maintien de la rente post-nucléaire (« *la France a une dette vis-à-vis de la Polynésie et des Polynésiens* »), et le retour des contrôles de l'Etat, en titillant le président Flosse[1185]. Malgré tout, la période de « règne » de Gaston Flosse continue sous l'ère du gouvernement socialiste, qui n'entrave pas ce qui appartient au « domaine réservé » du président de la République. Celui-ci élargit de la sorte le champ des affaires « étrangères », justifiant de la sorte le court-circuit institutionnel opéré par les deux « frères présidents ».

L'instauration officielle du *Groupement d'Intervention de la Polynésie française* (GIP) en 1998 se déroule également dans la période de cohabitation Chirac-Jospin. Le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer indique à l'Assemblée nationale que « *le GIP n'est pas une police parallèle* »[1186]. Malgré tout, averties par le Haut-commissaire de pratiques troubles à la légalité du service présidentiel, les autorités ministérielles surveillent à distance un service formé par l'agrégation de différentes cellules administratives et dont le spectre d'action s'avère de plus en plus large. Le travail de réaffirmation du champ de compétence de l'Etat passe dès lors par les jugements du tribunal administratif, quitte à froisser le protégé du président de la République. Toutefois, les services de l'Etat semblent alors anesthésiés par la domination politique de Gaston Flosse. Un commissaire divisionnaire, auparavant en poste pour la Direction de surveillance du territoire (DST) de janvier 1999 à juillet 2001 à Tahiti,

[1182] Pour J.-F. Merle, « *Certes, la cohabitation avait fait de la Polynésie un glacis auquel on ne pouvait toucher. Mais nous avons aussi été confrontés à des différences d'approches insurmontables entre les différents partenaires politiques. Pour certains, il s'agissait juste de remplacer Flosse ! D'autres avaient bien conscience qu'il fallait sortir de ce système délétère. Ils n'étaient pas les plus nombreux…* », Op. cit.

[1183] Relaté dans *TPM* n° 77, septembre 1997.

[1184] 150 milliards FCF P (8,25 milliards FF) en 1996 ; l'augmentation de 40 milliards FCFP provient de la « rente Chirac » (18 milliards) et des Loi Pons (15 milliards), dont la Polynésie française a "consommé" 40 % des crédits prévus par la loi pour l'Outre-mer.

[1185] « *L'Etat doit être un partenaire dans le statut d'autonomie, dans le contrat de développement, dans la convention de l'après-CEP. La Métropole conçoit un effort financier important envers la Polynésie et ce n'est que justice. Il est hors de question de financer des projets somptueux qui donneront du travail à des marins philippins ou autres* ». Op. cit.

[1186] *TPM* n° 115, novembre 2000.

Serge Blüge, a écrit par mail en 2009 à la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) qu'il enquêtait à l'époque sur les affaires financières de Gaston Flosse[1187].

Le pacte de cohabitation, au bénéfice des deux leaders RPR, prévaut sur le fonctionnement régulier des services étatiques. Le gouvernement socialiste respecte donc le domaine réservé présidentiel et ne compte pas ajouter un motif de querelle supplémentaire à la situation de cohabitation. Si le gouvernement ne s'attelle pas à s'opposer à la fusion présidentielle, le PS n'agit pas plus en ce sens. En outre, il ne dispose pas de fédération ou de section suffisamment nombreuse et implantée sur le territoire de la Polynésie. L'action du parti politique se limite donc à rechercher le soutien d'une personnalité politique locale lors des élections nationales ou européennes.

A l'Assemblée nationale et au Sénat, des députés socialistes dénoncent certains points des statuts successifs en discussion dans les hémicycles. En 2003, l'ex-secrétaire d'Etat à l'Outre-mer du Premier ministre. Jospin, Christian Paul, député de la Nièvre, intervient tout de même pour interroger les dépenses somptuaires liées à la visite du président de la République en Polynésie et financées par les contribuables : « *Jacques Chirac dépense l'argent public sans compter* »[1188]. Il avertit des limites du manque de contrôle par l'Etat des fonds alloués annuellement (150 millions d'euros du Fonds de reconversion économique de la Polynésie transformé en Dotation globale de développement économique) et des prérogatives élargies du futur statut d'autonomie. Aussitôt accusé de « *sectarisme* » par un communiqué du *Tahoeraa Huiraatira*, le parti répond immédiatement à celui qui aimait à dire à Gaston Flosse que « *l'Etat n'est pas un guichet* ».

De temps à autre, des parlementaires de l'opposition, au RPR puis à l'UMP, « redécouvrent » les territoires français du Pacifique. Après les semonces de Christian Paul lors de la visite de Chirac à Tahiti, le député René Dosière participe à la délégation de la commission des lois constitutionnelles de l'Assemblée nationale, partie s'informer sur le futur statut polynésien voté en 2004 : « *Gaston nous a baladé dans des hôtels à Bora Bora, à Tupai et Fakarava, des endroits où il nous était bien impossible de rencontrer des personnes critiques au statut. Et lorsque nous avons insisté pour aller aux Marquises, il est venu avec nous et ne nous a pas lâchés d'une semelle. Ça m'a paru bizarre* »[1189]. Le député se rend compte que le l'Assemblée nationale n'est pas abonnée au *Journal officiel de la Polynésie française* (JOPF). A Tahiti, à la veille des élections territoriales de mai 2004, il rencontre Temaru, mais à sa descente d'avion à Paris, et alors qu'il n'a pas connaissance des résultats, il est accueilli par ses camarades comme le « *tombeur de Gaston Flosse* » (« *alors que je n'avais rien fait* » précise-t-il). Il estime que si tellement peu de parlementaires s'intéressent à la Polynésie, c'est parce que les électeurs de leur circonscription pourraient le leur reprocher, sans négliger le rôle des médias métropolitains dans l'oubli de la Polynésie française. Si

[1187] « *Tous ces éléments ont été transmis à la DST Paris. Il faut croire que je gênais car j'ai été dans l'obligation d'écourter mon séjour, le haut-commissaire de l'époque s'étant plaint auprès de mon directeur, en disant que je faisais des enquêtes parallèles qui risquaient de mettre en cause les services de l'Etat* ». Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 79.

[1188] *Les Nouvelles*, 31 juillet 2003.

[1189] *TPM* n° 167, mars 2005, p. 10.

l'argument ne paraît pas très probant, il faut rappeler que le *Tahoeraa Huiraatira* n'a pas manqué de faire diffuser dans les médias nationaux une photo du député Dosière en train de se restaurer torse-nu sur une plage de l'atoll de Tupai, alors même que les autres membres de la délégation UMP ont été coupés de la photo (Pascal Clément, Alain Marsaud et Jérôme Bignon)[1190].

Malgré quelques oppositions isolées, la prise de conscience de la part du PS des enjeux démocratiques en Polynésie française est essentiellement apparue à la suite des élections territoriales du 23 mai 2004. Mis sur le devant de la scène par l'agenda médiatique, les évènements du *Taui* amènent les dirigeants socialistes à s'intéresser à la question polynésienne. Différents émissaires se succèdent à partir de 2004 pour dénoncer le « système Flosse-Chirac », occasionnant même des publications pré-électorales[1191]. Devenu président de la République, l'ancien premier secrétaire du PS, François Hollande a raconté que « *Lors d'un rendez-vous avec lui à l'Elysée, Chirac m'avait dit : "Je ne comprends pas pourquoi vous me faites un procès politique sur Flosse. Temaru est très dangereux". J'avais senti que Jacques Chirac, pas pour des histoires de corruption, je ne crois pas, mais pour des raisons de convictions, soutiendrait Flosse jusqu'au dernier moment* »[1192]. Le premier secrétaire du PS mène lors du *Taui* la fronde de l'opposition nationale contre la ministre en charge de l'Outre-mer, accusée de remettre en cause le résultat des urnes en soutenant les manœuvres de Flosse.

Malgré tout, lors de la crise politique du *Taui*, le PS adopte une position de « veille démocratique », de « garde-fou » en soutenant la plate-forme d'opposition UPLD, puis le gouvernement territorial d'alternance dirigé par le leader indépendantiste Temaru.

## C/ Malentendus « socialistes » en Polynésie française

La faiblesse organique du PS à Tahiti explique la « redécouverte » sporadique de la Polynésie en 2004. S'il existe une section des socialistes polynésiens, son poids politique est très faible dans l'espace polynésien. L'organisation de réunions et la rédaction sporadique de communiqués aux médias ne compensent pas l'absence d'un porte-parole qui soit visible dans l'espace public, à défaut d'un leader charismatique.

Les « malentendus socialistes » en Polynésie proviennent également de postures socialistes et indépendantistes de partis polynésiens, qui ne s'inscrivent pas dans l'histoire du

[1190] Op. cit. la photographie circule dans les couloirs de l'Assemblée nationale jusque dans sa circonscription de l'Aisne : « *Certains journalistes locaux avaient travaillé pour Gaston Flosse en Polynésie, j'ai vite compris la connexion, et donc d'où venait la photo (…). Bon, ce qu'on ne voit pas sur cette photo, c'est l'essaim de filles aux seins nues qui se baignaient dans le lagon, quand on y était. Peu farouches. Typique des méthodes de Flosse* », cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 27.
En plus, ce cliché a été retravaillé. A m

[1191] Voir les documents publiés par l'assistante parlementaire de C. Paul (PS), Tessier S., *Polynésie : les copains d'abord. L'autre système Chirac ?* Le Bord de l'Eau, 2005, 205 p.

[1192] Cité par Davet G., Lhomme F., op. cit., pp. 58-59.

PS actuel. Les socialistes métropolitains ont du mal à saisir les nuances des positionnements des partis qui se proclament socialistes, et dont certains leaders défendent une idéologie indépendantiste (J. Drollet et le *Ia Mana Te Nunaa* par exemple). Par conséquent, le déficit de connaissance des motivations idéologiques de leaders dit « socialistes » peut entraîner des situations problématiques pour le parti national. L'agitation et les déclarations d'Oscar Temaru en faveur de l'indépendance, puis son soutien aux candidats Royal puis Hollande aux élections présidentielles de 2007 et 2012, mettent en défaut l'idéal républicain défendu par le PS. François Hollande a dû se désolidariser de la position radicale du leader indépendantiste, exploitée et mise en avant par les adversaires du candidat socialiste[1193]. Il est patent que le PS maintient ce partenariat avec le *Tavini Huiraatira*, car il semble le seul mouvement apportant un matelas suffisant et régulier de voix lors des échéances électorales, étant donné que l'autre machine partisane disponible, le *Tahoeraa Huiraatira*, est durablement installée à droite de l'échiquier politique.

Ainsi, les élus polynésiens affiliés au PS bénéficient d'une consécration de leur démarche politique par un grand parti national source de conseils, d'appuis techniques et logistiques. Ceci occasionne des malentendus puisque des membres du PS viennent prêcher la bonne parole démocratique lors des campagnes électorales, et soutiennent ainsi des leaders polynésiens peu en adéquation avec ce qu'est censé représenter le parti socialiste en France. Dès lors, si ces interventions peuvent nuire aux adversaires du RPR et de l'UMP, fort bien implantés, elles ne permettent pas au parti de créer un espace d'existence politique locale.

D'autre part, l'instrumentalisation des élus PS, par la direction de l'UPLD en particulier, montre l'opacité à la fois des discours mais aussi des relations entre PS et élus polynésiens, dont le schéma des relations et des réseaux est difficile à établir[1194]. Quels que soient les tenants et aboutissants des réseaux socialistes, il en résulte des disparités organisationnelles entre d'une part, les réseaux parisiens et l'Outre-mer, et, d'autre part, les réseaux polynésiens au sein du PS. Il en résulte une incohérence des relations partisanes non clarifiées au niveau des partis politiques et de ses représentants.

Enfin, il faut ajouter, aux malentendus électoralistes et idéologiques, l'éparpillement de la représentation politique du progressisme, parce que les potentiels leaders qui cadreraient avec une étiquette PS sont chacun à la tête d'un parti isolé sur l'échiquier territorial. Ceux-ci, pour la plupart des notables ou reliés aux cercles des notables, entendent bien contrôler leur destinée politique.

---

[1193] Le candidat socialiste ne s'est pas déclaré favorable à la démarche d'Oscar Temaru visant à réinscrire la Polynésie française sur la liste des pays à décoloniser des Nations Unies.

[1194] Le député René Dosière s'est notamment plaint de la disparité des influences, des réseaux et du « *manque de coordination évident* » : « *les Polynésiens ont plusieurs liaisons avec le PS* », témoigne t'il dans une lettre qu'il adresse à Oscar Temaru en avril 2005. Ce dernier avait pourtant demandé au député Dosière quelqu'un en mesure de diriger la délégation de la Polynésie française à Paris. La candidature de Jean-Yves Caullet, député de la Bourgogne, est suggérée. Or, le directeur de cabinet de Temaru, Patrick Leboucher, rejette cette candidature, ce qui irrite le député Dosière. Interrogé par TPM, il explique qu' « *Il y a à l'*Outre-mer *[du PS] des réseaux francs-maçons ou autres qui, en retard, courent après la victoire. (…) Il y a des tendances Le Pensec, mais aussi un Axel Urgin qui profite d'un voyage payé par Europ-Assistance pour faire campagne pour le « Non » à la constitution européenne, etc.* ». *TPM* n° 169, p. 9.

Janus sait se positionner à l'interface des relations de pouvoir, quelles que soient leur nature. Il résiste aux gouvernements socialistes, pas vraiment enclins à remettre en cause la stabilité d'un territoire stratégique. C'est même sous le premier septennat de Mitterrand que Gaston Flosse développe une action internationale dans le Pacifique Sud. Il intègre le gouvernement de la nation et dispose dans les faits de prérogatives diplomatiques que l'on ne retrouve pas habituellement chez les notables du système politique français.

# *Section 3 : Les ressources de l'interface : Les dimensions nationale et internationale du leader*

Gaston Flosse, premier Tahitien à devenir membre d'un gouvernement de la République, transforme un positionnement à interfaces multiples en ressources politiques. Au gré de la multiplication des voyages officiels dans le Pacifique et de la consolidation du pouvoir territorial, Gaston Flosse développe la figure politique d'un *président polynésien*, agissant dans la région au titre de la France et de la Polynésie française. Il met sur pied une « diplomatie » tahitienne dans le Pacifique.

## § 1 Le *premier* ministre tahitien : le secrétaire d'Etat au Pacifique Sud (1986-1988)

Gaston Flosse inaugure la pratique d'un triptyque local/national/international, qu'il place au centre de sa stratégie de personnalisation de l'action ministérielle. Les ressources politiques « internationales » permettent à l'entrepreneur politique de mettre en œuvre simultanément le développement de la stratégie géopolitique française, tout en la mobilisant au profit du renforcement de son pouvoir local.

### A/ Contexte et exercice de la mission ministérielle

L'action du leader tahitien s'inscrit dans le cadre d'une réactivation de la politique étrangère de la France dans le Pacifique dans les années 1980, au moment où le développement d'une politique internationale de la France dans la région est miné par deux affaires retentissantes : le sabotage du *Rainbow Warrior* le 10 juillet 1985 dans le port d'Auckland (Nouvelle-Zélande)[1195], et l'intervention militaire à Ouvéa (Nouvelle-Calédonie) en 1988[1196].

[1195] Le navire amiral de *Greenpeace* est coulé en baie d'Auckland par les services secrets français ; un photographe meurt dans l'opération. Il s'agissait du seul attentat terroriste dans l'histoire du jeune pays néo-zélandais. Cf. Mohamed-Gaillard S., op. cit., pp. 357-363.

[1196] Cf. Audigier F., « L'affaire de la grotte d'Ouvéa et l'élection présidentielle de 1988 », pp. 453-472, in Regnault J.-M. (dir.), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique (1981-1988)*, op. cit. Voir le film de Mathieu Kassovitz, *L'Ordre et la Morale*, 2011. Sujet à de vives polémiques historiques, il n'a pu être tourné en Nouvelle-Calédonie, mais la Polynésie française a accepté d'accueillir le tournage du film à Anaa (Tuamotu). Cf. *Les Nouvelles*, 13 septembre 2010.

La signature du Traité de Rarotonga (Iles Cook) le 6 août 1985[1197] intervient donc dans un contexte de détérioration des relations de la France avec ses voisins du Pacifique. Le traité international délégitime les essais nucléaires français, qui se déroulent désormais à l'intérieur d'une zone reconnue « dénucléarisée » par l'ONU. La visite du président Mitterrand à Moruroa en septembre 1985 est ressentie comme une provocation par les autorités néo-zélandaises et australiennes[1198]. La France craint l'opposition des partis travaillistes néo-zélandais et australien[1199], même si les échanges noués avec le gouvernement socialiste français minimiseront leur opposition. La précipitation des évènements dans la région du Pacifique Sud[1200] amène les autorités politiques françaises à réfléchir à une action à la fois plus ordonnée et coordonnée dans la région[1201].

Les institutions internationales de la région océanienne deviennent de plus en plus hostiles à la France. La Commission du Pacifique Sud (devenue la Communauté du Pacifique Sud), créée en 1947, révèle une première forme d'institutionnalisation des relations entre les puissances métropolitaines en favorisant l'émergence d'une conscience régionale. Mais le manque d'initiative et l'attitude défensive de la France ont conduit à la création d'un Forum du Pacifique en 1971, voué à l'origine à ne représenter que les territoires souverains, sous l'impulsion d'Etats mélanésiens[1202]. Pour renouer avec les autorités de la région, François Mitterrand envoie en 1983 un émissaire dans le Pacifique, l'intellectuel Régis Debray. S'il n'est pas toujours reçu par les plus hautes autorités étatiques de la région, il n'en esquisse pas moins à son retour des propositions, dont la finalité est de faire de la France une nation à part entière du Pacifique[1203]. Lorsque le président de la République se rend à Moruroa le 13 septembre 1985, il réunit le Comité de coordination du Pacifique Sud. Il expose quelques propositions élaborées en mai 1983 par ses services, afin de « *maintenir et d'accroître la présence de la langue et de la culture française dans le Pacifique Sud* ». Les conseils des ministres des 20 novembre et 23 décembre 1985 amorcent une politique de coopération

[1197] L'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Iles Cook, le Kiribati, les Samoa occidentales, Fidji, Niue et Tuvalu, rejoints un mois plus tard par la Papouasie Nouvelle-Guinée, signent un traité qui vise à établir une zone dénucléarisée dans le Pacifique Sud. Cf. Mohamed-Gaillard S., op. cit., p. 348.

[1198] Mohamed-Gaillard S., op. cit., p. 363.

[1199] Élus respectivement en mars 1983 et juillet 1984.

[1200] Le nom de « Pacifique Sud » viendrait du nom du commandement militaire américain installé à Nouméa pendant la Seconde Guerre mondiale (*South Pacific Command*). Cordonnier I., op. cit.

[1201] Sur les questions évoquées dans ce chapitre, voir les travaux de Nathalie Mrgudovic, *La France dans le Pacifique Sud. Les enjeux de la puissance*, Paris, L'Harmattan, 2008, 398 p. Sur le SEPPS en particulier, lire pp. 281-297. Une recherche plus ancienne a été réalisée par isabelle Cordonnier, *La France dans le Pacifique sud. Approche géostratégique*, Paris, Ed. Publisud, 1995, 216 p. Plus récemment, lire l'ouvrage de Sarah Mohamed-Gaillard, *L'Archipel de la puissance ? La politique de la France dans le Pacifique Sud de 1946 à 1998*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2010, 425 p.

[1202] D'ailleurs, ce clivage entre les pays du Fer de Lance et les autres entités politiques océaniennes semble trouver un écho dans le clivage qui oppose indépendantistes et autonomistes en Polynésie française. C'est de leur côté que se tourne le leader indépendantiste Oscar Temaru en 2005 et 2006, quand il célèbre les anniversaires d'indépendance dans de nombreux Etats océaniens (au Vanuatu et en Papouasie-Nouvelle-Guinée notamment).

[1203] Fondation d'une Université française du Pacifique, création d'un comité de coordination du Pacifique Sud qui réunirait les responsables civils et militaires de la région, rappel des suggestions des ambassadeurs formulées depuis 1974, etc. François Mitterrand approuve ces orientations sans réellement les concrétiser.

scientifique ainsi que la création d'un Conseil du Pacifique Sud, présidé par Mitterrand et dirigé par Debray : continuité du Comité de coordination pour le Pacifique Sud ; inscrit dans le domaine réservé du président, traduction institutionnelle de la fonction de Debré ; prérogatives : ordonner les différents aspects de la politique de la France dans la région (coopération scientifique, culturelle et technique) et permettre l'intégration des territoires français dans leur environnement immédiat ; composé de tous les acteurs français dans la région[1204].

Le leader tahitien établit un constat cinglant sur la situation diplomatique de la France : « S*i la France est le mouton noir du Pacifique Sud, c'est de sa faute, elle n'a jamais eu de véritable politique pour le Pacifique et elle a été trop longtemps absente de ses réunions et de ses forums* »[1205]. Gaston Flosse prend de l'épaisseur régionalement. En outre, le statut d'autonomie de 1984 obtenu par le Territoire de la Polynésie française offre de nouvelles perspectives internationales, d'autant plus que la présidence mitterrandienne doit se résoudre à accepter son leadership local, à partir du moment où la doctrine nucléaire, maintenue par François Mitterrand, appelle une stabilité politique dans le Territoire. En effet, les enjeux débordent le cadre territorial, puisqu'il s'agit de contrer les offensives diplomatiques de nombreux territoires océaniens opposés aux essais nucléaires voire à la présence française dans le Pacifique. Soucieux des intérêts de la France et de ceux de la Polynésie, le leader tahitien demande un statut d'observateur pour le Territoire auprès du Forum, mais il se heurte à un refus[1206]. Le 6 août 1985, le leader est présent lors de la signature du traité de Rarotonga[1207], qui établit une « zone dénucléarisée » dans le Pacifique Sud (*South Pacific Nuclear Free Zone Treaty*). Le traité, signé par les seuls Etats-membres du Forum, notamment en garde la France contre la pollution radioactive causée par les essais atomiques[1208]. Gaston Flosse en profite pour développer de nombreuses relations avec les leaders politiques de la région. La capacité à « faire du réseau » du leader polynésien le place en situation d'interlocuteur et d'*interface* potentiels entre la France et ses voisins du Pacifique. Il s'agit de poursuivre l'amorce d'une politique de dialogue et de coopération cherchant à faire valoir « *le bien-fondé des positions de la France* » [1209].

Le positionnement du leader politique polynésien à l'interface des réseaux et des échanges politiques multiplie son champ d'opportunités institutionnelles et de réseaux. En 1986, la victoire aux élections législatives du RPR de Jacques Chirac, nommé Premier ministre par Mitterrand, le propulse du rang de président du gouvernement du Territoire et député-maire, à un double statut de ministre et de diplomate de la République française. Il est

[1204] Voir la thèse de N. Mrgudovic, op. cit., pp. 249-250.
[1205] Cité par Mohamed-Gaillard S., p. 371.
[1206] Cf. Cordonnier I., op. cit., p. 150.
[1207] Avec les délégations de tous les pays membres du Forum du Pacifique, des ONG dont *Greenpeace*, ou les indépendantistes kanak. Il est signé par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Iles Cook, le Kiribati, les Samoa occidentales, Fidji, Niue et Tuvalu, rejoints par la Papouasie-Nouvelle-Guinée le 10 septembre 1985.
[1208] Le traité est, excluant les cinq puissances nucléaires de l'élaboration et de la ratification du traité. En mars 1986, un an après la signature du traité, trois protocoles sont ouverts à signature et ratification des Etats nucléaires. La France ne ratifie les trois protocoles du traité que le 24 mars 1996, après l'arrêt des essais.
[1209] Op. cit., p. 152.

nommé, par le décret n° 86-726 du 28 avril 1986, secrétaire d'Etat « chargé des problèmes du Pacifique Sud » selon l'intitulé original, puis rapidement rebaptisé Secrétariat d'Etat au Pacifique Sud (SEPS)[1210]. Toutefois, Gaston Flosse hérite d'une fonction ministérielle inédite et institutionnellement ambigüe. Cette nomination est inédite, parce que s'il n'est pas le premier représentant de l'Outre-mer à exercer des fonctions gouvernementales[1211], il devient en revanche le premier tahitien à être honoré de la sorte. D'autre part, elle est ambigüe car, en vertu de l'intitulé et du champ d'action du secrétariat d'Etat, il eût été plus logique qu'il soit rattaché au ministère des Affaires étrangères (MAE) et non au ministère des DOM-TOM[1212].

Le choix de nommer Gaston Flosse dans cette mission ministérielle ne représente pas seulement une récompense pour la loyauté et le travail accompli par le notable RPR en faveur de Chirac en Polynésie française. En fait, il présente plusieurs avantages pour remplir cette fonction. Gaston Flosse, à la fois français et polynésien[1213], possédant une bonne connaissance de la région et de ses leaders, augure d'un avantage considérable dans une région du monde marquée à cette époque par les protestations contre les essais nucléaires. Il s'agit donc d'un poste ministériel sur mesure autant qu'une innovation gouvernementale. L'objectif est de « *dresser un pont entre la France et le Pacifique Sud, voire de le personnifier* », selon Nathalie Mrgudovic, qui souligne également que « *La nouvelle de sa nomination fut d'ailleurs bien accueillie par de nombreux chefs d'Etat polynésiens qui saluèrent en Gaston Flosse "le premier Polynésien à avoir jamais fait partie d'un gouvernement central"* »[1214].

En revanche, tous les leaders politiques du Pacifique ne se sont pas nécessairement réjouis à cette annonce. En effet, Gaston Flosse, appréhendé par certains comme « l'homme de la France », sait aussi qu'il se trouve en situation délicate vis-à-vis de la Nouvelle-Calédonie, et de son rival Jacques Lafleur, qu'il est censé représenter. Le leader tahitien se montre donc prudent, car toute déclaration sur la Nouvelle-Calédonie est suspectée d'ingérence[1215]. Dès lors, c'est le ministre de l'Outre-mer, Bernard Pons, qui est chargé de superviser la question calédonienne, ce qui n'empêche pas Gaston Flosse de s'employer « *à convaincre ses interlocuteurs de l'efficacité de l'action menée par le gouvernement en Nouvelle-Calédonie, qui se mesure en particulier au retour à la confiance dans la*

---

[1210] « *J'ai reçu en fin de semaine un appel téléphonique d'une haute personnalité de la mairie de Paris. Celle-ci me demandait de venir sans tarder dans la capitale. J'ai eu beau questionner pour en connaître la raison, je n'ai pas obtenu de réponse. J'ai donc décidé de me rendre le plus rapidement en Métropole. A peine arrivé, Bernard Pons m'a téléphoné en me disant – Bonjour, Monsieur le ministre – C'est ainsi que j'ai appris ma nomination* », in Pons P., *Tahiti autonome*, op. cit., p. 67.

[1211] Les anciennes colonies ont fourni quelques secrétaires d'Etat (d'origine africaine comme Félix Houphouët-Boigny par exemple, ministre d'Etat en 1958-1959 puis premier président de la Côte d'ivoire en 1960), et notamment un président du sénat (le guyanais Gaston Monnerville, de 1958 à 1968).

[1212] Mrgudovic N., *La France dans le Pacifique Sud. Les enjeux de la puissance*, op. cit.

[1213] N. Mrgudovic précise qu'il partage « *une partie de son identité culturelle et linguistique avec les populations de nombreux Etats océaniens* », augurant d'une « *reconnaissance nationale et régionale* ».

[1214] Op. cit., p. 282.

[1215] « *Toute déclaration sur la situation en Nouvelle-Calédonie pouvait toujours être perçue par les élus néo-calédoniens, en particulier par J. Lafleur comme un acte d'ingérence de la part du Secrétaire d'Etat polynésien. Pourrait-il en outre avoir été perçu par J. Lafleur comme un rival sur la scène régionale ? Cette hypothèse est peu probable car le leader néo-calédonien n'avait jamais eu de pareilles ambitions* », op. cit., p. 283.

*sécurité* »[1216]. Gaston Flosse désire exercer pleinement sa fonction, mais il se heurte à deux écueils principaux qu'il tente de contourner : le Conseil du Pacifique Sud de Debray et son ministre de tutelle Bernard Pons.

Le Secrétariat d'Etat au Pacifique Sud est institué alors même que le Conseil du Pacifique Sud a été créé quelques semaines plus tôt par François Mitterrand. Le nouveau secrétaire d'Etat, soutenu par le Premier ministre Chirac, souhaite obtenir la présidence ou le secrétariat du Conseil dirigé par Régis Debray : « *M. Flosse aurait été favorable à la reprise du Conseil s'il avait pu en être l'âme et l'organisateur, M. Debray en étant l'exécutif. Or il n'en a rien été* (…) »[1217]. Nathalie Mrgudovic rapporte qu'« *après le premier conseil des ministres de cohabitation, François Mitterrand avait souhaité que Gaston Flosse n'y assiste plus, « tant que la situation de Régis Debray, qui n'avait plus de facto de fonctions officielles à l'égard du Pacifique, ne serait pas réglée* »[1218]. Les deux entités sont distinctes. Le SEPS joue un rôle essentiellement diplomatique, basé sur deux missions. Premièrement : informer et rassurer les Etats et les territoires de la région sur les conséquences des expériences nucléaires sur la santé et l'environnement. Deuxièmement, développer une politique de coopération et d'aide au développement aux niveaux multilatéral et bilatéral. Ce dernier point constitue une vraie différence avec les prérogatives de Debray, au demeurant peu mises en œuvres. En effet, la présidence et la réunion du Conseil du Pacifique devient problématique du fait de la Cohabitation, au point que la structure est mise en sommeil jusqu'à la fin de l'épisode gouvernemental chiraquien. Le secrétaire d'Etat parvient ainsi à court-circuiter le Conseil du Pacifique Sud[1219].

Une fois l'institution potentiellement concurrente du Conseil du pacifique Sud écartée, Gaston Flosse, en fin négociateur, est suffisamment averti des affaires ministérielles pour tenter d'obtenir le cadre de compétences le plus large possible, à l'instar de ce qu'il a appris durant les négociations statutaires avec l'Etat. Ses conseillers, dont en particulier Michel Paoletti, directeur de cabinet, anticipent donc la promulgation du décret portant sa nomination. Ils rédigent une lettre de mission, signée par le Premier ministre Chirac, qui précise et élargit considérablement le contexte de la mission ministérielle[1220]. Le secrétaire d'Etat doit être « *étroitement associé à la conduite de la politique de la France à l'égard des Etats insulaires et riverains de cette région. Cette association prend notamment la forme d'une participation aux négociations relatives aux droits de pêche, aux droits de trafic aérien et aux droits de diffusion concernant le Pacifique sud* ». Avec les Etats compris dans son espace de compétence, il bénéficie de tous les moyens mis à disposition par la France pour aider au développement et à la coopération. Gaston Flosse s'apparente de fait à « *un ministre virtuel du Pacifique, dotée d'une marge de manœuvre extraordinaire* »[1221].

[1216] Réponse du secrétariat d'Etat au Pacifique Sud à une question parlementaire le 15 juin 1987.
[1217] Cordonnier I., op. cit., p. 161.
[1218] Mrgudovic N., op. cit.
[1219] Réactivé en 1988 selon N. Mrgudovic, et qui ne s'est réuni qu'en 1990, selon I. Cordonnier.
[1220] Lettre du Premier ministre, n° 173/SG, 23 avril 1986.
[1221] Selon la formule d'I. Cordonnier, p. 161.

Malgré tout, un autre écueil concerne la mission ministérielle. Il existe une distorsion entre la conception d'origine, défendue par le ministre des DOM-TOM, qui voudrait que Gaston Flosse soit « un assistant de Bernard Pons », et la « *conception efficace du principal intéressé* »[1222]. Le clivage Chirac/Mitterrand en matière de politique dans le Pacifique, se double progressivement d'un clivage gouvernemental Pons/Flosse, tant Flosse n'hésite pas à sortir du carcan ministériel. Pour le jacobin Bernard Pons, Gaston Flosse agit en dehors des TOM et de son domaine de compétences. Si la conception qu'ils se font de leurs missions respectives diffère, leur relation personnelle est tout autant exécrable. Cependant, un compromis est trouvé : le ministre en charge de l'Outre-mer ne s'occupe pas du Pacifique, tandis que le secrétaire d'Etat au Pacifique Sud est écarté de la gestion du problème calédonien[1223].

Enfin protégé dans ses prérogatives par le Premier ministre, le secrétaire d'Etat dévoile sa conception d'une action diplomatique « *ouverte et dynamique* », lors du conseil des ministres du 28 mai 1986. Il définit trois axes : développer la coopération scientifique et culturelle, accroître l'implantation économique de la France dans la région, et « *développer des actions de relations publiques et de communication auprès des Etats océaniens* »[1224]. Doté d'un rôle d'émissaire du gouvernement, c'est dans ce cadre qu'il accomplit son « premier acte » en tant que secrétaire d'Etat, puisqu'il s'occupe des dommages collatéraux de l'affaire du *Rainbow Warrior*. Accompagné de la marine française, il récupère à Wallis les « faux époux Turenge », agents français aisément repérés en Nouvelle-Zélande et transférés en juillet 1986 sur l'atoll de Hao (Tuamotu). Cependant, le secrétaire d'Etat se détache le plus possible d'une affaire « *d'envergure mondiale* (…) *n'entrant pas dans [ses] compétences* ». Il en parle comme d'un « *épiphénomène* » par rapport à l'action du secrétariat d'Etat, dont le scandale international de 1985 ne facilite pas la tâche[1225].

L'exercice ministériel de l'entrepreneur politique polynésien se révèle au confluent de plusieurs sphères d'influence. La transformation d'une position nationale en position internationale dans la région de la Polynésie lui permet de convertir de nouvelles ressources politiques en ressources institutionnelles et symboliques.

Le secrétariat d'Etat au Pacifique Sud fonctionne sur la base d'une double implantation géographique, avec des bureaux à Paris et à Papeete. Un cabinet assure à Paris les relations avec Matignon et les autres ministères, tandis qu'un autre cabinet, à Tahiti, s'occupe des fonctions diplomatiques dans le Pacifique, aux Etats-Unis ou au Japon[1226]. En raison du décalage horaire de douze heures entre Paris et Papeete, Gaston Flosse initie un ministère inédit, qui fonctionne avec un système de double cabinet vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le secrétaire d'Etat ne se trouve pas souvent à Paris. Par conséquent, certains

[1222] Op. cit.
[1223] S. Mohamed-Gaillard rappelle qu'il n'est pourtant pas écarté de la communication sur ce sujet.
[1224] Mohamed-Gaillard S., op. cit., p. 379.
[1225] Mrgudovic N., op. cit., p. 286.
[1226] Mrgudovic N., op. cit., p. 282.

dossiers relatifs à la politique extérieure ou à la défense nationale lui échappent. Pourtant, l'exercice ministériel montre que Flosse a déployé une véritable « *offensive diplomatique* », une « *activité intense* » : entre le 16 avril 1986 et le 21 novembre 1987, il effectue trente-trois déplacements dont dix-huit à Paris (onze en 1986), quinze dans le Pacifique Sud insulaire et six dans le Pacifique industrialisé (Etats-Unis, Japon, Australie, Singapour). La durée totale de ces voyages s'élève à 113 jours en 1986, et 134 en 1987, soit 247 jours en vingt mois. Le ministère publie également un ouvrage, *Pour la France dans le Pacifique sud*, en septembre 1987.

Le travail du ministre vise essentiellement à établir une politique de dialogue, de coopération et de réaffirmation de la présence française dans le Pacifique. Le « plan de route » peut amener le secrétaire d'Etat à chevaucher le champ de compétences d'autres ministères. Néanmoins, il n'existe pas ou peu de coordination avec les ministères de la Défense, des Affaires étrangères et de la Coopération : les dossiers sont gérés sans consultation du SEPS.

Si les relations des cabinets et des ministres sont bonnes, le ministère de la Défense a fait part de son incompréhension au sujet du commandement supérieur des forces armées dans le Pacifique Sud. En effet, l'officier général de marine commandant de la zone maritime de l'océan Pacifique et du CEP (ALPACI-COM-SUP/Polynésie-COMCEP), l'amiral Thireault, a apporté un soutien à l'action de Gaston Flosse. Alors que pour Paris, l'ALPACI doit cultiver le secret militaire, Papeete justifie ce soutien en arguant du fait que l'amiral estime qu'il relève de ses fonctions d'accompagner le secrétaire d'Etat dans ses déplacements et de l'assister au moyen de la logistique militaire française. De la sorte, Gaston Flosse, « *en augmentant sa visibilité personnelle dans la région, (…) diluait le mystère enveloppant la personne du patron du CEP et familiarisait les dirigeants régionaux avec cette personne* »[1227]. Par exemple, au moment où Fidji se retrouve mis au ban du Forum du Pacifique après le coup d'Etat de Rabuka[1228], Gaston Flosse se rend à Suva du 13 au 15 août 1987, accompagné de l'amiral Thireault, pour rencontrer le colonel Rabuka, Sir Peter Ganilau (président temporaire) et Sir Ratu Kamisese Mara[1229]. Lors de ce voyage, il remet la Légion d'honneur à un soldat fidjien de la FINUL[1230], visite l'Université du Pacifique Sud à Suva et le Comité de coordination pour la prospection des ressources minérales *off-shore* dans le Pacifique (CCOP/SOPAC). Cette visite possède un impact certain dans le microcosme politique régional[1231].

L'examen de la relation bilatérale développée avec le leader fidjien Rabuka montre comment l'entrepreneur politique polynésien est capable de mettre en œuvre une véritable politique régionale en Océanie, au nom de la France… et de la Polynésie. Cette politique

[1227] Cordonnier I., op. cit., p. 163.

[1228] Cf. Alley R., "Fiji's Coups of 1987 and 2000: A Comparison", *RJP* vol. 1, 2001, p. 217-234; Fraenkel J., "Institutions without architects: Reassessing Fiji's May 1999 Elections in the Wake of George Speight's Coup", *RJP* vol. 1, 2001, pp. 151-170.

[1229] Lire le chapitre qui lui est consacré par Kathleen Hancok, *Men of Mana. Portraits of three Pacific leaders: Ratu Sir Kamisese Mara, Afioga Va'ai Kolone, Sir Robert Rex*, Wellington, Steele Roberts, 2003, 167 p.

[1230] Force Intérimaire des Nations Unies au Liban, créée par les résolutions 425 et 426 du Conseil de sécurité des Nations Unies en 1978.

[1231] Cordonnier I., op. cit., p. 166.

s'appuie particulièrement sur une aide, qui constitue une nouveauté pour les Etats polynésiens, micronésiens et Fidji. Connaisseur par essence des us océaniens, Gaston Flosse demeure cependant prudent dans son approche politique, se gardant de proclamations intempestives, ce qui lui permet d'apparaître comme un recours lors des crises politiques rencontrées par ses voisins : « *Affichant toujours une certaine mesure lorsqu'il était interrogé sur un référendum d'autodétermination accordé aux seules populations d'origine autochtone, Gaston Flosse répondait qu'il aurait été anti-démocratique de privilégier une partie de la population par rapport à une autre. Cette prudence fut « payante » lors du premier coup d'Etat à Fidji, en mai 1987* »[1232]. Le chef des armées dépose le gouvernement du parti travailliste le 14 mai 1987, alors que ce dernier a remporté les élections. Mais le nouveau gouvernement sorti des urnes comprend de nombreux membres d'origine indo-fidjienne, ce qui n'est pas tolérable pour l'aristocratie fidjienne. Il s'ensuit un embargo et des boycotts mis en œuvre par les puissances anglo-saxonnes régionales, qui ne veulent pas d'un référendum d'autodétermination sur des critères d'appartenance ethnique. Gaston Flosse s'engouffre dans la brèche. Il propose « son » aide au Premier ministre Ratu Sir Kamisese Mara et au colonel Rabuka, qui s'avère en effet un « ami de la France »[1233]. Il s'agit d'un véritable « *coup de théâtre diplomatique* », qui « *comportait une part de risque importante, notamment du fait que Gaston Flosse aurait pu être confronté au refus gouvernemental d'endosser cette initiative personnelle* »[1234].

Le facteur personnel joue un rôle prépondérant, puisque la proximité entre Flosse et Chirac favorise l'issue de la crise politique fidjienne et renforce l'image de la France dans la région du Pacifique. Convaincu par Gaston Flosse de la nécessité d'intervenir, Jacques Chirac réunit un conseil interministériel le 22 octobre 1987, dans lequel le gouvernement français décide une aide bilatérale directe de 300 millions de FF, ainsi qu'une aide à la surveillance de la ZEE des petits Etats insulaires. Ainsi, Gaston Flosse retourne une situation régionale auparavant défavorable à la France. En souvenir de cette intervention flossienne, Fidji, en tant que membre important du Forum, nuance dès lors sa politique de fermeté vis-à-vis de la France, et adopte une posture de neutralité en 1995 lors de la reprise des essais atomiques. Ce faisant, Gaston Flosse démultiplie ses ressources politiques symboliques par des gains de notoriété et de prestige auprès des autres entités politiques insulaires[1235].

Gaston Flosse se fait l'avocat international de l'innocuité des essais nucléaires, dans la continuité de la stratégie de transparence mise en œuvre par Debray, et d'une stratégie de

---

[1232] Mrgudovic N., op. cit.

[1233] Il participe aux missions des Casques bleus au Liban, où il sauve la vie de soldats français. Il est ensuite décoré par J. Chirac. Rabuka quitte l'armée en 1992 et rejoint le gouvernement de R. S. K. Mara. Mais il est « *rapidement soupçonné de malversations financières et politiques* », in Mrgudovic N., op. cit., p. 350.

[1234] Mrgudovic N., op. cit., p. 292.

[1235] « (…) *En principe, G. Flosse savait qu'en proposant « son » aide, il aurait le soutien de tous les petits Etats insulaires qui, en privé, approuvaient les fondements du coup d'état, c'est-à-dire la conservation de la terre aux populations autochtones. (…) Par l'aide apportée à Fidji, c'est un message à tout le Pacifique Sud que la France envoyait. (…) G. Flosse avait su jouer sur la fibre nationale, voire la fierté, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les poussant parfois à agir contre leur gré au profit des petits Etats insulaires tout en en récoltant directement les mérites. Ses succès étaient indéniables auprès de la communauté polynésienne* », op. cit., pp. 292-293.

relations publiques visant à améliorer l'image de la France. Le récit de l'organisation de « *Moruroa tours* »[1236] par le ministre tahitien, exposant l'art de vivre polynésien à des convives généralement charmés, présente un intérêt sur la dimension prosaïque des relations diplomatiques : arrivée dans les atolls des Tuamotu, exposés pédagogiques, visites près des lieux d'explosions souterraines, baignades ou parties de pêche dans le lagon, puis repas avec la pêche des invités[1237]. En revanche, les poissons offerts à table ne provenaient pas du lagon de Moruroa. Un jeune journaliste polynésien, débutant dans la profession par un coup d'éclat, découvre la supercherie lors de la reprise des essais nucléaires en 1995. Il fait les frais de cette enquête en étant mis à pied[1238]. Bien qu'ultérieur à la période relatée ici, cet épisode éclaire les enjeux de l'image de la France dans le Pacifique, mais également l'emprise du leader polynésien sur les médias : les poissons « (…) *que les journalistes allaient manger le dimanche venaient de Rangiroa et de Tikehau* [350 km au nord-est de Tahiti]. *(…) On voit bien Gaston Flosse qui lors du* tamara'a *[repas] proclame « maintenant vous allez manger le poisson de Moruroa, vous verrez il n'y a aucun problème », tout le monde a mangé, même les Anglais, les Néozélandais, des journalistes australiens, tout le monde était content, ils n'y ont vu que du feu* »[1239].

Par une intense activité ministérielle, Gaston Flosse déborde au fur et à mesure ses prérogatives et périmètre initiaux, donnant l'impression aux diplomates en poste dans les territoires océaniens qu'il outrepasse les limites de sa fonction. Il élargit les relations de la France à des membres du Forum jusque-là ignorés (les Etats librement associés aux Etat-Unis), mais s'adresse aussi à la puissance américaine. Par exemple, il demande et obtient l'ouverture d'un Consulat général de la France à Hawaii en 1987, dans l'optique de développer des moyens diplomatiques, à l'instar du travail engagé à l'Université d'Hawaii, où

---

[1236] Moruroa, séparée d'atoll de Fangatuafa par 45 km, est distante de 1 250 km au sud-est de Tahiti.

[1237] « *Les visites, essentiellement à Moruroa, ne manquaient pas de séduire tout d'abord par la beauté du site. Après des exposés pédagogiques sur le processus des expérimentations, et des visites autour des points zéro (lieux des explosions souterraines), des baignades ou des parties de pêche étaient organisées dans le lagon. Les visites s'achevaient ensuite par des repas composés notamment des poissons pêchés par les invités. Cependant, durant toute cette période, il semble qu'aucune visite scientifique étrangère (ou même française) n'ait été organisée. Ceci peut laisser à penser que l'objectif de Flosse était essentiellement axé sur l'amélioration de l'image de la France et de la Polynésie française plutôt que sur toute véritable démonstration scientifique de l'innocuité des activités nucléaires françaises* », op. cit., p. 285.

[1238] Entretien avec Lorenzo Marama, Tahiti (siège de RFO), septembre 2008.

[1239] « *Notamment en 1995 j'ai fait un sujet sur les essais nucléaires avec tous les journalistes de la zone Pacifique. Gaston Flosse nous avait invité pour dire qu'il n'y avait aucun problème à Moruroa. J'ai fait un sujet où j'ai démontré le contraire, puisque j'ai fait intervenir un gars qui se baladait, un plongeur, et je lui ai demandé si on pouvait manger ce poisson là. Normalement, il avait invité les journalistes pour faire un grand tamara'a* [grand repas festif tahitien] *à Moruroa même. Soit disant le poisson venait du lagon et moi j'ai démontré que pas du tout, et puis je croyais perdre ma place. J'ai cru qu'à l'époque ils allaient me foutre à la porte parce que j'étais encore pigiste et bon, j'ai eu trois jours de mise à pied (…). Parce qu'en fait, à Moruroa, on était encadré par des militaires, on n'avait pas le droit d'aller n'importe où, et avec le cameraman à l'époque, on est sorti du groupe, on s'est caché, et quand le groupe est parti en visite, on s'est baladé dans la zone (…). On est tombé ensuite sur des plongeurs du récif qui faisaient des prélèvements dans le lagon, donc j'ai fait mon sujet. J'ai posé des questions et le gars était vachement sympa, il m'a tout dit quoi : et donc il y a beaucoup de poissons hyper toxiques, interdiction de toucher aux poissons (…)* », op. cit.

les personnalités influentes de l'East-West Center défendent les positions américaines[1240]. Or, l'établissement d'une mission diplomatique permettrait à la France de faire part de ses positions sur les questions régionales et de développer les intérêts franco-américains, par l'intermédiaire de contacts avec les quartiers généraux du commandement Pacifique américain, basé à Honolulu. Mais cette décision tenait aussi à la volonté de se rapprocher des Etats fédérés de la Micronésie, et notamment la République des îles Marshall, devenus récemment membres du Forum du Pacifique, et très critiques envers la France[1241]. Gaston Flosse n'a pas négligé les Micronésiens dans cette optique, afin d'affaiblir le consensus du Forum en isolant les Etats mélanésiens, avec lesquels il n'engage pas de dialogue (Papouasie Nouvelle-Guinée, Iles Salomon, Vanuatu). Les Etats fédérés de Micronésie sont des appuis intéressants qui prônent ensuite, à l'instar de leurs « associés » américains, la modération à l'égard de la France.

L'action du ministre tahitien s'oriente dans de multiples directions. En ce qui concerne la coopération régionale et l'aide multilatérale renforcées, il s'appuie sur la Commission du Pacifique Sud (CPS) en faisant nommer un ambassadeur (soit plus qu'un représentant de l'Etat français) détaché auprès de la CPS, qui coordonne les programmes de développement de l'ONU[1242]. De plus, il souhaite le renforcement de l'activité diplomatique et scientifique auprès du comité d'expertise technique, la SOPAC, une organisation régionale autonome basée à Fidji. Il cherche aussi à maximiser les sources de coopération régionale disponibles dans les territoires français du Pacifique Sud : CIRAD, IFREMER, ORSTOM, dans une logique d'horizontalité cherchant à envoyer des chercheurs français dans la région. Enfin, érigée en « action prioritaire » de la mission ministérielle par le secrétaire d'Etat, la réalisation d'une université du Pacifique vise à « *manifester le plus rapidement et le plus concrètement sa volonté de tenir son rang parmi les peuples du Pacifique* »[1243]. Gaston Flosse ravive le projet d'une université française du Pacifique (évoquée par de Gaulle, Mitterrand ou Chirac, lors d'une visite à Tahiti en 1978)[1244]. Ainsi, le SEPS a fortement contribué à une meilleure perception de la France comme acteur majeur de la coopération régionale dans le Pacifique. Le rôle de Gaston Flosse pour la France a été pionnier, tant le SEPS a marqué la première

[1240] Cf. http://www.eastwestcenter.org

[1241] Mrgudovic N., op. cit., p. 286.

[1242] G. Flosse souhaite que la France puisse agir sur le *Pacific Development Islands Program* (PIDP) pour plusieurs raisons : d'une part, le PIDP soumet des suggestions en matière de développement, de formation ou encore de tourisme croisiériste (programme d'un million de dollars à l'époque).

[1243] *La Dépêche*, 4 juin 1986.

[1244] Ce projet est également une promesse électorale : « *Le programme du Tahoeraa de Gaston Flosse, candidat aux élections législatives de juin 1981, envisageait ainsi la création d'une université autonome mais relevant de l'Etat et axée essentiellement sur les sciences et technologies se rapportant à l'océan. (...) A sa requête, [il] se fit confier la tâche, par le Premier ministre, de mettre en place un établissement d'enseignement universitaire unique* ». Le débat entre le vœu du MAE d'une université ouverte sur la région, dans une logique d'intégration régionale, et celui du SEPS d'une université classique « à la française » est tranché par le décret de mai 1987, qui crée l'Université française du Pacifique, sur le modèle de ses consœurs métropolitaines. L'exemple de l'université appelle l'observation d'une confusion des intérêts, notamment en matière de prestige, entre l'intérêt du rayonnement régional de la France et le prestige accumulé par son représentant océanien auprès de ses « frères » riverains. D'autre part, l'intérêt de la mise en valeur de l'action concrétisée par le secrétaire d'Etat correspond à un intérêt électoral du leader polynésien. Cf. Mrgudovic N., op. cit., p. 290.

manifestation d'une stratégie régionale française dans le Pacifique Sud. Cependant, l'affaire de la grotte d'Ouvéa a miné les résultats obtenus par « Monsieur Pacifique Sud ».

Malgré tout, les résultats diplomatiques obtenus en l'espace de deux ans auraient-ils été les mêmes, s'ils n'étaient pas marqués par des initiatives personnelles de l'entrepreneur politique ? Gaston Flosse défend la conception d'une action diplomatique offensive devant l'Assemblée nationale en janvier 1988[1245]. Néanmoins, si l'activité du secrétaire d'Etat au Pacifique Sud n'est pas remise en cause[1246], il lui a été reproché une position trop défensive dans le choix des partenaires, à l'instar de la politique française dans la région avant sa prise de fonction. Sarah Mohamed-Gaillard évoque les détracteurs de Gaston Flosse, qui critiquent une action « *trop tapageuse et superficielle* » au détriment d'une « *politique de fond* »[1247]. Nathalie Mrgudovic rappelle également que « *cette politique a été largement conçue et orchestrée par l'ambition personnelle et territoriale d'un homme qui bénéficiait de l'appui de son ami, allié et Premier ministre, Jacques Chirac* »[1248]. Mais la politique ministérielle menée durant son passage gouvernemental a secoué la léthargie d'une diplomatie française, qui ne manquera pas ensuite de s'appuyer sur la politique de coopération qu'il a développée[1249].

Le rôle majeur de l'acteur politique transgresse le cadre des délimitations institutionnelles. Les pratiques déployées par le secrétaire d'Etat sèment la confusion des rôles institutionnels, mais elles renforcent considérablement sa matrice de ressources politiques.

---

[1245] « *Il nous fallait passer d'une attitude défensive, voire passéiste, à la promotion active de nos thèses et à la manifestation de notre contribution effective à la stabilité politique et au développement économique et social de la région. Par quels moyens ? Tout simplement en reprenant avec nos voisins, selon la formule même du général de Gaulle, une politique de dialogue, d'entente et de coopération* », in Lettre du SEPS n° 8, janvier 1988, p. 2, citée par Mohamed-Gaillard S., op. cit., p. 379.

[1246] L'activisme de G. Flosse permet ainsi à la France d'ouvrir une antenne de l'Alliance française à Tonga (1987) et à Fidji (1988).

[1247] Mohamed-Gaillard S., op. cit., p. 383.

[1248] Mrgudovic N., op. cit., p. 297.

[1249] De 1988 à 1991, le Premier ministre Michel Rocard prend le flambeau de la politique française dans le Pacifique. Il est le premier chef de gouvernement français à effectuer une visite officielle en Australie et à Fidji. Reçu en 1991 par son homologue néozélandais, ils mettent un terme au contentieux du *Rainbow Warrior* et crée un Fonds d'amitié entre les deux pays. L'image de M. Rocard a bénéficié dans le Pacifique, du « pari sur l'intelligence » mis en œuvre dans la crise calédonienne, pacifiée par les Accords de Matignon conclus en 1988, et qui avait eu un retentissement qui dépassa les frontières régionales océaniennes. De son côté, F. Mitterrand réunit le Conseil du Pacifique à Papeete, le 17 mai 1990 lors d'une visite en Polynésie française, en présence d'élus du Territoire, ce qui n'avait pas été le cas lors de la première réunion du Conseil du Pacifique le 26 janvier 1986. Cf. Mohamed-Gaillard S., op. cit.

## B/ La diplomatie républicaine au service de la puissance personnelle

L'ensemble des études portant sur le SEPS ont rapporté la large dimension personnelle de l'action ministérielle de Gaston Flosse, ainsi que la personnalisation et la confusion des rôles politiques. Il se trouve à la fois président d'un territoire autonome au sein d'un Etat, qu'il représente dans la région de son territoire.

La personnalisation de la fonction est liée à la confusion initiale des statuts et des rôles de l'entrepreneur politique[1250]. En outre, le « style flossien » consiste à mettre en œuvre « *une diplomatie flamboyante et faite de contacts directs réguliers. (…) Les diplomates français étaient assez médusés par la flamboyance et l'activisme de la diplomatie flossienne* »[1251]. La rapidité d'exécution des missions qui lui sont confiées sont une des caractéristiques de cet épisode ministériel, et plus largement, des modes opératoires de Gaston Flosse, qui développe une propension à se déplacer dans tous les Etats de la région, surtout dans les aires polynésienne et micronésienne.

Dans les voyages du secrétaire d'Etat, il est accompagné par des représentants militaires pour aller à la rencontre des leaders océaniens. Il organise des réceptions à bord des bâtiments de la marine nationale pour valoriser l'image de la France et montrer que les militaires représentent un instrument d'aide aux populations, notamment en cas de cyclones[1252]. Mais « *ces visites servaient également la démarche ostentatoire de puissance personnelle de Gaston Flosse* »[1253]. En effet, il s'associe à la puissance déployée par la marine nationale française. Après le passage de cyclones, le secrétaire d'Etat offre, au nom du gouvernement français, de reconstruire logements, bâtiments scolaires ou hospitaliers détruits. Il tend ainsi à personnaliser une « politique du carnet de chèques », en demandant aux chefs de gouvernement en quoi il peut leur être utile, « *en tant que membre du gouvernement français* ». Dès lors, il est difficile de discerner entre son rôle de représentant de la France et son entreprise politique qui renforce sa notoriété. En effet, Gaston Flosse joue de la confusion dans la livraison des bienfaits matériels aux Etats de la région : les aides sont toujours acheminées via Tahiti. Qui de Gaston Flosse ou de son gouvernement national fournit véritablement des aides ? Pour Nathalie Mrgudovic, la « *cause nationale, raison d'être de ce Secrétariat d'Etat, s'est ainsi parfois effacée derrière l'élu polynésien. Placé à la tête d'un Secrétariat créé pour et en grande partie par lui, le degré de personnalisation de la fonction était ainsi évident, voire inévitable* »[1254].

La personnalisation et la confusion des rôles entre la personne, les mandats électifs et la fonction ministérielle sont encouragées par des moyens financiers renforcés au service de la

[1250] « *Représenter l'Etat dans la région, et représenter son territoire, auprès de la métropole mais aussi des Etats de la région* ». Op. cit., p. 284.
[1251] Cf. Mrgudovic N., op. cit.
[1252] « *Gaston Flosse illustrait ainsi qu'au-delà de sa vocation militaire, la marine pouvait se transformer en un instrument d'aide aux populations en cas de besoin, en particulier lors des cyclones* », op. cit., p. 295.
[1253] Op. cit.
[1254] Op. cit.

coopération. Alors que la politique d'aide financière bilatérale était jusque-là cantonnée au Vanuatu, Gaston Flosse bénéficie de fonds qui lui sont spécialement attribués, à sa demande, « *au-delà des canaux traditionnels de financement* »[1255].

A l'orée du Forum de 1986, Gaston Flosse signale aux anciennes Nouvelles-Hébrides qu'« *à l'avenir, nous serons plus regardants, d'autant que d'autres pays plus méritants souhaitent obtenir des aides. Mon rôle est donc de revoir cette coopération* »[1256]. Ainsi, le niveau de l'aide au développement de la France au Vanuatu atteint son niveau le plus bas en 1987[1257]. Autrement dit, le ministre condamne l'attitude du Vanuatu, soutien affirmé de la cause indépendantiste Kanak en Nouvelle-Calédonie. Il se présente en tant que « distributeur » des fonds qui sont alloués à son action ministérielle. Ces fonds ont été popularisés sous l'appellation de « fonds Flosse ». De quelques millions en 1986, 59 millions de FF sont disponibles en 1987, auxquels s'ajoute une enveloppe de prêts du Trésor de 50 millions de FF par an. L'arrêté du 20 mars 1987 institue « *un comité directeur chargé d'assister le secrétaire d'Etat (...) pour la répartition des crédits inscrits au titre d'un Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique Sud* ». Le comité est restreint aux ministres des Finances et du Budget (ou à leurs représentants), à Gaston Flosse, qui avait seul le pouvoir de le convoquer, ou son représentant[1258]. Le fonds particulier, révélateur de prérogatives relevant de la politique étrangère, est dès lors perçu comme un instrument politique mis au service du Secrétaire d'Etat.

La gestion du Fonds de coopération économique pour le Pacifique Sud par Flosse a été sévèrement critiquée : « *Il lui était reproché d'utiliser ce fonds en fonction de son humeur et des sollicitations dont il était l'objet. Les principes de gestion de son Secrétaire d'Etat ont (...) fort surpris ses successeurs* »[1259]. Isabelle Cordonnier a porté un regard sans concessions sur l'activisme flossien : Gaston Flosse n'est pas à ce poste dans le cadre d'un ministère fictif en remerciement de Jacques Chirac pour son poulain polynésien : « *M. Flosse était-il un ministre marionnette ? (...) Il semble qu'il ait plutôt été une sorte de proconsul, à la mode du XIX*$^{ème}$ *siècle, quand des pans entiers de la vie politique des colonies des mers du Sud échappait au contrôle du gouvernement parisien* »[1260].

En outre, le fonds s'avère une source de tensions lorsque Gaston Flosse est accusé d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats insulaires. Le Premier ministre des îles Salomon, Sir Peter Kenilorea, est contraint à la démission fin 1986 sous la pression australienne, après avoir demandé l'aide du secrétaire d'Etat, à hauteur d'un million de dollars, pour reconstruire l'école de son village détruite par un cyclone. Nathalie Mrgudovic précise que « *Des allégations coururent également sur le fait que ces fonds avaient servi à financer des projets plus personnels* »[1261]. En réalité, les fonds dont dispose Gaston Flosse ne

[1255] Op. cit., p. 287.
[1256] *La Dépêche*, 1er août 1986.
[1257] Mohamed-Gaillard S., op. cit. p. 381.
[1258] « *Or, seuls le contrôleur financier du [MAE] et un représentant de la Caisse centrale de coopération économique pouvaient éventuellement être requis en cas de besoin* », in Mrgudovic N., op. cit., p. 287.
[1259] Op. cit., p. 168.
[1260] Cordonnier I., op. cit., pp. 168-169.
[1261] Mrgudovic N., op. cit., p. 294.

sont pas très importants, ce qui fait qu'il privilégie les « *opérations visibles aux actions de fond* »[1262]. Pour le directeur de cabinet, Michel Paoletti, il s'agit de se démarquer par des « *actions de saupoudrage* » de la diplomatie amorphe du Quai d'Orsay, et de faire apparaître la France comme un généreux donateur : financement de l'ouverture d'une clinique dentaire et des classes d'enseignement secondaire à Kiribati, livraison de panneaux solaires à Tuvalu ou de pirogues de course à Fidji. D'ailleurs, les fonds alloués à Fidji doublent entre 1985 et 1988[1263]. Cependant, ce fonds est à la source de quelques externalités négatives pour la politique française et le leader polynésien. L'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que le Fer de Lance mélanésien, observent avec défiance la politique de séduction régionale de la France. Le président du Vanuatu, Walter Lini[1264], refuse l'aide française après un cyclone dévastateur en 1988. Mais la notoriété grandissante du leader tahitien, accumulée dans l'exercice de ses fonctions ministérielles, peut s'avérer à double tranchant.

La nouvelle notoriété internationale du leader polynésien se diffuse parmi les dirigeants du Pacifique Sud, les électeurs de Polynésie française, et plus marginalement, auprès du public français. Mais la porosité de la frontière entre défense de l'intérêt national, de l'intérêt territorial et de l'intérêt personnel montre que « *Ces doubles fonctions présentaient des avantages personnels certains notamment en termes de notoriété et de pouvoir* »[1265]. Pourtant, l'ascension politique et l'internationalisation de la carrière de Gaston Flosse peuvent, *a contrario*, s'avérer sources de défiance localement, voire de rejet de sa personne. Même si l'activisme déployé par le ministre tahitien en toutes occasions lui assure une popularité importante auprès des populations océaniennes de la région[1266]. Gaston Flosse établit de bonnes relations avec l'ensemble des leaders polynésiens, dont notamment le roi de Tonga (Tupou IV), le Premier ministre des Cook (Tom Davies) et de Fidji (Ratu Mara)[1267].

Néanmoins, l'extension des ressources symboliques de notoriété au sein de l'espace politique régional n'est pas sans conséquences sur le plan local. Il apparaît comme le plus puissant et le plus influent des leaders de Polynésie française dans les imaginaires politiques de la population, tant par ses fonctions diplomatiques que par sa proximité avec le Premier ministre. Mais, à l'inverse, cela suscite la méfiance voire la crainte d'une hégémonie politique

[1262] Mohamed-Gaillard S., op. cit., p. 381.

[1263] Op. cit., p. 382.

[1264] W. Lini défend le concept de *Melanesian Way*, sorte de « socialisme mélanésien », au sens d'une « renaissance mélanésienne », avec la *Kastom* comme fondement d'une évolution progressive de la société Ni-Vanuatu. Mais il souhaite aussi une politique étrangère mélanésienne commune, augurant du *Melanesian Way*, une voie « *très personnalisée voire créée pour servir l'ambition politique d'un homme (Lini)* ». En 1990, W. Lini souhaite le retour à des relations normales avec la France. Il veut faire monter les enchères avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans la rente au développement. Cf. Mrgudovic N., op. cit., p. 219.

[1265] Mrgudovic N., op. cit., p. 296.

[1266] Lorsque le Premier ministre de Niue se plaint de la mauvaise qualité du réseau de communication avec la Nouvelle-Zélande, G. Flosse dépêche un groupe d'experts de Tahiti pour une étude de faisabilité et propose d'offrir un commutateur neuf, ce qui entraîne protestations et pétitions des habitants contre une ligne qui passerait par Papeete. Vexée par cet affront, la Nouvelle-Zélande décide de moderniser la ligne à ses frais. Morale de l'histoire : « *A coût quasi nul, Gaston Flosse était-il parvenu à donner satisfaction au Premier ministre de Niue et à ses habitants, et à bénéficier du même coup d'un gain de popularité important auprès de ce petit Etat* », op. cit., p. 294.

[1267] Originaire des Iles Lau, vivier de la caste politique fidjienne.

du frère tahitien de Jacques Chirac. La tentation hégémonique est ressentie depuis la présidence du Territoire jusque dans son parti politique. Lorsque Bernard Pons, ministre de tutelle de Flosse, lui demande de se retirer de la présidence du gouvernement territorial, le président du gouvernement polynésien désigne comme successeur Jacques Teuira, dirigeant du *Tahoeraa*. Il continue donc de contrôler dans les faits la présidence, ce qui occasionne de plus en plus de tensions entre les deux hommes, jusqu'à la démission de Teuira en décembre 1987 au profit d'un gouvernement de coalition. La nouvelle sphère d'action politique de Gaston Flosse entraîne une absence qui alimente les déceptions dans le parti, voire de l'animosité envers sa politique et sa personne, cristallisant les oppositions[1268]. La démultiplication de son champ d'action politique, désormais international, nourrit la critique relative à la mégalomanie du personnage[1269].

L'expérience ministérielle (nationale) et diplomatique (internationale), acquise par le leader politique, produit un effet d'accélération du processus d'accumulation de ressources politiques. La diversification des ressources de la matrice de l'entrepreneur politique augmente son « champ des possibles » au-delà de l'horizon territorial. Le leadership de Gaston Flosse confine alors à l'esquisse d'une diplomatie étatique, qui fait passer l'entrepreneur politique du statut de notable à celui d'un « presque » chef d'Etat.

[1268] « *Sa politique mais surtout ses absences répétées à la tête du gouvernement territorial étaient devenues impopulaires au sein de son parti* », op. cit., p. 297.

[1269] « *Sa réputation de mégalomanie fut encore aggravée par sa publication, La Lettre du Secrétaire d'Etat au Pacifique sud, véritable feuille d'information personnelle qui encourageait la confusion entre l'action de la France et celle de M. Flosse dans les esprits en Polynésie française* ». Cordonnier I., op. cit., p. 168.

## § 2 *President of Tahiti Nui* : L'esquisse d'une diplomatie polynésienne

Passé d'un statut de notable tahitien à celui de ministre, Gaston Flosse bénéficie des statuts d'autonomie successifs, qui comportent un volet relatif aux relations extérieures dans le Pacifique. Il voit s'accroître le champ des interfaces possibles, en agissant sur des ressources politiques a priori « subies », telles que les prérogatives en matière internationale, qui appartiennent au domaine régalien de l'Etat.

### A/ Le « presque chef d'Etat »

Gaston Flosse transforme les ressources politiques contextuelles en ressources institutionnelles lors de la négociation des statuts. Il se voit octroyer la possibilité de nouer des relations internationales encadrées par des représentants de l'Etat. La situation tourne d'autant plus à l'avantage de l'entrepreneur politique que Gaston Flosse sait manier, contourner, entrer en conflit ou reléguer au second plan les représentants de l'Etat en Polynésie française.

Le vice-président du gouvernement Gaston Flosse siège conjointement avec le haut-commissaire et le représentant du gouvernement de la République à Nouméa au siège de la Commission du Pacifique Sud depuis 1983, quand la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna deviennent membres à part entière de la Commission. De la sorte, il agrandit son « terrain de jeu politique » à la région du Pacifique Sud, dans laquelle il a déjà noué de nombreuses relations, dont certaines inclues dans l'héritage des réseaux de Rudy Bambridge. Il se délecte du pouvoir d'initiative obtenu : le président du Territoire est en mesure de proposer à l'Etat l'ouverture de négociations pour des accords en matière économique, scientifique, technique et culturelle. Il est associé et participe aux négociations, ainsi que dans les domaines de la desserte aérienne et maritime du territoire. L'Etat peut même déléguer au gouvernement territorial les pouvoirs relatifs à la négociation d'accords dans les matières mentionnées plus haut (article 39 du statut de 1984).

L'agrandissement du terrain de jeu politique ne se situe pas uniquement sur le plan institutionnel. Une étonnante note manuscrite du ministre des Finances de Polynésie française, Patrick Peaucellier, écrite sur un document du cabinet du vice-président du gouvernement, Alexandre Léontieff (daté du 10 août 1984), et paraphée par le président du gouvernement, Gaston Flosse, révèle les ambitions « diplomatiques » polynésiennes sur Pitcairn[1270]. Peaucellier écrit qu' « *Il me paraît important, d'un point de vue "diplomatique", que nous organisions des contacts réguliers avec Pitcairn, car cette colonie britannique fait en fait partie de la Polynésie française et un jour devra lui être rattachée politiquement. PS :*

[1270] Citée par Jean-Pascal Couraud dans le numéro spécial des *Nouvelles de Tahiti* d'avril 1988.

*donner des instructions à Alexandre pour suivre ce dossier attentivement* »[1271]. Le territoire est aujourd'hui administré par un haut-commissaire britannique du PTOM, basé en Nouvelle-Zélande. L'intérêt tahitien pour Pitcairn repose sur plusieurs éléments : les îles se situent géographiquement dans l'archipel des Gambier (une liaison est envisagée depuis Mangareva) ; elles étaient peuplées de Polynésiens puis de descendants de Tahitiens, et possèdent une intéressante zone économique exclusive (ZEE de 560 000 km²)[1272]. Autant dire que la diplomatie flossienne ne néglige aucun détail, se nourrit d'ambitions importantes pour la Polynésie française, et réfléchit aux perspectives d'avenir de son territoire dans la région.

Les moyens et l'intense activité du secrétariat d'Etat au Pacifique Sud (1986-1988) permettent le développement d'une politique internationale, inscrivant la Polynésie au rang de « presque Etat ». Ecarté des rouages diplomatiques durant trois ans, Gaston Flosse est élu à nouveau à la tête du Territoire en 1991. Il poursuit l'entretien des relations diplomatiques régionales, jusqu'à ce que l'élection de Jacques Chirac en mai 1995 entraîne la reprise des essais nucléaires le 1er septembre 1995. Le président du gouvernement polynésien se retrouve donc propulsé, une nouvelle fois, sur le front de la défense diplomatique des expérimentations nucléaires. Gaston Flosse parvient à retourner l'évènement à son profit sur la scène locale, à la suite des émeutes survenues à l'aéroport de Faa'a et dans la ville de Papeete, après l'annonce de la reprise des essais. Sur le plan régional, il reprend sa double mission de défenseur de l'innocuité des essais et de « guide de Moruroa ». L'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui dénoncent un « *acte impardonnable de vandalisme environnemental* »[1273], suspendent leur coopération militaire avec la France. Les pays mélanésiens en font de même. L'opposition « Pacifique » aux essais riposte à nouveau sur plusieurs fronts. Au niveau juridique, plusieurs Etats attaquent la France devant la Cour Internationale de Justice[1274]. Dans le domaine économique, des sanctions sont prises contre l'avionneur français Dassault, écarté d'un appel d'offre australien concernant quarante avions, tandis qu'une commande de missiles passée à Matra est gelée par la Nouvelle-Zélande[1275].

Au niveau régional, le Forum fait preuve de modération en septembre 1995. Mais les Etats composant le mouvement du Fer de Lance envisagent de revoir « *le statut de la France*

[1271] Op. cit.

[1272] Les îles de Pitcairn sont un archipel composé de quatre îles, dont une principale d'une superficie de 4,6 km² et habitée par une soixantaine de personnes. Situées à 2 200 km à l'est de Tahiti, elles auraient été peuplées par des Polynésiens du IXème jusqu'au XVème siècle, puis elles ont accueilli des mutins du Bounty et leurs femmes tahitiennes, avant d'être annexées par la Grande-Bretagne en 1838. Passées sous l'administration des îles Fidji en 1952, elles reviennent dans le giron britannique en 1970, avant que l'indépendance de Fidji ne soit proclamée (Voir les travaux de l'archéologue de l'Université de Berkeley, Marshall Weisler).

[1273] Selon le Premier ministre australien Paul Keating.

[1274] L'Australasie est rejointe par les Samoa occidentales, les îles Salomon, les îles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie, qui présentent des déclarations d'intervention à la CIJ en août 1995. Mais, dans un jugement du 22 septembre 1995, la CIJ écarte la demande d'examen de la situation et les mesures conservatoires effectuées par la Nouvelle-Zélande, ainsi que les requêtes australiennes et les déclarations d'intervention des Etats insulaires.

[1275] Elle confirme cependant la commande de sept ATR-72. Mohamed-Gaillard S., op. cit., p. 389.

*d'associé au dialogue post-Forum* »[1276]. Les opinions publiques australasiennes ne sont pas en reste dans la contestation, menée en particulier par les syndicats, qui appellent au boycott des produits français, tandis qu'un point d'orgue de l'emballement anti-français est atteint avec l'incendie du consulat de France à Perth le 17 juin 1995. Avec la montée du sentiment anti-nucléaire, Gaston Flosse doit faire face à sa propre opinion publique à Tahiti. Son adversaire indépendantiste Oscar Temaru, appuyé par l'Eglise évangélique, déclare qu' « *on ne peut pas être antinucléaire sans être anti-français* »[1277]. Mais l'orchestration d'une contestation violente se fait politiquement au détriment électoral des indépendantistes. Quant à la politique régionale, le leader du *Tahoeraa* manifeste les acquis de l'expérience diplomatique et ministérielle lors de la cohabitation Mitterrand/Chirac, afin de minimiser les contestations qui se font jour dans le Pacifique. Il reprend activement contact avec les autorités de la région afin de relancer les relations diplomatiques régionales.

La domination politique de Gaston Flosse, ajouté au retour de l'impératif nucléaire à partir de 1995, sont concrétisées au niveau des institutions territoriales par un accroissement des compétences du président dans le champ des relations internationales, dont l'extension est inscrite dans les statuts d'autonomie de 1996 (articles 40 et 41) et de 2004 (articles 38 à 42). La Polynésie française peut disposer de représentations dans le Pacifique auprès de tout Etat ou territoire reconnu par la République française, de tout organisme international dont la France est membre, et de tout organisme international du Pacifique. L'ouverture de représentations et la nomination des représentants sont négociées par le président de la Polynésie française, qui doit tout de même en informer les autorités de la République et l'assemblée de la Polynésie française. L'élargissement des compétences en matière de relations extérieures concerne également le pouvoir de négociation des accords internationaux. Désormais, le président de la Polynésie française peut négocier des accords avec tout Etat, territoire ou organisme international (dans le respect des engagements internationaux de la République), dans les domaines de compétence du pays (article du statut de 1996). Mais l'Etat doit être informé des intentions du président de la Polynésie française, et peut, à sa demande, être associé aux négociations. Ces accords sont soumis aux délibérations de l'assemblée de la Polynésie française, et à ratification ou approbation dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 de la Constitution du 4 octobre 1958.

L'affirmation d'un pouvoir local de plus en plus autonome passe par le renversement des perspectives : l'Etat s'efface au profit de l'institution présidentielle de la collectivité territoriale ultramarine. Le pouvoir de représentation et de participation du président s'étend également aux négociations relatives aux relations entre la Communauté (puis l'Union) européenne et le pays. Il représente la Polynésie française dans les organisations internationales du Pacifique, lorsqu'elle est membre ou membre associé, avec l'accord de l'Etat. L'ensemble de ces dispositions juridiques et institutionnelles dérogatoires aux compétences classiques des pouvoirs locaux au sein de la République française appuient non seulement le processus de présidentialisation de Gaston Flosse, mais aussi

[1276] Op. cit.
[1277] *Le Monde*, 24 août 1995.

l'internationalisation de son entreprise politique, car il pousse à son paroxysme la logique autonomiste. L'esquisse d'une diplomatie étatique polynésienne renforce considérablement la matrice des ressources de l'entreprise politique flossienne, en particulier si l'on considère la stature internationale de ses concurrents territoriaux, qui ne disposent pas de réseaux internationaux du même acabit[1278].

Gaston Flosse conçoit de plus en plus sa position politique sur un pied d'égalité avec l'Etat, dans les affaires qui concernent la région du Pacifique. Le président de la Polynésie française tient particulièrement aux symboles diplomatiques voire étatiques, qui manifestent sa légitimité de président océanien et la puissance du « *président de Tahiti Nui* ». A l'instar d'un véritable chef de l'Etat, à défaut de l'être institutionnellement et juridiquement parlant, Gaston Flosse ne néglige pas les apparats, les symboles et le protocole du chef d'Etat. Outre les symboles étatiques (drapeau, hymne, ordre de *Tahiti Nui*) examinés par ailleurs, il se dote par exemple d'un « aide de camp » civil, en l'absence d'une armée tahitienne[1279].

La reconnaissance d'un « rang » de chef d'Etat passe dans un premier temps par une reconnaissance diplomatique. En 1997, lors du 28ème Forum du Pacifique aux Iles Cook, Gaston Flosse rappelle qu'il est un invité d'honneur de la réunion internationale présidée par le Premier ministre des Cook, Sir Geoffrey Henry, et que les deux seuls invités officiels à la cérémonie d'ouverture du Forum sont le Premier ministre des Bahamas et lui-même. C'est la première fois que la Polynésie française est invitée à participer aux travaux de l'organisation régionale, ce que Gaston Flosse demande depuis les années 1980. Il s'agit pour le président du gouvernement polynésien de la « *reconnaissance par les Etats du Forum du rôle diplomatique à part entière de la Polynésie française* »[1280]. La formule est limpide et traduit l'assimilation de la Polynésie française à un Etat, le domaine des affaires étrangères étant considérée comme une compétence régalienne de l'Etat. En 2004, la Polynésie française accède au rang d'observateur du Forum, après la Nouvelle-Calédonie (en 1999).

Le président Flosse rencontre presque tous les chefs d'Etat et de gouvernement présents au Forum, saluant les Premiers ministres de Fidji et des Cook, invitant le Premier ministre néo-zélandais à la Fête de l'autonomie et se disant « choqué » par le rapport australien sur la gestion et la personnalité des gouvernants des Etats insulaires[1281]. Dans la foulée, la « diplomatie de proximité » du président Flosse se poursuit avec la conclusion d'un accord pour le renforcement des relations économiques avec la République de Kiribati. Le président Tito est fait Commandeur de l'ordre de Tahiti Nui par Gaston Flosse, qui profite de la rencontre diplomatique pour réitérer un projet de communauté océanienne : « *Peut-être dans le futur ferons nous figure de vrais précurseurs de ce qui est à venir, à savoir un groupement d'îles plus conscients de son unité, béni d'être l'une des plus grandes zones*

[1278] Cependant, O. Temaru développe d'autres types de réseaux en Nouvelle-Zélande, en Australie et dans la région océanienne, qu'il renforce en devenant président de la Polynésie française.
[1279] *TPM* n° 109, mai 2000.
[1280] *Les Nouvelles*, 17 septembre 1997.
[1281] *Les Nouvelles*, 19 septembre 1997.

*maritimes du monde, béni aussi d'être composé de lagons parmi les plus prometteurs du monde* (…) »[1282].

La configuration originale des relations entre la France et la Polynésie française présente la situation d'une collectivité territoriale de la République qui développe une diplomatie propre. Ceci caractérise l'ampleur de l'autonomie acquise par le leader polynésien. L'accumulation de « ressources janusiennes », caractérisées par des rôles et des positions multiples d'*interface*, s'effectue au profit de la politique étrangère de la France, au bénéfice des prérogatives croissantes de la Polynésie française et au service de l'approfondissement de son leadership politique.

La dimension internationale de l'entreprise politique de Gaston Flosse comprend une autre composante qui traduit l'étatisation du rôle présidentiel du président de la Polynésie française par les moyens diplomatiques. L'accueil de chefs d'Etat étrangers et les visites présidentielles donnent l'occasion au leader polynésien d'accueillir ses « presque » homologues en leur montrant l'éblouissante beauté des îles polynésiennes. Le prestige du « président local » doit égaler celui de ses hôtes. Ces pratiques présentent un double ressort en matière de mobilisation des ressources politiques. D'une part, la dimension prestigieuse et internationale du chef accroît la portée de ses ressources symboliques dans l'espace polynésien. De l'autre, l'extension de ressources politiques au champ international démultiplie les effets de réseaux du leader polynésien, pas seulement parmi les « amis de la France ». Dans cette dernière catégorie, on peut inclure la visite du président du Burkina Faso, Blaise Compaoré. Son conseiller spécial[1283], l'homme d'affaires Hubert Haddad, est aussi un des financiers du *Tahoeraa Huiraatira*. Blaise Compaoré se rend une semaine en visite privée, avec une délégation d'une vingtaine de personnes en août 2001[1284], notamment dans l' « atoll de fonction » de Tupai (Iles-sous-le-Vent)[1285]. En août 2000 et fin juillet 2003, le président Flosse accueille son épouse, Chantal Compaoré[1286]. En revanche, lors de la courte escale du président de la République du Chili, Eduardo Frei, ce sont le haut-commissaire et le vice-président Edouard Fritch qui s'attellent à la tâche diplomatique. En effet, Alex du Prel rapporte que le président du gouvernement, pourtant président du comité France-Chili, intervenait au journal télévisé en français et en langue tahitienne pour expliquer ses péripéties judiciaires concernant « *uniquement le président du Tahoeraa, et non Gaston Flosse, la personne* »[1287].

---

[1282] *Les Nouvelles*, 24 et 27 septembre 1997.

[1283] Diplomate de deux autres pays africains (Gabon, Djibouti), H. Haddad est aussi le trésorier de l'Association France-Burkina Faso, présidée par l'ancien conseiller Afrique de Mitterrand, Guy Penne, et qui comprend d'anciens ministres français de la Coopération, ainsi que la plupart des barons du régime burkinabé. Cf. *La Lettre du continent* n° 576, 19 novembre 2009.

[1284] *TPM* n° 125, septembre 2001. B. Compaoré s'empare du pouvoir le 15 octobre 1987, lors d'un coup d'Etat qui entraîne la mort de son prédécesseur Thomas Sankara. Après dix-huit années de présidence, il est réélu au premier tour en 2005 – Brigitte Girardin représente la France à son investiture – et en 2010.

[1285] Cf. *Les Dossiers du Canard*, « Les "Gaymard" de la République… », n° 96, juillet 2005.

[1286] *Les Nouvelles*, 30 juillet 2003.

[1287] Renvoyé le matin du 27 devant le tribunal correctionnel par la chambre d'accusation de Paris à propos de l'affaire Hombo (nom d'un tripot clandestin). Cf. *TPM* n° 68, décembre 1996.

Par ailleurs, l'internationalisation du Janus polynésien s'avère très utile à la politique de la France dans le Pacifique Sud. De plus en plus, ce dernier n'hésite pas à mettre en avant le fait qu'il dépasse les capacités diplomatiques classiques. Lorsque Nauru, connu pour son statut de paradis fiscal et ses mines de phosphate[1288], rompt ses relations diplomatiques avec la France à la suite de la reprise des essais nucléaires, c'est Gaston Flosse lui-même qui permet le rétablissement des liens diplomatiques avec le micro-Etat, alors que les ambassadeurs français se heurtent au refus du président de Nauru. Gaston Flosse le rencontre lors du 28ème Forum du Pacifique et lui soumet à nouveau cette requête. Et selon ses dires, il ferait mieux en la matière que le corps diplomatique : « *(…) il m'a répondu : « c'est bien parce que c'est toi Gaston qui me le demande et surtout ne m'envoyez plus* (…) » d'émissaires de Paris[1289]. Le ministre de la Coopération, Charles Josselin, le rappelle à l'ordre et à la limite de ses prérogatives en matière de relations diplomatiques : « *Gaston Flosse n'était pas le représentant de la France au Forum* »[1290]. Le ministre enjoint Gaston Flosse de respecter les institutions, car il a « *presque franchi la ligne jaune* »[1291]. Certes, il rappelle que le président du gouvernement de Polynésie française a compétence pour négocier, signer dans les domaines qui ont été balisés, « *il peut être amené à représenter la République française si celle-ci en exprime le désir et en manifeste l'intérêt, pour autant, il y a des responsabilités qui restent celles de la République et de ses ministres* »[1292]. Charles Josselin met cet incident sur le compte de la « passion » de Gaston Flosse, qu'il connaît pour avoir siégé avec lui à la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Le statut très particulier[1293] du leader polynésien prend ensuite de l'ampleur lors de la reprise de son rôle de « monsieur Pacifique » en 1995, après l'annonce, dans la première conférence de presse du président Chirac, de la levée du moratoire sur les essais nucléaires, afin de « *reprendre les essais à court terme pour les arrêter à long terme* ». Gaston Flosse se retrouve en première ligne. Finalement, les annonces des 23 octobre 1995 et 29 janvier 1996, par le président Jacques Chirac, de ratifier le traité de Rarotonga et d'arrêter définitivement les essais nucléaires, réduisent la fenêtre de tir, dans laquelle l'image régionale de Gaston Flosse était exposée aux « dommages collatéraux » atomiques. La « capacité internationale » du leader tahitien appuie les prérogatives régionales inscrites dans le statut d'autonomie de la Polynésie française, à laquelle est adjointe la représentation diplomatique de la France. Ainsi, le président Chirac mandate Flosse pour signer les trois protocoles du traité de dénucléarisation du Pacifique Sud conclu à Suva, le 25 mars 1996. Le 24 septembre 1996, la France ratifie le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. A Suva, Gaston Flosse porte le mandat de la France. Lors de la cérémonie, il apparaît à ce titre au même rang que ses cosignataires les ambassadeurs des Etats-Unis et du Royaume-Uni. L'enchevêtrement des

[1288] A propose de Nauru, lire l'ouvrage du journaliste Luc Folliet, *Nauru, l'île dévastée. Comment la civilisation capitaliste a anéanti le pays le plus riche du monde*, Paris, La Découverte, 2009, 149 p.
[1289] *Les Nouvelles*, 19 septembre 1997.
[1290] *Les Nouvelles*, 22 septembre 1997.
[1291] Op. cit.
[1292] Op. cit.
[1293] L'Etat reste néanmoins maître du jeu juridiquement, en ne reconnaissant pas d'autres représentations diplomatiques que la sienne.

types de délégation de compétence régalienne et des attributions internationales portées par le statut d'autonomie de la Polynésie française rend difficile la réelle délimitation du champ d'action international du leader.

Mais comment Gaston Flosse se représente-t-il son domaine de compétence internationale ? Un conseiller, en charge des relations internationales à la présidence, propose une analyse intéressante de sa politique internationale. La Polynésie doit pouvoir développer ses propres relations internationales, négocier directement sans passer par Paris et signer des contrats internationaux[1294]. Le développement d'une politique internationale par Gaston Flosse se heurte aux compétences de l'Etat pour exercer une diplomatie sans la tutelle, même lointaine, de la métropole sur les « affaires extérieures » de la Polynésie française. Dès lors, il oriente sa politique dans des directions qui n'empiètent pas, ou peu, sur le domaine diplomatique national, mais dont il peut se réclamer ou prendre ses distances en fonction des conjonctures et des interlocuteurs internationaux.

Le point culminant de la diplomatie flossienne est atteint en 2003 lors de l'organisation à Tahiti du sommet France-Océanie, dans le cadre de la visite de Jacques Chirac en Polynésie française du 25 au 28 juillet 2003. Le président Flosse réussit à réunir les représentants de l'ensemble des territoires océaniens (sauf l'Australie). Il consacre sa position à l'interface de l'espace océanien qu'il cherche à fédérer, et du monde occidental (autonomie au sein de la France). Le sommet est précédé d'une rencontre entre le président de la République française, les dirigeants des territoires français du Pacifique et des représentants de la Commission du Pacifique Sud et du Forum du Pacifique[1295]. Devant l'ensemble des dirigeants océaniens, Gaston Flosse mobilise les symboles des peuples du Pacifique, évoquant une « famille », dont il représente le lien avec la France[1296].

L'activité internationale de l'entrepreneur politique polynésien met en évidence trois pôles principaux de relations internationales : les relations avec l'Océanie, les rapports avec l'Union européenne et le développement des relations avec le Japon et la Chine.

---

[1294] « *Par rapport aux relations internationales, il pensait qu'il était très important que la Polynésie puisse avoir ses propres relations, puisse négocier directement sans passer par Paris, il a vu que ce n'était pas possible. Je crois qu'il a eu cette idée lorsqu'il était secrétaire d'Etat. Je pense alors qu'il s'est dit qu'il faut vraiment pouvoir signer des contrats internationaux, et on le retrouve dans le statut de 2004. Une des compréhensions de ce statut, c'est que pour tout ce qui est relations dans le Pacifique, la Polynésie a la possibilité de signer des contrats directement. Le Pacifique c'est le monde de demain, c'est la Chine, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Amérique du Nord, du Sud, toutes les petites îles indépendantes du Pacifique. Théoriquement aujourd'hui, avec le statut, tu peux avoir des contrats avec eux. Et c'est dans ce cadre là qu'on a ouvert la délégation à Pékin* ». Entretien avec H. Ottino, Papeete, mars 2010.

[1295] Notamment J. Chirac, J. Lafleur, G. Flosse, Victor Brial, député de Wallis-et-Futuna, Laisenia Qarase, Premier ministre de Fidji, président en exercice du Forum des Iles du Pacifique, le secrétaire général adjoint du Forum et la directrice générale de la Communauté du Pacifique Sud.

[1296] « *Au-delà de nos différences institutionnelles (…), de langues (…), de nos différences de ressources naturelles, nous appartenons tous à une civilisation insulaire, une civilisation qui célèbre la terre nourricière émergée de l'océan, et qui sait que la nature recèle de puissants mystères. Oui, nous sommes bien les membres d'une même famille et nous devons partager nos joies et nos peines* ». Propos introductifs de G. Flosse à la réunion France-Océanie, in *Les Nouvelles*, 29 juillet 2003.

## B/ Les « frères » polynésiens et océaniens du Pacifique

Le développement de la politique diplomatique française par Gaston Flosse favorise les relations bilatérales avec les autres territoires océaniens. Cependant, ce sont les relations avec les entités polynésiennes qui sont davantage privilégiées par la diplomatie flossienne.

Les nations et territoires mélanésiens[1297], en dépit d'une relation particulière nouée par Flosse et Chirac avec Fidji, paraissent moins bien disposés à l'égard de la France. L'opposition aux essais nucléaires de la part des Etats mélanésiens favorise la défiance envers les autorités de la Polynésie française. Le réseau de Gaston Flosse est moins développé dans ces Etats, hormis quelques relations privilégiées avec les leaders politiques fidjiens. En particulier, Gaston Flosse connaît un dirigeant océanien prestigieux en la personne du « sage du Pacifique », Ratu Sir Kamisese Mara (1920-2004). Le président polynésien parle à son propos d'un « *ami de longue date* » qu'il a rencontré dès 1965, alors qu'il menait la délégation polynésienne à la Commission du Pacifique Sud[1298]. Premier ministre à l'indépendance de Fidji en 1970, chef de l'administration après le coup d'Etat de Rabuka en 1987, président de la République en 1994, Ratu Mara fut un des fondateurs du Forum du Pacifique, au sein duquel la France cherche à obtenir pour la Polynésie française le statut d'observateur[1299]. La divergence politique entre les deux leaders porte sur l'indépendance, au sujet de laquelle ils aimaient à s'entretenir[1300].

Lors de l'expérience du Secrétariat d'Etat au Pacifique Sud, Gaston Flosse s'est montré diplomatiquement attentionné et financièrement solidaire envers ses « frères » polynésiens. Globalement, par la considération et les ressources matérielles qu'il octroie à la famille océanienne, il renforce le prestige de son leadership politique dans les relations interrégionales. La légitimation du rang « présidentiel » de Gaston Flosse dans la région du Pacifique Sud nécessite de faire appel aux racines polynésiennes et océaniennes communes à l'ensemble de ces leaders insulaires. Il sait habilement jouer de son ancestralité polynésienne auprès de ses interlocuteurs, à qui il apporte considération et ressources matérielles. Face à des audiences polynésiennes, il s'adresse à ses hôtes dans la langue tahitienne, suscitant immédiatement leur sympathie[1301]. Gaston Flosse trouve d'ailleurs dans un symbole polynésien par excellence, la pirogue, une pièce de son attirail diplomatique dans la conquête des sympathies océaniennes à l'égard de la France, et surtout, en faveur de Tahiti.

---

[1297] Cf. Tcherkézoff S., *Polynésie/Mélanésie. L'invention française des « races » et des régions de l'Océanie (XVIe-XIXe siècles)*, Au Vent des Iles, Tahiti, 2008, 374 p.

[1298] *ATP*, 29 et 30 avril 2004.

[1299] A partir de la signature du traité de Rarotonga en 1996, la France est admise au dialogue post-Forum, qui réunit les puissances présentes dans la région.

[1300] « *Nous en discutions très souvent, et notamment des difficultés que les Fidjiens éprouvaient dans cette indépendance. Presque tous le disent, elle leur a pratiquement été imposée et ils n'étaient pas prêts à assumer toutes les responsabilités d'un pays indépendant. Même le général Rabuka l'a reconnu à la télévision. Ils l'ont cependant acceptée, et ont fait ensuite du mieux qu'ils pouvaient* », op. cit.

[1301] Henningham S., "*France in the South Pacific in the 1980's*. *An Australian perspective*", in *JSO* n° 91-92, 1991, p. 33.

Dès 1984, le représentant du Comité de la pirogue polynésienne, Edouard Maamaatua, proche de Flosse, est en tournée de « *prosélytisme sportif* » dans le Pacifique[1302]. Mais la promotion de la pirogue nécessite la fourniture de matériel aux voisins océaniens. Le dirigeant sportif demande donc à Gaston Flosse de financer des pirogues de compétition pour les Etats désireux de se lancer dans cette pratique. En 1986, le budget territorial prévoit la création de douze pirogues doubles à destination des pays du Pacifique Sud, qui leur sont fournis à l'occasion d'une tournée de Gaston Flosse à bord d'un navire de la marine française, le *Dumont d'Urville*, qui quitte Papeete le 25 mai 1987 avec pirogues, rameurs et entraîneurs tahitiens. Du 8 au 11 juin, le bateau fait escale à Apia (Samoa occidentales), Gaston Flosse participant avec le roi de Tonga à la célébration du 25ème anniversaire de l'indépendance du royaume. Les pirogues sont offertes par paire aux îles Cook, aux Samoa (occidentales et américaines), à Niue, aux îles Fidji et à Tonga, soit les circuits diplomatiques préférentiels de Gaston Flosse[1303].

Gaston Flosse joue la carte océanienne dès 1984, afin d'intégrer la Polynésie française au Forum du Pacifique Sud, dont la France est écartée. Le 16ème Forum du Pacifique, à Rarotonga en août 1985, est effectivement couplé aux Mini-Jeux du Pacifique, assurant *a minima* la présence du leader polynésien dans ce cadre. Gaston Flosse réaffirme alors sa volonté de participer au prochain Forum, en comptant sur le fait que la demande sera présentée officiellement par Sir Thomas Davis, Premier ministre des îles Cook. Pour cette première candidature d'un territoire français, Gaston Flosse espérait obtenir pour la Polynésie française le statut d'observateur au Forum du Pacifique en 1986. Le 5 août 1985, Gaston Flosse faisait un bilan complet de son expérience au Forum. Il expliquait comment il tisse sa toile, par la désignation d'un ministre en charge des relations avec la Commission du Pacifique Sud, ou l'envoi d'un observateur au Forum. La candidature de la Polynésie demeurait en suspens, plombée par le CEP, mais ce ne fut pas un échec selon Flosse, qui louait le « *travail énorme de connaissance des hommes et des institutions de ces pays* »[1304].

---

[1302] Leloup Y., « La renaissance symbolique des courses de pirogues polynésiennes en haute mer. Entre enjeux nationaux, identitaires et autonomistes », Communication au Pacific Science Inter-Congress, Tahiti, 2-6 mars 2009.

[1303] Deux autres paires de pirogues sont envoyées en Nouvelle-Zélande et en Nouvelle-Calédonie.

[1304] « *Nous sommes restés trop longtemps isolés, c'est ainsi que nous avons désigné Jacques Teheiura comme ministre responsable des relations avec la Commission du Pacifique Sud et avec tous ces pays du Pacifique. Dernièrement j'ai recruté Alexandre Ata, plus spécialement chargé de ce secteur. L'année dernière, le ministre Jacques Teheiura avait assisté au Forum comme observateur. Depuis, nous avons posé notre candidature, elle a été examinée, elle a été discutée abondamment en dehors du Forum. Il n'y a eu aucune objection à la candidature de la Polynésie française. Ce n'est pas un échec ! Je suis même satisfait du chemin qui a été fait en peu de temps. En deux ans nous avons fait un travail énorme de connaissance des hommes et des institutions de tous ces pays. Nous sommes là dans un monde anglo-saxon, qui est tout à fait nouveau pour nous. Quant au CEP, il faut savoir que j'ai été le défenseur de la France parmi les chefs de Gouvernement et face à la presse. Notre candidature a été reportée à l'année prochaine parce que la plupart des Premiers ministres du Forum ont demandé de recevoir les textes actuels car nous ne remplissons pas les critères pour y entrer. Une commission sera constituée et reverra les critères et les statuts du Forum pour permettre ensuite notre entrée. Il y a déjà deux ans, j'ai demandé l'organisation d'un référendum sur l'arrêt ou non des expériences nucléaires dans le Territoire. Ce n'est pas nouveau, ce n'est pas à cause du Forum. Les journalistes australiens ont posé la question sous cet angle et je leur ai répondu que nous allions renouveler notre demande. Il est vrai par ailleurs*

Le Forum rejette effectivement la candidature de la Polynésie française en refusant de lui accorder le statut d'observateur. L'aide du frère polynésien des îles Cook, le Premier ministre Sir Tom Davis, n'a pas suffi : « *Il ne s'agit pas d'examiner la demande d'adhésion de la France, mais il s'agit de la demande d'adhésion des Polynésiens qui sont* ***mes frères et mes cousins de sang*** *et donc je vous demande de revenir à notre question* »[1305]. L'affirmation de sa présence politique dans le Pacifique pâtit des expérimentations nucléaires, que le dirigeant tahitien se trouve dans l'obligation de défendre, tout en prenant des distances par égard aux voisins océaniens qu'il cherche à séduire[1306]. Autrement dit, le leader polynésien est accepté par ses pairs océaniens, mais le représentant de la France est assimilé à la défense des essais nucléaires. Il continue à tisser des liens avec les « frères polynésiens », dans la mesure où l'intérêt de la France qu'il représente correspond à l'intérêt du pouvoir local.

Outre les Iles Cook, Gaston Flosse développe une relation régionale avec un autre leadership polynésien, celui du royaume de Tonga. Le 8 juillet 1987, il souhaite la bienvenue au roi de Tonga, avec qui il entretient une admiration réciproque[1307]. L'Altesse Royale, le roi Taufa'ahau-Tupou IV de Tonga, accompagné de la reine Halaevalu Mata'aho, arrive à Tahiti à bord d'une caravelle de l'armée française. Accueilli par le secrétaire d'Etat, le haut-commissaire Angeli et le président du gouvernement Teuira, le roi séjourne à l'hôtel *Taharaa*, et prend un bain de foule à Pirae. Gaston Flosse obtient le soutien du roi pour la candidature de la Polynésie française au Forum. Puis, le roi de Tonga se rend à Moruroa à l'invitation du gouvernement français, se déclarant très touché par l'appel téléphonique du Premier ministre Jacques Chirac, qui l'invite en visite officielle à Paris. Le roi espérait se rendre compte par lui-même de la réalité des expérimentations nucléaires. Prudent, il se déclare rassuré par la vue des piroguiers s'entraînant sur le lagon[1308].

---

*que le [CEP] a été un handicap considérable pour la candidature de la Polynésie au Forum* », in Pons P., op. cit., p. 35.

[1305] Op. cit. Eléments en gras surlignés par l'auteur.

[1306] « *Nous sommes tous pour la dénucléarisation mais à une condition : que la France ne soit pas la seule incriminée dans cette affaire, et que l'on ne mette pas la France au banc des accusés. Dénucléarisation, à une condition, qu'elle soit étendue et comprise pour l'ensemble du bassin du Pacifique (...). J'ai dit au Forum : Commençons par le plus gros fabricant de bombes atomiques, par les Etats-Unis, ensuite nous irons vers la Chine qui a encore des expériences nucléaires aériennes, et les îles Mariannes qui sont le Pacifique très près des expériences nucléaires chinoises, en comparaison avec Moruroa qui se trouve à plusieurs milliers de kilomètres. Lorsque les discussions ont commencé à propos de notre candidature, la France a été vivement critiquée* », op. cit.

[1307] Op. cit., p. 119. *Les Nouvelles*, 11 septembre 2006. Le roi, féru de culture française, admirait Ferdinand de Lesseps ainsi que Napoléon III, qui avait conclu le premier traité d'amitié entre l'Empire français et le royaume tongien. Un buste de Napoléon III trônait sur son bureau, qu'il s'était procuré par l'intermédiaire de G. Flosse en 1988.

[1308] « *On m'a dit que les essais nucléaires que conduit la France à Moruroa sont sans danger pour la population et pour l'environnement. D'autre part, certains pays du Pacifique sont hostiles aux expérimentations. Je dois donc me rendre compte par moi-même de la réalité des choses, car je ne crois pas à ce que les autres disent. (...) Je ne serai pas le défenseur ou l'accusateur de la France. Je dirai simplement la vérité sur ce que j'ai vu à Moruroa. J'ai vu vivre normalement un grand nombre de gens, y compris des Polynésiens. J'ai vu des piroguiers s'entraîner dans le lagon. J'ai constaté qu'il n'y avait pas de craquelures sur le sol autour du point zéro. Je le répète, je dirai la vérité* ». Op. cit.

De fait, Gaston Flosse jongle avec les intérêts politiques en présence, en particulier en tant que représentant des intérêts nationaux. Mais il n'omet pas de développer une véritable politique diplomatique, principalement en direction de l'Océanie « polynésienne », dont les liens réciproques sont mentionnés par la métaphore familiale qui réunit les « frères océaniens ». En 1992, Gaston Flosse s'adresse par un slogan solennel aux vingt-trois délégations océaniennes présentes lors du 4ème Festival des Arts du Pacifique, à l'occasion d'un des premiers rassemblements de grandes pirogues : « *Nous sommes un seul et même peuple* »[1309]. Il n'aura de cesse de tisser des liens régionaux, d'organiser des rencontres et des évènements qui célèbrent la culture océanienne et auxquelles il s'associe directement. Inlassablement, le leader tahitien poursuit l'entretien des relations diplomatiques avec ses voisins polynésiens (visite du président de Kiribati en 1997, du Premier ministre des Cook Sir Geoffrey Henry en 1998), multipliant les formes de coopération (économique, commerciale, culturelle)[1310]. La mise en œuvre de programmes de coopération est même étendue au territoire mélanésien du Vanuatu, afin de construire une huilerie dans l'île de Santo, dont l'homme d'affaires tahitien Julien Siu supervise le projet[1311]. En février 2002, le président tahitien débarque à Tonga, sur l'île de Vava'u, après un cyclone, annonçant l'aide du navire territorial *Tahiti Nui* et de 90 membres du *Groupement d'Intervention de la Polynésie* (GIP), qui restent plusieurs mois, le temps de travaux dans cinq écoles inaugurées en septembre 2002 par le roi et le président du gouvernement. Gaston Flosse justifie cette aide par la reconnaissance, envers le roi, du soutien apporté lors de la période nucléaire : « *Nous avons une dette envers Tonga. En 1986, lorsque j'étais secrétaire d'Etat chargé du Pacifique, le dossier des essais nucléaires était difficile (...) Il a accepté de visiter Moruroa (...) C'est un énorme service que le roi a rendu à la France. Aujourd'hui, c'est la Polynésie qui lui rend service, alors que la France aurait dû le faire* »[1312]. L'échange de bons procédés entre deux autorités politiques place Gaston Flosse dans une position souveraine, en « presque chef d'Etat », montrant la générosité polynésienne, alors que le soutien de l'Etat est mis en cause.

En revanche, les critiques de Gaston Flosse, envers la France, s'amenuisent lors du sommet France-Océanie déjà évoqué, organisé dans le sillage de la visite du président Chirac à Tahiti en 2003, car il s'agit d'un « *évènement historique* » : « *Cette initiative a été saluée (par les dirigeants océaniens), certains ont même parlé d'évènement historique,* ***qu'un membre de la famille ait ce souci de rassembler les frères et sœurs du Pacifique*** *autour d'un thème* »[1313], souligne le vice-président Edouard Fritch lors d'une tournée océanienne. Il a été mandaté par Gaston Flosse pour transmettre l'invitation de la Polynésie française et de la France, et préparer les étapes polynésiennes du voyage présidentiel. A l'instar du président, le vice-président précise la conception d'un ensemble océanien comme une « *famille* »,

[1309] Cf. Leloup Y., « Aspirations identitaires et réécriture du passé en Polynésie : du détournement des images au travestissement des faits », p. 144, in Fayaud V., Regnault J.-M., « Images et pouvoirs dans le Pacifique », SFHOM, 2011, 181 p.

[1310] *Les Nouvelles*, 30 septembre 1998.

[1311] Cet accord fait suite à la visite à Tahiti du Premier ministre du Vanuatu, Serge Vohor, en octobre 1996. *Les Nouvelles*, 25 septembre 1998.

[1312] *TPM* n° 131, mars 2002.

[1313] *Les Nouvelles*, 28 janvier 2003. Eléments en gras surlignés par l'auteur.

composée de « *frères* » et de « *cousins* », mettant ainsi en évidence une dimension sociologique importante.

En revanche, Gaston Flosse sait utiliser cette relation « familiale » comme une ressource politique. Elle a été constituée et mobilisée lors de son expérience ministérielle en 1986-1988, puis consolidée lors de son retour au pouvoir en 1991. Cette ressource politique s'est considérablement amplifiée en 2003, lors de l'apogée d'un pouvoir local devenu quasi national, à défaut d'être encore « étatique ». Gaston Flosse est à cette période suffisamment puissant dans le Pacifique Sud pour développer une politique régionale polynésienne, qui n'est celle de la France que par ricochet[1314]. Le président Chirac annonce deux points principaux visant à appuyer le développement de la politique régionale. D'une part, le doublement de la dotation du Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique (2 millions d'euros en 2003 puis 3,2 millions en 2004) accroît les ressources financières mobilisables pour les collectivités territoriales françaises du Pacifique. Il s'agit d'une réactivation du « fonds Flosse »[1315] de 1986 ; il serait réalimenté par un doublement du versement de l'Etat, le président polynésien étant prêt à mettre 100 millions de FCFP, si la Nouvelle-Calédonie de Jacques Lafleur en fait autant[1316]. D'autre part, le décret n° 2004-268 du 24 mars 2004 confie la gestion de ce Fonds à un comité directeur de dix membres dont les présidents des Gouvernements de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, qui nomment également un représentant, ainsi que le président de l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna. Les décisions sont prises par consensus. Autrement dit, le gouvernement central n'hésite pas à déléguer à ces collectivités particulières des prérogatives croissantes en matière régionale. Ce faisant, il renforce de surcroît les ressources du leader polynésien, qui peut officiellement apparaître comme le distributeur de ressources financières auprès de la famille océanienne[1317].

Au-delà des retombées politiques locales du prestige personnel sur l'échiquier insulaire régional, Gaston Flosse propose à ses interlocuteurs polynésiens la formation d'une « communauté » (Henningham), c'est-à-dire que l'ensemble des entités et territoires polynésiens pourraient former une « confédération ». Flosse s'appuie pour cela sur l'idée d'une « Communauté des peuples de Polynésie », symbolisée par le « triangle polynésien » reliant *Hawaii*, la Nouvelle-Zélande et l'île de Pâques[1318]. Le projet est initié à Paris, où il reçoit diverses autorités polynésiennes dans son bureau, avant d'organiser de nouvelles rencontres au Tonga, au Samoa et aux Cook. L'installation du siège de la communauté est

[1314] Même si pour le président français J. Chirac, lors du sommet France-Océanie, « *Rien de ce qui touche le Pacifique n'est étranger à la France* », in *Les Nouvelles*, 29 juillet 2003.

[1315] Après l'action du secrétariat d'Etat au Pacifique Sud (1986-1988), Gaston Flosse estime que « *La France a disparu du Pacifique. Avec les socialistes, ce fonds de pratiquement près d'un milliard est passé à 180 millions de FCFP. Comment peut-on parler de la présence de la France avec des sommes aussi nulles que celles-là ? Aujourd'hui, le fonds existe, mais il ne fonctionne pratiquement pas* », in *Les Nouvelles*, 25 juillet 2003.

[1316] *Les Nouvelles*, 25 juillet 2003.

[1317] Après le cyclone qui dévaste l'île de Niue en janvier 2004, le président de la Polynésie française envoie une soixantaine de membres du GIP construire les *fare* anticycloniques livrés par Tahiti, tout en annonçant demander une aide particulière au président de la République Jacques Chirac. Le Premier ministre Young Vivian estime que l'aide tahitienne « *a regonflé le moral de la population* ». Cf. *ATP*, 27 février 2004.

[1318] Mrgudovic N., op. cit., pp. 295-296.

prévue à Rarotonga (Cook), tandis que des statuts sont rédigés. Gaston Flosse envisage trois vocations principales à cette organisation : une vocation économique, par la mise en commun des moyens de transport aériens et maritimes, et des appels d'offre internationaux pour les denrées de base ; une vocation culturelle, par la promotion des valeurs polynésiennes ; et une vocation politique, en ce sens que le territoire français œuvre pour contrebalancer le développement du groupe mélanésien Fer de Lance dans l'espace régional.

Par ailleurs, les « frères océaniens » sont pour la plupart des « frères ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) », liés à des accords avec l'Union européenne. La Polynésie française est associée à l'Union européenne, ce qui représente une opportunité symbolique et matérielle pour Gaston Flosse de négocier avec les instances européennes.

## C/ Les rapports avec l'Union européenne

L'évolution des traités constitutionnels européens entraîne la modification du statut des anciens TOM au sein de l'Union européenne (UE). La Polynésie française, en vertu de l'article 182 (*JO* n° C-325 du 24 décembre 2002) du Traité instituant la Communauté européenne[1319], devient un *Pays et Territoire d'Outre-Mer* (PTOM) associé à l'Union européenne. A la différence des Régions Ultrapériphériques (RUP), dont les DOM français sont membres, soumis au droit européen et à l'euro, les PTOM ne sont pas directement membres. Le président de la Polynésie française se retrouve en situation de négociation gouvernementale, qui le place dans une relation tripartite avec l'Etat et l'institution européenne.

Gaston Flosse remplace Alexandre Léontieff à la présidence du gouvernement de la Polynésie française début 1991, alors que ce dernier s'était déjà préoccupé du statut des TOM français à l'orée des négociations finales relatives au traité de Maastricht signé le 7 février 1992 entre les pays de la Communauté économique européenne (CEE). Dès son retour aux affaires, le président du gouvernement de la Polynésie française s'inquiète de la question européenne. Il développe une rhétorique récurrente dans la gestion du dossier européen, qui se fonde sur la protection de l'économie et de la société polynésiennes, sur la réclamation d'un statut « spécial » en continuité des dérogations accordées par la France, et sur la menace de la Polynésie française de ne pas s'associer à l'UE, si ses compétences et demandes spécifiques ne sont pas respectées. Gaston Flosse ironise sur la négociation avec Bruxelles, en rétorquant à un interlocuteur ministériel à Paris que « *Nous, nous aurons un passeport français et vous, vous aurez un passeport européen* »[1320]. Dès lors, il exige « *une garantie que notre statut d'autonomie ne sera pas rogné par l'Union européenne* », qui passe par une « *amélioration*

[1319] L'article 182 TCE précise que « *Le but de l'association est la promotion du développement économique et social des pays et territoires, et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et la Communauté dans son ensemble. Conformément aux principes énoncés dans le préambule du présent traité, l'association doit en premier lieu permettre de favoriser les intérêts des habitants de ces pays et territoires et leur prospérité, de manière à les conduire au développement économique, social et culturel qu'ils attendent* ».
[1320] *Les Nouvelles*, 8 janvier 1998.

*du traité d'association* ». Le leader polynésien ne transige pas sur les conditions d'association de la Polynésie française à l'UE. Il finit par obtenir satisfaction, après un long travail de négociation auprès des institutions nationales et européennes. La décision d'association des PTOM à la Communauté européenne date de 1991 et devient effective en 1996.

Au début des années 1990, ce « dossier international » alimente le débat politique au *Fenua*, en particulier autour de la peur d'une invasion d'immigrants européens, agitée aussi bien par les indépendantistes que les autonomistes[1321]. Gaston Flosse souhaite le renforcement du caractère dérogatoire de la situation institutionnelle polynésienne. Il avance que « *la Polynésie a plus à perdre qu'à gagner dans l'intégration européenne si l'on ne tient pas compte de nos revendications* »[1322]. Il menace par conséquent d' « *abandonner toute relation privilégiée avec l'Union européenne* », d'autant plus que les « *étrangers (…) peuvent mettre en péril les avantages de notre autonomie interne* »[1323]. Ce discours cherche essentiellement à peser dans une négociation *a priori* asymétrique entre l'UE et un territoire cherchant une association la moins contraignante possible. Il s'oppose par exemple à la directive européenne qui permet aux étrangers de voter aux élections municipales. Dès lors, le leader tahitien estime que l'adoption d'un discours basé sur des arguments de défiance envers l'Europe renforce sa position de négociateur. Cependant, il est conscient de l'intérêt de l'Europe pour former « *une plate-forme économique dans l'océan le plus important du monde* », et de celui de la Polynésie française à long terme « *à resserrer les liens avec un bloc constituant la plus grande puissance économique mondiale* »[1324]. En outre, la question européenne alimente la posture du chef, défenseur du territoire polynésien face à l'ogre européen.

Les joutes électorales européennes sont peu courues par les électeurs polynésiens. A l'instar de certaines élections nationales en Polynésie française[1325], les élections européennes n'entraînent pas un engouement important, mais elles constituent tout de même un étalon des forces politiques locales, en présence par la capacité de mobilisation électorale des leaders. En dehors des élections de 1979 et 1984 (56.4%, puis 58.4% des 91 997 électeurs de Polynésie

---

[1321] Pour O. Temaru, l'immigration européenne menace le « peuple *Maohi* » d'une politique de « *blanchiment* » de la population, qui serait « *un génocide au compte-gouttes* ». J.-M. Regnault relate l'intervention de Temaru devant la Quatrième Commission de l'ONU traitant de la décolonisation en octobre 1990. Cf. http://histoire.assemblee.pf/. Le 21 décembre 2006, en tant que président du « pays », il déclare à la radio RFO en langue tahitienne que les Européens qui viennent en Polynésie française sont des « *aiha* », terme désignant des « détritus amassés par la mer », ou un « terme de mépris à l'égard d'un bon à rien » selon le dictionnaire de l'Académie tahitienne. Il est condamné en juillet 2007 par le tribunal correctionnel de Papeete pour « discrimination raciale ».

[1322] Conférence de presse « impromptue » à Huahine, *Les Nouvelles*, 30 mai 1994.

[1323] « *Nous ne voulons pas que les décisions concernant la Polynésie soient prises à Madrid, Rome, Athènes et pourquoi pas à Oslo ou Sofia, si l'Europe continue à s'élargir. Hormis les Français de métropole évidemment les Européens d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, de Grèce ou de Hongrie éventuellement sont des étrangers pour nous… Je l'ai dit à Bruxelles, j'espère n'avoir choqué personne. Ce n'est pas de la xénophobie, mais une simple constatation que je fais quand je parle avec les populations de la Polynésie profonde* », op. cit.

[1324] Op. cit.

[1325] Cf. Regnault J.-M., « Les Polynésiens et les élections présidentielles : un enjeu local avant tout », in *Revue française d'histoire d'*Outre-mer n° 313, Paris, 1996, pp. 35-51.

française ont voté)[1326], soit une participation supérieure à la moyenne nationale (56.7%). Les élections de 1989, 1994 et 1999 ne mobilisent que 10.7% (48.8% nationalement), 22.7% (52.7%) et 31.2% (46.8%) des électeurs polynésiens. En juin 2004, elles interviennent quelques jours après les élections territoriales qui entraînent le *Taui*. Gaston Flosse pressentait que « *Ce ne sera pas chose facile puisque le scrutin européen suivra de quelques jours seulement les élections pour l'assemblée de Polynésie française* »[1327]. Le 12 juin 2004, 39.8% des électeurs (42.7% nationalement) se déplacent pour donner un avantage à la liste UMP représentée Outre-mer par la réunionnaise Margie Sudre, qui remporte 43.8% des suffrages, soit 26 416 voix en Polynésie française, contre la liste emmené par un autre réunionnais, Paul Vergès, pour le Parti communiste réunionnais (25.4% soit 15 315 voix)[1328].

Dès 1979, les premières élections d'un député européen au suffrage universel servent de « test » à la classe politique polynésienne. Le 10 juin 1979, la liste Chirac, qui s'est rendu l'année précédente à Tahiti, est soutenue par Gaston Flosse. Elle emporte 44.5% des voix, malgré la venue de Poniatowski pour soutenir la liste UDF, conduite par Simone Veil, qui obtient 28% (contre 16.31% des voix en métropole). L'adversaire principal, le Front Uni, recueille 40.8% des voix. Gaston Flosse prend note, car « *c'est la première fois que le Tahoeraa Huiraatira gagne seul contre le Front Uni. L'avertissement est donné* »[1329].

En 1984, l'état de grâce politique se poursuit pour Gaston Flosse, qui utilise les élections européennes pour montrer sa puissance politique. Il se retrouve en vingtième position (sur 81) sur la liste d'union Chirac-Veil de l'opposition nationale. De retour de Paris le 4 mai 1984, le président du *Tahoeraa* menace ses adversaires d'une défaite électorale (Parti socialiste au niveau national, *Here Aia* et *Ia Mana te Nunaa*[1330] au niveau local ; le *Front de Libération de la Polynésie* prône l'abstention): « *Nous ferons de ces élections une démonstration de la force de la population et des Polynésiens vis-à-vis des socialistes pour leur dire : nous voulons qu'un représentant du Territoire soit notre défenseur au sein de la communauté européenne* »[1331]. Il se présente malgré l'interdiction du cumul des deux mandats[1332]. De plus, il bénéficie de ses relations océaniennes, puisque le Premier ministre des Cook, Sir Thomas Davis, en visite à Tahiti, lui apporte son soutien polynésien : « *J'espère que Gaston Flosse sera élu et qu'il sera notre ambassadeur du Pacifique Sud au Parlement européen* »[1333]. L'interaction entre ressources politiques internationales (prestige des relations) et ressources politiques territoriales (remporter les élections intermédiaires) apparaît dans cet appui polynésien. Mais, l'idée du dirigeant tahitien en tant que représentant-

[1326] Cf. Mazellier P., op. cit.

[1327] *ATP*, 17 mai 2004.

[1328] Lors des élections européennes de 2009, la participation n'atteint pas 23% (40.63%). Si le néocalédonien Maurice Ponga (Parti Populaire Européen) est élu dans la section Pacifique de la circonscription Outre-mer, l'UMP, et ex-futur *Tahoeraa*, Tearii Alpha, est devancé de peu en Polynésie française par le représentant de la liste socialiste, Keitapu Maamaatuaiahutapu (UPLD), avec 12 476 voix contre 12 777 (soit 32.46% des suffrages contre 33.25%).

[1329] Mazellier P., *Tahiti autonome*, op. cit.

[1330] Cf. Regnault J.-M., « Ia Mana Te Nunaa : le rejet d'une idéologie venue d'ailleurs sur le sol polynésien », in *La Terre*, Actes du 1er colloque Corail, 1994, pp. 323-333.

[1331] Mazellier P., *De l'atome à l'autonomie*, op. cit., p. 386.

[1332] Il laisse son mandat à son suivant de liste lorsqu'il devient secrétaire d'Etat en 1986.

[1333] Op. cit., p. 386.

défenseur des intérêts des territoires polynésiens émerge en filigrane, faisant écho au projet ultérieur de « communauté polynésienne » évoqué par ailleurs. Surtout, les capacités de négociateur, ses relais parisiens (RPR de Chirac), ainsi que sa connaissance des institutions font de Flosse un médiateur plutôt apprécié par les dirigeants des pays voisins.

Le 17 juin 1984, un large succès couronne la liste qu'il soutient (Veil-Chirac), avec 62.9% des voix contre 26.5% à la liste Jospin[1334]. Il profite de ce moment européen pour mettre en lumière sa légitimité aux yeux du centre, négocier le statut d'autonomie et pour écarter la menace d'une dissolution de l'assemblée territoriale. De plus, l'enjeu européen permet au leader polynésien de mobiliser ses troupes à mi-mandat, afin de préparer les élections territoriales. Afin d'expliciter son programme européen, le *Tahoeraa Huiraatira* publie en 1984 un document intitulé *L'Europe, une chance de plus pour la Polynésie*[1335], dans lequel Gaston Flosse parvient à présenter rapidement les enjeux européens aux électeurs polynésiens – « L'Europe nous concerne » –, en mettant en fait surtout en évidence le bilan de l'action de son gouvernement à mi-mandat, ainsi que l'esquisse du programme du parti en vue des élections territoriales de 1986. « L'alibi européen » offre l'opportunité au mouvement orange de mettre en avant des éléments qui n'ont que peu de rapport direct avec l'élection au Parlement européen. Les titres des chapitres portent en fait sur le « bilan-programme » du parti au gouvernement[1336].

L'évolution institutionnelle de la Communauté puis de l'Union européenne, au tournant des années 1990, entraîne la reconfiguration des relations européennes avec les territoires ultramarins des Etats-membres. Cependant, les modifications institutionnelles et commerciales engendrées par le processus de construction européenne sont surveillées de près par le président de la Polynésie française. Dans cette situation, Gaston Flosse se présente comme le protecteur des intérêts de la Polynésie française et n'hésite pas à présenter son pouvoir de nuisance pour obtenir satisfaction dans la négociation tripartite. Le leader polynésien accepte davantage les principes du processus que les pratiques qu'ils impliquent, en particulier en matière économique et commerciale. « N*otre Territoire n'est pas à vendre* » affirme-t-il. Surtout, la base des négociations réside dans le fait que l'autonomie, obtenue au sein de la République française, s'accompagne d'une autonomie équivalente vis-à-vis de l'Europe. Autrement dit, ce principe renvoie à deux hypothèses : primo, si les transferts de compétence de l'Etat vers l'UE concernent les attributions de la Polynésie française, celles-ci ne doivent « *en aucun cas* » être modifiées. Secundo, s'ils concernent les attributions de l'Etat, la Polynésie française doit être consultée « *avec un préavis suffisant* ».

---

[1334] 58,43 % des 91 997 électeurs de Polynésie française sont allés voter. Cf. Mazellier P., op. cit.

[1335] *TAHOERAA* HUIRAATIRA, *L'Europe, une chance de plus pour la Polynésie*, 1984, 47 p.

[1336] « *Une Polynésie libre et responsable ; L'autonomie interne, une première victoire ; La reconstruction, une entreprise prioritaire ; Deux ans d'aménagement et d'équipement ; La promotion des énergies renouvelables : Le développement du tourisme ; La nouvelle politique de la mer ; La relance de l'agriculture ; Les créations d'emploi et la règlementation des prix ; La lutte contre la hausse des prix ; L'augmentation du pouvoir d'achat ; L'amélioration des conditions sociales ; La modernisation de la santé et Les efforts en matière d'éducation* », op. cit.

La stratégie de menace et de résistance à un « *marché de dupes* », tout au long des années 1990, permet à Gaston Flosse de s'impliquer dans la concrétisation du « nouveau partenariat » entre la Polynésie française et l'UE en 1999, dans l'attente de la confirmation par la Commission européenne de la résolution votée à l'unanimité par le Parlement européen. Elle est alors portée par le député RPR Blaise Aldo, qui reprend la quasi-totalité des vœux du président Flosse et de l'assemblée de la Polynésie française. De fait, Gaston Flosse obtient satisfaction en ayant démontré une défense tenace des intérêts polynésiens face à la machine européenne, et ce, avant le début de nouvelles négociations sur l'association des PTOM à l'UE, dans le sillage de l'accord de Lomé avec les Etats ACP, passé à Lomé en 1975 et renouvelés à Cotonou en 2000[1337].

La nouvelle relation institutionnelle du territoire polynésien avec l'Union européenne conduit à l'extension des possibilités du « shopping institutionnel » (*institutional shopping*)[1338] pour le leader. Il défend l'idée d'une délégation polynésienne à Bruxelles et d'une représentation de la communauté européenne à Tahiti. Gaston Flosse comprend les gains potentiels qu'il peut en retirer, en particulier en matière de subventions sur les fonds européens. Mais il cherche aussi à influer sur le mode de scrutin des élections au Parlement européen, en proposant en 2003 (amendement rejeté par le Parlement), puis en 2006, un redécoupage des circonscriptions, afin que le Pacifique français soit représenté par un député européen (les circonscriptions électorales françaises passant de huit à dix)[1339].

D'autre part, la Polynésie française peut, de façon non réciproque, exporter sans limitation et sans droits de douane vers l'UE, même si ce point s'avère marginal en raison de la faiblesse des exportations de Tahiti en cette direction. Gaston Flosse pressent que la libéralisation des échanges se ferait au détriment de ses soutiens parmi les opérateurs économiques, craignant la concurrence des produits européens dans les secteurs de la grande distribution ou de l'automobile. Elle se traduirait par un risque de déséquilibrage du système économique local. Il met alors l'accent sur la négociation douanière. La Polynésie française peut taxer des produits d'importation européenne, à partir du moment où elle n'établit pas de distinction parmi les Etats-membres[1340].

L'Union européenne est aussi une source de fonds financiers et de projets pour Tahiti. Certes, le montant des aides européennes s'avère largement moins important par rapport aux départements d'Outre-mer (DOM), qui ont intégré l'UE en tant que région ultra-périphérique (RUP). Mais,. Quand bien même le montant des subventions dépend (en principe) du rapport PIB/habitant, plutôt élevé en Polynésie française, et ne correspond qu'à environ 1.5% du

[1337] Voir les travaux du Groupement d'intérêt scientifique pour l'étude de la mondialisation et du développement (GEMDEV) : *La convention de Lomé en question. Les relations entre les pays ACP et l'UE après l'an 2000*, et *L'union européenne et les pays ACP. Un espace de coopération à construire*, Paris, Karthala, 2002.

[1338] Roland G., *Understanding Institutional Change: Fast-Moving and Slow-Moving Institutions*, 2004. Communication à un séminaire de la Banque Mondiale.

[1339] *ATP*, 30 octobre 2006.

[1340] Ainsi que l'a rappelé l'ambassadeur de l'UE pour le Pacifique, Abdoul Aziz M'Baye en visite officielle en Polynésie française en février 2012. Cf. « Faîtes de votre pays le fer de lance de l'Europe dans le Pacifique », *Les Nouvelles*, 4 février 2012.

versement annuel de la France, les fonds européens participent au financement du secteur de l'investissement[1341]. L'allocation des fonds européens[1342], quand les gouvernements polynésiens sont présidés par Gaston Flosse, sont négociés en faveur d'investissements publics et environnementaux ciblés. Le cinquième FED (1981-1985), négocié juste avant que le *Tahoeraa Huiraatira* ne remporte les élections territoriales en 1982, concerne principalement des activités environnementales (dans les secteurs forestier, agricole ou archéologique). En revanche, le sixième FED (1986-1990), conclu alors que Gaston Flosse domine sans conteste la scène locale, voit son montant doubler pour atteindre un milliard de Francs Pacifique, et son champ d'action élargi à de nombreux domaines (agriculture, pêche, énergie, perliculture, tourisme), en incluant particulièrement des études de faisabilité commerciale de produits dans les secteurs agricoles et de la pêche[1343]. Lors du huitième FED (1996-2001) dont le montant continue de croître[1344], Gaston Flosse souhaite obtenir la décentralisation au niveau de l'ordonnateur territorial, ainsi que l'attribution de prêts bonifiés de la part de la Banque Européenne de Développement. De plus, les fonds sont consacrés à la perliculture, dont le développement possède une double dimension. Sur le plan économique, la perliculture est une des rares mannes économiques productives et représente un secteur pourvoyeur d'emplois. Sur le plan politique, les entrepreneurs-perliculteurs les plus importants naviguent dans le giron de Flosse, au regard de la monopolisation progressive de cette activité économique par Robert Wan[1345].

En fait, la négociation de la relation avec l'UE repose sur l'idée qu'il s'agit d'éviter que l'Europe ne remette en cause le système de régulation politico-économique, qui rebattrait les cartes des logiques d'influence, particulièrement dans un espace économique et commercial étroit et oligopolistique. L'autorisation administrative du droit d'établissement délivré par le Territoire polynésien représente une ressource décisionnelle d'importance pour le pouvoir local : le pouvoir de protéger, de bloquer ou de lancer des activités économiques ou

[1341] Les fonds européens de développement sont versés dès 1958 dans le cadre du premier FED (1958-1963) qui finance la construction de l'hôpital de Mamao et le quai à goélette à Papeete. En cinquante ans, ce sont 11,35 milliards de FCFP qui ont été versés par la Communauté européenne à la Polynésie française. Cf. *La Dépêche*, 3 juin 2009.

[1342] *TPM* n° 100, août 1999. Par exemple, l'UE verse au Territoire dès 1999 une subvention supérieure à 140 millions d'euros (plus de 15 milliards de FCFP), soit environ 40% du coût de construction de deux bateaux de croisière Renaissance 3 et 4. Les montants ne sont cependant pas vérifiés. La seconde épouse de G. Flosse, Tonita Flosse, est la marraine du bateau.

[1343] Le septième FED (1990-1996) est adopté par une majorité territoriale qui s'est détournée temporairement de G. Flosse, mais qui s'inscrit dans la même logique stratégique en allouant les fonds aux ressources marines.

[1344] Le 8ème FED (environ 1 683 millions de FCFP) est consacré essentiellement à l'assainissement sur l'île de Bora Bora, commune de Gaston Tong-Sang, un des plus fidèles (à l'époque) collaborateurs et ministre de Flosse. Toutefois, Bora Bora représente une vitrine touristique essentielle en Polynésie française, qui tendait à transformer la réputation de la « perle du Pacifique ». G. Flosse s'en étonne à nouveau lors d'une visite en août 2012, critiquant la gestion du Centre d'enfouissement technique. Cf. « Gaston Flosse à Bora : que fait le maire ? », site du *Tahoeraa* Huiraatira, 29 août 2012.

[1345] Les fonds du neuvième FED (2001-2007), d'un montant légèrement inférieur au précédent (19 millions d'euros soit environ 2,4 milliards FCFP) 1581 contre), ont été affectés à l'investissement dans l'assainissement des communes de Punaauia et Moorea. Les fonds du dixième FED (2007-2013) concernent principalement l'assainissement de Papeete. Cf. *Les Nouvelles*, 10 mai 2012 (entretien avec Théodore Saramandis, chef de la Task Force en charge des relations avec les PTOM pour la Commission européenne, et Javier Ortiz de Zuniga, chef du bureau des PTOM pour le Pacifique).

commerciales, c'est-à-dire d'être en mesure d'exercer un rapport de force, une forme de capacité de nuisance administrative et de maintenir, même indirectement, un contrôle politique sur la régulation économique à l'intérieur de la collectivité. Mais le jeu de la négociation porte également sur les bénéfices éventuels des opérateurs économiques polynésiens, qui appartiennent majoritairement à la clientèle politique du leader local. Gaston Flosse demande en effet que les entrepreneurs polynésiens (et ceux des PTOM) soient autorisés à soumissionner lors des appels d'offre des Etats ACP, ce qui peut augurer de marchés intéressants dans la région océanienne.

La dimension internationale et l'extension du champ des ressources offertes par les institutions et les fonds européens, limités institutionnellement par l'ombre tutélaire de l'Etat et financièrement par la proportionnalité des aides, permet au leader de distribuer les aides européennes dans certains secteurs clés de l'économie locale, qui visent à la fois à renforcer sa stratégie économique, tout en alimentant les projets de la clientèle politique.

S'il ne s'agit pas d'une ressource politique institutionnelle fondamentale, la ressource européenne place le dirigeant polynésien dans une posture et un rôle approchant ceux d'un « chef d'Etat ». Les nouveaux rapports d'association avec l'UE du TOM puis du COM (à partir de 2003) esquissent une sorte de schéma de pays-associé, mais est-ce à dire que ce modèle puisse constituer une ébauche des futures relations d'un Etat polynésien associé à la France ? Le leader polynésien pose les jalons d'une association avec l'UE, dont il apprend à optimiser les différents types de ressources et à en tirer bénéfice dans les domaines matériel (fonds européens), mais aussi symbolique (prestige du « protecteur-négociateur » des intérêts de la « communauté polynésienne » face à l'Europe). Il faut ajouter à cette « ressource politique internationale » la tentative de fédéralisation des intérêts des PTOM, car le dirigeant de la Polynésie tente de devenir le porte-parole de leurs intérêts communs. En effet, ceux-ci diffèrent entre des territoires aux situations géographiques et aux activités économiques variées. Ainsi, entre la Polynésie française, dont les exportations vers l'Europe sont marginales (4%), et la Nouvelle-Calédonie, dont les exportations vers l'UE atteignent 20%[1346], il apparaît que les enjeux de la négociation ne sont pas les mêmes pour ces deux territoires qui entretiennent une rivalité[1347], à l'instar des leaders gaullistes Lafleur et

[1346] Cf. *Rapport d'information sur l'éventuelle introduction de l'euro dans les collectivités territoriales d'*Outre-mer *françaises du Pacifique*, présenté par le député Hervé Gaymard, 27 janvier 2010.

[1347] J. Lafleur est revenu *a posteriori* sur les relations tumultueuses avec son collègue polynésien du RPR : « *J'aime beaucoup la Polynésie et j'ai même été invité plusieurs fois par Gaston Flosse avec qui je m'entendais bien. J'étais un petit peu jaloux, car je ne comprenais pas qu'il ait de meilleures relations que moi avec Chirac. Plus tard, j'ai compris un certain nombre de choses* (…) ». Il raconte que Chirac lui fait miroiter un poste au gouvernement lors de sa venue en Nouvelle-Calédonie, mais il est doublé par Flosse : « *Là-dessus, il est parti en Polynésie et Gaston, qui était sans doute beaucoup plus libre, lui a carrément demandé un poste au gouvernement. C'est de là que date notre crise. Gaston a expliqué, avec son accent et ses gestes bien connus :* « Jacques, il faut que ça soit moi, dans cette partie du monde ». *Et là-dessus, j'ai eu un infarctus. Chirac n'a donc pas eu l'embarras du choix, mais je crois que, même sans cela, il aurait nommé Flosse au secrétariat d'Etat (…). Au fond, entre nous, je dois reconnaître que Gaston a été meilleur que ce que j'aurais pu être. Je n'avais pas envie et je serais incapable de tenir cette discipline de cette vie politique parisienne, de cette présence au ministère douze mois sur douze… Ah, j'aurais accepté avec joie, bien sûr, parce que je me disais qu'un Calédonien avait occupé des fonctions politiques importantes à Paris, Roger Frey, et je voulais que l'on reconnaisse également mon parcours* », in Kotra W., *Conversations calédoniennes*, op. cit., pp.97-98.

Flosse[1348]. Lors d'un voyage à Bruxelles en 1994, Gaston Flosse regrettait que les autres PTOM ne se rangent pas derrière la résolution commune qu'il avait proposée pour défendre leurs intérêts communs. La rivalité Flosse-Lafleur, envenimée par le contexte de l'approche de la période préélectorale pour la présidentielle de 1995 – marquée par la guerre des chefs au RPR (Lafleur soutient Balladur, Flosse appuie Chirac) –, se retrouve t'elle par ricochet dans une négociation dont le flambeau reviendrait à Gaston Flosse ?

La négociation de la question européenne fait de plus en plus apparaître le président du gouvernement polynésien comme un véritable président en mesure de négocier un dossier international complexe dans la défense des intérêts du pays, en particulier au sujet du principe de la non-discrimination tarifaire. L'abolition des droits de douane et la libre concurrence des produits et des services inquiètent le pouvoir polynésien. Alors que les critiques bruxelloises portent sur le fait que Gaston Flosse souhaite conserver la zone économique maritime de la Polynésie française hors de la Communauté européenne, tout en demandant l'accroissement de l'aide financière, le président rappelle qu'il souhaite le maintien du droit d'établissement, qui renvoie à une ressource clientéliste[1349]. Quant à l'introduction de l'Euro, Gaston Flosse réitère en 2004 la position de la Polynésie française : favorable à l'euro mais pas à la fiscalité européenne[1350]. Les réflexions continuent d'évoluer sur les bénéfices d'une introduction de l'euro (augmentation de la concurrence et des échanges commerciaux)[1351].

Le leader polynésien a ainsi participé à la négociation d'une situation préférentielle, parce que les PTOM, dont la Polynésie française, bénéficient d'un régime d'association « interne » qui prend en compte leur spécificité. Le régime d'association a pour objectif de développement économique, social et culturel, en s'appuyant sur l'application des quatre libertés communautaires de circulation (personnes, biens, services, capitaux ; avec des possibilités de mesure en faveur de l'emploi et de l'économie locales), une coopération financière au développement (FED et prêts de la BEI), et une coopération commerciale avec un régime préférentiel. Par conséquent, « *la situation des PTOM est plutôt confortable et privilégiée au regard du droit communautaire* »[1352].

---

[1348] G. Flosse admet qu' « *un accord total n'a pu être dégagé, la Nouvelle-Calédonie, notamment, ne nous a pas suivi sur les limites que nous voulons obtenir, en ce qui concerne le droit d'établissement et de prestations de services de tous les pays de la Communauté chez nous. Nous nous sommes donc présentés en ordre dispersé* (…) », *Les Nouvelles*, 30 mai 1994.

[1349] « *Il m'a été rétorqué à Bruxelles que nous voulions, de nos accords avec l'Europe, les avantages sans en avoir les inconvénients. C'est inexact, je dis seulement qu'en l'état actuel des projets d'association, nous sommes perdants* (…). *Nous ne pouvons laisser sans contrôle les puissantes entreprises anglaises, allemandes, italiennes s'établir sur notre territoire, sans remettre en cause l'équilibre fragile de notre économie. Nous demandons en conséquence de transférer aux autorités des PTOM le pouvoir de dérogation en matière de droit d'établissement* ». Op. cit.

[1350] « *Notre position n'a pas variée. Nous sommes pour l'euro mais à condition que nous ayons une assurance formelle, par écrit, que la fiscalité européenne ne sera à aucun moment appliquée chez nous. Dans ces conditions, nous sommes tout à fait favorables et même demandeur de l'application de l'euro chez nous* », *ATP*, 17 mai 2004.

[1351] Voir Vincent Dropsy, *La Polynésie française et l'Euro*, Tahiti, UPF, 26 p. Cf. Maurice P., « Du Franc CFP à l'Euro », *RJP* HS n° 4, 2004, p. 287 et suiv.

[1352] Berranger T. de, Joyau M., « Non ! L'Europe n'est pas si loin de Tahiti », in *TPM* n° 169, mai 2008.

Lors du référendum pour l'approbation du traité constitutionnel européen le 28 mai 2008 (le 29 en métropole), qui n'entraîne pas de modifications importantes pour la relation d'association (art. III-286 à III-291 TECE) qui concernerait la Polynésie française, Gaston Flosse et le *Tahoeraa* optent pour le « oui », de même que le président Temaru, malgré des conditions[1353]. Mais Gaston Flosse, conscient de la portée limitée d'une telle consultation à Tahiti ainsi que de son caractère politiquement sensible en métropole, ne souhaite pas investir trop de travail politique sur ce référendum. En effet, il explique qu' « *il serait difficile et fastidieux d'expliquer aux Polynésiens les raisons de s'engager en faveur du oui* ».

Après avoir renversé le gouvernement Temaru, le président Tong-Sang a assisté au Forum UE-PTOM et à une réunion de l'OCTA (association réunissant les pays des PTOM en mars 2010, reconnaît, qu'en matière de relation avec l'UE, « *il faut rendre à Flosse ce qui appartient à Flosse* »[1354]. Il préconise une Polynésie française « *tête de pont de l'UE* » dans la région, et sollicite l'aide de l'UE pour inciter à l'installation de secteurs innovants et mettre en place l'euro, ce qui ferait du territoire polynésien « *une force internationale* »[1355]. Il s'agit de la poursuite de la politique flossienne, basée sur le maintien d'une « autonomie normative » et sur l'obtention d'avantages comparatifs en matière commerciale.

L'accumulation de ressources institutionnelles amplifie les ressources politiques symboliques du dirigeant polynésien, dont l' « internationalisation » des espaces politiques d'intervention montre aussi à l'opinion polynésienne l'écart de ressources qui le sépare de ses concurrents. Autrement dit, la question européenne en Polynésie française contribue à nourrir l'image de Gaston Flosse en tant que leader politique incontournable et « meilleur défenseur » des intérêts du pays polynésien.

## D/ Le développement des relations avec les puissances du Pacifique

Le président de la Polynésie française élargit son spectre d'action politique et diplomatique à la zone Asie-Pacifique, en développant des relations, d'une part avec les puissances anglo-saxonnes de la région du Pacifique Sud, et, d'autre part, avec les puissances asiatiques, dont la Chine et le Japon.

### 1. Les puissances régionales anglo-saxonnes de l'Australasie

Le dirigeant polynésien plaide pour une « *concertation occidentale sur le Pacifique Sud* »[1356]. Il confirme, dans la Lettre du SEPS de novembre 1987, qu'il s'agit d' « *approfondir la concertation politique relative au Pacifique avec nos principaux partenaires occidentaux* », ou plutôt, avec les puissances « riveraines » du Pacifique[1357], en particulier les puissances australasiennes[1358].

[1353] *Les Nouvelles*, 1er et 6 avril 2005.
[1354] *Les Nouvelles*, 30 mars 2010.
[1355] Op. cit.
[1356] Mohamed-Gaillard S., op. cit., p. 383.
[1357] Voir les travaux du politologue Fabrice Argounès relatifs à l'Australie.

Réticent à l'égard de l'attitude de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie dans les dossiers calédonien et nucléaire à partir des années 1970, Gaston Flosse entretient des relations peu approfondies avec les dirigeants australasiens lors de son expérience diplomatique[1359]. En cela, il est proche des positions officielles des autorités françaises, qui se défient d'une Australie hostile à la France. Lors d'une interview à TF1 le 16 décembre 1984, le président François Mitterrand soulignait les « appétits extérieurs » australiens : « *La façon dont agit, par exemple l'Australie, est tout à fait surprenante. Parce que si le problème des autochtones d'origine, en Australie, ne se pose plus, c'est parce qu'on les a tués* »[1360].

Au Forum du Pacifique réuni à Rarotonga en août 1985, Gaston Flosse a fort à faire avec les représentants des deux pays anglo-saxons, qui ont apporté un soutien discret au FLNKS en Nouvelle-Calédonie. Les rencontres avec le Premier ministre néo-zélandais, David Lange et son homologue australien ne sont pas une partie de plaisir pour la délégation flossienne. De plus, l'année 1987 se révèle tumultueuse dans le domaine des relations avec l'Australie, puisqu'en janvier, le Quai d'Orsay suspend « pour une durée indéterminée » les échanges ministériels entre les deux pays. Le ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, déclarait alors que « *Nous n'avons aucune leçon à recevoir de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, ni sur le plan de la démocratie, ni sur la plan de la civilisation* »[1361]. Gaston Flosse annula son voyage à Canberra, prévu en février. Le 4 février 1987, il fait part de son opposition à une reprise des contacts avec l'Australie, relevant la position adoptée par l'Australie à l'ONU en faveur de l'inscription de la Nouvelle-Calédonie au Comité de décolonisation des Nations Unies. Le secrétaire d'Etat renouvelle la condamnation du Gouvernement français contre le diplomate Peter Dauth, Consul général d'Australie, expulsé de Nouméa. Toutefois, Gaston Flosse finit par rencontrer le ministre australien des Affaires extérieures le 15 octobre 1987 à Canberra[1362].

En réalité, l'historienne Sarah Mohamed-Gaillard a démontré que la véhémence d'une Australie « écologique » à l'égard d'une France « militariste » appartient la plupart du temps à des enjeux de politique intérieure ou partisane. L'utilisation des essais nucléaires entretient en outre une visée régionale et internationale – « *une doctrine Monroe australienne* » selon le Consul de France à Melbourne en 1972 –, afin d'améliorer son image auprès des nations océaniennes[1363]. Face aux Australasiens, Gaston Flosse, « ministre du Pacifique », bénéficie des alliances tissées avec les « frères polynésiens » du Pacifique. D'un côté, il reçoit le soutien d'un frère polynésien en la personne du roi de Tonga. Ce dernier prend sa défense en affirmant à la presse tahitienne le 14 juillet 1987, qu'au contraire des politiciens australiens et

---

[1358] Terme provenant de la contraction d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

[1359] Voir également Henningham S., "France and the South Pacific in the 1980s: an Australian perspective", in *JSO* n° 92-93, 1991, pp. 21-45.

[1360] Cité in Angleviel F., *Brève histoire politique de la Nouvelle-Calédonie contemporaine (1945-2005)*, GRHOC (Groupe de Recherche en Histoire Océanique Contemporaine), Nouméa, 2006, p. 180.

[1361] *Le Monde*, 2 décembre 1986.

[1362] Mohamed-Gaillard S., op. cit., p. 383.

[1363] Mohamed-Gaillard S., « Les relations franco-australiennes en Océanie : représentations croisées de deux politiques régionales », in *Images et pouvoirs dans le Pacifique*, op. cit., pp. 123-133.

néo-zélandais qui se servent de l'opposition au nucléaire français à des fins électorales, Gaston Flosse n'en a pas besoin pour rester au pouvoir.

D'autre part, l'aide aux micro-Etats océaniens offre une image favorable de la France mais surtout du leader tahitien : « *Ministre du Pacifique, Flosse irritait Canberra et Wellington à cause de l'accueil des plus chaleureux que lui réservaient les personnalités politiques océaniennes qu'il rencontrait et qui le considéraient comme un des leurs de par ses origines polynésiennes* »[1364]. Le début des années 1990 marque un apaisement de la relation franco-australienne, dont les autorités reconnaissent que « *l'engagement de la France dans le Pacifique enrichit la région toute entière* ». Une présence à laquelle l'Australie ne peut se substituer financièrement et militairement, en raison de l'immensité de la zone géographique et de l'instabilité politique potentielle dans la région[1365]. Cependant, les Australiens ont la rancune tenace envers la France, réalimentée par la reprise des essais nucléaires en 1995 et plus tard par le non alignement de la France sur la politique du président Georges W. Bush lors de l'intervention militaire en Irak. Au sommet France-Océanie de 2003, on dénombre quatorze pays océaniens indépendants et un représentant néo-zélandais, mais aucun représentant australien.

Dans le cadre du secrétariat d'Etat au Pacifique Sud, Gaston Flosse établit quelques relations avec les autorités néo-zélandaises, mais elles sont peu approfondies. En fait, la relation avec la Polynésie est ancienne, parce que la population maorie de Nouvelle-Zélande « descend » notamment d'ancêtres polynésiens ayant migré vers le « pays du long nuage blanc » (*Aotearoa*)[1366]. Toutefois, les relations politiques contemporaines pâtissent des essais nucléaires et surtout de l'affaire du *Rainbow Warrior* en 1985, ressentie par les autorités et la population *kiwi* comme une agression inacceptable des Français. Malgré tout, Gaston Flosse s'entretient avec le Premier ministre néo-zélandais David Lange lors du 25ème anniversaire des Samoa occidentales en 1987. Gaston Flosse se méfie-t-il de l'influence néo-zélandaise en Polynésie française, en particulier à cause de son adversaire indépendantiste Oscar Temaru, qui possède quelques soutiens néo-zélandais[1367] ? Ce dernier se trouve parfois accusé par les autonomistes de jouer un trouble jeu au profit d'intérêts liés à ses origines anglo-saxonnes.

L'action du Premier ministre Michel Rocard dans la région (Accords de Matignon relatifs à la Nouvelle-Calédonie), à partir de 1988, puis la fin des essais nucléaires en 1996, permettent la régularisation des relations avec la France, source de stabilité dans une région parfois conflictuelle[1368]. L'Australie reconnaît désormais que « *la France apporte une contribution précieuse au développement régional et l'Australie fait bon accueil à son*

[1364] De Dekker P., « Au sujet de la perception de la France dans le Pacifique insulaire : Pour une contribution à l'histoire de temps mal conjugués », pp. 277-304, in De Dekker P., Toullelan P.-Y., *La France et le Pacifique*, Editions de la Société française d'Outre-mer, 1990, 368 p.

[1365] Cf. Regnault J.-M., « Une zone d'instabilité méconnue : le Pacifique insulaire », *Le Monde diplomatique*, juin 2005.

[1366] Premières traces d'occupation du sol en 1150 env. ap. JC. Voir l'article relatif à la Nouvelle-Zélande de Daniel De Coppet, Jean-Pierre Durix, Alain Huetz de Lemps et Isabelle Merle, In Encyclopédie universelle.

[1367] Dont celui du parti écologiste néo-zélandais, qui demande en 2006 à son gouvernement d'insister auprès de la France pour placer la Polynésie française sur la liste de l'ONU des territoires non autonomes à décoloniser. *ATP*, 28 mars 2006.

[1368] Timor, Salomon, Papouasie Nouvelle-Guinée, Fidji, etc.

*engagement constructif et actif dans la région* », selon le ministre australien des Affaires extérieures[1369]. En février 1997, une délégation de sénateurs français se rend en Australie et en Nouvelle-Zélande, tandis que Jim Bolger effectue en octobre 1997 la première visite d'un Premier ministre néozélandais en France depuis trente ans.

Le développement des relations commerciales entre la Polynésie française et l'Australie ou la Nouvelle-Zélande (plus proche géographiquement et culturellement) intéresse Gaston Flosse, même s'il n'entrevoit pas directement de possibilités très étendues d'échanges entre les deux « pays ». En mars 2003, le ministre du Commerce extérieur, Jim Sutton, donne lieu à un constat du président polynésien sur les éventualités économiques pour rééquilibrer la balance commerciale : « *Je crois que c'est rêver ! Malheureusement, nous en sommes encore loin. Nous devons reconnaître que nous n'avons pas suffisamment de diversité dans les produits que nous envoyons vers la Nouvelle-Zélande* »[1370]. Au sommet France-Océanie de juillet 2003, la Nouvelle-Zélande, par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères, Phil Goff, tourne la page de l'ère nucléaire française et s'engage en faveur de la coopération et du multilatéralisme[1371]. Ainsi, Gaston Flosse bénéficie de la normalisation des relations françaises avec les partenaires australasiens, qui eux perçoivent la France comme bienvenue dans « *le partage du fardeau financier du Pacifique Sud* ». Progressivement, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie deviennent les deuxième et troisième partenaires commerciaux de l'Australie dans la région (derrière Fidji), alors que les gouvernements chiraquiens appuient l'accroissement du rôle des collectivités territoriales du Pacifique dans la politique océanienne de la France.

La tendance à la normalisation des relations franco-australasiennes permet à Gaston Flosse, toujours au confluent de la représentation de la France dans le Pacifique et de la représentation de la Polynésie française-*Tahiti Nui*, de se tourner vers les puissances asiatiques, principalement le Japon et la Chine.

### 2. Les relations avec les puissances asiatiques

Le développement des relations de la Polynésie française avec des pays asiatiques aussi puissants que le Japon ou la Chine, présente pour Gaston Flosse des intérêts économiques variés en matière de débouchés pour la perliculture, le tourisme, l'import-export. Mais il retire également de ces nouvelles expériences diplomatiques, d'une nature quasi-étatique, une source de prestige politique personnel.

Lors de son expérience ministérielle, Gaston Flosse souhaitait la mise en place d'une « *coopération triangulaire franco-japonaise avec les Etats de la région* ». Sarah Mohamed-Gaillard précise également que l'action et les rencontres de Flosse avec les responsables japonais – il rencontre le ministre japonais des Affaires étrangères, Tadashi Kuranari – permettent à la France l'abstention du Japon lors du vote de la résolution relative à la

[1369] Mohamed-Gaillard S., op. cit., p. 394-395.
[1370] *Les Nouvelles*, 4 mars 2003.
[1371] *Les Nouvelles*, 28 juillet 2003.

Nouvelle-Calédonie. Pourtant, l'année précédente, le Japon avait été le seul membre du G7 à voter pour le texte présenté par le Forum du Pacifique.

Par ailleurs, la Polynésie française ne laisse pas de marbre les investisseurs japonais (affaire du golf d'Opunohu) dans les années 1990, mais c'est véritablement dans le secteur du développement du tourisme et de la perliculture que Gaston Flosse cherche à amener à Tahiti des flots de touristes et de négociants de perles[1372].

La position gouvernementale de Gaston Flosse (1986-1988), ainsi que la proximité avec Jacques Chirac l'introduisent auprès des autorités nippones. En 1996, Gaston Flosse, qui joue désormais « *dans la cour des grands* »[1373], avec une délégation tahitienne composée d'hommes d'affaires[1374], accompagnent la visite officielle de Jacques Chirac en Corée du Sud puis au Japon. Le président polynésien prospecte pour des « droits d'atterrissage », pour ce qui se nomme alors *Tahiti Airlines*. Le directeur de Tahiti-Tourisme, Nelson Lévy (durant un temps trésorier du *Tahoeraa*), préside la société anonyme dont le capital est détenu par le territoire polynésien mais aussi par des investisseurs privés qui en sont proches.

Le président français vante les mérites de la Polynésie française et de Gaston Flosse devant la communauté française du Japon, participe à la « Soirée de Tahiti » organisée par les GIE tahitiens. Surtout, le président Chirac introduit Gaston Flosse et sa délégation « *à tous les niveaux du gouvernement et du monde du business japonais* » (ministres, industriels, investisseurs japonais et coréens)[1375]. Il lui a aussi ouvert le réseau de son premier cercle. Ainsi, l'ambassadeur de France au Japon, Jean-Bernard Ouvrieu, est un ancien membre du cabinet des Premiers ministres Couve de Murville puis Jacques Chaban-Delmas[1376]. Il est ambassadeur de France en Corée de 1985 à 1987, et au Japon de 1993 à 1998. Cet homme de confiance du président Chirac – membre du conseil d'administration de la fondation Sakawa[1377] – se tient attentivement informé auprès de la DGSE, pendant les investigations des services de renseignement français sur un prétendu compte japonais de Jacques Chirac. En

[1372] La desserte du Japon est effectuée par la compagnie aérienne de la Polynésie française, *Air Tahiti Nui* (créée en 1996), dont la ligne Papeete-Tokyo est inaugurée en novembre 1998 et la ligne Papeete-Osaka en avril 2000.

[1373] Dixit Gaston Flosse, in *TPM* n° 68, décembre 1996.

[1374] R. Wan (Perles de Tahiti), A. Bréaud (GIE Perles de Tahiti), Patrick Galenon (Air Tahiti), J.-P. Fourcade (perles et industries), J.-J. Teboul (groupe Accor) et Réginald Flosse (PDG du Hyatt Regency de Tahiti).

[1375] *TPM* n° 68, décembre 1996.

[1376] Ambassadeur à Bagdad, à Washington ou au Brésil (1989-1993), directeur-adjoint de cabinet du ministre des Affaires étrangères Jean-François Poncet sous la présidence Giscard, il appartient également à la « nucléocratie » française. Entre 1980 et 1985, il est directeur des relations internationales au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et gouverneur de la France à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne.

[1377] J. Chirac est en relation avec Ryoichi Sasakawa, président de la *Japan Shipbuilding*, qui a bâti sa fortune dans l'industrie du jeu et des paris. Voir l'enquête des journalistes Nicolas Beau et Olivier Toscer, *L'incroyable histoire du compte japonais de Jacques Chirac*, Les Arènes, 2008, 255 p. Sur Sasakawa, ancien criminel de guerre, éminence grise de l'extrême-droite se présentant comme « *le fasciste le plus riche du monde* », et proche des *yakuzas* (mafia japonaise), voir *Le Monde*, 10 novembre 1988 ; *Mediapart*, 11 octobre 2010. Avec l'aide de relais chiraquiens et mitterrandiens, il parvient à obtenir l'autorisation pour une fondation franco-japonaise Sasakawa, reconnue d'utilité publique par un décret du 23 mars 1990. Le trésorier de la fondation Georges-Christian Chazot est aussi vice-président de Radio Notre-Dame, directeur général d'Eurotunnel et nommé par Chirac au conseil d'administration de GIAT Industries (devenu Nexter en 2006) en 2002. Il dirige par ailleurs une société de transport de fonds. Op. cit. ; Collombat B., op. cit., chapitre « La bombe, la perle noire et le banquier japonais ».

1997, il est missionné par le président Chirac pour relancer le tourisme japonais à Tahiti, dont les flux ont pâti de la reprise des essais nucléaires[1378].

Une autre dimension des relations entre le président Flosse et le Japon, dérive a priori des relations développées par Jacques Chirac, qui cultive l'image du « *meilleur ami français du Japon* », mais dont certains liens s'avèrent a posteriori sulfureux[1379]. Fin 2009, un article du journal *Le Monde* évoque une enquête qui porte sur « *une transaction immobilière économiquement et juridiquement contestable, réalisée en 1995* [deux mois avant les élections présidentielles][1380]*, entre un groupe d'investisseurs tahitiens, mené par Reginald Flosse, fils de Gaston Flosse, et des hommes d'affaires japonais du groupe EIE* »[1381]. Le juge Jean-François Redonnet multiplie les demandes de commissions rogatoires internationales au Japon, mais ses recherches n'aboutissent sur rien de probant quant à l'existence d'un compte au nom de Jacques Chirac (supputé à hauteur de 45 millions de FF) ou de Gaston Flosse au Japon[1382]. Cependant, les archives du général Rondot révèlent qu'un agent qu'il a personnellement envoyé à Tokyo le 8 novembre 2001 atteste de l'existence et de l'alimentation d'un compte, mais cet élément ne figure pas dans le rapport officiel établi par la DGSE en janvier 2002[1383]. En 1999, le mensuel *Tahiti-Pacifique Magazine* avait, le premier, évoqué un témoignage d'un magistrat sur les relations obscures entre Chirac, Flosse

[1378] L'ambassadeur se remémore qu'il a été reçu par G. Flosse, « *qui a organisé une réception dans sa résidence personnelle. C'était un très bel endroit avec vue magnifique sur le Pacifique. Il y avait là toutes sortes d'autorités et de notabilités polynésiennes* », in Collombat B., op. cit., p. 208.

[1379] En particulier, la relation avec le banquier Shoichi Osada, qui lui présente le gratin de la finance japonaise en 1993. Banquier ami du grand parti de la droite nippone du Premier ministre Nakasone, Osada connaît J. Chirac depuis la fin des années 1970. Ce dernier le nomme consul honoraire à Tokyo en 1986, chevalier puis officier de la Légion d'honneur en 1994 et en 1997. L'ambassadeur de France au Japon a reconnu auprès du juge Redonnet que le banquier a joué un rôle favorable à la France lors de la reprise des essais nucléaires en 1995. Mais Osada est arrêté en mai 2000 pour faillite frauduleuse.

[1380] Collombat B., op. cit., p. 251.

[1381] *La Dépêche*, 14 décembre 2009. Une ancienne affaire, évoquée dans une note confidentielle de l'avocat Me Desarcis, mettait en relief les relations du clan Flosse avec des investisseurs japonais. La note de l'avocat faisait mention d'un document de la brigade financière, qui expliquait qu'un repreneur japonais aurait payé des bakchich lors de la vente de l'hôtel *Tahiti Village* en février 1991 (soit juste avant les élections territoriales) au groupe nippon Nagahori Corporation. Un enquêteur a « *retrouvé la trace* » de « *pots-de-vin* » en « *neuf versements de cinq millions de FCFP* » (275 000 FF) « *sur un compte personnel de [la banque] Westpac* » du fils de G. Flosse. Un dirigeant du groupe japonais a été entendu par les enquêteurs, ainsi qu'un « interprète » du groupe Wan, mais pas Reginald Flosse, pourtant cité à maintes reprises. L'avocat estime que le dossier a été « *vidé de ses pièces bancaires établissant le paiement du pot-de-vin reçu par Reginald Flosse et de l'audition dans laquelle il avouait ce pot-de-vin et la façon dont il avait été réglé* ». In Collombat B., op. cit., p. 225.

[1382] Une troisième commission rogatoire internationale au Japon est demandée par le juge J.-F. Redonnet, mais elle n'aboutit pas, *ATP*, 14 décembre 2009. La nouvelle commission, obtenue un an après la demande du magistrat, ne permet pas d'établir de liens financiers entre Flosse et Chirac. Cependant, les témoignages relatifs à l'affaire JPK évoquent des voyages des hommes du GIP au Japon, emmenés à l'aéroport dans la voiture du président Flosse au début des années 1990. Collombat B., op. cit., p. 408.

[1383] La DGSE a été mobilisée dès novembre 1996 sur la question, ainsi que sur « *l'entrisme de la banque auprès de l'administration française* ». Collombat B., op. cit., p. 189.

et le Japon, qui n'a jamais été démenti[1384]. Cette affaire agite la DGSE et sème un trouble dans la cohabitation Chirac-Jospin[1385].

En Asie, Gaston Flosse entretient également des relations avec la Corée du Sud. Dès l'arrivée à la vice-présidence du gouvernement polynésien, l'équipe de Gaston Flosse cherche à renégocier les accords de pêche avec le Japon et la Corée du Sud en 1983, car « *Dans le passé les accords de pêche donnaient aux navires japonais et coréens de trop grandes facilités de pêche en échange d'une redevance ridicule* »[1386]. Or, Gaston Flosse cherche à développer une « *coopération technique, économique et scientifique entre la Polynésie et ces deux pays* »[1387]. En mai 1985, une délégation conduite par Gaston Flosse visite durant deux semaines la Corée du Sud[1388]. L'équipe gouvernementale du *Tahoeraa*, dont Alexandre Léontieff, Jacky Teuira, Georges Kelly, Roland Garrigou et le consul de Corée, Bernard Baudry participent à une visite marathon à Séoul et Pusan. Le voyage est organisé par les pêcheries nationales, résultant des accords de pêche entre la Corée du Sud et la Polynésie française. La délégation polynésienne s'intéresse aux techniques de pêche, aux conserveries, aux cales de halage, aux importations de voitures et de matériaux de construction ; les chantiers navals, les usines *Hyundai* et les installations des Jeux olympiques de 1988 font l'objet de visite. L'échange de bons procédés augurant du développement d'une relation d'estime réciproque entre les autorités polynésiennes et coréennes se traduit notamment en 1985 par l'attribution à Gaston Flosse du titre de Docteur *honoris causa* de l'université privée sud-coréenne de Kyung Hee (Séoul).

Outre le Japon et la Corée du Sud[1389], puissances asiatiques industrialisées, Gaston Flosse se tourne également vers la puissance chinoise, dont l'émergence dans les années 1990 connaît un écho dans le Pacifique. Le travail diplomatique et relationnel de Gaston Flosse, les bonnes relations entre les présidents français et chinois, Jacques Chirac et Jiang Zemin, ainsi

---

[1384] « *Alors que je me trouvais au Palais de justice de Papeete, une porte s'ouvre et un magistrat me fait signe de venir le voir. Une fois seuls dans son bureau, il m'explique que dans l'enquête sur le patrimoine de Gaston Flosse, la justice a découvert que sur l'emprunt de 350 millions de francs Pacifique, 300 millions environ avaient été virés vers un compte au Japon ! Cela signifie que dès 1999 apparaissait déjà une histoire de compte japonais, en lien avec un membre de la famille Flosse. Cette fois, ce n'était pas le père, mais le fils. J'ai demandé au magistrat ce qu'ils avaient précisément trouvé au Japon. Il m'a répondu qu'ils avaient été obligés de passer par la voie diplomatique afin de tenter de chercher la trace de l'argent. Mais la justice a immédiatement reçu le message suivant de Paris : "Arrêtez tout ! Ne suivez pas cette piste. Vous touchez au sommet de l'Etat !" Je l'ai écrit six ou huit mois après dans mon journal. Il n'y a jamais eu le moindre démenti* », cité in Collombat B., op. cit., pp. 249-250.

[1385] Lors de la visite en 2003 du président à Tahiti, Claude Chirac donne pour consigne à Robert Wan de ne pas faire de cadeau au couple Chirac, quand J. Chirac se rend avec sa femme Bernadette au musée de la perle. Op. cit., p. 290.

[1386] Cf. *TAHOERAA* HUIRAATIRA, *L'Europe, une chance de plus pour la Polynésie*, 1984, 47 p. Selon ce document, chaque navire coréen dépense en moyenne 10 à 15 millions FCFP par an à Tahiti. En mars 1984, le gouvernement obtient un navire de pêche japonais d'une valeur de 21 millions, le « Moana Nui ».

[1387] Op. cit., p. 34.

[1388] Pons P., *Tahiti autonome*, op. cit., p. 23.

[1389] Et Singapour. Le ministre polynésien de l'Economie Georges Puchon reçoit le ministre du Commerce de la République de Singapour le 15 avril 2001 à Tahiti. *TPM* n° 121, mai 2001.

que la présence d'une communauté chinoise en Polynésie française[1390], permettent au dirigeant polynésien de nouer une relation diplomatique avec la Chine. Mais la ressource politique « internationale » est nuancée par la présence, même passive, de l'Etat.

Dès les années 1960, le débat relatif à la naturalisation des Chinois de Tahiti possède évidemment un faible écho en République populaire de Chine, mais s'avère source de tensions dans le microcosme tahitien. La communauté chinoise, majoritairement attachée à la cause autonomiste du *Tahoeraa Huiraatira*, favorise l'établissement de relations diplomatiques entreprises par le pouvoir flossiste. En fait, la multiplication des contacts franco-sino-polynésiens depuis 2000[1391], en particulier l'escale technique du président chinois à Tahiti en avril 2001, que Gaston Flosse invite en sa demeure d'Erima, permettent un rapprochement non pas d'Etat à Etat, mais de « pays à Etat ». En échange, des représentants de la Polynésie française sont invités par les autorités chinoises du 7 au 15 octobre 2002, terminant leur tournée par Hong Kong.

Peu de présidents de collectivité territoriale, métropolitaine ou Outre-mer, sont en mesure de rencontrer le président de la République populaire de Chine au siège du gouvernement central, ainsi que plusieurs ministres[1392], comme le fait Gaston Flosse en octobre 2002. L'ambassadeur de France en Chine et son conseiller assistent à l'entretien, mais le rôle principal du voyage officiel de la délégation polynésienne appartient au leader polynésien, tel un chef d'Etat[1393]. L'entretien de quarante minutes avec le chef de l'Etat chinois ouvre les portes des ministères et les négociations commerciales. Un représentant chinois estime que « *Gaston Flosse est un ami de la Chine avec qui nous pourrons faire de belles choses* »[1394]. Ce fait illustre l'étendue d'un pouvoir autonome polynésien qui prend la mesure des possibilités internationales contenues dans le statut d'autonomie.

Il n'en demeure pas moins que l'Etat surveille les accords et les coopérations initiées dans de multiples domaines. Dès lors, Flosse circonscrit la présentation de tels accords au domaine des échanges économiques. En Chine, la délégation polynésienne s'intéresse au

---

[1390] Lors d'un discours à Pékin au Palais du Peuple, G. Flosse déclare que « *La Chine n'est pas et ne sera jamais pour les Polynésiens un simple partenaire commercial. La Chine est avant tout, pour nous, le pays de milliers de Polynésiens* ». Discours intégral in *Les Nouvelles*, 9 octobre 2002. Par les ricochets de l'histoire, un territoire en conflit de souveraineté avec la Chine, Taïwan, se trouve être un point de départ des migrations austronésiennes. Voir l'exposition du photographe Danee Hazama, « Nos ancêtres…de Taïwan ? Taiwan-Polynésie, peuplement et communauté du monde polynésien ». Pour des considérations davantage contemporaines, au sujet de la rivalité Chine/Taiwan dans le Pacifique à partir de l'exemple du conflit relatif au terrain consulaire de la Chine à Papeete, lire l'article d'A.-C. Trémon, « Un consulat de Chine dans la France d'Outre-mer », in *Critique internationale* n° 49 vol. 1, 2009, pp. 119-140.

[1391] Escales du bateau scientifique Yuan Wang en février et mai 2000, visite officielle de deux navires de guerre, visites du numéro deux de l'ambassade chinoise à Paris en mai 2001 (Zhao Jinjun), et de l'ambassadeur Jianmi Wu en août 2002.

[1392] *Les Nouvelles*, 8 octobre 2002.

[1393] « *Le président de la République populaire de Chine n'a pas l'habitude de recevoir des gens qui n'ont pas vraiment une importance, comme c'est notre cas. Il nous reçoit comme les chefs d'Etat, les Premiers ministres et nous avons été touchés qu'il ait accepté de nous accueillir. Nous avons pu discuter avec lui des problèmes qui nous préoccupent* ». *Les Nouvelles*, 9 octobre 2002.

[1394] Op. cit.

marché des perles, au potentiel touristique (question des liaisons maritimes et aériennes entre les deux pays), et à l'importation de matières premières moins onéreuses, en comparaison de celles négociées avec d'autres pays asiatiques. Gaston Flosse souhaite obtenir la détaxation de la perle de Tahiti, la construction de thoniers (le doublement de la flotte est prévu), l'approvisionnement en matériaux de construction et en denrées agroalimentaires, ainsi que l'agrément qui permette aux touristes chinois de se rendre plus facilement en Polynésie française[1395]. Lors d'une entrevue avec le vice-ministre chinois responsable du Bureau d'Etat du Tourisme, Gu Chaoxi, Gaston Flosse lui réclame « *des milliers de touristes* » : « *Nous ne demandons qu'un petit pourcent de vos touristes* »[1396]. Sur l'ensemble de ces questions, le président polynésien tente de négocier directement avec la Chine, en passant le moins possible par l'Etat et l'Union européenne[1397], par la grâce de l'échange politique présidentiel Flosse-Chirac[1398].

La nouvelle dimension internationale de la politique flossienne amorce un début d'institutionnalisation à la présidence polynésienne. Gaston Flosse ne néglige pas l'opportunité internationale offerte par la Chine. Le leader polynésien décide d'engager un chargé de mission, Hiria Ottino[1399], spécialiste de la civilisation chinoise. Découvrant le rythme de travail flossien, il gère quelques dossiers avant d'être nommé à Pékin, où il s'occupe d'une délégation polynésienne, que Flosse souhaite ensuite installer à Shanghai. Il organise un rendez-vous téléphonique hebdomadaire avec Hiria Ottino en montrant un véritable intérêt et un suivi de la question. Flosse lui donne « carte blanche », avec néanmoins quelques directions : le développement du tourisme et le commerce des perles notamment. Gaston Flosse entrevoit des débouchés économiques en Chine, en souhaitant notamment l'ouverture du marché chinois aux perles noires de Tahiti. Il rencontre le ministre du commerce extérieur chinois, qui fait également partie de la délégation présidentielle chinoise.

---

[1395] Le point d'achoppement entre la France et la Chine concerne le rapatriement de Chinois rentrés illégalement en France, mais G. Flosse est « *prêt à assumer cette charge éventuelle d'autant que les illégaux seront faciles à repérer et à contrôler* », *Les Nouvelles*, 16 octobre 2002.

[1396] *Les Nouvelles*, 18 octobre 2002.

[1397] « *Je ne veux pas, comme Bruxelles, qu'il y ait une discussion globale pour tous les pays de l'Union européenne. (…) Nous ne sommes pas partie intégrante de l'Union européenne, mais nous en sommes un pays associé, un PTOM. C'est en cela que nous voulons négocier séparément* », in *Les Nouvelles*, 16 octobre 2002.

[1398] « *On veut nous intégrer dans les négociations avec l'[UE], mais compte tenu de nos relations particulières avec le président de la République, je pense que nous pourrions obtenir satisfaction, à condition que le gouvernement français ne vienne pas arrêter et casser tout cela, qu'il accepte que nous puissions négocier directement avec le gouvernement de Jiang Zemin. (…) L'essentiel pour nous serait d'obtenir l'accord de la Chine, puis de demander ensuite au président de la République (…) l'autorisation de signer ces accords là. Sinon nous ne pourrions pas le faire. Ou il faudrait que ce soit le représentant du gouvernement français qui signe à notre place. Mais, encore une fois, peu importe la forme, ce qui importe c'est le fond (…)* », op. cit.

[1399] Hiria Ottino est né à Tahiti en 1970 de deux parents archéologues. Il passe son enfance à Madagascar puis à La Réunion, jusqu'en 1987. Il effectue une double formation en langue et civilisation chinoise ainsi qu'en médecine traditionnelle chinoise. Auteur de plusieurs ouvrages sur la pensée taoïste et la médecine chinoise, il est également journaliste en Chine pour la version française en ligne du *Quotidien du Peuple* (2007-2008). En 2010, il participe à une odyssée à bord d'une pirogue à voile O Tahiti Nui Freedom qui se rend jusqu'à Shanghai. Voir l'ouvrage sur ce sujet : *De Tahiti à Shanghai : dans le sillage des Tupuna*, Ed. Haere Po, 2012, 125 p. En 2012, il continue de suivre le dossier des relations avec la Chine sous les différents présidents, tout en devenant président du conseil d'administration du GIE Tahiti Tourisme. *Les Nouvelles*, 12 octobre 2012.

L'export des perles noires de Tahiti était déjà une priorité sur l'agenda gouvernemental polynésien, car la Polynésie française cherche à obtenir le statut de « nation privilégiée » (déjà obtenu avec l'Europe, le Japon et les Etats-Unis) pour ses perles, ce qui permettrait la suppression d'importantes barrières douanières. Dès lors, la visite de la zone franche de Pindong à Shanghai intéresse Gaston Flosse, qui avait déjà évoqué un projet de zone franche à Faratea[1400]. A son retour de Chine, une rencontre privée avec Jacques Chirac lui permet d'obtenir rapidement l'autorisation d'ouvrir la délégation polynésienne à Pékin ainsi qu'un bureau commercial à Shanghai[1401]. Le président de la République soutient les initiatives polynésiennes en proposant d'écrire personnellement au président Jiang Zemin.

De fait, l'entrepreneur politique étoffe la matrice de ses ressources politiques mobilisables, en accumulant des ressources politiques internationales qu'il convertit en développant la figure politique d'une autorité étatique, en étendant ses réseaux hors de la Polynésie : « *Nous avons fait un gros investissement humain et relationnel qu'il nous faut maintenant entretenir et faire fructifier* »[1402]. Dès juillet 2003, une délégation chinoise, emmenée par le vice-premier ministre chinois, Li Changchun, l'ambassadeur de Chine à Paris, se rend à Tahiti en visite d'information selon le haut-commissaire[1403]. La délégation chinoise se rend de la résidence du haut-commissaire à celle du président polynésien à Pirae. Les différents dossiers précités sont abordés[1404]. La perte de la présidence polynésienne en mai 2004, à un moment cependant propice aux relations sino-françaises (l'année 2004 marque la célébration du 40ème anniversaire de la reconnaissance officielle de la Chine par le Général de Gaulle), ainsi que les carences du personnel à la disposition du conseiller international à Pékin, ont cassé la dynamique naissante d'une relation amenée à être développée ultérieurement.

Lors de son éphémère retour au pouvoir en mars-avril 2008, il reçoit aussitôt le consul de Chine en Polynésie française, Chang Dongyue[1405]. Les perspectives des relations de la Polynésie française avec la Chine sont une nouvelle fois évoquées. Le consul annonce officiellement l'entrée en vigueur officielle de la Polynésie française en tant que Destination touristique agréée par le gouvernement chinois. Il précise aussi que l'exonération totale des taxes pour les perles polynésiennes importées en Chine se trouvait à l'étude, ce que confirme la visite du vice-ministre chinois à la fin du même mois[1406]. En effet, deux semaines plus tard, sous « *les demandes pressantes au gouvernement chinois* » de la part de la présidence polynésienne, la visite du vice-ministre du Bureau des affaires des Chinois d'Outre-mer, Yang Zhao, permet d'une part au président de la Polynésie française d'entretenir et de consolider

[1400] *Les Nouvelles*, 12 octobre 2002.
[1401] *Les Nouvelles*, 25 octobre 2002.
[1402] *Les Nouvelles*, 16 octobre 2002.
[1403] *Les Nouvelles*, 17 juillet 2003.
[1404] Les représentants chinois émettent des réserves quant à l'afflux touristique de Chinois qu'il s'agit d'acheminer par une ligne directe de Chine jusqu'à Tahiti ; G. Flosse demande une étude de la part de la compagnie *Air Tahiti Nui* pour explorer les possibilités d'une telle liaison aérienne. Op. cit.
[1405] *ATP*, 18 mars 2008.
[1406] *ATP*, 31 mars 2008.

une relation particulière en souhaitant le développement d'une « relation étroite » avec la Chine. D'autre part, de défendre les dossiers relatifs à la perle noire et à la venue de touristes chinois (entre 20 000 et 50 000 touristes espérés[1407]). Gaston Flosse émet enfin l'idée de faire de la Chine un « *marché d'approvisionnement* »[1408]. Le vice-ministre rappelle cependant que le lien entre la Chine et la Polynésie se trouve dans la continuité du lien déjà existant avec la France.

Les présidents qui se sont ensuite succédés en Polynésie française (Tong-Sang, Temaru[1409]) essaient à leur tour de nouer des contacts et des relations avec des investisseurs et les autorités chinoises. En règle générale, les présidents qui se sont succédés entre 2004 et 2013 ont conservé les bases de la diplomatie flossienne : entretenir les relations régionales avec la « famille » polynésienne, préserver la position intéressante obtenue à l'égard de l'UE, développer les relations avec les puissances anglo-saxonnes et asiatiques, la Chine en particulier[1410]. Par contre, d'autres réseaux océaniens ont notamment été mis à profit par Oscar Temaru dans son combat obstiné en faveur de la réinscription de la Polynésie française sur la liste des pays à décoloniser, finalement votée le 17 mai 2013 par l'Assemblée générale de l'ONU (résolution L 56)[1411].

De retour au pouvoir en avril 2013, Gaston Flosse réactive ses ressources internationales, en renouant avec les représentants de la Chine au sujet d'un projet aquacole, de la demande d'investissements ou de prêts, et de la question de l'obtention de visas pour les

[1407] Depuis le 11 janvier 2011, il existe une dispense de visa pour les ressortissants de Taiwan désirant se rendre en Polynésie française. Il s'agit d'une extension des conditions d'obtention du visa de la zone Schengen aux départements et collectivités territoriales d'Outre-mer.

[1408] Op. cit.

[1409] Après le *Taui*, le président Temaru voit dans les évènements internationaux une forme de « *Taui* » inspiré par les Polynésiens. Lors de la déclaration finale des PTOM au Groenland, un communiqué de la présidence relate que la « *diplomatie polynésienne (…) bouscule les modes de pensée et le discours qui avaient lieu à ce jour* », *Les Nouvelles*, 12 septembre 2006. L'élection de B. Obama en 2008 à la présidence des Etats-Unis représenterait aussi un « *Taui* ». *La Dépêche*, 6 novembre 2008.

[1410] Dans la période 2010-2012, le gouvernement Temaru cherche des emprunts sur les marchés internationaux, particulièrement en Chine, afin de montrer à l'Etat, qui lui refuse de nouveaux emprunts, que le « pays » peut sortir du pré-carré français. Or, la dégradation de la note de la Polynésie française par les agences de notation, ainsi que les conditions de reconnaissance politique exigées par les prêteurs chinois, semblent désamorcer ce projet. *Les Nouvelles*, 16 décembre 2011. Mais en avril 2013, Temaru fait part d'un accord avec la Banque de développement de Chine pour un montant de 500 milliards de FCFP ; *Les Nouvelles*, 12 avril 2013. D'autre part, un projet de joint-venture sino-polynésien basé sur un atoll des Tuamotu, *Tahiti Nui Jingmin Ocean Farm*, vise à développer l'aquaculture polynésienne en direction du marché chinois ; *Les Nouvelles*, 1er juin et 21 août 2012, 23 janvier 2013. Le projet est repris par le gouvernement Flosse sorti des urnes en avril 2013 ; *Les Nouvelles*, 21 mai 2013.

Par ailleurs, le gouvernement Temaru sollicite également des investisseurs australiens et russes quant à la reprise d'hôtels en difficultés. Le président polynésien développe notamment une relation particulière avec le magnat australien Clive Palmer (alors en tractations avec la Chine pour des intérêts miniers), qui rachète l'hôtel du *Club Med* (fermé depuis mars 2009) à Bora-Bora en 2012. *Les Nouvelles*, 30 juin 2012. Il participe également au Forum Asie-Pacifique du Club de Madrid, regroupant une quarantaine de personnalités internationales, et réuni en juillet 2012 à Papeete à l'initiative du duo australo-tahitien. *Les Nouvelles*, 3 juillet 2012.

[1411] En particulier, les Samoa, les Iles Salomon et le Vanuatu.

touristes Chinois[1412]. Mais il participe aussi à la concrétisation, certes partielle, d'une idée lancée en septembre 1985, d'une « sorte de Fédération des Etats Polynésiens », pour faire face au Fer de Lance[1413]. Ainsi, il est élu en août 2013 président du *Pacific Leaders Group*, composé de représentants politiques de huit « pays » polynésiens[1414].

Le développement d'une diplomatie polynésienne, qui sort parfois du cadre des prérogatives en la matière prévues par le statut d'autonomie, relève de l'accumulation des ressources et des réseaux du leader en-dehors de l'espace sociopolitique initial. Le leader polynésien ne s'encombre pas de trop de formalisme au regard des projets impulsés pour le « pays » polynésien, dont il devient un « presque chef d'Etat ». Gaston Flosse, Janus aux multiples masques sachant jouer des relations, des fonctions et des circonstances, l'explique devant les autorités chinoises : « (…) *la Polynésie a des intérêts et des affinités spécifiques qui l'incitent à renforcer ses liens avec vous. Nos intérêts s'expliquent par la géographie. Nous sommes français et associés à l'Union européenne, mais nous vivons au milieu de l'océan Pacifique* »[1415].

La spécificité polynésienne du leadership de Gaston Flosse s'exprime également par la mobilisation d'un vaste répertoire de ressources symboliques[1416].

[1412] *Les Nouvelles*, 9 octobre 2013.

[1413] A l'occasion d'unee visite de J. Chirac du 26 au 29 septembre 1985. *Les Nouvelles*, 23 juillet 2003.

[1414] Voir Al Wardi S., « La relation naissante entre les Etats et territoires polynésiens », in *JSO*, à paraître en décembre 2014.

[1415] Discours de G. Flosse au Palais du Peuple, op. cit.

[1416] Sur les ressources politiques de différents leaderships politiques dans le Pacifique, voir ANNEXE 6.

# CHAPITRE 4

# LES RESSOURCES SYMBOLIQUES DU LEADERSHIP

La formation d'une *figure politique*, appelée *Peretiteni* (« Président ») ou « Papa Flosse », illustre le travail de légitimation du leadership par la mobilisation de ressources politiques symboliques. Les capacités charismatiques de Gaston Flosse s'ajoutent à un double processus de redistribution mis en œuvre par le président de la Polynésie française : les redistributions matérielle et symbolique du prestige par la munificence du chef.

## *Section 1 : La ressource politique de la mise en scène du charisme*

Les ressources charismatiques de Gaston Flosse montrent de substantielles ressources personnelles. Elles participent à la formation d'un leadership politique polynésien, qui peut se traduire par l'usage du répertoire symbolique du *Big Man*.

### § 1 La dimension non-verbale du charisme

La ressource politique du charisme[1417] explicite les ressorts d'un leadership politique spécifique, en explorant des aspects souvent négligés des leaderships politiques.

Le travail de Max Weber sur la légitimité charismatique[1418] et la « routinisation du charisme » ont délimité l'usage de la notion dans la science politique. Toutefois, craignant une perte de rigidité des sciences sociales, certains chercheurs considèrent la dimension

[1417] Le mot vient du grec ancien *kharisma*, qui signifie la « grâce accordée par Dieu ». L'étymologie du terme montre que les notions de *don* et de *capacité* sont reliées au « charisme ». Selon Max Weber, le charisme représente « *la qualité extraordinaire (…) d'un personnage, qui est, pour ainsi dire, doué de forces ou de caractères surnaturels ou surhumains ou tout au moins en dehors de la vie quotidienne, inaccessibles au commun des mortels ; ou encore qui est considéré comme envoyé par Dieu ou comme un exemple, et en conséquence considéré comme un "chef"* », in *Economie et société*, op. cit., p. 320.

[1418] « *L'autorité charismatique doit être comprise comme une autorité sur les hommes (soit surtout externe, soit surtout intérieure) à laquelle les sujets se soumettent en vertu de leur croyance en cette qualité extraordinaire de la personne considérée… L'autorité charismatique est irrationnelle* ».

émotionnelle, psychologique et non-verbale des pratiques politiques comme un ramollissement de la science politique. Cependant, le recours à l'interdisciplinarité alimente de nouvelles pistes de recherche pour appréhender l' « angle mort » du charisme, *a priori* insondable selon certains postulats disciplinaires. Pourtant, au même moment, nombre de charismes présupposés sont fabriqués par les techniques de communication publicitaire et de marketing politique. Sortir le charisme d'une appréciation subjective, qui n'aurait au fond pour seul fondement que l'empathie ou l'antipathie du chercheur – les travaux de Tzvetan Todorov montrent la relativité de la posture de l'objectivité scientifique dans les sciences humaines[1419] – requiert certains développements théoriques issus de la psychologie sociale et politique, qui sont appuyés par l'utilisation récente et controversée des neurosciences.

L'aspect « psycho-affectif » et émotionnel de l'acteur politique ne peut être réduit pour l'analyste aux pièges du psychologisme[1420]. Il n'y a pas de compréhension pertinente des phénomènes de leadership sans étude des capitaux socioculturels et des ressources personnelles du leader. En particulier chez Gaston Flosse, sans quoi une partie importante de son leadership ne serait qu'effleurée. Cela n'implique pas le manque de prise en compte des articulations macro-sociales. Au contraire, il s'agit de « *raisonner en termes de configurations complexes de logiques sociales, incluant des logiques psychologiques* »[1421].

Par ailleurs, dans le discours commun, prendre la mesure du charisme d'un acteur politique relève d'une impression communément partagée par les partisans de tel leader, pour qui le charisme de leur champion est une évidence. Cette évidence est généralement rejetée par ses adversaires, qui préfèrent s'en gausser. La force d'un grand notable ou d'un homme politique d'envergure consiste à réussir à rassembler, derrière sa bannière personnelle, une forme de consensus sur ses qualités personnelles de leader. Ces capacités se retrouvent également admises par les adversaires, quel que soit leur niveau de détestation du leadership concerné. Il s'agit d'une forme de reconnaissance d'une figure politique charismatique qui transcende les clivages, sur la base de ressources personnelles. Gaston Flosse se trouve dans cette catégorie. Même ses adversaires politiques admettent ses capacités personnelles, en dépit d'accusations sur ses pratiques et son style de leadership qualifié d'autoritaire. Il en ressort que le caractère du leader joue un rôle dans l'affirmation d'un leadership dans l'espace politique[1422].

---

[1419] Le philosophe considère que le chercheur en sciences humaines, comme l'écrivain, n'analyse les faits qu'à partir de son vécu personnel. A la différence du chercheur en sciences naturelles, il doit abolir le mur entre sa vie et son œuvre : « *Ce qui fait un grand historien, un grand sociologue ou par ailleurs un écrivain n'est pas la simple collecte des faits mais leur mise en relation et le sens qu'il leur donne. Or cette mise en relation est accomplie par le sujet à l'aide d'un appareil mental qui est le produit de notre existence même. L'étude de l'œuvre ne permet donc pas de mettre entre parenthèses l'identité du savant ou de l'écrivain* », entretien in *Sciences Humaines* n° 210, décembre 2009.

[1420] En effet, « *les styles de personnalité, ceux des leaders comme ceux des suiveurs, sont plus ou moins activés par l'environnement culturel, les règles du jeu politique, la nature des conjonctures affrontées, notamment du point de vue de leur potentialité de stress* », in Braud P., *L'émotion en politique*, Paris, Presses de Sc-Po, 1996, p. 209.

[1421] Op. cit., p. 217.

[1422] P. Braud note la présence de traits caractérologiques dominants dans le phénomène du leader charismatique : un besoin d'admiration permanente par son public, un « *moi grandiose* » qui suscite cohorte de suiveurs

L'approche psychoaffective[1423] peut-elle être enrichie par une hypothèse de recherche, relative à l'étude des leaders politiques, qui réside dans le fait que le discours n'est peut-être pas si décisif qu'on ne le croit dans la détermination électorale. La décision des électeurs est-elle prise à partir de ce qui est dit ? Ou plutôt à partir de ce qui est vu ? Ou de ce qui est ressenti à travers le langage du corps, c'est-à-dire le comportement non-verbal ?

Cette idée prend en compte le gouverné et l'électeur dont le choix est établi[1424], car ce qui est intéressant dans ce type de démarche, c'est d'observer l'effet des aspects non-verbaux sur les représentations du leader chez les individus. En effet, selon une hypothèse de la psychologie sociale, le facial et le visuel emportent l'adhésion de l'électeur davantage que le discours ne réussit à le faire. Ces travaux expérimentaux ouvrent la perspective d'un diagnostic, qui permet d'infirmer ou de confirmer, et surtout de préciser le charisme d'un acteur politique. Les répertoires facial et gestuel livrent des indications intéressantes sur la communication visuelle et non-verbale des praticiens politiques[1425]. Dans la présente étude, les observations ne peuvent être théorisées au-delà de ce que les mobilisations de la psychologie politique et des neurosciences apportent à l'analyse, en termes d'émotions et de charisme véhiculés par l'acteur politique.

Toutefois, il s'agit de préciser, outre les limites déjà évoquées, que se développe au sein des analyses pseudo-politiques un credo d'analyse de la « morpho-gestuelle », c'est-à-dire la façon dont l'acteur politique positionne son corps, ses bras, ses doigts, ses jambes, etc. Expliquer le non-verbal pour en tirer des conclusions en matière d'analyse politique, à partir de ces observations très subjectives, paraît irréaliste dans le panel des outils d'étude de l' « entrepreneur politique ». En effet, le degré de scientificité, absent d'une telle démarche, ne peut négliger la symbolique et les significations qui peuvent être tirées de l'observation comparée du langage du corps. En conséquence, les considérations de la « grammaire psycho-gestuelle » apparaissent très réductrices en matière de compréhension scientifique du social[1426]. Le mode d'analyse proposé, s'il se fonde sur l'expérience visuelle des acteurs

---

« *affamés d'idéal* » : « *Le leader charismatique est une mirror-hungry personality, c'est-à-dire une individualité qui « a besoin d'un flot continu d'admiration de la part de son public pour nourrir un soi affamé ». Caractérisé par un « moi grandiose », (…) il a une réelle aptitude à susciter un sens de la grandeur ou de la force qui se révélera « particulièrement attractif pour des individus qui recherchent des sources idéalisées de puissance ». Les suiveurs sont, au contraire, des « affamés d'idéal » (…). Et si le « suiveur » trouve un plaisir intense à s'identifier à plus que lui, cela suppose que son héros soit héroïque, à ses yeux aveugles du moins* », op. cit., p. 208.

[1423] Dans un registre connexe et pluridisciplinaire, voir Pierre Ansart et Claudine Laroche (dir.), *Les sentiments et le politique*, Paris, L'Harmattan, 2007.

[1424] Quant à l'électeur qui se décide devant l'isoloir, les mécanismes qui entrent en jeu sont complexes et ne sont pas ici directement l'objet de cette analyse.

[1425] P. Braud rappelle qu'« Un *homme politique est constamment obligé de se taire au moins autant que de parler. Plus exactement, pour lui, dire est toujours une manière de se taire. Il n'est donc pas possible de se contenter du « texte » explicite, sauf à reconnaître qu'il s'agit alors d'une expression mutilée de ce qui se joue dans la situation de communication* », op. cit., p. 236.

[1426] Par exemple, parmi les « pseudo-sciences » et les « gourous du non-verbal », le travail du psychologue Joseph Messinger prend pour objet d'étude les gestes d'un échantillon des députés français parmi les plus notoires de l'Assemblée nationale. Il évoque à leur propos des « tribus gestuelles » (cartésien, challenger, créatif,

politiques par le psychologue, ne possède pas la dimension empirique des expériences utilisant des techniques relevant des neurosciences. Ce qui ne signifie pas pour autant que la gestuelle politique ne met pas en lumière la posture et le comportement non-verbal du leader politique observé, ou encore, que la maîtrise des gestes adéquats ne constitue pas une ressource de l'entrepreneur politique. La considération de la gestuelle politique ne peut être réduite au psychologisme, c'est-à-dire une analyse enfermée dans un carcan de manipulation mentale, parce que l'acteur politique est un Janus, un porteur de masques, dont les stratégies successives peuvent le conduire d'une catégorie psychologique à une autre.

Les nouvelles méthodes issues des neurosciences font la part belle aux mécanismes psychobiologiques du comportement et de la séduction. Des limites intellectuelles en termes de biologisme[1427], ou de déterminisme, apparaissent au regard de telles approches au sein des sciences humaines, dans l'hypothèse où des critères psychobiologiques détermineraient socialement les trajectoires des individus, des partis ou des institutions politiques. D'une part, ausculter le comportement non-verbal des leaders politiques donne seulement une indication du potentiel charismatique de l'*homo politicus*, qui ne s'avère pas nécessairement déterminante dans les résultats des urnes ou dans la réussite de la carrière d'un entrepreneur politique. Autrement dit, ce ne sont pas des critères psychobiologiques qui déterminent le sens de l'histoire politique ou sociale, ni qui expliquent les interactions sociopolitiques dans un espace donné. D'autre part, la mobilisation de l'approche comportementaliste soulève une autre contradiction au regard de la science politique. Des approches relevant de la psychologie comportementaliste sont critiquées en ce qu'elles « ramollissent » la science politique, qui nécessite un cadrage théorique et empirique important pour affermir une discipline scientifique elle-même à l'intersection d'autres disciplines. Or, l'application de méthodes issues de la psychologie sociale, basées sur des expériences scientifiques validées et réitérées, rigidifie et renouvelle l'approche du charisme par des procédés empiriques. Malgré tout, il ne s'agit pas de donner un blanc-seing aux méthodes des neurosciences qui possèdent leurs propres limites, relatives à l'accélération des découvertes en matière de fonctionnement cérébral, champ encore largement inconnu[1428]. Les neurosciences ne présentent pas des mesures aussi précises que celles de la physique nucléaire, mais il semble que leurs

---

idéaliste, narcissique, relationnel, sensitif, tribal), qui sont définies à partir de « profils psychogestuels », dont les « trois refrains gestuels de base » (offensif ou défensif, affectif ou cognitif, introverti ou extraverti) sont identifiés par les postures de l'acteur politique. Or, réduire les interactions sociales à des relations « *déritualisées et vidées de toute émotion* » revient effectivement à « dé-sociologiser » et à dépolitiser le rapport à autrui, les relations sociales et l'approche des interactions culturelles et symboliques. Messinger J., *Les gestes des politiques*, Paris, Flammarion, 2006, 430 p. ; Lire l'article de Pascal Lardelier, « Pour une lecture critique des « chiromanciens du non-verbal », in *Société française des sciences de l'information et de la communication*. http://www.sfsic.org

[1427] Doctrine qui considère que les phénomènes individuels et/ou collectifs qui affectent l'homme doivent être analysés avec les méthodes de la biologie.

[1428] Les mesures dépendent de la qualité du groupe test, du type d'interprétation ou des méthodes mathématiques utilisées pour les statistiques, qui peuvent influer sur les résultats obtenus. De plus, l'humain révèle une « neurodiversité » qui reste à appréhender plus finement par les techniques controversées de l'imagerie par résonance magnétique (IRM). Cf. « Le cerveau, objet technologique : Le plus complexe non-ordinateur du monde », *Le Monde*, 31 octobre 2011. Voir également le dossier « Comment pense-t-on ? Révolution dans les sciences de l'esprit », *Sciences Humaines* n° 248, mai 2013, pp. 32-53.

fondements méthodologiques soient suffisants pour que certaines études puissent être mobilisées dans une analyse relevant des sciences humaines, et qui se limite ici à la précision d'un type de ressource politique du leader.

Une expérience scientifique menée à l'aide des neurosciences, a exposé la dimension émotionnelle et irrationnelle des comportements politiques. Menée par le psychologue américain Drew Wensten en 2004 sur un échantillon d'électeurs (quinze démocrates et quinze républicains), l'étude se base sur des scanners du cerveau (par IRM), au moment où les futurs électeurs regardent à la télévision un des trois débats entre le candidat du parti démocrate (J. Kerry) et le candidat républicain (G. W. Bush). Les résultats montrent que les centres cérébraux impliqués dans le raisonnement sont très peu sollicités, alors que les centres émotionnels sont vivement excités[1429]. Le discours politique paraît solliciter les émotions davantage que la raison, ce qui signifierait l'existence d'une part d'irrationalité dans la détermination d'un électeur ou d'un acteur politique à un moment donné.

Une autre expérience relativement simple à reproduire s'avère particulièrement heuristique. Elle consiste à présenter des images télévisées montrant un panel d'hommes et de femmes politiques à trois groupes d'individus (étudiants) séparés. Les participants doivent attribuer une émotion (agressivité, joie, tristesse, peur, anxiété, mépris) à la séquence de l'orateur qu'ils visionnent. Le premier groupe ne dispose que de l'image. Le second observe l'image avec un son filtré, ce qui rend incompréhensible le discours. Le troisième groupe dispose de l'image et du son, donc du contenu du discours. Cette expérience a été menée auprès de plus de cinq cent étudiants. Les premiers résultats observés montrent une corrélation entre les trois groupes dans l'attribution des types d'émotion à la séquence visualisée, qu'ils disposent ou non du contenu du discours.

Par conséquent, le facial, le visuel et le comportement non-verbal ne sont pas moins importants que le contenu du discours politique. Au contraire, les acteurs politiques déclenchent des mécanismes d'empathie ou de rejet par leur comportement non-verbal. Par exemple, l'émission de signes contradictoires d'autorité et d'angoisse s'avère défavorable en matière charismatique. Ces phénomènes se déroulent malgré la volonté des acteurs politiques d'émettre des signes nuisibles à leur image. De même, les électeurs reçoivent des signes qu'ils intègrent malgré leur capacité de raisonnement politique. En effet, le répertoire facial, c'est-à-dire l'ensemble des signes émis par le visage, le regard (rictus, sourires, soulèvement des paupières), renseigne la cohérence des signes charismatiques, ainsi que le degré de sincérité des propos tenus et des sourires affichés[1430].

[1429] *The Political Brain*, Public Affairs, 2007.

[1430] Zayan R., op. cit. Par exemple, le charisme de l'ancien président de la République, N. Sarkozy, repose principalement sur une voix grave et forte en meeting, alors que les attitudes du visage et du corps traduisent davantage des signes de tristesse et d'agressivité, lorsqu'il est procédé par informatique à une reconstitution des émotions dans l'expression du visage : Sarkozy serait en réalité une figure politique peu charismatique dans son expression non-verbale. Dans ce domaine, il exprimerait peu d'autorité, au détriment d'une combinaison de plusieurs émotions : tristesse, peur, angoisse, colère.

Sur la base des conclusions de cette expérience, le charisme présupposé du leader politique Gaston Flosse semble amplement confirmé, même s'il s'agirait cependant de reproduire les mêmes conditions empiriques. En effet, il ressortait de ces travaux que la combinaison de deux attitudes, *autorité* et *jovialité*, constituent les signes de ce que le professeur René Zayan décèle être à la source de la représentation charismatique[1431]. Or, le leader polynésien excelle dans l'émission de signes d'autorité et de jovialité, attitudes qu'il sait combiner au regard des situations auxquelles il se trouve confronté (réunions institutionnelles ou partisanes, meetings). Ces signes sont peut-être plus aisément décelables lors du visionnage de vidéos dans lesquelles le leader apparaît, mais ils sont aussi apparents dans les interactions sociopolitiques quotidiennes entre le chef et ses suiveurs[1432].

La compréhension des signes émis par les acteurs politiques, selon le spécialiste de l'image politique, est facilitée quand le spectateur « coupe le son » au moment où les leaders s'expriment à la télévision. Les émotions qui ressortent de leur expression du visage, les mimiques, les rictus sont autant de signes de communication non verbale qui sont perçus par les autres, et qui peuvent être à même d'emporter une adhésion presque inconsciente des électeurs. Le cerveau visuel détecte un visage souriant ou anxieux en un dixième de seconde. De même, il faut à un électeur lambda une seconde pour attribuer ou non de la crédibilité à un candidat, quand on lui présente une affiche ou le portrait d'un homme politique qu'il voit pour la première fois. Quand des partisans voient l'image de leur leader, à la télévision ou dans un meeting, cela provoque chez eux une réaction de plaisir par une fabrication d'endorphine[1433], tandis que l'image des leaders adverses déclenche du mépris.

La capacité de séduction de Gaston Flosse, par son comportement verbal et non-verbal, traduit un charisme basé à la fois sur la capacité de persuasion, mais aussi sur des attitudes et des signes qui suscitent l'adhésion des électeurs[1434]. Ces capacités charismatiques lui permettent de retourner les individus parfois les plus hostiles à sa personne ou à sa politique.

---

[1431] « Coupez le son ! Le charisme en politique », documentaire présenté par René Zayan, Professeur de psychologie politique à l'Université de Louvain (Belgique), Studio Canal, 2007.

[1432] Au niveau de l'inter-relationnel, de même que chez les primates, des différences de comportement apparaissent entre les leaders et les autres membres du groupe. Le cerveau émotionnel nous fait réagir à la vue d'un congénère. Il entraîne une émission de signes que les autres reconnaissent, dont les expressions principales sont la peur, la soumission, la colère, la menace, la joie ou l'assurance. Chez l'homme, animal politique, les émotions et le répertoire facial sont plus complexes et diversifiés.

[1433] Substance produite par certaines cellules du système nerveux central et ayant des propriétés analgésiques semblables à celles de la morphine.

[1434] Le portrait établi dans les années 1980 par l'Encyclopédie de la Polynésie française est éloquent : « *Il a l'art de séduire ses interlocuteurs, de s'adapter parfaitement à eux. Il aime à leur glisser quelques paroles agréables ou quelques mots qui prêtent à rire avec une aisance et un naturel sans égal. L'homme est un véritable « animal politique », et les discours fleuves qu'il improvise très souvent sont toujours écoutés avec enthousiasme et passion, par un public qui lui est tout acquis (…) ; sa haute stature et son apparence physique très popa'a contribuent à lui donner cette image d'un homme de grande classe, capable de représenter mieux que tout autre la Polynésie, en Métropole comme à l'étranger (…) ; homme politique pragmatique, opportuniste, qui n'hésite pas à reprendre à son compte les idées de l'opposition, pour "couper l'herbe sous le pied" de ses adversaires* », in Ravault F. (dir.), op. cit., vol. 9, p. 119.

Ce point montre que les ressources matérielles et financières qui alimentent un patronage ou un clientélisme d'un pouvoir local sont nécessaires, mais pas toujours suffisantes dans la perpétuation d'une domination politique, qui s'avère d'autant plus forte lorsqu'elle s'appuie également sur une base affective. L'application de travaux récents au leadership de Flosse est difficilement réalisable pour tout ce qui a trait à l'utilisation de scanners et de matériel médical mobilisés par les neurosciences. Cependant, il est possible de s'appuyer sur les résultats validés par les expériences successives de la psychologie politique. Ainsi, *le charisme est la manifestation de signes non verbaux émis par le leader politique, qui combine des signes d'autorité et de jovialité, et qui sont perçus de la sorte par les récepteurs*. Dans cette perspective, ces études corroborent le fait que Gaston Flosse maîtrise la communication non verbale, à l'instar des Polynésiens, qui n'hésitent pas à utiliser tout un panel de signes et d'expressions du visage plutôt que de s'exprimer verbalement[1435].

L'intérêt de l'hypothèse non-verbale du charisme semble évident dans le cas de Gaston Flosse, qui multiplie les mimiques charismatiques composées à la fois de signes d'autorité et d'amusement, rarement de tristesse ou d'anxiété. Cependant, la nécessité de la concordance entre le discours, l'intonation de la voix et le geste font partie de l'apprentissage de l'acteur politique, dont nombre d'entre eux ne mobilisent pas les ressources personnelles suffisantes à la manifestation du charisme. La grande variété et complexité de gestes à la base du charisme non-verbal prospère souvent chez les leaders aux capacités personnelles importantes.

Dans la configuration sociopolitique polynésienne, il est souvent souligné l'écart entre le discours officiel en français du leader politique, et celui en langue tahitienne, davantage animé et théâtralisé, et qui semble produire un effet euphorisant sur le public polynésien. Or, au-delà de la langue, qui exprime une vision du monde et du pouvoir qui ne sont pas le calque des codes français, la codification des gestes, les expressions du visage et du corps prennent une dimension rarement mentionnée. Peu de gestes étant universels, toute la dimension symbolique des répertoires de pouvoir en Polynésie évoque la densité de la relation entre le leader et son auditoire. Cette dimension culturelle peut être perceptible dans les manifestations de la chrétienté, à laquelle est associée une attitude mesurée, c'est-à-dire qu'une gestuelle trop expressive serait mal perçue. Dans les réunions politiques, le pasteur (ou le diacre) qui ouvre ou ferme le meeting, remplit un rôle religieux qui exprime un cadre d'expression modéré, dont les politiciens peuvent ensuite se passer pour laisser libre cours à leur talent théâtral, par des expressions du visage, de la voix dont les excès potentiels font partie du jeu. Lors d'une réunion électorale à l'orée des élections territoriales en 2008, Gaston Flosse, dans son discours en langue tahitienne, a hurlé le terme « *Taui* » (changement), dans le gymnase du stade Pater à Papeete, qui résonne encore de l'excès sonore du leader. Il montrait par là toute son exaspération, sa colère, en y mêlant une pointe d'ironie face à une alternance qui, pour lui et son mouvement, n'a constitué qu'une mascarade.

[1435] Cf. Saura B., *Tahitiens, Français. Leurs représentations réciproques aujourd'hui*, Papeete, Au Vent des îles, 2ème éd., 2004, 157 p.

En général, les leaders polynésiens contemporains font preuve d'une expressivité charismatique, chacun dans leur style[1436], à l'exception peut-être de Gaston Tong-Sang, qui a vu l'électorat hérité du flossisme se désintégrer au fur et à mesure qu'il pensait développer une entreprise politique personnelle. En outre, la médiatisation de l'activité politique renforce l'indispensable expressivité de l'*homo politicus*. L'expressivité du leader est mise en scène dans les supports de la communication (passages télévisés, vidéos Internet). Ceci renvoie à l'importance décisive du choix des images ou des photos par les communicants et journalistes, parce que l'image est « filtrée » dans et par les médias, volontairement ou non. Toutefois, l'expressivité du charisme, naturel ou fabriqué par la communication, s'exerce sur le terrain d'un espace insulaire, dans lequel la proximité et le contact direct avec les électeurs constituent déjà un baromètre de l'état des relations du leader avec la population.

Enfin, à côté de la lecture non-verbale de la ressource charismatique, le champ de l'émotionnel en politique propose une lecture psychologique du leadership politique. Le champ d'étude des « émotions en politique », qui inclut le domaine des passions politiques sans s'y résorber[1437], montre qu'il n'y a pas de transaction sociale totalement neutre, parce que « *toute interaction sociale est émotionnellement colorée* »[1438].

Le regard sur l'ivresse du pouvoir de l'*homo politicus*, en situation de domination, montre une forme d' « intolérance aux frustrations », qui n'est pas inintéressante pour comprendre certains mécanismes autocratiques, marqués par la mégalomanie, l'impatience ou l'incapacité croissante à supporter la contradiction[1439]. En effet, le rôle de gouvernant est intériorisé par l'homme de pouvoir[1440]. L'estime de soi qu'il développe peut être caractérisée par un narcissisme exacerbé, car « *L'individu qui est arrivé au sommet tend à considérer que cette ascension couronne sa valeur personnelle* »[1441]. L'individu au pouvoir s'attribue des capacités hors du commun. Ou, par une posture messianique : le leader croit ou fait croire qu'il est personnellement investi d'une mission divine (« Dieu lui a parlé »).

Les témoignages de proches ou d'ex-proches et de plusieurs collaborateurs[1442] notent une évolution comportementale chez Gaston Flosse, à partir du moment où il atteint le sommet de son pouvoir. Il se retrouve isolé par sa cour et supporte de moins en moins la contradiction. L'accumulation de positions de domination dans un espace géographiquement restreint renforce le sentiment narcissique et l'ascendant du leader sur les acteurs en orbite autour de lui, qui n'osent plus exprimer leurs désaccords face à un leader qui évolue de plus en plus dans une autre sphère[1443]. Mais, en dépit d'une quête du prestige et de la

[1436] Pêle-mêle : Lucien Kimitete, Oscar Temaru, Emile Vernaudon, Quito Braun-Ortega ou Alexandre Léontieff.
[1437] Braud P., *L'émotion en politique*, op. cit.
[1438] Op. cit., p. 8.
[1439] Cf. De Sutter Pascal, *Ces fous qui nous gouvernent. Comment la psychologie permet de comprendre les hommes politiques*, Paris, Editions des Arènes, 2007, 310 p.
[1440] Dorna A., *Fondements de la psychologie politique*, Paris, PUF, 1998.
[1441] Jusqu'au délire mégalomaniaque dans certains régimes totalitaires ou tyranniques. Cf. Braud P., op. cit.
[1442] P. Peaucellier, ministre de l'Economie par exemple.
[1443] « *Gaston Flosse a usé de son charisme tant et si bien que certains anciens ministres, même après avoir été révoqués, gardent un attachement pour leur leader ou que d'autres votent les décisions proposées par le même leader alors qu'ils ne sont pas toujours convaincus du bien-fondé de la proposition. Et puis, il y a ceux qui*

démonstration de la munificence (architecturale par exemple), les excès dans la pratique du pouvoir ne vont pas jusqu'à considérer que le leader est animé par un quelconque délire mégalomaniaque. Par ailleurs, la posture messianique renvoie davantage au profil d'un leader « christique » comme Oscar Temaru, dont le comportement, proche de celui d'un pasteur, confirme des convictions religieuses et messianiques importantes.

Etant donné que l'univers politique est particulièrement soumis aux affects, il s'agit de ne pas négliger d'observer « l'émotionnel en politique » et de « *Réinterroger les outils d'analyse disponibles en sciences sociales, introduire de nouveaux angles de vue pour mieux (ou moins mal) atteindre ce qui se dérobe, [ce qui] soulève nécessairement de fortes résistances* »[1444]. Le pluralisme théorique ne nuit pas à la compréhension des réalités sociopolitiques. Par conséquent, le comportement non-verbal du leader appuie non seulement une analyse du charisme d'un entrepreneur politique, mais son étude renforce aussi la compréhension des ressources personnelles et symboliques du leader.

La mobilisation de catégories analytiques plus classiques, notamment ce qui relève de la théâtralisation politique, précise les manifestations de la ressource politique du charisme.

*espèrent quelque chose sachant qu'il décidera de leur bonne fortune ou du contraire* », in Al Wardi S., *Les dérives*…, op. cit., p. 124.

[1444] Braud P., op. cit., p. 10.

## § 2 La théâtralisation politique

Le « pouvoir sur scènes » a été mis en lumière par l'anthropologue Georges Balandier[1445] : « *Tout univers politique est une scène, ou plus généralement un lieu dramatique où sont produits des effets* »[1446]. Il rappelle cette conception de la comédie humaine par une citation de William Shakespeare, « *Le monde entier est une scène* »[1447]. L'historien Paul Veyne soulignait que « *la politique est une activité tragique, donc insoluble* », mais le théâtre politique comprend une portée tragi-comique qui délaisse les enjeux politiques « tragiques » au profit de la comédie politique.

La mise en scène du charisme de Gaston Flosse appelle une analyse dans laquelle l'acteur social semble laisser la place au « comédien politique », capable de véritables *one-man-shows*. Après les élections territoriales de 1996, l'élection du président du gouvernement intervient le 28 mai. Les indépendantistes inscrivent leurs onze conseillers à l'élection, dont les discours, retransmis en direct à la télévision et à la radio, durent plus de neuf heures, selon la technique d'obstruction parlementaire du « *flibustier* ». Gaston Flosse arrive à la tribune à 19 heures, au moment ou les spectateurs et auditeurs sont les plus nombreux. Selon le journaliste Alex du Prel, peu suspect de flossisme, il s'agit « *du meilleur show politique jamais diffusé à Tahiti* », d'un « *one-man-show en français et en tahitien* », dans lequel Gaston Flosse démonte un par un les arguments présentés par ses adversaires :

> « *Basculant du paternalisme à l'apaisement, de la dérision au sérieux, de l'humour au dramatique, Gaston Flosse démontra devant une audience fascinée qu'il était un orateur exceptionnel, qui sait fasciner son public, avec une mémoire d'une clarté étonnante pour un homme de 65 ans. La qualité et la cadence du spectacle effaça net tous les discours antérieurs par des cascades de rires dans l'audience, et cela (c'est important à Tahiti) sans porter atteinte à la dignité de ses adversaires* »[1448].

Cet exemple de communication multi-supports (assemblée, télévision, radio) illustre la diversité des capacités charismatiques et de ses canaux de diffusion dans l'espace sociopolitique. A partir des années 1960, de nouvelles techniques médiatiques peuvent être mobilisées par les acteurs politiques, qui sont autant de ressources alimentant le processus de légitimation des leaders. La théâtralisation politique montre à la fois que la politique s'exerce dans l'arène publique, mais elle anticipe ce que le sociologue Manuel Castells appelle la « *politique informationnelle* »[1449]. Elle est fondée sur l'omniprésence croissante des écrans, l'instantanéité de l'information, autant de phénomènes avec lesquels les acteurs politiques doivent composer dans leur carrière, de même que les candidats à l'élection présidentielle sous la V$^{ème}$ République ont dû apprendre à gérer leur image télévisuelle. Les nouvelles

[1445] Balandier G., *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Fayard, 2006, 250 p.
[1446] Op. cit., p. 151.
[1447] Cité p. 12, op. cit.
[1448] *TPM* n° 62, juin 1996.
[1449] Castells M., op. cit.

techniques offrent des moyens plus puissants à la « dramaturgie démocratique » (médias, propagande, sondages, scandales), qui « *renforcent la production des apparences, ils lient le destin des gens de pouvoir à la qualité de leur image publique autant qu'à leurs œuvres* »[1450].

Une illustration de mise en scène du charisme par le moyen des médias est fournie à l'opinion publique par les moments de repos que s'accordent les leaders politiques. Ils n'hésitent pas à faire savoir à leurs concitoyens où, comment et avec qui ils passent leurs vacances. Le cas des présidents de la V$^{ème}$ République est en ceci éloquent que les choix de mise en scène renseignent sur leur « style » et sur la perception charismatique qu'ils donnent à l'appréciation du peuple[1451]. Charles de Gaulle, éduqué comme un bourgeois du XIX$^{ème}$ siècle, ne goûte guère les vacances et encore moins les divertissements balnéaires. Lors de son voyage à Tahiti en 1956, il ne se baigne pas, tandis que sa femme Yvonne tricote sur la plage[1452]. Pourtant, après avoir quitté le pouvoir à la suite du référendum de 1969, il met en scène des vacances en Irlande, afin de montrer « l'exil », la solitude et la tristesse d'un leader charismatique dans l'art de la dramaturgie gaullienne. Ses successeurs sont moins avares de mise en scène de la vie privée des chefs politiques[1453]. Jacques Chirac (1995-2007), à l'instar de Gaston Flosse, est plutôt hermétique sur la façon dont il occupe ses moments de repos, même si les témoignages le présentent, à la fois comme un homme hyperactif et insatiable, qui ne cesse de téléphoner (autre ressemblance avec Gaston) pour des affaires d'importance diverse, mais aussi comme un homme qui aime le farniente (lecture, bière) et le soleil. Selon son chauffeur, « *pour Chirac, c'est, les îles, les îles, les îles !* »[1454]. En dépit d'effets médiatiques quelquefois non anticipés, la mise en scène des vacances présidentielles répond à une forme de théâtralisation politique qui opère par les moyens de la télévision. La recherche d'une meilleure perception charismatique ou la correction d'une image publique écornée pour

[1450] Balandier G., op. cit., p. 19.

[1451] Cf. « Bonnes vacances monsieur le Président ! », documentaire de Bertrand Delais (52 mn, 2008), qui regroupe les images d'archive des vacances présidentielles.

[1452] Quitte à se reposer, il préfère le faire dans la propriété de *La Boisserie* à Colombey-les-Deux-Églises.

[1453] Georges Pompidou, lié à la famille Rothschild, aimait montrer les moments de divertissement partagés avec le show-business lorsqu'il était Premier ministre du Général. En tant que président (1969-1974), il présente l'image d'un homme qui se repose en famille, dans une maison de campagne du Lot ou sur ses terres auvergnates, où les journalistes sont les bienvenus. Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981) met en scène son corps, puisqu'on le voit dans une posture de sportif en jouant au football. Il cherche à donner une image « populaire » qui masque des loisirs qui le sont moins (chasse au gros gibier en Afrique, où l'ex-empereur centrafricain Jean-Bedel Bokassa, entre autres cadeaux, lui facilitait ses expéditions en brousse). Initiant la mise en scène des vacances présidentielles au fort de Brégançon, il en profite pour montrer sa supériorité à son Premier ministre. La mésaventure des Chirac, invités par le couple Giscard au fort en 1976, au même titre que le moniteur de ski de Giscard, laisse des traces profondes dans les rapports inter-acteurs. Le président de la République humilie le Premier ministre par une succession de signes de mépris, que ce dernier n'oubliera pas en 1981, appelant à voter officieusement pour Mitterrand au deuxième tour de l'élection présidentielle. François Mitterrand (1981-1995) sait lui-aussi jouer de l'appétit des médias et du public pour la vie privée des monarques républicains. Il détourne leur attention de sa famille hors mariage pour exposer ce qu'il affectionne, dont les balades en forêt, offrant au tout-venant de l'empathie, se promenant avec ses chiens ou courant après un de ses ânes. Des photographes avouent avoir été instrumentalisés par Mitterrand. Op. cit.

[1454] Documentaire de B. Delais, op. cit. Lorsqu'est rendu public le coût de ses vacances à l'Ile Maurice, il se replie avec sa femme Bernadette au fort de Brégançon, où il s'ennuie fortement, tentant d'échapper aux paparazzis, dont certains auront la surprise de photographier le président dans le plus simple appareil.

de multiples raisons (personnalité, actes, relations) passent par les moyens de la télévision ou de magazines à grands tirages, dans lesquels le leader présente sa vie de famille ou ses loisirs[1455]. Enfin, s'afficher avec tel homme politique, tel intellectuel ou tel artiste répond à la fois à une stratégie publique et médiatique du prince, mais correspond également à une volonté de récompenser, de surveiller ou quelquefois d'humilier d'autres acteurs politiques.

La télévision fait son apparition à Tahiti le 16 octobre 1965[1456], soit au moment où Gaston Flosse exerce ses premières fonctions d'édile municipal et de conseiller de gouvernement. La crise institutionnelle tahitienne de 1975-1976 est relatée à la télévision. L'ORTF locale diffuse la propagande gaulliste, à laquelle Gaston Flosse apporte une touche polynésienne. Le leader du *Tahoeraa Huiraatira*, rarement avare de techniques modernes qui servent son dessein politique, apprend à s'accommoder de l'évolution de l'activité politique vers la sphère médiatique et télévisuelle. La généralisation des passages à la télévision locale, puis la multiplication des chaînes de télévision, la création d'une chaîne de télévision territoriale (*Tahiti Nui Télévision*), jusqu'à l'apparition d'Internet, permettent à Gaston Flosse d'approfondir le travail de légitimation de son leadership par la mise en scène médiatique. Le site web du *Tahoeraa* regorge de photos et de vidéos actualisées du leader, qui tenait même un blog après 2005, peu ou pas alimenté depuis quelques années. Mais en dehors de la sphère médiatique, Gaston Flosse mobilise des ressources personnelles et charismatiques sur la scène publique, aussi bien dans les meetings, les réunions politiques ou institutionnelles, qui complètent à son profit sa matrice des ressources institutionnelles, partisanes et matérielles.

En matière de comédie, l'entrepreneur politique émet des signes (verbaux et non-verbaux), qui conduisent à un ensemble de perceptions et de significations, inconscientes ou conscientes, par les différentes catégories de récepteurs. Les signes émis réduisent ou confortent les capacités charismatiques du leader aux yeux des électeurs potentiels et des comparses de l'échiquier politique ; par exemple, présenter l'image d'un bon négociateur, ou savoir mentir avec assurance. Le chercheur Paul Ekman relève les « micro-expressions » faciales (sourires, rictus) qui traduisent ou trahissent la sincérité de l'interlocuteur[1457]. Ainsi, le comédien politique cherche en permanence à convaincre de sa meilleure image, à séduire. En ce sens, l'acteur politique s'imprègne de la psychologie d'action du comédien, même si l'orateur politique dit son propre texte. En tant qu'acteur politique, Jacques Chirac s'avère aussi très théâtral, mêlant capacité de duper, signes d'autorité, d'énergie et de jovialité. Interrogé à la télévision, les affaires judiciaires dans lesquelles il est cité sont « *abracadabrantesques* » et font « *pschitt* », selon des formules qui ont amusé l'opinion publique[1458].

[1455] Enfin, N. Sarkozy (2007-2012) s'est aussi plié à l'exercice varois, à la suite de quelques fausses notes de communication. La mise en avant de ses relations avec le milliardaire Bolloré immédiatement après son élection en 2007 en allant à Malte sur le yacht de l'homme d'affaires, fut suivie par des vacances dans l'île de Wolfeboro (Maine, Etats-Unis), lieu de villégiature de la famille des présidents Bush, à qui il souhaitait faire part d'une américanophilie plus développée que celle de la moyenne des autres présidents français.

[1456] Les couleurs apparaissent le 10 janvier 1978.

[1457] Professeur de Psychologie comportementale, Université de Californie.

[1458] F. Mitterrand, en revanche, fait davantage part d'une distance, qui crée une autorité naturelle.

Dans les situations de communication et d'interaction du leader avec le public (assemblée, meeting, réunion, télévision), Gaston Flosse s'avère doué pour établir une relation réciproque avec l'audience présente. Il sait aussi susciter de l'exaltation, notamment en ciblant un certain nombre de gens avec plus d'intensité, faisant part de son désir de les convaincre, de les amener à lui. C'est particulièrement vrai pour les transfuges politiques « recueillis » par le *Tahoeraa*, lorsque leurs revirements en faveur du parti sont célébrés comme des « trophées » électoraux. En outre, le charisme de Gaston Flosse s'inscrit dans un espace sociopolitique dont les modes opératoires symboliques appartiennent au *jeu politique* polynésien. Georges Balandier montre que « *Les situations et les circonstances, et non seulement la nature des régimes, peuvent contribuer à l'accentuation de la théâtralité politique* »[1459]. Or, en Polynésie française, la propension au « jeu » politique (rebondissements politiques incessants) multiplient les scènes de théâtralité et les opportunités pour Gaston Flosse de faire prévaloir ses talents de comédien, mais aussi de « metteur en scène » politique.

La tentative d'agression, dont il fut la victime en fin de séance à l'assemblée de Polynésie française le 8 octobre 2004, illustre la dimension du théâtre politique mobilisé par l'entrepreneur politique, que cette histoire soit véridique ou non. On y retrouve la dramaturgie (idée d'assassiner un leader en déficit de légitimité) et la mise en scène de la tentative. La mise en scène a bien lieu, qu'elle se déroule avant, selon des opposants, tenants de la thèse de l' « auto-complot » (« *Je pense que c'est du cinéma, c'est un coup monté* » dit le président Temaru) ; ou qu'elle ait eu lieu après la tentative, cette histoire devant recréer de l'empathie pour le leader-victime. A la suite de l'arrestation de l'homme qui s'était approché de lui avant d'être rattrapé par un garde du corps du sénateur, Gaston Flosse brandit le couteau de l'agresseur, suspendu à une chaîne, devant l'ensemble des conseillers territoriaux. L'agresseur, Patrick Mao, désigné comme un président de section du *Tavini Huiraatira* (parti de Temaru) dans la commune d'Arue, est mis en garde à vue, alors que les deux camps politiques portent plainte. L'agresseur, en état d'ébriété, aurait en fait cherché à s'en prendre à Noa Tetuanui, dont le changement de camp a permis le basculement de majorité à l'assemblée. Il se dit sympathisant du *Tavini* mais non militant, et n'avoir pas souhaité agressé Flosse[1460], mais plutôt convaincre le « traître » Tetuanui de son erreur, « *et au pire lui mettre une gifle* », sans avoir l'intention d'utiliser son couteau[1461]. En mars 2007, il est condamné par la cour d'Appel de Papeete, non pour « tentative d'assassinat », mais pour « violence volontaire avec arme » à dix-huit mois de prison, dont quinze avec sursis ; il est condamné en première instance en avril 2006[1462].

En fait, en octobre 2004, la tension liée à la crise politique est à son apogée. De fait, les versions de l'agression diffèrent sensiblement entre les deux camps. Le président Temaru en sursis estime que « *c'est déplorable car c'est quelque chose de prémédité et ça a été*

[1459] Op. cit., p. 21.
[1460] *ATP*, 11 octobre 2004.
[1461] *ATP*, 6 avril 2006.
[1462] *ATP*, 15 mars 2007.

*organisé par les gens qui veulent reprendre le pouvoir* »[1463]. Le *Tahoeraa* réplique dans un communiqué, publié le soir même de l'agression, que l'homme s'est « *précipité* » sur Gaston Flosse avec « *un couteau à longue lame* » : « *Cet acte impensable dans notre pays, est le résultat du déversement de haine et de mensonges orchestré par Oscar Temaru et Tony Geros, en lieu et place du débat sur la motion de censure. (…) Cette tentative de meurtre contre la personne de Gaston Flosse, désigné à la vindicte populaire, est le résultat direct de cette ignominieuse séance* »[1464]. La motion de censure, déposée par le *Tahoeraa* contre le gouvernement du président Temaru, est en effet utilisée par la majorité pour évoquer le « système Flosse », ce qui rend furieux le groupe *Tahoeraa* dans l'hémicycle. Lors des procès, dans lesquels Gaston Flosse et Noa Tetuanui sont partie civile, leur avocat Me Quinquis admet que Patrick Mao n'est qu'un « *lampiste* », et que « *les vrais responsables* » seraient les hommes politiques et les journalistes qui ont produit un « *discours haineux* ».

Le jeu sur l'évènement, de la part du comédien politique, illustre à ce moment précis comment l'ancien président a perdu en 2004 la confiance des électeurs et une forme de crédibilité en tant que narrateur politique. Malgré des conditions réunies pour la constitution d'un fait sociopolitique d'importance, cette affaire n'a pas vraiment bénéficié au leader, puisqu'à tort ou à raison, nombre de Polynésiens ont alors pensé qu'il s'agissait d'un « coup monté ». Le « forcené » n'a pas été véritablement inquiété, tandis que ni la surprise ni la stupeur n'ont frappé l'opinion publique. Soit il s'agit d'une manipulation, et la ficelle n'a pas pris ; soit il s'agit d'une véritable tentative d'agression sur la personne de Flosse, mais le mécanisme d'empathie en direction de la victime n'a pas fonctionné. Ce cas révèle les limites du recours à la théâtralisation du politique, lorsque la légitimité et la confiance accordées au leader s'effritent. Le fait que cet évènement n'ait pas pris une ampleur considérable renseigne sur le fait que le charisme n'agit plus, estompé par l'usure du pouvoir. La légitimité du chef s'est érodée progressivement au cours des années 2000, alors qu'elle s'affaisse rapidement au tournant de la crise du *Taui*.

A contrario, la mise en scène de l'affaire de la radiation du président du gouvernement des listes électorales en 2001 par la dénonciation d'un « complot » ourdi par l'Etat et par ses adversaires s'était avérée plutôt fructueuse électoralement lors des élections municipales et territoriales suivantes. Gaston Flosse avait mobilisé le registre affectif et la théorie du complot pour exprimer sa déception de ne plus voter dans son fief : « *Cela me fait mal au cœur. Il est assez difficile d'admettre qu'entre la commune de Pirae et moi, il n'y a plus de liens* »[1465]. Il regrette un « *complot politique* », accusant le député de la gauche plurielle Alain Touret, venu soutenir Emile Vernaudon à Tahiti, d'avoir monté cette affaire : « *aujourd'hui nous en avons la preuve* » affirme-t-il, arguant du fait que le député a été officiellement désigné par Joinville Pomare comme son conseil devant la Cour de cassation : « *un nouveau complot a été*

[1463] Un communiqué de la présidence apporte les précisions suivantes : « *Les images qui ont été visionnées au ralenti à la présidence montrent que le couteau a changé trois fois de main avant d'être transmis comme par hasard au représentant-sénateur Gaston Flosse. (…) Très clairement, à aucun moment, les images n'ont montré une tentative d'agression de l'ancien président* ». *Associated Press*, 9 octobre 2004.

[1464] G. Flosse reçoit aussi le soutien de l'*US International Press Club* (basé à Los Angeles) via un communiqué publié sur le site Internet du *Tahoeraa*.

[1465] Op. cit.

*déjoué* », mais « *ils ne vont pas en rester là* ». Deux mois avant les élections territoriales, Gaston Flosse mobilise l'électorat en s'auto-désignant à nouveau comme la cible de futurs complots[1466].

Le comédien politique s'épanouit dans le registre théâtral. Les prises de parole de Gaston Flosse demeurent appréciées par la qualité de son éloquence, dans les deux langues, et par les traits saillants d'humour, de sarcasme ou de dérision dont il sait faire preuve à tout sujet ; un jeu oratoire qui amuse parfois jusqu'à ses adversaires les plus farouches.

[1466] « *Ils ont encore le temps d'inventer d'autres manipulations. Aussi, il faut être plus que jamais vigilant. Ce n'est pas sur notre programme, ni sur la politique que nous menons, qu'ils pourront nous abattre. Mais ils essayeront en montant des combines machiavéliques, (…) de nous descendre. Ils ne réussiront pas* », op. cit.

## § 3 Art oratoire et humour

L'art oratoire, c'est-à-dire un mélange de rhétorique, de la capacité à rythmer la voix et à ne pas commettre d'hésitations, représente un facteur prépondérant dans la carrière politique de Gaston Flosse. L'humour dont il sait également faire preuve complète les talents verbaux qui nourrissent une figure charismatique.

Le langage politique utilise un argumentaire qui se fonde sur un savoir-faire ainsi que sur des règles communicatives et syntaxiques propres à chaque système de langue. Le « savoir dire social » renvoie à l'intelligence de la situation de communication, ici et maintenant, c'est-à-dire *« un ensemble de compétences qui permet au sujet de construire, à destination des autres, des énoncés intelligibles et adaptés aux contraintes situationnelles* »[1467]. Les travaux de Beauvois et Ghiglione (1981) montrent que la « façon de dire » met en exergue à la fois la relation d'appropriation de la langue par le locuteur, son rapport à l'objet de communication, et un certain type de rapport à la langue. Dès lors, la double mobilisation langagière des leaders politiques polynésiens, qui s'expriment en français et en *reo ma'ohi*, ouvre la voie à une multiplication des possibilités discursives, stratégiques et persuasives du locuteur. Ce qui ne peut être dit publiquement en français se retrouve dans le discours tahitien, de même que les situations de communication du leader lui permettent de varier le ton, le contenu, ou de lisser sa stratégie au fil de discours relevant de différents contextes et supports d'expression (institutionnel, médiatique, partisan, électoral).

Un autre élément de distinction, dans l'analyse de l'art oratoire des leaders polynésiens, porte sur l'art de la rhétorique. Dans la conception occidentale héritée des Grecs, la rhétorique représente la parole des gouvernants, mais aussi une méthode de persuasion des foules par des effets produits sur le public, qui juge le discours suivant des critères de véracité. Ce dernier critère interpelle l'observateur de la politique polynésienne, au sein de laquelle il semble que la qualité du discours des acteurs politiques soit jugée non pas en fonction de la véracité, somme toute relative en matière politique et surtout électorale, mais en fonction de critères qui renvoient à la « théâtralité », à la manière de faire des jeux de mots, de recourir aux sarcasmes ou au maniement de références religieuses. Aussi aléatoires ou fausses que soient le recours à ces « éléments de langage », c'est véritablement la recherche de l'effet produit qui importe dans l'espace polynésien, même s'il s'agit d'un procédé classique du pouvoir : « *Ce qui compte, c'est le geste ou le mot, même s'il n'est pas suivi d'effets* »[1468]. L'équilibre entre techniques oratoires et véracité du modèle antique, dont les systèmes démocratiques occidentaux ont hérité[1469], est rompu au profit du « jeu » oratoire.

[1467] Bonardi C., Renard E., Roussiau N., chapitre « La psychologie sociale et la politique », p. 74, in Dorna A. (dir.), *Pour une psychologie politique française*, In Press Editions, 2006, 190 p.
[1468] Burdeau G., op. cit., t. 1, vol. 2, p. 69.
[1469] Voir l'exemple récent des mesures de véracité des propos tenus par les candidats à l'élection présidentielle en 2012 dans certains médias télévisés français. Il serait intéressant de vérifier les références et les statistiques dans les propos tenus par les candidats aux élections en Polynésie française.

Le phénomène de recherche de l'effet produit est généralisé dans l'exercice politique. Dans le champ médiatique, les discours politiques tendent à devenir des coquilles vides marquées par des slogans. Le travail de psychologie sociale appliqué à la politique de Ghiglione (1986) parle de « *jeu porteur d'enjeux* »[1470] à l'ère des émissions télévisées, des débats médiatiques ou des *talk show*. L'écran représente une espace particulier, dans lequel se déploie l'art oratoire de l'acteur politique. Il appelle à privilégier la forme de l'expression et l'image, dans une recherche de production d'effets visuels ou télévisuels : « *L'écran devient le lieu où tout peut être montré sous un aspect dramatique afin que le jugement se formule, conformément au conseil de Machiavel, à partir de ce qui est vu. La persuasion politique relève moins de l'argumentation que de ce qui est manifesté spectaculairement par l'effet de l'art télévisuel* »[1471]. Georges Balandier montre que la rhétorique conversationnelle se transforme dans l'arène médiatique, où le fonds cède la place à la forme, à la manière de présenter ses idées. L'attitude générale de l'homme politique s'en trouve transformée : « *Dans tous les cas, le jeu rhétorique est plus marqué devant les militants tandis que l'efficacité du débatteur prime devant la presse* »[1472]. En ce sens, la communication officielle dans l'arène politique polynésienne n'est pas si éloignée de celle qui se pratique dans les médias, où les débats tendent à lisser les discours et les oppositions politiques. Au contraire, l'expression politique en situation partisane et électorale permet au leader polynésien de laisser libre cours à des capacités de théâtralisation, qui sont renforcées par la double ressource du langage. En revanche, le « double langage » des politiciens, de Papeete à Paris, correspond à des techniques de persuasion, ou plutôt des postures machiavéliennes propres à la politique, qui transcendent les considérations culturelles. Face aux militants, le politicien use d'une argumentation manichéenne par une identification claire des bons et des méchants[1473].

La singularité polynésienne de la double ressource du langage, au regard des critères métropolitains, ne se manifeste pas aussi clairement à la télévision que dans les meetings électoraux, dans laquelle la mobilisation de l'art oratoire tahitien est indispensable au succès politique. Les débats et journaux télévisés dans lesquels les leaders sont invités, accordent aux acteurs politiques polynésiens un deuxième temps pour délivrer leurs messages dans la langue tahitienne. Mais le jeu oratoire n'y atteint pas l'intensité des réunions publiques. Dans les débats télévisés, la répartie est indispensable au maintien de l'autorité dont jouit l'acteur politique. Les débats télévisés, notamment en situation électorale, peuvent être cruels pour ceux qui subissent une attaque qui les laissent interloqués par la formulation du contradicteur, voire sans voix. La préparation de ces éventualités est désormais le lot commun des conseillers politiques[1474].

En matière d'art oratoire dans la langue tahitienne, le jeune leader Gaston Flosse est initié par une figure de la société tahitienne, Elie « Nedo » Salmon. Ce savant rhétoricien

[1470] Cité in Bonardi C., op. cit., p. 76.
[1471] Balandier G., op. cit., p. 161.
[1472] Op. cit., p. 80.
[1473] Etude de leaders par Boudeau, Caplin, Casari, Lucas et Ghiglione (1989), citée in Bonardi C., op. cit., p. 78.
[1474] Le film *Le président* (déjà cité) sur le président du conseil régional G. Frêche en fournit un exemple passionnant, vu de l'intérieur du cercle politique du notable.

possède « *un parler tahitien beaucoup plus dans l'esprit tahitien* »[1475], en particulier dans le contexte électoral. Gaston Flosse témoigne de cet apprentissage :

> *« Je parlais le tahitien, mais le tahitien, un peu n'importe quoi. Ce n'est pas le tahitien que l'on peut employer en public. Et c'est Nedo Salmon, qui effectivement a été mon maître à parler en public. Je me souviens très bien, « ce soir, tu vas commencer par saluer ». Je n'y arriverai pas. Je salue, je salue au nom de Dieu :* Iaorana i te arofa o te Atua *». Et même rien que pour ça, j'avais des sueurs froides, jamais je n'y arriverai, et petit à petit, c'est lui qui m'a initié, qui m'a appris à parler le tahitien, la façon également de s'exprimer en tahitien, mais dans le vrai tahitien »*[1476].

Lorsqu'il exprime en *reo ma'ohi*, Gaston Flosse use de références religieuses au début et à la fin de ses interventions, mais son propos ne comporte pas autant de références religieuses ou bibliques, telles qu'elles sont mobilisées dans le discours du leader indépendantiste Oscar Temaru[1477]. Il apparaît ainsi une distinction entre le « charisme religieux » de Temaru et le charisme œcuménique et rassembleur de Flosse. Le cadre des campagnes électorales s'avère le plus propice pour faire montre des qualités oratoires du leader. La maîtrise du verbe intervient à la fois dans l'espace public et institutionnel (médias, réunions, meetings, inaugurations), et dans les rapports personnels établis entre groupes et acteurs politiques. Le savoir-faire oratoire doit également beaucoup à une préparation minutieuse des interventions de l'orateur. Selon Nicole Bouteau, « *Gaston, dans ses meetings, tout est planifié, tout ce qu'il dit est écrit, il n'improvise quasiment pas. Même en tahitien, il a son fil conducteur. Chaque soir, il répète quasiment la même chose, mais après il s'adapte, en fonction de la population, en fonction de qui il a dans le public, il va mettre de l'humour, de l'émotion* »[1478]. Le savoir-faire oratoire, ou le « savoir-dire » du leader, implique un « bien parler » dans les deux langues, mais aussi une capacité d'adaptation face à différents publics.

Enfin, la maîtrise oratoire joue également un rôle dans les rapports interpersonnels au sein des institutions politiques locales. D'une approche plutôt joviale, Gaston Flosse n'est pas départi de ce que le directeur de cabinet du maire d'Arue appelle une « virulence verbale » : « *il a toujours cette virulence au niveau verbal qui fait qu'on a toujours le sentiment qu'il va avoir la possibilité d'avoir un doigt sur le bouton eject* »[1479]. Les exemples ne manquent pas dans lesquels des notables, tels que Gaston Defferre[1480] ou Georges Frêche, utilisent la

---

[1475] INTW GF/JMR.

[1476] Op. cit.

[1477] « *Oscar, en réunion publique, il chante, les gens chantent avec lui. (…) Oscar, c'est tout son discours qui est ponctué de références à Dieu, à la bible, à l'évangile, il est capable de citer des passages de la bible, ce que ne fait pas et ne maîtrise pas Gaston Flosse, parce que je pense qu'il n'est pas croyant. Il a été baptisé catholique, il va à la messe des catholiques, mais aujourd'hui je ne suis pas certaine qu'il soit véritablement croyant* », entretien avec Nicole Bouteau, op. cit.

[1478] Op. cit.

[1479] Entretien avec P. Schyle en présence de son directeur de cabinet Thierry Desmarie, mars 2009.

[1480] Le biographe de G. Defferre relate que « *Ses sautes d'humeur sont légendaires, mais il n'est pas sûr qu'elles ne soient mûrement calculées. Agréable avec un collaborateur qu'il voit en face à face, il peut, quelques instants plus tard, se montrer odieux si un témoin est venu se mêler au duo. La méthode, radicale, suscite une*

violence verbale et le recours à la colère comme outils d'autorité et de dissuasion, quand leur autorité, leurs projets municipaux ou locaux sont par exemple contestés. Le recours à la « virulence verbale » participe des techniques de domination, dont l'utilisation varie en fonction des traits caractérologiques des leaders. Le contexte polynésien – emprunt de tolérance et dans lequel la colère peut être perçue comme un signe de faiblesse – se prête moins à la mobilisation de la violence verbale[1481]. De fait, les leaders contemporains, s'ils recourent volontiers à la théâtralisation, usent peu de la colère dans les rapports interpersonnels et institutionnels. L'humour du leader est une arme autrement plus incisive[1482].

La ressource politique personnelle de l'art oratoire se concrétise par des répertoires du discours, dans lesquels l'humour joue une part prépondérante, à la fois dans la manifestation du charisme du leader, et surtout dans la stratégie argumentative qu'il poursuit devant ses interlocuteurs, qui fonde une interrelation particulière entre leader et suiveurs.

Gaston Flosse sait manier l'humour – indispensable à Tahiti et au « savoir-être » polynésien[1483] –, sur le mode de la persuasion politique, lors des réunions, des meetings ou durant ses interventions médiatiques. La combinaison des capacités théâtrales et oratoires font assurément de lui un comédien apprécié de ses auditeurs[1484], qui se retrouvent dans l'attente de la prise de parole du leader du *Tahoeraa,* guettant les traits d'humour de « Gaston ».

La propension du recours au registre humoristique met en avant une autre facette des ressorts du charisme de Gaston Flosse : la faculté à faire rire son public. L'approche psychobiologique de la politique indique une dimension naturelle et comportementale du charisme, c'est-à-dire que le rire suscite la fabrication d'endorphine, tandis que le processus de joie procure de la contagion émotionnelle dans les rangs du public. Cependant, si les hommes politiques les plus populaires rient beaucoup, le calcul et le moment de la sortie des « bons mots » relativisent quelquefois la propension naturelle au sarcasme du leader polynésien. De plus, demeurer imperturbable aux blagues du chef ne place pas toujours le

---

*révérencielle crainte, une incertitude psychologique qui fait perdre à l'interlocuteur toute capacité de riposte. Curieusement, peu d'hommes de son entourage, amis ou adversaires politiques, ont su résister à cette manipulation mentale. Peu dupes, beaucoup admirent la force du procédé ; certains l'en haïssent ; tous le craignent* », Marion G., op. cit., pp. 185-186.

[1481] Dans le « Tahiti ancien », J.-F. Baré rappelle que « *dans l'ethos polynésien la colère (riri) est vue comme une manifestation ridicule ou extraordinaire, qu'il convient d'apaiser au plus vite (…). Et plus généralement, la « colère », c'est la « guerre », comme en maori* », in « La France dans la longue durée tahitienne », op. cit., pp. 74-75.

[1482] Le député-maire de Pau, André Labarrère, proposait une définition intéressante du charisme, lui-même étant considéré comme très charismatique : « « *Le charisme, c'est quelque chose d'incontrôlable. Je crois avoir du charme… On peut me détester en même temps. J'utilise un langage nouveau, fait de simplicité, d'humour qui évite la langue de bois. Et puis, surtout, élément très important, l'amour du pays, du Béarn. Ajoutons que je parle le béarnais. Dernière chose indispensable : avoir la baraka* », in Edition spéciale de *La République des Pyrénées* et de *L'Eclair*, mardi 16 mai 2006.

[1483] Saura B., « Façon de dire, manière de penser. Les *piri* – devinettes – de Tahiti », *JSO* n° 110, vol. 1, 2000.

[1484] « *Au Palais Bourbon (…), les parlementaires se souviennent encore de ces soirées, à la buvette, où Gaston Flosse, escorté par le marquisien Napoléon Spitz, fameux footballeur de Tahiti, esquissait quelques pas de la « danse des cochons », en poussant au final des cris porcins à réveiller les huissiers ensommeillés* », in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 34.

courtisan dans une posture favorable aux yeux du leader. Toutefois, même ceux qui ont pu s'opposer à lui, ne serait-ce que médiatiquement, reconnaissent les qualités humoristiques de Gaston Flosse[1485].

De même que la trajectoire de Gaston Flosse montre l'intégration des codes et des imaginaires polynésiens dans sa démarche politique, l'humour qu'il manie dans un premier temps dans l'espace médiatique s'inscrit dans la tradition politique française, avant de mobiliser davantage de référents polynésiens, dans les discours électoraux en particulier. En 1972, il répond à une tribune d'Henri Bouvier qui critiquait les excès de Gaston Flosse dans ses propos relatifs à l'opposition autonomiste, allant jusqu'à évoquer les exactions de l'ex-empereur Jean-Bedel Bokassa[1486] en République Centrafricaine[1487], pour inquiéter les Polynésiens sur l'autonomie interne[1488]. A propos du CEP, Gaston Flosse se moque de Bouvier avec un sens de la formule qui rappelle les polars humoristiques de Michel Audiard, en écrivant que « *sa narine palpite comme un compteur Geiger au moindre cadran de montre* »[1489]. Cet exemple amorce un aspect de l'humour mobilisé par le leader gaulliste, qui peut parfois passer de la moquerie sympathique à l'attaque personnelle ; d'autre part, les types de registre humoristique dépendent de la qualité des auditeurs, mais il semble que l'évolution du recours à l'humour s'effectue parallèlement à l'évolution du personnel politique tahitien, de moins en moins composé par des *popa'a* au début des années 1980.

Le goût de la formule et de la comparaison osée n'effraie pas le leader du *Tahoeraa*, qui peut traiter un de ses successeurs, Gaston Tong-Sang, de « traître », de « dictateur » ou de « Kadhafi », qualifier Oscar Temaru de « terroriste », Hiro Tefaarere d' « incendiaire », etc. Ses adversaires ne sont pas en reste pour diaboliser le président Flosse, de même que ses partisans tirent à boulets rouges sur tous ceux qui daignent critiquer leur chef. En revanche, on retrouve une permanence du recours aux attaques personnelles, qui visent à déconsidérer la cible par une analogie blessante, ainsi qu'en attestent de nombreuses publications des organes de propagande électorale du *Tahoeraa Huiraatira*, dont *L'Hebdo* paru dans les années 2000 est l'exemple-type[1490]. Dans ces publications, il ne s'agit pas de la plume de Gaston Flosse, mais de conseillers en communication, anciens journalistes ou cadres du parti politique.

---

[1485] Une journaliste de RFO Polynésie, qui s'est s'opposée au chef charismatique, témoigne que « *C'est un homme qui peut être charmant, il a beaucoup d'humour, il est assez cultivé, il a une très très très bonne maîtrise du français et du tahitien, et puis il prend vraiment les gens par le sens de l'humour, il a un bon sens de l'humour, il aime bien blaguer, c'est un bon vivant, il aime bien manger, c'est un fêtard* ». Entretien avec l'auteur, siège de RFO Polynésie, septembre 2008.

[1486] Sur ce point, le retournement de cette figure autoritaire contre G. Flosse est osé par le journaliste J.-P. Couraud, qui le surnomme « Bokaflossa 1er » dans une illustration en couverture du numéro spécial *Les Nouvelles*, paru en avril 1988.

[1487] Cf. Bigo D., *Pouvoir et obéissance en Centrafrique*, Paris, Karthala, 1989, 343 p.

[1488] *Les Nouvelles Magazine*, septembre 1972.

[1489] Il poursuit dans un registre plus sarcastique, mettant en scène quatre cocotiers représentant les adversaires du *Tahoeraa* : Pouvanaa, Bouvier, Teariki et Sanford. Pouvanaa s'adresse à Bouvier : « *Ma sœur Bouvier, ne vois-tu rien paraître ?* » ; Bouvier lui répond : « *Je vois l'atome qui poudroie et l'autonomie qui merdoie* ».

[1490] Le leader indépendantiste J. Drollet est affublé du surnom de « Ben Drollet » ou de « *Lénine de l'économie et des finances* » en raison de sa barbe et de ses positions radicales. *L'Hebdo* n° 111, 7-13 décembre 2006.

L'arme de l'humour illustre les capacités du leader à mettre en scène son charisme, ainsi que la faculté à enrober ses idées ou ses arguments en fonction des situations. La conversion de l'humour flossien, ou plutôt la pratique de celui-ci, se modifie dans le temps pour devenir plus en phase avec les attentes des auditeurs et de la population polynésienne. Lors d'une réunion politique pour les élections territoriales de 1996, la description du déroulement du meeting mettait en évidence les capacités humoristiques de Gaston Flosse[1491].

L'humour représente un des versants de la politique polynésienne, dont la dimension affective imprime les rapports politiques. L'ensemble des entretiens effectués avec les acteurs sociopolitiques polynésiens ou métropolitains ne manquent pas d'attester de la capacité de Gaston Flosse à manier, voire à manipuler ses interlocuteurs au gré de ses desseins, ce qui passe par l'humour, mais surtout par la mobilisation de la dimension affective, renforcée par la grande interconnaissance des élus et des familles en Polynésie française. Le maire d'Arue et ancien président de l'assemblée, Philip Schyle, témoigne de la dimension affective qui lie les « îliens » et les élus entre eux. A l'occasion des sénatoriales en septembre 2008, Gaston Flosse joue sur « l'affect » des élus polynésiens, dont il connaît très bien les qualités et les faiblesses, alors que son rival et ex-protégé Gaston Tong-Sang semblait favori dans cette élection au suffrage indirect, qu'il a finalement perdu[1492]. Le recours du leader polynésien au registre de l'affectif s'avère utile lors de ses ennuis judiciaires et personnels à partir de 2007. Le passage en prison de « Papa Flosse »[1493], l'incendie de sa maison de Pirae à l'orée des élections territoriales de 2013 – « *Je suis SDF* » déclare-t-il alors –, ou encore l'agression à son domicile d'un homme d'affaires proche du *Tahoeraa*, représentent autant d'évènements malheureux pour Gaston Flosse. Mais il en saisit chaque fois l'opportunité en appuyant sur un répertoire affectif et émotionnel qu'il manie habilement.

L'espace sociopolitique polynésien demande des élus sachant faire part d'humour, et sachant recourir à une dimension affective très importante dans les relations entre les élus, ainsi qu'entre l'élu et la population. L'humour appuie les capacités charismatiques du notable, d'autant plus si l'espace politique concerné réclame ce type de ressources personnelles. A

[1491] « *Le leader polynésien prend la parole en tahitien : il salue Papeete, fait lever les membres de la liste un par un et plaisante sur chacun d'eux (la salle rit de bon cœur et les ministres sourient quelque peu gênés). Il remercie le maire puis fait les salutations d'usage, des compliments au public qu'il trouve « joyeux et beau » et il ajoute qu'il terminait toujours ses campagnes à Pirae et c'est la première fois qu'il le fait à Papeete (marque d'estime). Il fait rire facilement le public sur tout, même sur la décoration du lieu de réunion* », in Al Wardi S., « Un aperçu des réunions politiques à Tahiti », op. cit., p. 74.

[1492] *« Flosse connaît beaucoup les élus. Il connaît les qualités des élus mais il connaît surtout les points faibles de ces élus. Et à mon avis, il a beaucoup joué sur ces points faibles. (…) Et je suis persuadé que M. Flosse a dû agir auprès de ces maires, auprès de ces élus municipaux en leur disant par exemple « souviens-toi, à une certaine époque, tu as eu des problèmes, qui t'a aidé ? Qui t'a tendu la main ? Qui es-tu venu voir ? ». Et je sais que ça marche ici, je sais que ça marche, c'est encore le côté affectif aussi, cet espèce de mélange un petit peu que l'on trouve ici. Je disais tout à l'heure que ça a du bon, ce lien affectif. Mais c'est vrai qu'il peut y avoir des dérives, là en l'occurrence* », entretien avec l'auteur, mairie d'Arue, mars 2009.

[1493] Le Sénat lève son immunité parlementaire en septembre 2009 après plusieurs requêtes des juges. Après des heures de garde-à-vue, il fait également deux séjours en détention provisoire entre novembre et décembre 2009.

Marseille, Gaston Defferre[1494], homme secret et peu expansif, sait forcer sa nature pour se plier aux exigences humoristiques pratiquées en Provence, puisque « *Marseille réclame des hommes politiques au tutoiement facile, toujours une bonne blague à la bouche* »[1495]. Dans un contexte similaire, Georges Frêche à Montpellier n'est pas en reste en matière de recours au théâtre politique et à l'humour, mais il est doté d'une telle faconde qu'il force moins sa nature que le leader marseillais. Gaston Flosse, lui aussi, n'a pas besoin de forcer une nature joviale, qui appartient aux « façons d'être » en Polynésie française[1496].

Confronté par son expérience à une multitude de situations (avec les élus, dans le parti, au contact de la population, des agriculteurs, des pêcheurs, des représentants religieux, syndicaux), Gaston Flosse développe le « sens de la ressource charismatique adéquate ». Il apprend à mobiliser les techniques de mise en scène du charisme, dont les ressources du comportement non-verbal, la théâtralisation, l'art oratoire et l'humour sont les manifestations des capacités du leader. De fait, la réussite de l'entrepreneur politique repose sur un ensemble de capacités personnelles pour l'exercice du métier politique et la conquête du pouvoir.

[1494] Le registre affectif de la population vers le patron se confond notamment avec l'identification de la personne du maire à la ville et explicite la légitimation de la personnalisation du pouvoir. Il était « *coutume de dire : « Defferre, c'est Marseille, et Marseille, c'est Defferre. » Comme si l'un était le reflet parfait de l'autre. Avec le temps, l'homme a pris une dimension familière. Avec plus d'affection que d'irrévérence, la plupart des Marseillais ont pris l'habitude de dire « Gaston » quand ils parlent de lui* », in Aldrin P., *Sociologie politique des rumeurs*, Paris, PUF, 2005, p. 2. Dans l'espace sociopolitique polynésien, Gaston Flosse est également nommé par son prénom dans les conversations ordinaires.

[1495] Marion G., op. cit., p. 185.

[1496] Toutefois, son ancien majordome raconte que « *cet homme, c'est le vrai chef de tribu. Il ne faut pas le contrarier, sinon, c'est la guillotine ! Il parle durement, devient tout rouge, et s'il regarde par-dessus ses lunettes, c'est foutu* », cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 30.

## § 4 Les capacités exceptionnelles du leader

La mise en scène d'un charisme repose aussi sur des capacités personnelles (travail, énergie, mémoire) qui ont des répercussions quotidiennes dans l'exercice politique. Les capacités personnelles du leader pour la politique peuvent se transformer en ressources symboliques[1497]. Elles dépassent la seule dimension de la professionnalisation pour approfondir la légitimité de l'élu et ancrer sa présence dans l'espace sociopolitique.

La capacité de travail de Gaston Flosse alimente le mythe d'un « surhomme » à la santé de fer, qui travaille davantage que ses adversaires, présentant une image de leader insubmersible aux péripéties de quelque nature qu'elles soient[1498]. Elles traduisent aussi le sacrifice de l'homme politique à son activité aux yeux d'une opinion, qui donne mandat pour être représenté à un acteur politique présumé « compétent ». La mise en avant de capacités physiques, d'une énergie permanente, nourrissent la dimension charismatique d'un homme « hors du commun », dont la mise en scène frôle quelquefois le culte de la personnalité.

La visite des archipels polynésiens, dont certaines îles sont difficiles d'accès, participe à la formation d'une image du chef voguant sur les goélettes à la rencontre de son peuple insulaire[1499]. Déjà soulignées à l'époque de ses débuts en politique, les capacités de travail de Gaston Flosse sont indéniables et unanimement admises, tant l'ensemble des personnes qui l'ont côtoyé professionnellement attestent de la charge de travail très importante à laquelle il se plie. Il cherche d'ailleurs à faire fructifier politiquement cet aspect de ses ressources personnelles, qui le distingue de ses principaux concurrents, et le font apparaître dans l'espace sociopolitique comme un marathonien de la politique, un « homme de fer », un « *aito* »[1500]. Lors d'une tournée du gouvernement aux Marquises à l'orée de l'élection présidentielle en 1995, Gaston Flosse impressionne les Marquisiens (et les journalistes) en tenant vingt meetings en une semaine, devant quarante personnes dans une petite vallée de Hiva Oa ou devant deux-cents-cinquante personnes à Hua Huka. Il répond à l'ensemble des interrogations de son public, entretient et tisse sa connaissance de la population[1501].

---

[1497] « *La notion de capital politique renvoie (…) essentiellement à une aptitude ou à une capacité* », Garraud P., op. cit., p. 78.

[1498] Le majordome de Gaston Flosse a révélé le régime alimentaire du président de la Polynésie, « athlète de la politique » : séance de gymnastique à 4 h 30, petit-déjeuner frugal composé de fruits ; le directeur de cabinet Jean Prunet le rejoint à 6 h 15 pour faire le point ; petit-déjeuner avec son conseiller spécial Michel Paoletti, certains ministres ou syndicalistes (discussions en tête-à-tête) ; réunions, déplacements, visites ; déjeuner d'un poisson grillé (de lagon de préférence) et de crudités ; « *Pas d'alcool le midi, mais un peu de saint-émilion le soir* », in Davet G., Lhomme F., op. cit., pp. 36-37.

[1499] Auparavant, la légende de Pouvanaa avait prospéré à partir de plusieurs faits d'armes, dont une traversée en pirogue de Huahine à Bora Bora en avril 1943 à l'âge de cinquante ans, a alimenté le mythe du héros polynésien, qui était en fait accompagné. Saura B., *Pouvanaa a Oopa*, op. cit., p. 189.

[1500] « *Aito* » désigne un « guerrier », un « héros », mais il veut aussi dire « courageux, noble », ou encore « champion ». Il s'agit aussi du nom tahitien pour désigner « l'arbre de fer », symbole de robustesse, de noblesse et de résistance en Polynésie française. Cf. lexique de Lemaître, op. cit.

[1501] *Les Nouvelles*, 15 avril 1995.

La capacité de travail de Gaston Flosse a été développée dans la transmission du capital politique de Rudy Bambridge, ainsi qu'en témoigne Nedo Salmon. Rudy Bambridge était « *un homme de travail, un bourreau de travail très exigeant. Il était au bureau à cinq heures du matin (…). En 1957, j'arrive avec la création du Tahoeraa Ma'ohi et sa permanence en 1958. Il y aura ensuite Gaston Flosse, puis Jacques Teuira. Il a su nous donner à tous cette ardeur et exigence dans le travail* »[1502]. La mise en avant de la ressource personnelle du « grand travailleur », récurrente chez les grands notables, se transforme en ressource symbolique, et résonne comme un double argument électoral, amplement mis en exergue par ses affidés. Le leader apparaît comme « le seul » à travailler de la sorte ; de plus, il serait « le meilleur ». La ressource personnelle se mue en stratégie argumentative et symbolique, déclinée par le *Tahoeraa*. Le parti politique associe les facultés du leader à un discours de la compétence, se présentant comme le seul parti garant de la « compétence » dans la gestion de la Polynésie française.

Outre la « compétence »[1503], la capacité de travail du leader[1504] possède une portée symbolique qui permet de produire des effets sur le public, impressionné par les qualités exceptionnelles de celui qui leur demande leurs suffrages. Lors d'un dernier meeting de campagne à Papeete, le maire Michel Buillard rend hommage aux capacités hors-du-commun du leader, en racontant, « *île par île, toute la campagne du Metua (guide ou père, en l'occurrence Gaston Flosse). « Il a éclairé la population et vous a choisi pour la fin. Tous les jours de 15h à 3h du matin pour reprendre son travail à 5h du matin ». Ce rythme horaire impressionne l'auditoire* »[1505]. Si les messages électoraux développent le mythe de l'homme infatigable, cette propension au travail et les importantes capacités de labeur de Gaston Flosse ont chaque fois été confirmées par ses conseillers et collaborateurs au quotidien[1506]. Conseiller aux Relations internationales de la présidence, Hiria Ottino, qui possède un regard

[1502] Nedo Salmon relate l'histoire de R. Bambridge dans *Les Nouvelles*, op. cit.

[1503] « (…) *La compétence politique est un stock de savoirs virtuels, crédités d'emblée comme politiques aussi longtemps que ses actualisations pratiquent se révèlent utiles et pertinentes aux yeux de l'agent pour conférer du sens au champ, à défaut de quoi il sera classé comme incompétent* », in Joignant Alfredo, « Pour une sociologie cognitive de la compétence politique », in *Politix* vol. 17 n° 65, 2004, pp. 149-173.

[1504] Récurrente chez les grands notables. Ainsi; à Pau, le notable « *André Labarrère possède une immense capacité de travail (…). Infatigable, il reçoit très tôt le matin dans son bureau ce qui montre sa résistance physique et son attention aux horaires des travailleurs (…). En campagne, il se nourrit sur un coin de comptoir d'un morceau de saucisson sec et d'une lichette de rouge* », in Barut X., « Une trajectoire de la conquête du pouvoir : André Labarrère et la ville de Pau (1971-1989) », in *Revue de Pau et du Béarn* n° 33, 2006, p. 437.

[1505] Al Wardi S., op. cit., p 72.

[1506] « *C'était le premier arrivé au bureau, une capacité de travail vraiment impressionnante, il était le premier et souvent parmi les derniers à partir. Et partir, c'était enchaîner sur les dîners, parce qu'il ne s'arrête jamais (…). Pour lui le petit-déjeuner était l'occasion de faire soit des réunions de travail avec ses collaborateurs, ou de convier les élus avec ses collaborateurs pour faire un point sur l'état d'avancement des dossiers dans leurs îles, dans leurs communes (…). Sa journée commençait au petit-déjeuner en réunion de travail, tous les matins, tous les matins* », entretien avec l'auteur, mars 2010.

décalé et pénétrant sur les arcanes du pouvoir, se souvient du rythme élevé, de la pression[1507], de l'exigence et du professionnalisme de Flosse[1508]. Lorsque le président revient de Paris, tout le gouvernement doit l'accueillir à l'aéroport[1509].

Les résultats et les compétences des gouvernements de Gaston Flosse alimentent toujours le débat à Tahiti : la crise économique résulte-t-elle des années Flosse ?[1510], alors que d'autres font part d'une nostalgie de cette période. A l'écart de ce débat, il demeure que la dynamique de travail impulsée par l'énergie et l'autorité du président de la Polynésie française attestent d'une ressource politique personnelle importante, que l'on retrouve dans la trajectoire de la plupart des grands notables. Ainsi, un autre célèbre Gaston, Gaston Defferre à Marseille, sait combiner autorité et jovialité, mais il se démarque aussi par ses capacités de travail[1511]. A Bordeaux, Chaban met en place le « chabanisme », c'est-à-dire une « *alchimie subtile de séduction, de talent et de professionnalisme exigeant, associée à l'image d'une fringante vitalité* »[1512]. Le charisme de Chaban combine les ressources personnelles et leur mise en scène dans l'espace politique bordelais : « *Le charisme, cet inégal accessoire du talent, se cultivait aussi par une discipline sans concession* »[1513]. L'acquisition d'un rythme et d'une méthode de travail deviennent indispensables au fur et à mesure de l'accumulation des mandats. Les capacités du chef fondent au fur et à mesure à une « légende » dont on colporte la dimension extraordinaire : autant dire qu'il est difficile et dissuasif pour les concurrents de chercher à concurrencer un tel personnage. Néanmoins, le leader doit entretenir cette ressource durant sa domination politique. Une capacité physique et matérielle devient symbolique par la nécessité de maintenir le mythe[1514]. Gaston Flosse ne manque pas de faire part d'un état de forme entretenu et éclatant.

---

[1507] Le président, qui enchaîne les déplacements Paris-Papeete, peut appeler ses conseillers en pleine nuit : « *Il faut répondre, immédiatement, connaître ses dossiers sur le bout des doigts* », Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 39.

[1508] « *Beaucoup de pression, énormément de pression. Toutes les notes que tu écris au président, il les lisait. Pas la dir' cab', lui. Je ne sais pas comment il trouvait le temps pour faire tout ça. Donc c'est pour ça qu'il comprenait si bien le système. J'étais conseiller à ses côtés, en tant que président, je ne parle pas du service. (…) Et avec lui également on avait des réunions hebdomadaires. Tous les jeudis, on prenait le café avec lui, à 5h30-6h du matin, ça durait deux-trois heures. Il y avait entre cinq et sept personnes, cinq conseillers de la présidence et deux personnes qu'il faisait venir de l'extérieur pour nourrir la conversation. Et il faisait un point : « qu'est-ce que tu as fait ? Qu'est-ce que tu veux faire ? Est-ce qu'on peut faire ça ? Qu'est-ce qu'on peut faire de mieux ? ». Il avait des idées. Et ça, je ne l'ai pas vu après* », op. cit.

[1509] Selon C. Bourne, G. Flosse pouvait « *faire l'aller-retour vers la France pour n'y séjourner que quelques heures, soit près de quarante-huit heures de voyage d'affilée !* », in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 40.

[1510] Regnault J.-M., Al Wardi S., *Tahiti en crise durable. Un lourd héritage*, Les Editions de Tahiti, 2011, 114 p.

[1511] Nommé ministre de l'Intérieur à soixante et onze ans par F. Mitterrand en 1981, son biographe le décrit de la sorte : « *Avec l'âge, ses traits se sont affaissés, lui donnant un vague air de patricien romain. Mais il a gardé ce regard qui passe avec une étonnante facilité du rire à la méfiance. (…) Malgré sa voix empâtée, M. le ministre a le cerveau vif et est demeuré un bourreau de travail. Lui qui n'a besoin chaque nuit que de quatre à cinq heures de sommeil fait souffrir ses collaborateurs* », in Marion G., *Gaston Defferre*, Paris, Albin Michel, pp. 294-295.

[1512] Savary G., op. cit., p. 20.

[1513] Op. cit., p. 31.

[1514] « *Vainqueur, il aura l'obligation de représenter avec le recours d'un cérémonial, de gouverner en manifestant sa compétence et sa « chance », de dominer en montrant qu'il garde le contrôle des « forces » - y*

Dans une certaine mesure, l'activité politique grise les acteurs qui s'y adonnent. Jacques Baguenard a appelé les « drogués du pouvoir »[1515] les individus qui connaissent une addiction et donc une dépendance envers le *Pouvoir*, dont peu résistent à son attrait. De nombreux leaders sont pris dans « l'engrenage diabolique » de l'addiction au pouvoir, qui possède trois stades de gravité : l'engrenage mène du besoin (*need*) à l'avidité (*greed*) et au besoin irrépressible et incontrôlable (*craving*). Selon Baguenard, qui cite le Docteur Lowenstein, addictologue, l'usage devient exigence et se transforme en demande, puis le besoin de pouvoir du leader se transforme en nécessité vitale. L'éloignement du pouvoir signe très souvent la fin de sa vie[1516]. L'exercice politique implique un sacrifice temporel et physique. « Vivre pour la politique » implique de fait une capacité personnelle de résistance physique, de rythme et de travail, exigée par les responsabilités politiques. Nul doute que la conquête et la conservation du pouvoir procurent au leader politique une jouissance[1517], qui le pousse continuellement à lutter pour le maintien et le gain de positions de pouvoir, malgré les motivations et les justifications avancées[1518].

La gestion du temps est très importante en ce qui concerne l'agenda politique, face à l'aliénation, aux exigences et aux sacrifices imposés par une activité politique omniprésente (présence aux réunions, voyages, inaugurations). Marathonien de la politique, Gaston Flosse connaît, à l'instar des acteurs politiques majeurs, l'exigence de la *présence* politique[1519]. Au-delà des péripéties liées aux spécificités de l'activité professionnelle, le rythme de l'activité politique exige donc une disponibilité quasi-permanente, un sens du devoir partisan ou public, bref, un sacrifice alimenté par la « drogue du pouvoir », lorsque le physique n'y suffit plus. Son ancien directeur de cabinet Jean Prunet estime qu' « *Il est drogué au pouvoir. Il existe des gens qui ne s'intéressent qu'à ses attributs, comme Gaston Tong-Sang. Mais Gaston Flosse aime les deux, le pouvoir, et ce qui va avec… D'ailleurs, il aurait quitté n'importe quelle femme pour la politique* »[1520].

---

*compris les siennes propres. Sa condition physique sera révélée spectaculairement, par la nage, la chasse, la course ou toute autre performance* », in Balandier G., op. cit., p. 42.

[1515] Baguenard J., *Les drogués du pouvoir*, Paris, Economica, 2006, 212 p.

[1516] La maladie dont a souffert le président Mitterrand est un cas presque paradigmatique. Il apprend qu'il est atteint d'un cancer quelque mois seulement après son élection en mai 1981. Alors que les médecins ne lui accordent que quelque mois, la drogue du pouvoir l'aide à le maintenir en vie quinze ans durant.

[1517] Cf. Legendre P., *Jouir du pouvoir*, Editions de Minuit, 1976.

[1518] « Vivre pour la politique » n'est pas un sacrifice matériel, bien que l'ancien président de la République française Sarkozy aimait à rappeler à ses visiteurs qu'il gagnerait beaucoup plus d'argent dans le secteur privé.

[1519] Lors de la crise des institutions politiques en 1976 (blocage de l'assemblée territoriale), une rencontre est organisée entre Flosse et le député Sanford à Juvisy (région parisienne) par l'intermédiaire de l'association de femmes *Tuterai Nui*. La présidente de l'association plaint le leader du *Tahoeraa* : « *Pauvre Gaston, il a dû abandonner ses enfants, réunis pour lui fêter son anniversaire !* ». Bréaud A., op. cit., p. 126. Proche du *Tahoeraa*, A. Bréaud dresse un portrait flatteur du leader : « *Il est ouvert, accessible, disponible. Il s'intéresse à tous les détails d'une opération. Il a l'esprit curieux. Lorsqu'il visite une exploitation, un domaine, il le fait dans les moindres détails et repart bien informé. Il a l'œil à tout (…). Ses façons de faire peuvent être dures pour son entourage, mais il a des inconditionnels, et les gens aiment ses discours, ses attitudes, ses regards complices et son humour. Il est infatigable et visite toutes les îles, reçoit tout le monde. C'est sa force* », op. cit., p. 47.

[1520] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 51.

Gaston Flosse réussit à cumuler secrétariat d'Etat, présidence du gouvernement et mairie entre 1986 et 1988. Il a continué à entretenir par la suite un rythme élevé de déplacements à Paris (à 18 000 km de Papeete avec onze ou douze heures de décalage horaire). De fait, à un certain niveau de responsabilités, l'homme politique peut être assimilé à un sportif de haut niveau, au regard de certains exigences (concentration, sacrifice du temps passé avec ses proches, régime alimentaire draconien ou hyper calorique pour d'autres, produits pour lutter contre la fatigue, manque de sommeil, dopants énergétiques).

La multiplication des positions politiques et l'hyperactivité de Gaston Flosse tranchent dans l'espace sociopolitique polynésien ; en effet, Flosse « *a du mana, c'est un surhomme, qui dort trois heures par nuit, qui a eu des vies parallèles, en business, en politique, avec les femmes, c'est un surhomme, c'est sûr. Mais cette puissance, ce mana trop extraordinaire, dont on attendait qu'il le redistribue, justement, inquiétait* »[1521]. Gaston Flosse maintient une forme physique et une énergie qui ne lui font pas défaut à plus de quatre-vingts ans, alors que Jacques Chirac, de la même génération, s'est retiré des affaires politiques. Le rythme et l'organisation du travail, ainsi qu'un entretien physique constant, lui assurent une vitalité et des capacités pour durer dans l'exigeant univers politique. Sur ce point, il est comparable aux grands notables, à l'instar de Jacques Chaban-Delmas ou de Gaston Defferre[1522].

Edificateur et maître du système politique bordelais, « Chaban » est qualifié de véritable « athlète politique » par Gilles Savary : « *Chaban entretenait scrupuleusement la coquetterie d'un homme sain, disposant d'une exceptionnelle intégrité physique, maître de toutes ses facultés, insensible aux agressions du temps* »[1523]. Atteint par le « virus » du métier politique, Chaban maîtrise l'art de la mise en scène d'« exploits » et de ses capacités sportives[1524]. Il tire sa force d'une formation de sportif, utile pour mener à bien l'exercice politique[1525]. Jacques Chaban-Delmas, surnommé « le sauteur » par le Général, apparaît comme « *un personnage complexe, inaccessible, jouant sur les registres de la distance et de la proximité, à la fois*

[1521] Entretien avec B. Saura, février 2010.

[1522] Il déclarait à la radio durant la campagne présidentielle de 1969 : « *Je me suis fixé une règle de vie : je ne sors jamais. Je ne vais jamais dans un dîner, jamais dans un déjeuner, je refuse toutes les invitations. J'arrive à concilier toutes mes obligations au journal, à la mairie, au Parlement, en me levant très tôt, en me couchant très tard, en travaillant beaucoup, en ne prenant jamais mes repas qu'en cinq ou dix minutes et en ne sortant jamais* », cité par G. Marion, op. cit., pp. 267-268. Cet austère autoportrait traduit une nouvelle fois une part de mise en scène qui s'appuie sur les ressources personnelles du leader marseillais, dont la rigueur qualifiée de « protestante » est louée à Marseille, mais qui n'était en réalité pas aussi poussée que celle affichée.

[1523] Op. cit., p. 37.

[1524] Promoteur de la « nouvelle société » en tant que Premier ministre de Pompidou en 1969, il apparaît dans la presse populaire dans « *des photographies du général de brigade de vingt-neuf ans portant fièrement l'uniforme, du trois-quarts aile feintant ses adversaires au rugby, du joueur de tennis bondissant, de l'élégant maire de Bordeaux en feutre noir, du familier du Général, de l'habile président à la tribune du Palais-Bourbon, du danseur mondain en compagnie de jolies starlettes* », in Chastenet P. et P., *Chaban*, Paris, Seuil, 1991, p. 343.

[1525] « *Toute ma vie, quand j'ai vu des escaliers, j'ai eu envie de sprinter. Pour moi, c'est une sorte de déclic. (…) Chaque fois que je puis faire un sprint véritable, même sur quatre ou cinq mètres, oh ! Je suis heureux. Et ça m'entretient le cœur et les poumons. Je pourrais m'établir professeur de rugby, de football et de tennis, peut-être d'athlétisme. Je pourrais prendre un club. (…) Le sport m'a formé plus que mes études. Dans l'ordre, ce sont mes parents, le sport et les études* », op. cit., pp. 445-446.

*surhumain et terriblement familier* »[1526]. Chaban a construit un mythe, une « *Mystique du chef* »[1527] au sein d'une « suzeraineté républicaine » : la talentueuse mise en scène du charisme est tellement subtile qu'elle est parfois difficile à décoder[1528].

Le cas du leader du RPR, Jacques Chirac, montre qu'il était relativement démuni de ressources charismatiques à ses débuts partisans[1529]. Mais son type de capital politique est original. Selon Annie Collovald, « *La définition de ses ressources politiques est directement l'objet des luttes que se livrent les différents groupes se ralliant à lui* »[1530]. Elle explique que le capital relationnel qu'il a accumulé ne repose que sur un « jeu de rapports de force » au sein de l'UDR. Jacques Chirac ne disposerait alors que d'un « *capital délégué, sans crédit* ». Le travail politique de représentation et de mise en conformité du leader aux attentes intéressées de ses soutiens lui procure ensuite une nouvelle image de « champion » à l'énergie débordante[1531]. Cependant, le « frère » de Gaston Flosse risque une « fuite de capitaux » à ce moment de sa trajectoire politique. En effet, « *Ne détenant ni crédit ni autorité politiques, (…) les allégeances qu'il reçoit sont d'un autre ordre que « moral » ou « charismatique* »[1532]. Pourtant, les capacités personnelles de Jacques Chirac révèlent ce que Mattei Dogan appelle une « compétence politique », c'est-à-dire « *de multiples qualités dont aucune n'a besoin d'être exceptionnelle, justement parce que beaucoup en sont requises : être présentable, bien parler, savoir négocier, cultiver le compromis, éviter l'arrogance, savoir prendre une décision fût-elle fondée sur l'intuition* »[1533]. Le charisme chiraquien repose en partie sur une construction partisane et médiatique du personnage[1534], une mise en scène du charisme[1535] qui mobilise des ressources personnelles (capacités de travail, séduction, énergie et jovialité).

---

[1526] Savary G., op. cit., p. 32.

[1527] C'est-à-dire une « *construction mythique, particulièrement subtile et élaborée, [qui] est assurément l'un des traits saillants du chabanisme municipal, véritable suzeraineté républicaine* », op. cit., p. 40.

[1528] « *Peu d'hommes et de femmes auront eu la faveur de pouvoir décrypter ce qui chez lui, dans sa trajectoire personnelle, dans sa manière d'être, dans ses prises de position, dans son style de gestion et de gouvernement local, procédait d'une réelle authenticité et se distinguait d'un jeu de rôles servi par une maîtrise et un talent hors du commun* », op. cit., p. 255.

[1529] Collovald A., « Jacques Chirac : un leader sans ressources », in *RFSP* vol. 40, n° 6, 1990, pp. 880-901.

[1530] Op. cit., p. 898.

[1531] « *(…) Celle d'un champion dont les qualités sont politiques d'abord : vainqueur aux élections ou du moins paré de tous les atouts pour y réussir, militant sans relâche, travaillant son terrain et se dépensant sans compter, orateur inépuisable, il tient 36 réunions dans 36 lieux à la fois* », op. cit.

[1532] Op. cit., p. 899.

[1533] Dogan M., « « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers », p. 171, in Offerlé M., *La profession politique*, op. cit.

[1534] A propos de son père, Claude Chirac souligne la dimension du Janus en Jacques Chirac : « *C'est une énigme. Mais en fait, moi je ne suis pas capable de vous dire qui c'est fondamentalement* », in *Le clan Chirac*, documentaire de Pierre Hurel, diffusé le 26 février 2013 sur France 2.

[1535] Son charisme ne possédait pas la même évidence dans les années 1970. Un document de l'ambassade des Etats-Unis datant de 1974, décrit celui qui est alors Premier ministre : « *Dans certains milieux proches du gouvernement, on l'appelle le « Bulldozer » (c'est le surnom que lui donnerait, dit-on, Pompidou) en raison de sa combativité. (…) Son langage politique et son style de négociation sont inspirés de la manière américaine : il est dur, froid, direct, franc et a tendance à s'écarter des procédures normales des ministères pour rechercher un soutien populaire aux mesures qu'il veut faire adopter. C'est un jeune et brillant technocrate auquel il manque le sens du contact humain* », publié par *Jeune Afrique* n° 2366, 14-20 mai 2006, pp. 30-31.

Dans les réunions du RPR, il aime faire irruption, « *forçant tous les membres à interrompre leurs activités et à diriger leur attention vers lui* »[1536]. Ses arrivées se déroulent avec solennité et ostentation[1537]. Un proche collaborateur pendant trente ans, Jean-François Probst, a décrit les manifestations de l'énergie du leader[1538].

Dans un autre registre, l'ex-maire de Montpellier et président du Conseil régional de Languedoc-Roussillon, Georges Frêche, mobilise d'importantes ressources personnelles (connaissances historiques, art oratoire, capacités de séduction et de persuasion) qu'il sait mettre en scène en fonction des logiques de situation. Non seulement, il incarne l'élu capable de gérer les dossiers techniques et administratifs, travaillant dix-douze heures par jour dans son bureau, mais il maîtrise aussi les phases du jeu de la séduction. Ainsi, il se met en scène lors de la rencontre de nouveaux personnages dans son aire d'influence ; il joue sur l'humour voire sur la provocation pour séduire l'assistance quelque soient les circonstances[1539].

A l'inverse des leaders en mesure de mobiliser d'importantes ressources politiques de charisme, la « difficile notabilisation de Martine Aubry à Lille »[1540] illustre que les ressources personnelles interfèrent davantage dans le jeu politique local, notamment dans la relation à la population et aux autres élus locaux, que dans d'autres cercles de pouvoir plus élevés, au niveau ministériel par exemple. L'ancien Premier ministre Pierre Mauroy, maire de Lille (1973-2001) et notable du Nord, précise qu'« *Un ministre est au sommet de la pyramide. Un maire, lui, doit être au centre d'un cercle* »[1541]. En effet, le charisme intervient notamment dans le rôle d'arbitrage des questions locales et dans la capacité à obtenir un consensus. Or, il s'agit, pour Rémi Lefebvre, « *d'autant de qualités, perçues souvent comme relevant de la personnalité individuelle, qui sont en fait le résultat d'un apprentissage social et qui semblent encore faire défaut à Martine Aubry* ». Le politologue cite un ancien membre du cabinet du maire jugeant qu'« *Elle est peu conciliante, rigide, dogmatique, autoritaire* »[1542]. Malgré d'évidentes capacités de travail, la mise en scène du « travail du terrain » de Martine Aubry s'est avérée laborieuse dans des terres pourtant historiquement acquises aux représentants du

[1536] Schonfeld W. R., op. cit., p. 47.

[1537] « *Alors qu'il se dirige vers le podium, [il] est généralement accompagné d'applaudissements nourris ; il fait signe à certains « compagnons » et s'arrête pour saluer ceux qui se trouvent sur son passage ; poignées de main, accolades, et embrassades sur les deux joues pour quelques militantes* », Probst J.-F., op. cit., p. 30.

[1538] « *Chirac se nourrit constamment d'un mouvement. (…) Livré à lui-même, il manque de l'impulsion nécessaire à la poursuite de son action et il tourne à vide. Il se dégage quelque chose d'électrique devant Chirac. Cet homme sécrète une énergie anormale, extraordinaire au sens étymologique du terme. S'il ne travaille pas, il somnole ou dort*. (…) *Son sourire déride les gens coincés et ceux qui lui en veulent. Il espère toujours se rattraper, je crois qu'il sait qu'il peut user et abuser de son pouvoir de séduction. Dans son entourage, beaucoup de proches sont, de fait, sentimentalement amoureux de Jacques Chirac. Il fait naître du féminin dans leur comportement* ». Il le présente également comme un « *double estomac* » ou comme « *le Johnny Hallyday de la politique* ». Probst J.-F., *Chirac, mon ami de trente ans*, Paris, Denoël, 2007, p. 24 et 32.

[1539] Enquête du journaliste Karim Maoudj, *Georges Frêche. Grandes heures et décadence*, Paris, Les Editions de Paris, 2007, 193 p. Voir également le film-documentaire d'Yves Jeuland, *Le Président*, 2010.

[1540] Lefebvre Remi, « La difficile notabilisation de Martine Aubry à Lille », in *Politix* vol. 17 n° 65, 2004, pp. 119-146.

[1541] Cité par R. Lefebvre, pp. 130-131.

[1542] Op. cit., p. 131.

Parti socialiste auquel elle appartient[1543]. Le déficit de ressources personnelles, malgré des capacités de travail, ne favorise pas le développement d'une ressource politique du charisme, qui n'est pas nécessairement héréditaire dans le cas de cette « héritière politique »[1544].

De l'étude des leaders politiques dits « charismatiques », deux éléments sont mis en évidence. D'une part, la combinaison des signes d'autorité et de jovialité dans les comportements non-verbaux constitue une ressource politique mobilisée par les leaders et notables les plus puissants, en fonction de situations de pouvoir, d'orientations idéologiques et des styles différents. Les « fauves politiques » empruntent « *à l'universelle loi d'airain du souverain, énoncée il y a bien longtemps par Machiavel : « Chacun voit ce que tu parais, peu perçoivent ce que tu es* »[1545]. D'autre part, la mise en scène des ressources personnelles du leader permet la transformation de capacités personnelles en ressources symboliques sujettes à diverses interprétations, mais qui renforcent *in fine* la notoriété du leader. L'ensemble des facteurs d'identification du charisme, c'est-à-dire la propension à la théâtralisation, l'art oratoire, l'humour, ainsi que les capacités de travail et à vivre pour la politique renforcent le charisme du leadership politique de Gaston Flosse.

Si la mise en scène du charisme intervient dans la légitimation du leadership de l'élu, la formation d'une autorité politique tutélaire est consolidée et perpétuée par la mobilisation de représentations et de symboles politiques de personnalisation du pouvoir.

[1543] Op. cit., p. 133.

[1544] Cf. Bantiny L., Baubérot A. (dir.), *Hériter en politique. Filiations, générations et transmissions politiques (Allemagne, France et Italie, XIX*$^{ème}$ *–XXI*$^{ème}$ *siècle)*, Paris, Presses de Sc-Po, 2011.

[1545] In Savary G., op. cit., p.53.

# *Section 2 : Représentations et symboles politiques*

L'usage d'un type de discours et de symboles politiques vise à légitimer l'entreprise et le leadership politiques de Gaston Flosse. La politisation du récit identitaire s'appuie sur l'utilisation à des fins politiques de symboles culturels et politiques, de symboles de la personnalisation du pouvoir autonome et de ressources symboliques « traditionnelles ».

## § 1 La politisation du récit identitaire

La définition et la diffusion d'un « récit » par le leader constitue un atout de longévité politique. La mobilisation de cette ressource politique contribue au processus de « réécriture de soi » à l'œuvre en milieu postcolonial[1546]. Le « renouveau culturel » qui scande la société polynésienne est en même temps modelé et utilisé par les leaders, qui n'hésitent à mobiliser les symboles identitaires à des fins électorales.

Le politique est affaire de légitimité, « *c'est-à-dire de croyances et de mémoires validées, en d'autres termes de symboles* »[1547]. La portée des symboles politiques comprend une dimension idéologique, ainsi qu'un large éventail de significations qui peuvent « faire système » dans les représentations des citoyens[1548]. Les représentations ou imaginaires politiques permettent donc de saisir les idéologies de l'espace sociopolitique[1549]. La compréhension des éléments idéologiques qui traversent la société polynésienne est facilitée par l'analyse des symboles et des représentations politiques, qui expriment les interactions entre gouvernant et gouvernés, ainsiq que le degré de légitimité du leader.

Le processus d'autonomisation du pouvoir local s'effectue sous le leadership de Gaston Flosse, qui cristallise la dynamique d'autonomie autour de symboles politiques. Avec

---

[1546] Voir Mbembé Achille, *De la post-colonie : essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000, 293 p.

[1547] Sfez L., *La symbolique politique*, Paris, PUF, 1988, p. 3.

[1548] Laburthe-Tolra P., Warnier J.-P., *Ethnologie, Anthropologie*, Paris, Quadrige, PUF, 2003, pp. 159-160.

[1549] « *Ordonnées entre elles, ces significations forment une vision de monde plus ou moins cohérente, une idéologie (…), [c'est-à-dire] l'ensemble des idées et valeurs qui informent l'ethos (climat éthique) d'une société ou d'un groupe* ». De façon sous-jacente, les groupes dominant tendent à adopter une « idéologie justificatrice », alors que les dominés développent une « idéologie contestataire ou utopique ». Le sociologue Alain Babadzan remarque que les producteurs symboliques (artistes de variété, poètes, romanciers locaux, artistes plasticiens néo-traditionnels) sont souvent célébrés par les anthropologues comme interprètes de leur tradition culturelle, comme des artistes romantiques. Toutefois, des prises de position « idéologiques » s'expliquent aussi par la concurrence entre les agents, « *dont les prises de position respectives (pour les uns, sur les catégories religieuses et la pastorale ; pour les autres, sur la définition à donner à la nation, à la tradition, à l'identité nationale, au développement, à l'occidentalisation et à la démocratie) ne peuvent s'expliquer sans être rapportées à la position occupée au sein des espaces sociaux par les différents agents, ainsi qu'à la formation, aux caractéristiques sociales et à la trajectoire qui leur ont permis de l'occuper* », in Babadzan A., op. cit., p. 32.

le *Tahoeraa Huiraatira* et les réseaux qui le soutiennent, il développe une politique d'émancipation institutionnelle et administrative, qui passe par la mise en perspective de *référentiels*[1550], de repères, d'objectifs et de vision de ce que pourrait être la Polynésie en construction. Le récit culturel et identitaire apparaît comme une ressource incontournable, afin que les changements politiques ne se traduisent pas uniquement sur un plan juridique et institutionnel. Le leader cherche plutôt à ce que l'évolution du pouvoir local « fasse sens » dans la « matrice cognitive » de la population, selon le vocabulaire des politiques publiques[1551]. La construction du pouvoir local peut ainsi être entrevue comme la mise en œuvre d'une politique publique par les autorités territoriales et étatiques.

L'édification institutionnelle d'un nouveau pouvoir autonome s'accompagne d'une appropriation du système politique local par Gaston Flosse. Il dispose d'une matrice de ressources qui le place en situation avantageuse (en matière de connaissances des institutions et des rouages politiques) pour définir et diffuser un récit politique qu'il impose comme un référentiel, visant à habiter les imaginaires des autres élus et des concitoyens[1552]. Le discours de l'émancipation autonomiste dans le cadre de la République, défendu par Flosse et le *Tahoeraa*, s'oppose au discours indépendantiste de la volonté de décolonisation. C'est-à-dire que la production de discours et d'images par le leader, dans toutes les circonstances auxquelles il se trouve confronté, nourrit des actions et des représentations politiques inscrites dans la recherche d'un projet commun autour de l'entrepreneur politique, mué dans ce cas en entrepreneur identitaire. Toutes les opportunités d'expression sont l'occasion de véhiculer un *récit programmatique*, en diffusant les symboles du processus d'affirmation identitaire. De fait, il ne s'agit pas d'isoler l'étude des champs d'expression du leader, parce que les jeux du symbolique et du médiatique s'entrechoquent et coexistent. Le processus de la symbolique politique est « *un tout indissociable d'images et d'actions : une dynamique à deux pôles, un pôle imagier, un pôle opérationnel. Opposés, ils se nourrissent l'un l'autre* »[1553].

Par ailleurs, la mobilisation de symboles qui exprimeraient une « nouvelle identité » polynésienne constitue une réponse à une perte de repères en Polynésie, à la suite de la modernisation et de l'urbanisation rapides entraînées par l'afflux massif de militaires et de capitaux de la métropole. L'aspiration autonomiste, voire nationaliste, situe la symbolique politique comme un remède, un placebo aux maux structurels. Ainsi, le nouveau récit

---

[1550] Cf. article de P. Muller, in *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences-Po, 2010, pp. 555-562.

[1551] « *La structure cognitive d'une politique publique n'est pas « métaphysique », une sorte d'entité flottant librement, mais le produit concret d'un processus politique au sein duquel les acteurs concernés fournissent et diffusent interprétations, récits et paradigmes. Dans ce processus même, les acteurs peuvent dès lors utiliser la connaissance comme ressource. (…) En définitive, il y a donc interaction entre l'agent et la structure* », in Radaelli C. M., « Logiques de pouvoir et *récits* dans les politiques publiques de l'Union européenne », in *RFSP* vol. 50 n° 2, p. 256.

[1552] Selon Emery Roe (1994), « *moins incantatoires et normatifs que l'idéologie, les récits de politique publique reposent sur des scénarios qui ont moins pour objet de dire ce qui devrait arriver, que ce qui va arriver (…). Même lorsque leur véracité est en question, ces récits sont, de manière explicite, plus programmatiques que les mythes, et ont pour objectif que leur récepteur les intériorise et en fasse quelque chose* », cité par Radaelli, op. cit., p. 257.

[1553] Sfez L., op. cit., pp. 5-6.

« national » du « pays » passe par l'étatisation des termes institutionnels, dans le but de donner à la Polynésie française les apparats d'un pays voire d'un Etat, plutôt que ceux d'une collectivité territoriale parmi les autres dans la République. Entre 1977 et 2004, les statuts successifs ont modifié la sémantique relative à ses institutions. Le « président du gouvernement » de la Polynésie française devient le « président de la Polynésie française » en 2004. Puis, avec l'effacement du terme de « territoire »[1554] au profit de celui de « pays »[1555], le leader devient « le président du pays ». Les « conseillers du gouvernement » deviennent des « ministres »[1556], « s'administrer » devient « se gouverner », les « conseillers territoriaux » se muent en « représentants » à « l'assemblée de la Polynésie française » et non plus à « l'assemblée territoriale »[1557], alors que Gaston Flosse souhaitait le terme de « députés »[1558].

Ces changements symboliques reflètent une part de transfert de pouvoirs de l'Etat vers une nouvelle entité politique : s'agit-il pour autant d'un processus de formation d'un Etat polynésien au sens de John Lonsdale et de Bruce Berman[1559], qui ont distingué les processus de construction et de formation de l'Etat ? La construction de l'Etat renvoie à *« un effort conscient pour créer un appareil de contrôle* »[1560], alors que la formation de l'Etat correspond à un « *processus historique en grande partie inconscient et contradictoire de conflits, de négociations et de compromis entre différents groupes, dont les actes et les échanges motivés par l'intérêt constituent la vulgarisation du pouvoir* »[1561]. La construction institutionnelle d'un pouvoir autonome aux côtés de l'Etat peut-elle être explorée comme une volonté délibérée de création d'un Etat indépendant ? En revanche, le processus de formation de l'Etat semble pertinent pour le cas de la Polynésie, toutes proportions gardées, car le système « inconscient » de cooptation des élites, mais aussi le mimétisme institutionnel, comportent une dimension symbolique relative aux apparats étatiques (ministères, drapeau, hymne) dans la formation d'une « *communauté imaginée* »[1562]. Le récit autonomiste repose sur une sémantique institutionnelle qui met en évidence des transformations politiques importantes,

---

[1554] Selon le juriste Alain Moyrand, « *Cela permet de mieux asseoir la personnalité de la Polynésie comme entité politique ; le terme de « Territoire » rappelle que les institutions sont celles d'une simple collectivité territoriale* », in *Les institutions de la Polynésie française*, CTRDP, Min. de l'Education, Papeete, 2003, p. 37.

[1555] En 2004, le Conseil constitutionnel considère que la dénomination de « pays d'Outre-mer » concernant la Polynésie française « *n'emporte aucun effet de droit* ». Le rapporteur de la commission des lois à l'Assemblée nationale, Jérôme Bignon, parle d'une « *simple dénomination* ». Cf. rapport n° 1336, Statut d'autonomie de la Polynésie française, Assemblée nationale, janvier 2004, p. 36.

[1556] C'était déjà le cas à la suite de la loi-cadre Defferre mise en vigueur en 1957.

[1557] Cf. Al Wardi S., *Les dérives*…, op. cit., pp. 44-51.

[1558] *Les Nouvelles*, 13 mars 2004. Selon G. Flosse, « *Nous pouvons accepter de renoncer à certains termes s'ils apparaissent trop provocateurs à quelques parlementaires centralisateurs et jacobins, mais je n'accepterai pas de formulations qui n'offriraient pas à notre futur statut la clarté et la sécurité juridique nécessaires* », in *Les Nouvelles*, 20 septembre 2002.

[1559] Cf. Berman B., Lonsdale J., *Unhappy valley. Conflict in Kenya and Africa. Book one: State and class*, Londres, James Currey, 1992.

[1560] "*State-building as a conscious effort at creating an apparatus of control*", op. cit., p. 5.

[1561] "*State-formation as an historical process whose outcome in a largely unconscious and contradictory process of conflicts, negotiations and compromises between diverse groups whose self-serving actions and tradeoffs constitute the "vulgarisation" of power*", op. cit.

[1562] Selon la formule de Benedict Anderson, qui reprend Max Weber sans le citer.

c'est-à-dire l'amorce d'un processus d'étatisation, communément accepté par une large majorité des notables politiques. Par contre, d'autres symboles plus formels, qui font moins consensus dans la société, traduisent davantage la personnalisation du pouvoir. Autrement dit, le fait d'avoir un drapeau ou un hymne rentre dans un processus de formation d'une entité étatique, alors que le contenu des symboles appartient à la domination politique imposée par le leadership du président Flosse. Par exemple, le remplacement du nom de la Polynésie française par « *Tahiti Nui* » représente une démarche qui n'entraîne pas une adhésion « nationale » dans l'ensemble des archipels, dont certains (les Marquises notamment) se sentent « colonisés » par Tahiti. Mais, pour parachever la dynamique d'étatisation amorcée sur le plan institutionnel, le recours à un discours d'affirmation identitaire, même en folklorisant la culture, s'avère nécessaire pour cimenter le processus de formation de la nouvelle entité politique autour du président Flosse, qui monopolise le pouvoir local en réduisant les alternatives possibles à son leadership. Le subtil équilibre dans le récit politique, entre, d'une part, l'affirmation d'un pouvoir local qui se voudrait national, et d'autre part, l'argumentation stratégique du « bouclier » Flosse « rempart contre l'indépendance », fait appel à des variantes du discours dans la trame du récit flossien.

La marche vers le progrès matériel et le *développement*, permis principalement par la rente, nécessite une adhésion populaire. La connaissance de l'espace sociopolitique permet à Gaston Flosse de mettre en avant les nouveaux symboles de la Polynésie, tout en proposant un *récit* qui tente d'allier un discours de la compétence et un discours identitaire à connotation nationaliste pour cimenter les aspirations éparses de la population. La dimension culturelle ou identitaire du discours « fait sens » en Polynésie française[1563]. Gaston Flosse use donc de cette corde pour appuyer ou nuancer le récit d'un *pays* qu'il voudrait voir devenir *Tahiti Nui*.

Le *récit* de Gaston Flosse à propos de la Polynésie française dépasse le seul champ médiatique de l'action politique[1564]. Il s'inscrit dans une conception des rapports avec la France qui véhicule une « double idée nationale ». Le discours « *ma'ohi* », défendu par ses adversaires indépendantistes, nourrit l'invention et l'instrumentalisation d'une idée ethno-nationale. Il ne s'agit toutefois pas totalement d'un processus de « ré-invention de la tradition », car la « tradition »[1565] ou la « coutume »[1566] ne possèdent pas l'enracinement

[1563] Voir les travaux de B. Saura sur la question. En particulier, *Tahiti Maohi*…, op. cit.

[1564] La ressource politique du récit dépasse le seul cadre du *storytelling*, qui n'est d'ailleurs pas ans évoquer la théâtralisation politique déjà mentionnée. Outil de la publicité et du marketing, le recours au *storytelling*, mobilisé lors des dernières campagnes électorales en France, vise à « *Appliquer les lois du cinéma à la politique et faire de la politique un spectacle* », selon le chercheur Christian Salmon : « *Les nouvelles techniques de pouvoir ont un caractère mobilisateur et requièrent le maintien d'un état d'alarme permanent, c'est-à-dire un usage stratégique des mécanismes de captation de l'attention utilisés par le roman et le cinéma : le découpage de l'action en séquences, les effets de surprise, le suspense, afin de mettre en place de véritables « engrenages » narratifs* ». Par conséquent, cette technique de pouvoir requiert une « compétence narrative » de la part du leader. Elle nécessite une « bonne histoire » et un « bon acteur ». Cf. Salmon C., *Storytelling, la machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*, La Découverte, 2007 ; « Les risques de la Sarkocaïne », *Le Monde*, 3 avril 2010.

[1565] Cf. Wittersheim E., Hamelin C. (Dirs.), *La tradition et l'Etat*, Paris, L'Harmattan, 2002, 245 p.

[1566] Cf. De Deckker P., « La bataille de la coutume et ses enjeux pour le Pacifique Sud », in *La nouvelle revue du Pacifique*, vol. 1, n° 1, décembre 2000, pp. 63-71.

social ni l'ampleur spirituelle qu'elle possède dans d'autres territoires océaniens[1567], notamment (mais pas seulement) du fait de l'histoire religieuse et coloniale de la Polynésie française. Ainsi, dans de nombreux Etats océaniens, la coutume est devenue une « idéologie d'Etat » [1568], puis une « loi de l'Etat », tout en demeurant une « *source d'inspirations sociopolitique, culturelle et religieuse* »[1569]. Le contexte historique et institutionnel français ne permet pas la « constitutionnalisation » de ce type de conception peu aisée à définir, à l'exception notable des derniers rois polynésiens de la République à Wallis-et-Futuna[1570].

De fait, la diversité des trajectoires historiques et des systèmes politiques en Océanie font qu'en Polynésie française, les traditions culturelles ne possèdent pas l'importance coutumière qu'elles peuvent revêtir au Vanuatu ou aux Samoa[1571]. Il semble qu'une distinction s'opère entre les degrés de sacralisation de la tradition, c'est-à-dire qu'en Polynésie française la coutume ou la tradition ne régissent pas l'ordre politique[1572] comme au royaume de Tonga, ce ne qui ne veut cependant pas dire qu'elles soient complètement effacées des imaginaires et des mémoires des Polynésiens. A Tahiti, à défaut de pouvoir revendiquer un retour à la coutume, la dimension identitaire a été particulièrement exacerbée par les leaders politiques et les « producteurs symboliques » (Bourdieu)[1573]. Dans un diagnostic général sur les élites postcoloniales océaniennes, il relève le caractère instrumental de la mobilisation identitaire à des fins politiques et économiques[1574].

---

[1567] La Coutume représente un principe constitutionnel dans les textes fondamentaux organisant l'Etat en Océanie. Il en est de même pour la religion chrétienne (« héritage sacré » dans le préambule de la Constitution de la République des Samoa occidentales de 1960). Op. cit., p. 65.

[1568] Le professeur de Deckker avait décelé les enjeux modernes d'une coutume devenue « *l'instrument par lequel la nouvelle élite manipule de façon consensuelle les différentes composantes du pays pour assurer, d'une part, l'assise de son pouvoir politique et garantir, d'autre part, la cohésion nécessaire à l'émergence de l'Etat* (…). *La coutume n'est plus le moteur de la dynamique du peuple, elle n'est plus le fruit de l'opinio juris et des pratiques quotidiennes répétées, la coutume n'est plus le reflet d'un modus vivendi, on la fige, on l'assimile à la tradition et on nie son essence afin de véhiculer les nouvelles dynamiques voulues par les élites* », op. cit., p. 67.

[1569] Op. cit.

[1570] Lire les articles de Marc Soulé « Relations coutume, État, Église à Wallis et Futuna » et de Jean-Marc Regnault « Vers la rupture des équilibres entre coutume, Etat, Eglise ? », in Baubérot J., Regnault J.-M. (dir.), *Les relations Eglises/autorités* Outre-mer, *de 1945 à nos jours*, Paris, Les Indes savantes, 2008, 219 p.

[1571] L'hétérogénéité des situations postcoloniales en Océanie fait que le rôle de la coutume dans l'ordre politique possède des réalités et des acceptations diverses. L'excès de rejet de la modernité ou du métissage entraîne des configurations d'affirmation de soi au XXI$^{ème}$ siècle quelquefois difficiles à concilier avec les traditions et les modes de vie précoloniaux. Une étude du sociologue Toon Van Meijl montre que les jeunes Maori en Nouvelle-Zélande ne se reconnaissent pas dans le modèle idéal inculqué : « *Confronté au modèle inatteignable d'une maoritude intemporelle et idyllique, les jeunes en conçoivent une culpabilité et un profond malaise qui ne font que renforcer leur échec scolaire, et les enfoncer toujours davantage dans la marginalité et l'exclusion* », p. 10, in Babadzan A., op. cit.

[1572] Malgré les tentatives de certains groupes se réclamant d'ascendance royale, par exemple l'auto-proclamation des *Pakumotu* (cf. conclusion).

[1573] A. Babadzan explique que « (…) *la sacralisation des cultures et des identités apparaît de plus en plus clairement comme un des outils privilégiés de la légitimation moderne de la domination politique* ». Op. cit., p. 33.

[1574] « *S'il est en effet parfois abusif (ou prématuré) de parler d'une « bourgeoisie nationale » à propos de certaines sociétés du Pacifique insulaire, encore ne faut-il pas oublier que l'accès aux leviers de commande de l'Etat postcolonial confère à ses détenteurs la possibilité de contrôler une bonne partie des ressources économiques disponibles. En affirmant leur authenticité culturelle, en se présentant comme les porte-parole les*

Néanmoins, la capacité de certains notables à se positionner à l'interface des univers polynésien et occidental n'empêche pas un processus de réactivation identitaire, qui s'inscrit en apparence dans un plus vaste mouvement de conscience d'appartenance à une grande famille exprimant une fraternité océanienne. La dynamique de *réappropriation de soi* dans l'espace océanien dépasse la diversité des modèles stratégiques et des instrumentalisations politiques des acteurs sociopolitiques[1575]. Mais ce double mouvement s'auto-alimente. La *redécouverte de soi* implique de repenser la nouvelle société polynésienne, ce dont les leaders s'évertuent à limiter ou à amplifier la fréquence en fonction de leurs stratégies politiques personnelles ou collectives[1576].

L'esquisse d'une diplomatie étatique polynésienne a mis en évidence l'appartenance océanienne du leader lors de son passage au Secrétariat d'État au Pacifique Sud[1577]. Gaston Flosse distribuait des cartes de visite à ses homologues du Pacifique avec la mention « *Honorable Gaston Flosse, President of Tahiti Nui* »[1578]. La recherche de symboles qui « re-traditionnalisent » la perception du territoire polynésien dans la région est accompagnée par une autre recherche, dans l'espace local, de symboles qui transcrivent politiquement l'évolution de la société polynésienne. Ainsi, en-dehors de leur portée électorale, la mobilisation des ressources symboliques vise à « recréer *des formes de solidarité et d'identification collective* »[1579]. A la fin des années 1970, le « *renouveau culturel ma'ohi* », fondé sur une pluralité de facteurs d'émergence de la revendication identitaire *ma'ohi*, participe d'une dynamique dans laquelle le culturel et le politique s'interpénètrent[1580].

Le développement du discours *ma'ohi* traduit une volonté de réappropriation d'une histoire et d'une identité dévalorisées durant la période coloniale et après-guerre. La volonté d'une libre administration, d'une forme de *self-government* sur le plan politique est de plus en plus appuyée par les notables. La résurgence d'une demande d'affirmation identitaire ne laisse pas insensibles les politiciens. Pourtant, « *l'identité ma'ohi se définit essentiellement en opposition aux pratiques et aux valeurs popa'a qui ont longtemps été celles des classes supérieures à Tahiti* »[1581]. Les années 1970-2000 montrent que « *la polynésianité* [devient] *à*

---

*plus inspirés et les plus éclairés de la nation et de sa culture, en déniant leur coupure objective d'avec les populations rurales, les membres de ce groupe parviennent à oblitérer tout ce que leur position actuelle doit à la colonisation, à légitimer au nom de la tradition leur domination au sein de l'Etat moderne, tout en se faisant passer pour les seuls à même d'opérer la synthèse créative entre le meilleur de la tradition (l'ineffable Génie coutumier) et les meilleurs aspects de l'Occident (plus souvent associés à la marchandise et à la technique qu'à la démocratie politique…)* », op. cit., p. 32.

[1575] A. Babadzan note que la tradition devient une forme vide, remplie par le traditionaliste de ce qui lui plaît.

[1576] « *La stratégie est toujours la même : s'opposer à la thèse de la rupture introduite par la modernité dans le rapport à la tradition et à la culture, et placer ainsi les revendications nationalistes dans le droit fil d'une continuité culturelle, une continuité qui n'est autre bien souvent que celle que les acteurs eux-mêmes leur prêtent* », op. cit., p. 29.

[1577] Mrgudovic N., *La France dans le Pacifique Sud…*, op. cit.

[1578] *TPM* n° 153, janvier 2004.

[1579] Babadzan A., op. cit., p. 21.

[1580] Cf. Saura B., *Tahiti Maohi*, op. cit.

[1581] Celentano A. B., « Frontières ethniques et redéfinition du cadre politique à Tahiti », in *Hermès* n° 32-33, « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », 2002, p. 369.

*la fois un label culturel et une bannière politique* »[1582]. La reconnaissance de la légitimité de la culture populaire traditionnelle ne serait pas l'œuvre d'un mouvement spontané de l'opinion publique, mais plutôt l'œuvre des élites locales au pouvoir, qui ont déplacé les « *frontières ethniques* » : « *Pour attirer l'électorat polynésien, masse hétérogène largement majoritaire, peu réceptive aux discours idéologiques abstraits, les différents acteurs politiques en appellent tous à des valeurs, à des pratiques, à une mémoire commune au « peuple ma'ohi » dont la représentation idéalisée tranche avec la réalité* »[1583]. L'instrumentalisation de représentations nouvelles du peuple polynésien montre l'appropriation et la réactualisation d'une opposition entre une « élite » maîtrisant davantage les codes socioculturels occidentaux et polynésiens, et ceux qui seraient les vrais « *Maohi* ». Ce constat s'avère tranchant : « (…) *la « nation ma'ohi », impalpable en tant que telle, n'existe et ne prend corps qu'en tant qu'enjeu symbolique de luttes dans le champ du pouvoir politique* »[1584]. Dans une tentative de synthèse des travaux sur le sujet, Patrick Cerf rappelle à son tour la dimension instrumentale d'une telle construction identitaire[1585]. Bruno Saura nuance cette analyse en voyant dans ces dynamiques sociopolitiques une double approche de l'identité culturelle[1586]. L'oscillation entre ces deux pôles montre de façon pertinente les ambiguïtés qui traversent la société polynésienne. A partir des années 1970, une prise de conscience identitaire s'opère sous la houlette de quelques « entrepreneurs identitaires »[1587].

Dans le champ politique, la stratégie d'appropriation de la revendication culturelle *ma'ohi* précède la conversion autonomiste de Gaston Flosse opérée quelques mois plus tard. La mise en œuvre de cette stratégie peut être décelée lors du IV$^{ème}$ congrès du parti orange, les 6 et 7 mai 1977, qui propose alors un « *Contrat d'actions économique, social et culturel* ». Le *Tahoeraa Huiraatira* se drape de symboles polynésiens (régime de bananes *fe'i* sur l'emblème du parti) qui renforcent le caractère rassembleur de son président, dont l'image correspond dans l'opinion publique à cette période à « *l'homme de la France* »[1588] : Gaston Flosse « *eut rapidement besoin de renforcer sa « polynésianité » pour mieux asseoir sa légitimité et se démarquer d'une trop grande collaboration avec la France et les Français* »[1589]. Conscient de la nécessité d'élargir son électorat et son influence dans l'espace sociopolitique, Gaston Flosse oriente la direction du parti dans un tournant stratégique majeur

[1582] Op. cit., p. 368.

[1583] Op. cit., p. 373.

[1584] Op. cit., p. 371. Sur ce sujet, voir aussi l'article de Karen Stevenson, « Politicization of *La Culture Ma'ohi* : The Creation of Tahitian Cultural Identity », in *Pacific Studies* vol. 15, n° 4, December 1991.

[1585] « *Bien que les différences entre les deux groupes ethnoculturels ma'ohi et demi soient objectivement évidentes sur les plans culturel, économique et social, « les Polynésiens "de base" servent à la fois de référence et de caution » (Wolton) mais « sont en réalité le plus souvent au bas de la hiérarchie sociale et se taisent » (Wolton), alors que « Les élites, essentiellement demies, se servent de la catégorie ma'ohi pour construire un Etat national dont elles seraient les principales bénéficiaires » (Celentano)* », in Cerf P., op. cit., p. 350.

[1586] Les représentations populaires et intellectuelles des Tahitiens oscillent entre deux pôles qui peuvent se rejoindre : le pôle « *des représentations et théories de l'identité dite ma'ohi, liée à un groupe ethnique défini pour partie par la question de l'origine* », et le pôle « *d'un discours pluriethnique à l'aide du terme « polynésien », fondé sur une volonté de participation de type totalement constructiviste* ». Saura B., *Tahiti Maohi*, op. cit.

[1587] Le chanteur Bobby, le théologien Dura Raapoto, le poète Henri Hiro, etc. Cf. Saura B., op. cit.

[1588] Cf. Saura B., *Tahitiens, Français. Leurs représentations…*, op. cit.

[1589] Cerf P., op. cit., p. 351.

au début des années 1980 : la revendication d'une identité culturelle polynésienne propre, à un moment où les changements démographiques et sociaux entraînent l'accroissement du corps électoral. Gaston Flosse refonde un mouvement visant un large rassemblement d'électeurs de toutes les catégories sociales. Il devient politiquement nécessaire de former une nouvelle image du leader et de nouveaux imaginaires d'un parti, qui serait lui aussi le défenseur de la cause *ma'ohi*. La conquête du pouvoir local offre de nouveaux outils au leader, notamment des ressources financières territoriales, qui lui permettent d'arpenter les îles en généreux donateur tout en se présentant « *comme l'acteur principal du renouveau culturel* »[1590]. Toutefois, il défend une position mesurée sur l'emploi de la langue tahitienne[1591].

En outre, l'articulation des manifestations culturelles avec les nécessités des enjeux de l'industrie touristique entraîne la mise sous silence de certains aspects de la culture *ma'ohi*[1592]. Malgré tout, les évènements et les célébrations, les fêtes culturelles ou sportives procurent autant d'opportunités au leader pour délivrer un récit de la société polynésienne.

Un exemple très intéressant de « *ma'ohi*sation » de la figure politique et du parti de Gaston Flosse est fourni par l'historien Yves Leloup[1593], qui a mis en lumière le processus d'instrumentalisation culturelle du *va'a* (pirogue) pour la constitution d'une identité polynésienne correspondant aux aspirations politiques autonomistes[1594]. La pirogue cristallise à la fois « *la quête identitaire de la communauté ma'ohi* » et les « *aspirations politiques nationalistes et autonomistes* ». Selon Louis Maiotui, vice-président de la Fédération tahitienne de *va'a*, Gaston Flosse a « *très rapidement saisi l'intérêt du va'a pour la constitution d'une identité polynésienne* »[1595]. Le travail de recherche relatif à l'histoire des courses de pirogues montre savamment les liens entre le renouveau culturel *ma'ohi* cristallisé par l'engouement pour la pirogue, et l'instrumentalisation politique qui en est faite dans les

---

[1590] Op. cit., p. 354.

[1591] Dans le document-programme publié en 1982 par le *Tahoeraa*, il est écrit que la langue *maohi* est à développer en parallèle avec le français, et non en concurrence : « la *langue tahitienne n'est parlée qu'en Polynésie et n'a aucune audience à l'extérieur, dans le monde. Peut-on imposer à nos enfants un tel ghetto linguistique et culturel ?* », in *Mieux gérer la Polynésie*, op. cit.

[1592] « *L'appel à la tradition ancestrale n'avait en effet sûrement pas le même sens pour les hérauts de la culture ma'ohi et pour les promoteurs de spectacles folkloriques à vocation touristique* », op. cit. Edgar Morin a d'ailleurs montré à propos de la réinvention des traditions bretonnes que « *c'est parce que le passé est bien mort qu'il ressuscite esthétiquement* », cité p. 16 in Babadzan A., op. cit.

[1593] Voir sa thèse *Histoire des courses de pirogues polynésiennes. De l'acculturation sportive occidentale à la ré-appropriation identitaire maohi (XIXe-XXe siècles)*, sous la direction de J.-M. Regnault et Thierry Terret, Université de la Polynésie française, 2 volumes, 2007.

[1594] « Pratique sportive et instrumentation identitaire, le modelage d'une image par le pouvoir politique », op. cit.

[1595] Pourtant, dès les années 1970, G. Flosse avait fait la remarque suivante à Tutaha Salmon, promoteur passionné de la pirogue, et néanmoins ancien membre du *Tahoeraa*, maire de Tautira et député (1982-1986) : « *mais tu perds ton temps avec la pirogue, occupe toi plutôt de la politique !* », selon Mme Clémentine Salmon. L'effervescence pour la pirogue, suscitée en 1975 par les résultats des piroguiers tahitiens à *Hawaii*, amènent T. Salmon, président de la Ligue des piroguiers (passée de sept à trente clubs en une année), à demander une subvention au Territoire. Elle est refusée par l'autonomiste Sanford, conseiller du gouvernement chargé des Sports. Pour Mme Salmon, « *ces refus de subvention sont très symptomatiques des problèmes d'appartenance politique à Tahiti. Même si Sanford et mon mari étaient amis, il demeurait une rivalité politique réelle* », op. cit.

années 1980. Gaston Flosse mobilise l'image de la pirogue au service d'une politique culturelle (Leloup), même s'il s'agit davantage d'un discours à connotation nationale[1596] que d'un « discours culturel » (Saura). Le constat établi par le sociologue est cinglant sur le consensus minimal proposé par le *Tahoeraa* : « *(…) Pendant vingt ou trente ans, les actions qui ont été menées par le Tahoeraa (…) dans le domaine de la culture ne sont pas très signifiantes (…).* J*e ne pense pas qu'ils aient un vrai discours culturel. S'ils ont eu un discours nationaliste, un double nationalisme, là c'est sûr, avec des éléments culturels "notre pays, notre culture"* »[1597].

La mobilisation politique de symboles dans le cadre partisan et surtout dans le cadre du pouvoir local, traduit effectivement une « politisation de la culture ». D'ailleurs, le renouveau des pratiques sportives dans les DOM-TOM au sortir de la Deuxième Guerre mondiale traduit des pratiques identitaires exprimées par le sport[1598]. La promotion des courses de pirogue suscite un tel engouement dans la société polynésienne, que l'invention d'une tradition (et non la réinvention d'une tradition préexistante) peut être considérée comme un « *travestissement des faits historiques* » (Leloup), mais aussi comme une participation au renouveau culturel *ma'ohi*. L'association du leader à l'image de la pirogue accroît sa notoriété, tout en mettant en valeur son intérêt pour la culture polynésienne. L'invention d'une tradition sert donc son dessein politique[1599]. Toutefois, cette approche peut être relativisée par la permanence de la place de la pirogue dans la culture polynésienne[1600] (pas nécessairement sous la forme de courses), malgré les tentatives des missionnaires d'écarter les insulaires de cette activité.

L'instrumentalisation politique des courses de pirogue prend des proportions importantes au tournant des années 1980. Les leaders politiques s'adonnent à la surenchère culturaliste. Les autonomistes (nouveaux et anciens) voient dans la promotion de la pirogue un des moyens de tempérer la radicalisation de certains mouvements identitaires (le *Front de Libération de la Polynésie* naît en 1975). Ensuite, l'appropriation des courses de pirogues par

[1596] L'anthropologue Simone Grand constatait, juste avant le *Taui*, que « *D'un côté, il y a les toujours gagnants fustigeant, tout en la célébrant, une culture et une histoire réinventée où ils sont les bienfaiteurs. De l'autre, il y a les éternels perdants, réinventant et célébrant eux aussi une histoire et une culture les confortant dans une amertume de victimes* », in *TPM* n° 157, mai 2004, p. 23.

[1597] Entretien avec l'auteur, op. cit.

[1598] Cf. Combeau-Mari E. (dir.), *Sports et loisirs dans les colonies : XIX^e^-XX^e^ siècles*, Paris, Le Publieur, 2004.

[1599] En effet, la tradition présupposée de courses de pirogue au temps précolonial ne correspond pas tout à fait au modèle de la « réinvention de la tradition » mis en lumière par les historiens Eric Hobsbawm et Terence Ranger. Hobsbawm E., Ranger T. (dir.), *L'invention de la tradition*, Paris, Editions Amsterdam, 2006 [1983], 370 p.

[1600] Les manifestations qui utilisent la pirogue sont nombreuses, en particulier lors des fêtes du *Tiurai*. Le voyageur Jacques Chegaray rapporte les détails des courses de pirogues dans les années 1950, où chaque district présente une pirogue ornée de ses propres couleurs. Il décrit un défilé de pirogues mené par une réplique des pirogues « royales » de guerre. Il mentionne aussi les comptes-rendus des fêtes du 15 août 1870 (la fête du 14 juillet date d'une loi de 1880) publiés dans *Le Messager de Tahiti* : sur les 8 000 habitants de l'île, plus de 2 000 participaient au concours. Op. cit., pp. 121-127. Journaliste à *Témoignage chrétien*, fondateur de *Connaissance du monde*, J. Chegaray (1916-1993) implante le mouvement scout à Tahiti. Cf. *Ma Polynésie de goélette en pirogue*, Paris, Amiot-Dumont, 1952, 259 p. Trente ans après l'instauration du Protectorat, la place de la pirogue dans la société a connu des modifications, mais elle conserve un rôle important dans la société polynésienne.

le pouvoir local répond à son tour à une logique de construction symbolique de l'identité (la pirogue comme emblème), qui illustre une construction identitaire visant à réconcilier l'ensemble des Polynésiens dans un même projet : *Tahiti Nui*. Le pouvoir polynésien encourage donc les courses de pirogues, ce qui lui permet d'intégrer le sillon du renouveau culturel *ma'ohi*, tout en associant le leadership de Gaston Flosse à cette pratique inscrite dans l'histoire des conquérants de l'océan Pacifique. Le thème ancestral de la pirogue est également repris par le pouvoir autonome, en utilisant le nom d'une grande pirogue double, *Hawaiki Nui*[1601]. L'idée d'une course dans les Iles-sous-le-Vent, où le *marae* de Taputapuatea à Raiatea représente un endroit sacré et central de la civilisation polynésienne, germe dans les esprits. Le gouvernement se déploie dès l'année suivante pour mettre en œuvre ce qui deviendra la course du « *Hawaiki Nui Va'a* » [1602]. La création de cette course de pirogues est un grand succès. Elle représente un rendez-vous aujourd'hui incontournable en Polynésie, ainsi que dans le circuit international, car la course est très médiatisée dans le Pacifique. Enfin, l'organisation en 1995 d'une manifestation culturelle internationale (« L'Alliance des peuples polynésiens ») par le ministère de la Culture du Territoire, permet au président Flosse « *d'associer sa propre image de leader politique à celle, hautement symboliques, des grandes pirogues* »[1603]. Gaston Flosse ne boude pas son plaisir d'embarquer à bord de la pirogue *Tahiti Nui* en direction de Huahine. Une photographie immortalise l'évènement, tandis qu'il vogue à l'instar de ses ancêtres-voyageurs polynésiens, selon le récit flatteur de *La Dépêche de Tahiti*[1604].

Par ailleurs, l'organisation de la course, puis les premières épreuves, révèlent un homme qui va pénétrer le cercle de pouvoir de Gaston Flosse. Yves Haupert, alsacien diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg, arrive à Tahiti en 1992. Journaliste[1605], puis directeur de la communication du président Flosse, mais aussi rameur, il confirme « *la volonté politique de se ré-accaparer le leadership du va'a en Polynésie* »[1606]. Actif et irréductible soutien de Gaston Flosse jusqu'à la période post-*Taui,* il fait partie des passionnés et des promoteurs de la pratique de la pirogue. Il participe par ses fonctions de communicant présidentiel à la construction de l'image du « père de l'autonomie », dont la mise en avant du symbole de la pirogue est une des expressions emblématiques du récit identitaire. La pirogue

[1601] Elle a refait depuis Tahiti le chemin des ancêtres polynésiens en rejoignant la Nouvelle-Zélande (via les Cook) d'octobre à décembre 1985 ; *Hawaiki Nui* signifie « la grande terre des origines », lieu de naissance des dieux, des souverains et des hommes. Cf. Leloup Y., Regnault J.-M., « Dans le sillage polynésien des courses de pirogues : des fêtes patriotiques et coloniales à la quête identitaire ma'ohi », in Combeau-Mari E. (dir.), *Sports et loisirs dans les colonies : XIX^e^-XX^e^ siècles*, Paris, Le Publieur, 2004.

[1602] Trois étapes en trois jours de plus de 110 km ; le nom est adopté en conseil des ministres en juillet 1992. Les repérages débutent en 1986, puis, impulsant les efforts matériels et financiers du Territoire, G. Flosse entrevoit les perspectives culturelles, touristiques et « électoralistes » d'une telle entreprise. Leloup Y., op. cit., p. 144.

[1603] Op. cit., p. 145.

[1604] *La Dépêche*, 17 mars 1995.

[1605] Presse écrite (correspondant de *La Croix* et de *Pèlerin Magazine*) ; radio (RFI) ; télévision (RFO) et co-fondateur de la revue *Va'a Magazine*.

[1606] Il s'agit de détrôner la course de Molokai à *Hawaii*. Y. Haupert fait ses preuves dans les courses de pirogues en haute mer – il participe à un équipage pour le *Hawaiki Nui* de 1992 à 1997 – et s'intègre ainsi à la société polynésienne et à l'équipe de Flosse ; il est celui qui fait la prière à table lors de la venue du président Chirac en juillet 2003. Cité par Leloup Y., op. cit.

représente donc un exemple de symbole mobilisé comme une ressource symbolique dans le récit politique de Gaston Flosse. Cela participe de la politisation d'un symbole par l'appropriation politique d'un sport qui possède un véritable retentissement auprès de l'électorat populaire.

L'instrumentalisation politique de la narration identitaire laisse entrevoir la personnalisation du pouvoir local par le jeu des symboles politiques territoriaux.

## § 2 Les symboles de la personnalisation du pouvoir autonome

Présenté comme le « père de l'autonomie », à la suite de Francis Sanford, Gaston Flosse préside au choix des symboles du pouvoir, c'est-à-dire les ornements quasi-étatiques attribués au TOM, dès l'obtention du statut d'autonomie en 1984. Le drapeau, le protocole, l'ordre de Tahiti Nui, la sémantique, l'hymne ou la fête territoriale illustrent l'interaction des enjeux symboliques et politiques qui renforcent la personnalisation du pouvoir[1607].

L'utilisation par Gaston Flosse des nouveaux symboles identitaires de la Polynésie française tend à l'associer à l'évolution historico-institutionnelle du *Fenua*, en tant que représentant du Territoire, mais aussi comme un leader océanien de rang international. Les choix du drapeau, du protocole, voire d'un nouveau nom pour le territoire montrent l'étendue de la mobilisation des symboles par le leader, qui imprime jusqu'à sa couleur partisane dans les institutions locales. La reprise du mythe de *Tahiti Nui*, expression qui avait les faveurs de Gaston Flosse pour désigner la Polynésie française, montre que le président du *Tahoeraa* met en œuvre une transformation des repères symboliques. La problématique de la formation d'une nation au regard des symboles développés par le leader est ambigüe, parce que la réinvention de symboles évoque la thèse de l'invention de la tradition, qui ne peut être mobilisée qu'avec prudence dans ce contexte[1608]. L'examen des symboles politiques présente leur mobilisation et leur instrumentalisation politiques.

Le drapeau tahitien avait été le sujet d'un acte stupide d'un représentant des autorités françaises lors de la visite du ministre Henry Rey du 11 au 18 septembre 1970[1609]. La provocation du gendarme entraîne en réaction la présentation du drapeau devant les *fare* (maisons) des autonomistes. Le drapeau est honni jusqu'en mars 1975, quand le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM Olivier Stirn finit par le tolérer. Finalement, le drapeau de la Polynésie française est adopté en 1984. L'emblème est la pirogue figurée au centre du drapeau dans une bande blanche deux fois plus large que les deux bandes horizontales rouge. La pirogue polynésienne porte cinq figurines de couleur marron, qui représentent les cinq archipels formant la Polynésie française. Le rapport présenté à l'assemblée territoriale le 23 novembre

[1607] Selon l'article 1 de la loi statutaire du 27 février 2004, « *la Polynésie française détermine librement les signes distinctifs permettant de marquer sa personnalité dans les manifestations publiques officielles aux côtés de l'emblème national et des signes de la République. Elle peut créer un ordre spécifique reconnaissant les mérites de ses habitants et de ses hôtes* ».

[1608] En effet, « *Décrypter, par exemple, la manière dont les symboles (drapeau, emblème ou hymne national) sont inventés ne suffit pas à décrire la réalité d'une nation, ni à disqualifier tout nationalisme sur la base de son inauthenticité supposée* ». Wittersheim E., Hamelin C., op. cit., p. 17.

[1609] Le jour de son arrivée, les militants autonomistes portent des tee-shirts avec une bande blanche entre deux bandes horizontales rouge, tandis que deux d'entre eux portent un drapeau tricolore dans une main, le drapeau tahitien dans l'autre. Des élus, dont F. Sanford, sont au premier rang de la haie de « déshonneur » prévue à l'aéroport pour le ministre. Sur l'initiative d'un dirigeant des Renseignements généraux, le capitaine de gendarmerie se dirige vers un militant qui porte les drapeaux, et lui demande de le retirer. Mais devant son refus, il lui arrache des mains, brise la hampe sur son genou, le piétine et repart avec l'objet du délit... Cf. Mazellier P., *De l'atome à l'autonomie*, op. cit.

1984 précise que la pirogue, sur laquelle les cinq archipels sont embarqués, « *attribut sacré des grands chefs, a été le symbole par excellence de la civilisation polynésienne et c'est autour d'elle que se sont cristallisés les intérêts, les ambitions de tous les hommes* »[1610]. La voile, vue de face, domine l'emblème dont les dix rayons d'or représentent le soleil, tandis que les cinq lignes des vagues bleues symbolisent la mer, source d'abondance. L'anthropologue Jean-François Baré avait noté une « *métaphore du désir fondamental de tout chef polynésien : avoir « son drapeau* »[1611]. Ainsi, les symboles souhaités par le président du gouvernement sont avancés à l'assemblée territoriale le 20 novembre 1984 : « *Pour la Polynésie ce drapeau symbolisera, enfin et surtout, pour les prochaines générations, l'esprit de liberté, de responsabilité et d'initiative d'un peuple tourné vers l'avenir et attaché, au travers des valeurs traditionnelles, à sa dignité et à son épanouissement* »[1612]. Les valeurs et le programme du *Tahoeraa Huiraatira* ressortent en partie de la description d'un drapeau voué à représenter à la fois le territoire et son président.

Le drapeau d'un territoire représente un « *système de communication non-verbale* », ainsi qu'une « *authentique figure de l'Etat* », « *un signe identitaire collectif* »[1613]. Le bateau constitue un « *symbole culturel central du Pacifique* »[1614]. La pirogue polynésienne est protégée par des *tiki* (statues bienfaitrices). La couleur rouge fait fuir les *varua 'ino* (esprit malin) et les *tupapau* (esprit, revenant). Le rouge est également la couleur des ceintures de plumes, portées uniquement par les détenteurs d'un pouvoir « royal ». C'est enfin une couleur très appréciée par le président Flosse[1615]. Mais les similitudes entre les drapeaux du parti et celui du territoire montrent que la représentation des vagues bleues est identique dans les deux blasons – parti et territoire –, tandis que la structure des emblèmes recèle des correspondances plus relatives. Après le *fei* au centre de l'emblème du *Tahoeraa*, il s'agit de la pirogue sur le drapeau polynésien, qui renvoie à son tour à une dimension historique et culturelle polynésienne. La confusion parti-territoire se retrouve dans les symboles des deux entités, dont les correspondances visent à faire assimiler dans les représentations et les imaginaires le rassemblement des habitants derrière le chef. Les militants du *Tahoeraa Huiraatira* utilisent parfois le drapeau territorial indifféremment du drapeau du parti orange[1616]. Surtout, le choix

[1610] Cité par Leloup Y., pp. 139-140.

[1611] A propos de l'histoire des trois pétainistes exilés par le gouvernement provisoire à Maupiti (Iles-sous-le-Vent). La population, d'abord réticente à accueillir ceux présentés comme favorables aux Allemands, « *passe sous leur contrôle et laisse aborder un drapeau à fleur de lys* ». Baré J.-F., *Tahiti, les temps et les pouvoirs: pour une anthropologie historique du Tahiti post-européen*. Paris, ORSTOM, 1987, p. 392.

[1612] Et approuvés par la délibération n° 84-1030 du 23novemnbre 1984. L'usage du drapeau est précisé dans l'arrêté du 4 décembre 1985, qui note que les drapeaux des archipels et des îles de Polynésie française peuvent être exposés aux côtés des drapeaux de la France et du Territoire.

[1613] Op. cit.

[1614] Cf. Pérez M., « Drapeaux du Pacifique : voyage symbolique au cœur d'une région », in De Deckker P. (dir.), *Figures de l'Etat dans le Pacifique*, op. cit., pp. 213-256. Les symboles du cocotier et des étoiles, récurrents sur les drapeaux des pays du Pacifique, n'ont pas été retenus en Polynésie française, même si on retrouve des étoiles sur le drapeau de l'archipel des Gambier. La restauration de la cathédrale de Rikitea utilise un ton orangé qui remplace le ton bleuté originel. En revanche, sont présents les rayons du soleil, source de vie et d'énergie dissipant l'obscurité, qui émergent de l'océan.

[1615] Selon son majordome. In Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 50.

[1616] Saura B., op. cit., p. 469.

de la pirogue, comme symbole distinctif et emblème central du drapeau, répond à une tentative d'identification (et de mise en scène) du président « institutionnel/légal-rationnel » au chef ancien polynésien.

Artisan de l'autonomisation politique, Gaston Flosse mobilise tous les outils disponibles, matériels et symboliques, afin d'affirmer la prééminence des autorités territoriales sur les représentants de l'Etat. Les exemples abondent en matière de conflits protocolaires. En 1994, dixième anniversaire de l'autonomie interne, l'ordre protocolaire est imposé par la présidence, qui émet plusieurs souhaits : arriver en dernier pour la cérémonie, situer le représentant de l'Etat entre lui et le président de l'assemblée territoriale, et entendre l'hymne polynésien après l'hymne national, tandis que le secrétaire général, deuxième personnage de l'Etat, n'a pas de place à la tribune officielle, se retrouvant au milieu des épouses des ministres territoriaux[1617]. Aucun représentant de l'Etat ne sera présent. En 1995, l'Etat et le Territoire négocient âprement le protocole : les deux drapeaux sont hissés lentement en même temps alors que les hymnes scindent les deux temps du hissage, l'hymne national retentissant en dernier. Gaston Flosse remet en cause le protocole républicain. Lors du baptême du navire de croisière *Le Renaissance*, le président intervient en dernier, ne mentionne pas le financement de l'Etat, tandis que le secrétaire général du haut-commissariat ne peut s'exprimer[1618].

Les querelles protocolaires entre le pouvoir autonome polynésien et les représentants de l'Etat présentent le paradoxe suivant : alors que le pouvoir local tente d'affirmer son autorité au même niveau que celle de l'Etat par le développement de ses propres symboles et exigences protocolaires, le protocole du pouvoir local se définit amplement par mimétisme en référence au protocole étatique et républicain. Cette contradiction entraîne d'ailleurs une situation cocasse, lors de l'alternance en 2004 avec le nouveau président Temaru, puisque Gaston Flosse concocte un cérémonial élyséen basé sur le nouveau protocole, qu'il a lui-même mis en place. Le protocole prévoit alors une haie d'honneur par des gardes munis de gants blancs, une remise symbolique des clés de la présidence sur le perron et le transfert de la « dignité de grand chancelier de l'ordre de Tahiti Nui » au nouveau président[1619]. Mais, Oscar Temaru, qui estime que la passation de pouvoir a eu lieu à l'assemblée lorsque Flosse lui a serré la main, ne se rend pas à ce cérémonial qui lui est « étranger ». La lecture de ce geste montre que le processus de « routine institutionnelle » n'est pas alimenté par le leader indépendantiste, ce qui aurait inscrit la procédure dans les mœurs politiques locales.

Gaston Flosse demeure alors par cette omission un chancelier provisoire de l'ordre de Tahiti Nui[1620], dont il est l'initiateur. Réélu président du gouvernement le 28 mai 1996, après avoir obtenu un nouveau statut le 12 avril, l'ordre de Tahiti Nui est créé le 5 juin 1996[1621]. Le

[1617] Al Wardi S., *Le partage*…, op. cit., p. 52 ; *Les Nouvelles*, 4 juillet 1994.
[1618] Al Wardi S., *Les dérives*…, op. cit., p. 45.
[1619] *TPM* n° 159, juillet 2004, p. 11.
[1620] Après Temaru, le président Tong-Sang renoue avec l'attribution de l'ordre de *Tahiti Nui*.
[1621] Délibération de l'assemblée de la Polynésie française n° 1996-81. Les statuts de l'ordre sont fixés par l'arrêté n° 660 du conseil des ministres, le 24 juin 1996. Le Grand Maître de l'ordre préside un Conseil de l'ordre, qui se réunit au moins deux fois par an sur sa convocation ; il désigne pour cinq ans (temps de la législature) les membres du Conseil de l'ordre choisis parmi ses titulaires ; il statue en dernier ressort sur toutes questions

président du gouvernement est le Grand Maître de l'ordre de Tahiti Nui. Il s'attribue le grade de Grand Croix, qui ne compte que quatre membres, Flosse compris : le roi de Tonga Taufa'ahau Tupou IV (4 mars 1997), Jiang Zemin, président de la République populaire de Chine (3 avril 2001), et Gaston Tong-Sang (20 juin 2007), qui se confère le grade en tant que président de la Polynésie française. Certes, les problèmes protocolaires traduisent le processus d'autonomisation du pouvoir local vis-à-vis de l'Etat, mais la personnalisation du pouvoir de Gaston Flosse participe largement à ce processus. Le leader s'évertue en effet à accumuler des leviers de pouvoir institutionnels, matériels mais aussi symboliques, qui alimentent la construction d'une évidence de son leadership dans les représentations et les imaginaires formés dans l'espace polynésien.

La politisation des symboles porte également sur la dénomination du territoire. L'importance du choix d'un nouveau nom pour la Polynésie française suscite un débat amorcé de longue date[1622]. La volonté de modifier le nom du territoire se précise lors du deuxième temps de la présidence (1991-2004), marquée par une attention portée aux détails des symboles. Le temps de l'affirmation des symboles au début des années 1990 fait place à la promotion de leur dénomination commune : « *Tahiti Nui* ». Les astuces cherchant à marquer l'identité propre et quasi-nationale de la Polynésie se traduisent par deux démarches : la modification du nom existant et la popularisation d'un nouveau nom.

Une querelle grammaticale illustre comment un ensemble de détails met en évidence la politisation des symboles. Mais aussi ce qu'elle signifie, c'est-à-dire une volonté d'émancipation du cadre symbolique et institutionnel français pour affirmer une identité polynésienne autonome[1623]. Dans la discussion du statut de 1996, « des « officiels » du Territoire auraient tenté d'imposer l'écriture « Polynésie Française ». Avec une majuscule à la place de l'adjectif pour devenir un nom propre, la Polynésie française aurait fait symboliquement office d'Etat souverain[1624]. S'il n'obtient pas la majuscule pour la Polynésie « Française », il se l'octroie directement, devenant « Président de la Polynésie française » dans le statut de 2004. La directive est donnée au *Journal officiel de la Polynésie française* (JOPF) de le doter de la majuscule tant convoitée[1625]. La publication de la décision du Conseil constitutionnel du 12 février 2004, dans le JOPF du 12 mars 2004, rectifie celle publiée plus tôt dans le JORF, en remplaçant « président » avec une minuscule par un « Président »

---

concernant l'Ordre. Pendant l'exercice de leurs fonctions ou de leur mandat, les membres du gouvernement et les conseillers territoriaux ne peuvent être nommés ou promus dans l'ordre de Tahiti Nui.

[1622] La loi n° 57-836 du 26 juillet 1957 consacre le nom de Polynésie française à la place des Etablissements français de l'Océanie (EFO), utilisé par le gouverneur Bruat avant de devenir un nom propre désignant la colonie. Regnault J.-M., « De Otaïti à Tahiti Nui. A la recherche d'un nom pour le paradis terrestre », pp. 191-212, in Regnault J.-M., *La France à l'opposé*…, op. cit.

[1623] *Toere*, 26 juin-2 juillet 200, p. 8. Relevé par Regnault J.-M., op. cit.

[1624] J.-M. Regnault précise que selon l'hebdomadaire de l'UPLD, « *sous couvert d'autonomie, les amis de Gaston Flosse et lui-même préparaient eux aussi l'indépendance* ». Op. cit., p. 206.

[1625] *TPM* n° 156, avril 2004, p. 37.

majuscule[1626]. Déjà en 1982-1984, Gaston Flosse souhaitait obtenir le titre de « Premier ministre » et non de président du gouvernement, ce qui ne lui a pas été accordé[1627].

La lutte symbolique n'est pas seulement sémantique. A la fin des années 1990, Gaston Flosse donne la consigne aux fonctionnaires territoriaux de remplacer autant que possible le nom de « Polynésie française » par « Polynésie » ou « Tahiti Nui » dans leurs correspondances ou leurs interventions orales[1628]. En déplacement, Gaston Flosse arbore une casquette dont l'écusson est siglé « *President Tahiti Nui* »[1629]. Il répond à des journalistes en mars 2004 que le changement de nom demeure un de ses objectifs, c'est-à-dire « *donner à la Polynésie un nom propre polynésien* » : « *Tahiti Nui, c'est un nom polynésien* »[1630]. En ce qui concerne le nom de « Polynésie », des territoires et des Etats peuplés de Polynésiens pourraient ne pas apprécier que le Territoire s'approprie le nom générique pour lui seul[1631].

Enclin à renommer la Polynésie française, Gaston Flosse opte donc pour *Tahiti Nui*, qu'il utilise dans un premier temps sur la scène du Pacifique, puis progressivement, à l'intérieur de l'espace polynésien. Le président popularise et appuie la généralisation du nom de Tahiti Nui. Il l'attribue à plusieurs entités territoriales : la compagnie aérienne internationale du Territoire (*Air Tahiti Nui*), la télévision (*Tahiti Nui Télévision (TNTV*) ou *Tahiti Nui Satellite* (TNS), les navires de la flottille administrative, etc. L'appropriation du nom de Tahiti Nui dans l'espace sociopolitique polynésien atteint toutes les strates de la société, jusqu'à l'élection de Miss Tahiti rebaptisée un temps *Miss Tahiti Nui*[1632]. Il s'agit aussi d'une reconnaissance de la domination du chef, auquel il faut plaire. Une lettre des fédérations sportives au président Flosse, parle de « *La volonté et la détermination que nous avons de faire briller le drapeau de Tahiti Nui dans toutes les compétitions internationales* »[1633]. L'équipe de football de Tahiti, vainqueur de la Coupe d'Océanie des nations en 2012, arborait un maillot floqué « Tahiti Nui ». Or, le football constitue un facteur d'identification et de sédimentation du sentiment national[1634].

L'objectif symbolique du changement de nom ne manque pas de susciter des contestations, en particulier des tenants de la revendication culturaliste, par exemple Oscar Temaru, partisan de l'appellation *Te Ao Ma'ohi*, jusqu'à ce qu'il se retrouve à la place de Gaston Flosse[1635]. Dès lors, la présidence qu'il dirige adopte le nom de Tahiti Nui, tandis

[1626] Relevé par Alex du Prel, *TPM* n° 156, avril 2004.

[1627] « *Président du gouvernement, cela ne veut rien dire pour mes amis anglophones du Pacifique. Le terme consacré pour cette fonction dans leur pays tient en deux mots : Prime Minister. Le titre de Premier ministre eût été évocateur pour eux ; il leur eut parlé d'abondance ; mais le gouvernement français nous a fait valoir qu'il y avait risque de confusion avec le Premier ministre de la République* », Mazellier P., op. cit., p. 299.

[1628] Saura B., op. cit., p. 469.

[1629] *Les Nouvelles*, 3 août 2005.

[1630] *Les Nouvelles*, 13 mars 2004.

[1631] Regnault J.-M., op. cit., p. 207.

[1632] Saura B., op. cit.

[1633] *Les Nouvelles*, 24 novembre 2003 ; cité par Al Wardi S., op. cit., p. 49.

[1634] Cf. Colombijn Freeks, "The Politics of Indonesian Football", in *Archipel* vol. 59 n° 1, 2000, pp. 171-200.

[1635] Dès la prise de fonction du gouvernement Temaru, la chaîne TNTV et l'agence territoriale de presse (ATP) se voient ordonnées d'écrire que le titre de Temaru est « président de la Polynésie », et qu'il faut préférer

qu'en voyage, il se fait à son tour appeler « *président de Tahiti Nui* »[1636]. Le serpent de mer de la version tahitienne des accords de Nouméa-Matignon se nommerait également « *Accords de Tahiti Nui* »[1637]. La tolérance de l'Etat envers les manifestations identitaires évolue après le départ de Gaston Flosse en février 2005. Alors que celui-ci use délibérément du nom de *Tahiti Nui*, le haut-commissaire ne manque pas de rappeler le président Temaru à l'ordre par une lettre publiée dans les médias le 13 mars 2006. Par ailleurs, lors du départ de la pirogue *O Tahiti Nui Freedom*, Gaston Flosse s'exprime en tahitien à *RFO Radio* : « *Je suis encore plus heureux en voyant le nom de la pirogue, c'est notre pirogue, c'est la pirogue de ce pays O Tahiti Nui (...). Demain il faudra changer le nom Polynésie française et mettre le nom porté par ses enfants pour qu'il devienne le nom de ce pays* »[1638]. Jean-Marc Regnault estime qu'il s'agit d'une stratégie d'usure des leaders polynésiens afin qu'à terme, l'Etat reconnaisse le fait accompli. Cependant, une révision constitutionnelle est nécessaire pour changer le nom du territoire, depuis la réforme constitutionnelle de mars 2003, qui cite la Polynésie française parmi les Collectivités d'Outre-mer (COM) dans l'article 72 de la Constitution.

Toutefois, le nom de *Tahiti Nui* avait été introduit dans l'hymne de la Polynésie française. L'hymne du Territoire, adopté le 10 juin 1993 par l'assemblée territoriale, s'intitule « *Ia ora o Tahiti Nui* » (« Vive Tahiti Nui »)[1639], tandis qu'était institué l'ordre déjà évoqué de « *Tahiti Nui* », inspiré par le modèle de la Légion d'honneur. Non inscrite dans les statuts d'autonomie[1640], la mention de « *Tahiti Nui* » était utilisée lors de son expérience ministérielle, qui a élevé sa position et sa notoriété dans la région océanienne[1641]. Au début des années 1990, le président Flosse utilise le nom de *Tahiti Nui*, jusqu'à créer un léger incident diplomatique en juin 1993 lors de la quatrième conférence internationale des Etats insulaires du Pacifique du *Pacific Islands Development Program*. Réunie tous les cinq ans, la conférence se déroule cette fois à Tahiti. Sur tous les badges officiels sont inscrites les mentions de « *Tahiti Nui* » à la place de « Polynésie française »[1642]. Les autorités de l'Etat, en

---

« Polynésie » ou « Pays » à « Polynésie française ». Mais les médias des îles peuplés de Polynésiens (Cook, Samoa et Nouvelle-Zélande) protestent contre le fait de s'arroger l'exclusivité du nom de « Polynésie ». *TPM* n° 168, avril 2005.

[1636] Cf. Al Wardi S., op. cit., p. 49. Temaru possède une autre conception de cette appellation : « *La première question est de savoir quel est le vrai nom de ce pays, certains disent que c'est la Polynésie française. Faites attention, cela signifie que notre pays sera envahi de bons à rien et de détritus de toute espèce. Demain nos enfants seront privés de travail et leur vie sera difficile. Par contre le nom de Tahiti Nui signifiera que ce pays nous appartient* », allocution radiophonique de 2006 relevée par Tourland N., « Implantation et stratégie du parti indépendantiste *Tavini Huira 'atira* dans les espaces urbanisés de Tahiti », in *L'Espace politique* n° 6 vol. 3, 2008, mis en ligne le 11 mai 2009. L'auteur relève le « jeu dangereux » entretenu par les leaders du parti en pratiquant de nombreux amalgames ethniques.

[1637] *ATP*, 30 mars 2006.

[1638] Le haut-commissaire lui répond plus tard : « *Je ne vois pas trop l'intérêt d'en changer, mais je pense qu'il y avait quelque chose de très détendu dans l'intervention du sénateur* », in *Les Nouvelles*, 29 juillet 2010.

[1639] Le choix intervient après dix années d'hésitation ; op. cit., p. 207. L'hymne a fait l'objet d'un concours ouvert à tous ; Regnault J.-M. et alii, *L'Etat et les institutions du Territoire de la Polynésie française*, Papeete, Tahiti, Ed. de la plage/ministère de l'Education (manuel d'éducation civique), 1992, p. 32

[1640] L'avis du 6 avril 1999, relatif à l'avant-projet de loi constitutionnelle (qui n'a finalement pas aboutie faute de réunion du Congrès), adopté par la majorité *Tahoeraa* à l'assemblée, comportaient des modifications complétant l'expression de Polynésie française par celle de Tahiti Nui (intitulé XIII bis).

[1641] Relevé par S. Al Wardi, op. cit., p. 50.

[1642] *TPM*, juillet 1993. Cité par Regnault J.-M., op. cit.

particulier le ministre des DOM-TOM Dominique Perben, font savoir leur mécontentement à Gaston Flosse. Il n'en a cure et continue à faire en sorte que le nom de *Tahiti Nui* soit « *véhiculé systématiquement dans les différents discours du tenant du pouvoir local* »[1643].

Mais renommer la Polynésie française par « Tahiti Nui » constitue une démarche qui présente plusieurs limites. Premièrement, *Tahiti Nui* désigne la partie haute de Tahiti (Tahiti *nui*), en opposition à la presqu'île (Tahiti *iti*). Dénommer l'ensemble des archipels de la Polynésie française par le nom de « Grand Tahiti » revient à prendre le nom d'une partie du territoire pour désigner un vaste tout. De plus, c'est faire fi de l'identité marquisienne, dont les habitants voient d'un mauvais œil le centralisme des Tahitiens à leur égard[1644]. En 1999, le leader marquisien Lucien Kimitete, conseiller-maire de Nuku Hiva, s'était opposé à cette volonté flossienne. Gaston Flosse l'avait rassuré en lui signifiant que l'appellation Polynésie française allait demeurer aux côtés de *Tahiti Nui*[1645]. Mais lorsque l'avion de la desserte interinsulaire aux Marquises, décidée par le Territoire en 2003 et aidée par l'Etat, est baptisé « Tahiti Nui II », Benoît Kautai, qui a succédé à Kimitete à la mairie de Nuku Hiva, proteste et se déclare en faveur d'un nom marquisien. Gaston Flosse lui rétorque que l'avion susnommé est le « *symbole de l'unité du pays et de la solidarité entre les archipels* », tout en mobilisant les maires marquisiens d'obédience *Tahoeraa* pour critiquer la remarque de leur collègue *tavana*[1646]. L'intervention d'autres maires marquisiens porte la marque d'un *insularisme* très développé aux Marquises, qui se traduit par une rivalité entre les îles, entre les communes, voire d'une baie à l'autre[1647].

Davantage porte-drapeau d'un discours national polynésien que d'un récit ethnique *ma'ohi* porté par une frange des indépendantistes, Gaston Flosse cherche néanmoins à tracer le sillon d'un destin commun, basé sur des symboles territoriaux mais aussi partisans.

Paradoxalement, la dynamique de rassemblement qu'il professe prend parfois des formes partisanes quelque peu prosaïques. La couleur orange du *Tahoeraa Huiraatira* devient un signe d'appartenance au pouvoir local indifféremment de la dimension légale-rationnelle des institutions locales. Le choix des couleurs pour s'habiller, dans la rue ou au travail, met en évidence les marques symboliques de la domination politique[1648]. La politisation de la couleur se retrouve jusque dans les rapports sociaux quotidiens. Revêtir cette couleur s'avère un signe d'appartenance au mouvement du chef, dévouée ou forcée, notamment pour les membres de

[1643] Au niveau régional, le nouveau nom fait son chemin. Le site Internet de la Commission du Pacifique Sud (CPS) écrit dans ses dates phares que la première conférence s'est tenue à « *Tahiti Nui* », parlant également de la « déclaration de *Tahiti Nui* » qui porte sur les structures et l'organisation de la CPS en 1999. Saura B., op. cit.

[1644] Cf. Regnault J.-M., « Un mariage franco-marquisien ? 50 ans de vie politique aux Iles Marquises, 1945-1995 », in *Marquises*, CTRDP, Papeete, mars 1996, pp. 280-285.

[1645] Débat à l'Assemblée territoriale, avril 1999. Cité par Regnault J.-M., op. cit., p. 211.

[1646] *Les Nouvelles*, 7 novembre 2003.

[1647] Regnault J.-M., « 50 ans… », op. cit.

[1648] Arriver au travail en chemise ou en tee-shirt bleu, couleur des indépendantistes à Tahiti, a pu être une source de regards, de réflexions hostiles ou d'une moindre considération sociale et professionnelle pour les fonctionnaires territoriaux. Les témoignages abondent, en particulier de fonctionnaires de l'Etat non avertis des réalités politiques locales, qui se retrouvent surpris de se voir reprocher la couleur de leurs habits, alors qu'ils ne sont aucunement dans le camp politique adverse. Pourtant, ils intègrent souvent ces codes (interdits ?) vestimentaires.

l'administration territoriale. La couleur devient une image du pouvoir qui fonde un code politique dominant, basé sur une confusion entre symbole partisan et symbole territorial[1649]. Par conséquent, par le jeu de symboles présents au quotidien, Gaston Flosse affirme le sentiment d'appartenance identitaire en agissant sur deux leviers : diminuer l'autorité des institutions centrales et montrer publiquement le prestige territorial dont il est le héraut, par exemple lors des manifestations culturelles et sportives. Les symboles font l'objet d'une délibération du 29 août 2003, qui punit l'outrage aux symboles polynésiens d'une peine de six mois d'emprisonnement et d'une forte amende[1650]. Malgré ces mises en garde « symboliques », la personnalisation du pouvoir résonne de manière festive.

La « fête de l'autonomie » tient une place importante dans la symbolique politique de Gaston Flosse. Créée dans un esprit de « fête nationale » du *Fenua*, elle masque une « *récupération à des fins nationalistes à peine déguisées* »[1651]. Les fêtes et les courses de pirogues du *Tiurai* (« fêtes de Juillet ») deviennent celles du *Heiva*[1652] *i Tahiti* en 1985[1653] pour la première célébration de la fête de l'autonomie. Il restait à savoir à quelle date précise elle aurait lieu. Alors que les traditionnelles courses de pirogues et concours de danse animaient Tahiti à l'occasion des fêtes autour du 14 juillet, le choix du 29 juin tend à substituer la fête nationale française par une autre fête polynésienne, qui célèbre le pouvoir autonome du président Flosse. Le 29 juin correspond aussi à l'adoption à l'Assemblée nationale du premier statut d'autonomie voté le 29 juin 1977. Mais selon l'ancien ministre territorial des Finances, Patrick Peaucellier, « *Gaston Flosse a toujours exigé cette date parce que c'est le 29 juin 1880 que Pomare V a remis ses Etats à la France et nous voulons fêter ce 29 juin à partir du moment où la France nous a rendu, sinon notre souveraineté, du moins une partie de notre souveraineté. Il s'agit de laver cet épisode, de même que les églises sont construites sur les ruines des temples païens* »[1654]. D'autres dates auraient pu convenir ; l'une d'entre elle, l'anniversaire de la promulgation du statut d'autonomie, le 8 septembre[1655], a été utilisée par le dauphin parricide Alexandre Léontieff de 1988 à 1990[1656]. Après l'épisode Léontieff, la date du 29 juin est rétablie dès le 18 avril 1991 par le président Flosse[1657]. Les

[1649] Le journaliste A. du Prel a rapporté que G. Flosse avait fait installer un système sophistiqué d'enregistrement numérique (estimé à au moins 100 millions de FCFP) que des rétroprojecteurs projettent sur deux immenses écrans. Lorsque les écrans ne sont pas allumés, le président Flosse peut voir l'immense logo territorial peint en orange au sein de la présidence. *TPM* n° 159, juillet 2004, p. 30.

[1650] 894 950 FCFP, soit environ 7 500 €.

[1651] Saura B., « La confiscation du 14 juillet », Encyclopédie de la Polynésie française, vol. 9, p. 143.

[1652] Le *Heiva* désigne l'ensemble des divertissements (concours artistiques et sportifs).

[1653] Le *Heiva* remplace le *Tiurai* le 26 juin 1986.

[1654] Cité par Al Wardi S., op. cit., p. 267.

[1655] En tant que président, O. Temaru penchait pour le 12 juillet, qui correspond à l'entrée en vigueur du statut de 1977 et à la commémoration de la bataille de Fei Pi de 1815, qui consacre la domination du clan Pomare allié aux missionnaires ; il pensait également au 22 novembre (*Matarii i nia*, fête de l'abondance). Gaston Tong-Sang réinstaure la fête de l'autonomie en 2007.

[1656] S. Al Wardi soumet aussi le 30 décembre, c'est-à-dire la date anniversaire de la loi du 30 décembre 1880 qui porte « *ratification de la cession faite à la France de la souveraineté des archipels de la Société* », op. cit.

[1657] Délibération n° 91/60 du 18 avril 1991.

changements de date montrent les enjeux de personnalisation des symboles politiques, ainsi que le jeu des acrobaties juridiques auquel s'adonnent les leaders[1658].

Avec le choix de la date du 29 juin, le président du gouvernement opère un double mouvement symboliquement stratégique. L'instauration de la fête territoriale banalise la fête nationale du 14 juillet au milieu des festivités locales (concours, foires, etc.). Ce faisant, il ôte du prestige et de l'autorité à la célébration républicaine, tandis que le *Heiva* devient une « *machine à produire de l'identité* »[1659], à fédérer la société polynésienne autour du leadership flossien, et à exporter l'image de la Polynésie dans la région[1660].

Après le *Taui*, la fête de l'autonomie du 29 juin 2005 se déroule à la mairie de Pirae, rassemblant environ 800 personnes[1661]. Depuis, le succès de la fête de l'autonomie est décroissant en dépit de tentatives de réactivation des fastueuses célébrations. Hautement symbolique, la fête territoriale joue plusieurs rôles dans la diffusion du leadership. Toutes les associations et fédérations sportives étaient conviées à défiler avant 2004[1662]. Cette occasion festive devient une nouvelle tribune d'un pouvoir grandissant. La première fête de l'autonomie du 29 juin 1985[1663] constitue un évènement pour le pouvoir local. Tahiti accueille en la circonstance Guy Penne, conseiller représentant le président Mitterrand[1664], Pierre Messmer, représentant le RPR de Chirac, ainsi que le RPR Dick Ukeiwé pour la Nouvelle-Calédonie. Ils assistent à une cérémonie dans laquelle les drapeaux français et polynésien sont hissés en même temps, pendant que *La Marseillaise* retentit. Ce type d'évènement donne l'opportunité au président Flosse d'envoyer des messages ou de soumettre des idées politiques[1665]. Le message régional en direction des voisins du Pacifique s'accompagne d'un message en direction de l'Etat : « *Notre statut d'autonomie est perfectible. C'est dans ce sens que nous considérons qu'il est évolutif* »[1666]. Cela ne manque pas d'audace, parce que cette annonce intervient moins d'un an après l'obtention du statut de septembre 1984. Il pose de fait les jalons de futures négociations avec le centre politique, qui doit s'attendre à ce que le pouvoir polynésien présente de nouvelles demandes de transfert de compétences.

En l'occurrence, c'est une technique habile pour solliciter de nouveaux pouvoirs, car, dans le cadre de la fête territoriale, il est moins question de rapports directement partisans, ou de

---

[1658] *TPM* n° 171, « Mic-mac pour la fête de l'autonomie », juillet 2005, p. 26.

[1659] Selon Grépin, cité par P. Cerf, op. cit., p. 357.

[1660] A propos de la fête de 1985, G. Flosse déclare que « *l'objectif culturel, bien évidemment, était fondamental, mais le second objectif était de faire connaître notre pays à toutes ces populations du Pacifique qui jugeaient la Polynésie française à travers des articles mal intentionnés à notre égard. Sur ce plan là, nous avons gagné, je le crois, car toutes les personnalités qui nous étaient peu favorables, sont unanimes pour faire connaître que la Polynésie est le pays le plus avancé du Pacifique Sud* », *La Dépêche de Tahiti*, 17 juillet 1985.

[1661] *TPM* n° 171, juillet 2005.

[1662] Après 2004, la participation à la fête de l'autonomie est décroissante. *Les Nouvelles*, 28 juin 2010. Le président Temaru boycotte la fête du 14 juillet en 2005, après avoir célébré à la présidence la fête nationale américaine le 4 juillet. *TPM* n° 172, août 2005.

[1663] Elle est déclarée fête territoriale le 30 mai 1985.

[1664] Affaires africaines et d'Outre-mer, selon une conception héritée de Foccart.

[1665] Il souligne dans son discours l'intérêt de créer une zone de libre échange pour les peuples du Pacifique Sud (libre circulation des hommes, des idées, des techniques, et des marchandises).

[1666] Pons P., op. cit., p. 29.

nature conflictuelle, entre les représentants des institutions étatiques et territoriales[1667]. La fête de l'autonomie se transforme progressivement en fête du président de la Polynésie française, qui convertit l'opportunité festive en ressource politique symbolique. Un an avant les élections territoriales, la fête du 29 juin 2000 correspond au lancement de la chaîne de télévision publique polynésienne *Tahiti Nui Télévision* (TNTV), outil de communication de la présidence, alors que la veille, le 28 juin, la nouvelle et fastueuse présidence était inaugurée par Gaston Flosse. Ce fut aussi l'occasion de distribuer une quinzaine de décorations dans l'ordre de Tahiti Nui[1668].

La mobilisation des symboles politiques s'articule donc autour d'un récit identitaire, qui passe par l'instrumentalisation politique des symboles. La confusion entre la nouvelle entité politique de la collectivité territoriale, la fonction de président du gouvernement et la personne de Gaston Flosse n'est pas loin d'être établie. La personnalisation du pouvoir traduit la stratégie hégémonique du leader, ainsi que certaines manifestations monarchiques du pouvoir[1669]. Lors d'une « galette des rois » à la présidence en 2003, Gaston Flosse gagne la fève, mais une autre a été dissimulée dans la part du représentant de l'Etat : « *Gaston Flosse se lève, et lance, en s'adressant au* haut-commissaire*, devant une assistance médusée : « Je vous couronne comme ma reine, ainsi vous pourrez me couronner comme votre roi. » Et le fonctionnaire de s'exécuter…* »[1670].

Gaston Flosse se présente comme la « synthèse » d'une politique polynésienne, celui qui cristallise l'aspiration identitaire[1671]. La personnalisation du pouvoir local s'appuie également sur l'ambiguïté des ressources symboliques. Elles peuvent à la fois relever de la politisation ou de la mise en scène d'une dynamique sociale. La 19ème fête de l'autonomie le 29 juin 2003, précédant la visite du président Chirac, est marquée par un défilé d'environ 15 000 personnes sur le front de mer : associations, clubs sportifs, communes défilent sous les yeux du président et du haut-commissaire[1672]. Dès lors, les effets de la politisation des symboles de l'autonomie ne sont pas négligeables dans les perceptions des Polynésiens, qui apprécient la mise en scène des signes identitaires marquant une « souveraineté symbolique ». Rival dans le Pacifique français, le néocalédonien Jacques Lafleur narrait d'ailleurs une curieuse anecdote à propos

[1667] L'entrepreneur politique applique en cela le précepte du cardinal de Mazarin : « *Pour présenter une requête, il faut savoir choisir son moment. Il vaut mieux que l'homme que tu vas solliciter soit de bonne humeur : aussi, aborde-le au cours de réjouissances, ou après un banquet – sauf, bien sûr, si le vin et la bonne chère l'ont rendu somnolent* », in Cardinal de Mazarin, *Bréviaire des politiciens*, Paris, Arléa, 2001, p. 49.

[1668] Neuf au grade de chevalier, cinq à celui d'officier, et une au grade de commandeur.

[1669] Par exemple, l'utilisation courante du terme de « palais » pour désigner la présidence, ou par des références explicites.

[1670] Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 70.

[1671] « *Aimez nos symboles, respectez notre drapeau et nos armes, notre hymne dont chacun devrait connaître les belles paroles qui rendent hommage au Créateur et à la beauté de nos îles. Notre petit pays est confronté à de grands défis, c'est ensemble que nous les résoudrons, c'est par amour de notre Pays que nous les vaincrons* », Fascicule de la présidence, op. cit.

[1672] A cette occasion, la ministre de l'Artisanat Pascale Haiti, future compagne de G. Flosse, célèbre également l'autonomie aux Marquises. *Les Nouvelles*, 30 juin 2003.

des premières fêtes de l'autonomie, qui montrait le faste et la mise en scène des symboles du leadership polynésien de Flosse, quelquefois inspirées des « ressources traditionnelles »[1673].

Les représentations traditionnelles du pouvoir en Polynésie française, comprises dans la « longue durée », mettent en exergue la manière dont les imaginaires politiques peuvent contribuer à la compréhension des phénomènes de leadership charismatique.

[1673] « *Gaston aimait bien les défilés (…). Quatre heures de défilé. Nous avions attendu longtemps l'arrivée du président avec Madame dans une grosse Mercedes bleue avec la troupe. La Polynésie était un Etat. A un moment donné, j'avais besoin de me rafraîchir et Tutaha Salmon, le député de la presque-île (…) me dit : « Va là-bas, il y a le collège. C'est là où les gens se changent et il y a des toilettes. » Alors je lui dis : « Comment, ils se changent ? » Il me dit : « Les gens défilent devant nous, ils arrivent là-bas, ils se changent et ils repassent* », in Kotra W., op. cit., p. 98.

## § 3 Les ressources symboliques « traditionnelles »

Les « compétences métisses »[1674] de l'entrepreneur politique se développent entre mobilisation de ressources politiques classiques dans le jeu institutionnel et de ressources dites « traditionnelles », en ce sens qu'elles renvoient aux ressources du jeu politique local et à ses particularismes, qui appellent d'autres répertoires de pratiques et de représentations du pouvoir. Les représentations/imaginaires politiques de « Papa Flosse » illustrent la manière dont le pouvoir politique moderne est légitimé par la mobilisation de ressources symboliques. Les imaginaires politiques du « *Big Man* » expriment ainsi la domination politique du leader.

### A/ « Papa Flosse »

Dans l'espace polynésien, Gaston Flosse est devenu au fil du temps « Papa Flosse ». Par ses fonctions de *tavana* (maire) de Pirae, de conseiller territorial, de président de l'assemblée et du gouvernement, de député et de sénateur, il a développé une relation particulière avec la population, qui est basée sur une dimension affective.

La dénomination du leader consacre un certain type de rapport de la population au chef (« l'appel au père »), ainsi que le type de rapport que le leader entretient avec la population (« le chef paternaliste »)[1675]. En décembre 2003, le vice-président Edouard Fritch, à bord des bateaux du GIP, sillonne les différents archipels et distribuent des cadeaux de Noël aux enfants des îles, à qui l'on fait demande : « *C'est qui le Père Noël ?* » ; les enfants répondent en chœur : « *Le Père Noël, c'est Gaston Flosse* »[1676]. Lors de son discours d'investiture de retour à la présidence le 22 octobre 2004, Gaston Flosse annonce la distribution d'aides diverses : « *Vous aurez un beau papa Noël* »[1677].

L'image du « père » côtoie celle du « maître ». L'emprise de Gaston Flosse sur ses interlocuteurs ou auditeurs est importante. Auprès des militants et des courtisans, Gaston Flosse fait parfois office de *guru* au sens indien du terme, c'est-à-dire un *maître* auprès de qui les aspirants et les courtisans se nourrissent. A l'instar de « Papa Chirac »[1678] au RPR[1679] ou

[1674] Richard E., *Compétences métisses : mobilisation et métier politique à Mayotte (1975-2005)*, Thèse de science politique sous la direction de J.-L. Briquet et M. Miaille, soutenue à l'université de Montpellier 1, 2009.

[1675] Par exemple, lors d'une manifestation de seize enseignants licenciés pour « incompétence » par le ministère de l'Education, le 11 novembre 1999, ceux-ci se rendent devant la présidence afin que leur sort soit traité moins brutalement, en chantant « *Gaston tu es notre papa et nous sommes tes enfants* », *Les Nouvelles*, 11-12 novembre 1999.

[1676] Editorial, in *TPM* n° 164, décembre 2004. G. Flosse distribue quelquefois lui-même les jouets aux enfants ; cf. « Le système Flosse », in *Le Monde*, 22 mai 2004.

[1677] *L'Express*, 7 février 2005.

[1678] G. Flosse parle du financement de ses multiples mesures sociales avant les élections de février 2005, en s'en remettant à « Papa Chirac » et à la DGDE. *Les Nouvelles*, 21 janvier 2005.

[1679] A propos des correspondances dans les manifestations charismatiques de Flosse et Chirac, ainsi que sur l'aspect « familial » de leur relation, Teva Rohfritsch, formé à l'école politique de G. Flosse, expliquait qu'il a

de Mitterrand au PS, il suscite la déférence de ses interlocuteurs, non seulement par ses fonctions institutionnelles, mais aussi par un ascendant charismatique personnel : « *Se trouver en sa présence est une récompense, présentant des avantages réels mais aussi psychologiques* »[1680]. Être en contact avec le chef permet d'obtenir des informations confidentielles, parce que « *le leader est un personnage central, jouant un rôle pivot et qui a connaissance de nombreux renseignements officieux* »[1681]. La rencontre avec le leader, qui dispose d'un temps limité et précieux, représente également « *une mise en valeur symbolique de soi* », car « *Ceux qui sont perçus comme ses intimes gagent en prestige* ». Au sein du *Tahoeraa*, « école de la politique », certains aspects s'apparentent à une dimension sectaire, dans un groupe politique où l'allégeance au chef n'est pas un vain mot[1682]. En outre, l'enracinement du leadership dans les consciences des habitants s'ajoute au fait qu'il parvient à devenir le « maître à penser » d'une large part des élites tahitiennes, qui reproduisent son récit politique. La personnalisation croissante du pouvoir résulte de la puissance de celui qui s'impose et veut apparaître comme le seul maître à bord de la pirogue polynésienne.

Il existe une dimension religieuse du chef à Tahiti, qui n'est pas absente du leadership politique. Ex-ministre de Flosse, l'anthropologue Simone Grand, spécialisée dans la connaissance de la culture et des soins traditionnels, rapporte que Gaston Flosse utilise la formule *« et c'est Dieu qui le veut » pour expliquer ce qu'il fait. Ce n'est pas moi, c'est Dieu. Après il se prend pour Dieu des fois. C'est-à-dire que ça fait partie de ces termes qui ont permis de manipuler les gens. Ça fait comme des formules, sur le plan symbolique, ça a une très grande puissance ; (…) il appelle à la soumission, il dit « ah moi, je n'ai pas volé, c'est Dieu qui a voulu* »… »[1683]. L'expression de cette facette du leadership est apparente lors de son incarcération en novembre 2009. Même ses opposants et adversaires politiques viennent prier avec ses partisans, tandis que des représentants de toutes les confessions religieuses se rassemblent autour du Monument aux morts, avenue Pouvanaa a Oopa[1684]. Le leader réussit à mobiliser des soutiens œcuméniques et la ferveur de plus de trois cents participants à un *sit-in* de soutien et de prières de six heures[1685]. Cet évènement montre l'engouement suscité par la personnalité politique de Gaston Flosse, dont les partisans célèbrent les bienfaits individuels, familiaux ou territoriaux. Le fidèle Rere Puputauki, ancien chef du GIP, constate qu' « (…) *il*

---

« *appris auprès de lui, c'est un excellent orateur. Il parle un tahitien très simple, très proche des gens, amène ses spectateurs des rires aux larmes. Il connaît tout le monde. Chirac est pareil, toutes proportions gardées. D'ailleurs, Flosse dit toujours "papa Chirac" dans ses discours* », in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 63.

[1680] Schonfeld W. R., *Ethnographie du PS et du RPR*…, op. cit.

[1681] Op. cit.

[1682] B. Saura estime que « *le Tahoeraa ressemblait par certains côtés à une secte, avec tous ces phénomènes d'exclusion d'ailleurs* », ce qui renverrait alors davantage au « gourou » tel que l'expression a été malencontreusement popularisée dans la langue française. Entretien avec l'auteur, op. cit.

[1683] Op. cit.

[1684] *La Dépêche*, 10 novembre 2009.

[1685] G. Flosse se rend à pied au tribunal avec sa compagne depuis les bureaux du *Tahoeraa*, gardant le sourire devant les photographes qui le suivent, saluant les manifestants vêtus majoritairement en blanc, en embrassant de nombreuses personnes, levant la main envers ceux qui témoignent de leur soutien, ceux qui sanglotent ou dont le mouchoir sorti exprime la tristesse des personnes présentes, pour qui « *il a tellement fait pour le pays* ». *La Dépêche*, 10 novembre 2009.

*y a aussi des petites gens. Ils sont venus dire au sénateur que c'est grâce à lui qu'ils ont des maisons sociales, des appartements sociaux et du travail (…). Si on avait fait un appel, il y aurait eu 10 000 personnes* »[1686]. Les adversaires reconnaissent de leur côté le travail mené durant ses mandats en faveur de la défense des prérogatives et de l'identité polynésiennes[1687].

La figure charismatique de « *peretiteni* » (président) appelle la compassion et le recueillement religieux pour les sympathisants, chez qui Gaston Flosse est d'essence quasi-divine. Certains prêches l'assimilent à Moïse, le peuple polynésien étant comparé à celui d'Israël[1688]. Pour Mareva, présentée comme une « *matahiapo* (aînée) *sympathisante* » : *« Je suis triste parce qu'il a fait du bien au pays. Et là, on lui du mal… **C'est Jésus. C'est le Tahoeraa. C'est tout*** »[1689]. Autre exemple quand un couple prie à genoux, avant de se rendre à la présidence pour demander de conserver leur logement à Mahina. Le président, de retour au pouvoir en avril 2013, leur accorde six mois supplémentaires. Alors que le journaliste leur demande, « *Qui a aidé le plus ?* (sous-entendu, Dieu ou Gaston ?) », la femme répond que « *C'est Dieu d'abord, avec son intermédiaire… Dieu a parlé dans son cœur* »[1690]. Cette image « divine », d' « intermédiaire » entre le ciel et les hommes, montre que Gaston Flosse incarne une figure politique possédant un caractère *sacré*. Cette force symbolique explicite la relation sociale établie entre le leader politique et la population, qui affine la lecture sociologique des pratiques clientélistes. En outre, quels qu'aient été les actes pour lesquels les hommes politiques sont incarcérés, la sanction pénitentiaire est mal ressentie en Polynésie française. Il s'agit d'une manifestation de l'*arofa* (empathie, pitié, compassion) cher aux Polynésiens à l'égard d'un « frère », aussi turbulent soit-il. Ce fut le cas pour Emile Vernaudon, maire de Mahina et leader du *Aia Api*. Malgré ses frasques et en dépit de ses condamnations, l'empathie collective pour « Emile » n'empêche pas le « shérif »[1691] de se retrouver en prison, depuis laquelle il est réélu à la mairie en 2008[1692].

Le terme de *Metua* (le père, le guide, le sage) est évoqué pour désigner des chefs de clan ou de grande famille, aussi bien qu'un « vieux sage ». Par exemple, il est utilisé pour des leaders possédant une expérience et un prestige reconnus dans l'espace polynésien. Les cas paradigmatiques de Pouvanaa a Oopa ou de Francis Sanford rentrent dans cette catégorie. Mais il n'y a pas vraiment de définition canonique du *Metua*, d'aucuns l'utilisent pour qualifier Gaston Flosse ou Oscar Temaru.

---

[1686] *ATP*, 9 novembre 2009.

[1687] Myron Matatoa, Tamara Bopp Dupont ou Cathy Buillard pour l'UPLD.

[1688] Dont le prêche de la pasteur adventiste Namoeata Bernardino : « *Aujourd'hui nous sommes tous des Hur et des Aaron, ceux qui étaient venus soutenir Moïse dans les combats entre le peuple d'Israël et les Amalécites (…). Ne nous lassons pas de prier. L'éternel serait-il sourd ? Non. Quand Moïse levait la main, le peuple d'Israël gagnait (…). On laisse le Seigneur agir. Nous voulons que Gaston Flosse reste libre* ». Voir B. Saura, *La société tahitienne au miroir d'Israël. Un peuple en métaphore*, Paris, CNRS Editions, 2004, 302 p. ; compte-rendu de Y. Fer, in *Archives des sciences sociales de la religion* n° 130, 2005, pp. 113-202.

[1689] *La Dépêche*, 10 novembre 2009. Eléments en gras surlignés par l'auteur.

[1690] Emission *Complément d'enquête*, France 2, 20 juin 2013, « Polynésie : Flosse l'insubmersible », 22 mn.

[1691] Son surnom est notamment lié au fait que les *muto'i* (policiers municipaux) arboraient depuis 1979 une étoile et l'inscription « shérif » sur leur uniforme, leur chapeau (Stetson) et leurs véhicules. *La Dépêche*, 13 août 2010.

[1692] Sur sa gestion municipale, voir le rapport de la CTC pour les exercices 1993-2004.

La déférence de ses partisans, jusqu'à la vénération, pour le « papa » distributeur et protecteur de « ses enfants » polynésiens, montre que « *peretiteni* » est aussi appréhendé comme un *Metua*, père et guide du peuple polynésien, même si le qualificatif est parfois contesté. Bruno Saura doute qu'on puisse affubler Gaston Flosse du titre de *Metua*, car le *Metua* est un père de famille, et non le père de toutes les familles[1693]. Gaston Flosse ne serait pas un *Metua*, du moins ne serait pas toujours perçu comme tel, par opposition à Oscar Temaru : « *Oscar est aimé, Gaston est craint* »[1694]. Gaston Flosse déplace le discours culturaliste des indépendantistes sur le terrain de la « ma'ohisation ». Mais Gaston Flosse demeure surtout appelé « *peretiteni* » (« président ») par les Tahitiens, ce qui, sans ôter à la sacralité de la fonction de chef du territoire, le confine davantage à une représentation institutionnelle que religieuse. Malgré tout, il existe cependant une forte dimension paternaliste du leader, qui met en évidence la diffusion d'une image, classique chez les notables, de « bon père de famille », apte à gérer le territoire de la même manière qu'il gère son foyer et l'éducation de ses enfants[1695]. La figure du père converge dans la représentation du leadership politique dans les imaginaires politiques polynésiens[1696].

Cependant, les limites du paternalisme sont atteintes quand la légitimité du leader est érodée. Dans une interview en décembre 2004, Gaston Flosse révèle son paternalisme à l'égard du peuple polynésien : « *Ce n'est pas qu'ils ne croient plus au père Noël, c'est que celui-ci s'est trompé de cadeaux* ». En outre, la thématique du « père de l'autonomie », la mention récurrente (meetings, conférences de presse) de l'expression de « *père de notre pays* » (*Metua no te Fenua*), développe une image paternaliste allant au-delà de celle du bon père de famille gestionnaire : il serait le « père du peuple » en quelque sorte, ou souhaiterait du moins être considéré comme tel. A cet effet, le directeur de la communication du président Flosse, Yves Haupert, réalise un film de propagande, qui s'intitule « Le sacre du père du 29

---

[1693] « *Gaston Flosse, il a beaucoup joué la politique de la France, des Français et des Chinois, et les Tahitiens ne le voient pas forcément comme un Metua, il a beaucoup aidé les enfants des autres pour les Tahitiens, il ne s'est pas occupé des Tahitiens uniquement, pas comme Oscar. Tu sens qu'Oscar fait d'abord de la politique pour le peuple ma'ohi, ses enfants à lui, donc Oscar c'est un Metua. Pouvanaa c'était un Metua. Pour moi, Gaston Flosse, ce n'est pas un Metua (…)* », entretien avec l'auteur, op. cit.

[1694] Op. cit.

[1695] En 1973, lors de la campagne électorale des élections législatives, , G. Flosse reçoit ainsi le soutien d'Hugues Laughlin, président d'une Coopérative : « *Gaston Flosse est un père de famille tranquille (…) ; il s'occupera de nous comme un bon père de famille* ». *Les Nouvelles*, 14 mars 1973.C'est le même H. Laughlin, membre de la délégation tahitienne lors d'une célèbre course de pirogues à *Hawaii* en 1975, qui débute un discours par « *Nous sommes tous des descendants du peuple maori* », ce qui lui vaut un beau succès. Cité par Leloup Y., op. cit.

[1696] Journaliste à RFO Polynésie, présentateur du journal télévisé en langue tahitienne, Lorenzo Marama, porte un regard intéressant sur la politique polynésienne : « *Le système clanique a toujours un chef, on l'appelle le Metua. On le respecte, même s'il fait des conneries. Ça a toujours été ça dans la culture polynésienne. Et quand on a basculé avec le CEP, donc tous les hommes politiques, l'image qu'on avait de la société traditionnelle, on l'a reporté sur la société politique, le monde politique. Ce qui fait qu'une personne comme Oscar Temaru, une personne comme Gaston Flosse, ils ont du charisme pas simplement parce que ce sont des hommes politiques, c'est plutôt parce qu'ils sont des Metua. (…) Ce sont des personnes qui ont commencé tout petit, c'est-à-dire chef de section, maire d'une commune, et, petit à petit, ils ont commencé à prendre de l'ampleur. Et ce qui fait que les gens votent toujours pour les mêmes personnes, ce n'est pas parce que ce sont des gens compétents, c'est parce qu'il y a ce lien affectif* », entretien avec l'auteur, siège de RFO Polynésie, septembre 2008.

juin ». La volonté d'apparaître en *Metua* (« père ») correspond au souhait du leader d'égaler Pouvanaa ou Sanford dans la mémoire politique locale. Gaston Flosse évoque plusieurs fois le *Metua* Pouvanaa, quand il se retrouve en position de faiblesse temporaire. En 1987, la perte du pouvoir local liée au départ de ministres *Tahoeraa* entraîne le président déchu par les siens dans une posture de victime, devenu minoritaire « *non par le peuple, mais par la trahison de certains de ses élus* ». Dans le discours en langue tahitienne devant les militants, il fait allusion au *Metua* Pouvanaa[1697]. Quand Gaston Flosse s'est retrouvé radié des listes électorales de Pirae en 2001, il crie au complot de l'Etat socialiste (malgré la cohabitation avec le président Chirac), amalgamant Etat, gouvernement et parti majoritaire. Il évoque alors l'image (le totem ?) de Pouvanaa, en se comparant au *Metua* : « *Maintenant que les expériences nucléaires sont terminées, on n'a plus besoin de nous. Au moment de la bombe atomique, on disait c'était bien le Tahoeraa, mais maintenant c'est fini (…). Certains parlent d'un « coup Pouvanaa II », c'est un peu ça* »[1698]. Aux prises avec la justice en 2009-2010, le *Tahoeraa* compare le sort de son président avec celui subi par le *Metua* Pouvanaa, emprisonné et exilé de longues années[1699].

Dans les représentations de la population, les avis sont partagés, alors que Gaston Flosse désire être aimé par son peuple, être à la fois un « papa politique » mais aussi une sorte de « papa historique » en quelque sorte. La réussite électorale du *Tahoeraa* aux élections territoriales en avril 2013 fait largement écho à cette dimension de la reconnaissance du leadership d'un « père » faisant office d'homme providentiel face à la crise politique et économique. Quoi qu'il en soit, le point de vue anthropologique relativise le débat en soulignant qu'il est « *souvent difficile de dire si le chef est un gouvernant, un prêtre, un intermédiaire avec les ancêtres, un père fictif, ou tout cela à la fois* »[1700].

Leader politique charismatique, Gaston Flosse fait assurément figure d'ogre politique, de *Big Man*, en mesure de mobiliser des ressources symboliques traditionnelles, dont les ramifications contemporaines permettent d'esquisser une réflexion sur les imaginaires politiques en Polynésie française.

---

[1697] *Les Nouvelles*, 16 décembre 1987.

[1698] Conférence de presse, *Les Nouvelles*, 9 mars 2001.

[1699] Le représentant René Temeharo, dans une lettre ouverte aux médias, assimile la déchéance politique de Flosse à celle de Pouvanaa : « *L'histoire se répète. Le 12 mai 1960, le conseil constitutionnel prononçait la déchéance de mon aïeul Pouvanaa a Oopa de son mandat de député (…). Cette décision était particulièrement exceptionnelle puisque le Metua a été le premier parlementaire de la Vème République à être déchu de son mandat électif à la suite d'une condamnation pénale (…). Le parallèle est saisissant. (…) L'ironie veut que la décision de la cour d'appel de Papeete vienne frapper celui qui, contrairement à Pouvanaa, s'est montré l'ardent défenseur des intérêts supérieurs de la Nation quand il a fallu se battre pour faire accepter aux Polynésiens d'accueillir les expérimentations nucléaires françaises* », *ATP*, 25 septembre 2009.

[1700] Laburthe-Tolra P., Warnier J.-P., *Ethnologie, Anthropologie*, Paris, Quadrige, PUF, 2003, p. 121.

## B/ Le *Big Man*

Gaston Flosse n'est pas seulement un leader. Il est aussi un chef qui se pare des oripeaux traditionnels et paternalistes du *Metua*. La figure politique qu'il incarne n'est pas sans rappeler l'idéaltype du « *Big Man* ». Plusieurs aspects des *imaginaires politiques du Big Man* appartiennent au registre de l'imaginaire politique du *ventre*.

### 1. « Manger le pouvoir »

Tous les critères ne sont pas intégralement réunis pour qualifier Gaston Flosse de *Big Man*, tel qu'on l'entend dans d'autres territoires du Pacifique ou dans la politique subsaharienne[1701]. L'anthropologue Serge Tcherkézoff a rappelé le cas intéressant du peuple Yafar du Sepik occidental en Papouasie Nouvelle-Guinée : le début de l'autonomie interne en 1973 introduit la notion de *self-government* « *qui se métamorphose sur place en un personnage mythique, «* Selfgavman *», prêt à s'emparer de toute nourriture, sorte de figure inversée du bateau à cargo* »[1702]. Dans les sociétés Anga de Nouvelle-Guinée, les Baruya proposent un prototype des sociétés à « Grands hommes », qui contrastent avec d'autres systèmes néoguinéens, les sociétés à *Big men*[1703]. Ce modèle diffère de celui des Polynésiens du Samoa occidental, chez qui « *Les chefs sacrés sont ici tous les chefs de famille étendues (matai), intronisés du nom de l'ancêtre fondateur de la famille* »[1704] : le principe de l'organisation familiale-villageoise englobe la politique.

Toutefois, l'utilisation du concept de *Big Man* par le Professeur Médard ne manque pas de faire référence à l'anthropologue océaniste Pierre Lemonnier[1705], en notant que « *Les anthropologues ont déjà suffisamment de peine à définir les sociétés à « Big Man » ou à « grands hommes », pour qu'on embrouille davantage la question* »[1706]. Cependant, l'analogie entre les deux idéaux-types est justifiée parce qu'elle met en évidence « *deux logiques d'action similaires, dans des contextes sociaux par ailleurs fort dissemblables* »[1707] : « *C'est précisément parce qu'ils mettent en œuvre un processus global d'accumulation de ressources de toute nature, qu'ils combinent et font fructifier, selon la logique des situations, les unes au moyen des autres, que l'on peut effectivement parler des « big men » comme*

[1701] Voir la définition des concepts en introduction.

[1702] Cf. Tcherkézoff S., Le *Pacifique sud aujourd'hui. Identités et transformations culturelles*, CNRS Editions, 1997, 405 p. Il cite Bernard Juillerat.

[1703] Chez les Anga, les grands guerriers et les chamanes guérisseurs sont les Grands hommes qui occupent les positions politiques. Maurice Godelier a démontré que la guerre, les initiations masculines et les rapports homme/femme illustrent les logiques sociales des « Grands hommes ». Ils diffèrent des sociétés à *Big men*, organisateurs de grands échanges cérémoniels de porcs et de coquillages. Op. cit.

[1704] Ils sont plus de 10 000 sur 160 000 personnes. Op. cit.

[1705] Cf. *Les Tambours de l'oubli. La vie ordinaire et cérémonielle d'un peuple forestier de Papouasie*, Au Vent des Iles, 2008, 216 p.

[1706] Médard J.-F., « Le '*Big Man*' en Afrique : esquisse d'analyse du politicien entrepreneur », in *Année sociologique* n° 42, 1992, p. 169.

[1707] Op. cit.

*d'entrepreneurs politiques, au sens le plus large du terme* »[1708]. Ainsi, les représentations du pouvoir de Gaston Flosse dans la population sont alimentées par de nombreux symboles, imaginaires et rumeurs qui valident l'idée d'un leader politique qui dépasse le cadre du « politicien-investisseur ». En effet, l'image du *Big Man* prospère sur l'accumulation des ressources matérielles et financières, mais également en empruntant au registre des ressources symboliques « traditionnelles », c'est-à-dire des ressources qui mobilisent des pratiques et des imaginaires qui « font sens » culturellement dans l'espace polynésien. Le concept développé dans le Pacifique, mobilisé en Afrique, peut-il faire son retour en Polynésie pour mettre en lumière les stratégies de certains leaders politiques ? Dans le cas du leadership de Gaston Flosse, l'accumulation de ressources matérielles et symboliques appelle un « *art de la redistribution* » des ressources, c'est-à-dire un « échange *symbolique* » qui prend appui sur les ressources matérielles procurées par le pouvoir local[1709].

Le leader politique polynésien se nourrit d'une triple logique : celle du chef polynésien, celle du *Big Man* et celle du notable (bourgeois). De fait, le leadership de Gaston Flosse semble se situer au croisement de différents modes de gestion entrepreneurial du *Big Man*, parce qu'il ne se confond pas avec celui du *Big Man* mélanésien (finalité plus sociale que politique), ni avec celui de l'entrepreneur économique (finalité économique mais recours à l'échange social au départ), ni avec celui du politicien occidental, l'entrepreneur politique professionnalisé. De fait, il s'agit d'un *leadership politique composite* qui emprunte différents répertoires d'actions et d'images. Le leadership flossien use simultanément de différents modèles, tant le chevauchement des positions et des ressources (« *straddling* ») est une pratique courante en Polynésie, qui « *exprime bien la nature politico-économico-sociale du pouvoir* »[1710]. Le *Big Man* traditionnel (de façon très schématique, le modèle mélanésien) connaît une précarité de son pouvoir personnel (le prestige personnel est une ressource instable), mais Flosse développe une entreprise politique dont les garanties institutionnelles le rapprochent du modèle du politicien professionnel. Par conséquent, le champ des ressources symboliques constitue un moyen d'appréhender les facettes du pouvoir du *Big Man*.

En tant que leader du *Tahoeraa* et président de la Polynésie française, Gaston Flosse représente un « personnage sacré », qui alimente des imaginaires politiques dans le contexte historique et socioculturel de la Polynésie française : « *Ni parrain, ni Père, le leader politique est un personnage sacré qui doit protection à chacun et se doit d'accroître son pouvoir, en termes d'espace d'influence. Pour cela, il puise aussi bien dans les forces visibles de l'argent que dans les forces invisibles suscitées par les groupes de prière* »[1711].

---

[1708] Op. cit.

[1709] « *Le Big Man, grâce aux ressources économiques ainsi extraites, organise de grands festins, en compétition avec d'autres « big men » afin d'asseoir sa renommée, son prestige. Le « Big Man » s'appuiera en même temps sur d'autres ressources comme la parole, la magie et même la violence. Mais c'est l'art de la redistribution donc l'échange symbolique, qui est au cœur de la stratégie d'accumulation* », Médard J.-F., op. cit.

[1710] Op. cit., p. 172.

[1711] Rigo B., op.cit., p. 219.

Gaston Flosse mobilise un panel de ressources politiques symboliques dites « traditionnelles », parce qu'elles renvoient à des traditions, à des codes culturels inscrits dans la mémoire collective polynésienne[1712]. Ces ressources tirées des imaginaires anciens, inscrits dans la « longue durée culturelle », s'articulent de nos jours avec les représentations du pouvoir que se font les citoyens dans le jeu politique moderne. Elles s'avèrent à double tranchant quand la légitimité du leader s'érode du fait de sa pratique boulimique du pouvoir, mais aussi du fait des représentations et des images syncrétiques qu'il émet de ce pouvoir.

La prise en considération de la figure politique du *Big Man* englobe une analyse connexe relative à l'explication du rapport au politique et du mode de production du politique en Afrique. La politique hors de l'occident représente un *inexpliqué* majeur. Les analyses qui « découvrent » les pratiques patrimoniales ne parviennent à les appréhender qu'en tant que phénomène normatif (corruption = mal) sans vraiment chercher à comprendre l'institution sociale qui se trouve en réalité derrière cet ensemble de pratiques. Mais un autre outil de compréhension de la gouvernementalité africaine, l'expression de « *politique du ventre* » a été popularisée par Jean-François Bayart[1713]. Elle est utilisée dans la science politique africaniste pour désigner toutes les pratiques de corruption, de clientélisme, de népotisme ou de patrimonialisme qui minent les États et les administrations africaines ; « *la chèvre broute là où elle est attachée* » selon le proverbe camerounais paradigmatique. Mais l'image de la « politique du ventre » n'est pas propre à l'Afrique[1714]. Gaston Flosse, en campagne électorale aux Australes, ne dit pas autre chose quand il explique qu' « *il faut mener son cheval là où l'herbe est la plus verte* »[1715]. Il s'agit d'une gouvernementalité étroitement liée à la nécessité de *manger* et de redistribuer. La « politique du ventre » est aussi un imaginaire politique qui renvoie à l'*ethos*[1716] de la munificence, aux pratiques de l'invisible indissociables des apparats du pouvoir. Mais le ventre est aussi le lieu associé à la sorcellerie. Si les pratiques africaines de l'invisible ne se confondent pas évidemment avec les pratiques polynésiennes, il semble toutefois que l'imaginaire du « ventre » soit présent dans l'espace polynésien[1717].

---

[1712] « *Dans le domaine (pae varua) des "croyances et des pratiques populaires relevant de la vision du monde non matériel", comme dans celui (pae maa) de la techno-économie et de l'organisation sociale, ces communautés [mata'eina'a] sont en effet les légataires de ce qui, dans l'héritage "traditionnel", n'a pas été radicalement détruit par la violence initiale du contact* », in Ravault F., op. cit., vol. 9, p. 9.

[1713] Bayart J.-F., *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*. Paris, Fayard, 1989 ; Banégas R., « Bouffer l'argent. Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin », in Briquet J.-L, Sawicki F., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998, pp. 75-114.

[1714] Médard J.-F., *Postface*, in Briquet J-L., Sawicki F., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, op. cit., p. 310.

[1715] Propos rapportés dans plusieurs témoignages. D'autres observateurs ont entendu cette formule chez Clarenntz dit « Kalin » Vernaudon, ancien membre du *Tahoeraa Huiraatira* et du *Aia Api* d'Emile Vernaudon. En fait, il aurait dit : « *Il faut amener son cheval là où l'herbe est verte* », déclaration le 8 novembre 2005 dans une conférence de presse du *Aia Api*. *Les Nouvelles*, 30 décembre 2005. Parmi les expressions relatives à la métaphore néopatrimoniale, relevons l'expression de l'industriel Marcel Dassault, qui a notamment patronné l'entreprise politique chiraquienne : « *Mes poulains aiment bien le foin* », *Le Canard Enchaîné*, 31 juillet 2013.

[1716] Ensemble de valeurs et de traits culturels d'un groupe. *Lexique des sciences sociales*, Dalloz, 8ème éd., p. 161.

[1717] Les sorciers (*tahutahu, natinati 'aha* : exorcistes) pratiquent l'ensorcellement (*pifa'o*). Ils prononcent des incantations sur des déchets organiques ou des substances ayant été en rapport avec la future victime. Il est recouru aux *ti'hi*, représentant des entités surnaturelles, que les sorciers enjoignent à pénétrer le corps de leur

Dans la culture polynésienne précoloniale, la place du ventre dans les représentations est essentielle ; c'est notamment le lien de l'homme à sa terre[1718]. L'homme est d'origine matricielle : il vient d'une coquille ou du *ventre*. Tout ce qui advient est le produit d'une naissance[1719]. La mémoire et la langue sont aussi de la « nourriture »[1720]. Adopter se dit « nourrir » : « *Pour que le cher bambin ne mange pas toutes les terres d'une île, il fallait donc que des sortes de choix s'opèrent dans ces droits, qui permettent à d'autres groupes familiaux, à d'autres ventres ('opu) comme disaient les gens des îles, d'exister* »[1721]. Par ailleurs, la christianisation à Tahiti n'annihile pas certaines conceptions et pratiques antérieures. Le résultat prend des formes syncrétiques étonnantes. Un guérisseur contemporain d'une commune rurale explique « *l'importance de l'équilibre entre la spiritualité insufflée par Dieu dans la tête lors de la création d'Adam et le corps que le nombril [pito] relie aux ancêtres* »[1722]. À partir de 1842, l'instauration de l'économie monétaire fait que « (…) *tout un chacun commerce avec les navires en laissant le monopole des chefs de côté. Dans ces années-là, l'argent français a quelque chose à voir avec le mana qui qualifie les gens de même nom, « ceux qui mangent le pouvoir* » (*'amu i te hau*) »[1723].

Les travaux de l'anthropologue Claude Robineau démontrent que les valeurs de la société rurale tahitienne s'expriment de nos jours par de nouvelles pratiques. Les réalisations pharaoniques et le luxe des bâtiments territoriaux construits sous l'ère Flosse témoignent de sa grandeur voire de sa mégalomanie[1724]. Les dépenses somptuaires et la redistribution « alimentent » le prestige du chef, par exemple lors des *tama'ara'a* (repas gargantuesques) organisés lors des nombreuses cérémonies et célébrations polynésiennes[1725]. En outre, une « *métaphysique du ventre* »[1726] représenterait l'idée que la notion de pouvoir, dans le sens de *force*, renvoie à *Hau*, la force du sacrifice cannibale. D'ailleurs, l'État se dit *Hau*. Le *Hau*, ça se mange, il faut donc « penser avec le ventre ». Parmi les images liées au *ventre* en Polynésie, celle de « manger le pouvoir » se réfère donc à un mode de gouvernementalité qui paraît imprégner les imaginaires politiques[1727].

---

victime pour les faire mourir, in Babadzan A., « De la naissance à la mort », in Ravault F. (dir.), *Encyclopédie de la Polynésie française. Vivre en Polynésie française* n° 1 et 2, vol. 5, C. Gleizal, 1986, p. 130. Voir également les chapitres « Sorcelleries » et « Deux affaires d'envoûtement », in Chegaray J., op. cit.

[1718] Saura B., *Entre nature et culture. La mise en terre du placenta en Polynésie française*, Papeete, Haere Po, 2003, 168 p.

[1719] Rigo B., op. cit.

[1720] Op. cit., p. 218.

[1721] Baré J.-F., « La France dans la longue durée tahitienne », op. cit., pp. 63-91.

[1722] Grand S., *Tahu'a, tohunga, kahuna. Le monde polynésien des soins traditionnels*, Papeete, Au Vent des Iles, 2007, p. 85.

[1723] Baré J.-F., *op. cit.*, p. 87.

[1724] Fayaud Viviane, « Images, histoire et Pacifique : pour une utilisation raisonnée du visuel », in Fayaud V., Regnault J.-M., (dir.), *Images et pouvoirs dans le Pacifique*, op. cit.

[1725] Pour convaincre ses voisins du Pacifique de l'innocuité des essais nucléaires, G. Flosse fait organiser des *tama'ara'a* à Moruroa.

[1726] Debonne P. G., *Théophagie et formes polynésiennes*, Connaissances et savoirs, 2007, 518 p.

[1727] Les imaginaires politiques du « ventre » expriment-ils une « politique du ventre » ? Peut-être est-ce pousser l'analyse trop loin, même si les facteurs de correspondance ne manquent pas. L'anthropologue Simone Grand demeure dubitative, même si elle observe que « *Le ventre est le centre de toutes les énergies, quelles que soient*

Dans la politique polynésienne contemporaine, la manducation politico-administrative demeure importante. Le pouvoir se mange. Lorsque les visiteurs de Gaston Flosse se rendent chez lui ou à la présidence, l'expression « aller manger la papaye » est parfois utilisée pour marquer le fait que des acteurs de l'espace sociopolitique polynésien vont quémander à « président » un poste, un soutien, des facilités. Celui-ci « nourrit », « donne à manger » à ceux qui font allégeance, même temporaire ou ciblée, à la personne généreuse du *Chef*.

Par analogie, l'analyse de l'africaniste Richard Banégas au sujet de la transition démocratique au Bénin conduit à un constat paradoxal sur la gouvernementalité, qui ne manque pas d'intérêt pour la politique en Océanie. En effet, il s'agit de « *Comprendre que la politique du ventre, qui fut le registre privilégié de l'autoritarisme, puisse devenir un répertoire d'énonciation des « vertus civiques » de la démocratie représentative nécessite en effet de distinguer plusieurs registres qui relèvent tantôt de la ruse, tantôt de la confiance, et se rapportent, pour l'essentiel, aux catégories du « gouvernement de soi »* »[1728]. L'étude de la gouvernementalité met en évidence des registres et des conceptions de la chose politique relativement similaires malgré des contextes fort différents : « *Confronté à la « transhumance politique » de ses clients-électeurs, le politicien-entrepreneur doit aussi remplir deux conditions complémentaires : savoir parler au xomé (le « ventre », l'intériorité) de ceux-ci et être en accord avec son propre xomé* »[1729]. Si la réflexion à ce propos en Polynésie française est bien moins poussée chez les acteurs politiques eux-mêmes, la gouvernementalité et les représentations politiques comportent une symbolique alimentaire et quelquefois spirituelle (le ventre comme centre des énergies, consultation de voyants, superstitions diverses, croix à l'assemblée, malédiction de la présidence).

De fait, plusieurs aspects des imaginaires politiques, tels que le « pouvoir sorcier »[1730] ou la ressource politique du sexe, permettent de traduire, d'une part, la mobilisation de ressources politiques symboliques par le leader, et d'autre part, les interactions qu'elles

---

*les philosophies* » ; « *De toute manière, dans la pensée polynésienne, c'est comme les Japonais, la force se trouve au niveau des tripes* ». B. Saura valide partiellement cette hypothèse, parce qu'il pense que « *Le ventre c'est important dans les représentations polynésiennes, mais peut-être que je n'irai pas au-delà. Un psychanalyste pourrait se régaler là-dessus, mais je pense que le ventre chez les tahitiens, ce mot « opu », qui désigne la famille, veut dire la fratrie, ceux qui sont d'un même ventre (…) ; je trouve que c'est un truc très intellectuel [« la politique du ventre »], un peu torturé ; par contre, la « mère alimentaire » c'est intéressant* (…) ». Le sociologue relativise cette approche, qui ne permet pas de comprendre l'ensemble des mécanismes anthropologiques et sociologiques de la société polynésienne, mais éclaire une forme de causalité des rapports politiques ainsi que le leadership multidimensionnel de Gaston Flosse. Le *gouvernement de soi*, et des autres, se forme *in fine* à partir d'une symbolique du « ventre » quelquefois peu explicite. Malgré tout, il paraît avéré qu'une symbolique alimentaire et sexuelle régit les représentations politiques en Polynésie.

[1728] Banégas R., *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003, p. 103.

[1729] Op. cit., p. 104.

[1730] Cf. Geschiere P., *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, coll. Les Afriques, Karthala, 1995, 300 p. Et Bertrand R., *Indonésie, la démocratie invisible. Violence, magie et politique à Java* Paris, Karthala, 2002, 242 p.

produisent entre le leader et la population. Les imaginaires politiques renseignent l'échange symbolique dans les rapports gouvernants/gouvernés au sein de l'espace sociopolitique[1731].

### 2. « Le pouvoir sorcier »

Gaston Flosse s'intéresse au monde spirituel, suivant un moment les cours d'un lama belge, rencontrant des *tahua* (sorciers, guérisseurs) ou des marabouts. Les « imaginaires du ventre » alimentent une représentation symbolique de Gaston Flosse comme un sorcier occupé à des pratiques occultes[1732]. De nombreuses rumeurs, émanant le plus souvent de l'opposition, associent Gaston Flosse à une manifestation du Mal, ou lui prêtent des pratiques cannibales[1733]. Ces représentations politiques traduisent les mutations d'un imaginaire politique du ventre vers un imaginaire du pouvoir davantage caractérisé par la peur. De telles représentations traduisent-elles la dimension autoritaire ou démocratique des pratiques politiques en Polynésie française ? Pour le professeur Médard, « *la démocratie ne peut reposer que sur un degré poussé d'institutionnalisation du pouvoir* », qu'il faut limiter « *en mangeant moins vite et moins seuls* »[1734]. Malgré tout, la mutation institutionnelle récente appelle à la modération dans l'analyse du fonctionnement institutionnel polynésien et des « pratiques symboliques » qui en émanent. En effet, les pratiques politiques évoluent dans un contexte de diminution de la rente nucléaire, en dépit d'un décalage avec la société polynésienne en quête de représentants qui assument leur responsabilité démocratique. Mais ces pratiques et ces représentations parfois singulières du pouvoir, ce rapport au politique, ne remettent pas fondamentalement en cause le cadre démocratique de la politique au *Fenua*.

L'évolution des imaginaires politiques, singuliers en Polynésie française en comparaison de ceux ayant cours dans le système politique français, illustre d'une certaine manière le rapport des gouvernés et des gouvernants à la démocratie. La transformation des représentations politiques du pouvoir a participé de l'alternance en 2004, lorsque Gaston Flosse a été assimilé à une force diabolique dans les meetings de l'opposition. Les rumeurs émises par « *radio-cocotier* » nourrissent un imaginaire de la crainte du chef en 2004-2005, affaiblissant la légitimité de Gaston Flosse au point de lui faire perdre son *mana*[1735] et les élections. En effet, cette représentation particulière du pouvoir de Gaston Flosse est devenue patente dans la période du *Taui* lorsque la rumeur d'un président allié aux puissances du mal circule dans les « milieux tahitiens » et se diffuse dans toute la Polynésie. Un pêcheur de

---

[1731] La romancière Chantal Spitz écrit que **«** (…) *la classe politique locale, composée en grande partie d'hommes bien nourris, promenant fièrement leur ventre bedonnant comme femmes enceintes* », in *L'île des rêves écrasés*, Papeete, Au Vent des îles, 1991 (réédité en 2003), p. 193.

[1732] Entretien avec l'anthropologue S. Grand, op. cit.

[1733] « (…) *Les tiki énormes de certains marae marquisiens grossissent de la manducation des hommes sacrifiés* », Debonne, *op. cit.*, p. 307.

[1734] Lire Médard J.-F., « Les paradoxes de la corruption institutionnalisée », in *Revue Internationale de Politique Comparée* vol. 13 n° 4, 2006, p. 697-710.

[1735] En revanche, les Polynésiens ne lisent pas forcément les détenteurs du pouvoir en termes de *mana*, un pouvoir politique qui ne serait pas simplement temporel : « *vu la fréquence des élections (…), les Tahitiens d'aujourd'hui savent bien que leurs dirigeants tirent leur pouvoir des urnes* », cf. Saura B., *Politique et religion à Tahiti*. Papeete, Polymages-SCOOP, 1993, 361 p.

Rangiroa rapporte que Flosse est un *tahua* (guérisseur, sorcier, chamane) ; étant donné que les *tahua* nourrissent les « mauvais esprits » (*varua'ino*) pour les faire disparaître, Flosse aurait ce pouvoir de faire disparaître, en référence aux affaires non élucidées de la disparition du journaliste Jean-Pascal Couraud en 1997 et des leaders Boris Léontieff et Lucien Kimitete en 2002. Accusé en filigrane par plusieurs médias d'avoir commandité l'assassinat du journaliste, il déclare à l'assemblée le 22 octobre 2004 qu'il jure « *devant Dieu et devant tous les Polynésiens (…) n'être en rien mêlé à cette disparition* »[1736]. Il tente de redorer son image alors qu'il est à nouveau élu président après quelques mois de *Taui*. Mais le « mal est fait » en quelque sorte, c'est-à-dire que ce type de rumeurs se répand très vite dans les milieux populaires et dans l'ensemble de la société polynésienne.

Les perceptions du « bas », aussi anecdotiques soient-elles, ne font pas pour autant consensus chez ceux qui connaissent l'univers des *tahua* et des soins traditionnels. Pour Bruno Saura, Gaston Flosse n'a rien de l'image d'un *tahua*, mais a plutôt celle d'un *businessman*[1737]. Le degré de « pouvoir sorcier » n'atteint pas l'ampleur qu'il prend notamment dans la politique subsaharienne ou indonésienne[1738]. Cependant, le sociologue a relevé plusieurs mentions d'une perception des pratiques de Flosse en tant que « pouvoir sorcier », estimant que ces croyances « *témoignent de la facilité du recours au surnaturel pour expliquer la fortune – il est vrai extraordinaire – d'un homme* ». Dans les milieux indépendantistes, des propos privés évoquent le fait que « (…) *Gaston Flosse tiendrait sa puissance et sa longévité politique d'une alliance passée avec des tahu'a (…) rémunérés par lui* ». Le penchant de Flosse pour décorer la présidence par des statues polynésiennes préchrétiennes alimente l'imaginaire politique d'un leader, dont les mêmes le soupçonnent également d'être aidé par des marabouts africains[1739]. La rationalisation de la domination de Gaston Flosse passe ainsi par le religieux, voire par le « domaine du religieux malfaisant » pour certains de ses opposants, qui évitent de la sorte de remettre en cause leur stratégie et leur idéologie politiques[1740].

---

[1736] Op. cit., p. 15 ; *Les Nouvelles*, 23 octobre 2004.

[1737] « *Son domaine c'est la politique ce n'est pas la religion, justement il bafoue pas mal de valeurs religieuses pour certaines personnes. Ce qui l'intéresse c'est l'argent Gaston Flosse. (…) Mais ce qui l'intéressait c'était d'arriver à obtenir de l'argent en France, ramener de l'argent à Tahiti, avoir de l'argent lui-même, c'est l'argent le moteur de sa vie, ce n'est pas la religion, je pense que le pouvoir ça va avec, mais le pouvoir sans argent ça ne l'aurait pas intéressé vraiment. Un vrai tahua, c'est un mec qui est pauvre. Gaston Flosse c'est un businessman* », entretien avec l'auteur, op. cit.

[1738] B. Saura établit un constat mesuré sur la question de la sorcellerie et du « pouvoir sorcier » en Polynésie française, qui « *existe, mais beaucoup moins qu'en Afrique. La sorcellerie elle existe déjà dans la sphère privée, il y a des gens qui s'envoient des sorts, il y a des gens qui se sentent victimes de sorts, ça, ça existe. Après, est-ce que ça a un rapport avec le pouvoir ?* ».

[1739] Puissances occultes, « *(…) contre lesquelles il serait d'autant plus difficile de lutter qu'on ne connaît pas la magie des autres* », précise B. Saura.

[1740] « (…) *Ce type particulier de rationalisation de la réussite de son ennemi, via le religieux, permet de faire l'économie d'une analyse critique de ses propres faiblesses en termes purement stratégiques, idéologiques, politiques. L'origine des succès de Gaston Flosse est déplacée vers un autre domaine, le religieux, qui plus est, vers le religieux malfaisant, dont soi-même on s'exclut et sur lequel on ne peut donc avoir aucun contrôle (ce qui permet d'expliquer ses déroutes politiques)* », in Saura B., « Champ politique… », op. cit., p. 15.

Une autre affaire a participé de l'image d'un « pouvoir sorcier » de la présidence polynésienne. La multiplication de statues (*tiki* ou *ti'i*) dans l'espace publique, autorisée voire organisée par le gouvernement de Gaston Flosse, principalement pour des raisons esthétiques, culturelles et touristiques, entraîne l'accusation de paganisme de la part de l'Eglise évangélique de Polynésie française (EEPF)[1741]. En effet, depuis que les Tahitiens se sont convertis au protestantisme autour de 1820, ils ressentent une fierté « *de s'être débarrassés des statues des cultes préchrétiens* »[1742]. Or, le gouvernement donnait l'impression, soit « *qu'il ignorait l'éthique protestante, soit qu'il recherchait curieusement la présence de ces statues (impression partagée (…) par un certain nombre de ses opposants)* »[1743]. Pour autant, la persistance des croyances dans les capacités mystiques des statues a été illustrée par ce qui a été évoqué comme la « malédiction des sept tiki ». La réapparition d'un tiki en pierre, retrouvé par la marine nationale dans le lagon en février 2004, expliquerait les troubles politiques qui secouent Tahiti depuis lors[1744].

La figure politique de Gaston Flosse se retrouve ainsi au centre de rumeurs et d'accusations variées, fondées ou non, qui semblent avoir eu une influence dans la détermination du vote dans une frange de l'électorat sensible à ce genre de rumeurs, croyant percevoir des pratiques occultes chez l'inamovible leader polynésien. L'accumulation des rumeurs « religieuses » se traduit par des représentations diaboliques de sa personne. La diabolisation, particulièrement exacerbée chez certains indépendantistes, a été illustrée lors de l'alternance en 2004. La croix installée par la nouvelle majorité à l'assemblée territoriale supposée laïque[1745] ne visait pas uniquement à afficher des valeurs ou l'identité chrétienne de la Polynésie. Il s'agit plutôt d'un signe religieux dans l'espace politique voué à « *désensorceler l'assemblée territoriale, parce qu'on pensait que Gaston Flosse travaillait avec des marabouts africains, des gens comme ça…* »[1746]. Le leader du *Tavini Huiraatira*, Oscar Temaru, lui-même politiquement diabolisé par le chef du *Tahoeraa Huiraatira*[1747],

---

[1741] L'EEPF dénonce le « *retour en arrière, cautionné par les pouvoirs politiques* », en critiquant « *la multiplication de statues en ciment, en bois ou en carton, à fonction esthétique, installées depuis quelques années dans des espaces publics (auprès de fontaines, de ronds-points, à l'entrée de foires commerciales dont l'une au mois d'août 2004 se déroule précisément face au siège de cette Eglise) par les pouvoirs publics ou avec leur autorisation* », op. cit. L'Eglise protestante se retrouve dans une posture prosélyte et concurrentielle, qui vise à délégitimer la diversification religieuse, tout en doutant de la sortie du paganisme de ses fidèles : ne risqueraient-ils pas, au regard de la longue durée, de renouer avec certains croyances superficiellement enfouies sous le tapis chrétien ?

[1742] Op. cit., p. 33.

[1743] Op. cit.

[1744] Il était tombé à l'eau lors de son chargement sur une goélette en 1933. Sept des personnes qui ont participé au transport seraient décédées peu après ; cf. éditorial, RFI, 21 octobre 2004.

[1745] Sur cet aspect, voir Regnault J.-M., Baubérot J. (dir.), *Les relations Eglises/autorités* Outre-mer, *de 1945 à nos jours*, Paris, Les Indes savantes, 2007.

[1746] Entretien avec l'auteur, op. cit.

[1747] « *De son côté, Gaston Flosse ne se prive pas pour présenter Oscar Temaru et ses élus (notamment Hiro Tefa'arere) comme de dangereux émeutiers et de mauvais hommes, mais dans un registre essentiellement politique, alors qu'Oscar Temaru se place dans un registre où les perceptions politiques sont indissociables des perceptions morales et religieuses* », in Saura B., « Champ politique… », op. cit.

traite fréquemment Flosse d'incarnation du mal et de *tuputupua* (démon)[1748] dans ses réunions publiques[1749].

Par conséquent, l'analyse des rumeurs dans le champ sociopolitique polynésien montre l'expression des représentations des rapports de force sociaux et politiques, parce que « *La rumeur sous-tend l'expression d'un conflit dans des situations de proximité sociale* »[1750]. En effet, la rumeur « *constitue un moyen de lutte politique pour des groupes et/ou des entrepreneurs individuels, et véhicule une critique du pouvoir et des inégalités sociales et économiques* »[1751]. Le verrouillage des oppositions au flossisme trouve dès lors des moyens d'expression dans la diffusion de rumeurs relatives au leadership politique. La dimension symbolique du pouvoir alimente donc rumeurs et fantasmes. Le recours à l'outil de la sociologie politique des rumeurs ouvre la voie à la compréhension de phénomènes autrement passés sous silence, quand bien même ils ne déterminent pas directement la dévolution du pouvoir politique.

La *sociologie politique des rumeurs*[1752] représente une approche stimulante pour préciser la consistance des imaginaires politiques. Philippe Aldrin a délimité les rumeurs comme objet de science politique. Ainsi, l'usage tactique de la rumeur[1753], pratique d'échange social, appartient aux ressources de l'entrepreneur politique, en ce sens que « L'agir rumoral » constitue « *une disposition acquise des compétiteurs politiques* »[1754]. Les rumeurs politiques représentent à la fois un marché parallèle des informations politiques, un registre d'ajustement aux secousses politiques du temps public et un registre alternatif au défaut de vérité publique[1755]. Toutefois, la « *propension imaginaire des sociétés humaines ne peut servir seule à l'explication sociologique des rumeurs* »[1756].

La politique, qui recèle une part d'ombre, est un milieu « *rumogène* » : « *Les rumeurs sur les acteurs politiques peuvent être étudiées comme des mises en récit des représentations communes sur l'univers politique* »[1757]. Les rumeurs sur Gaston Flosse peuvent s'inscrire dans

---

[1748] « Esprit chercheur, démon, monstre ; quelque chose de vil, insignifiant, laid, méprisable. Parfois quelque chose d'extraordinairement gros ou grand », lexique de Lemaître.

[1749] Saura B., op. cit.

[1750] Blundo G., p. 33, in Blundo G. (Dir.), *Monnayer les pouvoirs. Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*, Paris-Genève, IUED-PUF, 2000, 347 p.

[1751] Op. cit.

[1752] Cf. Aldrin P., *Sociologie politique des rumeurs*, Paris, PUF, 2005, 289 p. L'auteur explicite sa démarche compréhensive et l'approche interactionniste et individualisante du phénomène, avec beaucoup de précautions méthodologiques. Mais il note malicieusement que « *Dans le monde social comme dans l'univers savant, les rumeurs ont mauvaise réputation* », p. 8.

[1753] La rumeur, qui désigne à la fois la rumeur-information (récit) et la rumeur-échange (diffusion du récit), « (…) *est avant tout une nouvelle qui se diffuse dans le public de façon anonyme (elle semble n'avoir ni sources ni relais identifiables) et pourvue d'une véracité contestable* », op. cit., p. 19.

[1754] Op. cit.

[1755] La rumeur née de l'annonce de la mort de G. Defferre (coma suite à une chute provoquée par un malaise à son domicile) s'est avérée politiquement fatal à son dauphin, Michel Pezet, soupçonné de parricide à la suite d'une dispute quelques heures plus tôt au siège de la fédération socialiste, le jour du malaise fatal du maire. Aldrin P., op. cit., prologue.

[1756] Op. cit., p. 84.

[1757] Op. cit., p. 90.

ce registre d'une perception du politique exprimant les rapports des gouvernés à la domination politique du leader[1758], dans la mesure où « *La rumeur est une prise de parole par défaut : défaut intrinsèque d'authenticité de la nouvelle, défaut d'autorité ou de liberté de ses énonciateurs* »[1759]. En effet, les rumeurs relatives aux disparitions du journaliste JPK ou de l'opposant Boris Léontieff, impliquant le GIP par exemple, appartiennent aux types narratifs des rumeurs politiques, dans lesquels on retrouve les récits de perversion, de trahison, du complot ou du mal dissimulé (ou de la face cachée). La rumeur comprend alors une dimension tactique au sens de Michel de Certeau (1980), « *lorsque les acteurs sociaux utilisent l'évènement comme une occasion d'intervenir dans un lieu, la politique, qui appartient symboliquement à d'autres* »[1760]. L'irruption des rumeurs « par le bas » mettant en cause l'univers politique illustre une forme de réappropriation d'un autre type de discours.

Les rumeurs tous azimuts prospèrent et se répandent rapidement[1761]. L'espace sociopolitique polynésien est propice à la circulation de rumeurs de toute nature : « *La rumeur a toujours beaucoup animé Papeete et Nouméa* »[1762]. L'insularité renforce la circulation des informations mais pas toujours leur véracité. Le sociologue Dominique Wolton, spécialiste de la communication, estime même que la rumeur représente le premier « média » : « "*Tahiti, palais des rumeurs*", *dit-on souvent, car la rumeur, au-delà de son caractère vrai ou faux, est surtout un facteur de relation, de valorisation mutuelle et de communication* »[1763]. La rumeur entretient ce qui peut relever du « pouvoir sorcier » dans les imaginaires politiques du ventre, c'est-à-dire l'ensemble des représentations qui attribuent un caractère occulte, invisible au pouvoir politique, que ces représentations soient fondées ou non sur des faits[1764]. Le sorcier possède la capacité d'insuffler la crainte dans les esprits. Autrefois, le personnage du *tahua* pouvait tenir un rôle de conseil politique et spirituel auprès du chef ; il représente le médiateur avec le monde invisible. Toujours présents, les *tahua* reçoivent parfois des politiciens à des

[1758] « *Les rumeurs sur le milieu politique comportent très souvent cette transposition des enjeux politiques sur des préoccupations d'un quotidien plus universel : histoire d'amour et d'infidélité, d'amitié et de trahison, de santé et de mort, d'argent et de corruption* », op. cit., p. 98.

[1759] Op. cit., p. 275.

[1760] Op. cit., p. 132.

[1761] Parmi celles-ci, une rumeur entendue à Tikehau (Tuamotu) veut que le leader ait besoin de femmes jeunes pour absorber leur énergie, en référence aux conquêtes présidentielles. La dimension invisible du pouvoir est perceptible dans la fin de la domination du leader. Beaucoup de rumeurs attribuent des pratiques surprenantes aux allures mystérieuses du leader polynésien. Une hypothétique cérémonie bimensuelle du *kava* [*Piper methysticum*, racine psycho-active de la plante de kava. Autrefois utilisée par les Marquisiens, la pratique du kava, qui consiste à mâcher la racine, à la recracher une fois malaxée pour la régurgiter, s'inscrit dans la vie communautaire et/ou politico-religieuse dans le Pacifique] dont les effets hypnotiques alimenteraient les déclarations et la peur des participants, serait organisée périodiquement à son domicile… Lors des déplacements du président Flosse – une rumeur évoquée par plusieurs personnes – quelqu'un (un magnétiseur, un *tahua* ?) prépare le terrain en le magnétisant ou en le démagnétisant…

[1762] « Au sujet de la perception de la France dans le Pacifique insulaire : Pour une contribution à l'histoire de temps mal conjugués », op. cit., p. 337.

[1763] Wolton D. (dir.), « La Polynésie française : une communication politique en devenir », in *Hermès* n° 32-33, « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », 2002, p. 484.

[1764] Voir Augé M., *Génie du paganisme*, Paris, Gallimard, 1982, 336 p. Il montre l'interpénétration entre les domaines de la politique, de la parenté et de la sorcellerie.

fins de guérison, de protection ou de prédiction[1765]. De plus, la pratique de l'exorcisme et la croyance en des phénomènes de possession, de contrôle des esprits, perdure en Polynésie[1766]. La rémanence des croyances dans les esprits (*tupapau*) ou la sorcellerie avait été rappelée par Colin Newbury, qui notait la permanence aux Tuamotu et à Tahiti d'une « *large et persistante croyance dans les fantômes, la sorcellerie et l'exorcisme. Les règles du rationalisme européen devenaient moins certaines quand les tupapa'u* [esprits] *arpentaient les sols du consulat* »[1767]. Un des derniers exemples en date concerne le site de la présidence polynésienne, qui a été considéré comme « maudit »[1768]. La présidence est désertée par le président Temaru qui préfère s'installer au siège de la vice-présidence. La présidence, œuvre de Flosse, porterait malheur à ses présidents, ce qui constitue une tentative d'explication superstitieuse de la « valse des présidents » et de l'instabilité chronique qui a suivi le départ du président Flosse en 2004.

En dehors de ces rumeurs ou imaginaires politiques éparses sur la dimension occulte voire maléfique du pouvoir flossien, l'entreprise politique de Gaston Flosse n'a pas ménagé ses efforts pour présenter le leader du *Tahoeraa* à l'image d'un « surhomme », confinant parfois à une tentative de culte de la personnalité. La tentation du culte de la personnalité n'est pas loin chez le leader polynésien, un personnage qui possède incontestablement une sacralité, bien qu'il ne s'apparente tout de même pas aux leaders autoritaires ou totalitaires, qui s'enrobent d'une essence divine et de capacités surnaturelles. C'est-à-dire qu'à un moment donné, le charisme confine au culte. On ne voue pas de culte à son semblable, mais le chef est d'une nature à part, il est d'une autre espèce. Cette différence de nature impose l'infériorité par rapport au chef. Il est un « demi-dieu », il dispose d'un « pouvoir surnaturel », à caractère « omniscient » : il prend la parole à la place du professeur, il détient la vérité, il est maître des sciences et des arts. Le leader impose la distance, c'est un privilège de l'approcher.

Gaston Flosse a joué sur le registre du maître omniscient, ainsi que sur le registre du Messie, se mettant en scène dans son ancienne profession d'instituteur, pour donner la leçon quels que soient les sujets. Ce trait de sa personnalité, qui se retrouve dans sa pratique politique, a pu surprendre les automobilistes qui passaient sur le front de mer de Papeete, voyant le maître d'œuvre des futurs travaux d'élargissement des voies, Gaston Flosse en

---

[1765] L'anthropologue S. Grand témoigne que « *Début 2000, il [un tahua polynésien d'une commune rurale consulté également par de hautes personnalités politiques] m'a aussi annoncé que le statut que le président Flosse obtiendrait de la France serait mis en œuvre par des indépendantistes et serait un gouvernement fa'aro'o [croyant]. Cette prédiction s'est réalisée le 23 Mai 2004* », in Grand S., op. cit., p. 85. Par ailleurs, les prédictions d'une voyante (Lisbeth) sont même publiées dans le journal, in *Les Nouvelles*, 15 décembre 1987. Elle prédisait les difficultés du nouveau gouvernement Léontieff …

[1766] *La Dépêche*, 12 octobre 2010.

[1767] "*In the Tuamotu and in Tahiti a few observers noted the widespread and persistent acceptance of ghosts, sorcery, and exorcism. (...) The rules of European rationalism looked less certain where tupapa'u stalked the consulate grounds*", in *Tahiti Nui. Change and Survival in French Polynesia*, 1767-1945, op. cit., p. 230.

[1768] Déjà en 2004, O. Temaru avait évoqué la possibilité de faire de la présidence une maternité ; puis après le premier *Taui*, il s'agit d'en faire une « Maison du peuple » ; en 2011, une école ou un centre d'apprentissage sont proposés, sans suite. La présidence est évoquée par des anciens du *Tavini* comme la "maison de *Tatane*" (« maison du diable »). Selon E. Fritch, « *Il faut savoir que ce site est considéré dans la légende populaire comme étant maudit, damné, occupé par des esprits malins qui font chuter rapidement tous ceux qui s'y installent comme "président"* », cité in *Les Nouvelles*, 7 avril 2011.

personne, donner ses directives pour le bon avancement du chantier. L'omniprésence du leader polynésien sur l'ensemble des dossiers territoriaux et des secteurs d'activité met en exergue la concentration de l'incarnation du pouvoir dans la personne de Gaston Flosse.

### 3. La ressource politique du sexe

Par ailleurs, l'imaginaire du ventre renvoie à une autre composante, la ressource politique du sexe, qui peut être assimilée à une ressource politique symbolique.

À l'instar des pratiques de régimes néopatrimoniaux africains, le sexe illustre en Polynésie la puissance et la munificence du leader. Du ventre mais surtout des activités du bas-ventre émerge une image de puissance voire d'attributs divins du leader inépuisable. Il met en évidence la domination du leader par les conquêtes des ennemis et des affidés. Sous l'Ancien régime et dans la France catholique, la puissance sexuelle est un attribut divin[1769]. Le sexe peut constituer une ressource politique du leader, à plusieurs égards : faire la cour aux femmes de ses ministres et affidés, qui peuvent difficilement refuser lorsque ces mesdames ont tapé dans « l'œil » du chef[1770], entérine la domination du leader, dont on ne touche pas à la femme[1771] ; le modèle plus classique de la promotion médiatique par exemple, en cas de réponse favorable aux *desiderata* du leader. Pourtant, la dimension sexuelle du pouvoir se trouve la plupart du temps mise de côté, en raison du manque de « *données irréfutables* »[1772].

La « longue durée » tahitienne présente les subtilités des relations franco-tahitiennes lors des premières décennies d'échange. Les femmes polynésiennes étaient parfois désignées comme des *opu* (ventres)[1773] dans le Tahiti ancien. Le coq gaulois de la III$^{ème}$ République se dit aussi *moa* dans la langue tahitienne contemporaine, c'est-à-dire la volaille, mais le terme désigne aussi le pénis, et « (…) *l'on se délecte toujours à Tahiti de jeux de mots érotiques* »[1774]. Dans un contexte de découverte mutuelle des mœurs des populations en présence, « *L'importance de la sexualité dans les affaires humaines n'avait évidemment pas échappé aux cultures en présence : ma'ohi, anglaise, française. La particularité de la conjoncture tahitienne du XIX$^{ème}$ siècle est que la « gestion » de la sexualité constituait un*

[1769] Cas de Louis XIV. Cf. Jacques Georgel, *Sexe et politique*, Editions Apogée, 1999, 207 p.

[1770] Cas de Mobutu Sese Seko dans l'ex-Zaïre. Lire à propos du dicteur Rafael Leonidas Trujillo Molina en République dominicaine, l'ouvrage de Mario Vargas Llosa, *La fête au bouc*, Folio, 2004 [2000], 581 p. selon la narratrice, « *Quand j'ai enfin découvert pour quelle raison le Généralissime rendait visite à leur femme, les ministres (…) devaient se résigner à être cocus. Et comme il n'y avait pas d'alternative, autant en tirer profit. (…) Il le faisait quand les épouses étaient belles (…). Ces braves dominicaines étaient reconnaissantes au Chef qu'il daigne les honorer* », p. 82.

[1771] Cas d'Omar Bongo Ondimba au Gabon. Cf. Péan P., *Affaires africaines*, Fayard, 1983, 340 p.

[1772] « *Le sexe n'est pratiquement jamais analysé en tant qu'élément constitutif du pouvoir, faute de données irréfutables. Comment traiter scientifiquement ce qui relève par excellence de la rumeur, du chuchotement, du « on dit » ?* », in Bourmaud D., « Le pouvoir au risque du sexe », in *Politique africaine* n° 59, octobre 1995, pp. 145-152.

[1773] Baré J.-F., « La France dans la longue durée tahitienne », op. cit., p. 78.

[1774] Op. cit.

*enjeu directement politique* »[1775]. Le sexe devient une ressource diplomatique des Français, car la perception calviniste des missionnaires anglais d'une France révolutionnaire et catholique crée un enjeu de transgression des règles puritaines anglo-saxonnes par les « coqs » français, à un moment où les protestants tentent d'imposer leur vision du monde[1776]. Il en résulte que « (...) *la question des échanges sexuels est donc constamment avancée parmi les arguments comme perturbatrice lors des difficiles années 1840* »[1777]. Les chefs polynésiens, malgré leur nouvelle légitimité protestante, ne remettent pas vraiment en cause le « jouir » (*navenave*) et « l'agrément » (*'are'are'a*) dans leurs pratiques[1778].

La puissance de l'acteur politique Gaston Flosse impose à ses collaborateurs, ses partenaires institutionnels et aux observateurs, l'image d'une énergie de « surhomme », dont le charisme se manifesterait aussi dans la vigueur physique et sexuelle. C'est dans le registre du « sexe symbole » qu'il est possible d'examiner quelques bribes des relations entre sexe et pouvoir. Dans les meetings, il aime vanter la vigueur dont il fait preuve, voire celle de son « *kokoro* » (sexe masculin)[1779]. Le corps représente effectivement une « matière à politique »[1780], qui exprime une part du pouvoir symbolique et nourrit les imaginaires. Gaston Flosse n'est pas avare de références libidineuses. Lors des discours en tahitien, il n'hésite pas à utiliser le registre viril de l'appétit sexuel. Lorsque Flosse est interrogé en réunion publique sur son appétit des femmes, il répond avec le sourire qu'il « *n'est pas un mahu* [efféminé] »[1781]. Pendant la campagne électorale pour les élections territoriales de mai 2004, à 73 ans, il continue de mettre en avant ce registre. Dans un meeting, il désigne un régime de *fei* (emblème du parti), « *des bananes-légumes dressées comme des phallus* » pour le journaliste du *Monde*, qui rapporte la déclaration de Gaston Flosse : « *Elles sont grosses. Elles sont fermes. Je sens qu'elles vont être mûres à point le 23 mai* ». Dénonçant la coalition

[1775] Op. cit., p. 79.

[1776] « *Le contrôle de la sexualité ma'ohi et sa canalisation vers le modèle du couple victorien constituent l'une des lignes de force du projet missionnaire à Tahiti, cette « Sodome du Pacifique » selon Orsmond* », op. cit.

[1777] Op. cit., p. 81. Les réjouissances collectives appelés *ta'urua* désignent les somptueux rituels d'accueil des chefs de haut statut, dont certains aspects festifs déplaisaient aux missionnaires. A la suite du protectorat de 1842, les danses *upa'upa* sont à nouveau autorisées en 1845 lors de la fête du gouverneur français.

[1778] « *Autrefois la sexualité était une activité très naturelle ; elle était valorisée sur le plan du plaisir, et aussi sur le plan esthétique. Elle s'exprimait dans le cadre d'une société structurée, mais à l'intérieur de ce cadre, elle n'était chargée d'aucune réprobation. Au contraire, rien n'était aussi étranger à la pensée ma'ohi que d'envisager l'amour comme péché de chair* », Delahousse-Dubois Maggy, « Approches du corps polynésien », p. 140, in Dunis S., *Mythes et réalités en Polynésie française*, Haere Po, 2000, 261 p.

[1779] Dans la Polynésie précoloniale, S. Tcherkézoff rapporte que « *la taille ou la beauté d'un organe sexuel est vantée quand le possesseur est un grand chef (mais, en parlant des grands chefs, on aborde déjà l'autre domaine, celui de l'acte surhumain)* ». In « Le désir féminin, l'anatomie de Priape et l'ardeur du French lover : stéréotypes de la sexualité pour les voyageurs français lors des premiers contacts en Polynésie », p. 166, in Fillol V., Vernaudon J., *Stéréotypes et représentations en Océanie*, Actes du 17ème colloque CORAIL, Nouméa, 1-3 décembre 2004.

[1780] De Lame D., « Entre le dualisme et son double, les écueils de la construction de soi. Des difficultés d'analyse biopolitique en contexte postcolonial », in *Politique africaine* n° 107, octobre 2007, pp. 9-22. Elle note qu' « *Une analyse en termes de biopouvoir devrait se concevoir à l'intersection du personnel et du sociétal et réunir le montrer et l'agir dans les stratégies personnelles. C'est là que se rejoignent politologues, anthropologues, historiens et philosophes* », p. 11.

[1781] Saura B., « Champ politique et champ religieux… », op. cit.

d'opposition (indépendantistes et autonomistes unis contre lui), la liste d'Union pour la démocratie (UPLD), le leader orange met en garde ses ouailles : « *Ne vous trompez pas avec les U-pédés* »[1782]. Chez les opposants, il arrive que les excès du chef soient relevés par l'assistance et pris avec amusement par les comparses de la compétition politique[1783].

En matière de rumeurs, le champ du sexe en politique fourmille d'histoires qui ne sont pas autant de faits, mais qui expriment les représentations, les imaginaires du pouvoir politique de Gaston Flosse[1784]. La ressource politique du sexe distingue le jeu du leader sur le symbole de la puissance et le jeu du sexe dans les pratiques et rapports politiques[1785]. Par ailleurs, une « politique des *vahine* »[1786] semble avoir été mise en place dans ce domaine par la présidence polynésienne. Des « mandats de séduction » et des filatures étaient menés par des jeunes femmes, « espionnes séductrices »[1787]. La cellule de renseignement de la présidence aurait comporté une cellule « Mata Hari »[1788]. Les maîtresses du chef sont également suivies, ce qui peut entraîner la disgrâce de ceux qui s'en rapprochent trop explicitement[1789]. Par ailleurs, des ministres, des visiteurs officiels ou prestigieux, se délectent

---

[1782] « Le système Flosse », *Le Monde*, 22 mai 2004.

[1783] Dans une réunion du *Tavini Huiraatira* en mai 1996, « (…) *dopée par le discours d'oscar Temaru, une vieille femme, pleine de courage, se dresse et crie, indignée : « Flosse a plein de maîtresses ! » (Le public, mais aussi les hommes politiques, à la surprise de la vieille femme, éclatent de rire)* », in Al Wardi S., « Aperçu des réunions… », op. cit., p. 84.

[1784] Entre ressource politique du sexe et pouvoir sorcier, certains défendent l'idée que le chef a besoin de beaucoup de jeunes femmes pour « pomper » leur énergie. D'autres légendes urbaines rapportant qu'il aurait un harem, d'autres qu'il se serait fait installer un sexe électrique à *Hawaii*, ou encore qu'il aurait recourt à des substances stimulantes fournies par un pharmacien, etc. Autant de rumeurs, ou de calomnies, qui montrent cependant que ce thème peut être un sujet de conversation à propos du leader.

[1785] Un article de *L'Express* du 14 février 2005, relatif aux « secrets des Chirac », fait mention d'anecdotes narrées par J. Chirac à propos de G. Flosse et de la Polynésie française, retranscrites et complétées par A. du Prel : « *Savez-vous comment j'ai convaincu P. (C. Poncelet, président du Sénat) de ne pas s'opposer au nouveau statut de la Polynésie ? Je me suis souvenu d'une visite de soutien que je lui avais faite il y a plus de trente ans, lors d'une campagne. J'arrive à l'aube chez lui, pour me doucher : une fille nue dort dans le salon ! Il me dit que c'est une amie venue l'aider. Une autre (se trouvait) dans la chambre ! Une troisième sous la douche… Toutes des amies ! Quand P. a critiqué la réforme de Tahiti, je lui ai dit : « Il faut que tu ailles voir sur place ». Et j'ai prévenu Gaston Flosse de lui réserver un accueil soigné. Il est revenu convaincu… ». Voilà qui explique mieux la conversation téléphonique entre Chirac et Flosse le soir des élections territoriales de mai 1996 que nous avions publié dans notre numéro 62 : « Allô, Jacques, oui, nous avons la majorité… Jacques, c'est un grand succès pour nous. Grâce à toi. Tout le monde est là, plus d'un millier de personnes… Merci Jacques… Oui, il y a plein de jolies femmes autour de moi…* », *TPM* n° 167, mars 2005.

[1786] Evoquée dans maints écrits. Cf. Guillebaud J.-C., *Un voyage en Océanie*, Paris, Seuil, 1980, 195 p.

[1787] Selon l'expression d'Alex du Prel.

[1788] « *Ces jeunes dames « étaient aussi chargées éventuellement de « coucher » avec la victime, si nécessaire. Cela faisait partie de leur mission ». Un autre témoignage explique que quatre dames étaient disponibles pour « séduire et coucher avec l'ennemi », ce qui créa d'ailleurs quelques drames : si elles refusaient de "donner leur corps pour le Pays", elles étaient tout simplement licenciées. Le mari d'une de ces dames, ayant appris la nature du « service commandé » de son épouse, demanda et obtint le divorce. Un lieu était spécifié pour accomplir ces « missions spéciales » : trois chambres étaient réservées à l'année à l'hôtel Prince Hinoï (ex Ibis). Elles étaient équipées de caméras et de micros reliés directement à un émetteur micro-ondes fixé sur le toit de l'hôtel qui transmettait en direct vers Motu Uta [siège du GIP], une installation d'ailleurs découverte en 2003 par des services de l'Etat, à leur grand étonnement* », *TPM*, archives complètes sur le GIP mises à jour en avril 2007.

[1789] *TPM* n° 162, octobre 2004. Alex du Prel cite le cas d'un agent des Services extérieurs de la présidence.

de la douceur de l'accueil polynésien[1790], imprégnés d'imaginaires touristiques dès qu'ils se retrouvent dans les îles. Certains, plus rares, s'y refusent. Pourtant, la mise à disposition de femmes constitue une tradition d'hospitalité des hommes de pouvoir, parce que « *le chef manifeste non seulement son sens de l'accueil, mais aussi son propre statut de chef. (…) Car les femmes se partagent entre puissants, de la même façon que l'on se répartit les ressources publiques* »[1791]. En l'occurrence, il s'agit d'une stratégie reposant sur la mobilisation de la ressource du sexe à des fins politiques, pour, par exemple, lever les obstacles à l'obtention d'un nouveau statut.

Gaston Flosse évolue dans un environnement de jolies femmes (les hôtesses de la présidence par exemple), dont il aime s'entourer à l'instar de son « frère » Chirac. Le témoignage du majordome du président, plutôt éloquent dans le « domaine réservé » de la présidence[1792], est confirmé par son ancien directeur de cabinet à la présidence, Jean Prunet[1793]. De même, les facéties en la matière du leader du RPR sont de notoriété publique[1794], révélées crûment par son chauffeur[1795], parmi d'autres sources[1796]. L'ex-collaborateur de Chirac, Jean-François Probst, présente l'ancien ministre et fondateur de l'*Association des amis de Jacques Chirac*, Bernard Pons, dont les relations avec Gaston Flosse n'étaient pas bonnes[1797], comme l'ami des débuts, un médecin personnel, un compagnon de virées et des passages à vide ; il sait tout de Chirac, « *les femmes (…) les cocktails de fortifiant les jours de blues. Les escapades cachées* »[1798]. Les exemples ne manquent pas, mais n'ont pas toujours de « teneur politique » très intéressante. La politique, stimulante en amour, possède ses raisons que les sentiments ignorent. Par exemple, l'entourage de Jacques Chirac, dont ses mentors Marie-France Garaud et Pierre Juillet,

[1790] Selon la journaliste C. Bourne, « *Il y avait un réseau d'une dizaine de filles attachées à la présidence. Il disait : « Je lui ai envoyé Unetelle… » à propos des nombreux hommes politiques de la métropole qui lui rendaient visite, qu'ils soient socialistes ou gaullistes. Il disait à ces élus : « Venez, je vais vous emmener faire le tour de l'île avec une de mes amies ». Pas un n'a décliné !* », in Davet G., op. cit., p. 36.

[1791] Bourmaud D., op. cit., p. 150.

[1792] « *Flosse me disait : « je reçois quelqu'un ». J'avais compris, à moi de la faire venir discrètement. Souvent, il s'agissait de jeunes majeures, toujours les mêmes qui tournaient (…). Mais il ne fallait pas que l'on soit vus. Il demandait parfois « le grand jeu ». C'est-à-dire du champagne, des petits toasts, du foie gras, des langoustes, du caviar, du saumon. Le champagne, il fallait que ce soit du Dom Pérignon. Il faisait souvent l'amour avant de manger. Et c'était pratiquement tous les jours. Soit très tôt le matin, soit l'après-midi* », in op. cit., p. 31. Le majordome, Joseph, a servi les présidents Giscard d'Estaing et Mitterrand à l'Elysée.

[1793] « *Avec les femmes, c'est un macho ado. Il tombait amoureux à soixante-dix ans de filles de vingt-cinq ans !* », op. cit., p. 30.

[1794] Les journalistes qui rapportent ces péripéties amoureuses notent que « *L'humour de corps de garde est l'une des marques de fabrique du président français. Lors de ses premiers marathons politiques, le hussard gaulliste s'est rendu célèbre en portant des toasts « à nos chevaux, à nos femmes et à ceux qui les montent* ». Deloire C., Dubois C., op. cit., pp. 167-168.

[1795] Voir le documentaire de Michel Royer et Karl Zéro, *Dans la peau de Jacques Chirac*, 2006.

[1796] Madelin P., *Jacques Chirac. Une biographie*, Paris, Flammarion, 2002, 848 p. ; Probst J.-F., *Chirac, mon ami de trente ans*, Paris, Denoël, 2007, 270 p.

[1797] Une anecdote triviale illustre les rapports de force politique à l'aune des talents de séducteur des acteurs politiques. Pons et Flosse se retrouvent rivaux d'un soir pour la conquête d'une femme, mais c'est Gaston Flosse qui ramène la belle et ne manque pas de faire connaître sa victoire. Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 28.

[1798] Probst, op. cit., p. 16.

interviennent dans vie privée pour l'éloigner d'une « liaison dangereuse » pour sa carrière[1799], puisqu'elle a pu le faire songer à divorcer, mettant fin, pensèrent ses conseillers, à toute ambition présidentielle[1800]. Le goût des femmes représente une passion commune pour Gaston Flosse et Jacques Chirac, dont l'échange politique personnel comprend une part de cette dimension de complicité masculine entre les deux leaders. Les deux compères se réjouissent à chaque retrouvaille. Dans l'avion pour Papeete en juillet 2003, Jacques Chirac aurait déclaré : « *Tahiti, c'est bon pour la mine. Et pour le crayon !* »[1801]. Les deux compères aiment parler des *vahine*, les regarder et les fréquenter dans la discrétion et l'ostentation.

L'entremêlement des jeux de séduction, politique et amoureuse, présente plusieurs avantages pour le leader, qui sait user de la ressource politique du sexe, afin que le pouvoir qu'il détient démontre une forme de vitalité et de puissance, source de prestige et de légitimité. De même, le soutien et le vote des femmes cherchent à être consolidés par l'entrepreneur-séducteur politique. En Polynésie française, les femmes ont une dimension mythologique forte, entre « discours du matriarcat » et « discours de la *vahine* »[1802]. L'essayiste ellulien Jean-Claude Guillebaud a retranscrit les propos d'un conseiller du gouvernement, pour qui, « *à Tahiti, nous n'avons jamais eu qu'une vraie richesse et qu'un moyen de défense, ce sont nos femmes* »[1803]. Le rôle des femmes est révélateur de leur importance dans les dynamiques sociales en Polynésie française, dans la configuration des relations sociales. Gaston Flosse reçoit le soutien, à la fin des années 1970, d'associations de femmes, alors que les femmes sont de plus en plus présentes au *Tahoeraa Huiraatira*. Elles constituent une cour de fidèles qui ne manquent pas de venir le soutenir dans les moments difficiles, lors de son incarcération en 2009 ou lors de ses retours de Paris pendant le tumulte des affaires judiciaires[1804].

Parmi les thuriféraires du leader du *Tahoeraa*, plusieurs journalistes ne cachent pas leur admiration pour Gaston Flosse[1805]. Les larmes d'une présentatrice de *Tahiti Nui TV*, le soir de la défaite inattendue du 23 mai 2004, restent dans les mémoires locales. Enfin, le

[1799] Il s'agit d'une journaliste rencontrée alors qu'il est Premier ministre du président Giscard d'Estaing. Cf. Deloire C., Dubois C., *Sexus Politicus*, Albin Michel, 2006, 391 p. Voir les chapitres « La liaison dangereuse de Chirac », « Chirac ne pense qu'à ca ! », et « Opération « Mazarin » au Japon ».

[1800] De façon moins tragique dans les années 1980, le maire de Paris s'avère proche de la députée RPR de Paris, médecin et secrétaire d'Etat à la Santé en 1986, Michèle Barzach. J. Chirac fait changer le plan de table pour se retrouver avec elle, lors des Journées parlementaires du RPR en mars 1989 à Nice (Acropolis, palais des congrès, un dîner co-présidé par le maire de Nice J. Médecin).

[1801] Davet G., Lhomme F., *L'homme qui voulut être roi*, op. cit., p. 61.

[1802] Cerf P., *La domination des femmes à Tahiti. Des violences envers les femmes au discours du matriarcat*, Papeete, Au Vent des Iles, 2007, 521 p.

[1803] Cité par Margueron D., in Cerf P., op. cit.

[1804] La journaliste C. Bourne raconte qu'une indépendantiste ayant « *traité Flosse d'homosexuel, eh bien une autre fille s'est battue avec elle !* », in Davet G., …, op. cit., p. 29.

[1805] Les éditoriaux de C. Bourne dans *La Dépêche de Tahiti* mettaient généralement en valeur les capacités politiques hors-du-commun du leader polynésien. Sur la chaîne de télévision *RFO Polynésie*, le journal télévisé en langue tahitienne, souvent présenté par une journaliste sympathisante, ne manque pas de faire l'éloge du gouvernement Flosse sur la chaîne publique, sans que la rédaction ne comprenne ce qui se dit vraiment. Entretien avec plusieurs journalistes de RFO Polynésie, septembre 2008.

leader polynésien s'avère généreux envers ses favorites[1806]. La perception de la puissance du leader, mise en lumière par la ressource politique du sexe, est ambivalente dans la population, dont une partie réprouve une image trop libidineuse du chef, par considération de la morale chrétienne.[1807].

Toutefois, il reste à savoir dans quelle mesure cette problématique est consubstantielle au pouvoir politique, et de quelle manière les imaginaires du « ventre », présents dans la pensée polynésienne, interagissent avec les pratiques politiques contemporaines. Pertinents pour analyser le rapport des dominés à la domination du leader, les imaginaires politiques n'apparaissent pas non plus comme des critères déterminants de l'évolution des rapports de force politiques dans la dévolution du pouvoir au sein des institutions, mais ils expriment malgré tout des indicateurs de la légitimité d'une domination.

[1806] Le très informé Alex du Prel révèle que pour loger une « ex-favorite », un des arrêtés du dernier conseil des ministres (8 juin 2004) du gouvernement Flosse lui accorde une superbe villa, propriété du Territoire, pour le loyer d'un studio, également promue chef d'un service à la Présidence, in *TPM* n° 159, juillet 2004. Le large éventail des postes et situations (« sucettes » disent les journaux à Tahiti) offerts par les délégations ou les Sociétés d'économie mixte (Nouvelle-Calédonie, Paris, bureaux de tourisme à Los Angeles) permet la nomination (ou l'éloignement) de maîtresses exigeantes ou encombrantes, ou qu'il s'agit de récompenser. Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 36.

[1807] B. Saura explique la contradiction que l'on retrouve chez les Tahitiens, « *entre une vraie tolérance et une propension à se marrer des histoires de cul, et en même temps, un vrai puritanisme* ». La même famille, ou la même personne, peuvent être partagées par deux forces contradictoires : « *Des fois tu vas avoir des familles tahitiennes qui ne disent pas un gros mot, on ne rigole pas de ces choses là. Gaston Flosse, ils le voyaient vraiment comme un mec dégueulasse, ils le voyaient comme le diable, parce qu'il avait des nanas, il y a des choses intéressantes à dire là-dessus. Mais ce n'est pas prouvable, ça fait partie des représentations justement. Et puis toutes ces femmes autour de Gaston Flosse, quand on le voit à la sortie de la prison, ses groupies ce ne sont que des nanas, énormément* », entretien avec l'auteur, op. cit.

*

La formation du leadership politique de Gaston Flosse s'effectue par un mécanisme combinatoire d'accumulation de ressources notabiliaires, partisanes, institutionnelles, relationnelles et symboliques.

L'hybridation des techniques politiques mobilisées par l'entrepreneur politique, au-delà de la matrice de ressources classiques du notable, permet de concevoir l'hypothèse d'une *situation autoritaire* en République. Le leadership politique de Gaston Flosse en Polynésie française prend des accents autoritaires, alors même qu'il s'exerce au sein d'institutions *a priori* démocratiques de la République française.

Le leadership autoritaire se traduit par une grande plasticité dans la domestication des espaces de pluralisme (chapitre 1) et l'accumulation de ressources coercitives (chapitre 2). Le mode de régulation politique finit par dépasser le stade des pratiques clientélaires pour devenir une domination néopatrimoniale (chapitre 3). L'entropie passagère du leadership politique s'exprime dans un double phénomène d'obsolescence et de restructuration des ressources politiques (chapitre 4).

# TITRE II

## LA PLASTICITE

## DU LEADERSHIP AUTORITAIRE

# CHAPITRE 1

# LA DOMESTICATION

# DES ESPACES DE PLURALISME

Domestiquer les espaces de pluralisme revient pour le leader politique à agir sur trois variables fondamentales en démocratie : le pluralisme politique, la règle de droit et la libre expression des médias et des citoyens.

## *Section 1 : La limitation du pluralisme politique*

Un pouvoir présidentialisé et personnalisé, sans limites manifestes, se transforme en un leadership autoritaire dans l'espace républicain. La formation et la consolidation d'une position politique dominante entraîne une limitation du pluralisme politique. L'action politique de Gaston Flosse, qui façonne les institutions locales, fait que le pouvoir personnel du leader s'étend de la présidence du gouvernement territorial à l'ensemble des institutions territoriales et communales.

### § 1 Un leadership autoritaire dans l'espace républicain

Le pouvoir politique de Gaston Flosse dépasse le cadre de la reconnaissance d'une simple *autorité*, dont le pouvoir d'influence est fondé sur le statut, la compétence ou le charisme de celui qui l'exerce. Le processus de reconfiguration du système politique polynésien, au gré des statuts successifs d'autonomie, ne s'accomplit pas dans le cadre d'un Etat ou d'un régime *autoritaire*. Mais le *temps* du leadership autoritaire de Gaston Flosse correspond-il à une forme de gouvernement qui interdit l'expression publique d'un *dissensus* (désaccord ou

opposition) ? En fait, le leadership de Gaston Flosse teste les remparts démocratiques sans toutefois sombrer dans l'autoritarisme, du moins tel qu'il a pu être conceptualisé[1808].

## A/ Le caractère hybride d'une situation politique autoritaire

« *Gaston Flosse, c'est la monarchie absolue (…). Il a créé un système mimétique de la République française* »[1809]. Ainsi témoignait son ancien directeur de cabinet, Jean Prunet, dans une formule où affleurent les contradictions. Pour autant, il s'agit de préciser analytiquement comment le leadership peut être qualifiée d'autoritaire. Le leadership politique présente un un double caractère hybride. D'une part, les pratiques autoritaires du leader se déroulent dans le cadre démocratique républicain. D'autre part, l'espace politique polynésien ne constitue pas un régime politique en soi, mais l'exercice politique du leader s'inscrit dans une approche « nationale » du rapport au pouvoir[1810].

La notion d'autoritarisme recouvre des situations très différentes. Toute définition théorique ne peut être que relative, car l'autoritarisme « *est susceptible de degrés qui varient selon la société considérée. (…) Les mêmes critères sont-ils applicables selon que l'autoritarisme est assorti à la violence du Pouvoir ou qu'il est, sinon voulu du moins accepté par la majorité des gouvernés ?* »[1811]. On ne peut parler d'autoritarisme que « *lorsque l'institution s'efface devant l'homme* ». En Polynésie française, la « lutte institutionnelle » entre le Territoire et l'Etat, inscrite dans un processus de « temps long », a été spectaculairement marquée par la personnalisation du pouvoir local dans la personne de Gaston Flosse, jusqu'à former un pouvoir personnel.

L'autoritarisme représente « le règne du chef », y compris au sein d'un pouvoir institutionnalisé[1812]. Devant le dilemme conceptuel du terme d'*autoritarisme*, Georges Burdeau estimait que l' « *éventuelle coexistence du chef et de l'institution offre à la science politique un des objets d'analyse les plus délicats parmi tous ceux qui se présentent à elle* »[1813].

---

[1808] Selon Guy Hermet, « *L'autoritarisme désigne (…) un rapport gouvernants-gouvernés reposant de manière suffisamment permanente sur la force plutôt que sur la persuasion. Egalement, une relation politique dans laquelle le recrutement des dirigeants relève de la cooptation et non de la mise en concurrence électorale des candidats aux responsabilités publiques. La vie politique existe par le biais de relais (partis, syndicats) dévoués tandis que l'opposition est tolérée ou bannie. Les élections ne sont qu'une apparence démocratique et visent à légitimer le système politique aux yeux du monde et à l'intérieur de s'assurer de l'apathie des masses sans que leur résultat connu à l'avance n'ait quelconque influence* ».

[1809] *Le Monde*, 9 février 2010.

[1810] Braud P., *Sociologie politique*, op. cit., p. 674.

[1811] Burdeau G., *Traité de science politique*, Paris, LGDJ, Tome 1 vol. 2 ; Tome 5, p. 391.

[1812] « *Sa forme la plus parfaite apparaît donc dans le cadre du Pouvoir individualisé où, précisément, tout l'ordre politique repose sur la volonté personnelle de l'individu qui gouverne. (…) Cependant, le Pouvoir institutionnalisé n'exclut pas nécessairement l'autoritarisme* », op. cit., p. 392.

[1813] Op. cit.

Par conséquent, l'autoritarisme est une catégorie conceptuelle par défaut, un degré intermédiaire entre démocratie et totalitarisme, tel qu'il a été établi par Juan J. Linz[1814]. D'autres critères sont intervenus dans l'analyse. Selon Raymond Aron, la pluralité des partis politiques montre le caractère démocratique d'un régime politique. Mais l'instillation d'une dose de pluralisme ne permet pas toujours l'alternance au pouvoir[1815]. Plusieurs critères permettent d'identifier des *régimes* autoritaires : la nature des dirigeants, les variations dans l'organisation économique, le degré de compétition politique, le respect des libertés publiques et la modalité de succession du pouvoir (pas de procédure démocratique de dévolution du pouvoir). Une distinction entre trois modèles de régimes autoritaires (sultanisme[1816], autoritarisme dur[1817] et autoritarisme modéré[1818]) a été proposée par Jean-François Médard[1819]. Toutefois, le statut institutionnel de la Polynésie française ne permet pas de parler d'un régime politique d'un point de vue juridique, qui, le cas échéant, s'approcherait d'un autoritarisme somme toute modéré. Cependant, si l'on considère les variables suivantes : pouvoir personnel, ressources coercitives à des fins privatives, quadrillage clientéliste de la société et domination néopatrimoniale, le leadership politique de Gaston Flosse correspond à une *situation*[1820] de *leadership autoritaire*.

Le leader polynésien a certes recours au maniement d'un *populisme*[1821], mais ce concept est insuffisant pour définir l'exercice du pouvoir. En effet, la catégorie du *populisme* s'avère trop imprécise pour qualifier le type de leadership de Gaston Flosse, même s'il n'hésite pas à

[1814] Cf. Chehabi H. E, Linz J. Juan (dirs.), *Sultanistic Regimes*, John Hopkins University Press, 1998, 284 p.

[1815] Les transitions démocratiques en Afrique subsaharienne ont permis l'instillation d'une dose de pluralisme dans les régimes politiques autoritaires, mais la multiplication des partis d'opposition face à l'ancien parti unique, n'ont pas nécessairement permis une alternance politique, par exemple au Cameroun et au Gabon.

[1816] Le *sultanisme* correspond à des « *régimes personnels dans lesquels la variable individuelle et donc, il faut bien le dire, la personnalité du tyran, joue un rôle décisif (…). On ne doit pas oublier (…) que la violence est exercée par des hommes et qu'elle n'est pas produite seulement par des systèmes* », Médard J.-F., cité par D. Bourmaud, op. cit., pp. 634-635.

[1817] L'*autoritarisme dur* se forme autour du parti unique, d'une idéologie, de la coercition et de la répression. Les acteurs connaissent la règle du jeu : ne pas entrer en collision avec le pouvoir en place et les barons du régime pour des conflits d'intérêt.

[1818] L'*autoritarisme modéré* correspond à un système « semi-compétitif », dans lequel on retrouve un parti hégémonique, une compétition politique formelle, la possibilité d'une liberté de ton dans la presse et la corruption. La mobilisation de la population autour du chef n'empêche pas une rotation de la classe dirigeante : le chef fait monter les individus les plus utiles, à coût parfois élevé ; enfin, l'idéologie officielle et le chef ne peuvent être contestés. Voir Médard J.-F., « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », in *Politique africaine* n° 43, octobre 1991, pp. 92-104.

[1819] Voir Bourmaud D., « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », in *Revue Internationale de Politique Comparée* vol. 13 n° 4, 2006, pp. 625-641. Les modèles reposent sur trois variables spécifiques : le degré de patrimonialisme, le mode de gestion patrimonial et la « vitalité de la société civile ».

[1820] Entendue comme un « *espace/temps construit par convergence de variables (économiques, culturelles, politiques…) et constitutif de l'environnement dans lequel se situe toute interaction* », in Braud P., op. cit., p. 686.

[1821] Selon Guy Hermet, « *le populisme se définit (…) par la temporalité antipolitique des réponses prétendue instantanée à des problèmes ou des aspirations que nulle action gouvernementale n'a en réalité la faculté de résoudre ou de combler de cette manière soudaine* », in Hermet G., *Les populismes dans le monde. Une histoire sociologique XIXe-XXe siècle*, Paris, Fayard, 2001. Voir l'extrait de la leçon inaugurale « Penser le populisme » de Pierre Rosanvallon présentée à Montpellier le 18 juillet 2011, *Le Monde*, 21 juillet 2011.

faire « appel au peuple » : « *Je dis tout au peuple* »[1822]. Le recours au populisme est amplement répandu dans les régimes démocratiques. En Polynésie française, les leaders politiques les plus influents n'hésitent pas à y recourir. Outre Flosse, Oscar Temaru ou Emile Vernaudon ne manquent pas de se faire les avocats de la cause du peuple face à l'Etat métropolitain, aux « colonialistes », aux commerçants chinois, à la « caste » des élites tahitiennes. Le concept de *populisme* s'avère un outil intéressant, mais peu adapté et non suffisant pour qualifier les modes opératoires du leadership de Flosse, dont les spécificités relèvent davantage de l'exercice de pratiques autoritaires, jusqu'à la manifestation d'un pouvoir personnel.

En outre, dans la typologie des régimes politiques, la science politique prend dorénavant en compte les régimes politiques *hybrides*, qui balancent entre démocratie et autoritarisme. L'inflation sémantique au sujet des *démocraties autoritaires* ou des *autoritarismes démocratiques* amène à la définition de régimes politiques qualifiés d' « autoritarismes électoraux », de « démocraties illibérales », d' « autoritarismes semi-consolidés » ou de « démocraties électorales »[1823]. Au risque de rendre floues les limites des concepts, la prise en considération de la fragmentation des régimes et des systèmes politiques vise à se rapprocher des constats empiriques, parmi lesquels les enclaves de pratiques autoritaires se multiplient au sein des démocraties[1824]. Ainsi, la constitution d'une collectivité territoriale autonome peut être analysée en tant qu'espace politique, dont le régime politique s'avère *hybride*. En effet, la dualité des pouvoirs[1825] de l'Etat et du pouvoir autonome entraîne une fragmentation du pouvoir politique, de la légitimité et de la souveraineté, qui permet un regard sociologique sur le *régime politique de l'autonomie*. La Polynésie française, malgré des symboles étatiques, n'est pas juridiquement un Etat, mais les pratiques et les représentations politiques s'y manifestent autrement que dans la conception classique des pouvoirs locaux au sein de la République.

Dès lors, comprendre les mécanismes du leadership et de la domination politiques de Gaston Flosse en Polynésie offre non seulement une porte d'entrée sur la trajectoire historique et socio-économique du territoire polynésien, mais nécessite aussi de faire appel à des outils

[1822] Relevé par J.-M. Regnault sur *RFO, Zig Zag*, entretien avec Claude Ruben, 1997.

[1823] Voir Camau M., Massardier G. (dirs.), *Démocraties et autoritarismes. Fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, 2009, 363 p. [introduction] ; Dabène O., Geisser V., Massardier G., *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle. Convergences Nord-Sud (Mélanges offerts à Michel Camau)*, Paris, La Découverte, 2008, 329 p.

[1824] Dans la démocratie américaine, John Edgar Hoover (1895-1972) ne mène-t-il pas une entreprise de pouvoir personnel au sein des institutions du renseignement intérieur américain, en tant que premier directeur du *Federal Bureau of Investigation* (FBI) de 1924 à 1972, servant sous huit présidents successifs ? La recherche de l'exercice et de l'accumulation du pouvoir par la mobilisation de ressources rares (coercitives et informationnelles et abus de méthodes non démocratiques) par le « super flic » américain s'illustrait par une dimension néopatrimoniale. Hoover est célèbre pour ne jamais dépenser un centime, tout étant pris en charge par l'Etat, mais l'est moins en revanche pour sa dépendance aux jeux d'argent (courses hippiques) qui le conduit à adopter une tolérance envers certains hommes de la pègre. Cf. Darwin Porter, *J. Edgar Hoover directeur du FBI. Scandales sexuels et dossiers secrets*, Original Books, 2011, et le documentaire de Jason Cohn, *Hoover, Dossiers secrets*, 2006.

[1825] Al Wardi S., *Tahiti et la France. Le partage du pouvoir*, op. cit.

d'analyse peu usités en régime démocratique, en sortant du carcan analytique de la politologie métropolitaine[1826]. Les limites du paradigme trop individualisant de l'entrepreneur politique sont relativisées par la phrase célèbre du poète anglais John Donne : "*No man is an island*" = « nul homme n'est une île ». De toute évidence, la politique polynésienne ne se réduit pas à la personne de Gaston Flosse. Par exemple, les modes opératoires du leadership autoritaire de Gaston Flosse dépassent le seul champ d'analyse du clientélisme et de la personnalisation du pouvoir, repérés dans les systèmes politiques locaux en France[1827]. En revanche, le modèle du *pouvoir personnel* (*personal rule*) élaboré par Jackson et Rosberg[1828], qui l'ont appliqué aux Etats africains postcoloniaux, propose une analogie partiellement intéressante pour la collectivité territoriale régie par le leadership flossien. Non seulement ils considèrent que « Le *pouvoir personnel est intrinsèquement autoritaire* », et exercé par une « *personnalité dominante* »[1829]. Mais le pouvoir personnel n'est pas à l'image d'un leader, mais plutôt d'un « style » de leadership : « *Le pouvoir personnel représente un monde de volonté et d'activité politiques, qui se trouve moins formé par les institutions ou par des forces sociales impersonnelles que par les autorités et le pouvoir personnel* »[1830]. La configuration ou plutôt la *situation de pouvoir* dans laquelle Gaston Flosse exerce un leadership politique autoritaire diffère par définition juridique, culturelle et géographique des situations africaines. Cependant, elle se révèle conceptuellement utile en matière sociopolitique.

L'action politique se déroule, en Polynésie française, dans le cadre d'un régime politique démocratique : le système politique républicain français. Le cadre institutionnel inscrit dans la matrice du droit n'empêche pas l'espace polynésien de présenter un caractère hybride. La géographie, l'histoire et l'anthropologie définissent un environnement humain, une société métissée, dont les pratiques et les représentations des acteurs sont imprégnées simultanément par des codes culturels polynésiens et français. De fait, l'ensemble des « techniques de

---

[1826] En effet, « *Les processus de « rétrécissement démocratique » observables dans nos sociétés contemporaines ne sont pas tous imputables au seul* fait autoritaire *(Heurtaux, 2008) mais ils mériteraient au moins d'être pensés au miroir des « logiques » et des « situations » vécues sous d'autres latitudes politiques, sans que ce* détour anthropologique *ne débouche nécessairement sur une tentative de classement ou de « mise en nomenclature* », in Dabène O., Geisser V., Massardier G., op. cit., 2009, p. 11.

[1827] Briquet J.-L., *La tradition en mouvement. Le clientélisme politique en Corse*, Paris, Belin, 1997, 303 p. ; Briquet J.-L., Sawicki F., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, Coll. Politique d'aujourd'hui, 1998, 325 p. ; Mabileau A., « De la monarchie municipale à la française », in *Pouvoirs* n° 73, avril 1995, pp. 7-18.

[1828] Jackson Robert H., Rosberg Carl G., *Personal rule in black Africa. Prince, autocrat, prophet, tyrant*. University of California Press, 1982, 304 p.

[1829] "*Personal rule is inherently authoritarian. By "authoritarian" we mean an arbitrary and usually a personal government that uses law and the coercive instruments of the state to expedite its own purposes of monopolizing power and denies the political rights and opportunities of all other groups to compete for that power... A dominant personality... By the removal of constitutional rights and protections from political opponents, the elimination of institutional checks and balances, and the centralization and concentration of state power in presidential offices*", in Jackson, Rosberg, op. cit., p. 23.

[1830] "[*Personal rule] is the image not of a ruler but of a type of rulership. Personal rule is a dynamic world of political will and activity and is less shaped by institutions or impersonal social forces than by personal authorities and power"*, in Jackson R. H., Rosberg C. G., « Personal rule: Theory and Pratice in Africa », in *Comparative Politics*, July 1984, p. 421.

pouvoir » du leader polynésien renvoie, d'une part, à un mimétisme politico-institutionnel, relatif à un processus plus large de reproduction de conceptions et d'usages (centralisme administratif, symboles étatiques). D'autre part, les pratiques et les représentations des membres s'inscrivent dans une approche du *gouvernement de soi et d'autrui* – une *gouvernementalité* dirait Foucault – qui est enracinée dans le « temps long » de l'histoire de l'évolution des sociétés polynésiennes. Faire abstraction de la « longue durée », revient à mettre de côté de nombreuses clés de compréhension des modes opératoires et des rapports de force politiques dans la collectivité d'Outre-mer.

À Tahiti, les pratiques autoritaires et leur acceptation possèdent un écho historique dans les systèmes de pouvoir missionnaire, dans les pratiques administratives coloniales et les pratiques politiques postcoloniales. Les manifestations et les représentations du pouvoir des chefs dans l'ancien Tahiti s'avèrent plutôt éloignées de cette problématique en raison de la fluidité et de l'homogénéité de la culture du pouvoir qui y prévalait. Eventuellement, la figure politique du roi Pomare II pourrait être entrevue au regard d'un prisme autoritaire. Ce sont davantage l'arbitraire du gouverneur, ainsi que les manipulations et arrangements politiques des représentants des Républiques successives en Polynésie, qui coproduisent ou fertilisent le terreau clientéliste et autoritaire de certaines pratiques politiques contemporaines. Ainsi, les pratiques et les représentations politiques de Gaston Flosse se situent dans les traces des manifestations de l'autorité et des pratiques des gouverneurs, ce qu'il exprime à son apogée : « *Je suis devenu, comme vous le savez, le premier président du gouvernement, détenteur d'un pouvoir exécutif qui n'avait appartenu auparavant qu'aux gouverneurs. C'est la vraie signification de l'autonomie* »[1831].

L'acteur politique qui parvient à « jouer » des institutions déploie un panel de techniques ou de ressources politiques pour tenter de s'en affranchir[1832]. Le rôle d'interface du « Janus » polynésien, ainsi que l'accumulation de ressources multiples, permettent à Gaston Flosse le dépassement des rôles institutionnels. Il peut alors tenter de réduire et de maîtriser les zones d'incertitudes politiques. Le positionnement à l'interface des espaces politiques polynésien et national lui confère l'opportunité d'opérer au confluent des rationalités républicaines et polynésiennes[1833]. Les spécificités du leadership politique de Gaston Flosse ne sont pas seulement décelables par l'étude des ressources symboliques du leader, aussi diversifiées soient-elles. Les études de la personnalisation du pouvoir insistent trop sur la notion de charisme[1834]. En outre, « (…) *le « leadership autoritaire » est facilement surchargé de sens*

[1831] Discours des vœux de G. Flosse, 8 janvier 2003.

[1832] « *Une étude réaliste de la vie politique ne peut donc négliger le coefficient personnel des agents d'exercice du Pouvoir* », Burdeau G., op. cit., tome 1, vol. 2, p. 121.

[1833] « *Il existe en fait une pluralité de rationalités en contradiction les unes avec les autres, et le politicien qui parvient à survivre est celui qui réussit à gérer les contradictions entre les diverses rationalités et à arbitrer entre elles* », in Médard J.-F., « L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire » in Médard J.-F., (dir.), *Les Etats d'Afrique Noire, Formations, Mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991, p. 348. Voir Baré J.-F., *Tahiti, les temps et les pouvoirs*. Op. cit. ; Al Wardi S., *Tahiti et la France…*, op. cit. ; Regnault J.-M., « La vie politique en Polynésie française. Penser les antipodes », op. cit.

[1834] Distinguant parmi les types de charisme, Paul Veyne distinguait en 1976 le *charisme de leadership* (ou de délégation) du *charisme de prouesse* et du *charisme royal* : « *Le charisme de leadership relève de caractéristiques de situation et non à proprement parler du caractère d'une personnalité… Servilité, flatterie,*

*comme si l'autoritarisme se résumait à la figure charismatique et/ou tyrannique d'un père de la nation ou d'un Big brother* »[1835]. En l'occurrence, il s'agit d'un pouvoir personnel qui, « *tout en prenant son appui sur une position publique, en fait rapidement éclater le cadre institutionnel* »[1836]. Les capitaux « sociologiques » et la ressource politique du charisme ne suffisent donc pas à expliquer le leadership politique d'un acteur capable de modifier le jeu institutionnel. La formation d'un pouvoir personnalisé au gré des institutions explique en revanche le phénomène autoritaire[1837].

Par conséquent, l'analyse des mécanismes d'accumulation des ressources politiques et de la formation d'un pouvoir personnel enrichit la connaissance des dynamiques d'un *territoire*, d'un *espace* voire d'un *système* politique. Le facteur personnel s'avère donc essentiel dans la formation de *situations autoritaires*, en dépit des réticences des tenants des approches structuralistes ou institutionnalistes[1838]. En effet, le leader représente un facteur déterminant pour déterminer le niveau d'autoritarisme d'un espace politique, parce que c'est le leader qui « *contribue donc directement à déterminer le degré d'autoritarisme d'un système politique. Les types autoritaires (…) ne découlent pas de forces profondes macro-sociales mais de stratégies d'acteurs, qui de par leur position sont à même d'orienter le système politique dans un sens ou dans un autre* »[1839]. La qualification de *pouvoir personnel* s'inscrit dans cette perspective de prise en compte du paramètre personnel en tant que facteur explicatif des dynamiques politiques et institutionnelles d'un espace politique.

En Polynésie française, c'est véritablement le leadership d'un acteur politique, Gaston Flosse, qui représente le moteur œuvrant à la propulsion de nouvelles institutions, à l'affirmation d'une identité territoriale et à la transformation du pouvoir local. De fait, la capacité de l'acteur « *à peser sur le régime, les institutions et leur fonctionnement* »[1840] ne peut-elle pas être prise en compte et révéler une situation autoritaire dans l'analyse d'un régime démocratique ?

---

*égoïsme, corruption, peur, rivalité et par dessus tout, l'ambition, essentiellement petite, que les gouvernants, savent si bien exploiter et manipuler et qui permet aussi aux subordonnés d'influencer les gouvernants (Linz, 2004, p.581)* », in Camau M., « Le leadership politique aux confins des démocraties et des autoritarismes », p.69, in Dabène O., Geisser V., Massardier G., op. cit.

[1835] Camau M., op. cit., p. 58.

[1836] Médard J.-F., op. cit., p. 49.

[1837] « *Une fois données toutes les explications d'ordre sociologique, il reste un résidu qui crée la différence, même si l'on peut trouver des explications sociologiques pour expliquer la trajectoire de tel individu. (…) Le problème de l'articulation entre l'acteur individuel et les contraintes sociales ne peut se résoudre ni dans le psychologisme ni dans le sociologisme. Ce pouvoir personnalisé s'inscrit dans une logique complexe d'accumulation globale de ressources mal différenciées* », in Médard J.-F., « L'Etat néopatrimonial… », op. cit., p. 342.

[1838] « *Que la science politique répugne à prendre en compte cette variable ne doit pas masquer qu'il y a là un « inexpliqué » que seul le facteur personnel peut résoudre* ». Bourmaud D., op. cit., p. 635.

[1839] Op. cit., p. 637.

[1840] Op. cit.

## B/ Une volonté de pouvoir personnel sur les institutions territoriales

Les évolutions institutionnelles en Polynésie française ont été conduites dans une part non négligeable par l'action politique de Gaston Flosse. Autrement dit, le leadership de Gaston Flosse contribue à façonner les institutions. En ce sens, sa trajectoire politique offre paradoxalement une approche *compréhensive* des dynamiques historiques, politiques et sociales à l'œuvre dans cette région du Pacifique. Il en résulte que « *Les acteurs ne sont [pas] les prisonniers d'un système qui les obligerait à jouer des partitions écrites par avance* »[1841].

Un aperçu du type de leadership autoritaire de Flosse est résumé par une ancienne représentante, ministre et cadre *Tahoeraa*, également actrice de l'alternance en 2004 quand la majorité à l'assemblée ne tenait qu'à deux voix, dont la sienne[1842]. Progressivement, le chef ne tolère plus que ses courtisans, enfermé de plus en plus dans une « bulle du pouvoir » et laissant libre cours à des pratiques autoritaires. La période autoritaire du style de leadership politique de Gaston Flosse débuterait à partir de 1995-1996, au moment de la *fusion* de l'échange politique personnel avec le nouveau président de la République, jusqu'à un point culminant en 2004. Cependant, les témoignages critiquant des pratiques autoritaires et le pouvoir personnel de Gaston Flosse sont relativement nombreux pour la période 1982-1987. L'expression des oppositions semblait d'ailleurs plus virulente à son égard. Les éléments cités proviennent donc dans une large part d'opposants. En conférence de presse le 10 décembre 1982, l'ex-allié Emile Vernaudon déclare que « *Gaston Flosse, c'est la dictature* »[1843].

Deux ans plus tard, le 11 juillet 1984, le jeune ministre Boris Léontieff démissionne[1844], parce qu'il se trouve en désaccord sur la plupart des options économiques de Gaston Flosse, qui sont « *dictées par la politique* » et non par des motifs techniques. Emile Vernaudon, au nom du *Aia Api*, saisit l'occasion en affirmant comprendre que le ministre refuse « *la boulimie d'honneurs d'un homme seul aveuglé par son désir de puissance* », et dénonce « *son autoritarisme et sa* ***volonté de pouvoir personnel*** »[1845]. En 1987, l'historien et militant Jean Chesnaux rapporte de manière cinglante à propos de la Polynésie française que « *Les affaires tournent, avec l'approbation bruyante du chiraquien Gaston Flosse qui depuis 1982 contrôle*

---

[1841] Op. cit., p. 639.

[1842] « (…) *Entre 1996 et 2001, c'est monté crescendo, crescendo, crescendo, et je trouve que la présidence est le meilleur exemple de la « dérive », parce qu'il voulait une présidence. En allant discuter en métropole en 2004, j'ai compris, il nous fait le copié-collé de ce qu'il voit au niveau national, même dans la déco, ça n'avait rien de polynésien, tout était très « vieille France », les lustres, les fauteuils, il a fait venir des artisans français pour avoir sa chose. Et, plus du tout disponible. Pour le rencontrer, il fallait passer des sas de sécurité physiquement. C'était devenu ça, avec une espèce de premier cercle, deuxième cercle, troisième cercle… une cour, une vrai cour (…). Il n'acceptait plus aucune critique constructive, tout était considéré comme opposition. Soit il fallait faire le dos rond, soit il fallait partir, ou tu te fais virer, ça aussi c'est une possibilité. Mais il ne virait pas les élus, il avait sa méthode : il ne vire pas les élus, il vire les collaborateurs des élus, c'est un avertissement même si le collaborateur n'a rien fait. En même temps, c'est une manière de sanctionner le ministre (…). En fait, il est très autoritaire et il pouvait tétaniser tout le monde* », entretien avec N. Bouteau, Papeete, 15 mars 2010.

[1843] Mazellier P., *Tahiti autonome*, op. cit., p. 288.

[1844] Il est remplacé par Edouard Fritch, 32 ans, directeur de l'Agence Territoriale pour la Reconstruction (ATR), mise en place après les cyclones de 1983.

[1845] Mazellier op. cit.

*l'assemblée territoriale par la poigne, le clientélisme, le verbe et l'argent. (…) Ce cocktail quasi schizophrène de fausses facilités financières, de démoralisation, de vertige consommateur, de sous-emploi, de déracinement social et culturel ne préparerait-il pas le terrain (…) à un régime haïtien à la Duvalier ?* »[1846]. Heureusement pour les Polynésiens, la domination personnelle « *césarienne* »[1847] de Gaston Flosse n'atteindra pas les vertiges du pouvoir sultanique marqué par la violence et le culte de la personnalité du chef d'Etat haïtien[1848].

Après quatre années de domination flossienne, l'opposition fait valoir en 1986 ses inquiétudes quant au risque d'autoritarisme et de pouvoir personnel. Les adversaires de Gaston Flosse n'hésitent pas à amplifier le portrait de « dictateur » du chef du *Tahoeraa*, afin de délégitimer un adversaire politique redoutable[1849] : « *Cela devint le leitmotiv de tous les déçus, Gaston Flosse n'a pas gagné les élections, il n'a aucune légitimité* »[1850]. Selon un leader de l'opposition au verbe acéré, l'homme d'affaires Quito Braun-Ortega : « *Je peux affirmer que Gaston Flosse n'a pas gagné les élections, car les résultats obtenus lui enlèvent toute légitimité d'être le Metua de tous les Polynésiens. (…) La loi est violée, la démocratie est bafouée (…), la loi électorale qui nous est appliquée est une loi scélérate, injuste. (…) A partir d'aujourd'hui, la vraie majorité entre dans la résistance pour lutter contre la corruption et la dictature* »[1851]. La constitution de leaderships concurrents aux niveaux du parti et du gouvernement affaiblit le *Tahoeraa Huiraatira*, en remettant en cause l'accumulation des mandats de Gaston Flosse. Contraint à la démission début 1987, il perd ensuite le secrétariat d'Etat à la suite des élections présidentielles et législatives de 1988, et redevient simple conseiller territorial-maire. Il s'agit d'une courte « traversée du désert » qui prépare le retour aux plus hautes fonctions de la représentation locale.

La période 1991-1995 porte les germes de l'exacerbation des pratiques autoritaires. Les confrontations avec l'Etat, par l'intermédiaire du haut-commissaire ou du tribunal

---

[1846] Chesneaux J., *Transpacifiques. Observations et considérations diverses sur les Terres et Archipels du Grand Océan*, La Découverte, 1987, pp. 161-162.

[1847] Selon l'expression du rapport *Polynésie. Situation des droits et libertés* de la FIDH (Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme), octobre 2001.

[1848] Des opposants ont pu faire une analogie entre les miliciens de « Papa Doc » Duvalier appelés « tontons macoutes » avec les membres du Groupement d'Intervention de la Polynésie (GIP) aux ordres de la présidence de Gaston Flosse. Pour une analyse du régime Duvalier, voir par exemple Kern Delince, *Les forces politiques en Haïti. Manuel d'histoire contemporaine*, Paris, Karthala, 1993, 323 p., « Le régime Duvalier », pp. 281-291 ; Etzer Charles, *Le pouvoir politique en Haïti de 1957 à nos jours*, Paris, Karthala, 1994 ; Adelaide-Merlande J., *Histoire contemporaine de la Caraïbe et des Guyanes. De 1945 à nos jours*, Paris, Karthala, 2002, 248 p. ; chapitres 2 et 10.

[1849] La véhémence de l'opposition entraîne l'intervention du haut-commissaire, Bernard Gérard, qui s'exprime, en uniforme, à la télévision : « *Parler de loi scélérate, de démocratie bafouée, de viol de la loi, de liberté piétinée, de résistance, proférer des menaces n'est pas un langage responsable, justifié et tolérable* ». In Regnault J.-M., op. cit., p. 78. J.-M. Regnault remarque que Q. Braun-Ortega se fit le « champion du respect de la légalité » entre 1988 et 1991, en attaquant toutes les délibérations et actes du gouvernement qui lui semblaient suspects.

[1850] Regnault J.-M., « 1991, des élections pour rien ou presque », op. cit., p. 77.

[1851] Op. cit.

administratif, marquent le territoire institutionnel et le champ d'exercice du pouvoir. L'instabilité sociale qui découle de la reprise des essais nucléaires renforce chez les électeurs la recherche de l'ordre, incarné par Gaston Flosse. L'amplification puis la fusion de l'échange politique personnel avec Jacques Chirac (manne d'argent post-nucléaire surnommée la « rente Chirac », réduction des contrôles financiers et judiciaires) crée un terrain propice au contrôle des espaces de pluralisme, à la mise en œuvre de ressources coercitives et à un mode de domination caractérisé par une forme de néopatrimonialisme.

Les révélations post-*Taui* d'un compagnon de route de Flosse, Patrick Peaucellier, mettent à jour de l'intérieur la propension autocratique croissante du président-sénateur, chef du *Tahoeraa Huiraatira,* qui impose ses *desiderata,* « *en décidant de tout, tout seul et tout le temps* » ; il « *fait taire tous ceux qui pouvaient le contredire. Les gens qui sont restés autour de lui savaient que pour lui survivre, il ne fallait pas s'opposer à lui. Il ne supportait plus la contradiction et c'est pour cela qu'il m'a renvoyé* »[1852]. Au-delà du seul aspect autocratique, les critiques du leadership politique de Gaston Flosse présentent généralement un argumentaire basé principalement sur le refus des pratiques autoritaires de la présidence polynésienne : « *Flosse a fait en sorte que l'essentiel des contre-pouvoirs soit aboli (...). J'ai vu évoluer cet homme, de la position de génial animateur d'équipe en un souverain autocrate considérant qu'il a droit à tous les pouvoirs* »[1853]. Pour Patrick Bordet, ancien dirigeant du *Here Aia* et ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de Flosse, « *On a l'impression qu'aujourd'hui la démocratie c'est se plier à des règles fixées par une seule personne* »[1854]. Au *Fetia Api* de Boris Léontieff, qui refuse de s'allier ou de participer au gouvernement Flosse, l'enjeu électoral « C*'est éviter la dictature d'un parti voire d'un seul homme* ».

En dépit du cadre du droit républicain, l'absence ou la faiblesse des contrepouvoirs, la connivence des représentants de l'Etat, ont montré les limites des règles juridico-institutionnelles, si elles ne sont pas appliquées et leur mise en œuvre contrôlée face aux capacités de mobilisation de ressources politiques multiples de Gaston Flosse[1855]. Dans son schéma conceptuel, Burdeau concluait qu'entre autoritarisme constitutionnel et autoritarisme « dans le régime du Pouvoir individualisé », « *les différences sont beaucoup plus théoriques que réelles. Dans un cas comme dans l'autre, la volonté du chef donne le ton aux institutions* »[1856]. Quand le leader a épuisé les compétences et atteint les limites du statut, il mobilise les « ressources adéquates » pour détenir de nouveaux attributs et possibilités d'action politique, qui renforcent *in fine* son pouvoir personnel.

---

[1852] *Tahiti Business*, n° 25, septembre 2004, p. 6. Le directeur de cabinet J. Prunet confirme que P. Peaucellier était « *l'un des seuls qui lui résistait* » : « *Gaston Flosse était dispendieux, surtout sur la fin, pour l'aménagement de Tupai et Fakarava. Auparavant, il avait un garde-fou, Patrick Peaucellier, qu'il a viré de son ministère en 2001. "Il n'y a plus d'argent, disait Peaucellier. – Ben alors emprunte !" répondait Gaston Flosse* », cité par Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 54.

[1853] *Tahiti Business*, op. cit.

[1854] *Les Nouvelles*, 28 avril 2001.

[1855] Or, « *Il n'est pas dans la nature d'un tempérament du chef d'accepter la gêne d'un statut, ni de s'effacer derrière la loi d'une fonction. Si donc il accepte le statut et supporte la loi, c'est qu'ils lui seront bien légers. Mais alors que devient l'institution si les gouvernants n'en ressentent plus la salutaire pression ?* ». Burdeau G., op. cit., pp. 393-394.

[1856] Op. cit., p. 394.

Paradoxalement, le pouvoir personnel de Gaston Flosse renforce le processus d'institutionnalisation du pouvoir polynésien en mettant en place un fonctionnement inspiré sur le modèle de l'Etat, qu'il exerce dans toutes ses dimensions juridique, institutionnelle ou symbolique. Par exemple, la photographie officielle de Gaston Flosse, assis à son bureau avec les drapeaux français et polynésien, qui était accrochée sur les murs des mairies ralliées à la majorité *Tahoeraa Huiraatira*, montre l'entrecroisement et l'aspect contradictoire des interactions entre les dimensions suivantes : personnalisation du pouvoir, étatisation des symboles du pouvoir local, double nationalisme et contrôle partisan des communes. L'incarnation d'un pouvoir qui soit, du moins en apparence, l'égal de celui de l'Etat, est appuyée par la figure personnelle du chef politique polynésien, qui affiche ostensiblement sa double appartenance franco-polynésienne. Les maires qui lui font allégeance, c'est-à-dire une grande majorité d'entre eux, reconnaissent non seulement son autorité politique, mais s'insèrent ainsi au sein du circuit de redistribution clientéliste.

Le leadership autoritaire s'affirme d'autant plus que les prérogatives institutionnelles, dont le leader jouit en tant que président du gouvernement, s'accumulent, en particulier en raison du caractère dérogatoire du statut d'autonomie. Bien que le statut ne consacre qu'une « *institution administrative originale* »[1857], la mise en œuvre des compétences du statut d'autonomie met en évidence un pouvoir à caractère politique. En effet, le statut est un élément prépondérant (mais pas uniquement) de la régulation de l'espace politique polynésien, qui est également marqué par des leaders et des partis dont les intérêts, les conceptions de la société ou du rapport à l'Etat s'entrechoquent. Le président Flosse n'hésite pas à parler d' « *autonomie politique* »[1858].

De plus, les leaders tahitiens exercent des responsabilités qui se situent au centre d'enjeux politiques. Il est vrai que le statut d'autonomie ne fonde pas explicitement un pouvoir politique – il n'en possède pas la « substantifique moelle juridique » –, mais il est pleinement perçu par les acteurs sociopolitiques comme d'essence « politique », et non pas comme un simple jouet juridico-administratif. Avec des institutions en théorie (juridique) non politiques, la collectivité territoriale de Polynésie française connaît empiriquement un phénomène de présidentialisation important depuis l'obtention par Gaston Flosse du statut d'autonomie interne en 1984. Dans les *Chroniques polynésiennes*, Guy Sem, juriste et conseiller technique auprès du président du gouvernement de 1993 à 1996, évoque les « *pouvoirs exorbitants du président du gouvernement* », qui sont une « *incitation à l'exercice autocratique du pouvoir* »[1859]. En effet, la présidentialisation de l'autonomie, déjà présente dans le statut de 1984, s'accélère au gré de la modification statutaire de 1990, d'un nouveau statut en 1996, avant d'être consacrée par le statut de 2004.

L'exécutif local passe sous la houlette du président du gouvernement de la Polynésie française à partir de la loi du 6 septembre 1984 instituant l'autonomie interne. Mais dans la loi statutaire de 1984, le président, élu par l'assemblée territoriale parmi ses membres, choisit à

[1857] Joyau M., « Existe-t-il un pouvoir politique en Polynésie française ? », in *TPM* n° 132, avril 2002.
[1858] *Les Nouvelles*, 30 juin 1994.
[1859] Cf. Sem G., *Chroniques polynésiennes*, Papeete, DDOM, 2000, 174 p.

son tour le vice-président et les ministres, puis il soumet cette liste au vote de l'assemblée, ne pouvant changer qu'un seul ministre par an, à moins de revenir devant l'assemblée : « *Le gouvernement tenait donc sa légitimité du vote de l'assemblée élue directement par les citoyens* »[1860]. Pourtant, le « régime parlementaire » évolue vers une présidentialisation du pouvoir local, à la fois par le jeu de la pratique du premier président de gouvernement qui aspire le pouvoir et ses prérogatives, et par le renfort des textes statutaires successifs. Par la suite, tout changement de ministre est à la totale discrétion du président, « *désormais seule source de légitimité des ministres* »[1861], marquant le verrouillage des institutions. En effet, le vice-président du gouvernement, chargé d'assurer l'intérim du président en cas d'absence ou d'empêchement[1862], choisi par Gaston Flosse parmi ses ministres, n'est autre qu'un homme de confiance, puisqu'il s'agit de son gendre, Edouard Fritch.

De plus, l'étendue des attributions individuelles des ministres est délimitée par le président[1863]. Guy Sem explique de la sorte le soutien de l'ensemble des ministres à leur président lors de sa condamnation en 1999[1864]. Le contrôle des ministres par le président est mis en évidence dans le déroulement du conseil des ministres, ainsi que dans la gestion des cabinets ministériels. La pratique du contreseing ministériel, telle qu'elle a été prévue par le Parlement, fait que les « *actes du conseil des ministres ne sont en réalité que des actes du président du gouvernement contresignés par les seuls ministres concernés* »[1865]. Or, la prééminence sans cesse confirmée de la présidence du gouvernement depuis le statut de 1984, par rapport au rôle déclinant de l'assemblée territoriale, ne correspond pas tout à fait à l'esprit des législateurs, dans le sens où « *Le président n'est pas le substitut de la toute puissance du gouverneur mais seulement une amputation de ce pouvoir. Il n'était donc pas nécessaire de prévoir la technique du contreseing pour assurer une réduction progressive et indolore des pouvoirs du souverain* »[1866].

De toute façon, Gaston Flosse expliquait aux juges en 2008, à propos des décisions du conseil des ministres en 2001 et 2002 dans l'affaire de l'achat à un prix surévalué de l'atoll Anuanuraro à l'homme d'affaires Robert Wan, qu' « *Il n'y a jamais de vote en Conseil des ministres, c'était toujours le consensus* »[1867]. Dans cette affaire, le rapport de la CTC explicite

---

[1860] Op. cit., p. 72.

[1861] Op. cit., p. 73.

[1862] Article 11 du statut de 1996.

[1863] Article 11 alinéas 3 et 42.

[1864] « *Quand le président du gouvernement est condamné le 24 novembre 1999 par le tribunal correctionnel de Paris à deux ans de prison avec sursis, une peine d'amende et une peine d'inéligibilité d'un an pour corruption passive et complicité de tenue de maison de jeux de hasard, on ne peut s'étonner que tous les ministres signent comme un seul homme un communiqué de soutien à « leur » président publié dans les quotidiens de Tahiti* », in Sem G., op. cit., p. 73.

[1865] Op. cit., p. 74.

[1866] Op. cit.

[1867] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 152. Le ministre des Finances, G. Puchon, confirme l'autorité prédominante de G. Flosse : « *Nous étions des ministres très disciplinés* ». Autre ministre important du gouvernement, G. Tong-Sang expliquait que « (…) *Quand Gaston Flosse avait pris une décision, il fallait l'exécuter, il n'y a pas eu de discussion au sein du Conseil des ministres pour s'opposer à sa volonté d'acheter l'atoll* ». Op. cit.

le mode opératoire : les « *décisions du Conseil des ministres montrent qu'à l'époque du gouvernement Flosse, cette instance n'était qu'une simple chambre d'enregistrement* »[1868].

La loi du 12 juillet 1990 a ajouté une disposition au statut de 1984 : « *Le Président du gouvernement du territoire prend par arrêté, les actes à caractère individuel nécessaires à l'application des réglementations territoriales* » (article 37 alinéa 2). Cette disposition est maintenue dans le statut de 1996, mais elle est complétée par la mention « *et signe tous contrats* ». La réforme du 12 juillet 1990 illustre ainsi une « *présidentialisation marquée* », même si, selon le juriste Yves Brard « *la présidentialisation n'a pas remis en cause le caractère parlementaire* » des institutions[1869]. Serait-ce dès lors l'exercice du pouvoir présidentiel qui donnerait un ton autoritaire aux institutions ? En 1990, les nouvelles dispositions ne transforment pas considérablement la nature du statut, mais elles offrent de nouvelles possibilités au président. Par exemple, l'article 17 est remanié : le président notifie la modification de la composition du gouvernement par arrêté au Haut-commissaire et au président de l'assemblée territoriale. Cette disposition s'avère d'emblée utile à Gaston Flosse à l'occasion de son retour au pourvoir et de sa mésalliance avec Emile Vernaudon. Le 11 septembre 1991, il met fin aux fonctions de deux ministres *Aia Api* et procède à la nomination de cinq nouveaux ministres. Il s'agit pour le leader d'utiliser tout l'éventail des possibilités institutionnelles offertes, quitte à aller même au-delà dans la pratique.

A cet effet, le statut de 1996 initié par le président Flosse accroît sans cesse ses prérogatives. L'article 38 de ce statut prévoit que « *le président nomme à tous les emplois de l'administration du territoire, à l'exception de ceux qui relèvent de la compétence du conseil des ministres ou du président de l'assemblée de la Polynésie française* ». Le président encadre étroitement le conseil des ministres, mais il procède aussi au recrutement des agents de cabinet de chacun des ministres, dont il fixe la rémunération et impose souvent son choix aux ministres concernés[1870]. Le président nomme les chefs de service et les directeurs d'établissement publics territoriaux en conseil des ministres, de même que les agents non titulaires de la fonction publique territoriale[1871] : « *Le principe d'égalité de traitement des agents de la fonction publique est sérieusement mis à mal par de larges possibilités de dérogation mises entre les mains présidentielles* »[1872]. Bref, presque tous les emplois publics passent par la présidence[1873]. La mise en place de la fonction publique territoriale, avec le statut particulier des agents non titulaires (fixé par la délibération n° 95-225 AT du 14 décembre 1995), peut obérer les finances du Territoire, mais peut aussi ouvrir de nouvelles positions à distribuer. D'une manière générale, l'autonomisation de l'administration,

[1868] Le rapport des magistrats précise que « *le gouvernement aurait eu les moyens juridiques de s'opposer à la vente, sans pour autant se porter acquéreur* ». Cf. Rapport d'observations de la CTC sur la gestion de la collectivité (affaires foncières) de 1998 à 2006.
[1869] In « La présidentialisation du système institutionnel territorial », *Première table ronde sur le droit territorial*, 28 juin 1991, pp. 3-9.
[1870] Op. cit., 75.
[1871] Dont le statut est fixé par la délibération 95-225 de l'assemblée territoriale du 14 décembre 1995.
[1872] Sem G., op. cit., p. 76.
[1873] Op. cit., pp. 75-76.

conséquence de l'affirmation du pouvoir territorial sur le pouvoir étatique, a été le corollaire d'une politisation des services administratifs, dirigés par des agents nommés par le président[1874].

En fait, la domination politique de Gaston Flosse dépasse le cadre statutaire pour s'exercer sur l'ensemble des institutions, des organismes (ministères, assemblée territoriale, SEM, etc.), de l'administration territoriale, ainsi qu'en-dehors du champ institutionnel *stricto sensu* : « *Presque toute décision est dépendante du feu vert du président, de plus, absent du Territoire environ la moitié de l'année pour cause officielle de cumul des mandats* »[1875].

Au niveau de l'assemblée (territoriale puis assemblée de la Polynésie française), la dépossession progressive des prérogatives de l'assemblée au profit du président du gouvernement met en évidence la manière dont Gaston Flosse chevauche les trois principales institutions locales de la Polynésie française : le président, le gouvernement et l'assemblée[1876]. Conseiller territorial depuis 1967, Gaston Flosse possède une expérience parlementaire locale et nationale considérable, au moment où il participe au processus de transformation des institutions polynésiennes, entre 1982 et 2004. La détention du pouvoir local accroît les phénomènes d'appropriation et d'accumulation des leviers de décision au sein des institutions locales, en particulier à l'assemblée territoriale puis, à partir de 1996, à l'assemblée de la Polynésie française. La régulation institutionnelle, telle qu'elle est pratiquée par les présidences de Flosse, tend à soustraire un ensemble de décisions du débat parlementaire :

> « *Sur le plan financier, seules les grandes lignes sont précisées dans les délibérations ce qui laisse la répartition des fonds à la seule discrétion du président (...). C'est à l'assemblée délibérante de prendre la décision et c'est le président qui s'en charge.* ***Face au silence de l'Etat, l'exécutif local s'est donc attribué des compétences qui ne sont pas prévues dans la loi*** »[1877].

Selon la délibération de l'assemblée territoriale du 23 novembre 1995, les autorisations de programme sont votées article par article. Or, la délibération du 12 décembre 1996 revient sur cette disposition et l'annule[1878]. Il en résulte, selon la Cour des comptes, que « *des opérations d'investissement ont été réalisées sans que des autorisations de programmes qui sont votées par opération n'aient été votées par l'assemblée* »[1879]. Pourtant, les dépenses d'investissement du territoire ne peuvent être engagées que « *si celles-ci ont fait l'objet d'un*

---

[1874] Selon l'ancien conseiller de G. Flosse, Jean Peres, « *Le président Flosse avait beau jeu de dire qu'ils dirigeaient, en fait il décidait à la place des ministres ou des directeurs. C'est vrai qu'il y avait une prise en compte très particulière de cette administration, mais de là à dire qu'il y avait une volonté de tout ramener à lui, non, je ne dirais pas ça. Il y a des ministres qui ont su garder leur part d'autorité sur les services dont ils avaient la charge. D'autres au contraire ont complètement abandonné et se sont inclinés (...). À partir de 2000, il y a eu peut-être quelques erreurs de commises dans cette administration et notamment dans la prise en main politique* », in *Les Nouvelles*, 27 septembre 2010.

[1875] Op. cit., p. 80.

[1876] L'article 6 du statut cite une quatrième institution aux pouvoirs facultatifs, le conseil économique, social et culturel.

[1877] Relevé in Al Wardi S., *Les dérives*…, op. cit, p. 138. Eléments en gras surlignés par l'auteur.

[1878] Cf. op. cit.

[1879] Cité in Al Wardi S., op. cit.

*vote par l'assemblée de la Polynésie française sous la forme d'une ou plusieurs autorisations de programme votées par l'assemblée de la Polynésie française* »[1880].

Cette latence facilite considérablement les décisions discrétionnaires du président du gouvernement, qui court-circuite les prérogatives et le contrôle de l'assemblée de la Polynésie française, devenue une « simple chambre d'enregistrement »[1881]. En effet, la Cour des Comptes note dans son rapport que « *Ce défaut d'information a abouti, dans certains cas, à soustraire du contrôle de l'assemblée d'importantes dépenses, notamment en matière d'acquisitions foncières ou de travaux, sans que celle-ci puisse se prononcer sur son utilité* »[1882]. Le rapport pointe également le fait que « *l'absence de débat d'orientation budgétaire à l'assemblée est révélatrice du rôle dans lequel sont encore cantonnés ses membres. En effet, le règlement intérieur de l'assemblée prévoit que le discours du président de la Polynésie française permettant de présenter les grandes orientations du budget à venir, lors de l'ouverture de la session budgétaire, ne donne lieu à aucun débat* »[1883]. Un autre exemple de transfert de compétences de l'assemblée vers l'exécutif a été relevé au sujet de l'aide et l'assistance aux populations sinistrées du Pacifique. La délibération du 12 février 2004 précise que « *les modalités d'intervention et les bénéficiaires de ces aides seront définis par un arrêté pris en conseil des ministres* ». Dès lors, « *par cette délibération, l'assemblée transfère encore une partie de ses compétences au conseil des ministres, qui décide de l'attributaire et du montant de l'aide* »[1884]. Sachant que le conseil des ministres est sous la coupe du président, cela revient à dire qu'une nouvelle prérogative tombe dans l'escarcelle du président du gouvernement polynésien, qui « vampirise » les compétences locales.

La dynamique de concentration du pouvoir local dans les mains du président au détriment de l'assemblée a été mise en évidence lors de l'adoption du règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française. Non seulement le président du gouvernement voit son champ d'action élargi, quand il ne l'étend pas lui-même en pratique, mais le président de l'assemblée de la Polynésie française, élu par le groupe majoritaire, détient lui aussi de plus en plus de leviers pour réduire les possibilités d'expression de l'opposition. Déjà modifié en août 1990, le règlement intérieur est à nouveau modifié en 2001, par la délibération du 12 juillet. C'est désormais le président de l'assemblée, choisi en réalité par le président du gouvernement, et non plus le bureau, qui « *définit et coordonne l'organisation et le fonctionnement des services de l'assemblée* ». En 2001, « *Le président peut à tout moment et avec l'accord de la majorité des conseillers suspendre ou lever la séance* ». Mais en 2002, « *le président peut prendre la décision de suspendre ou de lever la séance de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement* »[1885]. Les détails du jeu des institutions montrent les pratiques qui tendent à réduire l'expression démocratique à l'intérieur du système de pouvoir local.

[1880] Op. cit.

[1881] Par exemple, les magistrats relèvent « *l'ouverture d'une autorisation de programme pour un montant de 2 milliards de FCFP destinée à financer des « subventions aux communes »*.

[1882] Sem G., op. cit., p. 80.

[1883] Cour des Comptes, Rapport annuel 2007, couvrant la période 1996-2006.

[1884] Cf. Al Wardi S., op. cit., p. 139.

[1885] Délibérations n° 2001-93 du 12 juillet 2001 et n° 2002-49 du 27 mars 2002.

Les contraintes ajoutées à l'exercice parlementaire par la majorité *Tahoeraa* à l'égard de l'opposition diminuent les possibilités d'intervention et le temps de parole des représentants, de plus en plus réglementés. Pour justifier cette situation peu démocratique, le président Gaston Flosse invoque la nécessaire légale-rationalisation de la pratique parlementaire, de la même façon que la réglementation en vigueur à l'Assemblée nationale : « *L'assemblée doit être réglementée à l'instar de l'Assemblée nationale en métropole* »[1886]. Pour autant, les conséquences des modifications du règlement intérieur par le groupe *Tahoeraa* se traduisent par un encadrement extensif des interventions à l'assemblée. Un conseiller territorial qui souhaite prendre la parole en réfère au président de l'assemblée qui dirige les débats.

Cependant, à partir de 2001, les possibilités d'intervention de l'opposition diminuent[1887]. La nouvelle réglementation entraîne des moments houleux place *Tarahoi*, en particulier quand les conseillers du *Tavini Huiraatira* décident de faire le maximum de bruit, afin d'obtenir à nouveau le droit d'intervenir lorsqu'ils le demandent, n'acceptant pas l'obligation de livrer la liste des intervenants la veille de la séance[1888]. Afin de réduire l'incertitude des interventions à l'assemblée, les inscriptions de parole doivent, en 2002, être déposées la veille avant seize heures, et, « *tout groupe qui ne dépose aucune liste dans les délais perd sont temps de parole dans la discussion générale* »[1889]. La présidente *Tahoeraa* de l'assemblée, Lucette Taero, gère les débats parlementaires à partir de 2001, en faisant preuve d'une autorité (un « *autoritarisme* » ?)[1890], qui déconcerte les représentants de l'opposition[1891]. Par exemple, lors de la discussion budgétaire le 5 décembre 2003, les partis d'opposition (*Fetia Api* et *Tavini Huiraatira*) n'inscrivent pas d'orateurs et ne disposent que du temps minimum de sept minutes pour la discussion générale. Le président du groupe *Fetia Api*, Boris Léontieff, s'absente au début de la discussion. Pour la présidente de l'assemblée, il a perdu son tour de parole[1892]. Les conseillers d'opposition protestent, poussant la présidente à soumettre à un vote sa prise de parole. La majorité *Tahoeraa* vote contre, ce qui prive le *Fetia Api* de son intervention[1893].

Une fois défaits dans les urnes le 23 mai 2004, les représentants *Tahoeraa* se trouvent à leur tour confrontés aux rigidités du règlement intérieur qu'ils avaient auparavant voté. Le président du groupe déclare que, désormais, « *Nous ne demanderons plus la parole ; nous*

---

[1886] *Les Nouvelles*, 19 janvier 2002.

[1887] « *Les inscriptions de parole sont faites la veille de la séance par les présidents des groupes qui indiquent au président de l'assemblée l'ordre dans lequel ils souhaitent que les orateurs soient appelés ainsi que la durée de leurs interventions qui ne peut être supérieure au temps de parole dont dispose leur groupe* », cf. Al Wardi S., op cit., p. 140.

[1888] *Les Nouvelles*, 5 octobre 2001. Face aux contestations du conseiller Jean-Marius Raapoto, la conseillère *Tahoeraa* Béatrice Vernaudon lui demande de « *rentrer dans les rangs* » : « *Regarde Boris [Léontieff] et le Fetia Api, ils sont restés silencieux* ». Mais celui-ci rétorque que son parti « *n'est pas d'accord non plus avec le règlement mais nous l'exprimons autrement* ».

[1889] Le 12 mars 2002, le tribunal administratif censure les dispositions les plus restrictives relatives au droit à la parole des minorités. Cf. Regnault J.-M., *Le pouvoir confisqué*…, op. cit., p. 100.

[1890] Op. cit. J.-M. Regnault rapporte qu'elle a été condamnée par le tribunal correctionnel de Papeete pour avoir accusé les opposants de « *se comporter comme des porcs… ce qu'ils sont sûrement* », p. 101.

[1891] Cf. *Les Nouvelles*, 11 et 13 juin 2002.

[1892] *Les Nouvelles*, 6 décembre 2003.

[1893] Cf. Al Wardi S., op. cit., pp. 140-141.

*l'exigeons comme ils le faisaient à l'époque en tapant sur les micros* »[1894]. Après le second *Taui* en février 2005, la nouvelle majorité UPLD adopte un nouveau règlement intérieur par la délibération n° 2005-59 du 13 mai 2005, revenant à des mœurs politiques plus équitables[1895]. Néanmoins, le président du gouvernement, à travers le président de l'assemblée, ne veillait-il pas à ce que « l'intérêt de la population » prévale sur « le respect des formalités » ? Dans un discours à l'assemblée de la Polynésie française, le président Flosse sous-entendait que « *seuls « des esprits mesquins plus soucieux du respect des formalités que de l'intérêt de la population » avaient pu s'offusquer de l'éventuelle mise à mal des procédures et déclencher des « polémiques stériles* »[1896].

Le paramètre personnel du leadership politique permet d'outrepasser le cadre institutionnel initial et de domestiquer l'espace politique. Il en résulte que « *Le paramètre de la personnalité forte, envahissante et talentueuse politiquement du chef de l'exécutif local, additionné aux pouvoirs juridiques qui lui sont conférés par les textes, conduit à une concentration de pouvoirs entre ses mains de nature à paralyser l'efficacité constructive et créatrice à tous les échelons de l'administration et du pouvoir politique* »[1897]. Dès lors, pour Guy Sem, le leadership autoritaire de Gaston Flosse ne fait aucun doute. Il parle même, de manière d'ailleurs exagérée, de « totalitarisme ». Cependant, les expressions qu'il emploie sont explicites quant à l'ensemble des pratiques autoritaires qu'il décèle dans le jeu politique et institutionnel polynésien : « *Le fait du prince ou la tentation totalitaire* », la « *prétendue omniscience et l'autoritarisme ostentatoire du chef de l'exécutif local* », un « *Chef de l'exécutif omniscient* », un « *homme providentiel* », un « *papy bienveillant, protecteur, autoritaire et providentiel* »[1898]. Une anecdote a marqué les esprits en illustrant le dépassement du stade de la personnalisation du pouvoir local, pour atteindre une dimension ubuesque. Le sens de la narration de Guy Sem explicite l'épisode du chantier visant à élargir les voies du front de mer à Papeete. Largement relayé par les médias, la mise en scène de Gaston Flosse en « *géomètre-ingénieur-urbaniste-agent de la circulation* », « *gesticulant ostensiblement au bord de la route pour faire lui-même la circulation devant des automobilistes médusés et applaudissant lui-même sa propre réalisation devant des téléspectateurs incrédules* », a été suivie par une annonce de chantier qui n'appelle ni débat ni contradiction[1899].

---

[1894] *Les Nouvelles*, 18 juin 2004.

[1895] « *Le président répartit le temps de parole entre les groupes constitués à l'assemblée au prorata de l'importance numérique de chaque groupe. Chaque groupe dispose au minimum de dix minutes. Les représentants non-inscrits disposent d'un temps de parole de trois minutes* ».

[1896] Sem G., op. cit., p. 139.

[1897] Op. cit., p. 137.

[1898] Op. cit., p. 137 et 139.

[1899] « *Le chef de l'exécutif déclare de façon menaçante le 15 juillet au micro de Radio 1 : « Je ne suis pas ingénieur (…), il y a largement de la place pour une troisième voie. S'il y avait cette troisième voie, il n'y aurait plus cette file-là (…). Maintenant que l'on me démontre le contraire, je veux bien, mais celui qui va me dire le contraire, il faut qu'il mette un pantalon à double fond ». Est-ce à dire que suite à des objections techniques relevant de leur spécialité, les techniciens s'exposeraient à des sanctions présidentielles ?* », op. cit., pp. 137 et 140. Voir aussi Regnault J.-M., *Le pouvoir confisqué*…, op. cit., p. 102.

Aucune décision n'échappe à l'emprise interventionniste de Gaston Flosse. La concentration du pouvoir fait que le président empiète dans l'ensemble des mécanismes de décision. Le chef se présente volontiers comme *omniscient*. D'ailleurs, la mobilisation des ressources symboliques par le leader tahitien montre que dans les registres des symboles, des représentations et des imaginaires politiques, la figure autoritaire (voire surnaturelle)[1900] du chef rappelle que « *Dans toutes les formes de l'autoritarisme on retrouve l'influence du charisme du chef* »[1901], c'est-à-dire un alliage de crainte et d'amour. La légitimité du leadership et l'acceptation de pratiques autoritaires par la « servitude volontaire » de la population éloigne des considérations normatives. Il n'en demeure pas moins que le registre des pratiques politiques révèle une propension autoritaire dans le leadership de Gaston Flosse. Il s'agit d'un exercice autoritaire du pouvoir entendu comme une technique de gouvernement.

La situation autoritaire qui prévaut à cette période en Polynésie française peut-elle être reliée au sévère diagnostic de « la démocratie improbable» du pouvoir local posé par Michel Koebel ? [1902] L'affirmation d'un pouvoir mayoral, verrouillé par une reproduction sociale des « élites locales » dont les capitaux culturel, social et économique sont déterminants, prend l'allure d'un « présidentialisme municipal ». La dynamique autocratique ou de confiscation du pouvoir par les élites locales révèle l'absence d'un espace public local[1903]. Les politiques publiques sont décidées dans le microcosme, l'administration locale est contrôlée, l'unanimité au sein du conseil municipal est de règle. Les associations servent de caution, et la mise en scène de la légitimité est appuyée par une communication politique soignée. La rétribution des militants fidèles s'effectue dans les cabinets des élus locaux. Le droit, comme les pratiques, encourageraient le pouvoir personnel, facilement autocratique, au détriment de toute collégialité. Dès lors, afin de conquérir et de conserver le pouvoir, les élus doivent maîtriser plusieurs leviers[1904]. La réélection du notable appelle dans cette perspective le recours au clientélisme voire à des pratiques autoritaires, en vertu des contraintes institutionnelles et électorales de leur entreprise politique.

Le sévère diagnostic du sociologue sur la démocratie locale en France confirme que la configuration dérogatoire de la Polynésie française au système politique français, ouvre davantage la voie à l'exercice autocratique du pouvoir local. Les processus de confiscation de la *chose démocratique* à l'échelon local se révèlent similaires. Toutefois, une objection nuance ce « constat en bloc ». Il s'agit de ne pas perdre de vue les dynamiques sociales et politiques spécifiques (contexte anthropologique, histoire et sociologie du territoire étudié),

---

[1900] « *Le prestige surnaturel du chef est ainsi nécessaire pour contrebalancer la crainte que suscitent le forces du monde hostile et finalement, pour inciter l'homme à affronter l'avenir inconnu ou la mer ou les vents* », op. cit., p. 395. Bertrand de Jouvenel note d'ailleurs qu' « *Aujourd'hui comme il y a dix mille ans, le Pouvoir ne se maintient plus quand il a perdu sa vertu magique* », in Burdeau G., op. cit., tome 1, vol. 2, p. 50.

[1901] Op. cit., p. 398.

[1902] Cf. Koebel M., *Le Pouvoir local ou la Démocratie improbable*, Paris, Ed. du Croquant, 2006, 192 p.

[1903] Michel Koebel montre que la participation locale sert de prétexte au renforcement de l'exécutif local : plus on crée des structures de participation, plus on monopolise l'espace public local, moins on délibère.

[1904] « *(…) Les élus doivent à la fois contrôler l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes et de leur politique, maîtriser la gestion de l'administration et des finances locales, contrôler les associations, les groupes d'intérêt, les notables locaux, par des subventions, des prêts de locaux, des services rendus (implicitement échangés conter leur allégeance)* », op. cit.

qui sous-tendent les pratiques des notables relevant du pouvoir personnel. Le leadership politique de Gaston Flosse diffère de celui de Deferre à Marseille[1905], de Chaban-Delmas à Bordeaux[1906], de Mauroy à Lille[1907] ou de Lecanuet à Rouen[1908]. Au-delà des différences institutionnelles (la décentralisation n'est pas l'autonomie, et inversement), au-delà de la position du notable vis-à-vis du centre[1909], le lien relationnel entre Flosse et sa clientèle ne repose pas sur les mêmes sources d'adhésion politique (redistribution matérielle et symbolique du chef polynésien) en comparaison de ce qui relie Chaban à sa clientèle (société bordelaise conservatrice), ou Deferre à la sienne (grandes familles de notables, réseaux méditerranéens, poids des communistes). L'ampleur des pratiques autoritaires qui en découlent ne prennent pas la même signification en fonction des espaces politiques. Les pratiques et décisions autoritaires du gaulliste de l'ordre moral, Jean Royer à Tours[1910] (1920-2011), ne sont pas celles du jouisseur Jacques Médecin à Nice[1911].

Le leadership autoritaire de Gaston Flosse prend forme dans un espace politique particulier, au sein duquel l'*ethos*[1912] démocratique ne correspond pas toujours à l'*ethos* républicain[1913]. Dès lors, « l'univers des possibles » du leader politique dans l'espace polynésien s'ouvre à des pratiques apparaissant illégitimes (voire illégales) aux yeux des acteurs de l'espace politique national. La concentration du pouvoir local dans les mains du président de la Polynésie française résulte en grande partie de l'accumulation de ressources politiques par Gaston Flosse, dont le maniement des hommes n'a d'égal que la capacité à dompter les institutions.

---

[1905] Pour comprendre le « terrain marseillais » tel qu'il a été politiquement façonné par le leadership de Defferre, lire Peraldi M., Samson M., *Gouverner Marseille*, La Découverte, 2006, 318 p.

[1906] Lire l'article de J.-F. Médard relatif au « système Chaban ». Op. cit.

[1907] Cf. Prévost M., *Le petit théâtre de Pierre Mauroy. Chronique impertinente de la vie politique dans le Nord et le Pas-de-Calais*, Les Lumières de Lille Editions, 2007.

[1908] Plus jeune agrégé de France (en philosophie) en 1942, résistant, ministre d'Etat, Garde des Sceaux, député, sénateur, député européen, maire de Rouen (1968-1993), président du conseil général (1974-1993), Jean Lecanuet (1920-1993) est surnommé le « roi Jean ». Sur l'aspect autoritaire de son leadership, voir l'ouvrage de Philippe Priol, *Jean Lecanuet : Le vol de l'albatros*, Maître Jacques, 2001, 314 p.

[1909] En apparence, G. Flosse n'a pas de pied au centre, il n'est pas ministre. Mais en réalité, ses liens privilégiés avec le président de la République Chirac lui donnent accès au sommet de l'Etat.

[1910] Ministre de Pompidou, puis candidat à l'élection présidentielle en 1974, le député-maire « bâtisseur » de Tours développe dans l'opinion publique une image très conservatrice, tandis que certains de ses administrés ont eu à subir ses décisions arbitraires. Cf. Jouet M., Martin J.-J., *Jean Royer, un réformisme autoritaire*, Editions sociales, 1975, 126 p.

[1911] Cf. Garrigou A., « Le boss, la machine et le scandale. La chute de la maison Médecin », in *Politix* n° 17, vol. 5, 1992, pp. 7-35.

[1912] L'*ethos* représente la rationalité socialement et éthiquement encastrée des comportements, et exprime l'intériorisation d'un principe organisateur de pratiques, dessinant une matrice globale des comportements. Cf. Fusulier B., « Le concept d'ethos. De ses usages classiques à un usage renouvelé », in *Recherches sociologiques et anthropologiques* n° 42, vol. 1, pp. 97-109.

[1913] Le respect des règles modernes du jeu démocratique en Polynésie française s'articule avec, dans une perspective de longue durée, les pratiques coloniales antérieures, l'autoritarisme des gouverneurs et l'absence d'introduction ou de mise en œuvre de l'ensemble des principes républicains.

Par conséquent, la mise en œuvre du leadership autoritaire a besoin de plusieurs conditions favorables pour émerger, et pour battre ensuite la mesure des règles du jeu politique. L'exercice d'un leadership autoritaire dans un régime démocratique est rendu possible par la maîtrise de l'opposition et des adversaires politiques.

## § 2 La monopolisation du pouvoir dans l'espace politique polynésien

Le contrôle des espaces de pluralisme par le leader politique nécessite un processus de démultiplication de la clientèle politique, qui mène à une monopolisation des positions dans l'espace sociopolitique local. Dans le champ politique[1914], la monopolisation du jeu politique devient possible par la vassalisation des adversaires politiques et des maires (*tavana*), mais aussi par la mobilisation d'un ensemble de ressources politiques qui lui permettent de déterminer la portée des clivages partisans. Autrement dit, il tente stratégiquement de mettre en avant une opposition aux positions radicales, dont les limites font de lui le bouclier politique contre les revendications du parti indépendantiste.

### A/ Synthèse politique et mainmise sur une position préférentielle

La stratégie politique du *Tahoeraa Huiraatira* consiste à faire la synthèse de l'offre politique dans une logique de rassemblement derrière son chef, qui positionne son entreprise politique sur les rails de la domination locale, en opérant plusieurs mouvements successifs.

L'aspiration majoritaire à l'autonomie en Polynésie française nécessite dans un premier temps de se resituer dans la mouvance majoritaire. Dans un deuxième temps, il s'agit pour le leader de devenir « le champion des autonomistes » pour détenir le monopole de la représentation autonomiste. Les rivalités provenant de ce courant représentent un risque politique des plus pertinents, dans l'hypothèse où un leader autonomiste soit en mesure de proposer une alternative à l'autonomie flossienne. Quand le parti n'obtient pas la majorité absolue aux élections territoriales, il doit nouer des alliances de circonstance. Il s'agit donc d'attirer vers la majorité ceux qui pourraient en bénéficier, en particulier les élus municipaux.

Enfin, les discours radicaux de l'opposition indépendantiste permettent une instrumentalisation politique de leurs revendications, afin d'influer sur la détermination du clivage partisan. Apparaître comme la meilleure garantie autonomiste contre le « risque indépendantiste » procure une situation monopolistique au parti de Gaston Flosse, qui s'évertue à consolider la position acquise par l'accumulation de ressources politiques et l'entretien incessant du schéma « *Tahoeraa = meilleur rempart contre l'indépendance* ».

[1914] Selon Max Weber, « *Toutes les luttes politiques ne sont donc pas uniquement des luttes pour des buts objectifs, mais elles sont aussi et surtout des rivalités pour contrôler la distribution des emplois* », cité par P. Garraud, op. cit., p. 17.

Comprendre la domination politique de Gaston Flosse nécessite la connaissance des leaders politiques qui s'opposent à lui ou pourraient constituer une alternative électorale crédible. Après le retrait de la vie politique du *Metua* Francis Sanford, les rivaux potentiels du leader du *Tahoeraa* ne sont pas légion en termes de ressources politiques, malgré la figure indépendantiste d'Oscar Temaru, « meilleur ennemi » de Gaston Flosse.

Le virevoltant Emile Vernaudon demeure cantonné à Mahina et ne dispose pas d'une organisation partisane suffisamment puissante pour aller au-delà de simples capacités de nuisance politique, qui ne remettent pas en cause l'hégémonie orange. L'ancien dauphin Alexandre Léontieff, battu en 1991, est mis définitivement hors de course en 1995 par son incarcération, dont il conservait un souvenir amer. En 1996, lors d'une réunion politique du *Tavini Huiraatira* qu'il vient de rallier, il évoque son procès et le déroulement de son arrestation en expliquant que « *Flosse est animé d'un sentiment de revanche depuis 1987* »[1915]. En dépit de ses tracas judiciaires, Alexandre Léontieff estime que Gaston Flosse, dès que « son ami intime » Jacques Chirac est élu président de la République, lui demande de l'écarter de Papeete : « *Toubon* [ministre de la Justice] *a reçu les instructions* », le fait arrêter et l'envoie en métropole, où il est resté emprisonné pendant soixante-dix jours. S'il pense qu'il s'agit simplement d' « *une connivence entre Flosse et Chirac* »[1916], sa carrière et sa crédibilité politique sont sévèrement entamées. Le leader du *Ia Mana te Nunaa*, Jacquie Drollet, ne parvient pas à faire prospérer électoralement le capital de sympathie suscité par un mouvement socialiste et autogestionnaire de la fin des années 1970. Le *Here Aia*, issu du RDPT de Pouvanaa, s'essouffle. Il est particulièrement affaibli, quand le maire de Papeete Jean Juventin choisit de s'allier avec Flosse.

Au milieu des années 1990, le développement du leadership politique de deux personnages modérés : Boris Léontieff, jeune frère d'Alexandre devenu maire d'Arue et président du *Fetia Api* ; et son allié Lucien Kimitete, maire de Nuku Hiva, défenseur de la spécificité marquisienne au détriment du centralisme tahitien et des desseins d'unité « nationale » qu'il prête à Flosse. Les deux leaders disparaissent tragiquement en 2002, ce qui coupe l'élan électoral du *Fetia Api*[1917].

Finalement, le challenger de Gaston Flosse se nomme Oscar Temaru, dont le parti développe une organisation différente du *Tahoeraa*, dans un registre davantage océanien : création de *tomite* (comités de quartier, sections) dépourvus de la forme bureaucratique en comparaison de ceux du *Tahoeraa*, pour séduire une partie de la jeunesse et s'étendre dans les couches populaires ainsi que parmi quelques représentants de l'*intelligentsia*[1918].

[1915] Al Wardi S., « Aperçu des réunions… », op. cit., p. 82.
[1916] Op. cit.
[1917] Voir le chapitre 2 section 2 § 2 du titre II.
[1918] Cf. Regnault J.-M., *Des partis et des hommes en Polynésie française, vol. 1*, Papeete, Editions Haere Po No Tahiti, 1995, 200 p. ; Tremon A.-C., « Logiques « autonomiste » et « indépendantiste » en Polynésie française », in *Cultures et conflits, Sociologie politique de l'international* n° 54, 2005, http://www.conflits.org ; Tourland N., « Implantation et stratégie du parti indépendantiste *Tavini Huira'atira* dans les espaces urbanisés de Tahiti », in *L'Espace Politique* n° 6 vol. 3, 2008. Mis en ligne le 11 mai 2009. http://espacepolitique.org

Meilleur ennemi de Gaston Flosse (ou meilleur allié, selon les points de vue), Oscar Manutahi Temaru[1919] représente une figure politique majeure en Polynésie française. Après avoir obtenu son brevet au lycée catholique La Mennais, il s'engage pour trois ans dans la Marine française en 1961 (à 17 ans). Il est frappé, à l'instar de ceux ayant vécu sur place la guerre d'Algérie, par la dureté du combat colonial. De retour à Tahiti en 1964, il voit l'installation de nombreux Pieds-noirs à Tahiti. Devenu douanier (il prend sa retraite en 1999)[1920], il se marie avec une femme originaire des Tuamotu dont il a sept enfants. Détenteur d'une fortune considérable[1921], il n'en fait pas étalage, inspiré par une humilité matérielle issue du catholicisme, dont il est un fervent adepte. Nostalgique de la société rurale des années 1950, il se radicalise au fur et à mesure de la mise en œuvre des expérimentations nucléaires et de la modernisation socio-économique en Polynésie française.

À l'origine du *Front de Libération de la Polynésie* (FLP) en 1975, il fonde ensuite le *Tavini Huiraatira no te ao ma'ohi* (« Parti des serviteurs du peuple *maohi* ») et devient maire de Faa'a au bénéfice d'une triangulaire en 1983. Lors de son investiture, il fait enlever le drapeau français et le buste de Marianne. Il bénéficie dorénavant du titre primordial de *tavana* de la commune la plus pauvre et la plus peuplée de Tahiti, dortoir des populations ayant quitté leur archipel pour Tahiti. Dès lors, il n'a de cesse de mettre en cause la domination du *Tahoeraa* de Gaston Flosse, quitte à se lier avec des représentants de groupes indépendantistes dont certains flirtent avec des pratiques terroristes (certaines organisations basques ou corses, projet d'aller s'entraîner en Libye)[1922]. Dénigré par les médias[1923], il est accusé par Flosse en 1995 d'être à l'origine des émeutes et de l'incendie de l'aéroport de Tahiti-Faa'a. Selon ses proches, l'Etat aurait tenté de le tuer par deux fois ; en 1988, une grenade offensive lancée par un garde-mobile le rate de peu, mais arrache le pied d'un de ses compagnons. Sa lutte contre le « colon français » est instrumentalisée par les puissances rivales de la France. Le *Time Magazine* parle même du « *petit Astérix qui se bat contre les Gaulois* »[1924], un comble pour le leader d'un parti qui ne cache pas ses préférences pour la culture anglo-saxonne[1925]. Cet homme « *simple, aimable et poli, presque timide par moment* » (Alex du Prel), s'avère un bon orateur en langue tahitienne et doté d'un « charisme religieux », qui joue des silences et apprécie les atmosphères de recueillement.

[1919] Né en 1944 à Faa'a d'un père Tahitien et d'une mère originaire des Cook (île d'Atiu) – portrait établi d'après le site Internet du *Tavini* –, qui possède de la famille en Nouvelle-Zélande, Oscar Temaru aurait aussi des ancêtres chinois. Voir aussi Trémon A.-C., « Logiques autonomiste… », op. cit ; Crocombe R., *Asia in the Pacific Islands*, University of the South Pacific, 2007, p. 103. Une rumeur veut qu'il soit apparenté à la famille Bambridge, reprochant à G. Flosse d'être le « fils adopté » voire « préféré » de Rudy Bambridge. Temaru aurait-il travaillé dans le cabinet de Teuira ? Quoi qu'il en soit, ces rumeurs possèdent une vertu explicative de l'antagonisme parfois surjoué entre les deux hommes.

[1920] « Mais qui est donc Oscar Temaru », in *TPM* n° 159, juillet 2004.

[1921] Accueilli par son banquier au Luxembourg, il possède de nombreuses terres et des entrepôts à Faa'a.

[1922] *Les Nouvelles*, 4 août 2006.

[1923] Les services secrets français distribuent des documents aux journalistes, dans lesquels il est écrit que Temaru serait le fils d'un Français métropolitain, etc., in *TPM*, op. cit.

[1924] *TPM*, op. cit.

[1925] Saura B., *Tahitiens-Français, Leurs représentations réciproques*, op. cit. ; Tourland N., op. cit.

La percée de son mouvement, qui cherche à fonder un nouvel Etat « *Te Ao Maohi* », protégé par Dieu et préparant l'avènement d'un « homme nouveau »[1926], amène une prise de conscience de la complexité des réalités juridiques, institutionnelles et surtout, du manque d'adhésion d'une large majorité des électeurs à sa cause. Le *Tavini* passe de deux sièges en 1986 (avec James Narii Salmon), à 4 en 1991, puis 11 en 1996, 13 en 2001 et 27 en 2004 dans le cadre de l'union de l'opposition à Flosse au sein de l'*Union pour la Démocratie* (UPLD). En 1996, Oscar Temaru modifie son discours pour le faire accepter, en optant désormais pour une « indépendance progressive ». Mais en 2004, la dynamique politique de l'alternance (*Taui*) dépasse les clivages préétablis pour appeler au respect de la démocratie. Ainsi, Oscar Temaru n'est pas élu sur le fondement de ses idées indépendantistes ni sur une argumentation à connotation « racialiste ».

Le *Tavini* joue sur les ambiguïtés de la langue tahitienne pour éviter d'être affublé de parti à la doctrine théocratique ou raciste, parlant de « culture » plutôt que d'ethnie[1927], faisant apparemment fi du brassage biologique, du métissage et de la tolérance humaniste des Polynésiens. La description d'une réunion politique du *Tavini* renseigne sur les grandes lignes du discours d'« Oscar », qui répond « *à voix basse, dans le silence* »[1928]. Accusé par un tract du *Tahoeraa* d'être un « *terroriste* » et d'avoir « *recruté des inculpés à la pelle, Tetuani, Alexandre Léontieff, Hiro Tefaareere* », il réplique en appelant à la vigilance des « *maohi* » contre les « *profiteurs* » et le « *blanchissement* » de la population[1929]. Défaut d'anticipation logistique ou fait du prince, l'électricité est coupée « *Au beau milieu du discours d'Oscar Temaru, à 23 heures* »[1930]. En l'occurrence, la compagnie Electricité de Tahiti (EDT), « *avait prévenu une heure auparavant, qu'elle allait commencer des travaux (…)* »[1931].

La radicalité du discours indépendantiste sert a contrario le parti orange, qui peut ainsi légitimer ses positions « *audacieuses* »[1932]. Le positionnement stratégique de Gaston Flosse lui ouvre les voies de « toujours plus d'autonomie » en se basant sur les thèses indépendantistes de l'opposition « utile » d'Oscar Temaru. La figure politique d'un tel adversaire, dont il vient facilement à bout de l'argumentation, garantit la monopolisation du

---

1926 Al Wardi S., *Les dérives*…, op. cit., chapitre VII, p. 235.

1927 Tourland N., op. cit. ; voir à ce sujet Saura B., *Tahiti Maohi*…, op. cit.

1928 Al Wardi S., « Aperçu des réunions… », op. cit., p. 84.

1929 « *Si manifester contre le nucléaire, aller à Moruroa pour se faire arrêter plusieurs fois, défendre le Polynésien dans les affaires de terres, être du côté des opprimés, et des plus petits, c'est être terroriste, alors oui je suis terroriste ! (…) Oscar n'a pas changé, il est toujours du côté des opprimés, il sera toujours du côté des plus faibles (applaudissements nourris). Il n sera jamais du côté des profiteurs, des prostitués, c'est cela la politique de Gaston Flosse pour notre pays, … c'est la honte* (…). *Je demande que tous les hommes politiques qui sont impliqués dans des affaires soient jugés (…).* [Parmi les inculpés], *il aurait pu ajouter Gaston Flosse, Michel Buillard (rire du public) et j'en passe (…). Nous avons entendu parler des affaires de Gaston Flosse aux législatives, et je vous dis une chose, il ne sera jamais condamné, jamais, jamais, parce qu'il est le porte-drapeau de la France (…). De toute façon, (…) le Tahoera'a et la France savent pertinemment que ce pays sera indépendant. (…) La politique souhaitée par la France et Gaston Flosse est le blanchissement des habitants, chose qui a été réalisée en Nouvelle-Calédonie* », Réunion du 8 mai 1996 à Faa'a, op. cit.

1930 Op. cit., p. 85.

1931 Op. cit.

1932 Selon l'expression de Mareva Lechat, qui parle d' « autonomistes audacieux ». Voir sa thèse *Jeux politiques et processus d'autonomisation en Polynésie française (1957-2011)*, soutenue le 9 décembre 2011 à Bordeaux, sous la direction de Pierre Sadran.

pouvoir. Il n'empêche que la prise de conscience progressive de la population des excès dans l'exercice du pouvoir du président Gaston Flosse (tout se sait à Tahiti) contribue à fournir à Temaru le soutien des déçus, des anti-Flosse, de ceux qui se sentent « laissés de côté » par la modernisation accélérée, l'occidentalisation des modes de vie, ou de ceux qui rejettent ses pratiques et son leadership politiques. Gaston Flosse montre en 2007-2008 qu'il préfère s'allier à son « meilleur ennemi » Temaru (il se fait même élire président en 2008 par les voix de l'UPLD !) plutôt que de céder le parti orange, la présidence et son capital politique à Gaston Tong-Sang, dont les deux « vieux leaders » stigmatisent alors les ascendances chinoises, usant du ressort ethnique pour affaiblir celui qui est en passe de gagner les élections territoriales.

Néanmoins, la conception de la Polynésie diverge entre les deux leaders et partis politiques. Témoin des discussions entre les deux hommes, l'entrepreneur politique Teva Rohfritsch, a rapporté que « *Pour Temaru, Tahiti, c'est l'image d'un chien en laisse. "Je veux couper la laisse" disait-il à Flosse. – Oui, mais alors le chien ne saura pas où aller, répondait Flosse, c'est pour ça que je veux mettre une clôture autour, pour que le chien ne s'égare pas."* »[1933]. La métaphore exprime l'opposition entre l'autonomie modèle Flosse et l'indépendance version Temaru. Enfin, l'obsession décolonisatrice du président Oscar Temaru (2011-2013), qui persiste dans sa démarche de réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires à décoloniser de l'ONU, est notamment sanctionnée dans les urnes lors des élections territoriales d'avril 2013, ce qui profite… au *Tahoeraa Huiraatira* de Gaston Flosse, qui retrouve la présidence.

Le tour de force politique de l'appropriation puis de la monopolisation du pouvoir local est d'autant plus remarquable que dans les années 1970, le *Tahoeraa Huiraatira* de Gaston Flosse, adversaire acharné des autonomistes du Front Uni, ne devient majoritaire dans le système électoral polynésien, qu'au moment où Gaston Flosse présente une image « *maohisée* » du parti et s'affiche en faveur de l'autonomie interne[1934]. Le projet de statut qu'il propose en 1980 fait œuvre de programme politique, puisque ce projet se rapproche des dispositions du statut modifié de 1990[1935], quand la loi du 6 septembre 1984 est modifiée par la loi n° 90-612 du 12 juillet 1990, en renforçant le pouvoir du Président et en consacrant l'autonomie financière de l'assemblée territoriale. A Paris, l'initiative de mars 1980 met en évidence l'affirmation du leadership de Gaston Flosse, qui va même jusqu'à défier le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer Paul Dijoud d'organiser un référendum local sur l'autonomie interne, tout en sachant que « *La procédure est anticonstitutionnelle, il le sait, mais c'est une manière de sensibiliser ses amis députés. Il sait aussi que l'autonomie interne soumise au Parlement sera votée par la gauche* »[1936]. La voie devient libre pour la conquête du pouvoir

[1933] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 65.

[1934] À la place de l'autonomie de gestion de Sanford et Teariki.

[1935] Dispositions refusées à Flosse en 1984 et accordées en 1990 à Léontieff… pour l'usage de Flosse à partir de 1991. Cf. Regnault J.-M., « La décentralisation Outre-mer : un combat pour l'émancipation politique et économique. L'exemple du statut de 1984 », In *Les Cahiers d'*Outre-mer, Université de Bordeaux III, n° 191, juillet-septembre 1995, pp. 405-420.

[1936] Selon P. Dijoud, in Mazellier P., op. cit.

local à partir de 1982, dans laquelle deux hommes vont jouer un rôle politiquement utile à Gaston Flosse pour que ce dernier monopolise le créneau de la crédibilité gouvernementale et de la responsabilité politique conférée par l'autonomie.

La « *réconciliation des deux autonomismes historiques* »[1937], c'est-à-dire, selon Jean-Marc Regnault, un autonomisme des « élites » hérité des revendications des colons, et un « autonomisme populaire », héritier des revendications sociales du RDPT de Pouvanaa, permet à Gaston Flosse de rassembler au-delà des soutiens habituels du *Tahoeraa Huiraatira*.

Toutefois, cette réconciliation, bien qu'appuyée sur la dimension redistributive et symbolique, sur la revendication politique d'autonomie et sur le développement économique, est nuancée par la porosité de la frontière idéologique d'une partie de la base de l'électorat populaire de Gaston Flosse, proche des thèses culturalistes.

Mais la détermination du clivage politique par la mise en scène des rivalités entre leaders bénéficie à Gaston Flosse, dont l'entreprise et la variété des ressources politiques dépassent en efficacité politique celles de ses adversaires. En particulier, les entreprises politiques d'Emile Vernaudon, l'homme des alliances et des excès, ainsi que celle d'Oscar Temaru, « meilleur allié » de Flosse par un discours populiste[1938], sont instrumentalisés dans ce qui forme une stratégie hégémonique dans l'espace sociopolitique polynésien.

## B/ La stratégie hégémonique (1982-1987)

La formation du leadership autoritaire découle d'une stratégie politique, dont l'objectif se trouve dans la quête de l'hégémonie du *Tahoeraa Huiraatira* dans l'espace sociopolitique polynésien. Le contournement de différents écueils social, politiques et institutionnel permet au leader de mettre en place une monopolisation du jeu politique, dont le processus est interrompu par une scission provenant de son propre camp.

Les élections territoriales de 1982 couronnent la montée en puissance du *Tahoeraa Huiraatira* et font de Gaston Flosse le maître du jeu politique. Vice-président déchu dans les urnes, Francis Sanford explique l'échec électoral des autonomistes par le fait que « *Lorsqu'on est au pouvoir, pris par la gestion des affaires du Territoire, on n'a pas le temps d'aller voir le peuple* ». Gaston Flosse retiendra la leçon, multipliant les déplacements gouvernementaux dans l'ensemble des archipels au cours de ses présidences. Autre leader majeur des autonomistes, John Teariki minimise la victoire du *Tahoeraa*, parlant d'une « *Fragile*

[1937] Regnault J.-M., « L'autonomie en question », pp. 165-174, in Faberon J.-Y., Fayaud V., Regnault J.-M. (dir.), *Destins des collectivités politiques d'Océanie*…, vol. 1, p. 168.

[1938] O. Temaru se fait remarquer par des déclarations fracassantes. En 1979 : « *Quand les Chinois parlent d'économie, ils mangent du riz et les Français pour préserver leur indépendance politique ont mangé leurs pommes de terre. En Polynésie, nous commencerons par manger notre uru. C'est bon le uru. Ceux qui n'aiment pas le uru ne sont pas forcés de rester. J'espère même qu'ils fuiront le pays* » ; millésime 1982 : « *Ce que les nazis n'ont pas réussi, c'est-à-dire l'extermination du peuple juif, le Gouvernement français est en train de prouver qu'il est capable de le faire (…) Alors, pliez bagages tout doucement. Séparons-nous en frères quand il est encore temps* » (formule empruntée à un autonomiste martiniquais), in Mazellier P., op. cit.

*majorité où un parti qui se disait fort a dû baisser la tête et plier le genou* »[1939]. Effectivement, le *Tahoeraa Huiraatira* avait multiplié les démonstrations de force dans la campagne[1940]. La conclusion d'une alliance avec le parti d'Emile Vernaudon se fonde sur la revendication de l'autonomie interne, la non-ingérence du gouvernement central par voie d'ordonnance, la non-participation des élus à des organismes d'obédience territoriale, et la répartition des postes de responsabilité. L'élection du Conseil de gouvernement[1941] à l'assemblée territoriale consacre la direction du *Tahoeraa Huiraatira*, dans une liste de sept membres, dont Gaston Flosse est le vice-président, et Alexandre Léontieff le suppléant du vice-président, chargé de l'Economie et des Finances, mais aussi du Tourisme et de la Mer[1942].

Dès ses débuts « gouvernementaux », Gaston Flosse, confronté à un conflit social, fait preuve d'une autorité suffisante pour mettre fin à la grève des dockers en 1983, en demandant l'intervention des forces de l'ordre au représentant de l'Etat. Cependant, la résurgence de ce conflit en septembre 1987 se trouvera à l'origine de la chute du gouvernement Teuira, qui se présentait comme « *l'homme de la continuité* »[1943] après Gaston Flosse[1944]. Dès le 1er juillet 1982, Gaston Flosse avait annoncé des mesures sociales pour apaiser le climat tendu de la société polynésienne à cette période : relèvement du SMIG[1945], des allocations familiales, instauration d'un minimum-vieillesse à soixante ans[1946] et relèvement du prix du coprah. Mais les dockers refusent, mobilisés par l'opposition. Ils s'en tiennent aux conclusions de mai 1982

[1939] Mazellier P., op. cit., p. 271.

[1940] Le parti orange se plaçait sur le terrain de la compétence, en publiant notamment un document-programme de cent-vingt pages intitulé *Mieux gérer la Polynésie*, qui précise les objectifs du parti, dont l'émergence d'une « nouvelle société » et d'une « nouvelle identité » polynésiennes.

[1941] J. Drollet est candidat ; il choisit de s'exprimer dans la langue tahitienne.

[1942] Sylvain Millaud est chargé de l'Agriculture et de l'Elevage. Né le 6 juin 1932 à Papeete, cet agriculteur, président de la chambre d'Agriculture, mène la contestation au nom des agriculteurs contre le gouvernement : « *Il a son franc-parler et l'art des phrases assassines, calmement proférées* », in Mazellier P., op. cit., p. 289. Jacques Teheuira est chargé de l'Education et de la Culture. Né le 5 juillet 1946 à Rurutu, ce professeur d'anglais a fait ses études à l'Ecole Normale à Rennes, obtient un CAP, une licence d'anglais en 1969 puis le CAPES. Conseiller municipal de Rurutu, il devient conseiller territorial *Tahoeraa* en 1977, en faisant irruption dans une place forte du *Here Aia* ; « Il *sourit, plaisante et rit aux éclats. Il aime la vie* », op. cit. Charles Tetaria est chargé de la Santé et des Affaires Sociales. Né le 1er janvier 1947 à Papeete, il est issu d'une famille modeste, et obtient une bourse pour des études de médecine à Rennes. Il est aussi champion de France scolaire (junior) du 110 m haies, et champion d'Europe du 4x100m. Il accumule les spécialités et certificats : immunologie, statistiques médicales, informatique médicale et acupuncture. Terii Sandford est chargé de la Jeunesse, des Sports et de l'Education populaire, et de la promotion des archipels ; Boris Léontieff est en charge de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Energie.

[1943] *Hau Fenua* n° 5, avril 1987.

[1944] A l'origine de la grève se trouve la question de la manutention portuaire, notamment gérée par le ministre de l'Equipement Gaston Tong-Sang, cristallise les critiques et les oppositions au gouvernement et à la personne de Flosse. En particulier, l'installation d'une nouvelle société de manutention portuaire, dirigée par un entrepreneur métropolitain proche de Flosse (B. Baudry) qui obtient l'appel d'offre contre la société de « l'ennemi » politique de Flosse, Q. Braun-Ortega, envenime la situation. Le tribunal administratif annulera l'appel d'offre sur le ciment accordé au chef d'entreprise. Saura B., « Tahiti aujourd'hui », in Ravault F. (dir)., op. cit., vol. 9, p. 111.

[1945] Il est relevé à 47 000 puis à 55 000 FCFP le 1er janvier 1983.

[1946] Créé en avril 1982. Il est financé par les fonds de réserves du régime de retraite des salariés.

du sénateur Jacques-Denis Drollet et maintiennent leurs revendications[1947]. Gaston Flosse requiert du Haut-commissaire l'intervention des forces de l'ordre, arguant du fait que la grève est impopulaire[1948]. Gaston Flosse sort indemne voire renforcé de cette première alerte sociale. Il peut désormais imposer ses vues, malgré des premiers désaccords avec le jeune ministre de l'Equipement, Boris Léontieff[1949], qui démissionne trois jours plus tard du gouvernement. Il jouera un rôle important dans l'opposition à Flosse dans la décennie suivante.

La conquête de la stabilité sociale par l'exemple n'assure pas pour autant la stabilité de l'échiquier politique territorial. Deux mois après leur alliance postélectorale, la nouvelle majorité est mise d'emblée à rude épreuve par le partenaire Emile Vernaudon, qui remet en cause le siège obtenu par le *Tahoeraa* lors des élections législatives. Gaston Flosse doit abandonner le poste parce qu'il est incompatible avec sa fonction de vice-président du conseil de gouvernement. Le suppléant de Flosse, Tutaha Salmon se présente, Flosse devenant suppléant. Or, le *Aia Api* n'a pas été consulté, mais le *Tahoeraa* estime que le poste lui revient par privilège du sortant. Emile Vernaudon se déclare alors candidat, ce qui est perçu comme un signe d'hostilité par le président du gouvernement et du *Tahoeraa*, qui ne s'accommode guère des exigences du virevoltant « Emile »[1950]. Le maire de Mahina, surnommé le « shérif », devient rapidement un allié encombrant pour Gaston Flosse. Mais ce dernier lui inflige une première défaite lors de l'élection législative partielle[1951]. En électron libre, Emile Vernaudon est reçu à Paris, où il se présente comme l'homme du gouvernement socialiste à Tahiti, tout en demandant la dissolution de l'assemblée territoriale. Le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Henri Emmanuelli, le freine en lui rappelant qu'une telle hypothèse ne serait

[1947] Ils réclament un SMIG à 50 000 FCFP et un minimum vieillesse à 30 000 FCFP. La grève est déclarée illégale le 5 juillet par le tribunal des référés à la demande de Braun-Ortega, membre de l'opposition et PDG de l'acconage *JA Cowan & Fils*. Mais le lendemain, les dockers jouent à la pétanque sur le quai.

[1948] A l'aube du 7 juillet, les dockers barrent la route du car des gendarmes et policiers (*mutoi*). Les policiers forcent le passage et permettent le déchargement des cargaisons, le travail reprenant le lendemain.

[1949] Né le 19 septembre 1944 à Papeete, B. Léontieff est bachelier à 16 ans, mention bien. Il revient de métropole à vingt-et-un ans, en tant qu'ingénieur en construction mécanique du génie civil. Il devient ingénieur au service de l'Equipement, chef de la subdivision du Génie civil pour les nouveaux travaux de Tahiti, puis chef de la subdivision de l'Equipement des Iles-sous-le-Vent, op. cit., p. 289.

[1950] Dans ses recueils de presse, Mazellier note un intéressant portrait parallèle des deux nouveaux hommes-forts de la politique polynésienne. E. Vernaudon est né à Papeete le 8 décembre 1943. Sa profession est géomètre. « *Tous deux, (…) demis de souche française récente, (…) catholiques de naissance, ont fait leurs études au collège La Mennais. (…) Tous deux incarnent le renouveau. Tous deux sont des battants, des gagneurs opiniâtres qui consacrent tout leur temps, toute leur intelligence à la politique. Tous deux sont des orateurs et des hommes de terrain à l'écoute des électeurs. Tous deux sont ambitieux, sûrs d'eux, sûrs d'être les meilleurs. Ils n'ont d'autre doctrine qu'eux-mêmes, c'est-à-dire la conviction d'être les mieux qualifiés pour gérer les affaires du Territoire. Tous deux savent mieux prendre la tête que suivre, et sont plus enclins à commander qu'à supporter la contradiction. (…) Aux fureurs explosives qui de temps à autre embrasent le « shérif », s'opposent les rancunes rentrées et tenaces de Gaston Flosse à qui il est bien difficile de faire hausser le ton. Les goûts simples d'Emile Vernaudon (…) contrastent avec ceux de Gaston Flosse ; amateur de fastes et de grandes résidences tapissées de tableaux de bons peintres, savourant l'aisance qu'il n'a pas connue dans sa jeunesse* », op. cit., p. 282.

[1951] Tutaha Salmon est élu au premier tour le 29 août 1982 avec 53.17% des suffrages exprimés contre 25.43% à Vernaudon. Soit 8 350 voix sur 15 822 votants ; le taux de participation s'élève à 56.91%.

retenue qu'en cas de non-fonctionnement des institutions. La relation s'envenime entre les deux leaders, Vernaudon traite Flosse de « *dictateur* », qui le traite à son tour d' « *aigri* » et de « *trublion* ». Le 21 septembre 1982, Gaston Flosse amorce l'élimination politique d'un rival potentiel et populaire, en rompant l'alliance de cent-dix-sept jours dans un « acte d'accusation » de douze pages[1952]. Vernaudon conteste et cherche à mobiliser son pouvoir institutionnel de nuisance. A la recherche d'un autre partenaire pour former une majorité, Gaston Flosse tente l'alliance avec le *Here Aia* de John Teariki, malgré des déclarations incendiaires de la campagne électorale : « *Nous ne sommes pas fondamentalement opposés sur les grandes options. Nos idées se rejoignent même sur certains points* »[1953]. Un protocole d'accord est cosigné par Flosse et Teariki, mais il achoppe sur le problème de la répartition des sièges et les réticences de la base des deux partis.

Face aux contraintes et aux complications d'une alliance partisane classiquement pratiquée à l'assemblée territoriale, Gaston Flosse opte pour une autre stratégie qui doit lui permettre à terme de ne plus être tributaire des tergiversations des leaders d'autres partis politiques. Il décide donc de renforcer sa majorité relative en ralliant de nouveaux conseillers territoriaux au groupe *Tahoeraa*. Ainsi, Gaston Flosse fait émerger une nouvelle majorité[1954] et reconfigure le conseil de gouvernement en moins d'un an. L'emprise sur l'espace politique polynésien laisse place aux négociations sur l'ampleur des nouvelles compétences offertes par le futur statut d'autonomie. Néanmoins, il subsiste une épine dans le pied du *Tahoeraa*, car le président de l'assemblée territoriale, Emile Vernaudon, continue de rechercher le conflit en reprenant son antienne contre l'autoritarisme de Flosse[1955], et en tentant de diviser le camp orange : « *Je suis persuadé qu'il y aura des scissions au sein du Tahoeraa, car, parce qu'il est au pouvoir, Gaston Flosse se croit tout permis* »[1956]. Afin de paralyser le conseil de gouvernement, il arrête la discussion budgétaire le 28 décembre et la renvoie au 11 janvier. Gaston Flosse répond que « *Le président de l'assemblée est un irresponsable qui a délibérément saboté les travaux dans une période importante* ». Le travail budgétaire reprend le 8 janvier après plusieurs recours administratifs en référés, et le budget est adopté la semaine

[1952] Evoquant un « *sabotage délibéré de la politique majoritaire* », il explique que Vernaudon a torpillé les négociations sur le statut en approuvant la proposition du sénateur Millaud d'Etat-associé, prétendant incarner à lui seul le pouvoir législatif, que sa candidature contre Salmon a été l'occasion d' « *attaques ignobles de bassesse et relevant de la diffamation* » contre le candidat soutenu par Flosse. Enfin, il lui reproche de ne jamais assister aux réunions importantes du comité de coordination. Cf. Mazellier P., op. cit., pp. 282-288.

[1953] Op. cit. Le pacte passé avec Oscar Temaru en 2007 ne représente donc pas la première tentative de Flosse de s'allier avec un leader indépendantiste.

[1954] Le 13 octobre 1982, il se rabat sur les indépendants Mate Hart, Jacquie Graffe (maire de Paea depuis 1971), le marquisien Guy Rauzy et deux transfuges du *E'a Api*, Napoléon Spitz et Terii Sanford, portant la majorité à dix-huit conseillers sur trente. Ce dernier est remplacé au conseil de gouvernement par Huguette Hong Kiou, qui apporte une touche féminine à une jeune équipe (trente-six ans et demi de moyenne d'âge). La nouvelle majorité se renforce ensuite en accueillant de nouveaux transfuges au cours du premier semestre 1984.

[1955] Il lâche en conférence de presse le 10 décembre : « *Avec Gaston Flosse, c'est la dictature !* ». Le maire de Mahina, réélu en 2008 depuis la prison de Nuutania, veut « *moraliser la fonction d'élu* » : « *Je gagne 340 000 F CFP à l'assemblée et ne peux admettre que des élus puissent posséder des actions dans des entreprises privées* », visant Gaston Flosse.

[1956] Mazellier P., op. cit., p. 288.

suivante[1957]. Confronté aux limites de ses prérogatives de vice-président du conseil de gouvernement, Gaston Flosse cherche à concentrer ses forces politiques dans la quête d'un nouveau statut, qui lui permettra d'instaurer son hégémonie politique.

L'enjeu institutionnel de l'évolution statutaire contribue à la monopolisation du jeu politique par Gaston Flosse, mué en « meilleur défenseur » des intérêts de la Polynésie. Un comité Etat-Territoire a été créé à Paris le 26 août 1981 par le Conseil des ministres à la demande du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, dont Gaston Flosse est écarté jusqu'en mai 1982[1958]. En 1982, le processus institutionnel est relancé en vue d'un nouveau statut d'autonomie, bien que les procès-verbaux des réunions d'août et novembre 1982 ne montrent pas de réelle avancée[1959]. L'autonomie interne est envisagée, tandis que Flosse demande des compétences dans les affaires régionales du Pacifique.

Le combat politique à cette époque se révèle âpre et d'une forte nature conflictuelle après la succession de crises et d'élections entre 1972 et 1982. Ressouder les acteurs de l'espace politique polynésien derrière le projet statutaire redonnerait à Gaston Flosse une image moins partisane. Il propose donc à l'opposition de participer aux négociations statutaires[1960]. L'absence d'unité et de contreproposition des opposants permet à Flosse d'apparaître comme un des interlocuteurs les plus crédibles à Paris pour conduire les négociations, malgré les réticences du pouvoir socialiste à l'égard du poulain chiraquien. Mais au moment de la finalisation du texte, l'opposition polynésienne remarque la dimension présidentielle du statut. Le député polynésien Jean Juventin, s'inquiète du « *présidentialisme* » du texte, et de « *l'absence de garde-fous devant un « super-président* »[1961]. Le pouvoir socialiste s'inquiète aussi des possibilités offertes au président par les nouvelles institutions, considérant que « ***Le risque de pouvoir personnel, peut-être imaginaire, est malgré tout présent*** »[1962].

Pourtant, des compétences supplémentaires sont consenties par l'Etat : l'autorisation des investissements étrangers, l'autonomie reconnue pour la politique de l'énergie, la négociation d'accords régionaux, la compétence partagée pour l'exploration, l'exploitation, la conservation et la gestion de la zone économique, une large compétence reconnue pour le

[1957] Le budget s'élève à 30 milliards de FCFP.

[1958] En 1981, le comité accueille favorablement les demandes de la majorité Sanford : un président du gouvernement élu, des attributions individuelles de conseillers du gouvernement devenant ministres, la compétence du gouvernement local sur la fonction publique territoriale. Le conseil de gouvernement de Sanford reprend le projet de Flosse à son compte, mais trop de lenteur dans la mise en œuvre les empêche de faire aboutir les négociations.

[1959] Les premiers contacts Flosse-Emmanuelli sont corrects. Paris préfère concéder la façade politique et maintenir ses compétences économiques, d'autant plus que les conclusions de la délégation de la commission de la Défense nationale en février 1982, semblent entériner la continuité nationale en matière d'expérience nucléaire. Le secrétaire d'Etat à la Défense, Georges Lemoine, futur secrétaire d'Etat aux DOM-TOM quelques mois plus tard, se rend en Polynésie française du 15 au 23 juillet 1982.

[1960] Le parti alors en vogue, le *Ia Mana te Nunaa* refuse, tandis que les autres partis font de la surenchère ; Vernaudon fait cavalier seul avec l'ex-gendre de Flosse, Paul Koury (PSP), pour réclamer une dissolution de l'assemblée territoriale dont Paris ne veut pas.

[1961] Op. cit.

[1962] Débats parlementaires, Assemblée nationale, séance du 9 mai 1984. Passage en gras surligné par l'auteur.

droit au travail[1963]. Mais la volonté de Gaston Flosse est de réduire au maximum le rôle de l'Etat, en proposant par exemple que ce soit le président du gouvernement qui assure la publication des actes des autorités à la place du haut-commissaire : « *Il n'est pas question (dit Jacques Toubon), que le haut-commissaire puisse contrôler avant publication, la légalité des délibérations du Territoire* »[1964].

Face à la volonté de pouvoir négocier des accords régionaux, le rapporteur Raymond Forni répond au bénéficiaire de la nouvelle donne institutionnelle, que « *Les compétences du Territoire sont précisées (…). Les compétences du Territoire s'arrêtent là et j'aimerais qu'on cesse de croire parce qu'on préside un conseil de gouvernement, on peut quasiment se considérer comme l'égal du responsable de la République toute entière* »[1965]. Malgré tout, le rapporteur refuse en 1984 ce que les modifications de 1990 apporteront : le choix des ministres par le président et non par l'assemblée territoriale. Finalement, l'Assemblée nationale adopte le projet par 485 voix contre une[1966]. La loi n° 84-820 du 6 septembre 1984, paru au JORF le 8 septembre, est promulguée sur le Territoire le 10 septembre. Gaston Flosse dispose désormais d'un outil de construction du pouvoir local qu'il va s'évertuer à polir jusqu'en 2004. Dès 1984, un premier couronnement l'attend, lorsque le vice-président du Conseil de gouvernement devient, en tant que président du gouvernement, le premier « président autonome » de la Polynésie française[1967].

Le premier « temps politique » (1982-1987) de la domination de Gaston Flosse sur les institutions locales représente un moment d'état de grâce politique, c'est-à-dire une sorte de consécration de l'entreprise politique lancée en 1957. Le député-maire de Pirae, président du gouvernement de la Polynésie française possède les ressources politiques suffisantes pour intégrer le gouvernement Chirac en 1986. C'est d'ailleurs à cette date que le *Metua* Francis Sanford se retire de la politique, après avoir mis en garde Gaston Flosse : « *Dorénavant, vous*

[1963] Selon le député T. Salmon, s'exprimant à l'assemblée territoriale, il s'agit de trouver « *un état optimal d'équilibre des relations entre l'Etat et le Territoire permettant au peuple polynésien de conserver sa personnalité au sein de la nation française* », pour éviter « *des dérapages dans la revendication statutaire, dérapages qu'il sera illusoire de vouloir contrôler lorsqu'ils se produiront* ».

[1964] Regnault J.-M., op. cit.

[1965] In Regnault, op. cit., p. 419.

[1966] Au Sénat, Daniel Millaud, auteur du rapport sur le premier statut avec Henri Bouvier en 1969, adopté par l'assemblée territoriale, propose 164 amendements le 17 juillet, mais le projet est adopté avec 313 voix en sa faveur. Après l'abandon de Clipperton par la Polynésie française, la commission mixte paritaire est suivie d'un second vote unanime des sénateurs le 2 août 1984.

[1967] Le 14 septembre 1984, Gaston Flosse démissionne pour se représenter et se faire élire contre Sanford. Le 18 septembre, les dix ministres (sept conseillers devenus ministres et trois entrants) sont élus par dix-huit voix et sept bulletins blancs afin de former le premier gouvernement de l'autonomie interne. A. Léontieff est ministre de l'Economie, du Plan, du Tourisme, de la Mer, de l'Industrie et du Commerce extérieur ; J. Teheuira ministre de l'Education, de la Culture, porte-parole du gouvernement ; chargé des relations avec la Commission du Pacifique Sud ; S. Millaud ministre de l'Agriculture ; P. Peaucellier ministre de Finances et des Affaires Intérieures ; E. Fritch ministre de l'Equipement, de l'Aménagement, de l'Energie et des Mines ; H. Hong Kiou ministre des Affaires Sociales, de la Solidarité et de la Femme, chargée des relations avec l'assemblée territoriale et le Conseil économique et social ; Lysis Lavigne ministre de la Santé, de la Recherche Scientifique et de l'Environnement ; G. Kelly ministre de la Jeunesse, des Sports, de l'Education Populaire et de l'Artisanat traditionnel ; Alban Ellacott ministre des Transports, des Postes et Télécommunications et des Ports ; Michel Buillard ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Logement.

*ne pourrez plus vous réfugier derrière le haut-commissaire, vous n'aurez plus d'alibi. Vous serez responsables* »[1968]. Mais le journaliste Mazellier écrit que Gaston Flosse « *brûle d'agir. Il entend gouverner, et gouverner sans partage* »[1969].

Le premier président de gouvernement polynésien contrôle « *étroitement* »[1970] le gouvernement de septembre 1984 jusqu'en décembre 1987. Quand il quitte la majorité *Tahoeraa* pour en former une nouvelle avec des partis d'opposition, Alexandre Léontieff justifie sa démarche par « *la paralysie gouvernementale* » et par les pressions de « *certaines instances politiques* »[1971] : « *aucune décision ne pouvait être prise sans l'aval de [M. Flosse]* »[1972]. Le gouvernement formé ensuite par Léontieff visera d'ailleurs à écarter l'entourage flossien du pouvoir local, en maintenant la « *même politique de redistribution* »[1973]. Un autre ministre et cadre éminent du parti explique que sa démission tient à « *la pression imposée par Flosse* » : « *Les choses ont commencé à se gâter en 1986 après les élections et lorsque l'on a eu la majorité. Les ministres n'avaient plus de pouvoir de décision dans leurs secteurs* »[1974]. L'appropriation personnelle du pouvoir local traduit l'activation du processus hégémonique.

La période 1988-1991 marque un recul dans la recherche hégémonique du pouvoir local par l'entreprise politique de Gaston Flosse, minée par le combat fratricide avec l'ex-dauphin Alexandre Léontieff. La perte des positions stratégiques (présidence, secrétariat d'Etat), moins de deux ans après avoir remporté les élections territoriales, conduit le leader tahitien à réévaluer le bilan de la situation politique locale, partisane et personnelle. Il peut s'appuyer sur les ressources du fief et amorcer la remise en ordre de la ressource partisane. L'élaboration d'une stratégie de reconquête du pouvoir local passe dans un premier temps par l'élimination (politique) de son principal rival, Alexandre Léontieff, et du parti qu'il a mis sur pied en emportant une partie des sections et des cadres du *Tahoeraa Huiraatira*.

Le leader du *Tahoeraa Huiraatira* a pris possession des institutions, mais il n'a pas réussi à verrouiller le pouvoir local. Le manque de contrôle sur une partie des cadres du *Tahoeraa* qui mènent la scission a failli être très dommageable à la trajectoire politique de Gaston Flosse. Des pratiques autoritaires ont été relevées dans l'exercice du pouvoir par ses adversaires et ses ex-futurs partenaires, qui n'ont pas, malgré tout, pris la mesure du processus de monopolisation du pouvoir mis en œuvre dans la stratégie du leader.

La stratégie hégémonique de Gaston Flosse se matérialise progressivement pour se transformer en « règne » dans l'espace politique polynésien.

[1968] Mazellier P., op. cit., p. 395.
[1969] Op. cit.
[1970] Regnault J.-M., « La vie politique du Territoire de la Polynésie française de 1984 à 1994 », op. cit., p. 101.
[1971] *La Dépêche*, 3 décembre 1987.
[1972] *La Dépêche*, 16 décembre 1987.
[1973] Regnault J.-M., op. cit.
[1974] Voir *Les Nouvelles*, décembre 1987.

## C/ Le règne dans l'espace politique polynésien (1991-2004)

Une phase de restructuration du pouvoir local (1991-1994) précède l'affirmation du leadership autoritaire de Gaston Flosse (1995-2004), garanti et exacerbé par les ressources de l'échange politique personnel avec le président de la République.

La reconquête du pouvoir local par l'équipe légèrement remaniée de Gaston Flosse s'articule à nouveau autour d'un jeu d'alliances[1975]. Une nouvelle alliance-rupture avec le *Aia Api* d'Emile Vernaudon, puis une alliance avec le *Here Aia* de Jean Juventin consolident l'exercice du pouvoir autonome. Le travail de monopolisation du jeu politique est à reprendre plutôt qu'à recommencer, même si le *Tahoeraa Huiraatira* contrôle la situation politique. Les élections territoriales en 1991 sont focalisées sur la bataille des deux leaders autonomistes Flosse et Léontieff, sur fonds de désenchantement de la population à l'égard de la classe politique et de mise sous le boisseau des enjeux les plus cruciaux (question sociale, après-CEP, fiscalité). Gaston Flosse, qui a relancé la machine *Tahoeraa* en s'appuyant sur les cadres qui lui sont restés fidèles, mobilise ses capacités de persuasion, remarquées lors des tractations postélectorales en 1991. En effet, à l'issue du scrutin, Emile Vernaudon se trouve en situation de donner la majorité à Léontieff ou à Flosse. Les présidents de section de son parti (*Aia Api*) décident de soutenir Léontieff par vingt-six voix contre quatre : « *Le peuple a décidé, nous ne reviendrons pas sur ce choix* ». Mais le lendemain, Emile Vernaudon opte pour Flosse[1976]. De même, le maire de Bora, Teriirere, jure son soutien à Léontieff par écrit et sur la Bible. Puis il rejoint le *Aia Api*, qui vient de s'allier à Flosse. Au gouvernement[1977], les ministres de Léontieff ne retrouvent plus leur place[1978].

Dans un contexte de mouvements sociaux (barrages, affrontement avec la police en juillet 1991, port bloqué en janvier 1992), de difficultés budgétaires conduisant à l'intervention de l'Etat[1979], et de suspension des essais nucléaires en avril 1992, la reconquête du pouvoir de Gaston Flosse se présente à certains égards selon le schéma de 1982. En effet, l'alliance Flosse-Vernaudon conduit à un remake de l'alliance de 1982 quand « Emile » présidait déjà l'assemblée territoriale. En effet, l'année 1991 est agitée par un blocage de l'assemblée territoriale par Emile Vernaudon. Du mois d'octobre 1991 au 22 mai 1992, le

---

[1975] « *Purgée* » des « *traîtres* » de décembre 1987 selon le *Tahoeraa*.

[1976] Un journaliste polynésien évoque le cas d' « Emile » : « *Vernaudon, on ne peut pas compter combien de fois il est passé dans le camp adverse depuis vingt ans. Je ne sais pas, sept huit fois. Une fois il a perdu son fils (d'un accident de moto). Sur la tombe de son fils, il a dit* « c'est parce que j'étais avec Gaston Flosse, j'ai renié ma parole c'est pour ça que mon fils est mort, plus jamais je ne retournerai avec lui ». *Il en a fait le serment, le serment la main sur la bible et sur la tombe de son fils, chez les Tahitiens c'est fort, chez les occidentaux, on ne fait pas ce genre de truc mais chez un Tahitien c'est fort de faire ça. Il y est retourné depuis. (…) Cinq ou six fois* », entretien à RFO avec Lorenzo Marama, op. cit.

[1977] J.-M. Regnault évoque une relative stabilité des ministres de 1984 à 1994 : 36 en 10 ans (10 puis 12 ministres/gouvernement), à l'exception de Joël Buillard et Pierre Dehors : 5 mois ; et de Patrick Revault et Quito Braun Ortega : 7 mois.

[1978] A l'exception notable de Raymond Van Bastolaer. Regnault J.-M., op. cit., p. 102.

[1979] Par l'entremise d'une « commission spéciale » qui contrôle les budgets de Papeete, Huahine, Uturoa et Taputapuatea (Raiatea).

président de l'assemblée tente de bloquer les institutions pour obtenir une dissolution de l'assemblée, allant jusqu'à couper l'électricité pour finalement se barricader à l'intérieur de l'hémicycle, avant de rendre les armes face à Flosse[1980]. Le ministre des DOM-TOM du gouvernement Bérégovoy, Louis Le Pensec (avril 1992-mars 1993), intervient dans le débat pour exprimer sa préoccupation quant à la « *dégradation de la vie démocratique* », craignant que les rivalités personnelles n'entraînent « *la remise en cause des fondements de l'autonomie interne* »[1981]. En fait, le *Tahoeraa Huiraatira* ne dispose pas d'une majorité suffisamment large pour épargner au président du gouvernement les soubresauts de l'opposition. Il s'agit dès lors de gagner des sièges en ralliant de nouveaux conseillers territoriaux. Une nouvelle fois, la stratégie hégémonique passe par le débauchage de conseillers. Les alliances s'avèrent précaires pour plusieurs raisons : insubordination aux volontés du leadership personnel, asphyxie du parti allié qui ressort démuni de ses cadres ou de son électorat en cas d'alliance avec le *Tahoeraa*. Le système électoral fait que la liste arrivée en tête dans les urnes, même sans majorité, peut dicter ses conditions à une opposition désunie.

Le système électoral conduit à l'hégémonie du parti flossiste, qui absorbe ses alliés au fur et à mesure de l'accumulation de ses ressources politiques. Le travail de terrain des sections, la distribution d'aides et de subventions, la vassalisation d'un nombre croissant de communes et d'élus des archipels ancrent le *Tahoeraa Huiraatira* dans la société polynésienne. Dans les bonnes grâces du pouvoir central dirigé par son « frère » Chirac à partir de 1995, le président polynésien convertit la ressource de l'échange politique personnel en ressources électorales. Les scrutins territoriaux de 1996 et 2001 confirment la domination du *Tahoeraa Huiraatira*, qui obtient 48% des suffrages en mai 2001[1982].

Malgré tout, l'opposition présente deux pôles de contestation à l'hégémonie flossienne dans l'espace politique polynésien : les indépendantistes derrière le *Tavini Huiraatira* (4 conseillers en 1991, 11 en 1996 et stagnation en 2001), et les autonomistes de la « troisième voie », emmenés par le *Fetia Api* (six conseillers en 2001, au lieu d'un en 1996)[1983]. Le *Tavini Huiraatira* se trouve acculé au radicalisme par la stratégie de Flosse. Le parti indépendantiste s'impose comme la principale force partisane d'opposition au *Tahoeraa*[1984], en accueillant le ralliement de plusieurs personnalités en 1995. Toutefois, le manque de cohérence du programme du *Tavini*[1985] et l'exacerbation des rivalités personnelles entre leaders sont sanctionnées aux élections territoriales de 2001. Surtout, en revendiquant une autonomie la plus large possible et se faisant le « meilleur adversaire » d'un Etat français

[1980] Le groupe du *Tahoeraa Huiraatira* s'élargit le 25 mai à un élu des Marquises, Léon Lichtlé.

[1981] *Le Monde*, 30 mai 1992.

[1982] Même le dauphin déchu Alexandre Léontieff, qui avait rejoint le *Tavini* en 1995, retourne dans le giron autonomiste après 2001. Il devient directeur de la Caisse de prévoyance sociale.

[1983] Cf. Regnault J.-M., « La vie politique en Polynésie française. Penser les antipodes », op. cit.

[1984] L'homme d'affaires Léon Céran-Jérusalémy, le syndicaliste des Renseignements généraux Hiro Tefaarere, Alexandre Léontieff, Jean-Marius Raapoto (fondateur du parti *Tireo*), et Jacqui Drollet (*Ia Mana te Nunaa*).

[1985] Discours contradictoire entre socialisme et libéralisme ; idée d'impôt sur le revenu et de paradis fiscal, etc. Cf. Regnault J.-M., *Le pouvoir confisqué*…, op. cit., chapitre 4.

critiqué en permanence, Gaston Flosse « coupe l'herbe sous le pied » de ses adversaires, allant jusqu'à se rapprocher du parti indépendantiste néo-calédonien[1986].

La domination de l'espace politique par le *Tahoeraa Huiraatira* assure la persistance d'un clivage autonomiste-indépendantiste, savamment entretenu et orchestré par les leaders des deux bords. Mais il est une autre ligne de force politique qui scinde le champ autonomiste. En effet, le leadership de Gaston Flosse fracture le paysage politique polynésien, en particulier parmi les autonomistes, qui déterminent leur positionnement en fonction du leader hégémonique. Le *Fetia Ap*i, fondé fin 1995 par Boris Léontieff, maire d'Arue et ex-ministre de Flosse, est considéré comme une « étoile montante » de la politique polynésienne. Aux élections territoriales de 1996, le parti obtient 5 000 voix aux Iles-du-Vent, en fixant un cap basé sur le refus d'alliances conjoncturelles[1987].

Mais la disparition du leader Boris Léontieff, à l'orée des élections législatives en 2002, affaiblit le *Fetia Api*[1988]. La dynamique du mouvement est enrayée. En outre, le déficit de crédibilité du reste de l'opposition autonomiste au leadership de Flosse offre peu d'alternatives. L'inclassable Emile Vernaudon[1989] ne parvient pas à élargir l'audience de son parti, essentiellement implanté dans la commune de Mahina[1990]. Enfin, le vote de la communauté chinoise est progressivement absorbé par le *Tahoeraa*. Le parti *Taatiraa Porinetia* (« Entente Polynésienne »), dirigé par Arthur Chung puis transformé par Robert Tanseau en *Taatira no te hau* (« Rassemblement pour la paix ») fin 2000, est allié au *Aia Api* fin 1995. Mais il s'allie avec le *Tahoeraa* début 1998, avant d'être finalement élu sur une liste *Tahoeraa* lors des élections territoriales de 2001.

Ce tableau d'une faible opposition éclaire le processus de monopolisation du jeu politique par Gaston Flosse. Etant le parti qui obtient le plus de voix et de sièges à l'assemblée territoriale, les autres partis qui réussissent à faire élire quelques conseillers se retrouvent dans une position peu avantageuse pour négocier les conditions d'une alliance, surtout que, « *Les partis qui s'alliaient avec le Tahoera'a risquaient, soit l'absorption rapide, soit le laminage. Ce fut le cas du Avei'a Mau (« Vraie Direction »), du Here Aia et du Aia Api* »[1991]. Malgré une domination politique sans conteste, l'empressement du leader de procéder à un « laminage total » de l'opposition en 2004 s'avère *a contrario* une opportunité d'union pour une opposition affaiblie. La formation d'une plate-forme électorale, *Union Pour La Démocratie* (UPLD) entraîne la chute électorale du *Tahoeraa* en 2004 et 2005.

---

[1986] En mars 1998, une délégation du FLNKS est invitée par G. Flosse en Polynésie française, à l'orée des accords de Nouméa. Cf. Al Wardi S., « L'influence des Accords de Matignon et de Nouméa sur la vie politique et institutionnelle de la Polynésie française », pp. 141-149, in Regnault J.-M., Fayaud V., *La Nouvelle-Calédonie, vingt années de concorde, 1988-2008*, op. cit.

[1987] Voir Regnault J.-M., *Dixit*, « partis politiques », pp. 255-256.

[1988] Philip Schyle lui succède à la mairie d'Arue et à la tête du parti en reprenant le credo d'une intégrité morale reconnue par ses pairs. Il devient notamment président de l'assemblée en 2006 et en 2009.

[1989] Le *Aia Api* est né d'une scission du parti de Francis Sanford (*E'a Api*). Dans son sillage, il effectue un va-et-vient de déclarations tour à tour autonomistes puis indépendantistes.

[1990] A la suite d'un nouvel accord avec Flosse en mai 1997, Vernaudon est élu député RPR, mais il rejoint le groupe parlementaire des *Radicaux de gauche*.

[1991] Regnault J.-M., « La vie politique… », op. cit., p. 524.

Le processus de mise sous tutelle du pluralisme politique, outre la maîtrise du jeu politique, s'appuie également sur la *vassalisation politique*[1992] des communes et des archipels.

## § 3 La vassalisation des communes et des archipels

La monopolisation du pouvoir local nécessite le contrôle des communes dans l'ensemble des archipels, dans lesquels le *Tahoeraa Huiraatira* est bien implanté. La stratégie clientéliste de vassalisation des communes organise une redistribution matérielle en échange de l'allégeance des maires. A partir des élections municipales de 2001, le nombre d'édiles municipaux ralliés ou gravitant autour du *Tahoeraa*, atteint un total de 42 communes sur 48, marquant le temps du règne flossien[1993]. Le processus de vassalisation s'articule autour d'une dimension partisane et électorale (conquête des communes), et d'une dimension institutionnelle et clientéliste (ralliement des communes).

### A/ L'extension de l'hégémonie territoriale aux espaces communaux

La domination hégémonique de Gaston Flosse s'inscrit dans un double processus de domination du parti et de domination de l'espace sociopolitique, jusqu'au point où la domination dans les deux champs converge. C'est-à-dire que les positions les plus élevées au *Tahoeraa Huiraatira* deviennent les postes politiques les plus convoités, dans la mesure où ils sont sources d'accès au pouvoir local.

La monopolisation de l'espace politique entraîne un déplacement de l'enjeu de la lutte de pouvoir de l'espace politique vers le parti, qui tend à absorber le champ politique territorial. Ainsi, les élections municipales possèdent une double résonnance au *Tahoeraa Huiraatira* : test général avant les territoriales, et primaire entre les candidats du parti[1994]. Les « communales » représentent le type d'élections le plus important pour la durabilité des

[1992] Les liens d'inféodation interpersonnelle faisaient partie de la méthode de gouvernement local de J. Chaban-Delmas à Bordeaux. Selon G. Savary, « *Chaban était reconnu et adoubé par ses adversaires, comme le patron incontesté. En contrepartie, il les assurait d'un pacte de non-agression et de survie politique, pourvu qu'ils fassent leur affaire de leur électorat (…). Cet arrangement, vulgarisé sous le sceau du « Pacte de Bordeaux », aura été finalement plus équitable qu'il n'y paraît* », op. cit., p. 97.

[1993] Parmi les six communes restantes, plusieurs appartiennent à des leaders locaux : Faa'a (Temaru), Arue (B. Léontieff puis Schyle), Mahina (Vernaudon), Hitiaa (Drollet), Uturoa (Brotherson) et une commune de Moorea (Bopp-Dupont).

[1994] L'éparpillement des listes au sein même du *Tahoeraa* lors des municipales présente l'avantage de permettre de jauger la popularité et l'éligibilité des cadres du parti, en organisant une sorte de « primaires » pour les territoriales. Selon le président Flosse, « *La multiplication des candidatures dans notre parti pour les municipales nous a sans doute affaibli mais on pouvait difficilement faire autrement. Ce n'est pas dans les habitudes du Tahoeraa que d'avoir des candidatures uniques pour ce type d'élection. Nous laissons aux leaders locaux le libre choix de se présenter ou non, mais maintenant, il faut rassembler* », *Les Nouvelles*, 21 mars 2001.

carrières des entrepreneurs politiques polynésiens, mais elles sont aussi celles qui mobilisent une forte participation des électeurs[1995]. Avec l'hégémonie territoriale orange, la prise d'une mairie passe le plus souvent par une position dominante au sein de la fédération *Tahoeraa* de la commune. Dès lors, « les places sont chères » au sein du *Tahoeraa*. Le monarque du parti regarde scrupuleusement les résultats communaux pour déterminer sa liste aux élections territoriales, promouvoir ou destituer des membres de son gouvernement. Le président arbitre ensuite les combats municipaux en accordant sa faveur à tel ou tel candidat. Généralement, par souci d'efficacité électorale, la prime est accordée à celui ou celle qui remporte le plus de suffrages, et donc le (la) mieux à même de consolider le matelas électoral du parti.

Afin de s'assurer d'un déroulement politique conforme à ses attentes, la tournée des communes et des îles effectuée par le président du *Tahoeraa* vise à rechercher des compromis entre les leaders communaux du parti qui forment quelquefois plusieurs listes se réclamant du parti, et souvent à faire part de son arbitrage en dernier ressort[1996]. Le président du parti exclut le dissident au profit de celui qui a rapporté le plus de voix, que les candidats soient issus de la « vieille garde » du parti[1997], ou des « quadras » aux dents longues[1998]. L'interventionnisme du président se manifeste également dans le proche suivi des situations de ballotage. Lors des élections municipales de 2001, il se rend au moins trois fois à Moorea, île-sœur de Tahiti, pendant l'entre-deux-tours, pour remettre de l'ordre entre les têtes de liste *Tahoeraa*, à Afareaitu et à Haapiti, où le *Tavini* Raymond Van Bastolaer est en bonne posture[1999]. Les stratégies communales du parti orange sont diverses. Par exemple, à Hitiaa (Tahiti), les quatre listes *Tahoeraa* fusionnent contre la liste emmenée par Jacqui Drollet, soutenue par Oscar

[1995] Avec par exemple un taux de participation en 1995, de 72.26% au premier tour et de 75.91% au second.

[1996] A Uturoa (Raiatea), le candidat officiel du parti, Hubert Terrieroiterai, s'oppose à Kate Hart, conseiller de la majorité, alors que le total de leurs voix du premier tour (647+560) leur permettrait de prendre la mairie à Philippe Brotherson, maire depuis trente-deux ans. En septembre 2000, les 89 chefs de section du *Tahoeraa* élisent Teriieroiterai comme candidat. Mais Kate Hart, fidèle du parti, déjà candidat en 1995, reçoit des « compensations » pour accepter le choix des militants ; il ne s'y résout guère. G. Flosse se rend dans l'île, mais le candidat officiel lui demande l'exclusion du parti de K. Hart au motif de tracts « *gravement diffamatoires envers votre personne et la politique que vous menez pour notre ville* » ; *Les Nouvelles*, 16 et 17 mars 2001.

[1997] Tutaha Salmon à Taiarapu Est (maire depuis 1972 mais non réélu), Milou Ebb à Mataiea, Eugène Bessert à Papara, Jacques Vii et Jean-Jacques Lequerré à Punaauia, Albert Guilloux-Chevalier à Raiatea. Haamoetini Lagarde s'incline également à la presqu'île. Les *outsiders* du *Tahoeraa* (ministres mais non cadres du parti) sont encore moins bien lotis. Patrick Bordet, ministre de l'Agriculture se trouve à Papeete sur une liste contre le député-maire Buillard et cadre *Tahoeraa*. Cet échec est fatal à sa carrière gouvernementale. Le ministre de la santé Patrick Howell conteste le scrutin à Punaauia et se met en marge du *Tahoeraa* : « *Au premier tour, les rideaux de tous les bureaux de vote étaient également aux couleurs du maire. Les trois quarts des chemises des présidents des bureaux de vote étaient également aux couleurs du maire. Peut-être certains ont pu être influencés par cette atmosphère colorée* ». Il sous-entend la perte de son soutien au *Tahoeraa* au profit d'entreprises politiques concurrentes : « (…) *un certain nombre de leaders de partis politiques m'ont appelé pour me féliciter, mais aussi pour me susurrer au coin de l'oreille : « Si ça t'intéresse, nous sommes preneurs ». Ca fait partie de notre atmosphère politique* ».

[1998] Juliette Nuupere à Taiarapu, B. Sandras à Papara ou P. Howell à Punaauia, qui échoue à quelques voix (deux ?) de la prise de la mairie de Punaauia en raison du panachage.

[1999] A Afareaitu, Flosse et Fritch se rendent au rassemblement des listes du parti, devant huit cent personnes, afin d'appeler à mettre sous le boisseau les conflits personnels entre les « sympathisants » du parti pour battre la *Tavini* Tamara Bopp-Dupont. Op. cit.

Temaru. Dans d'autres cas de figure incertains, la mobilisation des ressources électorales et partisanes s'effectue tambour battant. A Mataiea, dans un autre duel fratricide pour la mairie de Teva i Uta entre Victor Doom[2000] et Eric Tuahine, le déroulement du suffrage est marqué par le ballet des *pick-up* pour aller chercher les abstentionnistes, jeunes ou vieux électeurs qui ne se sont pas déplacés (Moorea, Tahiti)[2001]. Il s'agit d'une pratique courante, évoquée par exemple à dans la commune de Bora-Bora, où le leader des Verts Jacky Bryant relève qu' « *Ils* [le *Tahoeraa*, liste Tong-Sang] *ont fait venir spécialement des gens qui n'habitent plus sur la commune juste pour voter, pour conserver une municipalité* »[2002]. La stratégie hégémonique, dans ses avatars communaux, conduit quelquefois à des situations surprenantes. A Huahine, trois candidats s'affrontent sans obtenir de majorité, mais le maire-sortant Félix Faatau dénonce des séquestrations : « *Il faut que tout se passe dans la légalité et pour l'instant, ce n'est pas le cas. Certains élus sont gardés dans une maison, par des gros bras, pour qu'ils ne changent pas* (…) »[2003]. L'absence de l'Etat, face à la dynamique et à la multiplication de pratiques autoritaires, est mise en évidence, car la gendarmerie ne donne aucun commentaire, tandis que la subdivision administrative des Iles-sous-le-Vent estime qu'elle n'a pas été saisie de faits de nature pénale : cela « *fait partie du folklore local* »[2004]. Toutefois, il demeure des bastions communaux sur lesquels le *Tahoeraa Huiraatira* butte électoralement. La commune de Faa'a, la plus peuplée de Tahiti, détenue par Francis Sanford puis par Oscar Temaru, représente un bastion de l'opposition à Flosse, que celui-ci n'est pas parvenu à faire tomber. Aux élections municipales de 2001, Gaston Flosse se montrait néanmoins confiant, non sans une certaine part d'*intox*[2005]. Malgré le soutien appuyé du *Tahoeraa* à son candidat et secrétaire général du parti, Jean-Christophe Bouissou, Faa'a reste fidèle à son *tavana*, réélu dès le premier tour[2006]. En revanche, en dehors de Tony Géros qui triple son score à Paea, les leaders indépendantistes Hiro Tefaarere (à Huahine) et Jacqui Drollet (à Hitiaa) sont battus.

La vassalisation des communes s'articule autour de deux stratégies qui s'auto-alimentent. D'une part, la conquête électorale des mairies étend les ramifications de la domination du parti. De l'autre, les communes représentent à la fois un point d'appui matériel pour les élections territoriales, ainsi qu'un étalon pour mesurer le poids électoral du parti aux futures élections territoriales[2007]. La boucle hégémonique entre domination communale (des

[2000] Ancien premier adjoint du maire sortant Milou Ebb mis en ballotage (élu depuis 1977).

[2001] *Les Nouvelles*, 14 et 19 mars 2001.

[2002] *Les Nouvelles*, 20 mars 2001.

[2003] *Les Nouvelles*, 21 mars 2001.

[2004] Op. cit.

[2005] Au meeting du candidat *Tahoeraa*, « *Il y avait 2 541 personnes assises et deux à trois cents personnes autour. C'est la première fois que je vois ça à Faa'a depuis que je fais de la politique. Jamais le Tahoeraa n'avait réuni autant de monde et jamais je n'ai vu Oscar Temaru participer à une réunion dans sa propre commune avec si peu de monde. J'avais pitié de lui, les choses évoluent, les gens veulent le changement. Je suis presque sûr que l'on s'achemine vers un ballottage à Faa'a* », *Les Nouvelles*, 10 mars 2001.

[2006] 5 949 voix pour Temaru, soit 58% contre 3 590 voix à Bouissou, soit 35.34% des suffrages.

[2007] Lors des élections municipales de 2001, G. Flosse établit un bilan d'environ 45 000 voix (total des voix des conseillers et maires *Tahoeraa*), mais il avoue qu' « *Il est extrêmement difficile de pouvoir totaliser de manière précise les voix obtenues par le Tahoeraa lors de ces élections (...). Mais tout cela donne des chiffres qui, je*

Iles-du-Vent et des autres archipels) et domination territoriale (assemblée et présidence) met en évidence la limitation du pluralisme politique.

Un cas présente des contradictions particulièrement intéressantes. Longtemps attiré dans le réseau clientéliste du leadership du président du gouvernement et du *Tahoeraa*, les élus de l'archipel des Marquises, à dominante catholique et gaulliste/autonomiste, se regroupent derrière un leader charismatique, Lucien Kimitete. Il ouvre des brèches dans la vassalisation clientéliste des communes par le *Tahoeraa*. Les résultats électoraux lors des élections municipales exposent les premières fracturations de l'hégémonie flossiste et les prémisses du délitement de la domination autoritaire. Gaston Flosse concède que la surenchère statutaire inquiète un territoire marquisien particulièrement attaché à la France[2008], même s'il « *ne compren[d] pas ces résultats car nous avons consenti de gros efforts pour les Marquises, peut-être plus que pour n'importe quel archipel* »[2009]. En 2001, l'échec municipal aux Marquises[2010], dont celui retentissant de René Kohumoetini (battu à Ua Pou par Joseph Kaiha), représente « *une véritable prise de conscience des Marquisiens* » selon Lucien Kimitete[2011], maire de Nuku Hiva[2012]. La démarche de rassemblement des Marquisiens initiée par Kimitete révèle la montée en puissance d'un adversaire politique redoutable pour le flossisme. Non seulement le fédérateur de la cause marquisienne remet en cause un ancien fief de Flosse et s'oppose au projet de *Tahiti Nui*, mais il dénonce en filigrane le clientélisme[2013],

---

*crois, ne reflètent pas la réalité* ». Les résultats communaux donnent une idée des endroits-clés en mesure de basculer, dans un sens ou dans l'autre. G. Flosse estime alors que « *Tout cela représente les voix que nous serions à peu près certains d'obtenir si demain il y avait les élections à l'assemblée de Polynésie. C'est un résultat intéressant, mais, à mon avis, insuffisant. Il faudra travailler beaucoup avant les prochaines territoriales pour faire encore mieux* ». Il parle des Iles-du-Vent et des Australes (tous les maires sont réélus sauf W. Viriamu, battu à Tubuai par C. Tahiata), dont il juge le résultat « *intéressant* », alors que pour les Tuamotu, il pense qu'il est « *difficile de distinguer les candidats Tahoeraa des autres* ». Mais les principales communes sont remportées, dont celle de Rangiroa où T. Maraeura est élu au premier tour ; *Les Nouvelles*, 21 mars 2001.

[2008] « *Il est vrai que les résultats ne sont pas très brillants. Il y a énormément à faire. La campagne contre Tahiti, pour la séparation de l'archipel et pour la création d'un département, a malheureusement porté ses fruits. Nous sommes contre l'éclatement de la Polynésie, contre le démantèlement. Il faut maintenir la situation actuelle de notre territoire (…)* », op. cit.

[2009] Op. cit.

[2010] Le *Tahoeraa* perd trois communes (Tahuata, Fatu Hiva et Ua Pou) et conserve Ua Huka. Guy Rauzy, en cavalier seul avec la liste *Union Marquisienne*, remporte l'élection face au *Tahoeraa* J.-A. Frébault à Hiva Oa.

[2011] *Les Nouvelles*, 20 mars 2001.

[2012] L. Kimitete analyse ces résultats : « *On m'a demandé s'il s'agissait d'un cyclone ou d'un tsunami. J'ai répondu que c'était bien plus fort que cela, c'est une communauté toute entière qui se réveille. C'est une conscience qui se révèle (…). Nous ne pensions pas que le paysage politique marquisien puisse changer aussi vite, il nous faut désormais informer et parler du Rassemblement du peuple marquisien* », op. cit. Néanmoins, le rassemblement des élus marquisiens s'avère plus compliqué, même s'il essaie d'y parvenir entre deux tours : « *Deux choix se présentent à nous. Soit nous parvenons à concilier les susceptibilités des élus en proposant une liste unique qui a toutes les chances de remporter les trois sièges, soit nous adoptons une attitude plus souple : présenter deux listes, avec le risque de ne gagner qu'un ou deux des sièges* (…) ».

[2013] « *C'est la fin d'une époque. Nous en avions assez du clientélisme, nous avons assez souffert. Le développement des Marquises ne doit pas se limiter à des emplois et des chantiers de circonstance qui fleurissent avec les scrutins* » pour J. Kaiha ; « *Pour battre la grande machine Tahoeraa nous devons nous unir, ce qui veut dire que s'il n'y a qu'une liste d'opposition certains devront renoncer à leur siège. Ils vont sacrifier leur ambition à la cause* », op. cit.

tout en plaçant ses hommes à la place de ceux de Flosse lors des élections municipales de 2001[2014].

Le processus de vassalisation, outre sa dimension électorale et partisane, s'articule aussi autour d'une dimension institutionnelle et redistributive/clientéliste, qui entraîne le ralliement des communes dans le giron flossien.

## B/ L'allégeance clientéliste des *tavana* envers le chef

Les ralliements de maires des communes polynésiennes en faveur de Gaston Flosse se multiplient dès 1982. Ils cherchent ensuite à se rapprocher du nouveau distributeur des ressources, quand ils ne sont pas démarchés par des cadres du *Tahoeraa* pour intégrer le parti.

L'appât des nouveaux moyens de l'autonomie, les fonds d'assistance post-cycloniques en 1984, ainsi que la domination du ministre-président du gouvernement après les élections territoriales et législatives en 1986[2015], renforcent sa position vis-à-vis des *tavana*. Toute élection en Polynésie française dissimule une élection municipale. La commune représente la « *clef de voûte du système politique* ». Jean-Marc Regnault y voit une explication du ralliement de Tutaha Salmon (ami de Flosse et maire de Taiarapu Est) à Alexandre Léontieff en 1987[2016]. Le clientélisme s'enracine dans les mœurs locales, quand, à partir de la communalisation en 1972, les chefs de district devenus maires disposent de davantage de moyens « (…) *pour accroître leur emprise sur la population. Tous les moyens sont redistribués selon le bon plaisir du maire* »[2017]. Mais la communalisation met en évidence un autre phénomène, qui est celui de la centralisation et de la concentration du pouvoir administratif et politique à Tahiti. L' « île-capitale » polarise non seulement l'activité économique, mais elle contraint les communes de l'ensemble des archipels à se ranger au bon vouloir des décisions prises à Papeete, sur lesquelles les maires n'ont finalement comme

[2014] Op. cit.

[2015] En 1982, le maire de Paea (Tahiti) se rallie. Au premier semestre 1984, les maires de Tumaraa (Austin Hunter), de Maupiti (Tarano Yee On) et de Rimatara (Tematahota Huatua) rejoignent le groupe *Tahoeraa*, ainsi que le conseiller Terii Sanford en avril. En 1986, le groupe d'opposition *Amuitahira'a* est affaibli par le ralliement à Flosse d'un élu marquisien, Edwin Pahuatini, mais surtout par celui du maire de Bora, Toro Teriirere, qui démissionne du groupe *Amuitahira'a* le 10 avril 1986, rejoignant Napoléon Spitz aux côtés de G. Flosse. Comme le quorum doit être atteint pour élire le président du gouvernement, l'opposition tente un baroud d'honneur, mais les élus du groupe *Tahoeraa* l'emmènent dans une salle pour des explications ; la séance s'achève, le quorum n'est pas atteint. Pourtant, le fils du maire de Bora et le secrétaire général de la mairie expliquent ce retournement par la nécessité d'obtenir des ressources pour développer leur commune : « *Nous sommes une commune à vocation touristique. Il y a trop longtemps que nous sommes dans l'opposition. Nous avons observé la méthode de travail de Gaston Flosse et nous avons décidé (…) que le maire de Bora-Bora devait siéger dans les rangs de la majorité, comme Edwin et Napoléon Spitz (…). Nous espérons que Bora-Bora, ses habitants et les futurs touristes que nous attendons, y trouveront un net changement* », op. cit, p. 82.

[2016] « *Ma commune (…) a besoin de réalisations, qui jusqu'à présent, ont eu à souffrir de trop nombreux retards (…). Je souhaite que la nouvelle majorité apporte des solutions répondant aux besoins de ma commune (…). Le bien-être des habitants de ma commune passe avant tout* », in *La Dépêche*, 3 décembre 1987.

[2017] Op. cit.

moyen d'influence que de rallier la majorité[2018]. Le face-à-face commune-territoire est en réalité un face-à-face *tavana*-président.

Le modèle de la commune tributaire de l'Etat et du Territoire se poursuit jusqu'au statut de 1996, qui renforce le contrôle des communes par le pouvoir local. Les pouvoirs du président du gouvernement de la Polynésie française en matière d'actes individuels (concernant des actes relatifs à des personnes physiques ou morales), prévus à l'article 37 alinéa 3 du statut de 1996, lui permettent d'accorder des subventions aux communes sans concertation tripartite (commune-Etat-Territoire)[2019]. Par un amendement de Pierre Mazeaud, président de la commission des lois de l'assemblée nationale, le Parlement a inséré dans l'article 96 du statut du Territoire une disposition prévoit que « *l'Etat ou le territoire peuvent apporter leur concours financier et technique aux communes* ». Lors des débats parlementaires, Mazeaud reproche à Flosse l'insuffisance de l'aide du Territoire aux communes[2020]. Ce dernier répond que la loi communale de 1971 l'en empêche. En effet, l'article 10 alinéa 3 de la loi du 24 décembre 1971 précise que le Fonds intercommunal de péréquation (FIP) « *reçoit en outre toutes subventions allouées aux communes par le territoire* ». De plus, il considère que les communes doivent s'adresser à l'Etat, et que le Territoire reverse déjà 17% de ses recettes fiscales au budget des communes via le FIP[2021].

En toute légalité, le rapport du président du gouvernement du Territoire avec les communes ne possède que l'inscription globale des crédits au budget du Territoire comme limite juridique aux volontés du chef de l'exécutif local[2022]. La gestion du contrôle des communes entraîne la création d'une institution particulière, la *Délégation au développement des communes* (DDC). Créée pour instruire les dossiers et les conventions, elle est directement rattachée au président, également « *ministre autoproclamé du développement des communes* »[2023]. Les hommes en charge du contrôle des communes sont des cadres du *Tahoeraa Huiraatira*, qu'il s'agisse de Jean-Christophe Bouissou, de Tearii Alpha ou du maire de Bora Gaston Tong-Sang, président du syndicat des communes, et présenté comme le « maître des maires », dont il emmène annuellement la délégation à Paris.

L'intérêt du *tavana* – obtenir des ressources nécessaires à des réalisations dans sa commune –, passe par la négociation d'une allégeance envers le président de la Polynésie et

[2018] La tournée du gouvernement Flosse à Raiatea fait savoir au maire de la commune d'Uturoa (opposition), l'intérêt que sa commune aurait de rallier son mouvement. Pour accentuer le contraste, la commune de Tumara'a (*Tahoeraa*) reçoit une enveloppe de 6.25 millions de FCFP. Les enfants sont dispensés d'école par le président Flosse, contrairement aux écoliers d'Uturoa. *Les Nouvelles*, 30 janvier 2003.

[2019] Cf. Sem G., op. cit., p. 77.

[2020] AN, Compte-rendu des débats, 1er février 1996, JORF p. 562.

[2021] Sem G., op. cit.

[2022] Un an avant les élections territoriales de 2001, G. Flosse octroie 431 millions de FCFP de subventions à treize communes des archipels et signe les conventions afférentes avec les maires le 17 février 2000[2022]. La commune de Pirae, dont le président du gouvernement est en même temps le maire, obtient 160 millions de FCFP pour la construction d'une nouvelle mairie[2022] et plus de 16 millions pour l'achat d'une pelle hydraulique. Arrêté n° 1578 PR du 23 décembre 1999, JOPF 2000 p. 63.

[2023] Sem G., op. cit.

du *Tahoeraa*. Quand les maires des communes sont également les présidents des fédérations ou des sections communales du *Tahoeraa*, la distribution des subventions tourne dans un cercle partisan, qui écarte d'autres critères d'attributions davantage démocratiques (concertation, critères objectifs et commission tripartite d'attribution en particulier)[2024]. Selon le rapport annuel de 2003, la DDC a signé 655 conventions depuis sa création, affectant 11.4 milliards FCFP de subventions, le montant total d'investissement s'élevant à 17.7 milliards de FCFP. Or, le contrôle partisan des communes montre une corrélation avec le temps du leadership autoritaire (1996-2004).

En effet, entre 1997 et 2004, le bilan des conventions passées entre le gouvernement et les communes affiche un montant de subventions qui s'élève, pour les concurrents politiques, à 109 millions de FCFP pour la commune d'Arue (*Fetia Api*, B. Léontieff puis P. Schyle), ou à 9 millions pour celle de Mahina (*Aia Api* d'E. Vernaudon). Les communes *Tahoeraa* de Papeete (M. Buillard) et de Pirae (G. Flosse puis E. Fritch) reçoivent respectivement 406 millions et 821 millions de FCFP[2025]. La monopolisation du jeu politique repose donc sur une forme d'attraction partisane, basée sur l'incitation financière exercée par le pouvoir local à l'égard des communes. Le président du gouvernement explique pourtant à l'assemblée que « (…) *si certaines communes n'ont pas bénéficié de subventions de la DDC, c'est qu'elles n'ont déposé aucun dossier ou ne complètent jamais leurs dossiers* »[2026]. Le statut de 2004 accroît cette dépendance des communes par rapport au Territoire, ce que l'un des conseillers juridiques de Gaston Flosse reconnaît : « *Force est de constater que le nouveau statut conforte l'emprise déjà considérable du Territoire sur les communes, et ce, tant quant à l'étendue des compétences qu'elles exercent que sur les moyens financiers et humains dont elles disposent* »[2027]. Les rapports de la Chambre territoriale des comptes sont explicites : « *Les tableaux produits par la DDC mettent en évidence que les communes qui ne sont pas de la même sensibilité que la majorité gouvernementale ne sont quasiment pas bénéficiaires de subventions (…)* ». D'autres confirmations de ces faits se trouvent dans des procès-verbaux d'audition ou de première comparution établis dans le cadre de l'instruction diligentée par le juge d'instruction du Tribunal de première instance de Papeete, qui révèlent, selon le rapport de la CTC, que « *certains maires ont décidé de rallier la majorité gouvernementale avec l'accord de leur conseil municipal, pour pouvoir bénéficier des subventions (…)* »[2028].

Par conséquent, un *tavana* ne peut se voir attribuer une aide financière sans faire allégeance au *Tahoeraa*. Les témoignages abondent en ce sens. L'ancien ministre de l'Economie Patrick Peaucellier se montrait faussement surpris par la clientélisation des communes : « *J'ai toujours été étonné que les aides aux communes aient été distribuées en*

[2024] Entre 1996 et 2000, le montant des subventions s'élève à 3,353 milliards de FCFP pour 192 projets financés. Discours du président G. Flosse lors de l'ouverture de la session administrative de l'assemblée de la Polynésie française, 13 avril 2000. Relevé par G. Sem, op. cit., p. 78.

[2025] *Les Nouvelles*, 4 août 2004.

[2026] Op. cit.

[2027] Troianiello Antonino, « La nouvelle revendication des compétences : apports et enjeux dans le cadre du nouveau statut », cité in Al Wardi S., op. cit., p. 137.

[2028] Rapport CTC, *Les finances de la Polynésie française* (exercices 1991 et suivants), 9 novembre 2005.

*priorité aux communes amies. Alors, évidemment, petit à petit, les communes devenaient toutes amies* »[2029]. Selon le maire de Hao (Tuamotu), Temauri Foster, « *Si tous les maires sont devenus Tahoeraa, c'est parce qu'ils sont passés par cette pratique. Comment expliquez-vous qu'avant [le Taui], tous les maires étaient Tahoeraa et trois pelés ne l'étaient pas ! Certainement parce que ces pratiques ont presque obligé les maires à adhérer à un parti* »[2030]. Rallié au *Tahoeraa Huiraatira*, Temauri Foster explique qu'au sein du parti, Gaston Flosse « *pose le regard sur le livre des résultats des élections en disant : tu n'as pas bien travaillé…* »[2031].

Autre témoignage d'un maire de Tahiti[2032], Victor Doom, adjoint *Here Aia* en 1977, qui explique que « *Lorsque je suis devenu maire de Teva i Uta en 2001, Gaston Flosse est venu nous voir dans la commune et on lui a demandé des subventions à hauteur de quatre cent et quelques millions de FCFP(…). Alors, on l'a rejoint* »[2033]. En 2006, le même *tavana*, dont la commune a besoin d'un financement de 45 millions de FCFP, rejoint la majorité gouvernementale. Il n'adhère ni à l'UPLD ni au *Tavini Huiraatira* d'Oscar Temaru, mais il a retenu la leçon : « *Si je ne respecte pas le président, il ne va pas me donner d'aides* »[2034]. Ce cas illustre la dépendance structurelle des maires à l'égard du pouvoir local, par-delà les majorités gouvernementales. La spécificité du système Flosse tient en revanche au degré de contrôle des communes, en parvenant à rallier au *Tahoeraa* presque 90% des communes[2035]. Rallier les maires sur la même liste électorale lors des élections territoriales est un gage de réussite dans les urnes parce que la population vote dans le sens de son *tavana*. En 2001, Gaston Flosse dévoile « *la bonne stratégie* », qui est d'établir une « *liste de maires* », car « *pratiquement tous les maires sont au Tahoeraa Huiraatira* »[2036].

L'ampleur du contrôle des institutions locales par le système Flosse exprime également la centralisation du pouvoir tahitien. De fait, les archipels en dehors de Tahiti dépendent des relations tissées par leurs élus avec le leader du *Tahoeraa Huiraatira*, mais aussi par celles nouées par Gaston Flosse dans l'ensemble des îles-communes.

Dès 1958, lors d'un voyage électoral aux Marquises, Gaston Flosse a su tisser la toile d'une clientèle politique archipélagique très développée. Il connaît tous les archipels, et des familles dans toutes les îles de la Polynésie française. Le développement de fiefs électoraux repose dans un premier temps sur l'interconnaissance et les relations de proximité tissées par l'entrepreneur politique lors de ses multiples passages et réunions dans chacune de ces îles : « *La victoire du Tahoera'a s'explique aussi par l'activité inlassable de son leader, inépuisable voyageur qui sillonne les archipels, qui se rend là où d'autres ne vont jamais, qui*

[2029] *Tahiti Business*, septembre 2004, p. 7.
[2030] *Tahiti Business*, mai 2007, p. 10.
[2031] Op. cit.
[2032] Cité in Al Wardi S., op. cit., p. 136.
[2033] *Les Nouvelles*, 19 octobre 2006.
[2034] Op. cit.
[2035] 42 sur 48, soit 87.5% des communes.
[2036] Mais les obligations légales de la parité rétrogradent certains *tavana* sur la liste orange : « *Le problème, c'est que la parité fait que les maires sont décalés par rapport à la place qu'ils pouvaient espérer* ». *Les Nouvelles*, 28 mars 2001.

*sait parler aux électeurs. Et qui surtout, a compris qu'on gagnait les élections grâce aux îles éloignées* (…) »[2037].

Son origine mangarévienne joue un rôle dans le vote de l'archipel des Gambier en sa faveur. Dans les Tuamotu, les atolls sont quadrillés par les sections du parti politique. Il s'établit en particulier à Fakarava, où il dispose d'une résidence pour s'éloigner du tumulte de Papeete. L'archipel des Australes n'est pas le plus aisé à faire passer du côté du leader du *Tahoeraa*. Mais il a tout de même réussi à conquérir électoralement cet archipel à dominante protestante. Aux Iles-Sous-Le-Vent, Gaston Flosse et son parti ont su installer durablement leur domination politique par le contrôle de Bora Bora (via Gaston Tong-Sang), Raiatea (sauf Uturoa) et Huahine. Aux Marquises, Gaston Flosse possède des relais politiques suffisants pour y récupérer de nombreuses voix, bien que le leadership de Kimitete à Nuku Hiva dans les années 1990 ait réduit l'influence du *Tahoeraa*. Mais la désunion de l'opposition des non-*Tahoeraa*, par exemple aux élections territoriales de 2001, fait face à un parti orange qui place sur sa liste des représentants de cinq îles de l'archipel et s'affiche uni derrière René Kohumoetini, Pascale Haiti, ou Jean-Alain Frébault[2038].

L'activité importante du *Tahoeraa* sur le terrain des archipels a permis de créer des sections et des fédérations du parti partout où des électeurs peuvent se trouver. Gaston Flosse supervise le travail de quadrillage électoral, tâche accomplie avec réussite dans l'ensemble par les membres de sa machine partisane, car « *Dans les îles, la population peu nombreuse et bien encadrée vote allégrement* »[2039]. D'autre part, l'allégeance des maires et conseillers territoriaux au redistributeur territorial est nécessaire, pour que ceux-ci puissent conserver leur ressource communale. Cet échange politique conforte la domination de l'entrepreneur politique en situation de pouvoir. De la constitution de fiefs électoraux dans chaque archipel du territoire polynésien, il ressort que Gaston Flosse s'impose progressivement dans l'espace polynésien. Il devient alors le pourvoyeur de ressources financières et d'infrastructures en charge de tous les archipels, notamment par l'intermédiaire du « guichet ouvert » du *Fonds d'Entraide aux Iles* (FEI)[2040]. Les réseaux politiques enchevêtrés dans les différentes îles assoient la relation des populations les plus éloignées au leader. En outre, Gaston Flosse réussit à faire de ces archipels des fiefs électoraux majeurs dans la reconquête, mais aussi dans la conservation du pouvoir local.

Il existe un autre facteur à prendre en compte dans la fidélisation clientéliste des communes des archipels, qui consiste dans la temporalité de l'action politique. Celle-ci est différente dans les îles hors Tahiti, c'est-à-dire que l'agitation politique permanente qui se déroule à Papeete ne connaît que des échos atténués dans les autres archipels, certes de moins en moins, avec la radio, la télévision et la généralisation d'Internet. En 1991, quand le *Tahoeraa* fait face à l'*Union polynésienne* réunissant Jean Juventin et Alexandre Léontieff, ce clivage est patent à Tahiti et Moorea, mais l'opposition s'avère moins tranchée dans les autres

[2037] Regnault J.-M., op. cit., p. 88.
[2038] *Les Nouvelles*, 29 mars 2001.
[2039] Regnault J.-M., « Des élections pour rien… », op. cit., p. 85.
[2040] Sur la distribution des fonds publics « sans critère de priorité », voir le rapport de la CTC sur le FEI, rebaptisé FDA (Fonds de Développement des Archipels) après le *Taui*, exercices 1995-2005, 2006, 33 p.

archipels[2041]. L'incertitude du jeu des alliances se fait alors au profit du *Tahoeraa Huiraatira*, dont les ressources politiques sont supérieures à ses concurrents (capacités de persuasion du leader, accès aux subventions, éventail d'aides diverses, larges possibilités de nomination).

La différence de perception de l'intensité du clivage politique entre Tahiti et les autres archipels est révélée par les élections anticipées de mai 2004, dans lesquelles la nouvelle prime majoritaire de 33% à la liste arrivée la première devait consacrer le triomphe du *Tahoeraa*. Alors que les Iles-du-Vent basculent en faveur de la liste d'union UPLD, l'ensemble des archipels assure un soutien massif au parti orange, qui rafle l'ensemble des sièges des archipels. Le *Taui* entraîne ensuite une opposition, à la suite du vote à Tahiti, dans l'ensemble des îles polynésiennes, où les familles se divisent alors entre fidèles au flossisme et ceux favorables au changement sous la houlette de l'UPLD.

La période post-*Taui* montre que nombre de bastions *Tahoeraa* perdurent dans les archipels (Marquises, Tuamotu-Gambier). Les ralliés opportunistes, en vertu des avantages procurés par l'allégeance à Flosse, se sont progressivement rassemblés pour constituer un groupe d' « îliens » à l'assemblée de la Polynésie française. Les élus des archipels jouent de la dislocation des rapports de force politique dans l'espace sociopolitique polynésien pour soutenir ou renverser une majorité, principalement en faveur d'Oscar Temaru ou de Gaston Tong-Sang, en fonction des avantages que ceux-ci peuvent leur procurer (ministères, postes dans les conseils d'administration, subventions). Le retournement de l'arme du chantage politique mise en œuvre par certains élus des archipels éloignés paralyse le système politique post-*Taui*.

L'exercice du pouvoir par le leadership autoritaire de Gaston Flosse est formé par un processus de monopolisation du pouvoir dans l'espace politique polynésien. L'usage de techniques autoritaires du leader est également décelable dans l'instrumentalisation politique du droit.

[2041] Op. cit., p. 90.

# *Section 2 : Le droit comme instrument du notable*

L'accumulation des ressources politiques du leader, censée être limitée dans ses excès par le droit, est permise par une situation institutionnelle marquée par le caractère spécifique de la Polynésie au sein de la République. Elle est aussi marquée par une situation autoritaire, qui entraîne le verrouillage des réseaux judiciaires au profit du notable. Seules les juridictions administratives et financières ont représenté des pôles de limitation du pouvoir personnel.

## § 1 La ressource politique de la « spécialité législative »

L'uniformisation théorique des règles, dans la République indivisible, établit une règle du jeu de la compétition politique, qui s'impose à tous les entrepreneurs politiques de la même façon. En revanche, la situation institutionnelle particulière des TOM puis des COM, au fort caractère dérogatoire ou adaptatif[2042], développe un « univers des possibles politiques » qui s'en trouve d'autant élargi pour le leader.

### A/ Le bénéfice politique de l'incertitude juridique

La spécialité législative ne s'impose pas tant comme principe juridique, mais en tant qu'idée de dérogation à la règle républicaine commune.

Le maintien des avantages des notables est justifié, selon eux, par les particularités de la situation géographique et historique. Il en résulte une situation propice à une moindre réalisation des droits démocratiques et économiques (participation à la communauté par l'impôt ou par une contribution proportionnelle à ses revenus). Dans ce processus, le rôle de la puissance coloniale est important. Le mimétisme des pratiques coloniales (passe-droits des colons et des administrateurs) inspire les pratiques des notables polynésiens. L'absence de clarification juridique des institutions et du droit en particulier (textes anciens, inadaptés, vides juridiques ; règles particulières pour le code de la route, « préférence territoriale », étrangers soumis au décret du 27 avril 1939[2043], fiscalité, éducation territoriale) a

[2042] En termes juridiques, il s'agit davantage d' « adaptations » que d' « exceptions » au droit commun. La dérogation ne se présume pas. Joyau M., « Décentralisation, adaptation, autonomie », in *RJP* HS, 2004, p. 35. En termes de rapports politiques, le caractère dérogatoire se déduit des pratiques sociales dans le champ politique.

[2043] L'arrêt CJCE, Kaefer et Proccaci, du 12 décembre 1992, affirme le droit d'établissement des ressortissants de l'UE. Mais Gaston Flosse s'oppose à son application en Polynésie française, car l'Europe doit comprendre « *que nous tenons plus que tout à nos jeunes libertés et à notre personnalité propre* », *Les Nouvelles*, 28 juin 1994. Voir le chapitre « Janus ». Cf. Al Wardi, *Le partage du pouvoir*…, op. cit., pp. 37-38. G. Flosse ne répond pas aux lettres du haut-commissaire (11 et 28 février 1996) lui demandant de faire adopter une délibération par l'assemblée territoriale, afin que la France s'aligne sur la législation européenne.

progressivement conduit à une situation juridiquement bancale, une « *incertitude de la règle de droit* »[2044], qui peut être exploitée jusqu'au bout de sa logique par l'entrepreneur politique.

La superposition de normes s'ajoute à leur incomplétude, c'est-à-dire que les *adaptations* au droit commun côtoient un double phénomène de mimétisme institutionnel, voire de « mimétisme constitutionnel »[2045]. Le « placage » de normes métropolitaines dans les archipels polynésiens (double administration étatique puis territoriale), interpelle sur les « *influences réciproques* » de la décentralisation et de l'autonomie, ainsi que sur l'influence des normes du droit communautaire[2046]. La multiplicité des textes de différentes époques et relevant de différents régimes politiques représente une source de complexité et de conflits de normes, qui engendre une absence de clarté du droit positif et donc un déficit démocratique pour les citoyens[2047]. Les « micmacs » juridiques font le délice des juristes, mais le « brouillard juridique »[2048] peut laisser les citoyens perplexes, au regard de l'enjeu démocratique de la compréhension minimale des normes par le plus grand nombre[2049].

Le principe de spécialité législative signifie que les lois françaises et l'ensemble des règles de droit ne sont pas applicables de plein-droit dans les TOM, sauf si elles y ont été *expressément* étendues[2050]. Par l'ordonnance du 14 décembre 1865, la reine Pomare IV déclare le droit français applicable à tous les sujets du Protectorat[2051]. Cependant, après le passage du Protectorat à la colonie des Etablissements Français de l'Océanie, l'inaccomplissement du droit républicain s'explique par plusieurs facteurs, dont les pratiques coloniales limitant la citoyenneté[2052] et les « bricolages » juridiques successifs[2053] (de la part

[2044] Al Wardi S., op. cit., p. 31.

[2045] Jan P., « L'Outre-mer entre mimétisme et spécificité constitutionnels », Petites-affiches, 2004, n° 154.

[2046] Joyau M., « Décentralisation et autonomie : qui influence qui ? », pp. 67-72, in Regnault J.-M. (dir.), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique*, op. cit. Cf. p. 18 et 36.

[2047] La simplification du cadre juridique comporte un enjeu démocratique fondamental, malgré la difficulté technique à « synthétiser » les textes, car à l'adage hérité du latin « nul n'est censé ignorer la loi » (*nemo censetur ignorare legem*), s'oppose un autre adage juridique : « à l'impossible nul n'est tenu » (*ad impossibile nemo tenetur*). Sur le fait de faire « table rase » d'un ordre juridique, voir les travaux du constitutionnaliste polonais Krysztof Wojticzek de l'université de Jagellonne à Cracovie, élu membre pour neuf ans de la Cour européenne des droits de l'Homme en 2012. Dans le cas du droit de l'Outre-mer, quelle institution pourrait-elle encadrer un tel processus de clarification du droit ? Ce processus pourrait-il être étendu à la V$^{ème}$ République ?

[2048] Par exemple, la Polynésie française est un « pays » d'Outre-mer, mais le qualificatif « n'emporte aucun effet de droit » selon la décision du Conseil constitutionnel du 12 février 2004 (considérant N° 13).

[2049] Voir l'ouvrage de Marc Joyau, *Le juriste et la tortue*…, op. cit.

[2050] Voir Brard Y., « Nouvelle-Calédonie et Polynésie française : les « lois du pays », de la spécialité législative au partage du pouvoir législatif », in *RJP* HS vol. 1, 2001, pp. 47-72. Cf. Al Wardi S., op. cit., p. 32.

[2051] Mais elle maintient les juridictions foncières.

[2052] Sauf les matières réservées au pouvoir législatif, le droit applicable dans les colonies relevait du pouvoir réglementaire du chef de l'Etat. L'article 59 alinéa 3 du décret du 28 décembre 1885 établit que « *Les lois et décrets de la métropole ne peuvent être promulgués dans la Colonie qu'autant qu'ils ont été rendus exécutoires par un décret du Président de la République* ».

[2053] A partir de l'instauration du Conseil Général, l'ensemble des habitants de la colonie, citoyens ou sujets, peuvent voter (malgré les décisions du Conseil d'Etat ; CE, 24 avril 1891), ainsi que pour l'élection du délégué du conseil supérieur des colonies. Le service militaire n'est pas obligatoire pour les sujets des EFO, même pour les citoyens français.

de l'Etat et du Territoire)[2054] prennent une part conséquente. Surtout, il apparaît que « *Dans la longue durée, la France n'a jamais su mener une politique claire* »[2055].

La spécialité législative représente un legs de l'Ancien Régime, remontant au XVIII[ème] siècle sous la monarchie française[2056]. Le principe est repris et affirmé dans différents textes (constitutions de l'an VIII, 1848 et 1946 en particulier). Dans les colonies, le droit applicable relève alors du chef de l'Etat, qui fait office de « législateur colonial », à l'exception de matières réservées au pouvoir législatif. Le droit colonial se développe à partir de décrets édictant soit des règles spéciales, soit des extensions des lois métropolitaines. Le maintien du principe semble se retrouver dans l'article 74 de la Constitution de la V[ème] République, qui évoque « l'organisation particulière » des TOM, ce que le Conseil constitutionnel interprète comme la non-applicabilité de plein droit du droit métropolitain. Il s'avère « impossible » d'établir la liste exacte des exceptions (« lois de souveraineté », lois constitutionnelles et organiques, conventions internationales ou principes généraux du droit). En résumé, la spécialité législative engendre des complications juridiques importantes, qui atténuent la portée d'application du droit républicain.

Néanmoins, la spécialité législative est une condition nécessaire mais non suffisante à l'autonomie[2057]. L'autonomie implique un droit propre, mais désigne aussi et seulement la spécificité du droit applicable, dans le sens où le droit applicable dans le TOM « *peut très bien émaner des autorités étatiques ou être placé sous leur contrôle étroit* »[2058]. Ainsi, les « lois de pays », qui apparaissent dans l'article 139 de la loi organique du 27 février 2004 portant statut de la Polynésie française, permises par la révision constitutionnelle du 20 juillet 1998, ne correspondent pas à un pouvoir législatif, mais à un pouvoir réglementaire subordonné, de caractère administratif[2059]. Toutefois, l'affirmation du pouvoir territorial passe par une réévaluation juridique constante du statut d'autonomie, que le leader cherche à sécuriser juridiquement ; par exemple par la consolidation du statut d'autonomie par une loi organique, à partir de la loi constitutionnelle du 25 juin 1992, qui révise l'article 74 de la Constitution. Auparavant, le législateur pouvait modifier la loi statutaire par une loi ordinaire.

---

[2054] Al Wardi S., op. cit., p. 33.

[2055] Regnault J.-M., « Citoyen et/ou sujet des colonies, puis des territoires d'Outre-mer : généralités et exemple des possessions françaises de l'Océanie », p. 164, in Faberon J.-Y., Gautier Y., *Identité, nationalité, citoyenneté* Outre-mer, op. cit., 1998.

[2056] Brard Y., « Autonomie interne et sources du droit en Polynésie française », in *AJDA* n° 9, septembre 1992, p. 553.

[2057] Brard Y., « Nouvelle-Calédonie et Polynésie… », op. cit., p. 50.

[2058] Op. cit.

[2059] Les lois du pays polynésiennes sont des actes administratifs, dont le contentieux est dévolu aux juridictions administratives. Voir Jan P., « L'Outre-mer français ou la mise en évidence des différents modèles étatiques », RJP HS, 2004. L'auteur souligne que dans la décision n° 490-2004 du 12 février 2004, le juge constitutionnel indique que « *les compétences transférées ne concernent nullement les matières régaliennes par nature qui sont destinées à régir l'ensemble du territoire français. Simplement et comme auparavant, le constituant autorise les assemblées délibérantes de certaines collectivités d'*Outre-mer *à intervenir dans le domaine de la loi et à modifier en conséquence la répartition des compétences législatives et réglementaires* », p. 15. Pour Olivier Gohin, l'importance de « *solides guillemets* » dans le texte relativise aussi leur portée. In « La prise en compte de la Polynésie française dans la révision constitutionnelle de mars 2003 », *RJP* HS, 2004, p. 58.

Il s'agit d'une garantie juridique apportée au processus d'acquisition de compétences relevant du domaine législatif. Cependant, l'extension du domaine de compétences demeure consultative pour demander à l'Etat le partage d'une compétence, puisqu'il est exprimé par un avis, des vœux ou des résolutions de l'assemblée.

En outre, l'obtention d'une part du domaine législatif ne correspond pas à un pouvoir normatif réellement autonome. La crainte d'un « *jacobinisme juridictionnel* »[2060], nourri par un discours hostile aux représentants de l'Etat[2061], participe d'une stratégie politique de « conquête » du maximum de prérogatives de puissance publique. Il s'agit de cantonner juges et fonctionnaires étatiques à la portion congrue dans l'exercice de leurs compétences[2062].

Le processus de construction de l'autonomie de la Polynésie française évolue parallèlement à l'accumulation des ressources politiques du leader. Chaque nouvelle compétence ou domaine d'action public transmis au pouvoir territorial alimente le champ décisionnel de Gaston Flosse. Aidé de ses juristes, il se montre extrêmement attentif à la formulation juridique des textes, afin d'obtenir régulièrement de nouveaux champs de compétence, en particulier dans le domaine d'action du président de la Polynésie française[2063]. Lors des débats relatifs à la loi dite « Estrosi » qui révise le statut de 2004, Gaston Flosse rappelle que « *Les principales étapes de cette lente construction ont été marquées par les lois organiques de 1984, 1996 et 2004. J'ai vécu chacune de ces étapes, j'en ai été un des acteurs et même l'initiateur* »[2064]. Il est vrai qu'il représente un facteur d'évolution institutionnelle par

---

[2060] Joyau M., *De l'autonomie des collectivités territoriales françaises. Essai sur la liberté du pouvoir normatif local*, Paris, LGDJ, 1998, 362 p. [sur ce point, voir pp. 271-311].

[2061] Y. Brard relevait que « *Le problème tient à ce que la susceptibilité des autorités territoriales, jalouses de leur autonomie, s'accommode mal d'un contrôle de légalité portant sur des textes qui s'apparentent à des lois, surtout quand il est exercé par un "petit" juge (administratif ou judiciaire), un juge "local"* ». Brard Y., op. cit., p. 54. A cet effet, l'article 113 du statut de 1996 prévoit que le tribunal administratif est tenu de solliciter l'avis avant dire droit du Conseil d'Etat, lorsqu'un recours pour excès de pouvoir dont il est saisi présente à juger une question de répartition des compétences entre l'Etat, le territoire et les communes. Mais d'autres propositions ont été jugées non conformes par le Conseil constitutionnel (Décision n° 96-373, 14 septembre 1996), parce qu'elles entravaient le droit au recours pour excès de pouvoir (« atteinte substantielle » portée au « droit à un recours juridictionnel »), op. cit.

[2062] Selon le juriste Pascal Jan, « *L'Etat français reste unitaire mais admet une décentralisation à géométrie variable (…). L'étude de l'évolution de l'*Outre-mer *français montre par-dessus tout qu'il n'est point besoin de modifier la forme de l'Etat pour que vivent et s'expriment les spécificités territoriales locales. L'originalité de cette organisation locale (gouvernement, ministres, assemblées) et l'admission contrôlée de « législations locales » ne sont pas de nature à remettre en cause l'unité de l'Etat. Elles revêtent au contraire une portée symbolique utiles pour certaines parties de notre territoire et ont l'immense mérite de pointer le doigt sur une hypocrisie institutionnelle qui est de considérer les institutions locales comme de simples institutions administratives* », p. 17.

». Op. cit., p. 13.

[2063] S. Al Wardi évoque le rôle des « *janissaires* » auprès du Territoire, c'est-à-dire d'anciens hauts-fonctionnaires (énarques, polytechniciens) qui conseillent G. Flosse, et d'anciens fonctionnaires qui travaillent dorénavant pour l'administration territoriale au service du notable. Op. cit., pp. 302-304. G. Flosse apprécie leur discrétion, leurs compétences et le fait qu'il puisse s'en séparer aisément le cas échéant.

[2064] Le notable « oublie » les dispositions institutionnelles qui ont été le fait de ses adversaires politiques (autonomie de « gestion » de Sanford en 1977, ou la modification du statut sous la férule de Léontieff en 1990).

une recherche constante de l'élargissement de son champ d'action politique[2065]. La « surenchère statutaire » portée par le leader polynésien entre 1984 et 2004 représente ainsi un instrument de pression sur l'Etat[2066].

La ressource politique du droit (ou juridique) est mobilisée à des fins politiques et financières. Il s'agit pour le leader, d'une part, d'exploiter toutes les niches du droit pour faire avancer ses intérêts, dont certaines dispositions du statut « sur mesure » n'en sont pas le moindre exemple. D'autre part, le leader veille à ce que l'obtention des compétences de l'Etat soit accompagnée par le transfert des fonds correspondants : « *Et après, il les exerce ou il ne les exerce pas les compétences, mais il a l'argent. Et avec cet argent, il fait ce qu'il veut. Il le redistribue comme il veut. Donc voilà où il prend la ressource. Par le juridique, par les extorsions des compétences. Par le fait que l'Etat est obligé, quand il n'exerce plus une compétence, de donner l'argent correspondant, pour le faire fonctionner* »[2067]. La commissaire du gouvernement cite en exemple la négociation du président polynésien avec l'Etat au sujet de l'atoll de Hao, pour le retrait des détachements de l'armée (dont le 5ème régiment étranger d'infanterie) et l'appropriation des sommes correspondantes dépensées par l'Etat, non plus cette fois au bénéfice de la commune de Hao, mais au profit du Territoire, et donc à la guise de l'exécutif local.

Une autre technique juridique à l'origine de l'accumulation de ressources politiques a consisté à faire en sorte que la loi organique de 2004 permette au Territoire de pouvoir subventionner les communes, pour court-circuiter le Fonds intercommunal de péréquation (FIP), qui a été maintenu à une redistribution à hauteur de 15% des impôts du Territoire aux communes (elles en demandaient 20% en 2004). L'appropriation de compétences et des fonds afférents développe l'hégémonie politique du leader, qui peut « choisir » les communes subventionnées. Déjà lors des élections municipales en 2001, « *il y avait des camions du Tahoeraa qui sillonnaient Moorea en disant : « votez pour un Tahoeraa, puisque c'est nous qui avons l'argent. Nous, Tahoeraa. Il avait assimilé le Territoire et le Tahoeraa* »[2068].

---

[2065] Le juriste O. Gohin, un des rédacteurs de la partie relative à l'Outre-mer de l'avant-projet devenu loi constitutionnelle sur l'organisation décentralisée de la République du 28 mars 2003, a relevé « *la part importante prise par la Polynésie française dans cette considérable réforme de notre droit des institutions administratives* ». La mobilisation de ressources institutionnelles, traduites par le « lobbying parlementaire » de G. Flosse, a mis en évidence le caractère important attribué à l'examen du cas polynésien dans le cadre de la réforme des collectivités d'Outre-mer. En particulier, « *l'article 74, dans son entier, a été écrit pour et en fonction de la Polynésie française* ». De plus, « *en 2003 comme en 1999, il s'agit d'éviter un dispositif révisé à caractère rétroactif qui priverait la Polynésie française des dispositions plus favorables déjà obtenues sur la base du premier statut d'autonomie de 1996* », in « La prise en compte de la Polynésie française dans la révision constitutionnelle de mars 2003 », *RJP* HS, 2004, pp. 42-62.

[2066] L'article 73-4 de la Constitution énumère douze chefs de compétences non transférables de l'Etat : « *Ces règles ne peuvent porter sur la nationalité, les droits civiques, les garanties des libertés publiques, l'état et la capacité des personnes, l'organisation de la justice, le droit pénal, la procédure pénale, la politique étrangère, la défense, la sécurité et l'ordre publics, la monnaie, le crédit et les changes, ainsi que le droit électoral. Cette énumération pourra être précisée et complétée par une loi organique* ».

[2067] Entretien avec M.-C. Lubrano, magistrat au tribunal administratif, Papeete, 7 mars 2008.

[2068] Op. cit.

Mais les principales contradictions résident dans la « course aux compétences » par de nouvelles lois statutaires[2069], ainsi que par les difficultés de réalisation des compétences transférées. La surenchère statutaire représente simultanément un outil dans le champ politique local : « *Certains, quand ils sont au pouvoir, se contentent du statut, mais relancent le débat statutaire dès qu'ils sont dans l'opposition (…). Quant à M. Flosse, il semble osciller entre l'affirmation que les problèmes ne sont ni politiques, ni statutaires, mais économiques, et une revendication d'une autonomie toujours élargie (…). Il a proposé et continue à envisager un statut qui se rapprocherait des Iles Cook et réclame aussi l'élection du président du gouvernement au suffrage universel* »[2070]. L'ancien gouverneur[2071] et haut-commissaire Pierre Angeli avait soulevé la faculté de Janus à œuvrer au gré des contradictions : « (…) *l'ancien adversaire de l'autonomie, dépeinte par lui, encore aux élections de 1977, comme synonyme de la mort, contournait, par une habile manœuvre, les premiers autonomistes, et il recevait ce cadeau royal du gouvernement socialiste !* »[2072].

Cependant, si le président Mitterrand débloque le dossier statutaire, après une rencontre avec Gaston Flosse le 19 octobre 1983, il demeure « *prudent quant à l'évolution institutionnelle* »[2073]. Consentant à une réforme statutaire en 1990, François Mitterrand, lors d'une visite en mai 1990, rappelait à l'intention des leaders polynésiens qu'il ne fallait pas « *revenir à la charge tous les cinq ans* » et que les compétences de l'Etat sont « *inaliénables* »[2074]. Les ambitions et les ambiguïtés de la démarche politique de Gaston Flosse avaient été soulevées par Raymond Forni, président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale lors de la négociation statutaire : « *Je rejoindrai M. Séguin [RPR] qui a déclaré qu'il ne fallait pas tenir compte des rêves, des fantasmes ou des aspirations d'un certain nombre d'élus* »[2075].

---

[2069] Si le législateur a voulu préciser le caractère évolutif du statut, G. Flosse s'est opposé en 1984 à ce que le terme « évolutif » soit inscrit par crainte d'une future indépendance. Cf. interventions du député T. Salmon, *Débats parlementaires, Assemblée nationale*, séance du 9 mai 1984, pp. 2152-2189, et séance du 10 mai 1984, pp. 2201-2233. Regnault J.-M., op. cit.

[2070] Regnault J.-M., op. cit., p. 110. Cf. Communication du conseil des ministres approuvée le 29 juillet 1985 par la résolution n° 504 de la commission permanente. G. Flosse écrivait aux membres de la commission permanente : « *à plusieurs reprises, il m'a été donné de souhaiter que le statut de notre pays se rapproche progressivement de celui des Iles Cook …* ». Il proposa « *d'étudier l'expérience de vingt années de statut de "self-government" des Iles Cook, en vue d'une adaptation à la Polynésie française* », p. 110-111]. F. Sanford était revenu « conquis » d'un voyage aux Iles Cook pour étudier les dix années de statut en 1975.

[2071] Le premier séjour de Pierre Angeli à Tahiti a lieu entre 1969 et le 31 juillet 1973. Il s'agissait du séjour le plus long de l'histoire de la Polynésie française. Salué comme un grand gouverneur – « *ia orana tavana rahi* » –, il déclarait à l'époque que « *Cette terre doit rester française* » : « *Le territoire français restera français parce que sa population le veut et parce que l'Etat français le veut* ». *Les Nouvelles* et *La dépêche*, 1er août 1973.

[2072] Angeli P., op. cit.

[2073] Regnault J.-M., op. cit., p. 113.

[2074] Conférence de presse du 17 mai 1990, op. cit. Le secrétaire général du gouvernement Flosse, Jean Péres, remarquait qu'entre 1982 et 1984, « *la majorité [nationale] n'allait pas tirer le tapis rouge devant un gouvernement polynésien qui se réclame de l'opposition nationale* ». Cf. Peres J., *Histoire de l'évolution des institutions politiques*, « ronéoté », 2ème éd., septembre 1987. Op. cit.

[2075] *Débats parlementaires, AN*, 1ère séance du 9 mai 1984, JORF, pp. 2161-2162. Il rajoutait qu' « *Il ne faut pas laisser l'illusion (…) que la Polynésie est autre chose que la France ou un Territoire à part dans la République française (…). Il serait inimaginable que ce statut puisse aller jusqu'à l'abandon d'une parcelle de souveraineté de l'Etat* », *La Dépêche*, 6 janvier 1983.

La configuration dérogatoire propice à l'affirmation de la domination du notable renforce la dimension de l'instrumentalisation politique du droit par le leader.

## B/ L'instrumentalisation politique du droit

En pratique, les relations institutionnelles entre l'Etat et le président polynésien se traduisent au niveau juridique par une « guérilla du détail », qui amène le nouveau pouvoir territorial à s'affirmer « juridiquement » face à la Direction de la Règlementation et du Contrôle de Légalité (DRCL), qui devient politiquement très sensible.

A la fin des années 1990, soit presque quinze ans d'autonomie sous Gaston Flosse, le haut-commissaire Jean Aribaud doit écrire à Gaston Flosse le 30 novembre 1999 pour demander des documents (conventions signées entre le Territoire et la CPS)[2076] : En réponse, le 6 décembre 1999, le président du gouvernement de la Polynésie française écrit qu'il n'est pas possible de le faire de manière systématique et rappelle la jurisprudence du Conseil d'Etat[2077]. Le haut-commissaire, dans un projet de réponse, « *ne partage pas cette analyse* » : « *Il paraît en effet difficile d'apprécier la légalité d'un acte contractuel si l'on ne dispose pas de la convention et de s'assurer du respect d'une procédure, si l'avis prévu par cette dernière ne figure pas parmi les documents transmis* ». Finalement, dans une note DRCL du 14 décembre 1999 (en copie au secrétaire général de la Polynésie et au directeur de la DRCL), le refus de transmission systématique des documents est admis, car aucun texte ne prévoit que tel ou tel type d'actes doit être accompagné des pièces nécessaires au contrôle : « *Jusqu'à peu, les documents nécessaires au contrôle de ce type d'actes n'étaient sollicités que dans les hypothèses où un doute sérieux apparaissait* ». Or, la situation a changé, parce que des informations furent reçues au titre du contentieux (déchetterie de Paihoro par exemple). De plus, la démarche s'appuie sur un « *désir d'exercer un réel contrôle sur ce type d'actes* ».

Dans une lettre du 28 février 2001 du président au Haut-commissaire, au sujet de la forme des avis rendus par le Conseil des ministres, Gaston Flosse rappelait que la section sociale du Conseil d'Etat avait décidé ne pas prendre en compte sa lettre du 13 novembre 2000, « *qui ne constituerait pas en elle-même l'avis du conseil des ministres et n'aurait donc aucune valeur juridique* ». Le Conseil d'Etat souhaitait un procès-verbal du conseil des ministres ou un extrait de procès-verbal. Gaston Flosse n'a guère apprécié cette intrusion administrative : « *Je ne puis que m'élever contre cette attitude de méfiance vis-à-vis du chef de l'exécutif qui serait soupçonné de ne pas rendre fidèlement compte des travaux du conseil des ministres* ».

---

[2076] « *Je vous invite à l'avenir à m'adresser de manière systématique [art 36 de la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996] (…) les documents approuvés par le gouvernement ainsi que les avis rendus préalablement aux décisions précitées* ».

[2077] La nécessité de transmission de documents annexes « est soumise au contrôle du juge de la légalité » (CE, 29 avril 1994, Commune de Baillif) ; la DRCL ne doit pas se substituer au juge pour apprécier la légalité des actes (CE, 31 mars 1989, Préfet de la région Languedoc-Roussillon/Mme Alary) ; la procédure de communication des documents est fixée par la loi du 17 juillet 1978.

Les remarques des représentants de l'Etat ne produisent que peu d'effets sur l'entreprise politique de Gaston Flosse. Il n'hésite pas à utiliser toutes les « interventions » ou remarques critiques de ces derniers pour les stigmatiser. Les relations entre l'Etat et le Territoire sont quelquefois marquées par des difficultés de compréhension[2078]. Les rapports sont tendus dans la confrontation entre l'Etat et le leadership de Gaston Flosse. Les exemples sont légion. Ce dernier refuse que le FIP (alimenté par le budget territorial) soit présidé par le représentant de l'Etat[2079]. Il encourage la création d'administrateurs territoriaux en 1985, afin de réduire le rôle de l'Etat auprès des communes. Il entretient un soupçon permanent contre le haut-commissaire, accusé d'être l'homme d'un parti politique lors des gouvernements socialistes : « *mon souhait est qu'il se conduise comme un vrai représentant de l'Etat, et non pas, comme son prédécesseur, l'homme d'un parti politique* », à l'arrivée de Michel Jau[2080].

Le point d'équilibre des relations entre le haut-commissaire et le président de la Polynésie française s'est avéré difficile à trouver, oscillant entre une opposition du haut-commissaire qui conduit à écourter son séjour, et la déférence excessive du haut-commissaire, optant pour une stratégie d'évitement de la confrontation avec le président[2081].

A l'orée d'un nouveau statut obtenu le 12 avril 1996, un rapport de la Commission des lois à l'Assemblée nationale pointait le « *décalage entre les préoccupations institutionnelles des responsables politiques et celles des acteurs économiques et sociaux* »[2082]. A cet argument, Gaston Flosse répondait le 31 janvier 1996 à l'Assemblée nationale qu'il fallait que le statut « *corresponde à la volonté de développement qui anime le l'Etat et le Territoire* »[2083]. Gaston Flosse « revient à la charge », selon la formule mitterrandienne, en 1995, en 1999 et en 2003, soit tous les quatre ans environ. Après le statut de 2004, au sujet duquel Gaston Flosse assurait qu' « *au-delà, c'est l'indépendance* », il demandait à nouveau une modification du statut après la perte du pouvoir en 2005.

Avec le développement postérieur de l'entreprise politique de Gaston Tong-Sang à son détriment (appui de l'Etat et de l'UMP à Tong-Sang), Gaston Flosse joue alors le rôle de « gardien du statut » en 2007, face à la volonté du gouvernement sarkozyste de contrôler davantage le champ politique polynésien. Son plaidoyer pour l'autonomie, dans un discours à

---

[2078] Regnault J.-M., « Dix ans d'autonomie interne en Polynésie française (1984-1994) », ou, « La vie politique du territoire de la Polynésie française de 1984 à 1994 », op. cit.

[2079] Bulletin des Maires, *Te Ve'a oire* n° 3, février 1996.

[2080] *La Dépêche*, 15 janvier 1992.

[2081] Selon le secrétaire général du gouvernement J. Peres (de 1984 à 1999 ; puis conseiller juridique de G. Flosse de 2000 à 2004), « *Il y a eu effectivement parmi les hauts-commissaires des gens qui ont tenté de s'opposer à la politique de Gaston Flosse et ils l'ont souvent payé d'une mise à l'écart ou d'un départ précipité de leur poste en Polynésie. Et puis il y a eu les hauts-commissaires qui sont restés beaucoup plus longtemps mais qui n'ont pratiquement rien fait, qui n'ont pas bougé, qui n'ont pas essayé de s'opposer à la volonté du président Flosse. Est-ce qu'il ne fallait pas trouver un moyen terme entre le* haut-commissaire *qui était un peu le préfet "part en guerre" et celui qui écrivait des vers ?* », in *Les Nouvelles*, 27 septembre 2010.

[2082] Voir Regnault J.-M., « L'histoire politique. L'évolution des liens avec la France de 1842 à nos jours », in *Dixit*, pp. 166-173.

[2083] Op. cit., p. 172.

l'assemblée de la Polynésie française, résume la logique politique de l'argumentation autonomiste du leader polynésien[2084].

En adossant l'habit de protecteur du statut, Gaston Flosse critique la position minoritaire des « *départementalistes* »[2085], afin d'isoler Gaston Tong-Sang en le présentant comme l'homme de Sarkozy. Lors de l'étude du projet de loi organique « Estrosi », il active un levier fédérateur en s'érigeant contre le *diktat* de Paris : « *Nous considère-t-on encore à Paris comme des indigènes colonisés, qui sont incapables de savoir ce qui est bon ou mauvais pour eux, et doivent attendre que les bureaucrates parisiens décident ce qu'ils ont le droit de faire ?* »[2086]. La méthode au forceps de l'Etat-UMP ouvre un boulevard politique au notable tahitien, qui met en exergue le « mépris » de l'Etat pour rejeter la « loi Estrosi » : « *Ce n'est pas la rédaction de tel ou tel article qui justifie ma critique. C'est l'esprit même dans lequel ce texte a été préparé, qui appelle un refus catégorique de la part de notre assemblée* »[2087]. Finalement, l'argument de l'instabilité politique mis en avant par le gouvernement est retourné à cet égard par le sénateur Flosse : « *Mais si mes souvenirs sont bons, la République française, entre 1945 et 1958, c'est à dire pendant 13 années, a vécu dans une instabilité permanente avec des élus girouettes, des renversements d'alliance, des gouvernements qui ne survivaient que quelques semaines. Est-ce que les citoyens français auraient accepté qu'on*

---

[2084] « *Je tiens à exprimer devant les représentants de notre peuple, notre profonde déception devant la démarche unilatérale du ministère de l'Outre-mer et notre opposition résolue au projet rétrograde qu'il veut faire adopter par le Parlement. Quelle ignorance méprisante de notre Histoire ! La place de la Polynésie au sein de la République n'est pas un sujet simple que quelques juristes et un ministre qui ne nous connaissait même pas il y a six mois peuvent traiter en quelques jours du fond de leurs bureaux parisiens (…). L'autonomie c'est une lente conquête, c'est une solution originale mais difficile pour concilier deux aspirations contradictoires : notre attachement à la France et la volonté de tous les Polynésiens de se gouverner eux-mêmes (…). La Polynésie française n'est ni un département, ni une région, ni un terrain d'expérimentation pour des bureaucrates parisiens. L'autonomie c'est la ligne de crête entre deux précipices, la voie du succès entre deux impasses. L'autonomie c'est la réconciliation et l'harmonie entre tous nos héritages (…). C'est la seule façon (…) de continuer à vivre ensemble. L'autonomie est une nécessité, pas seulement à cause de notre éloignement, mais surtout en raison de notre identité culturelle que nous voulons préserver à tout prix. Nous avons une population différente, une langue que nous voulons continuer à utiliser aussi bien en privé que dans la vie publique, une façon de vivre ensemble qui n'a rien à voir avec les habitudes européennes* », *Les Nouvelles*, 5 octobre 2007.

[2085] « *Nous avons eu de nombreuses élections. Elles ont montré, sans contestation possible, qu'il existait, dans notre population, une aspiration majoritaire à l'autonomie au sein de la République française et une aspiration, minoritaire mais significative, à une totale indépendance (…). A moins que notre débat aujourd'hui ne révèle qu'il y a dans notre assemblée des partisans d'un alignement de la Polynésie sur les départements métropolitains. S'il y en a, qu'ils se montrent au grand jour et qu'ils assument leur position lors des prochaines élections. Les représentants qui voteront en faveur de ce projet de loi veulent mener notre pays à la départementalisation. C'est une trahison envers le combat que tous nos responsables politiques ont mené depuis des décennies pour faire reconnaître par l'Etat notre droit à nous gouverner librement et démocratiquement. Et, s'il n'y a pas de « départementalistes » parmi nous, alors, sur quoi et sur qui s'appuie le ministère de l'*Outre-mer *pour nous présenter un projet de loi qui restreint notre autonomie ?* (…) », *Les Nouvelles*, 5 octobre 2007.

[2086] « *Lorsque par exemple, l'article 80 attribue au* haut-commissaire *une compétence qui appartient aujourd'hui à notre conseil des ministres* » ; « *On cherche à gommer la spécificité de notre statut* » ; « *Je n'exagère pas, je ne caricature pas. Regardez l'article 144-1 du projet de loi. Son deuxième alinéa prévoit, je cite : Le projet de budget de la Polynésie française est préparé et présenté par le président de l'assemblée (…)* ». Op. cit.

[2087] Op. cit.

*leur dise qu'ils étaient incapables et indignes de se gouverner eux-mêmes ?* ». En s'opposant à l'attitude autoritaire du ministre Estrosi, Gaston Flosse retrouve une forme de légitimité dans un rôle de « gardien de l'autonomie », qui rassemble la classe politique locale.

L'accumulation des ressources politiques et institutionnelles du leader se déroule dans une configuration, où la tutelle étatique diminue progressivement, caractérisant un effacement de l'Etat dans la régulation politique en Polynésie française.

## § 2 Effacement de l'Etat et prospérité notabiliaire

L'absence de contrôles, le blocage des procédures judiciaires, et, plus généralement, la « politique de non-intervention », voire de « complicité »[2088] d'un Etat « invisible »[2089] dans les affaires locales, concourent à offrir au leader politique un terreau fertile pour faire prospérer son entreprise politique, par l'exploitation de l'ensemble des failles juridiques et institutionnelles, et par l'élargissement du champ d'action publique du notable.

Dans la longue durée, le caractère prépondérant du pouvoir de l'Etat s'est traduit entre 1880 et 1984 par les pratiques parfois autoritaires ou relevant du pouvoir personnel de la part des représentants de l'Etat, c'est-à-dire les gouverneurs, dont le modèle n'a pas été sans influence dans la longue durée sur les leaders politiques polynésiens[2090] : « *La liberté dont dispose le gouverneur conduit parfois au non-droit* »[2091]. Les acteurs politiques locaux estimaient que le décret de 1885 offrait au gouverneur « *plus de pouvoirs que n'en saurait réclamer le dictateur le plus exigeant* »[2092]. L'institution du gouverneur rappelle le « broussard » en Afrique, homme à tout faire, administrateur omni-fonctionnel et chef d'orchestre de vastes territoires avec des moyens limités[2093].

---

[2088] Al Wardi S., *Les dérives*…, op. cit., chapitre V.

[2089] Al Wardi S., *Tahiti et la France*…, op. cit., p. 288.

[2090] Le décret du 28 décembre 1885 « *laisse au gouverneur d'importantes prérogatives en matière de sécurité et d'ordre public (proclamation de l'état de siège, interdiction de réunions, expulsion de non-résidents…), en matière religieuse (jusqu'en 1963, il exerce une tutelle sur l'Eglise protestante locale), en matière administrative (suspension des fonctionnaires) et même en matière législative (il peut se prononcer sur « l'application des lois, ordonnances, décrets et règlements »). Le gouverneur dirige le territoire en consultant seulement le « Conseil privé » qui comprend trois fonctionnaires et trois membres nommés par le ministre* », in Regnault J.-M., « Tahiti avec et sans la bombe », op. cit., p. 60.

[2091] « *Par exemple, à l'occasion des hostilités il est vrai, le gouverneur Georges Orselli se conduit de telle sorte que René Pleven, délégué aux colonies, estime que sous ce gouverneur, "c'est le règne du bon plaisir"* », op. cit., p. 154. En matière de libertés publiques, les gouverneurs peuvent se conduire en autocrates susceptibles. Un gouverneur dépose plainte auprès du procureur le 30 mai 1947, parce qu'un citoyen dit à ses voisins dans une réunion publique que les propos du gouverneur sont inexacts. Or, « *De tels faits sont prévus et sanctionnés par l'article 2 du décret du 10 avril 1935, comme portant publiquement atteinte au respect dû à l'autorité française* ». Cette partie du décret est néanmoins abrogée quelques mois plus tard.

[2092] Selon un rapport Ahne/Charon de février 1944, envoyé au commissaire aux colonies René Pleven, archives JMR.

[2093] Voir Bourmaud D., *La politique en Afrique*, op. cit.

L'administration (ainsi que les administrés) devient dépendante de la qualité intrinsèque de l'individu : celui-ci favorise ou limite les comportements autoritaires dans la gestion des affaires courantes et dans les rapports avec les « indigènes »[2094]. L'ordre étant un objectif majeur de la puissance colonisatrice, la logique autoritaire intervient dans les pratiques des administrateurs, qui développent un pouvoir personnel. En effet, la confusion des pouvoirs dans les mains de l'administrateur ou du gouverneur, en charge de toutes les fonctions, entraîne une conception particulière du droit, dans laquelle le représentant de l'Etat ne rend pas de comptes à ses administrés (*accountability*) et n'est pas responsable vis-à-vis des populations. Ce système dérogatoire au modèle républicain dans un territoire pluri-insulaire a inspiré le répertoire des pratiques des leaders polynésiens. Gaston Flosse s'est-il comporté comme un « super gouverneur » dans sa volonté d'accumuler les compétences statutaires et les ressources afférentes ? L'autocratie flossienne est-elle directement inspirée par le mode de fonctionnement des gouverneurs qu'il a observé et côtoyé ?

Par ailleurs, la « valse des gouverneurs » diminue l'intégration du territoire polynésien à la République en termes sociologique et institutionnel. Une relation sociale durable avec les administrés ne peut être sérieusement entreprise, tandis que l'établissement d'une démocratie républicaine est freiné par le pouvoir personnel des gouverneurs[2095]. En trente-trois années de Protectorat, dix-sept gouverneurs ou commissaires défilent ; entre 1880 et 1915, vingt-huit nominations de représentants de l'Etat ne favorisent pas le développement d'une politique durable (jusqu'à 70 gouverneurs en 80 ans)[2096]. D'une certaine manière, l'instabilité des dirigeants institutionnels et administratifs de l'Etat s'oppose à la permanence des notables tahitiens, rivaux mais unis face à l'Administration.

Nonobstant la défense de privilèges des notables tahitiens, le caractère tardif de la démocratisation des colonies du Pacifique n'a pas encouragé la formation d'un Etat de droit sédimenté dans les représentations politiques. Les libertés de réunion et d'association dans les EFO n'interviennent que le 31 juillet 1946. En 1950, l'assemblée représentative est contrainte de réclamer un droit de pétition. La loi-cadre Defferre en 1957 apaise les revendications, mais l'avènement de la V$^{ème}$ République un an plus tard entraîne la « reprise » des compétences par l'Etat[2097]. Pour autant, l'aspect symbolique est négligé par les autorités étatiques. Par exemple, une carte d'identité est instaurée en 1951, avec deux volets blancs barrés d'un ruban tricolore, « *dont la validité, remarquait Gaston Flosse en 1981, est souvent contestée en métropole et à l'étranger* »[2098]. Une carte d'identité sur le modèle national n'est disponible qu'en 1984. Cette désinvolture et ce déficit symbolique de l'Etat à l'égard de la Polynésie française sont également utilisés par le leader polynésien dans la mobilisation de ressources

[2094] J. Peres expliquait que la multiplication des établissements publics créés par le pouvoir territorial s'est dveloppée dans le but d'échapper à l'emprise du haut-commissaire. *Les Nouvelles*, 27 septembre 2010.

[2095] Regnault J.-M., « De 1945 à 1981 : l'immixtion excessive de l'Administration et du gouvernement central dans les élections législatives des EFO (1945-1957) et de la Polynésie française (depuis 1957) », in *TPM* n° 194, juin 2007, pp. 28-31.

[2096] Voir Regnault J.-M., « Des images détestables du pouvoir à Tahiti », op. cit.

[2097] Cf. Leyxtret M., « Il y a trente ans : la loi-cadre Defferre (1956), ou : comment la Polynésie a échoué dans sa première tentative d'autonomie interne. I. Le rêve confisqué : 1956-1958 », in *BSEO* n° 237, décembre 1986, pp. 24-40.

[2098] Op. cit., p. 164.

politiques symboliques[2099]. Sur ce point, la richesse des moyens et des infrastructures du territoire en comparaison du dénuement des services de l'Etat. Le haut-commissariat « *ne peut assurer le standing de la représentation de l'Etat* » : « *Pour les fonctionnaires et les Polynésiens, la misère des services de l'Etat est maintenant patente. Elle est d'autant plus sensible qu'en comparaison, le gouvernement du Territoire et ses services étalent une richesse de moyens étonnante* »[2100]. Le déficit d'action institutionnelle de l'Etat s'ajoute donc aux carences matérielles et symboliques de l'Etat en Polynésie française.

En outre, le constitutionnaliste Jean-Yves Faberon analysait la Polynésie française comme une « *collectivité territoriale très décentralisée* »[2101], dont la configuration n'est pas une simple décentralisation : « *Nous avons des autorités territoriales toutes élues et animées dans leur rapports réciproques, d'une dynamique, voire d'une dialectique, qui va aussi au-delà de ce qui existe dans les différentes collectivités territoriales métropolitaines* »[2102]. Si le schéma institutionnel renvoie à un type de IV$^{ème}$ République[2103], il s'agit d'une collectivité territoriale et d'autorités administratives, pas d'un régime politique au sens juridique du terme. Néanmoins, la Polynésie française n'est pas une collectivité territoriale comme les autres. La notion d' « autorités *politico-administratives* » se rapprocherait davantage de la forme institutionnelle de la collectivité d'Outre-mer. En effet, selon une décision du Conseil constitutionnel du 8 août 1985, « *le rôle de l'Assemblée territoriale d'un TOM « ne se limite pas à la simple administration de ce territoire* ». Il n'existe cependant pas de définition juridique de l'autonomie interne. Malgré tout, le juriste concède que dans le champ politique, « (…) *les formules magiques font rêver, on leur suppose tant de pouvoirs… surtout quand les hommes politiques ont des talents de magiciens* »[2104].

Dans le but de renforcer la perception d'un véritable régime politique, la mise en retrait des représentants de l'Etat s'avère une préoccupation majeure du président du gouvernement

[2099] Prosaïquement, l'ampleur des fonds versés par la France, largement mobilisés par le pouvoir territorial qui en tire une partie de sa munificence, s'opposait à Tahiti à une représentation d'un Etat qui n'expose guère son prestige (bâtiments abîmés, bureaux vétustes, cocktails modestes). Selon une transcription radio du Service de la documentation et des archives du jeudi 20 juillet 2000, *Radio Tefana* (bulletin de 12h30 de Claude Marere et Merehau), à propos du changement de commandant à la base aérienne fait remarquer l'absence du haut-commissaire à la cérémonie pour la première fois : « *les militaires n'en reviennent pas et plutôt chagrinés car, M. Aribaud a préféré se rendre à la bringue donnée par Gaston à Erima. Il est vrai que vu la qualité des cocktails de l'Etat ces derniers temps, Te Reo Tefana vous renvoie à la Garden Party du 14 juillet au Haut-commissariat, pas de champagne, pas de whisky, pas de martini, un vilain punch, alors qu'à la nouvelle Présidence, le champagne, le vin et les alcools coulent à flot, payés par l'Etat* ».

[2100] Matériels de bureau non remplacé, « *immeubles officiels dans un état lamentable qui porte atteinte à l'image de l'Etat* », véhicules « *pas réellement dignes de la fonction [des chefs de subdivision], quand leurs vis-à-vis territoriaux sont dotés de véhicules neufs* ». Selon le haut-commissaire Bernard Gérard, cité in Regnault J.-M., « De détestables images des pouvoirs », in Regnault J.-M., Fayaud V. (dir.), *Images et pouvoirs dans le Pacifique*, op. cit., p. 170.

[2101] Cf. Faberon J.-Y., « Le schéma institutionnel du statut de 1984 », pp. 77-89, in Faberon J.-Y. (éd.), *Le statut du Territoire de la Polynésie française. Bilan de dix ans d'application*, Aix-en-Provence, Economica et PUAM, 1996, 287 p.

[2102] Op. cit., p. 87.

[2103] Joyau M., « La IV$^{ème}$ République sous les tropiques », *TPM* n° 182, juin 2006, p. 34.

[2104] Op. cit., p. 88.

de la Polynésie française. Il souhaite apparaître comme le seul « chef » du territoire, en ne négligeant aucune occasion de critiquer ou de tenter d'imposer ses vues aux représentants de l'Etat. Dans l'exercice de ses fonctions de haut-commissaire, Pierre Angeli avouait ses difficultés à « partager le pouvoir » avec le nouveau président du gouvernement polynésien : « *Il n'était pas dans les intentions de Gaston Flosse de se montrer accommodant avec le pouvoir parisien et par voie de conséquence, avec le représentant local du Gouvernement* »[2105].

Le travail de fonds des leaders politiques locaux a conduit les représentants de l'Etat à une forme de jurisprudence intégrée et rappelée par le haut-commissaire Jean-Pierre Laflaquière en 2013 : « *dans une assemblée, le haut-commissaire n'intervient jamais* »[2106]. Cette approche est vivement appréciée par un président Flosse de retour au pouvoir la même année. Il le félicite et lui propose d'ailleurs de le promouvoir par une proposition de nomination à *Air Tahiti*, alors que le haut-fonctionnaire fait valoir ses droits à la retraite. Cet exemple montre deux éléments. D'une part, le rapport de force Etat-collectivité s'est équilibré à un point de conciliation pour Gaston Flosse, visiblement satisfait d'une position de retrait du haut-commissaire. D'autre part, l'attitude du haut-commissaire illustre l'intériorisation de l'autocensure de l'Etat, qui a « une communication politique faible » face à la « communication politique offensive » du leader[2107]. Irrité par la mobilisation des symboles et la récupération par Gaston Flosse de réalisations financées en grande partie par l'Etat, le ministre des DOM-TOM Bernard Pons proposait de « *mieux individualiser, mieux marquer les efforts de l'Etat* » par une opération « bleu-blanc-rouge ». Visait-il Gaston Flosse en disant qu'un « *certain nombre de responsables politiques ont tendance à dire que l'Etat se désengage, que l'Etat n'est pas assez présent* »[2108] ?

Le « *partage du pouvoir* »[2109] entre le Territoire et l'Etat a conféré au notable tahitien une nouvelle dimension politique, dans le sens où il devient le véritable « chef politique » de la Polynésie française. La latitude d'action de l'entrepreneur politique augmente considérablement, d'autant qu'il peut s'accommoder de procédures administratives et bureaucratiques dépassées par la célérité des enjeux politiques de court terme. L'évolution du contexte politique n'est pas suivie par l'adaptation du cadre réglementaire. Par exemple, l'absence puis l'installation tardive d'une chambre régionale des comptes pour contrôler les finances territoriales constitue une faille institutionnelle exploitée par le notable dans le registre des pratiques clientélistes voire néopatrimoniales.

Les *desiderata* du leader passent au-dessus des convenances institutionnelles ou juridiques. Par exemple, il émet le souhait en 1984 que le président du tribunal de première instance devienne son directeur de cabinet. Le ministère de la Justice refuse. Le magistrat démissionne, mais il ne parvient à cohabiter finalement que quelques mois avec le président du gouvernement. Dès 1985, le haut-commissaire cherche alors à « *essayer d'obtenir sa*

[2105] Op. cit.
[2106] Déclaration après l'élection du président de l'assemblée E. Fritch en avril 2013.
[2107] Wolton D., « Polynésie française : une communication politique en devenir », op. cit., p. 483.
[2108] *Les Nouvelles*, 7 décembre 1987.
[2109] Al Wardi S., *Tahiti et la France. Le partage du pouvoir*, op. cit.

*réintégration dans la magistrature pour éviter un scandale de nature à atteindre Gaston Flosse* »[2110], ce qui est à nouveau refusé.

En fait, le modèle de Jean-Pierre Worms[2111], qui montrait la « complicité » entre le préfet et ses notables, développant des stratégies complémentaires en dépassant l'opposition formelle entre représentant du pouvoir central et élus locaux, semble perdurer dans le rapport entre le gouverneur/haut-commissaire et le chef de l'exécutif local, dans la mesure où les relations personnelles entre les deux acteurs le permettent. Les rapports de Gaston Flosse avec ceux-ci oscillent entre la guérilla administrative et les relations fructueuses, lorsque le représentant de l'Etat se limite à son champ régalien et se montre serviable à l'égard de l'entreprise politique du leader. Selon les représentants de l'Etat, l'Etat joue le jeu, à tel point, que « *la Cour des comptes (…) a dénoncé le fait que l'Etat n'ait pas exigé du Territoire l'adoption d'un règlement financier et comptable avant 1991* »[2112]. Une influence limitée caractérise donc l'attitude de retrait de l'Etat depuis 1984, inaugurée en 1977. En dix ans, seulement deux interventions de haut-commissaire sont recensées[2113]. Il n'empêche que les représentants de l'Etat « (…) *ont jeté souvent un regard sévère sur les hommes et sur le fonctionnement des institutions. Au moment de leur départ, ils ont lâché des propos désabusés* »[2114].

Dans la période de « règne » du leader, le haut-commissaire Michel Mathieu, qui était chef de cabinet du ministre de l'Outre-mer Bernard Pons (RPR) en 1986, est en poste à Tahiti entre novembre 2001 et juillet 2005. Il est resté célèbre pour son peu de hardiesse contre le notable. Si ce n'est pas le rôle d'un haut-commissaire de s'immiscer dans les affaires territoriales, il demeure garant de la légalité républicaine sur le territoire. Dans l'affaire Henri Flohr, président *Tahoeraa* de la commission permanente de l'assemblée mis en cause par une

---

[2110] « *Un incident mit très vite le feu aux poudres : le Président du Gouvernement territorial issu du nouveau statut exprime le vœu de s'attacher en qualité de directeur de son Cabinet, le président du tribunal de première instance. La Chancellerie refuse, et le magistrat, obstiné, préféra donner sa démission plutôt que de renoncer au projet. Par la suite, M. Renaud de la Faverie[2110], ne s'entendant pas avec son Président, s'en écarte progressivement, et je fus amené, dès 1985, par l'intermédiaire d'amis communs, à essayer d'obtenir sa réintégration dans la magistrature pour éviter un scandale de nature à atteindre Gaston Flosse. La Chancellerie refuse, et l'ancien magistrat, après avoir collaboré quelque temps avec M. Juventin, le quitte pour se mettre au service de M. Emile Vernaudon* », p. 4, in Angeli P., *Note relative à mon second séjour en Polynésie française* (avril 1986-novembre 1987), 21 p. Archives JMR.

[2111] Worms J.-P., « Le préfet et ses notables », in *Sociologie du travail* n° 3, 1966, pp. 249-275.

[2112] Rapport Cour des Comptes 1994, p. 148. Par une délibération du 29 janvier 1991, l'assemblée territoriale adopte une réglementation financière, budgétaire et comptable, qui remplace les règles du décret du 30 décembre 1912.

[2113] B. Gérard en 1986 et P. Roncière en 1994, qui a alors souhaité que « *la majorité démocratiquement élue puisse s'exprimer sans entraves procédurières* », in *Les Nouvelles*, 5 octobre 1994. L'état d'urgence est également proclamé en 1987 après les émeutes du 23 octobre.

[2114] Regnault J.-M., op. cit., p. 112. Selon Alain Ohrel, « *si les séances du Conseil de gouvernement n'étaient pas couvertes par le secret, elles pourraient fournir la matière à d'enivrantes, voire édifiantes narrations* » (AT, 21 juin 1984) ; Pierre Angeli : « *le système d'autonomie interne n'a pas très bien fonctionné. L'autonomie interne a besoin de limites et de freins* » (*La Dépêche*, 12 novembre 1987) ; Jean Montpezat : « *ici, il faut passer son temps à déminer les situations* (*TPM* n° 10, février 1992) ; Michel Jau : « *à quoi bon me disputer encore six mois, il vaut mieux que mon successeur vienne, au moins, il aura la paix pendant six mois …* » (*TPM* n° 41, septembre 1994).

décision judiciaire, l'accusé n'est pas démissionné par le haut-commissaire. Contrairement à l'article 45 de la loi statutaire de 1996, le haut-commissaire, chargé du respect des lois, n'entérine pas la décision de justice en ne prenant pas d'arrêté, car il doit légalement déclarer « *démissionnaire soit d'office, soit sur la réclamation de tout électeur* », tout élu qui a perdu sa capacité d'électeur. A la suite d'un courrier d'Yves Conroy qui assigne le haut-commissaire à comparaître, ce dernier prend finalement l'arrêté de notification de la radiation du conseiller territorial en mai 2003, soit sept mois plus tard[2115].

Lors de la crise politique de 2004-2005, plusieurs interventions du haut-commissaire montrent la proximité d'intérêts entre l'entreprise politique de Flosse et les représentants de l'Etat sous l'autorité du président Chirac. Le 4 octobre 2004, Gaston Flosse annonce à la télévision que « *le dépôt d'une motion de censure n'est pas à l'ordre du jour* ». Mais elle est déposée le lendemain par le *Tahoeraa*. Le 9 octobre, la motion est votée ; le haut-commissaire intervient en demandant par courrier au président de l'assemblée de fixer l'élection du président avant le 9 octobre minuit. Le 11 octobre 2004, le président de l'assemblée UPLD annonce l'élection du président pour le 25 octobre. Mais le lendemain, le haut-commissaire adresse une lettre à Lana Tetuanui, 3ème vice-présidente *Tahoeraa* de l'assemblée, pour lui octroyer le pouvoir de présider l'assemblée. Elle convoque l'assemblée pour le 13 octobre. Ce jour-là, une double séance a lieu : l'UPLD maintient la date du 25, le *Tahoeraa* fixe la date de l'élection au 19 octobre. Le ministère de l'Outre-mer, sous l'égide de Brigitte Girardin, fixe une date-butoir au 24 octobre. Le quorum n'est pas atteint le 19 octobre, mais le Conseil d'Etat rejette les recours du gouvernement contre la séance convoquée par L. Tetuanui, ainsi que les recours contre la motion de censure (le 23 octobre). Gaston Flosse est élu président le 22 octobre[2116].

Le paradoxe de la complicité de l'Etat à l'égard du notable se trouve dans l'écart entre d'une part, les demandes incessantes de ce dernier voire les impératifs catégoriques adressés aux représentants de l'Etat trop curieux ou intrusifs ; et, d'autre part, les demandes d'intervention à l'Etat (financements), quand l'intérêt politique du leader et de son parti sont en jeu. Ainsi, l'affirmation entretenue et renouvelée par le notable de la ligne à ne pas franchir pour l'Etat s'appuie sur l'article 6 loi de la loi statutaire du 12 avril 1996, qui énumère les compétences de l'Etat : selon Gaston Flosse, « *Tout le reste est légalement de la compétence du Territoire et nous n'accepterons pas que cela soit remis en cause* ».

Pour autant, réactif à propos de la moindre action ou initiative étatique jugée comme une atteinte au principe d'autonomie, le leader n'est pas moins capable de déplorer l'absence de

[2115] *TPM* n° 172, août 2005.

[2116] Par 23 voix *Tahoeraa* et 6 du nouveau groupe *Te Ara* (présidé par Temauri Foster (Tuamotu) ; composé de Noa Tetuanui, Thomas Moutame (Raiatea), René Kohumoetini (Marquises), Teina Mareura (Taumotu) et Jean-Alain Frébault (Marquises) rassemblant des « îliens ». Le parti *Heuira*/Les Verts porte plainte pour « corruption » contre les six représentants. La formation de ce groupe entraîne des externalités négatives quant à l'instabilité parlementaire provoquée par des élus des archipels, qui vont monnayer leur soutien successivement à l'UPLD et au *Tahoeraa*, devenant ainsi des « faiseurs de majorité ». En 2008, le groupe des îliens devient *Te Mana no te Mau Motu* (« La voix des archipels »), dont les six membres sont surnommés par la presse « le clan des six-îliens ».

l'Etat, lorsqu'il s'agit de faire accepter les agents du GIP dans l'espace public, en jouant sur le registre de l'insécurité. Dans un discours à l'assemblée sur ce sujet, Gaston Flosse déclare que « *Nous voulons plus d'Etat* » (plus de magistrats, en particulier pour les affaires foncières, de douaniers, de professeurs) :

> « *Plus d'Etat, c'est davantage de policiers et de gendarmes pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Oui, la présence de l'Etat est trop timide, pour ne pas dire inexistante la nuit, dans les rues de Papeete et de toutes nos villes. Tous les jours sans exception la presse relate des agressions devenues intolérables. (…) On ne peut plus garer sa voiture devant la cathédrale. Toutes les voitures sont pillées. On trouve du verre cassé sur les parkings. Que fait l'Etat ? Oui, la présence de l'Etat était bien trop faible lors des émeutes de 1991 à septembre 1995* »[2117].

Les rapports avec l'Etat s'articulent donc avec la quête de ressources juridiques nouvelles, qui permettent l'accumulation d'autres types de ressources politiques : « *C'est vraiment la ressource juridique qui lui donne tous les pouvoirs, la ressource financière et puis l'auto-entretien de l'un par l'autre. Et puis le fait de faire taire toutes les oppositions (…). Sauf peut-être un Jacques Médecin, mais jamais personne n'oserait faire quelque chose comme ça en métropole. Jamais aucun élu n'oserait faire des entorses aussi frontales à la légalité. Ah mais lui, ça ne le gêne pas* »[2118]. Le leader se joue des règles juridiques et institutionnelles, dont le caractère complexe profite à son entreprise politique.

Face à la complexité juridico-institutionnelle d'une configuration politique spécifique, il s'est formé au fur et à mesure un « droit polynésien », compris comme l'ensemble des règles juridiques qui s'appliquent en Polynésie française. Le droit local comprendrait les normes spécifiques aux COM en général et à la Polynésie en particulier, qui émanent soit de l'Etat, soit de la collectivité d'Outre-mer[2119]. Défini par le Professeur François Luchaire comme « *l'ensemble des règles juridiques particulières* » aux DOM-TOM, le droit d'Outre-mer exprime un particularisme caractérisé par son ancienneté, son évolutivité et la pluridisciplinarité (mobilisation de toutes les techniques juridiques : droit interne public et privé, droit international, droit comparé). Le droit d'Outre-mer, héritage du droit colonial[2120], a fait pencher les juristes sur la recherche de systèmes de gouvernement, d'administration et de justice adaptés aux différentes colonies et protectorats (régime des personnes et des biens, place des institutions et des coutumes locales). Ensuite, il s'est agi d'adapter le droit aux évolutions politiques et sociales de l'Outre-mer au sein de la République. Sur cet aspect, l'action politique du leader alimente également le débat juridique en participant au processus de création du droit.

---

[2117] *Les Nouvelles*, 19 septembre 1997.

[2118] Entretien avec M.-C. Lubrano, op. cit.

[2119] Voir Lechat P., « Regards sur le droit d'Outre-mer », in *RJP*, 1994, 18 p.

[2120] Delphin Penant, ancien notaire et membre du conseil supérieur des colonies, crée en 1891 un périodique connu comme le recueil *Penant* (somme de textes, d'arrêts et d'études sur le droit français d'Outre-mer ; il existe une revue rivale : le recueil Dareste (1898-1939).

Toutefois, la compréhension du processus de formation d'un droit polynésien s'inscrit dans une perspective de réappropriation du droit, qui met en lumière les dynamiques sociologiques « du dedans », ainsi que l'a montré le sociologue et anthropologue Tamatoa Bambridge : « *Dans le Droit étatique comme dans le Droit non-étatique, tout se passe comme si les Polynésiens se réappropriaient les éléments et les influences extérieures pour mieux conforter leur logique* »[2121].

Tandis que le leader politique utilise toutes les failles d'un système juridico-institutionnel dérogatoire pour développer un pouvoir personnel, le juge est confronté à un système de pouvoir local, qui multiplie les difficultés d'application du droit républicain en Polynésie.

[2121] Bambridge T., « L'identité fondée sur le lien à la terre en Polynésie », pp. 73-89, in Faberon J.-Y., Gautier Y., *Identité, nationalité, citoyenneté Outre-mer*, op. cit., p. 87.

## § 2 Le juge face à la dénaturation du droit

Le juge est le gardien de la légalité. La justice administrative résiste au leadership autoritaire de Gaston Flosse, tandis que les juridictions financières mettent à jour la dimension néopatrimoniale du pouvoir local. Néanmoins, la justice judiciaire éprouve des difficultés à faire appliquer le droit dans l'espace sociopolitique polynésien. La limitation du leadership autoritaire par les juges administratifs et les magistrats de la CTC a néanmoins mis en lumière des pôles institutionnels de résistance à la domination politique[2122].

### A/ Les difficultés du juge judiciaire : réseaux d'influence et blocages de la justice

La protection judiciaire de l'entreprise politique du leader est illustrée par quelques cas pratiques de court-circuit politique dans l'institution judiciaire.

#### 1. Les réseaux d'influence judiciaire comme protection de la carrière du notable

La résistance du notable aux investigations judiciaires réside dans la « maîtrise du droit », c'est-à-dire pouvoir disposer d'avocats de qualité. Leur connaissance des procédures ralentit le processus judiciaire, ou permet le dépaysement des procès, quand le leader souhaite éloigner certaines affaires de la place publique tahitienne et des médias locaux. Ce dernier aspect introduit un autre facteur de maîtrise des vélléités des magistrats. En effet, la mobilisation des réseaux par le leader se concrétise par deux leviers au sein de la justice : faire nommer des magistrats qui ne nuisent pas aux intérêts du leader, et actionner les relations de réseaux au sein de l'institution judiciaire.

La question de la sanction du droit est reliée à une disparité entre le « temps du magistrat » et le « temps du politique ». Le premier doit respecter des procédures de recours qui s'étalent dans le temps. Le second agit en fonction d'un « temps électoral », auquel le politicien ne peut échapper. En outre, à cet aspect structurel s'ajoute un facteur conjoncturel. La collusion entre réseaux transversaux des champs politiques et judiciaires réconcilie le politique et le juge quand leurs intérêts se recoupent. La volonté réciproque de « préserver sa carrière » chez le magistrat protège aussi celle du politicien, dès lors que la poursuite de l'entreprise politique du second se trouve entre les mains du premier. Le temps du magistrat s'est plié au temps du politique, quand l'entreprise politique du notable est en jeu[2123].

---

[2122] Pour autant, pris au piège néopatrimonial du pouvoir, A. Léontieff dénonçait « *le gouvernement des juges* » et la « *forfaiture* » des magistrats (*La Dépêche*, 28 mars 1989), ce qui amena les syndicats de ces derniers à sortir de leur réserve pour dire en substance « *qu'en voulant une justice aux ordres, on se rapprochait d'un "système totalitaire"* » (*La Dépêche*, 29 mars 1989), in Regnault J.-M., « Dix ans… », op. cit., p. 110.

[2123] L'affaire la plus emblématique est celle de la radiation des listes électorales à Pirae en 2001. Cf. infra.

L'absence de réponse du juge aux actions répréhensibles du leader s'explique aussi par le traitement de faveur réservé aux « délinquants en col blanc ». Le sociologue américain Edwin Sutherland étudie le traitement modéré réservé à ce type de délinquance, c'est-à-dire des « *actes commis par des individus de statut social élevé en rapport avec leurs activités économiques et professionnelles* »[2124]. Il s'agit d'actes délinquants qu' « *on traite comme si ce n'était pas le cas avec pour effet et peut-être pour but d'éliminer tous les stigmates faisant référence au crime* ». En France, l'activité d'investigation s'avère en forte baisse depuis 2000 : la responsabilité pénale des personnes morales connaît un taux de relaxe six fois supérieur à celui observé sur les personnes physiques. Alors qu'une centaine d'informations étaient ouvertes en 2000, on en recensait douze en 2009. Une source de blocage réside dans les mains du procureur, véritable « filtre » du pouvoir politique pour ouvrir des informations sur la constitution de partie civile de particuliers : « *Force est donc de constater que, derrière les discours, la délinquance économique et financière est de moins en moins contrôlée et sanctionnée en France* »[2125].

Par delà la maxime de Jean de La Fontaine – « *Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir* » –, d'autres techniques interviennent pour nuire au travail du juge. La destruction des archives apparaît comme une technique d'effacement des traces décisionnelles et administratives de pratiques dérogatoires à la légalité. Cela annihile toute tentative d'investigation à partir de documents, qui permettent notamment d'établir des liens entre les intérêts, les personnes et les décisions administratives afférentes. La succession d'accidents ayant occasionné la destruction des archives du *Tahoeraa*, la disparition de certaines archives gouvernementales[2126], de celles du Service d'Etudes et Documentation (SED), du Groupement d'Interventions de la Polynésie (GIP), des archives chez Maître Desarcis, rappelle les méthodes employées par le RPR[2127], dont de nombreuses archives de la mairie de Paris[2128] ont été détruites (documents de révision des listes électorales notamment). Ainsi, quand les instructions du juge Taliercio conduisent à des enquêtes de police en 1999 et 2000, des militants *Tahoeraa*, membres du Service des Affaires Polynésiennes (puis Service d'Assistance aux Particuliers ; SAP), rattaché à la présidence, sont convoqués au siège du parti le 9 décembre 2000 par une des éminences grises du parti, Marcel Tuihani. Le procès-verbal d'un témoin membre du SAP est éclairant sur la méthode enseignée aux militants pour répondre aux enquêteurs : « *Il fallait dire tout ce qui était bon aux policiers et ne pas dire tout ce qui était mauvais. Il nous a dit de ne pas dire ce*

[2124] Mucchielli L., Godefroy T. (chercheurs au CNRS), « Délinquance économique : l'impunité s'accroît en France », *Le Monde*, 12 novembre 2010.
[2125] Op. cit.
[2126] Déjà en 1988, un article de J.-P. Couraud évoquait la disparition des archives de la présidence Flosse. *Les Nouvelles*, 1er mars 1988.
[2127] L'UNR créé en 1958 n'a pas d'archives. Des responsables du RPR ont expliqué que soit une crue de la Seine les a noyées, soit elles ont disparu avec un camion de déménagement jamais arrivé à destination lors du changement de siège du parti. Cf. Audigier F., *Histoire du SAC (Service d'action civique), la part d'ombre du gaullisme*, Paris, Stock, 2003, 528 p.
[2128] Témoignage télévisé de Bernard Bled, ancienne « cheville ouvrière » de la mairie de Paris en tant que secrétaire général, voir le film de Barbet Schroeder, op. cit.

*qui concernait les interventions politiques, les faveurs* »[2129]. Les conditions d'exercice des investigateurs n'en sont à l'évidence pas facilitées[2130].

Les rapports du leader avec la justice montrent le peu de respect accordé aux décisions de justice. Le désaveu spectaculaire d'une décision de justice par le notable polynésien avait atterré les autorités lors de « l'affaire Sanquer ». Alors qu'un conseiller territorial a été mis en prison après une accusation de détournement portant sur vingt millions de FCFP (« abus de confiance, faux et usage de faux en écritures privées »), Gaston Flosse emmène l'ensemble de son gouvernement à la prison de Nuutania pour couronner Guy Sanquer de colliers de fleurs au moment de son incarcération, le 16 janvier 1987, devant les caméras de RFO. Il lui apporte son soutien « à titre personnel »[2131]. Ce dossier, suivi par le juge Taliercio[2132], montre l'ingérence de l'exécutif territorial dans les affaires judiciaires du ressort des compétences de l'Etat. Le haut-commissaire de l'époque, Pierre Angeli, a écrit qu'il n'était « *pas informé de la délégation à la maison d'arrêt* », puis il fit savoir aux participants « *le sentiment que m'inspirait leur démarche* »[2133]. Cette action ne favorise pas l'image de Flosse à Paris, même dans les rangs RPR, où le secrétaire d'Etat est convié à se retirer de la présidence polynésienne[2134]. D'ailleurs, en dépit du soutien de Gaston Flosse, Sanquer rejoint Alexandre Léontieff lors de la scission et de la formation d'une nouvelle majorité en décembre 1987. Dans sa suzeraineté républicaine à Bordeaux, Jacques Chaban-Delmas avait aussi fait savoir ses volontés de « monarque » à l'autorité judiciaire[2135].

---

[2129] Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 138.

[2130] Le 18 septembre 2009, l'informaticien du *Tahoeraa* est réveillé à 6 h 20 le matin par un proche collaborateur de G. Flosse, M. Tuihani, pour se rendre illico au domicile de Flosse, mis en examen dans les locaux de la police. La compagne du sénateur le rappelle et ordonne à l'informaticien par téléphone de venir « nettoyer le fax ». Selon les journalistes du Monde qui ont raconté cette histoire en détails, « *Les proches de Flosse sont sur les nerfs. Jusqu'à son avocat, l'expérimenté Me François Quinquis. C'est lui qui prévient Pascale Haiti qu'une perquisition va avoir lieu plus tard dans la matinée (...). A 8 h 30, Me Quinquis quitte les locaux de la police. A 8 h 39, le nettoyage crypté des fichiers des ordinateurs de Flosse débute (...). Il fait le maximum, s'occupe de l'ordinateur fixe de Gaston Flosse, puis de son portable* ». Les enquêteurs ne sont pas parvenus à exploiter les ordinateurs purgés. Mais les policiers interceptent l'informaticien qui quitte la résidence à leur arrivée. Finalement, G. Flosse, sa compagne et l'informaticien sont relaxés par le tribunal correctionnel le 15 janvier 2013. Dans le procès-verbal, les enquêteurs atténuent la responsabilité de P. Haiti : elle « *n'a pas agi de sa propre initiative, mais elle est intervenue à la demande de Gaston Flosse [qui] avait tout intérêt à faire disparaître les fichiers* », op. cit., p. 171.

[2131] Cf. Al Wardi S., op. cit., p. 54.

[2132] *Les Nouvelles*, 21 janvier 1987.

[2133] Angeli P., op. cit., p. 21.

[2134] « *Chirac m'a dit : "Gaston, tu as fait une connerie !" (...) Si c'était à refaire, je le referais. Même si cela devait me coûter mon poste de secrétaire d'Etat* », in *Le Nouvel observateur*, 20-26 mars 1987.

[2135] Le notable Chaban « *apporta un soutien aussi extraordinaire que constant à François Korber, ce jeune loup du RPR bordelais, qu'il lança à trois reprises, en 1977, 1978 et 1980, à l'assaut du fief de Philippe Madrelle, sur la rive droite de la Garonne. Compromis de complicité d'assassinat deux ans plus tard, dans les locaux de sa permanence électorale, François Korber fut une première fois condamné à Bordeaux, avant d'être relâché en liberté conditionnelle. En appel de ce jugement à Toulouse, J. Chaban-Delmas prit alors l'initiative scabreuse, inhabituelle chez un démocrate aussi contrôlé, d'intervenir par courrier auprès du président de la cour d'appel en ces termes lénifiants : « Si, comme je le souhaite, il est acquitté, je ferai le nécessaire pour lui permettre de prendre professionnellement un nouveau départ dans la vie, dans une activité conforme à ses goûts, à son intelligence et à ses capacités* », in Savary A., op. cit., pp. 46-47.

Le président du tribunal de Papeete, mis en cause en 1988 par le journaliste Jean-Pascal Couraud (JPK), dépose plainte pour diffamation et demande de lourdes indemnités. Le journaliste poursuit ses allégations. Le magistrat réclame à un juge d'instruction la mise sous contrôle judiciaire du journaliste. Ce dernier explique dans une lettre envoyée à un ami métropolitain qu'il souhaitait « *dénoncer la collusion entre les juges de Papeete et le pouvoir politique local* ». Le président du tribunal intervient auprès du propriétaire du journal et le menace de s'intéresser à ses affaires. « JPK » en est averti, mais il récidive, en publiant la lettre du juge d'instruction qui refuse de le placer sous contrôle judiciaire[2136].

Le leader mobilise son réseau national en cas d'urgence politique. L'affaire des élections municipales de 2001 atteste de l'efficacité des « ressources de réseau » de Gaston Flosse, qui parvient à obtenir une réunion d'urgence de la Cour de cassation en sa faveur. L'affaire débute lorsque le tribunal d'instance de Papeete répond favorablement à la requête déposée le 29 janvier 2001 par Joinville Pomare, qui demande la radiation de Gaston Flosse des listes électorales de la commune de Pirae, en contestant son adresse[2137]. Il est inscrit avec l'adresse de son ancienne maison dans le quartier Vetea, alors qu'il réside à Erima, dans une maison chevauchant les communes de Pirae et d'Arue, mais dont l'entrée principale, qui fait foi de la domiciliation de l'électeur, est située du côté d'Arue. En début d'audience, un collaborateur du président et électeur à Arue (J.-M. Marcot), dépose une requête pour réinscrire le président du gouvernement dans la commune d'Arue. Elle n'aboutit pas, car elle intervient hors délai selon le juge Régis Molat. Mais l'avocat de Gaston Flosse, Maître Quinquis, soulève deux points : le juge a l'obligation de réinscrire l'électeur radié, même d'office ; et Gaston Flosse demeure éligible aux élections municipales et territoriales.

Gaston Flosse utilise cette situation a priori défavorable (le président-maire-sénateur est inscrit avec une fausse adresse) pour faire une démonstration de force politique et unir le parti derrière le chef attaqué par un « *complot* » visant à « *l'éliminer* ». Il évoque un « *délit contre la démocratie* » : « *D'où cela vient-il ? De l'opposition ? Des indépendantistes ? De l'Etat socialiste ? C'est sûr (...). Par des moyens détournés, on essaie de casser l'autonomie en cassant le Tahoera'a. (...) Comment voulez-vous que la France refuse si par l'élimination du Tahoeraa (...), le Tavini devient majoritaire ? Il ne faut pas se voiler la face, c'est peut-être le but recherché par la France* »[2138]. Le président du *Tahoeraa* reçoit un quadruple soutien : celui de la liste orange à Pirae, du conseil des ministres (communiqué du 7 mars 2001 de soutien au « *premier des Polynésiens* »)[2139], de la motion de soutien des conseillers de la majorité à l'assemblée, et de l'état-major du *Tahoeraa* dans un comité central extraordinaire réuni à l'ancienne présidence (180 présidents de fédérations communales, présidents de fédération des *Jeun' Orange* et d'autres fédérations du parti). Un débat de juristes secoue soudainement le monde politico-juridique de Tahiti, jusqu'à ce que la Cour de

[2136] Collombat B., op. cit., pp. 140-141.
[2137] *Les Nouvelles*, 8 mars 2001.
[2138] *Les Nouvelles*, 9 mars 2001.
[2139] Op. cit.

cassation ne tranche très rapidement le litige[2140]. En effet, les six magistrats de la 2ème chambre civile de la Cour de cassation sont réunis en urgence et statuent en quarante-huit heures. La Cour de cassation, dans un arrêt du 9 mars 2001, casse le jugement du tribunal, renvoyant l'affaire devant le tribunal de première instance de Papeete[2141]. Gaston Flosse est contraint d'aller voter à la mairie d'Arue, tenue par un de ses rivaux, Boris Léontieff, qui avait d'ailleurs eu affaire à une requête en radiation des listes électorales. Appelé à donner son avis à la barre, il ne s'oppose pas à l'inscription de Flosse, mais il souligne le privilège accordé au notable au regard de la célérité de la décision de la Cour de cassation[2142].

En matière d'influence, la sphère politique pénètre les cercles judiciaires par le truchement des nominations des procureurs. La promotion et le renouvellement du parquet de Papeete connaissent des mouvements qui correspondent à l'agenda politique. La réélection de Jacques Chirac à la présidence de la République en 2002 est suivie par la promotion du procureur de la République du tribunal de première instance de Papeete Michel Marotte, qui est promu procureur général à la cour d'appel de Basse-Terre (au moment des ennuis judiciaires de l'ancienne ministre chiraquienne Michaux-Chevry, élue de Basse-Terre)[2143]. La *Ligue internationale des Droits de l'Homme* (LIDH) s'était interrogée sur la lenteur de traitement des dossiers politiques à La Réunion, où il officiait auparavant. Plusieurs personnalités du monde judicaire reviennent de manière récurrente dans les affaires relatives au RPR ou à Gaston Flosse, qui tâche de dépayser les procès autant qu'il est possible de le faire[2144]. Mais, à Papeete, plusieurs magistrats sont également nommés sous la présidence Chirac[2145].

---

[2140] Cf. Moyrand A., « Point de vue « droit » et « politique » : à propos de l'affaire de la radiation des listes électorales du président Flosse », in *RJP* n° 7, 2001, pp. 761-766. Le juriste alors proche du *Tahoeraa* explique que la tentative d'éliminer le président Flosse « par le droit » ne serait pas sans danger ; il compare cette situation avec la Côte d'Ivoire, lorsque M. Ouattara a été empêché de concourir à la présidentielle en raison de doutes sur sa nationalité prétextés par ses adversaires politiques.

[2141] Arrêt numéro 781 FS-PB, audience du 9 mars 2001 (Affaire M. G. Flosse / M. J. Pomare).

[2142] « *Je me demande en revanche comment les petits électeurs qui ont dépassé les délais d'inscription vont prendre le jugement que vous allez rendre* », *Les Nouvelles*, 10 mars 2001.

[2143] *TPM* n° 139, novembre 2002. A ce propos, lors de la crise du *Taui*, le député de Guadeloupe Victorin Lurel (PS), devenu ministre des Outre-mer du gouvernement Ayrault en 2012, avait relevé, dans une question posée au gouvernement le 20 octobre 2004 à l'Assemblée nationale, des similarités dans l'intervention de la ministre Girardin pour protéger les intérêts de G. Flosse avec le cas de L. Michaux-Chevry (UMP) en Guadeloupe : « *Le devoir de tout ministre de la République est de respecter de façon absolue les institutions républicaines (…), alors que les coups fourrés fomentés en Polynésie sont en passe d'aboutir. Je témoigne, en tant que nouveau Président de la région Guadeloupe, des obstacles mis par ce gouvernement à l'alternance démocratique (…), alternance dont le seul tort est d'avoir mis fin à des systèmes claniques et clientélistes. En Guadeloupe, il y eut de nombreuses tentatives de déstabilisation politique orchestrée par l'Etat : des sanctions disciplinaires ont été prises contre les fonctionnaires qui refusaient de s'y plier, des illégalités, couvertes lors de leur commission par l'exécutif précédent, ont été brusquement découvertes, l'Etat a refusé de saisir la Chambre régionale des comptes pour faire constater le déficit abyssal creusé par l'équipe précédente ; il y eut également de nombreux sabotages informatiques et téléphoniques et les plus hautes autorités ont laissé se présenter des personnes manifestement inéligibles. Dans toutes ces affaires, la justice tranchera, mais je tiens à témoigner ici de leur véracité* ».

[2144] Le journaliste B. Collombat a noté que depuis 1995, la présidente de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, Martine Anziani, instruit de nombreux dossiers sensibles, dont l'affaire Boulin, (elle confirme

Les rebondissements judiciaires qui s'annoncent au début des années 2000 pour le notable entraînent parallèlement un mouvement dans l'appareil judiciaire à Tahiti. Alors que l'affaire des emplois fictifs de Polynésie est instruite depuis mars 2000 par le juge Taliercio, qui met en examen Gaston Flosse en octobre 2003, un ancien juge du pôle financier lors de l'affaire des emplois fictifs de la mairie de Paris, Guy Rippol, est nommé en 2003 à Tahiti. Le procureur Bianconi, ancien juge d'instruction du parquet de Paris, aux côtés du ministre Bernard Pons lors de l'affaire de la « grotte d'Ouvéa », est choisi en janvier 2004 (sélectionné par le secrétaire général de l'Elysée D. de Villepin sur les conseils de l'avocat F. Spizner)[2146]. Cependant, Jean Bianconi reste prudent et n'affiche pas directement d'affinités avec le président Flosse. Il quitte le *Fenua* contre sa volonté en juin 2009, remplacé par le procureur José Thorel, réputé sarkozyste[2147]. En définitive, des magistrats décident de saisir la garde des Sceaux Christiane Taubira par courrier du 12 mars 2013 de « *graves dysfonctionnements* » au palais de justice de Papeete, qui dépêche une mission d'inspection judiciaire[2148].

Des magistrats expliquaient que « *L'Etat de droit n'est pas vraiment intériorisé en Polynésie* »[2149], alors que d'autres soulevaient un problème similaire en Nouvelle-Calédonie[2150]. Pour autant, dans le cadre des affaires néopatrimoniales, quelquefois ramifiées

---

le non-lieu « en l'état » le 24 mars 1992, entériné par la Cour de cassation en décembre 1992), ou ceux relatifs à la Polynésie française. La juge est décorée de la Légion d'honneur en juillet 1996. Collombat B., op. cit., p. 219.

[2145] Le procureur général de la cour d'appel de Papeete, Jack Gauthier est nommé procureur général auprès de la cour d'appel de Saint-Denis de La Réunion ; à titre privé, il est le parrain du fils d'un député RPR de La Réunion, André Thien-Ah-Koon. François Deby, procureur général à la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion, est promu procureur général de la cour d'appel de Papeete en janvier 2003. La ministre Rachida Dati demande en 2007 un renouvellement des procureurs généraux, dont celui du procureur Deby. S'agit-il de déloger un procureur réputé plutôt protecteur de l'entreprise politique flossienne ? *Le Figaro*, 10 octobre 2007.

[2146] La journaliste Christine Bourne, proche de Flosse, a témoigné qu' « *Un jour, Chirac a appelé Flosse qui était devant moi et lui a dit : "J'ai deux noms pour toi pour mettre à la tête du parquet de Papeete…" Flosse, qui ne connaissait aucun des magistrats, a choisi le premier. C'était Bianconi* ». Citée in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 81 ; cf. p. 80.

[2147] Op. cit.

[2148] *Le Monde*, 3 avril 2013.

[2149] *Le Monde*, 22 mai 2004.

[2150] Il semble que le cabinet du leader J. Lafleur soit un outil de financement politique par le moyen d'emplois fictifs, puisque le cabinet comprend 54 chargés de mission contre les quatre autorisés par la loi. La puissance politique et financière du clan Lafleur lui permet de déroger aux lois de la République. Selon un haut-fonctionnaire métropolitain qui a pratiqué le contexte néocalédonien, « *L'Etat de droit y est un concept inconnu. A côté de la Nouvelle-Calédonie, la Corse est le bastion de la légalité. Il n'y a de droit que celui imposé par les chefs et les puissants. La justice et la police sont souvent très défaillantes* », in Madelin P., op. cit. Les entraves au bon fonctionnement de la justice sont légion sur le Caillou, comme le montre l'opposant divers droite Didier Leroux, qui avait soulevé le fait que les rapports de la CTC ne sont pas suivis de poursuites judiciaires (malgré des enquêtes judiciaires et administratives entreprises contre plusieurs actions de la province Sud ; CTC, Lettre d'observation du 11 septembre 1998). Opposé à une commission d'enquête sur le fonctionnement de la justice dans l'île, ainsi que le proposent des partis politiques Kanak, il pointe cependant la collusion entre les représentants politiques et ceux du monde judiciaire. « *Je ne veux rien dire contre la justice de mon pays. (…) Il se passe quand même des choses extraordinaires en matière judiciaire. Pas un seul des rapports de la chambre régionale des comptes n'a été suivi de poursuites judiciaires, alors que ce serait possible. Selon moi, il est nécessaire de revenir ici sur le principe de l'inamovibilité des juges, car il contribue à ne pas rendre la justice*

dans les paradis fiscaux, les enquêtes préliminaires sont très lentes. Le Parquet de Papeete ne disposait que d'un seul adjudant de gendarmerie formé aux questions financières[2151]. De plus, le ministre et dirigeant *Tahoeraa*, Jean-Christophe Bouissou, a raconté que Gaston Flosse, « *Le soir, (…) aimait recevoir chez lui, surtout des magistrats : présidents de chambre, juges…* »[2152]. En fait, d'autres formes d'appartenance à des entités communes augurent non pas nécessairement d'une allégeance du juge au politique, mais plutôt d'un échange solidaire ou fraternel [2153].

Le culte du secret entourant les expérimentations atomiques a trouvé une traduction dans la franc-maçonnerie[2154], dont les codes assurent discrétion et entraide entre ses membres. En Polynésie française, deux loges maçonniques participent par exemple à la création de la Société des Etudes Océaniennes en 1917. Puis, les loges n'exercent plus d'activité officielle à partir des années 1935[2155], sans doute en relation avec l'affaire Kong Ah[2156]. Egalement implantée dans les anciennes colonies, la franc-maçonnerie est présente dans le pré-carré

---

*sereine dans une communauté aussi petite que la nôtre. Le procureur général est trop souvent invité pour des parties de chasse (…) à la province sud. Une mesure saine serait de faire tourner les juges tous les cinq ou six ans* », cité pp. 243-244, op. cit. Ces derniers risquent le courroux du leader s'ils viennent à le désavouer. Lorsque dans l'affaire de la SEM Sodemo, Van Peteghem fait condamner J. Lafleur pour injures publiques à 11 000 francs d'amende, Lafleur fait appel, mais il est à nouveau condamné à une amende relevée à 33 000 FF, ce qui irrite considérablement le leader néocalédonien, qui parle d'un « *grave dysfonctionnement de la justice (…). Je ne crois pas que les juges soient infaillibles et je n'accepte pas qu'ils rendent des jugements politiques* », cité p. 246, op. cit. Il se prononce alors pour l'envoi d'une mission d'inspection des services judiciaires et retourne la situation à son avantage en annonçant une démission sur laquelle il revient quelques jours plus tard, face à « l'insistance » de ses soutiens.

[2151] Conan E., in *L'Express*, 24 novembre 1999, pp. 63-64.

[2152] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 81.

[2153] Au tribunal correctionnel de Papeete, des manquements au bon fonctionnement de la justice ont pu être observés à partir d'une affaire ordinaire. Une plaignante revient pour la cinquième fois devant les juges au sujet de sa plainte pour propos diffamatoires tenus sur *Radio Maohi*, média du *Tahoeraa*. La procédure n'aboutit pas car le greffe du parquet n'a pas fourni les extraits de casier judiciaire nécessaires. Lors du dépôt de la citation directe, le greffier avait demandé à la requérante de fournir l'état civile des personnes mises en cause, toutes proches du *Tahoeraa* de G. Flosse (les communicants J. Jannot, T. Paquier, Y. Haupert et la directrice de la radio, C. Galenon), alors que cette tâche est du ressort du tribunal. Pourtant, le substitut du procureur (M. Perriaux) soutient le greffier en disant que « *cette affaire de diffamation n'est pas l'affaire de l'année* » et en affirmant que les greffiers n'ont pas à connaître l'ensemble des personnes incriminées. Or, A. du Prel explique que le substitut et le procureur ont des « relations plutôt intimes » avec G. Flosse. D'ailleurs, le juge présidant l'audience, M. Fouquéré, soulève une incompétence étonnante des services pour ne pas pouvoir se procurer l'état civil de notables de l'espace polynésien (fichiers des RG, service des passeports, PAF). *TPM* n° 185, septembre 2006.

[2154] Cf. Dachez R., Bauer A., *La franc-maçonnerie*, PUF Que sais-je ?, 2013, 127 p.

[2155] Tulasne G., *Un siècle de franc-maçonnerie à Tahiti, 1842-1940 (Implantation – chroniques – portraits)*, UPF, Mémoire DEA pluridisciplinaire « Sociétés & cultures dans le Pacifique insulaire : dynamisme & mutations », décembre 2004, 123 p.

[2156] Une énième renaissance de la franc-maçonnerie locale s'effectue sous la houlette d'une poignée de métropolitains du Grand Orient de France, qui consacrent un triangle en 1963 (loge régulière en 1964). La respectable Loge *Iaorana* monopolise la vie maçonnique pendant presque 25 ans. Dorénavant, la « tahitianisation » des loges illustre une réappropriation de la franc-maçonnerie par les élites locales.

africain Le nom d'origine de la GLNF, fondée en 1913, est d'ailleurs « Grande Loge indépendante et régulière pour la France et les colonies »[2157].

Les appuis maçonniques, dont aurait pu bénéficier Gaston Flosse, sont de plusieurs ordres : appui politique, appui financier/économique et appui judiciaire. Au début des années 1980, le ministre de la Défense, Charles Hernu, franc-maçon, conseille à François Mitterrand de favoriser une certaine stabilité politique, en raison de la permanence de l'enjeu nucléaire[2158]. Par ailleurs, Gaston Flosse aurait fait initier des membres de son cabinet et de son gouvernement, afin de s'assurer de leur capacité à la discrétion sur des affaires parfois politiquement sensibles. Interviewé par Yves Haupert au journal télévisé de RFO le 18 août 2000, Gaston Flosse dévoilait publiquement son appartenance à la Grande Loge Nationale de France[2159]. En 2011, la confirmation que Gaston Flosse a quitté la GLNF, « *lorsque sa vie politique a été perturbée* » est donnée par l'ancien grand maître de Tahiti[2160]. En effet, la branche polynésienne de la GLNF est dissoute à Paris par le Grand maître. Celle-ci se reforme sous le nom de *Grande Loge régulière de Tahiti et des archipels*[2161].

En 1987, la première loge de la GLNF à Tahiti (Cercle philosophique et culturel de la Polynésie française) est créée par des transfuges du Grand Orient (six sur les huit fondateurs), qui dominait la scène maçonnique. Mis en cause et condamné dans plusieurs affaires, Alexandre Léontieff (Grand Orient) développait un argument dans sa défense qui consistait à voir dans ses problèmes « *un règlement de comptes entre loges maçonnes* »[2162]. En 1988, le pamphlet *La Lettre de la mouche maçonne* dénonçait de « *graves magouilles émanant de certains Francs Maçons (magouilles qui consistaient à créer une importante structure d'espionnage pour le compte du système dit « Flossiste »)* », ainsi que le rappelle en 2009 son fondateur Alain Bessalem « Mathius » (son nom d'artiste)[2163]. En décembre 1991, sa lettre pamphlétaire accuse les cadres Maçons de Polynésie de profiter « *de l'ambiguïté obligataire des Obédiences (...). Dramatiquement politisées, les Loges de Tahiti excluent sans scrupules tout homme différent de leurs aspirations matérialistes* »[2164]. En 1992, un Frère Maçon, cité par Alex du Prel, ironisait sur l'engouement pris dans le monde des fonctionnaires et des acteurs politiques : « *Il suffirait qu'une autre poignée de politiciens se joigne à la franc-maçonnerie et on pourra abolir l'assemblée territoriale pour régler tous les problèmes de Tahiti en loge* »[2165].

---

[2157] Les loges servent à former de nouvelles élites et à conserver des liens avec elles lors de la décolonisation. La GLNF a accueilli les présidents O. Bongo (Gabon), P. Biya (Cameroun), D. Sassou Nguesso (Congo), I. Déby (Tchad), B. Compaoré (Burkina Faso) ou Hassan II (Maroc). Récemment, en Nouvelle-Calédonie, le Premier ministre avait missionné des francs-maçons pour négocier les Accords de Matignon.

[2158] *Le Monde*, 22 mai 2004.

[2159] *TPM* n° 114, octobre 2000.

[2160] Vraisemblablement, son exclusion a été décidée lors de la réunion des maîtres installés de la GLNF le 11 janvier 2005 à Pirae, en raison des mises en examen de G. Flosse. *Toere*, 13-19 janvier 2005.

[2161] Cf. *Les Nouvelles*, 24 décembre 2011 et 14 mai 2013.

[2162] Son accusateur, Pierre Chanut, appartenait à la même loge que Gaston Flosse. Il soutenait cette idée en précisant que même en prison, P. Chanut était rémunéré par la *Lyonnaise des Eaux*.

[2163]Article de Malthius, Ligue Polynésienne des Droits Humains, 8 mai 2009.

[2164] idem.

[2165] *TPM*, op. cit.

Une affaire porte particulièrement la controverse maçonnique sur la place publique tahitienne. L'initiation à la GLNF de l'avocat Stanley Cross, président de la Ligue locale des Droits de l'Homme, est immédiatement divulguée par un membre de la loge en avril 1997, ce qui le discrédite auprès des indépendantistes dont il est proche[2166]. Il porte plainte en juin 1999, après avoir alerté le Grand maître Charbonniaud et le secrétaire de la GNLF. Sans réponse, il décide de démissionner de la loge. Il en demande confirmation par la justice en raison du dol subi ; il réclame aussi un million de FCFP de dommages-intérêts[2167]. L'ancien président du tribunal de Première instance de Papeete, Jean-Pierre Pierangeli, était le parrain de Stanley Cross, ainsi que le reconnaît une lettre du Grand maître Charbonniaud à l'audience du 5 mai 1999. Le tribunal déboute le plaignant en septembre 1999. Cette affaire a semé la confusion dans les esprits à Tahiti sur la franc-maçonnerie, à la suite de ces évènements judiciaires. Le 12 novembre 1996, le juge Pierangeli avait ordonné la saisie « sur minute » des imprimés et des plaques d'une brochure en voie d'impression financée par M. Li Lem dit « Hombo ». Or, il s'agissait d'une reproduction d'articles de presse défavorables au président Flosse. Ensuite, le même juge a été décoré de l'Ordre de Tahiti Nui (arrêté n° 552 PR du 13 août 1997 portant nomination à titre exceptionnel) lors d'une fête à la résidence du président[2168]. L'opposition indépendantiste, relayée par l'Eglise évangélique lors du synode d'août 2000, stigmatise l'oligarchie des *ta'ata tupapa'u* (littéralement, les « hommes-fantômes » pour désigner les franc-maçons) au sein de la justice, de la politique et du monde des affaires à Tahiti. Face à la propagation de la rumeur, Gaston Flosse réagit rapidement. Il affirme publiquement son appartenance maçonnique à la GLNF et tourne en dérision les détracteurs de la franc-maçonnerie[2169]. Dans le microcosme, la GLNF devient la « loge de Président », symbole du pouvoir alimentant les fantasmes les plus divers.

En matière financière et judiciaire, l'entremêlement des réseaux du RPR s'avère très utile à l'entrepreneur politique pour le financement du parti, être informé des procédures judiciaires et/ou les ralentir voire les annuler[2170]. Par exemple, un des avocats du RPR et de

---

[2166] Voir *TPM* n° 87, juillet 1998. En effet, en 1993, Oscar Temaru s'en était publiquement pris dans un débat à la télévision à une « secte de gens » qui dirigent la Polynésie.

[2167] S. Cross dénonce alors une « *volonté de me nuire politiquement, de me couler politiquement ! C'était un coup monté* » ; sous-entendu, par Flosse. Quant à la loge, il l'accuse de « *se comporter comme de véritables associations sectaires et abusives, étant même devenue une officine politique où règnent le copinage et l'affairisme (...) un vrai club service pour avoir des marchés publics* ». *TPM* n° 114, octobre 2000.

[2168] *TPM*, op. cit.

[2169] « *Oui, je suis franc-maçon et je n'ai aucune honte à le dire (...). Nous sommes quelques centaines de Polynésiens qui sont francs-maçons et nous ne sommes pas "tupapa'u" pour autant. Vous savez, dans notre obédience nous ouvrons nos travaux par la lecture de la Bible et l'Evangile selon Saint-Jean. Enfin, chez les tupapa'u, je ne pense pas que l'on lise l'Evangile. Beaucoup de protestants mais pratiquants qui ont servi cette Eglise se sentent vraiment offensés par ces déclarations là* », in *TPM* n° 114, octobre 2000.

[2170] A. du Prel relève également des propos du président Flosse inclinant à penser que le dépaysement des procès à Paris suit un cheminement de réseau d'influence. Après l'acquittement dans l'affaire Erima, G. Flosse raconte qu' « *avant le premier procès en appel, un ami parisien m'a dit : "Vous avez de la chance, le monsieur qui va vous juger est un homme de droite". Mais plus tard, il me rappela pour me dire : "Mauvaise nouvelle. La cour sera présidée par "untel", vous êtes sûr d'être condamné !" Jamais je ne pardonnerai cela aux socialistes, je ne veux plus jamais leur parler* », in *TPM* n° 42, octobre 1994, p.10.

Gaston Flosse (et de régimes autoritaires africains), Francis Szpiner, appartient à une loge prestigieuse du *Grand Orient* (Loge République). Une enquête journalistique a montré la façon dont les réseaux sont mobilisés au sein de l'appareil judiciaire, proportionnellement aux enjeux politiques[2171]. Il existe une forme d'obligation qui contraint les maçons à s'entraider et à répondre à la demande d'aide de leur frère, quelque soit la nature des soucis judiciaires[2172]. En matière de délinquance financière relative au financement illégal des partis politiques, cet aspect a permis à de nombreux notables d'esquiver ou d'atténuer la sanction du juge.

Contrairement à certaines théories du complot qui les mettent en scène, les francs-maçons ne sont pas directement impliqués dans le pouvoir politique. Pas un seul président de la République ou Premier ministre n'aurait été maçon sous la V$^{ème}$ République, alors qu'au début du XX$^{ème}$ siècle, l'âge d'or de la maçonnerie, environ les deux tiers des parlementaires portaient le tablier[2173]. Le doute persiste cependant à propos de Jacques Chirac, proche de la Grand Loge Nationale de France (GLNF) [2174].

La complexité de réseaux informels est illustrée par la variété des techniques du notable relatives à la pratique judiciaire des affaires politiques en Polynésie française. Les magistrats peuvent de plus se heurter à la créativité du leader, à la fois en matière institutionnelle, mais aussi en matière jurisprudentielle.

### 2. La variété des techniques judiciaires du notable

La dimension jurisprudentielle du notable polynésien a été éprouvée à plusieurs reprises. Lors de l'affaire de la déclaration de patrimoine en 2000, aucune sanction n'avait été prévue par le législateur, ou en ce qui concerne l'examen des questions prioritaires de constitutionnalité dans l'affaire « des sushis »[2175], des emplois fictifs ou dans l'affaire « Haddad/OPT ».

---

[2171] Ottenheimer G., Lecadre R., *Les frères invisibles*, Albin Michel, 2001, 357 p.

[2172] Selon l'avocat franc-maçon Bernard Méry, « *un juge qui a prêté serment de fidélité absolue – sinon il est sorti de force – à respecter la loi maçonne, ne peut plus juger maintenant dès lors qu'en face de lui il a une partie qui est maçonne, et une partie qui ne l'est pas. Il est obligé de rendre la justice en faveur de son Frère maçon* », cité par *TPM* n° 114, octobre 2000. Voir Méry B., *Justice, franc-maçonnerie, corruption*, Paris, Spot, 1999.

[2173] Faligot R., Guisnel J. et Collectif, *Histoire secrète de la V$^{ème}$ République*, La Découverte, 2007, p. 611.

[2174] Il aurait été initié à la Grande Loge Alpina, dont un membre influent fut à l'origine de la création de la GLNF. Cependant, les dignitaires franc-maçon, qui en avaient informé les auteurs, se sont par la suite rétractés. Son grand-père, instituteur corrézien, était maçon radical-socialiste et anticlérical. Son père a aussi été initié. Coignard S., « Chirac et les francs-maçons », *Le Point*, 8 novembre 2002. Une enquête sujette à controverses lui prête une affiliation à une prestigieuse loge suisse. La franc-maçonnerie française dite « régulière » (Rite Ecossais Rectifié) s'est réfugiée en Suisse après la Révolution. La GLNF vise à renfoder cette tradition à partir d'une expansion élitiste et internationale. Verschave F.-X., *Noir Chirac*, Les Arènes, 2002, p. 17 et pp. 68-87. Le journaliste cite l'enquête de R. Lecadre et G. Ottenheimer. Un démenti a été apporté via l'hebdomadaire *Le Point*, propriété de F. Pinault, ami de J. Chirac.

[2175] En septembre 2009, G. Flosse est condamné en appel à un an de prison avec sursis, 2 millions de FCFP d'amendes et un an d'inéligibilité pour « détournements de fonds publics ». Voir la note « Une QPC pour Gaston Flosse » de M. Chauchat, publiée sur le site du Laboratoire d'Etudes juridiques et économiques (LARJE) de l'université de Nouvelle-Calédonie, 12 juin 2010.

Le recours aux « questions prioritaires de constitutionnalité (QPC), permis depuis la révision constitutionnelle de 2008, retarde les procédures judiciaires et le travail des magistrats[2176]. Dans la première affaire, une QPC avait été jugée recevable par la Cour de cassation, qui saisit le Conseil constitutionnel en mai 2010 sur la conformité de l'article L7 du code pénal avec les droits et libertés garanties par la Constitution. L'article L7 impose la radiation des listes électorales des personnes dépositaires de l'autorité publique pour cinq ans, notamment des élus qui ont commis certaines infractions. Mais dans la décision n° 2010/6 QPC du 11 juin 2010, le juge constitutionnel rappelle sa décision n° 99-410 du 15 mars 1999 relative à la loi organique de Nouvelle-Calédonie : la radiation constitue une sanction au caractère de punition. La peine est attachée de plein droit aux condamnations pénales sans que le juge ne puisse la prononcer expressément ni en faire varier la durée. La peine accessoire, automatique et qui ne peut être individualisée, s'avère contraire à la Constitution car elle méconnaît le principe d'individualisation des peines. L'article L7 est abrogé, ce qui permet aux personnes condamnées à cette peine automatique de recouvrer la capacité de s'inscrire sur les listes électorales. Ainsi, Gaston Flosse a ouvert la brèche juridique pour les élus impliqués dans des situations judiciaires similaires.

Dans l'affaire des emplois fictifs, deux QPC sont déposées en première instance par Me Quinquis, puis cinq QPC sont déposées en appel[2177] : deux pour les conditions d'applicabilité du code pénal en Polynésie française, une pour « l'inobservation d'un délai raisonnable » après dix-sept ans de procédure ; une quatrième pour « imprécision » dans le texte de l'article 435-12 du code pénal relative à la définition de l'ordonnateur ; une cinquième portant sur la prescription de l'affaire. L'avocat explique qu'il cherche « à faire avancer le droit », mais déplore « la frilosité des juges pénaux en matière de QPC ». Cependant, le retardement de la procédure se révèle d'un enjeu politique important afin de permettre à Gaston Flosse de concourir aux élections territoriales d'avril 2013.

Dans l'affaire Haddad/OPT, il fallait que le procès n'ait pas lieu avant les élections territoriales de 2013. La défense du notable s'organise une nouvelle fois autour d'une stratégie procédurale, qui consiste notamment dans le dépôt de cinq questions prioritaires de constitutionnalité en septembre 2012. Les questions prioritaires de constitutionnalité, introduites par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 à l'article 61-1 de la Constitution (et effets à l'article 62), permettent un nouveau type de saisine au justiciable, si une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés garanties par la Constitution[2178].

---

[2176] Le tribunal correctionnel doit vérifier successivement l'utilité de la question posée dans le cadre de la procédure, si l'une des QPC n'a pas été tranchée par le Conseil constitutionnel, et en examiner individuellement le « sérieux ». L'avis du tribunal sur les QPC n'est pas susceptible de recours. Si le tribunal retient au moins une des QPC, le procès est ajourné en attendant une instruction de la Cour de cassation avant transmission au Conseil constitutionnel, illustrant le mécanisme de « double-filtre » instauré par le nouvel article 61-1.

[2177] *Les Nouvelles*, 29 octobre 2012.

[2178] « *Lorsque, à l'occasion d'une instance en cours devant une juridiction, il est soutenu qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit, le Conseil constitutionnel peut être saisi de cette question sur renvoi du Conseil d'Etat ou de la Cour de cassation qui se prononce dans un délai déterminé* ».

Un ténor du barreau parisien[2179], Me Leborgne, conseil de Gaston Flosse, plaide quatre QPC ; une autre est posée par Me Dubois, conseil de Pascale Haiti, compagne de Gaston Flosse[2180].

D'autres atteintes importantes à la légalité illustrent une forme d'impunité des pratiques politiques informelles. Et même en cas de présence de preuves, l'entreprise politique du notable parvient à déjouer les rouages de la justice. Le dépaysement des procès, ou la protection de ses affidés pris la main dans le sac, représentent deux techniques de *préservation* du leadership politique.

Dans l'affaire du cambriolage du cabinet de l'avocat Me Jean-Dominique Des Arcis à Raiatea, Gaston Flosse conserve son directeur et son chef de cabinet pourtant impliqués. Le Parquet déclarait que « *ces gens ne doivent plus être dans la fonction publique* », à propos des deux prévenus, anciens inspecteur d'académie détaché et instituteur[2181]. Le notable s'en gausse : « *Si j'avais pu les promouvoir, je l'aurais fait* ». Le procès a été dépaysé devant la 10ème Chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Les prévenus étaient le directeur et le chef de cabinet de Gaston Flosse, Jean Prunet et Marcel Tuihani. Mis en examen pour recel de vol aggravé (et de complicité de cambriolage par aide, insistance ou instruction pour le directeur de cabinet), ils sont condamnés respectivement à neuf mois de prison avec sursis et 545 400 FCFP d'amende pour vol, et trois mois avec sursis et trois mois de mise à l'épreuve pour vol. Autre prévenu, Roland Aritai, agent multi-fonctions à la présidence, est condamné à un an de prison avec sursis et 363 600 FCFP d'amendes. Ils ne font pas appel. Enfin, la prévenue qui est à l'origine de l'affaire, dite « Marie-Jo », est l'ancienne compagne de l'avocat cambriolée. Ne pouvant se déplacer à Paris pour le procès, elle ne peut pas apporter la contradiction aux autres prévenus. En l'espèce, le dépaysement joue en la faveur des autres prévenus parce que son témoignage décrivait ses rencontres à la présidence avec le président Flosse et les promesses faites.

Séparée après dix ans de vie commune avec l'avocat, elle propose les archives de son ancien compagnon à la présidence en échange d'un emploi. Une équipe présidentielle se déplace pour récupérer les dossiers (60 kg de documents), les photocopier au siège du parti et les remettre en place en l'absence de l'avocat à Raiatea en mai 1997. Un informaticien de la présidence examine aussi le disque dur de l'ordinateur, également dérobé à l'avocat[2182]. Après deux rencontres avec le président en septembre 1997 à l'Hôtel Princesse Heiata (« *dortoir de la présidence à Pirae* » selon Alex du Prel) et à sa résidence à Raiatea, elle est nommée

[2179] Il désamorce le procès Chirac en mars 2011 par une technique procédurale.

[2180] *Tahiti-Infos*, 24 septembre 2012. Les QPC visent à remettre en cause des décisions de la Cour de Cassation sur la connexité (l'instruction passe outre la prescription triennale), le délai raisonnable, et la demande de nullité des gardes à vues en raison de la décision du 15 avril 2011 de la Cour de cassation, qui fixe de nouvelles règles aux gardes à vues dont la présence d'un avocat lors de tous les interrogatoires. Le procureur de la République demande au tribunal correctionnel de ne pas suivre ces recours qui « *ne sont pas sérieux et n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 61* ».

[2181] *TPM* n° 103, novembre 1999.

[2182] « Marie-Jo » voyage sous un faux nom, et ne doit pas être vue en présence des hommes de la présidence. A son arrivée à Tahiti, elle brûle l'original de son billet d'avion dans l'évier. Collombat B., op. cit., p. 241.

institutrice suppléante par un arrêté ministériel du 14 novembre 1997[2183]. Sa nomination prend effet le 28 octobre, mais elle est payée à partir du 12 octobre sur des fonds de l'Etat, qui n'y a rien vu d'anormal. Mais elle découvre que son emploi est limité à deux mois et demi. En réponse, elle se rend à la brigade de gendarmerie avec des preuves. Les gendarmes perquisitionnent la présidence le 30 janvier 1998. Le directeur de cabinet avoue immédiatement. Quid de Gaston Flosse ? Le substitut du procureur Alain Blanchot, au cours de l'audience, déclara que, « *heureusement dans cette affaire, l'homme politique n'a pas été atteint* ». Il condamne une affaire qui « *a pour conséquence la violation du secret des dossiers d'un avocat* », ainsi que les actes « *très graves et lamentables* » de « *gens qui, par des magouilles, ont amené à suspecter un homme politique qui n'y est pour rien* ». Finalement, les principaux prévenus n'ont pas été privés de leurs droits civiques. Le notable sort presque indemne d'une affaire portant atteinte aux principes démocratiques élémentaires.

Dans l'affaire Hombo, un aspect montre les méthodes employées pour duper les magistrats. D'une part, le notable joue sur l'ignorance du contexte polynésien par les juges lors des dépaysements des procès à Paris, dans une chambre où le RPR possède des accointances relationnelles. Alors que les deux prévenus se traitent mutuellement de « *requin blanc* » et de « *requin jaune* » au tribunal correctionnel, les magistrats soulignent « *un comportement indigne d'un élu de la république, investi, par sa fonction même, d'un devoir de probité auquel les citoyens puissent se référer* »[2184]. Pour Gaston Flosse, il s'agit d'un « *jugement politique* » : « *Bien sûr ces jeux étaient en droit illégaux, mais c'était toléré, tout le monde était au courant !* ». En particulier, il révèle qu'il était de « *notoriété publique que M. Li Lem était le principal organisateur des jeux d'argent en Polynésie française* ».

Il diminue la portée de cette relation en indiquant que « *Le Haut commissaire, le commissaire de police et le colonel de gendarmerie, le président de la cour d'appel, venaient tous les ans déjeuner chez M. Li* », laissant entendre que les autorités de l'Etat sont au courant et tolèrent les jeux clandestins. La présidence Flosse explique détenir des photos qui prouvent ces propos. Or, Hombo est aussi restaurateur et accueille le congrès annuel des maires de Polynésie française en 1986 et 1987, pris en charge par l'Etat. De plus, Hombo aime être pris en photo avec les personnalités, dont celles de l'Etat. Il n'est donc pas question de présence des autorités étatiques au « casino » de Hombo. Ainsi, si le procès s'était tenu à Tahiti, les personnes incriminées auraient pu réagir aisément à cette accusation. A Paris, la délocalisation du procès modifie les perceptions des magistrats, ignorant la plupart du temps du contexte polynésien. En outre, la lenteur de la procédure et l'appel du premier jugement (avec une plaidoirie remarquée de F. Spziner en mai 2001) font que les faits incriminés bénéficient alors de la prescription, afin de ne pas être privé de ses droits civiques.

Le tour de force politique du notable consiste à faire passer le report du procès en appel après les élections municipales et territoriales au discrédit du prévenu Hombo. Gaston

[2183] Elle déclare aux gendarmes en janvier 1998 que « *M. Prunet avait tenu informé M. Flosse à Paris de cette opération et il devait le rappeler dans la nuit pour le tenir au courant de la teneur des dossiers (…). J'ai été reçue par M. Flosse en tête-à-tête. Il m'a expliqué qu'il n'aurait jamais espéré en avoir autant, en parlant des dossiers. En partant, M. Flosse m'a dit que je pourrais compter sur lui* », in Davet G., Lhomme F., op. cit., pp. 128-129.

[2184] Op. cit.

Flosse affirme être « *scandalisé et indigné de ce renvoi, car j'étais prêt à être jugé. Monsieur Li Lem est en train de monter une histoire, aidé en cela par les partis de l'opposition* » [2185]. Or, en réalité, ses avocats ont auparavant multiplié les demandes de renvoi et les recours. Mais il est vrai que le report est demandé par Hombo, qui a décidé de changer d'avocat, prolongeant le temps nécessaire à l'étude du dossier.

Par ailleurs, au sein de l'appareil judicaire à Tahiti, certaines pratiques suscitent des controverses à l'intérieur d'un milieu social plutôt hermétique. Quand le droit connaît des entorses par ceux qui sont censés le promouvoir, il en résulte une difficulté accrue à faire avancer la règle de droit dans la société. Par exemple, en dépit des interdictions, l'embauche des femmes de magistrats se rapproche de pratiques népotistes pourtant honnies par la légale-rationalité prônée par les magistrats, davantage intransigeants en matière de sécurité routière. Selon un avocat de la place tahitienne, l'inamovibilité des juges présente une difficulté accrue en raison du microcosme « *où les intérêts se croisent et les amitiés se font et se défont* », où la « *séparation des pouvoirs n'est que théorique* » et où toutes « *les familles sont partout* »[2186]. Un document a également montré l'univers des pratiques au sein de l'institution judiciaire en Polynésie française. Effectivement, le mémoire de défense d'un juge accusé, Jean-Bernard Taliercio, qui a pris ses fonctions à Tahiti en 1984, illustre un ensemble de faits qui portent atteinte à l'intégrité du fonctionnement de la justice à Tahiti.

Le cas du juge Jean-Bernard Taliercio met en évidence les interférences entre sphères politique, économique et judiciaire. Dans le viseur de la présidence à la suite de son travail dans l'affaire relative au chantier Bouygues de l'hôpital[2187], ainsi qu'à différents dossiers où il a mis en examen Gaston Flosse, il se retrouve par la suite au cœur d'affaires et d'accusations disparates (affaire de harcèlement sexuel ; affaire du gendarme Gilles Goubin, accusé d'avoir séquestré illégalement deux personnes)[2188]. Une procédure est engagée contre le juge Taliercio en novembre 2004 (peu après le retour au pouvoir de Flosse) après la venue de l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ), faisant suite à une enquête administrative du Conseil supérieur de la Magistrature (CSM). L'inspection a été déclenchée par une plainte pénale déposée par une proche d'un ancien responsable d'une cellule de renseignement de la présidence pour « harcèlement sexuel » en février 2004. Le 24 mai 2004 (le lendemain de la défaite du *Tahoeraa*), le CSM ordonne son déplacement dans une autre juridiction où il ne pourra plus exercer les fonctions d'instruction[2189]. Il est suspendu pour

[2185] *TPM* n° 115, novembre 2000.

[2186] Cité par *Les Nouvelles/La Dépêche*, 21 janvier 2006.

[2187] Le contrat pour un nouvel hôpital au Taaone (Pirae) est signé peu avant l'élection présidentielle de 2002. L'affaire du « chantier Bouygues » débute en octobre 2002, lorsqu'un conflit éclate entre le Territoire et l'entrepreneur. Le personnel de la direction de Bouygues avait été séquestré après le licenciement de 140 salariés du chantier de l'hôpital. Le juge Taliercio recueille plusieurs éléments des enquêteurs. Cinq jours plus tard, il est dessaisi du dossier, soit pour court-circuiter l'institution, soit pour accélérer la procédure face à l'urgence des séquestrations, selon des versions différentes recueillies par le journaliste qui a enquêté sur cette histoire (Raphaël Pierre). Or, le CSM lui reproche de ne pas avoir été « saisi » de l'affaire.

[2188] *Libération*, 17 octobre 2006.

[2189] *Tahiti-Pacifique Magazine* n° 182, juin 2006.

« *manquement aux devoirs d'indépendance, d'impartialité, de neutralité, de sens de responsabilité, de loyauté et de prudence du magistrat* »[2190].

Le 18 janvier 2006, il est suspendu de ses fonctions. Lors de sa comparution le 17 mai, il explique devant ses pairs qu'il serait la victime « *d'une machination ourdie par le sénateur Gaston Flosse avec la complicité du parquet de Papeete et du ministre de la Justice en personne* ». Sa défense explicite les blocages de la justice à Tahiti dès lors que des intérêts politiques sont en jeu. Dans un premier temps, le magistrat évoque un vice de procédure, car l'ordonnance portant statut de la magistrature ne prévoit qu'un seul cas dans lequel l'IGSJ peut être amenée à effectuer une enquête disciplinaire sur un magistrat du siège. Il faut que la demande d'enquête provienne d'un premier président de Cour d'Appel. Or, celui de Papeete n'a demandé aucune sanction. La décision porterait atteinte à l'indépendance de la magistrature.

Le juge Taliercio estime également que le rapport d'inspection manque d'objectivité et d'impartialité, parce qu'il ne prend en compte que trois de ses vingt-et-unes années de service à Tahiti, et que les auteurs des opinions défavorables à son endroit ne sont pas mentionnés, ce qui caractérise selon lui une volonté délibérée d'instruire à charge. Sur l'opération immobilière avec le notaire, elle s'avère compatible avec le statut, mais le rédacteur indique qu'elle nourrit une réputation affairiste. Le rapport tente de démontrer « *une collusion avec le président du Territoire alors en exercice* ». Il s'agirait d'une manipulation selon le juge incriminé[2191]. Sur ce point, il affirme qu'il n'a jamais eu de relations personnelles, de courtoisie ou de protocole avec M. Flosse, ni jamais rencontré en dehors de la présence de son avocat. Il révèle alors qu'il n'est pas certain « *que plusieurs membres actuels du parquet de Papeete ou anciens présidents de la juridiction de première instance ou d'appel, dont l'un a été décoré de l'ordre local de Tahiti Nui, puissent en dire autant* »[2192]. Le rapport indique de

[2190] Le jugement du CSM estime ensuite que les actes du juge « *révèlent une absence de repères déontologiques, une violation des obligations de réserve et d'impartialité et portent atteinte à l'institution judiciaire et au crédit de la justice* ». Il lui est aussi reproché un « *comportement personnel consistant à user à des fins personnelles de prérogatives conférées par sa fonction* », « *l'absence de mobilité géographique et fonctionnelle* », des manquements professionnels, des « *négligences dans la conduite des procédures* » (commissions rogatoires non expédiées, absence de certaines cotations dans les dossiers d'instruction, dossiers en attente). En fait, il aurait réglé une affaire dans son cabinet, donné des conseils de placement financier à une gagnante de l'Euro-million, incitée à acquérir un immeuble vendu par l'un de ses amis, l'achat d'un appartement auprès d'un notaire qu'il avait mis en examen dix ans auparavant, et d'avoir fait des déclarations à la presse après le suicide de la fille d'un ami. Op. cit.

[2191] « *Cela n'est d'ailleurs pas sans rappeler, curieusement, les commentaires livrés par on ne sait qui à l'Associated Press après l'interdiction temporaire de fonctions, sur le fait que celle-ci serait due à « une amitié inadéquate avec le sénateur UMP Gaston Flosse ». Cette désinformation savamment orchestrée par des personnes qui sont sans doute des spécialistes en la matière, proche de l'entourage de M. Flosse, vise en fait à masquer les vraies raisons de mes ennuis actuels, auxquelles l'intéressé n'est sans doute pas étranger* ». Il précise ensuite qu'il s'agit de « *machinations plus qu'évidentes visant opportunément à me discréditer à un moment crucial d'une instruction compromettante pour les plus hautes autorités du Territoire voire de l'Etat et de rumeurs sans aucun fondement, ni avéré ni même parfois allégué, mais savamment orchestrées depuis ma première mise en examen de M. Flosse en décembre 2002* ». Extrait du mémoire de défense publié par *TPM*.

[2192] Idem.

surcroît que plusieurs enquêtes de police judiciaire ont été demandées par le parquet de Papeete, qui dénonce ces « faits » au ministère et se trouve à l'origine de la saisine.

Structurellement, les membres du parquet de Papeete ne sont pas les supérieurs hiérarchiques des magistrats du siège et ne peuvent interférer avec la gestion des magistrats, « sauf à porter atteinte à l'indépendance des juges ». La principale explication de sa sanction réside, selon le juge Taliercio, dans une explication de nature politique, dont le parquet est complice : « (…) *son absence d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique en place au moment des faits reprochés, à savoir M. Gaston Flosse, disqualifie toute action menée à mon encontre, action qui (…) a curieusement commencé lorsque j'ai instruit des dossiers contre l'ancien président de la Polynésie* »[2193]. Il cite les exemples de l' « affaire JPK » et d'une affaire concernant Leonard Puputauki[2194]. Dans l'affaire JPK, le magistrat évoque une « *décision sans doute unique dans les annales judiciaires, à savoir une comparution immédiate pour un délit de dénonciation calomnieuse suivi d'une condamnation à de la prison ferme, condamnation réformée en appel. Il n'est pas besoin d'être juriste pour s'étonner de l'utilisation de cette procédure d'urgence pour ce type de délit qui avait, il est vrai, pour effet de gêner M. Flosse à un moment où il s'efforçait de reprendre le pouvoir* »[2195].

Plusieurs exemples attestent de la proximité du parquet avec le notable. Le parquet avait retenu une « tentative d'homicide » pour Patrick Mao, lors de l'incident le jour du vote de la motion de censure dans lequel ce dernier aurait tenté de s'en prendre physiquement à Gaston Flosse. Dix-huit mois plus tard, la tentative d'homicide est requalifiée en contravention. Dans l' « affaire du Tahara'a », la chambre de l'instruction a validé une instruction menée pour prise illégale d'intérêts contre l'avis et l'intervention du parquet en faveur de Flosse. Le juge Taliercio remarque ainsi que lors de l'audience correctionnelle du 25 avril 2006, le parquet « a *même été jusqu'à requérir la relaxe, fait rarissime en une telle circonstance* »[2196]. Enfin, le juge d'instruction explique de façon tout à fait crédible qu'il a subi les affres de la puissance du réseau national du leader politique, car le ministre de la Justice Pascal Clément, « *autorité institutionnelle d'émanation politique* » qui a engagé la

---

[2193] Idem.

[2194] « *De même, peut-on avoir une idée de la conception de l'action publique en Polynésie française en observant le traitement de faveur dont bénéficie l'ancien chef du GIP, M. Puputauki, au pénal, puisqu'une relaxe est demandée par le parquet dans une affaire concernant une mort d'homme provoquée par l'intéressé au motif que l'on ne peut prouver qu'il avait reçu une procuration pour diriger le groupement. Il eût pourtant suffit au parquet de se référer à l'arrêté N°1173/CM du 04/09/98, tout à fait public puisque publié au [JOPF…], pour constater que selon l'article 4 le chef du groupement recevait délégation pour « définir, diriger et coordonner l'action des agents affectés au* GIP », idem. D'ailleurs, en ce qui concerne le GIP (voir le chapitre suivant), le magistrat confirme le fait que « *Le GIP a (…) toujours bénéficié de la mansuétude poussée du ministère public puisque, en dépit des informations précises et persistantes concernant des écoutes illégales menées depuis plusieurs années par ses agents et de la présence peu discrète d'antennes sur les locaux du GIP, le parquet n'a jamais jugé utile, là non plus, d'ouvrir une information. Il en est de même pour l'enregistrement illégal dont j'ai fait moi-même l'objet* ».

[2195] Idem.

[2196] Idem.

procédure disciplinaire contre le juge Taliercio, est un proche de Gaston Flosse : « *M. Clément ne peut, dans cette affaire, se prévaloir d'une apparence d'impartialité l'autorisant à entamer des poursuites disciplinaires à l'encontre d'un juge d'instruction ayant mis en examen et renvoyé devant le tribunal correctionnel un ami et allié politique auquel il a publiquement apporté son soutien et qu'il continue de recevoir à son ministère* »[2197]. Ainsi, la rencontre du ministre de la Justice avec Gaston Flosse, pourtant plusieurs fois mis en examen et objet de renvois devant le Tribunal correctionnel en juin 2005, correspond avec la date du dépôt du rapport d'inspection.

En outre, le commandant de la brigade des recherches de Papeete, Gilles Goubin, est évincé pour avoir refusé d'enquêter sur le juge Taliercio sur demande du procureur Bianconi en 2004[2198], soit juste avant le déclenchement par le parquet d'une affaire de harcèlement sexuel contre le juge Taliercio, et juste après sa deuxième mise en examen de Gaston Flosse dans la deuxième affaire des emplois fictifs, afin, selon le mémoire du magistrat, de permettre « *l'intervention d'officiers de police judiciaire (OPJ) plus complaisants envers les initiatives du Parquet qui, dès cette époque, a multiplié les ouvertures d'enquêtes à mon encontre pour discréditer tant ma personne que mon action* »[2199]. Le successeur de Gilles Goubin à la brigade recueille un renseignement d'une source souhaitant rester anonyme, informe le procureur, qui convoque la victime afin qu'elle dépose plainte au sujet d'un échange de faveurs qui aurait été proposé par le juge Taliercio. Or, celle-ci est proche des autorités judiciaires, du moins informée (par « *son amant reconnu, chef du service parallèle des renseignements généraux* ») de la date de déplacement d'office du juge[2200]. Nommé en 2002 pour trois ans, le commandant Gilles Goubin n'aura tenu qu'un an. Il est suspendu de ses fonctions en janvier 2006 après une enquête menée par ses collègues, soit quelques jours

---

[2197] « *En premier lieu, et compte tenu de la proximité politique de M. Pascal Clément [ministre de la Justice, Garde des sceaux] avec M. Flosse, il me semble contraire à l'exigence d'impartialité que l'on est en droit de demander à toute autorité publique que le Garde des Sceaux saisisse pour motif disciplinaire le CSM au sujet d'un magistrat enquêtant sur un membre de la même famille politique que lui et auquel il a apporté publiquement son soutien ainsi que le prouvent les articles de presse. Je rappelle que M. Flosse est secrétaire départemental de la fédération UMP de Polynésie française alors que M. Pascal Clément est secrétaire départemental de la fédération UMP de la Loire. Par ailleurs M. Clément, lors de sa visite en Polynésie française le 25 août 2003, a fait un vibrant éloge, très appuyé en faveur de M. Flosse, et dont (…) la teneur a semble-t-il été bruyamment démentie par les faits révélés par la Chambre territoriale des comptes (…)* ». Idem.

[2198] Un autre point de discorde entre le procureur et le juge consiste dans le refus du procureur de payer les frais de traduction de documents revenus de Suisse sur de présumés comptes bancaires de G. Flosse. *Le Canard enchaîné*, 27 septembre 2006.

[2199] Le magistrat dénonce en même temps une collusions justice-politique avec certains médias : « *Je souligne d'ailleurs, s'agissant de la mesure d'interdiction provisoire prise à mon encontre par le Conseil, que l'information a été publiée dans la presse à Papeete dès le lendemain, soit le jeudi 19 janvier 2006, a été reprise le 20 janvier 2006 avec de graves allégations mettant en cause non seulement mon honneur, mais celui de ma famille, et l'ensemble des éléments du dossier a été diffusé dans le journal Les Nouvelles de Tahiti le 21 janvier 2006* ». Idem.

[2200] « *C'est cette personne qui essaie de me piéger en m'enregistrant et filmant dans mon bureau à mon insu avec le matériel fourni par les services précités au cours d'un entretien professionnel sur le montant de sa consignation. C'est la même qui deux ans après, porte plainte sur sollicitation des services de gendarmerie, eux-mêmes commandés en cela par le parquet de Papeete, sans dévoiler l'existence de cette cassette qui me disculpe* ».

après le juge Taliercio. Il était accusé d'avoir séquestré, perquisitionné et enquêté sur la disparition d'une somme de sept millions de FCFP, dont l'enveloppe contenant les espèces avait disparu du bureau de la secrétaire du président Flosse. Cette affaire mettait en cause Gaston Flosse et le directeur de la cellule de renseignement (SED). Peu après l'installation d'un nouveau procureur fin 2003, l'officier est évincé puis relégué en février 2004 à un emploi subalterne. Le procureur demande son départ anticipé.

Aussitôt parti, le chef de la nouvelle équipe, au courant du sort réservé à son prédécesseur, multiplie les enquêtes sur le juge Taliercio. Il s'agirait de l'utilisation des moyens de l'Etat pour déstabiliser un magistrat devenu gênant. Il était également pris en filature par le SED, qui n'a rien décelé à son sujet[2201]. D'ailleurs, le parquet était infiltré par les agents de Flosse. Un membre du SED assistait à « *toutes les audiences du tribunal afin de faire un rapport sur les affaires ». Il avait sous sa coupe quelques greffières un peu trop bavardes, qui s'épanchaient sur la vie privée des uns et des autres* »[2202]. Le juge Taliercio est amnistié après l'élection de Nicolas Sarkozy à la Présidence de la République en 2007.

La dimension tropicale de ces affaires n'est que géographique, dans le sens où ces faits sociaux se déroulent dans le cadre d'un système politique français où la justice est une autorité judiciaire et non un pouvoir (titre VIII de la Constitution de la V$^{ème}$ République). L'indépendance de la justice est censée être garantie par le président de la République, assisté par le Conseil supérieur de la magistrature, dont il désigne les membres. Le CSM est une autorité administrative et non une juridiction, qui propose les nominations de magistrats. Le bureau premier président de la Cour de cassation est relié au téléphone interministériel[2203].

Les pratiques troubles politico-judiciaires au niveau national ont précédé les affaires politiques polynésiennes. Les affaires RPR ont montré l'ensemble des techniques de ralentissement ou d'obstruction de la justice. Les tabous persistent sur ces rapports peu démocratiques du politique avec la justice. Bruno Cotte, promu avocat général à la Cour de cassation en octobre 1995, serait allé loin en évoquant la « *responsabilité pénale* » d'un Premier ministre en exercice, au sujet de l'affaire de prise illégale d'intérêts concernant l'appartement d'Alain Juppé et celui de son fils. Le procureur lui demande finalement de changer d'appartement pour faire cesser le délit. Dans l'affaire « Xavière Tiberi », épouse de Jean Tiberi qui a succédé à Jacques Chirac à la mairie de Paris, à propos d'un rapport surfacturé au conseil général de l'Essonne, l'adjoint du procureur avait entamé des poursuites au pénal, en l'absence du procureur. Ce dernier, Laurent Davenas, était en vacances dans l'Himalaya en octobre 1996. Saisi de l'urgence, le ministre RPR de la Justice Alain Toubon dépêche un hélicoptère à Katmandou pour rapatrier le procureur, finalement revenu trop tardivement pour empêcher une mise en examen pour « recel de détournement de fonds

[2201] Selon A. Yhuel, patron du SED : « *Quant au juge Taliercio, c'est le procureur Bianconi (…) qui avait demandé, mais moi, la demande m'est parvenue par l'intermédiaire de Jean Prunet. Il voulait savoir si Taliercio pratiquait du harcèlement sexuel sur des femmes ou tout autre fait qui aurait pu le gêner dans sa carrière professionnelle. Rien n'a été constaté à l'encontre de Taliercio* », cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 106.

[2202] Op. cit.

[2203] Faligot R. Guisnel. J., *Histoire secrète*…, op. cit., p. 634. Il n'est pas forcé d'y répondre, mais cela pourrait expliquer la célérité de la réunion de la Cour de cassation en 2001 à propos de la radiation des listes électorales de G. Flosse.

publics et recel d'abus de confiance ». Un vice de procédure épargne Xavière Tiberi. Le 5 avril 2001, Laurent Davenas est promu à la Cour de cassation, tandis que son procureur adjoint, qui a entamé la procédure judiciaire (Hubert Dujardin), est poursuivi devant le CSM qui le « réprimande » pour indiscipline répétée[2204].

L'autocensure des juges, la « *soumission du corps* » ou les « *compromissions habilitées intelligemment* »[2205] des magistrats, selon le juge Thierry Jean-Pierre, se déroulent dans une sphère judiciaire cloisonnée, récompensée par la sphère politique par des récompenses symboliques (Légion d'Honneur). La docilité des juges est concomitante dans une certaine mesure au *spoil system*, c'est-à-dire que l'alternance entraîne de nouvelles nominations aux postes stratégiques (procureur de la République et procureur général de Paris). Les ressources judiciaires du notable sont considérables et entravent l'action du juge judiciaire par une multiplicité de procédés. Aux ressources institutionnelles de réseau afin de délocaliser les procès ou dénicher des magistrats complaisants, s'ajoutent les ressources financières permettant de disposer de l'argent nécessaire pour rémunérer les meilleurs avocats. C'est-à-dire des avocats capables de trouver les failles juridiques, à travers l'annulation de dossiers pour des vices de procédure ou en épuisant toutes les voies de recours possibles pour retarder ou amender les décisions judiciaires, face à des magistrats faisant avancer leurs dossiers d'instruction malgré les entraves diverses à leur travail.

Dans l'affaire Medvedev vs. France, le 10 juillet 2008, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a confirmé le fait que le ministère public français n'est pas une autorité judiciaire indépendante au sens de l'article 5 de la CEDH. La Cour de cassation a confirmé cet arrêt dans une décision du 11 août 2010, qui remet en cause l'arrêt du Conseil constitutionnel du 11 août 1995, qui affirmait que le ministère public était indépendant. La question de l'indépendance de la magistrature reste posée dans une démocratie française, qui est marquée par des espaces de chevauchement entre les intérêts des élites politiques et judiciaires.

Dans cette dynamique globale, le cas de Gaston Flosse a illustré dans un double sens la dimension politique de la justice en France. Protégé par l'échange politique personnel avec le président de la République, les affaires le concernant ne sont pas traitées ou traînent en longueur. Mais quand le pouvoir central s'attache à l'éliminer de la scène politique polynésienne, l'effet inverse, c'est-à-dire l'acharnement des juges, re-légitime son entreprise politique dans l'espace politique local. Il y fait d'ailleurs office de chef d'orchestre, avec son avocat, tant de nombreuses affaires entre 2005 et 2013 mobilisent l'agenda judiciaire des acteurs politiques en Polynésie française.

Dès lors, il apparaît manifeste que la juridiction administrative représente un des seuls maillons des résistances judiciaires au pouvoir personnel.

[2204] Op. cit., p. 639.
[2205] Cité p. 640.

## B/ La résistance d'une justice administrative « contre-pouvoir »

Les acteurs juridiques, administratifs et financiers, représentent un pôle important de limitation de la domination de Gaston Flosse. Si la justice administrative n'est pas théoriquement et directement considérée comme un contre-pouvoir, il s'avère qu'en pratique, il s'agit d'une des rares institutions à modérer les initiatives du notable polynésien, dès lors qu'elles sont soumises à son examen.

### 1. Le juge administratif

L'autonomie, certes spécifique, correspond au schéma général d'un système décentralisé, dans lequel le juge administratif devient l'instance de recours, et donc de contrôle des actes de la collectivité au sein de la République.

Selon un ancien président du tribunal administratif de Papeete, Alfred Poupet, les lois de 1982-1983 ont constitué un « *cadre de référence utile à l'élaboration de la jurisprudence locale* »[2206]. Dans le schéma classique de la décentralisation, le juge devient en apparence le régulateur du système décentralisé. La suppression de la responsabilité des élus devant la cour de discipline budgétaire, ainsi que l'abolition de la tutelle du Préfet, font qu'il reste encore le contrôle des actes des collectivités territoriales par le juge administratif ou comptable pour exercer un regard démocratique sur la légalité des actes territoriaux[2207]. Cependant, le « *juge n'est pas devenu le régulateur central du jeu local. Les élus et le commissaire de la République ont su le cantonner à distance de leurs terrains de négociation* »[2208]. La régulation en dernière instance par l'autorité juridictionnelle présente plusieurs limites en fonction de trois scénarios : celui du « juge impuissant » (faible, lent, formaliste), celui de « l'arbitre hors jeu » (la responsabilité de la collectivité couvre celle de l'élu) et celui de « l'arbitrage détourné » (sanctionner les adversaires politiques, faire assumer une mesure impopulaire par l'administration de l'Etat)[2209].

Le tribunal administratif de Papeete, créé par le statut de 1984, est composé de magistrats indépendants et inamovibles. Le rôle du tribunal se divise entre les techniques d'intervention contentieuses (erreur de fait, de droit, détournement de pouvoir ou erreur manifeste d'appréciation) ou précontentieuses (demandes d'avis : 10% de l'activité de la juridiction en 1994, soit plus que la moyenne nationale, avec notamment des pointes dans les périodes de crise institutionnelle)[2210]. Le président du tribunal administratif, Alfred Poupet, avait soulevé

[2206] Poupet A., « La régulation juridictionnelle », in Faberon J.-Y., op. cit., p. 94.

[2207] Rondin J., *Le sacre des notables*, op. cit., p. 231. « *Le juge est en réalité le régulateur du système décentralisé, à la fois parce qu'il est désormais le seul à pouvoir annuler un acte d'une autorité locale et parce qu'il peut intervenir partout, ou presque, dans le fonctionnement de la machine : il n'est pratiquement pas un acte des collectivités locales ou des agents de l'Etat qui ne puisse être déféré au tribunal administratif, qu'il s'agisse du recrutement d'un fonctionnaire, d'un règlement de police municipale, de la décision de contracter un emprunt, de conclure un marché de travaux ou d'un acte budgétaire* », p. 232.

[2208] Op. cit., p. 248.

[2209] Op. cit., p. 241-247.

[2210] Le nombre de déférés relatifs au fonctionnement des institutions s'est avéré largement supérieur à la métropole, mais le contrôle de légalité est limité. Il exclut les marchés publics territoriaux ou le personnel

sur cet aspect une « *dynamique de "résistance à l'écart"* » sur deux points : les limites de l'approche arithmétique et l'impératif de sécurité juridique, par l'amélioration des textes, par une clarification des compétences institutionnelles, et par une connaissance accrue des règles de droit.

Le tribunal administratif représente à la fois un conseil constitutionnel et un « *mini-Conseil d'Etat* »[2211]. D'une part, en censurant des mesures relevant du domaine de la loi et en traitant des litiges entre les institutions territoriales, il s'apparente au juge constitutionnel. Le statut fait alors office de constitution du Territoire. D'autre part, selon la formule du premier président du tribunal administratif de Papeete, M. Davin, le tribunal administratif est un « *mini-Conseil d'Etat dans la mesure où l'assemblée territoriale, assemblée administrative, prend des délibérations qui ont une portée différente de celles d'un conseil général* »[2212], en raison des compétences supérieures des institutions polynésiennes. Ainsi, Louis Favoreu précise que les délibérations de l'assemblée ont une « *situation particulière dans la hiérarchie des normes, dans la mesure où elles se situent au sommet de l'étage des actes réglementaires* »[2213], et où l'assemblée territoriale peut écarter les dispositions législatives nationales intervenant dans son champ de compétences.

Doté d'un rôle permettant un relatif équilibre institutionnel en Polynésie française[2214], le tribunal administratif sert d'argument politique à Gaston Flosse pour obtenir de nouveaux statuts. Il regrette notamment « *l'érosion que la justice administrative a fait subir à ce que nous considérions comme des compétences territoriales reconnues* »[2215], puis présente ensuite le tribunal administratif comme une « *menace insidieuse* » à l'autonomie[2216]. Dans la discussion sur le statut de 1996, le rapporteur RPR Jérôme Bignon reprend l'argumentation d'un « *îlot de jacobinisme dans un océan autonomiste* » à propos d'un tribunal administratif suspecté par la majorité RPR « *de vouloir reprendre au profit de l'Etat les compétences dévolues au Territoire* »[2217]. Alors que le président polynésien ne parvient pas à diminuer les prérogatives du tribunal administratif, la solution est trouvée en 2004 en contournant le tribunal administratif par certains recours déposés désormais devant le Conseil d'Etat.

---

territorial, et, le plus souvent, les décisions des établissements publics territoriaux. Al Wardi S., op. cit., p. 50. S. Al Wardi note également une corrélation entre le nombre de déférés et les relations majorité nationale-majorité locale. Op. cit., pp. 57-58.

[2211] Voir le chapitre à ce sujet, in Al Wardi S., op. cit., pp. 45-65.

[2212] Cité par Al Wardi S., op. cit., p. 46.

[2213] Favoreu L., « Les normes de référence applicables au contrôle de délibération des assemblées territoriales des territoires d'Outre-mer : principes généraux du droit ou normes constitutionnelles ? », in *RFDA*, nov.-déc. 1995, p. 1241.

[2214] Cf. Moyrand A., « Le tribunal administratif de Papeete et l'équilibre institutionnel de la Polynésie française », in *RJP* n°1, 1994, pp. 131-160.

[2215] *Les Nouvelles*, 26 février 1994.

[2216] « *Il existe malheureusement une menace plus insidieuse qui vient des interprétations, faites par la justice administrative, de la nature de celles-ci, et des actes de notre assemblée et de notre gouvernement (...), qui ne peuvent qu'aboutir à inquiéter les tenants de l'autonomie interne et renforcer ceux de l'indépendance* », *La Dépêche*, 7 avril 1995.

[2217] Rapport Assemblée nationale (AN) n° 2509, 1996, p. 25.

Selon Sémir Al Wardi, le tribunal administratif est considéré comme un acteur politique, car il est amené à jouer un rôle d'arbitrage en cas de conflit politique. La confusion entre politique et administration est explicitée par la langue polynésienne. Le tribunal administratif se dit *Tiripuna a te Hau* (« le tribunal du pouvoir » ; mais cela peut être aussi traduit par « tribunal de la paix »), ce qui signifie que le pouvoir désigne aussi bien l'administration que l'autorité politique. Par conséquent, cette conception montre la fonction politique du tribunal administratif dans les représentations des acteurs de l'espace polynésien.

Le président de la Polynésie française considère d'ailleurs le tribunal administratif comme un adversaire au sein de l'espace politique, en essayant de limiter ses velléités ou d'instrumentaliser politiquement les décisions d'un « *contre-pouvoir* », selon la formule du rapporteur Bignon[2218]. Lors de son discours présentant son programme de gouvernement à l'assemblée territoriale le 18 mai 2001, Gaston Flosse remet en cause les « excès de pouvoir » du tribunal administratif : « *Là même où notre statut nous donne pleine compétence, des fonctionnaires de l'Etat, en parfaite harmonie avec le Tribunal administratif, s'emploient quotidiennement à vider notre autonomie de toute substance* (…) »[2219]. En fait, Gaston Flosse se trouve surtout en litige avec l'Etat au sujet de dispositions relatives à l'ordre public, quand trois ordonnances du 4 mai 2001 du tribunal administratif, émises à la demande du haut-commissaire, ont suspendu une délibération de l'assemblée et un arrêté du conseil des ministres, car le tribunal a considéré qu'il s'agissait d'un moyen de confier « *subrepticement* » des pouvoirs de police au GIP. Le notable utilise ce cas pour se plaindre du traitement infligé par le tribunal administratif : « *La moindre imprécision juridique est immédiatement exploitée dans le sens d'une reprise des compétences par l'Etat. Songez qu'on nous conteste même le droit de faire exercer le gardiennage du domaine public du Territoire par un service public du Territoire (…) Un contrôle tatillon, soupçonneux, malveillant bafoue chaque jour l'esprit même de l'autonomie voulue par le législateur* ».

Stigmatisés publiquement, les acteurs du tribunal administratif continuent cependant à assurer le fonctionnement de l'Etat de droit en Polynésie française, assurant en cela une résistance républicaine au pouvoir personnel du leader territorial. Philippe Temauiarii Neuffer, qui était juriste au secrétariat général de la présidence Flosse, a vu « *des choses révoltantes (…). J'ai parfois défendu des dossiers devant le tribunal administratif sur lesquels j'étais heureux de perdre* »[2220]. La domination politique du *Tahoeraa* se traduit parfois par des excès partisans, qui conduisent à des situations ubuesques. En 2003, le tribunal administratif est à nouveau stigmatisé par la présidente de l'assemblée Lucette Taero. Elle reprend le discours flossiste en fustigeant les « *fonctionnaires qui semblent vouloir se substituer aux élus* », allant jusqu'à se demander : « *L'autonomie institutionnelle finira t'elle par avoir un sens aux yeux de certains fonctionnaires ?* »[2221]. L'affaire portait sur le refus de la présidente de financer une auxiliaire de vie à une élue non voyante, Henriette Kamia, pour

[2218] Rapport Assemblée nationale, op. cit., p. 26.
[2219] *TPM* n° 122, juin 2001.
[2220] *Les Nouvelles*, 19 août 2006.
[2221] *Les Nouvelles*, 3 novembre 2003.

l'aider dans ses fonctions. Or, cette dernière appartenait au groupe concurrent du *Fetia Api*[2222].

Le pouvoir personnel du président de la Polynésie française a aussi été mis en évidence dans l'affaire du « *Wind-Song* » en 2003, dans laquelle le président passe outre les décisions du tribunal administratif. Le paquebot de croisière, après un incendie à Raiatea, est remorqué dans le port de Papeete, mais il est irrécupérable. La décision de le couler au large est alors justifiée par la menace constituée par l'épave dans le port. Des associations déposent des recours devant le tribunal administratif, qui ordonne la suspension de l'immersion du navire le 19 janvier 2003. Gaston Flosse critique très sévèrement le président du tribunal administratif, dont les qualités étaient par ailleurs unanimement reconnues, et ne tient pas compte de la décision de justice. Le 22 janvier, le bateau est coulé au large[2223]. Le haut-commissaire, qui avait ensuite soutenu le président, est rappelé à l'ordre par les trois ordres de juridiction[2224]. Le 30 janvier, le président du tribunal administratif dépose une plainte après le cambriolage et le saccage de sa maison à Moorea. Exploitée politiquement par l'opposition qui y voit un lien avec l'affaire du *Wind-Song*, la présidence Flosse s'offusque de ces accusations, car la police a arrêté quatre mineurs qui ont avoué les faits[2225].

Passablement agacé par les décisions des instances administratives contraires à ses desseins gouvernementaux, Gaston Flosse avait demandé l'abrogation du tribunal administratif en 1994. Sur l'introduction de la contribution sociale territorialisée (CST) :

« *Il avait fait une délibération qui touchait tout le monde sauf ses copains, et il y a bien sûr des gens qui nous ont déférés la délibération en disant qu'elle est illégale en ce que ceux-là n'ont pas à payer. Fou furieux, il a demandé à Paris la dissolution du tribunal administratif. Donc, c'était en 1994. Parce que deux fois de suite, le tribunal administratif lui a annulé. Parce qu'il a changé, il n'a mis que la moitié de ses copains et pas les autres* »[2226].

Puis, il change de tactique[2227]. Le notable comprend le fonctionnement de la justice administrative, qui ne sanctionne pas en prononçant des peines la prison, mais qui ne fait

---

[2222] Relevé in Regnault J.-M., *Le pouvoir confisqué*…, op. cit., p. 101.

[2223] *TPM* n° 141, janvier 2003. « *Selon plusieurs témoignages, le président Flosse accompagné de trois de ses ministres arriva à la base marine pour visiter le bateau condamné, puis envoya trois camions du GIP charger vaisselles, télévisions, CDs, la cloche et la roue du navire et bien d'autres choses de valeur à bord (…). Le gardien de la base retiendra un des camions et le fera décharger. Selon d'autres indiscrétions, on tenterait de monter une « association caritative » pour expliquer ce pillage. Par la suite, cette « affaire » fut réglée avec les responsables de Windstar Cruises lors d'un dîner et, apparemment en contrepartie, le président Flosse fit pondre deux arrêtés permettant l'immersion de navires dans les eaux territoriales grâce à « des autorisations d'immersion qui ne pourront être délivrées que par le président du gouvernement de Polynésie française en personne* ». Selon Alex du Prel, « *Le président Flosse prend ainsi même le contrôle de l'océan* ».

[2224] Op. cit., pp. 116-117.

[2225] *TPM* n° 143, mars 2003.

[2226] Entretien avec Mme M.-C. Lubrano, magistrat au tribunal administratif de Papeete, 7 mars 2008.

[2227] Op. cit. *Les Nouvelles*, 2 février 2008. Le leader fait interviewer une femme de la liste *Tahoeraa* aux ISLV : elle raconte sur *Radio Maohi* des tentatives de corruption de la liste Tong-Sang à l'approche du scrutin territorial. Bien que sanctionné par l'antenne locale du CSA, Gaston Flosse bénéficie de l'effet politique de telles déclarations, « *En se disant, de toute façon, je serai puni par le CSA, mais dans trois mois. Au moins, j'aurai marqué des points avant le moment même de l'élection. C'est comme ça qu'il fonctionne : à l'impunité* ».

qu'annuler les décisions. La commissaire du gouvernement (1997-2005) explique les subtilités des arrangements juridiques du notable, qui explore les limites des cadres juridiques[2228].

Le contournement du tribunal administratif prend forme avec la loi organique du 27 février 2004, qui évacue (« dépayse ? ») les questions sensibles au Conseil d'Etat à Paris[2229]. D'ailleurs, quinze jours avant la loi de 2004, la décision du 12 février 2004 du Conseil constitutionnel établit que les lois du pays adoptées par l'assemblée de la Polynésie française sont des actes administratifs. Le Conseil d'Etat est chargé de vérifier si elles respectent les principes généraux du droit et les engagements internationaux de la France applicables en Polynésie française. Le rôle du tribunal administratif se retrouve ainsi réduit, mais il demeure malgré tout une maison du droit garantissant l'exercice pratique de la démocratie en Polynésie.

Le tribunal administratif, dont la fonction est de faire respecter le droit, n'est pas un contre-pouvoir. La juridiction administrative, qui rend la justice au nom du peuple et pas au nom de l'Etat, examine la qualité juridique des textes qui lui sont soumis, ne s'opposant pas fortuitement aux décisions locales, mais analysant leur légalité ou leur illégalité. Mais les acteurs du tribunal administratif représentent des « remparts » contre le pouvoir personnel, même s'ils ne forment pas une unité sociopolitique qui permettrait de les classer comme une force d'opposition. Il s'agit davantage ici d'une résistance institutionnelle au leadership autoritaire, ainsi que d'une force d'enracinement de la légale-rationalité de l'Etat de droit en Polynésie française[2230].

---

[2228] « *Il prend des délibérations, des décisions illégales. Il le sait. Ses services lui disent « c'est illégal ». Il le sait, il les prend. C'est déféré au tribunal. Le temps qu'on juge, comme le fait que ce soit chez nous, ce n'est pas suspensif. Donc, si c'est un permis de construire, la maison se construit, la délibération s'exécute. Si par hasard on annule, si on est prêt d'annuler – et comment on le sait ? Par les conclusions du commissaire du gouvernement quinze jours avant –, il dit « écoute, c'est prêt d'être annulé, très bien, je l'abroge. Il dit « je la fais disparaître ». Quand elle est disparue, le tribunal ne peut dire qu'une chose, c'est qu'il n'y pas plus lieu à statuer, il n'y a plus matière. La décision dont vous demandiez l'annulation n'existe plus, ou on constate qu'elle n'existe plus. Donc on n'a pas annulé. Vis-à-vis de la population, c'est très fort. Mais le lendemain, il reprend la même, dont il change deux virgules pour dire qu'il n'y a pas méconnaissance de la chose jugée. Quand je dis deux virgules, si c'est un permis de construire, il change la hauteur d'un mur, il rajoute une pièce (…). Et puis si c'est une délibération, il change un article dans la délibération, « ah, ce n'est plus la même ». Et puis on joue à ça longtemps. Donc il contourne, mais il a compris* ». Idem.

[2229] Cf. Zoryan Naïra, « Le contrôle administratif par le Conseil d'Etat : tempérer le pouvoir local », pp. 255-287, in Durand B., Fabre M. (dirs.), *Le juge et l'*Outre-mer*. Les roches bleues de l'Empire colonial*, Lille, Histoire de la justice, 2004, 479 p.

[2230] Afin d'étayer sa communication politique, G. Flosse commande une étude au chercheur du CNRS D. Wolton. Celui-ci fait le tour des institutions. Il ressort de son travail que le dernier rempart contre Flosse, c'était le tribunal administratif. Mis de côté, le rapport ressort trois ans plus tard dans les médias locaux avec des fac-similés des pages. En fait, il a été expurgé. Mais un exemplaire resté au tribunal administratif confirme les changements apportés au rapport Wolton, qui maquillent ses analyses relatives au tribunal administratif. Selon Mme Lubrano, « *Ça va jusque là le machiavélisme, il faisait circuler un faux rapport Wolton, et notamment les pages où on parlait du tribunal administratif, où c'était totalement édulcoré : « Oui, le tribunal fait bien son travail », alors que Wolton avait écrit « le vrai contre-pouvoir à Flosse, c'est le tribunal administratif* », op. cit.

### 2. Le juge financier

Par ailleurs, la surveillance démocratique *a posteriori* des juridictions financières a également modifié les règles du jeu politique local, dans la mesure où presque aucun contrôle de l'utilisation des fonds publics n'était mis en œuvre, ce qui constituait un encouragement implicite aux pratiques clientélistes et néopatrimoniales.

Le rôle des chambres régionales/territoriales des comptes s'inspire des articles 14 et 15 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, qui prévoient que « *tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi* ». Elles jugent de la régularité des comptes publics (gestion, budget) des collectivités et des organismes bénéficiant de financements des collectivités et des établissements publics locaux. Si le juge financier relève des anomalies dans leur gestion, c'est-à-dire quand les élus s'immiscent dans les fonctions de comptable public, ils peuvent être sanctionnés pour « gestion de fait ». Yves-Marie Doublet constatait à la fin des années 1990 les limites d'un contrôle formel et parcellaire, qui manque de moyens, peu adapté à la répression, alors que la procédure s'avère longue[2231].

Le contrôle de la gestion des collectivités publiques de Polynésie française a été exercé par la Cour des comptes à Paris jusqu'en 1990, puis par une chambre basée à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), mais qui avait aussi compétence pour la Polynésie française jusqu'en 1999[2232]. En mission pendant une ou deux semaines à Tahiti, les magistrats « *ne connaissent pas vraiment le terrain* » et ne disposent que d' « *informations déficientes* » [2233].

Après 1999, les contrôles en cours sont interrompus pendant dix-huit mois, avant que les magistrats ne s'installent à Papeete. La Chambre territoriale des comptes (CTC) ne dispose de locaux à Papeete que depuis l'an 2000. Le président de la Cour des Comptes Philippe Séguin, en visite à la CTC en 2009, avait rappelé que l'article 15 de la *Déclaration française des Droits de l'Homme et du Citoyen* énonce le principe selon lequel « *la Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration* »[2234]. D'une manière habile, Séguin tempérait l'héritage politique et économique de Flosse en évoquant la longue absence du contrôle, de l'expertise et de l'évaluation des dépenses du de la Polynésie française[2235].

---

[2231] Doublet Y.-M., *L'argent et la politique en France*, Paris, Economica, 1997, pp. 140-145.

[2232] La loi organique du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie fait que la Cour de Nouméa n'est plus en charge des affaires polynésiennes.

[2233] Regnault J.-M., op. cit., p. 118.

[2234] *ATP*, 7 janvier 2009.

[2235] « *Il faut rappeler de temps en temps le travail qu'il [Gaston Flosse] a fait. Il a participé comme d'autres (…) à faire avancer ce pays. Je suis tout à fait heureux de ce témoignage sur le travail qui a été fait par notre sénateur lorsqu'il était président du Pays, mais c'est dommage qu'on n'ait pas eu cette méthode de travail d'évaluation à cette époque avant de lancer le pays dans des investissements coûteux. C'est ce dont on hérite aujourd'hui. On a construit un hôpital qu'il faut maintenant faire fonctionner. On achetait des avions, peut-être même trop, à ATN, qu'il faut gérer… J'assume. Je ne suis pas là pour critiquer les autres mais pour apporter ma pierre à la construction de la Polynésie. Et non, je ne suis pas du tout gêné par ce rappel du passé. Un passé*

Bien que dépourvue des outils coercitifs de la justice pénale, la CTC représente une juridiction financière qui peut faire prononcer l'inéligibilité des notables.

En effet, avec le juge administratif, le juge des comptes joue un rôle démocratique qui s'est avéré tardif, mais non moins fondamental dans l'exercice de l'Etat de droit. La Cour des comptes, puis la Chambre Territoriale des Comptes, remplissent une fonction de « veille démocratique » dans un espace sociopolitique marqué par les pratiques néopatrimoniales. Selon Christian Paul, ancien secrétaire d'Etat aux DOM-TOM du gouvernement Jospin, les élus polynésiens se représentent l'image de l'Etat comme celle d'un « *tiroir caisse* », d'un « *pourvoyeur de fonds qui se dispense des contrôles* »[2236], alors que selon la Cour des Comptes, la Polynésie est la collectivité d'Outre-mer qui reçoit proportionnellement le plus d'aides de la métropole. Déjà, sous la présidence Léontieff, le Premier ministre Michel Rocard, avait répondu au président du gouvernement : « *vous me demandez de payer plus et de contrôler moins* », donc « *qui paye contrôle* »[2237].

Or, jusqu'à la loi organique du 27 février 2004, les magistrats ne disposaient pas des moyens d'investigation nécessaires et identiques à ceux applicables en métropole. Le président de la CTC expliquait en 2004 que l'affaire des « emplois fictifs » n'a pu exister qu'en raison du fait que les comptes de la présidence polynésienne échappaient au contrôle de la Cour des comptes pour des raisons relevant de la technique juridique[2238]. Le « délit d'obstacle »[2239] n'était par exemple pas applicable en Polynésie française. La Cour ne pouvait saisir le Parquet pour une action publique contre ceux qui obstruent le travail des magistrats.

A partir du *Taui*, la CTC joue un rôle fondamental dans le rétablissement de pratiques démocratiques en matière de finances publiques, ainsi que certaines affaires à connotation néopatrimoniale l'ont démontré.

Aux résistances et aux difficultés des juges, confrontés à l'affirmation autonomiste de la domination politique de Gaston Flosse, s'ajoutent celles des acteurs de la sphère médiatique à Tahiti.

---

*glorieux de notre pays, en espérant qu'on retrouvera assez vite cette situation ». « Et on laissera à l'histoire – l'histoire de la Polynésie – le soin de faire, le moment venu, la part entre les mérites et les erreurs ou les excès, s'il apparaissait qu'ils ont été inspirés par d'autres motifs que la volonté d'aboutir* », idem.

[2236] Communiqué de la Présidence de la République du 5 juillet 2007.

[2237] *La Dépêche*, 25 août 1989.

[2238] Relevé par Regnault J.-M., op. cit., p. 119.

[2239] Loi Sapin du 29 janvier 1993.

# *Section 3 : Le contrôle de l'information et des médias*

Le contrôle de l'information et des médias s'appuie sur la maîtrise et la monopolisation de la communication politique. Celle-ci met en scène l'omniprésence et les compétences du leadership politique de Gaston Flosse, en dépit de quelques résistances médiatiques.

## § 1 La communication politique du leader

La communication politique du leader, le contrôle de l'information et les pressions diverses sur les médias transforment le champ médiatique en un espace de communication partisan et verrouillé.

Formé aux rudiments des rapports politiques avec la presse écrite dans les années 1960, Gaston Flosse poursuit sa carrière politique au gré de l'apparition de la télévision, puis de la révolution informatique et numérique.

Le leader est initié à la méthode gaulliste, qui contrôlait étroitement la diffusion de l'information gouvernementale sous l'égide de l'ORTF (*Office de Radiodiffusion Télévision Française*)[2240]. Dans la période de domination du président Flosse, la communication politique est *réduite*[2241], dans un espace sociopolitique lui-même étroit. A Tahiti, il existe « *une pluralité des médias sans pour autant un réel pluralisme politique* »[2242].

Le président Flosse recourt à une équipe de journalistes, issus pour la plupart des médias locaux, mais préalablement formés aux joutes nationales. Certains de ses collaborateurs sont d'ailleurs d'anciens « opposants », ce que Gaston Flosse appréhende comme une preuve de leur intelligence et de ses capacités de conciliation : « *Ce sont des gens de valeur, non ? Ils ont compris, et que voulez-vous, je suis un homme qui pardonne !* »[2243]. La nomination à un poste de collaborateur, ou la proposition d'un poste très bien rémunéré, permet au président du gouvernement de retourner ses adversaires potentiels ou déclarés, en particulier parmi les acteurs médiatiques[2244]. Selon Lionel Chesneau, passé de la gendarmerie au service du président, « *Il les achetait, je veux dire par là qu'il les recrutait, leur donnait un boulot et rien derrière. Il les phagocytait, c'était sa méthode. L'idée pour Gaston Flosse n'était pas de les*

[2240] Cf. Vassalo Aude, *La télévision sous de Gaulle : le contrôle de l'information (1958-1969)*, De Boeck, 2005.
[2241] Voir Wolton D., « La Polynésie française : une communication politique en devenir », in *Hermès* n° 32-33, « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », 2002, pp. 481-495.
[2242] Op. cit., p. 484.
[2243] Conan E., op. cit., p. 61.
[2244] Par exemple, le journaliste qui écrivait sur la mise en place du service « d'assistance et de sécurité », que « *La Polynésie française bascule (…) dans un tout autre monde, hors d'une consensualité fraternelle qui faisait sa réputation, son bonheur mais aussi son honneur* », est engagé peu après au service de presse du gouvernement, « *comme beaucoup de professionnels avant lui* », in Morvan D., « De la difficulté de la neutralité journalistique Outre-mer », p. 240, in Weill H. (dir.), *Journalistes, des mots et des doutes*, Paris, Privat, 2005, 282 p.

*combattre, mais de les manger. Et, pour reprendre son expression, "il faut les enfermer dans leurs contradictions"* »[2245].

Le rapport définitif de la Chambre territoriale des comptes (CTC) *Présidence et services rattachés (exercice 1991 et suivants)* relevait le poids du Service de la communication parmi les 626 agents de cabinet émargeant en janvier 2004 à la présidence. La CTC recensait « *22 personnes, dont près de la moitié (10 exactement) était des journalistes* », auxquelles s'ajoutent les agents des services rattachés ou satellites. L'organisation du service est notamment inspirée par les modèles des services de presse de Matignon et de l'Elysée. Le mimétisme institutionnel en matière de communication politique est nuancé par la présidence polynésienne, dans le sens où les acteurs de la communication proviennent de l'espace polynésien, et qu'ils ne s'embarrassent pas toujours de la déontologie présumée des journalistes.

Les directeurs successifs de la communication présidentielle sont généralement des journalistes métropolitains dont certains ont « fait souche » en Polynésie[2246]. Un ancien rédacteur en chef de *RFO*, Yves Haupert, représente un personnage important du flossisme, devenant directeur du service de la communication de la présidence de la Polynésie française. Il s'attelle ensuite à diriger la chaîne de télévision créée par la présidence, *Tahiti Nui TV* (*TNTV*). Le retour au pouvoir de Gaston Flosse en mai 2013 entraîne ainsi le retour dans son sillage du président de *TNTV*. Il est rapidement nommé à la direction de la communication de la présidence. Un autre journaliste, Jérôme Jannot, qui critiquait Flosse de façon virulente dans l'*Echo de Tahiti Nui*, se retrouve ensuite embauché à la présidence, en charge de la propagande du *Tahoeraa Huiraatira* dans *L'Hebdo* ; ensuite, il gère notamment la communication de Gaston Tong-Sang.

L'équipe de communicants participe de la formation d'une cour voire d'une « bulle », autour de la figure du président Flosse, comme en atteste par exemple la diffusion d'un film d'Yves Haupert lors des fins de meeting en 2004, morceau de propagande illustrant le « sacre du Père du 29 juin ». Un autre personnage de la communication de Gaston Flosse s'avère emblématique de la professionnalisation du discours médiatique du leader. Daniel Sparza[2247], mandaté en 1992 pour négocier l'implantation de la *Française des Jeux* (FDJ) dans le

[2245] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 85.

[2246] Le service opère notamment sous les directions de Marc Hélias, Daniel Sparza, Daniel Franco et Yves Haupert. De 1993 à 1996, Marc Hélias, issu de la presse écrite, tente de s'adapter au contexte tahitien, mais plusieurs décisions lui valent un licenciement, peu après l'arrivée de Daniel Sparza.

[2247] Ancien directeur de l'émission des billets de loterie de la Confédération des tabacs, il devient en 1988 directeur adjoint au marketing à la *Française des Jeux*, dans l'entourage de Gérard Colé, ancien conseiller de François Mitterrand à la gestion controversée (cf. *Billets d'Afrique et d'ailleurs* n° 183, septembre 2009). Sparza est aussi administrateur de la *Française de Motivation*, une autre filiale très rémunératrice de la FDJ. Cf. « Le filon en or des décorateurs du Loto », *Libération*, 25 avril 1995. Une enquête du juge d'instruction parisien Isabelle Orsoni porte sur une affaire de détournements de fonds à la FDJ via une filiale appelée IMR, une société de prestation de services mise en cause dans un rapport de l'Inspection générale des finances et intéressant l'Office central de répression de la grande délinquance financière. IMR, qui gère la décoration du Loto en protégeant étroitement son marché, dispose à cet effet d'un « *réseau infaillible d'hommes clés* ». Par ailleurs, Sparza devient ensuite le manager de IDgames, filiale de IDsud sur le marché africain, basée à Marseille puis à Paris, propriété de la famille Luciani. Le journaliste rappelle que « *Tout un réseau de sociétés gigognes, filiales, associées, partenaires et prestataires gravite autour du déploiement des jeux en Afrique* ».

Pacifique, devient le premier président de la *Pacifique des Jeux*. Surtout, il est recruté comme directeur de la communication de Gaston Flosse de 1994 jusqu'en 2002[2248].

Le renouvellement de la stratégie de la communication politique du président Flosse, à partir de la période charnière 1995-1996 (élection présidentielle de Chirac, reprise des essais nucléaires, élections territoriales de 1996), correspond au moment où Daniel Sparza intègre l'équipe de communicants du président[2249]. En juin 1996, il devient directeur du service de presse, « *pour lequel on a mis à la disposition des moyens financiers inégalés, considérables, sans précédent* »[2250]. La mise en œuvre de méthodes issues du marketing appliquées à l'activité politique est plutôt novatrice en Polynésie française, même si dès la refondation du *Tahoeraa* à la fin des années 1970, Gaston Flosse avait déjà impulsé des techniques partisanes modernes pour diffuser plus largement, et améliorer l'image du parti auprès de groupes segmentés (« femmes », « communauté chinoise », « socioprofessionnels ») en se dotant d'une image davantage populaire et *maohi*.

Dans un registre différent, le communicant Daniel Sparza procède à une stratégie « d'inondation médiatique » des trois grands médias (*RFO* et les deux quotidiens Hersant), en les alimentant constamment en informations, dossiers et études, dont l'impact est amplifié par la synchronisation entre la presse et l'audiovisuel[2251]. Chaque évènement, chaque déplacement est utilisé pour faire la promotion du président et du gouvernement, qui font publier dans les quotidiens des articles non signés, organise les interviews des ministres dans l'espace audiovisuel et optimise médiatiquement le moindre évènement porteur de la célébration de l'action présidentielle et gouvernementale. Observateur de ces manœuvres, le journaliste Alex du Prel note de nombreux exemples de la stratégie de contrôle de médias constamment abreuvés par la présidence[2252].

---

[2248] Il s'occupe également des *Grands Ballets de Tahiti*, dont il fait la promotion. Il produit une « troupe de danse présidentielle » selon la formule d'Alex du Prel (*TPM* n° 99, juillet 1999). Au *Heiva* de 1997, le groupe de Danse "O Tahiti E" remporte le concours et effectue une tournée dans les Iles de la Société, soutenu par une campagne médiatique de l'agence de communication de D. Sparza et soutenue par l'ICA (*Institut territorial de la Communication Audiovisuelle*). Des divergences financières et de points de vue entraînent une scission du groupe. Les *Grands ballets de Tahiti* sont alors créés et régis par une association, dont les assesseurs sont D. Sparza et deux conseillers de la Présidence, Roland Garrigou (mari de Tumata Robinson qui appartient au groupe) et Terii Paquier. La forme associative ouvre la voie à des subventions du Territoire.

[2249] Cf. « La grosse Machine de communication », in *TPM* n° 68, décembre 1996.

[2250] Selon un membre de cabinet du gouvernement. Op. cit.

[2251] Op. cit.

[2252] « *Lorsque le gouvernement signe l'autorisation d'importer des fleurs coupées pour la Toussaint – ce qui se fait automatiquement depuis 30 ans – on voit des articles d'une demi-page avec photo du ministre encravaté dans les quotidiens. Un Américain commande du jus de nono et le ministre fonce à l'usine privée avec un cortège de médias pour (…) la transformer en victoire du gouvernement (…). Même les habituelles visites des consuls d'Australie et de Nouvelle-Zélande de Nouméa sont mises à contribution pour permettre de publier les photos des ministres souriants, parfois jusqu'à six par jour. Et si Président se déplace, on ne se gêne pas pour intercaler des phrases dans les dépêches d'agences, comme cela a été fait lors de la visite de M. Chirac à Tokyo où, à la surprise générale, M. Flosse et Madame se trouvaient cités juste après le Président de la République, bien avant les ministres nationaux. Rajoutez à cela une marée "d'explications de la politique du gouvernement" dans la presse (…) où tous les services du gouvernement contribuent par de longs articles non signés et publiés dans les quotidiens. Pour assurer un impact maximal, l'audiovisuel RFO (…), est ensuite à son tour utilisé pour présenter des interviews de ministres, produire des "enquêtes" téléguidées et synchronisées avec des "invités du*

La stratégie d'inondation est également pratiquée en métropole par des leaders RPR[2253]. Dans un espace de communication restreint, elle s'avère rapidement monopolistique. L'alliance entre les quotidiens du groupe Hersant et *RFO* entraîne la confusion entre les deux entités médiatiques et le pouvoir local[2254]. Il en résulte un système médiatique oligopolistique mis au service d'une monopolisation partisane. Ceux qui contestent ce système médiatique à sens unique se voient objecter le professionnalisme et la compétence de l'équipe en charge de la communication auprès du leader[2255].

La méthode de travail relative à la communication politique de Gaston Flosse repose sur un calendrier précis. Il rythme l'activité politique du leader dans l'année civile. En début d'année, le cérémonial des vœux[2256] se décline en fonction de la position du leader et des enjeux du moment dans l'espace politique. Il peut s'exprimer par les canaux institutionnel ou partisan, afin de faire savoir le bilan (ou le constat)[2257], ainsi que les orientations prochaines de l'action gouvernementale. La « rentrée politique » de septembre, par analogie au retour à l'école et importée de l'agenda médiatique métropolitain, constitue un autre temps fort de la communication présidentielle. Tous les mois de septembre sont ainsi marqués par l'intervention de « rentrée » de Gaston Flosse, qui présente le planning de son action politique dans ses grandes lignes. Il établit les points critiques de ses adversaires, qui seront ensuite martelés à chaque opportunité. Le « discours de rentrée » marque la position du leader en rappelant sa présence dominante dans l'espace polynésien. Le dépouillement des archives des quotidiens de Tahiti montre bien la structuration temporelle de la communication du chef du *Tahoeraa Huiraatira*[2258].

L'optimisation quotidienne de la transmission du message politique est organisée avec les relais médiatiques les plus importants, c'est-à-dire les quotidiens, la télévision et la radio.

---

*matin" interviewés au moment opportun. Tout cela crée un formidable mécanisme instillant la pensée officielle du gouvernement jusqu'au fin fond des archipels. Et ce qui ne chante pas la mélodie officielle, tel votre Tahiti-Pacifique, est ostracisé* ».

[2253] Par exemple par l'entreprise politique de Nicolas Sarkozy, qui s'appuie sur la mesure de l'Unité de bruit médiatique (UBM), qui recense les citations du nom du leader dans les médias.

[2254] « *Même les liens commerciaux entre le groupe Hersant et RFO sont devenus si étroits et confus qu'on ne sait plus si RFO est devenu une filiale de Hersant ou l'inverse. Plus un événement de Tahiti (foires, jeux télévisés, événements sportifs) n'est organisé sans l'éternel « sous le patronage de RFO et de La Dépêche* », op. cit.

[2255] Néanmoins, certains aspects de la communication du président, ont, sur certains détails, pu être considérés comme relevant de l'amateurisme. Selon Alex du Prel, que les photos du président publiées dans les quotidiens tahitiens lors d'un séjour à Paris étaient floues. Or, elles étaient le fait du fils d'un maire des Marquises, également vice-président des *Jeunes Tahoeraa*, embauché à la délégation de la Polynésie française à Paris. Hormis ce genre d'approximations, la règle est davantage au professionnalisme dans la forme et la méthode de la communication présidentielle.

[2256] Par exemple, voir les vœux pour l'année 2011 publiés sur le site Internet du parti, 30 décembre 2011.

[2257] Intervention mi-septembre 2010 à l'assemblée de la Polynésie française lors de l'examen du projet de loi de finances au sujet du concours financier de l'Etat. G. Flosse en profite pour faire le constat des inaptitudes gouvernementales de l'équipe de Tong-Sang, « *roulé dans la farine* » par l'Etat.

[2258] « Rentrée offensive de Gaston Flosse », *Les Nouvelles*, 19 septembre 1997 ; « Rentrée offensive de Gaston Flosse », *Les Nouvelles*, 18 septembre 1998. A l'occasion de l'ouverture de la session budgétaire à l'assemblée en 1997, le président Flosse insiste sur les questions de l'avenir institutionnel de la Polynésie, du rôle de l'Etat, du foncier et de la gestion des déchets.

Dans les années 1980 et 1990 (avant Internet… et le changement à la rédaction en chef des *Nouvelles*), l'équipe de communicants de la présidence faisait parvenir des disquettes aux rédactions des journaux. Cela permet de transmettre les communiqués gouvernementaux plus rapidement et d'avoir la maîtrise d'éventuelles velléités médiatiques contraires aux desseins du président. En outre, lors des conférences de presse, l'attaché de presse du président vérifie le panel des journalistes présents, dans le but d'éviter les contradictions, des « incompréhensions » selon les termes des communicants de la présidence[2259], et « tout ce qui sort de la ligne de Gaston ». Aux journalistes indésirables en conférence de presse, la porte de sortie est désignée : « *Toi, tu sors !* »[2260]. D'autres reçoivent des lettres de plusieurs pages écrites par la présidence, qui décortiquent leur article ou leur intervention radiophonique.

La communication politique du leader est également véhiculée par des parutions partisanes dans les périodes électorales. Les publications et journaux de propagande du gouvernement et du parti de Flosse se divisent entre publications institutionnelles et partisanes. Après les publications épisodiques de la revue à vocation institutionnelle *Hau Fenua* dans les années 1980, la présidence lance en décembre 1997 *Te Fenua*, un mensuel gratuit[2261] ; en avril 2000, le magazine de la présidence propose une version dans la langue tahitienne, *Te Reo o te Fenua*[2262]. Les publications à vocation partisane avaient connu une autre tentative en septembre 1987 avec un hebdomadaire appelé *Maito*[2263], financé notamment par l'homme d'affaires Bill Ravel. Le journal, qui visait à répondre au ton des journalistes des *Nouvelles*, ne dure qu'un an, en raison de trop nombreux procès. A l'approche des élections territoriales anticipées en mai 2004, une autre publication partisane, qui se situe dans la ligne

[2259] Un autre exemple du verrouillage de l'expression d'avis critiques sur le « flossisme » intervient lors de la première émission *Quartier libre* sur *RFO* avec pour invité le président Flosse. Un étudiant, devenu journaliste à la télévision (TNTV), Mike Leyral, questionne l'impartialité des médias. Dès le lendemain, un éditorial de C. Bourne lui répond de manière cinglante. Le débat s'arrête là, car la réponse que l'étudiant envoie à *La Dépêche* est censurée. En voici des extraits : « *La plupart des interlocuteurs de Gaston Flosse n'étaient pas des "jeunes adolescents" mais des adultes conscients, malgré leur jeunesse, des incertitudes qui planent sur l'avenir (…). Et, tout comme moi, "ils lisent bien" les quotidiens. Or, nous avons constaté (…) que Gaston Flosse et son gouvernement jouissent d'un statut privilégié dans vos colonnes (…) : "Infatigable", "combatif", "brillant", "courageux", "modeste" ou bien "sympathique", "laborieux", "charismatique" ou encore, en toute simplicité, "le meilleur". G. Flosse bénéficie plus de vos services que de ceux de ses propres troupes. (…) L'un des membres du cabinet de Gaston Flosse me fit remarquer, après l'émission, que la presse avait peut-être tendance à le soutenir parce que, pour des popa'a, l'indépendance est un "objectif suicidaire" ; c'est sans doute vrai, mais je crois que la politique à Tahiti ne se résume pas à ce clivage Flosse/Temaru. Et quand bien même cela serait, tout autonomiste que je sois, je défendrais le traitement égal de tous les courants d'idées ; [c'est] la Démocratie* ». Cité in *TPM*, op. cit. M. Leyral est l'auteur d'un mémoire de DEA, *Champ médiatique et champ du pouvoir en Polynésie française* (UPF, 2000, 137 p.), qui analyse l'intrusion politique dans les médias polynésiens.

[2260] Entretiens aux *Nouvelles* et à *RFO*.

[2261] La revue ne paraît pas régulièrement, même si elle devient bimensuelle en octobre 2001. Quatorze personnes s'occupent du magazine présidentiel. Cf. historique de la presse in *TPM*, op. cit. La qualité de l'information dans les publications institutionnelles n'est pas toujours dénuée de connotations partisanes, ainsi qu'en atteste un exemple relevé par Alex du Prel dans le numéro 49 de *Te Fenua*, dans lequel il est écrit que l'ATR 42-500 du président « *a coûté environ 1,5 million FCFP* », alors qu'il aurait coûté plus de deux milliards de FCFP, soit 1 200 fois plus.

[2262] Parution irrégulière ; revue éditée par John Mairai.

[2263] Le directeur était Marc Narii et le directeur de publication Gérard Lacourrège.

du *Maito*, est créée en février. L'hebdomadaire gratuit *Ti'ama* est lancé sous la direction de Yves Haupert, communicant en chef de la présidence, et financé par des hommes d'affaires proches du *Tahoeraa* : Louis et Robert Wan, Albert Moux et Hubert Haddad[2264]. Le journal reprend les dépêches de l'*Agence tahitienne de presse*, tout en épinglant l'opposition et ceux qui critiquent les pratiques du leadership flossien[2265]. Après le *Taui* de mai 2004, *Ti'Ama* est remplacée par *L'Hebdo Maohi*, créé en août de la même année[2266]. Les deux publications visent particulièrement à répondre à l'hebdomadaire d'affinité indépendantiste, le *Toere*, fondé en avril 2001 par Claude Marere.

Le rapport du sociologue Dominique Wolton avait pointé les lignes directrices de la communication politique en Polynésie française, relevant deux sources principales de la propagande : la présidence et le parti politique[2267]. Il s'agit aussi de noter la confusion des types de communication, car la communication de la représentation politique et institutionnelle se confond avec la communication partisane. Les mêmes hommes se retrouvent souvent à la manœuvre.

La création par la présidence d'une télévision et d'une agence de presse parachève le panel des outils de communication du leader politique, qui alimente un processus de verrouillage des médias dans l'espace polynésien.

[2264] Historique de la presse, op. cit. ; *TPM* n° 156, avril 2004.

[2265] Par exemple, une journaliste de *RFO* estime que l'hebdomadaire distribué par la présidence a relayé une « offense à [s]a dignité » : « *un voyou (...) qui travaille sous le pseudonyme de Carlos Q. sur les ondes de Radio Tefana a émis le souhait que me soit infligé un supplice* ». Le fait est relevé dans *Ti'ama*, qui s'en offusque mais relate malgré tout les propos incriminés. La journaliste juge le procédé « *malhonnête* ». Elle signale également que le même personnage parlait d'Y. Haupert comme de la « *folle de la caserne présidentielle* » sans pour autant que *Ti'ama* ne s'en indigne. Lettre de B. Olivier à G. Flosse, Punaauia, 8 mars 2004.

[2266] La publication est dirigée par T. Paquier et la rédaction est confiée à Y. Haupert. La SARL Société polynésienne d'édition (SPE), financée à hauteur de 300 000 euros par R. Wan, est dissoute en février 2005 après la défaite électorale de G. Flosse. Dans un rapport de synthèse du 16 octobre 2007, les policiers écrivent qu' « *Il est possible que ce soit la contrepartie offerte par Robert Wan pour l'aide que M. Gaston Flosse lui aurait apportée en faisant acheter l'atoll Anuanuraro par le Territoire à un prix surévalué* ». In Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 157.

[2267] Cf. Wolton D., « La Polynésie française : une communication politique en devenir », op. cit.

## § 2 Le verrouillage des médias

Le contrôle de l'espace médiatique par le pouvoir local s'applique aussi bien dans les domaines de la presse écrite, de la radio ou de la télévision. L'émergence de médias indépendants est contrecarrée par les tentatives d'affaiblissement de l'adversaire médiatique, quelque soit son support d'expression.

### A/ La presse écrite liée à un échange économique et politique

Les ressources politiques médiatiques du leadership (ou « informationnelles »)[2268] s'articulent autour d'un échange, qui s'apparente à un clientélisme de type médiatique. L'échange entre l'entrepreneur politique et l'entrepreneur de presse offre une configuration d'intérêts croisés, c'est-à-dire que le groupe de presse détient une situation quasi-monopolistique en échange d'un soutien médiatique à la communication politique du président. En outre, les capacités d'intervention et d'émission de la communication du leader rejaillissent sur l'ensemble du gouvernement. Ses membres bénéficient des règles d'interaction établies entre le pouvoir local et les médias, qui ont été fixées par un rapport de force à l'égard des journalistes et de la libre-circulation de l'information.

Depuis les années 1980, le *Groupe Hersant Media*[2269] (groupe *France-Antilles* jusqu'en 2006), possèdait un quasi-monopole sur la presse écrite quotidienne en Polynésie[2270].

Si un seul groupe de presse ne peut être propriétaire de plus d'un quotidien en France, il ne peut l'être qu'en tant que propriétaire majoritaire. Le groupe *Hersant* s'arrange donc en pour détenir l'un des quotidiens à hauteur de 51% et l'autre à 49%, en laissant majoritaire un homme d'affaires proche de Flosse. Créé en 1964 par Philippe Mazellier, le journal *La Dépêche de Tahiti* prospère, jusqu'à devenir le quotidien le plus lu au *Fenua*[2271]. Livré plus tôt que ses concurrents, le journal tire entre 10 000 et 20 000 exemplaires (6 000 aux *Nouvelles*). Il recèle d'informations sur la vie communautaire, paroissiale et des archipels. En matière politique, le journal apparaît favorable aux défenseurs du CEP, au détriment des autonomistes dans les années 1970. Puis, la rédaction s'acclimate du virage autonomiste de Gaston Flosse.

Le verrouillage des médias s'explique notamment par la porosité qui existe entre l'exercice de la profession de journaliste et le rôle, officiel ou non, des « thuriféraires du

[2268] Castells M., *L'ère de l'information*…, op. cit.

[2269] En 2012, le groupe négocie la cession de plusieurs titres pour faire face à ses dettes. Cf. « Groupe Hersant : une succession mal ordonnée », *Le Monde*, 10 juillet 2012.

[2270] Le groupe *Hersant* rachète le quotidien *La Dépêche de Tahiti* en 1988 pour la somme de 550 millions de FCFP. En janvier 1989, Hersant rachète 100% des parts de *La Dépêche*, et reprend le quotidien *Les Nouvelles de Tahiti*, premier quotidien fondé en 1957 par Roger Brissaud, en détenant 49% des parts, l'autre moitié revenant à l'homme d'affaires Albert Moux.

[2271] Le titre absorbe le *Journal de Tahiti* en mars 1979, lancé en 1963 par Tony Bambridge et P. Mazellier.

régime », qui participent en fait à la communication politique du leader. C'est le cas de plusieurs éditorialistes du quotidien *La Dépêche de Tahiti*. Dès le début des années 1980, les éditorialistes Christine Bourne et Daniel Pardon apportent leur concours « indirect » à la communication du *Tahoeraa Huiraatira*. Le journal se prête à la narration complète de l'action gouvernementale de Gaston Flosse entre 1982 et 1987. Ensuite, Christine Bourne émarge à la présidence entre août 1991 à 2004[2272]. Elle justifie cette situation peu déontologique par un « *rôle beaucoup plus confidentiel, (...) des entretiens confidentiels [avec Flosse] sur la stratégie à mener et les tactiques à utiliser [par le biais] d'entretiens quasi quotidiens au téléphone* »[2273]. Or, si tel était le cas, la confusion entre la mission d'information et la mission de propagande en faveur de Gaston Flosse place l'éditorialiste dans une situation militante. Autre exemple, celui du journaliste Bernard Dumortier[2274], qui devient chargé de mission auprès du gouvernement de Gaston Flosse, puis chargé de mission au RPR[2275]. A partir de 1991, le quotidien reprend un rôle de relais de la communication gouvernementale, relayé notamment par le rédacteur en chef Yves Fortunet, qui, après le *Taui*, se montrera plus critique à l'égard du chef du *Tahoeraa*. Le soutien à l'entreprise politique de Gaston Flosse est assumé par la direction du journal[2276]. Le *Tahoeraa* obtient donc un traitement politique asymétrique dans les colonnes des deux journaux les plus lus, en comparaison des autres partis politiques.

En outre, afin de s'assurer le contrôle de l'espace médiatique, le groupe *Hersant* multiplie les parutions pour assécher le marché publicitaire des annonceurs[2277]. Les parutions considérées comme hostiles au pouvoir sont censées être mises de côté par les annonceurs,

---

[2272] *TPM* n° 166, février 2005. Alex du Prel évoque un article de l'hebdomadaire indépendantiste *To'ere* qui révélait que Christine Bourne avait été rémunérée 600 000 FCFP (5 000 Euros) par mois par le gouvernement Flosse, en échange d'un rapport mensuel depuis 1991. La chroniqueuse annonce alors « *vouloir faire un procès au To'ere pour avoir écrit qu'elle aurait touché en mars dernier six mois de « cachets » en avance* ». Mais elle ne dément pas le montant de sa rémunération, selon *TPM* (n° 161, septembre 2004). En 2006, le rapport de la CTC sur la présidence confirme à son propos « *une rémunération forfaitaire mensuelle de 500 000 FCFP par mois* », au regard d'une « *convention de prestation de service pour une mission de conseil en communication* » ; la rémunération passe en octobre 1992 « *à 600 000 FCFP HT* », soit environ la somme de 80 millions FCFP (environ 1 million d'euros) entre 1991 et 2004, selon le calcul d'A. du Prel ; la CTC a chiffré cette « *prestation bien difficile à évaluer* » à 670 000 euros. C. Bourne s'est reconvertie sur Internet avec le site *Tahiti Today*.

[2273] *TPM* n° 179, mars 2006.

[2274] Il passe un an à Moruroa en 1974-1975, et publie un ouvrage très documenté : *Moruroa et Fangataufa – Atolls de l'atome*, Marines Editions, 2004, dans lequel l'incident de l'essai nucléaire « Aldébaran » n'est pas mentionné. Voir l'article de D. Morvan, « De la difficulté de la neutralité journalistique Outre-mer », pp. 235-244, op. cit.

[2275] Morvan D., « De la difficulté de la neutralité journalistique Outre-mer », op. cit., p. 237.

[2276] Le directeur général de *La Dépêche* et des *Nouvelles de Tahiti*, Jérôme Pourtau, considérait qu'en dehors des limitations législatives qui encadrent les campagnes électorales (pas de publication de publicités trois mois avant, interdiction de publier des communiqués payants ou gratuits), « *nous pouvons soutenir tel ou tel candidat, faire parler tel ou tel candidat ou de ne pas parler de tel autre. La liberté est totale* », Dîner-débat au Club 89. *Les Nouvelles*, 8 avril 1995.

[2277] En général, les journaux vivent essentiellement de la manne publicitaire. Plus ils tirent de numéros, plus il y a d'annonceurs publicitaires prêts à payer.

pour asphyxier financièrement le journal ou le magazine[2278]. S'il est structurellement difficile de faire vivre un journal dans les archipels polynésiens, en raison d'un marché de lecteurs et d'annonceurs restreint, de coût de fabrication (acheminement du papier, encre) et de coût de publication élevés dans un espace géographique contraignant, cela devient encore plus compliqué quand des pressions politiques et/ou économiques du pouvoir local se rajoutent à ces difficultés. Malgré de nombreuses tentatives, beaucoup ont échoué en raison des critères structurels, mais quelques-uns se sont heurtés de surcroît à des critères politiques. A l'inverse, celle-ci devient une facilité quand un journal fait alliance avec le pouvoir local. Ainsi, l'exonération de taxes sur le papier par le gouvernement Flosse en faveur du groupe Hersant, mais pas en faveur des autres imprimeurs et des autres supports, illustre l'échange entre le pouvoir local et le groupe de presse, qui tirent des bénéfices mutuels de leur accord.

Le pouvoir local intervient sporadiquement quand il estime que les médias ne respectent pas la ligne fixée par la présidence. Il mise plutôt sur la stabilité des relations avec les médias et les annonceurs[2279]. Gaston Flosse réalise que l'information s'avère davantage contrôlable en créant sa propre chaîne de télévision et une agence de presse.

## B/ La création de l'*Agence tahitienne de presse*

Plutôt que d'avoir à surveiller les médias de la place, en particulier les médias nationaux comme *RFO* et l'*Agence France Presse* (AFP), le président Flosse retourne le problème en verrouillant les médias depuis la source de l'information. La présidence lance en juin 2001 sa propre agence de presse en ligne, *l'Agence tahitienne de presse* (ATP)[2280]. Cette initiative s'inscrit dans la continuité du processus de mimétisme du pouvoir local à l'égard de l'Etat, afin d'être maître de l'émission et de la diffusion de sa propre information.

---

[2278] Un témoignage d'une observatrice éclairée de la politique polynésienne évoque cet aspect : « *Dès lors que le groupe Hersant, et par derrière les gens de la présidence, disaient aux entrepreneurs : « Ne donnez plus votre argent à Tahiti-Pacifique Magazine, mais donnez-le aux autres ». Il a de moins en moins d'argent pour vivre d'ailleurs. Donc, il l'étouffe comme ça aussi. Quand on assèche les contre-pouvoirs, on a plus d'opposition. On accroît son audience naturelle. Comment marchent les autocraties ? Eh bien justement, car il n'y a plus de moyens d'opinion pour faire s'exprimer l'opposition. C'est ce qu'il cherche à faire. C'est ce qu'il a toujours cherché à faire* », entretien avec M.-C. Lubrano, op. cit.

[2279] Un exemple symptomatique concerne la régie publicitaire de *RFO*, qui a été attribuée à H. Haddad, après un conflit négocié entre l'homme d'affaires et le président du gouvernement. En 1983, l'OFFRES d'H. Haddad s'installe à Tahiti pour assurer l'exclusivité de la régie publicitaire de *RFO Tahiti*. Le 30 janvier 1984, le Conseil de gouvernement demande au haut-commissaire d'intervenir, car « *L'Etat est seul compétent en matière d'émissions publicitaires sur les antennes de RFO-Tahiti* ». Mais le lendemain, la commission permanente de l'assemblée territoriale déclare le Territoire compétent sur toutes les matières relatives au commerce extérieur et interdit toute publicité sur le petit écran. Le 1er février, *RFO* passe outre. G. Flosse dépose l'affaire au tribunal administratif, qui se déclare incompétent (*RFO* relève du droit privé) en renvoyant dos-à-dos le vice-président du Conseil de gouvernement et le haut-commissaire. Le Territoire décide de taxer la publicité télévisée, en prélevant 10% sur les messages réalisés localement et 30% sur ceux qui viennent de l'extérieur.

[2280] Établissement public administratif créé par la délibération du 11 janvier 2001, et transformé en établissement public à caractère industriel et commercial deux mois plus tard.

Gaston Flosse, qui supporte de moins en moins les largesses (ou l'indépendance d'esprit) de certains journalistes à l'égard de la ligne gouvernementale, intervient dans le champ médiatique. Selon lui, « *Cette agence sera chargée de véhiculer l'information au départ de toute la Polynésie, dans tous les secteurs (…). Parfois, les seules choses qui intéressent la presse sont ces petites mesquineries, ces pseudo-révélations qui sentent le soufre, ces échos de caniveaux, véhiculés pour nous nuire et tenter de nous déstabiliser* »[2281]. En effet, il a plusieurs fois été échaudé par des dépêches de l'AFP faisant fuiter des faits que le président ne souhaite pas voir relayés en métropole[2282]. Le rédacteur des dépêches, Erick Monod, également journaliste à *RFO*, a d'ailleurs été menacé. La création de l'*Agence tahitienne de presse*[2283] aurait également visée, selon un aveu du conseiller de la présidence Michel Paoletti à Alex du Prel, à contrer son magazine mensuel *Tahiti-Pacifique*, dont la diffusion hors du territoire déplaît aux autorités locales.

Rapidement surnommée « *Aime Ton Président* », l'*Agence tahitienne de presse* couvre l'action institutionnelle en Polynésie française, à partir du point de vue de la présidence, du moins lors des premières années de sa création. Elle se distingue du service de presse qui gère la communication gouvernementale, pour se consacrer au traitement de l'information à l'aide d'un directeur, d'une secrétaire et de deux journalistes. Accusée d'être un outil de « propagande » et de faire doublon avec l'AFP[2284], l'agence est par définition dépendante des volontés de la présidence. L'opposition, par la voix de Boris Léontieff, soulève ainsi le problème du financement direct et intégral d'une agence, dont le personnel est recruté et formé par le gouvernement ou ses organismes (*TNTV* et ICA)[2285]. Comment l'agence de presse peut-elle être « *indépendante de tout pouvoir* » (article 4 de la délibération) alors qu'elle dépend de la présidence ? Le biais présidentialiste de l'agence de presse s'avère structurel, parce que l'ATP est directement dépendante des subsides et de la personne du président. Ironie du sort, après le *Taui*, le *Tahoeraa Huiraatira* fait l'amère expérience de ce qu'une de ses représentantes qualifie en 2006 d' « *officine de propagande* »[2286] sous la présidence de Gaston Tong-Sang. Ainsi, l'école flossienne de la politique est aussi une « école de la présidence » pour ses successeurs, dont la gestion de la communication politique et les techniques médiatiques seront imitées et appliquées par la suite, en particulier sous la présidence Tong-Sang.

---

[2281] Vœux à la presse du président, 4 janvier 2001, cité in Morvan D., op. cit., p. 241.

[2282] Par exemple, la présidence critique et exige des précisions sur une dépêche datée du 30 juin 2002 titrée « La Polynésie pourra bientôt voter ses propres lois, selon M. Flosse » : « *Lors de la conférence de presse qu'il a tenu jeudi 27 juin pour faire le bilan de ses entretiens à Paris – et non lors de la célébration de la fête de l'Autonomie – , le Président a bien insisté sur le fait que l'Assemblée de la Polynésie ne pourrait pas voter des lois de Pays : « nous discutons pour remplacer ce terme » avait précisé le président, en soulignant qu'il s'agissait essentiellement d'un problème sémantique. Ce terme, avait-il indiqué, pourrait être remplacé par « délibération ayant valeur législative », sans qu'aucune formulation ne soit pour l'heure arrêtée* ». Lettre du « Conseiller du Président » à Erick Monod, Papeete, le 1er juillet 2002.

[2283] Dirigée dans un premier temps par Marc Frémy, auteur d'un ouvrage sur le *Taui* : Frémy M., *Une histoire du TAUI*, Papeete, édité par l'auteur, 2011, 174 p. Il est remplacé en avril 2003 par M. Guérin.

[2284] *Les Nouvelles*, 6 septembre 2002.

[2285] *Les Nouvelles*, 12 janvier 2001.

[2286] *Les Nouvelles*, 15 septembre 2006.

La presse écrite ou en ligne ne sont pas les seules à être contrôlées ou influencées plus ou moins directement par le pouvoir local. De même, le service public audiovisuel subit des pressions politiques de la part de la présidence polynésienne.

## C/ Les pressions politiques sur le service public à *RFO*

Média majeur en Polynésie française, *Radio France Outre-mer* (*RFO*)[2287] assure une mission de service public de l'information importante, longtemps seul média dans les îles polynésiennes. Cependant, les pratiques politico-médiatiques à Tahiti ont pu déroger, en matière de traitement des sujets politiques, à la déontologie journalistique présupposée dans l'espace démocratique. Quelques journalistes de la rédaction de *RFO*, organisme d'Etat et support de la libre expression démocratique, ont toutefois résisté aux abus de pouvoir du leader dans le domaine médiatique.

La position de *RFO* à l'égard du président Flosse est gênée par le fait que d'anciens membres de sa rédaction œuvrent au service du pouvoir local, dont les exigences, puis la concurrence avec la création de *TNTV*, tiraillent le service public entre pro et anti Flosse.

D'une part, *RFO* constitue un vivier de recrutement du personnel politique travaillant à la communication présidentielle. Des journalistes, des directeurs régionaux ou des rédacteurs en chef de *RFO* ont été recrutés par Flosse, dont les principaux auront des fonctions importantes au sein du service de communication de la présidence, ou au sein de *TNTV* à partir de 2000[2288]. Cependant, les journalistes pro-Flosse peuvent être utiles au sein de la rédaction de *RFO*, certes pour ne pas nuire, mais aussi pour piloter certains aspects de la communication du président. Dans des positions satellites, un ancien journaliste de l'ORTF et de FR3 marqué à droite, Alain Fernbach, ancien chef du service politique de TF1, intègre le groupe *Hersant*. Il se retrouve par exemple directeur de la communication et de la promotion pour l'Europe et chef de service auprès de la Délégation de Polynésie française à Paris[2289] ; il est mis fin à ses fonctions après le second *Taui* en 2005.

D'autre part, certains journalistes de *RFO* n'acceptent pas d'être soumis au bon-vouloir de la communication présidentielle, ce qui accentue le rapport de conflictualité entre le pouvoir local et le service public. Afin de comprendre la latitude d'intervention du président de la Polynésie française au sein des médias, la journaliste de *RFO* Brigitte Olivier, arrivée à Tahiti en 1983, narre ses débuts et la première rencontre avec le président du gouvernement Gaston Flosse, à propos de la visite d'un ministre des Iles Cook. Après sa première question, Gaston Flosse fait une réponse de huit minutes, ce qui embarrasse la jeune

[2287] *FR 3 Tahiti* devient *RFO Tahiti* fin 1982, *Télé Polynésie* en février 1999, puis *Polynésie 1ère* en octobre 2010.
[2288] Yves Haupert, Claude Ruben ou Daniel Franco.
[2289] *TPM* n° 67, novembre 1996 ; n° 169, mai 2005.

journaliste, qui n'a pu l'interrompre[2290]. Mais le président intervient pour faire en sorte que l'interview soit diffusée intégralement, ce qui représente une large part du journal télévisé.

Le rapport de force entre Gaston Flosse et *RFO* empire à partir de 1987, lorsqu'il devient secrétaire d'Etat au Pacifique Sud (« *ça a été l'enfer, c'était vraiment l'enfer* » selon la journaliste). Non seulement toute critique à l'égard du gouvernement polynésien s'avère immédiatement relevée par la présidence, mais le président intervient parfois lui-même jusque dans la salle de rédaction de *RFO* pour exiger le retrait de questions à un invité océanien, ou d'un reportage qu'il juge déplacé ou inopportun. En dehors de la direction éclairée de Walles Kotra, la direction de *RFO* craint les réactions et les interventions du président Flosse ; les termes de « trouille » et « frousse » reviennent chez les journalistes de *RFO* pour évoquer l'attitude de la direction face au pouvoir local : « *Ils avaient la frousse tant que Gaston Flosse était au pouvoir. C'était le grand copain de Jacques Chirac donc tout le monde avait peur de lui, tout le monde dans les petits souliers* ». Mais, selon le journaliste polynésien Lorenzo Marama, l'omniprésence médiatique du chef peut s'avérer à double tranchant. La « saturation de l'opinion publique », à l'égard d'un président dont les interviews et les passages télévisés rythment le quotidien des journaux télévisés tahitiens, érode *a contrario* les représentations de son charisme et de sa légitimité, tant l'immixtion présidentielle dans tous les secteurs de la société peut apparaître excessive aux yeux des téléspectateurs[2291].

En outre, *RFO* sert également de tribune pour la propagande exprimée dans la langue tahitienne au service du *Tahoeraa Huiraatira* et de son chef. Gaston Flosse, lorsqu'il s'exprime dans la langue tahitienne sur *RFO*, tient « *des propos parfois virulents ; de même des journalistes faisaient son éloge en tahitien, notamment Stella X* ». La journaliste Brigitte Olivier confirme le détournement politique du service public par les journalistes parlant la langue locale, ce qui échappe à leurs supérieurs : « *Il y a eu des journalistes qui disaient « Gaston Flosse a promis ça, il tiendra ses promesses parce que c'est notre président, ça a été fait chez nous », ça ne choquait personne et comme personne dans la rédaction en chef ne comprenait… la rédaction ne comprenait rien* »[2292].

---

[2290] « *C'était la première fois qu'il y avait une femme qui travaillait en tant que journaliste à RFO (…). Donc voilà j'étais très intimidée quand même, je lui dis, « écoutez président, je ne pourrai jamais passer en entier votre réponse, il faut qu'on refasse cet interview », (…) et Flosse me dit « Si, vous allez voir que c'est possible ». Je lui dis « Non, vous allez voir que ce ne sera pas possible, dans le journal on est limité ; je peux à la limite trois minutes oui, ou quatre mais pas huit ». Et Flosse m'a dit « Ecoutez vous verrez on la passera en entier ». Et pendant que je faisais le trajet du retour, il a téléphoné à mon rédacteur en chef, qui était Maurice Grimaud à l'époque, (…) la réponse est passée en entier au journal télévisé, elle faisait huit minutes. (…) Donc il est intervenu (…), c'était comme ça à l'époque et personne n'avait rien à dire là-dessus, rien à écrire là-dessus, c'était comme ça, point barre* », entretien avec l'auteur, op. cit.

[2291] « *(…) Tous les soirs on avait droit à Gaston Flosse comme on a Sarko à la télé. Tous les soirs. Mais le problème c'est qu'ils se sont toujours dit que puisque les gens vont me voir tous les soirs, je vais être présent dans leur vie donc ça va nous permettre d'avoir plus de pouvoir, d'être toujours là, d'être toujours réélu. Mais le problème c'est qu'il y a eu saturation de l'opinion publique. On le voyait tout le temps, il allait se casser la figure, il racontait n'importe quoi et il a commencé à perdre petit à petit ce charisme là* ». Entretien avec L. Marama, op. cit. Il a également animé une émission de radio *Tupuna* (ancêtres) sur *RFO*.

[2292] Entretiens avec L. Marama et B. Olivier, op. cit.

Les pratiques en matière médiatique du président de la Polynésie française présentent plusieurs signaux autoritaires. Le journaliste Lorenzo Marama certifie que le leadership de Flosse en matière médiatique devenait « *très très autoritaire* »[2293]. Selon des journalistes de *RFO*, il semble que le rôle d'un journaliste était limité à simplement relayer la communication politique du pouvoir local. La présidence propose un « *off* » à la presse le matin ainsi que les sujets à traiter, puis vérifie le nom des journalistes et leurs images. La situation apparaît ainsi frustrante pour l'exercice du journalisme, dont certains représentants ont eu l'impression de devenir journalistes après le départ de Flosse de la présidence[2294]. Toutefois, pour l'ancien directeur de *RFO* Polynésie Walles Kotra, le climat n'était pas aussi autoritaire que certains journalistes l'ont prétendu[2295], en dépit de situations plutôt ubuesques. Les pratiques autoritaires du pouvoir local n'ont pas excédé ce que le directeur de *RFO* a vu par ailleurs en termes de pressions politiques (en Nouvelle-Calédonie notamment)[2296]. Mais Walles Kotra signale malgré tout que la présidence avait quelques journalistes de la chaîne de télévision publique dans le collimateur et procédait à du « *harcèlement* » à leur encontre[2297].

---

[2293] « *C'était très autoritaire. Ah oui. Il avait le pouvoir de décider qui devait ou ne devait pas participer à ses conférences de presse, selon les journalistes. A l'époque je me souviens, on ne pouvait pas aller à la présidence comme ça, même si on était invité, il fallait appeler pour se présenter, il y avait une liste, et si tu ne figurais pas sur la liste, les portes de la présidence se refermaient. (…) C'est choquant, car tu arrives dans une conférence et puis après Gaston Flosse se lève « Toi, je ne veux pas de toi ici, toi tu dégages ». Et (…) il n'y a pas de solidarité entre nous les journalistes* », entretien à *RFO*, op. cit.

[2294] « *Mais avant* [le *Taui*], *non, on ne peut pas. Le mec te balançait un off à la presse le matin. Il y a un pass à la présidence le matin, aujourd'hui il y a ça, ça et ça. Vous y allez, vous nous envoyez les bandes et les noms de journalistes. Le rédacteur en chef envoie les noms de journalistes et on vérifie à la présidence : « non pas celui là, pas celui là, changez celui là »… On est devenu journaliste après le Taui* », op. cit.

[2295] « *Non mais je crois qu'ils exagèrent eux-aussi, parce qu'à RFO, il y avait des journalistes anti-Flosse et des journalistes pro-Flosse. L'image que les gens avaient, quand je suis arrivé là-bas, on me disait « ceux-là ils sont avec Flosse, ceux-là ils sont contre Flosse, etc. ». Ceux qui sont contre Flosse, ils sont vraiment contre Flosse. D'ailleurs on les connaît. Mais nous, le travail qu'on a essayé de faire, c'est justement de nous sortir de là. Nous on est un service public, on n'a pas à être contre Flosse ou pour Flosse. Il y a eu des dossiers assez tendus avec Flosse, il faut le faire. Et surtout, ensuite protéger nos journalistes sur place. Je crois qu'entre la radio et la télé, on peut considérer qu'il y a toutes les sensibilités à l'intérieur* », entretien avec W. Kotra, op. cit.

[2296] « *J'étais directeur de la télévision locale en arrivant, et dans une position un peu difficile, (…) c'est-à-dire que j'étais dans une période où l'Etat baissait un peu les bras sur place. Or nous, les institutions de la République sur place, l'Etat doit être présent. Donc il a fallu à la fois tenir compte du pays (…) de l'émergence du pays et de ses institutions, et en même temps, notre autorité de tutelle ce n'est pas Gaston Flosse. On a essayé de jouer ça finalement. Et lui, lui-même, il a utilisé toutes les cartes d'un homme politique, c'est-à-dire à la fois le charme, la courtoisie, (…) et puis à la fois des bras de fer sur tel ou tel dossier. (…) C'était des relations naturelles entre un pouvoir et la presse. (…) Simplement dans les voyages, par exemple quand il faisait des voyages à l'extérieur, il oubliait de mettre RFO dans le circuit, ou bien sur un dossier plus technique, il s'arrange pour que la diffusion de RFO dans les archipels… là, il y avait un vrai bras de fer, et puis l'apparition de TNS, de TNTV, qui était un vrai bras de fer. Mais je pense que ça n'a pas dépassé… enfin, c'est ce que j'ai vécu ailleurs* », op. cit.

[2297] « *(…) Il y a eu un harcèlement. Il avait un service de presse qui était assez peRFOrmant à la présidence, avec un chef du service de presse qui est un ancien journaliste de RFO, Yves Haupert. Yves était vraiment le pivot de sa communication politique. Il y avait une sorte de harcèlement. Mais vous savez, là je suis à Paris, on trouve la même chose, aussi bien à l'Elysée qu'à Matignon. Souvent, le service de presse joue ce rôle là, c'est pour ça que je pense que ça n'a pas dépassé ce que j'ai estimé, parce que sinon j'aurais fait un clash. Sur des dossiers importants comme par exemple la diffusion de RFO dans les îles, le dossier de TNS ça a été difficile, mais finalement on a trouvé une solution* », op. cit.

Les facteurs de conflit entre direction de *RFO* et présidence proviennent aussi de la confusion entre les acteurs du service public de l'audiovisuel et ceux du service de communication du pouvoir local. De plus, le roulement sur deux ou trois ans des journalistes (avec prolongation possible) ne favorise pas les excès de zèle démocratique ni les contestations d'un rapport de force déséquilibré entre les journalistes du service public et la présidence polynésienne. La confusion des fonctions successives des acteurs conduit à « l'infiltration » de *RFO* : « *A RFO, le seul aspect, ce que je peux dire, on avait l'impression que tout ce qui se passait à la conférence de rédaction était su tout de suite à la présidence* », remarque Walles Kotra. Les journalistes qui ont traversé l'époque Flosse depuis les années 1980 conservent le souvenir d'une évolution des pratiques autoritaires au gré de l'accumulation du pouvoir politique[2298]. Le paroxysme du leadership autoritaire à l'égard de la chaîne publique se situerait en 2000, quand le président crée sa propre chaîne de télévision[2299]. L'abus de pouvoir en matière médiatique de la part du pouvoir polynésien dérive *crescendo* jusqu'à présenter la menace de couper le signal satellite de *RFO*[2300].

*Fiu* (las) de devoir composer avec certains journalistes de *RFO*, le président du gouvernement de la Polynésie française crée une chaîne de télévision, *Tahiti Nui Télévision* (*TNTV*), qui cherche à concurrencer *RFO* en érodant progressivement son audience, ainsi qu'à marteler la communication politique du leader.

## D/ *Tahiti Nui TV* : la chaîne de télévision du président de la Polynésie

De même que le pouvoir local se construit dans double mouvement de mimétisme et d'opposition à l'Etat, la chaîne de télévision polynésienne, sous la houlette de la présidence de la Polynésie française, se développe en fonction du service public de *RFO*.

Gaston Flosse délègue la mission de la mise en place de sa chaîne de télévision aux hommes de la communication politique de la présidence. Financée dans un premier temps par un budget de 550 millions de FCFP, la nouvelle chaîne de télévision tente de s'imposer

---

[2298] « *A partir des années 1990 à 2000 je dirais, il y a eu une montée en puissance qui s'est accompagnée chez Gaston d'une perte totale de repères par rapport à tout ce qui était du ressort de la vie normale, il a percé les astres (...) il a perdu le contact avec les gens, (...) il est devenu complètement mégalomane. C'était (...) de plus en plus difficile, le caractère, l'accès, toujours ce sentiment un peu parano d'être toujours attaqué par certains journalistes, toujours les mêmes d'ailleurs. Et puis il avait ses journalistes qu'il aimait bien* », entretien avec B. Olivier, op. cit.

[2299] « *Par contre, je trouve que le paroxysme, c'était en 2000 quand il a décidé de créer sa télé ; enfin l'idée lui est venue en 1999 mais ça été fait très très vite. En moins d'un an, il a fait TNTV, il a créé sa propre télé parce que je me rappelle, il m'a dit « Moi, de toute façon, je vais créer ma propre télé (en faisant de grands gestes comme ça [elle imite Gaston]), je crée ma télé, vous savez vous allez dégager !* », op. cit.

[2300] Ainsi que l'a confirmé André-Michel Besse, PDG de *RFO* en 2001. Du 1er au 9 août 2001, un ordre de Gaston Flosse entraîne l'arrêt des émissions : « *Une semaine après la diffusion d'une émission qui lui avait déplu et où il exigeait le départ d'une journaliste [Brigitte Olivier], il annula tout simplement la subvention territoriale de 8 millions de FF qui existait depuis 1986* », in *TPM* n° 148, août 2003. Pour sa défense, la présidence avait évoqué un « différend » entre *RFO* et l'Office des Postes et Télécommunications (OPT).

d'emblée comme un concurrent attractif de *RFO*, en proposant des salaires très intéressants aux journalistes et cameramen de la chaîne publique[2301]. Une vingtaine de jeunes journalistes polynésiens sont formés en métropole, puis émargent à la présidence à partir d'avril 2000, supervisés par le directeur du service de la communication de la présidence. Les anciens de *RFO*, devenus directeur du service de communication de la présidence, Daniel Franco (qui devient directeur général de *TNTV*), puis Yves Haupert (en détachement de *RFO* à la présidence pendant trois ans, puis directeur de *TNTV*), ne ménagent pas leurs efforts pour remettre en cause la diffusion d'évènements festifs, culturels ou sportifs[2302].

Plusieurs lettres[2303] adressées par le service de communication de la présidence à la direction de *RFO* tentent de justifier l'évincement du service public de l'inauguration de la présidence en 2000 ou des festivités du *Heiva* en 2001. L'argumentation des communicants de la présidence semble se référer à la défense, directe ou indirecte, de l'idée d'une Polynésie « nationale », plaçant le pouvoir local au même rang que l'Etat, et situant la chaîne de télévision polynésienne au même rang que les grandes chaînes nationales[2304]. En compensation, *RFO* est invitée à retransmettre notamment les manifestations afférentes au « défilé de l'autonomie du 29 juin ». Or, *RFO* se voit refuser le tournage lors de l'inauguration de la présidence prévu le 26 juin pour des raisons « techniques ».

L'année suivante, le PDG de *RFO* écrit au haut-commissaire[2305], à la suite de l'annonce publique du président de ne plus en prendre en charge le réseau *Polysat* à partir du 1er juillet 2001, ce qui ferait en sorte que les programmes TV et radio de *RFO* ne seraient plus distribués que dans quatre archipels sur cinq. Le PDG s'étonne de « *l'absence de réaction aussi bien de la Direction Générale de RFO que des services de l'Etat* ». Il en vient également à demander impérativement « *qu'il (…) soit indiqué si notre mission de service public est toujours notre raison d'exister, de travailler ou si RFO et l'Etat ont décidé d'abandonner ces principes pour laisser la Communication Télévisée en Polynésie-Française entre les mains du Gouvernement Territorial* ». Peu impressionnée par les récriminations de *RFO*, la présidence évoque la « nouvelle situation » liée à l'affirmation de la chaîne polynésienne[2306], et en affichant la nouvelle donne médiatique : « *L'arrivée de TNTV crée*

[2301] *TPM* n° 108 et 109, avril-mai 2000.

[2302] Entre *RFO* et *TNTV*, « *il y avait des connections c'est vrai. Il y a par exemple le fait qu'Yves Haupert vienne de RFO, Claude Ruben qui a été directeur de RFO, est devenu directeur de TNTV, et qui a été récupéré, Daniel Franco. Donc à chaque fois, les gens de RFO partaient chez lui* [Flosse] », entretien avec W. Kotra, op. cit.

[2303] Lettre de D. Franco, directeur du service de la communication de la présidence de la Polynésie française (PF), au directeur régional de *RFO*, Papeete, 21 juin 2000, 3 p. ; Lettre d'Y. Haupert, directeur du service de la communication de la présidence de la PF, à A.-M. Briand, directeur régional de *RFO* Polynésie, Papeete, 19 et 21 juin 2001.

[2304] Une lettre de D. Franco au directeur de *RFO* en juin 2000 explique que la présidence a choisi un « prestataire unique », « *ainsi que cela se pratique habituellement de par le monde lors des grandes manifestations publiques (à titre d'exemple : Jeux Olympiques, (…), Coupe du Monde De Foot Ball [sic] (…), grands spectacles de vedettes de la chanson tels que Johnny Hallyday sous la Tour Eiffel* », Archives B. Olivier.

[2305] Lettre d'A.-M. Besse à J. Aribaud, 15 juin 2001. La lettre est contresignée par les responsables des syndicats du personnel.

[2306] Y. Haupert répond à la « *présentation détournée et dramatisée* » de *RFO*, quant à sa privation de directs et de différés du grand festival polynésien du *Heiva*, en estimant que cette décision relève d'une raison logistique, en proposant que *TNTV* fournisse les images à *RFO*. « *Cette décision vise à éviter que l'espace de danse To'ata*

*incontestablement une situation nouvelle de concurrence à laquelle RFO doit s'adapter intelligemment* »[2307]. Devenu directeur général de *TNTV* en 2003, Daniel Franco confirme que « *la concurrence a été rude au début* » ; les taux d'audience des émissions de Claude Ruben attirent très peu de téléspectateurs, tandis que l'audience moyenne de la chaîne tourne autour de 20%, une part décevante selon Franco, qui rappelle que « *Notre but (…) est de faire jeu égal avec RFO, soit 30 à 35% du taux d'audience* »[2308].

Cependant, une partie du personnel de *RFO* Polynésie s'insurge contre les « *méthodes et la concurrence déloyales* »[2309] illustrés par les empiètements de la chaîne présidentielle sur l'offre télévisuelle. Dans une lettre au président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), le contexte et les pratiques portant atteinte à l'expression démocratique des médias dans l'espace sociopolitique polynésien sont mis en avant :

> « *Nous sommes inquiets de l'attitude du gouvernement local pour imposer TNTV comme la télévision « des Polynésiens, par des Polynésiens » comme indiqué dans la publicité des journaux. D'autres incidents démontrent que Gaston Flosse entend dicter sa loi à l'ensemble de l'audiovisuel (…). Le lendemain, sur TNTV, le président expliquait que la nouvelle chaîne était « pour les polynésiens, l'autre (RFO), ça vient de Paris, les polynésiens regarderont donc TNTV ». Nous comptons sur votre soutien (…) pour défendre RFO Polynésie, qui reste dans ce Territoire, l'un des derniers bastions de la démocratie* »[2310].

Paradoxalement, la création de *TNTV* révèle toute la qualité de la chaîne publique. *TNTV* reprend une partie des programmes de TF1 et de M6 en y ajoutant quelques productions locales. Selon Walles Kotra, « *On s'est aperçu rapidement que, à côté de TNTV, on devenait une sorte de référence importante en Polynésie. Et donc d'abord pour la*

---

*ne soit encombré par la présence d'un trop grand nombre de caméras et de techniciens. Sachez également que la direction de TNTV m'a confirmé qu'elle était prête à vous fournir ses images et à intégrer, si vous le souhaitiez, vos coproductions* ». Il se livre également à des comparaisons quelque peu disproportionnées (en termes d'audience) : « *Lorsque Canal Plus, chaîne cryptée et payante, a l'exclusivité des retransmissions des grands matchs de football (…), TF1 ou le service public, ne hurlent pas à l'atteinte aux libertés* », Archives B. Olivier.

[2307] Op. cit.

[2308] *Les Nouvelles*, 28 janvier 2003.

[2309] « *Alors que la nouvelle télévision TNTV commence à peine à émettre, nous tenons à vous informer des méthodes employées par la direction de la communication de la Présidence du gouvernement territorial pour nous empêcher de faire notre métier. (…) Le plus grave à nos yeux, c'est que ces directives, parce qu'elles émanent du service de presse, officialisent les liens qui unissent la Présidence du Gouvernement et TNTV. Ce courrier (…) fait suite à une longue série de manœuvres de déstabilisation orchestrées depuis quelques mois par l'ancien Directeur de RFO Polynésie, l'ancien rédacteur en chef et les responsables de l'IMCA, en charge de la nouvelle télévision et auteurs d'un audit sur RFO, qui préconisait, entre autres, la disparition pure et simple d'un certain nombre de stations. Quoiqu'il en soit, toutes ces personnes connaissent notre société sur le bout des doigts. Leurs méthodes (…) sont tout simplement déloyales. Comme est déloyale cette concurrence, qui n'en est pas une. Déjà, depuis plusieurs jours ont débuté les pressions sur nos annonceurs et la diffusion sur les radios locales de spots publicitaires comparatifs et injurieux* », Lettre de B. Olivier-Monod (en tant que Déléguée du personnel SNJ-*RFO* Polynésie) et de Heia Parau, (Déléguée du personnel CSTP/FO) à H. Bourges, 30 juin 2000.

[2310] Op. cit.

*population, les audiences, la référence c'était RFO* »[2311]. Dès lors, le pouvoir local doit négocier avec *RFO*, ayant une marge de manœuvre limitée sur la réalisation de tous les *desiderata* de la présidence à l'égard des journalistes « rebelles »[2312]. Le recrutement par la présidence permet cependant la constitution dans un premier temps de journalistes à *TNTV* qui sont favorables au leadership flossien. En revanche, après le *Taui*, la Société d'économie mixte *TNTV* souffre d'un déficit chronique et doit se restructurer en 2010 après l'euphorie des débuts[2313]. La chaîne polynésienne résiste malgré tout à l'instabilité politique, à la crise économique et à la réforme des services publics en continuant de fidéliser un public local.

La chaîne polynésienne présente un atout considérable pour la communication de Gaston Flosse en période électorale. Il s'agit d'une ressource médiatique considérable à l'aune du pouvoir local – peu de notables en jouissent, se contentant en général de leurs entrées à France 3 Régions – ainsi qu'au regard d'un espace médiatique polynésien réduit, aussi bien au niveau de la presse écrite que de la télévision. La retransmission de la soirée de célébration à la présidence de la victoire électorale le 6 mai 2001 montre en direct la munificence du chef : 4 000 invités, autant de chaises orange munies de l'inscription GIP, buffet pantagruélique…[2314]. La chaîne de télévision présidentielle a alors joué un rôle dans la diffusion de la propagande du candidat orange. Souvent, la chaîne polynésienne s'affranchit des règles relatives au temps de parole et à l'impartialité présupposée des médias. L'antenne locale du CSA intervient en février 2005 lors de la campagne à l'élection partielle à l'assemblée de Polynésie française[2315]. Le CSA signale à *TNTV*, que pour l'actualité non liée à la campagne électorale, l'intégralité du temps des intervenants politiques est imputée au gouvernement et au président de la Polynésie française. Le conseil relève également que les conditions d'animation du débat diffusé le 25 janvier 2005 étaient entachées par l'impartialité de l'animateur, Claude Ruben, qui a été mise en cause par certains participants, qui lui reprochaient sa complaisance à l'égard de la liste du *Tahoeraa*.

Par ailleurs, la censure d'émissions de chaînes métropolitaines a été rendue possible par le poids de *Tahiti Nui Satellite* (TNS), qui dépend de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT), sous tutelle de la présidence. Diffusée par TNS depuis fin 2004, les émissions *Les Guignols de l'info* et le *Vrai Journal* (hebdomadaire d'informations politiques) de la chaîne Canal + n'ont pu être visionnées par les téléspectateurs polynésiens. Les émissions ont été diffusées, mais elles ont été expurgées des passages comportant des allusions satiriques et des reportages sur Gaston Flosse. La presse écrite nationale n'est pas épargnée, par exemple lorsque les exemplaires du quotidien *Libération* sont saisis le jour de la grande manifestation du 16 octobre en faveur de la demande de retour aux urnes, alors que la

[2311] Entretien avec l'auteur, op. cit.

[2312] « *On voulait qu'il y ait une pratique du pouvoir avec la presse, là aussi, même si on a tâtonné, on a fini par trouver, avant les conférences de presse, par exemple, il y a des évènements que d'autorité, ils attribuent à TNTV, le heiva par exemple, des fois par exemple l'assemblée territoriale, c'était compliqué. Il fallait toujours négocier. Et finalement on a trouvé… Et puis je considérais aussi, d'abord nous on avait un rôle de service public, on garantissait l'indépendance totale de nos journalistes, difficile à assumer là-bas (…)* », op. cit.

[2313] La SEM connaît des pertes de 1,6 milliards de FCFP entre 2006 et 2010. Cf. « Triste anniversaire pour les dix ans de *TNTV* », *Les Nouvelles*, 21 juin 2010, et *La Dépêche*, 17 juillet 2010.

[2314] *TPM* n° 121, mai 2001.

[2315] *Les Nouvelles*, 9 février 2005.

Une du journal « Le coup d'Etat chiraquien », était suivie d'un entretien avec Oscar Temaru à propos des « *pratiques mafieuses* » du système Flosse[2316].

Si *TNTV* concurrence *RFO* en tant que média télévisuel, le président du Territoire et du *Tahoeraa* possède également un relais radiophonique, *Radio Maohi*, qui représente la voix du parti orange sur les ondes de l'espace médiatique polynésien.

## E/ *Radio Maohi* : une radio au service du chef

Dans des archipels polynésiens marqués par l'éloignement, la radio revêt une grande importance. *Radio Maohi* alimente la propagande du *Tahoeraa Huiraatira*.

Les premières expériences radiophoniques à Tahiti, initiées par des membres de la famille Bambridge, sont un succès pour les initiés, mais ce n'est que progressivement que les capacités d'émission et de diffusion des programmes s'améliorent. A l'instar de la métropole, plusieurs radios libres sont créées, mais leur contenu ne satisfait pas toujours le pouvoir local, qui surveille la teneur des messages qui y circulent.

La politisation de certains programmes radiophoniques alerte la présidence, qui se dote alors d'une radio relais et des moyens de la surveillance des ondes radiophoniques. *Tahiti-Pacifique Magazine* révèle que la présidence fait quotidiennement enregistrer puis transcrire les informations locales diffusées par les radios, en particulier la radio indépendantiste *Te Reo O Tefana*. Mais les transcriptions circulent dans les différents services présidentiels (via des photocopies puis l'Intranet). Les proches collaborateurs du président comprennent que les bulletins deviennent populaires, en particulier les analyses politiques de Claude Marere sur *Radio Tefana*[2317]. Cependant, le président possède déjà une ressource radiophonique.

La création de *Radio Maohi* en 1986, intervient dans un contexte de consolidation de l'image *maohi* de l'entreprise politique de Gaston Flosse face à l'amoncellement de critiques et de rumeurs qui circulent sur les ondes des radios polynésiennes. *Radio Maohi* vise ainsi à contrer les premiers signes de la montée des indépendantistes du *Tavini Huiraatira* derrière Oscar Temaru. En effet, la mairie de Faa'a finance *Radio Tefana*, qui s'affiche explicitement dans ses statuts en faveur de « *la promotion de la lutte anti-nucléaire et l'accession à la souveraineté* »[2318].

Jusqu'en 2004, le financement de *Radio Maohi* était assuré par des subventions du gouvernement présidé par Gaston Flosse. La Chambre territoriale des comptes (CTC)

[2316] « *Libé* détruit en Polynésie », *Libération*, 18 octobre 2004.

[2317] Au sein de la présidence, il s'agit d'un « *moment de franche rigolade » attendu quotidiennement avec impatience, malgré le fait qu'elles vilipendaient ou se moquaient des efforts du président Flosse. Résultat : la liste de diffusion des transcriptions a depuis été restreinte à huit personnes "de confiance" seulement* », in *TPM* n° 119, mars 2001.

[2318] D'ailleurs, une des ses journalistes, Annie Rousseau, se trouvait sur la liste des journalistes interdits de conférence de presse à la présidence. Elle porte l'affaire devant le tribunal administratif, qui confirme le bien-fondé de sa requête.

remarque que la radio fonctionne sur la base « *des subventions en espèce et en nature (…) qui se sont fortement accrues à partir de 2005* »[2319], quand les subsides gouvernementaux disparaissent. Le financement provient alors essentiellement de la mairie de Pirae. Mais en 2008, le maire Béatrice Vernaudon supprime les subventions et met un terme provisoire au relais radiophonique du *Tahoeraa Huiraatira*. Le média est finalement relancé en octobre 2010, dans la perspective des élections territoriales de 2013, dans lesquelles la radio poursuit son rôle de propagande médiatique au service de la machine orange.

A l'origine, *Radio Maohi*, basée à Pirae, est une association visant à promouvoir la langue et la culture polynésiennes, mais il semble qu'elle devienne très rapidement une « radio orange », véritable outil de propagande partisane en situation de campagne électorale[2320]. Tout le personnel (les onze personnes relevées par la CTC) émarge à la présidence, mettant en lumière le lien étroit entre l'exécutif local et la radio tahitienne[2321].

En effet, la radio du leader présente plusieurs aspects relatifs à la formation et à la promotion partisane. Parallèlement à « l'école politique » du *Tahoeraa Huiraatira*, *Radio Maohi* représente également une « école de la radio politique » à Tahiti[2322]. De plus, le procès des emplois fictifs de la présidence Flosse a mis en lumière le rôle de la radio dans les ressources médiatiques mobilisées par l'entrepreneur politique, ainsi que la confusion parti/territoire dans la propagande radiophonique. Pour les juges Stelmach et Redonnet, le personnel de la radio, quelles que soient leurs fonctions exercées, *n'était qu'un moyen permettant à Gaston Flosse (...) de faire supporter à la collectivité la charge financière de ces emplois de journalistes, animateurs ou techniciens par une radio qui avait pour objet essentiel la promotion de l'action du gouvernement et des idées défendues par le Tahoeraa Huiraatira* »[2323]. Il s'agit donc d'un empiètement du président polynésien dans le champ médiatique, parce que « *(…) ces activités n'entrent pas dans les attributions légales du territoire de la Polynésie française* »[2324].

La dimension partisane de la radio a également été mise en lumière par le rapport de synthèse de la CTC[2325]. Le rapport établit que *Radio Maohi* obtient des financements au

---

[2319] Chiffré à 41 millions de FCFP entre 2001 et 2004 par la CTC.

[2320] A Paris, *RadioTour Eiffel* participe à la communication politique du maire J. Chirac. Cf. Madelin P., *Le clan des chiraquiens*, op. cit., p. 66.

[2321] « *Alors à l'époque où c'était Gaston Flosse, tu avais Radio Maohi partout, il y avait des moyens logistiques, des moyens financiers, et tu avais 90% des journalistes de ces radios là qui avaient des emplois fictifs, payés à ne rien faire quoi. Si, juste parler du Metua, parler du programme, dire du mal des autres, torpiller les autres programmes, mais ça ce n'est plus du journalisme* », entretien avec L. Marama, op. cit.

[2322] A partir d'août 2002, le secrétaire général du *Tahoeraa* et ministre J.-C. Bouissou tente de transposer ce modèle dans la commune de Faa'a, avec la radio *Taui FM*, dans la perspective électorale de la prise de la mairie.

[2323] *Les Nouvelles*, 23 juin 2009. L'article précise la liste des mis en examen dans le volet « radio » de cette affaire, où l'on retrouve notamment un communicant de la présidence, J. Jannot.

[2324] Op. cit.

[2325] « *Radio Maohi a ainsi bénéficié de sa proximité d'opinion avec le gouvernement de la Polynésie française, lorsque celui-ci était dirigé par (…) Flosse, pour obtenir des financements provenant discrétionnairement du budget de la collectivité sous la forme de mises à disposition irrégulières d'agents, dans le cadre de contrats cabinet, ou de subvention d'investissement pour acheter du matériel (…). Le financement intégral de matériel de l'association avec le budget de la Polynésie française traduisait une préférence partisane, difficilement justifiable au plan de la neutralité des aides publiques à l'égard des médias* ». Rapport CTC, op. cit.

bénéfice de « sa proximité d'opinion » avec le gouvernement présidé par Gaston Flosse : « *Les matériels ont été achetés, aux dires même du trésorier de l'association, grâce à des subventions du territoire dont l'octroi était entièrement laissé à la discrétion de Gaston Flosse* »[2326]. Entre 2001 et 2004, la radio reçoit 340 000 euros versés par la présidence. Selon le rapport des magistrats de la CTC, « *l'importance de ces aides est à relier à la proximité qui existait entre Radio Maohi et le parti majoritaire en Polynésie française jusqu'en 2004. Les deux premiers présidents de l'association ont, pour certaines périodes, cumulé cette fonction avec celle de ministre du gouvernement de M. Flosse* ». Un ancien directeur de la radio, était aussi en charge de la communication du gouvernement.

Après l'alternance (*Taui*), la radio connaît des difficultés financières, mais la situation du média fait surtout écho aux péripéties de Flosse et du *Tahoeraa* dans l'espace politique. Par exemple, l'alliance (temporaire) avec l'indépendantiste Oscar Temaru en 2007 a vivement échauffé des militants restés fidèles à leur chef malgré les épreuves post-*Taui*, qui font savoir leurs tourments à la radio. Un des animateurs emblématiques, connu des auditeurs polynésiens, Gustave Heiva, devient directeur de la radio orange après avoir servi fidèlement la propagande développée par le *Tahoeraa Huiraatira* durant une quinzaine d'années. Mais il démissionne de ses fonctions en 2011 « *à la suite d'un désaccord profond avec Gaston Flosse, à propos de Radio Maohi* »[2327]. Il se désengage du service politique d'un homme qu'il qualifie de « *dictateur* », échaudé par l'alliance avec le *Tavini* de Temaru en 2007 : « *Pour moi, comme pour une grande part des militants de ces deux partis, ça a été ressenti comme une trahison ordonnée par deux dictateurs* »[2328]. Dans une réponse à ces déclarations, le parti mentionne les différents dirigeants de la radio, à savoir Franck Levaudi, Jean-Christophe Bouissou (1998-2003), Thierry Nun-Fat ou Chantal Galenon, tous d'anciens cadres ou représentants *Tahoeraa*. Pourtant, après la « fuite des cadres », ce sont des militants qui permettent de relancer financièrement la radio. Ils fondent une association *SOS Radio Maohi* en mai 2009, dont la nouvelle présidence est confiée à une représentante *Tahoeraa* à l'assemblée, Madeleine Brémond[2329]. En novembre 2010, une *garden party* réunissant plus de 4 000 personnes est organisée afin d'éponger les dettes de la radio à l'ancien hôtel du Taharaa, prêté gracieusement par le propriétaire, Reginald Flosse. Par conséquent, la fonction politique de la radio s'avère finalement assumée et explicitée[2330].

Face au spectre médiatique du soutien à Gaston Flosse, quelques médias ont successivement tenté d'apporter une note critique. Mais les résistances médiatiques à la domination politique de Gaston Flosse sont marginales ou isolées.

[2326] Op. cit.
[2327] « La politique aux personnes qui ont du savoir-faire et du bon sens », *La Dépêche*, 19 février 2011.
[2328] Idem.
[2329] Site Internet du *Tahoeraa*, 8 octobre 2010.
[2330] *La Dépêche*, 8 novembre 2010.

## § 3 Les résistances médiatiques

Compte-tenu des difficultés financières et structurelles pour un média exerçant en Polynésie française, rares sont ceux qui réussissent à perdurer tout en conservant une posture critique. Peu se risquent en effet à mettre sur la place publique des informations qui ne sont pas vouées à sortir de l'espace sociopolitique, afin de mettre en cause le leadership flossien.

Plusieurs techniques politiques permettent l'affaiblissement de l'adversaire médiatique : la mise à l'écart ou le choix des journalistes pour les reportages ou les conférences de presse, la contre-information et/ou la désinformation pour décrédibiliser un journaliste hostile, ou la multiplication des procès en diffamation, dont le coût des procédures peut entraîner la faillite d'un journal. Malgré tout, une résistance temporaire est décelable au sein des rédactions de *RFO* ou du journal *Les Nouvelles*. Dans les années 1980, plusieurs entreprises de presse d'opposition ont été soutenues durant un court moment par des hommes d'affaires, le plus souvent avant des élections. L'homme d'affaires Julien Siu prend en charge *Les Nouvelles* au milieu des années 1980, tandis que ses journalistes enchaînent enquêtes et critiques du président du gouvernement autour d'une ligne éditoriale fortement politisée. Après le retour de Flosse en 1991, quelques entreprises médiatiques peuvent être relevées, mais elles se sont heurtées aux difficultés d'exercice des journaux à Tahiti.

La critique du leadership autoritaire de Gaston Flosse est durablement menée par *TPM*, orfèvre en la matière pour exprimer un regard critique et une voix constante d'information, jusqu'à une opposition avouée et argumentée. Le travail d'information de *TPM* est l'œuvre d'un aventurier, Alex du Prel, qui a mis en lumière les multiples facettes du « système Flosse », formule qu'il généralise en juin 1996. Interdit d'antenne sur *RFO* (inscrit sur la liste noire)[2331], boycotté lors des conférences de presse et des voyages à l'étranger du gouvernement polynésien, interdit d'accès à la présidence, surveillé par le GIP, affublé du titre de « *Tavini-Pacifique* », le magazine survit aux tentatives de déstabilisation (rachat, rumeurs) et à de nombreux procès. Les anecdotes relevant de la volonté politique de mise à l'écart du journaliste sont légion. Le parcours et les aventures atypiques d'Alex du Prel ont été résumés et présentés dans la presse nationale, ainsi que dans un reportage télévisé[2332]. Le magazine devient incontournable et réussit le tour de force de s'expatrier hors de la Polynésie française[2333]. La série de rapports de la Chambre territoriale des comptes sur la présidence

[2331] A la présidence comme à *RFO*, il existe une « liste noire » de celles et ceux dont la présence n'est pas tolérée par le pouvoir local, ce que confirme L. Marama : « *Une fois, on m'a dit, « Tu sais petit, à RFO il y a une liste noire. Sur cette liste noire, il y a des personnes qu'il ne faut jamais interviewer. Et des personnes qu'il faut toujours interviewer ». Il y avait du monde [sur la liste] à l'époque, tout ce qui était indépendantiste n'avait pas le droit à l'antenne. Donc tout était trié, sélectionné. Des indépendantistes, des universitaires, des médecins aussi, le monde économique, des chefs d'entreprise n'ont pas le droit à l'antenne. Et puis en grattant un petit peu, on s'aperçoit « ah oui il a une affaire avec Gaston Flosse, ah oui sa femme ne l'aime pas…* ».

[2332] *Une goutte de liberté dans l'océan*, film d'Arnaud Hudelot, 54 mn, 2012, diffusé sur France Télévisions.

[2333] Au point que lors de péripéties judiciaires liées au compte japonais hypothétique de J. Chirac, le général Rondot avait à l'époque relevé cette information dans *TPM*.

Flosse a permis à l'entrepreneur médiatique de justifier son travail de journaliste en dépit des difficultés[2334]. Alimenté par une multitude d'informateurs, le magazine fait notamment office de « *Canard enchaîné* » de la presse tahitienne.

Dans les secteurs radio et télévisuels, plusieurs journalistes de *RFO* osent émettre des critiques sur les pratiques politiques en cours à Tahiti, dont Brigitte Olivier et Lorenzo Marama, déjà cités, ou Erick Monod. L'intérêt que ce dernier porte à l'opposition politique et à la question nucléaire fait de lui la victime des brimades de sa direction. Il subit des menaces anonymes répétées, alors même qu'il se trouvait souffrant, tandis que son employeur (*Agence française de presse*) est également sollicité en sa défaveur[2335]. Brigitte Olivier fait aussi partie des cibles du gouvernement Flosse. Elle raconte sa « rupture » avec Gaston Flosse, à la suite d'un reportage qui montrait l'étroite implication du président polynésien et du GIP dans la construction et la mise en œuvre de la place *To'ata*, destinée à accueillir festivités et spectacles : elle se retrouve sur la liste noire des *persona non grata* à la présidence[2336]. Suite à l'incident, le rédacteur en chef de *RFO* Polynésie Eugène Roe contacte la présidence qui lui

---

[2334] « *Comme ce rapport confirme tout, mais vraiment tout ce que Tahiti-Pacifique magazine avait écrit et publié pendant dix ans, nous nous permettrons (…) de faire quelques commentaires car il ne faut pas oublier que non seulement à cette époque la Présidence de M. Flosse nous faisait continuellement des procès pour publier ce qui s'avère être vrai, mais nous étions aussi attaqués par les deux quotidiens (…) qui nous accusaient « d'affabulation », de « fantasmes » lors de nos révélations sur le système Flosse, voire d'être un « agent de déstabilisation » lorsque cela concernait les essais nucléaires* ».

[2335] « *J'en veux pour preuve le harcèlement moral dont mon mari, Erick Monod, est victime depuis deux ans. En 1998, alors qu'il était évasané à Paris après un infarctus massif, un de vos conseillers a procédé à plusieurs interventions auprès de la présidence de l'AFP afin qu'Erick ne soit plus le correspondant de l'agence en Polynésie* (…). *En octobre 2000 (…), Erick a subi une autre intervention chirurgicale importante (…). Daniel Franco qui nourrit haine et rancœur depuis son départ forcé de RFO, n'a eu de cesse de profiter de l'occasion pour tenter une fois de plus de déstabiliser Erick auprès de l'AFP. Re-interventions, re-coups de fil à l'AFP, à RFO (…)* », Lettre de B. Olivier à G. Flosse, Papeete, le 25 octobre 2000.

[2336] « *J'avais fait un reportage sur la place To'ata (…) et puis [Gaston Flosse] est arrivé pour faire un point sur les travaux. Il avait été prévenu par ses sbires [du GIP] qu'on était en train de filmer (…). Au lieu d'envoyer quelqu'un du service de communication, il est arrivé lui-même de la présidence, il a voulu nous faire visiter(…). D'autre part, on n'était pas en mauvais termes à l'époque, pas trop, il a voulu nous faire visiter la place Toata et moi je lui ai posé une question « comment avez-vous fait pour aller si vite ? ». C'était des travaux pharaoniques (…). Alors il a commencé à me faire tout un cinéma comme quoi les gens travaillaient 24h/24, que c'était les GIP qui, parce qu'ils avaient bien sué, (…) seraient envoyés dans leurs îles une dizaine de jours se reposer et puis qu'après ils reviendraient. Il nous expliquait tout ça donc on a pris le son. Il voyait très bien qu'on faisait une interview, en marchant… On a passé ce morceau. Et quelqu'un a du lui dire « c'est très mauvais pour toi (…) », et il l'a très mal pris. Et à partir de là, c'était la guerre. (…) Après moi je suis retourné à la présidence pour l'inauguration de la présidence, il m'a jeté. Il m'a dit « Vous êtes persona non grata », alors je lui ai expliqué que je n'étais pas courtisane mais journaliste et ça ne lui a pas plu du tout (…). Je ne suis pas retournée à la présidence, j'ai essayé plusieurs fois d'y aller mais les gardiens disaient non, « Vous ne rentrez pas, vous êtes sur la liste des personnes qui ne peuvent pas rentrer à la présidence ». Ça a duré deux ans* », Entretien avec l'auteur, op. cit. Dans une autre lettre, elle mentionne le fait que « (…) *le cameraman commence à installer son matériel dans la salle de réunion. C'est alors qu'arrive Gaston Flosse qui vient me faire la bise et me demande de partir* (…) ». Selon la copie conforme du procès-verbal du 4 juillet 2000, établi par le capitaine de police (OPJ) à Papeete : « *Nous avons été priés de sortir immédiatement de l'enceinte de la Présidence par le Président du Gouvernement lui-même, M. Gaston Flosse. M. Flosse a notamment déclaré à cette occasion « Je ne veux pas de RFO ici, vous m'avez déjà couillonné une fois à Toata. Barrez-vous…* ».

indique que le sujet du 22 juin relatif à la place To'ata a déplu au président[2337]. Désormais, Le même jour, deux journalistes favorables à Gaston Flosse[2338] sont reçus à la présidence puis réalisent un sujet sur l'inauguration de la nouvelle présidence. Mais peu de temps après, une autre équipe de journalistes de *RFO* est prise à partie sur la place par des membres du GIP[2339]. Le président reproche à la journaliste de se réfugier derrière le « *droit d'être critique* », alors qu'il estime que le devoir d'un journaliste ne se confond pas avec celui « *du policier* »[2340]. Les débats publics menés par les journalistes « rebelles » de *RFO* irritent considérablement le président du gouvernement, qui les accuse de s'arroger « *le pouvoir de manipuler l'expression de l'opinion publique* »[2341]. Lors de la campagne pour les élections territoriales de 2001, Gaston Flosse dénonce au conseiller du CSA le « *traitement partisan de certains reportages de RFO Polynésie* »[2342]. Il reproche à la journaliste de *RFO* d'avoir signalé, dans un reportage relatif à l'avortement, sa difficulté à obtenir des informations et le souhait du gouvernement de ne pas réagir officiellement. Pour le président, il s'agit d'une « *intention malveillante* », car l'expression de la position du gouvernement a suivi le circuit habituel proposé par le service de communication[2343]. Habilement, le président du gouvernement utilise le cas particulier de la journaliste pour menacer l'ensemble des journalistes de *RFO* de *boycott* de la part du

---

[2337] « *Le journaliste dont j'ai mis en cause la bonne foi, l'honnêteté intellectuelle et la rigueur professionnelle, ce n'est pas Erick Monod ; c'est vous : Brigitte Olivier. (…) Vous adoptez en permanence tant dans vos dépêches que dans vos reportages à RFO une attitude militante, d'opposition permanente. Ne déclarez-vous pas régulièrement parmi ceux qui vous entourent qu' « il est inadmissible que ce petit instituteur soit arrivé là où il est » ? Ne m'avez-vous pas demandé de vous en présenter en détail les travaux de la place To'ata pendant une heure et demi pour n'en faire qu'un reportage de moins de 2 minutes faisant apparaître cet espace au service de tous les Polynésiens comme un « caprice de Gaston Flosse. (…) Vous vous plaignez de harcèlement. Qui harcèle qui ?* », Lettre de G. Flosse à B. Olivier, 26 février 2001, 4 pages. Archives de B. Olivier.

[2338] Y. Haupert et Paola Arnaud, célèbre, selon B. Olivier, pour ses reportages pro-CEP.

[2339] Outre la lettre de B. Olivier au CSA, il existe une autre lettre de l'équipe prise à partie par les GIP destinée à A.-M. Briand, directeur régional de *RFO* Polynésie, en date du 4 juillet 2000.

[2340] Op. cit., p. 3.

[2341] A propos du débat télévisé au sujet du nouvel hôpital, la présidence note que, « *Pendant qu'Erick Monod s'évertuait à répartir équitablement les temps de parole entre partisans et adversaires du nouvel hôpital, vous pratiquiez de votre côté une censure totale des interventions favorables au projet hospitalier. Les prétendus appels du public, relayés par vos soins, n'étaient constitués que de critiques outrancières de l'hôpital et de la politique du Gouvernement en général* ». Or, une « *écrasante majorité de la population [y] est favorable* ». en conclusion, « (…) *les membres du Gouvernement et de l'administration s'abstiendront désormais de participer à des émissions dans lesquelles vous vous arrogez le pouvoir de manipuler l'expression de l'opinion publique* ».

[2342] Il fait référence à celui du 25 avril 2001, « *à quelques jours des élections territoriales* », dans lequel il reproche à B. Olivier d'avoir réalisé « *un reportage très orienté sur le lotissement social Te Papa à Papeete, pour y dénoncer les conditions de vie des habitants* », avec un « *choix d'images misérabilistes* » ; « *elle n'a cherché aucune information auprès des services concernés (…) ; à aucun moment, elle ne donne la parole à un responsable de l'Office [de l'Habitat], pas même à un responsable du GIP directement mis en cause dans son reportage* ». G. Flosse joint le communiqué de presse rectificatif établi par le ministère du Logement, Lettre de G. Flosse à J. Daniel, conseiller du CSA, Papeete, 30 avril 2001, 4 p. Archives B. Olivier.

[2343] « *Ce n'est pas parce que nous ne faisons pas de communiqué officiel que nous n'avons pas de position. Cette position transmise par le service de la communication, a été largement reprise et citée par la presse écrite, et j'ai moi-même eu l'occasion de l'expliquer lors de mon entretien sur TNTV le jeudi 26 avril. Là encore, l'intention malveillante est évidente* ». Il réitère la sentence annoncée à B. Olivier en février : « *Aucun Ministre ne souhaite plus avoir affaire à elle, tant elle déforme et biaise l'information qui lui est donnée* », op. cit.

gouvernement[2344]. Au cœur de la période du règne flossien, toute entorse à la communication officielle de la part des médias publics entraîne une réponse immédiate de la présidence. Quand une journaliste de *RFO* évoque la limitation du temps de parole des membres de l'opposition à l'assemblée de la Polynésie française, la direction de *RFO* reçoit un courrier assimilant les propos de la journaliste à ceux du parti indépendantiste[2345]. Les messages dissonants proviennent davantage de la presse que des médias télévisés, qui sont particulièrement surveillés, en raison de l'impact supérieur des informations télévisées dans les foyers polynésiens par rapport au moindre public qui consulte la presse écrite.

Un autre média a joué un rôle important dans l'espace public tahitien. Le quotidien *Les Nouvelles de Tahiti* a représenté un pôle d'opposition, dans une posture partisane avec un ton très politique dans les années 1980, puis dans une posture critique examinant le « système Flosse » à partir de la fin des années 1990. Entre 1985 et 1988, le combat politique contre Flosse est animé par un rédacteur en chef nommé en 1984, Lucien Maillard, « *ennemi juré de Gaston Flosse* »[2346], ainsi que par un journaliste d'investigation devenu tragiquement célèbre, Jean-Pascal Couraud (JPK)[2347]. Sur fonds de « guerre du pétrole » à Tahiti entre Julien Siu et Albert Moux, le premier nommé, propriétaire des *Nouvelles*, décide de « déclarer la guerre à Gaston Flosse »[2348]. Lucien Maillard[2349] est averti par le ministre des DOM-TOM Bernard Pons qu'il ferait mieux de passer sous silence les agissements de Gaston Flosse : « *C'est à vos risques et périls. Gaston a l'oreille de Chirac. Je vous aurai prévenu* »[2350]. Avant de mettre

---

[2344] « *Jusqu'ici, mon Gouvernement avait fait la différence entre les journalistes de RFO dans leur ensemble (…) et l'attitude partisane de B. Olivier. Il avait écarté toute idée de boycott de RFO, contrairement au RPCR de Nouvelle-Calédonie, victime de comportements similaires (…).Nous nous abstiendrons désormais de toute participation directe ou indirecte aux émissions de RFO. J'adresse également un courrier au Président du Conseil d'administration de l'OPT pour l'informer que le Territoire cessera désormais de verser la subvention de 40 millions qui permettait à l'Office de transporter gratuitement le signal de RFO* », op. cit.

[2345] La télévision annonce les restrictions imposées aux conseillers territoriaux de l'opposition. Le courrier de G. Flosse à *RFO* est sévère : « *Votre présentatrice du journal télé s'est en effet permis un commentaire intolérable en déclarant : « Aujourd'hui à l'assemblée de Polynésie, l'opposition n'a plus vraiment le droit à la parole* ». « *En n'usant pas des formules de réserves et des conditionnels d'usages, elle reprend cette information à son compte, comme une affirmation, comme un fait acquis… je note au passage que les propos de Mme Natacha S. sont à rapprocher de ceux des indépendantistes du Tavini Huiraatira, seul parti à l'assemblée à refuser de se plier au règlement intérieur* », *Les Nouvelles*, 19 janvier 2002.

[2346] Il quitte définitivement la Polynésie française à l'automne 1987.

[2347] Arrivé en 1965 à Tahiti avec ses parents, J.-P. Couraud effectue sa formation à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence puis intègre *Les Nouvelles* en 1986. Voir « JPK, l'homme qui faisait trembler Tahiti », réalisé par O. Toscer et M. Firmin, Spécial Investigation, diffusé sur *Canal +* le 6 septembre 2010. Le documentaire a été déprogrammé de Canal Polynésie par la filiale de Canal + Outre-mer (*Canal Overseas*). Lire Collombat B., *15 décembre 1997 : un homme disparaît*. JPK, op. cit.

[2348] Le directeur L. Maillard est convoqué par la famille Siu au complet, en présence d'un des fils de Francis Bouygues (Olivier). Le message est le suivant : « *Nous avons déclaré la guerre à Gaston Flosse !* ». L. Maillard « *rassemble toute la rédaction dans la foulée, pour leur annoncer que nous faisons désormais la guerre à Gaston Flosse !* ». Il déclare dans l'euphorie : « *D'ici la Saint-Lucien au mois de janvier, il faut que Gaston ait sauté !* », in Collombat B., op. cit., p. 111.

[2349] Journaliste aux pages culture du *Figaro Madame*, il dirige une radio à la demande de Flosse pendant quatre mois puis démissionne. Cf. Collombat B. , op. cit., p. 105.

[2350] Cité in B. Collombat, op. cit., p. 94.

en garde le journaliste, le ministre avait auparavant reçu une délégation d'élus polynésiens (dont Braun-Ortega et Vernaudon), accompagnée du ministre de la Défense (le nucléocrate André Giraud) et de Jacques Foccart, qui dénonçait « *comportement dictatorial de M. Flosse, qui se comporte en escroc de la Polynésie* »[2351]. Les remous que les deux journalistes causent dans le microcosme politique font que le rédacteur en chef est congédié[2352]. Lucien Maillard est « *quasiment « accompagné à l'aéroport »* »[2353]. La direction le remplace par Jean-Pascal Couraud, condition posée lors de son départ. Le journaliste poursuit ses investigations, fournissant des éléments d'enquête de l'utilisation détournée de fonds publics en accusant directement Flosse. La journaliste Dominique Morvan rapporte que « *plusieurs journalistes sont « passés à tabac », la plupart préféreront abandonner leur poste. Aujourd'hui encore, ils conservent des séquelles physiques et morales de ce mauvais traitement* »[2354].

Les journalistes des *Nouvelles* sont refoulés des conférences de presse. Jean-Pascal Couraud, dit « JPK », en décembre 1986, est interdit de conférence de presse à la présidence[2355]. En 1987, il est expulsé du salon d'honneur de l'aéroport, alors que le secrétaire d'Etat doit faire une déclaration aux journalistes avant de partir pour les îles Cook. Le point d'orgue est atteint avec un numéro spécial des *Nouvelles* concocté par « JPK » en avril 1988, qui recense des articles défavorables à Flosse. Le journal est saisi sur décision de justice par le juge des référés, quelques heures après sa parution[2356]. Les huissiers récupèrent des piles de journaux, mais Jean-Pascal Couraud soulignera qu'ils ont agi en dehors des heures légales (avant 6 h et après 21 h) et que les seules exceptions prévues par la loi en la matière pour perquisitionner sont « le proxénétisme hôtelier, la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants » ou « l'état d'urgence »[2357]. Gaston Flosse, dans un registre très théâtral, tente de retourner les accusations du journaliste en assimilant son initiative personnelle[2358] à un complot ourdi par des puissances économiques :

« *Pour eux, lorsque j'étais à la tête du gouvernement, je les ai dérangés en introduisant la concurrence dans le pétrole, entraînant la baisse de leurs revenus, de leurs bénéfices, donc ils n'ont pas voulu accepter cela (…). Alors comme on ne peut pas s'attaquer à la politique que j'ai mené dans tous les domaines, on s'attaque à ma personne (…). On veut*

---

[2351] *Le Monde*, 25 octobre 1986.

[2352] Selon L. Maillard, « Julien Siu a été convoqué à la mairie de Paris par Chirac qui voulait ma tête ! ». Il explique que J. Siu lui a dit qu'il avait subi des pressions de la part de B. Pons et des RG, in Collombat B., op. cit., p. 116.

[2353] Il devient correspondant à Paris. Morvan D., op. cit., p. 238.

[2354] Op. cit. L. Maillard témoigne que « *Dans la rue, je me faisais traiter de bolchevik, de frani [NDLR : français] qui voulait affamer le peuple. Nos téléphones étaient sous surveillance. On a même tenté d'acheter du matériel pour détecter des écoutes téléphoniques !* », in Collombat B., op. cit., p. 113.

[2355] Op. cit., p. 112.

[2356] G. Flosse crie au complot sur l'antenne de RFO : « *Cela fait plus de deux ans que ce journal (…) déverse des tonnes de boue sur moi. Tous les jours, ce journal me calomnie. J'ai donc décidé de l'attaquer devant les tribunaux (…). Il se passe des choses très graves dans notre pays car cette campagne est manipulée et conduite par des hommes sans scrupule, pour faire passer leurs intérêts personnels avant l'intérêt général et ils vont même plus loin en utilisant cette presse pour semer la haine et la division dans leur pays* », op. cit., p. 133.

[2357] *Les Nouvelles*, 28 avril 1988.

[2358] Un ancien membre du conseil d'administration du journal lui avait formellement mis son veto, mais JPK est passé outre. Op. cit., p. 135.

*par ces moyens lâches m'abattre politiquement et certains souhaiteraient même davantage* ». Gaston Flosse s'interrompt, met son doigt sur sa tempe et mime un coup de revolver : « *Croyez-moi, je ne leur ferai pas ce plaisir-là ! Dieu merci, la justice existe dans notre pays et j'ai demandé à notre justice réparation pour toutes ces insultes à mon honneur, à ma personne* (…) »[2359]. « JPK » est licencié sur demande d'un responsable du journal, qui menaçait de se retirer en tant qu'actionnaire[2360]. *Les Nouvelles* sont rachetées par le groupe *Hersant* (*France-Antilles* à l'époque) en janvier 1989. Le journaliste poursuit ses investigations de son côté, avant de disparaître en décembre 1997[2361].

Le deuxième temps de la domination flossienne est marqué par le travail d'information de *Tahiti-Pacifique Magazine*. Mais d'autres entreprises médiatiques tentent de critiquer l'hégémonie politique du président du gouvernement. En 1992, le directeur de la rédaction des *Nouvelles*, Louis Bresson, est licencié du journal. Mais, en janvier 1993, avec d'autres journalistes mis sur la touche, il fonde l'hebdomadaire *La Tribune polynésienne*. Harcelé par les procès en diffamation du gouvernement[2362], dont très peu aboutissent[2363], le journal est racheté en janvier 1995 par l'homme d'affaires Pierre Marchesini (pêche, casinos, *duty-free*) dans la mouvance *Tahoeraa*. En octobre 1993, D. Monti, B. Mathis et J. Jannot fondent *L'Echo de Tahiti-Nui*, grâce à un financement apporté par le parti *Aia Api* d'Emile Vernaudon et de Jean-Christophe Bouissou. Le journal s'intéresse notamment à la question des millions de Francs Pacifique attribués au port autonome de Papeete, mais il n'aura qu'une durée de parution limitée[2364]. En février 1995, Vernaudon et Bouissou rejoignent la majorité de Flosse, laissant *L'Echo* sans financement[2365]. Le caractère politique du journal le condamne, puisque le journal satirique était abonné au tribunal correctionnel de Papeete après de nombreux procès en diffamations. Devant de ce qui s'apparente à un « double mur de la presse » (structurel et politique), l'exemple du groupe de presse *Tahiti Matin*, lancé par l'homme d'affaires Marchesini, visait au départ à offrir une alternative aux publications du groupe *Hersant*. Non seulement *La Tribune polynésienne* disparaît en février 1996, mais le quotidien du même groupe arrête sa parution après un an d'existence[2366]. Le journal n'a pas résisté longtemps aux conflits à l'intérieur de la rédaction, dont certains aspects concernent le traitement de la politique locale. Un de ses membres, Jérôme Jannot, part pour la Guyane en

[2359] Op. cit., p. 134.
[2360] Op. cit., p. 138.
[2361] Voir le chapitre « Les ressources coercitives ».
[2362] Selon L. Bresson, « *Les plaintes en diffamation pleuvaient. Malgré mes vingt ans d'expérience journalistique, je n'avais jamais vu ça. Les annonceurs signaient des contrats avec mon journal, tout en me suppliant de ne pas publier leurs publicités pour ne pas froisser G. Flosse* », in Collombat B., op. cit., p. 107.
[2363] Op. cit., p. 239.
[2364] En mars 1994, de nouvelles tensions entre Monti et ses associés font que Jannot rachète les parts de Monti.
[2365] La fermeture de *L'Echo de Tahiti-Nui* est réalisée en octobre 1995 par son dernier éditeur, l'écrivain J.-M. Pambrun.
[2366] Il réunissait, selon A. du Prel, « *les trois "garçons terribles" de la presse de Tahiti : Louis Bresson, Dominique Monti et Jérôme Jannot, les deux derniers étant des rescapés du naufrage de l'ex Echo de Tahiti-Nui* ». Ne renonçant pas, Marchesini et quelques journalistes de l'équipe de *Tahiti Matin* lancent en novembre 1996 un nouvel hebdomadaire, *Sept jours à Tahiti*, qui s'arrête en février 1997, in *TPM* n° 68, décembre 1996.

juillet 1996[2367], ce qui, selon Alex du Prel, résulte de « *négociations avec le gouvernement local pour une ligne éditoriale plus "conforme", en échange de l'insertion des communiqués, annonces légales et publications officielles dans Tahiti Matin* »[2368].

Finalement, de 1999 à aujourd'hui, ce sont *Les Nouvelles*, bien que sous le contrôle du groupe *Hersant*, qui offraient un traitement différent de l'information sous la houlette de Muriel Pontarollo. La rédactrice en chef, formée aux affres de la politique réunionnaise, ne se plie pas à une fonction de transmission des informations officielles fournies par le gouvernement. La remise en cause de ce mode de fonctionnement verrouillé ainsi que des éditoriaux cinglants lui procurent de vives inimitiés au sein de la présidence. Elle popularise plusieurs expressions qui nourrissent la sémantique politique locale, dont celle de « Vieux Lion » à propos de Flosse. Ce dernier prend en grippe la journaliste[2369]. Elle est suivie par le GIP. Après l'alternance, le journal semble soutenir Gaston *iti* (« le petit ») Tong-Sang contre Gaston *nui* (« le grand ») Flosse, en particulier lors des élections territoriales de 2008. Enfin, les nombreuses révélations et la mise sur la place publique d'informations institutionnelles et judiciaires, autrement peu relayées, appuient le débat démocratique dans l'espace polynésien. Par exemple, la publication dans les colonnes du quotidien de synthèses des rapports de la Chambre territoriale des comptes, et du suivi des affaires judiciaires, ont mis publiquement en lumière certaines dérives politico-financières et les atteintes au pluralisme[2370].

Par ailleurs, plusieurs bulletins politiques ont apporté un pluralisme temporaire de la presse politique dans la période du *Taui*, face notamment à *L'Hebdo*, organe du *Tahoeraa*. Par exemple, l'hebdomadaire *Toere* (« le tambour »), dirigé par Claude Marere, ancien journaliste de *La Dépêche* devenu directeur de la radio indépendantiste *Tefana*, défend les positions de l'UPLD. Selon Claude Marere, qui qualifie la domination de Gaston Flosse de « *règne très autoritaire* », le *Toere* avait alors disparu « *sous l'agression judiciaire du Tahoeraa* », par la technique des procès en diffamation (24 en 36 mois)[2371]. Enfin, dans un registre critique et moins partisan, le magazine annuel *Dixit* de Dominique Morvan, a tâché de présenter un traitement impartial et documenté du champ politique tahitien dans plusieurs numéros. Dans l'espace télévisuel, la chaîne de télévision indépendantiste *Télé Fenua*, sur un ton très polémique et partisan, représentait une autre forme de contre-pouvoir médiatique.

Le contrôle des médias ne représente qu'une facette des manifestations du leadership autoritaire de Gaston Flosse, mis en exergue par la mobilisation de ressources coercitives.

---

[2367] P. Marchesini y met un terme, en justifiant cet arrêt par le coût insoutenable du journal.

[2368] « Au minimum six millions par mois » (300 000 FF). Or, les recettes du journal sont d'environ trois millions, avec 600 exemplaires vendus par semaine. Op cit. J. Jannot rejoint ensuite le *Tahoeraa Huiraatira* pour s'occuper de la communication.

[2369] « *Muriel Pontarollo, qui a perdu en crédibilité, est devenue la grande prêtresse du Taui, version gauche caviarde* », in *L'Hebdo* n° 10, 21-27 octobre 2004.

[2370] Par ailleurs, plusieurs bulletins politiques ont apporté un pluralisme temporaire de la presse politique dans la période du *Taui*, face notamment à *L'Hebdo*, organe du *Tahoeraa*. Dans un registre critique et moins partisan, le magazine annuel *Dixit* de D. Morvan, tâche de présenter un traitement impartial du champ politique tahitien.

[2371] *TNTV*, Emission-débat, 21 décembre 2009. Témoignage de C. Marere.

# CHAPITRE 2

# LES RESSOURCES POLITIQUES COERCITIVES

La mobilisation de ressources politiques coercitives représente un cas particulièrement rare chez les représentants d'un pouvoir local dans l'espace républicain. La capacité de coercition directe représente une « force de dissuasion », qui suffit à instiller le doute chez les acteurs publiquement exposés de l'espace polynésien. En effet, il mobilise également des ressources coercitives indirectes, principalement fondées sur des violences symboliques.

## *Section 1 La privatisation des moyens de la violence*

Les ressources coercitives reposent principalement sur le large spectre d'action d'un groupement d'intervention, le *Groupement d'Intervention de la Polynésie* (GIP). La défense des intérêts de l'entreprise politique du chef met en évidence la confusion entre le cadre officiel du GIP et la privatisation des moyens de la violence par le leader[2372].

### § 1 Le *Groupement d'Intervention de la Polynésie* (GIP) : service public ou milice ?

La création du GIP s'inscrit dans la quête d'une police territoriale aux ordres du président du gouvernement, ce qui empiète sur les compétences régaliennes de l'Etat. Le GIP constitue-t-il d'une milice, au sens d' « *un groupement supplétif organisé militairement* »[2373] ? L'influence militaire dans la formation des membres et dans l'organisation du service, ainsi que le dévouement à l'égard de ses chefs (L. Puputauki et G. Flosse) plaident pour une telle définition. Cependant, les activités du GIP possèdent différents versants : renseignements

[2372] Selon l'ancien chef du renseignement chargé du contre-terrorisme à la DGSE au début des années 2000, Alain Chouet, à propos de la situation polynésienne sous G. Flosse, utilise l'expression de « *violence privatisée* » : « *Ayant longuement vécu au Moyen-Orient, j'ai pu mesurer les effets néfastes et désastreux de la violence privatisée. En France, c'est malheureusement l'Etat, lui-même, qui donne le mauvais exemple en externalisant un certain nombre de fonctions régaliennes, en les confiant à des entreprises privées sans véritable contrôle. Les dérives de Gaston Flosse s'inscrivent dans ce type de démarches qui est, à l'évidence, totalement inacceptable à mes yeux* », cité in Collombat B., op. cit., p. 237.

[2373] *Lexique des sciences sociales*, op. cit., p. 276.

généraux (informations et espionnage), protection rapprochée du leader, disposition d'une « force physique » (surveillance, gardiennage, chantiers, logistique), qui sont légitimés par le leader au motif de la mise en œuvre d'un « service public polynésien ».

## A/ L'appropriation territoriale des moyens de la coercition

Dans les démocraties pluralistes, le recours aux ressources de type personnelles-coercitives et personnelles-rétributives (violences électorales, corruption) représente un cas de figure « *minoritaire, et ce, en raison des risques qu'il comporte* »[2374].

En France, l'amorce de l'institutionnalisation des services de sécurité dans les partis politiques naît dans le contexte des violences politiques qui animaient la vie politique dans les années 1960-1970. Recrutés parmi les militants chez les communistes, les « forces de l'ordre » sont regroupées dans une organisation connexe au parti dans le cas du *Service d'Action Civique* (SAC)[2375] pour l'UDR puis le RPR, sous l'égide de Jacques Foccart et de Charles Pasqua. La violence physique de la politique française, exacerbée dans les années 1970[2376], atteint plusieurs points culminants au tournant des années 1980 avec la tuerie d'Auriol[2377] ou la mort du ministre gaulliste Robert Boulin en 1979[2378]. Rival des intérêts du clan Chirac qui ne souhaitait pas qu'il soit nommé Premier ministre, il était surtout prêté à

[2374] Lacam J.-P., op. cit., p. 27 et 30.

[2375] Voir le travail de F. Audigier, *Histoire du SAC. La part d'ombre du gaullisme*, Stock, 2003, 350 p. Le SAC était aussi surnommé « *Service Action Chirac* », in Crisol P., Lhomeau J.-Y., op. cit., p. 189. Le SAC court-circuite les Renseignements généraux ou collaborent avec eux ou avec d'autres services de police. Exécuteur des basses œuvres du régime gaulliste, le SAC a connu des débordements : liens avec le milieu, exécution d'otages, infiltrations, tortures, cambriolages, trafics, extorsion de fonds.

[2376] Le prince Jean de Broglie, trésorier des Républicains indépendants pour la campagne de Giscard d'Estaing en 1974. Après avoir quitté les giscardiens pour rallier le RPR de Chirac créé en décembre 1976, il est assassiné le 24 décembre. L'affaire demeure obscure. Le ministre (sous les présidences de Gaulle et Pompidou) Joseph Fontanet est assassiné le 1er février 1980 (meurtriers et mobiles demeurés inconnus).

[2377] Assassinat du chef du SAC de Marseille le 18 juillet 1981, ce qui entraîne la dissolution du SAC.

[2378] Le journaliste B. Collombat souligne d'ailleurs un « *clin d'œil de l'Histoire* » à ce sujet. Il note que le dernier responsable politique à avoir rencontré Robert Boulin à son ministère était G. Flosse, avant que le ministre ne parte à un mystérieux rendez-vous. Le ministre avait annulé tous ses rendez-vous, sauf celui-là. Flosse évoque cette tragique affaire en parlant d'un « *Homme déjà résolu à appliquer sa tragique décision* ». Collombat B., *Un homme à abattre. Contre-enquête sur la mort de Robert Boulin*, Fayard, 2007. Voir également le film documentaire de Pierre Aknine, *Crime d'Etat*, diffusé sur France 3 le 29 janvier 2013, ainsi que celui de Gilles Cayatte, *Vie et mort de Robert Boulin*. Les enquêtes et l'autopsie sont bâclées, des éléments de preuve disparaissent. Six heures avant la découverte du corps, l'appareil d'Etat est prévenu de sa mort. Le président de l'Assemblée nationale J. Chaban-Delmas parle d'un « assassinat moral ». Deux camions sont affrétés (par le SAC ?) après sa mort pour détruire ses dossiers. Selon les gaullistes historiques O. Guichard et F. Mauriac, il s'agirait bien d'un assassinat. Le ministre gaulliste et maire de Brive-la-Gaillarde, Jean Charbonnel, aurait recueilli des confidences de l'ancien secrétaire général du RPR, A. Sanguinetti, qui lui aurait aussi parlé d'un assassinat de Boulin, et cité un couple de noms qu'il ne dévoile pas jusqu'à sa mort.

Robert Boulin d'avoir menacé de révéler le financement du RPR par les circuits gabonais du réseau Foccart[2379].

Au niveau des pratiques politiques coercitives sur le plan local, il existe un cas intéressant de « groupe de gros bras » ou de « milice politique », directement relié à la personne du chef. Le leadership de Jacques Médecin[2380] montre une accumulation de ressources politiques du leader niçois, qui entraîne la formation d'un pouvoir personnel développant ses propres ressources coercitives[2381]. D'autres ressources coercitives indirectes sont mobilisées par conversion des ressources de l'héritage paternel et politique du leader niçois, en particulier la menace ou le chantage[2382]. Le cas niçois sous le leadership du clan Médecin concerne une organisation de la violence à des fins partisanes et personnelles agissant en-dehors du cadre institutionnel. Les notables qui disposent d'une force d'intimidation recourent généralement à un groupe d'hommes agissant dans l'ombre, sans qu'ils puissent être directement reliés à la personne du chef, alors même que celui-ci les mobilise en fonction des intérêts de son entreprise politique. Avec les réseaux transversaux de la Résistance, Jacques Chaban-Delmas s'appuie également à Bordeaux sur les réseaux du SAC pour le renseignement et les missions réservées aux « hommes de l'ombre »[2383].

D'autre part, le leadership politique de Gaston Defferre à Marseille offre un exemple de transformation de ressources coercitives relatives à des enjeux internationaux en ressources politiques du leader local[2384]. La mobilisation de ressources coercitives se traduit par une

---

[2379] Par ailleurs, les relations entre dirigeants du parti gaulliste peuvent prendre une tournure virile. Ancien membre du Conseil constitutionnel, P. Mazeaud a témoigné qu'il avait menacé physiquement le président de la République J. Chirac, quand il lui a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale en 1997 : « *Je l'ai attrapé par le col, derrière son bureau, et je l'ai menacé : "Si tu fais ça, je te mets mon poing dans la gueule !" Je ne l'ai pas fait. Il a dissous* », in *Le Point*, 8 août 2013.

[2380] Maire de Nice, président du Conseil général des Alpes-Maritimes, ministre sous Giscard d'Estaing puis rallié au RPR de Chirac.

[2381] En effet, le « médecinisme » contrôle l'espace local en installant des comités de quartier qui quadrillent la ville et relient la base au sommet en la personne du maire. Les membres des « comités de surveillance », qui comportent des individus aux pratiques troubles, ont pour objectif de s'occuper de l'adversaire communiste : « *En période électorale, les supporters du maire se déchaînaient. Ils se transformaient en véritables agents électoraux. Les plus actifs étaient les "turcos", sorte de mercenaires vendus à la cause médeciniste. Beaucoup étaient plus ou moins directement issus de la pègre locale. Leurs méthodes étaient pour le moins expéditives* », in Franca M., Crozier J., *Nice, la baie des requins*, Alain Moreau, 1982, cités p. 32 in J*Bragard B., Gilbert F., Sinet C., *J.M. Le feuilleton niçois*, Paris, La Découverte, 1990, 333 p.

[2382] Jean Médecin a laissé à son fils « *une centaine de feuillets concernant un certain nombre de personnes à Nice* ». Selon les dires de J. Médecin (interview téléphonique au *Monde*).

[2383] « *Une fratrie du même ordre, tout aussi discrète mais encore très présente sur le terrain bordelais, est constituée des anciens du Service d'action civique, soudés par la vieille fraternité de lutte contre l'OAS. Les milieux de la police, en particulier, en sont aujourd'hui encore très imprégnés ; et jusqu'à une date récente le préfet de la Gironde employait l'un des leurs (…) dans son cabinet de police* », in Savary G., op. cit., p. 91 ; « (…) *exceptionnel déploiement de l'appareil RPR dans la ville, qui maîtrise (…), à travers un réseau associatif et institutionnel particulièrement dense, l'essentiel du pouvoir et de l'influence économique, universitaire, commerciale, sportive et territoriale, déployé dans les quartiers de Bordeaux et dans l'agglomération. Jusqu'à la discrète renaissance du vieux réseau du SAC infiltré de nombreux fonctionnaires de police* », op. cit., p. 253.

[2384] « *Les luttes électorales phocéennes ont la réputation d'être violentes : pour une fois, le cliché est juste. Les années Defferre furent celles où les joutes politiques se jouaient à coups de poing, avec des menaces à main*

action clandestine, qui s'appuie sur des hommes de main provenant de la pègre marseillaise sans y apparaître directement relié. Le recours à cette « force spéciale » par le leader s'effectue à l'évidence en dehors du champ institutionnel et d'une base légale dévolue à l'édile municipale pour détenir un groupe d'hommes armés. En revanche, l'institutionnalisation de ressources coercitives relatives à l'exercice du pouvoir local en Polynésie française constitue une configuration originale de mobilisation de ressources politiques de nature coercitives.

En-dehors d'épisodes exceptionnels marqués par de vives tensions partisanes (1875-1977 ; 2004-2005), la politique polynésienne s'avère plutôt pacifique. En fait, les expérimentations nucléaires impliquent la présence des services secrets français pour surveiller toute tentative de déstabilisation politique ou militaire. Le leader du *Tahoeraa* a grandi politiquement dans la galaxie gaulliste, dans laquelle le recours des autorités politiques aux « barbouzes » et l'organisation d'une force de sécurité informelle au service du chef n'a rien d'illégitime. Cet univers de pratiques officieuses inspire le dirigeant polynésien dans la constitution d'un groupe d'hommes « privatisé » au service de son entreprise politique.

Michel Dobry relève les ressources coercitives parmi les trois types de ressources politiques (avec les positions institutionnelles et l'influence). Les ressources coercitives représentent alors une arène de décision. Dans le cas présent, l'arène de décision en matière de ressources coercitives s'articule principalement autour du président du gouvernement, de son directeur de cabinet, du directeur du Groupement d'Intervention de la Présidence puis de la Polynésie *Te Toa Arai* (GIP), et de celui du Service d'Etudes et de Documentation (SED)[2385], soit un groupe restreint en matière de gestion de la « sécurité » territoriale. Légitimée au départ par une conjoncture de crise – les émeutes de septembre 1995 – et par la volonté rémanente du président d'avoir sa propre garde rapprochée, l'arène de décision qui concernait uniquement la sécurité rapprochée du président étend son champ d'intervention. La diversification du spectre d'action des services relatifs à la sécurité et au renseignement se produit au profit de l'entreprise politique présidentielle, venant à outrepasser le domaine de compétence de l'Etat en matière de maintien de l'ordre et de sécurité publique. Cette extension des prérogatives territoriales ouvre la voie à la mise en œuvre de pratiques autoritaires, qui transforment un leadership notabiliaire et personnalisé en pouvoir personnel, manifestant les caractéristiques d'un leadership politique autoritaire.

La formation d'une garde prétorienne du leader politique connaît une institutionnalisation rapide dans l'espace polynésien, jusqu'à devenir une entreprise multiservices (élagage des arbres, travaux public, sécurisation des lieux publics, espionnage, etc.). Considéré par ses détracteurs comme une « milice » au service du leader, et par ses partisans comme « un service public polynésien », le GIP illustre un recours dérogatoire à une organisation territoriale en matière de maintien de l'ordre et de renseignement. Mais le GIP n'est pas seulement le « bras armé » du leadership de Gaston Flosse, car il finit par

---

*armée, du chantage et souvent dans des urnes truquées* », p. 30, in Peraldi M., Samson M., *Gouverner Marseille*, op. cit.

[2385] Voir le rapport de la CTC sur le GIP et le SED ; recueil d'articles regroupés par *Tahiti-Pacifique Magazine* ; Voir également le rapport administratif de C. Athane sur les conditions de travail des agents du GIP, 2005.

représenter une « institution sociale » qui fait la fierté de ses membres. Le GIP relie les strates les plus basses de la société polynésienne à l'entreprise politique du chef du *Tahoeraa Huiraatira*. En effet, le recrutement au GIP est conçu comme une manière de tendre la main aux membres de la société qui connaissent des difficultés (chômage, ennuis judiciaires), créant de la sorte une forme de service public de la réinsertion. Des années après la dissolution du GIP, de nombreux anciens membres conservent une nostalgie de leur appartenance à cette structure valorisante, qui se traduisait notamment par une dévotion envers l'autorité du « boss » Gaston Flosse[2386].

Posséder sa propre garde est un souhait ancien de Gaston Flosse, puisque dès son arrivée à la vice-présidence du conseil de gouvernement en 1982 (soit avant le statut d'autonomie de 1984), il recrute des gardes du corps pour la vice-présidence, qui intègrent un service de sécurité de la présidence en 1984[2387]. Les prédécesseurs du GIP portent un « *uniforme discret, pantalon mastic, chemisette blanche garnie d'épaulettes marron* ». Les « *nouveaux gardiens des « institutions polynésiennes* » assurent la surveillance de la vice-présidence, du conseil de gouvernement et de l'assemblée territoriale[2388]. Ils sont une trentaine à se relayer 24/24 heures, par deux ou par trois, pour le gardiennage et la surveillance des bâtiments publics territoriaux, dans lesquels des huissiers aiguillonnent les visiteurs. Pour l'opposition, il s'agit de « *miliciens* », de « *gardes prétoriens* », de « *gros bras* »[2389]. Gaston Flosse justifie la création de cette nouvelle « garde » : « *Le président de la République lui-même m'a donné son accord. Nos gardes sont loin de ressembler à des casseurs. Il faut avoir l'esprit bien tortueux pour voir en eux une armée terrifiante* »[2390].

Après la perte de la présidence en décembre 1987, le journaliste Jean-Pascal Couraud mentionne la reformation d'une équipe de « barbouzes communales »[2391] à la mairie de Pirae, au moment où le leader se replie sur son fief. En fait, une « cellule de renseignement » est créée en novembre 1983 par Gaston Flosse, alors qu'une grève dans l'hôtellerie a amené des manifestants à camper devant la présidence[2392]. En décembre 1986, après une grève des dockers, la « garde prétorienne » est renforcée. En janvier 1987 et février 1988, « JPK » écrivait que « *Papa Floc avait ses tontons macoutes* », en précisant que les filatures concernaient les opposants, les syndicalistes et des ministres de Flosse, et que les agents étaient chargés d'infiltrer tous les milieux[2393]. De plus, il note que la « police secrète de Gaston Flosse » est mieux équipée en matériel électronique (commandé aux Etats-Unis) que

[2386] Début novembre 1995, G. Flosse remarque ironiquement à un garde qui s'est rasé le crâne : « *si un le fait, tous devraient le faire* ». La centaine de membres de la « garde présidentielle » le prend au mot et se rase le crâne à son tour le lendemain. Craignant que tous les crânes rasés nuisent à l'image de la présidence, ils sont invités à mettre une casquette ou à revenir quand leurs cheveux auront repoussé… *TPM,* décembre 1995, p. 7.

[2387] Auparavant, le vice-président du gouvernement F. Sanford disposait d'un « chauffeur-garde du corps », dossier GIP in *TPM*, op. cit.

[2388] Mazellier P., *Tahiti autonome*, op. cit., p. 376.

[2389] Op. cit.

[2390] Op. cit.

[2391] *Les Nouvelles*, 7 mars 1988.

[2392] Collombat B., op. cit., p. 152.

[2393] *Les Nouvelles*, 23 janvier 1987.

les services de police et de gendarmerie : micros cachés reliés au poste central de la présidence, téléphones dans des voitures à double immatriculation, système de transmission radio crypté (uniquement utilisé par les « gangs », puis par les services spécialisés de la répression du banditisme à l'époque)[2394].

A la présidence, un Service d'accueil et de surveillance est créé en février 1988 par le gouvernement d'Alexandre Léontieff ; il est repris en main par Gaston Flosse lors de son retour au pouvoir en 1991. Le journaliste Alex du Prel signale des « *dérapages* » des gardes de la présidence en cette année 1991[2395]. Le contexte conflictuel de l'année 1992 (déséquilibre budgétaire induisant une hausse de la fiscalité locale, relations difficiles avec le haut-commissaire et les syndicats) porterait en germe l'idée du GIP. Le mouvement social (grève du personnel navigant et des agents du port autonome) de février 1992, qui paralyse le Territoire, se déroule sur fonds de crise politique (blocage de l'assemblée territoriale par le président Vernaudon). Or, le président du gouvernement polynésien ne détient pas la compétence du maintien de l'ordre, à un moment où le haut-commissaire dépend d'un gouvernement socialiste dûment critiqué par le président Flosse. Il estime qu'il n'a pas les moyens d'une politique conçue dans une perspective quasi-nationale pour la Polynésie.

Après la reprise des essais nucléaires et les évènements de septembre 1995 (saccage de l'aéroport et de commerces à Papeete), un Service d'assistance et de sécurité remplace le Service d'accueil et de surveillance. Un ancien colonel de gendarmerie, Lionel Chesneau, est détaché par le ministère de la Défense auprès du président Flosse. Ancien commandant du GIGN dans les années 1980, il devient « conseiller technique chargé de la sécurité » en 1995. Il encadre le recrutement et la formation de plusieurs dizaines de « gros bras » supplémentaires, afin de protéger le président[2396] et les membres du gouvernement[2397]. Cependant, attentif à l'image du président, le gendarme précise qu'il ne s'agit pas d'une « *garde présidentielle* », mais plutôt de la « *sécurité rapprochée du président* »[2398]. Le Territoire formule une demande de port d'armes, refusée par l'Etat, qui fonde sa décision sur un texte de 1938 limitant l'importation, la possession et le port d'armes dans les Etablissements Français d'Océanie[2399]. Avec l'officialisation du GIP, Lionel Chesneau devient conseiller en sécurité auprès du chef de service, Rere Puputauki.

---

[2394] *Les Nouvelles*, 2 février 1988.

[2395] *TPM* n° 68, décembre 1996, p. 46.

[2396] « *Parmi les officiels, derrière Gaston Flosse, en chemise orange, un garde du corps, ancien gendarme* », in Al Wardi S., « Aperçu des réunions politiques… », op. cit., p. 72.

[2397] *TPM* n° 55, novembre 1995.

[2398] « *Je préfère le terme "sécurité rapprochée du président" à celui de "garde présidentielle", lequel fait trop africain, trop "Bokassa", rappelle les Comores. Et en effet nous désirons juste lui donner les moyens de remplir toute sa mission… et cela pourrait inclure le transport d'armes (…). Il n'y a pas de psychose. Je veux juste parer à toute éventualité. Ma mission est de protéger le président. Il avait reçu des menaces verbales et écrites en juillet 95, après l'annonce de la reprise des essais nucléaires. C'est pour cela que j'ai été détaché par le ministère de la Défense auprès du président Flosse* », in *TPM*, op. cit.

[2399] *TPM* n° 68, décembre 1996. Selon L. Chesneau, « *Seuls quelques-uns de mes hommes de la protection rapprochée et triés sur le volet seront armés de pistolets, uniquement ceux qui possèdent le profil adéquat, la maturité et surtout la stabilité requises. Certaines armes seront chargées de balles de caoutchouc* ». Op. cit.

La stratégie de légitimation du service, à l'intérieur du champ institutionnel, comprend quelques artifices juridiques qui permettent d'entériner les activités du GIP, dont certains aspects débordent les compétences attribuées par le statut au président du gouvernement. La légitimation juridico-institutionnelle du GIP nécessite l'obtention d'une forme légale et d'un cadre juridique, avec pour objectif de se délier de la tutelle de l'Etat et de démultiplier les types d'activités du service présidentiel. A cet effet, le président du gouvernement soumet à l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération en date du 18 décembre 1997. Le texte rappelle la mission de surveillance et de protection du service[2400], mais le président demande ensuite à « étendre les missions » du service « *compte tenu du nombre croissant d'infractions perpétrées à l'encontre des bâtiments administratifs, ainsi que d'occupations illégales du domaine de la Polynésie française* ». Il s'agit aussi que les gardes « *puissent en cas de besoin assurer la surveillance et le gardiennage des biens immobiliers de la Polynésie française* ». Enfin, le texte présidentiel légitime le service en se plaçant dans le cadre du domaine de compétence relatif à la gestion du domaine public territorial. De la sorte, la présidence se prémunit contre l'accusation potentielle d'immixtion dans les compétences de l'Etat en matière de police ou de justice : « *cette mission nouvelle ne fait que traduire les prérogatives du Territoire en tant que propriétaire de son domaine sans préjudice des pouvoirs dévolus à d'autres autorités en matière de police ou de justice* ».

Les astuces juridiques, visant à contourner les compétences de l'Etat en érigeant les membres du GIP en « gardiens du patrimoine », s'inscrivent dans une stratégie politique de légitimation juridique et institutionnelle d'un service administratif ne répondant qu'aux ordres du président du gouvernement. L'utilisation d'une disposition du statut, puis son interprétation en faveur du développement des ressources coercitives du leader, illustre également l'appropriation des moyens du pouvoir au service du président, c'est-à-dire une forme de « privatisation des moyens de la violence », ou plutôt, une personnalisation des ressources coercitives. En effet, le GIP ne rend de comptes qu'à « Président », qui recrute ses membres et lui attribue ses missions, dont certaines débordent le cadre institutionnel au profit d'intérêts personnels.

La formation progressive du GIP s'effectue par agrégation de cellules provenant de différents services administratifs (service assistance et sécurité et flottille administrative) ou associatifs (incorporation des « gros bras » de l'association "Marins pour la Paix", déjà agents de la flottille administrative). Ces derniers avaient été mobilisés par la présidence après les émeutes de 1995 puis pour faire œuvre d'intimidation lors des manifestations d'écologistes opposés à la mise en place d'un Centre d'enfouissement technique (déchetterie) sur le site de Paihoro à Taravao (Tahiti) en décembre 1996[2401]. Les interventions multiples des membres de la flottille administrative, à la suit des tempêtes et dépressions tropicales en 1997, offrent l'opportunité au président d'instaurer le nouveau service présidentiel. La présidence opère des

[2400] « (…) *assurer la surveillance des locaux abritant nos diverses institutions telles que la Présidence, l'Assemblée de la Polynésie française, le Conseil Economique, Social et Culturel, et les ministères et d'orienter le public et protéger les autorités élues* ».

[2401] *TPM* n° 81, janvier 1998. Le président justifie le déploiement des GIP sur le site de Paihoro : « *Les contestataires d'Angèle Tehau n'étaient pas sur le domaine public, mais bien chez nous* » (sur le domaine public territorial).

modifications sémantiques dans le but de légitimer les activités du service, afin qu'il ne soit pas perçu comme « la milice de Gaston » : le « groupement de secours de la présidence » fait place au Groupement d'Intervention « de la Présidence », qui devient à son tour le « Groupement d'Intervention de la Polynésie ». L'officialisation du service intervient en 1998, par la délibération n° 98-54 du 20 mai 1998, qui intègre la flottille administrative (direction de l'équipement) à un service nouvellement créé, le GIP : marins, personnels dits naviguant, non inscrits maritimes et d'agents non fonctionnaires, soit environ deux cents personnes. Le GIP fait une apparition publique remarquée lors du défilé de la fête de l'Autonomie du 29 juin 1998[2402], un « défilé des "chemises oranges" » selon Alex du Prel. La couleur rouge est ensuite adoptée (débardeurs et casquettes), afin de démarquer le GIP de la couleur du *Tahoeraa Huiraatira*. La stratégie de légitimation du GIP est appuyée par une campagne médiatique, qui s'inscrit à nouveau dans une volonté de légitimation sociopolitique du service présidentiel. Non seulement le GIP est présenté à l'opinion publique comme un service territorial « concurrent » des services étatiques (pompiers, police, armée), dont les interventions sont souvent passées sous silence en comparaison de la mise en valeur des bienfaits du GIP[2403], mais une intense campagne de presse en décembre et janvier 1999 souligne *in extenso* les actions du GIP en faveur des sinistrés, à la suite de fortes intempéries.

## B/ Le « bras séculier » du président

Progressivement, le GIP s'immisce dans différents secteurs d'activité. Le service rattaché à la présidence voit ses missions se multiplier[2404] : aides aux populations sinistrées, transport maritime, gardiennage des biens de la Polynésie française, réalisation de travaux publics, exploitation et entretien des biens confiés à la gestion du GIP, d'autres missions connexes (interventions en cas de carences de l'entreprise privée)[2405].

L'importance croissante du GIP se mesure en termes d'effectifs et de budgets. Les effectifs du service passent de 323 personnes en septembre 1998 à 650 en juin 2004. Le budget de fonctionnement s'élève à 300 millions FCFP (2,5 millions d'Euros) en 1999, puis à plus d'un milliard FCFP (8,5 M E) en 2002, auxquels s'ajoutent des crédits dans d'autres

[2402] *TPM* n° 89, septembre 1998.

[2403] Par exemple, dans le dossier "Face au drame" de la revue gratuite de la présidence, *Te Fenua*, parue en mai 1998, six pages relatent les actions du président Flosse et de « Groupement de Secours de la Présidence » : 18 photos sur 40 montrent le président du gouvernement « à côté du tracto-pelle, en réunion, à côté de blessés ». Selon le magazine gouvernemental, « *Grâce à Gaston Flosse et l'intervention rapide du Groupement de Secours de la Présidence et à son intervention efficace, la population des Îles-sous-le-Vent a trouvé l'aide dont elle avait besoin* ». Alex du Prel mentionne l'oubli des autres services, « *les pompiers voire l'armée pourtant arrivés bien plus tôt et bien plus nombreux* ». *TPM* n° 86, juin 1998.

[2404] Pour le détail et le cadre juridique des missions du GIP, voir le rapport de la CTC déjà cité.

[2405] En revanche, d'autres attributions de missions ne sont pas suivies d'effets, selon le rapport de la CTC. La délibération du 24 août 2000 introduit de nouvelles missions sur le domaine territorial : gestion de parkings, de promenades publiques, d'espaces d'animation et de spectacles (police des places Vaiete et Toata sur le front de mer à Papeete), travaux de décoration florale ou arboricole, tous les travaux d'embellissement, aménagement des biens du domaine et de tous travaux d'équipement.

sous-chapitres budgétaires subdélégués au GIP. Le total des dépenses annuelles de fonctionnement engagées par le GIP correspond à un montant de 1,5 milliards FCFP (12,5 M E) hors salaires en 2002, à 3,4 milliards FCFP (28,5 M E) en 2003, charges salariales incluses[2406]. Le montant total de huit milliards FCFP (67 M E) entre 2000 et 2004 place le GIP au quatrième poste budgétaire après l'Equipement, les Affaires foncières et la présidence. Le budget du GIP sert à passer des commandes importantes pour l'acquisition de matériel d'excellence, occasionnant des dépenses conséquentes. Par exemple, la sonorisation des places Vaiete et Toata (Papeete) et l'éclairage pour des manifestations publiques en juin 2000, après un appel d'offres infructueux, est acquise par la présidence dans un marché de gré-à-gré avec une filiale de la Lyonnaise des Eaux (SPEED). La note, qui s'élève à 637 millions de FCFP (5,3 millions d'euros) hors TVA, est mise sur le compte du GIP au titre des « fournitures »[2407]. Cependant, la société évoque un montant de 160 millions de FCFP (1,3 M E) pour la sonorisation, alors que la facture territoriale s'élèverait à 440 millions de FCFP (3,7 M E). Le GIP permet donc une externalisation des dépenses présidentielles en s'affranchissant du contrôle de l'assemblée de la Polynésie française.

Le GIP constitue une organisation parcellisée, basée sur une juxtaposition de cellules, ce qui brouille l'organigramme du service. Les différents statuts des agents, le non respect de la réglementation relative à la gestion du personnel, le faible encadrement ainsi que les lacunes dans le suivi des effectifs en font un service malléable au regard des missions assignées par la présidence. Le caractère présidentiel du service tient aussi au fait que le recrutement des membres du GIP est réservé à la présidence et non au ministère des Finances. L'arrêté n° 911-PR du 23 septembre 1998 modifie les attributions du ministre des Finances et des réformes administratives. Il demeure en charge du recrutement des fonctionnaires territoriaux pour une période déterminée supérieure à trois mois », mais il se voit retirer les recrutements relevant du GIP, dorénavant du ressort de la présidence, qui « privatise » le plus possible un service placé sous sa coupe. Dès lors, le GIP devient un « *véritable bras séculier du président du gouvernement* »[2408], par sa polyvalence, sa disponibilité et la cohésion de ses membres sous l'autorité du chef Flosse. Le GIP représente l'instrument le plus apte à conduire certaines actions décidées par le président. Le pouvoir personnel s'instille en particulier par le biais du GIP, dont la « force de dissuasion » sert à appuyer le « fait du prince », en permettant d'entériner des dérogations à la légalité, ou de contourner la législation en appuyant un fait accompli du leader[2409]. La concentration hiérarchique du

[2406] Rapport CTC, op. cit.

[2407] *TPM* n° 120, avril 2001. Sur son site Internet, la société précise en décembre 2000 que « *Le gouvernement de Tahiti, à la demande de son président (…), a investi 1,5 millions de dollars* [160 millions de FCFP] *dans un système de sonorisation modulaire pour toutes les fonction d'Etat, dont des concerts dans le stade territorial de 5000 places à To'ata* » ; « *Le président avait identifié la nécessité du Territoire de se rendre propriétaire d'un système* [sono] *à cause des difficultés d'un approvisionnement local qui n'existe pratiquement pas, ce qui oblige les artistes à apporter leurs propres systèmes. Ainsi les spécifications visaient la norme mondiale afin que les ingénieurs de passage puissent être à l'aise pour l'utiliser. Cet équipement sera son legs au peuple de Tahiti* ».

[2408] Rapport CTC, op. cit.

[2409] Des pratiques autoritaires ont déjà été évoquées au sujet de la décharge de Paihoro. Sur l'atoll de Tupai (Iles-sous-le-Vent), les GIP surveillent la construction du bungalow présidentiel. Ils menacent les pêcheurs qui

service repose sur l'homme de confiance du président, Léonard dit « Rere » Puputauki. Commandant de la flottille administrative depuis 1988, il s'inspire des méthodes de la marine marchande (hiérarchie et rigueur). La CTC relève à son propos l' « *extrême personnalisation de la gestion du service* », en raison de la durée de ses fonctions, des larges délégations de pouvoir de la présidence en sa faveur et de la grande autorité dont il jouit auprès des membres du GIP.

La confusion des fonctions et l'extension du champ d'activité de la structure, notamment dans le champ économique, représente dans une certaine mesure un outil du néopatrimonialisme, c'est-à-dire que le chevauchement de ressources publiques et privées, par exemple lors de travaux privés sur fonds publics ou dans le cadre de la captation des fonds publics dans l'attribution de marchés par le gouvernement, permet l'enrichissement personnel des bénéficiaires et des autorités du service. Le rapport de la CTC relève, en matière de gestion de la commande publique, l'absence de prévision ou d'étude préalable, le non respect des procédures relatives aux marchés publics, le détournement des règles de mise en concurrence (respect de l'égalité des chances des candidats à concourir) : des sociétés font la totalité de leur chiffre d'affaires avec le GIP par « habitude commerciale » entre le chef de service et les dirigeants de la société. Le 13 août 2003, le GIP est transformé en EPIC (Etablissement public industriel et commercial), ce qui lui donne l'opportunité de travailler pour des opérateurs privés et de les facturer. Cependant, l'arrêté n'est pas mis en application et devient caduque. Ce qui n'empêche pas le GIP d'intervenir dans le cadre de travaux à destination de personnes privées. Alex du Prel cite l'extension de la résidence de Gaston Flosse à Vetea (Pirae), la rénovation des locaux du *Tahoeraa*, les travaux de paysagistes pour Tonita Flosse à l'hôtel *Radisson Plaza*, le transport des fleurs de Madame Flosse au marché, la mise en place des tribunes et des chaises pour le congrès du *Tahoeraa*[2410]. L' « *implication du GIP dans des opérations de droit privé* »[2411] apparaît de prime abord du fait que le chef de service du GIP est gérant d'une société privée.

Par exemple, le secrétariat de l'EURL « Les Pêcheurs Tahitiens » était confondu avec celui du GIP (le chef du GIP place ensuite un de ses hommes à la tête de la société). L'EURL avait pour unique associé la coopérative des pêcheurs de To'ata (Papeete), regroupant marins et agents du GIP. En apparence, la société commerciale n'avait aucun lien avec le service, mais son secrétariat était assuré par un agent du GIP dans les locaux du service, pendant plusieurs années. Pour le compte de la société, des marins du GIP assurent plusieurs convoyages de thoniers provenant de Corée puis de Chine. Enfin, la formation des bénéficiaires d'emplois aidés affectés à l'EURL (dispositif d'insertion des jeunes (DIJ) et chantier d'intérêt général), pour devenir marins pêcheurs de cette société, était assurée dans les locaux du GIP. Selon la CTC, « *Le manque de clarté des relations entre l'EURL et le GIP a entretenu une* ***réelle confusion entre les intérêts privés de membres du GIP et les moyens***

protestent d'un retrait de leurs licences de pêche. Des journalistes en reportage sont expulsés de lieux publics, menacés et suivis.

[2410] *TPM* n°161, septembre 2004.

[2411] Rapport CTC, op. cit.

***du service public*** »[2412]. Dans l'affaire du convoyage des thoniers depuis la Corée à destination de la Société d'Economie Mixte (SEM) *Tahiti Nui Rava'ai* entre 2003 et 2005, Rere Puputauki a été condamné à un an de prison ferme et à une amende de 180 000 FCFP pour « travail dissimulé » (son pourvoi est rejeté le 31 janvier 2012 par la Cour de cassation)[2413]. Plusieurs convoyages de thoniers construits en Corée, bénéficiant d'une défiscalisation, sont organisés à partir d'une première convention entre la société des Pêcheurs Tahitiens et la SEM pour 48 millions de FCFP, qui prévoit l'embauche de vingt-cinq marins (des membres du GIP et d'autres « désignés d'office » sans bulletins de salaire ni contrats de travail). La convention est répétée par deux fois en 2005 : cinq autres thoniers pour 48 millions de FCFP et encore huit autres pour 76 millions. Au tribunal, Rere Puputauki déclare qu'il effectuait ces convoyages « *à la demande du gouvernement* » et « *pour la gloire* » ; les plaintes contre l'ancien directeur du GIP émanent d'ex-membres du GIP en 2007, alors qu'ils n'avaient pas obtenu de salaires[2414].

L'affaire du convoyage des thoniers a mis en lumière le *straddling* (chevauchement des ressources et/ou des positions) à des fins partisanes et personnelles des dirigeants du GIP. La société *Shipchandler*, qui importait aussi du matériel pour le GIP, procède au convoyage de thoniers chinois. En visite en Chine en 2002, le président Flosse lance le chantier de la construction de thoniers. La SEM du Territoire *Tahiti Nui Rava'ai* commande des thoniers auprès de fournisseurs chinois. Les bateaux sont ensuite vendus à une société métropolitaine afin d'obtenir la défiscalisation. Puis, la société loue les bateaux pour cinq ans à des sociétés de pêche tahitiennes[2415]. Les directeurs du SED (Yhuel et Micheloni ; cf. infra) et d'autres investisseurs créent une SARL *Shipchandler*. La gérante est l'épouse de Micheloni. Le lendemain de la signature des statuts, elle délègue ses pouvoirs à son mari. Le personnel mobilisé provient essentiellement du GIP (22 personnes sur 32). Mais quand l'inspecteur du travail se rend sur place, il ne trouve aucun bulletin de salaire, tandis qu'il n'y a personne d'inscrit sur le registre du personnel. Le jour même de l'inspection, la SARL déclare son personnel à la sécurité sociale. L'inspecteur note que l' « *enquête a mis à jour des interférences pour le moins étranges, autour du GIP et de son ancien chef* » (Puputauki), mais il se déclare incompétent[2416]. En fait, lors des convoyages, Rere Puputauki, actionnaire unique et gérant de la société *Les Pêcheurs Tahitiens*, mobilise des fonctionnaires et des stagiaires dans le cadre d'un marché privé. Ensuite, plusieurs armateurs, dont Puputauki se désistent de leur engagement. La SEM récupère des navires qui sont condamnés à rester à quai. Or, les services fiscaux exigent une exploitation quinquennale après la construction pour justifier l'obtention de la défiscalisation. Le GIP s'avère alors un outil néopatrimonial[2417], dont les

[2412] Op. cit. Eléments en gras surlignés par l'auteur.

[2413] *Les Nouvelles*, 16 février 2012.

[2414] Une trentaine de membres portent plainte. Selon eux, « *On nous a dit : « vous faîtes ça pour le gouvernement ». Nous, on était content de partir en Corée, en Chine…* », op. cit.

[2415] *TPM* n° 171, juillet 2005.

[2416] Op. cit.

[2417] Le directeur d'une entreprise de maintenance d'ordinateurs apprend qu'il aurait facturé du matériel et ses services au GIP pour la somme de 96 millions de FCFP, alors que ses livres de compte montrent un chiffre d'affaires inférieur à cinq millions de FCFP en cinq ans. Op. cit. La brigade financière a aussi entendu le chef du GIP et un de ses adjoints à propos du coût de la pépinière de Papara (86 millions de FCFP) : un hangar

objectifs institutionnels et administratifs ne correspondent pas toujours aux objectifs réels poursuivis par ses chefs.

Un autre bateau est construit puis convoyé depuis la Chine. Il a été commandé par Gaston Flosse à la suite d'un turbulent voyage à bord de la barge Aratai entre Tubuai et Rapa (Australes). Il s'agit du nouveau navire-amiral de la flotte territoriale du GIP, le *Tahiti Nui*, qui arrive à Papeete le 28 juin, soit la veille de la fête de l'autonomie[2418]. Le bateau est destiné au transport de matériel et d'équipes complètes de secours sur toute île touchée par un sinistre. Il comporte une antenne médicale avec deux cabinets dentaires, pour des missions sanitaires en Polynésie française jusque « *dans les micro-états insulaires du Pacifique sud* »[2419]. Mais il est aussi prévu une « suite présidentielle » (jacuzzi, salon des ministres). Outre le renforcement de la flottille territoriale, le GIP achète les équipements qui lui permettent d'intervenir dans différents domaines d'activité. Début 2000, le GIP devient en mesure de proposer ses services (location de matériels par exemple) dans le secteur du bâtiment, ce qui inquiète les entrepreneurs de la place. Ils considèrent le GIP comme une concurrence déloyale, parce que le service ne paie pas de patente et s'affranchit des contraintes légales et administratives sous la protection de la présidence, notamment en cas d'accident du travail sur un chantier[2420]. La mort d'un employé du service lors de la pose du toit de la présidence en 1999 n'entraîne pas de suites judiciaires contre le « patron ». En revanche, d'autres accidents du travail (cas de chute pendant un élagage d'arbres ; sept morts dans le naufrage d'un bateau de la flottille, le *Tahiti Nui IV* en septembre 2003) [2421] seront

---

commandé et payé n'a pas été construit. Mais ils sont également interrogés sur les tee-shirts du *Tahoeraa Huiraatira* retrouvés dans les locaux du GIP et importés de Chine. *TPM* n° 175, novembre 2005.

[2418] Long de 70 mètres, capable de transporter 1 000 tonnes de fret et 200 passagers dont 56 en cabine, nécessitant un équipage de 35 hommes, il a coûté plus d'un milliard de FCFP (environ 8 millions de Dollars). *TPM* n° 123, juillet 2001.

[2419] Selon la présidence, op. cit.

[2420] Le 24 janvier 2006, l'ancien chef du GIP comparaît devant le tribunal correctionnel au sujet de la mort de Clément Hapipi, agent du GIP victime d'un accident du travail (élagage d'un arbre en 1999). La veuve du défunt avait porté plainte pour plusieurs manquements à la sécurité de ses employés. Mais la commission rogatoire, mise en place en octobre par le tribunal, conclut à la non responsabilité de « Rere », étant donné qu'il n'y a « *pas de preuve que Léonard Puputauki ait bénéficié d'une délégation de pouvoir en ce qui concerne la sécurité du GIP* ». Le procureur de la République recommande l'abandon des charges retenues contre lui car il « *était bien chef de service, mais il n'était pas employeur. Or le GIP dépend de la présidence, on peut donc considérer qu'à l'époque, le chef de Clément Hapiti, c'était Gaston Flosse* ». L'ancien président explique que le chef du GIP bénéficiait « dans les faits » d'une délégation de pouvoir en matière de sécurité, précisant que Puputauki « *dirigeait son service comme il l'entendait* ». L'avocat souhaite alors se constituer partie civile contre Flosse, mais l'avocat de Puputauki explique que la prescription (trois ans) est acquise pour l'ancien grand patron du GIP. *TPM* n° 178, février 2006.

[2421] 12 marins du GIP à bord et neuf employés de la société de terrassement Le Caill dont le patron Albert Le Caill, 190 tonnes d'engins lourds à destination de Rimarata pour le chantier de l'aérodrome. Le vice-président E. Fritch déclare que la capacité maximale d'emport est de 220 tonnes. Le président Flosse écourte ses vacances en Californie et rentre à Tahiti. Dans une conférence de presse le 5 septembre, il livre son analyse de l'accident : « *Une forte houle du sud (...) allait contre le bateau. Le bateau a embarqué (...)des paquets d'eau. L'hypothèse la plus probable est que les engins aient gêné l'évacuation de cette eau. Le poids de l'eau a entraîné un déséquilibre. Le bateau s'est alors mis à gîter* ». Mais le président du gouvernement écarte l'hypothèse de la surcharge du bateau : « *Sa capacité est de 300 tonnes* [son gendre annonçait 220 t]. *Or, ce jour-là, il contenait*

ultérieurement sanctionnés judiciairement par de la prison ferme au motif d' « homicides involontaires » (deux ans fermes pour le directeur du service et un an pour son principal adjoint)[2422].

Les entorses à la concurrence engendrées par les multiples activités du GIP sont relevées en 2001, quand 63 entreprises du secteur du bâtiment dénoncent la « concurrence déloyale » du GIP en matière de travaux publics et de location d'engins. Ils se sont vus répondre par le président Flosse que « *Le GIP est moins cher !* »[2423]. En dehors du secteur du BTP, l'activité des places du front de mer de Papeete est contrôlée par le GIP, autorisé à percevoir des recettes relatives à la location de l'espace scénique et du matériel par l'arrêté paru au Journal officiel le 22 juin 2000[2424]. L'appropriation de la gestion du domaine public par le GIP est étendue début 2001 au pouvoir de dresser des procès-verbaux, en cas d'infractions à la réglementation, par les agents assermentés sur le domaine public, dont ils ont la responsabilité (places To'ata et Vaiete). Cette possibilité nouvelle du GIP est octroyée par une délibération de l'assemblée permanente de l'assemblée, mais elle ouvre un conflit juridique avec l'Etat, qui conteste un pouvoir qui relève de sa compétence. Le Haut-commissaire défère la délibération devant le tribunal administratif, qui annule la disposition.

L'utilisation du service au service des objectifs du président du gouvernement polynésien pose la question de la privatisation du GIP à des fins présidentielles, dont le caractère personnel semble établi. L'exemple de la « présidentialisation » de l'atoll de Tupai, proche de Bora Bora (Iles-sous-le-Vent), illustre l'appropriation à des fins privées d'une partie du domaine public réservé au seul usage du président et de ses hôtes. Le Territoire achète l'atoll en 1998 pour 600 millions de FCFP et entreprend des aménagements réalisés par le GIP, qui procède au gardiennage, à l'entretien et à la surveillance de l'atoll. Envisagé comme un lieu d'accueil prestigieux pour les hôtes de la présidence, dont Dominique Perben, ancien ministre RPR des DOM-TOM[2425], l'atoll de Tupai est sujet à controverses. A la suite d'un pamphlet du citoyen Yves Conroy, qui dénonce notamment la construction sans permis de construire d'un grand ponton sur le lagon de Tupai, le conseil des ministres du 16 septembre 1999 décide de confier l'atoll au ministère du Tourisme, dont le président du gouvernement possède également les attributions. Mais le GIP continue de surveiller l'île.

Après les territoriales, Gaston Flosse n'est plus ministre du Tourisme, mais il transfère la gestion de l'atoll (arrêté 357-CM du 16 mars 2001) à la présidence : « *affectation des terres domaniales de l'atoll de Tupai (...) au profit de la présidence du gouvernement* », mais le gardiennage et l'entretien de l'atoll sont toujours « *assurés par le service dénommé*

---

*entre 235 et 240 tonnes. Le bateau n'était plus très jeune, mais bénéficiait de toutes les autorisations au regard de la sécurité maritime* ». *TPM* n° 150, octobre 2003.

[2422] La Cour de cassation rejette le pourvoi de R. Puputauki et de Y. Boosie. *Les Nouvelles*, 18 janvier 2012.

[2423] *TPM* n° 124, août 2001.

[2424] De plus, la même année, la place Vaiete de Papeete est transférée du Port autonome de Papeete au GIP, qui peut encaisser les loyers des roulottes (snack tahitien préparant la nourriture dans des camionnettes). Les loyers sont multipliés par quatre à cette occasion (de 40 000 à 120 000 FCFP par mois) ; or, le loyer de l'autre entité place To'ata, également gérée par le GIP, s'avérait trop élevé. Un arrêté accorde donc une remise de 50% à tous les groupes et associations, principaux utilisateurs de la place. *TPM* n° 115, novembre 2000.

[2425] *TPM* n° 103, novembre 1999.

[*GIP*] »[2426]. En 2003, c'est l'atoll de Fakarava (Tuamotu) qui intéresse le président. Il décide de l'envoi de 50 hommes du GIP et de matériels divers, afin de construire une route qui dessert un bungalow de luxe affecté au président, dans une île dont le maire appartient au *Tahoeraa*. Non seulement l'atoll comprend une des fermes perlières de l'homme d'affaires Robert Wan, située à 30 km[2427], mais la famille Flosse y possède également un terrain. Un parcours de golf, dessiné par le champion australien Greg Norman[2428], est préparé sur vingt hectares par le GIP, dont des membres sont également occupés à allonger la piste d'aviation pour accueillir des jets privés. Les GIP permettent donc au président du gouvernement de disposer d'une force logistique qu'il mobilise à sa guise. En octobre 1999, il leur fait construire une plateforme d'honneur à Matira (Bora) pour accueillir « son » équipe de Pirae, vainqueurs de la course de pirogues *Hawaiki Nui*. Par contre, la tentative de dynamitage du récif nord de l'île pour percer une passe se solde par un échec, et par un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, déposé par l'écologiste Jacky Bryant[2429].

La toute puissance du GIP apparaît jusque dans certains détails qui ont leur importance symbolique et financière. Ainsi, Alex du Prel mentionne des « indiscrétions » évoquant le fait qu'à la fin 2002, le GIP avait discrètement branché le système d'arrosage des jardins de la présidence sur un tuyau alimentant la gendarmerie voisine ; la facture se chiffrait à plusieurs millions de FCFP[2430]. Lors de son arrivée à Tahiti, un directeur du renseignement, fonctionnaire d'Etat, fait vérifier les lignes téléphoniques de son bureau et découvre que le fax était sur écoute territoriale[2431]. Ces faits amènent à aborder le rôle de l'Etat face au développement des ressources coercitives flossiennes.

Les autorités de l'Etat sont au courant des pratiques du GIP, tout en laissant faire la présidence polynésienne, en dépit de quelques avertissements et rapports transmis aux gouvernements socialiste puis chiraquien. Gaston Flosse, lors d'un conseil des ministres d'octobre 2000, avait explicité ses méthodes au secrétaire d'Etat à l'Outre-mer Christian Paul : « *J'ai, il est vrai, des méthodes parfois expéditives pour réaliser mes objectifs et cela peut légitimement troubler les représentants de l'Etat* ». Le secrétaire d'Etat lui répond que l'Etat doit « *jouer pleinement son rôle, garant du respect de la règle de droit et des libertés publiques et individuelles* »[2432]. Pourtant, les pratiques du GIP s'affranchissent des limites de leur champ d'action dans l'espace public. Le 18 juin 1998, le haut-commissaire Jean Aribaud, dans une lettre adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française, rappelle les missions principales du service, mais il note la confusion entre les finalités du service et l'attribution de compétences en matière de gardiennage de chantiers ou d'installations publiques, et d'exploitation des domaines territoriaux : « *Le lien entre cette dernière mission et la finalité de ce groupement n'apparaît ni à la lecture de la délibération, ni à celle de son*

[2426] *TPM* n° 121, mai 2001.
[2427] *TPM* n° 141, janvier 2003.
[2428] *TPM* n° 145, mai 2003.
[2429] Agissant au nom de l'association *Atuatu te Natura*, le recours porte sur le « *transport de 100 000 mètres cubes de sable, dynamitage sans autorisation, permis ou étude d'impact* ». *TPM* n° 107, mars 2000.
[2430] *TPM* n° 169, mai 2005, p. 9.
[2431] *TPM* n° 164, décembre 2004.
[2432] Op. cit.

*rapport de présentation, et à titre principal (…) cette disposition me semble toucher au maintien de l'ordre public* »[2433]. Dans son allocution radiotélévisée du 14 juillet 2000, le haut-commissaire évoque à nouveau le GIP[2434], notamment à la suite des festivités du *Heiva Nui 2000*, où la présence des GIP faisant la police a interpellé les spectateurs, alors qu'un jugement du tribunal administratif leur interdisait.

Cependant, ils surveillent tout de même ce que trament les « hommes de Flosse », d'autant que les responsables formant les GIP sont issus de l'armée ou de la gendarmerie. Gaston Flosse se plaint en 2001 d'un « complot » de l'Etat socialiste contre sa personne : « *Le GIP ne fait pas un pas sans qu'il y ait un policier derrière lui. On ne peut pas prendre une seule décision dans laquelle figure le mot GIP sans que, tout de suite, le haut-commissaire traduise cette décision devant les tribunaux* »[2435].

Sans directement intervenir dans la « chasse gardée du RPR », le pouvoir socialiste ne cède pas aux requêtes flossiennes, qui cherchent à s'immiscer dans le champ de compétence du maintien de l'ordre. Les attaques contre l'Etat et ses représentants, qui lui font « *un procès d'intention* » et qui « *n'ont rien de mieux à faire que de persécuter le GIP* », se multiplient. Le service agirait, selon Gaston Flosse, « *dans la légalité républicaine* », même s'il « (…) *donne tant de frissons et fait tant grincer certaines dents. Je n'en ai cure* »[2436]. Gaston Flosse n'hésite donc pas à provoquer l'Etat en agitant le GIP comme une preuve de son pouvoir personnel, sur lequel l'Etat n'a pas à intervenir. Malgré tout, il n'obtient pas le droit de porter une arme pour ses hommes, ni celui de verbaliser.

La réélection de Chirac à la présidence de la République en 2002 entraîne une nouvelle demande du président polynésien. Celui-ci s'approprie la rhétorique politique de « l'insécurité », qui a permis la réélection de Chirac, et utilise la mode de la politique de « tolérance zéro » pour déplorer l'absence de policiers en nombre suffisant à Papeete. Ses demandes échoient au nouveau ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy. Il souhaite de nouveaux policiers, l'extension des pouvoirs de la police municipale et évoque la situation du GIP, freiné par le tribunal administratif. Le 14 juin 2002, il déclare qu' « *Il faut donc renforcer l'effectif de la police. J'ai dit au ministre que nous sommes également tout à fait*

---

[2433] *TPM* n° 90, octobre 1998.

[2434] *TPM* n° 112, août 2000.

[2435] *Les Nouvelles*, 9 mars 2001.

[2436] « (…) *Ils œuvrent dans la légalité républicaine. Et je ne comprends pas que le* Haut-commissaire *et ses collaborateurs continuent à instruire contre ce service un procès d'intention injustifié* (…). *A cet égard, quel n'a pas été mon ébahissement quand on m'a rapporté qu'un commando héliporté de la gendarmerie avait débarqué, il y a peu, à [l'atoll de] Tupai à la recherche des preuves que le GIP disposait là d'un camp d'entraînement paramilitaire. Bien entendu, rien de tel n'existait mais j'aurais aimé qu'il fût dit très officiellement que ces soupçons étaient dénués de tout fondement. J'ai même reçu récemment, le 4 septembre, une lettre du Haut-commissaire me demandant de quel droit des hommes du GIP avaient aidé des gens à déménager comme le lui révélait un rapport de police. Et le Haut-commissaire s'inquiète de savoir dans quel cadre a eu lieu cette intervention et si l'assistance à des particuliers s'est faite à leur demande et qu'est ce qui la justifie. Comme si ce n'était pas une des missions essentielles du GIP d'aider ceux qui en ont besoin. Mais même cela leur est reproché. Le* Haut-commissaire *n'a t-il vraiment rien de plus important et de plus urgent à faire que de persécuter le GIP ? La police n'a-t-elle rien de plus important et de plus utile à faire que de surveiller le GIP ?* », in *TPM* n° 114, octobre 2000.

*disposés à l'aider dans ce domaine* »[2437]. C'est-à-dire proposer à l'Etat l'aide de ses forces territoriales, que le président du gouvernement cherche à légitimer dans l'espace public, au même titre que les forces de l'ordre dépendant de l'Etat. Le message est en filigrane le suivant : si l'Etat ne peut assurer la sécurité, mes hommes en sont capables. Le 29 novembre 2002 : Flosse rappelle au ministre « *l'urgence de la situation* », car les forces de sécurité s'avèrent « *largement insuffisantes à ce jour pour faire face à la hausse de la violence* ». Mais le ministre ne cède pas à la solution GIP, préférant envoyer à la mi-décembre un nouvel escadron de gendarmerie mobile.

Dans l'optique du président polynésien, le GIP est un « service public du Territoire »[2438], qui fonctionnerait selon des critères polynésiens. Gaston Flosse ne manque jamais une occasion de prendre la défense de « ses » GIP, dont il salue la rapidité d'intervention du service, l' « *ardeur et le courage physique de ses membres* » (cyclones et inondations), la « *célérité* » et l' « *efficacité* » (élargissement des voies sur le front de mer). Or, la méfiance des services de l'Etat irrite le président du gouvernement, qui déplore que les GIP soient les « *Objets d'une suspicion systématique, tous les hommes du GIP sont surveillés, épiés en permanence. Tous leurs actes sont interprétés avec malveillance. On fait courir à leur sujet les rumeurs les plus absurdes. (...) Le GIP et ses hommes sont irréprochables, mais on leur reproche tout ce qu'ils font, même de tailler des arbres, de planter des fleurs ou de construire des routes et des pistes* ». Le GIP s'inscrit dans une relation étroite et un dévouement sans appel à son chef, qui s'adresse à eux tels des « grognards » : « (…) *Je dis à tous les hommes du GIP : ne vous inquiétez pas. Continuez à vous montrer irréprochables et utiles à la population. Tous les Polynésiens vous respectent et vous estiment. Votre bilan plaide pour vous. Nous sommes fiers de vous* »[2439].

Un esprit de garde prétorienne sied au GIP, dans la mesure où selon Gaston Flosse, « *Les membres du GIP sont un peu les légionnaires de la Polynésie* »[2440]. La formation aux rudiments militaires contribue à une ambiance proche de la « légion étrangère », qui requiert une discipline stricte, la dureté à la tâche et de la résistance physique. Mais la légion polynésienne possède aussi une dimension familiale et affective. Parmi les GIP, le sentiment d'appartenir à une communauté (*nunaa*) prestigieuse, celle du chef, nourrit généralement une entraide et une protection mutuelle. Ainsi, dans la conception de la présidence, le GIP opère en tant que « service public polynésien », car, d'une part, « *Sa création permet au surplus, de donner un travail et un travail utile, parfois aussi une chance de réinsertion sociale, à des hommes qui en avaient besoin* »[2441]. En effet, les membres du GIP parlent une langue polynésienne, proviennent souvent des Australes, des Marquises ou de la zone urbaine de Papeete. Ils sont parfois recrutés au sein d'une jeunesse en difficultés sociales, ou parmi des prisonniers en fin de peine à la prison de Nuutania (certains ont un casier judiciaire mais ont accompli leur peine). En juin 2000, une branche féminine du GIP est créée, dont les

[2437] *TPM* n° 143, mars 2003.
[2438] Discours de G. Flosse lors de l'élection du président du gouvernement, le 18 mai 2001.
[2439] *TPM* n° 114, octobre 2000.
[2440] *TPM* n° 112, août 2000.
[2441] *TPM* n° 114, octobre 2000.

membres sont surnommées les « GIPettes ». D'autre part, le « service public polynésien » s'adapte au contexte local du rapport au travail, c'est-à-dire que les membres du GIP viennent travailler quelques mois quand l'argent manque au foyer, puis ils retournent à leurs activités insulaires (pêche, agriculture, *faapu*), lorsqu'ils ont obtenu suffisamment de revenus. La souplesse du fonctionnement du service permet une large capacité de mobilisation des « agents », dont l'effectif mobilisable oscille entre 1000 et 1 500 personnes.

Le président Flosse semble très attaché à ce service, pour lequel il prévoit des logements[2442], organise des fêtes privées (à la présidence en juillet 2000, fête pour la fin du chantier de la troisième voie sur le front de mer à Papeete), ainsi que des « arbres de Noël » en fin d'année : le président distribue lui-même les cadeaux. Malgré tout, les retards dans le versement des salaires occasionnent des contestations diffuses dans les rangs du service.

Les missions hétéroclites du GIP comportent des enjeux en termes de ressources politiques. Au vu de certaines pratiques, les membres prêtent le serment de « garder le secret » sur leurs activités, ce qui permet de conduire des actions en rapport trouble avec la légalité[2443]. De plus, passer par le GIP pour la présidence court-circuite les élus et les services municipaux, quand une décision personnelle du président est prise sans l'aval ou la présence du maire, en particulier en matière de travaux publics. Enfin, la flottille du GIP permet au leader et à son équipe d'opérer des tournées électorales et d'entretenir les relations de clientèle dans l'ensemble des archipels. Ainsi, le *Tahiti Nui*, en charge du ramassage scolaire aux Australes, embarque une délégation présidentielle en janvier 2002, accompagnée d'experts en santé publique, pour une mission d'assistance aux populations[2444], quelques mois avant les élections présidentielle et législative. En décembre 2003, les bateaux du GIP sillonnent les Marquises, les Tuamotu et les Australes. Ils distribuent notamment des jouets aux enfants des archipels, quelques mois avant le scrutin des territoriales de mai 2004. Mi-décembre 2004, après le premier interlude du gouvernement Temaru et le retour de Flosse à la présidence en octobre, le vice-président Fritch sillonne les Tuamotu et les Australes avec le GIP pour distribuer à nouveau des cadeaux aux enfants[2445].

La confusion entre la fonction institutionnelle et la mobilisation d'un service administratif à des fins électorales et personnelles alimente une nébuleuse du GIP, dont l'extension des missions accroît le poids du GIP dans le paysage sociopolitique polynésien. Par conséquent, le contrôle de la domination sociopolitique du leader en devient exacerbé. Le sobriquet du

[2442] Des logements pour les membres du GIP sont aménagés dans des hôtels délabrés. Par exemple, l'hôtel *Princess Heiata* à Pirae, acheté par le Territoire en 1989 pour 180 millions de FCFP dans le cadre du projet d'une école hôtelière, servait aux logements des fonctionnaires venant de métropole, puis accueille les familles du GIP. Même chose pour l'hôtel *Te Puna Bel Air* acheté 600 millions de FCFP en 1995. *TPM* n° 113, septembre 2000.

[2443] Par exemple, le 21 septembre 2000, en dépit de l'absence d'autorisation rappelée par l'inspecteur des Affaires maritimes, des marins du GIP emmènent au large un vieux bateau aux cuves de gaz réformées pour le dynamiter. Mais la houle casse les soudures d'attaches, des cuves dérivent et s'échouent sur le récif. *TPM* n° 114, octobre 2000.

[2444] *TPM* n° 130, février 2002.

[2445] Diffusion du reportage au journal télévisé du 14 décembre 2004, *TNTV*.

GIP devient alors « *Gaston Intervient Partout* ». Alertée par le développement du GIP, la *Ligue polynésienne des Droits de l'Homme* invite en 2001 une délégation de la *Fédération internationale des Droits de l'Homme*. Après un tour d'horizon des personnalités du Territoire – Gaston Flosse explique le fonctionnement du GIP au président de la délégation –, le rapport de l'ONG est sévère pour la présidence polynésienne. Les principales sources de critiques proviennent des pratiques du GIP. Du côté de l'opposition, les interrogations voire les inquiétudes sont nombreuses à propos du service. Un membre de l'opposition se demande notamment : « « *Si jamais on gagne les élections, mais qu'est-ce qu'on va faire de cette milice (…) ? Il faudra continuer à les payer, autrement (…), ils nous feront un coup d'Etat !* »[2446].

L'ancien directeur de cabinet du président Flosse, Jean Prunet, s'interroge a posteriori sur l'hypothèse où le leader politique aurait disposé des compétences régaliennes en matière coercitive : « *Il n'a jamais été un dictateur car il n'en a pas eu les outils. Et puis il ne voulait pas être le dictateur d'un pays misérable. Mais que se serait-il passé s'il avait eu la haute main sur l'armée ou la police ?* »[2447]. Sans verser jusque dans la dramatisation excessive de la critique politique, les agents du GIP ont cependant joué un rôle dans la déstabilisation des premiers gouvernements Temaru après l'alternance. Le GIP est finalement démantelé le 11 janvier 2006[2448].

Service d'intégration sociale, outil du clientélisme et de légitimation du leadership politique de Gaston Flosse, le GIP représente aussi un instrument des basses œuvres de la présidence (surveillance, renseignement, espionnage, intimidations), dont le SED est une autre manifestation coercitive d'un leadership autoritaire.

[2446] *TPM* n° 112, août 2000.

[2447] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., pp. 16-17.

[2448] En l'absence d'infractions à charge, le juge Stelmach ne met pas G. Flosse en examen dans l'affaire du fonctionnement du GIP, ni dans celle de la gestion de la présidence. *Les Nouvelles*, 15 mars 2008.

## § 2 Renseignement et espionnage par le Service d'Etudes et de Documentation (SED)

La diversification des ressources coercitives du leader s'effectue entre mimétisme institutionnel (disposer d'un service de Renseignements généraux à l'instar de l'Etat) et personnalisation du renseignement (disposer de ressources informatives dans l'espace sociopolitique). Les agents du service de la présidence procèdent à des écoutes, effectuent des filatures ou « sonorisent » des espaces publics ou privés.

Si les évènements de septembre 1995 précipitent la mise en place du GIP, la présidence disposait déjà d'une cellule de renseignement. Une note du 26 avril 1994 provenant du directeur de cabinet du président, relative aux effectifs de la présidence, faisait mention d'un « bureau d'études », placé sous l'autorité d'un officier de gendarmerie en retraite et composé de trois agents[2449]. Le 14 janvier 1997, une convention de prestation de services pour six mois tacitement reconductible est établie entre le président du gouvernement et un consultant. Les rapports confidentiels (les copies sont interdites) relatifs à une mission d'études et d'informations sur l'évolution politique, économique et sociale du Territoire sont transmis au président par le chef de service du *Service d'Etudes et de Documentation* (SED), mis en place quelques mois plus tard. Aucun de ces documents n'a pu être fourni selon le rapport de la Chambre territoriale des comptes (CTC)[2450].

Le SED est fondé en 1997 (arrêté n° 223-PR du 13 mai 1997, paru au JOPF le 22 mai 1997). Le service et son budget[2451], qui comprennent seize agents en juin 2004, sont « *directement rattaché[s] au président du gouvernement* » (article 1)[2452]. Cependant, le champ d'activité réel du SED possédait-il une base légale ? Le directeur de cabinet Jean Prunet et Gaston Flosse ont confirmé les missions de renseignement du service[2453]. Le président Flosse met en avant la légitimité de sa démarche : « *La Polynésie française n'ayant pas en propre le pouvoir de réprimer les atteintes potentielles à l'ordre public et étant dans l'obligation d'être informée en continu du climat économique et social induit par la préparation et les suites des mesures de sa compétence, il était légitime qu'elle puisse disposer d'un tel outil d'information* ». Or, selon la CTC : en 2006, « *aucun texte ne donne compétence à la*

[2449] Rapport CTC, op. cit.

[2450] La prestation de service s'élève à 36 millions de FCFP (plus de 300 000 Euros) entre 1997 et 2004.

[2451] Le SED distribue 85 millions de FCFP de salaires par an. De même, le matériel (appareils photos, caméscopes, récepteur radio) est acheté sur le budget de la présidence. Les véhicules possèdent une carte grise de l'administration territoriale et des plaques d'immatriculation banalisées. Rapport CTC, op. cit.

[2452] L'article 3 de l'arrêté précise les missions du service : « *recenser la documentation existante au sein des structures administratives et d'en établir périodiquement une synthèse ; réaliser toutes études prospectives dans les domaines économique, scientifique et culturel, susceptibles d'orienter les choix de la politique du gouvernement* ».

[2453] Entretiens des 8 juin 2004 et 23 février 2005 avec les rapporteurs de la CTC.

*Polynésie française pour agir dans ce domaine spécifique. La collecte de renseignements afin d'assurer la sécurité intérieure reste de la compétence de l'Etat* »[2454].

Les représentants de l'Etat sont au courant de l'existence du service, dont les dirigeants sont non seulement en relation avec leurs homologues des services de l'Etat[2455], mais proviennent en outre de ces mêmes services. En effet, un ex-colonel de gendarmerie était chargé de former les membres du GIP, mais aussi de s'occuper du service de renseignement de la présidence. Ensuite, deux anciens militaires des services de renseignement français[2456], Félicien Micheloni[2457], ex-caporal-chef de la DGSE, et son supérieur (au 13ème Régiment de dragons parachutistes et à la DGSE) André Yhuel[2458], ex-capitaine de la DGSE[2459], sont mis à la disposition du Territoire par le gouvernement français[2460]. Le contrat de « chargé de mission » à durée indéterminée de Micheloni précise que « *la fin des fonctions exercées en tant que Président du gouvernement de la Polynésie française par Monsieur Gaston Flosse constitue un cas de force majeure entraînant la rupture immédiate du contrat* »[2461]. Le sort de l'agent de renseignement est donc lié au sort politique du leader. Les deux hommes ont été

[2454] D'ailleurs, il existait une « cellule » au ministère de l'Outre-mer qui gérait la dizaine de bureaux d'études ultramarins, dirigée par exemple, de 1995 à 1998, par un colonel de la DGSE promu général en intégrant le cabinet militaire du ministère. Avant d'intégrer la cellule, le Colonel Christian Vie était chef de la division Action de la DGSE (1989-1995). Le cabinet militaire, créé le 15 juin 1959, se trouve sous l'autorité d'un préfet ou d'un Haut-commissaire ; un général de réserve commande le dispositif, chargé d'établir des notes ou des notices biographiques classées confidentielles sur l'ensemble des acteurs sociaux. La structure est dissoute en janvier 2008 par le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, C. Estrosi, qui feint de découvrir dans son ministère un « *cabinet militaire d'exception* » faisant « *du renseignement politique* » contre des élus « *ou même des journalistes* ». Collombat B., op. cit., p. 215. S'agissait-il pour le gouvernement sarkozyste de mettre hors jeu une institution qui aurait pu avoir tendance à protéger ses hommes « prêtés » au service du président Flosse ? A. Yhuel, chef du SED, expliquait toutefois que ses responsables au ministère lui ont « *demandé de les alerter au cas où M. Flosse aurait des velléités d'indépendance* ». Op. cit.

[2455] « *Selon les déclarations du responsable du service et de son adjointe, des informations étaient échangées entre les agents de l'Etat et ceux du SED (...) dans les faits, les missions réelles du service semblaient donc connues des services homologues de l'Etat* », op. cit.

[2456] La DGSE possède des postes dans l'ensemble de l'Outre-mer. Par exemple, le colonel de réserve Yves Chalier, qui fuit au Brésil (avec un « vrai-faux passeport fourni par la DGSE) à la suite de l'affaire « Carrefour du développement » impliquant le ministre de la Coopération Christian Nucci, a fait ses débuts dans l'antenne Pacifique de Polynésie française. Cf. Faligot R., Guisnel J., Kauffer R., *Histoire politique des services secrets français de la Seconde guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, 734 p. (voir pp. 94-95).

[2457] Il effectue une partie de sa carrière militaire au (RDP) en tant que dragon parachutiste spécialisé dans le renseignement pendant dix-sept ans. Ensuite, il travaille pendant quatre ans à la DGSE « pour des missions humanitaires » en Outre-mer et en Afrique (au Tchad notamment). Op. cit. Le procureur de Tahiti, de retour de Corse, José Thorel, raconte que « *Micheloni apparaît dans des écoutes téléphoniques réalisées à Ajaccio. Son nom est cité dans un dossier lié à la mafia corse* », in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 97.

[2458] Lors d'un stage dans un centre d'entraînement spécialisé de la « Piscine » (services secrets français), il retrouve F. Micheloni qu'il a connu au 13ème Régiment des parachutistes (RDP). Ils s'associent ensuite pour fonder le SED. *Les Nouvelles*, 9 novembre 2010.

[2459] « Les barbouzes du président », *Le Monde*, 9 février 2010.

[2460] « *Je dirais que j'ai été recruté en quelque sorte par le ministère de l'*Outre-mer *où il y avait une cellule qui s'occupait des bureaux d'études dans les DOM-TOM, dirigée par un ancien de la DGSE* ». Il évoque un sénateur, honorable correspondant, qui aurait joué les entremetteurs avec G. Flosse. Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 98.

[2461] Cité in Collombat B., op. cit., pp. 237-238.

présentés à Gaston Flosse via le cabinet militaire du ministère de l'Outre-mer, mais il a aussi contacté l'ancien directeur de cabinet de Chirac à Paris et ancien du service Action de la DGSE, Daniel Naftalski, pour l'appuyer dans son recrutement. Le ministère est alors sous la direction de Jean-Jacques de Peretti, autre héritier du « foccartisme ». En février 2010, il exprime sa vision de « l'Afrique moderne » devant le public de la convention nationale du Mouvement initiative et liberté, créé après la dissolution du SAC en 1982[2462].

Selon ce dernier, trois mois après leur arrivée, le service est officialisé par le conseil des ministres, tandis que le président du gouvernement fait le tour des services de l'Etat pour le présenter[2463]. Une « note blanche » des RG aurait signalé aux représentants de l'Etat l'existence du service de renseignement de la présidence[2464]. Une « cellule Etat » est dirigée par un ancien gendarme, Alain Montesinos[2465], pour assurer la liaison avec les services étatiques.

Le service comprend deux cellules. La première cellule est dirigée par André Yhuel depuis les locaux de la présidence, soit à proximité immédiate des institutions étatiques, dont les Renseignements généraux. La seconde cellule, située dans les locaux du GIP de la zone portuaire de Papeete (Motu Uta), est placée sous la direction de Félicien Micheloni. Les renseignements recueillis par cette cellule sont transmis chaque jour au chef de service, qui fait un rapport chaque soir (écrit ou oral) au directeur du cabinet du président. La CTC précise dans son rapport que « *Les relations directes avec le président Gaston Flosse restent très rares* ». Mais le chef de service du SED précisait en 2003 sa relation directe avec la présidence : « *Bien sûr, à chaque fois, je soumets mes projets au président du gouvernement qui les accepte ou les rejette* »[2466]. Aux enquêteurs, il confirme que « *Les ordres venaient toujours d'en haut, de Gaston Flosse* »[2467]. Les agents du service sont tenus au « *secret professionnel* » et non plus au « devoir de réserve », en ce qui concerne « *toutes les informations qui seraient portées à leur connaissance* ». Un agent, recruté en contrat-cabinet, est chargé de surveiller les membres du GIP à l'intérieur du service[2468].

Le GIP et le SED bénéficient d'un matériel de qualité (camion équipé pour les écoutes, lunettes infrarouges, micros directionnels) et de conditions de travail proches de celles d'un service de renseignement étatique, à l'échelle tahitienne. En juin 2000, le siège du SED est transféré dans les sous-sols de la nouvelle présidence, en parallèle du bureau de renseignement du GIP à Motu Uta[2469]. Après l'élection d'Oscar Temaru comme président de la Polynésie française, l'équipement de haute technologie est démonté, déménagé ou détruit

[2462] Collombat B., op. cit., p. 218.

[2463] *Les Nouvelles*, 9 novembre 2010.

[2464] G. Flosse déclare aux enquêteurs qu' « *aucun commentaire n'a été fait sur le SED par les Hauts-commissaires* », cité in Collombat B., op. cit., p. 255.

[2465] Selon A. Yhuel, op. cit., p. 256.

[2466] Op. cit.

[2467] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p 103.

[2468] *TPM* n° 179, mars 2006. Alex du Prel cite un procès-verbal du chef de service datant de 2003.

[2469] « *Le premier étage devint au fil du temps une véritable cellule « Hi-Tech » avec des bancs d'ordinateurs sur lesquels des « spécialistes » suivaient les connections Internet des citoyens mis sous surveillance. Même le sigle du GIP qui décore la façade du bâtiment cachait une caméra vidéo qui enregistrait tout ce qui passait dans la rue* », in *TPM* n° 162, octobre 2004.

entre les 8 et 15 juin. Les ordinateurs, les disques durs et les archives du service sont détruits[2470]. Les investigations post-alternance s'avèrent compliquées. En effet, lorsque les enquêteurs de la CTC se rendent à la présidence, les archives du SED ont disparu[2471]. La Cour d'appel avait confirmé la décision de première instance de condamner Gaston Flosse à une amende de 1,5 million de FCFP pour obstacle à l'exercice de pouvoirs attribués aux magistrats et rapporteurs de la CTC[2472], relevant notamment « *une entreprise de destruction systématique* » des archives du SED[2473]. Selon la CTC, « *Hormis l'arrêté du président l'ayant institué, ce service n'apparaît dans aucun autre document et notamment il n'existe pas de compte-rendu de son activité dans le rapport annuel du président du gouvernement à l'assemblée comme pour les autres services territoriaux créés par délibération* ». Au siège du GIP, l'ordinateur de l'adjoint du chef de service [Micheloni] a aussi été nettoyé. Bref, « *Aucun document relatif à l'activité du service n'a pu être produit* »[2474]. En revanche, des anciens espions du GIP auraient été contactés après le *Taui* (alternance) pour exercer un emploi similaire au *Tahoeraa*[2475], ce qui illustrerait, selon certaines versions, le transfert des dossiers et outils de renseignement de la présidence vers le fief de la mairie de Pirae après la perte du pouvoir territorial[2476].

Officiellement, le service se cantonne au renseignement politique (meetings, réunions électorales, manifestations publiques) – « *les renseignements servaient à Gaston Flosse pour orienter sa politique* »[2477] –, puis il aurait évolué vers du renseignement et des filatures de personnalités[2478], uniquement la journée et sur la voie publique, « *jamais dans les maisons* » selon la version officielle de Félicien Micheloni. Selon celle du directeur de cabinet Jean Prunet, la surveillance concerne surtout l'opposition : « *Le président me disait :* "*Je me demande ce que mijote Oscar…*" *Cela suffisait pour que je réagisse et que je donne des*

[2470] Alex du Prel rapporte que des copies des fichiers ont été faites et emmenés en lieu-sûr.

[2471] Selon le rapport de la CTC, A. Yhuel déclare au rapporteur que son ordinateur a été remplacé par le service informatique de la présidence sans qu'il en fait la demande, qu'il ne détient ni n'a sauvegardé aucun document, et qu'il « *ne désirait plus exercer ce genre de fonction et dans ces conditions ne voulait pas conserver d'archives* ». G. Flosse se défend en demandant si les *« les magistrats de la CTC sont allés fouiller le sous-sol ? Je ne les ai pas vus. Dans la salle des archives, ils n'y sont pas allés (…). Ce pays est petit. Faire disparaître des archives de 20 ans de mon gouvernement. (…) C'est des camions de courriers. Ça ce serait vu* », *Les Nouvelles*, 15 octobre 2010.

[2472] *Les Nouvelles*, 22 septembre 2011. La Cour de cassation rejette le pourvoi de Flosse le 21 septembre 2011.

[2473] Le SED ne serait pas le seul service concerné par ce type de pratique. Par exemple, l'équipage GIP de la vedette inter-îles *Kaoha Nui* (rebaptisé *Tahiti Nui VII*) aurait jeté par 4 000 m de fonds des disques durs, des CD gravés et des supports informatiques à mi-chemin entre Tahiti et les Marquises en octobre 2003. *TPM* n° 152, décembre 2003.

[2474] Rapport CTC, op. cit.

[2475] *TPM* n° 162, octobre 2004.

[2476] *TPM* n° 221, septembre 2009.

[2477] « *Quand il y avait une réunion politique, il voulait savoir ce qu'il s'y passait. Il voulait même savoir, mot à mot, ce qu'il s'y disait. D'où l'enregistrement des réunions. Après, on faisait une synthèse. Et lui, il intervenait en fonction de ce qu'il avait lu (…). Souvent, il nous demandait de faire des sondages dans la rue. Il prenait une décision politique et ensuite, on devait aller dans la rue pour interroger les gens* », op. cit.

[2478] Une quarantaine : hommes politiques (Temaru), syndicalistes (Tefaarere), avocats (Stanley Cross), journalistes (Du Prel), parmi les cibles privilégiées.

*directives à Yhuel »*[2479]*. Des photos de Temaru en train de jouer au golf et des relevés bancaires sont trouvées lors des perquisitions :* « *En fait, Gaston Flosse avait la phobie du traître. Il voulait savoir qui, de la présidence, allait rencontrer Oscar Temaru par exemple. À l'époque, c'était la bête noire de Gaston* »[2480]. Ainsi, le chef du service déclarait en 2003 qu'il avait fait recruter en contrat-cabinet dans son service de renseignement, un conseiller municipal d'une commune d'opposition.

Non seulement les partis d'opposition sont sous surveillance constante[2481], mais beaucoup de personnes sont « filées ». Gaston Flosse se targuait, lors d'un conseil des ministres délocalisé dans l'atoll de Tupai, que « *Nos RG ont tous les moyens, ils ont même des appartements banalisés en ville. Papeete est quadrillée* »[2482]. L'opération médiatique de désamorçage des filatures du SED par ses anciens directeurs ne masque pas le fait qu'en réalité, le spectre du travail de renseignement s'avérait bien plus large. Les journaux mettant en cause le service au sujet de la mort du journaliste Jean-Pascal Couraud sont systématiquement attaqués en diffamation (*Le Monde*, *Mediapart*, *TPM*)[2483].

Mais les filatures, les écoutes téléphoniques et les poses de micro au domicile des cibles ont entraîné des dépôts de plaintes pour atteinte à la vie privée et complicité d'atteinte à la vie privée. Même le vice-président et gendre de Gaston Flosse, Edouard Fritch, est suivi par les agents du SED. Les demandes présidentielles de renseignements sont de plus en plus personnelles (elles peuvent concerner des amis, ses compagnes ou des maîtresses) [2484], soit sur la base de considérations qui débordent le champ politique. A propos de la filature pendant six mois d'une maîtresse, « Loana », le président aurait déclaré : « *J'avais appris qu'elle sortait lorsque j'étais absent du Territoire, donc j'ai fait vérifier cela* »[2485]. Les filatures se déroulent avec une équipe de deux agents (un homme et une femme), qui maintient la filature quelques jours avant d'être remplacée par une autre équipe. Selon le témoignage d'un ancien membre du SED, formé à l'espionnage par Micheloni, il débute dans ses fonctions lors du conflit relatif au CET de Paihoro : « *Je devais surveiller Angèle Teahu, présidente de l'association de défense du site Paihoro et les autres : leurs déplacements, rendez-vous, fréquentations,*

---

[2479] *Le Monde*, 9 novembre 2010.

[2480] « (…) *On faisait donc beaucoup de surveillance autour de sa mairie et de certaines personnalités politiques. Pas davantage… Mais comme ceux qui travaillaient avec moi, je ne suis jamais entré dans la vie privée des gens. Si je prends le cas d'Oscar Temaru, c'était surtout la surveillance de sa mairie* », op. cit.

[2481] « *En 1999, il y eut un rassemblement du Tavini à la place Pouvanaa. J'ai été appelé à la « maison blanche » (ancienne Présidence, bureau du SED) pour que l'on pose des micros sur moi. Un micro de très haute puissance était fixé sur mon épaule et le fil descendait jusqu'à la poche du short. On entendait tout de la « maison blanche ». Même les chuchotements étaient perçus. Des gars étaient à la poste dans un des bureaux en hauteur pour prendre des photos* ».

[2482] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 101.

[2483] Débouté par le tribunal de Grande instance de Paris le 26 octobre 2010. Il décide de faire appel. Alex du Prel était suivi de près par le SED à Tahiti, dès qu'il débarque de Moorea dans sa jeep. Des sources du journaliste sont identifiées, parmi lesquelles le professeur de yoga de G. Flosse. In Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 104.

[2484] Alex du Prel rapporte les confidences d'un voisin de F. Micheloni, qui aimait à montrer sa voiture *Kangoo* 4X4 vitres teintées munie à l'intérieur d'une caméra montée sur trépied pour les filatures, et qui ne renâclait pas à raconter les détails de ses filatures concernant les rencontres et contacts de l'épouse séparée du président. *TPM* n° 167, mars 2005.

[2485] *Le Monde*, 9 novembre 2010.

*famille, amis* ». Puis l'espion polynésien file plusieurs personnes en 1998 et 1999 : « *J'ai donc été amené à suivre plusieurs personnes, en commençant par Hiro Tefaarere puis Annie Rousseau*[2486]*, Alex du Prel*[2487] *et Paul De Dekker*[2488]*. En plus, je devais suivre les copines de Président, vérifier où elles allaient, avec qui elles sortaient, avec qui elles couchaient, ce qu'elles consommaient* »[2489].

Outre l'opposition et l'entourage proche du président, des hommes d'affaires sont également filés ou approchés par les « agents de charme » du SED. Par exemple, Vaite F. témoigne que « *Félicien [lui] avait demandé d'aller dîner un soir avec un homme dans un restaurant* »[2490]. Joue-t-elle un rôle d'appât dans la conclusion de marchés ? Ou s'agit-il d'une technique de corrupteur afin d'obtenir un moyen supplémentaire de gain d'informations, de pression ou de chantage (en cas de divulgation d'ébats illégitimes) ? L'espionnage de relations d'affaires ou de relations intimes dans des chambres d'hôtel préalablement « sonorisées »[2491] constitue une autre technique de renseignement qui déroge aux attributions du service. La « cellule Mata Hari », selon l'expression d'Alex du Prel, comporte de jeunes femmes chargées le cas échéant de séduire la cible. Plusieurs femmes ont pour mission de « séduire et coucher avec l'ennemi », un refus pouvant entraîner un licenciement.

L'enjeu nucléaire avait conduit les services « discrets » de l'Etat à renseigner le climat politique, dont la stabilité était recherchée par les autorités étatiques. En janvier 1980, des « écoutes téléphoniques » sont évoquées à l'assemblée territoriale par Gaston Flosse ; un an auparavant, un conseiller territorial de la majorité, Yannick Amaru, avait déjà dénoncé des écoutes[2492]. La loi du 1er janvier 1970 relative à la protection de la vie privée, qui interdit toute écoute ou enregistrement des propos tenus dans l'espace privé, n'avait pas été promulguée dans les TOM. Le conseiller d'opposition Gaston Flosse confirma l'existence d'une installation permettant d'écouter les conversations téléphoniques. Il demanda à l'assemblée territoriale d'émettre un vœu pour que cette anomalie législative soit gommée.

---

[2486] « *J'ai ainsi pris en filature Annie Rousseau de chez elle à Tefaaroa, en passant par le tribunal, radio Tefana où elle se rendait et l'université. Un soir, pendant qu'elle était partie avec son mari au restaurant, suivie en scooter par V. qui devait surveiller son retour, nous étions habillés en noir pour ne pas être vus. Félicien a posé les micros chez elle pendant que je faisais le guet à l'extérieur – un micro auprès du téléphone et un autre dans la chambre à coucher. Le camion banalisé qui enregistrait était parqué soit près du magasin dans le virage ou peu après le petit pont, à moins d'un kilomètre et demi. Pour neutraliser les chiens, Félicien avait toujours sur lui un flacon d'urine de chienne en chaleur. Il en versa un peu sur un coussin et les chiens étaient occupés*. *Cette filature a duré, pour ce qui me concerne, durant six semaines. Après je ne sais pas si elle a continué* », in *TPM* n° 162, octobre 2004.

[2487] « *Alex du Prel était aussi suivi dans la rue, surtout au restaurant Mario [Le Pescadou], avec qui il était. Une caméra miniature dans un sac l'enregistrait* ».

[2488] « *Paul de Deckker* [professeur d'université, ancien conseiller de Flosse, puis président de l'Université de Nouvelle-Calédonie] *était aussi suivi dans la rue et jusqu'à chez lui à Punaauia* ».

[2489] *TPM* n° 162, octobre 2004.

[2490] Op. cit.

[2491] Plusieurs chambres étaient réservées à l'année à l'hôtel Prince Hinoï. Les chambres sont équipées de caméras et de micros reliés directement à un émetteur fixé sur le toit de l'hôtel, qui transmettait vers le siège du GIP à Motu Uta. L'installation est découverte en 2003 par les services de l'Etat. *TPM* n° 162, octobre 2004.

[2492] *La Dépêche*, janvier 1980.

En revanche, la domination politique des années 1990 consolidée par l'échange présidentiel avec Jacques Chirac ouvre la voie à l'autonomisation voire à la personnalisation du renseignement par la présidence polynésienne. Quand la machine qui permet d'effectuer de nombreuses écoutes téléphoniques arrive à Tahiti, la douane prévient la direction des impôts à Paris, qui donne son accord. Utilisée par les agents du SED, la machine aurait « disparu » après l'alternance. La pratique d'écoutes téléphoniques entre davantage dans le cadre d'institutions étatiques nationales que dans les attributions d'un pouvoir local. L'adoption de telles pratiques par le leader du RPR tahitien semble s'inscrire dans une logique de mimétisme des pratiques gaullistes, dont l'exercice du pouvoir au sommet de l'Etat présente de nombreuses facettes ressortant d'une culture politique autoritaire. Mais l'affaire des « écoutes de l'Elysée » sous la présidence Mitterrand renvoie surtout à un mimétisme des pratiques des *monarques républicains*[2493].

Enfin, outre les services du GIP et du SED, les ressources coercitives peuvent prendre une tournure indirecte quand des représentants de l'Etat ou des forces de l'ordre appuient les demandes de la présidence polynésienne. Les possibilités coercitives se superposent ainsi dans plusieurs affaires où des gendarmes sont notamment intervenus en faveur des intérêts du président de la Polynésie française, sous couvert de la bénédiction réelle ou supposée de l'Elysée. Dans l'affaire du témoignage et de la confrontation de Vetea Guilloux relatifs à la disparition du journaliste Jean-Pascal Couraud, ou dans l'affaire du vol d'argent liquide d'une femme de ménage dans le bureau de la secrétaire du président[2494], les policiers et les gendarmes ont joué un rôle d'intimidation et de collusion auprès des intérêts du leader tahitien. La présence d'un responsable de la gendarmerie dans le cas de la séquestration pendant quatre jours de la femme accusée de vol offre un « semblant de légalité »[2495] à des pratiques contraires aux principes élémentaires de la justice judiciaire. Les chefs d'accusation retenus contre Gaston Flosse dans l'affaire du fonctionnement du GIP révèlent les limites démocratiques des pratiques du service présidentiel : « prise illégale d'intérêts, vol, escroquerie et détournement de biens ; mise en danger d'autrui, actes de soumission à des

[2493] D'ailleurs, sous la présidence Sarkozy (2007-2012), les pratiques de la haute hiérarchie policière (« la police des polices ») ont montré des dérives dignes de régimes autoritaires. Cf. « La police des polices, au cœur d'un scandale judiciaire », *Le Monde*, 11 janvier 2012. Les magistrats relèvent les irrégularités suivantes : procès-verbaux truqués, retranscriptions d'écoutes téléphoniques caviardées, déclarations déformées, pressions sur des témoins ; un responsable de l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN) tire des chèques sur son compte personnel pour défrayer un « expert » ; mainmise de la hiérarchie sur toutes les procédures, etc.

[2494] Le capitaine de gendarmerie Goubin, nommé pour trois ans au commandement de la brigade de recherches de Papeete en 2002, n'est maintenu en poste que le temps d'une année. Après une enquête de ses collègues, il est suspendu de ses fonctions par le juge Taliercio pour avoir séquestré, perquisitionné et enquêté sur la disparition d'une somme en espèces de sept millions de FCFP dans le bureau de la secrétaire du président. Un nouveau procureur arrive fin 2003 ; il demande le départ de M. Goubin du commandement de la gendarmerie. Le capitaine, en février 2004, est relégué dans un « placard » (officier d'état major chargé de la gestion administrative des enquêtes judiciaires). Or, les enquêtes sur le juge Taliercio sont menées peu après par la brigade de recherches de la gendarmerie. Le sort de l'ancien chef des enquêteurs semble les motiver dans leur tâche. Voir les analyses d'Alex du Prel à partir des extraits du mémoire de défense du juge Jean-Bernard Taliercio. *Tahiti-Pacifique Magazine* n° 182, juin 2006.

[2495] Pour reprendre les termes d'Alex du Prel.

conditions de travail et d'hébergement contraires à la dignité de la personne, menaces proférées contre des personnes, escroqueries »[2496].

L'univers des pratiques coercitives est particulièrement démenti par les dirigeants du *Tahoeraa Huiraatira*. Après la publication dans *Tahiti-Pacifique magazine* d'un article révélant les pratiques du GIP et du SED (confirmés par les publications des rapports de la CTC), les leaders du *Tahoeraa* s'offusquent. Ils répondent par une contre-offensive en dénonçant à leur tour des « *principes mafieux basés sur la corruption* » dans le but, selon Edouard Fritch, de « *déstabiliser et calomnier* » le *Tahoeraa*[2497]. Il ressort pourtant des éléments précédents que la gestion de la « sécurité intérieure » par le Territoire a excédé les limites de ses compétences institutionnelles, mis en cause les libertés individuelles des citoyens pour flirter parfois avec des méthodes pratiquées par les gestionnaires des services de la « raison d'Etat », voire dans certains cas, par les « *professionnels de la corruption* »[2498].

La mobilisation de ressources coercitives par la présidence polynésienne s'appuie simultanément sur le répertoire coercitif des violences symboliques.

[2496] *ATP*, 14 mars 2008.
[2497] *TPM* n° 163, novembre 2004.
[2498] Voir R. Lenglet, *Profession corrupteur*, op. cit.

# *Section 2 Coercition indirecte et violences symboliques*

Les techniques de contrôle indirect mobilisables par un leader politique sont multiples : autocensure, menace, intimidation matérielle et/ou symbolique. Les violences symboliques du leadership autoritaire se traduisent par un ensemble de ressources coercitives indirectes. La mobilisation de la ressource politique de la peur illustre les ressorts de l'acceptation de la domination dans l'espace polynésien. Les mésaventures tragiques des ennemis du chef alimentent une peur diffuse, qui entretient la crainte du pouvoir.

## § 1 La ressource politique de la peur

La ressource politique de la peur représente une forme de violence symbolique, qui s'avère un outil efficace de contrôle indirect dans l'espace sociopolitique polynésien.

Au sens premier, la violence désigne le recours à la force physique ou une atteinte à l'intégrité corporelle. La *violence politique* possède des contours qui comprennent généralement toute forme de contrôle social comme violence faite à des individus contraints[2499]. La violence d'Etat, envisagée comme une menace ou un recours, constitue une *ressource* intégrée dans les logiques de négociation et de marchandage qui gouvernent la vie politique. Mais il existe des moyens de coercition indirecte, une violence « *masquée, invisible* »[2500], qui se manifeste dans les pratiques de la menace, de l'intimidation ou de l'autocensure[2501]. Les violences symboliques peuvent concerner les discours de dépréciation identitaire ou xénophobe (contre les indépendantistes, l'Etat, les Français, les Chinois, etc.). En outre, la coercition indirecte touche ceux qui ne respectent pas la *règle du jeu* de l'hégémonie flossienne, parce qu'ils s'exposent à des menaces plus ou moins intenses progressivement intériorisées par les acteurs de l'espace polynésien, dont peu se risquent à remettre ouvertement en cause la domination politique de Gaston Flosse.

La peur, en tant que moyen pour fonder l'ordre politique, constitue un facteur de motivation politique selon Thucydide et Machiavel[2502]. Une théorie générale de la peur dans

[2499] Braud P. (dir.), *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan, 1993.

[2500] Braud P., *Sociologie politique*, op. cit., p. 687.

[2501] Les violences symboliques, en tant que contraintes explicites et morales, ne renvoient pas tout à fait à la violence symbolique au sens de Pierre Bourdieu, même si le sociologue envisage ce type de violence comme l'emprise culturelle de la classe dominante. Il s'agit d'une violence douce, invisible et masquée : « *Méconnue comme telle, elle est choisie autant que subie* ». *Dictionnaire de la science politique*, op. cit., pp. 308-309.

[2502] Par contre, pour Raymond Aron, la peur, comprise comme un « sentiment élémentaire » représente un « *sentiment infra-politique* ».

le champ politique, qui conjugue l'histoire la notion avec l'investigation des pratiques sociales, a récemment été présentée par le politiste américain Corey Robin[2503].

La peur représente un levier universel de pouvoir ainsi qu'un instrument majeur de domination dans les démocraties libérales, qui opèrent en fonction de deux schémas alternatifs. Dans le premier, les dirigeants ou militants définissent les principaux objets de terreur pour l'opinion publique, en fondant leur action sous l'influence de leurs objectifs stratégiques et de leurs présupposés idéologiques[2504]. Dans le second, la peur prend sa source dans les hiérarchies sociales, politiques et économiques (inégalités de pouvoir, de statut et de richesses) qui divisent la nation[2505] (intimidation interne, sanctions, menaces). Parmi l'ensemble des acteurs sociaux et politiques[2506], la peur que les dominants exploitent chez les dominés illustre la propension des dirigeants démocratiques à susciter la peur ou à s'en servir.

Dans son diagnostic de la théorie de Robin, Philippe Braud avalise la peur en tant qu'instrument de la mobilisation sociale. Mais il relève aussi la peur des gouvernants : désaveu électoral, « arrêt de mort politique », crainte de mouvements sociaux, de révoltes, etc. En effet, la peur n'est pas seulement le reflet du cynisme des dirigeants (ce qui légitime d'ailleurs un combat politique pour détruire la peur qu'ils instillent dans la société), parce qu'il existe des « *peurs intimement dépendantes d'évènements non maîtrisables ou de structures sociales sur lesquelles personne, en réalité, n'a prise* »[2507]. Si la peur est un « *phénomène purement négatif dont il convient de se libérer* »[2508], elle représente une émotion qui « *est un phénomène repérable avec une certaine constance dans toute l'histoire de l'humanité* » ; de plus, « *l'autorité de la Loi, même la plus démocratiquement élaborée, ne serait rien sans la crainte de sanctions* »[2509].

Hobbes ou Tocqueville (qui évoque le rêve des masses d'un pouvoir autoritaire qui garantit la cohérence et l'ordre) avaient montré la vulnérabilité de l'être humain abandonné à lui-même (peurs des insulaires). Chez les partisans de la démocratie libérale, il s'agit de « *promouvoir des institutions qui intègrent l'individu dans une société librement choisie* » et qui respectent les « *droits fondamentaux protecteurs d'un moi fragile* ». Corey Robin leur reproche de partager l'idée que la peur joue un rôle positif dans le renforcement des liens de la Cité[2510]. Philippe Braud nuance cette approche en optant pour une politique de régulation et non d'élimination de la peur[2511]. Ces travaux ont le mérite de soulever un phénomène

[2503] Robin Corey, *La peur. Histoire d'une idée politique*, Paris, Armand Colin, 2006, 367 p. Préface de P. Braud.
[2504] Robin C., op. cit., p. 29.
[2505] Op. cit., p. 32.
[2506] L'auteur prend également en compte les intimidations dans les champs de l'entreprise, des médias, de l'ordre juridique (pressions sur les citoyens) et de l'administration. Il cite l'exemple de l'administration présidentielle américaine et de son instrumentalisation de la peur dans l'opinion publique après les attentats du 11 septembre 2001).
[2507] Braud P., op. cit., p. 8.
[2508] L'auteur débute l'ouvrage par l'analyse du récit de la Genèse.
[2509] Préface de P. Braud, op. cit.
[2510] Op. cit., p. 9.
[2511] « *En deçà d'un certain seuil d'intensité, la peur est positive parce quelle incite à la vigilance, facilite l'adoption de mesures préventives, suscite des réflexes de fuite ou d'évitement qui peuvent avoir un sens en terme de conservation. Mais il est réputé humiliant d'avoir peur, surtout dans certaines cultures politiques* ». Pour autant, P. Braud ne manque pas de souligner que lorsque l'intensité émotionnelle devient excessive, la dimension déshumanisante de la peur entre en jeu : « *Une sourde peur, omniprésente dans l'environnement*

universel présentant des contours différents en fonction des espaces politiques, qui peut être appréhendé à partir d'une *ressource politique de la peur* mobilisée par les leaders politiques.

La peur, en tant que moyen de coercition indirect, constitue une ressource politique de la domination de Gaston Flosse, dans le sens où les acteurs de l'espace sociopolitique polynésien ainsi qu'une partie de la population sont conscients du fait que s'opposer au chef représente un risque de représailles de nature diverse. L'univers politique s'avère « particulièrement soumis » à la puissance de phénomènes relatifs aux affects et aux émotions en politique. L'exercice du pouvoir implique la mise en place d'un contrôle social pour prévenir l'irruption de la violence, mais la violence dans les régimes autoritaires fait que « *la peur constitue une composante essentielle des comportements des gouvernés* »[2512]. Les imaginaires et les représentations politiques des citoyens polynésiens intègrent ou assimilent la domination du leader. De nombreuses personnes n'osent critiquer ou remettre en cause une domination politique, dont les ennemis déclarés subissent des représailles plus ou moins en rapport avec le degré de capacité de nuisance des opposants. Les quelques mésaventures de ceux qui se sont plaint ou ont vivement critiqué le leader découragent toute velléité contestataire.

L'acceptation de la domination de Gaston Flosse s'effectue par une sorte d'intégration « inconsciente » de la puissance du leadership politique. La violence symbolique se traduit donc par des mécanismes d'autocensure qui opèrent de diverses manières, mais qui s'apparentent à une *stratégie de préservation* des individus, car résister représente un risque de « suicide social », selon l'expression d'Alain Rollat : « *L'Etat Flosse était l'antenne polynésienne de l'Etat RPR, mais le système RPR de la mairie de Paris était très civilisé par rapport à la violence du système qui prévalait sous les colliers de fleurs et derrière les cartes postales, dans les milieux polynésiens.* ***Personne ne résistait à « Papa Flosse ». C'était impossible, sauf à vouloir se suicider socialement.*** *Les téméraires, s'ils étaient tahitiens, étaient aussitôt frappés d'ostracisme ; s'ils étaient métropolitains, ils étaient blacklistés et condamnés au retour (…)* »[2513].

Les procédés d'affirmation de la domination du chef par le recours à l'intimidation, à la menace ou à la force prennent des formes variées. Des intimidations matérielles peuvent concerner la perte d'un emploi dans le secteur public, le refus d'attribuer les autorisations administratives nécessaires à l'exercice d'une profession, la mise en œuvre de contrôles fiscaux. En septembre 2001, le GIP empêche des pêcheurs de s'approcher de l'atoll de Tupai. Les pêcheurs sont menacés d'un retrait de leurs licences de pêche par les organismes territoriaux. L'écologiste Jacky Bryant dénonce le non respect de la libre-circulation des personnes sur le domaine public et demande à l'Etat de signifier au Territoire que le GIP ne peut empêcher la liberté d'aller et de venir.

L'intimidation morale passe par le lancement de rumeurs, d'attaques personnelles, relayées par les organes du parti politique ou les journalistes proches de la présidence, qui

---

*social et professionnel, paralyse l'expression de soi ; l'angoisse appauvrit et déforme le jugement politique* (…) », op. cit., p. 10.

[2512] Braud P., *L'émotion en politique*, op. cit., p. 9.

[2513] Cité par B. Collombat, op. cit., p. 35.

visent à discréditer tous ceux qui émettent des critiques publiques relatives aux gouvernements Flosse. Mais les deux registres de l'intimidation, peuvent être employés de manière concomitante. La combinaison de menaces matérielles, morales et physiques a pu être constatée, dans le cas d'un journaliste de RFO et de l'AFP, dont la famille a été menacée (filature explicitement révélée, appels téléphoniques menaçants reçus par les enfants)[2514]. Toutefois, la nature même de ces pratiques complique leur étalage au grand jour. Il n'en demeure pas moins que de multiples cas de menaces exercées au nom des intérêts du leadership politique traduisent le recours à la coercition contre des adversaires médiatiques tenaces[2515].

En outre, les surveillances, connues dans les alcôves des institutions territoriales, nourrissaient une sorte de crainte permanente chez les fonctionnaires et courtisans. La « *peur de déplaire à Président* » produit en retour la non-remise en cause de la domination politique de l'intérieur illustrée par des excès de zèle[2516] ou de flatterie à l'égard du chef. Après la perte du pouvoir territorial en 2004, la libération de la parole dans l'espace public connaît tout de même des limites au regard du type de pratiques dans certains domaines. L'omerta continue de sévir et n'est rompue que dans quelques cas particuliers. Une jeune femme, citée par Alex du Prel, l'expliquait à des enquêteurs : « *J'ai peur, je sais de quoi sont capables ces personnes, mon mari a travaillé au SED. Vous ne trouverez aucun témoin* »[2517]. Au sein de la

[2514] « *Et puis, il y avait pas mal de menaces, de la part des gens du GIP, par exemple il y avait une jeune femme blonde qui était venue travailler ici faire un remplacement du siège de RFO Paris. Les GIP l'ont prise pour moi, (…) ils lui ont dit « toi si on te choppe, on va te tuer », alors elle a été faire une déclaration. Il y avait un autre journaliste de Radio Marara qui était là aussi, qui est allé témoigner aussi à la police qu'ils avaient dit que s'ils me chopaient, ils me tuaient. Une fois je suis allé à une soirée, reportage sur les tambours, là je ne m'occupais plus de politique. Plus de politique, on m'a supprimé les reportages politiques complètement. Je voyais des GIP qui me regardaient, me faisaient des signes (…). Ça a commencé à devenir assez chaud, oui, des GIP me disaient « Tu sais il nous a dit de faire ça ». Et puis des coups de fil à la maison, c'est mon fils qui les a reçu : « ah tes parents sont au travail, tu sais Y.-S. (ils l'appelaient par son prénom), il faut que tu sortes de chez toi parce que ta maison elle va bientôt brûler »… Des petits trucs comme ça, il s'est jamais rien passé de dramatique, mais c'était simplement des pressions, des petites menaces, il disait mais il faisait rien finalement (…). J'en ai eu marre au bout d'un moment, (…) donc j'ai remis quelques lettres que Gaston Flosse a envoyé à ma direction (…) et puis finalement, j'ai été voir le patron, le secrétaire général du haut-commissariat à l'époque, je lui ai dit « écoutez moi j'en ai assez, j'ai Gaston Flosse sur le dos, il a décidé de me pourrir la vie, je me sens en danger maintenant, il y a eu des menaces non voilées, les appels par rapport à mon fils, etc. Il y a eu des menaces de mort qui ont été proférées à plusieurs reprises, il a pris bonne note et puis ça s'est calmé* », entretien avec l'auteur, op. cit.

[2515] Alex du Prel reçoit de nombreuses menaces, dont quelques-unes qu'il attribue à F. Micheloni (mails et messages téléphoniques) : dans un mail qui lui est adressé : « *Je pense que ce qu'il faut détruire, ce sont surtout les journaux qui diffusent de telles âneries* » ; « *Déplace-toi, je vais tout te dire au creux de l'oreille* », in *Le Monde*, 9 novembre 2010.

[2516] Lors d'une mission gouvernementale aux Australes, une équipe de praticiens de la santé publique est formée pour accompagner le président ; or, « le dentiste pressenti, fonctionnaire territorial de grande expérience, réputé intègre et très bien noté » est privé de la mission, car il se trouve également être un conseiller municipal d'une commune de l'opposition (Arue, Tahiti). Après enquête d'Alex du Prel, la présidence n'en serait pas responsable, parce qu'un « *membre du cabinet ministériel ou de la direction de la Santé, courtisan zélé mais craintif, (…) aurait eu peur qu'on lui fasse reproche en haut lieu d'avoir embarqué un "dissident"* (…) », in *TPM* n° 130, février 2002.

[2517] Dossier GIP, archives *TPM*.

société polynésienne, marquer sa désapprobation à l'égard des actes ou de la politique de Flosse, peut entraîner plusieurs conséquences : l'identification des récalcitrants, la remontée de l'information le cas échéant, des entraves administratives, juridiques ou des menaces verbales (plus rarement physiques). Un tel climat sociopolitique atteint les esprits des citoyens polynésiens qui préfèrent, en cas de désaccords avec le pouvoir flossiste, adopter un profil bas et se tenir à l'écart des questions politiques, monopolisées par l'organisation du *Tahoeraa*.

L'ensemble des sphères sociales se trouvent frappées par la crainte du leadership autoritaire, dont même les soutiens font preuve de prudence à l'égard du chef pour ne pas tomber en disgrâce présidentielle. L'examen du quadrillage de la société polynésienne au regard de l'immixtion du chef dans le domaine social et économique, ou de son emprise socioculturelle sur les associations et clubs, montre un contrôle sociopolitique, qui s'inscrit dans la dynamique hégémonique du leadership de Gaston Flosse. Mais la recherche de l'hégémonie politique sur tous les secteurs de la société repose sur la peur qui est instillée dans les différents groupes sociaux du *Fenua*. Dans l'administration territoriale, les agents savent que tout sujet relatif au chef ou à ses intérêts s'avère sensible, et craignent que toute initiative malheureuse (fut-elle dans le cadre de la réglementation) ne vienne à leur ôter une place dans la fonction publique. Dans l'administration étatique, le leader active ses réseaux à Paris pour freiner ou tout simplement évincer les réfractaires aux règles du jeu locales dictées par le président polynésien. Les déconvenues de quelques fonctionnaires téméraires arrivés en Polynésie et ayant pointé les dysfonctionnements du système politico-administratif local ont rapidement été renvoyés en métropole, ce qui fait office d'avertissement clair aux nouveaux arrivants.

Au sein du parti politique, des dérives sectaires ont été dénoncées par celles et ceux qui ont subi une forme de diabolisation quand ils ont coupé les ponts avec le parti, en général au motif d'abus autocratiques du président du *Tahoeraa Huiraatira* (P. Peaucellier, N. Bouteau, J.-C. Bouissou, G. Puchon, E. Algan, G. Tong-Sang). Ils ont pu faire l'objet de menaces plus ou moins appuyées. Dans la sphère médiatique, culturelle et éducative, des journalistes, des enseignants, ou des universitaires[2518] sont intimidés s'ils osent critiquer la politique gouvernementale. Jean-Marc Regnault a particulièrement eu affaire à des « oranges amers ». Il explique l'évolution de l'attitude du président du gouvernement à son égard, qui a empêché la réalisation de son projet d'étude du parti[2519]. Une analyse radiophonique perçue

[2518] Des menaces, du « domaine de l'implicite », sont émises à l'égard de l'économiste de l'UPF Bernard Poirine, afin qu'il arrête d'écrire dans *TPM*.

[2519] « (…) *Nous envisagions un ouvrage consacré au Tahoera'a et à son chef que nous souhaitions intituler* Gaston Flosse et le Tahoera'a, une certaine idée de la France et de Tahiti nui. *(...) Après un entretien très fructueux (11 janvier 1997), l'ancien président ne nous avait plus fixé de rendez-vous, remettant sans cesse à plus tard une seconde rencontre. Nous avions toujours la possibilité, en attendant, de travailler sur les archives du parti qui nous avait fort aimablement proposé de consulter sa documentation (...). Entre-temps, quelques-unes de nos interviews sur la situation politique locale déplurent à Gaston Flosse qui nous le fit savoir par courrier. Nous n'avons jamais livré d'attaques personnelles et simplement tenté d'analyser la vie politique. Il semblerait qu'à partir du moment où le message n'allait pas dans le sens du pouvoir de l'époque, nous étions rejeté – comme les autres – dans la nébuleuse des opposants qui n'avaient rien compris. Sans doute avons-nous du coup pressenti ou ressenti qu'il y avait bien un « système Flosse ». Cela ne nous décourageait pas vraiment,*

comme une critique du flossisme achève de le classer parmi les « ennemis du régime », ce qui l'empêche de mener à bien son projet d'étude du *Tahoeraa Huiraatira* et de son leader.

Une autre technique de contrôle indirect favorisant l'autocensure des acteurs sociopolitiques représente un préalable aux attaques personnelles et à la diabolisation des « ennemis ». Le jeu de la rumeur, structurellement répandu dans le microcosme insulaire, s'avère une ressource à double tranchant. La rumeur se répand aussi bien dans l'univers institutionnel qu'informel (les deux espaces étant moins cloisonnés en réalité qu'en théorie). Les radios (*Radio Maohi* ou *Radio Tefana*) représentent des relais de la rumeur (ou des mensonges) diffusée dans l'espace sociopolitique polynésien. Cela étant, dans quelle mesure le leader maîtrise-t-il ou impulse-t-il le circuit de transmission de la rumeur ? Selon une experte du système politique de communication flossien, le chef du *Tahoeraa* « (…) *prépare son terrain par la rumeur, il prépare ses coups à l'avance (...). C'est un tueur de proximité* »[2520]. La crainte du chef engendre de l'autocensure sociale et médiatique. On l'appelle Président et on ne prononce plus son nom[2521]. Un exemple révélateur illustre l'appréhension des citoyens à évoquer publiquement leur désapprobation du leader ou de certaines pratiques autoritaires. Un des premiers sondages politiques réalisé en Polynésie française, relatif aux intentions de vote des électeurs en janvier 2005, annonçait une large victoire de Gaston Flosse, revenu au pouvoir depuis octobre 2004. Or, l'écart avec la liste UPLD mené par son adversaire Oscar Temaru est passé de 387 à 6 000 voix entre mai 2004 et février 2005. En fait, ce sondage a été effectué par téléphone et nombre de personnes interrogées ont craint de dévoiler leur intention de vote pensant qu'il pouvait s'agir d'un « test » du GIP ou de proches du *Tahoeraa*.

La manipulation de ressources politiques relatives à la peur par le moyen des violences symboliques peut se retourner contre ses instigateurs. Lors des élections municipales de 2008, après la reconquête temporaire du pouvoir par Gaston Flosse, des rumeurs réapparaissent évoquant la tragique disparition dans un accident d'avion des opposants Léontieff et Kimitete. Selon la rumeur[2522], ils auraient été débarqués dans un atoll des Tuamotu, découpés à la machette puis jetés à la mer. Au-delà de la réalité des faits, cet exemple de rumeur révèle surtout que les imaginaires politiques sont marqués par cette tragédie, dont l'expression d'une telle rumeur renvoie à la violence du leadership politique. Les rumeurs relatives à la violence politique sont relativement communes dans certains espaces insulaires des Caraïbes ou de l'Amérique du Sud. La « rumeur du lagon » revient au rythme de la disparition d'acteurs sociopolitiques troublant les intérêts dominants. Ce type de rumeur, parfois fondée sur des

---

*mais d'autres facteurs intervinrent comme par exemple la destruction d'une partie des archives du Tahoera'a, vraisemblablement volontairement* », in Regnault J.-M., *La France à l'opposé d'elle-même*…, op. cit., pp. 16-17.

[2520] Entretien avec l'auteur.

[2521] Cette caractéristique est relativement communes aux leaderships autoritaires voire totalitaires. Par exemple à Cuba, on ne prononçait pas le nom du leader, Fidel Castro. Il suffisait de voir le visage de ceux à qui l'on parle du chef se figer après avoir entendu un étranger dire son nom, les « oreilles » du gouvernement étant présumées quadriller le territoire insulaire cubain.

[2522] Voir le modèle théorique de P. Aldrin, *Sociologie politique des rumeurs*, op. cit. ; ainsi que le chapitre « Les ressources symboliques du leadership politique ».

faits réels préalables et avérés (République dominicaine sous Trujillo[2523] ; cas des dictatures argentine et chilienne : lâchage d'opposants à la mer depuis un hélicoptère ou un avion), se rapproche dans certains cas de la « sanction du lagon », une technique insulaire relativement dissuasive. Les requins font dans ce cas concurrence aux crocodiles exhibés par le dictateur ougandais Idi Amin Dada[2524]. Par delà le fondement des rumeurs, il s'agit de mettre en lumière la façon dont la violence se manifeste dans les imaginaires politiques. Les violences symboliques constituent une technique de conservation du pouvoir, mais elles se trouvent souvent à l'origine de la chute des leaderships les plus enracinés. Les révolutions au Maghreb, qui ont entraîné la chute de régimes autoritaires formés depuis plusieurs décennies, attestent de l'aspect réversible d'une mobilisation excessive de ressources coercitives.

Est-il possible de relever des phénomènes similaires dans l'Outre-mer français ? Ou dans la région Pacifique ? L'ouvrage collectif *Violences océaniennes* montrait que la thèse de l'africanisation de la partie occidentale du Pacifique avait été avancée pour expliquer la déliquescence des nouveaux Etats et la criminalisation politique de certains régimes politiques océaniens. Il rappelait donc l'analyse de John Fraenkel (2003) pour éviter tout amalgame historique et culturel, parce que les crises politiques sont localisées, épisodiques et liées à des facteurs historiques particuliers[2525]. La violence, inhérente à l'*homo sapiens,* se traduit par un ensemble de violences verbale, domestique, sociale, économique et politique. Plus précisément, la mobilisation ou l'instrumentalisation de la violence politique à des fins de conquête ou de conservation du pouvoir prend des formes différentes en fonction des critères historiques et socioculturels.

L'analyse originale du criminologue John Murray[2526], qui a sillonné les territoires du Pacifique Sud, offre le point de vue d'un haut-gradé de la police sur l'ensemble des pratiques en matière de sécurité dans les îles du Pacifique. Pour la Polynésie française, il rappelle le rôle important joué par la présence du Commandement supérieur des forces armées et de la zone maritime du Pacifique Sud à Pirae, qui représente le quartier général des affaires militaires françaises dans la région. Au niveau de l'état de la gestion de la sécurité civile à Tahiti, surtout concernée par les cambriolages et les vols divers[2527], John Murray souligne les limites de l'attitude des fonctionnaires de police et de gendarmerie, qui connaissent le terrain, mais dont la hiérarchie de passage jette parfois un regard méprisant sur leurs informations[2528]. Face

[2523] Voir Jonathan Hartlyn, "The Trujillo Regime in the Dominican Republic", pp. 85-112, in Chehabi H. E. et J. J. Linz, *Sultanistic Regimes*, op. cit. ; ainsi que l'ouvrage de M. Vargas Llosa, *La fête au Bouc*, op. cit.

[2524] Voir le film de B. Schroeder, *Général Idi Amin Dada*, 1974.

[2525] Angleviel F. (dir.), *Violences océaniennes*, Paris, L'Harmattan, 2004, 234 p.

[2526] Cf. Murray J., *The Minnows of Triton. Policing, Politics, Crime and Corruption in the South Pacific Islands*, Canberra, 2007, 297 p. Voir le chapitre *French Polynesia*, pp. 215-232.

[2527] "*Crime in Tahiti is predominantly of the housebreaking and general theft variety but murders, assaults and rapes are not uncommon*", op. cit., p. 219.

[2528] « *Polynesian police contended that while they are aware from local knowledge and contacts what is happening in the islands, their views are rarely sought by their temporary superiors and ignored when proffered. These short-term officers, they argued, cannot learn from community members as they rarely mix with them, don't speak their language and pay little heed to what they surmise as merely parochial concerns. This attitude of looking down on Polynesians becoming increasingly frustrated as their levels of education and political*

au risque accru de présence du crime organisé étranger proportionnellement à l'évolution statutaire de la Polynésie autonome[2529], l'analyste relève la présence de la mafia japonaise, les Yakuza, dans les années 1980. Les syndicats du crime organisé japonais utilisent des investissements ultramarins pour blanchir de l'argent, ce dont Paris est averti mais dont la réaction relève d'un « trou noir »[2530]. En ce qui concerne la Polynésie française, le rôle de l'Etat en matière de sécurité apparaît fondamental, puisqu'il permet l'application de la loi, le contrôle de l'immigration et des douanes d'une manière qui n'existe dans aucun autre mini-Etat du Pacifique[2531].

Le cas de la domination politique du leader RPR Jacques Lafleur (1932-2010) en Nouvelle-Calédonie met en évidence des pratiques autoritaires, dans le cadre d'une société dont les violences n'on pas été seulement symboliques dans les années 1980, lors d'affrontements entre Caldoches et Kanak (assassinats politiques dont celui du leader progressiste Tjibaou par un extrémiste indépendantiste ; affaire de la grotte d'Ouvéa, dont la violence de l'intervention militaire a frappé les esprits)[2532]. Les résistants ou les réfractaires à l'ordre politique (et économique) du RPCR subissent des représailles relevant de ressources coercitives directes ou indirectes. Des journalistes ont été passés à tabac, tandis que des entrepreneurs ont été menacés, des fonctionnaires déplacés ou renvoyés[2533].

La violence déguisée des dominations politiques de Gaston Flosse et de Jacques Lafleur en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie illustre-t-elle l'existence d'une variable de la violence politique des leaderships dans l'aire culturelle océanienne ? Une esquisse de comparaison dé-culturalise ces phénomènes, qui appartiennent à l'univers des possibles en matière de leadership et de ressources politiques. Les correspondances avec les figures du *Big Man* africain voire mélanésien (au sens de l'homme politique et non du chef traditionnel), ou avec celle du leader postcolonial, montrent des formes similaires de

---

*awareness improve sows the seed for the same degree of upheaval and instability as erupted in New Caledonia*", pp. 218-219.

[2529] Op. cit., p. 230.

[2530] « *During the 1980s the EIE group under the presidency of Hanurori Takahashi, known to have Yamaguchi-gumi crime connections, invested billions of dollars in a range in Australia and the South Pacific. Those in Tahiti were beyond police scrutiny due to EIE's political backing hindering the DSP from initiating major investigations without the prior approval of Paris, described in one instance as a trou noir when a decision was required on matters of delicate nature*", op. cit., p. 222.

[2531] "*Politics aside, in an administrative context French resources, although far from perfect, provide more sophisticated systems of law enforcement, immigration and customs control than exist in other Pacific mini-states*", op. cit., p. 231.

[2532] L'éclatement de la bulle qui entraîne une crise économique au Japon en 1995 fait que le groupe EIE, affaibli par onze milliards de dettes, brade des propriétés dans ces territoires. La vente du *Hyatt Hotel* s'effectue en-dessous des prix du marché au profit d'un syndicat contrôlé à 51 % par le groupe Flosse. « *In Tahiti the Hyatt Hotel, still incurring enormous losses, was sold by EIE at a markdown price to a syndicate in which Gaston Flosse's group had a 51 per cent controlling interest*", op. cit.

[2533] Le directeur du journal *Le Chien Bleu* a été frappé par un homme cagoulé en sortant de son bureau. Quelques semaines plus tard, J. Lafleur lui-même laisse un message sur le répondeur du journal. En 2005, Lafleur est déclaré coupable du délit de violences volontaires avec préméditation, et condamné à deux millions de FCFP d'amende. Cf. *Le Chien Bleu* n° 152.

personnalisation du pouvoir dérivant vers un pouvoir personnel, préfigurant un régime politique autoritaire, par exemple dans les grands Etats insulaires postcoloniaux de l'aire Asie-Pacifique (cas des Philippines marquées par la « dictature conjugale » de Ferdinand Marcos, ou de l'Indonésie sous la domination personnelle de la famille Suharto)[2534]. Dans le Pacifique « océanien », les cas de leadership autoritaire diffèrent toutefois par l'ampleur de la domination politique exercée sur des micro-territoires ou micro-Etats. Par exemple, le président Walter Lini au Vanuatu, Hammer de Roburt à Nauru, ou Michael Somare en Papouasie Nouvelle-Guinée (PNG) ne possèdent pas une matrice de ressources politiques identiques en raison des configurations socio-historiques, économiques et géopolitiques de leurs espaces sociopolitiques[2535].

Néanmoins, l'évolution de la personnalisation du pouvoir post-indépendance ou post-autonomie vers un pouvoir personnel paraît donner un caractère commun à leur entreprise politique. Le recours aux ressources coercitives découle alors de la légitimité des forces de l'ordre du nouvel Etat, plus que de la privatisation de la violence par le chef. Le cas de Somare en Papouasie-Nouvelle-Guinée entre davantage dans la dernière catégorie en raison d'un exercice du pouvoir basé sur la prédominance des intérêts de son « clan ». Dans un répertoire d'action politique basé sur la revendication ethnique, l'entreprise politique du colonel Sitiveni Ligamamada Rabuka à Fidji illustre une autre forme de recours à la force en politique, en dirigeant deux coups d'Etat en 1987[2536]. La revendication nationaliste à dimension ethnique qu'il défend alors évolue vers un discours de tolérance qui prône le multiculturalisme. Il présente des excuses publiques pour ses coups d'Etat et ses entorses à la démocratie. Il n'en demeure pas moins que la double initiative militaire de Rabuka radicalise la politique fidjienne, marquée par deux autres coups d'Etat en 2000 et 2006.

Enfin, d'autres archipels du Pacifique Sud ont connu des épisodes de violences politiques importantes[2537]. Aux Iles Salomon (une douzaine d'îles principales et un millier de petites îles), ancienne colonie britannique désormais intégrée au Commonwealth, l'indépendance a été proclamée le 7 juillet 1978, sous la houlette du premier ministre Peter Kenilorea[2538], cofondateur du *Salomon Islands United Party* (« parti uni des Iles Salomon ») et de la *Salomon Islands Christian Association* (« association chrétienne des Iles Salomon »).

---

[2534] Sur Marcos, voir Mark R. Thompson, « The Marcos Regime in the Philippines", pp. 206-229, in Chehabi H. E, Linz J. J. (dirs.), *Sultanistic Regimes*, John Hopkins University Press, 1998, 284 p. Sur Suharto, voir Romain Bertrand, *Indonésie, la démocratie invisible. Violence, magie et politique à Java*, Karthala, Paris, 2002 ; Bertrand R., Cayrac-Blanchard F., « La chute de Suharto et l'avènement de la Reformasi », in Encyclopedia Universalis ; Jenkins D., *Suharto's and his Generals*, Cornell University Press, 1984.

[2535] Voir ANNEXE 6.

[2536] Le premier coup d'Etat du 14 mai renverse le gouvernement démocratiquement élu, mais dont la composition indo-fidjienne heurte les intérêts aristocratiques fidjiens. Il décrète l'abrogation d'une Constitution qu'il juge trop favorable aux droits des Indo-Fidjiens et remet le pouvoir au gouverneur général, Ratu Sir Penaia Ganilau, chef de haut-rang. Mais ce dernier refuse d'abroger la Constitution, ce qui conduit Rabuka à mener un second coup le 28 septembre. Il abolit la monarchie fidjienne et remet le pouvoir à un gouvernement de transition, présidé par Ganilau et dirigé par Ratu Sir Kamisese Mara.

[2537] Voir Regnault J.-M., « Une zone d'instabilité méconnue, le Pacifique insulaire », op.cit.

[2538] Biographie in *Salomon Star*, 7 juillet 2008.

La dimension mimétique du système de Westminster – une monarchie constitutionnelle (monarque avec un premier ministre élu par le Parlement) – ne procure pas la stabilité politique escomptée, puisque le pays est secoué par de violentes crises politiques, dont les troubles causés par des « seigneurs de guerre » (*War Lords*) alimentent des émeutes sur fonds de rivalités ethniques, corruption et criminalisation politique, notamment lors de la crise de 2006[2539]. La mobilisation de ressources coercitives ne concerne pas dans ce cas une véritable privatisation de la violence, au sens où il s'agirait davantage d'une oligarchie des moyens de la violence, à laquelle ont recours différents leaders politiques[2540]. La comparaison des leaderships politiques en Océanie en annexe précise les entreprises politiques et les formes de pouvoir personnel de différents leaders océaniens.

Les ressources politiques coercitives s'inscrivent dans un double processus de coercition directe et indirecte. Ainsi, des violences symboliques peuvent s'incarner dans différents évènements, qui confirment ou modifient les perceptions et les imaginaires du pouvoir politique par la population. Le sort des ennemis du chef sert d'exemple aux potentiels récalcitrants de l'espace sociopolitique.

[2539] *Courrier International*, 21 avril 2006.

[2540] La violence politique aux Salomon – ainsi que la violence des éléments naturels (cyclones et tremblements de terre ravageurs, dont un tsunami en 2007) – entraîne l'intervention et la présence de la RAMSI (*Regional Assistance Mission to Salomon Islands*), force d'assistance composée de soldats et policiers de la région, commandés par l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

## § 2 Mésaventures et tragédies des ennemis du Chef

La ressource politique de la peur se manifeste *crescendo* dans les imaginaires politiques des acteurs et de la population de l'espace polynésien, en particulier à la suite des affaires « JPK » et « Léontieff/Kimitete ». Leur disparition interpelle l'opinion publique. Les disparitions tragiques des ennemis du chef alimentent un climat de violence symbolique qui participe de la crainte du pouvoir du chef.

### A/ La disparition des opposants Boris Léontieff et Lucien Kimitete

La montée en puissance d'une alternative politique crédible, fondée sur le duo de *tavana* Boris Léontieff et Lucien Kimitete, ne parvient pas à remettre en cause la domination personnelle de Gaston Flosse sur les institutions et la société polynésienne. En effet, leur disparition simultanée dans un accident d'avion en 2002[2541] enterre la « troisième voie » qui se profilait entre l'autonomie version *Tahoeraa* et les indépendantistes.

En fait, ceux qui montrent publiquement les limites autoritaires du leadership de Gaston Flosse risquent le procès en incompétence, les attaques personnelles et la circulation de rumeurs. Choqués par la disparition de Jean-Pascal Couraud, Léontieff et Kimitete, chacun dans leur style, interviennent dans l'espace polynésien pour mettre en relief les carences démocratiques de la Polynésie française. Lors de l'évocation de l'affaire Hombo en décembre 1999, un tripot clandestin sur lequel Flosse prélevait une dîme, Léontieff et Kimitete plaident pour une justice « sereine », laissant entendre de possibles pressions politiques[2542].

La notoriété et la popularité croissantes des deux leaders au début des années 2000 est relativisée par le leader, pour qui, malgré ses « promesses », Boris Léontieff ne possède ni les capacités, ni l'expérience ni la stature d'un président, tandis que son programme est irréalisable. Il estime que celui du *Tavini* d'Oscar Temaru représente un risque réel pour les citoyens de Polynésie française. La figure de l'adversaire de Temaru s'avère davantage utile électoralement à Gaston Flosse, qui milite pour le « vote utile » en faveur de son parti[2543].

---

[2541] Recherches entre les atolls de Kaukura et de Makemo : des avions, deux navires de la Marine nationale et deux du Territoire, puis envoi de 20 GIP par la présidence sur un bateau territorial.

[2542] *Les Nouvelles*, 3 décembre 1999.

[2543] « *Nous avons en face de nous le Fetia Api. Là, nous trouverons probablement un beau programme. Il présentera même plusieurs points communs avec le nôtre, notamment le choix essentiel de l'autonomie » ;* mais *« deux différences importantes » : « La première c'est que le bilan de Boris Léontieff au gouvernement ne permet pas de faire confiance à ses capacités et à ses promesses. L'expérience prouve que, s'il peut diriger une commune, il n'a pas la stature pour diriger le pays. La seconde, et elle est décisive, c'est qu'il n'y a rigoureusement aucune chance, je dis bien aucune chance, que le programme de B. Léontieff soit appliqué* » ; « *Si par malheur pour notre pays, le Tahoeraa Huiraatira n'obtient pas la majorité absolue à l'assemblée, alors, il n'y a aucun doute, la pays sera dirigé par une coalition dominée par le Tavini. Oscar Temaru sera président du gouvernement et le programme qui sera appliqué sera la programme du Tavini : rupture avec la France, haine raciale, spoliations et expulsions* ». Le risque politique du *Aia Api* de Vernaudon est minoré : « *Emile*

Dans une opération de dé-crédibilisation du maire d'Arue, Gaston Flosse ne manque pas de faire référence à son expérience gouvernementale à ses côtés en 1984, où il n'aurait pas fait montre de ses capacités de président. Or, Boris Léontieff démissionne dès 1984 en raison du type de leadership de Flosse, dont l'entreprise politique personnelle prime sur les enjeux socio-économiques. Le 11 juillet 1984, il démissionne en faisant part de son désaccord sur la plupart des options économiques du président Flosse, qui sont « dictées par la politique » et non par des arguments techniques. Léontieff se déclare en faveur de l'intervention économique du Territoire. Gaston Flosse fait valoir les « électeurs contribuables » et souhaite laisser jouer les lois du marché. Le ministre Sylvain Millaud alimente la critique présidentielle, en arguant du fait que Léontieff ne comprend pas la situation, car il n'est pas élu. Par contre, il s'agit pour l'opposition d'un acte de résistance à l'autoritarisme flossien.

Des tentatives d'élimination de la scène politique de Boris Léontieff n'aboutissent pas[2544]. La popularité croissante du jeune frère Léontieff se traduit en particulier lors des élections municipales de 2001. Le 17 mars 2001, il obtient 29 sièges sur 29 au conseil municipal d'Arue, environ 70% des voix (64% en 1995). De plus, il tient le sort d'Emile Vernaudon entre ses mains à Mahina (il laisse les électeurs libres de leur choix)[2545]. Mais le 23 mai 2002, pendant la campagne législative, il disparaît dans un accident d'avion avec quatre autres représentants du *Fetia Api*[2546] et le leader marquisien Lucien Kimitete. La justice conclut à un accident, mais « *Cet évènement bouleverse l'archipel et recompose l'échiquier politique* »[2547].

Deux ans plus tard jour pour jour, le 23 mai 2004, le pouvoir flossien s'incline dans les urnes. L'héritier politique de Léontieff, Philip Schyle, rend régulièrement hommage au plus jeune conseiller ayant siégé place Tarahoi : « *Sa jeunesse était compensée par son aisance naturelle, son éloquence qui semait souvent le trouble parmi ses adversaires* » ; Philip Schyle travaillait avec Boris Léontieff depuis 1990, dont il était un fidèle collaborateur, ainsi qu'un membre fondateur du *Fetia Api* en 1996, dont il devient le secrétaire général (remplacé par

---

*Vernaudon n'a aucun programme. Il n'en a jamais eu. Il agit uniquement en fonction de ses intérêts du moment* », discours de G. Flosse au congrès du *Tahoeraa*, mars 2001. Cf. *Les Nouvelles*, 30 mars 2001.

[2544] Quand E. Fritch, en tant qu'ancien ministre de la Mer, avait été épinglé par la Cour des Comptes en 1997 et 2000 en raison des arrêtés relatifs aux accords de pêche franco-coréens, il aurait pu être reconnu « comptable de fait » et responsable des 1,2 milliards de FCFP principalement alloués à la société *Tahiti Tuna*. L'application de la loi aurait pu lui valoir l'inéligibilité. Or, B. Léontieff, dans le cadre de l'affaire Pomafrex (gouvernement d'A. Léontieff), s'était retrouvé dans la même situation malgré les conseils des acteurs de cette politique publique (dont le ministère des Affaires étrangères – Du Prel cite B. Girardin –, le haut-commissariat, ou le représentant des pêcheurs H. Maamaatua : seule l'assemblée territoriale est compétente pour prendre la décision d'allouer les fonds. Du Prel note alors que « *Aussi Edouard Fritch était très bien au courant de l'illégalité de ses actes puisque c'est lui-même qui avait jadis déposé la plainte contre Boris Léontieff dans cette affaire pour tenter de l'éliminer de la scène politique* », in *TPM* n° 161, septembre 2004.

[2545] *Les Nouvelles*, 13 mars 2001.

[2546] « *La thèse du complot, qui hante les esprits, sera mise de côté par manque de preuves. Il n'y aura pas non plus la moindre preuve du caractère accidentel, avancé par les enquêteurs, de cette disparition : aucune tâche d'huile ou de kérosène, pas le moindre débris de l'avion ou des effets personnels de ses occupants. Malgré des recherches très intensives, on ne retrouvera aucun objet ou morceau de papier de l'abondante documentation électorale que l'avion emportait* », op. cit., p. 241.

[2547] Morvan D., op. cit., p. 241.

Francis Stein en 2003). Critique du flossisme, Boris Léontieff savait habilement user des ressorts stratégiques de l'espace polynésien. En particulier, il mobilise la ressource œcuménique pour développer une approche consensuelle de la société polynésienne. Dès 1996, il notait à propos du rôle des Eglises que « (…) *leur intervention est légitime, voire souhaitable, lorsque la transgression des valeurs tend à devenir la règle, au plus haut niveau de la société* »[2548]. Or, de nombreux croyants désavouent certaines pratiques autoritaires et néopatrimoniales relatives au leadership flossien.

Archipel des « Seigneurs de la mer et princes du vent », singulier par sa géographie et sa culture dans l'ensemble polynésien[2549], les Marquises voient l'affirmation d'un leader politique, Lucien Kimitete, maire de Nuku Hiva, plein d'humour et d'idées politiques. Philip Schyle fait le portrait d'un homme compétent, généreux et doué d'une éthique en politique[2550]. Dans sa posture de rassemblement des Marquisiens, il a l'intelligence de ne pas défier Flosse frontalement[2551], tout en remettant en cause certaines pratiques (clientélisme, omnipotence du parti orange) et orientations. Il soulève les contradictions gouvernementales sur la place publique, rassemble l'archipel des Marquises derrière son entreprise politique et développe une relation constructive avec Boris Léontieff et le *Fetia Api*[2552]. Lucien Kimitete

[2548] *Vea Porotetani*, mai 1996. Mais les chants et les prières œcuméniques interviendront tragiquement quelques années plus tard, lors de l'hommage aux disparus. La ministre de la Solidarité du gouvernement Flosse, Pia Faatomo, déclare que si Dieu a décidé de rappeler Léontieff, « *c'est certainement pour lui confier d'autres missions au ciel* », *Les Nouvelles*, 14 janvier 2003.

[2549] Les îles hautes des Marquises se différencient par des falaises, des crêtes et des vallées majestueuses, ainsi que par l'absence de lagon. Les femmes marquisiennes, intelligentes et débrouillardes, jouent un rôle prépondérant dans la société marquisienne. Auparavant, elles pouvaient choisir jusqu'à quarante maris, dont un mari politique par alliance est imposé. En 1838, l'arrivée des premiers religieux catholiques débute l'évangélisation de l'archipel, sous la protection de la France. En 1978, l'introduction de la langue tahitienne à l'école dans les cinq archipels, fait peu de cas de la langue marquisienne, mais un conseiller du gouvernement et académicien, Maco Tevane, tranche en faveur de l'emploi du marquisien, dans un archipel devenu célèbre par les séjours prolongés du peintre Paul Gauguin et du chanteur Jacques Brel.

[2550] « *C'était un excellent maire, un bon gestionnaire soucieux de la bonne utilisation des fonds publics. Il avait l'esprit d'ouverture qui autorise les initiatives. Il accordait sa confiance à ceux qui en prenaient. Il avait aussi le sens de l'intérêt général. Il avait l'honnêteté, et s'est même battu quand elle était critiquée. Il avait l'intelligence qui lui facilitait la compréhension rapide des choses. Il avait la foi qui faisait de lui un homme de principe et de valeur. Il avait aussi le cœur qu'il employait quelques fois plus que de raison. En plus, il avait le profond respect de l'autre, quel que soit son niveau* ».

[2551] Même si, quand G. Flosse envisage la construction d'un aéroport international à Nuku Hiva en 1998, le conseil municipal est très partagé. En effet, l'île ne compte qu'une trentaine de chambres doubles et pas de routes. L'état des routes fait qu'un véhicule 4X4 ne dépasse pas les 30 000 km aux Marquises. Face à ce projet, L. Kimitete tient bon, malgré les déçus.

[2552] « *Je ne suis lié en rien au Fetia Api. Je partage avec Boris Léontieff certaines valeurs. Nous nous respectons et faisons cause commune dans certains cas. Je n'ai pas le sentiment de faire partie de l'opposition. Il est fréquent que je cautionne les décisions prises par le gouvernement* ». Sur le fait que B. Léontieff développe des positions plus tranchées que le leader marquisien, celui-ci répond que « *C'est sa liberté et je la respecte. Je représente les Marquises et je défends l'intérêt des marquisiens à l'Assemblée, pas un parti. Il est d'ailleurs regrettable que ce soit l'esprit de parti qui domine à l'Assemblée et non pas celui de la raison. Le gouvernement comme l'opposition indépendantiste adoptent souvent des positions de principe vis-à-vis de leurs projets ou de leurs propositions respectives. J'ai également le sentiment que les élus continuent à vivre dans le mythe du CEP, de la manne financière, et je le regrette. C'est une question de mentalité et de génération, il me semble* ». op. cit.

est un descendant Katupa, une des plus anciennes familles de l'archipel des Marquises[2553]. Il possède un profil atypique : sportif, danseur et chorégraphe, il est réputé pour son franc-parler, fume cigarette sur cigarette. Il développe un discours qui heurte l'autonomisme avancé par Gaston Flosse. Au cours d'une réception officielle de l'administration, il fait sensation, devant une assistance médusée, en affirmant que « *Nous en avons assez d'être comme un cheval attaché à deux pieux, Tahiti et la France ! Un jour, il faudra que l'une des deux cordes cède. Nous voulons notre rattachement à la France et à la France seule* »[2554].

Cette position est le fruit d'un raisonnement que Kimitete a présenté à maintes reprises : les Marquises se retrouvent en minorité face au centralisme tahitien qui accapare les ressources nationales, alors même que les Marquises sont un territoire « attaché » à la France[2555]. Lucien Kimitete prend l'exemple de la première mouture du Pacte de Progrès mis en place par le président Flosse et les ministres de l'Etat, dans lequel l'équipement des Marquises était prévu au budget, séparément des autres archipels. Dans la version définitive, hormis le réseau routier, le budget prévu pour les Marquises a été réintégré dans le budget général de la Polynésie française. Le fédérateur marquisien remet en cause le centralisme tahitien : « *Nous ne sommes pas maîtres chez nous. Sait-on que, pour avoir le droit de prendre du sable sur ses propres plages, l'agglomération de Taiohae doit demander l'autorisation à Tahiti ? C'est pourquoi nous, Marquisiens, souhaitons une structure de gestion administrative différente* »[2556].

L'opposition au « diktat du gouvernement de Papeete » appelle donc le centralisme tahitien à rééquilibrer la place des archipels. Lucien Kimitete appuie l'affirmation de la relation à la République française et à ses principes, quand Flosse développe l'identité du Territoire en opposition à l'Etat. En fait, Kimitete sait le flatter tout en faisant passer son message politique. A cet effet, il demande une clarification de la situation institutionnelle des Marquises dans la République[2557]. Par exemple, quand Kimitete entame une démarche pour faire classer les Marquises au patrimoine mondial de l'Unesco, il s'agit de la reconnaissance

---

[2553] Yvonne Katupa était une « chéfesse moderne ».

[2554] Cf. Sivadjian Eve, *Les îles Marquises, archipel de mémoire*, Paris, Editions Autrement, 1999, 230 p.

[2555] « *Aujourd'hui, la métropole connaît l'attitude des Marquisiens vis-à-vis de la France et de la Polynésie. Nous avons été intégrés à la Polynésie française sans notre avis. Seuls, les chefs de districts illettrés ont été consultés, non par malice, mais par commodité de gestion. (...) Depuis [le statut de 1984], les gens ont voté et (..), pour les Marquises, que signifie ce vote ? La France, gérée par la voix de son peuple, n'écoute que la majorité. Or, au sein du Territoire, la population des Marquises est une minorité. Résultat ? Notre archipel n'a jamais droit à la parole. (...) Nous payons toutes les marchandises deux fois et demie plus cher qu'à Tahiti. (...) C'est aussi parce que tout est centralisé là-bas. Tout passe par Tahiti, y compris l'argent versé au Territoire par la France. Il nous en arrive peu* ». Op. cit.

[2556] « *Davantage encore pour l'avenir que pour le présent car, tant que Gaston Flosse est à la tête du gouvernement territorial, comme il a la force de gérer tout ce qu'il attire à lui, il sait maintenir un certain équilibre. Mais lorsqu'il partira ? Quelque chose éclatera car les mouvements indépendantistes ne sont pas à négliger. Et si la Polynésie s'engage vers une indépendance plus affirmée, je ne pense pas que les Marquisiens suivent. Il y aura scission* », op. cit., p. 22.

[2557] « *Les Marquisiens ont fait le choix d'être chrétiens et Français. Ils y ont peut-être été contraints mais aujourd'hui, c'est un choix. Je pense en français, ma culture est française, mais les Marquisiens aimeraient bien savoir ce que la France leur réserve. Il serait bon que l'Etat ne se repose pas sur cet acquis, qui, d'ailleurs, pourrait bien ne pas durer éternellement, et qu'il se prononce clairement sur le destin qu'il nous réserve* ».

de la splendeur des îles marquisiennes et de la profondeur de sa culture, qui représentent aussi un atout pour le tourisme. Mais cette démarche comporte également une dimension politique, qui vise à réduire la dépendance de l'archipel vis-à-vis des autorités tahitiennes, en ayant directement pour interlocuteur la France ou les Nations-Unies[2558], et non le président Flosse : « *Cette solution est avant tout un garde-fou. Chaque projet de développement serait examiné de très près avant d'être mis en route* ». Kimitete s'inscrit donc dans un développement fondé sur une logique de préservation, plutôt qu'une logique de profit. L'Unesco, l'Etat et les élus Marquisiens sont d'accord, mais pas le Territoire, qui veut garder la maîtrise de « ses » terres[2559]. Le leader marquisien y voit surtout une opposition territoriale liée à l'exploitation de la mer, dans le sens où « *Notre environnement, nos paysages, notre zone océanique, parmi les plus poissonneuses du globe, et dont le gouvernement territorial tire les redevances des bateaux de pêche asiatiques dont il autorise les importants "prélèvements", sont notre richesse* »[2560]. Ce sujet, tabou à Tahiti, des autorisations de pêche aux puissances asiatiques (thons, requins) qui écument le Pacifique, demeure un champ obscur qui alimente les rumeurs et les supputations de pratiques écologiquement criminelles[2561].

Lucien Kimitete s'oppose à Gaston Flosse, dans le sens où il cherche à faire primer l'intérêt général de l'archipel sur la médiation clientéliste imposée par Papeete. En effet, le coût du développement des infrastructures aux Marquises nécessite l'aide du gouvernement, qui saisit généralement l'occasion pour entamer une tournée aux Marquises[2562]. En 1998, une convention est passée entre la commune Nuku Hiva et le Territoire à hauteur de 40 millions de FCFP pour un projet de chantier d'adduction d'eau potable d'un montant total de 120 millions de FCFP[2563]. Gaston Flosse en profite pour souligner sa posture de président au-dessus des clivages partisans, car « *Il est important que nous dépassions nos clivages politiques* ». Ce à quoi Lucien Kimitete répond qu' « *Aujourd'hui, vous m'avez donné l'image d'un président au-dessus de tout. Votre action sera appréciée à sa juste valeur par les habitants de Nuku Hiva. (…) L'eau est sacrée, l'argent public aussi, il était normal que l'un serve l'autre* »[2564]. Ainsi, il se met à hauteur présidentielle en estimant que cette convention est importante pour toutes les communes de Polynésie. Il les encourage à faire les démarches

[2558] L. Kimitete voit dans l'Unesco une source de moyens pour la préservation du cadre de vie marquisien : « *Il faut également éviter de se voiler la face : un jour ou l'autre, la Polynésie deviendra indépendante. Qu'adviendra-t-il alors des Marquises. Être sous la tutelle de l'Unesco ne réglera pas l'ensemble des problèmes, mais il est clair que l'archipel ne peut vivre tout seul* », *Les Nouvelles*, 29 janvier 1998.

[2559] Lors de la rétrocession des terres par l'Etat au Territoire en 1984, 67% des terres sont des terres marquisiennes.

[2560] Op. cit., p. 24.

[2561] A ce sujet, voir le documentaire de Rob Stewart, *Les seigneurs de la mer*, 2008.

[2562] Par exemple, G. Flosse et son allié d'alors, E. Vernaudon, se rendent aux Marquises à l'occasion du bétonnage des routes de Ua Pou en 1994 (46 millions de FCFP par le Territoire ; 37 et 36 millions par les communes de Ua Huka et de Hiva Oa, pour un total de 120 millions pour quelques kilomètres). *Les Nouvelles*, 15 avril 1995.

[2563] La délégation pour le développement des communes participe à hauteur de 33,3 % dans le financement du projet. Des aides du FIP pour 40 millions ainsi que 40 autres millions provenant des ressources de la commune complètent le financement du projet.

[2564] Op. cit.

nécessaires pour solliciter des aides. Le maire de Nuku Hiva a trouvé le moyen de ne pas être mis à l'écart des subventions accordées par le gouvernement[2565].

Une fois Lucien Kimitete éliminé de la scène politique après sa disparition au large d'un atoll des Tuamotu en 2002, le *Tahoeraa Huiraatira* reprend ses droits sur le contrôle politique des archipels marquisiens. La remplaçante de Lucien Kimitete à l'assemblée de la Polynésie française, Fabiola Taata[2566], quitte le groupe *Fetia Api* pour rejoindre le groupe *Tahoeraa*. Non seulement le *Tahoeraa* n'a plus à se départir de ses deux adversaires les plus talentueux, mais il récupère un siège qui renforce la mainmise de son groupe à l'assemblée[2567]. Le successeur de Boris Léontieff, Philip Schyle, s'entretient avec elle, mais il la laisse libre de ses mouvements. L'élue marquisienne est convaincue de la nécessité de ce revirement par des « personnes d'expérience », dont le maire de Ua Pou, Joseph Kaiha[2568]. Surtout, Gaston Flosse fait preuve de ses talents de séduction politique et de persuasion envers l'élue de l'archipel marquisien[2569]. Ce retournement de veste, quelques mois après la mort de Kimitete, est ressenti comme une trahison au sein du *Fetia Api* mais aussi à Nuku Hiva[2570]. Le primat du rapport de clientèle sur l'idéologie – selon Fabiola Taata : « *J'étais sur la liste de Lucien Kimitete pour l'homme, pas pour sa politique* » – est relativisé par le fait que l'idée d'une association des îles marquisiennes développée par Lucien Kimitete fera partie de son héritage politique, par exemple quand le maire de Ua Pou exprime la volonté de créer une communauté de communes des Marquises pour mutualiser les moyens et fédérer les différentes îles marquisiennes[2571]. En 2007, le maire de la commune de Ua Pou, Joseph Kaiha, demande au secrétaire d'Etat Estrosi une « nouvelle collectivité d'Outre-mer, séparée de Tahiti et directement rattachée à la France ». L'idée que les Marquisiens traitent directement avec la France sans passer par les fourches caudines de la politique tahitienne scandalise Gaston Flosse, qui y voit « *un jeu trouble poussant notre pays vers la mayottisation* ». Oscar

[2565] Par exemple, il sollicite l'aide du Territoire pour l'organisation du Festival des arts marquisiens prévu en 1999. Selon Kimitete, « *Ce festival entre dans le cadre des festivités de la République. Il doit être la vitrine de la France, des Marquises et de la Polynésie dans la région* ». Flosse accepte sa démarche, mais surveille la notoriété grandissante de l'entreprise politique de l'élu marquisien.

[2566] Institutrice à Ua Pou élue en 2ème position (en raison de la parité) sur la liste *Te Henua Enana Kotoa* aux territoriales de 2001, elle se justifie par la recherche du « *bien commun de notre communauté marquisienne* » :; « *Je ne suivrais pas la ligne de Lucien Kimitete. Le leader du Fetia Api (…) n'est plus là. Lucien non plus. Je lui faisais confiance quand il était là. Aujourd'hui, il n'est plus là. Le Fetia Api, je ne connais pas* ».

[2567] *Les Nouvelles*, 14, 15 et 18 janvier 2003.

[2568] Ministre de la Culture du président Tong-Sang ; il soutient Béatrice Vernaudon aux législatives en 2002.

[2569] Elle en témoigne : « *(…) Pour moi, le mieux, reste de m'apparenter à la majorité. J'avais au mois de juillet eu une première approche avec le président du Tahoeraa. Je n'ai pas eu de contact depuis. Aujourd'hui, j'attends l'officialisation de ma position au sein du Tahoeraa par le parti lui-même* ».

[2570] L'adjoint au maire de Nuku Hiva, Louis Taata, parle d'un « *coup de poignard sur Lucien* » et réclame la démission de la renégate. Il propose le troisième de liste, Georges Teikiehuupoko, conseiller municipal de Ua Pou. Or, le maire de Ua Pou s'y oppose : « *De quel parti marquisien parle t'on encore ? Les Marquisiens votaient pour un homme, Lucien Kimitete, pas pour ses idées politiques* ». Louis Taata, à qui a été reproché son passé au *Tahoeraa*, est battu par le deuxième adjoint sortant Benoît Kautai (8 voix contre 9 au conseil municipal), adjoint au Service de développement rural (SDR), qui se déclare « *dans la continuité de Kimitete* » ; Deborah Kimitete est élue conseillère municipale. *Les Nouvelles*, 3 avril 2003.

[2571] *La Dépêche*, 3 juin 2010. La proposition a été soumise à la mission du conseiller d'Etat Jacques Barthélémy.

Temaru parle d'un « *acte de banditisme indigne* » de l'Etat ; il déclare que les Marquises « *nous appartiennent* »[2572]. Ces réactions permettent aux leaders tahitiens de s'en prendre à leurs deux adversaires politiques « locaux » : Gaston Tong-Sang, soutenu par le ministre Estrosi. Enfin, les élus Marquisiens, inscrits dans l'héritage des idées politiques de Kimitete, montrent leur défiance profonde à l'égard de Tahiti.

Le 23 mai 2002, l'avion qui transporte Léontieff et Kimitete disparaissait dans le Pacifique[2573]. Le jeune pilote, après avoir décollé de l'atoll de Kaukura (Tuamotu) à 6 h 25, informe le contrôleur aérien à l'aéroport de Faa'a d'une arrivée sur l'atoll de Makemo à 7 H 35 le matin. A l'heure dite, il explique au contrôleur de Makemo qu'il arrivera à 7 h 55. Le contrôleur rappelle le pilote, qui lui indique qu'il va finalement se poser sur l'atoll de Katiu. A cet instant, la radio est interrompue. L'avion n'a jamais rejoint l'atoll. Aucune trace ni aucune épave ne sont retrouvées. La plainte déposée contre X pour « homicide involontaire » aboutit à un non-lieu le 15 mars 2011. L'inexpérience du pilote quant à sa gestion du carburant est évoquée comme la cause la plus probable de la tragédie, selon le juge Redonnet, parmi d'autres hypothèses[2574].

La disparition de deux leaders politiques très appréciés au *Fenua*, quand bien même les électeurs ne leur accordent pas la majorité de leurs votes, joue un rôle dans les imaginaires politiques de l'espace polynésien. Deux ans plus tard, une autre affaire de disparition d'importance à Tahiti se trouve relancée dans le sillage du *Taui* : la disparition du journaliste Jean-Pascal Couraud.

[2572] *Les Nouvelles*, 21 décembre 2007.

[2573] Voir le chapitre « Le mystère de l'avion disparu », in Collombat B., op. cit. Le maire de Kaukura a raconté que le pilote a retrouvé le bouchon de l'aile gauche (défaillante en carburant) juste avant le décollage. Boris Léontieff s'en serait inquiété. L'épouse d'un des disparus, Arsène Tuairau évoque au juge d'instruction « *une série de faits particulièrement troublants* » courant 2001 (menaces au téléphone, sur la route, incendie de leur maison). Une semaine plus tard, un élu lui propose 80 millions de FCFP pour rallier le *Tahoeraa* et renoncer aux législatives. Selon l'enquête de B. Collombat, un autre témoignage d'un ancien du GIP, proche de Temaru, fait état de confidences faites par le pilote, qui aurait été payé 15 millions de FCFP pour faire disparaître Léontieff. Un lieutenant-colonel de gendarmerie, sur la base de ce témoin, penche pour l'hypothèse d' « *un faux attentat qui tourne en catastrophe* ». Un proche de Kimitete opte lui pour une éventuelle responsabilité du parti indépendantiste, à qui le crime pouvait profiter électoralement. Op. cit., pp. 298-302 ; op. cit., p. 346.

[2574] Op. cit., p. 295.

## B/ « L'affaire JPK »

Connu sous le pseudonyme de « JPK »[2575], le journaliste Jean-Pascal Couraud devient célèbre par ses articles mettant en cause le « système Flosse », expression qu'il emploie dès les années 1980. Il disparaît dans la nuit du 15 au 16 décembre 1997. La thèse du suicide est évoquée. Guère convaincue, la famille dépose une plainte pour « enlèvement et séquestration » en janvier 1998, qui aboutit à un non-lieu en 2002. Elle redépose plainte pour « assassinat et complicité d'assassinat » en décembre 2004 à la lueur de nouveaux témoignages. L'affaire est en toujours entre les mains de la justice.

En 1983, Jean-Pascal Couraud entre à la rédaction du quotiden *Les Nouvelles de Tahiti*. Il est affecté au suivi de la grande grève de novembre 1983 dans le secteur de l'hôtellerie, qui entraîne l'intervention des forces de l'ordre et des gaz lacrymogènes. Selon la journaliste Dominique Morvan, « *les journalistes ne voulaient plus couvrir cette grève. La plupart étaient partisans de Gaston Flosse* »[2576]. Jean-Pascal Couraud découvre les mœurs politiques alors en vigueur à Tahiti. La même année, il interviewe un indépendantiste qui a formé un gouvernement provisoire, et soutenu par le mouvement nationaliste normand, mais l'interview est censuré et non publié pour ne pas faire de publicité à la cause indépendantiste[2577]. En 1985, le jeune journaliste récupère les archives constituées en 1984 et en 1985 par un ancien directeur de cabinet (et ancien préfet) de Gaston Flosse, Henri-Eudes Renaud de la Faverie[2578]. Il commence à publier des articles incendiaires à partir de 1986. Le directeur du journal, Julien Siu demande de « faire la guerre à Flosse ». Il est aidé dans ses investigations par Renaud de la Faverie, devenu directeur de cabinet des principaux leaders politiques (G. Flosse, J. Juventin, A. Léontieff, E. Vernaudon) entre 1984 et 1992 : « *Je lui rédigeais presque tous ses articles de presse, au début. JPK n'avait qu'à les signer* »[2579].

En 1987, JPK relaie les inquiétudes de la section locale de la Ligue des droits de l'Homme[2580]. Lors du renversement du gouvernement Teuira en décembre 1987, il annonce « *l'agonie* » du secrétaire d'Etat dans un article intitulé « *fin de règne* »[2581]. Quelques mois plus tard, dans l'éditorial du numéro spécial de 1988, « *Plus jamais ça !* », le journaliste demeurait plus prudent dans ses écrit[2582].

---

[2575] Il signe ses articles « JPK » pour se différencier de la signature « JPC » du journaliste Jean-Paul Cere.

[2576] Citée par B. Collombat, op. cit., p. 102.

[2577] Lettre de J.-P. Couraud, citée par B. Collombat, op. cit., p. 103.

[2578] D'après *Tahiti-Pacifique* Magazine, pratiquement personne ne savait que « JPK » avait hérité des caisses de dossiers sur les affaires politiques de Tahiti constitués par H.-E. Renaud de la Faverie, ancien président du tribunal de Papeete. A cause de sa manie à dupliquer chaque document, de la Faverie était surnommé le « Paganini de la photocopieuse ».

[2579] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 124.

[2580] *Les Nouvelles*, 6 novembre 1987.

[2581] « *En disgrâce à Paris, menacé dans ses prérogatives de secrétaire d'Etat, déconsidéré par l'opinion, marginalisé politiquement, poursuivi en justice, celui que d'aucuns comparaient ici à une "bête politique" présente aujourd'hui tous les signes précurseurs de l'agonie* » », *Les Nouvelles*, 22 décembre 1987.

[2582] « (…) *Un apprenti dictateur qui échouerait une première fois, pourrait toujours chez nous compter sur l'amnésie populaire pour effectuer plusieurs autres tentatives qui risquent d'être finalement couronnées de succès, si l'ambitieux est suffisamment tenace et sans scrupules. C'est ainsi qu'a échoué, l'année dernière, la*

Mais le soutien aux investigations du journaliste en matière de détournement de fonds publics par la présidence (financement des déplacements électoraux du RPR) ou de détection des réseaux et des techniques de financement du RPR, s'estompe subitement. En 1988, Julien Siu le congédie des *Nouvelles*. De 1988 à 1991, il travaille à la communication pour le président du gouvernement Alexandre Léontieff (chargé de presse), qui sera condamné ultérieurement pour corruption et trafic d'influence. Lors des élections territoriales de 1991, il participe à l'élaboration d'un film de propagande contre Flosse[2583].

En 1991, Jean-Pascal Couraud se tourne vers le frère de l'ex-président. Il devient chargé de communication auprès de Boris Léontieff à la mairie d'Arue. Il s'implique dans la vie politique, s'engage aux côtés des associations de défense de l'environnement, travaille avec la presse militante (*Le Trait d'union*)[2584] et les radios locales (dont Radio Tamanu, située à Punaauia, en faveur d'Alexandre Léontieff). Il devient pigiste au *Canard Enchaîné*, et se lie d'amitié avec le journaliste d'investigation de *Tahiti-Pacifique Magazine*, Alex du Prel. Il s'intéresse en particulier à des relations présumées de Gaston Flosse avec des marchands d'armes coréens, accueillis au domicile du président[2585]. Entre le 1er janvier et le 7 février 1994, il est victime de trois accidents de moto[2586].

Bien informé, il est notamment au courant d'une note d'une dizaine de pages[2587] relatives aux affaires financières de Flosse (liens avec les chefs d'entreprise du Territoire, origine de son patrimoine, « *son affection pour les sociétés écrans* » dans les paradis fiscaux), rédigée par son avocat Me Desarcis, dont le cabinet est cambriolé en 1997[2588]. Afin de faire cesser les intimidations, l'avocat se sert de la note pour se protéger. Jamais diffusée, la note est utilisée par Me Desarcis pour faire « faire passer un message » au clan Chirac, en rencontrant un de ses contacts « lié aux réseaux Foccart », à qui il fait lire la note. Ce dernier

---

*tentative d'un aventurier : Gaston Flosse. Il voulait accaparer le pouvoir à des fins personnelles et partisanes en s'appuyant sur un parti unique : le Tahoeraa Huiraatira* (…). *Nos lecteurs n'ont jamais soupçonné les menaces, les pressions qui ont été exercées sur le propriétaire du journal, la direction et les journalistes pour tenter de les faire taire. Notre fierté, c'est d'y avoir résisté victorieusement. Mais la bête n'est pas morte et les intimidations continuent* (…) ». Cité par Collombat B., op. cit., p. 122.

[2583] Op. cit., p. 146.

[2584] Deux procès en diffamation sont intentés contre le journal, le temps de la parution de trois numéros.

[2585] Op. cit., pp. 149-15. « JPK » dispose d'un rapport des RG de juillet 1991 sur les rapports entre Flosse et les fabricants d'armes coréens. Il cite les noms des généraux coréens, présentés comme des investisseurs proches de la société *Korean CIA*, évoqués comme « une délégation d'amis » par G. Flosse.

[2586] Op. cit., pp. 159-163. La plainte est immédiatement classée sans suite par le procureur de la République. Or, le tribunal civil condamne le conducteur à le dédommager du préjudice subi : il est traîné sous la voiture. Surtout, le conducteur travaille à la flottille administrative, qui fait office de service d'ordre du président Flosse ; il est le grand frère de T. Manate, cité en 2004 comme un acteur de sa disparition. Les archives du GAN sur l'identité des conducteurs des véhicules dans les deux autres accidents ont disparu : après une visite de sa mère, elle est reconduite par une personne de l'étage supérieure ; quand elle revient chez l'assureur, le logiciel a été changé.

[2587] Lors du versement de la note au dossier judiciaire de l'affaire JPK, la dernière page a disparu. Elle concernait Chirac, selon l'avocat (« *J'ai juré de ne pas en parler, je ne peux pas en dire plus* »), in Collombat B., op. cit., pp. 244-245.

[2588] Collombat B., op. cit., p. 222 ; pp. 233-235. Sur l'affaire, voir le titre 2, chapitre 1, section 2 « Le droit comme instrument du notable ».

l'avertit : « *Tu fais sauter tout ce qui concerne Chirac, sinon… tu es mort !* »[2589]. Jean-Pascal Couraud oriente ses investigations vers le financement via le Japon de la campagne présidentielle de Chirac en 1995, ainsi que vers des « *fonds européens qui auraient été détournés de leur finalité (…). Autant que je m'en souvienne, nous avions des éléments assez intéressants* », selon les dires de l'avocat au juge Redonnet, le 17 décembre 2007[2590].

Déjà intimidé et surveillé dans les années 1980, « JPK l'incorruptible »[2591] est pris en filature par le SED[2592], ainsi que l'on reconnu ses anciens dirigeants, après avoir nié les faits : « *C'est la demande qui m'avait été faite, nous avions comme objectif Jean-Pascal Couraud* », admet Félicien Micheloni. Le directeur de cabinet Jean Prunet déclare au magistrat en juin 2010 : « *Si j'ai transmis la demande de surveillance de Couraud, ce ne peut être qu'à la demande de Flosse* »[2593]. Au début de l'année 1997, JPK supportit difficilement de voir des compagnons changer de bord[2594]. Il reprend son travail d'investigation et continue sa participation à l'entreprise politique de Boris Léontieff. Rédacteur d'une partie du programme du *Fetia Api* lors des élections législatives de mai 1997, il milite activement contre le « système Flosse » jusqu'à sa disparition. En septembre 1997, JPK révèle à plusieurs de ses amis journalistes qu'il « *a du lourd !* » selon son expression, faisant simplement allusion à des dossiers financiers concernant les liens en Asie de Gaston Flosse. D'après l'enquête du journaliste Benoît Collombat, ses amis révèlent qu'il voulait « *attaquer Flosse par l'argent* », en trouvant des preuves de corruption « *par le business des perles* », car « *toutes les pistes menaient au Japon et en Corée* »[2595]. Il serait entré en contact avec la mafia chinoise « *pour chercher des informations sur ce que faisait Flosse* »[2596]. En outre, il s'intéressait, depuis 1991, à un présumé « trafic d'armes » du GIP[2597]. Deux semaines avant sa disparition, il en

[2589] Selon Me Desarcis, cité in Collombat B., op. cit., p. 231.

[2590] L'avocat par le d'une somme d'environ 4 millions d'euros. Op. cit., p. 245.

[2591] Selon l'avocat F. Spziner, « *Gaston Flosse savait que l'on ne pouvait pas acheter JPK* », cité in Collombat B., op. cit., p. 235.

[2592] Un agent du SED entre 1995 et 2000, Sean Whitman, a témoigné avoir fait débuter la filature de J.-P. Couraud début novembre 1997. Un autre agent déclare aux enquêteurs que sa mission consistait à « *placer la Twingo [NDR : le véhicule de la cellule d'espionnage devant la mairie d'Arue pour que la caméra qui était placée dedans puisse enregistrer les sorties de voiture, dont celle de JPK* », op. cit., pp. 274-275.

[2593] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 126.

[2594] J.-M. Pambrun accepte de travailler au cabinet de Flosse après l'avoir combattu dans les années 1990. En 1995, il publie un pamphlet contre Flosse, *Le sale petit prince*. En janvier 1998, il est nommé secrétaire général de l'Office territorial d'action culturelle (OTAC).

[2595] Op. cit., p. 260. Le 1er adjoint devenu maire d'Arue, P. Schyle, raconte une étonnante anecdote à B. Collombat : quelques semaines avant sa disparition, J.-P. Couraud insiste pour venir avec lui constater la plainte d'une habitante à propos d'un atelier de confection de boutons de nacres, composé d'Asiatiques ne parlant pas le français. Silencieux durant la visite, le journaliste lui explique au retour : « *Tu as vu le directeur qui nous a reçus. C'est un officier des services secrets de l'armée sud-coréenne. Il constitue la plaque tournante d'un trafic d'armes entre la Corée du Sud et la Polynésie, qui transite par une île du Pacifique (…). Tu verras, c'est une affaire sur laquelle je suis en train de travailler. Je ne l'ai pas encore finalisée, mais un jour, la vérité éclatera !* », op. cit., p. 268.

[2596] Op. cit. R. Wan possède un compte dans une banque chinoise de Hong-Kong. Op. cit., p. 401.

[2597] Son avocat confirme qu'il avait évoqué cette piste. Par ses sources, il a eu vent d'un commerce d' « *armes qui entraient illégalement sur le Territoire, en lien avec un club de tir* ». Or, les clubs de tirs de la police constituaient de puissants relais des « réseaux Foccart » dans les années 1970, op. cit., p. 267.

fait mention à Alex du Prel, parce qu'il pensait « *avoir découvert que l'avion d'un perliculteur, Yves Tchen Pan, était utilisé pour transporter des armes, entre Papeete, les îles Cook et les îles Fidji. On pouvait supposer que c'était pour armer le GIP* »[2598]. Des agents des services de renseignement ont questionné le directeur de *Tahiti-Pacifique Maagzine*, afin de savoir s'il disposait d'éléments au sujet d'un dépôt d'armes sur l'atoll de Tupai. Enfin, Jean-Pascal Couraud se renseignait sur les visites d'importants dignitaires saoudiens, liés au pétrole et à l'armement, qui se rendaient régulièrement à Tahiti depuis les années 1980[2599]. Alors qu'il était en contact pour travailler pour *RFO*[2600], il disparaît le 15 décembre 1997.

En octobre 2004, les révélations de Vetea Guilloux, membre du GIP et fils de l'ex-numéro deux du GIP, à un ministre du gouvernement Temaru, ramènent l'affaire de la disparition du journaliste sur la place publique. En décembre 1997, lors des fêtes de fin d'année au siège du GIP, la bière aidant, plusieurs membres du GIP lui racontent que le journaliste, pris en filature, aurait été enlevé par une équipe de cinq personnes puis conduit sur un bateau (*kau* : baleinière) au large entre Tahiti et Moorea. Afin de le faire parler et de l'effrayer, il aurait été immergé à trois reprises par quinze mètres de fond, le corps lesté de parpaings. Le journaliste est à l'agonie. Un responsable du GIP aurait demandé par téléphone la marche à suivre à son supérieur face à la bavure. Après des ordres reçus par téléphone, le journaliste aurait été envoyé par le fond.

Dans un contexte de forte tension politique, des membres de l'UPLD mettent en cause Gaston Flosse dans cette disparition. Le 9 octobre 2004, l'affaire est évoquée par le premier vice-président de l'assemblée Hiro Tefaarere. Un émissaire apporte ensuite une note sur l'affaire Vetea Guilloux à Rere Puputauki, présent dans une annexe de l'assemblée. Quand les débats reprennent, les deux leaders du *Tahoeraa* (Flosse et Fritch) semblent soudainement marqués par l'information reçue. Aux journalistes qui s'en inquiètent, le vice-président répond qu' « *Ils sont en train de ressasser des vieilles choses qui nous ennuient énormément* »[2601]. Dans son discours d'investiture de retour au pouvoir le vendredi 22 octobre 2004, Gaston Flosse se défend contre « *Le mensonge, la diffamation, l'injure et la violence verbale ou écrite [qui] sont devenus les armes privilégiées de nos adversaires. (...) Je jure devant Dieu et devant tous les Polynésiens qui me voient et m'écoutent, que jamais, jamais, je n'ai provoqué ni commandité, ni même souhaité la mort de quiconque. Tous ceux qui me connaissent bien le savent. Comment peut-on arriver à une telle bassesse dans les attaques politiques ?* »[2602].

---

[2598] Op. cit., p. 263.

[2599] Op. cit., pp. 269-270. Un marchand d'armes saoudien Gaith Pharaon, fils du premier ambassadeur d'Arabie Saoudite à Paris, souhaitait investir dans des chaînes hôtelières. Il fut un acteur central du scandale de la *Bank of Credit and Commerce International* (blanchiment d'argent pour Pablo Escobar, liens avec S. Hussein en Irak, M. Noriega au Panama ou J.-C. « Baby Doc » Duvalier en Haïti), qui fait faillite en 1991. Le journaliste s'intéresse aux relations de l'armement avec le pouvoir chiraquien, op. cit., pp. 270 -273.

[2600] Op. cit., p. 262.

[2601] Collombat B., op. cit., p. 315.

[2602] « (…) *Que de torrents d'infamies dans des périodiques locaux, des radios adverses ou des tracts à mon encontre distribués dans la rue ! (...) Il [Vetea Guilloux] a reconnu avoir sciemment menti sous la pression de son supérieur hiérarchique et la promesse d'un logement et d'une augmentation de salaire par Gilles Tefaatau.*

L'affaire est relancée en février 2005 quand les médias nationaux s'emparent de la situation de crise politique à Tahiti. *Reporters sans frontières* ainsi que les journaux *Le Monde* et *Libération* du 26 mars 2005 publient un document officiel de gendarmerie révélant la cellule d'espionnage au sein du GIP de 1997 à 2004, qui suivait particulièrement Jean-Pascal Couraud. Le journaliste Eric Monod, qui a mentionné l'affaire dans la presse, est directement menacé par un correspondant anonyme : « *Si tu parles encore de l'affaire JPK, tu subiras le même sort* » [2603]. Le reportage de l'émission « Sept à huit » diffusé sur la chaîne de télévision nationale TF1 faisant mention de l'affaire JPK entraîne une réaction de Gaston Flosse, qui demande 120 000 Euros de dommages et intérêts à la chaîne. En échange de l'abandon des poursuites, il obtient de la direction de TF1 la lecture au journal de 20 heures d'un communiqué sous forme de démenti : « *à aucun moment, les auteurs de ce reportage n'ont entendu imputer à M. Gaston Flosse le moindre rôle dans cette disparition* »[2604].

L'assemblée de la Polynésie française vote la création d'une commission d'enquête (consultative) sur la disparition du journaliste[2605]. Gaston Flosse se montre enclin à participer à la commission, mais le *Tahoeraa Huiraatira* demande sa suspension peu après, dans l'attente d'une décision du tribunal administratif. La juridiction a été saisie par le haut-commissaire de la République, qui estimait cette commission illégale[2606].

Condamné en 2005 à un an de prison par la cour d'appel pour « dénonciation calomnieuse », Vetea Guilloux voit la décision annulée par la Cour de cassation en 2006. En janvier 2007, tous les protagonistes de l'affaire sont entendus à nouveau. Un autre témoignage d'un membre du GIP (E. Pito)[2607] a confirmé la version de l'enlèvement. En particulier, le premier cercle chiraquien est entendu dans le cadre de l'enquête afin de vérifier l'intérêt du

---

*Où sont donc les méthodes mafieuses ? Qui en sont les auteurs ? Nous les avons tous entendu affirmer, la main sur le cœur, que j'aurais inspiré, sinon commandité, la disparition de JPK. Qu'on puisse me soupçonner d'utiliser de telles méthodes m'écœure et me bouleverse (…)* ».

[2603] Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 93. Il dort depuis cette agression avec un pistolet 22 long rifle sous son oreiller. Collombat B., op. cit., p. 331.

[2604] Collombat B., op. cit., p. 332. D. Baudis, président du CSA convoque E. Mougeotte, vice-président de TF1 et l'oblige à donner la parole à G. Flosse, qui refuse et assigne la chaîne en diffamation. Débouté de sa requête, la chaîne fait tout de même lire un communiqué. D. Baudis et G. Flosse ont en commun leur avocat, F. Szpiner. *TPM* n° 167, mars 2005, p. 11.

[2605] Le nouveau règlement intérieur de l'assemblée modifié par la délibération n° 2005-59/APF du 13 mai 2005 donne la possibilité de créer des commissions d'enquête (prévue à l'article 132 de la loi organique) même si la question fait l'objet d'une procédure judiciaire (article 68). Le 2 juin 2005, une commission d'enquête est ouverte sur la disparition de B. Léontieff et de son équipe ; elle est suivie, le 15 juillet 2005, par l'ouverture d'une commission d'enquête sur les conséquences des essais nucléaires aériens (1966-1974). Le haut-commissaire défère les délibérations devant le tribunal administratif pour illégalité. Mais en ce qu'elle ne dispose d'aucun pouvoir coercitif, la commission d'enquête ne peut violer le principe de séparation des autorités administratives et judiciaires. L'irrégularité de la délibération porte sur l'obligation sous peine de sanction disciplinaire des fonctionnaires et agents de la Polynésie d'apporter leur concours à cette mission, alors que cette compétence est du ressort du gouvernement local. Le 18 juillet 2005, le tribunal administratif rejette la requête.

[2606] Op. cit.

[2607] Mis à pied pendant sept mois pour avoir fait croire à sa hiérarchie qu'il avait bien obéi à l'ordre de tabasser un journaliste de *Radio Bleu* (Mahina, UPLD) Louis Francius. En fait, il s'est refusé à le faire mais sa hiérarchie a fini par l'apprendre. Morvan D., op. cit., p. 243.

journaliste pour des liens financiers présumés de Chirac au Japon. Selon son ancien rédacteur en chef, Lucien Maillard, « JPK » inquiètait l'oligarchie tahitienne « *par la nature incestueuse du capitalisme local. Tous les notables locaux étaient impliqués dans des affaires initiées ou récupérées par Gaston Flosse* »[2608]. Le 26 novembre 2012, Vetea Guilloux témoigne à nouveau devant le juge Redonnet. Confirmant sa première déclaration, il indique au juge que sur les cinq témoins du récit des hommes du GIP, deux sont morts « accidentellement »[2609]. Lui aussi a dû se cacher avant d'être interrogé par les gendarmes. Recherché par une vingtaine de membres du GIP, la porte de son appartement est fracturée. Mais il parvient à témoigner le 12 octobre 2004, ouvrant un dossier complexe qui se trouve toujours dans les mains de la justice. Son père a également avoué qu'il avait « *peur pour sa situation, étant donné qu'il avait accusé indirectement le président, j'avais peur de représailles* ». A l'avocat qui lui demande « *qui pouvait attenter à la vie de votre fils ?* », ce dernier répond : « *Le système Flosse* » : « *Rere avait toute la confiance du président Flosse* »[2610]. Cela révèle le poids de la coercition indirecte de la domination flossienne.

Le traitement judiciaire de « l'affaire JPK » interpelle sur d'éventuelles collusions justice-politique en Polynésie française. L'instruction de l'affaire avait abouti à un non-lieu en juin 2002, date coïncidant avec le retour d'un gouvernement UMP après la réélection de Chirac à la présidence de la République. Après ses déclarations relatant l'immersion du journaliste entre Tahiti et Moorea racontée par des GIP, Vetea Guilloux se cache dans la montagne puis se livre aux gendarmes avec une confession manuscrite (lue par le président Temaru en public). Il est placé en garde à vue, il maintient ses dires lors d'une confrontation avec les deux GIP incriminés, mais il finit par se rétracter à deux heures du matin devant le procureur de la République. Il est transféré le même jour (14 octobre 2004) au tribunal en comparution immédiate (cagoulé, secrètement, entouré de gendarmes mobiles), où il doit répondre de l'accusation de dénonciation calomnieuse. Il explique qu'il travaillait au GIP « *sur tout ce qui touchait au politique. J'effectuais des fouilles, des filatures, des écoutes de journalistes, de personnalités politiques, de personnes qui travaillaient à la présidence.... Et j'ai travaillé sur Couraud. Je l'ai pris en filature* ». Mais l'attitude du président du tribunal et du procureur vise à contenir les déclarations du prévenu. Quand il souhaite détailler l'affaire, le président du tribunal l'interrompt : « *Je ne vous demande pas de revenir sur ce qui s'est passé en 1997. Je vous demande de me parler des circonstances qui vous ont amenées à*

[2608] Audition par la Division nationales des investigations financières (DNIF), le 25 novembre 2008. Cité par B. Collombat, op. cit., p. 109.

[2609] Crise cardiaque lors d'une mission aux îles Tonga en 2002 pour un agent prénommé « Firmin » ; chute mortelle dans la montagne pour Vetea Cadousteau en janvier 2004. Agent de sécurité à la présidence, il devient comptable au GIP. Le 25 septembre 2008, la DNIF retrouve dans le bureau du domicile de G. Flosse une lettre qu'il aurait adressée à Flosse où il raconte la même version que Vetea Guilloux. Selon G. Flosse, « *S'il s'agissait d'un document compromettant, je l'aurais fait disparaître aussitôt. Je n'ai pas donné de crédit à ce courrier, néanmoins je l'ai conservé* », cité in Collombat B., op. cit., p. 374. Effectivement, il s'agissait d'un faux établi par un « gendarme reconverti en maître-chanteur », Georges Pater, qui tentait de monnayer des informations recueillies auprès de V. Guilloux. Il rencontre G. Flosse fin 2007, qui veut savoir l'identité des personnes qui cherchent à lui nuire, s'interrogeant sur ses collaborateurs mais ne contestant pas la véracité des faits écrits dans la lettre. L'ancien gendarme lui remet un Relevé d'identité bancaire (RIB). Op. cit., p. 376.

[2610] Echanges cités in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 116.

*raconter ces faits (…). Je vous rappelle que vous êtes là pour répondre de faits de dénonciation calomnieuse, pas pour reparler du passé* »[2611].

L'avocat de Flosse, Me Quinquis, avance de manière affirmative qu'il s'agit d'une manipulation politique, alors que selon le vice-procureur, il cherchait à profiter pécuniairement de l'alternance politique. Le parquet déduit qu'il n'y a pas « *d'explication extraordinaire à des faits tristement ordinaires : un journaliste n'a pas été tué par les services du GIP en 1997. C'est important que la Polynésie française le sache* ». Le président de la Cour d'Appel lui rétorque au sujet du GIP que « *Des barbouzes, des écoutes, des filatures, ça se fait depuis la nuit des temps et un peu partout, monsieur, vous n'avez pas dévoilé grand-chose !* ».

Lors du procès en appel de Vetea Guilloux, Alex du Prel rapporte que le président Jean-Paul Ellul lui coupe sans cesse la parole, le traite d' « *anguille* », d' « *homme qui n'a rien dans la tête* » et tâche de la décrédibiliser. L'accusé s'exclame : « *Mais, laissez-moi vous expliquer la vérité », mais le président répond : « cela ne nous intéresse pas !* ». Indigné, le public est menacé d'être expulsé de la salle. Le président se justifie en expliquant qu'il « *voulait voir ce que l'accusé avait dans les tripes* ». Celui-ci maintient tout de même ses premières déclarations et explique ses rétractations par trois jours en garde-à-vue et cinq jours à fuir (« *j'ai craqué*… »). La présence d'un dispositif « de choc » (président du tribunal, procureur de la République, procureur général, vice-procureur, président de la Cour d'Appel) illustre le caractère sensible de cette affaire. Alex du Prel a pu observer qu'il « *était étonnant d'apercevoir le procureur de la République, M. Bianconi, suivre très nerveusement les débats debout entre le box de la presse et le perchoir du procureur général Déby, mais surtout, lors des suspensions de séance, de le voir se précipiter vers le balcon pour y être de suite rejoint par Me François Quinquis avocat du GIP et de M. Flosse – pour y tenir de longs conciliabules en aparté* ». Le développement de cette affaire a permis d'en savoir davantage sur la protection du Parquet à l'égard de Gaston Flosse. Alex du Prel a livré les témoignages qu'il a recueillis à ce propos[2612].

En octobre 2006, un autre ancien membre du GIP livre de nouveaux éléments au jeune frère de Jean-Pascal, Olivier Couraud. Il lui dit qu'il a assisté à l'enlèvement, qu'il a suivi le véhicule jusqu'au siège du GIP et qu'il a filmé la scène de l'interrogatoire. Surpris, il est tabassé par des agents du GIP. Intimidé pour avoir parlé à son frère, il se rétracte devant le

---

[2611] Quand l'avocat de la défense interroge son client sur sa peur d'être assassiné, celui-ci répond qu'il a peur d'être assassiné par Félicien Micheloni, en charge du renseignement au GIP : « *J'ai travaillé trois ans avec lui. Je sais…* ». Il est à nouveau interrompu par le président du tribunal : « *C'est une question qui ne concerne pas directement cette affaire* ».

[2612] « *Un ancien chef de la gendarmerie nous a déclaré (devant témoin) qu'un procureur général lui aurait déclaré « On m'a nommé ici pour que rien n'arrive à Gaston, et rien ne lui arrivera ! », propos que ce même procureur aurait ensuite répété à un président de tribunal qui nous a déclaré « il m'a dit la même chose ». Ensuite, un substitut du procureur nous raconta l'histoire d'une instruction sur des fonds transférés au Japon dans laquelle il avait reçu l'ordre « de ne pas poursuivre » car « cela peut remonter trop haut ». Encore, en 2001 plusieurs magistrats du Palais de justice de Papeete ont demandé leur mutation à d'autres postes car, nous déclara un juge, ils ne "pouvaient plus supporter" certaines "dérives"* ».

juge[2613]. Un sabotage de l'enquête est évoqué au sein de l'institution judiciaire : « *plusieurs personnes mises sur écoute téléphonique [à la demande du juge Barruol], auraient été délibérément prévenues afin d'ôter aux enquêteurs une des rares possibilités d'obtenir d'éventuelles preuves d'un assassinat* »[2614]. Les derniers témoignages recueillis en 2012 orientent une lecture de l'affaire, qui est résumé par le point de vue de Renaud de la Faverie, exprimé aux enquêteurs en décembre 2008 : « *Je pense que M. Flosse ne l'a pas assassiné. Je crois plutôt que si JPK a été victime d'un meurtre, c'est du fait d'un dérapage de certains éléments du service de sécurité présidentiel qui auraient mal interprété les instructions données par Gaston Flosse, lequel a très bien pu, par contre, demander qu'on intimide JPK ou qu'on le force à [donner] des renseignements* »[2615]. Le garde du corps de Flosse, Lionel Chesneau, a donné une lecture similaire le 20 octobre 2011 aux gendarmes : « *Je pense que la disparition résulte d'un excès de zèle qui a mal tourné (…). Je pense que si ça a mal tourné, le président Flosse n'en a jamais rien su…* ». En février 2013, les avocats de la famille écrivent dans un mémoire remis au juge que « *les conditions sont réunies pour considérer qu'il existe des indices graves et concordants d'avoir commis le crime d'assassinat* (…) » à l'encontre de deux membres du GIP et de leur chef[2616].

L'affaire de la disparition de Jean-Pascal Couraud représente un épisode tragique de l'espace polynésien durant la domination de Gaston Flosse. Elle a participé à la délégitimation de ce dernier aux yeux de la population en 2004-2005. Pour de nombreux observateurs de cette affaire, le tort de « JPK » n'aura pas tant été de critiquer ouvertement le président Flosse, mais peut-être de s'être intéressé de trop près aux financements politiques du RPR et du *Tahoeraa Huiraatira*, soulevant sur la place publique des pratiques néopatrimoniales.

[2613] Op. cit., pp. 357-363. Un gendarme témoigne au sujet d'une cassette vidéo de la virée en mer de JPK tournée pour rapporter ses propos, qu'elle serait détenue comme « assurance-vie » par un ancien du GIP sorti de prison en mai 2005. Le chauffeur de G. Flosse de 1973 à 2004 est soupçonné avoir entendu des enfants de membres du GIP parler de cette cassette. Sans résultats probants pour les enquêteurs.

[2614] *Tahiti-Pacifique Magazine* n° 178, février 2006.

[2615] Op. cit., p. 132.

[2616] En outre, « *La famille Couraud n'exclut évidemment pas qu'à l'issue de ces mises en examen, soient caractérisées d'autres responsabilités pénales et notamment celles pouvant résulter de l'existence d'un ou de plusieurs donneurs d'ordres, C'est-à-dire celle d'une ou plusieurs personnes physiques ayant de concert organisé, prémédité l'assassinat de [JPK]. Le délit d'association de malfaiteurs, pourrait être caractérisé, dans le futur, de façon concurrente avec le crime d'assassinat* ». Op. cit., pp. 122-123.

# CHAPITRE 3

# LA DOMINATION NEO-PATRIMONIALE

La domination du leader par la « redistribution » des ressources exprime une autre facette du leadership autoritaire. Le passage de pratiques clientélaires aux pratiques néopatrimoniales représente un degré supérieur de domination, qui s'avère courant dans les systèmes autoritaires. Le *détour* par les formes de la domination néopatrimoniale du leadership de Gaston Flosse permet de rediriger le regard vers d'autres leaderships métropolitains, qui ne sont pas exempts d'une dimension néopatrimoniale.

## *Section 1 La domination personnelle par le clientélisme politique*

Le développement du clientélisme politique s'est manifesté d'une manière exacerbée sous le patronage de Gaston Flosse. Le chevauchement des ressources publiques et privées spécifie la domination néopatrimoniale du leadership autoritaire.

### § 1 Le développement du clientélisme politique

Principal mode de médiation politique, le clientélisme scande les rapports politiques dans des espaces marqués par des configurations de domination personnelle sur les institutions. Les pratiques clientélaires en Polynésie française précèdent le pouvoir personnel de Gaston Flosse. Mais le clientélisme, à la lumière de son patronage, connaît une forme d'institutionnalisation d'un type particulier de relations sociales et politiques.

## A/ Les formes variées du clientélisme polynésien

Le clientélisme représente un rapport de clientèle défini par trois éléments : une relation personnelle, une relation de réciprocité (ou d'échange), et une relation de dépendance[2617]. La *relation personnelle* peut être bilatérale, particulariste (s'il s'agit d'une faveur et non d'un droit), ou emprunte d'une dimension affective[2618].

L'importance du recours au domaine de l'affectif par les leaders polynésiens, et en particulier dans les manifestations du leadership de Gaston Flosse, a été soulignée dans l'étude des ressources symboliques du charisme. La dimension affective de la relation personnelle est complétée par la *relation de réciprocité*, qui révèle la nature multidimensionnelle de la relation de clientèle. La relation de réciprocité illustre des phénomènes concomitants au clientélisme avec le népotisme ou le tribalisme. De fait, la clientèle représente « une sorte de parenté fictive », qui se traduit par une *relation de réciprocité*[2619], source de bénéfices réciproques. Cet aspect introduit le caractère inégalitaire du rapport de clientèle. Le client se doit de témoigner au patron sa reconnaissance et sa loyauté. Enfin, le rapport de clientèle est également une *relation de dépendance*.

Les trois facteurs de la relation clientéliste sont généralement cumulatifs. Deux autres variables du rapport de clientèle ont aussi été identifiées : la nature des ressources échangées au fondement de la relation de clientèle, et le degré d'institutionnalisation de cette relation.

L'évolution de pratiques clientélaires relativement classiques dans un espace rural à démographie modeste, met en évidence la constante nécessité d'accumulation de ressources politiques du leader. L'accumulation des mandats, l'expérience des échanges politiques, placent Gaston Flosse dans la nécessité opérationnelle de drainer sans cesse davantage de fonds pour financer la « ruche politique » qu'il entretient (parti politique, conseillers,

---

[2617] Cf. Médard J.-F., « Le rapport de clientèle », in *RFSP* vol. 26, n° 1, février 1976, pp. 103-131. Son analyse converge avec celle de S. Eisenstadt, qui a précisé que « *Les relations patron-client sont généralement particularistes et diffuses. Elles se fondent sur des interactions caractérisées par l'échange simultané de différents types de ressources – essentiellement des ressources instrumentales, économiques et politiques (soutien, loyauté, vote, protection), mais aussi des promesses de réciprocité, de solidarité et de loyauté. (…) Enfin, ces relations se fondent sur une très forte inégalité et de très importantes différences de pouvoir entre les patrons et les clients* », Eisenstadt S., Roniger L., *Patrons, Clients and Friends. Interpersonal Relations and the Structure of Trust in Society*, Cambridge University Press, 1984, cités in Sawicki F., op. Cit., pp. 48-49.

[2618] « *Certes la relation a toujours un aspect instrumental et fonctionnel, mais si le calcul est loin d'en être absent, il baigne dans un environnement de sentiments de reconnaissance, de fidélité, d'amitié ou d'affection. La relation de clientèle connaît par là un climat psychologique bien différent de celui qui préside aux échanges économiques dans la logique du marché capitaliste ou au fonctionnement de bureaucraties impersonnelles* », in Médard J.-F., « Le rapport de clientèle », op. cit., p. 106.

[2619] J.-F. Médard fait part de l'hypothèse d'Alvin Gouldner d'une norme universelle de réciprocité « *qui imposerait au minimum que les gens doivent aider ceux qui les ont aidé* » : « *C'est l'existence de cette norme de réciprocité qui permet de distinguer la relation de clientèle de celle qui repose sur la contrainte pure, sur la coercition. (…) La domination se réduit alors à l'exploitation pure et simple. Cette norme de réciprocité permet aussi de distinguer la relation de clientèle de la relation d'autorité qui donne à celui qui en bénéficie le droit de commander (…)* », op. cit., pp. 108-109.

courtisans, financement des élections). La relation du *patron* politique à ses clients prend des formes diverses en fonction de la *nature multidimensionnelle* des ressources échangées[2620].

Le degré d'institutionnalisation du clientélisme dans l'espace polynésien montre que le noyau est constitué de quelques fidèles, particulièrement proches, loyaux et liant leur sort à la personne du patron. L'entourage comprend des clients de second ordre, liés au patron beaucoup plus par calcul que par sentiment : pour peu qu'un autre patron leur offre davantage à moindre coût, ils se détacheront facilement du premier[2621]. La reconnaissance de Gaston Flosse comme patron par des personnalités émergentes de la classe politique peut leur assurer en échange une carrière dans les institutions politiques ou dans le parti.

La variété des ressources échangées et la complexité des interactions entre patron et clients permettent difficilement d'établir une distinction nette entre clientélisme légal, institutionnalisé[2622], formel (rapport féodal inclus) ou informel (clientèle ou patronage) ; en fait, « *La variété des formes de rapports de clientèle défie l'analyse empirique ou la classification systématique* »[2623].

Cependant, premièrement, il s'agit d'identifier un clientélisme politique, « *C'est-à-dire celui où l'une des ressources échangées est de nature politique* »[2624]. La régulation clientéliste du leadership de Flosse répond à un échange de ressources. Ensuite, le recours à l'outil du clientélisme permet de saisir chez les acteurs sociopolitiques « *un comportement, une*

---

[2620] « *Les ressources échangées peuvent être de nature extrêmement diverse : économiques, politiques, religieuses, psychologiques, militaires, judiciaires, administratives, … tous les aspects de la vie sont concernés* », op. cit.

[2621] Il s'appuie notamment sur les travaux de Bailey, *Les règles du jeu politique*, Paris, PUF, 1971, p. 59.

[2622] J.-F. Médard synthétise les apports d'Alex Weingrod, qui a rapproché l'analyse anthropologique du clientélisme de celle du patronage dans les partis politiques. John D. Powell l'applique ensuite aux groupes, parlant d'Etats clientélistes. René Lemarchand utilise cette approche clientéliste pour analyser les rapports entre les pays d'Afrique noire et leurs ex-métropoles. Il en résulte une application de l'analyse aux rapports entre individus et acteurs collectifs, « *les uns ou les autres pouvant exercer le rôle de patron ou de client* » ; « *Un homme politique peut ainsi patronner certains groupes ou être patronné par eux (...).Les acteurs individuels qui agissent au nom d'acteurs collectifs entretiennent entre eux des rapports personnels de clientèle (…). De Gaulle fut ainsi le patron de certains chefs d'Etat africains, Foccart aussi, mais sur un autre plan* », op. cit., p. 121.

[2623] L'anthropologue du politique Marc Abélès mobilise des chemins théoriques qui rejoignent les théories mobilisées dans cette étude : « *Plutôt que de réifier le pouvoir en le traitant comme une substance mystérieuse dont on chercherait indéfiniment à traquer la véritable nature, Foucault indique qu'il convient de poser la question du « comment », de l'exercice du pouvoir. Penser le pouvoir en acte, comme « mode d'action sur des actions » (…). Comme l'a montré G. Lenclud, le clientélisme n'est intelligible que si l'on restitue dans leur cohérence les quatre traits de fonctionnement qui organisent la vie politique locale. Etre client c'est d'abord en effet appartenir à un parti. La compétition électorale se limite à un affrontement entre deux partis, le parti au pouvoir et celui qui se trouve dans l'opposition (…).Les partis sont structurés de l'intérieur par des circuits de patronage : les habitants de chaque village sont clients des deux patrons locaux qui eux-mêmes sont clients du chef de parti qui règne sur le canton, et qui à son tour dépend d'une des grandes familles insulaires. Dernier élément essentiel de cette configuration : le mode d'exercice du pouvoir que Lenclud définit comme « à la fois personnel et partisan » (…), le patron exerçant son emprise sur tous les aspects de la vie de ses clients* », in *Anthropologie de l'Etat*, Armand Colin, 1990, pp. 96-97.

[2624] Op. cit.

*pratique, à la limite une stratégie* »[2625]. Dans une stratégie clientéliste, le patron et le client cherchent à monnayer leur ressources, qu'ils tâchent de faire fructifier[2626].

La domination de l'espace polynésien par Gaston Flosse s'appuie sur une stratégie clientéliste qui englobe la société, à partir de ramifications du pouvoir dans l'ensemble des champs de la société polynésienne. Les circuits de la redistribution clientéliste montrent que le patron alimente un clientélisme notabiliaire et un clientélisme partisan. Ils se combinent à plusieurs niveaux : entre notabilités politiques locales (maires, élus dans tous les archipels, leaders) et clientèle socio-économique (leaders syndicaux, hommes d'affaires, personnalités de la société civile). Dans l'espace politique national, les rapports de clientèle entre le notable de l'Outre-mer Gaston Flosse et le champ politique national s'articulent avec la direction du RPR. Le parti orange sert de réservoir de voix au parti chiraquien dans les échéances électorales nationales, tandis que le RPR apporte son soutien au *Tahoeraa Huiraatira* dans les scrutins locaux[2627]. Le clientélisme des notables, entretenus par les réseaux gaullistes à Tahiti depuis 1940, prend une tournure davantage organisée et professionnelle entre les deux entités politiques à partir de 1977. Elles reflètent alors un clientélisme partisan, dans le cadre de l'échange politique entre le RPR de Chirac et le *Tahoeraa* de Flosse, qui dissimule un échange politique personnel entre les deux patrons.

Par ailleurs, l'entretien d'une clientèle politique constitue un facteur de liaison entre l'espace local et l'Etat. L'intermédiation des élites politiques gaullistes puis chiraquiennes permet à Flosse de bénéficier de ressources administratives et institutionnelles notamment décisives lors des négociations statutaires. Le clientélisme n'est donc pas limité à un phénomène électoral, populaire ou local. La mobilisation des soutiens dépasse le cadre de la période électorale, les clients appartiennent à toutes les strates économiques et sociales, et les notables peuvent développer une carrière nationale de politicien[2628]. En outre, à l'échelle du clientélisme national se greffe un clientélisme stratégique, qui traduit l'entretien par l'Etat d'un « client » – le territoire et son leader – garant de la stabilité politique en raison d'enjeux stratégiques (géopolitiques, militaires et économiques)[2629].

---

[2625] Op. cit., p. 120. « *Les rapports humains sont parfois trop fugaces pour secréter de vraies structures. En quoi consiste donc une stratégie clientéliste ? C'est essentiellement une stratégie de l'échange dans laquelle le don, l'aide, la faveur, le service rendu, deviennent un moyen de se faire des obligés, des créanciers* (…) », p. 122.

[2626] Op. cit.

[2627] Présent à la marge de l'espace politique polynésien, le PS tente de même de se procurer une clientèle politique locale avec le *Tavini Huiraatira* d'Oscar Temaru.

[2628] Ou se réfugier à l'échelon local en attendant un renversement de la situation politique nationale, comme ce fut le cas à l'UNR lorsque de nombreux élus gaullistes se sont enracinés localement, afin de « survivre » à la traversée du désert du général de Gaulle.

[2629] Dans le prolongement de cette perspective, le clientélisme politique peut être mobilisé pour expliquer des rapports de clientèle entre Etats sur le plan international, qui « *peuvent, dans certains circonstances, être doublées par des rapports de clientèle entre chefs d'Etats, entre classes dominantes, ou même entre organisations politiques comme des partis* », in Médard J.-F., « Le clientélisme politique sous la Ve République : Persistance ou renouveau », p. 128, in Briquet J.-L., Sawicki F., op. cit. L'analyse d'un clientélisme politique international se retrouve dans les théories dépendantistes du néocolonialisme, dans lesquelles cette forme de domination est « *la perpétuation de la dépendance héritée du passé sur laquelle se greffe une autre dépendance liée à l'aide* », op. cit., p. 130. Par exemple, la théorie dépendantiste de l'impérialisme de John

Par conséquent, les différentes facettes du clientélisme décelées dans la domination de Gaston Flosse ne s'expliquent pas en fonction d'un « retard » des mœurs politiques ou en fonction de critères normatifs et occidentalo-centrés. C'est-à-dire que le processus de légale-rationalisation de l'Etat moderne (bureaucratisation, professionnalisation, codification) n'a pas fait disparaître les échanges de services. Dans cette perspective, le clientélisme est souvent présenté comme l'envers de la modernité[2630]. Mais l'examen du clientélisme aux niveaux national et local dans le monde arabe a montré que la modernisation n'est pas du tout synonyme de déclin du patronage[2631]. En effet, les registres des pratiques clientélaires (perception, légitimité) sont « *profondément marqués par les codes de signification propres aux cultures locales. C'est pourquoi la démocratie et le vote s'accommodent de relations politiques personnalisées et d'échanges pragmatiques* »[2632].

Le clientélisme est le moyen de médiation politique le plus courant en Polynésie française. L'espace polynésien, marqué par le fort degré d'interconnaissance des acteurs politico-économiques, se prête particulièrement à des modes opératoires clientélistes, ainsi qu'à une « économie de l'affection » mise en lumière par Goran Hyden[2633]. Le schéma classique du clientélisme correspond à la recherche par les entrepreneurs politiques (de l'échelon communal à l'échelle nationale) d'une relation, d'un accès, d'une influence sur le centre étatique ou administratif. Ce fut longtemps une des conditions déterminantes de l'exercice du pouvoir dans les sociétés rurales traditionnelles. Un maire des Tuamotu qui se rapproche de Gaston Flosse consolide sa position communale/villageoise en bénéficiant d'un accès au centre territorial à Papeete.

L'accroissement des prérogatives présidentielles du pouvoir local et le renforcement de la domination politique grâce au cumul des mandats et à la domestication des dynamiques socio-économiques, entraîne une généralisation des rapports clientélaires. Presque tous les projets passent par l'aval du *Tahoeraa Huiraatira* ou du président. Dans les archipels ou à Tahiti, le soutien matériel et financier aux initiatives locales de toutes sortes (activité commerciale, culturelle, sportive) suppose en retour une adhésion voire un soutien au parti[2634]. Ceux qui refusent le rapport de clientèle ne favorisent pas leurs desseins dans le microcosme polynésien. Dans ce contexte sociopolitique considéré comme « naturel », le client se sent l'obligé du patron, non sans mettre en « jeu » son soutien. Mais les fissures dans la domination politique de Gaston Flosse sont liées à une forme de prise de conscience de l'accroissement du caractère inégalitaire de la relation par les clients. D'ailleurs, le caractère asymétrique du rapport de clientèle permet de dissocier le rôle de *patron* de Gaston Flosse de

---

Galtung repose sur la coalition entre les élites des pays développés (le centre du Centre) et les élites des pays sous-développés (le centre de la Périphérie), in Médard J.-F., op. cit., p. 131.

[2630] « *A la logique du don et de la séduction qui porte à la personnalisation du rapport politique, s'oppose une logique de la dépersonnalisation et du contrat* », op. cit.

[2631] Cf. Leca J., Shemeil Y., « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », in *Revue internationale de science politique* n° 29, vol. 4, 1988, pp. 455-494.

[2632] Op. cit., p. 4.

[2633] Hyden G., *Beyond Ujamaa in Tanzania. Underdevelopment and an Uncaptured Peasantry*, Londres, Heinemann, 1980.

[2634] Initiée pour la gestion de l'après-cyclones, l'agence territoriale pour la reconstruction (ATR) a été surnommée « *Agence du Tahoeraa pour la Réélection* », *Le Nouvel observateur*, 20-26 mars 1987.

celui de courtier (*broker*), d'intermédiaire, ou de médiateur[2635]. En effet, la verticalité des rapports de domination en Polynésie sous le leadership de Gaston Flosse montre un aspect pyramidal de la régulation sociopolitique. Le travail d'organisation des différentes structures et réseaux (administration territoriale, parti politique, associations connexes) permet la multiplication des courroies de transmission favorables aux rapports clientélaires, ainsi que le maintien de l'inégalité et de la dépendance dans le rapport des clients au patron. Par exemple, Gaston Flosse, qui est parvenu à se constituer une clientèle de soutiens parmi les hommes d'affaires de la place dont il était au départ l'obligé, tend à devenir le patron des cercles économico-financiers dans la deuxième partie de son cursus politique[2636]. Cependant, la crise politique post-2004 à Tahiti a entraîné la remise en cause du système clientéliste, à partir d'un certain seuil : la relation devient tellement inégalitaire que les clients n'hésitent pas à se coaliser pour rejeter le clientélisme politique.

Toutefois, les manifestations du clientélisme politique polynésien illustrent le fait que « *Les phénomènes de clientèle ont trouvé leur terrain d'élection dans les partis politiques* »[2637]. Il s'agit bien ici d'une machine politique[2638] entendue comme une pyramide de clientèles, depuis la base des électeurs, aux clients du responsable politique de quartier (*precinct captain*), lui-même client d'un responsable de district, jusqu'au sommet, où le *boss* contrôle les « sous-boss » de district. Avec les logiques personnalisantes du patronage et du recours à l'affectif, la logique de la machine politique met en évidence le degré d'institutionnalisation du clientélisme dans l'espace local. En matière proprement politique et électorale, devenir un client majeur du patron entretient l'espoir de l'obtention de mandats électifs activement recherchés à Tahiti. La survie politique passe par la gestion de la « lutte des places » auprès du chef. La rareté des places « *détermine le genre des échanges et donc (…) définit aussi la relation de clientèle* »[2639].

Le clientélisme n'exprime pas seulement des rapports de force à sens unique. La relation clientélaire peut prendre la forme d'une *exit option* des citoyens par rapport à la froideur des relations bureaucratiques, administratives, légales-rationnelles[2640]. Par exemple, de nombreux Polynésiens des milieux populaires se sont retrouvés désemparés par la bureaucratisation de

---

[2635] Flosse était auparavant courtier en assurances. Cf. op. cit., p. 113. Selon J. Boissevain, « *Un courtier est donc un manipulateur professionnel de personnes et d'informations pour créer de la communication* ». Le patron a aussi une fonction de courtier : « *en tant que patron, il est l'intermédiaire naturel entre la communauté et la société globale. Inversement, un courtier peut devenir patron s'il utilise ses relations comme une ressource pour justement se constituer une clientèle* », p. 114.

[2636] J.-F. Médard note que « *l'homme politique débutant patronné par les milieux économiques locaux, peut, s'il a su réussir sa carrière politique nationale, devenir à son tour le patron de ces mêmes milieux* », op. cit., p. 116.

[2637] Op. cit., p. 124.

[2638] La machine politique est analysée comme un triple système d'échanges : 1/ entre la machine et les milieux d'affaires (permis, concessions, argent), 2/ à l'intérieur de la machine (votes contre emplois publics), 3/ entre la machine et les électeurs (avantages matériels contre suffrages).

[2639] Ainsi que l'a remarqué Keith Legg, cité par J.-F. Médard. « *La survie politique constitue un problème pour les élites politiques, les situations les plus importantes étant rares par définition* », op. cit., p. 123.

[2640] « *Le clientélisme est justement une des stratégies qui permet aux bureaucrates de surmonter la lourdeur de leur appareil, c'est aussi la stratégie qui permet aux administrés de se débrouiller : l'articulation entre les réseaux politiques et les réseaux administratifs de clientèle en est l'un des instruments. Paradoxalement, plus le phénomène bureaucratique croît, plus il a besoin de son contraire* », op. cit., p. 127.

leur vie quotidienne. Certains se sont tournés vers le *Tahoeraa Huiraatira*, qui fournit une aide aux démarches administratives à une partie de la population, qui pouvait avoir des difficultés à remplir des formulaires d'aides au logement, des documents de comptabilité, ou d'inscription dans les registres commerciaux. Le parti constitue ainsi un relais entre l'interlocuteur que l'on connaît personnellement et les règles abstraites induites par la modernisation administrative[2641].

La confusion progressive entre parti et institutions politiques locales se traduit par l'activité d'un Service d'aide aux populations (SAP). Disposant de 27 antennes et de 135 agents en 2004 (dont vingt maires ou élus municipaux)[2642], 31 agents des 95 « emplois fictifs » de la présidence appartenaient à ce service[2643]. Le SAP, créé en 1986[2644], permettait de relayer la propagande du parti, d'étoffer et de développer les sections du *Tahoeraa* en proposant un « guichet ouvert » de requêtes à adresser au président[2645]. Selon la CTC, « *le recrutement des agents des antennes est effectué directement par le président de la Polynésie française* » ; devant les enquêteurs, Marcel Tuihani confirme que « *Gaston Flosse était le seul à décider* »[2646]. Le président explique le rôle du service lors du procès : « *Les agents étaient à la disponibilité de la population, parfois ils allaient chercher les gens avec leur propre véhicule pour les aider dans leurs démarches* »[2647].

---

[2641] En ce sens, le clientélisme permet « *à la fois de décrire les relations de domination dans des sociétés rurales dont l'organisation sociale demeure « traditionnelle » et de comprendre les raisons de la permanence de cette tradition dans une conjoncture dynamique de transformation de la société et de modernisation politique* ». Briquet J.-L., « La politique clientélaire. Clientélisme et processus politiques », p. 14 (pp. 7-38).

[2642] Les élus municipaux jouent un rôle important dans l'élection sénatoriale (507 votes nécessaires en 1998).

[2643] *Les Nouvelles*, 28 août 2009. « *Huit personnes y compris le chef de service étaient installées dans les bureaux de la présidence. On dénombrait 27 antennes pour un effectif de plus de 132 personnes. Globalement le coût annuel du personnel (140 agents) affecté au SAP est de l'ordre de 450 millions FCFP, sans compter les 16 millions des baux de location des locaux. Cette estimation a été faite par la Chambre car il n'existe pas de subdivision au sein de la masse salariale de la présidence* », rapport CTC 2006, op. cit.

[2644] Le service des Affaires polynésiennes devient le service d'Assistance aux particuliers en 2001 puis le service d'Aide aux populations en décembre 2004. Le service, dirigé par la même personne entre 1986 et 2004, est dissous le 26 août 2009 par le conseil des ministres.

[2645] Un employé au SAP de Faa'a a déclaré qu'il bénéficiait d'un contrat politique à l'initiative de J.-C. Bouissou. Son rôle « consistait à monter des sections du *Tahoeraa* dans la commune de Faa'a où Bouissou voulait se présenter comme maire ». Le même employé rapporte que « *Tous les mardis, il y avait une réunion de 50 à 100 personnes, toutes payées par le gouvernement uniquement pour monter des sections du Tahoeraa. Le fait que le bureau du Tahoeraa se trouve à cette époque dans les locaux des Affaires polynésiennes créait une confusion pour la population. Les gens venaient pour leurs problèmes et on leur proposait en même temps d'adhérer au parti. Toutes les communes étaient concernées par ces emplois destinés uniquement à recueillir les adhésions au Tahoeraa et pas seulement à Faa'a* ». Le président du parti cherche à dissimuler le travail véritable de développement clientéliste du service. Selon un autre témoignage recueilli dans le cadre de l'affaire des emplois fictifs, M. Tuihani avait dit aux agents incriminés « *qu'il fallait dire tout ce qui était bon aux policiers et ne pas dire tout ce qui était mauvais. Il nous a dit de ne pas dire ce qui concernait les interventions politiques, les faveurs* ». Une autre mise en examen explique qu'elle « *n'avait pas osé dire à la police qu'elle recueillait des adhésions au Tahoeraa* ». Elle « *confirmait que lorsque les convocations de la police leur avaient été remises au siège du Tahoeraa, des consignes avaient été données pour ne pas révéler à la police cette activité de démarchage politique, de bien faire attention à cela* ». *Les Nouvelles*, 28 août 2009.

[2646] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 141.

[2647] Op. cit., p. 142.

Le coût annuel a été estimé par les magistrats à 3,8 millions d'euros annuels. Une note de la responsable du SAP à Marcel Tuihani, chef de cabinet de Gaston Flosse, précise que « *Dans le fonctionnement de notre service, le politique et l'administratif sont indissolubles. Nous avons entretenu nos idées politiques sans le dire ouvertement dans le fonctionnement du service* »[2648]. Par exemple, un agent qui a exercé dans la commune de Faa'a, a expliqué le mode opératoire du service lors du procès des emplois fictifs : « *Mon rôle consistait à monter des sections du Tahoeraa à Faa'a. Je faisais du porte-à-porte pour faire signer des contrats d'adhésion. J'ai été payé pendant toutes ces années par le gouvernement, mais pendant mon travail j'ai monté 50 sections. Tous les quinze jours, je remettais les bulletins d'adhésion à M. Bouissou [conseiller municipal, ministre du Logement] qui allait ensuite les visiter le week-end* ». Le mardi, les agents sont réunis en présence de M. Tuihani et signent une feuille de présence : « *Il y avait une réunion de 50 à 100 personnes, toutes payées par le gouvernement uniquement pour monter des sections du Tahoeraa* ». Un autre membre du SAP précise qu' « *Il faut être adhérent au Tahoeraa et participer activement aux réunions du parti pour que le dossier d'aide soit traité* »[2649].

La mainmise sur les organismes territoriaux facilite le patronage par le contrôle des positions de redistribution. Par exemple, en 2002, un rapport de la CTC sur l'Office polynésien de l'Habitat (OPH), portant sur les exercices de 1991 à 2002, saluait les efforts de professionnalisation de la structure. Mais il montrait aussi que des dirigeants du *Tahoeraa Huiraatira*, Jean-Christophe Bouissou (ministre du Logement et président du conseil d'administration de l'OPH), Michel Buillard (maire de Papeete, député) et le ministre de la Solidarité disposaient de quotas de logements sociaux à distribuer « hors critères ». De même, le vice-président et maire de Pirae, Edouard Fritch, présentait une liste détaillée, « *laquelle sera ensuite validée par les membres de la commission d'attribution des logements* »[2650].

La compréhension des modes opératoires du phénomène clientéliste passe par l'examen ultérieur de la dimension marchande du clientélisme polynésien, entre « corruption » et « *rapport politique marchand* »[2651]. Mais l'absence de démarcation claire d'un point de vue moral entre clientélisme et corruption[2652] entraîne l'analyse sur le terrain axiologique. Or,

[2648] Op. cit., p. 140.

[2649] Op. cit., p. 141.

[2650] Voir également le Rapport définitif de la CTC sur l'OPH (exercices 2002-2011) présenté le 27 décembre 2012. Il relève l'avenir incertain de l'OPH, dont les difficultés internes sont en particulier la rotation excessive des dirigeants de l'Office (11 présidents du CA et 9 directeurs généraux en 10 ans), ce qui illustre le caractère politique de ces positions, dans une période où plus d'une dizaine de gouvernements se sont succédés.

[2651] Les rapports politiques marchands concernent les « *achats de voix aux sollicitations de financement de parti ou de candidat en échange d'intervention publique favorable au financeur* ». Les pratiques clientélaires « *se rattachent à l'économie du don* », alors que « *l'échange marchand, une fois réalisé, suspend la dépendance entre les partenaires (…). Le rapport marchand peut parfaitement n'être que ponctuel, alors que dans le don, l'obligation morale du contre-don ne vient pas interrompre la relation, mais au contraire la perpétue ; comme le rappelle Maurice Godelier, « dans le don, on ne rend, on re-donne »… Autrement dit, si, à l'origine, on peut faire des cadeaux pour se faire des « amis » (politiques), progressivement on se fait des cadeaux parce qu'on est devenu ami* », Sawicki F., « La faiblesse du clientélisme partisan en France », op. cit., pp. 223-224.

[2652] Della Porta D., Mény Y., « Démocratie et corruption : vers une analyse comparée », in *Démocratie et corruption en Europe*, Paris, La Découverte, 1995, p. 171-172.

dans les représentations des protagonistes de l'échange, il ne s'agit pas véritablement de corruption, mais d'un échange social et politique.

## B/ Le clientélisme comme mode opératoire des échanges sociopolitiques

Le clientélisme, en tant que principal mode de médiation politique[2653], est une *institution sociale,* qui représente davantage que le seul rapport politique marchand. Le clientélisme polynésien est empreint de cette dimension sociale.

L'étude des pratiques clientélaires de Gaston Defferre dans l'espace politique marseillais a mis en exergue la dimension sociale et culturelle des échanges politiques[2654]. La diversité des espaces de discussion, de négociation et d'échanges formels et informels, entre les acteurs politiques et les acteurs de la société polynésienne, permet une démultiplication des combinaisons et des échanges politiques possibles, souvent conclus dans un espace officieux. Emmanuel Terray avait distingué politique officielle et officieuse par la métaphore « du climatiseur et de la véranda ». Le contexte officiel, sérieux, des bureaux climatisés, dans lesquels le discours lisse est de rigueur au sein des institutions politiques et/ou administratives, laisse place le soir au contexte officieux, décontracté, de la véranda, ou de la terrasse du *fare* à Tahiti[2655], dans lequel prend place la variété des échanges politiques (ton plus libre de la discussion, négociation des relations politiques, prise d'informations ou de contacts, point sur les affaires en suspens).

La configuration corse offre une comparaison non dépourvue d'intérêt à l'égard de phénomènes clientélistes concomitants en Polynésie française. L'anthropologue Georges Lenclud a apporté une lecture très fine des pratiques clientélaires corses enracinées dans un creuset villageois, mais morcelées au gré des communes ou des vallées[2656]. La société corse présente des pratiques clientélaires qui se caractérisent par le fait que « *Le vote est moins l'expression d'une prise de position idéologique que la manifestation d'une appartenance clanique* », c'est-à-dire que le clientélisme « *qui domine la société corse résulte d'une étroite imbrication entre politique, société et symbolique* »[2657]. Le pouvoir dans l'espace politique corse est entrevu comme une « conduite » (manière de diriger les autres et univers des comportements possibles). De la même manière qu'à Tahiti, la logique clientélaire est

[2653] Briquet J.-L., Sawicki F., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, Coll. Politique d'aujourd'hui, 1998, 325 p.

[2654] Sur l'espace sociopolitique marseillais, lire l'instructif ouvrage de Michel Peraldi et de Michel Samson, *Gouverner Marseille,* La Découverte, 2006, 318 p. Sur les notables et le clientélisme à Marseille, voir Mattina C., « Mutations des ressources clientélaires et construction des notabilités politiques à Marseille », in *Politix* n° 67, vol. 17, 2004, pp. 129-155 ; et Zalio P.-P., « D'impossibles notables ? Les grandes familles de Marseille face à la politique (1860-1970) », in op. cit., pp. 93-118. Sur l'entreprise politique de G. Defferre, voir les travaux de Colette Ysmal, dont « L'élection de M. Gaston Deferre à Marseille », in *RFSP* n° 2, vol. 22, 1972, pp. 319-347, ainsi que la biographie du journaliste Georges Marion, *Gaston Defferre*, Paris, Albin Michel, 361 p.

[2655] Même si les discussions qui ne doivent pas « fuiter » se déroulent parfois à l'intérieur du *fare*, par précaution.

[2656] Lenclud G., *En Corse. Une société en mosaïque*, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 2012, 271 p.

[2657] Briquet J.-L., op. cit.

analysée avec difficulté par quelques analystes de cette société et par les représentants de l'Etat confrontés à la situation corse[2658]. La *situation sociopolitique* des deux entités corse et polynésienne, au regard des logiques de certaines pratiques clientélaires, n'est pas si éloignée, si l'on considère le recours au clientélisme comme le principal mode de médiation et de régulation politiques[2659]. un des paramètres essentiels réside dans le fait que le clientélisme polynésien prend source dans un espace géographique, culturel et anthropologique spécifique, qui nécessite la prise en considération de « *logiques historiques particulières qui ont présidé à la formation des pratiques clientélaires et à leur inscription dans des univers sociaux singuliers* »[2660].

La persistance de valeurs et représentations du pouvoir des « temps anciens » dans la Polynésie contemporaine permettent d'identifier les ressorts historiques et anthropologiques des pratiques clientélaires.

Les transformations qui ont suivi l'arrivée des premiers bateaux et le développement des échanges avec l'extérieur ont révélé les limites du projet des chefs polynésiens, qui ont tenté de reproduire leur statut dans le cadre d'une configuration économique qui leur était étrangère. Le commerce *('ohipa ho'o*) était vu comme quelque chose de vulgaire, voire d'hostile dans l'éthique *maohi* précoloniale, qui possédait toutefois une conception large de l'*échange*[2661]. La générosité et les mécanismes du don/contre-don ont une traduction sémantique[2662]. L'anthropologue explique la difficulté des officiers de marine français, puis de leurs successeurs locaux ou parisiens, à véhiculer un message de prospérité en l'absence d'un Dieu « empiriquement évident » : « *(…) les flux monétaires constituent à Tahiti, encore plus que dans d'autres départements ou territoires d'*Outre-mer*, un élément majeur de la*

---

[2658] « *Absence de politique, ont pu dire certains, en faisant état de l'inexistence de débat idéologique et de « convictions » politiques : « en Corse les affections de famille, les relations d'affaires et le patronage, plutôt que les convictions politiques, dictent les suffrages », note ainsi un préfet au XIXe siècle (…). Trop-plein de politique, arguent les autres en soulignant le rôle de l'organisation partisane qui irrigue les rapports sociaux. (…) Or loin de s'affaiblir, le système clientélaire s'est greffé sur l'Etat au point de s'en trouver vivifié. Non seulement l'organisation clanique a joué un rôle intégrateur à travers la mise en place d'une véritable administration indirecte, mais, de plus, les luttes pour le pouvoir se sont poursuivies empruntant aux partis officiels leurs étiquettes, sans pour autant remettre en cause la domination des grandes familles. Négliger l'impact de cet univers clientélaire ; c'est s'interdire de comprendre la « cohabitation fonctionnelle » qui s'est instaurée en Corse entre l'Etat et les clans insulaires* », in Briquet J.-L., op. cit., pp. 97-98.

[2659] Une parenthèse historique mettrait en relief l'influence de certains Corses à Tahiti depuis la fin du XIX$^{ème}$ siècle, en tant que colons, fonctionnaires ou gouverneurs. Hormis ce clin d'œil socio-historique, il est difficile d'établir une relation causale ou mimétique.

[2660] Sawicki F., op. cit., p. 26.

[2661] « *Toute transaction (ho'o) est simultanément un échange sur le plan sémantique, et concerne donc des valeurs d'usage que l'on peut « rendre » ou non, dans l'écho de cette réciprocité très large et très sereine qui était celle de l'ancienne société ma'ohi (…). Toute dette (tarahu) est aussi un emprunt, et devrait, au moins idéalement, se retrouver apurée au détour d'une rencontre, fût-ce avec quelqu'un d'autre* », in Baré J.-F., op. cit., p. 88.

[2662] Etre avare correspond à l'idée de « retenir ou refuser » (*'opipiri*) ; le terme *piri* désigne quelqu'un de coincé. Mais, depuis le XIX$^{ème}$ siècle, « *quelque chose qui n'est pas une richesse (faufa'a) est quelque chose qui n'a pas de sens (faufa'a'ore), ce qui explique peut-être que le mot faufa'a désigne… les Evangiles* », op. cit. La richesse, c'est le « sens du monde » (*faufa'a*), alors que le commerce, c'est l'étrangeté : « *L'entreprise individuelle (…), c'est chercher le sens, qui est donc absent* », op. cit., p. 89.

*communication entre l'Etat républicain et les élites politico-économiques locales et, au-delà, la société civile toute entière* »[2663].

La période « moderne » (le « temps jeune/nouveau » (*tau'api*) est marquée par la déstructuration du monde *ma'ohi* : « *te Fenua* » (le pays) devient les Etablissements français de l'Océanie, puis la Polynésie française. L'espace socio-économique est en pleine transformation, caractérisé par l'émergence, la consolidation et l'affirmtion des réseaux de notables. Mais le rapport clientélaire avec Paris, la mère patrie alimentaire, ne s'est jamais interrompu. Au XX[ème] siècle, la manne du CEP a souvent été perçue comme « *le signe de cet aroha* [solidarité, compassion, bonté] *particulier que la République témoignait envers ce qui était son « rejet » ('aihuara'au) ; le prouvent les succès que se taillent les hommes politiques locaux à l'énumération des milliards ramenés de leurs missions à Paris* »[2664]. La capacité des leaders à apporter des ressources de l'extérieur renforce leur légitimité, en ce sens qu'ils sont perçus comme des « pourvoyeurs de richesses ».

Les rapports politiques marchands à Tahiti peuvent être étroitement liés à la fidélité à un leader, même si ce dernier point reste très aléatoire. La fixation de la clientèle s'avère compliquée pour un leader ou un mouvement politique polynésien, parce que « *S'il est, peut-être, facile de corrompre quelqu'un à Tahiti, il l'est donc beaucoup moins de s'attacher ses services* »[2665]. L'étude d'une réunion politique du *Tavini Huiraatira* montrait l'ambivalence des ressorts du clientélisme polynésien[2666]. Le don clientéliste n'est pas forcément synonyme de vote garanti pour le « donneur » ni d'achat automatique du vote familial. La mutation de la sociologie du vote semble relever de ce mouvement d'une rationalité citoyenne moins dupe des manœuvres politiciennes.

Le raisonnement politique occidental porte un regard dépréciatif et normatif sur les pratiques associées au « mal » du clientélisme perçu comme de la corruption, qui ne permet pas véritablement d'en saisir les fondements socio-anthropologiques. Plusieurs lectures stimulantes du phénomène clientéliste ont été apportées à propos de la politique en Afrique.

L'étude de Richard Banégas au Bénin met en lumière les processus clientélistes en montrant comment cadeaux et devoir d'entraide participent d'une « vertu civique » ; il relève en particulier « *la force des relations de parentèle, par ailleurs très vastes* »[2667]. Cette analyse

---

[2663] Op. cit., pp. 88-89.

[2664] Op. cit., p. 89.

[2665] Op. cit., p. 88.

[2666] « (…) *Une personne explique qu'elle est venue à Tahiti grâce à un billet d'avion payé par le Tahoera'a mais qu'elle assiste aussi aux réunions du Tavini. L'interprète explique que « l'on peut accepter les bienfaits des deux partis mais on ne peut pas savoir pour qui elle va voter. Elle peut même ne pas dire la vérité et simplement amuser la galerie* », in Al Wardi S., « Aperçu des réunions… », op. cit., p. 84. Cet exemple rappelle certains modes opératoires du clientélisme politique en Afrique sub-saharienne. Dans un article sur les mécanismes du don électoral au Cameroun, Antoine Socpa résumait l'évolution des consignes et des contre-consignes de vote : *1/ « Mangez, buvez et votez pour notre parti » ; 2/ « Donnez-nous à manger si vous voulez que nous votons pour votre parti », « Ventre affamé n'a point d'oreilles » ; 3/ « Prenez, mangez et buvez car ceci est votre argent ! Mais ne votez pas pour eux ! Ne votez pas pour celui qui nourrit sa poule le jour du marché ! »*, in « Les dons dans le jeu électoral au Cameroun », in *Cahiers d'Etudes Africaines* n° 157, 2000, pp. 91-108.

[2667] Banégas R., « « Bouffer l'argent ». Politique du ventre, démocratie et clientélisme », pp. 75-110, in Sawicki F., Briquet J.-L., op. cit.

a le mérite, à la différence des approches normatives, de proposer une compréhension fine des mécanismes d'échange social qui se jouent dans la relation de clientèle, qui est aussi une relation de proximité et d'interconnaissance, et souvent, de parentèle. La « vertu civique » du clientélisme renvoie à « *une obligation morale quasi généralisée d'assistance mutuelle* »[2668]. Répondre à une sollicitation à Tahiti pour venir en aide à un membre de la famille d'un ami dépasse le cadre légal-rationnel pour être vécu comme une « vertu civique ». Dans le microcosme polynésien, l'entretien des relations, des connaissances et des amitiés, qui se font et se défont parfois, représente une sorte de « code social », auquel déroger peut susciter de l'amertume ou de la rancœur. Mais y accéder s'avère source de reconnaissance, même dans le champ politique. Gaston Flosse se réclame de cette particularité socioculturelle pour justifier le nombre d'emplois dit « fictifs » de la présidence de la Polynésie. En fait d'alibi culturel, il existe une part de sincérité dans l'explication d'avantages ou de postes fournis par un président polynésien inondé de demandes et de services. Néanmoins, l'ampleur des salaires et des privilèges des « emplois » de la clientèle dépasse, selon la justice, la nécessité du mécanisme de réciprocité sociale, dans la mesure où l'absence de contrôles permet la démultiplication des opportunités visant à satisfaire la clientèle politique.

Les mutations des modes opératoires du clientélisme empruntent-elles de plus en plus le chemin légal-rationnel ? [2669]. Gaston Flosse, de retour au pouvoir en 2013, ajoute à ses fonctions présidentielles le ministère de la Solidarité. Ainsi, il continue de distribuer lui-même des aides en recevant les requêtes le mardi matin à la présidence. Cependant, ce mode opératoire clientéliste est désormais prévu dans un cadre budgétaire et règlementaire. L'objectif clientéliste demeure, mais le cadre personnalisé fait place à une relation relevant en apparence d'un cadre institutionnel. L'instauration d'un cadre légal à une pratique clientéliste traditionnelle illustre-t-elle un processus de légale-rationalisation de l'espace polynésien ? Ou s'agit-il d'un processus d'institutionnalisation d'une pratique clientélaire du président polynésien ?

Une autre originalité du leadership politique de Gaston Flosse répond partiellement à la question posée par Frédéric Sawicki à propos de la faiblesse du clientélisme partisan en

---

[2668] « *On ne saurait refuser un service, une faveur, un piston, une complaisance à un parent, à un voisin, à un camarade de parti, à un ami. On ne saurait pas plus refuser tout cela à quelqu'un qui vous est envoyé « de la part » de l'un quelconque d'entre eux. Le cercle de ceux à qui on se sent obligé de rendre service est donc remarquablement large. Le système devient donc celui d'un échange généralisé de « services ». On conçoit par là que le clientélisme ne soit pas choquant au regard des normes sociales en vigueur, dès lors qu'il prend les formes d'un tel échange généralisé. Relevant du devoir d'entraide de réseau, il apparaît au contraire comme une vertu civique* », op. cit., p. 92.

[2669] Selon l'analyse du « système Chaban » à Bordeaux, les rapports personnels sont fondés sur l'échange de services. La position d'élu permet de rendre nombre de services ; « *Cette même logique de l'échange de services qui préside aux rapports entre élus et électeurs, nous la retrouverons au sein de la classe politique dans les rapports entre acteurs politiques. Dans les deux cas, ce qui nous paraît caractéristique, c'est que ces rapports ne correspondent pas nécessairement à des alignements partisans ou idéologiques* », Médard J.-F., op. cit., p. 660. Il souligne que des phénomènes analogues de clientélisme politique ont été décrits par Crozier dans l'administration française (il parle de féodalités) : « *les rapports humains les plus quotidiens ne sont-ils pas des rapports d'échange ?* », op. cit., p. 661.

France. Il se demande pourquoi les pratiques clientélaires sont-elles en France l'apanage des grands élus locaux plutôt que des chefs de parti [2670] ? Gaston Flosse combine les deux dimensions, en raison de la place du *Tahoeraa* dans un espace politique local vécu comme national. En outre, le refuge du leader (et parfois des analystes) derrière l'alibi culturel met de côté le syncrétisme sociopolitique à l'œuvre dans un processus, qui provient à la fois d'un ressort anthropologique des sociétés polynésiennes, mais aussi d'un mimétisme des pratiques de la « République des camarades »[2671], voire de la reproduction des pratiques néopatrimoniales du « modèle RPR ». La tentative de folklorisation du clientélisme est une rengaine de l'analyse clientéliste. Elle obstrue la réalité de pratiques, qui sont beaucoup plus répandues qu'il n'y paraît dans le système français[2672].

L'association pratiques clientélaires-politique locale ne doit pas masquer certaines pratiques propres aux « sommets de l'Etat », qui sont minimisées au regard de la focalisation sur les clientélismes locaux. En l'occurrence, la multiplication des types de clientélisme montre le vaste éventail de ressources différenciées et articulées, qui expriment la domination du leader dans l'espace polynésien. Le clientélisme n'y est toutefois pas cantonné. Le clientélisme, relatif à la relation au centre, prend des formes spécifiques en raison de la teneur des relations personnelles – de l'échange social – entre président de la Polynésie française (patron local) et président de la République (patron national), atteignant un point d'orgue durant une décennie. Cette situation met en relief des pratiques caractéristiques des mœurs de la V[ème] République[2673].

L'échange politique Chirac/Flosse ne contredit pas ce point de vue, parce qu'il pousse à son extrême logique les limites démocratiques d'un système d'une manière paradigmatique. Il ne s'agit plus seulement à ce niveau de parler de « notables managers »[2674]. Les pratiques empiètent sur le registre classique de l'entrepreneur politique, tourné vers les électeurs ordinaires, pour concerner des réseaux politiques diversifiés. Un des cas emblématiques concerne les pratiques clientélaires à Paris sous la domination politique de Jacques Chirac : « *Le réseau de fidèles mis en place par Jacques Chirac autour de la mairie de Paris (…) lui a*

[2670] « La faiblesse du clientélisme partisan en France », op. cit., p. 219.

[2671] F. Sawicki remarque que le contrôle politique du recrutement et de la promotion des fonctionnaires nationaux et locaux, de même que l'usage des ressources clientélaires dans la mobilisation électorale sont désormais relativement bien connus. Op. cit., p.216. Cf. Brunet J.-P., *Saint-Denis la ville rouge, 1890-1939*, Paris, Hachette, 1980 ; Nevers J.-Y., « Du clientélisme à la technocratie : cent ans de démocratie communale dans une grande ville, Toulouse », *RFSP* n° 3, 1983, p. 428-454.

[2672] « *Le registre du clientélisme « clanique » méditerranéen, mobilisé de façon récurrente dans les descriptions de la politique corse, varoise ou marseillaise, ou celui du « radicalisme-cassoulet », sollicité à propos de la « cuisine » politique du Sud-Ouest, font ainsi partie des lieux communs les plus partagés ! La mythologie gaulliste, bâtie sur l'image d'un Etat garant de l'intérêt général gouverné par des hauts fonctionnaires techniciens détachés de toute contingence locale et imperméables à l'influence des partis, semble s'être imposée et avoir dissuadé toute recherche sérieuse sur les pratiques politiques (…), laissant leur étude à des essayistes prompts à amalgamer banditisme, clanisme, corruption, financement des partis et clientélisme, et à s'ériger en moralistes* », Sawicki F., op. cit., p. 217.

[2673] « *Concernant l'usage des ressources propices à nourrir des pratiques clientélaires, la Ve République s'inscrit dans la continuité des républiques précédentes, à la différence près qu'elle donne naissance à un nouveau grand patron : le président de la République* », op. cit., p. 240.

[2674] Op. cit., p. 242.

*permis de conserver la mainmise sur le RPR de 1976 à 1995 en dépit des vicissitudes politiques* »[2675]. Le degré d'institutionnalisation du clientélisme atteint par le système en œuvre à la mairie de Paris[2676] permet de rompre avec le culturalisme qui limite le champ de recherches sur la politique clientélaire, et qui véhicule la représentation d'une République « bananière ou cocotière ». Or, n'est-ce pas également dans les sommets de l'Etat que « *le clientélisme, « le copinage », ainsi d'ailleurs que la « grande corruption », ont trouvé leurs lieux d'élection* »[2677] ?

La dynamique du clientélisme polynésien montre que, durant les deux décennies de la domination de Gaston Flosse, le clientélisme politique s'est développé en parallèle de sommes d'argent de plus en plus importantes mobilisées par l'activité politique. La manne de ressources, apportées par l'Etat (directement ou indirectement) mais « gérées » par le patron, alimente les circuits d'une redistribution clientéliste.

[2675] « (…) *Rappelons simplement quelques chiffres qui illustrent l'ampleur des ressources à la disposition du maire de Paris : en 1991, le budget de la capitale dépassait 21 milliards de francs, la ville employait près de 40 000 fonctionnaires : elle possédait directement 10 000 logements locatifs. Ajoutons que les dépenses par habitant de la ville de Paris sont en moyenne de 50% supérieures à celles des grandes villes françaises. Faut-il dès lors s'étonner si la seule fédération de Paris du RPR regroupe 12.5% des adhérents du parti, alors que le poids démographique de la capitale dans l'ensemble national est quatre fois moindre ? (A. Knapp. Le gaullisme après De Gaulle, Paris, Seuil, 1996)* », op. cit., pp. 242-243.

[2676] Ou avec l'exemple de J. Monod, ancien haut-fonctionnaire, trésorier du RPR, devenu patron de la Lyonnaise des Eaux, puis secrétaire général de l'Elysée.

[2677] Médard J.-F., op. cit., p. 315.

## § 2 Les circuits de la redistribution clientéliste : le quadrillage de la société

Le contrôle des espaces de pluralisme déborde les champs politique et médiatique, puisqu'il repose aussi sur le quadrillage de l'ensemble de la société, des paroisses, des syndicats, des commerçants, des associations ou des clubs sportifs. Le leadership autoritaire étend ses ramifications dans tous les interstices sociaux.

### A/ Les ressources du clientélisme

Les ressources matérielles du clientélisme politique reposent essentiellement sur les flux financiers liés à une « rente nucléaire », sur les dispositifs de défiscalisation, sur la distribution des ressources du Territoire[2678] et sur l'attribution des marchés publics.

En développant une théorie de l'échange politique, Jean-François Médard constate que dans les analyses de Pierre Bourdieu et de Paul Veyne, l'échange est toujours inégal. La réciprocité relève donc de l'idéologie[2679]. En effet, le capital symbolique du don et du contre-don camoufle une « pseudo-réciprocité » du rapport clientélaire. La conversion des ressources clientélistes en domination politique pérenne requiert aussi une institutionnalisation de ces pratiques : « *Seule l'institutionnalisation de la domination, c'est à dire son « objectivation dans les institutions », va garantir la permanence et la cumulativité des acquis tant matériels que symboliques* »[2680]. Les ressources matérielles s'avèrent indispensables au leader pour être en mesure de redistribuer à une clientèle toujours croissante, tant que la rente le permet.

Les rentes nucléaires se composent des flux d'argent liés au Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP) et de la dotation annuelle post-CEP. L'arrivé d'un flot d'argent de la métropole au milieu des années 1960 transforme la société polynésienne. Dotés de davantage de moyens mais dépendants de la tutelle administrative, les élus s'accordent dans leur majorité sur le principe d'autonomie (en dépit des affichages qui servent à se positionner sur l'échiquier politique local). Ils deviennent les gestionnaires de l'argent public dont est doté le Territoire[2681]. Le passage rapide à une société de services, ou d'une « économie de comptoir »

---

[2678] Par le Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) pour les communes, et/ou le Fonds d'Entraide aux Iles (FEI) pour les archipels, ou par les subventions.

[2679] « *Cette pseudo-réciprocité est un moyen de transformer le capital économique en capital symbolique (j'ajouterai, donc politique). Le capital symbolique est « la seule forme possible d'accumulation lorsque le capital économique n'est pas reconnu ». Ce dernier doit donc se camoufler en dons et contre-dons (…)* », in Médard J.-F., « Théories de l'échange… », op. cit., p. 19.

[2680] Op. cit.

[2681] De 1962 à 1970, le PIB par habitant est multiplié par 3.5 contre 2.2 en métropole, les dépenses des administrations sont multipliées par dix, les sommes transférées au Territoire sont décuplées entre 1960 et 1969. Après 1965, les rentrées fiscales pour le TOM sont liées aux importations. Or, en 1964, les dépenses du CEP sont quatre fois supérieures au budget territorial ; en 1965, plus de mille entreprises travaillent pour le CEP.

à une « économie de garnison » (Peaucellier), accélère un processus de marchandisation dans toutes les strates de la société, d'autant plus que les productions agricoles, vivrières et locales diminuent considérablement. Au fur et à mesure de l'autonomie, le coût exponentiel de l'administration territoriale nécessite toujours plus d'argent, dans un contexte où les fonctionnaires reçoivent des traitements démultipliés par rapport aux agents du privé, et où il n'y a pas eu de véritable réforme fiscale ni foncière[2682].

Gaston Flosse est le négociateur des rentes successives allouées à la Polynésie française. Il n'hésite pas à mettre en scène des arrivées triomphales en provenance de Paris avec l'annonce de nouveaux milliards pour le *Fenua*. Un protocole d'accord-cadre entre le Territoire et la métropole est préparé en mai 1992 et conclu le 27 janvier 1993 sous le nom de « Pacte de progrès ». Après les législatives conduisant à la cohabitation du RPR Edouard Balladur comme Premier ministre du président Mitterrand, la loi d'orientation du 5 février 1994 confirme l'engagement sur dix ans avec l'Etat par la signature de deux contrats de développement quinquennaux. En février 1994, Gaston Flosse demande la reprise des essais nucléaires « *en tant que gaulliste* »[2683]. En fait, s'agit-il du tarissement de la rente, ou de demandes provenant de l'état-major RPR, du secteur militaro-industriel, anticipant une reprise des essais ? Le 26 février 1994, le président Flosse et le ministre des DOM-TOM, Dominique Perben, signent le premier contrat pour 51 milliards de FCFP sur cinq ans. En 1996, après l'élection du président Chirac et avant les élections territoriales et le changement de statut, la reprise des négociations avec l'Etat (gouvernement Juppé) engage les partenaires sur dix ans avec l'annonce d'un Fonds de reconversion de l'économie de la Polynésie française, doté de dix-huit milliards de FCFP par an, surnommé « rente Chirac ». En janvier 1998, Gaston Flosse se réjouit de l'amélioration des transferts financiers, alors que les fonds de l'après-CEP commencent à arriver en Polynésie fin 1998, après que le CEP ait fermé ses portes[2684].

En pratique, les fonds publics sont appropriés par le secteur privé, qui actionne les leviers des importations (baisse des taxes douanières), des services (négociation des contributions fiscales) et des subventions allouées par le gouvernement. La défiscalisation constitue un autre outil économique, qui offre une marge discrétionnaire au pouvoir polynésien. En matière de défiscalisation, la multiplication des dispositifs (« double défiscalisation », nationale et locale) présente l'avantage d'être une source d'investissement dans les DOM-TOM, qui connaissent un processus d'institutionnalisation de ce qui est passé dans le langage courant comme la « défisc' ». Quand il est reçu en 1998 par le ministre Jean-Jacques Queyranne, le président Flosse défend les dispositifs de défiscalisation, qui ont été revus à la baisse par le gouvernement Jospin, malgré des mesures de substitution demeurant (restées ?) à l'étude[2685]. Lors d'une visite privée à l'Elysée, à la suite de ses rendez-vous

[2682] Dès lors, l'arrêt provisoire des essais nucléaires en 1992, puis l'arrêt définitif en 1996, entraînait une perte d'environ vingt milliards de FCFP par an.
[2683] *La Dépêche*, 1er mars 1994.
[2684] *Les Nouvelles*, 8 janvier 1998.
[2685] « *Cela me paraît difficile. C'est fini ! Dans le secteur des investissements lourds comme l'hôtellerie, quel est l'investisseur métropolitain qui investira aujourd'hui en Polynésie s'il sait qu'il ne pourra pas déduire les premiers déficits ?* », *Les Nouvelles*, 8 janvier 1998.

ministériels, Gaston Flosse évoque le dossier de la défiscalisation devant le président Chirac[2686]. Il s'oriente alors vers les compétences du Territoire polynésien pour mettre en œuvre des dispositifs locaux de défiscalisation, en revoyant le code des investissements.

Le coût pour le budget de l'Etat est censé être compensé par les recettes induites (TVA, impôt sur les sociétés, IRPP), selon un député martiniquais[2687]. Les élus ultramarins sont très attachés à ce dispositif. D'ailleurs, le ministre de l'Outre-mer Victorin Lurel, ancien président du Conseil régional de la Guadeloupe, s'oppose à sa suppression en 2012. Outre la capacité à attirer des investissements sur un territoire géographiquement peu attractif, ses effets pervers ne sont pourtant pas négligeables. La technique qui consistait à « empocher la défisc' » a par exemple conduit à la construction non maîtrisée d'hôtels, dont certains sont toujours en attente de repreneurs plus d'une décennie plus tard. D'autre part, la défiscalisation ainsi que les niches fiscales Outre-mer permettent aux mille plus gros bénéficiaires de diviser leurs impôts par deux aux frais de l'Etat[2688]. Le *Taui* a entraîné un début de remise en cause des niches de la défiscalisation défendue ardemment par Gaston Flosse, qui avaient permis l'ouverture de nombreuses « agences » spécialisées dans cette activité à Tahiti[2689]. En effet, la défiscalisation a alimenté un climat néopatrimonial, faisant de Tahiti un lieu où promoteurs, les hôteliers et les vendeurs de défiscalisation en tous genres (dont certains ont été condamnés pour escroquerie)[2690] peuvent faire rapidement fortune sans contrepartie.

La défiscalisation est d'ailleurs allouée dans un contexte où la concurrence est bridée par la marge discrétionnaire de la présidence en matière commerciale et économique. L'absence de loi sur la concurrence est-elle en partie due aux collusions clientélistes ? La conception flossienne, dans laquelle le Prince contrôle les initiatives dans l'ensemble du champ socio-économique, se trouve en contradiction avec le discours libéral évoqué selon les circonstances par le *Tahoeraa Huiraatira*, qui rappelle encore sur son site Internet en 2010 que « *le développement économique est la clé du progrès social* »[2691]. Or, l'allégeance clientéliste exigée par le patron du Territoire entraîne des distorsions dans le fonctionnement de l'économie polynésienne[2692]. Selon les économistes Florent Venayre et Christian Montet, «*Progressivement, la Polynésie s'est engluée dans un système hautement administratif et*

[2686] *Les Nouvelles*, janvier 1998.
[2687] *Les Nouvelles*, 17 septembre 1997.
[2688] *Marianne*, 24-30 novembre 2012.
[2689] *TPM* n° 169, mai 2005, p. 9.
[2690] « Affaire de la Société financière du Pacifique (Sofipac) » (environ 3 milliards de FCFP de fraude à la défiscalisation), *Les Nouvelles*, 26 juin 2012 ; « affaire Pageau » (escroqueries au Trésor public pour une centaine de millions de FCFP), *Les Nouvelles*, 18 mai et 8 octobre 2011. Voir également le rapport annuel de la Cour des comptes rendu en février 2012, qui prône la suppression de la défiscalisation locale dite « Girardin », car elle s'apparente à un « *guichet ouvert* ».
[2691] Le PIB par habitant stagne entre 1985 et 2000, puis baisse de 0.2 % par an à partir de 2000, date à laquelle les secteurs économiques principaux présentent des signes de crise.
[2692] Selon G. Burdeau, « *Le processus est bien connu, et il est inéluctable : on se propose de corriger les déficiences de l'économie et, pour ce faire, ce ne sont pas seulement l'industrie ou le commerce qui passent sous la maîtrise du Pouvoir ; ce sont toutes les libertés par où s'exprimait la spontanéité du social qui finalement se trouvent confisquées* », op. cit., p. 430.

*réglementaire, laissant la part belle aux actions individuelles des hommes politiques et des entreprises bien implantées, avec une part non négligeable d'arbitraire* ». Effectivement, les formes de la régulation clientéliste à Tahiti font du *Fenua* un « *territoire anachronique au plan mondial : paradis des monopoles, des ententes et des abus de position dominante, sous la bienveillante autorité du pouvoir politique* »[2693]. La domination clientéliste de Gaston Flosse a consolidé des monopoles, qui, en retour, alimentent des financements partisans qui concernent la majeure partie de l'espace polynésien[2694]. En fait, à partir des années 1980, l'absence de cadre concurrentiel crée une situation d'échange monopolistique entre l'entreprise politique de Gaston Flosse et les entreprises économiques qui s'y rattachent, même si elles doivent faire avec une démultiplication de la bureaucratie administrative.

Le secteur privé se trouve par ailleurs affaibli par deux types d'organisations qui permettent la débudgétisation des dépenses clientélistes, c'est-à-dire les nombreux organismes satellites rattachés à la collectivité d'Outre-mer, ainsi que les sociétés d'économie mixte locales (SEML) dans lesquelles l'exécutif est prédominant[2695]. En particulier, la création des SEM offre des ressources importantes servant à la redistribution clientéliste, alimentant parfois des pratiques néopatrimoniales[2696]. Les SEM en Polynésie, au nombre de seize, demeuraient en 2008 régies par la loi 83-597 du 7 juillet 1983 et par l'article 29 de la loi statutaire de 2004, mais les modifications apportées par la loi de modernisation des SEM du 2 janvier 2002 ne sont pas applicables en Polynésie française. Selon les articles 23 et 91 de la loi statutaire, le territoire peut participer au capital de ces sociétés jusqu'à un plafond de 85%. En fait, les gouvernements recourent systématiquement à l'argent public pour renflouer des SEM déficitaires, ce qui affecte le budget de la collectivité et n'offre qu'un bref répit financier à des sociétés, dont la gestion est marquée par un déficit d'exploitation permanent pour la plupart, ce qui ne permet pas de les redresser durablement[2697]. Dans la loi organique du 7 décembre 2007, le législateur introduit une procédure de transmission obligatoire au représentant de l'Etat des actes des SEM recevant une aide financière de la Collectivité.

Entre outil clientéliste et pratique néopatrimoniale (enrichissement personnel sur fonds publics), la multiplication des conseils d'administration et des indemnités de fonction offrent un éventail de places et de prébendes à donner aux clients du flossisme. Le rapport de la CTC sur l'OPT du 24 novembre 2008 s'avère particulièrement explicite sur ce point. D'ailleurs,

---

[2693] Montet C., Venayre F., *La concurrence à Tahiti. Une utopie ?* Papeete, Ed. Au Vent des Iles, 2013. Cf. *Les Nouvelles*, 23 mai 2013.

[2694] « *Les politiques tirent des avantages de certains monopoles, on l'a vu avec l'OPT qui a fourni des avantages à un certain nombre de politiques. Ça traverse d'ailleurs tous les courants. Ce n'est pas le pouvoir économique qui soumet le politique, c'est le politique qui est bien content de contrôler l'économique* », op. cit.

[2695] En 2009, il existe une quinzaine de SEM. Voir l'ensemble des rapports de la CTC sur les organismes territoriaux et les SEM de Polynésie française.

[2696] Le rapport de la CTC sur l'activité de la SEM Société Environnement Polynésien (SEP) entre 1997 et 2007, outre les dysfonctionnements et l'inefficacité structurelles, révèle des « dépenses exorbitantes » de la direction, ainsi que l'existence d'un compte de la SEM entre 2003 et 2005 domicilié à Monaco, doté de 5 millions de FCFP fin 2004. Il est soldé en 2005 sans que la Chambre n'obtienne plus de précisions. La SEP passe de nombreux contrats avec les sociétés d'H. Haddad à partir de 2001 dans le cadre d'une « relation privilégiée ».

[2697] Voir le rapport public de la Cour des comptes de février 2007.

selon un ancien magistrat de la CTC, « *L'OPT, c'était une pompe à finance politique. Les potentats locaux ont bien compris qu'il y avait là une manne financière. Ils se battaient pour être ministre des Postes ! En Polynésie, les SEM constituent un "gâteau" au périmètre bien délimité. L'oligarchie locale, politique et économique, tient à le préserver. L'alternance politique n'a rien changé* »[2698]. La démultiplication des SEM, bien que certaines s'avèrent plus attractives que d'autres dans l'espace polynésien, permet la consolidation du clientélisme et renforce les possibilités néopatrimoniales. La Société pour l'Environnement de Polynésie (SEP), devenue une filiale de la Lyonnaise des Eaux, la Société d'aménagement de Polynésie (SAGEP), la Tahitienne des Services Publics (TSP), etc., représentent des sources diversifiées d'avantages, qui ne sont pas prises en compte directement dans la comptabilité publique. Il semble que l'enjeu néopatrimonial des SEM dans l'espace politique polynésien ait eu un impact sur l'instabilité politique à partir de 2005 pour la répartition des prébendes.

Le développement puis le contrôle des ressources de la redistribution clientéliste entraînent l'extension des domaines d'intervention du leader, qui tâche de « clientéliser » l'ensemble des champs socio-économique, religieux, culturel et sportif de la société.

## B/ L'immixtion du chef dans le domaine social et économique

La régulation clientéliste se traduit par l'immixtion parfois arbitraire du politique dans la société. L'espace socio-économique se retrouve dans son ensemble placé sous la coupe de l'éventualité d'une décision du leader, dont il s'agit de ne pas contrecarrer les intérêts ou ceux de ses soutiens.

Les pratiques autoritaires, inscrites dans une logique de domination personnelle, sont illustrées par son immixtion dans les affaires socio-économiques du territoire. La logique de persuasion est emprunte d'une logique de coercition indirecte : représailles financières, économiques, intimidations, pressions psychologiques, contrôles fiscaux.

La défense des notables et des chefs d'entreprise tahitiens place Gaston Flosse dans une position de dépendance théorique, dans le sens où il est censé électoralement représenter le défenseur de leurs intérêts. Mais le leader parvient progressivement à inverser le rapport d'intérêt avec la sphère économico-commerciale, en finissant même parfois par dicter les opérations et les stratégies entrepreneuriales des opérateurs économiques tahitiens les plus influents, tout en offrant à ses soutiens des perspectives d'enrichissement significatives. Le contrôle plus ou moins direct des activités socio-économiques avait déjà été relevé : « *Nombreux sont ceux qui pensent que si le président du gouvernement n'a pas le droit de vie et de mort sur eux, comme cela peut malheureusement se trouver dans certains régimes politiques étrangers, il aurait malgré tout un certain pouvoir de vie ou de mort économique sur les différents acteurs du microcosme insulaire* »[2699].

[2698] Cité in Collombat B., op. cit., p. 44.
[2699] Sem G., op. cit.

Dans une configuration dérogatoire en matière d'application des politiques sociales et des droits sociaux[2700], l'agitation (blocages de la ville ou du port) et la grève constituent les leviers de contestation des conditions de travail et de mobilisation pour l'expression des revendications des salariés. Paradoxalement, les plus importants mouvements sociaux à Tahiti ont été initiés par les notables ou les possédants eux-mêmes, dont le plus emblématique est celui contre l'impôt sur le revenu en 1958. Le moyen de pression et d'expression de la grève prend rapidement une tournure politique dans un contexte où les leaders syndicaux et politiques se connaissent préalablement. La grève oscille dès lors entre outil d'expression d'un mécontentement et de défense des droits sociaux, outil de déstabilisation d'un gouvernement[2701], ou encore moyen de chantage pour l'obtention d'avantages en faveur des leaders syndicaux (« prime de fin de grève »). Source de tensions dans les années 1970 et 1980, l'action syndicale en Polynésie française revêt des formes à la fois classiques et originales, c'est-à-dire qu'à côté de luttes syndicales en faveur de la défense des droits des travailleurs, de nombreux mouvements sociaux mobilisent les « conservateurs » (le plus souvent contre la fiscalité ou « l'atteinte » à leurs revenus).

Afin d'obtenir un climat social apaisé, propice aux investissements, Gaston Flosse trouve des parades pour parvenir à contenir les revendications de leaders syndicalistes, qui, à l'instar des entrepreneurs politiques polynésiens, inscrivent leur action dans une démarche très personnalisée, agissant dans certaines circonstances pour leur propre compte ou intérêt. Outre la pénétration du milieu économique et commercial par les relais de la fédération socioprofessionnelle du *Tahoeraa Huiraatira*, quelques syndicalistes ont été salariés par la présidence[2702]. L' « achat » de la paix sociale par la clientélisation politique des principaux leaders syndicaux permet au leadership de Gaston Flosse de s'étendre dans l'ensemble du tissu socio-économique, et de mettre fin temporairement aux mouvements sociaux qui agitent régulièrement le *Fenua*.

Echaudé par les principaux mouvements sociaux de 1982, 1987, 1992, puis de 1995[2703], Gaston Flosse se rapproche des principaux syndicats[2704]. Il opère un changement de méthode. Il rémunère directement les leaders syndicaux par la présidence ou en fait des notables politiques[2705]. Le leader syndical Bruno Sandras, après le fait d'arme de la prise de Papara aux

[2700] En 1982, G. Flosse instaure une commission tripartite chargée de réformer le code du travail dans les TOM. Mais Paris fait pression et le ministre Emmanuelli dépêche des enquêteurs ainsi que le conseiller d'Etat Mangin. A Tahiti, les deux centrales syndicales – la *Fédération des syndicats de Polynésie française* de Marcel Ahini, et le *Syndicat Autonome des Travailleurs de Polynésie* emmené par Teraiefa Chang – s'allient pour envoyer 170 pages d'amendements au texte Mangin via le Conseil économique et social. Les deux syndicats représentent une alliance réformiste contre l'activisme de la C*onfédération des Syndicats Indépendants de Polynésie* des avocats D. Kintzler et S. Cross.

[2701] *Les Nouvelles*, 5 octobre 2010.

[2702] « Quand les syndicalistes émargeaient à la présidence », in *Les Nouvelles*, 6 novembre 2012.

[2703] Le 6 septembre 1995, des syndicalistes (dont un ancien des RG) participent aux troubles qui secouent Papeete et l'aéroport de Faa'a.

[2704] Parmi les principaux leaders syndicaux, on retrouve R. Terorotua, secrétaire général de *O oe to oe Rima* ; H. Tefaarere, premier secrétaire général du syndicat *A Ti'a i Mua* (« Debout et en avant »), lié à la CFDT, fondée en 1983 à Tahiti par des fonctionnaires. Il est emprisonné après les évènements de 1995, et remplacé par le numéro 2, B. Sandras, réélu en 1997, remplacé par Yan Tu en décembre 2000 (réélu en 2010).

[2705] *Tahiti-Pacifique Magazine* n° 182, juin 2006.

élections municipales, devient ministre, cadre du *Tahoeraa Huiraatira* puis député. Il estime avoir contribué à la « paix sociale » et à faire « *avancer le dialogue social* » en ayant accepté de travailler pour Flosse[2706]. Les syndicalistes Ronald Terorotua[2707], Jean-Marie Yan Tu et Cyril Le Gayic[2708] ont bénéficié de « contrats-cabinet » de la présidence. Ils ont été interrogés par la Cour dans le procès en appel de l'affaire des « emplois fictifs » sur les conditions de leur recrutement, alors qu'ils dirigeaient des syndicats[2709].

Par ailleurs, une délibération de l'assemblée territoriale votée sous la majorité du gouvernement Léontieff en 1991, avait défini la représentativité des syndicats[2710]. Le texte octroie aux syndicats le droit d'avoir des délégués dans les entreprises et de négocier les grilles de salaires. Mais, le gouvernement Flosse fait voter en 1997 une nouvelle délibération imposant un critère de 5% de délégués sur l'ensemble des délégués du personnel pour qu'un syndicat puisse avoir des délégués dans l'entreprise. Cette disposition entraîne la formation d'un oligopole de la représentation basé sur cinq organisations syndicales. Dès lors, les représentants investissent les sièges leur revenant dans les conseils d'administration, tandis que les syndicats peuvent recevoir des subventions et orienter les grèves et les conventions collectives. Désormais, les autres syndicats sont tenus de s'affilier à l'une des cinq organisations pour bénéficier de la présomption de représentativité.

Malgré tout, le clientélisme syndical ne représente pas toujours une garantie, ainsi qu'en atteste la menace d'une grève du personnel communal à propos du statut des agents (pas de statut pour 5 000 agents des communes selon la confédération syndicale) par le syndicat *A Ti'a i Mua*[2711]. Le chantage au blocage de l'aéroport lors de la visite du président de la République en 2003 touche une corde sensible du gouvernement, qui souhaite montrer au président Chirac une Polynésie en liesse. Une rencontre avec Gaston Flosse se déroule le 8 janvier 2003. Celui-ci promet un nouveau statut du personnel communal avant l'automne et une application début 2004. Mais le syndicat demande une confirmation écrite, tout en alertant le gouvernement sur le budget de la CPS (Caisse de Prévoyance Sociale), la gestion des retraites et le manque de nouveaux inspecteurs du travail. Une semaine plus tard, en conseil des ministres du 15 janvier 2003, le trésorier du syndicat, Jean-Michel Garrigues, est nommé directeur de cabinet du ministre de la Solidarité et de la Famille. Il ne s'agit pas de la première démission d'un syndicaliste qui répond aux sirènes de la politique et du gouvernement[2712]. Le syndicat remet en cause la méthode de négociation du gouvernement à

[2706] *Les Nouvelles*, 6 novembre 2012. Il petit-déjeunait deux fois par semaine avec le président pour faire le poitn sur la situation sociale.
[2707]Il affiche son soutien à G. Flosse à deux mois des élections territoriales de 2013.
[2708] Candidat du *Tavini Huiraatira* en mars 1996, il rend visite au président Flosse et obtient un contrat-cabinet en octobre de la même année (2 800 euros par mois entre 1996 et 2004). Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 143.
[2709] Cf. *Les Nouvelles*, 6 novembre 2012.
[2710] Délibération 1991-32 du 24 janvier 1991, portant application des dispositions du Chapitre V du Titre IV du Livre I de la loi n° 86-845 du 17 juillet 1986, intitulé "Dispositions communes aux délégués syndicaux et aux représentants du personnel".
[2711] *Les Nouvelles*, 18 janvier 2003.
[2712] Op. cit.

propos des salaires : « *Chaque année, nous devons insister. Les négociations reposent sur un système de marchands de tapis. Nous aimerions négocier selon un système plus fiable* »[2713].

Début 2004, le clientélisme syndical, qui a fait ses preuves depuis 1996, commence à se fissurer. D'ailleurs, un autre syndicat important à Tahiti, le syndicat *Confédération des Syndicats des Travailleurs Polynésiens-Force Ouvrière* (CSTP/FO), longtemps mené par Pierre Frébault, ministre UPLD du Travail puis de l'Economie, a représenté une force d'opposition au gouvernement. Nommé ministre du premier gouvernement Temaru, Pierre Frébault est remplacé à la tête du syndicat par Patrick Galenon[2714]. Celui-ci remplace Michel Paoletti, éminence grise de Flosse, recyclé en 2005 au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), en tant que représentant de la Polynésie. Le jeu des chaises musicales dans les nominations des personnalités de l'espace sociopolitique polynésien illustre l'influence de Flosse sur le président Chirac pour nommer Paoletti, et de sa perte d'influence sur le président Sarkozy, qui nomme un conseiller alors proche du *Tavini*.

Du côté des syndicats patronaux[2715], proches du *Tahoeraa Huiraatira*, le Conseil des entreprises de Polynésie française (CEPF) devenu le *Medef Polynésie* prend ses distances avec Gaston Flosse après la confirmation du *Taui*[2716]. Mais déjà fin 1999, dans la *Lettre des employeurs* du président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Jules Changues[2717], avait fait part non seulement de ses inquiétudes sur la situation économique, mais aussi sur sa gestion par le gouvernement.

En 2003, l'augmentation des cotisations sociales avait également déçu le patronat tahitien. Les interventions arbitraires du leader politique dans le champ économique ainsi que le manque de clarté et de cohérence sur des filières économiques importantes déconcertent les chefs d'entreprise. L'économiste Hinano Dexter, qui a travaillé à la cellule investissement pour J. Drollet à l'UPLD, estime que les entrepreneurs revenaient à Tahiti après 2004, car l'alternance signifiait la fin du racket pour quelques-uns d'entre eux. En outre, la lisibilité de la politique économique gouvernementale est remise en cause. Dans le domaine de la perliculture, le gouvernement évoque une surproduction et la volonté de réduire le nombre de fermes perlières de 1 100 à 300 afin de concentrer la production au profit des gros producteurs, comme Robert Wan, « empereur de la perle noire de Tahiti » et soutien de

[2713] Op. cit.

[2714] Docteur océanographe né en 1951 en Algérie, P. Galenon fut Chef du Service de la Pêche, puis directeur de l'Etablissement pour la Valorisation des Activités Aquacoles et Marines (EVAAM) de 1982 à 1992. Attaché parlementaire du député E. Vernaudon de 1997 à 1999, il devient secrétaire général de CSTP/FO en 2004. Christophe Plée, président de la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises) lui succède à la tête du syndicat.

[2715] Au nombre d'une dizaine en 1948, les syndicats patronaux représentent progressivement « *un univers syndical éclaté* » ; « *Désormais, chaque organisation se préoccupe surtout de son implantation à l'occasion des élections des délégués du personnel et de l'obtention de la subvention territoriale correspondante* », Daussat K., in Ravault F. (dir.), op. cit., vol. 9, p. 21.

[2716] Dirigé par Luc Tapeta-Servonnat depuis 2010, le *Medef Polynésie* a adopté une position davantage économiquement constructive et politiquement neutre. Le président du Medef bénéficie d'une grande popularité dans la population en raison de sa mesure, de sa rigueur et de sa capacité à faire avancer les dossiers.

[2717] *Les Nouvelles*, 8 novembre 1999.

Flosse[2718], et au détriment des petites fermes locales. Mais, en parallèle, le gouvernement mandate Hinano Dexter au Cercle Républicain de Paris pour présenter aux investisseurs et aux cabinets de défiscalisation les opportunités de la perliculture polynésienne[2719]. Entre 2004 et 2011, l'instabilité politique, en partie orchestrée par le leader, nuit au climat économique des affaires et décourage les investissements extérieurs, ce qui irrite le patronat. Cependant, la réforme de la protection sociale généralisée (PSG), instaurée par le gouvernement Flosse en 1995[2720], amène les différents syndicats à adopter une attitude davantage conciliatrice à la suite des élections territoriales de 2013.

A l'instar de la métropole, les syndicalistes deviennent des « professionnels » de la représentation salariale ou patronale, en mettant en évidence la forte personnalisation des organisations syndicales à Tahiti, l'entrave des conseils d'administration (de la CPS par exemple), ainsi que la remise en cause de l'intérêt général au profit d'intérêts particuliers voire personnels des leaders syndicaux. Ajouté au fait que le syndicat constitue un champ de vives luttes internes, le leadership autoritaire de Gaston Flosse éteint les remous syndicaux en maniant le bâton et la carotte (ou la papaye). Après sa perte du pouvoir, les conflits sociaux reprennent, en particulier sous la houlette des syndicalistes qui émargeaient à la présidence. Il s'agit alors de donner une impression de chaos et d'incompétence du nouveau gouvernement Temaru, dépassé par la complexité de la gestion du pouvoir, et de plus déstabilisé par les manœuvres des soutiens au *Tahoeraa*. Celles-ci sont relayées par des membres du GIP, dont l'organisation a été dissoute, non sans heurts par le gouvernement UPLD. Il est vrai que l'île de Tahiti se trouve rapidement bloquée, quand les moyens de transport et les lieux d'échanges commerciaux (port, aéroport, routes) sont entravés. Ainsi, le blocage de l'aéroport par la grève de quelques pompiers en 2008 sur le sol polynésien bloque des milliers de touristes.

L'ensemble des secteurs de l'espace socio-économique sont, soit placés sous la coupe du gouvernement, soit contrôlés indirectement par l'influence du leadership du président polynésien[2721]. Ainsi, dans le secteur bancaire, Gaston Flosse s'appuie sur les banques

[2718] Un intime de Foccart et de Bongo (fondateur de la compagnie Air Gabon), Jean-Claude Brouillet, ancien résistant des Forces françaises Libres (fils de René Brouillet, directeur de cabinet du Général à la Libération, membre du Conseil constitutionnel), s'installe dans l'atoll de Marutea (Tuamotu). Il réussit à transplanter la technologie japonaise des greffeurs de nacre (main-d'œuvre et matériel) et commercialise les perles noires grâce à une société *Polynésie Perles*, qu'il revend à R. Wan en 1984. Il part faire des affaires aux Etats-Unis, puis au Paraguay. Collombat B., op. cit., p. 185. *TPM* n° 68, décembre 1996.

[2719] *TPM*, avril 2004.

[2720] Afin de le faire savoir à la population à l'orée des élections territoriales de 1996, chaque bénéficiaire de la nouvelle carte d'assuré social reçoit une lettre signée du président Flosse qui se félicite de « *ce résultat remarquable, obtenu en si peu de temps, [qui] est le fruit d'une mobilisation générale en faveur de la solidarité qui est une des priorités de mon gouvernement* ». Or, la CPS paie les timbres dévoués à la propagande électorale du *Tahoeraa Huiraatira*. *TPM* n° 59, mars 1996.

[2721] D'ailleurs, toute remise en cause des pratiques est immédiatement sanctionnée par la pression sociale qui s'exerce autour des fauteurs de trouble. Par exemple, un nouveau directeur du service des contributions Yves Guarin, qui s'intéressait de trop près aux abattements que s'octroyaient des employés du service et à la fiscalité des entreprises proches du pouvoir flossien, a dû repartir *illico* en métropole (« pour incompatibilité de caractère »), non sans avoir laissé une copie de son rapport adressé au ministre et avoir dénoncé les pressions syndicales et politiques. L'inspecteur des impôts se serait entendu dire par un des hommes d'affaires les plus

présentes à Tahiti pour imposer des pratiques clientélistes voire néopatrimoniales. La présence du gouvernement dans le capital de la banque *Socredo*[2722], avec comme principal partenaire l'Agence française de développement (AFD), a pu amener la banque, à l'instar d'autres établissements de la place dont la *Banque de Polynésie*, à cautionner certains desiderata du président (affaire du prêt alloué à Reginald Flosse pour le rachat de l'hôtel du *Taharaa* par exemple)[2723]. Toutefois, la banque fondée par Jean Vernaudon[2724], sort des affaires judiciaires qui émaillent les années 2005-2010, sans trop de dommages collatéraux du flossisme, en raison, pour une grande part, de la direction prudente de son directeur général, James Estall, héritier de Jean Vernaudon en matière d'éthique. Cependant, il s'est avéré difficile pour les banques installées à Tahiti de résister au rouleau compresseur du clientélisme flossien.

Les champs du commerce et de l'économie sont quadrillés par l'entremise de moyens et de relais formels ou informels (les Club 89 par exemple, proches du RPR). Mais la domination clientéliste s'étend à l'ensemble des sphères sociales, dont le champ religieux constitue un vecteur de soutien politique important dans la société polynésienne.

---

influents de la place, que « *l'action du vérificateur gêne et dérange de plus en plus certaines personnalités du territoire, dont M. le Président du Gouvernement, qu'il va mettre fin à son contrat et le renvoyer très rapidement en métropole, tout comme le chef de service* ». *TPM* n° 114, octobre 2000. Son contrôle fiscal (approuvé par le ministre des Finances Peaucellier) est aussi à l'origine de mises en examen dans l'affaire de l'hôtel du *Taharaa*.

[2722] La Société de Crédit d'Outre-mer (*Socredo*) est une société anonyme d'économie mixte, agréée comme banque en novembre 1984. Les statuts sont entérinés par l'arrêté ministériel du 17 mars 1986 (publiée au JORF le 19 mars 1986, et le 18 avril au JOPF). Son capital était constitué à parts égales entre l'AFD (l'Etat) et le Territoire.

[2723] Un rapport d'audit de l'Inspection de la Banque de France en 1999, dont une copie avait été transmise au procureur de la République, relevait des « créances douteuses » (2,2 milliards de FCFP en 1997 et 1998, soit 18,5 millions d'euros). 25 créances (530 millions de FCFP soit 4,4 millions d'euros) classées comme « douteuses » étaient le fait de sociétés dirigées par des personnalités en vue ou des notables aux garanties suffisantes selon les inspecteurs. Parmi ceux-ci se trouvaient G. Flosse, ainsi que Tonita et Réginald Flosse (son épouse et son fils). Ayant bénéficié de prêts classés en créances douteuses (donc destinées à être effacées par la banque dont les actionnaires sont publics), ils sont mis en examen en novembre 2000 ; le directeur de la banque, pour « abus de pouvoir » et « abus de bien social », G. Flosse pour « trafic d'influence », et R. et T. Flosse pour recel des trois infractions. Les prêts incriminés sont un prêt de 250 millions de FCFP (2,1 millions d'euros) pour une partie de l'achat de l'hôtel en 1994, un prêt de 200 millions en 1998 pour financer la fermeture de l'hôtel. L'avis « très réservé » de la direction de la banque est mis de côté par le conseil d'administration, qui valide le prêt. En 2000, les créances de R. Flosse atteignent 880 millions de FCFP (7,3 millions d'euros). Le provisionnement par la banque de 85 millions de FCFP, d'une dette dont les garanties immobilières sont estimées à 2,6 milliards de FCFP par les experts de la banque, interpelle l'inspection de la Banque de France. Toutefois, la vente du terrain de Rangiroa à R. Wan pour environ 300 millions de FCFP en août 2000 permet à R. Flosse de rembourser en partie ses créanciers. *TPM* n° 114 et 116, octobre et décembre 2000.

[2724] Jean Vernaudon (diplômé d'une maîtrise en droit à Bordeaux ; Ecole supérieure de commerce de Paris) est admis en 1961 en tant que stagiaire au Crédit de l'Océanie, qui devient en 1966 la *Socredo*, dont il est le directeur adjoint entre 1962 et 1967. Il effectue un nouveau stage à la Caisse Centrale de Coopération Economique à Paris pendant un an, puis un bref séjour à Madagascar et en Nouvelle-Calédonie[2724]. A son retour, il est nommé directeur général de la *Socredo*, qu'il transforme en banque. Il en fait la première banque de dépôts du territoire en nombre des comptes. Homme estimé, il repousse les avances politiques plusieurs fois. Il est remplacé par Eric Charles Pomare Pommier, en août 1990.

## C/ La ressource religieuse : un œcuménisme politiquement stratégique

Dans un territoire marqué par le christianisme, la pluralité des formes de la religion chrétienne en Polynésie française incite les hommes politiques à ne s'aliéner aucune congrégation et à convertir en ressources politiques des réseaux et des bénédictions de nature œcuménique. La transformation de ressources relatives à la religion (institutions et acteurs) en ressources politiques illustre le processus clientéliste dans la domination du leader polynésien.

L'éloignement de la métropole, les manquements aux principes républicains dans les colonies, ainsi qu'une structure sociale communautaire n'entraînent pas la remise en cause de la place de la religion dans la société polynésienne, qui demeure une constante depuis le « malentendu pacifique ». L'anticléricalisme, l'athéisme ou le principe de laïcité ne sont pas toujours compréhensibles dans les représentations polynésiennes. D'ailleurs, les territoires français situés Outre-mer sont marqués par différents degrés de religiosité[2725], avec par exemple le prosélytisme « d'auto-entrepreneurs de la religion », en quelque sorte « auto-missionnés » pour délivrer la bonne parole.

D'une manière générale, la laïcité, fondatrice de la république moderne, s'y trouve souvent malmenée[2726]. En Polynésie française, les députés (*Tahoeraa*) s'opposent notamment à l'application du « mariage pour tous », arguant du fait que même le Pacs (Pacte civile de solidarité) n'y pas été mis en œuvre[2727]. Le conservatisme des mœurs (sur la place publique) met en relief le poids des églises et des croyances chrétiennes dans les sociétés insulaires.

En fait, le christianisme s'inscrit dans une continuité du « sacré » en Polynésie française, dans la mesure où les conversions au protestantisme ont résulté de multiples malentendus[2728]. Le témoignage d'un journaliste polynésien[2729] présente un résumé de l'aspect religieux du politique dans la société tahitienne, en montrant comment Gaston Flosse a su tirer parti de la ressource religieuse en s'appuyant sur des relais dans les deux principales religions :

---

[2725] Cf. Baubérot J., Regnault J.-M. (dirs.), *Les relations Eglises/autorités* Outre-mer, *de 1945 à nos jours*, Paris, Les Indes savantes, 2008, 219 p.

[2726] Par exemple, Jules Charville, élu « indépendant » du conseil territorial de Saint-Martin, en séance publique du 17 janvier 2013, n'hésite pas à déclarer, à propos de la loi dénommée « mariage pour tous », que « *Le 15 juillet dernier, le pays de Saint-Martin a été consacré à Dieu. Notre île est gouvernée par les principes bibliques, tout en gardant en tête la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ses habitants vivent dans la crainte de Dieu. Je vous demande de vous positionner contre le mariage gay* ». *Le Pélican*, 21 janvier 2013. Relevé dans *Le Canard Enchaîné*.

[2727] Le député *Tahoeraa* E. Fritch se déclare « *activiste farouchement défavorable à ce projet* », car « *le christianisme est devenue une valeur de la société polynésienne. La laïcité n'a pas la même prépondérance qu'en métropole (…). La société polynésienne ne vit pas et n'évolue pas sur les mêmes enjeux sociaux et culturels* ». Il se défend d'être « *un affreux réactionnaire* ». *Tahiti-infos*, 25 juillet 2012.

[2728] Cf. travaux de J.-F. Baré, op. cit.

[2729] « *Moi ça, c'est ma vision polynésienne. C'est ce que je vis, c'est que je vois tout le temps. Et c'est vrai qu'avec ta vision occidentale, l'Eglise n'intervient pas vraiment* », entretien avec l'auteur.

« *A la messe, (…) tu entends le pasteur te parler de politique, de Gaston Flosse (…). Nous qui allons à la messe tous les dimanches, qui avons vécu, qui avons grandi à la messe, on a vécu avec le seigneur, avec la théologie, mais aussi avec la politique, avec Gaston Flosse. Gaston Flosse j'en ai entendu parler quand j'étais gosse à l'école du dimanche : « Gaston Flosse c'est un personnage, il a fait ci, il a fait ça. Gaston Flosse est un grand catholique. En tahitien on l'appelle le Metua, le grand sage, le père ». Et tout ça s'est fait de connivence avec les hommes d'église (…)* »[2730].

Gaston Flosse joue la carte politique de l'œcuménisme à l'égard de l'ensemble des institutions religieuses présentes en Polynésie française. Les ressources religieuses qu'il mobilise sont de plusieurs « ordres », car cette ressource politique se décline sous deux aspects. Matériellement, il s'agit d'obtenir le soutien électoral des paroisses. Symboliquement, il s'agit de références sémantiques et discursives[2731]. Si les acteurs religieux ne sont pas toujours demandeurs de relations affichées avec le pouvoir local, c'est véritablement le leader tahitien qui démarche les institutions religieuses et alimente un œcuménisme considéré comme politiquement rassembleur. Au-delà du simple aspect politique, la tolérance est de mise en Polynésie où des gens de toutes les confessions se côtoient, et où les rassemblements œcuméniques n'attendent pas nécessairement d'impulsion politique. Gaston Flosse a lui-même progressivement découvert les pratiques syncrétiques ayant cours au *Fenua*[2732].

Les rapports de force entre les champs religieux et politique sont articulés par une contradiction entre « *la suprématie du religieux sur le politique* » et « *les avancées du politique dans la sphère du religieux* »[2733]. Ainsi, l'espace religieux (dans sa dimension ecclésiastique) est affecté par le politique, d'autant plus lorsque le leadership de Flosse interagit avec l'ensemble des organisations religieuses. A partir de l'an 2000, Gaston Flosse instaure la pratique d'un culte réunissant l'ensemble des Eglises[2734]. Le gouvernement polynésien participe à un culte de recueillement « *pour être inspiré dans la conduite des*

[2730] Op. cit.

[2731] L'imbrication des deux enjeux se retrouve par exemple lors de l'inauguration par G. Flosse d'une stèle œcuménique à Rangiroa (Tuamotu) en novembre 1999, pendant qu'il travaille le terrain électoral en effectuant diverses visites sur des projets en cours. *Les Nouvelles*, 12 novembre 1999.

[2732] « [Chez les Frères], *je voyais Franck Richmond [catholique] tous les dimanches communier. (…) Des fois quand nous sommes invités dans des services, des offices protestants où l'on distribue le pain de la sainte-cène, les voisins me disent : "Va !" Je dis « non, je suis catholique, je ne suis pas en état de…", "ça ne fait rien..." Chez eux, il n'y a pas cette notion de confession de péchés, d'absolution…* », in INTW GF/JMR.

[2733] B. Saura cite le cas du représentant *Tahoeraa* de Raiatea, Thomas Moutame, « *Pris entre le vote de la motion de censure du premier gouvernement Temaru qui ne tient qu'à une voix de majorité, et l'obligation adventiste de ne pas participer à des activités autres que familiales ou religieuses jusqu'au lendemain soir. Le vote étant prévu le samedi en fin de matinée ou dans l'après-midi, en plein « sabbat » adventiste (tapati), le président de l'assemblée Géros attend le retour du représentant dans l'hémicycle, après le coucher du soleil, pour procéder au vote qui allait défaire la majorité à laquelle il appartient* ». S'agit-il du primat de la religion sur les affaires publiques, d'une forme de « sagesse politique » ou simplement, d'une tolérance à l'égard d'un individu bien connu de la communauté polynésienne ?

[2734] Op. cit., p. 20.

*affaires des hommes* »[2735]. S'agit-il d'une percée du politique dans le champ religieux par l'entremise d'une action de récupération politique, voire d'élargissement de la base de l'électorat flossiste ? Ou plutôt d'une « *pénétration des valeurs religieuses au sommet de l'élite politique tahitienne* »[2736] ? Réunir l'ensemble des fidèles derrière le président du gouvernement met en évidence le gain symbolique du leader-rassembleur.

Mais celui-ci s'appuie aussi, dans un registre relevant d'un *clientélisme religieux*, sur le relais constitué par le recrutement d'hommes d'église, dont certains rejoignent le personnel politique du *Tahoeraa Huiraatira*. Le phénomène est amplifié en Polynésie française dans la composition des listes soumises à l'approbation électorale[2737]. La liste augmente ses chances de voix en incluant des représentants des principales religions dans la commune ou sur le territoire[2738]. De même, la nomination au gouvernement de personnalités qui possèdent une large audience ou une reconnaissance dans la sphère religieuse permet l'agrégation des sensibilités religieuses. Par exemple, la consolidation du vote catholique s'effectue par la nomination de Béatrice Coppenrath-Vernaudon au ministère de la Famille et des affaires sociales en 1996, qui récompense le soutien de son oncle archevêque lors des élections territoriales[2739]. L'intégration du personnel politique tahitien ne semble pas récompenser le militant acharné par une ascension politique, à moins qu'il ne puisse disposer de ressources personnelles, familiales ou religieuses suffisantes pour s'élever parmi les leaders d'un parti politique[2740]. Le secrétaire général du parti et ministre, Jean-Christophe Bouissou, ancien opposant rallié en 1995 à Flosse, est par exemple le fils d'un pasteur *sanito* (mormon). Gaston Flosse facilite l'accès aux fonctions électives des personnalités religieuses ou à des membres de leur famille. Parmi les employés dits « fictifs » de la présidence se trouvaient « *(…) quelques dignitaires religieux bien connus, appartenant à différentes confessions* »[2741].

---

[2735] Op. cit.

[2736] « *Quand on sait combien depuis des années, l'Eglise protestante maohi n'a cessé d'interpeller Gaston Flosse (…), afin de mieux protéger les terres et les biens matériels et culturels des autochtones (…), on réalise combien la participation à ce genre de culte de début d'année témoigne davantage d'une avancée du politique à l'intérieur des Eglises (pour se rapprocher de leurs serviteurs et de leurs fidèles) que d'une véritable pénétration (…) des valeurs religieuses au sommet de l'élite politique tahitienne* », Saura B., op. cit., p. 21.

[2737] Op. cit., p. 21.

[2738] Outre les exemples les plus emblématiques, tels que le pasteur J. Arapari par exemple, B. Saura cite d'autres exemples à propos des élections territoriales de mai 2001. G. Flosse hisse la présidente de l'école du dimanche dans l'église protestante des Iles-Sous-le-Vent, Josiane Ehu Mihura'a, en 2ème position de la liste *Tahoeraa* devant des candidats déjà maires ou ministres. La directrice du foyer de jeunes filles de l'Eglise protestante aux Iles-du-Vent, Florienne Pana'i, est élue sur une liste *Tahoeraa*. L'épouse d'un haut dignitaire de l'Eglise mormone, Tarita Sinjoux, obtient également une place éligible sur la liste.

[2739] Elle possède un profil politique intéressant lors des élections législatives de 2002 en étant engagée dans une circonscription Tahiti Est-Tuamotu-Gambier-Marquises, d'influence catholique. Lorsqu'elle quitte le gouvernement, elle est remplacée par sa sœur Armelle Coppenrath-Merceron, économiste de formation, nommée au ministère du Travail et de la Fonction publique. Cette dernière est lancée dans le grand bain politique tout en préservant le jeu d'alliances de G. Flosse avec les représentant(e) s d'une éminente famille catholique de Tahiti.

[2740] « *L'élévation politique » (…) ne récompense en rien un long parcours de militant ; elle ne peut s'expliquer sans prendre en compte la position de ces personnes dans le champ familial et religieux polynésien (à laquelle, s'ajoutent, cela va de soi, des qualités personnelles)* », Saura B., op. cit., p. 22.

[2741] Op. cit., p. 23.

L'alliance du pouvoir avec les Eglises illustre une forme d'« œcuménisme pratique » par la confusion qui peut intervenir entre quadrillage paroissial et quadrillage partisan, par le rôle de certains pasteurs ou autorités catholiques dans le parti. Gaston Flosse, dont une tante est mère-supérieure au monastère tahitien, joue de la puissance des patrons de l'Eglise, malgré des relations compliquées avec l'Eglise évangélique. De plus, un « œcuménisme symbolique » est décelable au regard de plusieurs éléments : la sacralisation de la figure présidentielle dans les imaginaires politiques (jeu sur le registre du « messie », identification au Christ dans les meetings), la mention de l'aide de Dieu dans la lutte pour l'autonomie, l'usage du répertoire biblique du religieux, du sacré (références polynésiennes) et du « sacré extra-polynésien » (inquiétudes quant à un éventuel « pouvoir sorcier »). D'ailleurs, le déclin de l'œcuménisme symbolique de Flosse dans la perception de la population accompagne la perte du pouvoir[2742].

Malgré tout, Gaston Flosse cherche à raviver le « rassemblement religieux » et à retrouver une image d'émissaire de Dieu auprès de la population, dont le *Taui* a révélé la fracture. En déplacement dans l'archipel protestant des Australes après son élection comme président grâce aux voix de l'UPLD en février 2008, il déclare, à l'occasion de manifestations religieuses protestantes, que « *Certes nous sommes adversaires, mais Dieu aurait décidé que le moment est venu de se réconcilier* »[2743]. La mobilisation de la sémantique (« *J'ai foi en la Polynésie. Ayons tous la foi de reconstruire notre pays* ») et des principes chrétiens (pardonner à celui qui a avoué ses péchés, compassion pour les familles souffrant de la crise économique) constitue d'ailleurs un des leviers du discours de reconquête du pouvoir territorial par le leader aux élections territoriales de 2013[2744]. Le slogan de campagne « *La foi de reconstruire ensemble* », inscrit sur les bulletins de vote, traduit l'appel à la croyance de la population dans l'âge d'or qui aurait été celui du leadership flossien jusqu'en 2004. L'utilisation des références religieuses vise d'autre part à ne pas laisser le « monopole de la foi » au *Tavini* de Temaru. Enfin, la rhétorique religieuse permet au leader d'opérer une sorte de *mea culpa* relative aux nombreux ennuis judiciaires auxquels il est confronté.

La mobilisation de la ressource religieuse, quelle que soit son mode opératoire (citations, présence et soutien aux manifestations religieuses), est indispensable au leader polynésien pour affermir sa domination sociopolitique. Quand il s'exprime publiquement, dans ses discours dans la langue locale plutôt que dans le discours institutionnel, Gaston Flosse use de la référence ou de la métaphore religieuse à des fins de conviction politique. Il persuade en filigrane ses « fidèles » qu'il est élu par la population, mais aussi par Dieu. Ou du moins, qu'il détient ses faveurs ou sa bénédiction, même si chaque leader mobilise des éléments religieux[2745]. La référence religieuse est réaffirmée, quand le président de la

[2742] Un correspondant des *Nouvelles* à Tahaa (Iles-sous-le-Vent), racontait que la population de l'île évoquait la défaite de Flosse comme une punition divine liée à la manipulation du suffrage universel par le statut de 2004.
[2743] Journal télévisé, RFO, 27 mars 2008.
[2744] Discours de G. Flosse lors du rassemblement électoral orange place Tarahoi. Mis en ligne le 23 mars 2013 sur le site Internet du *Tahoeraa*.
[2745] Quand G. Flosse est consacré premier président du Territoire, l'ouverture de la séance est marquée par une homélie prononcée par le pasteur Taufa et par une démonstration du répertoire de la chorale de Faaa, lors de la

République française laïque se rend en Polynésie en août 2003. La prière est de mise dans les réceptions publiques. A ce titre, l'échange politique personnel avec Jacques Chirac[2746] repose également sur une éducation catholique commune. Toutefois, l'utilisation de versets bibliques dans les discours politiques est en régression. La mise en avant de signes religieux en politique n'est pas récurrente dans l'espace sociopolitique, qui a pourtant été secoué en 2004 par une polémique à caractère politico-religieux.

Tandis que Gaston Flosse quitte la présidence du gouvernement en mai 2004, le nouveau président de l'assemblée, Anthony dit « Tony » Géros (*Tavini Huiraatira*), fait placer le 3 juin 2004 dans l'hémicycle un crucifix, remplacé ensuite par une « simple croix ». Ce geste n'est pas le fruit d'une décision collective de la nouvelle majorité UPLD, dont plusieurs membres sont très désagréablement surpris par l'initiative. Le haut-commissaire saisit le Conseil d'Etat, qui se prononce en faveur du respect du principe de laïcité. Le nouveau président, Oscar Temaru, décroche la croix le 17 septembre 2004, mais, « *après avoir décroché la croix, Oscar Temaru monte à la tribune, embrasse la croix puis débute son discours* »[2747]. Mais d'autres considérations politiciennes entrent en jeu. La compétition pour se faire élire à la présidence de l'assemblée de la Polynésie française explique en partie le geste de Tony Géros[2748]. La prise en compte des paramètres personnels dans l'analyse du fait politique permet d'expliquer un pan de l'affaire, dont la problématique oscille entre « *empiètement du religieux sur le politique* » et « *combats politiques d'individus, pour des raisons de positionnement personnel à l'intérieur du seul champ politique* »[2749]. Les principaux responsables ecclésiastiques tahitiens (à l'exception de l'Église catholique) apportent leur soutien au principe de laïcité au moment de « l'affaire de la croix »[2750]. Cet épisode révèle également la remise en cause de la domination symbolique flossienne.

---

première élection du président du gouvernement de Polynésie française le 14 septembre 1984. Mazellier P., op. cit., p. 395.

[2746] L'épouse du président de la République, Bernadette Chirac, est une fervente pratiquante, qui ne semble pas émue outre mesure par des entorses à la laïcité. Elle avait par exemple aidé une sœur catholique à bénéficier d'une photographie figurant sur la carte d'identité sans avoir à ôter son voile. Cf. *Canard Enchaîné*, 7 mai 2003.

[2747] Op. cit., p. 13. B. Saura propose plusieurs lectures de ce fait social. Dans un territoire ouvertement chrétien, la croix chrétienne symbolise la paix, la victoire sur le mal et la libération. Cependant, sur le plan politique, elle représente aussi l'emblème des indépendantistes du *Tavini*. Source de différentes interprétations, elle est alors utilisée comme prétexte politique pour renverser le gouvernement Temaru. En effet, le représentant Noa Tetuanui quitte la majorité en évoquant le 8 octobre 2004, dans un discours à l'assemblée, le rôle de la croix dans sa décision. Selon Tetuanui, « *Elle a été enlevée, mais c'est juste un élément. Dans le cœur de ces dirigeants, notamment d'Oscar et de Tony Géros, cette croix reste plantée, ils la portent à l'intérieur d'eux. (...) S'il n'y a pas de respect vis-à-vis des religions et lorsqu'il n'y a pas de respect vis-à-vis des différentes idées, où va-t-on ? C'est très mauvais pour la démocratie* », cité par Saura B., op. cit., p. 14. *Les Nouvelles*, 9 octobre 2004.

[2748] Ce dernier s'est imposé à ce poste face à H. Tefaarere, qui menace dès lors de faire basculer la majorité.

[2749] Saura B., op. cit., p. 30.

[2750] L'archevêque de Papeete, Mgr Hubert Coppenrath (et oncle de deux ministres *Tahoeraa*) déclare avoir « *avoir aimé ce geste car il sortait des sentiers battus du politiquement correct (...) se démarquant ainsi du laïcisme qui sévit souvent en métropole. Tahiti ne se reconnaît pas dans une laïcité sourcilleuse et étroite. On y affiche volontiers et sans honte son appartenance religieuse, et en même temps, on y est tolérant* », Communiqué diocésain hebdomadaire, repris par *Les Nouvelles de Tahiti*, 11 juin 2004, p. 5. Mais la concurrence entre les églises expliquerait leur préférence pour un retrait de l'une croix dont le symbole paraît davantage profiter à

Face à la stratégie œcuméniste et clientéliste de Gaston Flosse, l'opposition indépendantiste ressuscite d'une certaine manière la division sociopolitique entre *parti franco-catholique* et *parti anglo-protestant*, même si les limites de cette conception très schématique apparaissent par exemple dans la composition des dirigeants du parti, dont les deux principaux leaders sont catholiques. Il n'empêche que le poids de la religion, et particulièrement du protestantisme, parmi les membres du *Tavini Huiraatira*, amène les fidèles du parti à non seulement s'opposer aux velléités modernisatrices du gouvernement de Gaston Flosse, mais aussi à une dimension de l'action politique perçue comme immorale dans le leadership flossien (rapport à l'argent, aux femmes, munificence)[2751]. La direction conservatrice de l'Eglise protestante se détourne progressivement du gouvernement de Gaston Flosse, dont les affinités électives s'inscrivent davantage dans la promotion d'une société imprégnée des valeurs considérées comme appartenant à la modernité[2752]. La progression catholique est vécue par les protestants comme une régression. La communauté protestante a pu ressentir une trop grande proximité entre Gaston Flosse et l'Eglise catholique, non pas du fait que Flosse soit catholique, mais plutôt en raison d'un « c*onflit de valeurs, de culture politique et religieuse* »[2753]. La défiance ressentie à l'égard de Flosse par l'Eglise protestante se fonde donc sur un sentiment de déficit de reconnaissance[2754].

Malgré tout, la pression clientéliste amène les autorités protestantes à être d'abord arrimées au leadership de Gaston Flosse, que ce soit par le jeu des subventions, ou par la promotion politique de pasteurs ou de diacres au sein du parti ou à l'assemblée territoriale. Cependant, les prises de position de l'organisation protestante, opposée aux essais nucléaires

---

l'Eglise catholique. Quant à l'Eglise adventiste, elle présente son soutien à G. Flosse dans un communiqué de presse relatif à l'affaire de la croix en 2004, en condamnant les dérapages verbaux de politiciens indépendantistes revendiquant des valeurs chrétiennes. *La Dépêche*, 23 octobre 2004.

[2751] En revanche, une contradiction apparente se retrouve dans la revendication indépendantiste, en ce qu'elle prend appui sur l'une des plus anciennes institutions coloniales, à savoir l'Eglise. Par exemple, l'Eglise protestante « *revendique pour les Polynésiens le droit de vivre avec leurs traditions, dans leur langue et sur leur terre* » (Lombardini A., op. cit., p. 200), alors que les missionnaires protestants (puis catholiques) sont à l'origine de la destruction répressive de la culture polynésienne. B. Saura résout ce paradoxe en mettant en lumière les *affinités électives* du protestantisme avec la « culture collective polynésienne » (langue, clergé autochtone, chants, veillées, discours, fêtes, organisation du travail en groupes), qui se trouvent en opposition avec les valeurs portées par la modernisation (occidentalisation et francisation), vectrice de l'acculturation.

[2752] « (…) *Les valeurs que pendant les années 1980 à 2000 Gaston Flosse a proposées à la Polynésie française, favorables à une modernisation accélérée de la société allant dans le sens d'une acculturation de ses habitants, ont peu à peu éloigné de lui la direction de l'Eglise protestante (…) [conservatrice et attachée à la langue maohi]*. Op. cit., p. 31.

[2753] Face à l'opposition appuyée du président de l'EEPF, Jacques Ihora'i, G. Flosse renforce ses liens avec les dignitaires catholiques, « *qu'il a davantage reconnus et dont il a davantage cherché la reconnaissance, comme en témoigne son rapprochement avec la famille Coppenrath* », op. cit., pp. 31-32.

[2754] Les gratifications symboliques octroyées asymétriquement au clergé catholique n'améliorent pas cette impression : « *Ce fut surtout évident de la propension à décorer dans l'Ordre de Tahiti nui nombre de membres du clergé catholique (d'origine non polynésienne). Ceux-ci s'ajoutant à nombre d'investisseurs occidentaux et de chefs d'Etat et dignitaires politiques étrangers, ainsi que de membres de la communauté chinoise, la communauté protestante maohi eut en retour l'impression au début des années 2000 qu'elle devenait de plus en plus minorée des principaux dirigeants du champ politique tahitien* (…) », op. cit.

et favorable aux thèses indépendantistes, évoluent en défaveur de la mouvance flossiste. L'historienne Annick Lombardini évoque un parallèle entre le changement politique et le changement à la présidence de l'Eglise évangélique[2755]. Les fidèles ne sont plus aussi enclins à suivre les orientations de vote de leur organisation dirigeante, dont ils divorcent, par exemple dans la commune de « Papara la protestante » à Tahiti. Les discours « au nom de Dieu » pour contraindre les fidèles au « vote béni » n'ont pas eu l'effet christique espéré en 2004-2005, marquant de facto la rupture avec Gaston Flosse. Pourtant, les électeurs continuaient à lui être favorables, malgré une direction de l'Eglise protestante hostile à sa personne[2756]. Après le retour au pouvoir du *Tahoeraa* en 1991, Gaston Flosse tâche de lisser des liens avec les dirigeants protestants[2757]. Les membres du gouvernement effectuent des visites régulières aux cultes d'ouverture et de clôture du synode annuel de l'Eglise protestante. Afin de résister à la domination flossiste, l'Eglise protestante tente d'éviter la collusion clientéliste entre de nombreux cadres de l'Eglise et le gouvernement[2758]. Mais la dépendance croissante de l'Eglise vis-à-vis du pouvoir territorial sur le plan financier s'ajoute à un contexte de lente sécularisation liée au morcellement du champ religieux. L'affaiblissement des églises protestantes entraîne certaines d'entre elles à ethniciser leurs prêches, en soulignant le « devoir de revendication » de l'identité protestante du peuple *maohi*[2759].

---

[2755] Entretien avec A. Lombardini, ministère de l'Education, Papeete, septembre 2006.

[2756] Durant les élections de février 2005 qui confirment l'alternance, G. Flosse, via TNTV, lance un appel de clémence aux électeurs protestants. En effet, l'après-midi du 13 février 2005, avant la fermeture des bureaux de vote, la chaîne de télévision du pouvoir local diffuse un « intermède évangélique », dont le message, résumé par *Tahiti-Pacifique Magazine*, prêchait qu' « *Il ne faut pas haïr les autres, même lorsque l'on dit d'eux dans les médias qu'ils se comportent en dictateurs ou qu'ils sont malhonnêtes* », in *TPM* n° 167, mars 2005.

[2757] Force d'opposition idéologique au flossisme, l'Eglise protestante rappelle régulièrement le « contentieux » nucléaire et n'hésite pas à affronter l'Etat. Les déceptions protestantes se cristallisent après l'élection de F. Mitterrand, qui n'entraîne finalement pas l'arrêt des essais nucléaires. En 1987, l'influence de l'Eglise protestante de Nouvelle-Calédonie, qui prend position contre « le pouvoir colonial », redonne des ailes à sa consœur tahitienne, qui reproche moins à G. Flosse ses pratiques clientélistes (il n'est pas avare de subventions), que sa connivence avec l'Etat chiraquien. Héritière du legs puritain et de l'ordre moral importés par les missionnaires anglais, l'Eglise protestante soutient des manifestations contre un certain nombre de décisions du gouvernement local, par exemple lorsque les conseillers territoriaux votent l'augmentation de leur salaire.

[2758] Cf. thèse d'A. Lombardini, op. cit, p. 179.

[2759] Lors du Conseil supérieur de l'Eglise évangélique en août 1976, des résolutions sur l'engagement des chrétiens impliquent que les pasteurs et les diacres devront taire leurs opinions et s'abstenir de participer à un quelconque mandat électif, car leur engagement risque d'être une source de dissension entre les fidèles et une cause de dépréciation du discours religieux. Pourtant, l'association *Ea' porotetani* (la Voie protestante) est créée pour combattre la position de l'Eglise favorable à l'indépendance des Mélanésiens en Nouvelle-Calédonie à la fin des années 1970. Ainsi, A. Degage, T. Teai, M. Langomazino, G. Reid et A. Poroi, « *connus d'ailleurs pour leurs sentiments gaullistes et pro-français* », atténuent le caractère séditieux des positions prises par une Eglise, qui se retrouve davantage dans le discours des leaders autonomistes du Front Uni : « *Les discours inauguraux des nouvelles autorités territoriales entretiennent d'ailleurs cette espérance : ils annoncent un « retour aux sources », grâce auquel sera restauré une vie collective équilibrée et heureuse*. *Les critères économiques doivent céder le pas à des critères moraux et spirituels* », déclarait F. Sanford en 1977. Le regard sur l'état de la société polynésienne et la dénonciation du creusement des inégalités ne présage pas d'une attitude favorable en 1984 à l'administration de G. Flosse, qui complète les subsides de l'Etat par l'impôt indirect (taxes à l'importation et à la consommation), ressentie par certaines autorités protestantes comme une « politique d'assistanat délibérée ». Cf. thèse d'A. Lombardini, op. cit.

La redistribution clientéliste se heurte donc à des résistances de la part du mouvement protestant[2760]. Prise dans ses contradictions, l'Eglise protestante s'engage politiquement, mais elle refuse que ses cadres prennent part à la vie politique, afin, d'éviter officiellement « *l'amalgame et la confusion des fonctions ou des titres* ». Cependant, le fossé se creuse entre les fidèles et l'Eglise. Les anciens pasteurs notent qu'autrefois, ils étaient conviés à entrer au gouvernement du pays, par exemple lors de la création des communes en 1972. Or, si la direction de l'Eglise ne veut pas que les paroisses deviennent la proie des querelles politiques, la raison en revient à la « *forte implantation du Tahoeraa Huiraatira, depuis le début des années 1980, dans des zones très largement protestantes. C'est le cas aux Iles Sous-le-Vent et aux Australes en particulier, où il s'est assuré le soutien de nombreux diacres* »[2761].

Mais l'hégémonie politique flossienne suscite des dissensions dans les paroisses, dont le soubassement des conflits s'avère souvent de nature familiale ou politique. L'enjeu nucléaire est particulièrement clivant au sein des Eglises. Au sein de l'Eglise protestante principalement, des paroisses ou des individualités font dissidence[2762] et se détachent de l'institution[2763]. La division de la communauté protestante ne nuit évidemment pas à l'entreprise politique de Gaston Flosse, qui sait qu'il ne pourra rallier l'ensemble de la communauté sur des positions relativement éloignées des revendications protestantes, notamment sur la question nucléaire.

Finalement, la recherche de la systématisation de la relation clientéliste éloigne l'Eglise protestante, qui maintient son influence en s'opposant aux essais nucléaires et au clientélisme du pouvoir local. Le synode d'août 2012 s'avère explicite quant à la prise de

[2760] En particulier, les symboles de l'affirmation identitaire mis en avant par Gaston Flosse déplaisent à l'Eglise protestante, qui lui demande de modifier ce choix en août 1984, car le choix du 29 juin comme jour de la fête de l'autonomie marquerait la mise en place officielle de l'ordre colonial en Polynésie. Le président de l'Eglise Evangélique, J. Ihorai revendique la libération du peuple *maohi* comme une volonté divine dépassant le champ politique : « *Etre libéré et libre n'est pas une volonté politique, mais divine* » ; « *Ce n'est pas le parti indépendantiste local, ni le Synode de mon Eglise, qui veut que le peuple ma'ohi retrouve la dignité qu'il a perdue le 29 juin 1880 à se prendre soi-même en charge, et politiquement, et économiquement ! Cela est (…) une volonté de Dieu pour tous les peuples* », op. cit., p. 184.

[2761] Op. cit., pp. 185-186.

[2762] Après quatre années de procédure qui débouchent sur une « indivision forcée et perpétuelle » des biens acquis par les trois paroisses de l'île qui s'opposent aux dirigeants de l'EEPF, ces derniers voient dans la décision de la Cour d'appel de Papeete du 9 septembre 1999 une manipulation et un complot de la justice et de l'Etat, visant à déstabiliser l'Eglise et à favoriser l'émergence d'associations sectaires. Les dissidents continuent la lutte judiciaire en souhaitant saisir la Cour Européenne des Droits de l'Homme, après une décision favorable à l'Eglise protestante rendue par la Cour de cassation le 15 septembre 2010. *Les Nouvelles*, 14 octobre 2010.

[2763] L'affaire « Tupu » secoue la communauté protestante après la reprise des essais nucléaires en 1995. Ainsi, de nombreux pasteurs, diacres, et cadres de l'Eglise ne participent pas à la marche contre les essais nucléaires du 26 août 1995, « pour des raisons politiques ». Dans l'île de Raiatea, un pasteur, Philippe Tupu, « *(…) très impliqué politiquement dans le Tahoera'a Huira'atira* » refuse de démissionner de ses fonctions de pasteur, bien que le synode de l'Eglise l'invite à le faire. En effet, le pasteur de la paroisse de Tevaito'a (Raiatea) accompagne le président Flosse à Moruroa en août 1995. Suite à la sanction de la direction de l'Eglise protestante contre le pasteur, des dissidents suivent ce dernier et se réunissent dans la paroisse. Saura B., op. cit., p. 24 et 186. La justice donne raison à l'Eglise protestante : la propriété des biens appartient au conseil d'administration des biens de l'Eglise protestante et non aux paroissiens ; les associations cultuelles sont expulsées des bâtiments ecclésiastiques.

position politique et partisane. L'Eglise protestante *maohi* se déclare en faveur de la décolonisation de la Polynésie française et favorable à l'inscription de la Polynésie sur la liste des pays à décoloniser de l'ONU. Les acteurs politiques apprécient diversement cette immixtion des religieux sur le destin politique du « pays »[2764]. Dans la période hégémonique flossienne, la hiérarchie protestante se gardait de déclarations aussi intempestives en tentant de limiter la porosité du personnel religieux avec la chose politique. Lors du synode d'août 2000, à l'aube des territoriales de 2001, l'Eglise demande à ses hommes de choisir entre responsabilité ecclésiastique et mandat politique, menaçant d'exclusions fermes et de non réintégration ceux qui ne seront pas élus, ce qui provoque une série de conflits : « *L'adhésion d'un très grand nombre de fidèles au Tahoera'a (…) est encore plus significative du divorce avec la tête de l'Eglise* »[2765]. Dans les communes, les résultats électoraux montrent que le clientélisme électoral (aides diverses, transports gratuits) s'avère plus efficace dans les urnes que les recommandations de la direction de l'Eglise.

Le politique ne peut se passer de la reconnaissance des communautés religieuses lorsqu'il concourt aux élections, au niveau communal ou territorial. L'affirmation du leadership hégémonique passe inévitablement par l'encadrement des églises, fut-il indirect par le truchement de personnels religieux proches du *Tahoeraa*. Néanmoins, le président du gouvernement ne désire pas se trouver en situation de dépendance morale ou politique à l'égard des autorités religieuses locales. En 1996, Flosse demande aux Eglises de continuer à le soutenir en s'occupant de foi et de charité[2766]. Mais il souhaite qu'elles se cantonnent à leur rôle spirituel, qu'elles n'empiètent pas sur ses champs décisionnels, c'est-à-dire que le religieux ne s'immisce pas exagérément dans le champ politique[2767]. Quelles que soient les

---

[2764] *Les Nouvelles*, 7 août 2012.

[2765] « (…) *L'exemple de la commune de Papara, très majoritairement protestante, est emblématique de cela. Aux territoriales de 1982, ce parti obtient 37.12% des suffrages exprimés. En 1986, ce chiffre passe à 43.,33% pour atteindre, en 2001, 45.4%. On voit ainsi que le discours pour l'indépendance développé par l'Eglise protestante, ne se traduit pas dans les urnes par un quelconque suivisme. Les citoyens protestants (…) font concrètement la séparation entre leur vie de fidèle et celle d'électeur, sur le mode de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Sans doute faut-il y voir aussi un effet des liens de clientélisme électoral dans lesquels les responsables religieux et leurs ouailles se trouvent pris. Etre du côté des autorités communales ou gouvernementales permet de bénéficier, pour son compte personnel ou pour celui de la paroisse, d'aides diverses : allocations pour la construction de temples ou de maisons de prières, transport gratuit lors de déplacements de la paroisse ou du amuira'a, par exemple* »», op. cit., p. 188.

[2766] « (…) P*oursuivre le rôle, actif, qu'elles tiennent au sein même de notre société ; un rôle dont le cœur vibre d'une humanité profonde et qui indique les voies d'un cheminement spirituel ; un rôle où il est souvent question de médiation et d'œuvre sociale : leur soutien, précieux en ces domaines délicats, est toujours apprécié* », in *Vea porotetani*, mai 1996, cité in Saura B., op. cit., p. 192.

[2767] « *Je souhaite (…) qu'elles puissent éviter, avec sagesse, les pièges de l'arène politique en protégeant leur identité propre. Je souhaite enfin qu'elles restent les gardiennes et les premières animatrices des valeurs chrétiennes, qui nous guident les uns vers les autres* », cité p. 193. En guise de réponse, l'Eglise protestante écrit que « *L'Eglise (…) a parfois été là où les hommes politiques ne souhaitaient pas la voir. En étant aiguillon auprès des plus démunis, elle a pris le risque d'être rejetée par ceux qui veulent imposer leur vue sans contestation* », G. Marsauche, in *Vea Porotetani*, février 1998. Au milieu des années 1980, G. Flosse n'apprécia guère que les deux hommes forts des églises protestante et catholique soient intervenus pour mettre fin à une grève. Des manifestants barraient l'entrée de Papeete, ce qui entraîna des affrontements avec les forces de l'ordre. Les religieux conduisent une conciliation avec les grévistes et acceptent les demandes des syndicalistes.

réticences à son égard de la part de membres de la direction des églises, les réseaux tissés à l'intérieur des institutions ecclésiastiques ainsi que les subventions aux églises améliorent l'image œcuménique de Gaston Flosse, dont la générosité inflationniste en matière d'aides publiques n'est pas sans contreparties[2768]. Des paroisses « *monnayent sinon leur soutien, du moins leur non opposition à un homme politique, maire ou conseiller territorial, en fonction de sa capacité à obtenir des subventions du gouvernement au moment des élections* »[2769]. Ainsi, la future secrétaire générale de l'Eglise protestante, déclare que « *Nous ne sommes pas contre les subventions, qu'elles viennent de la commune, du gouvernement ou de l'Etat (…), mais il ne faut pas que cela aliène la paroisse* »[2770].

La dépendance du religieux envers le politique est à nouveau illustrée, quand au début février 2004, le gouvernement se félicite de l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris, qui confirme que le président du gouvernement était bien fondé à attribuer une subvention d'investissement de 8,5 millions de FCFP à l'Eglise Evangélique de Polynésie française (EEPF) pour la construction du presbytère de la paroisse de Fetuna à Raiatea[2771]. Il s'agissait d'un point important pour courtiser le vote protestant, quelques mois avant la tenue d'élections territoriales finalement perdues. A la faveur de l'alternance de 2004, les Eglises de Tahiti[2772], délestées de la pesanteur des rapports clientélistes, tentent de réinvestir l'espace public face à la forte instabilité politique qui secoue le territoire. Elles publient plusieurs communiqués dans la presse pour interpeller les politiciens. En 2010, un texte les exhorte à « *taire leurs rivalités et leur recherche du pouvoir* », et les rappelle à l'éthique (« *Je suis venu non pour me servir mais pour servir* »)[2773].

---

Absent du Territoire, le président du gouvernement se retrouve mis devant le fait accompli. Il ne peut donc apparaître comme l'homme qui débloque la situation. De plus, il estime que céder face aux syndicats affaiblit le gouvernement et que les églises n'avaient pas à se mêler d'affaires sociopolitiques, d'autant plus que la situation avait finalement dégradé la relation entre directions catholique et protestante.

[2768] « *La pratique des subventions directes aux paroisses catholiques et protestantes (…) est devenue une règle de vie politique du Territoire ; le montant de ces subventions s'est considérablement accru, et chaque période électorale est marquée par une inflation en ce domaine (…)* », in Saura B., op. cit., pp. 275-278.

[2769] Op. cit.

[2770] *Vea porotetani*, mars 1999.

[2771] Op. cit., p. 24-27. Cf. *La Dépêche de Tahiti*, 4 février 2004. Un arrêté du 4 juin 200, pris en conseil des ministres, attribuait une subvention. Le haut-commissaire défère l'arrêté. Mais la Cour administrative d'appel a suivi les conclusions de la Polynésie en soulignant que l'article 1 de la Constitution ne s'opposait pas à ce qu'une collectivité publique apporte une contribution financière à un culte en vue de satisfaire un objectif d'intérêt général ; d'autre part, la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne s'applique pas.

[2772] L'Eglise catholique, l'Eglise protestante *Maohi*, l'Eglise des Saints des derniers jours, la Communauté du Christ et les Pentecôtistes.

[2773] Et les encourage « *à unir leurs forces et faire ce que le Peuple attend d'eux : qu'ils travaillent à mettre en place des mesures courageuses, qui redonnent espoir à la population et protègent ceux qui souffrent le plus de la situation économique* », *Les Nouvelles*, 25 mars 2010. L'enchaînement des gouvernements de 2004 à 2012, et les affaires judiciaires à répétition, délégitiment les acteurs politiques au profit des acteurs religieux, qui affirment leur position dans l'espace polynésien. Cependant, chaque réunion religieuse recèle potentiellement une opportunité de réconciliation, d'échanges entre les deux types d'acteurs (religieux et politiques), et la recherche d'une forme d'œcuménisme. A titre d'exemple, le conseil municipal de la commune de Taputapuatea (Raiatea) convie l'ensemble des confessions de l'île dans la salle des adventistes, en expliquant que la grande fête de fin d'année fait partie des « traditions communales », selon le maire *Tahoeraa* T. Moutame, qui réunit à cette occasion l'ensemble des générations et des habitants, cf. *Les Nouvelles*, 28 décembre 2010. Lors de la messe

Le large recours au clientélisme renforce le leadership de Gaston Flosse par le jeu d'une ressource religieuse œcuménique, révélatrice d'un large quadrillage sociopolitique.

## D/ L'emprise socioculturelle

Le quadrillage clientéliste du système Flosse concerne le champ éducatif, culturel et sportif. La redistribution clientéliste nourrit une nébuleuse d'associations, de clubs sportifs et de groupes artistiques ou d'artistes gravitant dans le domaine socioculturel.

En dehors du secteur marchand, le chef est également attentif au domaine de l'éducation. Plusieurs cas de décisions arbitraires ou de contrôle indirect ont été relevés. En fait, il s'agit le plus souvent de décisions administratives qui font office de messages adressés aux individus critiquant la politique du gouvernement, ou qui remettent en cause certaines pratiques territoriales. Ainsi, une institutrice aux multiples activités politiques ou culturelles[2774], travaillant depuis 1991 dans un Centre de jeunes adolescents à Papeete (Te Pu Aratai) est affectée dans un autre établissement par une lettre datée du 14 août 2003. En réalité, Gladys Lintz est une « *militante anti-Tahoeraa* », qui « *est fondée à faire valoir qu'il s'agit de « punir » Mme Lintz de ses prises de position* », selon les conclusions de la commissaire du gouvernement du tribunal administratif[2775].

Le contrôle du système éducatif est marqué par un environnement de travail des fonctionnaires dont beaucoup témoignent du caractère « encadré ». La « chape de plomb » flossiste est ressentie immédiatement par les fonctionnaires présents à Tahiti au moment de l'apogée du leadership flossien[2776]. L'éducation supérieure est aussi concernée par la neutralisation du pluralisme, qu'il s'agisse des autorités universitaires ou des étudiants boursiers. La présidente de l'université se trouvait en même temps élue *Tahoeraa* à l'assemblée en 2004, alors que sa remplaçante est également une ancienne ministre *Tahoeraa*. Lors du *Taui*, la neutralité de l'université est inscrite dans les mesures urgentes de la convention de partenariat entre les composantes de la nouvelle majorité en juin 2004[2777]. Les intellectuels, les enseignants et les chercheurs qui dérogent à la ligne du président sont

---

inaugurale de la rénovation de la cathédrale Saint-Michel de Rikitea à Mangareva (Gambier) en 2011, le sénateur Flosse est présent à cet évènement incontournable au *Fenua*, avec l'ensemble de la classe politique et des autorités. *Les Nouvelles*, 5 décembre 2011.

[2774] Candidate pour les Verts aux élections européennes en 2004, présidente de l'Association des descendants du Bounty créée en 2005, assesseur d'un club de golf.

[2775] TA, arrêt du 21 septembre 2004, Mme Lintz c/ Territoire de la Polynésie française. Un autre exemple, celui du docteur Nadaud, pédopsychiatre qui s'est exprimé sur le traitement des enfants en Polynésie française, montre qu'une critique peu appréciée par le chef peut entraîner le déplacement de l'agent dans des fonctions subalternes. Le tribunal administratif annule les décisions gouvernementales, parce que « *L'ensemble des ces trois décisions dont la soumission à un intérêt général n'est pas démontré est constitutif d'un détournement de pouvoir qui les rend de ce fait illégales* (…) », TA, arrêt du 16 mai 2000, Nadaud c/ Territoire. In Al Wardi S., op. cit., p. 145.

[2776] L'inspecteur d'académie François Guilloteau par exemple.

[2777] *Les Nouvelles*, 9 juin 2004.

sévèrement critiqués et mis en cause[2778]. Quant aux étudiants, le dilemme avait été posé par l'historien : « *Imaginons un étudiant polynésien brillantissime. A-t-il un avenir sur le Territoire dans la fonction publique ou dans le secteur privé s'il ne lui convient pas d'adhérer au Tahoeraa ou à ses satellites ?* »[2779]. Effectivement, les modifications des conditions d'attribution des bourses d'enseignement[2780] prévoient que le président du gouvernement peut disposer jusqu'à 10% des crédits inscrits au budget du Territoire au titre des bourses de l'enseignement supérieur, sans aucun critère social d'attribution. L'instruction du dossier par le service compétent et son examen par une commission des bourses sont remplacés par un simple avis du conseil des ministres[2781]. Le clientélisme concerne non seulement le champ éducatif, mais il s'applique particulièrement au domaine associatif.

Il est une technique classique des notables d'inclure sur leur liste électorale des représentants du monde sportif bénéficiant d'une forte notoriété locale. Le leader politique tente ainsi de faire rejaillir la popularité de l'acteur sportif sur son équipe. A divers niveaux, les exemples abondent, souvent dans l'espace municipal[2782] ou régional[2783], quelquefois au niveau gouvernemental[2784], mais plus rarement hors du domaine de compétence du ministère des Sports[2785]. En outre, le recours au soutien des associations représente une ressource classique du pouvoir local. Les subventions octroyées aux associations « amies » permettent de clientéliser et d'infiltrer des pans de l'espace socioculturel par des relais politiques partisans, jusqu'aux Miss Tahiti[2786]. Ainsi, la stratégie d'utilisation clientéliste des associations par le pouvoir polynésien est reprise par une ancienne ministre *Tahoeraa* passée au cabinet du président Temaru après l'alternance. Mais les interventions arbitraires voire

[2778] Communiqué du *Tahoeraa Huiraatira*, *Les Nouvelles*, 20 octobre 2004. J.-M. Regnault est un « *politologue sans crédibilité* ». D. Wolton est traité d' « *âne* » et de « *sophiste en diable* », B. Saura serait un « *grand penseur aux idées courtes* », l'université est peuplée de « *précieuses ridicules* », in Regnault J.-M., *Le pouvoir confisqué*…, op. cit., p. 101. « *Quand ceux qui trahissent leurs lecteurs et disciples, sont des professeurs d'université (…), des chercheurs du CNRS comme Dominique Wolton ou des journalistes, on peut sérieusement penser que leur responsabilité est engagée, devant ce même peuple qu'ils concourent à abuser* », in *L'Hebdo* n° 11, 28 octobre-3 novembre 2004.

[2779] *TPM* n° 156, avril 2004.

[2780] Par l'arrêté n° 1757 pris en conseil des ministres du 10 décembre 1999, qui ajoute un titre III bis « *Allocations spécifiques à la politique de développement du Territoire* ».

[2781] Pour le juriste Guy Sem, « *Le dérapage clientéliste paraît sans limite, profitant de la passivité ou du manque d'information de la masse des étudiants boursiers qui se voient potentiellement retirés 10% du montant de l'enveloppe des bourses qui doivent leur bénéficier dans le cadre d'une attribution démocratique sur critères sociaux* », op. cit., p. 77. Le montant de la bourse est à la discrétion du président dans une limite alors fixée à 176 000 FCFP par mois, soit plus de trois fois le montant normal d'une bourse en métropole.

[2782] Le footballeur de l'Olympique de Marseille Eric Di Méco est devenu conseiller municipal en 1995 puis adjoint aux sports du maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin.

[2783] Le handballeur de Montpellier Joël Abati est devenu conseiller régional de Languedoc-Roussillon en mars 2010 sur la liste de Georges Frêche.

[2784] Parmi les ministres : l'athlète R. Bambuck, le judoka D. Douillet ou l'escrimeur J.-F. Lamour.

[2785] En dehors du maire de Nice, ancien secrétaire d'Etat à l'Outre-mer et ancien ministre de l'Industrie, C. Estrosi, lancé en politique sous l'égide de J. Médecin, après une carrière dans les compétitions de moto. Cf. Reinhard P., *La trajectoire d'un motodidacte*, Paris, Ed. J.-C. Gawsewitch, 2010, 288 p.

[2786] *TPM* n° 252, mai 2012 et n° 64, août 1996.

autoritaires du leader dans le domaine associatif montrent une autre facette du leadership autoritaire du président.

La plupart des activités les plus populaires, associatives ou sportives, sont soumises à l'influence du *Tahoeraa Huiraatira*, qui n'hésite pas à faire pression sur les présidents de fédération sportive pour recruter ou mobiliser leurs adhérents à la cause orange. L'ancien footballeur du FC Nantes, Reynald Temarii, leader des *Jeun' Orange*, conseiller à la présidence devenu ministre des Sports, exige en mars 2003 du président de la fédération tahitienne de surf la signature d'un bulletin d'adhésion aux *Jeun' Orange* par ses six cents membres. Devant le refus de la fédération et de ses membres, le ministre supprime la subvention, relative à l'organisation d'une compétition internationale de surf et à un déplacement en Afrique du sud de l'équipe tahitienne de surf. L'intervention du président du gouvernement aplanit la situation, car en fait, le président de la fédération était en même temps salarié au cabinet de la présidence[2787]. D'autres protestations proviennent de plusieurs fédérations (boxe, bodybuilding, voile, canoë-kayak), afin de réclamer au président la démission du ministre, en raison des disparités de traitement et d'un manque d'équité dans la répartition et la mise à disposition des ressources, malgré des « *programmes définis et acceptés de tous* »[2788]. Las de la pression partisane, l'ancien ministre porte un regard critique après 2005 sur les exagérations clientélistes du flossisme[2789] ; il estime que « *l'égalité des chances en Polynésie est une utopie. Il faut être Tahoeraa pour être mieux soutenu* »[2790]. En 2003, les contestations provenaient de la part de fédérations sportives qui ont une audience et donc un intérêt politique moins affirmé, en comparaison du football ou de la pirogue[2791].

Source de prestige politique et enjeu clientéliste, l'organisation de la pratique de la pirogue entraîne une succession de querelles fondées sur la rivalité politique entre les leaders. Alors jeune loup de la politique tahitienne, Emile Vernaudon, conseiller du gouvernement chargé des Sports en 1980, développe une structure censée aider au développement de cette pratique, au travers de la *Fédération française de la Pirogue polynésienne*[2792]. Or, quand Gaston Flosse détient les rênes du pouvoir local en 1984, il s'attaque à l'obtention du contrôle administratif du mouvement sportif, tout en cherchant à décrédibiliser Vernaudon, à qui il reproche des « *dépenses somptuaires* »[2793]. Le président de l'Association sportive des

[2787] Un journaliste demande à G. Flosse si c'est le rôle de la présidence de rémunérer le président d'une fédération sportive. Ce dernier répond par l'affirmative : « *Tout à fait ! Et au contraire, c'est insuffisant ! J'aurais dû rémunérer non seulement le président mais au moins deux ou trois personnes, des cadres qui s'occupent de nos jeunes surfeurs* », in *Tahiti Business* n° 30, février 2005, p. 6. Cf. Al Wardi S., op. cit., p. 67.

[2788] *Les Nouvelles*, 24 novembre 2003.

[2789] L'ordonnance de renvoi de l'affaire des emplois fictifs mentionne que « *Ses fonctions ministérielles ont permis de faire prendre en charge par le budget du territoire de manière injustifiée le paiement de (...) contrats dans le cadre de la fédération tahitienne de football* », in *Les Nouvelles*, 21 octobre 2010.

[2790] *Tahiti Business*, janvier 2005, p. 4.

[2791] D'ailleurs, G. Flosse et le *Tahoeraa* possèdent leur propre équipe de Pirae, vêtue de la couleur orange, qui recrute les meilleurs rameurs, également rémunérés en tant que « conseillers » à la présidence. *TPM* n° 99, 1999.

[2792] Création soutenue par Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

[2793] Cf. communication d'Y. Leloup disponible sur Internet : « La renaissance symbolique des courses de pirogues polynésiennes en pleine mer. Entre enjeux nationaux, identitaires et autonomistes ».

piroguiers de Pirae, Edouard Maamaatua, conseiller municipal de la commune de Flosse, crée une structure parallèle, le *Comité de la pirogue polynésienne*, voué à recueillir les fonds alloués par le pouvoir local, à la place de la fédération impulsée par un rival politique. Les deux structures sont donc abondées en subventions en fonction des majorités du pouvoir local. En 1989, Emile Vernaudon, devenu ministre du gouvernement Léontieff, tente de réconcilier les deux structures, ce qui aboutit en 1990 à la *Fédération tahitienne de Va'a*. Vernaudon en devient le président et Maamaatua le vice-président. Mais, en 2000, le gouvernement Flosse fait voter une délibération à l'assemblée qui déclare incompatibles les mandats électifs (maire, député, conseiller territorial) et celui de président d'une fédération sportive[2794].

La politisation du secteur sportif concerne aussi la Fédération de tennis de table de Polynésie française. Celle-ci refuse d'élire comme président de la fédération la personne choisie par le pouvoir polynésien (ses qualités de gestion sont mises en doute). Le ministre des Sports intervient personnellement au stade Pater pour faire changer les serrures des locaux de la fédération[2795]. Par ailleurs, des « entrepreneurs du sport » ne ménagent pas leurs efforts d'accéder à un poste de dirigeant d'un club sportif, ce qui est une position sociale respectée au *Fenua*. Par exemple, Enoch Laughlin, directeur du groupe de danse *Tahiti Nui 2000* qui devient *Heiva Nui* en février 2003, s'occupe également du Tuaro Roller Skate club en 1999, de sports traditionnels polynésiens, mais aussi de la présidence de la fédération de surf[2796]. Malgré tout, le directeur de la communication, Yves Haupert, lui-même aguerri aux joutes de la pirogue, estimait que « *(…) la politisation du monde sportif a été improductive* »[2797].

De même, des artistes et des écrivains ont bénéficié, ou subi les affres, du contrôle clientéliste imposé par Gaston Flosse et son parti. Le chanteur Angelo participe à la propagande du *Tahoeraa* en déclarant qu'il « *conseille à [son] peuple d'aller vers le Tahoeraa. Il faut savoir laisser sa fierté de côté et aller chercher les bienfaits du gouvernement* »[2798]. Indépendantiste refoulé, le chanteur populaire dépend des subsides gouvernementaux pour faire perdurer sa carrière. Certains intellectuels se refusent à se prêter au jeu du clientélisme, quitte à prendre le risque d'interventions autoritaires du gouvernement flossien à l'égard de ceux qui contestent sa politique. Ainsi, le manifeste préparé par Jean-Marc Tera' ituatini Pambrun, publié le 26 juin 1998, dénonce l'incohérence de la politique culturelle et l'absence de dialogue avec le gouvernement ; il est signé par une centaine d'artistes, chefs de groupe de danses et chants et anciens jurés du *Heiva*. Une telle initiative déplaît fortement au gouvernement, qui intervient auprès des signataires pour qu'ils retirent leur soutien du manifeste[2799]. Auparavant, l'écrivain, fonctionnaire mis à l'écart en raison de ses opinions, avait dressé dans un de ses romans un portrait acide de Gaston Flosse en mettant

[2794] Mais le texte est abrogé peu après la démission de Vernaudon, car il aurait pu s'appliquer à R. Temarii, président de la fédération tahitienne de football et ministre des Sports.
[2795] *TPM* n° 135, juillet 2002.
[2796] *TPM* n° 143, mars 2003.
[2797] Haupert Y., *Taui, l'espoir trahi*, SPE, Tahiti, 2005, p. 23.
[2798] *Les Nouvelles*, 12 juillet et 24 novembre 2003.
[2799] Une journaliste de RFO témoigne du fait que « *le ministère de la Culture a fait pression sur moi pour que je retire mon nom du manifeste préparé par J.-M. Pambrun. Bien entendu, je persiste et je resigne des deux mains* », entretien avec B. Olivier, op. cit.

en scène une dimension cynique et arriviste du personnage, dans la description d'une intervention d'hommes politiques tahitiens devant les étudiants polynésiens en métropole[2800].

L'interaction des logiques d'accumulation et de redistribution des ressources scande la régulation politique pendant la domination du leadership flossien. L'éventail de ressources, matérialisé par un flot d'argent disponible, emprunte divers circuits au sein de l'espace sociopolitique polynésien. Les circuits de la redistribution clientéliste sont variés. Mais ils se distinguent en fonction des types de clientélisme pratiqués, et en fonction des types de ressources échangées (vers les marchands : hommes d'affaires, commerçants, import/export), vers les partis politiques concurrents, vers les communes, vers la société (syndicats, associations, paroisses, clubs). Dans une perspective descendante du pouvoir clientéliste, le schéma pourrait être le suivant : Etat-Territoire – président/gouvernement/parti – président de l'assemblée – représentants/acteurs politiques – Sociétés d'Economie Mixte – hommes d'affaires (import-export, énergie, édition) – commerçants et patrons de PME – associations/paroisses/clubs. L'ensemble de pratiques politiques clientélistes sur la quasi-totalité du corps social est résumé par l'expression de « chape de plomb », qui revient avec insistance[2801]. L'espace sociopolitique polynésien est surveillé, contrôlé et placé sous la surveillance du leader et du *Tahoeraa Huiraatira*.

Le clientélisme politique dans la période Flosse comprend les subventions du territoire aux communes, aux organismes territoriaux, aux entreprises (secteur privé et secteur parapublic avec les SEM) et aux associations diverses. Mais il concerne aussi le recours aux emplois fictifs (syndicalistes, pasteurs, chanteur) et le financement partisan par des hommes d'affaires. La domination clientéliste a pu laisser l'image d'une relative prospérité dans les années Flosse. Toutefois, le passage du clientélisme politique flirtant avec un néopatrimonialisme partisan, à un néopatrimonialisme « entier », c'est-à-dire le chevauchement des ressources publiques et privées comme mode de régulation de la domination a conduit au rejet électoral de Gaston Flosse. La redistribution répond à un équilibre qui, s'il est remis en cause, peut entraîner la chute de l'autorité politique[2802]. Ainsi, la ficelle clientéliste ne fonctionne plus en 2004-2005. La délégitimation du leadership est

[2800] Il écrit que les politiciens sont « (…) *vêtus comme des hommes d'affaires (…). Le premier, un grand blond au visage poupin, a fondu sur le groupe en tendant une main qu'il était difficile de refuser (…) celui qui lui avait donné le sentiment d'être en campagne électorale était Gaston Flosse (…). Le président du RPR polynésien s'est placé au centre de la pièce en dévisageant rapidement les étudiants, tout en manifestant des marques d'impatience. Il paraissait pressé de s'en aller. Il a prononcé quelques mots intelligibles à l'adresse de l'homme à l'attaché-case, qui s'est soudain excusé de devoir prendre congé. A ce moment-là, l'autre est revenu vers les étudiants pour offrir de nouveau sa main en guise d'au revoir avant de gagner la sortie. (…) Il s'est retourné pour tenir des propos déconcertants à l'adresse des étudiants : s'il avait un conseil à leur donner, c'était de se procurer de bons boucliers à l'épreuve des balles avant de vouloir jouer dans la cour des grands* », in Pambrun J.-M., *Le bambou noir*, Editions Le Motu, 2005, pp. 60-62.

[2801] Ou par l'image de la *fefe* (« pieuvre ») Flosse, dont les tentacules correspondent au quadrillage partisan de l'espace sociopolitique polynésien. L'ensemble des fédérations du *Tahoeraa* descend jusqu'à l'intérieur des familles polynésiennes.

[2802] « *La redistribution est d'abord matérielle et ensuite symbolique, les deux se renforçant mutuellement ; mais la redistribution uniquement symbolique, par la magnificence plus que par la munificence, est une arme à double tranchant et peut avoir un effet boomerang* », Médard J.-F., « L'Etat patrimonialisé », op. cit., p. 32.

également illustrée par un rejet par les électeurs d'une certaine forme de clientélisme teinté de pratiques autoritaires[2803].

Il apparaît une nouvelle fois que « *Les échanges politiques étant plus ou moins institutionnalisés et plus ou moins contraints, il subsiste toujours une part individuelle résiduelle et variable que le sociologue rejette à tort selon nous* »[2804]. Le facteur personnel renvoie ici à la part affective, comprise comme une part de confiance qui joue un rôle important dans le rapport de clientèle dans les espaces politiques locaux.

La domination de l'espace local entraîne une large redistribution clientéliste, dont le surdéveloppement fait basculer le clientélisme vers des pratiques néopatrimoniales.

[2803] La mobilisation d'un clientélisme électoral de dernière minute attire une remarque ironique des journalistes du Canard Enchaîné, qui écrivent que « *Flosse va finir par subventionner le port du paréo* ». *Le Canard Enchaîné*, 9 février 2005. G. Flosse annonce le 4 janvier 2005 que l'aide à la construction de logements individuels est accordée aux ménages gagnant jusqu'à 550 000 FCFP par mois (4 600 euros) avec une prime de 30 000 FCFP (250 euros) par mètre carré. Le 7 janvier, en vertu d'un vote de l'assemblée, les PME du bâtiment obtiennent pour les propriétaires engageant des « petits travaux » des prêts à taux préférentiel applicables à la construction d'une piscine.

[2804] Op. cit.

# *Section 2 Le chevauchement des ressources publiques et privées*

Le passage d'un leadership politique clientéliste, relativement classique à Tahiti, à un leadership politique autoritaire, trouve à s'exprimer dans le concept de *néopatrimonialisme*. Ce mode de domination politique trouve des échos dans des systèmes de pouvoir locaux dirigés par des notables RPR à partir des années 1980, qui ont dépassé le cadre du financement politique au profit de pratiques d'enrichissement personnel.

## § 1 Les pratiques néopatrimoniales

La collusion des sphères politiques et marchandes naît de l'entremêlement des fonctions institutionnelles, administratives et partisanes, parfois confondues avec les intérêts personnels, financiers, marchands ou commerciaux des acteurs politiques, ou de leur famille. La confusion entre les sphères d'action du Prince et du Marchand peut être observée sous l'angle du néopatrimonialisme.

### A/ Un concept adapté au *Big Man* Flosse

Le néopatrimonialisme représente un outil théorique, qui offre une forme conceptuelle à un ensemble de logiques et de pratiques dans l'espace sociopolitique. Il s'avère particulièrement pertinent pour examiner les pratiques du *Big Man* Gaston Flosse.

Le néopatrimonialisme s'inspire de la distinction classique des formes de la domination par Max Weber. Inséparable du pouvoir personnel, le *patrimonialisme*[2805] représente un idéaltype de la domination fondé sur l'absence de différenciation entre public et privé. Dans les régimes politiques modernes, le concept précise la confusion de l'économique et du politique, avec une « *logique de l'échange social dans laquelle la relation d'échange est inséparable de la relation personnelle* »[2806]. Le néo-patrimonialisme s'avère moins normatif que la corruption. Il constitue un *dénominateur commun* de différentes pratiques fondées sur l'échange social ou économique, « *à savoir le népotisme, le clanisme, le « tribalisme », le régionalisme, le clientélisme, le « copinage », le patronage, le « prébendalisme », la*

[2805] Le patrimonialisme est un « *type idéal de domination traditionnelle fondé sur l'absence de différenciation entre le public et le privé. Le patrimonialisme traditionnel qui combine un dosage variable d'arbitraire personnel et de normes traditionnelles correspond à l'extension de la logique de la domination patriarcale au-delà des frontières de la parenté* ».

[2806] Lire notamment Médard J-F., « L'Etat patrimonialisé », in *Politique africaine* n° 39, pp. 25-37.

*corruption, la prédation, le factionnalisme, etc.* »[2807]. Mais il ne s'agit pas non plus d'une notion « attrape-tout »[2808].

Un des avantages du concept consiste dans le fait qu'il « *relie systématiquement le politique à l'exercice du pouvoir, ce qui est le sujet central de la science politique* »[2809]. Le concept de néopatrimonialisme est éclairant, dans la mesure où il montre « *L'interchangeabilité des ressources économiques et politiques par la médiation symbolique : il faut être riche pour avoir de l'influence et l'influence permet de s'enrichir. Mais il y a une contradiction entre la logique de l'accumulation et celle de la redistribution* »[2810]. Cela permet de mettre en évidence « *une logique d'entreprise qui n'est pas exclusivement d'ordre économique, mais économique, politique et symbolique* »[2811]. La nature hybride du pouvoir local, ainsi que la configuration particulière de l'espace sociopolitique polynésien (insularité, démographie, histoire), font que le politique et l'économique s'interpénètrent de façon spécifique.

Les lectures classiques tendent à analyser l'ensemble de pratiques néopatrimoniales sur un plan normatif : « mal » fonctionnement, mal-honnêteté, mauvaise gouvernance (confusion entre clientélisme et autoritarisme, entre corruption et colonialisme). Or, raisonner à partir du « dysfonctionnel » nécessite d'admettre que cela renvoie à du fonctionnel d'un autre point de vue[2812]. En fait, le clientélisme ne s'oppose pas à la corruption, mais « *il en est une des formes* »[2813]. De même, il s'agit de distinguer entre la corruption comme échange social ou échange économique[2814]. Les différentes rationalités qui régulent les pratiques et

---

[2807] La notion de néopatrimonialisme a pu être rejetée pour sa généralité, mais elle est appréciée par J.-F. Médard pour cette même raison. Cf. Médard J.-F., « L'Etat patrimonialisé… », op. cit.

[2808] Certes, J.-F. Bayart y voit une généralisation trop vaste « *qui mêle des pratiques différentes sous une appellation générique* ». Il opte pour l'expression de « prébendalisme politique » (*prebendal politics*) ou plus largement, de « *politique du ventre* », c'est-à-dire la « *tendance à l'enrichissement ou plutôt à l'accumulation primitive par tous les moyens* ». Néanmoins, J.-F. Médard rappelle que la prébende est une pratique patrimoniale liée au patronage présidentiel. Voir également les critiques de Robin Theobald (*Research Note : Patrimonialism*, in *World Politics* n° 34 vol. 4, 1982, pp. 548-559) et, plus récemment, de Gero Erdman et Ulf Engel (*Neopatrimonialism Revisited : Beyond a Catch-All Concept*, GIGA Working Paper 16, 2006).

[2809] It "*systematically links politics to the exercise of power which is a core subject in political science*", in Erdmann G., Engel U., "Neopatrimonialism Reconsidered: Critical Review and Elaboration of an Elusive Concept", in *Commonwealth and Comparative Politics* n° 45, 2007 [pp. 95-119], p. 114. Cf. Von Soest C., "What Neopatrimonialism Is – Six Questions to the Concept", communication au colloque "Neopatrimonialism in Various World Regions", Hamburg, German Institute of Global and Areas Studies (GIGA), 23 August 2010.

[2810] Médard J.-F., « L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire », pp. 323-353. In Médard J.-F. (Dir.), *Les Etats d'Afrique Noire, Formations, Mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991, p. 337.

[2811] « (…) *Aussi, alors que le Big Man classique convertit en premier lieu des ressources économiques en ressources politiques, le politicien convertit d'abord des ressources politiques en ressources économiques. Mais l'important, plus que la genèse du processus, est le processus lui-même, qui fonde l'accumulation globale sur l'interchangeabilité des ressources* », op. cit., p. 338.

[2812] Cf. *Postface* de J.-F. Médard, in Briquet J.-L., Sawicki F., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, op. cit.

[2813] Médard J.-F., *Postface*…, in Sawicki F., Briquet J.-L., op. cit., p. 308.

[2814] Blundo G., Médard J.-F., « La corruption en Afrique francophone », p. 12, in *Transparency International*, *Combattre la corruption. Enjeux et perspectives*, Karthala, 2002, 356 p. « (…) *Dans les modes de représentations africaines, le fonctionnaire qui rend des services légaux (voire même illégaux) par*

représentations dans l'espace polynésien offrent un vaste champ d'opportunités à l'entrepreneur politique qui parvient à se positionner à l'interface des différentes rationalités[2815] : « *Les pratiques patrimoniales ne sont pas irrationnelles et la rationalité n'est pas exclusivement du côté de l'économie et de la technocratie* »[2816]. Les pratiques patrimoniales s'expliquent davantage par le recours à l'anthropologie du don, ou à une « économie morale du clientélisme »[2817].

L'interaction des ressources se manifeste par le *straddling*, c'est-à-dire le chevauchement et le cumul de positions, qui exprime la nature politico-économico-sociale du pouvoir[2818]. Dès lors, le maintien des positions dominantes passe par la redistribution, parce que « *L'art de la redistribution est la clé de la légitimation et donc de l'accumulation de capital politique* »[2819].

Durant la domination politique de Gaston Flosse se combinent des phénomènes de personnalisation du pouvoir confinant au pouvoir personnel, d'accumulation des ressources et de *straddling*, c'est-à-dire de chevauchement des ressources publiques et privées. La personnalisation du pouvoir, accompagne la logique du copinage, du népotisme, du patronage et du clientélisme, jusqu'à une tendance à l'autoritarisme[2820]. La logique de l'accumulation des ressources politico-économiques illustre également la faible différenciation de l'économique et du politique, ainsi que la faible autonomisation des deux champs. La porosité des champs introduit la notion de *Big Man* pour penser « *les stratégies individuelles d'accumulation multiforme* »[2821]. Toutefois, le *straddling* suppose une différenciation des positions, car il ne s'agit pas seulement d'un cumul des rôles, mais du « *passage d'une position prédominante à une autre au sein d'un itinéraire individuel* »[2822].

L'ensemble des pratiques relevées, relatives à l'entreprise politique de Gaston Flosse, comprend des nuances sur l'échelle du néopatrimonialisme, entre clientélisme (emplois fictifs), néopatrimonialisme partisan (financement politique) et corruption (enrichissement

---

*« favoritisme » n'est pas considéré comme corrompu, malgré le fait qu'il ne respecte pas le principe de base de l'administration, fondé sur l'égalité de traitement pour tous les citoyens. Il permet seulement aux membres de sa communauté de profiter de la rente liée à sa situation. Et tant que le prélèvement ne contribue pas à son enrichissement personnel mais à celui du groupe, son acte est considéré comme louable* », pp. 164-165.

[2815] « *Il existe en fait une pluralité de rationalités en contradiction les unes avec les autres, et le politicien qui parvient à survivre est celui qui réussit à gérer les contradictions entre les diverses rationalités et à arbitrer entre elles* », Médard J.-F., op. cit., p. 348.

[2816] Médard J.-F., Faure Y.-A., « L'Etat-business et les politiciens entrepreneurs. Néo-patrimonialisme et *Big Men* : économie et politique », in Faure Y.-A., Ellis S. (dirs.), *Les entrepreneurs en Afrique*, Paris, Karthala, 1994, p. 295.

[2817] Le caractère mixte des ressources montre qu'« *En régime patrimonial pouvoir politique, richesse et prestige sont largement confondus. (…) La politique devient une sorte de business dont les monnaies d'échange sont les relations et l'argent. L'Etat est un capital dont il s'agit de tirer un maximum de profits* », op. cit., p. 293.

[2818] Un individu peut être tout à la fois (haut-) fonctionnaire, dirigeant d'un parti politique, hommes d'affaires.

[2819] Op. cit., p. 302.

[2820] « *Dans la mesure où l'acteur individuel ne voit pas son comportement canalisé, médiatisé, réglé par des normes, il peut se livrer librement à ses caprices. D'où l'impression d'arbitraire que donne un pouvoir personnel et la dérive quasi-inévitable vers l'autoritarisme* », op. cit., p. 341.

[2821] Parce que « *la politique devient une sorte de business dont les deux monnaies d'échange, substituables, sont l'argent et les relations. Le capital matériel et le capital symbolique jouent en interaction, et l'échange économique se combine avec l'échange social* », op. cit., pp. 342-343.

[2822] Op. cit., p. 343.

personnel). Mais là encore, le chevauchement des frontières théoriques est patent dans ce type de pratiques, dans lesquelles un emploi fictif peut servir à la fois à financer le parti, s'assurer un client et l'enrichir ; de plus, l'argent récolté pour le parti sert-il en intégralité la cause partisane ? Ou une part est-elle prélevée à titre privée par des individus dans les mains desquels circulent les fonds publics ?

Le chevauchement des ressources et des intérêts n'a pas toujours trouvé de réponse ou de traduction judiciaire, mais les présomptions d'indices abondent quant à un ensemble de pratiques néopatrimoniales qui ne sont d'ailleurs pas le propre du *Tahoeraa Huiraatira*, mais sont relativement courantes dans l'espace polynésien, et dont certaines ont été développées par d'autres notables, en particulier au RPR.

## B/ Les emplois fictifs

La pratique des « emplois fictifs »[2823] appartient au répertoire des techniques de financement politique. Elle permet d'établir une nuance entre ce qui relève du clientélisme politique classique (patronage, clientélisme notabiliaire et partisan), et ce qui dépasse le simple cadre clientéliste (*straddling*, prébendalisme, corruption). Le concept de néopatrimonialisme permet dès lors d'englober non seulement le clientélisme classique, mais aussi le financement occulte partisan et l'enrichissement personnel des soutiens du leader.

La technique de l'emploi fictif représente une source de financement occulte des partis politiques, qui disposent ainsi de personnel sans avoir à le payer. La guerre intestine au RPR dans les années 1990 a entraîné par ricochet la révélation de l'ampleur des détournements de fonds publics pour financer la machine partisane[2824]. Le secrétaire général et le président du parti, ainsi que ses directeurs de cabinet[2825], ont été condamnés par la

[2823] En France, l'emploi fictif sert de « subventionnement déguisé », à détourner la rigidité des règles de la comptabilité publique », et à « huiler les rouages » de l'administration, des syndicats ou des associations. D'ailleurs, l'administration crée à la fin des années 1970 une sorte de « statut de l'emploi fictif », appelé « mise à disposition ». La décentralisation modifie le contrôle de légalité exercé par les préfets, dont les services ne repèrent pas toujours, involontairement ou non, le développement des emplois fictifs.

[2824] Entre 1988 et 1993, les effectifs des permanents du RPR passent de 30 à 88. La plupart sont rémunérés par des entreprises sympathisantes ou directement par la mairie de Paris. Le secrétaire national du RPR à la jeunesse, est chargé de la même mission à la mairie. Le directeur juridique du RPR, chargé de protéger le parti des poursuites pénales, est salarié par une entreprise du bâtiment. Une trentaine de « chargés de mission » de la mairie de Paris sont affectés à la permanence de la circonscription de Chirac à Ussel (Corrèze), ou à d'autres missions. Selon les magistrats, A. Juppé joue un rôle essentiel dans la mise en place des emplois fictifs. L'affaire des faux chargés de mission, instruite depuis 1990, concernait une quarantaine d'emplois, qui ont aussi conduit à la mise en examen d'anciens directeurs de cabinet de J. Chirac entre 1983 et 1993. La justice annule le volet concernant les chargés de mission pour vice de forme, annulant les poursuites contre les directeurs de cabinet. En fait, seulement sept permanents du RPR, rémunérés par des entreprises privées, sont reprochés au seul Juppé, pour qui « *Ces pratiques étaient entrées dans les mœurs, je n'avais pas de raison de les suspecter au RPR* ».

[2825] Par exemple, Daniel Naftalski (1986-1989), ancien du service Action de la DGSE, de l'ENA, il devient directeur de cabinet du haut-commissaire en 1977, puis responsable du renseignement au cabinet du Premier ministre Raymond Barre. Il présente R. Wan à J. Chirac. Collombat B., op. cit., p. 182.

justice dans cette affaire. L'ancien Premier ministre (1995-1997) Alain Juppé, adjoint aux finances à la Maire de Paris (1983-1995) et secrétaire général (1988-1994) puis président (1994-1997) du RPR, se trouvait au centre du dispositif. Mis en examen le 21 août 1998 pour « détournement de fonds publics, complicité et recel d'abus de confiance aggravé, prise illégal d'intérêt, complicité et recel d'abus de biens sociaux », il est condamné le 30 janvier 2004 à 18 mois de prison avec sursis et à 10 ans d'inéligibilité pour avoir, selon les magistrats de Nanterre, « *trahi la confiance du peuple souverain alors qu'il était investi d'un mandat électif* ». En appel devant la cour de Versailles, il avoue qu'il « (…) *savai[t] que le RPR avait recours à des pratiques qui auraient dû cesser* »[2826]. Finalement, le 1er décembre 2004, la peine est ramenée à 14 mois de prison avec sursis et à un an d'inéligibilité, car, selon le jugement, « *M. Juppé, qui s'est consacré pendant de nombreuses années au service de l'Etat, ne doit pas être le bouc émissaire des infractions commises au bénéfice de l'ensemble des membres de son parti* ». Sept ans plus tard, le 15 décembre 2011, l'ancien président de la République et du RPR (1976-1994), Jacques Chirac, est condamné à deux ans de prison avec sursis dans cette affaire, mais il ne fait pas appel du jugement[2827].

Une autre affaire d'emploi fictif reliait le RPR et la présidence de Polynésie française, montrant le caractère d' « assurance-chômage » de certains postes de chargés de mission pour les représentants déchus de leurs sièges. Le tribunal correctionnel de Paris a souligné que Jean-Jacques de Peretti, secrétaire général-adjoint du RPR en 1994, maire de Sarlat et déchu de son poste de député de Dordogne en 1997, avait bénéficié d'un emploi fictif à la mairie de Paris. De plus, outre sa citation dans l'affaire Elf[2828], il a été nommé dans un rapport de la CTC sur la gestion de la Délégation de la Polynésie à Paris, par rapport à une convention de prestations de services sur six mois entre janvier et juillet 2000, pour une rémunération de 36 588 euros brut. Le 10 octobre 2001, il est recruté pour un an en tant que chef du département Investissement de la Délégation et conseiller du président du gouvernement de Polynésie française pour les affaires économiques en métropole (4 908 euros net par mois)[2829].

---

[2826] Lors du procès en appel, un magistrat souligne qu'un chargé de mission « fictif » du RPR à la mairie de Paris, André Rouget, « *avait des activités essentiellement tournées vers les relations entre le RPR et les élus d'Outre-mer, notamment à visées électorales* ». En 1990, il occupe un poste similaire à la mairie de Pirae, détenue par Gaston Flosse. Enarque, directeur de cabinet du ministre des DOM-TOM D. Perben de 1993 à 1995, il est chargé de l'animation auprès de B. Pons au RPR de 1997 à 2002. En mars 2004, il devient conseiller du président de Vivendi Environnement. Relevé in Tessier S., *Polynésie : les copains d'abord. L'autre système Chirac ?* Gémenos, Le Bord de l'Eau, 2005, 205 p.

[2827] L'ordonnance de renvoi de J. Chirac en correctionnelle signée en octobre 2009 par la juge X. Simeoni, précise que « *J. Chirac est celui qui est à l'origine des recrutements, qui, à plus ou moins long terme, devaient être profitables à son action politique* ». Or, le réquisitoire définitif du procès des « emplois fictifs » à Tahiti possède une tournure similaire : « *le dispositif associant contrats de cabinet et lettres de mission n'était qu'un artifice permettant à G. Flosse de faire supporter à la collectivité la charge financière de ces emplois accordés en considération des liens personnels et politiques qui les liaient* », in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 144.

[2828] Mis en examen en 1999 pour « recel d'abus de biens sociaux » pour s'être retrouvé sur une liste de salariés présumés fictifs d'Elf-Aquitaine International. Il affirme aux juges E. Joly et L. Vichniewski avoir réalisé des missions de conseil dans les pays du Golfe. Il obtient un non-lieu en 2006. Collombat B., op. cit., p. 217.

[2829] Le 11 octobre, il signe une convention « *pour un projet complet d'investissement en faveur de la réalisation d'une base de pêche hauturière et d'une installation de pisciculture des thonidés sur l'atoll et dans le lagon de*

Cependant, le RPR ne détient pas le monopole de ce genre de pratiques, dont l'usage remonte au moins à la IV[ème] République[2830]. Toutefois, le volume important des emplois fictifs au RPR à la mairie de Paris montre « *l'implication directe et matérielle du président de la République dans le financement occulte du RPR et la mise en œuvre du réseau de financement. (…) Les néo-gaullistes et leur chef n'auraient sans doute pas pu financer leur action politique sans le recours à ces méthodes délictueuses qui dépassent très largement le simple clientélisme* »[2831]. Quand bien même l'on considère par définition l'amoralité de l'action politique, la question de l'inégalité des ressources dans la compétition démocratique est posée, dès lors que la quête de financement partisan conduit les acteurs politiques à violer le droit républicain, à un degré de systématisation tel que leur légitimité démocratique peut être remise en cause.

Dans l'espace polynésien, l'examen judiciaire des contrats-cabinet de la présidence et l'assemblée de la Polynésie française a révélé le clientélisme ainsi que le financement indirect de l'organisation politique de Gaston Flosse par le moyen des emplois territoriaux.

Une lecture chronologique s'impose pour comprendre le fil judiciaire de cette affaire fortement ramifiée. Les 21 septembre et 11 décembre 1995, le parquet ouvre une enquête préliminaire, suite à des révélations de « contrats fictifs » et de « contrats politiques » accordés par le président de l'assemblée et le président du gouvernement. Le 6 mars 2000, une information judiciaire est ouverte à l'encontre de Gaston Flosse des chefs de « prise illégale d'intérêts par dépositaire de l'autorité publique » et « recel de prise illégale d'intérêts » (volet 1 de l'affaire). Le 22 juin 2000, une autre information judiciaire est ouverte à l'encontre de « Gaston Flosse et tous autres », des chefs de « prise illégale d'intérêts par dépositaire de l'autorité publique » et « recel ». La procédure fait suite à deux courriers d'Yves Conroy des 29 novembre et 17 décembre 1999 dénonçant les indemnités perçues par des élus municipaux « sans lien avec l'exercice de leur mandat électif » (volet 2) [2832].

---

*Hao* », qui s'avère payable en une fois à la remise du dossier dont la date limite est fixée au 30 septembre 2001. La note d'honoraires est émise fin octobre 2001 mais elle est réglée le 2 décembre 2002, car le rapport n'a pas été remis dans les temps. S'agit-il d'un système de double rémunération pour l'année 2002 (salarié de la Délégation et consultant) ? Début 2001, une étude sur le même sujet a été confiée à une société pour la somme de 124 000 euros. Le 9 octobre 2002, une nouvelle convention annuelle (tacitement renouvelable pour un an, rémunérée 183 000 euros par an). La CTC a confirmé l'existence du bureau du consultant UMP, dont le projet n'a finalement pas été retenu par le gouvernement Temaru en août 2004.

[2830] Selon J.-P. Renaud, administrateur civil ayant géré la carrière de milliers de hauts fonctionnaires au ministère de l'Intérieur et à la préfecture de Paris, plusieurs dizaines de postes correspondaient à la définition originelle de l'emploi fictif, qui « *est le produit d'une culture administrative et politique. Mais ce système est toujours occulté avec soin, d'où la très grande difficulté pour le détecter. Des fonctionnaires de tous les niveaux étaient et sont toujours mis à disposition d'organismes extérieurs à l'administration, et surtout de certains hommes politiques (…). Cette pratique n'est pas prévue par le statut des fonctionnaires, et encore moins en faveur des hommes politiques* », cité par Madelin P., op. cit., pp. 340-341.

[2831] Op. cit., p. 342.

[2832] Une lettre du procédurier et « pouvaniste » Y. Conroy, en date du 29 novembre 1999, est envoyée au haut-commissaire, aux parlementaires, aux institutions polynésiennes et au ministre de la Justice, dans laquelle il mentionne une première liste d'emplois présumés fictifs concernant des élus municipaux. Une autre liste,

L'instruction est jointe au dossier principal le 3 août 2004. Le président Oscar Temaru se constitue partie civile.

Le 19 avril 2005, le commissaire du gouvernement auprès de la CTC avise le parquet qu'à l'occasion de l'examen de la gestion des services de la présidence, le magistrat rapporteur a été confronté à l'absence de pièces en raison d'un « effacement des données informatiques », et à des conventions signées entre le président et des maires prévoyant la mise à disposition d'agents du cabinet du président auprès des communes, alors que ces agents étaient membres de la famille du maire. Une information contre X est ouverte le 12 avril 2006 pour « délit d'obstacle aux fonctions des magistrats des juridictions financières, prise illégale d'intérêts par dépositaire de l'autorité publique et recel ». La procédure est jointe au dossier principal le 13 mai 2008. Le 28 juillet 2008, l'avis de fin d'information est notifié aux parties, soit 99 personnalités de la vie politique, syndicale et sportive, mises en examen dans ce dossier pour « détournement de fonds publics et/ou prise illégale d'intérêts, complicité ou recel ».

Le 23 juin 2009, l'avocat de Gaston Flosse, Me Quinquis, fait appel de l'ordonnance de renvoi devant la chambre de l'instruction, en soulevant « l'exception préjudicielle de débet » et la prescription. Le 30 septembre 2009, la chambre valide l'ordonnance de renvoi, rejetant les moyens soulevés, mais elle prononce un non-lieu partiel pour les faits survenus entre 1994 et 1996, qualifiés de détournements de fonds publics. Me Quinquis se pourvoit en cassation. Le 18 juin 2010, la Cour de cassation rejette le pourvoi. La totalité des voies de recours étant épuisées, la date du procès est programmée début 2011. Le 18 avril 2011, le procès dit des « emplois fictifs » débute[2833].

Le travail de la CTC a aussi conduit à un volet financier de cette affaire, marqué par la caractérisation de « gestion de fait ». En avril 2006, la CTC déclare coupable de gestion de fait, Gaston Flosse et 26 élus ou proches du *Tahoeraa* dans 17 procédures différentes concernant la mise à disposition d'emplois-cabinets aux communes et aux syndicats. Les 27 gestionnaires de fait doivent conjointement rembourser 308 millions de FCFP au territoire. L'appel devant la Cour des comptes est interjeté. Le 13 octobre 2007, la Cour des comptes confirme 15 des 17 affaires de gestion de fait. Ils ne sont donc plus que 24 à devoir rembourser près de 265 millions de FCFP. Une autre procédure de remboursement doit être menée par la CTC. Tous à l'exception de Bruno Sandras se pourvoient en cassation devant le Conseil d'État, qui, le 22 octobre 2008, rejette le pourvoi des 23 déclarés comptables de fait par la Cour des comptes, au motif que celui-ci n'est « fondé sur aucun moyen sérieux ». Le 8 décembre 2009, la CTC condamne Gaston Flosse et 22 proches du *Tahoeraa* au remboursement de 231,5 millions de FCFP et au versement de 19,5 millions de FCFP d'amende. Tous font appel devant la Cour des comptes de ce nouveau jugement. Le 25 mars 2011, en appel, la Cour des comptes annule l'intégralité des jugements de la CTC au motif que la procédure suivie était « irrégulière ». La Cour des comptes annonce par ailleurs qu'elle reprend l'affaire « sur le fond ». Le 4 octobre 2011, Gaston Flosse est condamné à quatre ans de prison ferme, à cinq ans d'inéligibilité, à une amende de 84 000 euros et à l'indemnisation

---

relative à la rémunération par la présidence des employés de *Radio Maohi*, est envoyée aux présidents du CSA et du tribunal administratif. *TPM* n° 104, décembre 1999. *La Dépêche*, 11 septembre 2006.

[2833] *Les Nouvelles*, 12 avril 2011. Le journal résume l'affaire et mentionne la liste des prévenus.

des parties civiles (gouvernement de la Polynésie française et assemblée)[2834]. Le 6 novembre 2012, la cour d'appel de Papeete réduit la peine à quatre ans de prison avec sursis, trois ans de privation des droits civiques et 125 000 euros d'amende pour « prise illégale d'intérêts » et « détournement de fonds publics ». Il fait la demande d'un pourvoi en cassation pour échapper à l'application immédiate de la peine d'inéligibilité avant les élections territoriales de 2013, ce qui lui a permis de redevenir président de la Polynésie française.

L'affaire des emplois fictifs va montrer l'étendue et la diversification des acteurs sociopolitiques bénéficiant des largesses de la présidence ou de l'assemblée territoriale. Par exemple, Alfred Arapari est embauché en 1996 en tant que chargé de mission à la présidence. Or, il est affecté au conseiller territorial *Tahoeraa* Eric Mai, qui utilise son temps pour constituer des sections orange dans la commune de Faa'a[2835]. Sous la présidence de l'assemblée de Justin Arapari (1997-2001), figure historique du *Tahoeraa*, 55 agents sont recensés, presque tous encartés au *Tahoeraa*, ainsi que 130 contrats cabinet. Deux anciens présidents de commission, Hon Sha Lao Mao et Georges Hart, doivent expliquer au tribunal comment les salariés de l'assemblée se retrouvaient à travailler dans les locaux du *Tahoeraa* à Raiatea ou à Huahine[2836]. Dans ce type de cas, il s'agit de rémunérer des employés du parti sur les fonds territoriaux. Le « cadeau aliénant »[2837] de l'emploi fictif tient alors à la participation au financement du parti politique.

La rétribution du militantisme est présentée par les dirigeants du parti, non comme un moyen indirect de financement de l'action politique partisane du *Tahoeraa Huiraatira*, mais comme une politique de solidarité, un moyen de « faire du social » en raison de l'absence d'assurance-chômage ou de revenu. La dimension sociale de la relation clientélaire, ainsi que la « vassalité » des employés en contrat-cabinet de la présidence est mise en lumière par l'attitude des dizaines de prévenus appelés à la barre au tribunal, qui s'arrêtent pour saluer respectueusement Gaston Flosse et le remercier[2838].

Le néopatrimonialisme partisan, ou le chevauchement des fonds publics et partisans, a aussi été consacré par l'affaire dite « des sushis »[2839]. La réception des 700 membres ou sympathisants du *Tahoeraa* à la présidence dans le cadre de la soirée électorale du parti politique le 23 mai 2004, sur les fonds publics territoriaux, vaut à Gaston Flosse une condamnation en février 2008 par le tribunal correctionnel de Papeete à un an de prison avec sursis, un an d'inéligibilité et 17 000 euros d'amende[2840]. Selon Gaston Flosse, « *Je n'ai pas*

---

[2834] Dix-huit relaxes sont prononcées parmi la quarantaine de prévenus.

[2835] « Il fallait être proche du *Tahoeraa* », *Les Nouvelles*, 27 avril 2011.

[2836] « La toile orange tissée depuis Tarahoi », *La Dépêche*, 4 mai 2011.

[2837] Selon R. Lenglet, l'emploi fictif, « *C'est un cadeau aliénant, mais très apprécié. Généralement créé en échange de services rendus ou attendus, l'emploi fictif couvre souvent une activité réelle, mais différente de celle qui est officiellement déclarée* », in *Profession corrupteur*, op. cit, p. 202.

[2838] *Les Nouvelles*, 29 septembre 2010 ;

[2839] Plainte du président Temaru déposée le 22 octobre 2004 pour « détournement de fonds publics » à propos d'une note de moins de 20 000 euros.

[2840] En septembre 2008, la cour d'appel de Papeete confirme le jugement. Saisi dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil constitutionnel invalide la peine d'inéligibilité le 22 juin 2010. Le 17

*détourné de fonds publics, c'est une soirée de tradition républicaine (…). Il y avait peut-être des réserves de boisson* »[2841]. Finalement, la Cour d'appel annule la peine d'inéligibilité le 23 novembre 2011.

Il s'avère difficile de faire la part des pratiques néopatrimoniales relevant du financement partisan ou de l'enrichissement personnel, mais plusieurs affaires semblent davantage s'inscrire dans le registre de la corruption.

## C/ La corruption

L'ensemble des procès touchant d'une manière ou d'une autre au financement du *Tahoeraa Huiraatira*, entre 2009 et 2012, fournissent une batterie d'exemples, qui montrent que la quasi-totalité des dirigeants et de nombreux cadres du *Tahoeraa* sont impliqués dans le financement du parti par le truchement des institutions locales (présidence, assemblée, ministères, sociétés d'économie mixte, associations), mais aussi par celui des chefs d'entreprise.

L'affaire dite du « pacte de corruption »[2842] entre Flosse et l'homme d'affaires Hubert Haddad[2843] a concerné notamment le financement du parti politique[2844], mais Gaston Flosse se défend de l'accusation d'enrichissement personnel[2845]. Le 15 janvier 2013, il est condamné à cinq ans de prison ferme, cinq ans de privation de ses droits civils, civiques et familiaux et 84 000 euros d'amende. Le leader polynésien aborde cette nouvelle condamnation en lui donnant une teneur personnelle, à propos du « complot » mené par l'initiateur politique de ses déboires judiciaires : « *Je croyais que Sarkozy avait disparu, il est toujours là !* »[2846].

---

juin 2011, la chambre criminelle de la Cour de cassation confirme sa culpabilité, mais annule la peine d'inéligibilité.

[2841] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., pp. 44-45.

[2842] Expression employée par le procureur, qui avait fait florès lors de l'affaire Carignon.

[2843] Marqué physiquement par cette affaire, après six mois d'emprisonnement dans la prison sordide de Nuutania, il fait un malaise au tribunal le 1er octobre 2012. Il souffre d'une grave maladie cardiaque.

[2844] Selon H. Haddad, devant un juge en août 2009 : « *Ayant vécu en Polynésie de 1985 à 1989, et m'étant éloigné du parti socialiste, j'avais décidé d'aider tout doucement le Tahoeraa. Des gens proches du Tahoeraa m'avaient dit que le budget moyen mensuel du Tahoeraa représentait environ 167 000 euros mensuels, qu'ils ne comptaient pas du tout sur les cotisations de leurs petits militants et qu'ils avaient de généreux donateurs et que pour être totalement en phase avec l'opinion générale, il serait très bien que je puisse moi-même contribuer en partie à les soutenir. Il y a une cinquantaine de chefs d'entreprise de la place qui mensuellement ou annuellement versaient leur quote-part pour aider le RPR et contrecarrer les indépendantistes (…). Il est faux d'imaginer un quelconque pacte de corruption quand il s'agit d'un financement de parti politique* », cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 165.

[2845] « *Hubert Haddad a voulu financer le Tahoeraa qui lui paraissait le seul rempart efficace contre l'indépendance et l'incompétence de mes adversaires. Il n'a pas versé les sommes faramineuses qu'annoncent certains, c'était bien plus modeste ; mais je n'ai jamais nié qu'il avait aidé notre parti, surtout pour les campagnes électorales. Cette pratique, autrefois tolérée, est aujourd'hui strictement réglementée. Si j'ai commis des irrégularités dans ce domaine, je suis prêt à en répondre* ». *La Dépêche*, 23 octobre 2009.

[2846] *AFP*, 15 janvier 2013.

Toutefois, le procès en date du 2 octobre 2012 a été riche en informations sur les pratiques néopatrimoniales mises en œuvre sous le leadership de Gaston Flosse. Celui-ci est amené à préciser la nature et la direction des fonds alloués par Hubert Haddad[2847] de 1993 à 2003[2848], oscillant entre une fourchette de 300 000 à 600 000 FCFP, jusqu'à un million en période électorale, selon Gaston Flosse. Le montant des rétributions s'élèverait à 1,6 millions d'euros perçus en liquide par Flosse de la part d'Haddad entre 1993 et 1995[2849]. Les versements établis entre 1993 et 2003 seraient de 10 millions de FCFP par an (environ 800 000 euros) ; de 300 000 euros entre novembre 2004 et février 2005 (retour de Flosse à la présidence). Les versements n'apparaissent pas dans les comptes du parti, puisqu'ils étaient discrètement transmis en espèces dans des enveloppes à la secrétaire personnelle de Gaston Flosse. Ce dernier déclare que « *C'était un moyen « commode » de régler mes dépenses dans l'action politique* »[2850], rappelant les audiences du mardi matin à la présidence où il recevait jusqu'à cent personnes, distribuant de l'argent liquide aux familles dans le besoin, pour « *leur payer la cantine scolaire, la facture du magasin chinois, je ne vais quand même pas faire des chèques pour ça* »[2851]. Auparavant, il avait reconnu que les sommes en liquide servaient au règlement de pensions à d'anciennes compagnes[2852]. Mais l'argent est aussi utilisé pour les cadeaux de mariage, les enterrements, le règlement des déplacements dans les archipels. Interrogé par le juge sur les raisons pour lesquelles l'argent versé n'apparaît pas dans la comptabilité du *Tahoeraa*, Gaston Flosse assume le chevauchement des différents types de

[2847] Démarcheur publicitaire dans *Le courrier de La Nièvre* de F. Mitterrand, il offre ses services à plusieurs municipalités RPR lors des élections municipales de 1983, année où il réalise des abribus publicitaires pour la mairie de Papeete, les journaux municipaux de J. Juventin à Papeete et d'E. Vernaudon à Mahina, ainsi qu'un bulletin pour le haut-commissariat. Homme de réseaux, il est proche de G. Lemoine, secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM (1983-1986), et du ministre de la Communication G. Fillioud (1981-1986), qui l'appuie pour remporter l'exclusivité de la régie publicitaire de RFO. Présent en 1972 en Polynésie française, il dirige la société 2H ; il est aussi le créateur de l'Organisation Française des Relations Extérieures Sociales (OFFRES), une régie publicitaire citée dans les scandales de Carrefour du Développement et de l'Association de Recherche contre le Cancer (ARC). L'OFFRES-Tahiti, devenue Publi-Pacific, obtient l'exclusivité de la régie publicitaire sur RFO Tahiti en 1984. Apparenté financier du Parti socialiste, G. Flosse s'oppose à ses affaires, notamment en faisant voter par l'assemblée territoriale une taxe de 25% relative aux messages publicitaires sur RFO, considérant que la publicité sur le service public audiovisuel n'est pas de la compétence de l'Etat. Le climat s'envenime. Le jour de l'audience au tribunal administratif, saisi par le président Flosse, le président de RFO-Tahiti est d'ailleurs cambriolé. Le tribunal administratif déboute la requête de G. Flosse. Mais les deux hommes se réconcilient. La taxe est abaissée à 10% en janvier 1985. En février, la société Boucaya (ou Editions Publicitaires du Pacifique) obtient la réalisation et la régie publicitaire de la revue officielle du gouvernement polynésien, Hau *Fenua*. Après trois numéros parus, en septembre1986, les recettes publicitaires rapportent 45 millions de FCFP à EPP (2,5 millions de FF). D'importantes sociétés tahitiennes se plaignent d'un « racket », parce que la société EPP démarche les annonceurs avec une lettre d'accréditation du président Flosse et la menace de contrôles fiscaux. Cf. *TPM* n° 82, février 1998.

[2848] A cette date, H. Haddad est devenu *fiu* (las), à cause d'un contrôle fiscal et d'une nouvelle taxe de 15% sur la publicité.

[2849] *TPM* n° 256, octobre 2012.

[2850] *La Dépêche*, 3 octobre 2012.

[2851] A la demande du procureur sur l'achat des voix des électeurs qui venaient quémander, G. Flosse rétorque : « *Il faut les laisser crever ? Ce n'est pas ma conception de la politique* ». Op. cit.

[2852] *Les Nouvelles*, 15 décembre 2009.

ressources (publiques, partisanes et personnelles) : « *Quand je fais le plein de ma voiture, je ne sépare pas l'essence qui sert à mes déplacements professionnels et personnels. Ici, c'est pareil (…). A ma décharge, c'est un tronc commun où je mettais tout mon argent personnel. Je ne me suis pas enrichi comme on le dit. Si j'avais touché des pots-de-vin, je serais riche aujourd'hui* »[2853].

Un autre versant de l'affaire, relative à l'OPT, a permis d'expliciter les pratiques de corruption, à la suite de la plainte déposée en mars 2007 par la direction de l'OPT, qui venait d'être renouvelée par le gouvernement Temaru. Un ministre important du *Tahoeraa*, Geffry Salmon, est nommé par le président Flosse à la direction de l'OPT, avant de prendre la tête de la compagnie *Air Tahiti Nui*, autre foyer du clientélisme flossien[2854]. Il avoue avoir touché 22 000 euros en 2006 de la part de l'homme-lige d'Hubert Haddad : « *J'ai perçu ces espèces, en échange de quoi j'ai facilité l'octroi de ces marchés au groupe Haddad* ». Quand il dirigeait l'OPT, il a raconté lors de l'enquête que le président Flosse lui a demandé de favoriser les sociétés du groupe Haddad (2H) : « *Gaston Flosse me l'a demandé, je pense que cette demande m'a été faite dans les locaux de la présidence* »[2855]. L'OPT rachète également un immeuble (Shangrila) au groupe Haddad le 17 mars 2004 pour 2.8 millions d'euros : Haddad encaisse une plus-value de 1.3 million d'euros alors que son groupe est endetté à hauteur de 4.2 millions d'euros auprès de l'OPT. L'avocat de Gaston Flosse, Me Quinquis est aussi en charge du contentieux de l'OPT.

L'échange clientéliste Flosse-Haddad représente un exemple d'une frange, certes non négligeable avec cet homme d'affaires influent, des pratiques néopatrimoniales en Polynésie française. A partir de 1985, les deux hommes, à travers la présidence du gouvernement du Territoire et les sociétés de Haddad, semblent faire converger leurs intérêts. Déjà éditeur de la revue du gouvernement *Hau Fenua*, Hubert Haddad conclut un contrat avec le remplaçant de Flosse, Jacky Teuira, le 31 mars 1987, qui prévoit une convention pour deux ans et quatre numéros par an pour la revue officielle du gouvernement. Or, le changement de président en décembre 1987 entraîne l'annulation du contrat. Haddad porte l'affaire devant le tribunal de Première instance de Papeete. Celui-ci se déclare incompétent et transmet l'affaire au tribunal administratif, qui, en décembre 1992, n'accorde aucune indemnisation à la société. Les conclusions du commissaire du gouvernement précisent que le président du Territoire n'est pas habilité par le conseil des ministres à signer un tel contrat, en vertu du statut d'autonomie de 1984. De plus, le montant du contrat (6,3 millions de FCFP) pour un marché public nécessite un appel d'offres, alors que l'objet du marché concerne une mission de service public. Malgré tout, en janvier 1995, il passe une transaction avec le Territoire dirigé par Gaston Flosse, et obtient plus de 76 millions de FCFP d'indemnisation. En échange, Hubert Haddad, pourtant juridiquement mal positionné dans cette affaire, s'engage à ne pas faire appel. Cette transaction avec un présumé financier de partis politiques, a lieu quelques mois avant les élections présidentielles de 1995.

[2853] *La Dépêche*, 3 octobre 2012.
[2854] Voir le Rapport de la CTC portant sur la SEM *Air Tahiti Nui*, octobre 2008, 60 p.
[2855] Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 175.

Quoi qu'il en soit, les enquêtes intervenues en 2009 relatives aux relations financières Flosse-Haddad lèvent le voile sur une dimension néopatrimoniale qui dépasse le cadre clientéliste. Les investigations conduisent Gaston Flosse à confesser un enrichissement personnel relatif à des dépenses personnelles. Il recevait de l'argent liquide de la part d'Hubert Haddad, apporté mensuellement par un porteur de mallettes puis déposé sur le bureau de Gaston Flosse par sa secrétaire[2856], qui aurait été affecté au paiement de pensions alimentaires à plusieurs femmes avec lesquelles il aurait eu des enfants. Si Hubert Haddad plaide pour un financement du parti politique, l'ancien trésorier du parti, Marcel Tuhiani, ne confirme pas ces versements. D'ailleurs, Gaston Flosse reconnaît avoir touché ces sommes. Outre ces versements, il aurait reçu un prêt en espèces de 40 millions de FCFP de la part d'Haddad entre octobre 2004 et février 2005, pour le financement de la campagne territoriale de février 2005[2857]. Enfin, l'enquête permet d'apprendre que Gaston Flosse bénéficiait de berlines de luxe lors de ses voyages à Paris, mises à disposition par Hubert Haddad. Lors de sa mise en examen, Gaston Flosse déclare n'avoir « *pas les moyens* » de prendre une voiture de location[2858]. Au-delà des faits reprochés, la constitution d'un réseau d'hommes d'affaires puissants offre, de manière directe ou indirecte, des ressources financières considérables à l'entrepreneur politique[2859].

La pratique relativement courante du financement des gaullistes par les chefs d'entreprise prend une tournure différente dans les années 1980. Les patrons n'hésitent pas dans certains cas à parler de racket. Les modes opératoires des rapports d'argent entre les entreprises et la politique se transforment, en particulier sous l'impulsion de collecteurs de fonds très efficaces au RPR. Dans une enquête très précise sur « l'argent des gaullistes », le journaliste Philippe Madelin décrit les méthodes de financement du parti gaulliste[2860]. Les hommes politiques, parfois jaloux de la puissance financière des patrons, se retrouvent dans la position avantageuse de « faire la loi »[2861]. Le communicant Michel Bongrand[2862] révèle que

---

[2856] M. Yonker, homme de confiance d'H. Haddad, remet des enveloppes à M. Ortas, secrétaire de G. Flosse, dans différents endroits de Papeete, de 1993 à 2006. (8 300 euros en moyenne). Elle se rend ensuite au bureau du président : « *J'attends qu'il sorte pour mettre l'argent dans le tiroir du bureau parce qu'il y a toujours du monde dans son bureau. Ensuite je l'appelle pour lui dire que l'enveloppe est dans son bureau* », in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 173. Le langage codé des intermédiaires reste déchiffrable : dans un mail du 22 février 2005, M. Yonker à H. Haddad, intitulé « déjà en panne », il est écrit : « *Hubert, le patron de Melba a besoin de dix appareils rapidement. Elle m'a appelé pour que je vous demande l'autorisation de déstocker* ». Aux enquêteurs, M. Ortas explique qu' « *Il s'agit encore des sous, ça doit être 10 millions de FCFP* (84 000 euros) ». Op. cit., p. 174.

[2857] Un quelconque remboursement n'est pas mentionné dans le réquisitoire définitif du procureur de la République exposant les faits reprochés à Flosse et Haddad parmi les dix-neuf mis en examen.

[2858] *Les Nouvelles*, 2 novembre 2011.

[2859] H. Haddad mentionne une cinquantaine de chefs d'entreprise qui auraient financé le *Tahoeraa* pour des besoins estimés à une vingtaine de millions de FCFP par mois. *Les Nouvelles*, 24 octobre 2009.

[2860] Madelin P., *Les gaullistes et l'argent*, Montréal, L'Archipel, 2001, 472 p. ; « *Comment ont-ils amassé leurs fonds ? Quels capitaines ont contribué à amasser le trésor qui a permis aux gaullistes de troquer leur modeste statut d'origine pour celui de parti à vocation majoritaire, dirigé par le président de la République, pur produit de ce système ? Par quels moyens ont-ils écarté les empêcheurs de collecter ?* », p.13.

[2861] « *Il suffit d'une simple disposition fiscale, d'un avis favorable pour ruiner ou enrichir tel ou tel secteur de l'entreprise privée, gonfler le chiffre d'affaires de tel groupe de distribution* », op. cit.

« *Les politiques se sont mis à racketter les patrons (…). Quand on prélevait 2 ou 3% sur un marché, on ramassait 4 ou 5 millions de francs [FF], alors qu'on n'avait besoin que de 2 ou 3 millions pour financer une campagne de niveau 2. Les politiques ont fini par avoir vraiment trop d'argent, bien au-delà de leurs besoins* »[2863].

Dans l'espace polynésien, la position dominante du leader, appuyée par un échange politique Flosse/Chirac brandi comme un totem par le notable, se traduit par une affirmation des volontés politiques du patron, qui pose ses conditions aux entreprises économiques et commerciales à Tahiti. L'hypothèse implicite du pouvoir de nuisance politico-administratif entraîne donc l'acceptation par les entrepreneurs du rapport de force imposé par le leadership autoritaire. Généralement, la passe d'armes ne dure pas longtemps. Les conflits temporaires du président Flosse avec les hommes d'affaires Hubert Haddad, Julien Siu ou Quito Braun-Ortega se soldent par des arrangements qui permettent à l'ensemble des protagonistes de poursuivre leurs entreprises respectives.

Les récits de ces aventures ne sont pas légion, mais il existe quelques cas d'hommes d'affaires qui ont explicité leur délicate situation de rapport de force avec le pouvoir polynésien. L'homme d'affaires Julien Siu (assurances, huiles, etc.), une des plus grandes fortunes présumées de Tahiti, devient le propriétaire du quotidien *Les Nouvelles de Tahiti* au milieu des années 1980. Il témoigne de l'évolution du rapport de Gaston Flosse avec la sphère économique[2864]. Après avoir pris les commandes du Territoire, l'attitude nouvelle du leader rebute certains alliés, dont la famille Siu, qui contrôle notamment le groupe Mobil à Tahiti et l'approvisionnement d'EDT (*Electricité de Tahiti*). Le clan Siu se retrouve déconcerté par certaines manœuvres du leader dans le champ économique, qui favorise l'axe Albert Moux-Bill Ravel dans « la guerre du pétrole » en cours à Tahiti. Julien Siu, qui déclare pourtant « *être de son bord* » et avoir « *financé sa campagne électorale* », s'avère à la fois exaspéré par l'appétit de Flosse, et, d'un certain côté, admiratif de sa réussite :

> « *Il en fait trop. (…) Dans tout. Il veut être partout, écraser tout le monde. Autrefois, il était moins gourmand. Il est devenu incollable sur le prix du mètre carré de n'importe quelle parcelle des îles. Une entreprise veut s'implanter quelque part, pour accorder le permis de construire, il exige son morceau de terrain. Il mord (…) les mains qui l'ont nourri. Nous avons fait sa fortune, il veut notre perte* »[2865].

---

[2862] Expert en publicité et communication politique, M. Bongrand suit aux Etats-Unis la campagne de Kennedy, puis il contacte Foccart en 1965 pour proposer ses services au Général, qui lui répond, malgré l'intérêt de Foccart, que « *le général n'a pas besoin de faire campagne* ». Bongrand s'occupe donc de la campagne de Jean Lecanuet. Crédité au départ de 4% des voix (800 000 électeurs), il en rallie finalement quatre millions (16% des suffrages). Le général est mis en ballottage, ce qui constitue « un choc inouï pour la classe politique », op. cit., pp.49-51. Bongrand rallie les gaullistes pour « manager » les élections législatives de 1967, dont le coût s'élève à 20 millions de FF. P. Madelin précise que « *nous ne connaissons pas le détail des comptes, qui ont tous été brûlés dans la panique de Mai 1968* », op. cit., p. 62.

[2863] « (…) *Et moi qui demandais candidement : « Mais qu'est ce que vous allez faire avec tout cet argent ? Vous allez en donner au parti bien sûr ? Est ce que vous avez une société qui va facturer tout ça ? » Réponse : « Je vais donner un million de francs. Au fait, savez-vous comment ouvrir un compte en Suisse ?* », op. cit., p. 64.

[2864] *L'évènement du Jeudi*, 18 décembre 1986.

[2865] Op. cit.

En outre, les prélèvements variés du patron dans les affaires (commission, terrain, participation à des financements électoraux) lui valent d'être affublé par ses opposants du surnom de « *Monsieur 10%* ». Si les faits ne sont pas prouvés, il s'agit pour l'opposition de faire savoir la nécessité de faire allégeance au nouvel homme fort de la Polynésie française. Les preuves manquent, malgré la multiplication des soupçons et quelques témoignages[2866]. En 1986, un diacre de l'église évangélique, John Doom, ancien secrétaire général de la commune de Pirae dont Flosse est le maire, accuse Gaston Flosse de « *racketter les Polynésiens* »[2867]. Les faits sont connus par dérivation, c'est-à-dire dans le cadre d'affaires portant sur d'autres aspects ou *a posteriori* (affaire Haddad). Les « prélèvements patronaux » alimentent en particulier la machine *Tahoeraa* qui permet l'accomplissement de la « fortune politique » de Gaston Flosse.

L'homme d'affaires Julien Siu cite l'exemple d'un projet d'installation de nouvelles cuves en bordure de lagon pour son entreprise d'hydrocarbures (Mobil). L'interdiction, prononcée par Flosse, se fait sous le prétexte de raisons esthétiques et environnementales, ce qui surprend le chef d'entreprise : « *J'ignorais que ça lui tenait tant à cœur, mais bon, il décide de tout* ». Or, selon M. Siu, c'est la société Shell (et Albert Moux, proche de Flosse), « *dans laquelle [Flosse] a des intérêts* », qui s'empare finalement des cuves. En fait, elles permettent de valoriser la société *Pétrocéan*[2868], dans laquelle Albert Moux rachète 49% des parts à Bill Ravel pour 50 millions de FCFP fin 1985. La société est revendue au groupe Shell (en réalité, il s'agit d'une nouvelle répartition du capital) pour 450 millions de FCFP deux ans plus tard[2869]. Le président du gouvernement accorde des aides et des approvisionnements à *Pétrocéan*[2870], qui remporte des appels d'offre pour la fourniture en carburant des policiers polynésiens. Ces affaires, qui renforcent le poids de *Pétrocéan*, se concluent au détriment de l'équilibre entre les groupes Total et Mobil, qui se partageaient le marché des hydrocarbures.

---

[2866] Dans la note de l'avocat Desarcis, convoitée par la présidence qui l'obtient en 1997 (Chapitre 1 section 2), il est écrit qu'A. Moux fut « *longtemps le collecteur des 10% que Gaston Flosse taxerait aux importateurs de la place* ». L'avocat donne un autre exemple : le responsable d'un projet de traitement des affaires ménagères aurait été contraint de « *gonfler son projet de 20% pour [verser une] commission [à] Gaston Flosse » : « quand des containers arrivent en douane, il fait téléphoner par un de ses hommes à l'importateur concerné en lui rappelant de ne pas oublier le "petit cadeau" (...). Si l'importateur oublie, ses containers sont bloqués en douane et s'il traîne et que la douane ne peut plus, sans engager sa responsabilité, faire autrement que dédouaner, malheur à l'importateur car tout est bon pour lui mettre des amendes* ». Cité par Collombat B., op. cit., pp. 222-223.

[2867] *L'Evènement du Jeudi*, 18 décembre 1986.

[2868] Créée par B. Ravel et la société *Interman* (groupe Martin) le 18 octobre 1984.

[2869] Ce n'est pas sur la base de l'actif de *Pétrocéan*, le bateau le *Tahitien*, une épave flottante transportant du fuel lourd (dont a besoin la centrale d'EDT), que la transaction atteint de tels sommets. L'arrivée du pétrolier de 25 000 tonnes à Tahiti suscite une pétition de 9 000 signatures recueillies par le maire de Papeete, J. Juventin, pour ne pas être hébergé dans le port. G. Flosse passe outre. L'homme d'affaires justifie l'écart de prix par l'enchère qu'il a fait monter, quand il a cherché à s'associer avec un « major ». En fait, outre ce facteur de mise aux enchères, la pérennité de stockage permise par les nouvelles cuves attribuées à *Pétrocéan*, ainsi que l'augmentation des parts de marché de la société (en 1985, *Pétrocéan* récupère 50% de l'approvisionnement des compagnies aériennes UTA et sa filiale Air Polynésie (rachetée par le Territoire), l'approvisionnement des bonitiers, marché de gré à gré (et non appel d'offres) avec EDT… favorisent une transaction au prix fort.

[2870] Les aides accordées au pêcheur sont liées à un approvisionnement auprès de la société qui a remporté la « soumission publique ».

Par conséquent, le rapport de force sur le marché des hydrocarbures est rompu au profit de la percée de l'« ami » de Gaston Flosse.

La société *Teiva* (A. Moux) rachète d'ailleurs des parts du capital détenues par le groupe Martin, marquant symboliquement un changement dans les rapports d'influence économique. Le contrat d'exclusivité pour l'approvisionnement d'EDT (groupe Martin) par *Petrocéan* entraîne aussitôt l'accord du Territoire, pourtant opposé à toute prise de participation extérieure dans le capital d'EDT. Finalement, le gouvernement Flosse autorise la vente de la centrale électrique du groupe Martin au groupe *La Lyonnaise des eaux*, dirigée par Jérôme Monod[2871], secrétaire général de la « machine RPR », directeur de cabinet de Jacques Chirac maire de Paris et Premier ministre (1975-1976), promu Commandeur de l'Ordre de Tahiti Nui en 1998[2872]. Devenue actionnaire majoritaire d'EDT en 1987, *La Lyonnaise des Eaux*, fusionnée dans *GDF-Suez*, voit ses concessions de distribution renouvelées pour dix ans en 1990 puis en 1999, tandis que le groupe s'implante dans les secteurs de la gestion des eaux, des déchets, et de l'hôtellerie[2873]. L'intermédiation des deux RPR proches de Chirac (Flosse et Monod) facilite les transactions entre l'entreprise et la collectivité d'Outre-mer.

Dans l'hypothèse où Gaston Flosse n'ait obtenu ni commission ni avantage de quelque nature que ce soit qui favorise un enrichissement personnel ou un financement partisan, celui de ses compagnons d'affaires est néanmoins assuré. A l'évidence, Albert Moux se défend d'un quelconque favoritisme octroyé par son « ami » Flosse. Une fois sa fortune consolidée, il parle simplement de Gaston Flosse comme d'« un soutien politique », indispensable dans la conclusion d'affaires de cette échelle sur le Territoire. Le climat politique sulfureux au milieu des années 1980 repose en partie sur les accusations d'affairisme contre Flosse, dont l'alliance avec Moux devient trop voyante à leurs goûts respectifs ; le surnom de « Gaston Moux » qui circule à Papeete ne favorise pas la discrétion nécessaire aux affaires. En 1988, Albert Moux déclare qu'il va «*finir par déclarer la guerre publiquement à Gaston Flosse pour qu'on [l]e laisse enfin tranquille* »[2874]. Gaston Flosse se défend de n'avoir accordé le moindre privilège à son ancien associé[2875] : « *M. Moux n'aura aucun privilège. Ni lui, ni mes autres amis* », disait-il en 1984. Néanmoins, en 1987, Shell possède 30% du marché aviation et le quart du marché global des hydrocarbures, tout en réussissant à s'intercaler sur le marché polynésien

[2871] J. Monod est PDG de Suez-Lyonnaise des Eaux de 1980 à 2000. Epoux de la petite-fille de l'ancien président du Conseil radical H. Queuille, J. Monod est appelé par Chirac alors qu'il se trouve à la Cour des comptes. Les deux hommes se sont rencontrés en 1963, quand les deux hommes étaient respectivement conseillers techniques du Premier ministre et du ministre de l'Aménagement du territoire. Chirac le choisit comme secrétaire général du RPR, puis il le nomme directeur de son cabinet à Matignon. Monod intègre ensuite la direction de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire), où il développe un vaste réseau de relations dans les collectivités territoriales. Selon P. Madelin, il représente « *le prototype du haut fonctionnaire, aimant le pouvoir pour le pouvoir non pour les falbalas ministériels* », op. cit., p.124.

[2872] L'enquêteur remarque que « *La Générale des Eaux, la Lyonnaise des Eaux et la SAUR, qui ont échappé aux nationalisations de 1981, se lancent à corps perdu dans la conquête de ces nouveaux marchés, en usant de méthodes pour le moins singulières. Pour simplifier, la Générale jette son dévolu sur les municipalités de gauche et de centre droit, tandis que la Lyonnaise investit les communes RPR* », in Madelin P., op. cit.

[2873] *Les Nouvelles*, 22 octobre 2009.

[2874] *Les Nouvelles*, 21 janvier 1988.

[2875] *Société Vahine Tahiti Tours*, immatriculée le 2 février 1975 au registre du commerce.

entre Total et Mobil[2876]. Les tribulations des deux entrepreneurs politiques et économiques sont par ailleurs décelables à partir de plusieurs éléments relevant du travail d'investigation de Jean-Pascal Couraud. Le journaliste a évoqué le rôle d'Albert Moux dans la rédaction d'un mémorandum que la banque présente aux futurs actionnaires en février 1985 lors de la constitution de *Paribas Polynésie*. Un porteur de parts, qui s'est engagé à prendre 9% du capital de la banque (225 000 euros environ) est intitulé « groupe Flosse ». Mais, dans les statuts définitifs de la banque, la mention Flosse est remplacée par « la société Teiva », gérée par Albert Moux. En mai 1985, Gaston Flosse est reçu dans tous les départements du conglomérat *Hyundai* en Corée. Il cherche à importer voitures[2877] et ciment. Une société d'importation est créée pour la circonstance, affaire à laquelle prennent part Albert Moux et Jean Solari, le notaire des affaires privées de Flosse. La société *Hyundai* remporte l'appel d'offre pour le ciment, préféré au ciment de Nouvelle-Zélande importé par son opposant Braun-Ortega, dont les recours font que l'appel d'offre est annulé deux fois par le tribunal administratif. En 1986, Braun-Ortega, président de la *Compagnie tahitienne maritime*, dépose plusieurs plaintes contre Flosse pour « concurrence déloyale ». Il l'accuse de favoriser l'importateur coréen de ciment à son détriment : « *C'est cet importateur mis par M. Flosse en position de monopole, qui a fourni plus de vingt mille tee-shirts imprimés en Corée au nom du parti de M. Flosse pendant la dernière campagne électorale* »[2878].

Le quadrillage clientéliste de la société polynésienne comprend également certaines activités clandestines propices aux échanges néopatrimoniaux. L'affaire dite « Hombo » s'avère retentissante sur ce point. En novembre 1999, Gaston Flosse comparaît devant la 17ème chambre du tribunal correctionnel de Paris en compagnie du chef de cabinet à la mairie de Pirae et secrétaire général du parti (Marcel Tuihani), ainsi que du trésorier du parti (Nelson Lévy). Il est condamné en première instance à deux ans de prison avec sursis, à un an d'inéligibilité et de privation du droit de vote, et à une amende de 1,8 millions de FCFP (9 millions requis en deuxième instance). Finalement, il est relaxé du chef d'accusation de « corruption passive » et uniquement condamné à une amende de 272 000 FCFP pour « complicité de tenue illicite d'une maison de jeux de hasard ». En fait, il aurait reçu environ 49 millions de FCFP (2,6 millions de FF) de la part d'un tenancier d'une salle de jeux clandestins installée à Pirae. La confrontation du leader avec le « roi des jeux de Tahiti », Julien Li Lem surnommé « *Hombo* » (« vagabond » en argot tahitien), poursuivi pour « corruption active », s'avère détonante. Selon Hombo, l'argent avait été versé en contrepartie de la promesse par Flosse d'un bon emplacement sur le port de Papeete. Or, selon ce dernier, il ne s'agit que d'un financement partisan : « (…) *parce qu'il voulait aider mon parti* »[2879].

A l'époque (en 1990-1991), Gaston Flosse a besoin d'argent pour les élections territoriales de mars 1991. Or, Hombo vient d'être « chassé » de Papeete par le maire Jean Juventin, qui a trouvé un généreux successeur. Hombo installe alors ses maisons de jeux à Pirae, dans la commune de Gaston Flosse. La perquisition du 29 octobre 1990 montre que la

[2876] « Le pétrole polynésien a un parfum de scandale », *Libération*, mars 1987.

[2877] Il obtient une autorisation pour l'importation de 120 voitures par an en Polynésie, alors que les importations d'automobiles en provenance d'Asie sont contingentées.

[2878] In Collombat B., op. cit., p. 97.

[2879] *L'Express*, 24 novembre 1999. *TPM* n° 103, novembre 1999.

parcelle a été sous-louée par *Radio Maohi* (radio orange présidée par N. Lévy, trésorier du parti) à un particulier intervenant pour Hombo, à la suite d'une décision du conseil municipal du 20 mars 1990. Hombo détaille les versements à des proches de Flosse et précise en août 1993 que les versements devenaient de plus en plus nombreux (un million de FCFP par semaine pendant les fêtes de Juillet). Les trésoriers évoquent Hombo comme « *le plus gros sponsor du parti* », soit plus de la moitié des dons au parti orange. Il finance également du matériel pour le parti ainsi que des dépenses personnelles de Gaston Flosse[2880].

La confusion des positions illustre le fait néopatrimonial. En effet, les deux hommes s'affrontent sur le registre de la *politique du ventre*. Hombo pointe Flosse du doigt en l'accusant d'être un « *requin blanc* » : « *il mange la pirogue d'abord, puis il dévore l'homme dedans* ». Célèbre à Tahiti, le restaurateur multicartes est furieux d'être mis en cause et souligne la dimension systémique des prélèvements flossiens : « *il n'a pas roulé moi seul, il a volé toute la Polynésie !* ». En réalité, les preuves manquent quant au versement de l'argent au parti, car, selon Flosse, « *la comptabilité du parti n'a pas été tenue comme elle aurait dû l'être* ». Mais il ajoute que depuis le 1er mai 1993 (application de la loi sur le financement de la vie politique à la Polynésie française), « *les choses sont en règle* ». Par conséquent, il s'avère difficile de retrouver les traces concrètes des flux d'argent, de même qu'il est compliqué de ne pas prendre en considération l'hypothèse de l'enrichissement personnel.

Il en va de même pour l'affaire dite « *Air Oceania* », qui illustre la confusion des rôles et la manière dont une position de domination politique s'avère source d'opportunités matérielles (non facturation) et d'enrichissement (partisan et/ou personnel). Le 7 janvier 2000, Gaston Flosse est condamné à huit mois de prison avec sursis pour recel d'abus de bien social et 2,73 millions de FCFP d'amende, échappant aux délits de « corruption » et de « trafic d'influence ». En 1992 et 1993, il voyageait gratuitement (treize vols incriminés dont six d'ordre privé et sept en campagne électorale pour environ 6 millions de FCFP) sur les vols de la compagnie *Air Oceania*, dont le propriétaire obtient le marché des évacuations sanitaires, entraînant son concurrent dans la faillite[2881]. Le tribunal souligne le « *caractère de gravité certain* » des faits, qui « *sont révélateurs de la personnalité de leur auteur* ». L'avocat de Gaston Flosse parle de « *malentendu* », de « *broutilles* »[2882], alors que la défense parle d'un « pacte de corruption ». Le leader se justifie également de cette non-facturation de ses voyages : « *Je voulais payer, mais comme le jet que j'utilisais n'avait pas encore d'autorisation commerciale, les voyages ne pouvaient être facturés* »[2883]. Néanmoins, selon le

[2880] Un voyage en Californie avec son épouse en 1990, photocopieur, ordinateurs, brouilleurs de téléphone…

[2881] Y. Tchen Pan, directeur d'*Air Oceania*, ne disposait pas de l'agrément pour opérer des transports publics, mais il explique au tribunal qu'il « *ne pouvait pas refuser de transporter "Président"* », ce qui constituait une « *action promotionnelle* » pour sa compagnie. La proximité entre le président du gouvernement et l'entrepreneur a pu être relevé, quand en juillet 1993, le gouvernement Flosse au complet avait assisté à l'inauguration du temple de l'Eglise du Nouveau Testament, dont le PDG d'*Air Oceania* est un membre influent. Collombat B., op. cit., p. 204.

[2882] Non seulement le verdict devient amnistiable après le paiement de l'amende, mais l'avocat est surtout soulagé, parce que le délit de concussion n'a pas été retenu (quand un détenteur d'une autorité publique ordonne de percevoir, exige, ou reçoit une rétribution en sachant que ce n'est pas dû ou que cela excède ce qui est dû).

[2883] *L'Express*, 24 novembre 1999.

substitut du procureur, il « *ne pouvait ignorer que M. Tchen débutait et qu'il avait donc besoin d'autorisations et de relations* »[2884].

Enfin, le renversement du gouvernement Temaru en octobre 2004, notamment grâce au retournement d'un élu de la majorité, Noa Tetuanui, vaut à Gaston Flosse d'être poursuivi pour corruption, en étant soupçonné d'avoir monnayé la voix de l'élu (deux versements d'argent en espèces et billet d'avion). Le dossier a été joint à l'instruction de l'affaire OPT, car les versements d'Hubert Haddad auraient pu servir à l'achat du vote du représentant UPLD, en plus d'une promesse de figurer sur la liste *Tahoeraa* aux territoriales partielles de février 2005[2885]. Mis à l'abri dans un hôtel de Robert Wan sur un îlot de Bora Bora à l'approche du scrutin décisif, Noa Tetuanui était menacé de mort par les indépendantistes, selon le *Tahoeraa*. Il revient à Tahiti le jour du vote de la motion de censure qui porte à nouveau Gaston Flosse à la présidence.

Une autre affaire en cours, celle de l'achat par le Territoire de l'atoll Anuanuraro (Tumatou) à Robert Wan, montre les arrangements opérés en faveur d'un soutien important à l'entreprise politique flossienne. Ainsi, des interrogations concernent la vente de l'atoll de Anuanuraro en avril 2002 au Territoire au prix de 850 millions de FCFP (7,1 millions d'Euros) par la société de Robert Wan (*Anuanuraro Pearl Island Resort*), qu'il avait acheté en 1982 pour 35 millions de FCFP (293 000 Euros). Alors qu'il avait été estimé le 18 décembre 2001 à 150 millions de FCFP par la Commission des évaluations immobilières territoriale, le prix de l'atoll est réévalué le 26 décembre à 763 millions de FCFP après une expertise d'un agent immobilier[2886]. En janvier, la commission entérine le montant demandé par le vendeur, et un arrêté du conseil des ministres en mars 2002 justifie le coût de l'acquisition pour éviter un investissement étranger, même si le gouvernement disposait des moyens juridiques sur ce point, selon un rapport de la CTC en 2008[2887]. De plus, l'agent immobilier a avoué lors de l'instruction qu'il avait « *établi un rapport d'évaluation de complaisance pour être agréable à Robert Wan, un ami personnel* »[2888], dont les sociétés se trouvaient alors en difficultés financières[2889]. Après une plainte du gouvernement Temaru en octobre 2004, les prévenus politiques (Flosse, Tong-Sang, Fritch ou Puchon) doivent comparaître devant le tribunal correctionnel pour « délit de complicité de recel de détournements de fonds publics par personne chargée d'une mission de service public ». Le procès devrait avoir lieu le 27 janvier 2014 (sous réserves) dans une configuration inédite au

[2884] *TPM* n° 106, février 2000.
[2885] *La Dépêche*, 27 septembre 2012.
[2886] *Tahiti-Infos*, 22 janvier 2013.
[2887] Rapport d'observations de la CTC sur la gestion de la collectivité (affaires foncières) de 1998 à 2006. Cf. *Les Nouvelles*, 21 septembre 2009.
[2888] Op. cit.
[2889] Selon un document de la Banque de Tahiti, « *la banque de Polynésie a refusé tous les autres crédits (…). Le groupe se retrouve maintenant sans disponibilités* ». L'encourt bancaire est d'environ 40 millions d'euros. Au 30 juin 2002, R. Wan doit rembourser 6,2 millions d'euros aux banques. Sur l'affaire, voir le chapitre « Papa est en voyage d'affaires », in Davet G., Lhomme F., op. cit., pp. 147-157.

tribunal correctionnel, puisque Gaston Flosse sera à la fois prévenu et partie civile (en tant que président de la Polynésie française)[2890].

L'accumulation des ressources financières par ce type de procédé, à des fins partisanes, financières ou personnelles, permet au leader de détenir un substantiel stock de ressources matérielles pour alimenter une entreprise politique, certes onéreuse, développer ses ressources patrimoniales et maintenir sa position dominante dans l'espace polynésien.

## D/ Les péripéties patrimoniales

Gaston Flosse s'est toujours défendu contre le « *mythe* » d'une fortune personnelle. Plusieurs rumeurs alimentaient le « mythe » d'une des plus grandes fortunes du Pacifique insulaire dès la fin des années 1980[2891]. Il aurait organisé plusieurs fêtes à son domicile pour célébrer chaque nouveau milliard de FCFP[2892]. La multiplication des procès à partir de 2009 dévoile de nombreux pans d'un système de financement qui chevauche les besoins partisans et les besoins personnels.

Gaston Flosse se défend de tout enrichissement personnel, se limitant à avouer quelques versements à des fins personnelles ou familiales : « *Mon patrimoine est très modeste. Cela surprendra tous ceux qui aiment fantasmer sur les milliards de Flosse, l'ancien petit instituteur devenu richissime (…). Je ne possède rien en dehors de parts minoritaires dans ma maison à Paris, qui est d'ailleurs lourdement hypothéquée. Pour faire bref, mes dettes sont supérieures à mon patrimoine* »[2893]. Le notable a surtout démultiplié les sociétés écrans qui peuvent être utilisées par des membres de sa famille ou des prête-noms : SCI Papaputa, Cie financière d'Océanie, SNC Polynesian Concepts and Design, Pacer Limited International ou Sté Flik et Flak[2894].

---

[2890] *Les Nouvelles*, 21 novembre 2013.

[2891] Après la perte du pouvoir en 2005 et le spectre d'enquêtes judiciaires, G. Flosse expédie 26 conteneurs remplis de tableaux, meubles, tapis et d'archives qui lui appartiennent à l'adresse d'un député UMP du côté d'Honfleur. *TPM* n° 170, juin 2005.

[2892] Plusieurs sources évoquent des fêtes à Erima, dont une en 1992 aurait célébré le 12ème milliard de FCFP.

[2893] *ATP*, 23 octobre 2009 ; « 240 millions de FCFP d'ardoise pour le sénateur Flosse à la Banque de Tahiti », *ATP*, 20 juillet 2009. La banque a retiré les cartes de crédit au sénateur, qui avait fait trois prêts pour l'achat de l'hôtel particulier rue de Ranelagh à Paris XVIème, dont un de 140 millions de FCFP à la Banque de Tahiti. Les deux autres prêts non remboursés de 36 millions de FCFP environ, à la société Pacer Limited Trust Company entraînent une procédure lancée en 2005, qui aboutit à la vente de la propriété Flosse à Huahine (rachetée par un groupe d'acheteurs proches du *Tahoeraa*).

[2894] Selon la note de l'avocat Me Desarcis, citée in Collombat B., op. cit., p. 223. La note poursuit en évoquant « *tous les investissements étrangers qu'on lui attribue : Tropic Import, Shell Polynésie, Hôtel Hyatt de Tahiti, vignobles et stations balnéaires au Chili (prête-noms possibles : Auroy, Paoletti, Buhagiar…), perliculture avec Wan… On peu se demander comment il a pu payer le comptant, rembourser les prêts et entretenir toutes ses propriétés : Raiatea, Huahine, Erima, rue Labiche, rue du Ranelagh* ».

Ce n'est pas tellement le montant de la présumée fortune du chef du *Tahoeraa* qui est intéressant, mais les mécanismes d'accumulation de ressources financières. Les ressources financières de l'entrepreneur politique semblent s'être considérablement amplifiées à partir des années 1970, ainsi que lors de l'exercice du pouvoir local, mais il s'avère difficile voire impossible d'en connaître l'ampleur.

L'examen du patrimoine du parlementaire Gaston Flosse a réservé des surprises aux enquêteurs lors de son examen en 2001 par la commission des déclarations de patrimoine de l'Assemblée nationale. Le député Flosse n'apporte pas les précisions que la commission lui réclame. Lors de l'enquête, il justifie les omissions sur sa déclaration par des dons familiaux : « *C'est embêtant cette histoire, peut-être que nous n'avons pas tout déclaré, mais sans intention de dissimuler : j'ai donné à mon ex-femme et à mes enfants des appartements qui sont toujours à mon nom* »[2895]. La commission porte l'affaire « pour faux et usage de faux » devant le tribunal correctionnel de Paris. Le jugement du 24 octobre 2001 renseigne sur quelques dissimulations commises par le député polynésien. En 2004, lors des discussions sur le nouveau statut d'autonomie, le député apparenté socialiste René Dosière n'hésite pas à en ressortir les conclusions dans l'enceinte de l'Assemblée nationale[2896]. Cette histoire révèle aussi le caractère atypique et jurisprudentiel de Gaston Flosse en comparaison des autres députés, puisque la dite commission n'a jamais poursuivi que deux personnes, ce qui a d'ailleurs montré les limites de la portée des sanctions à disposition de la commission. En effet, Gaston Flosse est relaxé, car le législateur n'a prévu aucune sanction spécifique en cas de fausse déclaration patrimoniale des élus[2897].

La démesure architecturale des chantiers de la mairie de Pirae et le coût exponentiel du palais présidentiel (estimé à 41 millions d'euros par la CTC)[2898], pharaoniques à l'échelle

[2895] *L'Express*, 24 novembre 1999.

[2896] G. Flosse serait le gérant d'une SCI Rikitea, qui a acquis en 1992 un appartement rue Eugène Labiche à Paris (16ème arrondissement) pour plus de 162 millions de FCFP (8 930 649 FF, soit 1.3 million d'euros), et un hôtel particulier rue de Ranelagh (16ème arrondissement) en octobre 1994. Le prix d'achat déclaré de cet hôtel particulier est de 200 millions de FCFP (11 millions de FF) en 1996, et de 218 millions de FCFP (12 millions de FF soit moins de 1.8 million d'euros) en 1997, auquel s'ajoute 20 millions de FCFP de frais (plus d'un million de FF). Les deux déclarations du député ne mentionnent pas le coût des travaux, qui s'élève à 72 millions de FCFP (4 millions de FF).

[2897] La commission admet son impuissance dans le 11ème rapport publié au JO du 18 juillet 2002. La fausse déclaration n'étant pas répréhensible, elle appelle le législateur à créer une infraction spécifique.

[2898] Il s'agit d'un dépassement de 134% de l'enveloppe prévue. Sans compter la cession par l'Etat pour un franc symbolique d'une propriété (terrain et bâtiments) estimée à 17.5 millions d'euros et de deux subventions d'un montant total de 4.6 millions d'euros en 1997 et 1998. Selon la CTC : « *Le dépassement du coût initial du programme [1,2 millions d'euros] révèle l'insuffisante préparation du projet ainsi que ses dérives, occasionnées par les exigences du maître d'ouvrage* ». Le luxe de la nouvelle présidence est explicité par le coût de l'aménagement : 44 308 euros de service à café, 100 000 euros de caisses à orangers acheminées par le fournisseur Jardins du Roi-Soleil à Versailles, etc. Le majordome (1993-2004) a une cinquantaine de personnes à sa disposition et doit satisfaire les exigences quelquefois luxueuses du président : « (…) *Même dans les îles les plus lointaines, je devais me promener avec ma valise Hermès contenant (…) du champagne, du caviar, de l'argenterie, du foie-gras. Il aime tellement le foie-gras ! Et les huîtres. On les commandait spécialement à Paris. Et ce soir-là, les huîtres n'étaient pas arrivées, alors qu'il devait partir dans un atoll acheté par la présidence, à Fakarava. Il était furieux, c'est la première fois qu'il m'a traité de "connard". Une fois à Fakarava, il faisait nuit, il était trop tard pour envoyer un hélicoptère chercher les huîtres livrées entretemps à*

tahitienne, ou des luxueux bungalows sur les atolls de Tupai et de Fakarava, illustrent la quête de prestige et de munificence du prince sur le plan symbolique. Les ornements du pouvoir comprennent également l'achat d'un avion présidentiel ATR 42-500 surnommé « Air Flosse One »[2899], d'une limousine Mercedes Classe S intérieur cuir (d'une valeur d'environ 12 millions de FCFP)[2900] à l'usage du président et du vice-président à Paris (les députés et ministres disposent d'une vieille limousine Renault). Le président décide de l'attribution des voitures, ainsi que le précise un arrêté pris en 1997 : « *La liste des personnalités bénéficiant d'une voiture de fonction est arrêtée par le président du gouvernement* »[2901].

Mais sur le plan matériel, le coût très important des chantiers élargit « l'univers des possibles » en matière de commissions, de passations de marchés, d'enrichissement d'entreprises dirigées par des soutiens, et de financement d'éléments relevant du domaine privé (résidences secondaires dans les atolls justifiées comme des lieux d'accueil des hautes personnalités) par les ressources publiques. Jean-Marc Regnault se demandait à ce propos si « *Le véritable problème n'est-il pas qu'en fin de compte, on ne sait plus très bien, en Polynésie, ce qui est du domaine public et ce qui est du domaine privé ? L'impression domine que les puissants ont patrimonialisé le pouvoir* »[2902]. Ainsi, le volet néopatrimonial des pratiques politiques se trouve décelable au regard du patrimoine du leader politique. De nombreuses investigations ne se sont pas nécessairement traduites par une sanction judiciaire. Cependant, quelques affaires immobilières lèvent le voile sur le chevauchement des ressources publiques et privées en matière patrimoniale.

Dès les années 1980, les résidences de Gaston Flosse à Pirae ont suscité la curiosité des journalistes des *Nouvelles* et des conseillers territoriaux. Une première alerte avait été donnée par l'assemblée territoriale. Une motion de censure, déposée le 18 novembre 1985 par 14 conseillers sur 30, critiquait principalement les « *dépenses inconsidérées (…) et somptuaires* » au sujet du siège de la Caisse de Prévoyance Sociale à Mamao (Papeete) et de la salle polyvalente de Pirae[2903]. Puis, les investigations du journaliste Jean-Pascal Couraud alertent l'opinion sur les débordements néopatrimoniaux du pouvoir polynésien. La perte du pouvoir au profit d'Alexandre Léontieff en décembre 1987 amène la nouvelle majorité à ouvrir plusieurs commissions d'enquête (prévues par l'article 67 du statut de  1984). Quatre commissions d'enquête, créées le 10 février 1988, visaient personnellement Gaston Flosse et les travaux entrepris dans ses villas de Pirae (quartiers de Vetea et d'Erima).

---

*Papeete* ». Le budget « fêtes et cérémonies » de la présidence (passé de 650 000 à 1 130 000 euros entre 2001 et 2003) excédait alors le budget alloué à l'environnement. En novembre 2002, *Tahiti-Pacifique Magazine* citait une lettre du ministère des Finances qui évoquait une facture de 171 000 euros de vins et spiritueux en moins de dix mois de présidence. Voir Davet G., Lhomme F., op. cit., pp. 47-52.

[2899] La CTC a relevé de nombreux mouvements aériens vers Bora-Bora, Tupai et Fakarava. La liste des passagers, détruite sur ordre, n'a pas été retrouvée par les magistrats. Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 51. G. Flosse aurait envisagé de le remplacer par un jet Falcon Dassault, *TPM* n° 159, juillet 2004.

[2900] *TPM* n° 141, janvier 2003.

[2901] Le parc automobile de la présidence, d'environ soixante-dix véhicules, comporte par exemple deux Lexus à 70 000 euros, une Cadillac Escalade à 47 000 euros.

[2902] Regnault J.-M., *Le pouvoir confisqué*…, op. cit., p. 103.

[2903] Cf. Sem G., op. cit.

Alors que les cyclones de 1983 ont détruit sa villa à Pirae, Gaston Flosse loue une maison à Punaauia. Puis, il choisit de se « reloger » dans les hauteurs d'Arue, limitrophes de Pirae. Mais les polémiques entachent la construction du domaine situé au-dessus du lotissement Erima, et de la route qui mène à sa propriété. En janvier 1988, Gaston Flosse demeure secrétaire d'Etat chargé du Pacifique Sud, ainsi que président du conseil d'administration de la SETIL (société d'équipement), afin d'accroître « *la possibilité que j'ai de mieux servir les plus démunis de nos compatriotes* ». Pourtant, il acquiert auprès de la SETIL des terrains à bas prix qui lui permettent d'agrandir sa propriété de plus d'un hectare[2904]. Quant à la route, les agriculteurs devaient traverser la propriété Flosse pour se rendre à leur *faapu* situé plus haut dans la montagne. Gaston Flosse fait donc construire par le Territoire une « route d'urbanisation des collines d'Arue »[2905]. Le coût global de la route s'élève à un peu moins de 100 millions de FCFP[2906]. Le Territoire achète des parcelles de terre pour la réalisation de l'ouvrage, et prévoit une bretelle d'accès à une propriété Meyssonnier. Contrairement aux habitudes, la délibération du conseil des ministres du 18 septembre 1986 n'est pas mentionnée dans la presse, même si le JO du 10 octobre 1986 mentionne l'arrêté d'acquisition des parcelles par le Territoire, signé par le président du gouvernement. Or, après l'achat des parcelles par le Territoire, un « acte au rang des minutes » du notaire Eric Lequerré[2907] fait l'objet d'une annonce légale : Fernand Meyssonnier est déclaré gérant démissionnaire de la société civile Flik au profit d'une fille de Gaston, Christine Flosse. En avril 1987, le conseiller territorial Braun-Ortega dépose une plainte contre Flosse pour ingérence et trafic d'influence.

En outre, les investigations journalistiques au sujet de la propriété de cinq hectares révèlent que sept ouvriers du service de l'Equipement sont mobilisés deux mois durant pour l'aménagement de la propriété du président[2908]. Mais le changement de majorité territoriale en décembre 1987 entraîne l'arrêt des travaux et le rappel des ouvriers à leurs services respectifs

[2904] *Les Nouvelles*, 17 mars 1988. En juillet 1986, G. Flosse est président du gouvernement, tandis que c'est le maire d'Arue, J. Teuira qui préside la SETIL. Le 10 juillet 1986, le transfert à la SETIL d'un domaine communal sur les hauteurs d'Erima (Arue) est acté par le Territoire pour 35 millions de FCFP (515 FCFP le m²). Le ministre des finances P. Peaucellier précise que ces terrains seront mis en valeur pour une vente par lot. Le conseil des ministres du 21 janvier 1987 accorde une autorisation à la SETIL pour un transfert de 11 873 m² à la SCI Nahiti. Or, la SCI Nahiti est gérée par G. Flosse, associé à Marthe Mamatui. Le ministre Peaucellier admet, dans un rapport de présentation de l'acquisition au président du gouvernement, que ce transfert a pour but l'« *agrandissement de la propriété de l'acquéreur* ». G. Flosse signe l'acte de vente le 4 mars 1988 en obtenant derechef des facilités de paiement. En l'espace d'un an et demi, la SETIL a assaini le terrain, acheté par G. Flosse au prix de 295 FCFP le m², soit presque la moitié du prix d'achat par le Territoire.

[2905] Longue de 1 120 mètres, la route, bitumée, n'en possède pas moins une emprise de dix mètres (plus de six mètres de large sans les accotements).

[2906] *Les Nouvelles*, 11 avril 1987.

[2907] E. Lequerré appartient au cercle restreint, autour de G. Flosse, qui s'est penché sur l'élaboration d'un statut d'autonomie interne en 1980. Il fut également trésorier du *Lions Club* de Tahiti.

[2908] *Les Nouvelles*, 28 janvier 1988. Une partie de la propriété est en forte pente (elle a auparavant nécessité la construction de murs de soutènement évalués à environ 80 millions de FCFP), subissant des éboulements lors de la saison des pluies et nécessitant un gabionnage (installation de murs de pierre grillagés pour contenir la terre). Les services de l'Equipement (subdivision territoriale de Tahiti avec sept ouvriers et un responsable de la subdivision de Moorea), avec l'accord du ministre de l'Equipement, qui n'est autre à l'époque que G. Tong-Sang, fournissent main d'œuvre et matériaux ; la mairie de Pirae fournit les engins. Les ouvriers sont payés sur une opération d'investissement de la subdivision de Moorea, n'étant pas réglés par leurs « clients ».

(après avoir commencé en octobre) : Gaston Flosse a réglé aux ouvriers les salaires des dix premiers jours de décembre. Le service de l'Equipement avait payé le reste, soit 1 630 565 FCFP (hors matériaux). Une entreprise privée prend ensuite le relais des travaux. Le faible montant pris en charge par le Territoire n'occulte pas la pratique du chevauchement entre intérêt public et intérêt privé. La même méthode de prise en charge de travaux (estimés à plus de dix millions de FCFP), pour la propriété de Huahine (enrochement, parking, aménagement d'une plage par remblayage par des tonnes de corail), fait appel au service de l'Equipement de la subdivision administrative des Iles-sous-le-Vent[2909] ; idem pour la propriété de son épouse à Raiatea. L'utilisation de la demeure de Huahine pendant vingt-quatre heures par le ministre Bernard Pons permet à la justice de conclure à une utilisation « justifiée » des fonds publics[2910]. De telles opérations constituent de substantielles économies pour les ressources financières du leader politique. Cependant, elles conduisent à plusieurs commissions d'enquête de l'assemblée territoriale. L'une d'elle est présidée par Emile Vernaudon, tandis que Flosse siège au côté du *Tahoeraa* Michel Buillard. Par élégance, il est demandé à Gaston Flosse de se retirer de la commission pour ne pas être juge et partie, mais il s'y maintient, bien placé pour examiner les affaires de ses propriétés de Parea (Huahine) et d'Erima (Tahiti). Il intimide les conseillers territoriaux en brandissant le portrait de Chirac : « *C'est avec lui qu'il faudra vous entendre ; ce sera le prochain président* »[2911]. Dans l'affaire Erima, il est condamné deux fois à six mois de prison avec sursis pour « ingérence » (après l'annulation de la première condamnation devant la cour d'appel par la Cour de cassation), mais il est relaxé par la Cour d'appel de Paris en septembre 1994[2912].

Financer des dépenses patrimoniales d'ordre privé[2913], ou alimenter les affaires familiales[2914], par le moyen des fonds publics territoriaux ne représentent pas les seules traductions de la domination néopatrimoniale[2915].

Le journaliste d'investigation Alex du Prel a proposé une hypothèse complémentaire relative à l'enrichissement présumé de Gaston Flosse, à savoir le non-remboursement

[2909] *Les Nouvelles*, 5 février 1988.

[2910] *TPM* n° 145, mai 2003.

[2911] *Les Nouvelles*, 13 février 1988.

[2912] Pour G. Flosse, « *Cette affaire a été une torture (…). Les moments les plus pénibles ont été lorsque plus de vingt gendarmes nous ont accompagnés pour visiter le terrain, comme si j'allais m'enfuir ! Jamais je ne pardonnerai aux socialistes ! Car ils ont téléguidé les juges dans cette affaire* », in *TPM* n° 42, octobre 1994.

[2913] G. Flosse est condamné en mars 2012 pour « détournement de fonds publics » pour avoir fait travailler entre mars et septembre 2009 une collaboratrice du groupe *Tahoeraa* à l'assemblée à son domicile de Vetea comme employée de maison. Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 185.

[2914] En 1986, des billets d'avion du président du gouvernement sont achetés dans une agence de voyages dirigée par sa fille, et dont il est le propriétaire. L'achat de meubles en acajou pour le bureau présidentiel, la même année, est passé auprès d'une boutique (Hinerava) qui lui appartient. Op. cit., pp. 182-183.

[2915] Alors qu'un artisan a contracté pour un marché de matériel d'enrochement s'élevant à 1.2 millions d'euros avec le Territoire, qui ne le règle pas, il est contacté peu après en 2001 pour livrer des roches au domicile de G. Flosse à Erima, pour un montant de 13 000 euros. Le GIP gère la transaction. L'artisan fait une ristourne au président de 5 000 euros. Le 7 octobre 2003, la commission consultative des marchés émet un avis négatif quant à la régularisation du contrat. Mais en mars 2004, les 1.2 millions sont réglés sur le compte de l'aide prévue aux victimes de calamités, régularisant le marché. G. Flosse a apprécié le geste de l'artisan selon ce dernier. Op. cit., p. 184 ;

d'emprunts souscrits dans des conditions très favorables[2916]. Il fait part d'une réputation qu'à Gaston Flosse à avoir des difficultés à payer ses factures ou ses dettes, en donnant l'exemple des imprimeries qui n'ont jamais pu encaisser les factures des affiches électorales commandées par le *Tahoeraa*. De plus, une commission d'enquête de la Banque de France, avertie par Yves Garin, directeur du service des contributions de Tahiti[2917], évoque de la part d'une banque tahitienne des « *prêts hors normes* », ainsi qu'une « *patience* » et un « *diligentement remarquables* » quant aux créances des sociétés de la famille Flosse. Les instructions de la Banque de France donnent alors un an au débiteur pour un règlement partiel des dettes[2918]. Or, la série d'enquêtes, diligentées entre 2007 et 2009 contre Gaston Flosse, amène à la « découverte » d'une autre dette à la Banque de Tahiti, s'élevant autour de 264 millions de FCFP (avec les intérêts, soit environ deux millions d'euros), à la suite d'un prêt initial de 146 millions de FCFP, octroyé en 1997. En outre, deux prêts de 36 millions de FCFP (deux millions de FF) chacun (soit plus de 600 000 euros) sont accordés à Gaston Flosse par la société *Pacer Limited Trust Company*, enregistrée au Vanuatu et appartenant à Bill Ravel[2919]. Les conditions du prêt ne comprennent ni hypothèque, ni nantissement, ni assurance-vie de l'emprunteur. Pour obtenir le remboursement de la dette de Flosse (120 millions de FCFP avec les intérêts), Bill Ravel enclenche une procédure de saisie de sa propriété à Huahine (3,5 hectares) en mai 2005 (Flosse a alors perdu le pouvoir). L'enchère est remportée pour 180 millions de FCFP (1,5 millions d'euros) par une SCI de sept acheteurs. En effet, des proches du *Tahoeraa Huiraatira*, autour de Gaston Tong-Sang, qui veut « *éviter la saisie et préserver l'image du chef* »[2920], remboursent l'organisme financier situé au Vanuatu[2921].

En juillet 2007, le directeur général délégué de la Banque de Tahiti, ancien conseiller technique de Flosse à la présidence (2001-2004), lui demande de régulariser ses découverts (167 000 euros). Gaston Flosse se fâche, expliquant qu'il dispose d'un découvert de 134 000

---

[2916] « Gaston Flosse et l'argent », *TPM* n° 225, janvier 2010, pp. 15-16. Plusieurs témoins pointent un rapport particulier du président à l'argent. Son ancien majordome déclarait qu'il n'était « *pas très généreux. Jamais de cadeau, ce n'est pas son style* ». La journaliste C. Bourne raconte qu' « *Il joue avec l'argent, emprunte, et ne rembourse pas. Je ne l'ai jamais vu payer quoique ce soit à Tahiti* », in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 179.

[2917] Cet inspecteur des impôts est renvoyé en métropole un an après son arrivée.

[2918] Elles sont réglées en partie par la vente d'une partie de l'ancien hôtel du Taharaa au promoteur Barbion. Cet hôtel a été acheté à une société japonaise en banqueroute (EIE), mais il s'avère un fardeau pour les finances flossiennes. D'ailleurs, G. Flosse est condamné en 2006 à trois mois de prison avec sursis pour prise illégale d'intérêt. En outre, la note de l'avocat Desarcis relève que « *Comme par hasard, juste quand cette transaction s'est faite, les droits d'enregistrement ont baissé de façon très importante pour ce type de transaction* », in Collombat B., op. cit., p. 226.

[2919] Cf. *La Dépêche*, 3 septembre 2009. En novembre 2012, il est mis en examen pour « corruption active et trafic d'influence » et placé en détention provisoire. Il est suspecté de s'être adjugé les services d'un syndicaliste entre 2008 et 2012, qui bénéficiait auparavant d'un contrat-cabinet à la présidence Flosse.

[2920] *ATP*, 14 septembre 2009.

[2921] G. Tong-Sang dit ne pas prendre de part dans l'opération – sa femme Romina Pinson en détient 5%. Autre financier du *Tahoeraa*, H. Haddad s'était proposé de participer à la SCI, mais il n'apparaît pas dans ses statuts selon Tong-Sang. Il aurait donné mandat au couple Tong-Sang, selon les documents saisis au cabinet notarial sur les éléments de constitution de la SCI, en s'engageant à prêter 30 millions de FCFP pour financer l'opération. *Les Nouvelles*, 2 novembre 2011. Le couple Tong-Sang est entendu en tant que témoins à la DSP (Direction de la sécurité publique) en septembre 2009. *La Dépêche*, 12 septembre 2009.

euros à la Bank of Hawaii[2922]. La banque tahitienne lui avait octroyé un crédit relais de 910 000 euros en 1984, un crédit de consolidation de 1.2 millions d'euros en 1997 et un autre de 1.5 millions d'euros en 1999[2923]. En mai 2009, la directrice de l'agence des particuliers de la Banque de Tahiti rejette des chèques du sénateur et le contraint à fusionner ses deux comptes[2924].

Effectivement, la crise politique des années 2004-2005 mène à l'entropie du leadership de Gaston Flosse, qui se retrouve confronté à une série d'enquêtes qui tentent de mettre à jour des pans du financement partisan, des pratiques de corruption ou d'enrichissement personnel[2925]. Le leader se justifie devant les magistrats en arguant du fait que l'ensemble de ses revenus servait à l'activité politique. A l'occasion du procès relatif à l'affaire Haddad, il explique qu' « *à partir du moment où j'ai décidé de faire de la politique en 1957, tous mes revenus servaient à mon action politique et sociale* »[2926]. Mais, en sus des rémunérations institutionnelles (exercice des mandats électifs d'environ 35 000 euros mensuels)[2927], il s'avère presque impossible de recenser avec exactitude la nature et l'ensemble des sources de revenus du dirigeant politique. Selon son ancien directeur de cabinet Jean Prunet, « *Il a bétonné ses finances. Il n'a rien à lui, tout est au nom de ses enfants, dans des sociétés civiles immobilières* »[2928].

La liste des avantages matériels procurés par le cumul des mandats s'ajoute aux pratiques de chevauchement des ressources publiques et privées. Le rapport de la CTC sur la gestion de la présidence entre 1991 et 2004 montre les montants exponentiels alloués à l'arbitraire du président et alimentant les courtisans et les clients. Le montant des crédits ouverts est passé de 476 millions de FCFP en 1993 à 2.38 milliards en 2003 (soit plus 400%), pour une masse salariale totale de 5.2 milliards, « *décomposée en 2.75 milliards pour les 626 agents du cabinet et 2.45 milliards pour les services rattachés* ». Sur un total de 540 agents en décembre 2003, 102 personnes ont un salaire mensuel supérieur à 500 000 FCFP, dont vingt ont un salaire supérieur à un million [8 400 euros par mois][2929]. La nébuleuse néopatrimoniale possède une organisation concentrique mise en lumière par la CTC. L'organisation de

[2922] Davet G., Lhomme F., op. cit., pp. 177-178.

[2923] Op. cit. Le dernier prêt concernait des travaux et l'aménagement de l'hôtel particulier du Ranelagh à Paris.

[2924] Op. cit., p. 181.

[2925] *Les Nouvelles*, 8 décembre 2009.

[2926] *La Dépêche*, 3 octobre 2012. Après la perte du pouvoir, il connaît quelques difficultés financières, « *car il dépense trop, notamment pour les achats de bouteilles de vin. Avant, c'est Melba qui gérait tout. Depuis la détention de cette dernière, c'est Gaston qui gère, seul, ses dépenses…* », in Davet G., Lhomme F., op. cit., pp. 180-181.

[2927] Selon le calcul des journalistes du *Monde*. Op. cit., p. 179.

[2928] Op. cit.

[2929] Le conseiller spécial du président [M. Paoletti] percevait en décembre 2003 un salaire net de 2,4 millions Fcfp. Le directeur de cabinet [J. Prunet], également fonctionnaire d'État détaché qui touchait 1,65 millions Fcfp par mois plus le logement, la voiture fonction et un agent de service. Un conseiller technique du président, fonctionnaire d'État détaché encaissait le « double du salaire perçu dans (ses) précédentes fonctions », soit 1,2 million de Fcfp grâce à des indemnités octroyées par le président Flosse. *TPM* n° 179, mars 2006.

l'opacité du pouvoir[2930] permet de multiplier les leviers néopatrimoniaux. Les cercles concentriques sont formés autour du président Flosse et de son cabinet. Autour du noyau dur de ce dispositif, se greffent les services internes et les « services dits rattachés », ainsi que les services territoriaux « placés sous l'autorité directe du président ». De fait, presque un tiers (27%) des agents de la Polynésie française dépendent de la présidence[2931].

La gestion patrimoniale de la présidence illustre la confusion néopatrimoniale. A Fakarava (Tuamotu), la présidence fait construire un bungalow de luxe (320 m²) sur un terrain adjacent à la propriété Flosse (7 000 m²), et fait procéder au rallongement de la piste d'aviation pour accueillir de gros jets privés. Dans quelle mesure le bungalow est-il situé sur le domaine territorial ou sur le domaine privé ? L'aménagement de Fakarava succède à la précédente « privatisation » par le Territoire de l'atoll de Tupai (Iles-sous-le-Vent). Le site de l'atoll de Tupai, selon les plans de vols de l'avion présidentiel, semble avoir été seulement occupé par des personnalités entre 20 à 25 jours, de juin 2003 à juin 2004. La CTC constate que l'aménagement de la résidence protocolaire ne figure dans aucune décision de l'assemblée ou du conseil des ministres. Les dépenses ont été imputées sur des autorisations de programme globales qui ne permettaient pas une identification de cette opération, dont l'objectif (sous-entendu « véritable ») n'est pas connu selon les magistrats.

Néopatrimonialisme partisan ou personnel, l'interrogation subsiste quant à l'ampleur des flux d'argent, des financements et leur destination véritable, ce qui est d'ailleurs valable pour l'ensemble des pratiques clientélistes voire néopatrimoniales dans les démocraties contemporaines[2932]. Les techniques sont en réalité très nombreuses (« prêt autofinancé »[2933], argent liquide provenant d'entreprises[2934] ou de l'étranger, sociétés de conseil, non facturation). Ainsi, les procès sur la part de financement occulte du parti politique ne dévoilent sûrement que la partie émergée de l'iceberg. Selon Alain Rollat, correspondant du

---

[2930] L'organisation du pouvoir est « *difficile à cerner* » selon le rapport de la CTC, car « *il n'existe pas d'organigramme officiel donnant la liste et la dénomination des services de la présidence* ». La présidence se retrouve avec 626 agents en janvier 2004, contre 127 en 1994.

[2931] Le choix du recrutement offrant rémunération publique aux clients appartient de façon discrétionnaire au président : « L*e recrutement est discrétionnaire et il peut s'agir de fonctionnaires ou de titulaires de contrat de droit privé (…) en l'état de la réglementation, le président de la Polynésie française peut librement recruter les collaborateurs de son cabinet, fixer leur rémunération et leur régime indemnitaire et mettre fin à leurs fonctions* », rapport CTC, op. cit.

[2932] Des pratiques universelles de blanchiment davantage généralisées que ne le soupçonne l'opinion publique, car « *les rétro-commissions ont (…) toujours existé, de même que les aides liées ou déliées, terme plus technique qui explique comment lorsqu'on subventionne des ventes ou des achats, une partie est rétrocédé à des partis politiques* ». Selon Eric Vernier, chercheur associé à l'IRIS (Institut de Relations Internationales et Stratégiques), in *Le Monde*, 3 octobre 2011.

[2933] Emprunt auprès d'une banque d'une certaine somme d'argent pour financer une campagne, tandis qu'en même temps l'on dépose le même montant dans une filiale de cette banque mais dans un autre pays. L'argent liquide en provenance d'entreprises ou de l'étranger est transformé en emprunt tout à fait légal, et qui ne sera jamais remboursé puisque la banque se paiera grâce au premier dépôt.

[2934] Vernier précise que « *les entreprises qui financent des campagnes électorales s'attendent à un retour d'ascenseur une fois le candidat élu* ». L'élu peut par exemple commander des ronds-points à une entreprise de BTP qui le finance.

*Monde* à Tahiti pendant vingt ans, « *La Polynésie est le seul endroit où j'ai été confronté à une tentative ouverte de corruption* » [2935]. S'agit-il pour autant de singulariser excessivement la Polynésie française au regard de pratiques néopatrimoniales, dont l'interaction entre les dynamiques du dedans (redistribution, prestige et rapport de clientèle) et celles du dehors (professionnalisation de la politique et des techniques de corruption) ont conduit à une domination néopatrimoniale dans la République ?

La délocalisation dans le Pacifique du système de la Mairie de Paris dans les années 1990 se déroule dans un contexte où les affaires judiciaires impliquant le RPR (mais aussi les affaires d'Etat telles que les affaires Elf ou *Lyonnaise des Eaux*) sont exposées sur la place publique. N'est-ce pas déjà le cas dès les années 1980, quand la logistique de la mairie de Paris se retrouve au service du RPCR de Lafleur en Nouvelle-Calédonie et du *Tahoeraa* de Flosse[2936]. Selon un ancien proche collaborateur du président du RPR, « *Chirac a bien compris qu'à partir du moment où il y avait des DOM, comme la Martinique, qui faisaient de la rétrocession financière pour le PS, ce n'était pas mauvais de faire la même chose pour le RPR avec Gaston Flosse. On a beaucoup parlé de la Françafrique, mais avec les DOM-TOM, on a fait dix fois pire !* »[2937]. Effectivement, les méthodes ne sont pas si divergentes entre celles de la « Françafrique » et celles du « Pacifric ».

L'industrialisation des procédés néopatrimoniaux dans les années 1990 a constitué une stratégie politique d'accumulation de ressources financières par le RPR et ses dirigeants. L'ampleur et la généralisation des pratiques néopatrimoniales durant la domination politique de Gaston Flosse ne possèdent pas seulement une explication socioculturelle, mais elles s'inscrivent dans un contexte plus large de développement de la corruption dans les pouvoirs locaux, dont la Polynésie sous le leadership flossien serait un cas atypique mais non isolé.

[2935] Cité par B. Collombat, op. cit., p. 35.
[2936] Voir le témoignage du haut-fonctionnaire Georges Quémar, auteur de l'ouvrage *Paris Mafia*, Op. cit.
[2937] Dixit l'ancien conseiller de Chirac et de Pasqua, J.-F. Probst, cité par B. Collombat, op. cit., p. 34.

## § 2 Les influences néopatrimoniales du « modèle RPR »

Des morceaux du puzzle néopatrimonial[2938] sont apparus en marge des affaires impliquant le RPR en matière de financement occulte, en particulier au niveau des collectivités territoriales dans les années 1990. Les pratiques néopatrimoniales de la domination de Gaston Flosse sont ainsi partiellement dé-culturalisées.

### A/ Des pratiques néopatrimoniales au cœur de la République

Le régime politique français n'est pas considéré comme étant de nature néo-patrimoniale. Le phénomène, loin d'être inexistant, reste sectoriel et ne concerne pas l'ensemble de l'appareil d'Etat. Toutefois, « *L'Etat français connaît depuis toujours un certain degré de patrimonialisme* »[2939].

Les financements politiques ne sont pas toujours exempts de cas d'enrichissements personnels, directs ou indirects : l'argent peut « coller aux doigts » des récolteurs de fonds et des trésoriers, parce que « les tentations sont immenses ». Le voile se lève de plus en plus sur les méthodes de financement des partis politiques en France, en particulier grâce à des témoignages des financiers/trésoriers de campagne. André Rousselet, ancien directeur de cabinet et récolteur de fonds de François Mitterrand, a confessé être un des seuls financiers de campagne présidentielle à avoir « survécu » (au sens figuré et au sens propre) aux mœurs de l'univers politique[2940]. En effet, les suicides, les attaques cardiaques ou les accidents de voiture de récolteurs de fonds empêcheront ceux-ci d'alimenter le confessionnal politico-judiciaire. Le métier de corrupteur comprend une dimension coercitive, ainsi que le confirme

---

[2938] Les différents profils d'intermédiaires révèlent l'ampleur de la corruption en France : « *la construction, la grande distribution, l'énergie, le pétrole, l'eau, les communications, l'agroalimentaire, les transports, la chimie, les assurances, les déchets, les alcools, l'éclairage public, la restauration collective (…). Le schéma est toujours à peu près le même : fausser les appels d'offres pour s'emparer des marchés publics en soudoyant les décideurs et les membres de la commission d'attribution, obtenir avant les autres les informations sur les projets de l'Etat et des collectivités, convaincre des élus de monter des projets juteux, casser la concurrence*… », op. cit., p. 53.

[2939] Médard J.-F., « Ces messieurs Afrique … », in *Politique africaine* n° 49, mars 1993, pp. 146-148.

[2940] « *A partir de 1974, je n'ai pas eu trop de mal à faire financer les campagnes. F. Mitterrand avait acquis beaucoup de crédibilité, et ses chances de l'emporter étaient assez importantes. Chez les chefs d'entreprise, l'intérêt ou la prudence l'emportent souvent sur les convictions. (…) Mitterrand savait que je n'avais pas de colle aux doigts. Or, dans le domaine du financement des campagnes, les tentations sont immenses. Et je suis un homme discret. Et je n'ai jamais eu besoin de noter quoi que ce soit sur un papier. Je me souviens, que trois jours après mon éviction de Canal + (sous la première cohabitation), j'ai reçu la visite de cambrioleurs. Ils ont ouvert mon coffre, mais ils n'ont rien trouvé, du moins aucune information, aucune note, aucun document. (…) Notez au passage que, de tous les financiers qui ont organisé des campagnes, je suis le seul à être sorti indemne… Ce qui ne veut pas dire que je suis innocent !* », in « Les aveux décoiffants d'un financier du PS », *Le Canard enchaîné*, 23 novembre 2011. Voir l'ouvrage de Jean-Jérôme Bertolus et de Frédérique Bredin, *Tir à vue. 1965-2012. La folle histoire des présidentielles*, Fayard, 2011, 362 p.

le témoignage[2941] d'un intermédiaire proche du premier ministre alors en exercice[2942]. Un entrepreneur politique balladurien du RPR, Didier Schuller, réfugié à Saint-Domingue (République dominicaine) en 1995, précisait ses déclarations, selon lesquelles il ne se suiciderait pas après son retour, suite à sept ans d'exil : « *La France a cette tradition malheureuse de connaître des décès suspects quand cela l'arrange. Certains de ceux qui se retrouvent impliqués au plus haut niveau dans des affaires politico-financières meurent régulièrement. Il s'agit toujours ou bien de suicides, ou bien d'arrêts cardiaques* »[2943].

De tels modes opératoires posent la question de la présence de systèmes dit « mafieux » en France, relevant du tabou mais dont l'image revient dans les discours et représentations populaires de la corruption[2944]. Pourtant, les travaux de nombreux chercheurs et des enquêtes approfondies de journalistes évoquent la propagation de réseaux criminels organisés[2945]. L'activité politique est atteinte à ses marges par ce phénomène, mais le besoin sans cesse plus pressant d'argent pour le financement de la machine partisane et de la communication du leader entraîne quelques fâcheuses nécessités et compromissions. L'omerta est une vertu sacrée en matière de financement politique, et ne viennent caresser les oreilles de l'opinion que les parties saillantes d'affaires délictuelles ou criminelles dont les ramifications demeurent inconnues pour une large part. A partir d'une enquête aux informations rigoureusement recoupées, le journaliste Philippe Madelin pointe un « *esprit mafieux* » qui se serait instillé dans la V$^{ème}$ République[2946]. Un autre travail d'enquête, fondé sur des entretiens qualitatifs, a porté très empiriquement sur ce que le journaliste Roger Lenglet appelle la « *profession corrupteur* »[2947]. Si les personnages interviewés ne peuvent être cités[2948], d'autres intermédiaires de ce type ont connu une renommée médiatique, notamment lors de la

---

[2941] « *Je dois te mettre en garde, certains paieront des gens pour te neutraliser, ils fouilleront tout sur ton existence, ils chercheront tes moindres failles, ils fouineront dans ta vie (…) jusqu'à ce qu'ils trouvent comment te briser. Ne ris pas, c'est sérieux. C'est vraiment comme ça que ça se passe…* », op. cit., p. 76.

[2942] Entre 2005 et 2007, il s'agirait de J.-P. Raffarin ou de D. de Villepin.

[2943] Op. cit., p. 78. Un de ses informateurs précise que « *Provoquer un arrêt du cœur n'est pas difficile. Si des types jouent aux quatre coins avec toi pendant deux heures, s'ils savent comment taper sans laisser de traces et te stresser, s'ils t'empêchent de respirer par moments, je ne te parle même pas des appareils genre défibrillateurs, ton cœur finit par lâcher. Et le médecin conclut à une mort naturelle* », op. cit., p. 97. Voir Davet G., Lhomme F., *French corruption*, Stock, 2013, 306 p.

[2944] Cf. Raufer X., Quéré S., *Le crime organisé*, Paris, Que sais-je ? PUF, 2001, 120 p.

[2945] P. Madelin parle d'un « syndrome mafieux », posant la question de « *la prolifération de groupes, structures ou organisations, parasites et peu soucieux de la loi mais tous aussi prompts à peser sur les décisions des hommes politiques, quitte à les corrompre ?* », in *La France mafieuse*, Paris, Flammarion, 1994, p.17.

[2946] « *La recherche de fonds électoraux est devenue une obsession pour les hommes politiques, presque l'objet unique de leur activité (…). Pour faire face, les trésoriers des partis de droite organisent de vastes collectes dans les milieux professionnels, très souvent par l'intermédiaire des organisations patronales (…) au cours des années 70, (…) oscillant entre le lobbyisme et l'esprit mafieux* », in Madelin P., op. cit., p. 188.

[2947] *Profession corrupteur. La France de la corruption*, Paris, J.-C. Gawsewitch Ed., 2007, 314 p. « *Pour les personnalités que j'ai interrogées, corrompre les élus (…) ne s'improvise pas, c'est un métier. (…) Ils s'affichent autant qu'ils se cachent derrière des couvertures (…) : cabinet d'études (…), société de recherches privées, voire bureau d'architecte, de conseil juridique ou économique… cabinet de lobbying le plus souvent* », p. 13.

[2948] « *Si tu donnes mon nom, c'est comme si tu me tirais une balle dans la tête, et je pourrirai au fond d'un marigot comme un vulgaire rat crevé* », selon un des « professionnels » interrogés, op. cit., p. 17.

tentaculaire affaire Elf : André Guelfi (« Dédé la sardine ») ou Etienne Leandri[2949], cofondateur du SAC et proche de Pasqua. Les modes occultes de financement ne concernent pas uniquement les systèmes de trafic d'influence et de corruption de quelques notables. Ces pratiques entraînent plus rarement des acteurs du parti gaulliste à se financer auprès de personnalités liées à la criminalité organisée, en relation avec des avatars de réseaux de truands, dont il peut subsister quelques ramifications[2950]. En général, le métier de « corrupteur » débute souvent par une entrée en politique ou en travaillant auprès d'élus, même si le réseau d'informateurs d'un corrupteur professionnel peut être composé par des conseillers municipaux, policiers, agents des Renseignements généraux, fonctionnaires, agents des collectivités territoriales, de la haute-administration, militants[2951].

Les parcelles de néopatrimonialisme en France correspondent aux phénomènes classiques de corruption, répondant à une logique d'intérêt marchand ou financier. La compréhension de ces phénomènes nécessite une analyse des logiques de l'échange, dans lesquelles les facteurs personnel et relationnel jouent un rôle prépondérant. Le concept-clé d'échange voire de « système d'échange » fait consensus entre les différentes analyses de la corruption (Médard[2952], Mény[2953], Lascoumes[2954]). La promotion des intérêts particuliers des acteurs de

[2949] Né en 1911, il connaît une carrière d'intermédiaire dès l'Occupation (informateur d'un général SS), puis devient trafiquant de drogue et faux-monnayeur en Italie à la Libération. Représentant du mafieux Lucky Luciano auprès de la CIA, qui apprécie son anticommunisme, la CIA obtient de la France en 1955 que sa condamnation de vingt ans de travaux forcés pour collaboration soit annulée. De retour, il devient utile aux réseaux gaullistes. Associé à l'homme d'affaires N. Auchi (milliardaire irako-britannique), il a un rôle d'intermédiaire dans des affaires de marchés truqués de grandes entreprises, dans l'immobilier, la vente d'armes. Son fils, conseiller de Pasqua, a été condamné dans l'affaire Elf.

[2950] « (…) L*e juge constate que trois des sociétés sont animées par un certain J. Choukroun (…). Choukroun avait été arrêté en 1967 à la suite d'un règlement de comptes commis au « Don Camillo ». Un établissement de nuit de la rue des Saints-Pères à Paris qui servait de point de ralliement aux « Vieux de la Vieille » du SAC (…). Le SAC déclinait la litanie classique : truands, hommes politiques, trafics d'influences, escroqueries, racket. La présence de Choukroun suggère que le RPR n'est pas loin de ce réseau de faux facturiers* », op. cit., p. 228-229.

[2951] « *Un simple poste de conseiller municipal peut devenir une rampe de lancement. Conseiller régional, c'est mieux. Collaborateur parlementaire ou directeur de cabinet, c'est commun aussi. Si on est malin, si on sait regarder autour de soi, écouter, lire entre les lignes, on peut comprendre vite, sinon ça veut dire qu'on n'est pas fait pour ça. Bien sûr, celui qui ouvre sa gueule, qui fronce les sourcils au moindre arrangement, celui-là les lobbyistes ne l'initient pas. (…) C'est pour ça que j'exige que mes gars s'informent d'abord, qu'ils épluchent un peu la vie du type, ses relations et tout avant de se lancer* », op. cit., pp. 41-42.

[2952] « *La corruption en France relève avant tout de l'échange marchand même si sa dimension relationnelle ne peut être négligée* », op. cit., pp. 147-148.

[2953] Cf. Mény Y., *La corruption de la République*, Paris, Fayard, 1992, 352 p. Y. Mény y décèle un « mal français » : « *De même que l'on a pu parler de « capitalisme à la française » pour souligner l'interpénétration et l'étroitesse des élites économiques françaises, de même le mode français de faire de la politique et de l'administration est caractérisé par le mélange des genres (…) et la confusion des rôles (…) au sein d'un cercle restreint de dirigeants interchangeables* », op. cit., p. 21. Il distingue corruption « des règles » et « des mœurs », notant qu'Aristote, Machiavel ou Montesquieu s'étaient penchés sur le phénomène de la corruption, en tant que « *dégénérescence des institutions plutôt que le comportement des acteurs* », p. 10.

[2954] « *Malgré (…) [les] programmes de lutte contre le blanchiment, en dépit des écrits journalistiques et savants longtemps absents et soudains prolifiques, des lois (…) sanctionnant ces activités frauduleuses, enfin malgré quelques procès retentissants (…), le verdict commun reste pour l'essentiel inchangé : la corruption demeure un*

la scène publique ou des affaires peut confiner aux pratiques néopatrimoniales. Ainsi, les relations entre la France et l'Afrique, qui ont donné naissance à l'expression de « Françafrique »[2955], étaient fondées sur la personnalisation des relations économiques et politiques : « *Chacun gère ainsi son réseau et en fait profiter éventuellement ses collègues à charge de revanche* »[2956]. Le point de vue néo-marxiste des sociologues Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon, fondé sur des enquêtes de terrain qualitatives[2957], fait apparaître l'existence d'une « dernière classe sociale »[2958] parmi les élites politiques et économiques, qui expliquerait les échanges néopatrimoniaux par le « sentiment de classe »[2959]. La sociabilité mondaine, les alliances matrimoniales de « l'aristocratie de l'argent » font la force des dominants, qui partagent l'espace et le temps avec leur semblable (vacances, cocktails…). L'analyse sociologique éclaire alors la logique de l'échange personnalisé pratiqué par les élites françaises[2960]. Le contexte parisien de réunion des élites (décideurs dans les champs du pouvoir politique, économique ou médiatique) donne parfois naissance à des arrangements inter-élites, qui participent à l'entretien des relations[2961], par exemple avec la pratique du « pantouflage »[2962]. En revanche, il semble que ces procédés ne soient pas l'apanage des élites. Auparavant, Crozier, Thoenig et Grémion avaient montré dans le système politico-

---

*vrai « crime blanc » (…) en raison de la faiblesse de la réaction sociale qu'elle suscite et de la faiblesse des sanctions qu'elle encourt* », in Lascoumes P., *Corruptions*, Presses de Science Po, 1999, p. 11.

[2955] Selon l'expression médiatisée par le journaliste F.-X. Verchave. Voir Médard J.-F., p. 146 in *Politique africaine* n° 49, 1993, pp. 146-148, [CR] Glaser A. et Smith S., *Ces messieurs Afrique, le Paris-Village du continent noir*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, 235 p. Cf. *Françafrique*, documentaire de P. Benquet, 160 mn, 2011.

[2956] Op. cit., p. 147.

[2957] Cf. *Sociologie de la bourgeoisie* (2003), 117 p. et *Sociologie de Paris* (2004), Paris, La Découverte.

[2958] « *[Les classes moyennes] se caractérisent par un individualisme que l'on peut qualifier de positif, avec l'injonction pour les individus de se réaliser, de réussir, alors que dans les classes dominantes, nous parlons de « collectivisme pratique », c'est-à-dire de solidarités, de partage du gâteau dans l'intérêt de la classe* ». Selon les sociologues, « *Dans la classe dominante, la collusion entre le pouvoir et l'argent est une collusion de fait. Les hommes d'affaires, les financiers et les politiques se retrouvent quotidiennement dans les mêmes cercles, dans les premières d'opéra, sur le golf, ou dans les dîners et cocktails* », Pinçon-Charlot M., Pinçon M., in *Le Monde*, 21 septembre 2010 ; cf. *Le Président des riches*, La Découverte, 2010, 223 p.

[2959] Sur quelques cas pratiques, voir Toscer O., *Argent public, fortunes privées, histoire secrète du favoritisme d'Etat*, Paris, Folio, 2003.

[2960] Dans l'étude "Higher social class predicts increased unethical behavior", publiée en 2012 dans la revue *Proceedings of the National Academy of Science*, des chercheurs américains (University of Berkeley) et canadiens (University of Toronto) ont montré que la poursuite de l'intérêt personnel est une motivation fondamentale chez les élites et mène à des attitudes immorales ; les « riches » sont moins dépendants des liens sociaux pour leur survie.

[2961] Par exemple, « le dîner du Siècle » se déroule chaque mois à Paris, rassemblant des décideurs d'horizons divers : hommes politiques, hommes d'affaires, journalistes, *Le Monde*, 30 octobre 2010.

[2962] Par exemple, Frédéric de Saint-Sernin, conseiller du président Chirac chargé des études d'opinion et des études électorales (1995-1999), proche d'A. Juppé, ex-député de Dordogne, ancien secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire, est devenu lobbyiste, en tant que responsable des relations institutionnelles à *Artémis*, une société appartenant à F. Pinault. Auparavant, il fut chargé de mission auprès du maire de Paris (J. Chirac) en 1988, simultanément directeur de l'information à la mairie de Grenoble (A. Carignon) entre 1986 et 1988. Après la perte de la députation, il devient chargé de mission auprès du président du gouvernement de Polynésie française entre 1997 et 1999. En 2003, il est Secrétaire national chargé de l'Outre-mer à l'UMP.

administratif français que le fonctionnaire ne retrouve de l'autonomie qu'en « interprétant » la règle : « *le système marche à la complicité et à l'arrangement* »[2963].

Les contradictions du processus de légale-rationalisation font que la sophistication de procédés, dilués dans l'espace politique, les rendent difficiles à déceler : « *La corruption devient invisible, transparente parce qu'elle emprunte les formes les plus usuelles des règles et des coutumes acceptées par les élites et par la population* »[2964].

En premier lieu, les fonds secrets provenant directement des institutions politiques ont longtemps constitué une pratique courante des dirigeants (un tiers pour l'Elysée, un tiers pour Matignon et le reste pour les grands ministères). Selon les *Mémoires* de Jacques Foccart, le Général distribuait lui-même les fonds (150 millions de FF à l'époque). Les fonds servent à l'entreprise politique du ministre, au parti politique et/ou à des fins personnelles. La tentation néopatrimoniale s'avère alors à la source de l'institution[2965].

Ensuite, les réponses institutionnelles au phénomène néopatrimonial reposent essentiellement sur les lois relatives au financement des partis politiques en France. Elles ont progressivement encadré un ensemble de pratiques éparses de financement[2966]. En matière de contrôle, le Service central de prévention de la corruption (SCPC) s'avère dépassé par l'ampleur du phénomène, montrant une incapacité à encadrer le lobbying, dont les représentants ont pour obligation de signer une simple charte de déontologie, qui provient de l'*Association française des cabinets de lobbying*[2967]. Au sujet du SCPC, Philippe Mazeaud, ancien président du Conseil constitutionnel, évoquait « *un être hybride, mi-administratif, mi-judiciaire, que le Conseil constitutionnel s'est empressé de rendre manchot* »[2968]. Celui qui était président RPR de la commission des lois avait d'ailleurs examiné une proposition de loi pour réduire le délai de prescription à six ans à compter des faits, en octobre 1995. Or, la temporalité des faits relatifs au financement illégal des partis politiques ou à la corruption suit un cheminement judiciaire très long.

Les affaires dites « de la mairie de Paris », dirigée par Jacques Chirac, se sont étalées sur presque deux décennies, avant que des condamnations définitives ne soient prononcées par la

---

[2963] Op. cit., p. 17. Déjà sous l'Ancien Régime, Alexis de Tocqueville notait que « *la règle est rigide, [mais] la pratique est molle* », cité par Mény Y., op. cit., p. 17.

[2964] Op. cit., p. 14-16.

[2965] Selon l'ancien député-maire de Pau, André Labarrère, « *J'ai été ministre, je me souviens de cette armoire pleine de billets, c'était terrible…* », *Le Canard Enchaîné*, 31 juillet 2013.

[2966] Les lois du 11 mars 1988, du 15 janvier 1990, du 29 janvier 1993, des 15 janvier et 8 février 1995, ont été complétées en 1993 par la création d'un Service central de prévention de la corruption (SCPC). Les dons des personnes morales, autorisés par la loi en 1990, deviennent interdits par la loi du 19 janvier 1995 ; « *Il faut dire que la publication de ces « dons » au Journal Officiel, prévue par la loi du 29 janvier 1993, avait un effet désastreux : on y retrouvait tous les attributaires de marchés publics, toujours les mêmes* », Madelin P., op. cit., p. 499. La loi de 1995 amène les partis à vivre des subventions de l'Etat, alors que les dons sont encadrés (plafond de 7 500 Euros par donateur).

[2967] Op. cit., p. 241.

[2968] Op. cit., cité p. 131. Il demeure de cet avis deux ans plus tard, à l'occasion des lois de janvier et de février 1995 : « *Le législateur aurait probablement été bien inspiré de supprimer cet être difforme, de surcroît impotent* », cité p. 140, op. cit.

justice. A contrario, la rapidité du traitement de l'affaire Carignon avait été permise par « *des conjonctures politiques locales ayant facilité les dénonciations* »[2969].

## B/ Les laboratoires néopatrimoniaux du RPR

Les influences réciproques entre modèle central du RPR et prototypes locaux alimentent le développement de pratiques de financement diversifiées. Le « laboratoire » le plus important en la matière possède d'ailleurs une double dimension locale et nationale[2970].

Le « système de la mairie de Paris », sous l'égide de Jacques Chirac, comprenait l'édification d'un mode de domination à l'échelle régionale, ainsi que le contrôle de ce système par l'appareil central du parti politique. De fait, le cumul des positions entre pouvoir local, présidence d'un parti national et la position de chef du gouvernement (1986-1988) a entraîné la confusion des fonctions et des légitimités, qui ont conduit à la mise en œuvre d'un vaste système de financement occulte[2971]. Ce système appelle la maîtrise de plusieurs paramètres : le choix des partenaires, la production de bénéfices par le trucage des marchés publics et les moyens d'extraction de l'argent des caisses publiques (intermédiaires, fausses-factures). Sur ce néopatrimonialisme partisan se sont parfois greffées des pratiques de corruption et d'enrichissement personnel de nombreux notables, pas seulement dans la sphère du RPR[2972]. L'apparition sur la scène publique d'une cassette vidéo, dans laquelle un récolteur de fonds au RPR, Jean-Claude Méry[2973], expliquait avoir remis de l'argent en espèces sur le bureau des dirigeants du parti à la mairie de Paris, avait à l'époque affolé

[2969] Op. cit., p. 147. Le fait que le RPR Carignon ait vite perdu ses appuis politiques nationaux, en raison de son initiative réformatrice contre la direction du parti, a sans doute accéléré sa chute.

[2970] J. Chirac déclarait en 1985 : « *Ce que j'ai fait pour Paris, je le ferai pour la France* », in Madelin P., *Le clan des chiraquiens*, op. cit., p. 9.

[2971] Parmi les membres du gouvernement Chirac de cohabitation en 1986, de nombreux ministres ont alimenté la chronique judiciaire des années 1990, dont A. Carignon, M. Noir, L. Michaux-Chevry, G. Longuet ou G. Flosse. A noter que l'opposition guadeloupéenne avait pour slogan de sortir une « Gaston Flosse en jupon », in *TPM* n° 153, janvier 2004.

[2972] L'ensemble des partis (Verts et FN exceptés) ont ponctionné le marché de la rénovation des lycées franciliens, portant sur 24 milliards de FF. Entre 1990 et 1995, le RPR, le PR, le CDS, le PS et le PCF ont collectivement perçu quelque 200 millions de FF de « dons » d'entreprises souvent bénéficiaires du marché. La loi adoptée à l'unanimité le 15 janvier 1990 autorisait les personnes morales à financer les partis politiques. La région Ile-de-France se trouve alors sous la présidence des élus RPR, P.-C. Krieg puis M. Giraud, mais feu vert est donné aux trésoriers des différents partis pour partir à la pêche aux dons d'entreprises ; chaque parti possède ses méthodes, qui ont été recensées dans l'ordonnance de renvoi en correctionnelle. Madelin P., op. cit.

[2973] La vidéo date du 24 mai 1996. J.-C. Méry explique son rôle au RPR et raconte la remise d'une valise de billets contenant cinq millions de FF à l'hôtel de ville de Paris en 1992, dans le bureau du directeur de cabinet M. Roussin en compagnie du maire J. Chirac. Il était membre du comité central du RPR, promoteur immobilier reconverti en collecteur de fonds, membre de la *Grand Loge Nationale de France* (GLNF). Il est prouvé qu'il avait récolté près de 40 millions de FF dans l'attribution des marchés publics parisiens. Son banquier suisse à témoigné que le compte ouvert en son nom servait à « faire du financement politique ». *Le Monde*, 14 mai 1996.

l'appareil chiraquien[2974]. Mais le « modèle » parisien a inspiré de nombreux élus locaux, qui s'en sont inspirés, certes à une échelle moins spectaculaire.

De nombreux éléments montrent que le système RPR a particulièrement inspiré les pratiques néopatrimoniales développées en Polynésie française. L'homme d'affaires Hubert Haddad a raconté aux reporters du *Monde* que « *Sur l'île, il était de notoriété publique que Gaston Flosse avait tout fait pour avoir un poste de ministre. Il a eu finalement un portefeuille de secrétaire d'Etat (…), un poste créé sur mesure pour lui par Jacques Chirac (…). C'était en récompense des fonds que Gaston avait collectés en Polynésie pour financer la campagne du RPR pour les législatives. Il avait apporté cinq millions de francs [762 246 euros]* »[2975]. Il semble que le RPR ait pu être financé depuis la Polynésie française. L'affaire de la Société d'économie mixte parisienne de prestations (SEMPAP), dont les actionnaires étaient la ville et le département de Paris et plusieurs SEM de 1986 à 1996, a aussi révélé des soupçons de financement du RPR via la Polynésie[2976]. Ouverte en octobre 1997 pour « favoritisme », l'instruction est élargie au « détournement de fonds publics » en 1999. Les juges perquisitionnent à Tahiti sur des investissements réalisés par l'ancien directeur de la SEMPAP (J. Brats), dissoute en juillet 1996. De l'argent de la société a été investi dans l'hôtellerie et auprès des thoniers, dans le cadre de la défiscalisation. Or, l'hôtelier Patrick Verbeeck (propriétaire de *Tahiti Resort Hotel*), avait pris des notes, dans lesquelles était écrit : « *Brats a évoqué à plusieurs reprises des transports de fonds occultes importants (5 millions de francs dans une mallette) pour le compte du RPR et au cours de différentes campagnes électorales* ». Il expliquera aux policiers que le directeur de la SEMPAP se vantait de transporter de l'argent destiné au « *financement occulte des campagnes électorales du maire de Paris, Jacques Chirac ou du RPR* »[2977]. La chaîne hôtelière de P. Verbeeck est mise en redressement judiciaire en juillet 1998. Dans la note de l'avocat Me Desarcis, des interrogations sont également posées quant aux intérêts de J. Chirac en Polynésie, par l'intermédiaire de la multinationale Bouygues[2978], ou par celui du perliculteur Robert Wan[2979].

---

[2974] *Le Monde*, 21-23 septembre 2000. Méry déclare qu'il a été convoqué par B. Pons, afin de savoir s'il peut s'occuper de collecter des fonds pour les prochaines campagnes électorales. Puis il est présenté à M. Roussin, directeur de cabinet de J. Chirac (ancien conseiller du président de la Compagnie Générale des Eaux).

[2975] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 166.

[2976] *Le Monde*, 14 décembre 2001.

[2977] *Le Canard Enchaîné*, 17 avril 2002 ; *Libération*, 9 mai 2002.

[2978] « *Chirac a indiscutablement des intérêts très importants en Polynésie. On dit qu'il a reçu de Gaston Flosse un milliard de francs Pacifique [l'équivalent de 7 880 000 euros] pour sa campagne présidentielle. Ne dit-on pas que Bouygues [Off] Shore qui obtient 98% des travaux de génie civil en Polynésie, bien que n'étant pas l'entreprise la moins-disante, reverse à Chirac sa commission à l'étranger. Les grands travaux projetés et financés par l'Etat – après le port de Faratea dont tout le monde sait ici qu'il est impraticable – : aéroport international de Nuku Hiva, alors qu'il n'y a aucune infrastructure touristique, tunnel à Tahiti, nouvel hôpital qui s'appellera hôpital Jacques Chirac, zone industrielle de Faratea… sont d'énormes pompes à finances qui iront dans les poches de Gaston et Jacques…* », in Collombat B., op. cit., p. 227.

[2979] La note cite le nouvel aéroport de Ahe (Tuamotu), construit par la Légion étrangère, comme un investissement dénué d'intérêt touristique : « *Il n'est réalisé, en fait, aux frais du contribuable français, que pour assurer le cheminement par voie aérienne des naissains [NDLR : jeunes coquillages] et nacres à greffer de Robert Wan », « associé avec tous les éleveurs de nacres de cet atoll, le meilleur en la matière et que le transport de ces nacres cause parfois 50% de perte, pertes financières très importantes qui disparaîtront grâce*

La conquête de l'Elysée depuis la forteresse de la mairie de Paris démultiplie les ressources de l'entreprise politique de Jacques Chirac, qui devient intouchable une fois élu président de la République. Selon la thèse du député Montebourg, le président Chirac doit à un pacte avec le président du Conseil constitutionnel, Roland Dumas, l'approbation de ses comptes de campagne par le Conseil constitutionnel en 1995, en contrepartie du soutien accordé par le nouveau président à l'ancien ami et ministre des Affaires étrangères du président Mitterrand, rattrapé par l'affaire Elf. La décision du Conseil constitutionnel du 22 janvier 1999 protège l'immunité du président[2980]. Pourtant, *a posteriori*, la quasi-totalité des responsables RPR au moment des élections présidentielles de 1995 a été poursuivie et mise en examen[2981]. En outre, l'affaire des emplois fictifs déjà évoquée, celle des marchés truqués de l'office HLM de la ville de Paris[2982] ou celle des lycées d'Ile-de-France[2983] ne débouchent

---

*aux avions de la Wan Air. Ce n'est qu'une fleur de plus à Wan qui, en dépit de la réglementation, possède cinq concessions dont une énorme à Fakarava, alors qu'il n'a, selon la loi, le droit qu'à une seule. Pourquoi tant de générosité à l'égard de cet homme, si ce n'est en réalité qu'il roule pour Chirac et non pour Flosse comme on le croit généralement* », op. cit., p. 228. De plus, dans l'île de Marutea (Tuamotu), l'aéroport de R. Wan n'a pas de douanes et la marchandise passe sans contrôles jusqu'à Hong-Kong ou le Japon. Op. cit., p. 398.

Par ailleurs, un témoin, revenu depuis sur son témoignage, est cité dans la note, pour avoir « *détruit des documents compromettants et servi de « porteurs de valises ». Deux camions de factures et autres pièces comptables sur lesquelles [figure] le nom de Jacques Chirac ont été brûlés peu avant les dernières élections par deux employés de Wan* (…) » ; Un des employés (Marcel T.) « (…) *s'est présenté à la Banque de Polynésie pour y retirer la somme de 30 millions [de francs Pacifique]. Le compte étant insuffisamment provisionné, le chèque a été néanmoins payé "Chirac couvrant Wan", entendit-il dire par un des directeurs lorsqu'il attendait le règlement. Ceci explique peut-être pourquoi Chirac et Gaston ont été ensemble au Japon* [en 1996]. *Or, chacun sait que les cours de la perle noire de Tahiti sont entre les mains des acheteurs japonais* », op. cit., pp. 228-230. Un courrier du 11 septembre 1995 est donné par Chirac à Flosse « *à l'attention de notre ami M. Wan pour qu'il voie que ma femme continue de porter sa perle noire* ». R. Wan est reçu en visite privée par le président Chirac en février 1996 puis décoré du titre de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur le 9 décembre 2000 par G. Flosse, à la demande du président Chirac. Op. cit., p. 396. Voir le chapitre « Noir Japon ».

[2980] Différentes ressources du financement de la campagne n'avaient pas été comptabilisées. Le candidat Chirac n'avait pas pris en compte le coût de location des salles pour les réunions publiques, le montant des loyers des permanences des fédérations départementales du RPR, les dépenses engagées en vue de la promotion du livre *La France pour* tous, ainsi que des dépenses engagées Outre-mer. Les dépenses supplémentaires non inscrites ont été évaluées par le Conseil constitutionnel à 3 334 295 FF. Cf. Madelin P., op. cit., p. 434.

[2981] Cf. J*Faligot R., Guisnel J., (dir.) *Histoire secrète de la V$^{ème}$ République*, op. cit., voir le chapitre *Les dérives (presque) impunies du RPR à la Mairie de Paris*.

[2982] Cette affaire prend fin au printemps 2006. La cinquantaine de prévenus appartiennent à tous les corps de métier du bâtiment, sans aucun dirigeant politique, parce que l'accusation explique n'être « *pas parvenue à établir formellement l'implication personnelle des responsables au sein de l'appareil du RPR* ». Plusieurs dirigeants de filiales de Bouygues, de la Lyonnaise ou de la Générale des Eaux dénoncent un « racket politique ». Parmi les « racketteurs », on retrouve J.-C. Méry. Finalement, seul G. Pérol, qui siège en tant que conseiller général suppléant Chirac en Corrèze, est condamné à deux ans de prison avec sursis pour le financement du musée d'art contemporain de Meymac (Corrèze) par des attributaires de marchés parisiens. Cf. Faligot R., Guisnel J., op. cit., pp.495-497.

[2983] L'affaire, présentée par l'accusation comme une « *affaire monstrueuse, la plus grosse affaire de financement politique jamais jugée en France* », voit le seul Gérard Longuet, ancien président du Parti Républicain, sur le banc des accusés. Il demande au tribunal où sont ses « partenaires », citant les présidents du RPR et du PS. Il est relaxé. Le 26 octobre 2005, le tribunal condamne les 47 prévenus à un total de 50 ans de détention avec sursis. Op. cit., pp.497-498. Cette affaire a aussi mis en lumière le « soldat Roussin » et la « cassette du RPR » Louise-

finalement à la marge que sur des condamnations de victimes expiatoires, dont le plus emblématique fut Alain Juppé, « *le meilleur d'entre nous* » selon Jacques Chirac.

L'étude de « l'argent des gaullistes » [2984], c'est-à-dire des modes de financement des partis gaullistes illustre un éventail de méthodes qui se sont affinées et « professionnalisées » ces dernières décennies. Les « techniques » remontent notamment à la période faste du SAC, « *pour drainer les fonds avec des méthodes parfois assez musclées pour ressembler à du racket pur et simple. Mais quand les dérapages se sont par trop multipliés, c'est Pasqua lui-même qui a mis de l'ordre, avant de s'écarter de l'organisation dont il n'admettait pas la dérive* »[2985]. Ensuite, la décentralisation change la donne d'une politique aux appareils partisans également centralisés. Elle permet la diversification du financement des partis politiques, l'enrichissement personnel de nombreux notables politiques par l'intermédiaire de nouveaux opérateurs dans l'espace politique local[2986]. La professionnalisation des méthodes occultes de financement développe plusieurs dispositifs qui jouent un rôle fondamental dans le drainage des fonds. Le recours aux emplois fictifs ou à la fausse facture[2987] connaissent un large succès dans les entreprises politiques partisanes. Outre la fausse facture, le secteur de l'immobilier représente une autre source d'argent importante des partis politiques. Les cas de la ville du Mans[2988] ou du département de l'Essonne illustrent ainsi des modes opératoires

---

Yvonne Casetta, qui dénonce « *la lâcheté des hommes au-dessus* ». M. Roussin, ancien directeur de cabinet de Chirac à Matignon et à la mairie de Paris, ministre de la Coopération du gouvernement Balladur, est le seul cadre RPR à comparaître. Après avoir « pantouflé » (vice-président du groupe *Bolloré*, après *Eiffage* et la *Générale des eaux*), une position éligible au Parlement européen lui est proposée avant le procès, ce qui lui procurerait une immunité. Hormis des allusions (« *Il se trouve que mon patron, maire de Paris, dirigeait également un parti politique* »), il ne « balance » pas. Il s'est retrouvé en première ligne, bien que sans responsabilité officielle, pour avoir contribué à évincer J.-C. Méry des circuits de financement : « *J'étais homme que l'on pouvait solliciter pour exposer des problèmes. Personne ne faisant le ménage, c'est moi qui l'ai fait* ». Op. cit.

[2984] Voir également, du même auteur : *Le clan des chiraquiens*, Paris, Seuil, 1997, 335 p. ; *Les gaullistes et l'argent*, Montréal, L'Archipel, 2001, 472 p. ; *Jacques Chirac. Une biographie*, Paris, Flammarion, 2002, 848 p.

[2985] Madelin P., op. cit., p. 193.

[2986] Op. cit. Le journaliste multiplie les exemples : « *Au début des années 80, à partir d'une petite entreprise de Toul dirigée par André Gusaï, un émigré sicilien militant actif du RPR, est montée une machine à blanchir l'argent par extrême gonflement de factures de travaux, pour permettre à de grosses entreprises et surtout à des promoteurs d'hypermarchés (…) de verser des pots-de-vin aux membres les plus influents de la CDUC de Meurthe-et-Moselle* », p. 216 ; « *Affaire dite des « fausses factures de Levallois »*, liée à « *L'opération d'urbanisme du Front de Seine à Levallois est une ZAC de 30 hectares, 700 000 m² construits, dont 280 000 m² de bureaux, 4500 logements, 2 milliards de francs d'équipements publics. Un immense chantier voulu par le maire, le RPR Patrick Balkany* » ; *« En libéral convaincu, P. Balkany gère sa ville comme une entreprise privée. Non seulement il s'assure une clientèle solide, il est majoritaire dans tous les bureaux de vote, mais encore il met la main sur tout (…). Un argument massue pour Balkany : il est héritier d'une (…) fortune représentée par une chaîne de magasins de vêtements* », pp. 227 et 333.

[2987] Soit la facture ne correspond à aucun objet, réalisation, ou service. Soit la facture correspond à une étude « fictive » (vente d'un procédé, d'un brevet, d'un listing d'adresses). Il s'agit de faire gonfler la valeur du service. Op. cit., p. 196. P. Madelin cite le cas d'un maître ès fausses factures qui était inspecteur des impôts.

[2988] « *L'engagement politique des uns et des autres oriente le regard vers le RPR, dont J. Tirouflet le président de l'Office d'HLM du Mans est un membre actif, de même que R. Cadiou, son directeur, ancien collaborateur du très musclé ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin* [Note de l'auteur : autre grand notable aux méthodes peu orthodoxes], *tout comme Jean Jourdain, le « collecteur de fonds », trésorier local du RPR et ancien militant de l'Action ouvrière professionnelle, organisation de « masse » du RPR qui a longtemps tenté de s'implanter dans les classes laborieuses* », op. cit., p. 225.

similaires mis en œuvre par des cadres du RPR. Le sénateur et président du conseil général de l'Essonne, Xavier Dugoin, pris au piège néopatrimonial, estimera devant les juges que « *La logique militante n'est pas la même que la logique judiciaire, et j'ai servi de fusible dans des guerres qui me dépassaient au sommet du RPR* »[2989]. Des pratiques similaires à celles observées par l'antenne RPR de Polynésie relativisent l'explication culturaliste des pratiques néopatrimoniales. Ainsi, la domination politique d'un autre notable RPR de l'Outre-mer, jouissant à l'instar de Gaston Flosse d'importantes ressources contextuelles[2990], met en évidence un autre cas exacerbé du versant néopatrimonial du « modèle RPR ».

Devant l'exacerbation des troubles qui secouent le TOM au début des années 1980, le député Lafleur n'apprécie guère l'intervention du gouvernement socialiste dans la politique locale. Mais il trouve de l'assistance au RPR avec Pasqua[2991] et Chirac, qui mettent à sa disposition la logistique de la mairie de Paris[2992]. Homme d'affaire avisé dans le domaine minier, il est doté de ressources économiques très importantes. A propos de son rapport à l'argent, il avoue sans détour : « *Moi, je voulais être riche et c'est devenu une de mes ambitions* »[2993]. Riche avant de s'engager dans le combat politique, il développe un *leadership autoritaire*, ce qu'il admet volontiers : « *Oui, j'ai eu des torts. C'est clair, j'ai été trop autoritaire* »[2994]. Il fonde le RPCR (inspiré du RPR auquel il est affilié), illustrant un point de convergence entre les deux leaders relative à l'exercice d'une monarchie partisane : « *C'est cela qu'on m'a reproché. De décider autoritairement* ». Il justifie cette propension autoritaire par sa dimension de chef visionnaire qui est reconnue par la population[2995].

---

[2989] Le sénateur RPR et président du Conseil général de l'Essonne, X. Dugoin, a été condamné par la Cour de cassation en octobre 2000 à dix-huit mois de prison avec sursis et deux ans d'inéligibilité dans une affaire d'emplois fictifs. Un nouveau procès en 2001 le voit accusé pour corruption et emplois fictifs en compagnie de dix-neuf autres accusés, élus locaux et représentants d'une entreprise de travaux publics. La même année, il est condamné pour trafic d'alcool, vol et revente de 1 500 bouteilles de bon vin et de spiritueux : il passe deux mois à la prison de Fleury-Mérogis. En 2002, il est condamné à de la prison avec sursis dans l'affaire d'emploi fictif de Xavière Tiberi, épouse du maire Jean Tiberi. Désappointé par ses mésaventures judiciaires, il déclare au juge de la Cour d'appel de Paris, que « *Jusque là, je n'ai pas trahi mes amis devant les juges (…). Je sais beaucoup de choses, j'ai vu beaucoup de choses, mais soyez certain que je n'ai pas eu l'idée tout seul de ces embauches. Je ne connaissais d'ailleurs ni Xavière Tiberi ni les autres, venus des Hauts-de-Seine (…)* », cité p. 205, op. cit. Sur le clientélisme dans l'attribution des logements sociaux dans les Hauts-de-Seine, voir le travail d'Olivier Daronnat (université Paris X Nanterre), *Le Monde*, 6 février 2007.

[2990] Maintien et stabilité de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française.

[2991] « *Il y a également quelqu'un qui nous a aidés, qui nous a beaucoup appris, c'est Charles Pasqua. Dick Ukeiwé était sénateur et Charles Pasqua nous a donné les conseils techniques pour le gouvernement. Par exemple, tous les jours Dick Ukeiwé, c'était son droit, faisait une intervention à la télévision. C'était nouveau et, petit à petit, les gens voyaient bien que l'on s'organisait* », in Kotra W., op. cit., p. 70.

[2992] « *Ils nous ont appris des choses que l'on ne savait pas faire. L'un des meilleurs que l'on nous ait envoyé est justement Daniel Naftalsky qui arrivait à contrôler des gens comme Probst, Charrier et d'autres qui sont venus après* », op. cit., p. 71.

[2993] Op. cit., p. 17.

[2994] Op. cit., p. 25.

[2995] « *Comme la plupart des gens n'avaient réfléchi à rien, alors ils étaient un peu obligés de suivre parce que j'avais réfléchi et anticipé. De plus, dans ce que je proposais, la population trouvait un écho de ses inquiétudes et me soutenait* », op. cit., p. 49.

L'aspect néopatrimonial du leadership de Lafleur diffère des pratiques polynésiennes, dans le sens où l'entreprise économique est à la source de la richesse de l'homme politique. Mais la mise en ouvre d'un leadership politique autoritaire n'est pas si éloignée des pratiques de la sphère économique. Le leader néocalédonien relève une anecdote d'un « grand patron », Antoine Riboud (1918-2002), fondateur puis président du groupe multinational *Danone* : « *Vous savez pourquoi je préfère les affaires à la politique ? Parce que, dans les affaires, j'ai le pouvoir absolu* ». Par sa double position de leader politique et d'industriel, Jacques Lafleur admet qu'il exerçait « *quasiment un pouvoir absolu* » dans la Province Sud[2996]. Le notable fait référence à une conception autoritaire inscrite dans l'institution présidentielle, qui dépasse le cadre territorial : « *Je ne ressemble en rien à un ange et j'étais même très autoritaire. Mais, le président de la République ne peut pas me reprocher cela puisqu'il est beaucoup plus autoritaire que moi encore* »[2997]. Le modèle du monarque présidentiel qui caractérise la V[ème] République se décline ainsi dans l'exercice du pouvoir des collectivités territoriales.

Les pratiques illustrant la confusion entre les intérêts du Prince et ceux du Marchand, sont évoquées au travers des relations privilégiées entretenues avec Jérôme Monod, fidèle chiraquien déjà évoqué : « *Vous savez, je suis assez fier d'avoir pu asseoir ensemble autour de la table les deux requins du milieu, la Lyonnaise et la Générale* [*des Eaux*] »[2998]. Déjà très présente en Polynésie française, La Lyonnaise maîtrise de nombreuses concessions de service public, par exemple à Bora depuis 1992 dans la commune de Tong-Sang[2999]. L'ensemble des réalisations de la commune de Bora en matière de traitement des eaux et d'assainissement a été saluée par le président Chirac lors de sa visite en juillet 2003[3000]. Le rapport de la CTC sur la commune de Papeete en 2004 relève aussi des irrégularités dans les conditions de passation et dans la teneur des marchés publics relatifs à l'eau. En fait, la délocalisation Outre-mer des pratiques néopatrimoniales, relatives au financement politique du RPR, met en lumière les

---

[2996] « *Je ne tolérais pas que des gens qui n'avaient pas travaillé sur des sujets importants viennent me dire ce qu'il fallait que je fasse, ou refusent de faire ce que l'on avait décidé de faire. Comme je me mêle de tout, ça embêtait les gens. Je passais dans tous les bureaux, même dans les garages. C'est un trait de caractère. Le soir, quand je partais, j'allais dans les bureaux éteindre les lumières et les climatiseurs* », op. cit., p. 91.

[2997] Op. cit., p. 82.

[2998] « *Deux personnes m'ont aidé à réaliser le Méridien. D'abord Jérôme Monod, président de la Lyonnaise des Eaux. Il était protestant comme moi. Un jour, il me demanda : « Qu'est-ce que vous voulez que je fasse pour vous ? » je lui ai répondu : « Je veux que vous me donniez un milliard ». Il m'a regardé et il m'a dit : « Oui, Ok. » ; ça n'a pas été plus loin que cela. Mais ce n'était pas assez. (…) Et puis il y avait un monsieur qui m'aimait bien, c'était M. de Joigny, le président de la Générale des Eaux. Il m'a recommandé à son successeur probable, M. Girardeau, un polytechnicien avec qui j'ai beaucoup discuté, que j'ai à peu près convaincu (…). Il a fini par me donner également un milliard (…)* », op. cit., p. 90.

[2999] La CTC, dans un rapport sur la gestion de la commune en juin 2002, note que les conditions du contrat d'affermage relatif au traitement des eaux usées passé entre la commune et la Société polynésienne des Eaux et de l'assainissement (SPEA, filiale de la Lyonnaise) s'avère très favorables au fermier. De plus, la concession pour quarante ans de l'eau potable à une filiale d'EDT et de la Lyonnaise est largement supérieure à la durée recommandée par le ministère de l'Intérieur.

[3000] Voir le documentaire de Leslie Franke et Herdolor Lorenz, *Water makes money*, 2011, au sujet des pratiques des multinationales françaises de l'eau, qui engendrent une hausse des prix pour les collectivités et les ménages, la baisse de la qualité de l'eau et le manque de transparence.

« affinités électives » entre les deux types de leadership calédonien et polynésien, inspirés par les « formateurs » RPR de la mairie de Paris, qui viennent faire part de leur savoir-faire[3001].

En outre, l'exercice d'un leadership politique tout puissant appuyé par la complicité de l'Etat en Nouvelle-Calédonie permet des pratiques coercitives non sans relations avec des pratiques néopatrimoniales[3002]. Le rapport de l'ONG *Transparency International* et les travaux de Bernard Snoy, administrateur de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), mettent en lumière la « *confusion permanente entre prérogatives publiques et intérêts privés* », ainsi que « *l'exercice manifeste d'une violence feutrée* »[3003]. La domination politique de Jacques Lafleur se confond avec une domination économique au caractère néopatrimonial[3004] : « *Par écrans, enfants, neveux et sociétés wallisiennes ou australiennes interposés, il contrôle des dizaines de sociétés, l'essentiel de l'activité économique du territoire* »[3005]. La Nouvelle-Calédonie représenterait même un « *modèle de corruption* », qui se traduit par les pratiques suivantes : « *mainmise d'une oligarchie locale sur les structures, confusion des intérêts privés et publics, notamment du droit de propriété, accaparement au profit d'une petite minorité des organes de sécurité publique et*

[3001] Le premier rapport d'étapes de l'audit du cabinet Deloitte-Touche-Tohmatsu, présenté à la presse le 21 octobre 2004 note des irrégularités systématiques dans la passation des marchés publics : « *absence de documents descriptifs de la procédure (…), hétérogénéité des procédures en matière de recensement des besoins (…) absence d'élaboration de planning d'exécution de marchés (…) multiplicité des signataires pouvant engager les dépenses (…) ; pour le ministère de l'Equipement, plus de vingt personnes peuvent engager des dépenses pour le compte du Territoire jusqu'au seuil de 30 millions de FCFP* ».

[3002] Une affaire illustre la dimension néopatrimoniale du climat particulier qui sévit en Nouvelle-Calédonie. La SEM Sodemo (ville et port autonome de Nouméa) est présidée par Henri Lafleur, premier adjoint au maire de Nouméa et neveu de Jacques Lafleur, président de la province Sud. La confusion entre la propriété privée et le domaine public de l'Etat entraîne une situation de chevauchement de ressources publiques et privées (*straddling*). H. Lafleur fait l'objet d'une plainte pour prise illégale d'intérêt. Relaxé en première instance en décembre 1999, il est finalement condamné. Le conflit s'est envenimé quand B. Van Peteghem, riverain dont la vue sur la baie de Moselle s'est retrouvée obstruée, a réagi en créant une association de défense, dont les recours conduisent à l'annulation de trois permis de construire successifs. Le 31 décembre 1998, sa maison brûle, un accident qui fait suite à l'incendie de la voiture de sa femme le 24 novembre. La plainte est classée sans suite par la justice. Entre-temps, le haut-commissaire ainsi que le député J. Lafleur l'avaient rappelé à l'ordre afin qu'il arrête d'entraver ce projet. Cf. Madelin P., *Les gaullistes et l'argent*, op. cit., pp. 239-240.

[3003] Op. cit., p. 240.

[3004] Une autre affaire, celle de la construction de l'hôtel *Méridien*, met à nouveau en évidence le contexte néopatrimonial. L'actionnariat de la SEM Promosud est composé à 77.3% de la province Sud, de la chambre de commerce et du port autonome de Nouméa, donc par des capitaux publics ; des « petits » actionnaires possèdent le reste des actions. La SEM est dirigée par le directeur de cabinet de J. Lafleur. La SEM apporte un capital de 2,5 milliards de FCFP pour la construction d'un hôtel de luxe. Puis le capital est ensuite réinjecté dans la SHN (*Société Hôtelière de Nouméa*) sous forme de dotations en capital. Ainsi, la SHN récupère la propriété privée d'un établissement, dont les travaux ont été financés sur des fonds publics. Or, l'opération est considérée comme illégale, parce qu'une collectivité publique territoriale ne peut doter de la sorte une société privée. De plus, le conseil de la province Sud n'a jamais débattu de ce dossier. Aucune plainte n'est déposée au sujet de cet arrangement avec la légalité. Les représentants de l'Etat ne requièrent aucune légalisation de la situation. En outre, le remblaiement de la baie s'est effectué en empiétant sur le domaine public maritime, non loin du port de plaisance où le yacht de Lafleur est amarré. Op. cit., p. 242.

[3005] Op. cit.

*économique* »[3006]. Au-delà des différences historiques, socioculturelles et géographiques qui scandent une forme de rivalité entre les deux territoires majeurs de la France du Pacifique, la comparaison entre les deux leaderships politiques de Flosse et de Lafleur révèle des *affinités électives* entre, d'une part, leur façon d'exercer un pouvoir personnel et le développement de pratiques néopatrimoniales, et, d'autre part, la résonance de ces « façons de faire de la politique » avec les pratiques métropolitaines sous la V[ème] République, spécifiquement celles observées dans plusieurs pouvoirs locaux étiquetés RPR.

Toutefois, ces deux leaders bénéficient de davantage de ressources contextuelles (enjeu géostratégique des territoires du Pacifique), dont ils savent jouer à leur plus grand profit, en Janus avisés des hautes sphères. D'ailleurs, la rivalité entre les deux territoires doit beaucoup ces dernières décennies à la rivalité des faux-frères RPR du Pacifique. Dans l'ouvrage de Jacques Lafleur, *L'Assiégé*, celui-ci fait part de son aversion pour le double jeu de Flosse, qui se révèle non seulement plus habile que lui dans cet exercice, mais le fait en outre à son détriment pour attirer les investisseurs[3007]. Les dominations personnelles de Flosse et Lafleur s'appuient sur une matrice de ressources politiques tellement développée, qu'elle les met à l'abri de mésaventures connues par d'autres notables RPR, impatients d'accéder aux plus hauts niveaux de la politique sans toutefois bénéficier des ressources politiques suffisantes. L'échange politique avec le leader du RPR a représenté une « garantie » politique pour les patrons de Papeete et de Nouméa. En revanche, son absence a été fatale à deux jeunes loups formés aux nouvelles techniques de la machine RPR dans les années 1980.

L'essentiel des techniques frauduleuses se trouve réuni dans un même dossier « pédagogique », selon Pierre Lascoumes, spécialiste de la corruption, qui a résumé de façon pertinente l'enjeu de l'affaire de la révélation du système néopatrimonial mis en place par l'entrepreneur politique Alain Carignon[3008]. Déjà exploré par les journalistes et les politologues[3009], le « système Carignon », qui s'est appuyé sur la *Chambre de commerce et d'industrie* (CCI) a été mis en place au milieu des années 1980[3010]. La confusion des

---

[3006] Op. cit., p. 245.

[3007] « *G. Flosse, qui jouissait au départ d'un préjugé favorable, s'était attaché à démontrer en privé le contraire de ce qu'il disait en public. En très petit comité, il affirmait que la Nouvelle-Calédonie était FOU-TUE. Il prétendait qu'il le savait parce que le Premier ministre J. Chirac le lui avait dit, et que, soucieux du patrimoine des Calédoniens, il leur conseillait vivement d'investir chez lui, en Polynésie française. C'est ainsi que vingt milliards de FCFP s'envolèrent en direction de Tahiti* », in Lafleur J., *L'Assiégé*, op. cit., p. 114.

[3008] « *La condamnation d'A. Carignon (...) par la cour d'appel de Lyon marque un moment de rupture dans la culture d'impunité de la corruption publique qui régnait en France (...). Le dossier Carignon témoigne d'un changement dans la manière d'envisager des atteintes à la probité car, au-delà de la cupidité et du carriérisme de la personne, c'est le « système Carignon » qui a été mis en cause. Et la révélation de ce système de financement politique basé sur l'accaparement de ressources locales (marchés publics, associations municipales de gestion, relation non concurrentielle avec les grands prestataires de service) a eu valeur d'exemple. Ce cas « pédagogique » réunit dans un même dossier l'essentiel des techniques frauduleuses qui peuvent se déployer dans les relations entre espace public et espace privé et où l'on voit l'intérêt public asservi par une coalition d'intérêts particulier interdépendants* », op. cit., pp. 128-129.

[3009] Cf. J*Avrillier R., Descamps P., *Le système Carignon*, Paris, La Découverte, 1995, 369 p.

[3010] Selon le témoignage d'un des collaborateurs de l'entreprise au juge, un accord de principe entre A. Carignon et M.-M. Merlin, président de la société du même nom, est trouvé à la fin de 1985. Le maire de Grenoble concède le marché de l'eau de la ville, si Merlin lui achète un appartement à Paris. A. Carignon choisit un

ressources publiques et privées – le maire bénéficie des fonds de l'entreprise qui profite des marchés de l'eau octroyés par le conseil municipal et l'influence du réseau du ministre – se traduit également en matière aérienne[3011] et médiatique[3012]. Or, au départ, le contrat de concession accordé à la *Lyonnaise des eaux* et au groupe Merlin a alerté les associations de consommateurs, qui engagent le combat judiciaire. Le ministre est interpellé en octobre 1993 et acheminé devant le juge Courroye. Lors du procès au tribunal de grande instance de Lyon en novembre 1995, les juges le condamnent à une peine de prison, une amende et une inéligibilité de cinq ans pour corruption, abus de biens sociaux et subordination de témoins[3013]. En appel, il est condamné à quatre ans de prison ferme en juillet 1996.

En parallèle de l'entreprise politique ratée d'Alain Carignon à Grenoble, qui parvient à revenir en politique dans le sillage de Sarkozy dans les années 2000, le piège néopatrimonial s'est refermé sur un autre jeune espoir du RPR des années 1980 : Michel Noir[3014]. Son cas montre qu'une entreprise politique peut s'arrêter lorsque le notable est pris dans les rouages du néopatrimonialisme. Le déficit de ressources financières s'est avéré incontournable pour sa carrière. Député RPR de Lyon (1978-1995), conseiller municipal (1977-1995), maire de Lyon et président de la communauté urbaine lyonnaise (1989-1995), secrétaire national du RPR en 1979, ministre du Commerce extérieur (1986-1988) du gouvernement Chirac, Michel Noir démissionne du RPR en 1990 avec d'autres « rénovateurs », dont Philippe Séguin et Alain Carignon. A l'instar de Carignon, quitter le RPR lui est politiquement et judiciairement fatal. En mars 1993, le maire de Lyon est réélu député, mais le 27 mars 1993, il est mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux dans l'affaire Pierre Botton, son ex-gendre et directeur de campagne. Il est condamné en appel le 10 janvier 1996 à dix-huit mois de prison avec sursis et cinq ans d'inéligibilité pour recel d'abus de biens sociaux. Si Michel Noir était un entrepreneur politique qui ne manquait pas de ressources personnelles[3015], il se trouvait en

---

appartement de sept pièces boulevard Saint-Germain. L'entreprise Merlin l'achète au prix de 5 millions de francs en janvier 1986, et l'aménage pour un million de plus. L'investissement de l'entreprise est renforcé par le fait que le maire de Grenoble devient ministre de l'Environnement en avril 1986. Cette pratique présente une similarité avec l'affaire de l'hôtel particulier du Ranelagh dans le 16ème arrondissement, acheté à la *Lyonnaise des Eaux* par Flosse, avant que celle-ci ne remporte plusieurs marchés publics en Polynésie française.

[3011] A. Carignon se déplace, en France et à l'étranger, à bord d'avions privés de la compagnie *Sinair*, payés par le groupe Merlin. Op. cit.

[3012] Devenu ministre RPR de la Communication, Carignon lance deux magazines avant les élections municipales de 1989, édités chacun par une société particulière réunie dans un holding. Madelin P., op. cit., pp. 274-275 ; et Faligot R., Guisnel J., op. cit., pp. 527-528. En outre, une société de communication est également créée et domiciliée gratuitement à l'adresse du boulevard Saint-Germain. De 1988 à 1993, la structure reçoit plus de 14 millions de francs d'honoraires de la part du groupe Merlin, de la *Lyonnaise* et de ses filiales, afin d'assurer la prise en charge du salaire de collaborateurs du maire.

[3013] Des responsables de la *Lyonnaise des eaux* sont condamnés à des peines de prison. Op. cit.

[3014] Voir Madelin P., op. cit., pp. 341-347.

[3015] En 1998, il reprend ses études, obtient des doctorats en sciences de l'éducation et en sciences cognitives ; il crée en 2000 une entreprise de stimulation cognitive *Scientific Brain Training*. Il est un des rares hommes politiques français à avoir été coopté au sein de *Bilderberg group*, puissante association internationale de promotion de la mondialisation des échanges économiques. Intellectuel en politique, il a eu une influence sur la modernisation des méthodes de campagnes électorales au RPR. Il publie en 1977, au moment de la « refondation » du RPR (et du *Tahoeraa*), un ouvrage intitulé *Réussir une campagne électorale : suivre l'exemple américain ?* L'essai traite des techniques de marketing en politique à partir de l'analyse de la

revanche plutôt démuni de ressources financières et en besoin constant de financements, déléguant ce rôle à l'entrepreneur Botton. Les ramifications de cette affaire le poursuivent jusque dans les années 2000[3016]. Les tergiversations néopatrimoniales nées du besoin de financement politique de l'entrepreneur politique lyonnais se mêlent aux pratiques communes à de nombreux entrepreneurs politiques qui ont émergé dans les années 1980 au RPR. Ceux possédant les profils les plus atypiques ont parfois élevé le néopatrimonialisme à un degré élevé, celui d'une véritable régulation néopatrimoniale d'un système de pouvoir local.

Dans le registre des patrons du Sud de la France ayant permis le développement de pratiques néopatrimoniales, les territoires se trouvaient découpés sous la houlette du patronage politique du leader jusque dans les années 1990 : Gaston Defferre dans le département des Bouches-du-Rhône, le sénateur Maurice Arreckx[3017] dans le Var et Jacques Médecin dans les Alpes-Maritimes. Ce dernier[3018] représente un des précurseurs de la domination politique personnelle et néopatrimoniale dans l'espace politique niçois[3019]. A la différence de Flosse, il rallie le RPR non par filiation gaulliste[3020] mais par opportunisme seulement, bien qu'il partage les idées de la frange dure du parti (courant Pasqua). Médecin est un autre Janus, qui œuvre à l'interface des espaces politiques local et national. En 1981, en proie à des difficultés politiques, il se positionne comme un baron potentiellement intéressant pour le RPR de Chirac en pleine ascension. Jacques Médecin rappelle que, dans les espaces politiques à forte composante clientéliste, le rôle du maire, à l'instar du *tavana* polynésien, est essentiel dans la détermination du suffrage de ses électeurs. L'appel du pied du notable niçois au leader chiraquien relève ce point : « *Le RPR n'ignore pas que les prochaines élections présidentielles auront lieu en 1981. La ville de Nice a toujours accordé la majorité de ses suffrages aux candidats désignés par mon père et par moi-même* »[3021]. Surnommé « JM », il

---

campagne. Il propose la méthode « *Tuperware* » pour mener des campagnes basées sur des réunions amicales chez les sympathisants, qui eux-mêmes invitent leurs amis, etc. Voir la vidéo de E. Hubert, avec J.-P. Delevoye et M. Noir, lors de la campagne des élections législatives, mars 1986.

[3016] Le versant « suisse » de l'affaire est jugé en 2003. Cf. *Libération*, « Procès Noir : la fille balance les enveloppes de son père », 16 octobre 2003.

[3017] Pour une illustration de la politique varoise, voir le documentaire de Claude Ardid relatif à l'assassinat d'une députée qui dénonçait la corruption : *Yann Piat, Chronique d'un assassinat*, production Canal +, 2009.

[3018] « JM » est « *Grand, l'allure sportive, la moustache conquérante, (…) il cultive à merveille un style plébéien qui lui assure un bon contact populaire. Doté d'une faconde intarissable, d'un sens réel de la répartie et surtout d'un culot à toute épreuve, il sait plaire et séduire* », in Franca M., Crozier J., *Nice, la baie des requins*, A. Moreau, 1982. Son type de leadership est aussi explicité : « *Dans sa mairie, il se conduit en autocrate, il prend toutes les décisions lui-même, les adjoints et les conseillers municipaux ne sont que des seconds couteaux, ils ne participent pas vraiment aux décisions (…).Une seule constante politique : le Parti niçois qu'il incarne en tant que chef de tribu (…)* », in Madelin P., op. cit., p. 361.

[3019] Cf. Charvin R., « Les obstacles à la mort d'une dynastie : la résistible chute de Jacques Médecin », in *Cahiers de la Méditerranée* vol. 62, 2001, mis en ligne le 15 février 2004 ; Garrigou A., « Le boss, la machine et le scandale. La chute de la maison Médecin », in *Politix* n° 17, vol. 5, 1992, pp. 7-35. Voir le travail des journalistes Bragard B., Gilbert F., Sinet C., *J.M. Le feuilleton niçois*, Paris, La Découverte, 1990, 333 p. ; Bianchini R.-L., *Mafia, argent et politique. Enquête sur les liaisons dangereuses dans le Midi*, Paris, Seuil, 1995, 285 p. [pp. 73-105], et un chapitre de P. Madelin dans *La France mafieuse*, op. cit.

[3020] « *J'ai reçu d'un étranger qui croyait me faire plaisir une tapisserie à l'effigie du Général ; je m'en sers de descente de lit pour pouvoir lui marcher sur la gueule tous les matins* », op. cit., p. 45.

[3021] Op. cit., pp. 140-141.

manie le chantage électoral et exhibe ses ressources partisanes[3022]. L'opportunisme des deux leaders les amène à considérer des intérêts convergents dans une relation clientéliste nationale (protection du parti contre financement du notable).

Le « modèle » Médecin, dont certains aspects seront perfectionnés par le RPR, développe un mode de domination politique personnelle en utilisant les nouveaux leviers de pouvoir offerts par la décentralisation. Le succès de la domination du clan Médecin à Nice, qui s'étalonne sur la quasi-totalité du vingtième siècle, montre que le paramètre personnel joue un rôle décisif dans la formation d'un ensemble de pratiques et d'attitudes politiques qui font système dans le microcosme azuréen[3023]. De même, la lecture néopatrimoniale prend tout son sens face à l'univers des pratiques déployées par le notable : « *En bon prince, il ne fait guère la différence entre l'argent public et l'argent privé. En fait, il n'a jamais d'argent sur lui, au sens strict du terme, il « vit sur la bête ». A ce détail près que la bête en question est immensément riche* »[3024]. Le pouvoir personnel, les pratiques autoritaires et néopatrimoniales de Jacques Médecin possèdent des résonances avec la domination de Gaston Flosse : charisme et ressources politiques personnelles, une machine politique locale efficace[3025], une radio « Médecin »[3026], multiplication des SEM et des associations, quadrillage de la ville par des comités de quartier, etc. Le *straddling* est mis en évidence par les hommes qui composent le système Médecin. Plusieurs personnes de son clan semblent « *avoir plus le souci de s'enrichir très vite que de bien conduire les affaires municipales* »[3027]. Selon un rapport de la Chambre régionale des comptes, la « *permanence des hommes au travers des structures associatives ou purement commerciales est l'une des caractéristiques du système des associations subventionnées par la ville de Nice* »[3028]. Les associations « satellites », dont les subventions sont croissantes[3029], sont toutes présidées par Médecin et dirigées par une poignée d'hommes qui échangent leurs fauteuils ou créent des entreprises privées en affaires avec les associations. En effet, la stratégie de *débudgétisation des dépenses* consiste dans la

[3022] « *Sur un coup de sifflet, je peux réunir 10 000 militants. Le RPR et l'UDF, quand ils rassemblent les leurs, c'est dans une cabine téléphonique* », in *L'Express*, 10 mai 1985.

[3023] « *Les décisions politiques sont toutes prises en fonction des intérêts du Comté de Nice, et non de la France, expression locale du vaste mouvement particulariste qui naît à cette époque* », in Madelin P., op. cit., pp. 358-359. La défense d'un localisme niçois a amené plusieurs lectures journalistiques du « système Médecin » en termes de métaphore méditerranéenne, emprunte de culturalisme, qui ne possède pas de vertu explicative très intéressante, si ce n'est d'être un argument pour le notable. L'identification de sa personne à la ville fait que toute attaque contre lui devient l'affaire de tous. Niçois et Azuréens subiraient selon lui les critiques de jaloux.

[3024] Op. cit., p. 362.

[3025] « *Les employés de la voirie quadrillent l'affichage sauvage et recouvrent aussitôt toutes les affiches des adversaires, les permanents organisent des réunions dans tous les quartiers et battent le rappel de ceux que le clientélisme a favorisés, les bureaux de vote sont organisés selon une tradition locale, en contradiction avec le code électoral, et, le jour des élections, le ramassage des personnes âgées et malades en voiture avec chauffeur est « civiquement » mis en place* », op. cit., p. 105.

[3026] Malgré un faible taux d'écoute, la radio *Baie des Anges* est financée par l'association *Les Amis de Jacques Médecin*, présidée par le directeur des relations publiques à la mairie.

[3027] Madelin P., op. cit., p. 361.

[3028] Cité in Bianchini R.-L., op. cit., pp. 81-82.

[3029] Cf. pp. 267-269, op. cit.

démultiplication des associations para-municipales, hors comptabilité publique[3030]. Dans le champ économique, il s'avère économiquement dangereux de remettre en cause le patronage de Jacques Médecin (licenciement, pertes de clientèle, de marchés, de subventions).

La domination néopatrimoniale a été rendue possible par la décentralisation, qui permet au maire de contrôler les grands projets de construction publique, de multiplier les bureaux d'étude, de récupérer la gestion du budget départemental (et l'hôtel de la préfecture comme résidence de fonction), le contrôle des subventions départementales, tout en demandant à l'Etat plus de moyens. Il favorise la promotion immobilière[3031], en ambitionnant de faire de Nice le « Las Vegas européen »[3032]. Toutefois, les ennuis judiciaires du *boss* niçois viendront de la délation d'une ancienne amie, qui, spoliée de 10 000 dollars, livre plusieurs aspects du système[3033]. Parmi ceux-ci, les enquêteurs retrouvent une note de « JM » envoyée à la délatrice : « *Voici la proposition Decaux pour les chiottes publiques. Peux-tu en faire part à nos amis ? Tu peux réclamer pour toi et moi 10% sur la publicité susceptible d'être apposée sur les chiottes ?* »[3034]. Il est probable que ce procédé – déjà évoqué quand Flosse était affublé du surnom de « monsieur 10% » par ses détracteurs (idem pour Carignon) –, soit appliqué à de nombreux marchés publics passés sous le patronage de certains notables RPR, bien que les preuves manquent. Chez Médecin en tout cas, le rapport à l'argent ne s'embarrassait pas de référents démocratiques[3035]. Face au néopatrimonialisme niçois, l'Etat intervient tardivement. En l'absence de prise politique sur le notable, les gouvernements successifs utilisent le biais fiscal (méthode Al Capone[3036]). Les premières poursuites fiscales remontent à 1978 sous le gouvernement Barre, puis ont été continuées sous les gouvernements successifs, jusqu'au

---

[3030] « *Toute activité un tant soit peu rentable est aussitôt « filialisée », c'est-à-dire (…) confiée ou à une association ou à une SEM (…). C'est le système de la « débudgétisation des dépenses », systématiquement mis en œuvre à Nice, au profit du privé (…) imité bientôt par les villes voisines : Antibes, Cannes* », in Madelin P., op. cit., pp. 364-365.

[3031] Cf. Bartoli Camille, Richard René, *La Côte d'Azur assassinée*, 1971.

[3032] Le casino du Ruhl-Méridien est confié en 1974 à un ami d'enfance, Jean-Dominique Fratoni. Selon une note de la police, Fratoni serait « *un prête-nom pour une branche de la mafia italienne se faisant appeler les « Banquiers romains »* ; un différend l'oppose à F. Marcantoni, « *très grosse pointure de la pègre française* ». op. cit., p. 77. Le « *spécialiste des jeux* » (dixit « JM ») est notamment inculpé d'abus de confiance en 1976. Il est condamné à verser 60 millions de FF d'impôts à la suite d'une plainte du ministre des Finances en 1978. Il s'enfuit début 1980, en écrivant dans le journal de Médecin les raisons de son exil, op. cit., p. 128.

[3033] Ses révélations au *Canard Enchaîné* et à l'émission télévisée *Droit de réponse* entraînent la rupture avec le clan Médecin à l'été 1983. Elles permettent aux enquêteurs de mettre à jour des sociétés-mères créées après leurs filiales, dont les circuits mènent jusqu'au Cameroun. Menacée, elle est frappée à la tête par deux hommes dans sa villa, et s'éteint en juillet 1989, op. cit., pp. 319-320.

[3034] Cité p. 199, op. cit.

[3035] Le « casse du siècle », en juillet 1976, voit des malfaiteurs s'introduire dans une banque via les égouts pour dérober environ 100 millions de FF de butin. A la télévision, Médecin est admiratif : « *Chapeau* ! » s'exclame-t-il. Le cerveau présumé de l'exploit est Albert Spaggiari, ancien de l'Indochine et de l'OAS, qui rend des services à Médecin. Officiellement aviculteur, il est protégé par la police niçoise. Après le casse, Spaggiari effectue un voyage au Japon avec le maire en tant que photographe de la ville. Il est arrêté à son retour, mais il part en cavale après une évasion spectaculaire en 1977 ; son corps est ramené en 1989, op. cit., pp. 89-91.

[3036] Le boss de la pègre de Chicago a été arrêté au motif de fraude fiscale.

second retour de la cohabitation (gouvernement Balladur)[3037]. Le député-maire, président du conseil général et de nombreuses associations, ne paie plus d'impôt sur le revenu[3038]. Son entreprise politique se termine sans gloire par un exil en Uruguay[3039].

Ce cas particulier où le néopatrimonialisme flirte avec la criminalité met en évidence l'inventivité de dispositifs de capture des fonds publics et l'exploitation des failles institutionnelles du pouvoir local par une oligarchie partisane. L'ampleur du néopatrimonialisme niçois s'inscrit dans un double contexte historique local et national propice au développement de telles pratiques. La décentralisation, l'attribution des marchés publics[3040], et, sur un autre plan, la privatisation des grandes entreprises françaises à partir de 1986 par le gouvernement Chirac, forment un cocktail fertile pour la multiplication des pratiques de financement politique développant la corruption. Les relations de certains élus avec les filiales de grandes firmes leur offrent des financements discrets des publications politiques, de la propagande électorale, des frais de campagne. Le cumul des mandats et la confusion des rôles n'impliquent pas nécessairement des pratiques de corruption, mais ils y contribuent, d'autant plus que dorénavant les professionnels du lobbying offrent des lois « "*clés en main", analyse et suivi du vote compris* »[3041].

Les retournements de veste des élus polynésiens[3042], analysés sous le sceau du culturalisme politique, ne trouverait-il pas une explication rationnelle et stratégique dans un

[3037] Mais le directeur des impôts des Alpes-Maritimes qui rédige le rapport de l'enquête fiscale est un sympathisant RPR. Madelin P., op. cit., p. 389. Après un premier contrôle fiscal, il devient non imposable en dissimulant ses avoirs aux Etats-Unis, où il possède huit comptes bancaires. Tel un contrebandier, il passe des bijoux, des tableaux, des objets d'art à chaque voyage. Op. cit., p. 171.

[3038] Il consacre l'indemnité parlementaire à une pension pour son ex-épouse. Madelin P., op. cit., p. 384.

[3039] Il est inculpé pour ingérence par le parquet de Grenoble le 17 novembre 1989. Lors de multiples perquisitions, notamment en lien avec l'affaire de la *Compagnie générale des eaux*, apparaissent des sociétés et des comptes immatriculés au Brésil, aux Etats-Unis, à Panama ou en Suisse. Le 16 septembre 1990, il part en jet privé en Uruguay s'installer dans un hôtel de luxe (*Le relais du crabe*). Le 12 octobre 1990, la Chambre d'accusation de Grenoble lance un mandat d'arrêt. Il est arrêté par la police uruguayenne puis extradé en France. Il est emprisonné le 17 novembre 1994 pour quatre mois, puis il retourne en Uruguay où il décède en 1998.

[3040] D'autre part, les modalités de mise en concurrence définies par le Code des marchés publics représentent une variable essentielle de développement des activités néopatrimoniales (élargissement et baisse des seuils nécessitant une mise en concurrence, trucage des appels d'offres). Le poste de directeur général des services dans les collectivités locales représente ainsi le point de passage des entreprises contractant avec la collectivité. Le cas de Michel Vialatte est « exemplaire » du passage du statut d'élu à celui de fonctionnaire local et de chef d'entreprise. Chef de cabinet d'un secrétaire d'Etat du gouvernement Chirac en 1986, il devient conseiller municipal de Besançon et conseiller général RPR du Doubs (1992-1998), tout en étant Directeur général (DG) des services de l'Essonne (1988-1996), puis directeur de cabinet du maire de Nice en 1996. Directeur général de l'entreprise *Saint-Maclou* (2000-2001), il redevient DG des services de la mairie de Nice.

[3041] Ensuite, les membres du cabinet déploient leurs réseaux pour assurer la mise en œuvre du texte. En cas de bataille parlementaire sur fonds d'amendements défendus par des groupes différents, les lobbyistes dictent aussitôt les modifications à leurs relais parlementaires. Après le vote du texte, ils offrent une « veille parlementaire » durant la législature afin de surveiller les initiatives des députés. Lenglet R., op. cit., p. 60.

[3042] Cette dimension de la démocratie française ne peut être ignorée. Elle est résumée par un parrain de l'univers des « intermédiaires », ancien avocat des réseaux gaullistes : « *Grâce à moi, certains ont fait fortune, des petits maires s'achètent des propriétés (…), trouvent de bons boulots à leurs enfants (…). Et je ne parle pas des plus gros élus. Des membres de bureaux de partis politiques ont eu des emplois fictifs pendant des années et ont*

contexte où le fort degré d'interconnaissance des acteurs politiques les a conduit à mener des campagnes et des « affaires » ensemble ?[3043] Cet « univers de pratiques » pose la question démocratique des avantages et des inconvénients du système décentralisé, entre le discours et la mise en place institutionnelle de la « démocratie locale » et la multiplication des dommages collatéraux relatifs aux larges compétences des notables[3044]. En effet, selon un autre « professionnel », les citoyens se désintéressent de la vie publique et du contrôle des élus, ce qui facilite de telles pratiques[3045]. L'iceberg néopatrimonial est quelquefois aperçu au gré du surgissement d'affaires le plus souvent relatives à la « trivialité du financement »[3046] de l'activité politique, touchant plusieurs notables RPR (mais pas seulement) dans des configurations différentes. En particulier, la domination néopatrimoniale trouve sa source dans des environnements sociopolitiques propices aux relations de patronage, qui se sont muées en rapports de clientèles avec des degrés d'institutionnalisation du clientélisme variables en fonction du type de ressources, de l'histoire et des caractéristiques socio-anthropologiques des espaces politiques concernés.

La consolidation de la domination politique et celle du pouvoir personnel « font système ». Pourtant, les excès autoritaires et néopatrimoniaux détériorent la légitimité démocratique du leadership politique[3047]. Ils conduisent à la crise du monopole politique du notable, rattrapé par le droit républicain.

---

*trouvé des soutiens pour leur campagne électorale. (…) Tu comprendras pourquoi beaucoup trahissent leur camp, se retrouvent embarqués dans des alliances très compliquées (…), une fois qu'ils ont croqué dans la pomme, on les tient comme des ragondins, on peut leur faire accomplir pas mal de choses* ». Op. cit., pp. 190-191.

[3043] Cf. Etchegoyen A., *Le corrupteur et le corrompu*, Julliard, 1995. L'auteur défend l'idée que l'élu corrompu est plus corrupteur que l'entrepreneur, car le politique est le seul à pouvoir briser le cercle vicieux de la corruption en refusant les pots-de-vin, alors que l'entrepreneur entraîne sa ruine s'il n'y recoure pas.

[3044] « *Je ne te parlerai pas de démocratie mais de mon job. La décentralisation, pour tous les types qui font mon métier, ça a été un cadeau du ciel, une pluie de pognon à ne plus savoir qu'en faire. Elle a fait de nous des seigneurs. C'est beaucoup plus facile et rentable de manipuler plein de petits élus et des cadres territoriaux qui ont du pouvoir plutôt que des types du gouvernement. Ça a donné du boulot partout aux corrupteurs, c'est aussi pour ça qu'on est si nombreux actuellement* ». Op. cit., p. 194.

[3045] Depuis 1982, la forte augmentation des entreprises privées des spécialistes de l'influence, du renseignement, de conseil, des agents de sécurité dite « passive » (vigiles, gardes du corps) traduisent le développement du climat néopatrimonial. De 11 000 personnes en 1982, les effectifs sont passés à 98 000 en 1998 et à 130 000 en 2006, op. cit., p. 252. Une statistique montre qu'en 1999, 850 élus locaux et fonctionnaires territoriaux ont été mis en examen selon l'Observatoire des risques juridiques des collectivités territoriales, op. cit., p. 271.

[3046] Selon une spécialiste des affaires financières au parquet de Paris : « *Le schéma est simple : à la tête, des hommes mus par une ambition politique personnelle, louable, mais confrontés à la trivialité du financement. La solution : s'en remettre à un militant acceptant de se salir les mains et ayant le bon goût de ne pas en parler aux têtes couronnées, les maintenant dans une apparente et bienséante irresponsabilité* », op. cit., p. 499.

[3047] En parallèle, le journaliste P. Madelin écrit à propos de la domination de J. Chirac à Paris qu'il s'agit d'un « modèle réduit » de démocratie, d'un « *pouvoir très personnel* », d'un « *présidentialisme absolu* », qui vise à réduire les pratiques démocratiques et toute opposition ou contradiction, bien qu'il soit un « *vrai démocrate* ». Madelin P., *Le clan des chiraquiens*, op. cit., p. 29.

# CHAPITRE 4

# L'OBSOLESCENCE DES RESSOURCES POLITIQUES ET LA RECONSTRUCTION DU LEADERSHIP

La multiplication des pratiques autoritaires du pouvoir autonome en Polynésie française, depuis 1984[3048], mais principalement entre 1996 et 2004, finissent par « faire système ». Elles attestent de l'ampleur du caractère dérogatoire du système polynésien vis-à-vis du système national. Mais le système politique, appelé « *système Flosse* », finit par entrer en crise[3049].

## *Section 1 : La dérégulation politique*

Le leadership autoritaire de Gaston Flosse cristallise les critiques dans l'espace polynésien. La chute électorale conduit à une dérégulation caractérisant la crise politique qui s'installe après 2004. La perte du pouvoir entre mai 2004 et février 2005 dilue le monopole du *Tahoeraa Huiraatira* et de son chef.

### § 1 Le point d'entropie du « système Flosse » : la domination autoritaire

La domination politique de Gaston Flosse « fait système » dans l'espace sociopolitique polynésien. La régulation systémique atteint un point d'achèvement par un excès de pouvoir personnel. La domination autoritaire est sanctionnée dans les urnes le 23 mai 2004, à la surprise générale. L'alternance ou *Taui* (« le changement ») – est très difficilement acceptée

[3048] E. Vernaudon, président du comité de soutien à Mitterrand en 1988, dénonce un « système Flosse » forgé entre 1984 et 1987 : « *Ce qui est sûr c'est qu'avec Mitterrand comme président et un gouvernement de centre-gauche, la Polynésie pourra vivre à l'abri des copinages et des magouilles qui ont caractérisé le régime Flosse, avec la bénédiction du grand frère RPR. Comme personne ici ne veut retourner au système Flosse, les Polynésiens voteront en majorité pour François Mitterrand au second tour* », *Les Nouvelles*, 26 avril 1988.

[3049] En 1988, J.-P. Couraud parle d'un « système Flosse ». En 1996, le journaliste Alex du Prel, rédacteur en chef de *TPM*, évoque un « système Flosse », en référence au système RPR.

par le leader et son parti, car elle remet en cause le monopole politique du *Tahoeraa Huiraatira* et le leadership de son chef[3050].

La dévolution démocratique du pouvoir en 2004-2005, oblige Gaston Flosse à reconnaître les raisons de la défaite électorale qui déclenche la chute du système : « *Du 23 mai, je conserverai l'aspiration de nos concitoyens à une autre façon de gouverner* »[3051].

La précipitation, la discrétion et le déficit démocratique dans le processus d'élaboration d'un nouveau statut à partir de 2003 ont finalement défavorisé à l'entreprise politique de Gaston Flosse. La mobilisation des relais nationaux du *Tahoeraa* (réunion début décembre 2003 à l'UMP pour pérenniser le pouvoir flossiste), des ressources institutionnelles (ministère de l'Outre-mer dans le cadre de l'échange politique présidentiel entre Flosse et Chirac), n'ont pas permis au leader polynésien de jouir très longtemps du nouveau statut adopté en février 2004. Gaston Flosse dépose un amendement dans la nuit du 17 décembre 2003, qui est voté par les sénateurs puis par les députés UMP. Le 27 février 2004, la loi statutaire est adoptée, tandis que le 2 avril suivant, la dissolution de l'Assemblé de Polynésie française est prononcée par le président de la République, à la demande du président de la Polynésie.

Le « tout sauf Flosse » prévaut parmi les leaders et les partis de l'opposition, à l'approche d'élections territoriales anticipées en mai 2004. L'opposition est prise de court. Les circonstances ne lui laissent pas le temps de se diviser avant les élections. Les différents partis politiques s'unissent en espérant résister à la machine orange. La coalition des adversaires de Flosse, l'*Union pour la Démocratie* (UPLD), composée d'indépendantistes et d'autonomistes, rompt avec la dispersion des voix dans une élection à un tour. La prime majoritaire de 33%, cruciale dans les Iles-du-Vent pour la liste arrivée en tête, était destinée à mettre en berne le pluralisme politique à l'assemblée de Polynésie française. Mais elle se retourne contre ses instigateurs[3052]. Entre mai 2004 et février 2005, la machine flossiste parvient à renverser en

[3050] Quand le RPR perd la mairie de Paris aux municipales de 2001, certains élus RPR estiment qu'on leur a « volé » leur mairie d'arrondissement. Ils vident les bureaux de tout le matériel et des dossiers, détruisent les archives et persistent dans des fonctions connexes (association para-municipales). Dans la mairie du 3ème arrondissement, fief personnel de Jacques Dominati, l'oubli d'un disque dur contenant des archives politiques (dont 900 fichiers électoraux), conduit à « l'affaire des faux-électeurs » relative au trucage des listes électorales. Ce système était étendu à plusieurs arrondissements de la capitale. J. Dominati et son fils Laurent sont relaxés en 2006 après dix-sept ans de procédure. Un autre fils de J. Dominati est condamné à six mois de prison avec sursis pour « fraude électorale ». *Libération*, 29 décembre 2006 ; Madelin P., *Le clan des chiraquiens*, op. cit., pp. 25-26 ; 268-269. La culture démocratique de l'alternance semblait absente de l'attitude du RPR. Ce constat rejoint la perception du parti de sa légitimé à diriger la France ou Paris, qu'ils dénient à leurs adversaires.

[3051] Discours à l'assemblée de la Polynésie française. *Les Nouvelles*, 24 décembre 2004.

[3052] La ministre B. Girardin s'y était déclarée favorable, préférant une prime de 2% des sièges. Le conseiller de G. Flosse, J. Peres a expliqué a posteriori le raisonnement qui a conduit à ce nombre de 33% : « *Et quand j'ai posé la question à savoir, pourquoi 33%, on m'a répondu que c'était à cause du nombre de conseillers élus dans les archipels qui est de trois et 33% de trois ça fait un. Ça permettait ainsi à la majorité qui était incontestablement celle du Tahoeraa d'avoir au moins un élu par archipel et sans doute deux, voire trois avec la règle majoritaire. Mais l'idée était donc au départ de dire : "nous aurons au moins un élu par archipel", ce que je ne considérais pas comme étant un bon raisonnement, ni politique, ni mathématique d'ailleurs, car le statut prévoyait également que si le calcul de la prime aboutissait à un nombre inférieur à un entier, on arrondissait à l'entier supérieur. Ce qui fait que même si on avait abouti à 0,76% on aurait eu un siège automatiquement pour*

octobre le gouvernement Temaru du premier *Taui*, à la suite du retournement controversé d'un élu UPLD. Cependant, le gouvernement Flosse subit le sort des urnes lors des élections partielles de février 2005, dans lesquelles l'écart de la défaite s'amplifie considérablement, passant de quelques centaines de voix à plusieurs milliers en faveur de l'alternance[3053]. Les débats entre « bleus » et « oranges » perdurent les mois et les années suivantes, tandis que les combinaisons gouvernementales et les alliances politiques les plus saugrenues (Flosse et Temaru en juillet 2007) se multiplient et finissent par engendrer une instabilité gouvernementale chronique, qui reprend le dessus sur le verrouillage politique antérieur[3054]. La stabilisation du système politique local par l'emprise hégémonique du leadership flossien semblait révolue, avant que la remise en marche de la machine orange ne le porte à nouveau à la présidence après les élections territoriales d'avril 2013.

Le système politique relativement autonome de la Polynésie française ouvre l'analyse à ce qui constitue un système dérogatoire au système politique français. L'analyse systémique a été développée par les méthodes de la sociologie des organisations. L'un de ses fondateurs, Michel Crozier, considère que tout relève du système[3055] : tout est organisé selon une logique dont il s'agit d'analyser le fonctionnement par-delà les apparences. En effet, si chaque acteur dispose toujours d'une marge de manœuvre, d'un potentiel de pouvoir ou d'un degré d'autonomie, le pouvoir symbolique réside notamment dans la *zone d'incertitude* dans l'utilisation des ressources, qui consiste à ne pas dire ce que l'on va faire ; la maximisation de l'intérêt s'effectue alors par la rétention de l'information. Ainsi, les pratiques autoritaires

---

*le parti majoritaire. Ceci étant, l'expérience nous a prouvé que jusqu'au dernier moment on a bien cru que Gaston Flosse était repassé juste, une fois de plus, mais on sentait que comme il devait encore arriver les résultats notamment de Faa'a, que ça allait basculer, ce qui est arrivé. Si on avait retenu 25% la majorité gardait la majorité, avec 33% elle y échappait vous savez de combien : 170 voix ou quelque chose comme ça. C'était très peu ! Perdre bêtement les élections et une majorité qui était acquise, pour si peu, c'était une erreur* », *Les Nouvelles*, 27 septembre 2010. Le sénateur Flosse avait également déposé un amendement demandant un seuil de 10% des inscrits pour accéder à la répartition des sièges. Le Conseil constitutionnel, pour des exigences de « pluralisme », ramène le seuil à 3% (finalement établi à 10% des suffrages exprimés).

[3053] G. Flosse utilise toutes les ficelles institutionnelles pour prolonger son temps de présidence, notamment pour évacuer les archives. L'élection du président Temaru, prévue le 28 février 2005, a finalement lieu le 3 mars, faute de quorum, car les représentants *Tahoeraa* ne se présentent pas dans l'hémicycle. Auparavant, G. Flosse avait proposé un gouvernement d'union avec l'UPLD et la suppression de la prime majoritaire de 33%. L'UPLD n'est pas dupe. La députée B. Vernaudon intervient publiquement pour tempérer la rétention du pouvoir : « *Acceptons la culture de l'alternance. C'est une étape de l'histoire, ce n'est pas la fin de la Polynésie* », *TPM* n° 167, mars 2005, p. 16.

[3054] La période de 2005 à 2008 est plutôt chaotique, avec la mise en avant de G. Tong-Sang, qui a les faveurs des « îliens » (élus des archipels hors Tahiti). Le *Tahoeraa* le soutient (2005-2006), avant de s'allier spectaculairement à O. Temaru contre lui (2007-2008). De 2009 à 2013, le *Tahoeraa* revient à ses fondamentaux en s'attaquant à l'« incurie » des gouvernements Temaru (terme récurrent dans les éditoriaux publiés sur le site Internet du parti). L'horizon de l'élection des représentants à l'assemblée de Polynésie française en 2013 stimule G. Flosse, qui, malgré les épées de Damoclès judiciaires de l'inéligibilité, poursuit sa quête politique, bénéficiant toujours d'une machine partisane opérationnelle.

[3055] Le « système » correspond à la recherche de l'équilibre dans l'interdépendance des variables.

permettraient de réduire les zones d'incertitude du système politique, rappelant en cela le mot de Adam Przeworski : « *Aime l'incertitude et tu seras démocrate* »[3056].

Le *système politique* a été introduit dans la science politique par Karl Deutsch[3057] et David Easton[3058]. Ce dernier fonde un nouveau paradigme dans une perspective technologique (inspirée de la cybernétique) et apolitique (le pilotage gouvernemental évacue l'histoire et l'idéologie). Le concept a été utilisé dans le sens d'un « système d'acteurs »[3059], composé par les élus, afin d'analyser le « système Chaban » à Bordeaux. Les élus forment une classe politique « faisant système » par la solidarité qui les unit au-delà des affiliations politiques : « *Le système politique local constitue l'expression structurée des rapports entre les membres de la classe politique locale* ». La nature « systémique » de la vie politique bordelaise repose sur un « *système d'acteurs* », dont « *l'action est structurée informellement en rôles qui correspondent à une stratégie identique d'entente en vue de la conservation du pouvoir* »[3060]. Dès lors, le système ne peut exister que lorsque la stratégie des acteurs est fondée « *avant tout par des considérations locales : le système est local parce que les stratégies sont locales* »[3061]. Par conséquent, les limites de l'intégration du système comportent deux dangers principaux : le changement des rapports de forces au niveau local (question du leadership politique) et la pression de l'Etat[3062]. D'une part, le système ne survit pas aux acteurs les plus puissants qui ont contribué à le former. D'autre part, « (…) *l'existence même du système local repose sur une tolérance du système national* »[3063].

---

[3056] Cité par P. R. Baduel, in « La conditionnalité historique et l'action politique. Sur la question de la sortie de l'autoritarisme : le cas tunisien », in *RFSP* vol. 55 n° 5-6, octobre-décembre 2005, pp. 935-952.

[3057] Cf. *The Nerves of Government*, New York, The Fee Press, 1963.

[3058] *Analyse du système politique*, Paris, Armand Colin, 1974 [1965], 488 p. Une critique de l'analyse d'Easton a notamment été proposée par C. Polin, « David Easton, ou les difficultés d'une certaine sociologie politique », in *RFS*, vol. 12 n° HS, 1971, pp. 183-193 ; voir aussi Monière D., *Critique épistémologique de l'analyse systémique de David Easton. Essai sur le rapport entre théorie et idéologie*, Ed. de l'université d'Ottawa, Canada, 1976, 250 p. ; ainsi que Birnbaum P., *La fin du politique*, Paris, Seuil, 1975.

[3059] « *Nous n'utilisons pas le mot système dans le sens abstrait et analytique d'un Easton ou d'un Parsons, mais dans le sens plus concret d'un système d'acteurs (…). Une façon de rendre compte d'un certain mode de structuration latente et durable des rapports entre acteurs dans le processus politique bordelais* », p. 657, in Médard J.-F., « Le système politique bordelais (Le « système Chaban ») », texte inédit rédigé en 1972, in *Revue Internationale de Politique Comparée* vol. 13 n° 4, 2006, pp. 657-679.

[3060] Op. cit., p. 674.

[3061] Op. cit., p. 676.

[3062] « *Ce système (…) ne peut survivre aux acteurs qui l'ont fait naître. (…) le système ne peut survivre à son acteur le plus puissant : la disparition politique de Jacques Chaban-Delmas entraînerait la disparition de ce système* », op. cit., p. 676. Le système Chaban est-il envisageable sans Chaban ? G. Savary répond à la question en relevant la forte dimension personnelle du leader sans laquelle le système politique bordelais atteint un point d'entropie. Il évoque un « *Terrible ascendant personnel, une séduction subtile, complexe magnétique qui tient plus à sa personnalité, à ses talents multiples qu'à une technique de pouvoir* ». Pendant un demi-siècle, Chaban exerce un leadership « *avec une science consommée du dédoublement, entre son image démocrate et l'implacable despotisme de son système* ». La méthode chabaniste montre une « *Propension particulière à privilégier les logiques de réseaux sur les logiques d'appareils, à jouer des hommes plus que des systèmes* ». Op. cit., pp. 66-68.

[3063] Médard J.-F., op. cit., pp. 678-679.

Effectivement, la figure politique de Gaston Flosse a longtemps représenté le point focal de la classe politique polynésienne, qui se détermine en fonction de sa domination politique. La fin du « système Flosse » n'a pas représenté la fin du leadership politique de Gaston Flosse. De plus, la mise en œuvre d'un leadership autoritaire s'est effectuée avec la complicité de l'Etat, par l'absence de limites et de contrôles. Le rôle de l'Etat dans la tentative de maintien du « système Flosse » en 2004-2005 laisse peu de doutes sur la tolérance de l'Etat à l'égard du système politique local à cette époque. La question du retour des pratiques qui caractérisaient le « système Flosse » demeure en suspens après son retour à la présidence en 2013, même s'il apparaît que les variables ont évolué dans un sens moins favorable aux pratiques autoritaires de pouvoir (dissolution du GIP, situation financière dégradée de la collectivité ; moindre connivence de l'Etat).

Courante dans les années 1970 et 1980, l'analyse systémique a depuis été remise en cause, parce qu'une analyse uniquement en termes de « système politique » ne rend pas assez compte de l'imbrication du politique avec le social et les valeurs/représentations diffuses dans l'espace sociopolitique[3064]. L'analyse systémique n'est féconde que si elle met à jour concrètement les relations et les systèmes d'action[3065]. En outre, la notion de « rôle » des acteurs répond à une exigence précise : « *il ne suffit pas d'être lié par une certaine activité politique, participer à un même processus politique, pour qu'on puisse parler de système au sens concret du terme* »[3066]. Néanmoins, il s'agit de prendre en considération la diffusion de l'expression de « système Flosse » dans l'espace polynésien. Popularisée dans les médias par les journalistes, l'expression a également été reprise par des universitaires[3067]. Elle renvoie à un ensemble de pratiques dont les mécanismes caractérisent le leadership et la domination politiques de Gaston Flosse. Cependant, l'excès de pouvoir personnel du leader polynésien entraîne des fissures dans le « système Flosse », affaiblissant la légitimité de son leadership. Le sur-patronage pratiqué par Gaston Flosse explique davantage la perte du pouvoir en 2004 que la sclérose des ressources de l'échange politique avec le président Chirac : la sur-mobilisation de l'Elysée dans la crise politique du *Taui* atteste de la permanence de cette ressource. En revanche, à l'intérieur du leadership, le phénomène courtisan isole le leader dans une sphère de plus en plus fermée qui encourage la poursuite d'un pouvoir personnel.

---

[3064] Selon M. Abelès, « *Cette oscillation entre le système et la valeur, le global et l'individuel reflète néanmoins une difficulté plus profonde et qui tient à l'inadéquation du concept de système politique qui ne rend pas compte de l'imbrication entre le politique et les autres aspects de la réalité. Or c'est bien cette imbrication du politique, du social et des valeurs (les représentations qui structurent la conception indigène du monde), que met en relief le travail ethnographique* », in *Anthropologie de l'Etat*, op. cit., p. 93.

[3065] Médard J.-F., op. cit., p. 675.

[3066] « *Chacun joue son rôle à la fois en fonction de sa position et des ressources dont il dispose, et en fonction des attentes des autres acteurs. Ces rôles correspondent aux stratégies des acteurs qui se sont institutionnalisés. La stratégie d'entente, étant finalement la moins coûteuse pour chaque acteur, s'institutionnalise en rôle, dans la mesure où l'autre agit de même. Chacun poursuit cette stratégie et attend de l'autre qu'il fasse de même et réciproquement. Dans la mesure où une telle ligne d'action se révèle payante, elle tend à persister, à se prolonger « de parties du jeu en parties du jeu ». Quant les stratégies sont institutionnalisées en rôles, on se trouve en face d'un système* », op. cit., p. 675.

[3067] Regnault J.-M., *Le pouvoir confisqué*…, op. cit. ; Al Wardi S., *Les dérives*…, op. cit.

La crise du « système Flosse » s'explique notamment par l'enfermement dans une « bulle de pouvoir » entretenue par les courtisans auprès d'un chef aux activités démultipliées. Le phénomène d'isolement des décideurs montre que les facteurs de risque se multiplient pour le décideur de prendre ses décisions en situation d'information imparfaite, dont les causes peuvent relever de la théorie des organisations (dysfonctionnements institutionnels) ou de la théorie des jeux (anticipations incertaines du comportement des partenaires). Mais il existe d'autres facteurs particuliers, dont des « (…) *logiques psychosociologiques qui contribuent à aggraver les situations d'isolement relatif, voire à faire naître un véritable enfermement des dirigeants dans une politique de bunker* »[3068]. La remise en cause de certaines pratiques s'avère difficile pour le leader, en ce qu'elle représente une « dissonance cognitive », c'est-à-dire le « *coût psychologique à accepter la validité d'une information quand elle se heurte radicalement aux croyances ou à l'image de soi auxquelles le sujet est extrêmement attaché* »[3069]. L'aptitude du leader à admettre des critiques, des éléments d'analyse qui ne sont pas conformes à son schéma de pensée, se réduit au fur et à mesure de l'exercice de son pouvoir[3070]. Cette dimension, évoquée dans l'analyse du leadership autoritaire, a été perçue par des collaborateurs jouissant d'une ancienneté et ayant pourtant fait la preuve de leur constante fidélité au chef.

En outre, la propension du *Tahoeraa Huiraatira* à s'apparenter à un « parti unique » régissant la « vie politique » locale crispe l'espace sociopolitique polynésien. Le juriste Guy Sem décelait en 2000 que « *Le paramètre de la personnalité forte, envahissante et talentueuse politiquement, du chef de l'exécutif local, additionné aux pouvoirs juridiques qui lui sont conférés par les textes, conduit à une concentration de pouvoirs entre ses mains de nature à paralyser l'efficacité constructive et créatrice à tous les échelons de l'administration et du pouvoir politique* »[3071]. Deux acteurs de la chute du « système Flosse », leaders de leur formation politique, témoignent aussi de l'évolution autoritaire du système[3072]. Le maire

[3068] Braud P., *L'émotion en politique*, op. cit., p. 189.

[3069] Op. cit., p. 190.

[3070] Selon les travaux de David Kipnis (*The Powerholders*, Chicago University Press, 1976) basés sur des entretiens qualitatifs avec des dirigeants d'entreprise, « *les individus qui détiennent du pouvoir ont tendance à instrumentaliser systématiquement les rapports humains, peut-être par inclination psychologique, mais aussi (…) parce que l'efficacité dans l'exercice de leur fonction dépend des relations qu'ils savent nouer avec d'autres individus ayant les moyens de les soutenir, ou de leur nuire* », cité in Braud P., op. cit., p. 192. Kipnis relève un second mécanisme : « *L'individu qui est arrivé « aux sommets », tend à considérer que cette ascension couronne sa valeur personnelle, son intelligence, son habileté ou son courage, minimisant probablement les facteurs de chance ou de conjoncture. Plus la trajectoire a été fortement ascendante (…) plus le sentiment d'exaltation de soi (…) risque d'être intense. Ce qui, a contrario, explique le caractère souvent plus distancié à leur rôle qu'adoptent les « héritiers » par rapport aux « parvenus ». Symétriquement (…) ils ont tendance à nourrir un sentiment de condescendance, pouvant aller jusqu'au mépris ou à l'indifférence profonde à l'égard de ceux qui n'ont pu (n'ont su) parvenir* », in op. cit., p. 192.

[3071] Sem G., op. cit., p. 137.

[3072] « *Je me souviens de quelle manière il avait voulu nous faire passer au forceps, l'accouchement de sa loi organique, celle qui a mis en place le statut d'autonomie de 2004 jusqu'à aujourd'hui, sans aucune concertation préalable. Tout avait été ficelé auprès de l'Etat. Il s'est amené ici en Polynésie avec sa mouture, a présenté ça à l'assemblée, en quelques jours il fallait que l'assemblée donne son avis, l'opposition n'a pas pu s'exprimer, le CESC à l'époque a été consulté mais là aussi, à la va-vite. Non, il y avait eu effectivement une dérive*

d'Arue parle de « dérive autoritariste » du président qui impose « son » statut aux représentants polynésiens. Au moment du *Taui*, l'ancienne cadre *Tahoeraa* et ministre Nicole Bouteau, déclarait déjà que « *L'électorat a sanctionné un système qui oppresse, un système qui fait peur* »[3073]. Ce n'est pas tant l'accumulation de détails juridiques et de pratiques autoritaires qui exprime le leadership autoritaire de Gaston Flosse, mais l'interaction de l'ensemble de ces *faits* qui « font système ».

Toutefois, l'avertissement lancé par Guy Sem – « *Quand un élu s'habitue à pouvoir tout faire sans que les limites à son action ne lui soient clairement signifiées par les indispensables contre-pouvoirs que toute société démocratique doit mettre en œuvre, le totalitarisme s'installe alors insidieusement et les prises de conscience tardives ne peuvent qu'entraîner des réveils difficiles* »[3074] –, surestimait le leadership autoritaire de Gaston Flosse en le qualifiant de « totalitariste », mais sous-estimait la capacité de réponse démocratique des Polynésiens. Le discours de « toujours plus d'autonomie » a entraîné la lassitude de la population et de nombreux acteurs sociopolitiques face à l'importance grandissante du monopole partisan et du pouvoir personnel.

Le prélèvement clientéliste du leadership politique sur la société fait que la relation patron-client est de plus en plus ressentie par la clientèle comme excessivement inégalitaire. L'urbanisation vécue par la majorité de l'électorat desserre l'étau clientéliste, dont l'efficacité diminue à mesure que la solidarité clanique éclate au gré de l'évolution démographique. Il est plus facile pour un élu des archipels de fidéliser et d'investir dans sa clientèle que dans le Tahiti urbain, où les services rendus par l'élu lui assurent de plus en plus difficilement une récompense électorale. Dans le rapport de clientèle, « *La réévaluation de la situation objective conduit à la réévaluation de l'échange clientéliste* »[3075]. Dès 2003, un « client » parmi les plus importants du système Flosse, Hubert Haddad, remet en cause le prélèvement imposé à ses sociétés et cesse les versements au *Tahoeraa*. Le ressort clientéliste ne suffit plus à asseoir la légitimité électorale du leader polynésien. Après l'échec du 23 mai 2004, le premier gouvernement UPLD et le retour au pouvoir en octobre 2004, la préparation gouvernementale du *Tahoeraa* pour les élections prévues dans les Iles-du-Vent en février 2005 s'appuie sur des procédés clientélistes, qui habillent un renouvellement de la politique sociale : de nouvelles embauches dans la fonction publique territoriale (en particulier au GIP)

---

*autoritariste de M. Flosse. Autre exemple aussi, la création de son armée de mercenaires, le GIP. Et on a vu ce que ça a donné en 2004-2005, lorsque M. Flosse n'était plus au pouvoir, tous les gouvernements qui se sont succédés, notamment ceux de M. Temaru, se sont heurtés face à un mur, face au GIP, ce qui était quand même une anomalie totale, on avait l'impression d'avoir un Etat dans l'Etat. Non, il y a eu dérive autoritariste de M. Flosse. Ça c'est incontestable… Pouvoir personnel, pouvoir népotiste également, encore que le népotisme malheureusement a persisté sous l'époque de M. Temaru et jusqu'à aujourd'hui* », entretien avec P. Schyle, mairie d'Arue, mars 2009.

[3073] *La Dépêche*, 28 mai 2004, *Les Nouvelles*, 11 décembre 2004.

[3074] Op. cit., p. 138.

[3075] « *C'est dans la mesure où le rapport primaire ou la situation objective d'origine sont considérés comme normaux et naturels, que le client se sent l'obligé du patron. Mais s'il prend conscience qu'il est au départ exploité, ou s'il conteste son statut d'inégal, il est conduit par là à réévaluer les termes de l'échange dans un sens plus favorable à ses intérêts* », Médard J.-F., « Le rapport de clientèle », op. cit., pp. 111-112.

[3076], un relèvement des bas salaires, des primes à l'achat, des subventions, des travaux pour les communes et les particuliers[3077]. L'accroissement de l'écart de voix dans les urnes en février 2005 en défaveur du *Tahoeraa* montre ainsi que le patronage ne fonctionne plus aussi bien, malgré les efforts gouvernementaux et partisans.

La fermeture du pouvoir, face à une société réclamant l'ouverture démocratique, marque l'obsolescence[3078] d'une partie des ressources politiques du leader. Le *Taui* a ébranlé la légitimité politique du leadership flossien.

[3076] Le 22 Novembre 2004, 145 agents sont embauchés au GIP (en CDD, catégorie D concernant les agents non titulaires). L'effectif du GIP passe ainsi de 718 à 863 agents, soit une augmentation de personnel de 20% en deux semaines. *TPM* n° 163, novembre 2004. Entre octobre 2004 et mars 2005, 463 nouveaux GIP sont recrutés. Non seulement cela permet de fidéliser environ 400 familles, mais ces nouveaux GIP travaillent dès octobre jusqu'aux élections pour effectuer des travaux gratuits dans les districts de Tahiti et à Moorea. En décembre 2004, un arrêté du conseil des ministres tente de régulariser la situation en autorisant le prêt des agents du GIP aux communes. *TPM* n° 168, avril 2005.

[3077] G. Flosse présente une politique sociale aux cibles électorales multiples : « *En deux mois, nous avons augmenté le SMIG, instauré la gratuité dans les cantines scolaires, distribué des cartables aux enfants, payé les assurances et donné la gratuité des transports en commun pour les personnes âgées. Nous avons également mis en place un dispositif pour aider les personnes qui ont un revenu inférieur à 550 000 FCFP [4 617 euros], à construire leur maison. Mais aussi les aides pour les familles qui veulent rénover leur habitation en obtenant auprès des banques des prêts à taux réduit . Et tout cela en deux mois !* », in *Tahiti Business* n° 30, février 2005. Il introduit une prime, dite la « flossette », de 350 000 FCFP (2 920 euros) pour les propriétaires d'un véhicule depuis plus de dix ans et l'achat d'une voiture neuve. *TPM* n° 166, février 2005.

[3078] « *Définie (…) comme le fait pour un capital d'être techniquement dépassé au regard des capacités des derniers matériels fabriqués* », in Lacam J.-P., op. cit., p. 33.

## § 2 Le *Taui* : mutations sociologiques et inventaire post-alternance

L'évolution des facteurs démographique et sociologique dépasse la question de la gestion des ressources politiques du leader[3079], qui tente malgré tout de continuer à fidéliser son électorat, de rajeunir l'image du parti et de contrôler l'information. Mais le *Taui* a mis fin à un leadership autoritaire, communément présenté sous l'image d'une « chape de plomb »[3080].

Les péripéties institutionnelles et politiques relatives à la période du *Taui* ont déjà été mises en exergue par différents travaux, qui montrent la résistance démocratique de l'UPLD et d'une partie de la société civile face à la machine politique du *Tahoeraa Huiraatira* soutenue par l'Etat chiraquien[3081]. En particulier, la lecture d'une société tahitienne immobile, dont la question sociale est sous-estimée, se trouve parmi les erreurs d'appréciation de la situation politique commises par le *Tahoeraa Huiraatira* en 2004. Les caractères clanique, personnel et clientéliste du vote, tel qu'il se pratiquait dans la Polynésie de la politique moderne (1946) jusque dans les années 2000, deviennent de moins en moins prégnants aux Iles-du-Vent[3082]. Les mutations de la société polynésienne entraînent une individualisation croissante de l'acte de vote dans l'île de Tahiti, notamment en raison de l'éclatement des familles étendues en une multiplication des foyers conjugaux, ainsi que par un accès croissant à l'information des citoyens largement mobilisés lors du *Taui*.

Les apports nombreux et pertinents de la sociologie du vote[3083] rappellent en particulier un point, qui, dans une certaine mesure, est renforcé par le rapport de la population polynésienne à la religion chrétienne. En effet, la sémantique porte une liturgie laïque du « vote », dont le terme vient de « vœu, prière ». Le suffrage renvoie à l'intercession d'un saint auprès de Dieu. Le scrutin correspondait à des « *cérémonies où les catéchumènes étaient*

---

[3079] « *Autant il est possible d'améliorer son éloquence, d'élargir ses relations, de fidéliser ses clientèles et de conquérir de nouveaux mandats (ressources personnelles et institutionnelles), autant il est difficile d'agir sur des ressources contextuelles du type structures démographiques, tradition politique et environnement économique* », in Lacam J.-P., op. cit., pp. 29-30.

[3080] Après la perte de la présidence le 19 mars 2005, les opposants s'amusent cependant de voir G. Flosse faire monter ses troupes, les représentants *Tahoeraa*, dans un bus qui les ramène à Pirae. *TPM* n° 167, mars 2005.

[3081] Al Wardi S., Regnault J.-M., « Crise politique en Polynésie française », *Regard sur l'actualité*, La Documentation française, avril 2005, pp. 81-89 ; l'essai de J.-M. Regnault, *Le pouvoir confisqué…*, op. cit.

[3082] D. Bourmaud relevait un « *facteur anthropologique "naturel"* », dans une société certes très différente, mais dont le phénomène d'accroissement démographique, dans des sociétés de type communautaire, présente des conséquences similaires : « *L'accroissement démographique provoque, avec la succession des générations, un éclatement du clan en plusieurs sous-clans. Il y a donc un mouvement interne spontané qui pousse à la multiplication des unités sociales de base* », in *Histoire politique du Kenya*, op. cit., p. 22.

[3083] Voir Deloye Y., Ihl O., *L'acte de vote*, Paris, Presses de Sc-Po, 2008 ; Lehingue P., *Sociologie des votes*, Paris, La Découverte, 2010 ; Marcus G., *Le citoyen sentimental. Emotions et politique en démocratie*, Paris, Presses de Sc-Po, 2008 ; Mayer N., *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 2010. Braconnier Cécile, Dormagen J.-Y., *La démocratie de l'abstention*, Gallimard, 2007.

*interrogés sur la foi* »[3084]. Le rapport au vote des Polynésiens représente un acte important, principalement lorsque des enjeux communaux ou territoriaux sont en jeu. D'aucuns ont vu également une sanction des électeurs inspirée par une morale religieuse qui rejette les pratiques du *Big Man* Flosse[3085]. La croix placée dans l'assemblée pour exorciser un lieu de pouvoir du « diable Flosse », ainsi qu'un large usage de la rhétorique religieuse montrent la volonté d'Oscar Temaru et de son parti d'associer la chute électorale de Flosse à une punition divine, qui passe par l'exercice électoral[3086]. Néanmoins, ces correspondances semblent relatives au regard de mécanismes anthropologiques de rejet du chef, dès lors que celui-ci excède ses prérogatives, dans le sens d'un rappel populaire à l'humilité du pouvoir[3087].

Généralement, quatre mécanismes influencent le choix des électeurs : la géographie[3088], la sociologie (niveau social, sexe, religion), l'identification politique (tradition ou transmission familiale) et la rationalité économique (électeur stratège ou sophistiqué qui considère les enjeux, malgré la part d'émotions). Une distinction est également établie entre le « temps long de la décision électorale » (enracinement des croyances politiques) et le « temps court de la campagne présidentielle » (masse d'informations nouvelles et moment de la décision finale)[3089]. L'écart de vote entre les deux tours aux Iles-du-Vent entre mai 2004 et février 2005 rend intéressant de porter le regard sur le « temps court » de la campagne. Dans l'entre-deux-votes, une masse de nouvelles informations, plus ou moins fiables, ont déferlé dans l'espace polynésien, dont la teneur générale mettait en relief les pratiques autoritaires du gouvernement de Gaston Flosse. En outre, selon Thierry Vedel, « *On prête attention à la campagne parce qu'elle constitue une sorte de récit dramatique, avec ses intrigues et ses rebondissements* »[3090]. Or, le *Taui* a constitué une intrigue qui a passionné les foyers polynésiens, qu'ils se reconnaissent dans un camp ou dans un autre. Les incessants rebondissements du feuilleton politique, étalés jusqu'en 2013, ont d'ailleurs fini par lasser la population.

De prime abord, « le temps long » du vote montre que les logiques du clientélisme polynésien et du républicanisme démocratique s'entrechoquent. Selon les républicains de la III[ème] République, il faut « *laisser en dehors nos passions, nos sympathies, nos haines, nos intérêts privés, nos parentés, nos ambitions, nos considérations de personne* »[3091] dans l'acte

[3084] Dictionnaire historique de la langue française, Alain Rey.

[3085] Voir le chapitre « Les ressources symboliques du leadership politique ».

[3086] « *Pour avoir oublié le sens du partage, de la modestie, et trop flirté avec les démons qui les ont conduits devant les juges, ils ont été punis par le peuple et sans doute par Dieu lui-même !* », Communiqué de la présidence d'Oscar Temaru, 2 août 2006. *Les Nouvelles*, 4 août 2006.

[3087] Cf. Laburthe-Tolra P., Warnier J.-P., *Ethnologie, Anthropologie*, Paris, Quadrige, PUF, 2003.

[3088] Depuis André Siegfried et son œuvre *Tableau politique de la France de l'Ouest*, 1913.

[3089] Le « temps long » est marqué par les multiples influences du vote : l'héritage familial (46% des électeurs ; 20% héritage de l'indécision et de l'absence de choix) ; l'explication écologique (liée au milieu) : l'origine géographique et sociale est entendue comme un « code comportemental ». Le « temps court » renvoie au recours au modèle du marché politique, au calcul stratégique, ainsi qu'à des aspects psychoaffectifs. Les électeurs filtrent les informations, pour retenir essentiellement celles qui vont dans le sens de leurs convictions (Himmelweit Hilde T., *How Voters Decide*, Open University Press, 1985). Cf. Muxel A., Cautrès B., C*omment les électeurs français font-ils leurs choix ? Le panel électoral français 2007*, Presses de Sciences Po, 2009.

[3090] Politologue au CEVIPOF. Cf. dossier « L'énigme du vote », in *SH* n° 236, avril 2012.

[3091] Cf. Deloye Y., Ihl O., *L'Acte de vote*, op. cit.

de vote du citoyen, en contradiction avec le patronage politique pratiqué en Polynésie, allié à un fort degré d'interconnaissance. Cependant, le caractère dominant au *Fenua* du clientélisme, au sens d'une institution sociale, n'exclut pas la capacité des électeurs à une prise de distance avec le patron, quand ils jugent que l'exercice du pouvoir s'avère excessivement autoritaire. En cela, ils ne font pas moins preuve de rationalité que leurs homologues métropolitains. De plus, une part de « remise de soi », d'imaginaire, de pulsions et d'émotions primaires s'expriment dans l'isoloir, entre ceux qui recherchent un candidat familier et rassurant, et ceux qui voient dans le geste électoral le moyen de libérer des frustrations accumulées et variées[3092]. La considération du caractère individuel et rationnel du vote s'articule avec les changements sociologiques qui modifient le comportement électoral, moins aisé à anticiper et à évaluer.

Jusqu'au 23 mai 2004, Gaston Flosse avait toujours réussi à pronostiquer le résultat des territoriales – « *Jamais je ne me suis trompé* »[3093] –, mais il apparaît après le *Taui* qu'il a sous-estimé les facteurs précédemment exposés, ainsi qu'une aspiration (fut-elle temporaire) à la « libération » du flossisme. Le secrétaire général du parti Jean-Christophe Bouissou concède que « *Nous avions cru que les jeunes allaient voter comme leurs parents. C'était vrai il y a une dizaine d'années. Ce n'est plus vrai aujourd'hui. Les jeunes s'expriment en fonction de leur vécu* »[3094]. La mauvaise prise en considération de cette variable participe notamment de la « surprise » des dirigeants *Tahoeraa Huiraatira* au soir du 23 mai puis du 13 février 2005[3095]. Le développement des premières enquêtes d'opinion bat en brèche certaines considérations d'analyse, qui n'avaient pas été vérifiées par des enquêtes statistiques : « (…) *la rumeur indiquait que Gaston Flosse était mieux évalué par les plus de 30-50 ans, alors qu'on s'aperçoit qu'il est évalué de la même manière quels que soient les âges et les CSP* »[3096]. Le leadership subit de plein fouet les effets du *Taui*, car la population observe les manœuvres qui visent à le maintenir coûte que coûte au pouvoir. Surtout, le fait qu'il ne se distingue pas de catégories sociales particulières dans l'enquête d'opinion, illustre non seulement l'entropie du leadership, mais elle montre aussi que le charisme de Gaston Flosse a des traductions chez ses sympathisants dans l'ensemble des groupes sociaux.

Les défaites électorales sont interprétées par l'ancien président comme le résultat d'erreurs politiques (précipitation électorale, nouveau mode de scrutin) davantage qu'une

[3092] Cf. Braud P., op. cit. Aux Etats-Unis, le paradoxe qui veut que les individus les plus pauvres votent pour des candidats menaçants pour leurs droits ou leurs allocations, donc contre leur intérêt, est résumé par l'expression de « la peur de la dernière place » (*last place aversion*), qui exprime l'idée suivante : « *si l'on aide les plus pauvres, alors c'est moi qui vais me retrouver tout en bas* ». Voir les travaux de l'historien Michael C. Behrent, Appalachain State University (North Carolina). *Alternatives économiques*, 23 septembre 2011.

[3093] Conférence de presse postélectorale. *Les Nouvelles*, 11 mai 2001.

[3094] *Les Nouvelles*, 23 mai 2005.

[3095] G. Flosse refuse dans un premier temps de démissionner de la présidence, alors qu'il s'y était engagé en cas de défaite avant les élections. Le secrétaire général du parti et ministre, J.-C. Bouissou est le premier à démissionner du gouvernement à l'issue d'un conseil des ministres. Lors du comité central du parti réuni à la mairie de Pirae, ce dernier explique qu'il s'agit d'éviter une motion de censure. Mais le comité central confirme G. Flosse. *Les Nouvelles*, 18 février 2005.

[3096] Analyse de Tamatoa Bambridge, in *Les Nouvelles*, 5 avril 2005.

aspiration au changement de la population tahitienne. Philip Schyle rencontre Gaston Flosse dans l'intermède électoral. Il estime que ce dernier « (…) *n'a pas compris que la population voulait le changement* » : « *J'ai vu son mode de pensée. J'ai vu sur quelles bases il voulait avancer les négociations, purement matérielles, pécuniaires et honorifiques* »[3097]. Egalement convoitée par le *Tahoeraa*, Nicole Bouteau attendait un discours de rédemption de la part de Gaston Flosse. Elle lui demanda s'il avait tiré les leçons du 23 mai 2004, mais selon elle, « (…) *il considérait qu'il avait gagné ces élections. Pourtant, une majorité d'électeurs a clairement sanctionné sa façon de gouverner (...). Concrètement, le deal était uniquement : "Qu'est-ce que vous voulez ?"* »[3098]. Début juin 2004, Gaston Flosse ne démord pas de sa « victoire » : « *C'est bien le Tahoeraa qui a obtenu le 23 mai le plus grand nombre de sièges et de voix. La volonté populaire n'a jamais été de renverser le Tahoeraa* » [3099]. Toutefois, la députée *Tahoeraa*/UMP Béatrice Vernaudon « (…) *regrette que le Tahoeraa n'ait pas, dès le 23 mai, compris que la Polynésie souhaite une ouverture. Qu'elle ne veut plus qu'un parti s'approprie le fonctionnement du Pays et qu'il diabolise les autres partis. La valeur centrale de notre pays, c'est de vivre ensemble* »[3100]. Deux jours après la défaite du 13 février 2005, elle pose la question du maintien de Gaston Flosse à la tête du *Tahoeraa* : « *Il n'y a que Gaston Flosse pour le décider. C'est une question qu'il appartient à lui seul de trancher. Il a annoncé qu'il la poserait au comité central. Mais le Tahoeraa Huiraatira est un parti dont il est le pilier central et personne ne le poussera à partir* ». Mais Gaston Flosse avait prévenu dès juin 2004 que, « *Même dans l'opposition, plus que jamais je conduirai le Tahoeraa* »[3101].

La mobilisation populaire inédite en faveur du *Taui*, dans « l'esprit du *Taui Roa* » (« vrai/grand changement »)[3102], se traduit par des manifestations très importantes au regard de la démographie tahitienne : marches citoyennes jusqu'à plus de 20 000 personnes, pétition réclamant la dissolution signée par 42 000 personnes, occupation de bâtiments publics, appel d'Oscar Temaru au jeûne spirituel, travail médiatique et d'information, développement de la blogosphère (patente en 2008). Dès lors, la contre-mobilisation du *Tahoeraa* s'effectue notamment par des tours d'île en voiture, en particulier avec des 4X4 munis de drapeaux orange. Un défilé de voitures « pour soutenir l'autonomie » est aussi organisé le 7 janvier 2005 par Emile Vernier (devenu départementaliste en 2013). Le défilé est conduit par la Cadillac de Gaston Flosse, lequel perçoit une animosité de la part de certains concitoyens, dont l'expression face au « Président » était encore inimaginable quelques mois plus tôt[3103].

Un autre exemple des crispations demeurant vives dans l'espace polynésien a été illustré par un sondage téléphonique réalisé en janvier 2005[3104]. L'enquête montre selon ses

[3097] *Les Nouvelles*, 10 décembre 2004.

[3098] *Tahiti Business* n° 30, février 2005. En fait, G. Flosse estime que le vote autonomiste demeure majoritaire.

[3099] *ATP*, 2 juin 2004.

[3100] *Les Nouvelles*, 15 février 2005.

[3101] *ATP*, 2 juin 2004.

[3102] Discours du président Temaru à l'administration territoriale, 26 mai 2005 : « *L'esprit du Taui Roa doit souffler dans les pouvoirs publics que nous sommes jusque dans les fondements de l'administration* ».

[3103] *TPM* n° 166, février 2005.

[3104] *La Dépêche*, 24 janvier 2005. L'échantillon est composé de 1002 personnes, interrogées par téléphone entre le 11 et le 14 janvier 2005. Aucune enquête poussée sur les intentions de vote n'avait été commandée par un journal avant le sondage *La Dépêche-Alvéa*.

auteurs le développement d'une conscience politique et des progrès au regard des exigences de vertu civique. 96% des sondés déclarent leur intention d'aller voter, mais 52% des votants n'ont pas encore fait leur choix ou considèrent qu'il peut évoluer. Ceux qui n'ont pas encore fait leur choix se trouvent davantage chez les femmes, les électeurs possibles du *Tahoeraa* et d'ADN (*Alliance pour une Démocratie Nouvelle*). Sur 100 intentions de voter pour la liste *Tahoeraa*, 81 sont un choix définitif ; idem pour l'UPLD (80 sur 100). En revanche, les intentions de vote définitives ne sont que de 51 sur 100 pour ADN, dont l'électorat est volatile. La liste *Tahoeraa* arrive en tête des intentions de vote (23.4% contre 19.8% à la liste UPLD), alors qu'un mois plus tard, la liste UPLD est largement en tête des suffrages. Certes, il ne s'agit pas du premier sondage faisant erreur (il est de toute façon noté que l'électorat indécis sera décisif), mais il peut aussi traduire une crainte des sondés à avouer qu'ils ne vont pas voter le *Tahoeraa*, certains expliquant qu'ils craignaient que l'appel téléphonique provienne du parti orange ou du GIP, « sondant » également leurs partisans potentiels.

L'autre point intéressant du sondage réside dans la cote de popularité des leaders politiques. Les anciennes ministres Nicole Bouteau et Béatrice Vernaudon (67% d'opinions favorables) ont vu leur prise de distance avec le *Tahoeraa* appréciée par les sondés. Oscar Temaru bénéficie de l'effet *Taui* (59% d'opinions favorables)[3105]. Gaston Flosse, malgré une chute de légitimité, recueille davantage d'opinions favorables que d'opinions défavorables[3106] : il est mieux placé auprès des personnes de plus de 50 ans et moins diplômées. Surtout, après une vingtaine d'années de pouvoir, il résiste à l'usure de son image après avoir été au cœur de multiples controverses. Cependant, les années de déstabilisation politique post-*Taui*, menées par le *Tahoeraa*, affaiblissent la popularité du leader qui n'obtient plus que 30% d'opinions favorables en avril 2007[3107]. Le ministre du Travail et secrétaire général du parti Jean-Christophe Bouissou annonce qu'il démissionne du gouvernement Flosse le 16 février 2005, ouvrant ainsi une brèche dans la stratégie de « non-démission » du gouvernement *Tahoeraa*. Cette stratégie est perçue par ses adversaires comme une volonté de gagner du temps et comme la marque d'un manque de *fair-play* dans l'acceptation de la défaite électorale.

Par ailleurs, la période du *Taui* a permis de délier les langues et de procéder à un état des lieux des pratiques de l'espace politique. La reproduction, même partielle, de pratiques politiques antérieures et tant décriées (clientélisme, néopatrimonialisme) par les nouveaux gouvernements Temaru puis Tong-Sang entre 2005 et 2013. Surtout, l'instabilité politique

[3105] Plus les personnes interrogées sont jeunes, plus elles en ont une opinion favorable. De même les personnes nées en Polynésie et celles qui ont le baccalauréat ou moins en ont une image plus favorable. Op. cit.

[3106] 47% d'opinions favorables, dont 11% « excellente » et 36% « bonne » ; 43% d'opinions défavorables, dont 28% « mauvaise » et 15% « très mauvaise ».

[3107] Baromètre établi sur la base d'un échantillon de 400 personnes représentatif de la population des îles du Vent selon la méthode des quotas (lieu de résidence, âge et catégorie socioprofessionnelle), proportionnellement à la composition de la population telle qu'elle ressort du recensement officiel de l'Insee en 2002. Le sondage est réalisé en face à face, auprès de personnes différentes à chaque mesure de l'opinion. L'étude a été réalisée sur Tahiti et Moorea, couvrant ainsi 75% de la population polynésienne. La population mère compte 183 600 personnes âgées de 15 ans et plus, 137 700 sur Tahiti et Moorea. *Les Nouvelles*, 4 avril 2007.

met sur la place publique le « coût de la politique » polynésienne[3108]. Les rémunérations exorbitantes, les avantages matériels des ministres et des représentants, les situations profitables dans les commissions à l'assemblée ou dans les conseils d'administration des SEM et des satellites territoriaux s'ajoutent au coût des indemnités ministérielles lors des changements incessants de gouvernement. Ces éléments marquent l'opinion publique pour une double raison : d'une part, il n'existe pas d'assurance-chômage en Polynésie hormis pour les ministres[3109] ; d'autre part, les difficultés socio-économiques croissantes touchant de plus en plus de familles depuis le début des années 2000 rendent moins supportables l'accroissement des inégalités lors de la divulgation des conditions matérielles d'exercice de la politique au *Fenua*. La vulgarisation médiatique des rapports de la Chambre territoriale des comptes a participé d'une amorce de prise de conscience du « luxe politique », à une période où l'instabilité gouvernementale contribue à la détérioration de l'activité économique[3110].

L'inventaire des pratiques de la classe politique polynésienne accompagne un inventaire plus spécifique du « système Flosse ». Des audits sont engagés par la nouvelle équipe gouvernementale, dont les résultats laissent sur leur faim les premiers « auditeurs politiques », qui ont trouvé des ministères vidés de leurs dossiers et découvrant au fur et à mesure l'éventail des pratiques de la présidence précédente. Affecté aux Finances de la Polynésie, le nouveau ministre Emile Vanfasse estime que les auditeurs n'ont pas convenablement rempli leur mission initiale prévue par le cahier des charges, en présentant un « audit formel » plutôt qu'un « audit de fond » : « *Ce que dit l'audit est grave, ce que ne dit pas l'audit est encore plus grave. A qui profite le crime ? (…) Ce rapport ne dit pas toute la vérité (…). Le cabinet Deloitte a établi un inventaire des dysfonctionnements dans la gestion du pays durant les cinq dernières années sans procéder à un audit des conséquences financières des dysfonctionnements* »[3111]. Le ministre UPLD dénonce également le fait que les auditeurs n'ont pas exploité les éléments découverts : « *Les emplois fictifs que tout le monde connaît et que l'intéressé lui-même [G. Flosse] a reconnu, n'apparaissent même pas dans ce rapport de synthèse* »[3112]. De retour au pouvoir en février 2005, le ministre Emile Vanfasse renonce à poursuivre l'audit lancé en août-septembre 2004.

[3108] Les rémunérations sont fixées par les représentants eux-mêmes jusqu'en 2007 ; le gouvernement comprend par exemple plus d'une dizaine de ministres payés 9 580 euros mensuels (hors avantages) ; l'assemblée rémunère 57 représentants à 7 080 euros mensuels (hors avantages et indemnités diverses).

[3109] A chaque renversement de gouvernement, les ministres déchus sont rémunérés pendant six mois, soit 928 663 FCFP bruts pendant deux mois, puis 769 984 FCFP bruts pendant quatre mois.

[3110] L'instabilité politique polynésienne a non seulement un coût en matière d'indemnisation de la « valse des ministères », mais aussi au niveau du coût relatif à l'organisation des élections, d'autant plus qu'il y a des surcoûts spécifiques à la situation polynésienne : traduction des professions de foi, acheminement des bulletins par bateau, par vol régulier ou par largage militaire dans les îles éloignées. L'Etat supporte la charge de la propagande officielle. Selon le calcul du journaliste, une élection coûte de 2.5 à 4.5 Euros **(**300 à 535 FCFP) par électeur en Polynésie. Avec un nombre d'inscrits sur les listes supérieur à 167 600, une consultation électorale coûterait entre 50 et 90 millions de FCFP (entre 420 000 et 750 000 Euros). *La Dépêche*, 21 septembre 2007.

[3111] *ATP*, 8 février 2005.

[3112] Op. cit.

Outre le déni de légitimité et de compétence fait à la nouvelle présidence Temaru par le précédent gouvernement, l'enchaînement des audits, des enquêtes et des investigations judiciaires relatives à la domination politique du *Tahoeraa Huiraatira* constitue d'ailleurs une des motivations des dirigeants du parti orange pour revenir aux commandes du *Fenua*. Le parti de Gaston Flosse mène alors une opposition musclée, fondée sur toutes les possibilités d'engager des procédures judiciaires et administratives visant à déstabiliser une nouvelle équipe gouvernementale qui fait l'apprentissage de la complexité de l'exercice du pouvoir avec plus ou moins de réussite[3113].

Malgré la mise en œuvre d'une « politique du pire » qui n'a pas respecté le verdict du suffrage universel, l'entreprise politique de Gaston Flosse n'a pas réussi à récupérer rapidement la présidence. Les pertes de la légitimité et des ressources du pouvoir, la détérioration de l'image de « Gaston roi » affaiblissent le leadership politique de l'ancien président. La structure partisane perd de nombreux cadres, sections et militants. Ils contestent le maintien de l'hégémonie du leader au détriment des résultats électoraux d'un parti, et tentent de remettre en cause la monarchie partisane.

[3113] Voir Al Wardi S., *Les dérives*…, op. cit. ; Regnault J.-M., *Le pouvoir confisqué*, op. cit. ; *Tahiti, malade de ses politiques*, op. cit.

## § 3 Les contestations partisanes du leadership

La crise du système entraîne la crise d'un parti politique, qui perd de surcroît son affiliation à l'UMP. Le parti issu du RPR, désormais d'inspiration sarkozyste, se détourne de Gaston Flosse. L'UMP mise sur une nouvelle formation politique qui s'apparente à un des avatars du *Tahoeraa Huiraatira*, dont les cadres s'émancipent successivement du parti pour former leur propre entreprise politique.

### A/ Crise et avatars du *Tahoeraa Huiraatira*

La crise du monopole politique déclenche une crise au sein du *Tahoeraa Huiraatira*. Le départ de plusieurs cadres et dirigeants importants du parti orange amène l'apparition d'*avatars* du *Tahoeraa*. Les cadres en partance créent de nouveaux partis politiques, sans toutefois réussir à reprendre le leadership partisan de l'autonomie, ni à imposer leur formation dans l'espace sociopolitique.

Les avatars du *Tahoeraa Huiraatira* mettent en évidence la crise du parti politique, qui a entraîné une désagrégation de la direction partisane. La « fabrique de notables » du parti produit des notables politiques qui s'affranchissent de leur « parti-mère » en s'émancipant à l'extérieur de celui-ci, même si les résultats électoraux qu'ils obtiennent ne remettent pas véritablement en cause l'implantation du parti orange[3114]. Déjà en 1987, la perte du pouvoir au profit d'Alexandre Léontieff avait entraîné la création d'un parti concurrent en janvier 1988, *Te Tiarama,* fondé par des cadres du *Tahoeraa*. Le parti se disloque néanmoins après l'échec des élections territoriales de 1991.

Avant 2004, des fissures dans l'hégémonie partisane flossienne correspondent notamment au départ de la jeune cadre Nicole Bouteau. Après une rupture avec le *Tahoeraa* en 2002, elle fonde son parti *No Oe e te Nunaa* (« Pour toi et pour nous ») en avril 2003. Le nouveau parti se rapproche de l'UDF puis du *Modem* de François Bayrou[3115]. Afin de proposer une « troisième voie » entre autonomistes et indépendantistes, elle s'allie avec le *Fetia Api* de Philip Schyle pour former *Alliance pour une Démocratie Nouvelle* (ADN) aux élections territoriales de 2004 et 2005. La défection de Nicole Bouteau est très mal perçue par la

[3114] Selon l'intellectuel Moetai Brotherson, « *Si ces jeunes ont tant de mal à percer, c'est qu'ils ont appris à être de bons techniciens, de bons politiciens, mais ils n'ont jamais grandi politiquement par rapport au leader (…). Chaque parti a son leader charismatique, parfois même christique. Le leadership est peut-être plus important ici qu'ailleurs parce que les différents programmes politiques ne se distinguent pas vraiment* ». *Les Nouvelles*, 27 juillet 2006. L'appartenance du personnel politique à une catégorie sociale relativement homogène explique en partie l'absence de différenciation du contenu des partis en-dehors du clivage autonomie/indépendance. La question de la relève politique à l'UPLD paraît s'inscrire dans la personne d'Anthony Géros, même si celui-ci « *préfère rester un dauphin et ne pas devenir un requin* ». Il estime que « *La culture maohi est propice à l'émergence d'un césarisme. La culture maohi marche beaucoup sur l'affect, la parole et le respect du chef. A la différence du Tahoeraa où un homme parle pour tout le monde, au Tavini, un homme fédère les autres* », op. cit.
[3115] *Mouvement démocrate*, créé en mai 2007.

direction du *Tahoeraa Huiraatira*, lorsqu'à la suite du scrutin du 23 mai 2004, elle choisit avec Schyle de faire élire le représentant de l'UPLD, Oscar Temaru.

Après mai 2004, d'autres cadres du parti ne se retrouvent plus en phase avec la détermination de Gaston Flosse à récupérer la présidence. Ils prennent leur envol du parti qui les a formés. En décembre 2004, plusieurs cadres de la fédération des *Jeun' Orange*, dont Reynald Temarii, Sandra Lévy-Agami et Teiva Manutahi, délaissent le *Tahoeraa* pour fonder un nouveau parti politique autonomiste, *Porinetia Ora* (« Que vive la Polynésie ! »). La fabrique de notables politiques du *Tahoeraa* continue de produire des avatars du parti politique. Ainsi, à propos de Reynald Temarii[3116], Gaston Flosse rappelle en 2005 que « *politiquement parlant, je suis son père* »[3117]. Le nouveau parti est rapidement miné par des divergences personnelles. Teiva Manutahi s'impose finalement à sa tête[3118]. Aux élections territoriales d'avril 2013, le « parti violet » obtient un score honorable qui lui vaut d'être convoité par Gaston Flosse, afin qu'il appelle à voter en faveur du *Tahoeraa* au second tour. En échange, il est appelé à devenir « médiateur de la Polynésie française » après le retour victorieux du « Vieux lion ».

Après la première vague de départ des jeunes cadres du parti, d'autres dirigeants quittent à leur tour le navire orange après l'échec électoral de février 2005. En avril 2005, l'ancien ministre de l'Economie, des Finances ou du Budget, Georges Puchon réclame dans une lettre la démission de Gaston Flosse, ce que ce dernier considère comme une démission du parti de la part de son ancien ministre et président de la fédération des socioprofessionnels. Gaston Flosse répond par la convocation des représentants à son domicile et la réunion du comité central à la mairie de Pirae en février 2005[3119]. Le comité central confirme la décision du bureau exécutif et prononce la démission de Puchon, ainsi que celle du marquisien Jean-Alain Frébault, qui a « offert » sa voix pour que l'équipe Temaru atteigne la majorité absolue[3120]. Le 14 juillet 2005, le secrétaire général Jean-Christophe Bouissou démissionne du *Tahoeraa* pour créer une autre formation politique. *Rautahi* est créé en décembre 2005 avec 1 700 adhérents. Alors que Flosse avait annoncé à la radio sa démission en cas de défaite électorale, Bouissou l'avait également pressé de respecter ses engagements, à l'instar de Puchon. Finalement, c'est Bouissou qui finit par démissionner le jour de la fête nationale. De plus, le 18 juillet, la députée et première adjointe de la commune de Pirae, Béatrice Vernaudon, rompt avec le *Tahoeraa Huiraatira*.

Néanmoins, la fuite des cadres permet un renouvellement des dirigeants. Le maire de Papara, Bruno Sandras, prend du galon depuis les premiers départs de cadres (dix

[3116] Il se met en retrait de la politique après 2005.

[3117] *Les Nouvelles*, 21 octobre 2010.

[3118] Un *Rassemblement pour une Alternative Progressiste* (RAP) est amorcé en 2012, dont N. Bouteau et T. Manutahi prennent part. Cependant, la question du « leadership pour les têtes de liste » entraîne le départ de T. Manutahi. *Les Nouvelles*, 18 août 2012. Ensuite allié au parti de T. Rohfritsch, il s'en détache également avant les élections territoriales, mettant en cause l'intégrité des « îliens », eux-mêmes partis du RAP peu après. *Les Nouvelles*, 13 mars 2013. Il se définit « profondément à droite » avec un « cœur à gauche ». Il représente N. Dupont-Aignan en Polynésie.

[3119] *ATP*, 16 février 2005.

[3120] *ATP*, 5 avril 2005.

représentants de perdus pour le parti à l'assemblée depuis 2004). Le nouveau secrétaire général du parti estime que « *Gaston Flosse est le président incontestable et incontesté du parti* ». Armelle Merceron, sœur de Béatrice Vernaudon, devient porte-parole du parti. Georges Puchon est remplacé par Teva Rohfritsch à la tête de la fédération des Socioprofessionnels. Or, ceux-ci vont également prendre successivement leurs distances avec le *Tahoeraa* après la défaite sévère du parti orange aux territoriales de 2008. Merceron rejoint le groupe *Ia Ora Porinetia* de Bouissou à l'assemblée, Rohfritsch crée son propre parti (*O'Hiva*), de même que Sandras (*Ia Hau Noa*), pourtant élu député *Tahoeraa* en juin 2007.

Toutefois, le départ le plus tonitruant, qui aurait pu avoir de désastreuses conséquences politiques pour le parti, est celui de Gaston Tong-Sang en 2007. Successeur de Flosse aux commandes de la majorité autonomiste, il est marginalisé, puis mis à l'écart du *Tahoeraa Huiraatira*, dont il a essayé de prendre la direction. Après le renversement de son gouvernement par une coalition UPLD-*Tahoeraa*, il fonde *O Porinetia To Tatou Aia* (« Polynésie, ma terre, mes racines ») en octobre 2007, à l'approche des élections territoriales alors prévue début 2008.

Dans les rapports de force au sein du parti, malgré les lézardes occasionnées par le *Taui*, c'est à Gaston Flosse que revient le dernier mot, quand bien même ses prises de position peuvent heurter certains militants. L'alliance conclue le 7 juillet 2007, dite du « 7/7/7 », qui évoque des accords de *Tahiti Nui*, inspirés des Accords de Matignon relatifs à la Nouvelle-Calédonie[3121], avec son adversaire indépendantiste Oscar Temaru, a désarçonné des membres du parti qui rejetaient avec véhémence toute idée d'indépendance. Toute la pédagogie politique du chef du parti est alors nécessaire pour faire accepter un nouveau revirement spectaculaire, car son intransigeance revient comme motif récurrent chez les démissionnaires. En amont de cette alliance se trouve la contestation du leadership de Gaston Flosse sur le *Tahoeraa* et les autonomistes par l'entreprise politique de Gaston Tong-Sang, qui vise à s'emparer du parti.

En avril 2007, Gaston Flosse mobilise le grand conseil du parti pour poser ses conditions au gouvernement Tong-Sang et envoyer un ultimatum aux représentants « prêtés » par le *Tahoeraa* pour obtenir une majorité à l'assemblée et former une plate-forme gouvernementale[3122]. Il leur laisse une semaine pour revenir au parti. Tong-Sang menace alors

[3121] Dans le pacte d'alliance, G. Flosse propose à Oscar Temaru des accords de Tahiti Nui, rédigés notamment par J. Prunet, conseiller de G. Flosse : « *Les deux partenaires s'accordent pour reporter à une échéance de vingt ans, le choix entre l'autonomie et l'indépendance. Pendant ces vingt années, le Tavini s'abstiendra de réclamer l'indépendance. Le Tahoeraa s'abstiendra de dénigrer cette perspective et demandera dès 2008 que la Polynésie française, pays d'Outre-mer, devienne pays associé à la France. Les deux partenaires demanderont à l'Etat d'organiser en 2008, un scrutin d'autodétermination (…). Les deux partenaires s'accordent pour demander à l'Etat que "la Polynésie française Tahiti Nui devienne un "Pays Associé" dans la République française* ». Les accords ne sont finalement pas signés par Temaru, dont le parti avait depuis longtemps imaginé de tels accords. Al Wardi S., *Les dérives*…, op. cit., pp. 236-238 ; *Les Nouvelles*, 13 janvier 2010.

[3122] Selon G. Flosse, « *Le bureau exécutif pense que le Tahoeraa doit être très ferme sur ce point et refuser catégoriquement de prêter un de nos élus pour compléter le groupe du centre (…). Cela signifie que si un élu quitte notre groupe à l'assemblée, il sera, conformément à nos statuts, déclaré démissionnaire du Tahoeraa Huiraatira* ». *Les Nouvelles*, 11 et 17 avril 2007.

de démissionner du parti si les élus prêtés étaient déclarés démissionnaires. Gaston Flosse l'accuse de se livrer à des « *manœuvres* », à un « *double-jeu* » et à une « *manipulation de l'opinion publique* »[3123]. Le chef du parti est conforté par le vote du grand conseil et le soutien du bureau exécutif du *Tahoeraa*. Il donne huit jours aux représentants qui ont rejoint un autre groupe à l'assemblée pour « rentrer au bercail », sans quoi ils seront considérés comme démissionnaires : « *Pour que nous considérions ce gouvernement comme un gouvernement Tahoeraa, il faudrait que le Président ait été désigné par le Grand Conseil du Tahoeraa et que la majorité des ministres soit issue du Tahoeraa* »[3124].

En septembre 2007, la direction du parti adopte à nouveau une « position de fermeté »[3125], qui raffermit l'autorité de Gaston Flosse. Il en profite pour menacer d'exclusion ceux qui seraient tentés de quitter le navire. Il rappelle que les élus des archipels ont marchandé le maintien de la majorité, si la présidence ne revenait pas à un des leurs, Gaston Tong-Sang, qu'ils ont ainsi imposé à Flosse[3126]. Tong-Sang nie de telles « *élucubrations politiques* » à propos de la formation d'un nouveau parti[3127]. En fait, le jeu trouble de Gaston Flosse, qui vise à déstabiliser le président *Tahoeraa* Tong-Sang, soutenu par les îliens et le *Aia Api*, s'articule autour d'une partie de poker, entre le bluff de Tong-Sang qui tente de reprendre le parti en sous-main, et celui de Flosse, qui envoie des signes contradictoires. D'un côté, il déclare que « *Gaston Tong Sang est l'un des nôtres (…). Nous le soutenons et nous souhaitons qu'il réussisse* »[3128]. D'un autre côté, par exemple devant les fédérations des socioprofessionnels ou des jeunes du parti, il répète que « *Gaston Tong Sang nous a été imposé par les îliens* », laissant échapper : « *Il ne veut pas tuer le père… Ce n'est pas ce que j'ai entendu par ailleurs. J'ai l'impression qu'il a un double langage. A certain, il dit :*

---

[3123] « *Il est déjà en train de monter des listes dans toutes les circonscriptions. Il a proposé à des maires et à des leaders de partis de rejoindre sa liste* ». *Les Nouvelles*, 31 août 2007.

[3124] *Les Nouvelles*, 11 avril 2007.

[3125] Les résultats du vote du grand conseil marquent l'accord du parti aux décisions du bureau exécutif : remplacement immédiat de J.-A. Frébault à la présidence de l'OPT (304 pour, 5 contre, 7 abstentions), remplacement de Louis Frébault par un ministre de l'Equipement *Tahoeraa* (281 pour, 9 contre, 28 abstentions) et candidature d'E. Fritch à la présidence de l'Assemblée (311 voix pour, 5 abstentions).

[3126] Selon G. Flosse, « *Le président et le président délégué ont été écartés de la présidence et du gouvernement par la volonté des îliens. Le Tahoeraa n'a pas été consulté pour la désignation des ministres* ». G. Tong-Sang « *n'était pas le candidat du Tahoeraa. Il n'a été désigné par aucune instance du mouvement. Gaston Tong Sang est le candidat des îliens* ». En outre, il estime qu'ils n'ont « *aucun projet économique ou social pour l'ensemble du Pays* », « *ne voient que leur intérêt personnel* », et leurs compétences sont « *nulles* ». Le complot de G. Tong-Sang dénoncé par G. Flosse n'est pas dénué de fondements selon Lana Tetuanui, représentante *Tahoeraa* à Raiatea : « *Il est à l'origine d'un complot préparé dès octobre 2006. Tout était calculé (…). Gaston Flosse nous avait dit de former notre propre groupe. Ca n'a pas plu à Teina Maraeura [maire de Rangiroa] qui a refusé de faire ce groupe (…). C'est pour cette raison qu'au mois de novembre, nous avons accompagné les autres élus des Raromatai à Rangiroa pour discuter avec Teina. C'est Marcelin Lisan [maire de Huahine] qui nous a payé les billets d'avion* ». T. Moutame, autre élu *Tahoeraa* de Raiatea, confirme cette version : « *Dès que j'entre dans la salle, je suis un peu surpris : on m'avait dit que c'était un comité de majorité, mais il n'y a pas de responsable Tahoeraa (…). Teina m'a dit que tout le monde était d'accord et qu'il ne manquait plus que ma signature pour créer le groupe. Là encore, c'est la preuve que tout avait été préparé* ». *La Dépêche*, 27 septembre 2007.

[3127] Selon G. Tong-Sang, « *Il a déjà essayé de virer des élus des îles Sous-le-Vent de leur fédération, bien avant tous ces évènements (…). On ne veut pas monter de parti. Sauf bien sûr si on est exclu* ». Op. cit.

[3128] *Les Nouvelles*, 7 avril 2007.

*« C'est moi le chef. Le vieux, il est mort. La relève, c'est moi et son temps est passé ». A d'autres, c'est vrai qu'il dit ce qu'il a dit à la télévision hier soir. Mais je n'affirme rien* »[3129].

La marginalisation de Gaston Tong-Sang au sein du parti est intervenue dès 2006, dès lors qu'il a pris la présidence, en attendant de prendre la direction du parti. Afin de contrarier ses desseins, Flosse conclut un accord avec l'indépendantiste Temaru le 7/7/2007 qui surprend de nombreux militants *Tahoeraa*, en particulier ceux de la communauté chinoise. En septembre, Gaston Flosse n'invite pas au Grand conseil les dirigeants de la fédération de la communauté chinoise du parti, proches de Tong-Sang. Gaston Flosse cherche également à reprendre le contrôle des fédérations des Iles-sous-le-Vent, qui oscillent alors vers Tong-Sang. Il s'agit de ne pas rompre l'allégeance des cadres du parti envers le chef, bien que ceux-ci se retrouvent au gouvernement alors que celui-ci ne tient plus que le parti. Leur émancipation remet en cause l'autorité de « Gaston Nui » (Gaston le grand), qui préfère donc jouer la carte de la réconciliation avec l'UPLD en juillet 2007, plutôt que d'abandonner son entreprise politique dans les mains de « Gaston Iti » (Gaston le petit).

Le recours à la catégorisation ethnique contre le « Chinois » Gaston Tong-Sang de la part des deux partis fraîchement alliés ne manquent pas d'inquiéter et de désappointer la fédération chinoise du parti, dont certains dirigeants tiennent Flosse pour principal responsable d'une instabilité politique qui continue de fragiliser le tissu économique[3130]. Le vice-président de la fédération, Pierre Tchiou, fait démissionner les chefs de section le 2 octobre 2007[3131]. Il dénonce le « *racisme* » de Flosse, dont la suractivité politicienne serait la « *cause de l'instabilité* ». La direction flossiste évoque une « *manipulation* » organisée par Tong-Sang[3132]. Le leader historique du parti reprend les choses en main en organisant une rencontre avec la fédération, nomme un nouveau président provisoire et tente de rassurer les militants qui ne comprennent pas pourquoi Flosse refuse de s'effacer au profit de Tong-Sang. Le caractère communautaire de la fédération de la communauté chinoise prête le flan à l'ethnicisation d'une querelle politique[3133]. Le 31 août 2007, la rupture est consommée entre Tong-Sang et le *Tahoeraa Huiraatira*, qui s'est attelé à lui ôter la présidence. Plusieurs élus sont contactés par le *Tahoeraa* pour une nouvelle motion de censure en septembre 2007[3134].

---

[3129] Op. cit.

[3130] Lors d'un dîner avec la communauté chinoise du *Tahoeraa*, P. Tchiou déclare que « *Le Tahoeraa est la cause de l'instabilité politiqu*e ». G. Flosse claque la porte au nez de huit-cents convives. Depuis cette date, P. Tchiou « *n'a plus été invité à siéger au Grand conseil du parti* », ainsi que « *sept autres présidents de section, à l'exception de Suzanne Chanfour à qui Flosse voulait donner la présidence de la fédération* ». Tchiou reproche aussi à Flosse d'avoir « *tenu des propos racistes au cours d'une réunion politique à Tahaa en août dernier. (...) Un cadre du Tahoeraa a tenu des propos semblables sur Radio 1* ». Op. cit.

[3131] Quarante-trois sections, dont sept auraient subi des pressions, quittent le parti. Selon P. Tchiou, « *860 sections sont concernées par ces démissions* », soit « *environ 1 200 personnes* ». G. Flosse rétorque que « *les chiffres avancés sont fantaisistes et* [que le parti] *attend avec impatience que Pierre Tchiou lui transmette la liste de ces sections ainsi que 900 personnes qui l'auraient suivi* », *Les Nouvelles*, 5 octobre 2007.

[3132] « Manipulation dans les sections chinoises », site Internet du parti, 22 octobre 2007.

[3133] D'ailleurs, G. Flosse reconnaît sur son blog en 2007 la dimension communautariste de la fédération de la communauté chinoise, précisant qu'il réfléchit à une autre dénomination. Blog de G. Flosse, 23 octobre 2007.

[3134]« *Je connais très bien la personne qui m'a contacté vendredi matin – c'est un cadre du Tahoeraa – pour négocier et discuter, convaincre G. Tong Sang de revenir au bercail pour déposer une motion de censure, parce qu'ils viennent de découvrir qu'Oscar n'a pas changé* ni *tenu ses promesses qui se sont faites derrière le dos du*

Le Grand conseil de septembre 2007 a entraîné une nouvelle scission avec les « démissions-exclusions » de cadres et de nombreuses sections. A Raiatea, les démissionnaires d'Uturoa suivent Sylviane Terooatea[3135], tandis que les mis à l'écart du parti se rangent derrière Gaston Iti. La médiatisation de la démission de vingt-deux présidents de section d'Uturoa-Raiatea nécessite l'intervention du président du parti, pour minorer le départ de ses troupes[3136]. Les sections du parti continuent de quitter la pirogue orange. Fin septembre 2007, dix-neuf présidents de section du parti envoient leur lettre de démission, dont Sylve Perry ou Béatrice Lucas[3137]. *Tavana* de Taiarapu Est, Sylve Perry n'a pas admis l'alliance avec Oscar Temaru, et l'absence de dialogue à ce propos de la part du chef. Militant au sein du parti depuis plus de quinze ans et président de la fédération orange de Afaahiri, il déplore l'alliance « impensable » : « *On a critiqué cette personne [O. Temaru] pendant plus de 20 ans, et puis on s'embrasse sur la bouche !* (…) *Gaston Flosse va perdre beaucoup de vieux du parti, par le manque de dialogue* »[3138]. La saignée s'amplifie parmi les rangs orange. Clarenntz Vernaudon, à Taiarapu Ouest, quitte lui aussi le parti.

Face à la crise interne du parti politique, Gaston Flosse profite de cette « conjoncture fluide » pour « nettoyer » le parti de ceux qu'il estime avoir fait preuve de déloyauté à son égard. A l'orée du Grand conseil déterminant en septembre 2007, qui entraîne le départ de Tong-Sang, le président du parti n'hésite pas à faire la police lui-même, en refoulant à l'entrée le cadre Tearii Alpha, dont la liberté d'expression a heurté le chef, ainsi que le maire de Maupiti, Paul Ropiteau, bien que ce dernier affirme être « *membre de droit* »[3139]. Les deux bannis du Grand conseil ne manquent pas de rallier Tong-Sang. Interrogé sur les raisons de ce bannissement, Tearii Alpha souligne que Gaston Flosse n'a pas peur de ce qui se passe dans le parti, « *mais ceux qui sont autour de lui, certainement. Tous les choix qui sont proposés aujourd'hui sont ceux d'un petit cercle, celui de Gaston Flosse* »[3140]. Outre l'exclusion de Paul Ropiteau, il est reproché à Gaston Flosse son « *intransigeance et [sa] réticence à toute modernisation du parti* », caractérisées par la procédure du « *vote à corps levé* »[3141]. En conséquence, les contestataires, rappelant l'article 4 alinéa 6 des statuts du *Tahoeraa*, auquel le président du parti contreviendrait, demandent la démission du président. Finalement, les

---

*Tahoeraa* », selon S. Teronatea. Selon G. Tong-Sang, « *J'ai été contacté deux fois, personnellement, par deux intermédiaires d'élus du Tahoeraa pour dire qu'Oscar n'a pas respecté ses engagements. Peut-être qu'il n'a pas nommé des ministres Tahoeraa, ou des anciens ministres à des postes importants dans des SEM ou établissements publics, et que le Tahoeraa se trouve le bec dans l'eau aujourd'hui et se dit que si c'est comme ça, on redépose une nouvelle motion de censure contre Oscar Temaru. J'ai répondu qu'il faut arrêter de faire ces enfantillages* ». *La Dépêche*, 27 septembre 2007.

[3135] *La Dépêche*, 21 septembre 2007.

[3136] G. Flosse répond à « *mesdames et messieurs les présidents de section d'Uturoa* » qu' « *Elle n'appartient plus depuis le 7 mai, au Tahoeraa* » : « *La fédération Tahoeraa d'Uturoa n'a pas été homologuée* », donc « *personne ne peut se prévaloir du titre de président de section* ». *Les Nouvelles*, 22 septembre 2007.

[3137] Parmi les démissionnaires, cf. *La Dépêche*, 28 septembre 2007.

[3138] *Les Nouvelles*, 29 septembre 2007.

[3139] *La Dépêche*, 5 septembre 2007.

[3140] Op. cit.

[3141] *La Dépêche*, 21 septembre 2007.

exclus rejoignent les démissionnaires[3142] autour de Tong-Sang, qui ne parvient pas malgré tout à prendre le contrôle des instances exécutives du parti. En dépit du départ de plusieurs sections dans les fédérations du *Tahoeraa Huiraatira*, le « Vieux lion » dompte la situation, arguant que « *le Tahoeraa a déjà survécu à bien des trahisons* »[3143].

La mise en scène appuyée de la « trahison » de son ancien lieutenant Gaston Tong-Sang, accusé de récupérer « *les valeurs, le programme, l'organisation et les militants du Tahoeraa Huiraatira* », montre que le président du *Tahoeraa*, excellent dramaturge, pressent qu'il s'agit à cette occasion de remobiliser la machine partisane en manque de cohésion. Il signale qu'il est alors « *convaincu que (son) mouvement est aujourd'hui menacé de disparaître* », appelant la question suivante : « *Qui sera capable de s'opposer à la marche vers l'indépendance d'Oscar Temaru ?* » : « Après moi le chaos » en quelque sorte.

La machine orange poursuit son travail avec pour objectif d'être en ordre de marche pour la fin de l'année 2012, si l'issue du scrutin de 2008 ne lui est pas favorable, ce qui fut le cas[3144]. Dès lors, Gaston Flosse a démontré sa capacité à endiguer la fronde et à conserver la direction du mouvement. Finalement, il ne consent de délégation de pouvoir partisan qu'au profit de son gendre Edouard Fritch, qui prend une importance croissante au sein du parti. Ce dernier est désigné candidat au perchoir par le Grand conseil (395 voix sur 416). Alors que les contestations grandissent au sein du parti, Edouard Fritch estime que le chef n'est pas le problème mais au contraire la solution : « *Vous ne devez pas douter de notre président !* ». Il leur présente l'alternative suivante : démissionner du parti ou être meilleur que Gaston Flosse[3145].

Cependant, bien que resserré en son centre, le mât du *Tahoeraa* voit s'éroder la clientèle politique, qui se détermine en fonction des perspectives politiques qui leur sont offertes. Le député Michel Buillard, maire de Papeete, quitte le *Tahoeraa* le 6 février 2008, à la veille du second tour des élections territoriales de 2008[3146]. En février 2013, il revient dans le giron du parti, expliquant qu'il n'a « *jamais quitté le Tahoeraa* »[3147]. A son tour, la porte-parole Armelle Merceron, ancienne ministre de la Santé, quitte le parti en février 2008.

Fin avril 2009, quand le gouvernement d'union entre Temaru et Tong-Sang renvoie le *Tahoeraa* dans l'opposition, les démissions se succèdent à nouveau au sein du parti. Teva Rohfritsch, jeune espoir du mouvement orange, devient ministre des Ressources de la mer de Temaru : il est suspendu par la direction, puis il démissionne du *Tahoeraa*. Le 20 avril 2009, le secrétaire général Bruno Sandras démissionne du parti, mais il ménage un chef à qui il doit beaucoup : « *Ne comptez pas sur moi pour dire du mal de Gaston Flosse. (…) J'ai vécu une très belle histoire d'amour avec le Tahoeraa* »[3148]. Il fait dissoudre la section *Tahoeraa* de

[3142] Par exemple, parmi les démissionnaires, on retrouve la section d'Uturoa à Raiatea, autour de Sylviane Terootea. Cf. *La Dépêche*, 21 septembre 2007.
[3143] *La Dépêche*, 22 septembre 2007.
[3144] *La Dépêche*, 5 septembre 2007.
[3145] Op. cit.
[3146] G. Flosse déclare à son sujet que « *C'est l'année du rat* », *Les Nouvelles*, 8 février 2008.
[3147] *Les Nouvelles*, 17 septembre 2013. Il se justifiait en février 2013 en déclarant que « *Certains vont dire : « il était To Tatou Aia, maintenant il revient au Tahoeraa ». Je ne me situe pas à ce niveau de réaction* ».
[3148] *Les Nouvelles*, 24 avril 2009.

Papara à Tahiti par ses deux cents membres, puis crée son propre parti en septembre 2009, *Ia Hau Noa*, en emmenant Guy Brault, fondateur et président d'honneur du *Tahoeraa*, et Jacques Raynal, ancien ministre de la Santé[3149]. La scission fait notamment suite à un bureau exécutif, dans lequel les dirigeants décidaient de suspendre les ministres *Tahoeraa* du gouvernement Temaru (T. Rohfritsch et F. Riveta, cadre du parti aux Australes).

Après les élections législatives de juin 2012, l'UPLD devance le *Tahoeraa* à Bora-Bora, où Sylvana Estall, président de la fédération du parti sur l'île, démissionne en justifiant son départ par le souhait de s'engager pour un programme et non pour un homme[3150]. La lecture politique par le prisme communal révèle à nouveau l'aspect essentiel du fief communal dans l'élaboration d'une entreprise politique à l'échelle territoriale.

A partir de 2010, les avatars du parti, dont certains sont qualifiés de « *lionceaux* » ou plutôt de « *louveteaux* »[3151], ne parviennent pas à reprendre le flambeau du *Tahoeraa* dans le camp autonomiste. Le jeu entre les nouveaux partis semble en particulier lié au jeu mouvant des groupes parlementaires dans la période 2007-2013. La recomposition des groupes à l'assemblée se déroule souvent en fonction des tractations menées entre les nombreux nouveaux leaders de partis, dont les intérêts s'entremêlent avec ceux des groupes formés à l'assemblée pour préparer ou entériner une motion de censure.

A l'approche des élections territoriales de 2013, Teva Rohfritsch mène dorénavant la plate-forme *To Tatou Aia* de 2008 sous le nom de *A ti'a Porinetia* à la place de Gaston Tong-Sang. Ce mouvement de rassemblement d'avatars épars s'oppose à un mouvement de retour au *Tahoeraa* d'anciens cadres (T. Alpha, J.-C. Bouissou, M. Buillard), qui font amende honorable auprès du parti devant la tournure des évènements politiques : le retour en grâce du *Tahoeraa Huiraatira*, patent dans les urnes lors des élections législatives de juin 2012.

En dépit des contestations de son leadership partisan, Gaston Flosse n'a pas abdiqué, démontrant la disposition de toutes ses capacités physiques et intellectuelles En 2009, Edouard Fritch avait essayé d'inciter le chef du *Tahoeraa* à transmettre la direction du parti, comme d'autres avant lui. Avant le congrès de juin reporté en octobre 2011, l'éditorialiste du site Internet du *Tahoeraa* rappelle la place prépondérante et inaccessible du chef, qui est assimilé à la « *sève du tumu fei* ». Cette intervention fait suite à un sondage réalisé sur Internet par *Les Nouvelles de Tahiti* ; à la question « Gaston Flosse doit-il laisser la main ? », les résultats du sondage montraient que Gaston Flosse devrait abandonner la place de président du parti. Mais au *Tahoeraa*, cette indication n'a que peu d'importance selon l'éditorialiste : « *Combien répondront à ce sondage, en toute bonne foi ? Car en effet, si c'est de ce souffle nouveau dont le pays a besoin, il porte un seul nom, qu'on le veuille ou pas : Gaston Flosse.*

[3149] Le *Tahoeraa* réplique dans un communiqué que la démission de Maïana Bambridge, fille de Rudy Bambridge et compagne de B. Sandras, était liée avec sa nomination à la direction du cabinet du président Temaru. Op. cit.

[3150] *Les Nouvelles*, 1er septembre 2012.

[3151] « *Aujourd'hui la presse fait état de lionceaux qui montent à l'assaut du Vieux lion. Qui seraient les lionceaux ? A priori selon Les Nouvelles Tong Sang, Bouissou, Rohfritsch, etc. Aucune surprise a priori donc, sauf qu'en réalité il ne s'agit point de lionceaux mais d'une véritable meute de jeunes loups. Tous ces louveteaux ont la mémoire courte* », se délecte G. Flosse sur le site Internet du parti. *Les Nouvelles*, 12 août 2010.

*(…) « Il y en a qui n'ont toujours pas compris que s'ils enlèvent le Vieux de la tête du parti, c'est comme s'ils enlevaient la sève du Tumu Fei ». Autrement dit, le Tahoeraa sans Gaston Flosse, ce ne serait donc plus le Tahoeraa* »[3152].

A présent surnommé « le Vieux » dans le parti, ou le « Vieux lion » dans les médias, Gaston Flosse ne lâche pas l'éventail de ses responsabilités politiques, appartenant en cela à la forte majorité des notables et des professionnels de la politique, qui ne cèdent leurs mandats que très rarement ou partiellement ; seules des circonstances judiciaires ou tragiques les amènent à disparaître de la scène politique[3153].

Alors que les élections successives depuis 2005 ont montré une baisse du vote *Tahoeraa*, significative en 2008, et que beaucoup d'observateurs ont évoqué l'écroulement de la machine politique de Gaston Flosse, le parti s'est appuyé sur une organisation structurée, sur la volonté du président Flosse, et sur la fidélité de quelques membres et militants historiques ayant bénéficié d'une promotion partisane, quand les dirigeants principaux ont quitté le parti. La crise du parti s'est déroulée en parallèle d'une rupture avec l'UMP.

## B/ La « rupture » avec l'UMP

Les relations partisanes avec l'UMP, passé sous la houlette de Sarkozy, virent à la rupture en 2008. L'UMP choisit de soutenir Gaston Tong-Sang, ex-lieutenant de Flosse au *Tahoeraa,* alors qu'en 2007, le *Tahoeraa* fait campagne « *sur ses fonds* »[3154] pour le héraut de la « droite décomplexée ». Mais c'est Gaston Tong-Sang, en voie d'émancipation, qui est reçu à Paris en mai 2007 par le nouveau président Sarkozy et son secrétaire général Claude Guéant[3155].

Gaston Flosse a donc appartenu à toutes les traductions partisanes du gaullisme sous la V$^{ème}$ République. Depuis 1958, soit durant plus de cinq décennies, il est successivement membre de l'*Union Tahitienne-Tahoeraa Maohi* rattachée à l'UNR puis à l'UDR. Le président du *Tahoeraa Huiraatira* devient un membre fondateur du RPR en 1976 avant de rallier l'UMP lors de sa création par Alain Juppé en 2002.

Le soutien indéfectible apporté par l'Etat chiraquien lors du *Taui* et par une frange de l'UMP a témoigné de la force de l'échange politique entre les deux présidents. Pour les élections de février 2005, la « Chiraquie » se mobilise pour soutenir Gaston Flosse, en-dehors de certaines voix, dont celle de Jean-Louis Debré, qui se font entendre pour remettre en cause les pratiques politiques à l'œuvre en Polynésie française. Mais par exemple, un « ami de la Polynésie », le député-maire UMP du Raincy (Seine-Saint-Denis), Eric Raoult, ancien

[3152] « L'essence du *Tahoeraa*. La sève du Tumu Fe'i », 6 juin 2011.
[3153] Cf. Offerlé M., *Sociologie de la vie politique française*, op. cit.
[3154] Entretien d'E. Fritch avec C. Bourne, *Tahiti Today*, 27 février 2012 : « *Le Tahoeraa a fait, seul, campagne pour lui [Sarkozy] en Polynésie française. L'UMP ne nous a pas accordé de participation financière* (…) ».
[3155] *La Dépêche*, 16 mai 2007.

ministre du gouvernement Juppé (1995-1997) et « connaisseur » de la Polynésie[3156], est dépêché pour soutenir le *Tahoeraa*[3157].

Une semaine avant les élections, le nouveau président de l'UMP, N. Sarkozy, accorde une interview aux *Nouvelles de Tahiti*[3158], dans laquelle il déclare que « *Gaston Flosse est un ami, il partage nos idées et nous soutenons sa candidature. Ses souhaits sont suivis* »[3159]. Cependant, il se défausse sur une éventuelle venue en soutien : « *Gaston est l'un des nôtres. Il est sénateur UMP. C'est un des leaders les plus charismatiques de l'Outre-mer. Je n'aurais eu aucune hésitation à être auprès de lui si cela avait été réellement utile* »[3160]. Sarkozy le met également au défi de l'emporter : « *Gaston Flosse est de taille à répondre et à gagner aux îles du Vent : son succès sera le sien, il ne sera manipulé ou récupéré par personne* »[3161]. La défaite du *Tahoeraa* déplaît moins personnellement que politiquement au nouveau chef de la droite française, qui souhaite se défaire de la Chiraquie d'Outre-mer.

La montée en puissance de Sarkozy au sein de l'UMP est ressentie par Gaston Flosse comme une nécessité de renouer des relations avec le chef du parti, à moins d'un an de l'échéance présidentielle, afin de ne pas dilapider les ressources partisanes de l'échange politique entre le *Tahoeraa* et l'UMP. Dans cette optique, il se rend à l'université d'été de l'UMP en septembre 2006 à Marseille, accompagné du président de la fédération des Jeunes, Tearii Alpha, de Leonard Puputauki Junior et de « *la délégation la plus importante de l'*Outre-mer »[3162]. Il ne fait pas mystère de son soutien au candidat Sarkozy, dont le « *programme présidentiel (…) est très en avant de ce qu'on a connu jusqu'à présent* ». Il rappelle ses accointances chiraquiennes en se déclarant aussi « *impressionné par celui de Michèle Alliot-Marie* ». Le leader polynésien annonce la venue de Sarkozy au *Fenua* « *avant la fin de l'année* ».

---

[3156] Selon lui, « *Chirac c'est un homme de fidélités, on ne peut pas faire de crasses à un type pareil. Flosse, c'est le même principe. Un jour, j'étais en Polynésie, j'ai marché sur un oursin, cela m'a déclenché une infection. J'ai été hospitalisé là-bas, dans une chambre d'hôpital. En fait, une ancienne prison, il y avait des barreaux aux fenêtres. Eh bien Gaston est venu me voir tout de suite, et dans la journée les barreaux avaient disparu. Voilà, c'est ça, Gaston…* », cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 63.

[3157] Dans un communiqué, il déplorait « *(…) la tournure intolérable d'une véritable chasse à l'homme, menée par l'opposition et l'UDF, contre le sénateur UMP* » ; « *L'orchestration de cette campagne médiatique de démolition par voie d'articles de presse diffamatoires ou de reportages scandaleux et destructeurs ne vise pas à éclairer un débat, mais à démolir l'honneur d'un homme qui porte le devenir de la Polynésie française* » ; « *Cette campagne haineuse éloigne l'opinion du vrai débat posé par ce scrutin partiel sur Tahiti et Moorea* » dont « *le choix est simple (…) : Gaston Flosse, sénateur UMP, propose le changement avec la France. Monsieur Temaru, indépendantiste, réclame le bouleversement dans l'indépendance* », *ATP*, 8 février 2005.

[3158] *Les Nouvelles*, 8 février 2005.

[3159] N. Sarkozy reprend l'argumentaire du *Tahoeraa* sur la mise en avant d'un choix électoral entre autonomie et indépendance : « *Si la Polynésie devait se séparer de la République, il devrait y avoir un référendum. Cela n'a jamais été exclu, et je m'étonne que le parti indépendantiste puisse croire que la France refuserait un scrutin d'autodétermination, avec toutes ses conséquences (…). Les résultats d'un scrutin d'autodétermination auraient des conséquences financières. Il ne peut en être autrement* », op. cit.

[3160] « *Au lendemain du succès de Gaston, le 13 février, l'UMP enverra avec Jean-Claude Gaudin, Eric Raoult et Michel Diefenbacher, à Tahiti, une délégation de députés et de sénateurs, pour travailler avec le Tahoeraa. Je viendrai moi-même avant l'été s'il réitère son invitation* », op. cit.

[3161] Op. cit.

[3162] *Les Nouvelles*, 6 septembre 2006.

Face à l'ascension politique de Gaston Tong-Sang qui tente de prendre sa relève au sein du parti orange, Gaston Flosse profite de cette opportunité de l'agenda politiqu, afin de rappeler sa légitimité notabiliaire de secrétaire départemental, représentant l'UMP en Polynésie, et « *désigné par Sarkozy* »[3163]. Ainsi, l'enjeu de cette visite consiste également à entretenir ses totems politiques dans l'espace polynésien ; il en profite d'ailleurs, dans la continuité de la déstabilisation du gouvernement Temaru, pour rendre compte de la situation « cataclysmique » en Polynésie française et souligner le rendez-vous manqué entre Temaru et le président Chirac[3164].

Toutefois, lors des élections présidentielles et législatives en 2007, le *Tahoeraa Huiraatira* apporte son soutien à N. Sarkozy, tandis que l'UPLD soutient Ségolène Royal dans une campagne électorale « *surréaliste* »[3165] : « *les deux candidats ont été affublés d'une étiquette politique qu'ils n'avaient jamais prise* »[3166]. La caricature des positions des candidats font de Royal la « championne de l'indépendance » et de Sarkozy le défenseur de l'autonomie. Le *Tahoeraa*, qui drape sa campagne du drapeau tricolore, diffusa « (…) *jusqu'à l'absurde qu'un pacte secret avait été scellé entre les socialistes et O. Temaru pour accorder l'indépendance* »[3167]. Gaston Flosse donne le ton local de la campagne présidentielle, en présentant un duel aux auspices favorables. En effet, en associant le *Tahoeraa* à la dynamique de la campagne de Sarkozy, Gaston Flosse récupère les bénéfices de la victoire nationale de l'UMP en établissant le parallèle au niveau territorial, par exemple lorsqu'il explique qu'il s'agit dans cette campagne d'une « *bataille électorale entre le Tahoeraa et le Tavini* »[3168]. Il en ressort que l'électorat de l'UPLD a faibli aux Iles-du-Vent (IDV) depuis 2004, tandis qu'il s'élargit dans les autres archipels[3169]. A l'inverse, le *Tahoeraa* regagne du terrain aux IDV mais en perd dans les archipels. Peut-être s'agit-il d'une différente *temporalité politique* déjà évoquée, c'est-à-dire que les dynamiques politiques portées par la houle tahitienne

[3163] A la question « Chirac ou Sarkozy ? », il répond « *Attendons que Chirac se décide… et c'est le congrès qui décidera…* », *La Dépêche*, 4 septembre 2006.

[3164] « *Nous sommes proches d'un cataclysme (…). Ce schéma catastrophique est dû à l'incompétence d'Oscar Temaru (…). Nous assistons avec aberration aux frasques du président. Oscar Temaru a dit "j'ai demandé à Dieu qu'il me laisse en vie jusqu'à ce que je j'obtienne l'indépendance". Où allons-nous lorsqu'un président tient de tels propos ? (…). Oscar Temaru n'a pas gagné par le suffrage universel, il a été élu grâce aux voix autonomistes de Nicole Bouteau et Philip Schyle* ». La phrase exacte prononcée en *reo tahiti* serait : « *Oui. Hier, j'étais en contact régulier avec Dieu. Je lui ai demandé instamment de ne pas me reprendre tout de suite, je veux voir mon pays accéder à l'indépendance, après tu me reprendras* » ; *Les Nouvelles*, 1er août 2006. Sur le rendez-vous « manqué », voir *Les Nouvelles*, 21 juin 2006.

[3165] Cf. Al Wardi S., Regnault J.-M., « Polynésie française 2007. Une victoire des autonomistes et un renforcement des indépendantistes », in Combeau Y., *Le vote de l'Outre-mer. Présidentielle et législatives*, Paris, Les Quatre Chemins, 2007, 257 p.

[3166] Op. cit.

[3167] Op. cit. Les auteurs soulignent également la dimension religieuse de l'argumentaire politique : « *Dans un camp comme dans l'autre, on profita de la forte empreinte religieuse du pays. Pour l'UPLD, la volonté divine était l'élection de S. Royal. Les dirigeants du Tahoera'a dénoncèrent en cette dernière une « ennemie de Dieu » qui prônait le mariage des homosexuels. Plus sérieusement, ils insistèrent sur le fait qu'avec N. Sarkozy, la Polynésie continuerait à bénéficier des largesses de la mère-patrie. Le drapeau français figura comme jamais dans les meetings* », op. cit.

[3168] *Les Nouvelles*, 23 avril 2007.

[3169] Cf. Al Wardi S., Regnault J.-M., op. cit.

n'atteignent les autres archipels que plus tard, ce qui se traduit électoralement par les décalages observés dans les résultats électoraux depuis 2004. Le reflux post-*Taui* du *Tahoeraa* dans les archipels s'avère relatif à la perte du monopole politique et de la présidence de la Polynésie par le parti orange, qui ne peut entretenir le niveau de clientélisme auparavant atteint par ses notables.

Aux législatives, le *Tahoeraa Huiraatira* présente deux candidats investis par l'UMP. En 1997 et 2002 (M. Buillard et B. Vernaudon), les députés présentés sous l'étiquette *Tahoeraa*/UMP avaient été élus au premier tour. Michel Buillard, soutenu par le président Tong-Sang, est réinvesti par l'UMP. Mais Béatrice Vernaudon[3170], qui s'est éloignée du *Tahoeraa* et de l'UMP après l'alternance[3171], voit l'investiture échouer tardivement à Bruno Sandras, maire de Papara qui a pris du galon au *Tahoeraa*[3172]. Les deux candidats orange sont en ballotage favorable à l'issue du premier tour face à ceux de l'UPLD. De fait, ils rallient les voix des autres autonomistes pour le second tour[3173] ; ils posent à nouveau l'équation électorale du choix entre l'autonomie et l'indépendance.

Le *Tahoeraa* prétend dès lors être redevenue la première force politique de l'espace polynésien. La vague bleue de l'UMP conforte le parti orange, qui, outre l'argument éternel du clivage autonomie/indépendance, présente le poids renforcé d'un député *Tahoeraa*/UMP dans une majorité sarkozyste[3174]. Gaston Flosse profite de l'élan de l'UMP pour rappeler qu'il est le secrétaire départemental de l'UMP, et se réjouir de l'élection de Sarkozy : « *Nicolas Sarkozy sera probablement notre président de la République. Une chance pour l'Outre-mer et la Polynésie* »[3175]. Quelques mois plus tard, il accusera Sarkozy d'orchestrer un complot judiciaire pour le faire disparaître de la scène politique polynésienne.

Le parti « gaulliste » rompt avec Gaston Flosse en février 2008, lorsque celui-ci, pourtant arrivé en troisième position aux élections, s'allie avec l'indépendantiste Temaru pour accéder à la présidence de la Polynésie française. L'UMP, déjà alertée par le rapprochement entre Flosse et Temaru et leur accord du 7/07/2007, dénonce cette « *alliance contre-nature* ». Cette fois, le parti sarkozyste, dans un communiqué du secrétaire général Patrick Devedjian,

---

[3170] Sans étiquette, elle est soutenue par le maire de Nuku Hiva (B. Kautai) qui avait fait efficacement campagne pour S. Royal. Elle reçoit aussi un « appui encombrant » du maire de Mahina Emile Vernaudon. Elle est cependant éliminée dès le premier tour avec moins de 12.5% des électeurs inscrits. Op. cit.

[3171] G. Flosse relève à propos de l'échec de l'investiture de B. Vernaudon qu' « *Il y a malheureusement une dame qui pleure* (…). *Non, je ne lui en veux pas personnellement, mais elle a trahi l'électorat Tahoeraa qui l'a placée à l'Assemblée nationale. Et je pense qu'elle a rêvé en pensant, ne serait-ce qu'une seconde, qu'elle pouvait être investie par le groupe UMP. Et l'UMP sait qu'elle nous a trahis, qu'elle a soutenu dès 2004 le gouvernement indépendantiste d'Oscar Temaru* ». *Les Nouvelles*, 7 avril 2004.

[3172] *Les Nouvelles*, 4 avril 2007. Alain Marleix, secrétaire national aux élections du parti, précise que « *Contrairement à ce qui a été affirmé ici et là, en aucun cas les députés sortants ne sont automatiquement réinvestis par les instances nationales de l'UMP, même si la règle générale est leur reconduction. D'ailleurs, une dizaine de députés sortants de métropole et d'*Outre-mer *n'ont pas été investis* ».

[3173] A l'exception de B. Vernaudon et du *No Oe E Te Nunaa* de N. Bouteau, qui laissent le choix à leurs électeurs.

[3174] *Les Nouvelles*, 13 juin 2007.

[3175] *Les Nouvelles*, 4 avril 2007.

en profite pour rompre « *tout lien* » avec le *Tahoeraa*[3176]. Le parti présidentiel condamne la « trahison » des électeurs par le leader polynésien, et rappelle ses engagements : « *à l'issue du second tour, le 10 février, j'en prends l'engagement devant vous, le Tahoeraa Huiraatira ne conclura aucune alliance avec les indépendantistes… j'en fais le serment* ». Élu président avec les voix des indépendantistes, Gaston Flosse montre qu'en politique, « *les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent* », comme le rappelle souvent Charles Pasqua avec délectation.

Cependant, il était déjà clair que Gaston Flosse s'était affranchi des consignes de la direction du parti depuis fort longtemps. Plus que le lien « gaulliste », c'est la « stratégie personnelle » de l'entrepreneur politique qui est en cause selon l'UMP. En fait, cette stratégie caractérise surtout la relation d'autonomie croissante du notable tahitien vis-à-vis des partis gaullistes successifs. De plus, la perte de crédibilité politique de l'UMP, en soutenant un baron chiraquien en proie à de nombreuses affaires judiciaires, entraînait le parti à ne plus cautionner la « stratégie personnelle » de Gaston Flosse, devenue trop coûteuse politiquement. A partir de ce moment, Gaston Flosse ne peut plus ni se réclamer de l'UMP ni s'exprimer au nom du parti, puisque seuls Gaston Tong-Sang et *To Tatou Aia* (la plateforme politique dont il est le leader) y sont autorisés. « GTS » devient le nouveau secrétaire fédéral de l'UMP.

L'UMP précise que « *Parler d'exclusion est impropre puisqu'il ne payait plus ses cotisations depuis deux ou trois ans* »[3177]. Le parti sarkozyste ne lui accorde pas l'investiture aux élections sénatoriales en septembre 2008, au profit de Gaston Tong-Sang et de Béatrice Vernaudon. Gaston Flosse évoque alors une possible étiquette socialiste au Sénat, « *si c'est l'intérêt de la Polynésie et des Polynésiens* », et stigmatise ce « *manquement à la parole donnée* » de l'UMP et la « *façon indigne* » de le traiter[3178]. La rupture d'un lien partisan de cinquante ans (1958-2008) est consommée. Les relations orageuses entre Flosse et Sarkozy[3179] affectent la nature des relations partisanes (et personnelles) du leader et de son parti polynésien avec le parti politique qui a succédé au RPR (1976-2002). Le 17 juin 2009, Gaston Tong-Sang signe avec Xavier Bertrand une « convention de partenariat » entre *O Porinetia To Tatou Aia* et l'UMP, remplaçant en cela un statut qui appartenait au *Tahoeraa Huiraatira*. Retiré au nom d'une alliance « contre-nature », l'alliance Tong-Sang/Temaru a moins effarouché l'UMP[3180].

---

[3176] Communiqué de l'UMP, *ATP*, 24 février 2008.

[3177] Communiqué de l'UMP, *ATP*, 29 février 2008.

[3178] « En cas d'élection aux sénatoriales, G. Flosse se dit prêt à se rapprocher des socialistes », *ATP*, 18 septembre 2008.

[3179] G. Flosse aimait raconter en public qu'il avait emmené le couple Cécilia-Nicolas Sarkozy nourrir les requins à Bora-Bora. Cécilia Sarkozy s'est mise à l'eau, mais N. Sarkozy n'aurait pas osé. G. Flosse se moquait de lui devant les autres députés : « *Et heureusement que Papa Flosse l'a protégé de Jacques Martin [premier mari de Cécilia]* ». Anecdote rapportée à Sarkozy, et racontée dans Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 64. N. Sarkozy supportait mal les humiliations infligées par le notable polynésien. Quand il disait « non » à Flosse en tant que ministre du Budget du gouvernement Balladur (1993-1995), ce dernier allait voir Chirac qui convoquait immédiatement Sarkozy pour l'obliger à fléchir au profit de son compère tahitien. Il aurait gardé une rancune tenace contre G. Flosse.

[3180] *ATP*, 18 juin 2009.

Gaston Flosse demeure cependant fidèle au clan chiraquien, rassemblé en 2012 sous la bannière du parti de Dominique de Villepin, *République solidaire*, formé de chiraquiens, telle la ministre Brigitte Girardin. Mais il soutient finalement Sarkozy, officiellement, lors des élections présidentielles en 2012. Les membres du *Tahoeraa* élus aux élections législatives de juin 2012 siègent avec le groupe UDI (*Union des Démocrates et Indépendants*) à l'Assemblée nationale, sans pour autant adhérer au parti centriste. En 2013, le recrutement de l'ancienne ministre de l'Outre-mer, Brigitte Girardin, à la Délégation de la Polynésie française à Paris par dérogation confirme le maintien des vestiges des réseaux chiraquiens. D'ailleurs, la nomination du Haut-commissaire, succédant à Jean-Pierre Laflaquière en août 2013, n'est autre que Lionel Beffre, ancien directeur de cabinet du Premier ministre Dominique de Villepin et préfet des Pyrénées-Atlantiques[3181].

La concrétisation de la rupture avec l'UMP intervient après le court retour à la présidence de la Polynésie française, à l'issue d'une éphémère manœuvre florentine. Mais le leader entame un processus de restructuration des ressources politiques, qui consolident sa stratégie de reconquête du pouvoir.

[3181] *Les Nouvelles*, 21 août 2013.

# *Section 2 : La reconquête par la restructuration des ressources politiques*

La déstabilisation des majorités adverses par la machine politique orange conduit inexorablement à l'effritement du leadership du président du parti, confronté à des résistances partisanes locales et nationales. Le réajustement de sa matrice de ressources lui permet de finalement reconquérir un pouvoir local qu'il a lui-même façonné.

## § 1 La déstabilisation des majorités adverses

La difficile acceptation de la double défaite électorale du *Tahoeraa Huiraatira* déplace l'affrontement politique sur le plan institutionnel, administratif et économique.

La mobilisation de la machine politique tend à pourfendre le « cataclysme » consécutif au *Taui*. Sur le plan institutionnel, la « guérilla juridico-administrative » vise à entraver le fonctionnement du gouvernement[3182]. Le blocage financier passe par exemple par les complications apportées par l'Etat à la mise en œuvre de la DGDE (Dotation globale de développement économique). Mais les manœuvres de déstabilisation politique sont très variées : par exemple par les tentatives de débauchage de représentants siégeant avec la majorité à la mobilisation des réseaux du *Tahoeraa* parmi les fonctionnaires territoriaux et en particulier le GIP. Le blocage structurel du port, des routes et le filtrage dans les administrations par le GIP et des syndicalistes proches du parti orange paralyse l'infrastructure polynésienne, dont ils attribuent la responsabilité à l'incapacité et à l'incompétence du nouveau gouvernement[3183].

Des procédures judiciaires sont engagées par le gouvernement Temaru. Un exemple recoupe la traque juridico-administrative menée par le *Tahoeraa,* ainsi que les « découvertes » de la nouvelle présidence Temaru, contrainte d'initier des procédures judiciaires.

Un recours du *Tahoeraa* est déposé au Conseil d'Etat pour faire annuler les élections territoriales du 23 mai 2004 en raison de l'intervention à la radio la veille de l'élection d'un éditorialiste de Radio-Bleue (Louis Francius, inscrit sur la liste l'UPLD), en infraction avec les recommandations du CSA. Le 11 mai 2004, le CSA lui avait signalé qu'il devait cesser ses

[3182] Entre mai 2004 et février 2005, le Conseil d'Etat statue sur une dizaine de décisions en référé et sur une vingtaine de décisions au fond. Voir Thiellay J.-P., « Le statut de la Polynésie française à l'épreuve d'un an de crise », in *AJDA*, 25 avril 2005, pp. 869-872.

[3183] L'IEOM, l'ISPF, l'AFD et le service du Plan et de la prévision économique du ministère de l'Economie et des finances présentent un « tableau de bord » de l'économie polynésienne marqué par les points suivants : baisse du tourisme, filières de la perle, du noni et de la pêche en difficultés, des dépenses de fonctionnement à la hausse et investissements à la baisse, salaires et prix en hausse, déficit croissant de la balance commerciale. Il en ressort que l'Etat est « *la principale source de richesse du territoire* ». *La Dépêche*, 8 août 2006.

activités, ce qu'il fît. Pour prouver son accusation, le *Tahoeraa* produit une transcription radio sur le modèle du service de la documentation de la présidence. Mais la présidence Temaru y décèle des imperfections. Le document, vérification faite, n'émane pas du service. Le texte retranscrivait un article de la *Dépêche* correspondant au jour de l'émission de radio visée par le recours. Pénalement, la tentative de fabrication de preuve se traduit par « escroquerie à jugement ». Les personnes concernées dans cette affaire sont entendues par le commandant de la DSP sur commission rogatoire délivrée par la juge d'instruction, après une plainte déposée par la présidence. Le document aurait effectivement été entièrement fabriqué par une secrétaire du service, proche du *Tahoeraa* (conseillère municipale de Pirae depuis 1989, présidente d'une section), mais n'aurait pas été conçu à son initiative. Elle ne donnera pas le nom de son commanditaire. L'avocat du parti et de Gaston Flosse, Me Quinquis, invoque le secret professionnel afin de ne pas révéler d'où provient le document, sur lequel il comptait appuyer sa requête en annulation devant le Conseil d'Etat. L'avocat précise ensuite que c'est à l'initiative de Gaston Flosse que le recours a été engagé. Entendu le 2 mai 2006 comme témoin assisté, Gaston Flosse reconnaît avoir confié « *la tâche de déposer un recours devant le Conseil d'Etat à son ancien directeur de cabinet, Jean Prunet qui s'est entendu avec Michel Paoletti, Yves Haupert et Me Quinquis pour envisager les modalités du recours* » ; lui-même « *n'a participé ni à la préparation ni à la rédaction de celui-ci et n'a pas donné d'instruction sur les moyens à développer* »[3184].

Dès la perte du pouvoir en mai 2004, le leader s'appuie sur un ensemble de ressources (parti, commune, échange politique Flosse/Chirac) qui lui permettent de reconquérir la présidence en octobre 2004 à la faveur d'une motion de censure. Le processus du *Taui* se développe malgré tout, le *Tahoeraa* ne parvient pas à endiguer l'ensemble des fissures d'un « système Flosse » affaibli mais non achevé. Après l'élection du 13 février 2005, le *Tahoeraa Huiraatira* a pu retarder l'échéance de la passation du pouvoir, mais les recours qui lui permettraient de remettre en cause le gouvernement fraîchement sorti des urnes n'aboutissent pas. Il s'ensuit un déplacement des instruments de la déstabilisation du terrain juridique (recours devant le Conseil d' Etat), institutionnel (complicité du ministère de l'Outre-mer) et politique (débauchage de représentants pour retrouver la majorité) vers le champ social.

La multiplication des conflits sociaux générés par les syndicats proches du *Tahoeraa* est accompagnée par la question du GIP, dont la dissolution pose problème au nouveau gouvernement. Le chef du GIP, Leonard dit « Rere » Puputauki est démis de ses fonctions le 6 octobre 2004 par une décision du conseil des ministres ; il est licencié une semaine plus tard pour « faute lourde ». Mais en réalité, il continue de diriger *de facto* le GIP[3185]. Il semble que le GIP ait été mobilisé dès la perte du pouvoir. De 2004 à fin 2006, le GIP représente un facteur de déstabilisation de l'espace sociopolitique polynésien. En décembre 2006, le gouvernement Temaru est renversé par une motion de censure qui amène Gaston Tong-Sang à la présidence. Six mois plus tôt, Gaston Flosse explorait devant les socioprofessionnels du parti les différentes possibilités de renverser le gouvernement Temaru, en concluant que les

[3184] *TPM* n° 183, juillet 2006.

[3185] Selon lui, « *On ne peut limoger Rere, car le GIP, c'est une famille, et le chef c'est moi. Tous les hommes n'obéissent qu'à moi* », *TPM* n° 164, décembre 2004.

« *conditions politiques et sociales d'une motion de censure ne m'apparaissent pas réunies aujourd'hui, à moins que celle-ci soit demandée par la rue. Ce qui n'est pas le cas* » [3186]. Il amorce un travail politique de préparation des élections de 2007 et 2008, tout en ne manquant pas d'insister sur l'incompétence d'Oscar Temaru, en particulier après son rendez-vous « manqué » à l'Elysée avec Jacques Chirac[3187].

La nouvelle présidence s'en remet à l'Etat[3188], qui se défausse sur l'autonomie et le droit du travail. La position des services de l'Etat est unanimement défendue par ses représentants. Selon la ministre de l'Outre-mer Brigitte Girardin, « *C'est un conflit du travail entre la présidence polynésienne et l'un de ses services* »[3189] ; le Haut-commissaire Michel Mathieu estime que « *Nous sommes dans un Etat de droit, nous agissons en permanence sous le contrôle de la justice* »[3190], tandis que le procureur de la République déclare que « *Le procureur n'est pas saisi, cela rentre dans le cadre du droit du travail* »[3191]. Seul le secrétaire général du haut-commissariat admet, plus d'un an après, que le GIP « (…) *est ressenti, et malheureusement à juste titre, comme une machine à bloquer les routes (...). Le GIP apparaît comme des gens hors contrôle, hors la loi* »[3192].

Le GIP se prévaut de n'agir que sous l'autorité de son chef historique Leonard Puputauki, et non sous les recommandations du *Tahoeraa Huiraatira*, par exemple lors de la tentative d'occupation de la direction des Affaires foncières avec une vingtaine d'hommes du GIP, de la « prise d'assaut » de services administratifs ou de TNTV. Le « sous-entendu coercitif » de ce moyen de pressions amène les leaders de l'UPLD à dénoncer une « *police privée* »[3193], qui n'est plus sous l'autorité du gouvernement (dépassement des fonctions de vigile avec des contrôles d'identité ou l'interdiction de l'accès à des locaux publics ou privés). Ils déplorent le fait que « *Dans une intervention sur les ondes de RFO-Tahiti, Gaston Flosse en personne a déclaré qu'il n'avait aucun contrôle sur ces hommes, alors qu'il se présente comme président « légal » de la Polynésie française* »[3194]. Interviewé par RFO le 8 novembre 2004, Gaston Flosse assure n'avoir donné aucune instruction au GIP. Dans une lettre ouverte au Haut-commissaire le 10 novembre 2004, Jean-Paul Barral, conseiller spécial du président Temaru, lui demande à nouveau de faire respecter la « *légalité républicaine, devant le cas avéré et avoué d'un service public territorial et particulièrement d'une section spéciale formée de fonctionnaire territoriaux agissant de leur propre initiative, hors de tout contrôle ou instruction des autorités politiques. Nous sommes présentement en présence d'une milice privée, formée d'agents publics, qui agit en toute autonomie, donc en toute illégalité* ». Le 22 octobre, les hommes du GIP prennent place dans l'assemblée pour l'élection du président Flosse. Alors que Puputauki déclare agir de sa propre initiative, Alex du Prel témoigne qu'il

[3186] *Les Nouvelles*, 12 août 2006.
[3187] *Les Nouvelles*, 24 juin 2006.
[3188] Communiqué de la présidence, 27 octobre 2004.
[3189] *Les Nouvelles*, 26 mars 2005.
[3190] *Les Nouvelles*, 16 mars 2005.
[3191] Op. cit.
[3192] *Les Nouvelles*, 1er juillet 2006.
[3193] Communiqué de la présidence, 9 novembre 2004.
[3194] Op. cit.

était présent dans la salle des commissions de l'assemblée, « *lorsque M. Flosse, ayant terminé une conversation sur son téléphone cellulaire (avec le* haut-commissaire *?) ordonna à M. Puputauki : « Rere, tu peux retirer tes hommes maintenant ! », sur quoi l'ordre fut immédiatement exécuté* »[3195].

A l'approche des élections de février 2005, le GIP est mobilisé en faveur du gouvernement Flosse, mais cela n'est pas suffisant pour remporter le suffrage. D'une certaine manière, l'omniprésence des GIP n'a pas contribué à rassurer les électeurs sur la compréhension du message du 23 mai par le leader. La confirmation du *Taui* dans les urnes entraîne des remous quant à la gestion du dossier GIP. Le 11 mars 2005, certains de ses membres interdisent l'accès au siège du service au président Temaru et au nouveau chef de service. Les membres du GIP réclament l'ancien second de Puputauki, Yannick Boosie. L'ancien chef du GIP brandit la menace de la paix sociale si son adjoint n'est pas nommé nouveau chef du GIP. Dès lors, les blocages du port et les heurts se multiplient[3196].

Prétextant le refus du choix du nouveau chef du GIP puis les promesses non tenues d'Oscar Temaru, Rere Puputauki mène la fronde contre le nouveau gouvernement dont il ne reconnaît pas l'autorité. Les nouveaux président et vice-président, Oscar Temaru et Jacqui Drollet, expliquent la rébellion du GIP par l'orchestration d'un « putsch » fomenté par le *Tahoeraa* : « *Cette opération de force conforte notre analyse sur les dérives d'un service public devenu au fil des ans une officine de police privée au service d'un homme et d'un parti politique* » ; « *Nous sommes en face d'une tentative de « putsch » visant à déstabiliser à nouveau le gouvernement et sa majorité (...)* ». Le nouveau gouvernement se retrouve pris dans un étau, entre les déstabilisations du *Tahoeraa* et l'Etat complice du flossisme : « *L'Etat chiraquien est évidemment complice de ce plan machiavélique* » selon les nouveaux dirigeants. Le gouvernement Temaru prévoit un plan de « redéploiement » du GIP en septembre 2005, censé entrer en application le 1er janvier 2006[3197].

Pourtant, les opérations de déstabilisation menées par le GIP visent à mettre en scène « l'incompétence » et « l'incapacité à gouverner » du président Temaru, qui n'aurait pas l'autorité requise pour diriger ses propres services. Elles se déroulent aussi dans un contexte de contrôle des comptes du GIP par la Chambre territoriale des comptes (CTC) depuis le 18 mars 2005. Le GIP, en dépit d'un arrêté du conseil des ministres, n'a pas été transformé en EPIC. Le service n'était pas habilité à facturer des travaux à des personnes privées, alors que le GIP était employé à diverses tâches au service du *Tahoeraa* (rénovation du siège du parti, installation de chapiteaux pour les réunions, transport de militants), mais aussi pour des travaux dans les résidences de Gaston Flosse. Le cénacle orange risquerait alors l'engagement de procédures pour détournement de fonds publics[3198]. En outre, le « trouble jeu » des

[3195] *TPM* n° 164, décembre 2004.

[3196] Le 26 mars 2005 au quai des ferrys de Papeete, une quarantaine d'hommes du GIP arraisonnent un bateau du GIP (*Tahiti Nui 6*) arrivant de Maupiti, et l'acheminent vers le siège du GIP. Le capitaine a été frappé et le second se jette à la mer pour échapper à la bagarre. *TPM* n° 168, avril 2005.

[3197] *ATP*, 28 septembre 2005.

[3198] *TPM* n° 168, avril 2005. Selon une des hypothèses d'Alex du Prel, les troubles pourraient retarder le travail des magistrats voire permettre d'éliminer les archives embarrassantes.

syndicalistes Ronald Terorotua et Cyril Legayic[3199], auparavant rémunérés par la présidence, et qui se sont immiscés dans le conflit du GIP, s'expliquerait par leur recherche d'une nouvelle rente[3200].

Fin 2005, un nouveau barrage est formé par Rere Puputauki et ses hommes sur un pont menant à la zone portuaire et aux dépôts d'hydrocarbures, entraînant une ruée vers les stations-services. Selon le chef du GIP, la raison en est la nomination future d'un nouveau chef de service de ce qui est devenu « la Flottille administrative », alors qu'Oscar Temaru lui aurait promis de maintenir Yannick Boosie (adoubé par Rere) aux commandes du service[3201]. Depuis le Chili, Puputauki annonce ensuite que le syndicat du GIP, *Solidarité*, va déposer un préavis de grève, quand bien même le service n'existe plus officiellement, d'autant que l'arrêté de nomination a été publié au Journal officiel. Les dirigeants du *Tahoeraa* reprennent les critiques émises par l'ancien chef du GIP, et accusent Temaru de « jouer au pyromane ». Selon Edouard Fritch, Oscar Temaru « *prend de gros risques en agissant ainsi* »[3202]. En 2006, la question du GIP n'est pas complètement réglée. Une vingtaine de membres sont exilés aux Marquises puis envoyés à Tupai. Restés fidèles à Temaru lors de la motion de censure d'octobre 2004, Puputauki aurait demandé leur « exil » au président selon un cadre de l'UPLD, sans quoi il bloquait à nouveau le port[3203].

Après plus de six mois d'occupation de certains bâtiments publics, l'Etat n'intervient finalement qu'en octobre 2006, alors que les manifestants investissent les institutions locales (assemblée, présidence, CESC) dans la nuit du 22 au 23 octobre 2006. Les gendarmes mobiles libèrent les lieux à l'aide de grenades lacrymogènes[3204]. L'intervention de la haut-commissaire Anne Boquet vise à garantir « *le fonctionnement normal des institutions nécessaire à l'exercice de la démocratie* »[3205]. L'ancien chef du GIP organise immédiatement une manifestation pour demander la démission du haut-commissaire. Dans un Grand conseil du parti en décembre 2006, Gaston Flosse explique que le blocage des institutions ne conduira pas à la dissolution, car « *l'Etat a montré qu'il était bien décidé à éviter toute tentative de blocage* »[3206]. Finalement, en décembre 2006, sur demande de Puputauki, Oscar Temaru accorde le paiement immédiat de 5% des six mois de salaire de la période de grève. De plus, la sentence arbitrale du 30 novembre 2006 octroie le versement de 400 millions de FCFP de primes (3,3 millions d'euros dont la moitié versée immédiatement) aux anciens GIP, et 24 millions pour Puputauki dont 10 millions pour « préjudice ».

---

[3199] En novembre 2005, avril et octobre 2006, le syndicaliste R. Terorotua, allié au GIP, forme des barrages autour de la ville ou sur le port. Cf. Al Wardi S., op. cit., pp. 212-215. Lors de l'organisation d'une « grève générale » contre la loi Sommers, l'absence d'un nombre suffisant de grévistes salariés fait que les GIP et les « patriotes » d'E. Vernier sont appelés pour grossir les rangs des manifestants (environ 1500-2000 personnes).

[3200] Enfin, une autre hypothèse met en avant le rôle du président de l'assemblée H. Tefaarere, proche de Terorotua, prêt à « pactiser » avec le *Tahoeraa* pour conserver le perchoir.

[3201] « *Oscar Temaru n'a pas tenu ses promesses. Pour moi, il n'a aucun pouvoir* », *TPM* n° 175, novembre 2005.

[3202] Op. cit.

[3203] *TPM* n° 182, juin 2006.

[3204] *TPM* n° 189, janvier 2007.

[3205] Communiqué du haut-commissariat, 23 octobre 2006.

[3206] *Les Nouvelles*, 2 décembre 2006.

A la déstabilisation des institutions et aux troubles sociaux s'ajoute la déstabilisation économique. L'ancien ministre des Finances, Georges Puchon, a confessé avoir participé à une réflexion sur la manière de déstabiliser le nouveau gouvernement, mais il rend temporairement son tablier politique : « *J'avais participé à des pensées telles que la chute des autres et le développement des problèmes au niveau de la Polynésie, de la société civile et du monde économique, je ne la veux plus* »[3207]. Les complications notamment apportées à la mise en œuvre de la DGDE par l'Etat affaiblissent le nouveau gouvernement, ce dont profite le *Tahoeraa Huiraatira* pour souligner son inaction et son manque de projets.

Le « pacte de confiance » (60 milliards de FCFP sur cinq ans) proposé par le gouvernement Temaru peine à être finalisé[3208], tandis que les « lois du pays » qui sont adoptées par l'assemblée sont systématiquement attaquées. L'objectif affiché par le ministère de l'Economie de « proposer un cadre fiscal stable et cohérent » par une réforme de la fiscalité inscrite au budget 2006 est contrecarré par les recours suspensifs déposés au Conseil d'Etat par le *Tahoeraa Huiraatira*, par le « citoyen-président » René Hoffer, et par plusieurs entreprises affiliées à la *Fédération générale du commerce* (presque une dizaine de recours pour cinq « lois du pays »)[3209]. Non seulement les caisses publiques sont asséchées par ces recours, mais la déstabilisation de la politique économique rejaillit rapidement sur le secteur privé. L'environnement de l'activité économique souffre de l'instabilité politique et des contentieux (modifications du code des impôts ; taxe d'environnement pour le recyclage des véhicules et taxe d'urbanisme commercial), d'autant plus au regard du caractère prégnant du politique sur l'économique à Tahiti. L'ensemble de la « loi de pays » est suspendue, ce qui bloque également les nouveaux dispositifs de défiscalisation.

En outre, l'alliance informelle et implicite entre le *Tahoeraa Huiraatira* et l'Etat contre le gouvernement UPLD rend l'équation gouvernementale très compliquée. Selon les services de l'Etat, le gouvernement Temaru utilise à tort six milliards de FCFP en section de fonctionnement sur la DGDE. Or, l'Etat souhaite fixer les règles d'utilisation des 18 milliards formant la DGDE, en limitant à 20% (3,6 milliards) les fonds pour le fonctionnement ; les 80% restants étant destinés aux investissements. Cependant, les élus UPLD estiment que la DGDE est un dû. Ils rappellent le discours du président Chirac en juillet 2003 à Tahiti, qui prônait une liberté accrue de l'utilisation de la DGDE[3210]. La négociation locale amène le haut-commissaire à proposer fin décembre au gouvernement Temaru un taux de 45% en fonctionnement pour 2006, 40% pour 2007 et 20% en 2008. Pourtant, de retour de Paris, le haut-commissaire saisit la CTC sur le budget 2006, au motif que le gouvernement prévoyait de dépasser le taux de 20% pour financer des projets de fonctionnement[3211]. L'attitude

[3207] *Les Nouvelles*, 1er mars 2005.

[3208] *Les Nouvelles*, 21 janvier 2006.

[3209] Le manque à gagner pour le territoire est évalué à de cinq milliards de FCFP pour 2006, en raison de léa suspension des lois du Pays n° 2005-6 portant modification du code des impôts (- 1.5 milliard de FCFP), n° 2005-7 portant diverses mesures fiscales à l'importation (- 1.2 milliard), n° 2005-8 portant création d'une taxe de solidarité sur les alcools et les tabacs (- 2 milliards), et n° 2005-14 portant sur la CST (300 millions non perçus).

[3210] *La Dépêche*, 23 janvier 2006.

[3211] Les relations entre la haut-commissaire et le sénateur peuvent être appréhendées à l'aune des surnoms désobligeants dont la représentante de l'Etat aurait affublé son interlocuteur (dont le « *vieux crabe* »).

récalcitrante de l'Etat ne se fonde pas sur de véritables considérations économiques[3212], mais son intransigeance a des conséquences politiques importantes, parce qu'elle paralyse la marge d'action d'un gouvernement peu rompu à la complexité des rouages du pouvoir face à l'expérience, aux réseaux parisiens et au savoir-faire politique flossiens[3213].

Les modes opératoires des relations avec l'Etat montrent l'attention portée par Paris aux développements locaux de la crise politique polynésienne. Au haut-commissariat, un comité de direction se tient avant l'arrivée du sénateur, qui ne doit pas voir les conseillers du haut-commissaire. Les demandes des services de l'Etat en Polynésie partent le soir de Tahiti (sécurité, commissions). Elles sont examinées aussitôt par Paris (environ douze heures de décalage horaire), qui instruit ensuite le haut-commissariat, à l'aube d'une nouvelle journée à Tahiti. Cependant, de nombreux secrétaires généraux, en cas de crise, communiquent une partie de la nuit avec le ministère ou l'Elysée le cas échéant.

Le leader utilise le relais étatique dans le but d'obtenir l'appui de l'Etat et de rester incontournable dans le champ politique local. Accompagné notamment d'Edouard Fritch et de son avocat, Gaston Flosse fait la demande à la haut-commissaire d'engager une procédure de référendum, compliquée à mettre en œuvre, ou alors, de déposer un recours contre le budget et les lois de pays du gouvernement Temaru. La haut-commissaire se contente d'enregistrer sa demande[3214]. Quelques jours plus tard, afin de s'enquérir de l'évolution du processus lancé par ses soins, Gaston Flosse envoie une lettre, puis il téléphone au secrétaire général (quatre fois dans la journée), afin de lui faire part de son courroux à propos de la lettre du haut-commissariat qui est parvenue jusqu'à l'Elysée et dont l'analyse juridique ne lui convient pas.

Mais si la ressource juridique ne peut être employée immédiatement par l'entrepreneur politique – la recherche des failles juridiques continue dans le même temps –, il se détourne de cette stratégie pour une autre, qui lui permet de mieux déstabiliser ses successeurs au pouvoir[3215]. Il mobilise alors d'autres moyens pour bloquer le fonctionnement du pays et des institutions, car un climat politique apaisé desservirait son entreprise politique. La simultanéité des déstabilisations juridique[3216] et économique provoque un ralentissement de l'action gouvernementale ainsi qu'à terme, la dé-crédibilisation des nouveaux gouvernants.

---

[3212] Une tribune de l'économiste C. Montet publiée dans *Les Nouvelles* (« *Pour que la DGDE serve à construire l'avenir du pays* ») rappelait que « *Le découpage administratif du budget entre fonctionnement et investissement ne reflète qu'imparfaitement le problème économique de fond. Des dépenses pour l'enseignement et la formation peuvent être inscrites en fonctionnement, mais constituer un vrai investissement en capital humain* ».

[3213] La cacophonie et l'indécision ont marqué les premiers gouvernements Temaru selon J.-M. Regnault, in *Tahiti malade de ses politiques*, op. cit., p. 86. Selon l'économiste C. Montet, « *Oscar est à l'opposé de Flosse : chaque ministère faisait sa salade sauf le ministère du Budget (…) ; il n'y avait pas de chef d'orchestre, il n'y a pas de ligne directrice. Pour Oscar, c'était l'opportunité de porter la parole à l'extérieur (…). Les propos d'Oscar Temaru sur l'indépendance… ces discours, ont nui à l'investissement privé notamment par le manque de confiance* », cité in Al Wardi S., op. cit., pp. 217-219.

[3214] Plusieurs recours sont déposés contre les lois du pays du gouvernement Temaru au Conseil d'Etat, dont six proviennent du *Tahoeraa*. *La Dépêche*, 29 décembre 2005.

[3215] Ce dont les dirigeants du *Tahoeraa* se défendent : « *L'opposition critique, alimente le débat politique. Le gouvernement n'est pas empêché de travailler (…). Nous sommes dans une démocratie et nous jouons le jeu de la démocratie* ». *Les Nouvelles*, 25 juillet 2006.

[3216] Le représentant UPLD J.-A. Frébault est par exemple démissionné. Le Conseil d'Etat a indiqué que « *le haut-commissaire n'a pas commis d'erreur de droit* », suivant en cela les conclusions du commissaire du

## § 2 Le « coup » florentin de février 2008

Permis par l'alliance du « 7/7/2007 » avec Oscar Temaru, l'élection à la présidence de Gaston Flosse par les représentants *Tahoeraa* associés à ceux de l'UPLD représente une manœuvre machiavélique, qui lui permet de contourner le résultat des urnes.

Les rapports très conflictuels entre bleus et oranges s'estompent en 2007[3217]. Les accords passés prévoient la constitution d'une majorité et le partage des responsabilités. Beaucoup estimaient que le *Tahoeraa* risquait de perdre sa base populaire au profit de l'UPLD et du *Tavini*, à un moment où Flosse est « blacklisté » parmi les autonomistes, qui ne veulent plus de lui aux postes de responsabilité Or, l'accord avec l'UPLD lui permet de reconquérir la présidence, certes pendant un mois seulement. Surtout, il remporte les élections sénatoriales avec un ticket *Tahoeraa*-UPLD, contre Tong-Sang et Béatrice Vernaudon, soutenus par l'UMP[3218]. Gaston Flosse vire même à l'œcuménisme politique (retour de la stratégie de la synthèse ?), en célébrant la fête de l'autonomie avec Tong-Sang la journée – Tong-Sang rend hommage au « père de l'autonomie ». Puis, Gaston Flosse se rend « *à Faa'a pour commémorer le souvenir de nos ancêtres qui sont morts pour défendre le pays contre les premiers explorateurs* »[3219].

Toutefois, dans un contexte favorable aux « rouges » de *To Tatou Aia*, plate-forme autonomiste derrière Gaston Tong-Sang, composée des avatars du *Tahoeraa*, ainsi que des « opportunistes » (E. et C. Vernaudon, H. Tefaarere), le *Tahoeraa Huiraatira* s'effondre dans les urnes. Le parti arrive troisième aux scrutins territoriaux des 27 janvier et 10 février 2008. Le parti n'obtient que 10 sièges à l'assemblée, contre 27 à To Tatou *Aia* et 20 à l'UPLD.

---

gouvernement. L'élu ne pouvait conserver son siège de représentant et bénéficier de la villa mise à disposition par l'OPT comme logement de fonction au titre de son mandat de président du conseil d'administration de l'Office, car elle « *fait partie des avantages en nature constitutifs d'une rémunération* », dispositif interdit pour un représentant à l'assemblée par l'article 111 du statut. Selon Frébault, Flosse est à la manœuvre derrière sa démission : « *Cela fait trois mois que Gaston Flosse raconte partout que je serai démissionné* ».

[3217] Le *Tahoeraa* doit quémander « deux ou trois commissions » internes à l'UPLD qui n'en accorde aucune. Lors de l'élection de la commission permanente, la répartition des sièges est établie à la proportionnelle (12 UPLD contre 9 *Tahoeraa*), mais le consensus ne peut être trouvé. Deux listes sont proposées et soumises au vote. La liste UPLD l'emporte et ne concède aucune présidence de commission. Les représentants *Tahoeraa* quittent l'hémicycle. *Les Nouvelles*, 21 avril 2006. En juillet 2006, pour répondre à O. Temaru qui avait déclaré « ces gens-là qui ont détourné des fonds publics, ont été jugés et condamnés », ce qui lui vaut une plainte pour calomnie déposée par l'avocat de G. Flosse, E. Fritch déclare en réponse que « *Le président est aveugle sur la situation économique, sourd aux critiques de la population, irresponsable, incompétent et menteur. Il est enfermé dans sa bulle. C'est logique, puisqu'il n'est jamais là* », *Les Nouvelles*, 25 juillet 2006.

[3218] *Les Nouvelles*, 22 septembre 2008.

[3219] *Les Nouvelles*, 30 juin 2008. Moins d'un an plus tard, G. Flosse va jusqu'à dire « *Ce n'est pas moi qui ai demandé l'autonomie* ». Déconcertant au premier abord, il s'agit d'une logique politique qui dépasse la rhétorique. Il s'agit notamment de répondre au secrétaire d'Etat Yves Jégo, qui lui aurait dit : « *Vous avez demandé l'autonomie, assumez votre autonomie* ». Plus qu'un débat sur le fonds, il s'agit d'une conflictualité politique de personne et de langage, davantage qu'une position idéologique. *Les Nouvelles*, 16 mars 2009.

Le travail politique réalisé par Gaston Flosse auprès d'Oscar Temaru a conduit à un premier rapprochement en juillet 2007, qui laisse en suspens la possibilité d'une alliance du *Tahoeraa* avec l'UPLD[3220]. A l'issue du premier tour, « *une très mauvaise surprise* », Gaston Flosse, qui a été convoqué devant le juge une semaine avant le scrutin, déclare qu' « *A l'issue du second tour (…), j'en prends l'engagement devant vous, le Tahoeraa Huiraatira ne conclura aucune alliance avec les indépendantistes et ne permettra pas à un indépendantiste d'être élu président de la Polynésie française. J'en fais le serment* »[3221]. Il exprime ses « regrets » si sa décision de parler avec Oscar Temaru a déçu des électeurs. Après un entre-deux-tours marqué par la vraie-fausse démission du gouvernement Temaru[3222], Gaston Flosse évoque la « *victoire pour le camp autonomiste* », mais il tente de s'avérer incontournable pour garantir la stabilité d'une future majorité[3223].

L'électorat du parti a été siphonné par le *To Tatou Aia*. Appuyé par le gouvernement national et par les interventions du secrétaire d'Etat Estrosi, la liste de Tong-Sang remporte certes le plus de suffrages (18 477 voix de plus que le *Tahoeraa*), mais n'obtient pas de majorité absolue[3224]. Une alliance est donc nécessaire pour faire élire un gouvernement. L'échec de la négociation « naturelle » avec les autonomistes du *Tahoeraa* se déroule en deux étapes. D'abord, le *Tahoeraa* se met d'accord pour faire élire Edouard Fritch à la présidence de l'assemblée, en contrepartie de quoi le *Tahoeraa* votera pour élire Tong-Sang président quelques jours plus tard. Mais il s'agit d'un désaveu pour le chef historique. Edouard Fritch a préféré se mettre d'accord avec Tong-Sang qu'avec Temaru, qui lui avait proposé la présidence[3225]. Gaston Flosse, dont la presse dramatise la fin de carrière, est sonné sur le moment face au revirement de ses troupes, mais il prépare sa revanche.

Une fois le dauphin de Gaston Flosse élu, les négociations achoppent entre « rouges » et « oranges »[3226]. Le jour de l'élection du président, Gaston Flosse concrétise le slogan de campagne du *Tahoeraa,* « *Ensemble, tout redevient possible* », inspiré du slogan de Sarkozy dans la précédente présidentielle. Le décompte des voix dans l'assemblée entraîne la stupeur dans les rangs du *To Tatou Aia*, qui pensait s'être débarrassé du « Vieux ». Gaston Flosse, habillé d'une chemise bleu pâle pour montrer la nouvelle alliance avec les bleus de l'UPLD, organise un gouvernement « mixte » *Tahoeraa*-UPLD, ainsi qu'une alliance à l'assemblée

---

[3220] Selon le dirigeant de l'UPLD Tony Géros : « *C'est malgré nous que les choses se sont passées ainsi. Gaston Flosse a rencontré Oscar Temaru pour lui dire qu'on ne pouvait pas laisser le pays entre les mains d'une minorité qui se sert du pouvoir pour servir son propre intérêt. De ce simple message, ils ont édifié une possibilité de gouvernance en partenariat. Il y a eu ensuite un certain nombre de décisions consensuelles qui ont été prises ensemble (…). Les élus se sont connus sur le plan politique et sur le plan humain. Aucun élu du groupe UPLD ou Tahoeraa ne peut dire maintenant que ce partenariat est impossible* ». *Les Nouvelles*, 30 janvier 2008.

[3221] Op. cit.

[3222] *Les Nouvelles*, 31 janvier et 1er février 2008.

[3223] Communiqué lu à la télévision, in *Les Nouvelles*, 30 janvier 2008.

[3224] Au premier tour, le *Tahoeraa* perd la moitié de ses voix de 2005 (35 577 voix), soit 16 122 suffrages aux IDV. L'UPLD perd un tiers de ses voix, soit 11 484 voix. Le *Tahoeraa* perd notamment les fiefs de Pirae et des Gambier. *Les Nouvelles*, 28 janvier 2008.

[3225] *La Dépêche*, 22 février 2008.

[3226] *ATP*, 18 février 2008. « GTS » propose la présidence de l'assemblée, quatre ministères et deux commissions.

sous le nom de l'*Union pour le Développement, la Stabilité et la Paix* (UDSP). De la sorte, il triomphe politiquement en remportant les présidences de l'assemblée et du gouvernement, malgré le retentissement citoyen d'une telle manœuvre[3227]. La société civile et les opposants expriment leur inquiétude face à un « *déni de démocratie* »[3228].

Dans un certain sens, ce revirement spectaculaire s'articule avec les risques courants du parricide en politique : nombre de dauphins ont échoué sur les rivages du « Père politique ». Alors que Gaston Flosse s'est emparé du parti de Rudy Bambridge à la façon du stratège Sun-Tzu, en usant de l'intelligence pour vaincre sans combattre[3229], il n'en va pas de même de Gaston Tong-Sang, dont la reprise de la domination du flambeau autonomiste s'est avérée laborieuse[3230]. Pourtant, il réussit à partir de 2006 à incarner une solution politique, ce qui le propulse en tête des suffrages aux élections territoriales en février 2008. Présenté comme un « *homme neuf* », notamment par le secrétaire général adjoint de l'UMP, Dominique Paillé[3231], « GTS » subit les assauts répétés de Gaston Flosse[3232], qui en fait la cible récurrente de ses critiques, en le présentant à la fois comme un « *homme de paille de l'UMP* » ou le représentant des intérêts chinois, tout en sachant le ménager ou l'amadouer lorsqu'un besoin politique se fait jour.

Pour réussir son parricide politique, Gaston Tong-Sang avait besoin de s'emparer du *Tahoeraa Huiraatira*, ce qui représentait une tâche très difficile au regard du degré de contrôle de la direction du parti par Gaston Flosse. La constitution d'une plate-forme composée de plusieurs partis ne lui permet pas de capitaliser les ressources partisanes nécessaires à la conquête d'une position politique dominante sur l'échiquier polynésien. En outre, la manière dont il se fait subtiliser le pouvoir par Gaston Flosse en février 2008, renforce certes momentanément un capital de sympathie (de « victime » ?), en particulier chez les jeunes électeurs. Toutefois, cet échec met surtout à jour l'extinction d'un leadership politique naissant par le contrecoup de la tentative de meurtre du Père, dont l'art politique, la capacité à s'emparer du pouvoir, repose sur une matrice de ressources ardemment égalable pour ses adversaires.

Malgré la revanche ultérieure de « GTS » en avril 2008, ce « coup » marque durablement l'aura de son leadership et affaiblit ses « enfants politiques ». L'ancien secrétaire général Jean-Christophe Bouissou demeure sous le choc, lors d'une interview à la radio le 26 février 2008 : « *Ils se sont assis sur la démocratie (...). M. Flosse est un dictateur. Quand on*

---

[3227] Manifestation de plus de 8 000 personnes (sources policières), *ATP*, 1er mars 2008.

[3228] *ATP*, 26 février 2008. J.-C. Bouissou estime que le *Tahoeraa* risque d'être « absorbé » par le *Tavini*.

[3229] Sun Tzu, *L'art de la guerre*, Flammarion, 2002 [-100 avant J.-C.], 256 p.

[3230] N. Bouteau a notamment été « oubliée » dans le rassemblement autonomiste en 2008. De plus, le triomphalisme pré-électoral s'est avéré contre-productif, dans le sens où la détention d'une majorité absolue était vitale pour l'entreprise politique de Tong-sang.

[3231] *France Ô*, 20 novembre 2007.

[3232] D'une part, D. Paillé est prié de « *s'abstenir de toute ingérence dans la vie politique polynésienne* » parce qu'il n'y connaît rien. D'autre part, il répète que « *Tous ceux qui vivent ici savent que Gaston Tong-Sang, membre dirigeant du Tahoeraa Huiraatira depuis vingt-cinq ans, est tout sauf un homme neuf. Ils savent surtout que pour satisfaire ses ambitions, il s'est entouré d'une bande de politiciens au rancart qui se raccrochent à lui pour tenter de survivre –" les recalés de la politique"* », in *ATP*, 22 novembre 2007.

*s'adressera à lui, on l'appellera monsieur le dictateur. C'est un homme qui est dans la corruption (…). Le plus grand traître c'est Gaston Flosse, quel traître ! Quel traître ! (…) Il sort son couteau et le plante dans le dos des électeurs et de la démocratie* ». L'ancien ministre de G. Flosse évoque l'enjeu de lutter contre « *un système de pensée unique d'un homme devenu sénile, paranoïaque* », qui « *utilise le pouvoir pour ses besoins personnels* ».

Néanmoins, le terme d' « ennemi » en *reo tahiti* signifie « amis fâchés ». Le retour en force du *Tahoeraa Huiraatira* à partir de 2012 entraîne le retour de cadres partis dans le sillage du *Taui*, dont celui du président de *Rautahi*. Gaston Flosse ironise en 2013 dans le débat en langue tahitienne de la campagne électorale : « *il n'y a peut-être plus de Rautahi, mais il ne faut pas le dire* »[3233].

La nouvelle équipe gouvernementale tombe sous la coupe de Gaston Flosse[3234], qui se met aussitôt au travail : reprise du dossier chinois en recevant le consul de Chine, avant la visite du vice-ministre Chinois Zhao[3235]. Le nouveau gouvernement est immédiatement emmené en séminaire, moins de quarante-huit heures après la formation du gouvernement, composé de cinq ministres *Tahoeraa* et de dix ministres UPLD [3236]. Le 18 mars, il présente les priorités et le programme du gouvernement (vote du budget, lutte contre l'inflation, développement des politiques sociales, relance des chantiers, et développement du tourisme avec la Chine)[3237]. Il lance un appel au rassemblement par un « *appel à toutes les femmes, à tous les hommes, quelles que soient leurs origines, quelle que soit leur appartenance politique, pour qu'ils nous rejoignent, afin de travailler tous ensemble pour l'avenir de la Polynésie dans la réconciliation et la paix* »[3238]. Cependant, l'entropie du leadership politique dans l'opinion publique fragilise sa démarche politique.

Finalement, une nouvelle motion de censure, désormais appelée « motion de défiance », est déposée par le groupe *To Tatou Aia* (TTA) contre le gouvernement Flosse le 10 avril 2008, dans le but d'écarter le *Tahoeraa* et Flosse du pouvoir. Elle est votée le 15 avril (21 voix TTA, 6 des « îliens », et 2 dissidents de l'UDSP) grâce à la formation d'un nouveau groupe *Te Mana O te Mau Motu* (« La voix des archipels »). Gaston Tong-Sang prend sa revanche : « *Nous allons rétablir la justice des urnes, l'élection de Gaston Flosse était illégitime et immorale. Le tricheur est finalement démasqué* »[3239]. Cependant, en février 2009, les trois *Rautahi* quittent TTA et rallient l'UDSP. Oscar Temaru redevient ainsi président avec l'aide du *Tahoeraa*. Tong-Sang est renvoyé temporairement dans l'opposition (jusqu'en novembre 2009). Dans le sillage d'un nouveau gouvernement d'alliance dominé quantitativement par l'UPLD, Gaston Flosse, surnommé « *Président forever* » par *Les Nouvelles*, semble retrouver ses marques présidentielles en emmenant une délégation composée de ministres *Tahoeraa* (J. Raynal, J. Tahuaitu et T. Moutame) et du président de

[3233] *La Dépêche*, 30 mars 2013.
[3234] *ATP*, 6 mars 2008.
[3235] *ATP*, 18 mars et 31 mars 2008.
[3236] *ATP*, 25 février et 2 mars 2008.
[3237] *ATP*, 18 mars 2008.
[3238] Op. cit.
[3239] *Le Nouvel Observateur*, 16 avril 2008.

l'assemblée Edouard Fritch aux Marquises[3240]. Le « show à Tahuata »[3241] ne plaît pas au président Temaru. Le président n'a pas signé les ordres de mission de « ses » ministres, alors qu'un comité de majorité était prévu pour alléger les différends entre les diverses composantes du gouvernement. Le comité de majorité se déroule donc en l'absence des ministres *Tahoeraa*. Selon le vice-président Tony Géros, « *il y a certains éléments de cette majorité qui sont embêtés du côté du Tahoeraa, qui sont obligés de se plier à la décision de leur leader* »[3242]. Le court-circuit apporté à la présidence Temaru montre un chef de gouvernement parallèle, toujours prêt à reprendre la direction des affaires du « pays ».

Malgré un nouveau gouvernement composé de ministres *Tahoeraa*, allié à TTA et présidé par Tong-Sang, Gaston Flosse ne cesse de mettre en difficultés le gouvernement. En août 2010, le président délégué du *Tahoeraa* Edouard Fritch se retrouve écartelé entre l'alliance UPLD-*Tahoeraa* à l'assemblée et sa vice-présidence auprès du président Tong-Sang, qui met à mal l'unité du *Tahoeraa*. En effet, le jeu de blocage à l'assemblée des initiatives gouvernementales (vote du collectif budgétaire)[3243] par une alliance entre *Tahoeraa* et *Tavini* renvoie un message contradictoire aux militants du parti[3244]. Mais pour Gaston Flosse, le jeu est plus limpide dans une conjoncture politique fluide où la majorité est instable : « *Mais quelle majorité ? Combien de fois il faut vous dire qu'il n'y a plus de majorité. Il y a l'UPLD, 23 membres, To Tatou Aia 14, Tahoeraa 12 et Ia Ora te Fenua 6, voilà. Et en fonction des sujets, des rapports qui sont déposés, en ce qui concerne le Tahoeraa, nous voterons pour ou contre* »[3245]. En fait, au gré des multiples basculements de majorité, Gaston Flosse serpente en fonction de ses intérêts politiques immédiats, tout en ne négligeant pas l'hypothèse d'un retour au pouvoir auquel il continue de croire neuf ans durant (2004-2013).

---

[3240] *La Dépêche*, 17 mars 2009.

[3241] *Les Nouvelles*, 18 mars 2009.

[3242] Op. cit.

[3243] « *Le gouvernement va essayer de reconstruire le collectif qui a été détruit en commission de manière totalement irraisonnée. Par exemple, un amendement a supprimé les crédits de carburant pour la flottille administrative pour le ramassage scolaire. Il faudra bien les remettre, sinon les élus devront aller expliquer aux parents qu'ils n'ont qu'à se débrouiller seuls. À chacun d'assumer ses responsabilités* ». *Les Nouvelles*, 29 août 2010, citant un entretien d'E. Fritch paru sur le site Internet *Tahiti Today*.

[3244] « *Ce qui me préoccupe, c'est l'unité du Tahoeraa. Nos militants ont effectivement du mal à s'y retrouver. Ils ne comprennent plus quelle est la ligne de conduite du parti. (...) J'avais cru comprendre que le Tahoeraa à l'assemblée orienterait ses votes en fonction de l'intérêt du Pays. Je ne suis plus très sûr que ce soit le cas (...). Les ministres Tahoeraa et moi-même rencontrons régulièrement Gaston Flosse et les élus du Tahoeraa. Je ne sais pas si nous sommes bien entendus quand nous parlons. J'ai déjà dit en commission des Finances que l'amendement du Tahoeraa pour supprimer les crédits aux mesures présentées par Teva Rohfritsch allait à l'encontre de l'intérêt général. Tout cela est très préjudiciable à l'image du Tahoeraa qui est déjà bien écorné* » ; « *La semaine dernière à l'assemblée, nous avons vu un vote où certains élus du Tahoeraa ont voté avec le Tavini, tandis que d'autres Tahoeraa se sont abstenus. C'est une première et cela dénote une perte de cohésion. Et c'est ce que cherche le Tavini pour nous affaiblir. J'entends aujourd'hui les élus UPLD flatter Gaston Flosse à longueur de discours en commission. C'est tout juste s'ils ne disent pas que c'est le meilleur et que tout ce qu'il a fait était bien. Le discours est complètement renversé* (…). *Aucun groupe politique n'est en mesure de renverser le gouvernement (...) Tong Sang parce qu'ils n'arrivent pas à s'entendre sur le nom du calife* », op. cit. Sur l'alliance *Tahoeraa*/UPLD, voir *Les Nouvelles*, 2, 12 et 25 juin 2010.

[3245] *Les Nouvelles*, 25 juin 2010.

En février 2009, le gouvernement Tong-Sang est renversé par une coalition qui porte Temaru à la présidence avec les voix du *Tahoeraa*. En novembre 2009, le *Tahoeraa* s'allie au *To Tatou Aia* de Tong-Sang pour renverser Temaru. Par procuration depuis la prison de Nuutania, où il se trouve en détention provisoire dans le cadre de l'affaire Haddad[3246], Gaston Flosse apporte sa voix à la réunification d'une « *famille issue du même moule* » selon la formule d'Edouard Fritch. A sa sortie de prison le 23 décembre 2009, Gaston Flosse, toujours sous contrôle judiciaire, fait le « spectacle ». Il ne repasse pas chez lui, mais file à la radio pour une interview, avant de rejoindre l'hémicycle[3247]. Alors que la majorité est introuvable à l'assemblée, le gouvernement Tong-Sang se retrouve esseulé. L'hypothèse d'une plate-forme autonomiste émerge début 2011, mais les négociations achoppent sur les exigences de Tong-Sang (huit ministères contre deux au *Tahoeraa* et deux à *Ia Ora te Fenua*, groupe mené par Bouissou)[3248]. Le *Tahoeraa* se retrouve alors réduit à neuf représentants. Finalement, l'UPLD s'allie aux « îliens »[3249], et le gouvernement Temaru demeure en place jusqu'aux élections de 2013, où il est sanctionné dans les urnes.

Les élections territoriales de 2013 sont préparées avec minutie par le chef du *Tahoeraa Huiraatira*, qui fait admirer l'expression de la restructuration de ses ressources politiques.

[3246] Après trois demandes des juges et une levée d'immunité partielle, le Sénat décide de la levée totale de son immunité parlementaire. *Les Nouvelles*, 4 novembre 2009. La question était lancinante. En juillet 2009, G. Flosse se déclare « *prêt à aller à Nuutania, à condition qu'ils relâchent tous ceux qui y sont* ». *Les Nouvelles*, 10 juillet 2009.

[3247] Il est emprisonné du 9 au 24 novembre et du 2 au 23 décembre 2009. Le paiement d'une caution de 80 millions de FCFP, en deux versements, lui permet d'être libéré. *Les Nouvelles*, 24 décembre 2009.

[3248] *Les Nouvelles*, 25 janvier 2011.

[3249] Ils se retrouvent « entre *maohi* » selon l'expression d'O. Temaru en mars 2011, après que quelques élus des archipels ont accepté la condition de la demande de réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non-autonomes à décoloniser de l'ONU, au contraire du *Tahoeraa*. *Les Nouvelles*, 26 mars 2011.

## § 3 Les contradictions du retour au pouvoir, entre sanction du droit et sacre électoral

Le retour de l'Etat et du juge contre le notable n'empêchent pas ce dernier de triompher électoralement. Le droit républicain, mâtiné d'interventions politiques, va-t-il sceller le sort de l'entreprise politique de Gaston Flosse ?

### A/ Le droit républicain contre le pouvoir notabiliaire

La limitation juridique du pouvoir s'avère t'elle plus efficace que la « main invisible de la politique » ? L'excès de mobilisation de ressources institutionnelles lors du *Taui* en 2004-2005 réduit la légitimité de la protection de l'Etat, dont le tenant ne souhaite plus être éclaboussé par les remous de la crise politique polynésienne. La montée en puissance de Nicolas Sarkozy au sein de la droite française n'est pas de bon augure judiciaire pour Gaston Flosse. L'entrepreneur politique de Neuilly-sur-Seine souhaite « nettoyer » les baronnies d'Outre-mer d'obédience chiraquienne, d'autant plus que le président élu en 2007 joue la carte Tong-Sang contre Flosse.

Quand les journalistes du journal *Le Monde* le confrontent au fait qu'il soit mentionné dans le rapport 2012 de l'ONG *Transparency International* sur l'état de la corruption dans le monde, Gaston Flosse s'emporte : « *Je sais bien que Sarkozy est derrière tout ça !* ». Il le qualifie de « *fossoyeur de l'idéal gaulliste* » : « *Sarkozy m'a pris en grippe, il est persuadé que j'ai financé Chirac et a juré ma perte* »[3250]. L'homme d'affaires Hubert Haddad confirme cette version : « *A Tahiti, tout le monde sait que, dès son élection, Sarko a demandé la tête de Gaston Flosse. Et pour le faire chuter, on s'est servi de moi. Peu importait au pouvoir les dégâts occasionnés sur un homme d'affaires inconnu, l'essentiel était de faire tomber Flosse* »[3251]. Hubert Haddad explique sa sanction de cinq ans de prison ferme, dont il a fait appel, par le « *lien incestueux entre politiques et magistrats sur l'île* »[3252] ; il justifie cette affirmation par la surprise qui a été la sienne, lorsque la première présidente du tribunal qui l'a condamné a reçu la Légion d'honneur dans la dernière promotion du président Sarkozy en avril 2012.

La condamnation de Gaston Flosse dans l'affaire du Taharaa en 2006 précède pourtant la rupture en 2007 de l'échange politique personnel avec le président et l'Etat-UMP. En 2008, le lancement de l'affaire *Clearstream* par Dominique de Villepin, destinée à faire plonger Sarkozy à partir de faux-listings de comptes en Suisse, entraîne une vendetta du nouveau président de la République. Le journaliste Benoît Collombat écrit qu'en 2008, « *un cabinet*

[3250] Davet G., Lhomme F., op. cit., pp. 14-15.
[3251] Op. cit., pp. 16-162.
[3252] Op. cit., p. 167.

*d'intelligence économique proche de l'Elysée envoie même plusieurs de ses hommes pour « identifier les anciens cabinets noirs de Gaston Flosse* » et « *enquêter sur ses différents directeurs de cabinet* » ; la note confidentielle des experts élyséens détaille la visite de Dominique de Villepin à Tahiti[3253]. Les limiers s'intéressent à cette visite rendue à Gaston Flosse, car elle pourrait « *menacer directement Chirac* » selon la note. Dans les carnets du général Rondot, Villepin lui donne la version suivante : le président « *a reversé ces sommes à une association qui règle les déplacements et séjours de ses collaborateurs au Japon* » (Association japonaise des arts). Le général Rondot déclare aux juges d'Huy et Pons : « *A ma connaissance, ce compte avait été ouvert en 1992* » [3254].

Nonobstant une affaire qui ne débouchera sur aucune piste concrète, la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG), dans un rapport du 1er septembre 2009, récapitule les onze procédures financières concernant Gaston Flosse[3255]. Le renouvellement des magistrats (procureur et juges d'instruction, mobilisation de la Direction nationale des investigations financières ; la DNIF) amène un nouveau procureur de la République à Tahiti, José Thorel, qui déclare début 2010 : « *Moi je suis payé pour leur rentrer dans le chou* »[3256].

Une trentaine d'enquêtes ou d'informations judiciaires relatives à « l'ère Flosse » sont en cours en 2009 et centralisées à Paris[3257] ; elles concernent les élus, la gestion d'établissements publics et de services administratifs. La multiplication des auditions et des mises en examen se traduisent par exemple par une perquisition de la DNIF à l'ancien siège du GIP. Selon le procureur, « *Ils agissent sur commission rogatoire des juges d'instruction Stelmach et Redonnet mais aussi des juges d'instruction de la juridiction inter-régionale spécialisée de Paris et enfin sur les enquêtes préliminaires commanditées par le parquet financier de Paris, le pôle financier »*[3258]. Face au déferlement des procédures et au marathon judiciaire accablant Gaston Flosse, Oscar Temaru, dans une manifestation de compassion polynésienne (ou d'échanges de services ?), retire sa plainte dans l'affaire du SED, quand il était espionné sous la présidence Flosse : « *Je ne fais pas un cadeau à Flosse. Quand on monte dans un ring, faut s'attendre à recevoir des coups. Un bon sportif, un bon boxeur, lorsque l'adversaire tombe, il lui tend la main pour le relever (…). Il n'y a pas de préjudice, ce n'est pas comme si on m'avait volé quelque chose ou comme si j'avais subi un préjudice important. Je suis au-dessus de ça* »[3259].

Gaston Flosse, devenu la « proie » des magistrats par un étonnant retournement du rapport d'échange politique du notable avec l'Etat, ne se laisse pas impressionner facilement. Le procureur se permet de déclarer que Gaston Flosse « *n'est pas très intelligent, mais il est malin. C'est un débrouillard, mais ce n'est pas un mafieux (…). Il y a eu de sa part un enrichissement indéniable, mais pas toujours direct, passant par des sociétés écrans, des*

[3253] Collombat B., op. cit., p. 381.
[3254] Op. cit., pp. 383-385.
[3255] Op. cit., p. 19.
[3256] *Médiapart*, 10 février 2010.
[3257] *Les Nouvelles*, 16 octobre 2009.
[3258] *ATP*, 15 octobre 2009.
[3259] *Les Nouvelles*, 11 janvier 2011.

*SCI* »[3260]. En fait, la stratégie du notable va consister à jouer de ses appuis, de ses informations, et surtout à adopter une position de victime voire de martyr. Il rejette la faute de ses ennuis judiciaires à l'incompétence des services de l'Etat à l'époque, qui ne lui auraient pas signalé qu'il se trouvait dans l'illégalité. Le même argumentaire est décliné en fonction des affaires judiciaires.

Le discours d'Edouard Fritch au Grand conseil du *Tahoeraa* le 8 décembre 2010, devant 400 personnes, reprend cet argument. Il déclare que Flosse souhaitait sa mise en examen pour connaître les éléments du dossier. Il dénonce la médiatisation des perquisitions (journalistes sur place avant la police)[3261]. Il s'agirait, pour le président-délégué du *Tahoeraa*, de la « *volonté de certains, à Paris, de rayer Gaston Flosse de la carte politique polynésienne* ». Ainsi, il prend l'exemple de « l'affaire des sushis » (paiement territorial d'une facture partisane), dans laquelle l'avocat général demandait « l'exécution immédiate du jugement » : « *Il a fallu que le Conseil constitutionnel soit saisi pour rappeler ces gens aux principes républicains* ». Les hommes de Sarkozy sont soupçonnés d'être à la manœuvre contre Flosse (Olivier Biancarelli, conseiller pour l'Outre-mer du président Sarkozy ; Dominique Paillé, porte-parole de l'UMP). Le président-délégué du *Tahoeraa* souligne le poids toujours essentiel du président historique du *Tahoeraa*, qui aurait fait élire Tong-Sang à la présidence en remplacement de Temaru, en donnant ses instructions depuis la prison : « *Si nous avons placé Gaston Tong-Sang à la tête du pays, c'est parce que c'était la décision de notre président. Cette décision, il l'avait prise avant son incarcération, et il l'a confirmée depuis Nuutania où nous avons pu le visiter* ». La secrétaire personnelle de Flosse, sa compagne, un baron du *Tahoeraa* et l'informaticien du parti sont placés en détention. Le premier président de la Cour d'appel remet Gaston Flosse en liberté, mais quelques jours plus tard, un autre juge le renvoie en prison.

Malgré les embûches judiciaires, politiques et administratives[3262], des problèmes de santé ou matériels[3263] (sa maison de Vetea, à Pirae, part en flammes), le sénateur conserve une « volonté » et de la « force » : « *J'ai encore la force, toute ma tête, je suis en excellente santé. Je veux consacrer mes dernières années à reconstruire mon pays. Mon animal fétiche, c'est la tortue. Je me suis fait une carapace de tortue* »[3264]. Le notable tâche de retourner la situation à son avantage, en appelant à la clémence sur ses actes : « *Ma volonté de tout faire aboutir le plus vite possible m'a fait commettre des maladresses. Elle m'a aussi fait prendre des risques judiciaires que j'aurais pu éviter et que je paie aujourd'hui* »[3265].

[3260] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 79.

[3261] *TPM* n° 225, janvier 2010.

[3262] Op. cit., p. 189. Après le refus d'un visa par les Etats-Unis, il doit se rendre en Nouvelle-Zélande pour l'obtenir ; il est accueilli à son retour par une centaine de militants, qui réinventent un chant religieux en son honneur.

[3263] Le 4 décembre 2012, il est opéré dans une clinique des stars à Los Angeles, au service d'orthopédie.

[3264] In Davet G., Lhomme F., op. cit.

[3265] *La Dépêche*, 23 octobre 2009.

De surcroît, il poursuit son entreprise politique en martelant sa stratégie de défense, qui consiste à s'abriter derrière l'inaction voire la complicité passée de l'Etat. A propos du Service des affaires polynésiennes (SAP) dans l'affaire des emplois fictifs, Gaston Flosse tente de se dédouaner de toute responsabilité et de toute illégalité[3266]. En dépit de la démultiplication des affaires judiciaires[3267], le sénateur se trouve toujours confronté à la pression judiciaire, mais dénuée d'une entreprise d'anéantissement de la carrière du notable tahitien. La ministre de la Justice du président Hollande élu en 2012, Christiane Taubira, assure un traitement impartial de son cas : « *rien contre lui, rien pour lui* »[3268].

En définitive, la formule du Professeur Seiler conserve toute sa pertinence, lorsqu'il écrivait qu' « *Aussi doués soient-ils, les entrepreneurs politiques finissent le plus souvent dans les prétoires des tribunaux* »[3269]. Il n'empêche que la détention d'une large matrice de ressources politiques, mobilisées d'une manière adéquate par le leader, remet en cause toute prédiction sur la disparition d'une espèce rare d'animal politique.

## B/ Le retour de « Papa Flosse »

Le retour à la présidence de Gaston Flosse par la voie incontestée des urnes, après la victoire du *Tahoeraa Huiraatira* en avril 2013, met en évidence le travail de restructuration des ressources politiques, qui lui permet de reconquérir le pouvoir à quatre-vingt-un ans.

Gaston Flosse fait alors part de la revitalisation de la plupart des ressources politiques de sa matrice. Il mobilise à nouveau un éventail de ressources politiques adéquates, dans le cadre de la campagne électorale dans un premier temps, dans une logique de reconquête du pouvoir. Puis, dans le cadre gouvernemental de la présidence de la Polynésie française, d'autres ressources politiques sont mobilisées dans une logique de conservation du pouvoir. Le travail de fond entrepris par Gaston Flosse contre ses adversaires politiques Gaston Tong-Sang et Oscar Temaru aboutit en 2013 au retour du *Tahoeraa* au centre de l'espace sociopolitique polynésien. La victoire électorale, par 22 000 voix d'avance, le consacre à nouveau président de la Polynésie française.

La recherche de la stabilité politique par la modification du mode de scrutin (loi Estrosi de 2007 faite sur mesure pour Tong-Sang mais pas de majorité absolue ; puis loi organique du 1er

[3266] « *Sinon le haut-commissaire aurait arrêté tout cela, mais il a laissé faire. Il a laissé publier les arrêtés au Journal officiel. C'est moi qui ai signé ces contrats, mais je l'ai fait dans la légalité, pour le bien de la population* (…). *Je n'ai aucun regret, c'est sûr. Mais je n'agirais pas de la même façon. Il y avait le contrôle de légalité, le trésorier-payeur-général, qu'est-ce qu'ils ont fait ? Tout le monde à la présidence a considéré que c'étaient des actes légaux* ». Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., pp. 142-144.

[3267] A titre d'exemple, les chefs d'accusation contre G. Flosse dans les affaires du GIP , qui ne présument en rien d'une quelconque condamnation : « *prise illégale d'intérêts, vol, escroquerie et détournement de biens » ; « mise en danger d'autrui, actes de soumission à des conditions de travail et d'hébergement contraires à la dignité de la personne, menaces proférées contre des personnes, escroqueries* ». *ATP*, 14 mars 2008.

[3268] « Gaston Flosse, le retour d'un roi », in *Le Monde Magazine*, 23 mars 2013.

[3269] Seiler D.-L., « Pour une métathéorie de l'échange politique », op. cit., p.74.

août 2010, qui prévoit huit sections et une prime majoritaire de 19 sièges), fait qu'il s'agit pour le *Tahoeraa Huiraatira* de redevenir le premier parti autonomiste au premier tour pour l'emporter au second. Cette stratégie est favorisée par les sempiternelles divergences entre les différents leaders autonomistes. Avec le nouveau mode de scrutin, le gain d'une situation majoritaire clarifiée s'oppose à une perte de la représentativité démocratique de la société (« photographie » de la proportionnelle à un tour), mais il s'inscrit dans la logique de la V$^{ème}$ République (rationalisation du parlementarisme par le scrutin majoritaire)[3270]. Les « grands » partis sont les bénéficiaires de l'élévation des seuils pour pouvoir se maintenir au second tour, et pour être autorisés à s'allier avec une liste au second tour[3271]. La réforme électorale profite par conséquent au *Tahoeraa*. L'avantage pour le parti se réfère à une formation politique qui s'avère la mieux préparée aux échéances électorales (expérience, organisation, quadrillage du territoire par les sections).

La remise en marche du parti procède d'un travail de re-légitimation du président Flosse, qui s'appuie sur le renouvellement de son équipe (comme en 1988 et en 2005). La défection des cadres du parti entre 2005 et 2012 constitue un point a priori défavorable, qui est retourné à son avantage par le leader. Il présente aux électeurs une liste formée par de « jeunes pousses » de la politique, qu'il se charge d'aiguiller sur les routes sinueuses de la politique.

Le travail politique du parti, qui a renouvelé ses fédérations, est déjà visible lors des élections intermédiaires (trois députés *Tahoeraa* élus en 2012).

Lors du meeting de François Baroin à Tahiti pour l'UMP, dans le cadre de la campagne présidentielle de 2012, le rusé Gaston Flosse « récupère » le soutien du représentant du candidat Sarkozy. Pourtant, la réunion avait été organisée par le mouvement concurrent, celui de Gaston Tong-Sang, dans un but proclamé de rassemblement des autonomistes. Gaston Flosse vole la vedette aux intervenants de la soirée en débarquant dans la salle sous les acclamations de militants, qui attendaient dans des bus près de la salle Aorai de Pirae pour ensuite remplir la salle en quelques minutes. Devant une assemblée orange, Baroin remercie en premier lieu Gaston Flosse, dont le coup d'éclat a révélé à nouveau au grand jour ses talents de stratège politique[3272]. La campagne électorale est marquée par une dynamique politique renouvelée au *Tahoeraa*, celle du leader, qui se fait acclamer en février 2012 par plus de 2 000 personnes dans la commune de Punaauia : « *Même l'UMP s'étonne d'un tel succès populaire* »[3273]. Il profite de la tournée électorale pour faire le bilan sur la situation du parti, fort selon le notable de ses 1 432 sections et de ses 28 640 adhérents. Il présente sa nouvelle équipe de « confiance », formant une direction du parti amplement renouvelée.

[3270] Cf. Pactet P., op. cit.

[3271] Le *Tahoeraa* et le *Tavini* souhaitent des seuils fixés à 12.5% des électeurs inscrits, et à 5% des suffrages exprimés. Avec les prévisions du projet de loi (seuils fixés à 10% et à 3%), en considérant les 123 300 électeurs inscrits aux IDV, une liste devrait totaliser 9 860 voix aux IDV. Avec un seuil fixé à 12.5% des électeurs inscrits, il lui faudra 15 400 voix. *Les Nouvelles*, 11 octobre 2007.

[3272] *TPM* n° 252, mai 2012.

[3273] Le site web du parti écrit que « *l'on a retrouvé le grand visionnaire qui avait permis, jusqu'au Taui, le développement extraordinaire de notre pays* ». 10 février 2012.

La reconquête du pouvoir n'a été rendue possible que par un redéploiement des ressources politiques du leader, dont la matrice demeure munie de ressources politiques déterminantes, en particulier celle de la machine politique ressuscitée. En outre, la réactivation de ressources politiques personnelles, dont l'expérience et les capacités charismatiques, illustre moins un processus d'accumulation de ressources, patent dans la première partie de son entreprise politique, qu'un processus de restructuration de la matrice des ressources d'un politicien chevronné. Le « jeune candidat » des années 1970 est devenu un « notable professionnel » à partir des années 1980. L'entrepreneur politique polynésien met aussi en lumière les conditions de durabilité politique[3274]. Pour Annie Collovald, s'interroger sur les soutiens et les obstacles des entrepreneurs politiques, c'est aussi s'intéresser aux « *ressources intellectuelles, sociales et politiques* » de l'acteur politique, et aux « *manières* » dont l'homme politique doit remplir son « *rôle* »[3275]. Gaston Flosse cherche à apparaître, sans trop de difficultés, comme un « vieux sage » dans l'espace polynésien, comme un *Metua*. Au fur et à mesure de ses interventions sur la scène politique et sur le terrain devant les militants, il trace le sillon d'un processus de « *renotabilisation* »[3276]. Dans le cas de Gaston Flosse, il s'agit davantage d'un processus de *re-légitimation,* tant la popularité du leader peut être affectée, mais pas sa notabilité politique, suffisamment enracinée dans l'espace polynésien.

Ce processus est cependant suspendu aux décisions judiciaires, à la suite de deux années 2009 et 2010 marquées par les ennuis judiciaires du président du *Tahoeraa* (perquisitions, mises en examen, prison). L'importance de la décision de la Cour de cassation dans l'affaire des emplois fictifs (trois ans de privation des droits civiques requis, donc perte des mandats électoraux), est paradoxalement plus conséquente sur le plan matériel, car elle aurait mis fin à la carrière politique du « Vieux lion ». Déjà, début 2010, les réunions du parti se tiennent à l'assemblée, parce qu'il n'a pas le droit de se rendre au siège du *Tahoeraa* en raison de son contrôle judiciaire[3277]. Toutefois, sur le fonds de l'affaire, la majorité des électeurs ne tient aucun grief au notable de ses frasques néopatrimoniales, dont il se repent dans ses réunions électorales. Au contraire, l'enchaînement des mises en examen et les déclarations de magistrats explicités dans la presse lui permettent de jouer la carte du « martyr », en appuyant sur l'affectivité et le sens du *tauturu* (entraide) et de l'*aroha* (empathie) des électeurs.

Dans l'année 2010, Gaston Flosse relance petit à petit la machine orange et prépare d'ores et déjà la campagne électorale des territoriales de 2013. A partir du 17ème congrès du *Tahoeraa* le 29 octobre 2011 à Arue, qui réunit 6 000 personnes, la vitesse supérieure est enclenchée. Le leader évoque le calendrier électoral en mentionnant les échéances jusqu'aux sénatoriales de septembre 2014. La leçon des critiques sur sa politique sociale avant 2004 est retenue, d'autant plus que la question sociale est devenue particulièrement préoccupante.

[3274] Cf. Collovald A., « Les poujadistes ou l'échec en politique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 36-1janvier 1989, pp. 113-165.
[3275] Op. cit., p. 113.
[3276] L'étude de Djamal M'Sa Ali sur les notables comoriens montre qu'il existe des trajectoires de « renotabilisation ». M'Sa Ali Djamal, *Luttes de pouvoir aux Comores. Entre notables traditionnels, notables professionnalisés et politiques professionnels : le cas Azali*, Les Editions De La Lune, 2006, 222 p.
[3277] *Les Nouvelles*, 13 janvier 2010.

Gaston Flosse martèle ce constat dans ses discours : « *Deux mots pour décrire l'écho qui nous parvient de partout : la détresse et la misère* » (« 28% de la population en-dessous du seuil de pauvreté, soit 75 000 Polynésiens ; 63 000 salariés déclarés à la CPS mais 70 000 inscrits au régime de solidarité ; dette de 6 milliards de FCP du pays au FIP »). Ce levier lui offre l'opportunité de reprendre le credo de la pauvreté des Etats insulaires de la région : « *Nous sommes tombés au même niveau que les pays indépendants du Pacifique* ».

L'attitude et l'absence de résultats du gouvernement Temaru sont également mises en scène à particulier des citations d'Oscar Temaru qui ont interpellé l'opinion publique[3278], afin de faire rire la foule et de mettre en avant l'incompétence de l'UPLD. Il relève en particulier des comportements insultants envers la France, que Flosse explique par la situation d'un homme coupé des réalités quotidiennes de la population, à cause de son « *obsession viscérale de l'indépendance* ».

Contrairement à ses déclarations de 2004 au Sénat, où il assurait que « *Depuis vingt ans d'autonomie, et, disons-le, sous notre autorité, il n'y a jamais eu de dérapages. On ne peut pas nous accuser de dictature, de politique personnelle* »[3279], il n'hésite pas à faire amende honorable dans les meetings : « *J'ai abusé du pouvoir, je demande pardon à Dieu. Mais votre vie n'était-elle pas plus facile quand j'étais au pouvoir ?* »[3280]. Sur le sujet de la prison, le notable n'évite pas la question : « *ça m'a boosté l'esprit et j'ai appris à être humble* ». Il ne fait pas non plus mystère d'une « politique de rigueur », puisque les caisses du pays sont vides et que la remise en ordre des comptes du territoire représente une priorité, notamment pour remonter dans le classement des agences de notation, qui ont placé la Polynésie avec les pays insolvables. Le haut-commissaire Jean-Pierre Laflaquière confesse d'ailleurs qu'un plan de redressement est nécessaire sur une demi-douzaine d'années.

Le jeune concurrent autonomiste de Gaston Flosse, Teva Rohfritsch, qui pressent la dynamique de retour du notable, tâche de le discréditer dans l'opinion publique. Il s'avère cependant difficile d'attaquer publiquement un aîné, ce qui peut être mal perçu dans les critères de respect des Polynésiens. Teva Rohfritsch agite le spectre de l'aspect néopatrimonial, ce qui s'avère insuffisant face à la relation affective qui unit les électeurs à « Papa Flosse » :

« *S'il reprend le pouvoir, ça va être pire qu'avant. La prison, il s'en fiche. D'ailleurs, il m'a dit : "Les affaires, je m'en fous, tu crois qu'on va oser mettre en prison le président de la Polynésie française ?" Il a encore des soutiens à Paris. Comme Dominique de Villepin, qui démarche pour lui la Chine et le Venezuela afin d'obtenir de l'argent pour le territoire en cas de victoire. En tout cas, si je suis au second tour, par exemple dans le cas d'une triangulaire, et que j'ai la possibilité de négocier, je ne le laisserai jamais redevenir président* »[3281].

Cette phrase vouée à contenir le vote utile n'a pas porté ses fruits et son mouvement, formé officiellement à quelques jours des élections, n'a pas conclu d'alliance avec l'UPLD.

---

[3278] D'enterrer les cannettes en aluminium pour mieux faire pousser les cocotiers par exemple. Discours au congrès, op. cit.

[3279] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 190.

[3280] *La Dépêche*, 30 mars 2013.

[3281] *Le Monde Magazine*, 23 mars 2013.

La stratégie électorale du parti est claire. Il s'agit que la liste *Tahoeraa* devance celle des autonomistes menés par Teva Rohfritsch pour remporter les élections. Le leader rappelle qu'en 2008, les autonomistes avaient recueilli 62 000 voix contre 36 000 pour les indépendantistes. Rassembler les autonomistes dès le premier tour est donc la clé du succès.

Le *Tahoeraa* revient ainsi en position de force dans l'espace sociopolitique polynésien : dorénavant, « *il n'est pas question de s'allier avec qui que ce soit* ». Les objectifs politiques s'inscrivent dans la continuité d'un large rassemblement, pour « *une Polynésie économiquement prospère, socialement plus juste, plus attractive, plus verte, culturellement plus authentique et plus moderne* » ; bref, « *pour une Polynésie solidaire* ». Dans le prolongement des politiques passées, Gaston Flosse évoque des grands chantiers ou projets, par exemple le projet de voie rapide *Te ara nui* (pour diluer les bouchons routiers à l'entrée de Papeete ; projet revisité car à l'origine d'une perte d'électorat en mai 2004), ou les projets de ligne Bora Bora-New York ou Bora Bora-Los Angeles.

Gaston Flosse rappelle tous les électeurs au souvenir d'une Polynésie « prospère » avant 2004, sous ses présidences. Il fait apprécier son état de forme dans les débats médiatisés, notamment celui de l'entre-deux tours en langue tahitienne, que Gaston Flosse fait tourner en sa faveur avec un humour et un art oratoire intacts.

Le jour des élections, le taux de participation s'élève à 72.79% au second tour, soit 139 614 votants pour 191 799 inscrits au deuxième tour, c'est-à-dire 5% de participation en plus par rapport au premier tour. La liste *Tahoeraa* emmenée par Gaston Flosse obtient 62 340 voix, soit 45.11% des suffrages exprimés, ce qui lui octroie 38 sièges contre 29.26% à celle d'Oscar Temaru (11 sièges) et 25.63% à celle de Teva Rohfritsch (8 sièges) [3282]. Arrivé en quatrième position, Teiva Manutahi (*Porinetia Ora*), se rallie au *Tahoeraa* à la veille du second tour. Il obtient un poste de « médiateur », créé à son attention.

C'est la première fois que le *Tahoeraa Huiraatira* obtient autant de sièges à l'assemblée de la Polynésie française. Le parti remporte chaque circonscription[3283]. Il a bénéficié d'une part, du « vote utile » dans le camp autonomiste, renouvelant l'échec électoral des tentatives de la « troisième voie ». D'autre part, le vote sanctionne les mauvais résultats économiques et la « gouvernance UPLD ». A l'issue de l'élection, l'écologiste modéré Jacky Bryant pointe le manque de structure à l'UPLD, la nécessité d'un bureau car « *un seul homme décide* »[3284] ; son parti *Te Heuira*/Les Verts disparaît avec lui de l'assemblée, car il a été positionné trop bas sur la liste pour être élu.

La résurgence des ressources électorales apparaît au fil d'une polémique relative aux bulletins de vote, sur lesquels le *Tahoeraa* est la seule liste en compétition à faire figurer son slogan de campagne « *La foi de reconstruire ensemble* ». La commission de propagande du

[3282] G. Flosse déclare à la télévision qu'il espérait autour de 40-41 représentants.

[3283] 48% dans les sections 1 (dont 60% à Pirae) et 2 ; 38% dans la section 3 (circonscription de Faa'a : vote autonomiste majoritaire dans la commune) ; 35% dans la section 4 (ISLV) ; 51% pour la section 5 (Tuamotu Ouest) ; 60% dans la section 6 (Tuamotu Est/ Gambier) ; 44.5% dans la section 7 (Australes) et 59% dans la section 8 (Marquises, avec un taux de participation de 83%).

[3284] Journal télévisé, *Polynésie 1ère*, 12 mai 2013.

bureau des élections de l'Etat ayant validé les bulletins, Gaston Flosse s'en amuse : « *Cela veut dire que l'Etat a commis une irrégularité en validant nos bulletins ?* »[3285]. Les recours déposés par ses adversaires ne remettent pas en cause le scrutin. Après le scrutin, Gaston Flosse fait savoir qu'il a été appelé par le ministre de l'Outre-mer Victorin Lurel, mais aussi qu'il a été félicité de Villepin, dont il est resté proche. Ces signaux du « *cargo cult* »[3286] sont aussi à rapprocher des démarches entreprises par l'ancien président Temaru, auxquelles il s'agit de marquer son opposition à la résolution de l'assemblée générale des Nations-Unies.

Le temps de l'élection se mue en véritable cérémonie populaire pour Gaston Flosse, bien que le nouveau couronnement soit entaché par les initiatives onusiennes de son adversaire indépendantiste. A l'assemblée, le doyen d'âge préside à l'élection du président de l'assemblée : il s'agit de Gaston Flosse. Le président-délégué du *Tahoeraa* Edouard Fritch est élu président de l'assemblée. Aussitôt, il décide de faire voter une « résolution » s'opposant à celle de l'ONU en projet. Il bouleverse le règlement intérieur de l'assemblée, en ne donnant pas la parole au groupe UPLD, mais en faisant procéder au vote. Après l'agitation provoquée par cette initiative, due à la question de savoir si l'assemblée pouvait voter une résolution, un « vœu » est finalement voté, en présence du haut-commissaire, garant de la légalité, qui « accompagne » le processus du vote. Le soir même, le président de l'assemblée explique au journal télévisé que « *nous sommes passés en force* », car le *Tahoeraa* n'avait ni le temps ni le choix pour faire voter le vœu avant le vote de l'assemblée onusienne[3287].

Face à cette situation, l'accélération du processus d'élection du président est recherchée par Gaston Flosse. En effet, la résolution L56 est examinée le même jour que l'élection du président. Dans une lettre au président de l'assemblée générale des Nations-Unies, Gaston Flosse lui demande de faire repousser le vote, ce qui est refusé. En fait, Oscar Temaru est président de la Polynésie française jusqu'à 10 heures du matin (heure polynésienne) ; il se trouve donc encore président pendant le vote de l'ONU.

L'image du « vieux sage » a été particulièrement appuyée par une habile stratégie de renouvellement du personnel politique du *Tahoeraa*. L'école de la politique polynésienne a fait ses preuves, en amenant pour leur première fois à l'assemblée 26 des 38 élus, dont une *popa'a*, Virginie Bruant, provenant de la société civile (organisatrice de salons et de foires), alors que les *popa'a* sont absents de la vie politique publique polynésienne depuis 1982 à l'assemblée. Ce renouvellement a été enclenché dès 2010, quand une nouvelle équipe d'une vingtaine de personnes travaille ensemble, coordonnée par Nuihau Laurey, récompensé par une nomination au poste de vice-président par Gaston Flosse. Le « maître » Flosse reprend ses méthodes de fabricant de notables, à partir de formations et de séminaires au domicile du président-sénateur à Erima, comme au temps de ses précédentes présidences[3288].

Pendant deux jours, les nouveaux représentants et futurs ministres sont formés par des spécialistes des institutions polynésiennes (juristes de l'université de Polynésie française) : le premier jour, sur le statut d'autonomie ; le second, sur le fonctionnement de l'assemblée.

[3285] Journal télévisé, *Polynésie 1ère*, 22 avril 2013.
[3286] Al Wardi S., Regnault S., *Tahiti en crise durable*, Ed. de Tahiti, 2011.
[3287] Journal télévisé, *Polynésie 1ère*, 16 mai 2013.
[3288] Journal télévisé, *Polynésie 1ère*, 9 mai 2013. *Les Nouvelles*, 23 janvier 1998.

Gaston Flosse est enthousiaste, en retrouvant l'usage d'un statut, dont il n'a en fait pas vraiment eu l'usage présidentiel : le statut « *renferme des dispositions extraordinaires* », par exemple l'attribution de permis de séjour aux étrangers, car il projette de pouvoir délivrer des visas aux touristes chinois. Cette approche professionnelle et technique, caractérisée par le travail, appartient au registre du professionnel de la politique et de l' « école politique » du *Tahoeraa*. Les ministres sont nommés dès le 17 mai, tandis qu'un pré-conseil des ministres est prévu le 20 mai, c'est-à-dire le lundi de Pentecôte. Ils sont priés de se mettre au diapason des exigences professionnelles du notable.

Dans un registre moins studieux mais tout aussi révélateur de la remobilisation des ressources symboliques du leader, l'élection du président de la Polynésie française se déroule dans la liesse et les chants des militants. Un militant parle de son « *autre papa, Gaston Flosse* »[3289] ; d'autres estiment qu' « *il faut que ça revienne comme avant* » ; « *on est là pour M. Gaston Flosse* ». Le bain de foule de Gaston Flosse, couvert de fleurs et de baisers, précède son arrivée à la tribune, « *très très ému* »[3290]. Les déceptions de février 2005 et janvier 2008 (« *surtout* ») sont effacées par la victoire du *Tahoeraa*. Son président apprécie le retournement d'une situation, où nombre de palabres optaient pour la fin de carrière politique du notable. Celui-ci rappelle sa capacité à durer sur l'échiquier politique : « *C'est la deuxième fois que je traverse le désert* », confirme-t-il[3291]. Dans son discours d'investiture, il explique : « *Je n'ai jamais aspiré qu'à consacrer mes forces au pays qui m'a vu maître et me verra mourir* ». Il s'affranchit des enquêtes des juges en déclarant que « *Voter c'est juger. Le peuple a voté. Il a jugé. Vox populi, vox dei* », réaffirmant sa légitimité démocratique.

Le retour à la présidence se fait tambour battant. Le gouvernement de Gaston Flosse montre à nouveau la revitalisation des ressources du leader relatives à la conservation du pouvoir. Le processus hégémonique n'est pas loin d'être entamé à nouveau. Finalement, la ressource de l'échange politique avec le président de la République manque au tableau de la reconquête du pouvoir. Mais les premières annonces et les premières contradictions affleurent rapidement lors de la mise en place de l'équipe gouvernementale. Le nouveau président annonce deux ans de rigueur, une équipe de « seulement » sept ministres, la baisse des rémunérations, des indemnités et des maisons de fonction. Mais peu après, le doublement des frais pour les emplois-cabinet de la présidence, est arrêté par le conseil des ministres. La baisse des indemnités incombe dans un premier temps au CESC, rapidement sollicité pour répondre à la promesse du président. A l'assemblée, le gouvernement fait modifier les commissions pour les faire correspondre à un ministère, avec la possibilité de changer tous les ans, et l'introduction de critères de compétence.

Face à la « grande misère » de la population polynésienne, le président s'attribue aussi le ministère de la Solidarité et de l'Emploi, pour « *lutter contre la pauvreté et revaloriser la famille* »[3292] ; il s'agit entre autres de rebâtir un budget, d'ouvrir des chantiers, de « sortir de la crise », de « *donner du travail* » et de la « *sécurité* » aux Polynésiens. Le leader entreprend

[3289] Journal télévisé, *Polynésie 1ère*, 16 mai 2013.
[3290] Journal télévisé, *Polynésie 1ère*, 17 mai 2013.
[3291] Op. cit.
[3292] Journal télévisé, *Polynésie 1ère*, 6 mai 2013.

également de regagner la confiance de l'Etat, sollicité pour sa participation afin de reprendre les conventions, de demander des crédits pour les établissements scolaires, de relancer le « contrat de projet ». Sur les fonds disponibles, Gaston Flosse répète l'argument suivant : seulement 3 des 26 milliards disponibles pour le logement social ont été utilisés. La proximité redistributive entre le chef et son peuple est relancée à travers la reprise des réceptions le mardi à la présidence. Le premier mardi de son retour au pouvoir, 120 personnes se pressent pour solliciter « *Peretiteni* ».

Moins abondant qu'à l'époque de la « fusion » Flosse-Chirac, l'argent manque au « pays » pour la réalisation des projets prévus par le président, qui annonce le recours aux partenariats publics-privés (PPP) pour une dizaine de chantiers potentiels, afin de soulever des fonds pour investir et éviter d'emprunter[3293]. S'agit-il ici d'une résurgence du néopatrimonialisme ? Certes, 155 partenariats ont été conclus depuis 2005 en France, mais certains chantiers ont déjà défrayé la chronique par le mélange des genres (*straddling*), par exemple à propos de la construction de nouveaux ministères. Les collectivités publiques, exsangues[3294], recourent désormais à des groupes privés, qui se voient octroyer une rente multi-décennale sur fonds publics. Le vote d'une loi de pays s'avère nécessaire pour y recourir, puisque, de toute façon, le territoire n'a pas les moyens publics pour investir. Cet aspect entraîne le président à solliciter la Banque d'investissement chinoise.

Dans le champ symbolique, la restructuration des ressources politiques est explicitée par le retour de la fête de l'autonomie, la décoration de l'Ordre de Tahiti Nui de l'équipe de football des *Tiki Toa* après la Coupe des confédérations[3295]. La tentative de remettre en place le Haut-conseil, la nomination de Brigitte Girardin à la Délégation de la Polynésie française, l'éviction de l'expert Bruno Barillot (proche de l'UPLD) ou la réapparition de son directeur de la communication Yves Haupert à la présidence constituent un ensemble de signaux qui évoquent des pratiques de collusion et de réinstallation du clan Flosse en Polynésie française.

En matière de communication politique, le patron de TNTV a déjà recadré un journaliste, qui avait relayé les informations du journal *Le Monde*, guère favorables à Gaston Flosse, avant les élections territoriales. Quelques minutes après, en conférence de rédaction, le téléphone du journaliste retentit. Gaston Flosse l'avertit : « *Ce n'est pas après avoir semé la merde qu'on propose un droit de réponse. On en reparlera plus tard. On verra ça à partir du 5 mai* »[3296].

[3293] *Les Nouvelles*, 21 août 2013.

[3294] « *Je n'ai pas caché, pendant la campagne électorale, que la situation ne se redresserait pas par un coup de baguette magique. Et non seulement nous avons eu, en prenant les commandes, la confirmation que notre pays souffrait, mais encore que son état était pire que nous ne le pensions. Les mesures que nous sommes en train de prendre seront dures, mais elles sont nécessaires pour sauver la Polynésie. Elles porteront leurs fruits* », discours à la fête de l'autonomie. De légères augmentations du Régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF), et du minimum-vieillesse, sont accordées malgré les difficultés budgétaires.

[3295] *La Dépêche*, 10 octobre 2013.

[3296] *Le Monde Magazine*, op. cit.

En revanche, dans le domaine des relations avec l'Etat, l'initiative onusienne de Temaru crée de facto un intérêt politique commun entre le *Tahoeraa* et le gouvernement, quel que soit son bord politique. Jacques Chirac n'avait-il pas appelé à voter malicieusement pour François Hollande au détriment du président Sarkozy lors de la campagne présidentielle de 2012 ? S'agit-il d'amadouer l'Etat pour qu'il débloque des fonds ? Le ministre Victorin Lurel, élu d'Outre-mer, semble prendre en considération la question polynésienne. Le soir de son élection, Gaston Flosse n'a pas manqué d'évoquer ses rapport avec le PS, en rendant hommage à Georges Lemoine, « *un homme extraordinaire* », qui a permis le « *premier statut d'autonomie* ». Avec le président Mitterrand, Gaston Flosse note a posteriori que « *Nous n'avons jamais eu le moindre problème, au contraire, nous avons toujours travaillé en parfaite harmonie dès lors que l'on se respecte l'un et l'autre* ». Le rapport instrumental au pourvoyeur de fonds se mêle d'une dimension affective. En effet, le président insiste sur le fait de « *montrer que nous sommes Français, d'aider la France, d'apporter à la France ce que nous pouvons et ce que nous avons apporté à la France, il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas s'entendre* »[3297].

Une démarche récurrente du leadership politique flossien consistait à demander un référendum d'auto-détermination à la France. Lors de la première rencontre officielle avec le haut-commissaire, il réitère cette demande à l'Etat. Gaston Flosse évalue le vote des polynésiens à 80% contre l'indépendance, en s'érigeant contre la « colonisation » des Nations-Unis en Polynésie[3298]. Lors de la fête de l'autonomie du 29 juin 2013, le discours du président-sénateur rappelle ses positions d'un double nationalisme pragmatique :

> « *Nous avons demandé à la République qu'elle nous donne en son sein la place qui nous revient, et nous avons voulu être Français tout en affirmant notre personnalité et notre culture (…). Quelle tristesse de voir que ceux qui nous ont succédé en 2004 n'étaient, eux, manifestement pas prêts à disposer d'un pouvoir autonome. Nous devons mériter l'autonomie. Si nous ne savons qu'en faire, alors à quoi bon demander plus ? A quoi bon demander l'indépendance, si on n'est pas capable d'exercer les compétences qu'on a déjà ?* » [3299]

En février 2013, la demande de réinscription est portée par des « micro-Etats » du Pacifique : Nauru, Tuvalu et les îles Salomon. Les manœuvres dilatoires de l'ambassadeur de France à l'ONU pour repousser le vote n'aboutissent pas. Les autorités françaises sont interpellées par les discussions des indépendantistes avec l'Iran et la Syrie, en réclamant leur soutien. Le prisme colonial semble toujours présent dans les conceptions et les revendications

---

[3297] Journal télévisé, *Polynésie 1ère*, 17 mai 2013.

[3298] « *Pour en finir avec le débat institutionnel incessant, qui use notre temps et notre énergie j'ai proposé au Président de la République d'organiser un référendum, conformément à la possibilité que nous offre la Constitution de la République. Or qu'apprenons-nous quelque temps après cette demande ? Que de New York, un groupement de pays qui ne connaissent rien à la Polynésie, voudrait organiser de son côté un autre scrutin d'autodétermination. J'ai déjà dit que je n'accepterai pas cette ingérence étrangère dans nos affaires. Je dis à nouveau que le Tahoera'a boycottera cette initiative, si elle venait à persister et j'espère que l'ensemble des autonomistes en feront autant. Nous ne voulons pas être colonisés par l'ONU !* ».

[3299] *Tahiti-infos*, 30 juin 2013.

politiques des tenants de la démarche onusienne. Le sénateur indépendantiste Richard Tuheiava explicite leur approche : « *Nous gênons. La France pourrait parler avec les dictateurs africains, et, nous, on ne pourrait pas discuter avec l'Iran ? On n'a pas été voir la Corée du Nord, quand même* » [3300].

La position défendue par Gaston Flosse consiste à comparer les conditions et les niveaux de vie des pays indépendants de la région, considérant que la population préfère les conditions de vie de 2004 à celles des pays du Pacifique. Alors que le Quai d'Orsay parle d' « *ingérence* » dans les affaires souveraines de la France, le président polynésien fustige quant à lui un « *acte dictatorial* » commis par les « *dictateurs* » de l'ONU, davantage étrangers à la Polynésie que le mère-patrie française : « *Est-ce que les Nations-Unies se sont déjà occupées de nous ?* ». Il s'agit d'une « *ingérence dans nos affaires polynésiennes* », due à une « *imposture* » d'Oscar Temaru.

Le jour du vote de la résolution de l'ONU, des cadres et des militants du *Tavini Huiraatira* se réunissent à la stèle Pouvanaa, scandant le nom de « *Maohi Nui* ». Le parti indépendantiste, en connaissance de cause des rapports de force électoraux qui lui sont défavorables, ne veut pas entendre parler de l'organisation d'un référendum prévu par la Constitution de la V$^{ème}$ République, mais préfère passer par l'égide de l'ONU, qui permet la définition d'un cops électoral restreint, dont le seul critère pourrait être la durée de résidence. A la question de la détermination du corps électoral, Gaston Flosse ironise sur les critères qu'il faudrait inventer, pour déterminer en droit qui serait en mesure de participer à un scrutin d'auto-détermination : « *Qui est pur maohi ? Je ne suis pas pur maohi. Oscar Temaru non plus n'est pas pur maohi* »[3301]. La question reste en suspens. Quant à la réinscription, elle consiste en un rapport régulier des Nations-Unis, qui n'engage pas d'effets contraignants pour la France[3302].

Finalement, la succession de Gaston Flosse à la tête du *Tahoeraa Huiraatira*, évoquée depuis 2005 par plusieurs cadres du parti[3303], a été pour l'instant démentie par l'énergie politique de Gaston Flosse. Une hypothèse probable consiste dans une passation de pouvoir avec le président-délégué du *Tahoeraa*, député (élu largement avec 63% des voix aux législatives de juin 2012) et président de l'assemblée de la Polynésie française, Edouard

[3300] *Le Monde Magazine*, op. cit. A l'orée des élections territoriales, le sénateur pressent un sentiment de revanche chez le leader du *Tahoeraa* : « *Il voudra récupérer notre travail. Flosse veut flinguer Hollande et la France, il en veut à tout le monde et va réclamer un statut de pays-associé* ».

[3301] Journal télévisé, *Polynésie 1$^{ère}$*, 21 mai 2013.

[3302] Sur ce point et sur les positions des autorités françaises, voir l'ouvrage de J.-M. Regnault, *L'ONU, la France et les décolonisations tardives (L'exemple des terre françaises d'Océanie)*, PUAM, 2013. Notons qu'en juin 2008, G. Flosse déclare qu'il n'est pas favorable à la démarche onusienne « *si c'est le choix de l'indépendance* ». Mais ce dossier peut constituer une ressource contre le gouvernement Fillon. G. Flosse voit dans la décolonisation une manœuvre dilatoire pour interpeller les autorités françaises ; sur la décolonisation, il n'y est pas favorable mais précise que « *si c'est pour nous faire entendre par la France, la réponse serait oui* », *Les Nouvelles*, 1$^{er}$ juillet 2008.

[3303] Le représentant René Temeharo : « *on espérait tous qu'il passerait la main* », *Le Monde Magazine*, op. cit.

Fritch. La présidente de la section des *Jeunes Tahoeraa* à Pirae voit en lui « *Gaston Flosse en plus jeune* » : « *ça reflète un peu la même chose* »[3304].

Le gendre du leader polynésien incarne-t-il la relève du leader, fort de son expérience politique commune de trente ans aux côtés de Gaston Flosse ? Ce dernier ne fait pas mystère de son adoubement : « *Il a été à mes côtés depuis plus de trente ans et connaît parfaitement bien la situation du pays* ». Edouard Fritch confirme qu'il a effectivement été « *désigné comme son successeur* », sans trop d'impatience toutefois : « *J'ai attendu trente ans, je peux bien patienter encore six mois* »[3305].

La longévité politique de Gaston Flosse n'est pas rare au sein du personnel politique. Toutefois, un tel niveau d'intensité dans l'action politique – accomplissement et gestion du cumul des mandats, organisation du parti politique, suivi d'une campagne électorale puis des dossiers gouvernementaux –, requiert des ressources personnelles très importantes. L'énergie politique, tirée de la volonté de conquérir et de conserver le pouvoir, apparaît ainsi comme une source de vitalité[3306]. Surtout, Gaston Flosse demeure un des rares leaders politiques polynésiens à être doté d'un parti moderne, d'une connaissance précise du droit et des institutions, d'un programme économique, de ressources personnelles exceptionnelles, et, finalement, d'une « certaine vision de *Tahiti Nui* et de la France ».

[3304] Journal télévisé de *Polynésie 1ère*, 5 février 2013. Elle lui trouve cependant un « *défaut* » : un manque de proximité et de présence dans les quartiers.

[3305] *Le Monde Magazine*, op. cit.

[3306] « *Il se battra jusqu'à la dernière seconde. Il possède un attachement viscéral à la France, tout en étant le père de la Polynésie moderne. Aujourd'hui, il n'a aucun ressentiment. Il voit que des « bébés Flosse » ont fait leur chemin* ». Selon son ami J.-C. Brisard, consultant en intelligence économique, ancien attaché militaire au cabinet d'E. Balladur, auteur d'un ouvrage à la gloire de Pasqua ; Avec Géraud Durand, *Charles Pasqua : une force peu tranquille*, Ed. Grancher, 1994. Cité in Collombat B., op. cit., p. 45.

# *Conclusion*

# DE LA DEMOCRATIE EN POLYNESIE FRANCAISE

La mobilisation d'une matrice de ressources politiques multidimensionnelles permet à l'entrepreneur politique de conquérir le pouvoir dans un espace sociopolitique, puis de le dominer par le jeu stratégique des ressources politiques.

Ainsi, la dimension du pouvoir personnel dans l'exercice de la représentation politique en démocratie a été mise en évidence par la domination politique de Gaston Flosse en Polynésie française. De personnalisation du pouvoir en pouvoir personnel, l'entreprise politique du président de la Polynésie française Gaston Flosse se mue en leadership autoritaire durant le temps de l'échange politique personnel entre deux leaders politiques, qui sont situés aux sommets de la pyramide institutionnelle des pouvoirs local et national.

La formation d'un leadership politique polynésien illustre les ressources classiques mobilisées par le notable dans la conquête du pouvoir. Il s'agit de recevoir un héritage politique, de constituer un fief et de former une machine politique partisane. En outre, les ressources politiques contextuelles mettent en avant des « ressources politiques rares » formées par plusieurs facteurs : d'une part, le poids de la variable historique, relative aux enjeux des expérimentations nucléaires françaises dans le Pacifique et à la domination des partis gaullistes sous la V$^{ème}$ République ; et, d'autre part, le caractère incontournable de l'univers humain (géographique, anthropologique et social) dans lequel évolue l'entrepreneur politique. Celui-ci mobilise un large répertoire social et politique pour se positionner à l'interface des espaces politiques et participer au processus d'innovation institutionnelle.

Le leadership autoritaire développé par Gaston Flosse dans l'espace sociopolitique polynésien se révèle d'une grande plasticité. Il s'appuie sur la domestication des espaces de pluralisme, la mobilisation de ressources coercitives et la domination néopatrimoniale. La stratégie hégémonique du leader repose sur une combinaison de différents mécanismes : la domination des institutions locales, la vassalisation des notables communaux, l'instrumentalisation politique du droit, le contrôle des médias, ainsi que l'extension des pratiques clientélaires à un degré élevé de chevauchement des ressources publiques et privées. Le rapport de la population au leadership autoritaire de Gaston Flosse est exprimé dans les imaginaires politiques du pouvoir, ainsi que dans les mécanismes de violence symbolique. Toutefois, les représentations du président (*Peretiteni*) traduisent la figure d'un *Big Man*, usant d'un répertoire de ressources traditionnelles. Les ressources politiques symboliques explicitent également la dimension redistributive et charismatique, ainsi que la relation

affective et presque familiale qui unit le leader à la population, résumée par l'expression « Papa Flosse ».

La contribution de cette recherche tend à offrir un modeste éclairage à l'analyse de la politique polynésienne, au regard du leadership d'un acteur politique qui a marqué de son empreinte l'histoire contemporaine du *Fenua*. Il s'agit ainsi de proposer une grille de lecture qui puisse à la fois rendre compte des spécificités polynésiennes, de ses particularités politiques, de son histoire et de sa société, tout en les articulant avec une matrice conceptuelle, qui cherche à mettre en lumière les mécanismes de domination personnelle et les techniques de pouvoir dans une approche *globale* du politique.

Du point de vue de la science politique, les concepts d'entrepreneur, de leadership et de ressources politiques mettent en relief les manifestations d'un pouvoir personnel, caractérisé par un leadership politique autoritaire à l'intérieur d'un régime démocratique et républicain. Cet apport nuance la lecture mécanique des modèles du politicien-investisseur et des « politiques de l'offre » par l'adoption d'un paradigme *compréhensif* de sociologie politique. L'étude des pratiques et des représentations politiques du leadership de Gaston Flosse montre les possibilités de *situation autoritaire* dans un système politique démocratique.

*

Gaston Flosse est un « homme politique total », qui optimise l'ensemble des ressources politique qu'il est susceptible d'accumuler et de mobiliser, ce qui a pu conduire à un pouvoir personnel en République. Son entreprise et sa trajectoire politiques, singulières dans le paysage politique polynésien, amènent à s'interroger sur la signification de la démocratie en Polynésie française.

Giovanni Sartori avançait l'idée provocatrice que la démocratie est « *le nom pompeux de quelque chose qui n'existe pas* »[3307]. En effet, la démocratie représente un idéal inatteignable, par les limites inhérentes à l'*homo sapiens*, animal politique capable d'intelligence et d'organisation sociale[3308], mais dont l'espèce s'est développée sur le mode des rapports de pouvoir et les conflits (Hobbes). Cependant, l'absence du principe démocratique dans un système politique, parfois lié aux carences des représentants politiques à l'entretenir[3309], ouvre la voie à la régression des libertés, à l'autoritarisme, à la négation des

[3307] Cf. Sartori G., *Théorie de la démocratie*, Paris, A. Colin, 1973. Il soulève la « *persistance du fossé qui sépare la vision idéale d'une forme spécifique de gouvernement de sa réalisation pratique* ».

[3308] Selon Giorgio Blundo, « (…) *la régulation politique est l'affaire de tous : les individus et tous les systèmes auxquels ils participent. Chacun est citoyen, acheteur, vendeur, pollueur, consommateur de médias, producteur d'informations diverses, travailleur, habitant, patient, membre d'un groupe familial, d'associations, etc.* », p. 79, in Blundo G. (dir.), *Monnayer les pouvoirs. Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*, Paris-Genève, IUED-PUF, 2000, 347 p.

[3309] La question des représentants dans le cadre de la démocratie représentative est inéluctable. La question de la qualité de la classe politique se pose régulièrement : les dirigeants politiques sont-ils le reflet de la société et de ses dynamiques contemporaines ? Cette question renvoie au dilemme évoqué par R. Aron : *« la politique, c'est*

droits civils et politiques, et quelquefois au chaos. Les pratiques contemporaines des institutions politiques en France s'éloignent parfois du modèle présupposé[3310], avec des principes républicains qui ont pu être remis en cause[3311]. Pour autant, la réussite actuelle de la démocratie, mise en lumière par le philosophe Marcel Gauchet, montre qu'après trois siècles de formation et en dépit des crises, elle survit jusqu'à présent à ses ennemis[3312].

Dans le Pacifique, la démocratie a été analysée comme un « *avatar du colonialisme* » par Guy Agniel[3313]. Il citait le général Rabuka à Fidji, pour qui « *la démocratie n'est pas une fleur endémique au Pacifique* ». Selon ce constat culturaliste, la démocratie n'est pas ou ne peut pas s'adapter au contexte océanien. Or, la démocratie est analysée en tant qu'outil analytique, et non pas par rapport à ce qu'elle devrait être. La démocratie représente à la fois un idéal normatif et un système de gouvernement particulier. L'idéal normatif a été relativisé avec pertinence par Karl Popper, pour qui, entre la démocratie et la dictature, le choix ne peut s'effectuer à cause de la « *divinité de la première* », mais seulement en raison de la malignité de la seconde[3314]. Joseph Schumpeter a développé une autre approche du concept, davantage mécanique, en analysant la démocratie comme une méthode par laquelle les individus obtiennent le pouvoir de décider au terme d'une compétition ayant pour enjeu le vote populaire. Mais la lecture mécaniciste semble nuancée par la définition proposée par Slobodan Milacic : « *La démocratie est un système d'arbitrage, à travers les idées politiques, entre les intérêts et les croyances en conflit* »[3315].

En ce sens, le système démocratique en Polynésie française arbitre le conflit, ou plutôt les rapports d'interaction, entre des intérêts et des croyances issus de cultures politiques a priori différentes, mais qui connaissent un processus d'hybridation. Les *expressions sociopolitiques* de la démocratie polynésienne précisent ce processus, qui pose également la question des rapports entre la Polynésie française et la France, ainsi que celle, plus vaste, du rapport de la République française avec ses collectivités d'Outre-mer.

---

*le choix entre le préférable et le détestable* », qui ne contredisait pas le mot du président Clémenceau : « *en politique, on succède à des imbéciles et on est remplacé par des incapables* ».

[3310] Selon Daniel-Louis Seiler, la dynamique globale de la démocratie se retrouve aujourd'hui dans un étau, par le haut (néolibéralisme) et par le bas (mythe de la société de marché). En effet, « *L'idéologie économique et la société marchande servent autant la démocratie que l'hédonisme et l'érotisation de la culture renforcent la fidélité conjugale* », in « L'échange, le politique et le marché : réflexions maritimes », *Revue Internationale de Politique Comparée* vol. 13 n° 4, 2006, p. 615.

[3311] Parmi d'autres, le philosophe Y.-C. Zarka (*Repenser la démocratie*, 2010) constate que la démocratie française est en crise : un pouvoir qui manipule les émotions collectives, un État privatisé et soumis au marché financier et un accroissement sans précédent des inégalités, des discriminations, des stigmatisations et des exclusions.

[3312] Gauchet M., *L'avènement de la démocratie. À l'épreuve des totalitarismes, 1914-1974*, tome 3, Gallimard, 2010, 661 p. ; *La démocratie d'une crise à l'autre*, 2007.

[3313] Agniel G., « Démocratie et colonialisme dans le Pacifique », in *Pouvoirs* n° 127, 2008, p. 137-149.

[3314] *The Economist*, avril 1988.

[3315] Milacic S., « La démocratie représentative devant un défi historique », p. 3-37, in Milacic S. et alii (dir.), *La démocratie représentative devant un défi historique*, Bruxelles, Bruyants, 2006, 294 p.

## § 1 Les *expressions sociopolitiques* de la démocratie polynésienne

Qu'est-ce que la démocratie en Polynésie française ?

Cette question, déjà évoquée par Marc Joyau dans un article intitulé « De la démocratie au paradis »[3316], interroge les singularités de la pratique et des représentations de la démocratie dans la production du politique en Polynésie.

Alors que les rapports de pouvoir précoloniaux s'inscrivaient dans une organisation aristocratique[3317], la greffe d'institutions politiques exogènes s'est effectuée en pratique sur un mode autoritaire, celui de l'arbitraire du gouverneur et du pouvoir colonial. L'absence de vie politique proprement polynésienne jusqu'en 1945 n'ouvre la voie à une réappropriation démocratique qu'à partir de la Seconde guerre mondiale. Le droit de vote octroyé en 1946 fait de tous les Polynésiens des citoyens et non plus des sujets français.

L'analyse de la démocratie en Polynésie française possède deux principaux écueils théoriques. Premièrement, il ne s'agit pas de calquer un mode de pensée « occidentalo-centré » sur des réalités polynésiennes, dont les fondations anthropo-logiques (Balandier) et historiques ne correspondent pas vraiment à la conception de la *res publica*, héritée en Europe des civilisations de la Grèce et de la Rome antiques[3318]. Les rapports au temps, à l'espace et à la terre, possèdent leurs spécificités, produisant un rapport au politique différent du processus historiquement situé de la formation de l'Etat moderne. En outre, « *En Polynésie, le sacré, hier comme aujourd'hui, n'a jamais été dissocié du politique* »[3319]. Néanmoins, la pratique récente d'institutions politiques modernes montre un processus d'appropriation de la démocratie par les acteurs politiques. L'arrangement institutionnel démocratique encadre les pratiques et les représentations des acteurs politiques. Ils mobilisent de ressources politiques nourries par deux cultures politiques, qui se complètent davantage qu'elles ne s'opposent ou se juxtaposent irréductiblement.

Deuxièmement, peut-on analyser un « régime politique démocratique local » dans le cadre d'une collectivité politique au sein d'un Etat ? Or, la Polynésie française constitue un exemple intéressant de « régime partiel territorial »[3320]. L'éclatement de l'ordre politique,

---

[3316] Cf. Joyau M., *Le juriste et la tortue. Plongée dans les eaux troubles du droit polynésien*, Éditions de Tahiti, 2005. Voir également "Democracy in Paradise", *RJP* vol. 10, 2004, pp. 525-532.

[3317] Cf. Saura B., *Tahiti Ma'ohi. Culture, identité, religion et nationalisme en Polynésie française*, Papeete, Au Vent des Iles, 2008, 529 p.

[3318] Couture Y., « L'homme moderne selon Nietzsche et l'âme démocratique selon Platon », 10ème congrès de l'Association française de science politique (AFSP) : « Repenser l'anthropologie politique de la démocratie », Grenoble, 2009.

[3319] Rigo B., « Enjeu d'une pensée métisse : déstructuration ou dialectique ? », in *JSO* n° 119-2, 2004, p. 155-161.

[3320] Il s'agit de nuancer la « (…) *supposée unité des régimes politiques – définis par une entité étatique – pour laisser poindre un ordre politique éclaté en multiples « régimes partiels » territoriaux* », in Dabène O., Geisser V., Massardier G. (Dirs), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle. Convergences Nord-Sud (Mélanges offerts à Michel Camau)*, Paris, La Découverte, 2008, p. 44.

notamment lié à l'évolution polycentrique et fragmentaire du pouvoir politique (démultiplication des échelles de décision), ouvre la voie à des « régimes partiels » (Schmitter, 1992), c'est-à-dire des espaces de régulation politique, qui ne sont pas nécessairement démocratiques. Des coalitions dominantes qui associent entrepreneurs, commerçants, propriétaires fonciers et personnalités disposant d'un accès privilégié aux ressources politiques, forment des « complexes de pouvoir » (Parker, 2004). Ceux-ci influencent les réformes politiques et autonomisent les espaces politiques à partir de la négociation d'enjeux propres au régime partiel. Dans cette acception théorique, « *La démocratie recouvrirait non pas un régime mais un composite de "régimes partiels" » au sens de sites fragmentés de négociation et de résolution des conflits entre groupes d'intérêts* »[3321].

Au regard de la théorie juridique et de la science politique, la Polynésie française n'est pas un régime politique. Mais elle peut être analysée en tant qu'*espace* politique. En effet, la politique est sociologiquement vécue comme nationale, dans une collectivité qui « *se gouverne librement et démocratiquement* » (article 1 de la loi statutaire de 2004), qui est dotée de symboles étatiques, et où le statut d'autonomie est nommé dans la langue locale *Papa Ture* (« constitution ; statut »)[3322]. Il reste que l'analyse de science politique peut s'appliquer dans le cadre d'une délimitation conceptuelle, telle qu'elle a été précisée dans la thèse. Il va également de soi, pour reprendre la formule de Daniel-louis Seiler, que « *si le savoir politique se veut science, il se doit d'adopter une posture modeste* »[3323].

*Le dépassement de la variable culturelle par l'analyse du pouvoir politique*

L'exercice du leadership politique de Gaston Flosse interpelle sur les rapports entre culture et politique[3324], entre tradition et modernité, entre les dynamiques « du dedans et du dehors » qui sont à l'œuvre au *Fenua*.

Il existe des contradictions dans les pratiques politiques de Gaston Flosse. D'un côté, elles dénaturent, dans certains cas de figure, les institutions républicaines. Mais, dans le même temps, elles participent à un double processus d'institutionnalisation. D'une part, le parti organisé comme une machine politique représente une « école de la politique » vecteur de socialisation politique et d'institutionnalisation du parti politique au sein de l'espace polynésien. D'autre part, le leader adapte l'organisation politique du territoire sur le modèle de la V$^{ème}$ République (protocoles institutionnels, règlement intérieur de l'assemblée, création d'un Journal officiel), tandis qu'il institutionnalise la forme des relations entre la collectivité polynésienne et l'Etat.

[3321] Op. cit., p. 29.
[3322] Par exemple : les statuts du *Tahoeraa Huiraatira* : *Te Papa Ture a te Tahoeraa Huiraatira*.
[3323] Seiler D.-L., op. cit.
[3324] La culture politique peut être définie comme l' « *Héritage de croyances, savoirs et valeurs qui donnent sens à l'expérience routinière que les individus ont de leur rapport au pouvoir qui les régit et aux groupes qui leur servent de référence identitaire* ». Braud P., *Sociologie politique*, op. cit., p. 677.

Dès lors, la culture représente-t-elle un élément déterminant ou relatif du processus démocratique ? Quelle est la part du déterminisme culturel, qui ne ferait de l'espace politique polynésien qu'une démocratie relative ? Il semble que l'hybridation des cultures politiques polynésienne et républicaine soit illustrée par la réappropriation du modèle républicain, dont celui de la V$^{ème}$ République porte en lui les limites relevées dans ses espaces politiques périphériques : monarchie présidentielle, confusion entre les domaines public et privé, partisan et personnel, cumul des mandats. De plus, les deux cultures politiques ont en commun une passion pour la politique, en dépit du désenchantement croissant envers les professionnels de la politique.

La pratique assidue des institutions, le goût du débat juridique, le recours à toutes les possibilités et failles du droit, la récurrence des passages au tribunal (conflits et diffamations, affaires financières) montrent pourtant une dynamique de légale-rationalisation des relations sociopolitiques, qui sont inscrites pleinement dans la modernité politique. Ceci n'empêche pas que les modes opératoires et les variantes symboliques de la production du politique en Polynésie française présentent le visage d'une démocratie imprégnée d'une culture politique polynésienne. En effet, les *expressions sociopolitiques* de la démocratie polynésienne expriment une identité démocratique propre, marquée par les variables suivantes : la dimension personnelle, la référence religieuse, les affinités électives pour la compétition démocratique (fort taux de participation aux élections locales, multiplication des entreprises et des partis politiques), pour le *jeu* politique (intrigues, revirements, alliances et mésalliances), et la redistribution matérielle et symbolique du leader.

Si la démocratie exprime la puissance de la modernité, la tradition a-t-elle encore son mot à dire ? Pour les tenants du développementalisme, la tradition représente un obstacle à la modernisation politique et économique. Encore faut-il définir ce qu'est la tradition dans la Polynésie contemporaine. La tradition, c'est-à-dire un « *ensemble de valeurs, pratiques et techniques transmises d'une génération à l'autre et réputées anciennes* »[3325], est mise en lumière par l'utilisation de la langue tahitienne pour exprimer un autre discours politique que le discours officiel prononcé en français. Le leader d'après-guerre Pouvanaa a Oopa est souvent considéré comme le père de la culture politique polynésienne, de par la mobilisation de ressources symboliques et charismatiques révélatrices d'un *savoir-être* politique, proche des représentations de la population polynésienne. L'incohérence de ses réflexions politiques n'empêchait pas sa capacité à obtenir les voix du plus grand nombre, à l'exception notable du référendum de 1958. L'attitude coloniale à son égard de la part du pouvoir gaulliste a fait de lui un martyr, renforçant sa légende dans l'espace sociopolitique polynésien.

En outre, dans le combat politique, la confrontation verbale se déroule sur la base de maintes citations bibliques, même si les références tendent à être de plus en plus écourtées, en comparaison des « duels bibliques » entre Pouvanaa et le gaulliste Rudy Bambridge dans les années 1950. Il s'agit là cependant d'une tradition récente, après moins de deux siècles de conversion au christianisme. De surcroît, l'adoption du christianisme sur les ruines des

[3325] Hermet G., Badie B., Birnbaum P., Braud P., *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, op. cit., p. 302.

temples païens a entraîné à la fois une rupture dans le continuum généalogique de la tradition des anciens Polynésiens, mais présente aussi une continuité dans l'expression de la dimension du sacré. Le christianisme fait ainsi office de tradition.

Par ailleurs, les représentations traditionnelles du chef et du pouvoir perdurent dans les imaginaires politiques. Elles peuvent constituer des ressources symboliques des entrepreneurs politiques polynésiens. L'instrumentalisation politique de la tradition par Gaston Flosse se retrouve dans la manipulation des symboles, dans le récit d'une « nouvelle société » et d'une « nouvelle identité » polynésiennes. En retour, les imaginaires politiques des gouvernés expriment le degré de légitimité du pouvoir par la mobilisation d'images « traditionnelles » ou « religieuses ». Par exemple, l'assimilation du leader au « sauveur », au Christ, pour ses partisans s'oppose à une association au diable pour ses opposants. Mais ces images du pouvoir côtoient en même temps une opposition de représentations contemporaines qui sont reliées à la modernité politique (image du leader moderne doté de la compétence technique chez les sympathisants, contre celle d'un « mafieux » totalitaire chez ses adversaires). Ces représentations du pouvoir s'entremêlent et mettent en évidence la simultanéité de la mobilisation des répertoires traditionnel et moderne dans les pratiques politiques.

Le maintien d'un système de valeurs, d'un *ethos* polynésien (solidarité, tolérance, compassion), empreint des valeurs des anciens Polynésiens et des valeurs chrétiennes, fait que la mise en œuvre de ces caractéristiques en politique n'a rien d'incompatible avec la démocratie. Au contraire, la recherche du consensus, présente dans maintes sociétés du Pacifique, tend à éviter le recours à la violence comme mode de résolution des conflits politiques en Polynésie. Ainsi, une rapide analogie, sur la base de l'ensemble de ces éléments, pourrait caractériser la démocratie polynésienne de « démocratie chrétienne océanienne », où la laïcité n'entre en jeu qu'en cas de conflit entre les différentes Eglises, ou lors d'un affichage trop marqué d'un acteur politique de sa religion, ce qui peut être offensant pour les autres confessions. Toutefois, l'œcuménisme pratiqué en Polynésie neutralise en quelque sorte l'avancée du champ religieux dans la sphère politique.

Par ailleurs, une logique « traditionnelle » dans le rapport au pouvoir montre en revanche une limite de la pratique démocratique, dont le mode de redistribution s'inspire du principe d'égalité, sans considération des allégeances personnelles. Or, la redistribution polynésienne de biens dans une seule perspective partisane laisse de côté ceux des concitoyens qui n'appartiennent pas au « clan » politique détenteur des ressources. Certes, la redistribution symbolique du prestige, présente dans les manifestations de la munificence du chef politique, rejaillit sur l'ensemble des Polynésiens. Cependant, la redistribution des biens matériels se déroule dans une logique clientéliste qui pousse les acteurs politiques à s'allier derrière un leader dans cette seule perspective.

Par contre, le versant néopatrimonial des pratiques politiques en Polynésie française est relativisé par son caractère croissant dans les démocraties occidentales. Le degré de néopatrimonialisme, certes élevé au regard d'un pouvoir local, prend sa source dans le système fiscal et surtout dans le flot d'argent massif lié à l'activité du CEP depuis les années

1960. L'importation des techniques de financement occultes du « modèle RPR » s'est alliée sur ce point à la capacité d'accumulation des ressources financières par le leader, dont la « fortune de ressources politiques » remettait en cause le pluralisme par une domination hégémonique de l'espace démocratique polynésien.

Ainsi, la logique patrimoniale et la domination personnelle sur les institutions présentent une contradiction entre l'accumulation et la redistribution des ressources[3326]. Le néopatrimonialisme exprime alors la porosité des frontières du pouvoir et de l'économie, dans le sens d'une logique économique conditionnée par la matrice politique. Particulièrement, ils permettent de comprendre, selon Jean-François Médard, « *comment et pourquoi l'économique, dans les contextes étudiés, semble comme conditionné par la matrice politique* ». Les formes du clientélisme polynésien répondent à un environnement socio-historique traversé par des logiques à la fois traditionnelles (redistribution du chef) et modernes (enrichissement des élus)[3327]. L'économique est phagocytée par le politique à Tahiti[3328]. Ce mode de régulation politique explique en partie certaines pratiques de la domination néopatrimoniale de Gaston Flosse, mais pas seulement, tant ces pratiques ont été relevées de multiples fois (affaire Juventin, affaire Léontieff, affaire Vernaudon/OPT, etc.). Il reste à savoir dans quelle mesure le travail de la Chambre territoriale des comptes et la relative démocratisation des procédures administratives confirmeront une dynamique de légale-rationalisation au *Fenua*.

En revanche, la domination notabiliaire continue de s'inscrire dans une réciprocité de l'échange, dans le sens où c'est « *par sa capacité à participer à un système d'échanges avec ses électeurs et les groupes qui le soutiennent que le notable acquiert et reproduit son pouvoir* »[3329]. Le point d'équilibre entre la satisfaction des demandes sociales et la pérennité des institutions fragilisées par ces pratiques pose une autre question démocratique : « *la démocratie ne peut reposer que sur un degré poussé d'institutionnalisation du pouvoir* », il faut donc limiter le pouvoir « *en mangeant moins vite et moins seuls* »[3330]. Cependant, la mutation institutionnelle récente de la Polynésie française appelle à la modération dans

---

[3326] « *La pulsion prédatrice (la politique du ventre), lorsqu'elle n'est pas compensée par le recours à la distribution, rend la richesse illégitime et mine le pouvoir. Dans un contexte de ressources économiques décroissantes, les difficultés de la gestion patrimoniale ne peuvent que s'accroître* », in Médard J.-F., « Etatisation et… », op. cit., p. 349.

[3327] Par exemple, les rapports humains au Japon, imprégnés par le rapport chef-affidé et patron-client – « *the traditional relationship between a boss and his subordinates* » (*Oyabun-Kobun Kankei*) – évoquent un modèle emprunt de féodalisme dans le cadre d'une « bureaucratie néopatrimoniale », qui persiste en dépit de la modernisation des institutions politiques. M. Kobayashi évoque ainsi les similarités entre clientélisme politique et corruption politique, en soulignant le caractère « néo-féodal » du système parlementaire japonais. Kobayashi M., « Political Clientelism and Corruption: Neo-structuralism and Republicanism", in Kawata Junichi (Osaka University), *Comparing Political Corruption and Clientelism*, Ashgate, England, 242 p., 2006.

[3328] L'économiste F. Venayre confirme cette analyse : « (…) *les zélateurs d'un système protectionniste sont, pour une large part, beaucoup plus pragmatiques qu'on ne pourrait le penser, et vraiment très rationnels. Les intérêts personnels qui sont défendus sont assez nets, la plupart du temps, et génèrent des collusions entre les différents pôles de décision, qu'ils soient économiques ou politiques* ». *La Dépêche de Tahiti*, 2 novembre 2010.

[3329] Briquet J.-L., op. cit., p. 195.

[3330] Lire également Médard J-F., « Les paradoxes de la corruption institutionnalisée », in *Revue Internationale de Politique Comparée* vol. 13 n° 4, 2006, p. 697-710.

l'analyse du fonctionnement institutionnel polynésien. Les pratiques politiques évoluent dans un contexte de diminution de la rente nucléaire. Mais les pratiques néopatrimoniales, correspondant aussi à des représentations singulières du pouvoir et à un rapport « traditionnel » au politique, ne remettent pas fondamentalement en cause le caractère démocratique du *Fenua*.

Le facteur démocratique du pluralisme politique, ainsi que l'alternance (lors du *Taui* en 2004-2005), font de la Polynésie française une démocratie pluraliste, c'est-à-dire un « *mode de gouvernement fondé sur la libre compétition des candidats et des partis pour assurer la représentation du Peuple* »[3331]. La démocratie pluraliste n'est pas l'apanage des systèmes politiques occidentaux, même si les dirigeants de ces pays portent parfois un regard déniant aux autres toute aptitude démocratique[3332]. Si Tahiti n'est pas l'Afrique, certains représentants de l'Etat font part de leurs représentations ethnocentristes de la démocratie polynésienne. Selon l'ancien procureur général de Papeete, François Déby, « *Il faut perdre tous ses repères en arrivant à Tahiti. Ils n'ont pas la même vision que nous de la démocratie* », évoquant une « *dictature douce* » à propos de la domination politique de Gaston Flosse[3333]. Le procureur José Thorel, nommé en 2007 à Tahiti, estime que « *Le fonctionnement ici s'apparente à celui d'une République bananière… Il s'agit d'une oligarchie où 200 familles de "demis", des métis tahitiens, se partagent le gâteau* »[3334].

La Polynésie française sous la domination politique de Gaston Flosse était-elle une « *République-Fei* »[3335] ? Malgré le développement d'un leadership autoritaire marqué par des excès dans les années 1990 et au début des années 2000, la qualification de « République bananière » s'avère une expression journalistique excessive. Il s'agit d'une facilité qui masque les dynamiques profondes du rapport au politique en Polynésie, qui n'exclut pas la dimension démocratique de l'espace sociopolitique polynésien. Les manquements au droit républicain répondent en quelque sorte aux manquements aux principes républicains, que les « importateurs démocratiques » étaient censés diffuser dans les sociétés colonisées[3336].

En outre, la compétition incessante entre les leaders politiques s'inscrit dans un registre proche de l'exercice classique des rivalités pour l'accession à la représentation politique dans les démocraties contemporaines.

Malgré tout, si tous les critères de la République ne trouvent pas encore à s'exprimer dans un espace politique où la sécularisation est un processus récent, la démocratie s'est enracinée dans les esprits polynésiens, malgré une perte de crédibilité récente de la

[3331] Braud P., op. cit., p. 677.

[3332] Selon le néogaulliste J. Chirac, « *Le multipartisme est une sorte de luxe que les pays en voie de développement n'ont pas les moyens de s'offrir* », déclarait-il le 24 février 1990 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Le discours du président Sarkozy à Dakar (Sénégal), sur « l'homme africain qui n'est pas encore rentré dans l'Histoire », n'est guère éloigné de cette perception de son ancien mentor.

[3333] Cité in Davet G., Lhomme F., op. cit., p. 17.

[3334] Cité in op. cit., p. 134.

[3335] Selon la formule du journaliste J.-P. Couraud. Il fait référence aux bananes *fei*, symbole du *Tahoeraa*.

[3336] Ainsi, peu après le lancement de la politique moderne en 1946, « *Les dirigeants du RDPT sont peu préparés à la gestion des affaires et ont peu réfléchi aux pratiques démocratiques* », in Regnault J.-M., « Changements de majorité en 1953 et 1955 », in *TPM* n° 222, octobre 2009, p. 36.

démocratie représentative en Polynésie. La période d'instabilité politique entre 2004 et 2013 (treize gouvernements) a considérablement dégradé l'image des acteurs politiques. Selon un sondage réalisé fin 2010, 97% des Polynésiens se déclaraient insatisfaits de la situation politique[3337] ; 90% n'avaient plus confiance dans les hommes politiques ; 60% souhaitaient que l'État soit plus présent. Tahiti serait « *malade de ses politiques* »[3338]. Mais, est-ce propre à la Polynésie française ? Le discrédit de nombre d'hommes politiques en France pour l'opinion publique, de même que le poids des abstentionnistes, « *le premier parti de France* », constituent des phénomènes récurrents interprétés comme des signes de la crise de la démocratie représentative[3339].

En fait, la démocratie constitue à la fois un étalon et un argument politique dans l'espace sociopolitique polynésien. Des leaders condamnent souvent les « *dénis de démocratie* » ou les attitudes de « *dictateur* » de leurs adversaires. Gaston Flosse, traite son ancien lieutenant Gaston Tong Sang de « *Kadhafi* » dans l'enceinte de l'assemblée de Polynésie française : il « *agit comme un petit dictateur* » bafouant « *la légitimité démocratique des représentants* »[3340] ; ou encore : « *dans n'importe quel pays démocratique, le président mis en minorité aurait démissionné* »[3341]. À l'opposé, les statuts du parti indépendantiste, le *Tavini Huiraatira*, dénoncent le néocolonialisme de la France « *sous le couvert d'un semblant de démocratie* ». Oscar Temaru présente son combat pour « *l'indépendance politique* » par la voie démocratique. Néanmoins, la démarche d'inscription de la Polynésie française sur la liste des territoires à décoloniser des Nations-Unis, répond difficilement à des critères démocratiques classiques, montrant la confusion entre les aspirations de son parti et la fonction de représentation politique, qui implique la prise en compte de l'expression parlementaire, donc des citoyens, dans les décisions importantes.

Malgré tout, le référentiel « *démocratie* » ne semble pas remis en cause et s'avère donc ancré en Polynésie française. D'ailleurs, les conditions théoriques de la démocratie sont remplies au *Fenua* : le pluralisme politique, des élections libres et presque transparentes, l'existence de « *contre-pouvoirs* » au sens sociologique[3342].

---

[3337] Sondage RFO-Alvea Consulting réalisé sur un échantillon de 1 206 personnes. Les sondés sont 57% à demander un retour aux urnes anticipé ; 57% souhaitent la tenue d'un référendum d'auto-détermination ; 21% sont favorables à une mise sous tutelle de l'État ; l' « *intégrité* » et l' « *honnêteté* » sont les qualités premières requises chez les hommes politiques par les sondés ; puis le « *respect des engagements* », la « *loyauté* ». Cf. *Les Nouvelles*, 2 décembre 2010.

[3338] Regnault J.-M., *Tahiti malade de ses politiques*, Éditions de Tahiti, 2007, 121 p.

[3339] Par ailleurs, l'activité politique, même en démocratie, se distingue à la fois de la morale (Machiavel) et de la chose intellectuelle : « *la politique, c'est une affaire de tripes et pas une affaire de tête* » disait le truculent Georges Frêche, feu président du conseil régional du Languedoc-Roussillon.

[3340] Site internet du *Tahoeraa Huiraatira.*

[3341] *Polynésie Première*, 27 février 2011.

[3342] Le pouvoir politique est freiné par les institutions judiciaires, c'est-à-dire le Tribunal administratif, la Chambre territoriale des comptes, le juge judiciaire plus récemment. Des résistances médiatiques (*TPM*, *Les Nouvelles de Tahiti*, *Tahiti Herald Tribune* sur Internet), sociales (syndicats) ou religieuses (poids de l'Église protestante, prises de positions catholiques) ne manquent pas de battre le rappel du compromis démocratique aux représentants politiques.

Plus généralement, la démocratie représentative, qui nécessite une affirmation individualiste et une méfiance à l'égard des gouvernants[3343], se heurte à la très faible circulation des élites politiques, aux stratégies des entrepreneurs politiques et au cumul des mandats. Les *représentants* et leurs *machines* font office d'« *écran* » au peuple souverain. La longévité et les capacités politiques de Gaston Flosse le situent-ils dans ce schéma ? Son exemple apparaît en tout cas paradigmatique de la maîtrise du métier politique : précurseur de la politique professionnelle à Tahiti, avec un parti moderne et organisé quadrillant le territoire, des collaborateurs compétents et une communication politique développée. Il est de plus à la fois doué d'un charisme avéré et d'une capacité de travail exceptionnelle, tout en excellant dans le registre plus spécifique de la maîtrise de la langue tahitienne, dans laquelle les joutes politiques prennent une forme acérée et non moins théâtrale sur la *scène* politique.

Ce dernier aspect illustre une autre spécificité de la démocratie polynésienne : *vivre la politique comme un jeu*.

*Le goût de la compétition démocratique et du* jeu *politique*

La dimension du *jeu* politique[3344] se retrouve dans le goût de la compétition démocratique en Polynésie française[3345]. Dans son modèle de sociologie politique des rumeurs, Philippe Aldrin montre la dimension du jeu dans l'usage des rumeurs. Cet « usage agonistique » (*Agôn* en grec : assemblée de jeu) fait que « *Les rapports agonistiques correspondent à des mises en relation qui se déroulent dans un cadre institué, défini par des règles et des codes, et où les acteurs sociaux mesurent respectivement leur « force au jeu* »[3346]. Il reprend la conception de Norbert Elias : le « jeu politique » correspond à l'ensemble des relations engagées autour du pouvoir[3347]. Toutefois, « *Le jeu dans lequel sont pris les acteurs politiques n'est pas unique ; il comporte plusieurs espaces d'interactions soumis à des logiques et des partenaires divers* »[3348].

A Tahiti et dans les archipels, le *jeu* politique passionne. Les sujets politiques amènent des sourires complices ou narquois, une certaine prudence, des haussements d'épaule, et quelquefois aussi, une colère contenue et une lassitude : « *fiu* des politiques »… La politique en Polynésie française interpelle les métropolitains (la plupart du temps quelques membres de la classe politique française ou des fonctionnaires de tout régime), quand ils daignent s'intéresser à l'histoire et aux logiques socioculturelles et politiques qui animent la société polynésienne. La mise en évidence de certaines pratiques politiques à Tahiti a trop rapidement

[3343] Voir l'article « démocratie » de Boudon R. et Bourricaud R. dans le *Dictionnaire critique de la sociologie*.
[3344] Saura B., *Politique et religion à Tahiti*. Op. cit.
[3345] « *Un fait s'impose à l'observateur : les Polynésiens aiment le jeu et l'affrontement politique* ». Wolton D., « La Polynésie française : une communication politique en devenir … », op. cit., p. 481.
[3346] Aldrin P., op. cit., p. 134.
[3347] Selon P. Aldrin, l'espace du jeu politique (« l'agon politique ») se divise entre un « domaine officiel prenant à témoin l'opinion publique », et un « domaine officieux correspondant à des actes dont la publicité serait préjudiciable à leurs auteurs ». Op. cit., p. 147.
[3348] Op. cit., p. 136.

donné en France l'image d'une « république bananière » et à des appréciations normatives, sans toutefois tâcher de comprendre « ce qui fait sens » pour les acteurs de l'espace sociopolitique polynésien[3349].

La dimension ludique dans les expressions sociales du *Tahiti ancien* concernait de multiples distractions (spectacles de danse, chants), dont certains sports relevaient de la technique guerrière (tir à l'arc, javelot)[3350]. Ces activités inspirent toujours la manifestation culturelle du *Heiva*, moment-phare de l'année à Tahiti. La culture polynésienne est aussi imprégnée du jeu sur les mots : plaisanteries, facéties verbales, art du sous-entendu, manipulation des ambigüités phonétiques, devinettes (*piri*). Le commandant de *La Bounty*, William Bligh, rapporte de son voyage en 1788-1789, à propos des Tahitiens, que « *Bien qu'ils soient suffisamment crédules pour croire en n'importe quoi (…) ils sont en même temps si enclins à cette sorte d'humour que nous appellerions "blaguer à froid" (humbug) qu'il est souvent difficile de discerner s'ils sont sérieux ou pas* ». Jean-François Baré notait que « *La caricature, la moquerie [fa'aharama'au] n'épargnaient personne, même pas les chefs de haut statut* »[3351]. Le rapport à la fête et aux célébrations s'avère très important. Sonia Faessel explique ainsi que les Tahitiens furent déçus par les fêtes organisées par les missionnaires, de par leur manque de faste et d'aspect grandiose. Or, pour les missionnaires, les fêtes tahitiennes révélaient une « barbarie », dont les « sens débridés » les déconcertaient[3352]. Le jeu, dans le sens du divertissement, régule toujours la vie polynésienne tout au long de l'année. Les manifestations diverses s'enchaînent, et le temps qui passe ressemble parfois à un cycle rythmé par la répétition de « temps » qui se suivent : préparations des festivités, repos ; passage à la préparation de l'évènement suivant, etc. Le divertissement illustre le plaisir qu'ont les Polynésiens de s'exercer à tout propos, souvent avec dextérité, et de se retrouver ensemble en communauté ou en famille[3353].

Le jeu des acteurs politiques s'articule avec une conception festive de la politique. La campagne électorale est une fête, dans laquelle les réunions sont très fréquentées, même si l'assistance aux réunions n'est pas gage de vote pour le candidat qu'on est venu écouter. De toute façon, « *les candidats ne se sentent pas tenus ni par les engagements de leur liste, ni par les souhaits de leurs électeurs* »[3354]. Les termes tahitiens relatifs au domaine sportif sont

[3349] Le premier ministre du Général, Georges Pompidou, déclarait en juillet 1964 à Papeete : « *J'ai constaté que la politique polynésienne est extrêmement compliquée (…). Il y a des mouvements politiques, des personnalités politiques et des nuances qui sont longues à comprendre* ». Cf. Mazellier P., *Tahiti, de l'atome à l'autonomie*, op. cit.

[3350] Les jeux pour les adultes étaient les suivants : jeux nautiques, surf, combats de coq, sorte de football (*tu'ira'a popo*), sports de lutte et sports guerriers : lancer de javelot, lutte, « boxe ». Les enfants jouaient à des jeux de ficelle, de cerfs-volants et à la fabrication de pirogues miniatures, jeu connu dans le monde malayo-polynésien jusqu'à Madagascar, relève J.-F. Baré. « Les jeux, les sports et la guerre », in Ravault F. (dir.), *Encyclopédie de la Polynésie française. Vivre en Polynésie française* n° 1 et 2, vol. 5, C. Gleizal, 1986.

[3351] Op. cit, p. 111.

[3352] Faessel S., « La fête tahitienne ou le malentendu », *BSEO* n° 258-259, décembre 1992-avril 1993, pp. 50-66.

[3353] Compétitions sportives, courses de pirogues (*va'a*), danses, concours de beauté, de pêche, de légumes, paris, etc. Des paris sont tenus par des *bookmakers* locaux sur le résultat des élections territoriales lors du *Taui*.

[3354] Regnault J.-M., « 1991, Des élections pour rien ou presque… », op. cit., p. 89.

d'ailleurs usités pour évoquer la compétition politique[3355]. La mobilisation spectaculaire des couleurs de chaque parti s'apparentent également à des « *festivités politiques* ». Dans cette optique, la création d'un organisme territorial par le gouvernement Flosse, *Tahiti Nui 2000*, concernait l'organisation de fêtes « gratuites » pour la population (concerts, carnaval, *Intervilles*, feux d'artifice), souvent à l'approche des élections, ce qui a fait écrire à Alex du Prel qu'il s'agissait d'un « *ministère de l'amusement populaire* ». Du « *uru* et des jeux » [3356] en quelque sorte, si l'on « tahitianise » l'expression de Paul Veyne. Ces *anthropo-logiques* alimentent non seulement le rapport au pouvoir, mais aussi le rapport au politique.

Dans les années 1960, les candidats et les partis affluent vers la politique, de plus en plus nombreux et provenant de tous les archipels. Le journaliste Daniel Mauer observait que « *La politique reste encore à bien des égards un jeu, mais un jeu difficile, un jeu plein de roueries que l'on prend très au sérieux. On a l'impression qu'il faut brûler les étapes et en quelques années, assimiler toute la routine des vieux pays* »[3357]. Observant le blocage du budget par Emile Vernaudon et son parti en 1983, le Haut-commissaire en partance, Paul Noirot-Cosson, constatait l'ampleur des intrigues politiques : « *J'ai une très grande considération pour les élus mais je crois qu'ils aiment bien s'amuser. Ces évènements politiques traduisent toutefois un défaut dont la classe politique devrait se corriger* »[3358]. Le jeu entre des acteurs dotés d'un haut degré d'interconnaissance fait que les acteurs politiques peuvent se côtoyer d'une manière détendue lors de fêtes familiales, et s'invectiver dès le lendemain. Plusieurs leaders possèdent des ramifications familiales étendues à presque toute la classe politique[3359]. Les représentants de l'Etat se trouvent souvent déconcertés par la compréhension d'alliances aussi soudaines qu'éphémères[3360].

Le recours à la métaphore sportive, apprécié des acteurs politiques[3361], a un intérêt scientifique limité pour saisir les ressorts profonds des pratiques politiques. En effet, la métaphore du jeu, même comprise comme un « jeu d'échecs complexe avec des pions

---

[3355] Cf. Al Wardi S., « Culture politique polynésienne et République » in *BSEO* n° 273-274, janvier-juin 1997, p. 60-70.

[3356] Le *uru* désigne le fruit de l'arbre à pain.

[3357] Mauer D., *Aimer Tahiti. Tahiti les yeux ouverts*, op. cit., p. 64.

[3358] Mazellier P., *Tahiti autonome*, op. cit.

[3359] De fait, le népotisme s'avère parfois inéluctable : dans le gouvernement Temaru suite à l'alternance/*Taui*, un ministre du Développement avait son père comme conseiller technique, son oncle chef de cabinet, son ex-épouse conseiller juridique et un cousin chargé de mission. *TPM* n° 159, juillet 2004.

[3360] De façon plus iconoclaste, la proclamation certes peu démocratique de la république *Pakumotu*, qui proposait « *un État où il fait bon vivre* », alimente la chronique médiatique depuis plusieurs années par ses mises en scène d'un Etat doté d'une garde, d'une monnaie fictive, etc. Le roi autoproclamé, par la suite rattrapé par la justice pour escroquerie, avait notamment tenté de hisser son drapeau *Pakumotu* devant l'assemblée de la Polynésie française. « La république Pakumotu tâte de la justice française », *La Dépêche*, 28 janvier 2010.

[3361] À propos de la déstabilisation du gouvernement Tong-Sang par l'obstruction apportée au collectif budgétaire, un journaliste demande au leader indépendantiste Tony Géros : « *Quel jeu joue Gaston Flosse dans cette affaire avec vous ? Vous connaissez sa stratégie et êtes d'accords, avez-vous des petits accords ?* » ; celui-ci répond : « *Nous, on joue un peu comme une équipe de foot. Il y a deux clans : un clan d'un côté, un clan de l'autre côté. Et quand il faut marquer des buts, on les marque, bien entendu* ». *Les Nouvelles, 12 juin 2010.*

vivants », qui ouvrent le champ des possibles et de l'imprévu[3362], n'est pas suffisante pour analyser le pouvoir local. Ses limites résident dans le manque de prise en compte des transformations historiques des arènes locales. De plus, les acteurs ne sont pas organisés en « équipes » permanentes, mais « *plutôt en réseaux, selon des configurations qui changent en fonction des situations, et sans frontières précises* »[3363]. Les contours des espaces politiques sont poreux et non clos, par la connexion à d'autres espaces politiques (espace national et régional notamment). Enfin, la lecture en termes de jeu amène une interprétation formaliste, qui ne prend pas assez en compte les considérations historiques dans la définition de la nature des enjeux, parce que la dynamique des processus politiques n'est pas le résultat exclusif de l'action stratégique et des calculs rationnels des acteurs, individuels ou collectifs.

La dimension du jeu met en exergue l'ampleur de la dimension personnelle dans la politique polynésienne. Les conflits personnels structurent parfois le clivage politique. Gaston Flosse constituait l'étalon, à partir duquel les autres leaders politiques orientent leur position dans l'espace politique. La conséquence de ce jeu politique, lorsque la domination hégémonique d'un leader s'écroule, se trouve dans le développement de l'instabilité politique. Le jeu politique devient alors un combat entre les prétendants au pouvoir local[3364]. Ce rapport très personnalisé au politique se traduit quelquefois par un blocage des logiques ou des principes démocratiques par le jeu des *fetii* (alliés) : l'interconnaissance peut primer sur les compétences ou le mérite, mais s'agit-il cette fois d'une spécificité polynésienne ? Les héritiers politiques, produits de la reproduction sociale, et les différents types de réseau d'intégration de la politique (école, famille, Église) nuancent une vision culturaliste des pratiques politiques en Polynésie. Les rivalités personnelles, familiales ou claniques[3365] s'intègrent au processus démocratique et produisent paradoxalement du sens démocratique.

Le jeu illustre surtout un « répertoire d'action collective » varié, ainsi qu'une « imagination au pouvoir » dans l'arène sociopolitique. Enfin, le jeu politique n'est pas sans conséquences économiques et sociales. De nombreuses « tragi-comédies » politiques ont des répercussions importantes sur le tissu social et économique : les renversements d'alliance, les blocages lors du vote du budget, les blocages institutionnels ou encore la non-délivrance des

---

[3362] « (…) *un jeu d'échecs complexe avec des pions vivants, mais un jeu d'échecs sur lequel sont menées simultanément plusieurs parties, où certains joueurs peuvent avancer nettement plus de pions que leurs concurrents, où certains joueurs peuvent marquer plus de points que d'autres pour le même coup, où seuls certains joueurs quand ils sont aux abois ont la possibilité de tourner les règles du jeu en leur faveur, où les objectifs des parties varient comme leurs enjeux et leurs risques, où vraisemblablement certains utilisent des règles du jeu inconnues des autres ; un jeu qui consiste pour partie à contester la fixation des règles, mais où par ailleurs les bonnes tactiques et stratégies comptent également, car les ressources sont dépendantes des contextes, et un jeu bien mené peut même transformer une catastrophe en position favorable* ». Bierschenk T., 1988, cité p. 26, in Bierschenk T., Olivier de Sardan J.-P., *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, op. cit.

[3363] Bierschenk T., Olivier de Sardan J.-P., op. cit., p. 26.

[3364] Voir la thèse de Mareva Lechat, *Jeux politiques et processus d'autonomisation en Polynésie française (1957-2011)*, thèse de science politique, sous la dir. de P. Sadran, Université de Bordeaux IV Montesquieu, 2011.

[3365] J.-M. Regnault a évoqué l'autonomie en ces termes : « L'autonomie, un moyen pour l'élite de conserver ses privilèges ? », in *TPM* n° 158, juin 2004, p. 22-23.

autorisations administratives territoriales et le non-paiement des entreprises ayant contracté avec la collectivité, ont eu pour conséquence de décourager les investisseurs, de ralentir l'activité économique locale et de fragiliser davantage la situation d'un grand nombre de familles polynésiennes vivant en-dessous du seuil de pauvreté, et ne bénéficiant pas d'assurances-chômage.

Les expressions sociopolitiques de la démocratie polynésienne sont décelables dans les pratiques et les représentations des acteurs politiques, qui procèdent de logiques hybrides du politique. Bien que « tahitianisé » dans l'usage des symboles et d'un répertoire politique propre au milieu anthropologique, l'exercice de la démocratie polynésienne procède institutionnellement d'une réappropriation du modèle républicain.

## § 2 La démocratie polynésienne et la République

*Tiamara'a, Aifaitora'a, Autea'er'a* : « Liberté, Egalité, Fraternité »

Par la pratique des institutions polynésiennes en véritable « monarque républicain », la domination de Gaston Flosse met en évidence la fusion de deux cultures politiques. Son rapport au politique est plus proche du modèle de la V$^{ème}$ République qu'il n'y paraît, quand bien même le leader océanien dispose des ressources politiques de la « culture » polynésienne du chef redistributeur.

Le monarque républicain illustre-t-il une culture française de la démocratie ou une absence de culture démocratique ? L'arrangement institutionnel de la V$^{ème}$ République fait qu'une personne peut s'affranchir de l'autorité du Parlement. Lors du « coup d'Etat » à l'origine de la V$^{ème}$ République, selon la formule de François Mitterrand, le comité constitutionnel consultatif, composé d'un tiers de députés, d'un tiers de sénateurs et d'experts, représentait la part « publique » du processus d'adoption de la nouvelle Constitution du 4 octobre 1958. Elle est notamment rédigée par Michel Debré à l'été 1958, puis la proposition est validée en conseil des ministres avant d'être soumise au référendum. De même, la volonté unilatérale du chef de l'Etat a fait plier la procédure lors du référendum relatif à l'élection du président au suffrage universel en 1962.

Gaston Flosse a d'ailleurs fait part à de multiples reprises de son souhait de voir élu le président de la Polynésie française au suffrage universel. Le statut de 2004, vécu comme une « constitution », a été préparé par des juristes conseillers du président Flosse, mais le débat n'a guère été favorisé dans la société et dans l'assemblée polynésiennes (refus de procéder article par article). D'autre part, il est parfois difficile de faire la part de la négligence de la représentation nationale à propos des négociations statutaires en Polynésie française, et des manœuvres stratégiques de l'entrepreneur politique pour faire aboutir ses revendications

institutionnelles. Le statut de 2004 a ainsi été voté par un dixième de l'Assemblée nationale, en procédure d'urgence parlementaire. Des amendements préparés par le sénateur Flosse ont été adoptés avec l'avis favorable du gouvernement : la prise de position de la ministre emporta les doutes du rapporteur, par exemple pour établir six circonscriptions et porter le nombre des représentants à 57.

L'appropriation d'une culture de « l'autorité » politique, située entre la culture de l'autorité du chef polynésien et la culture césariste/bonapartiste/gaulliste de la conquête du pouvoir, montre l'hybridation du leadership politique[3366]. Il n'y a donc pas toujours une opposition de deux cultures politiques (Territoire et Etat ; polynésienne et républicaine), ni un total mimétisme, même si l'appropriation naît à la fois de la confrontation des conceptions et du mimétisme des pratiques, qui ne sont pas nécessairement démocratiques.

La perspective démocratique de l'autonomie peut-être soulevée, car la délégation de pouvoirs aux notables locaux n'est pas véritablement gage de démocratie, comme cela est trop souvent postulé. Selon le juriste Charles Eisenman, « *il n'y a aucun lien nécessaire entre démocratie et décentralisation* »[3367]. Toutefois, les transferts de compétences aux élus locaux dans le mouvement décentralisateur établissent un lien entre décentralisation et démocratie dans la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, en particulier par l'introduction de mécanismes de démocratie directe[3368]. Il demeure que les constitutionnalistes manient l'oxymore, en faisant figurer à l'article 3 révisé de la Constitution en 2003, relatif à la République « indivisible » (« laïque, démocratique et sociale »), le rajout d'une dernière phrase : « *son organisation est décentralisée* »[3369]. A défaut d'être claire, cette approche paradoxale de la décentralisation est dépassée par celle encore plus floue de la notion d'autonomie, un concept qui a même été qualifié de « *magique* »[3370]. Or, l'autonomie » à la française » ne se comprend pas dans le même sens que celle de *self-government* telle qu'elle est appréhendée dans l'univers institutionnel anglo-saxon. Mais en France, le concept possède une dimension politique plutôt que juridique : « *Peu employé et pas définie en droit positif, la notion d'autonomie laisse la doctrine perplexe* »[3371].

Dès lors, la revendication de toujours plus d'autonomie correspond-elle à des revendications démocratiques de la part du leader polynésien qui ne sont pas assez prises en compte par le législateur ? Ou s'agit d'une logique d'accumulation des ressources juridiques, politiques et financières afférentes au processus d'autonomisation de la Polynésie française ?

---

[3366] Le conseiller Jean Peres, aux côtés de G. Flosse pendant de longues années, a pu évaluer la vision polynésienne du rapport au pouvoir : « *Pour eux, il n'y a qu'une seule chose qui compte, c'est la conquête du pouvoir. Peu importe finalement qui emporte ce pouvoir, on l'a bien vu (…) récemment avec (…) la candidature d'une personne que beaucoup de gens estiment indigne de remplir à nouveau ces responsabilités. Mais pour le Polynésien je crois que ce n'est pas ça le problème. Le problème c'est que son leader, celui pour lequel il vote et suit aveuglément partout, remporte le pouvoir* », *Les Nouvelles*, 27 septembre 2010.

[3367] Cité in Joyau M., « Décentralisation, adaptation, autonomie », in *RJP* HS, 2004, p. 21.

[3368] Joyau M., op. cit., p. 40.

[3369] Op. cit., p. 31.

[3370] Moyrand A., « De l'autonomie administrative à l'autonomie politique », in Faberon J.-Y. (dir.), Le statut du teritoire…, op. cit., 1996, p. 148.

[3371] Op. cit., p. 27.

« Pays d'Outre-mer » se gouvernant démocratiquement, la Polynésie française n'en demeure pas moins une collectivité territoriale[3372]. Mais le gouvernement de la Polynésie française, par la répartition matérielle des compétences entre Etat et territoire, est doté d'un pouvoir d'exécution de la loi concernant ses compétences matérielles, qui ne souffre d'aucune contrariété législative[3373]. Dès lors, l' « *immensité des possibilités offertes* »[3374] par ce cadre juridique s'avère-t-il vecteur de démocratisation de l'espace politique polynésien ?

La nécessité de revenir sur la loi statutaire trois ans plus tard (loi « Estrosi » en 2007), et d'y introduire des dispositions limitant les avantages matériels exponentiels des représentants à l'assemblée dans une optique de « moralisation » de la vie politique, ne confirme guère la dimension démocratique du « toujours plus de compétences ».

A défaut de participer au développement des pratiques démocratiques freinant l'accumulation, le statut d'autonomie appuie le processus d'institutionnalisation et renforce la légitimité bureaucratique de l'administration territoriale.

La domination politique caractérisée par le pouvoir personnel de Gaston Flosse ne répond pas uniquement à des logiques endogènes ou culturelles du rapport au pouvoir, parce que sa domination comporte les stigmates du régime politique de la V$^{ème}$ République. La période d'instabilité chronique (2004-2011) qui a suivi la fin du monopole politique du *Tahoeraa Huiraatira* a correspondu à l'entropie du leadership de Gaston Flosse. Or, la mobilisation de ressources politiques par le leader tendait à contenir les tentatives de déstabilisation de la majorité, récurrentes depuis les années 1960, qui évoquaient en toile de fonds l'instabilité parlementaire sous le régime de la IV$^{ème}$ République. La stratégie de monopolisation du pouvoir dans les années 1980 et 1990 engendrait alors une réduction du pluralisme à l'assemblée territoriale en présidentialisant le régime politique local de l'autonomie, non seulement dans le texte des statuts mais aussi et surtout dans les pratiques institutionnelles et symboliques[3375].

Cette présidentialisation s'effectue ainsi dans une logique de mimétisme à l'égard de la figure du président de la République française, qu'il s'agit d'égaler dans sa représentation de monarque républicain. Plus largement, la présidentialisation, conséquence de la personnalisation du pouvoir, représente une des mutations principales des démocraties contemporaines, caractérisée par « *la primauté au pouvoir exécutif aux dépens du législatif, [et la] promotion de l'exécutif qui passe par sa personnalisation* », selon Marcel Gauchet. En

---

[3372] « (…) *une collectivité territoriale n'est rien d'autre qu'une entité de droit public correspondant à des groupements humains géographiquement localisés sur une partie du territoire national, auxquels l'Etat a conféré la personnalité juridique et le pouvoir de s'administrer par des autorités élues* », in Joyau M., « *Existe-t-il un pouvoir politique en Polynésie française ?* », *RJP*, 2002, p. 44.

[3373] « *Grâce à la répartition matérielle des compétences entre l'Etat et le Territoire, ce dernier, lorsqu'il exerce ses compétences, exécute la loi et lui seul peut l'exécuter. Dans la plupart de ses domaines de compétence, aucune disposition législative ne vient limiter ses décisions et aucun règlement étatique (décret ou arrêté) ne peut intervenir. Doté d'un pouvoir d'exécution de la loi qu'il est le seul à pouvoir exercer, il est bien difficile de refuser d'admettre qu'il est doté d'un pouvoir politique* ». Op. cit., p. 45.

[3374] Op. cit., p. 46.

[3375] Quand les dispositions statutaires ne sont pas claires entre les pouvoirs propres du président comme chef de l'exécutif et ceux à caractère collégial du gouvernement, le président a tout loisir de développer son leadership institutionnel dans les zones d'interférence ouvertes à l'intérieur des institutions territoriales.

ce sens, la personnalisation du pouvoir du leader Gaston Flosse à Tahiti s'inscrit pour partie dans une dynamique de surdéveloppement de la fonction présidentielle du pouvoir local.

Par ailleurs, Gaston Flosse correspond à la description d'un « acteur sécant », dans le modèle de Michel Crozier et Erhard Friedberg. Il interagit dans plusieurs espaces politiques en jouant un rôle d'intermédiaire de ressources, et d'interprète de logiques d'action différentes. Ce faisant, il accroît son pouvoir, et ce processus devient sa logique propre. Mais il existe à l'intérieur de l'espace républicain d'autres cas de « super notables » comparables à Gaston Flosse, à la fois dans l'exercice d'un pouvoir personnel et dans la capacité à se situer aux interfaces des espaces politiques, en gardant les clés des positions politiques stratégiques.

Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux dominait une ville, qui, « *reste fondamentalement un monde insulaire, imprégné de son histoire prestigieuse, différent du monde qui l'entoure, accordé à des rythmes qui lui sont propres* »[3376]. En dépit d'un héritage matériel peu satisfaisant[3377], la domination sans conteste et les pratiques quelquefois néopatrimoniales autour du notable illustraient une « *suzeraineté républicaine* » du seigneur Chaban, bien que prenant forme dans le cadre d'un régime démocratique et fondée sur une « *légitimité élective incontestable* »[3378]. Les notables Edouard Herriot à Lyon, Edgar Faure à Cahors, Pierre Pflimlin à Strasbourg, Olivier Guichard à Nantes, Pierre Mauroy à Lille ou Gaston Defferre à Marseille se sont constitués des fiefs, dans lesquels les pratiques politiques ne relevaient pas toujours d'une approche démocratique, en particulier par les agissements des vassaux qui se sentent protégés par leur chef[3379]. En outre, les services rendus à la population par les acteurs politiques, le jeu de relations et de services personnels, mis en avant en Polynésie française, ne surprendrait pas outre-mesure un observateur de la politique marseillaise par exemple[3380]. De plus, la constitution d'une machine politique et d'un système de « *bossisme* » a été mise en lumière par Xavier Barut au sujet du « *bloc hégémonique de domination publique sur la ville*

[3376] Savary G., op. cit., p. 141. L'élu bordelais explique qu'on « *ne comprend pas Bordeaux si l'on n'intègre pas qu'île prospère, généreusement adossée au désert landais, elle n'a été rattachée au « continent » qu'en 1822, par le pont de pierre* », p.142.

[3377] « *L'état de dégradation des finances publiques de la ville, de sa gestion courante et en particulier des procédures d'octroi des marchés publics, était à ce point inavouable, qu'il devait absolument rester « affaire de famille », op. cit., p.245 ; « Cavalerie budgétaire, clientélisme, gestion de fait, marchés publics douteux et imprévoyants, trains de vie ostentatoires et incontrôlés, laxisme de tous ordres, affairisme larvé, s'étaient installés autour de Chaban vieillissant, ou du moins largement banalisés ces dernières années* », op. cit., p.247.

[3378] Op. cit., p. 257.

[3379] Parmi les hommes de Chaban, G. Savary note que « *Le pouvoir et sa proximité fragilisent les esprits, égarent parfois les têtes les mieux faites, révèlent souvent les ressorts les plus pervers et les plus sournois des personnalités* », op. cit., p.72.

[3380] « *La personnalisation des procédures de distribution de ressources publiques en réponse aux demandes individuelles adressées aux élus. Cette pratique ordinaire est fondée sur un échange, au moins théorique, entre une ressource matérielle ou symbolique apportée à un client et un vote accordé à l'élu. De quelque bord qu'ils soient et quelle que soit leur génération, les élus sont confrontés à cette question des services personnels, puisque les habitants leur en demandent quotidiennement. Lors des campagnes électorales, locales ou nationales, ils passent plus de temps à écouter les requêtes des citoyens et à présenter le collaborateur chargé de prendre les coordonnées du demandeur, qu'à parler de leur programme* », Peraldi M., Samson M., *Gouverner Marseille*, op. cit., p. 86.

*de Pau* » du leader André Labarrère[3381]. En fait, il ressort de ces dominations notabiliaires que, dans un espace politique à taille réduite caractérisé par une société d'interconnaissance, la formation d'une opposition au pouvoir personnalisé « *reste problématique, sinon vouée à se voir attaquée dès la source par une tyrannie qui dispose de tous les outils de la ressource politique et de la capacité active* »[3382].

Le décloisonnement de l'analyse de l'espace polynésien au regard des dominations notabiliaires en France métropolitaine montre le degré élevé de pouvoir personnel de Gaston Flosse en Polynésie française. Mais cela ne s'explique pas uniquement par la variable culturelle, car la forme de sa domination politique ne s'écarte que par son amplitude, ainsi que par ses opportunités historiques et contextuelles, de celle d'autres « super-notables ». Son rapport au pouvoir reste fortement influencé par le référentiel du « monarque républicain ». Le modèle républicain français évolue autour d'un triple tropisme. Il est à la fois « *monarchique, dyarchique et polyarchique* »[3383]. Les propriétés monarchique (présidentialisation)[3384] et polyarchique (dualité Etat-Polynésie française) semblent manifestes dans le modèle de l'autonomie. Mais le pouvoir personnel est rendu possible par une relative déliquescence des institutions républicaines[3385]. Le constat n'est pas nouveau sur ce point[3386], et l'horizon d'un dépassement démocratique de la V$^{ème}$ République revient de plus en plus régulièrement dans les réflexions relatives au régime politique français, posant l'hypothèse de l'avènement d'une VI$^{ème}$ République.

---

[3381] Barut X., « Une trajectoire de la conquête du pouvoir : André Labarrère et la ville de Pau (1971-1989) », in *Revue de Pau et du Béarn* n° 33, 2006, pp. 391-448. Il s'agissait de l'acteur politique « *le plus doté en ressources politiques et institutionnelles et en capitaux politiques pertinents. Il appartient à la Commission exécutive fédérale, il détient la mairie du chef-lieu, il représente un canton, il occupe un poste national, il possède une légitimité historique puisqu'il a fait venir à l'existence le PS et sa marque dans le département* », op. cit., p.414 ; « *Ressources après ressources, trophées après trophées, il a acquis le pouvoir et l'aptitude de jouer et de gagner dans les arènes toujours plus considérables, en tenant de surcroît sous sa coupe les modes de relations entre les instances politiques et partisanes parisiennes centrales et la périphérie de son terrain d'élection d'origine* », p.427. Notable enraciné dans le Béarn, il se présentait dans les années 1970 come un « agent de transformation ». Op. cit., p. 396.

[3382] Op. cit., p. 441.

[3383] Bourmaud D., « Les Ves Républiques : monarchie, dyarchie, polyarchie : variations autour du pouvoir sous la Ve République », in *Pouvoirs* n° 99, 2001, pp. 7-17.

[3384] Le caractère dyarchique de la cohabitation n'est pas réellement concevable au regard des institutions polynésiennes.

[3385] Par exemple, la pratique de la démocratie dans certains partis politiques français montre de nombreuses limites. Récemment, lors de la première élection du président dans le parti de la droite métropolitaine, marquée par des incidents et des fraudes, le dirigeant du parti Jean-François Copé avouait que, « *A l'UMP, nous apprenons la démocratie, c'est assez nouveau* ». *Le Monde*, 2 juin 2013. L'élection de Martine Aubry à la direction du PS contre Ségolène Royal en 2008 avait également mis en avant de nombreuses fraudes dans les fédérations.

[3386] « *Etant donné l'extrême fragmentation de pouvoirs, une rationalisation-simplification radicale s'impose pour tenter de recréer les conditions d'une responsabilité politique tombée en désuétude, sans laquelle cependant il n'existe pas de démocratie ni de citoyenneté. La question de la sauvegarde de la V$^{ème}$ République n'a sans doute plus guère de sens aujourd'hui, tant le régime et le corps social de ce début de XXI$^{ème}$ siècle sont différents de ce qui était il y a quarante ans. Mais la survie de la République tout court est, elle, peut-être à ce prix* », in Bourmaud D., op. cit., p. 17.

Dans le cas présent, le leadership politique de Gaston Flosse est non seulement inspiré du monarque républicain, mais il parvient à développer une forme de « double idée nationale », liée à une double identité franco-polynésienne. Est-ce à dire que la Polynésie française représente une autre nation au sein de la démocratie et de la nation françaises ?

Dans une analyse devenue classique, Ernest Renan, en 1882, répondait à la question « Qu'est-ce qu'une nation ? ». La nation « *est une âme, un principe spirituel (…) elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours* ». Il expliquait que la nation ne dépend ni d'une race particulière, ni d'une langue, ni d'une religion, ni d'intérêts économiques partagés, ni encore de la géographie[3387]. Cette acception permet à la fois de concevoir l'intégration de la Polynésie comme une entité spécifique de la nation française, mais aussi de comprendre qu'une double idée nationale, polynésienne et française, « fait sens » dans cet espace sociopolitique original. Après tout, Max Weber voyait déjà dans la nation une représentation subjective, un « *produit artificiel de la communauté politique* », ce que Benedict Anderson a appelé une « *communauté imaginée* »[3388].

Les variations de la démocratie polynésienne et son articulation avec les mœurs républicaines, plus ou moins intégrées par les élus polynésiens, illustrerait un déficit de « républicanité » des acteurs locaux. Ainsi, même si selon l'article 27 de la Constitution de la V$^{ème}$ République, « tout mandat impératif est nul » : « *La plupart des élus ne se sentent liés par quoi que ce soit, ni par l'esprit de parti, ni par la parole donnée, ni par le serment, ni par des écrits, ni par ce qu'ils ont dit naguère* »[3389]. En outre, les députés polynésiens votent pour des lois qui ne s'appliquent pas nécessairement en Polynésie, et siègent dans des groupes parlementaires très faiblement voire non ramifiés dans l'espace polynésien : « *En fait, en tant que représentant de la Nation, les députés polynésiens confirment essentiellement l'appartenance de la Polynésie à la République* »[3390]. Peut-être que ce point peut être relativisé, dans une certaine mesure, par le contenu des campagnes électorales lors des élections législatives en France métropolitaine, où, bien que députés de la Nation, les

[3387] Hermet G., Badie B., Birnbaum P., Braud P., *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, op. cit., p. 196. Cette conception s'oppose à celle de Herder, qui s'appuie sur la culture propre transmise par la langue maternelle et le rôle de la providence. Dans *Nations et nationalisme* (1989), Ernest Gellner développe la thèse suivante : « c'est le nationalisme qui crée la nation et non l'inverse ». Il parle de mouvements *nationalitaires*, c'est-à-dire des mouvements nationalistes spécifiques, dont l'objectif est de re-légitimer les appartenances culturelles à partir d'un ancrage territorial précis sans pour autant viser un but politique plus général (langue, traditions, manières de pensée), pour raffermir une identité culturelle ayant souffert de l'unification politique comme de la modernisation économique.

[3388] Anderson B., *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, [trad.], Paris, La Découverte, 2002, 213 p.

[3389] Regnault J.-M., « Dix ans d'autonomie interne en Polynésie française (1984-1994) », op. cit., p. 116.

[3390] Al Wardi S., Regnault J.-M., « Polynésie française 2007. Une victoire des autonomistes et un renforcement des indépendantistes », in Combeau Y., *Le vote de l'*Outre-mer. *Présidentielle et législatives*, Paris, Les Quatre Chemins, 2007, 257 p.

compétiteurs ne sont pas élus uniquement sur leur étiquette et appartenance politique, mais aussi à partir d'un discours focalisé sur les enjeux locaux de la circonscription.

Afin d'élargir la problématique relative à la démocratie en Polynésie française, un regard sur les dynamiques politiques des autres collectivités d'Outre-mer de la République affine la compréhension des manifestations du leadership polynésien de Gaston Flosse, qui exprime un rapport particulier au politique et à la démocratie.

## § 3 La démocratie, la République et les Outre-mer

Dans quelle mesure la démocratie polynésienne est-elle comparable à d'autres pratiques de la démocratie dans les Outre-mer français ?

Il s'avère difficile d'écrire sur l'Outre-mer sans tomber dans une généralisation excessive au regard de l'extraordinaire diversité des sociétés[3391] composant *les* Outre-mer, qui possèdent une historicité propre de leur rapport avec la métropole[3392]. La variété du processus colonial renforce de surcroît la diversité des historicités propres à chaque territoire ultramarin. En effet, la colonisation, en tant que système d'action historique, a engendré un processus de domination coloniale, qui est un « *processus social extraordinairement complexe* », parce que les acteurs de la colonisation sont divisés au gré de leurs intérêts, de leurs origines, de leur formation, de leur vision du monde et de leurs sentiments[3393]. Malgré tout, en suivant la voie théorique tracée par le politiste Justin Daniel, quelques remarques transversales font ressortir des éléments de convergence et de divergence sur les pratiques de la démocratie dans ces territoires, ainsi que leur rapport à la République[3394].

L'importance du débat statutaire et institutionnel, donc du rapport à la France[3395], constitue une des premières clés de lecture des dynamiques politiques de ces territoires. L'articulation du clivage politique autour de la question statutaire montre des correspondances entre des revendications dans une logique progressiste qui peut prendre la forme de revendications autonomistes ou indépendantistes, opposées à l'accusation de séparatisme portée par les notables dans une logique conservatrice. Par exemple, aux Antilles-

[3391] Jean-Claude William, dans une conférence au Sénat (9 février 2011) parlait de « peuples composites », en faisant référence à la *créolisation*, mise en lumière dans la littérature antillaise par Edouard Glissant.

[3392] Par exemple, Fred Reno évoque un « *référentiel de la singularité* » pour les îles des Caraïbes Saint-Barthélemy (rejet du droit commun et de la fiscalité) et Saint-Martin (maintien d'un espace communautaire), quand les deux collectivités sont sorties de l'espace guadeloupéen par les lois 2007-223 et 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer.

[3393] Cf. Berman B., Lonsdale J., *Unhappy valley. Conflict in Kenya and Africa. Book one: State and class*, Londres, James Currey, 1992.

[3394] Daniel J., « Cadre institutionnel et vie politique Outre-mer », in *Pouvoirs* n° 113, avril 2005, pp. 31-43.

[3395] « *Quand bien même l'action publique n'est pas uniforme et résulte des actions composites des agents de l'Etat, ce dernier est hypostasié dans les représentations idéologiques des acteurs locaux qui en font une entité homogène* », in Briquet J.-L., op. cit., p. 228. En Polynésie, S. Al Wardi parle d'une « obsession de la France ». La possibilité d'émancipation déterminerait les comportements. Cf. chapitre 1, in *Les dérives*…, op. cit.

Guyane, dans la période 1970-1981, les consultations électorales sont « *présentées par les candidats qui se rattachent aux courants de droite métropolitaine (RPR, UDF) comme des sortes de référendum sur un statut départemental menacé par des autonomistes désignés comme des séparatistes inavoués ; les candidats se réclamant à des titres divers de la gauche (socialistes, communistes, Parti progressiste martiniquais) ont eu quelquefois du mal à se défendre contre ces accusations* »[3396]. Or, on retrouve la même stratégie chez Gaston Flosse (et au RPR) en affublant les autonomistes d'indépendantistes dans les années 1970 (certains s'en réclamaient cependant). Puis, devenu autonomiste, il fustige les indépendantistes et fait des élections un référendum contre le parti indépendantiste.

Dans les Outre-mer, le cas de la domination politique du notable RPR/UMP Jacques Lafleur (1932-2010) en Nouvelle-Calédonie comprend une dimension de pouvoir personnel, de pratiques autoritaires et de néopatrimonialisme, dans le cadre d'une société où les violences n'ont pas été seulement symboliques. Dans les DOM, des leaderships politiques se sont illustrés également un schéma de domination politique comportant deux des mêmes éléments : échange politique et clientéliste avec le RPR chiraquien, et pratiques néopatrimoniales, si l'on considère les péripéties judiciaires des notables RPR Lucette Michaux-Chevry en Guadeloupe, ou Léon Bertrand en Guyane[3397]. Tous ces leaderships politiques présentent cependant des variations dans la mobilisation par les acteurs des ressources « traditionnelles » propres à chaque espace politique.

Les ambiguïtés de la greffe républicaine Outre-mer se retrouvent dans l'opposition entre logiques de l'affectivité et de logiques de la modernité, qui présenterait une « impasse » pour l'Outre-mer français[3398]. La reconnaissance de la légitimité démocratique n'est pas nécessairement l'adoption de la légitimité républicaine, faisant de la République française une « France pluri-nationale », dont les Outre-mer se distinguent entre République « intra-nationale » (bloc des DOM) et « extra-nationale » (autres COM ; anciens TOM)[3399]. Les territoires constituant l'Outre-mer français ont évolué à l'écart des logiques de marché et de l'Etat moderne, dont les notions d'Etat, de loi ou de citoyenneté seraient abstraites pour des communautés fonctionnant sur une base relationnelle[3400]. Cette situation peut entraîner le

---

[3396] Adelaide-Merlande J., *Histoire contemporaine de la Caraïbe et des Guyanes…*, op. cit., p. 195.

[3397] Le leadership de L. Bertrand présente des caractéristiques similaires au leadership politique flossien, en particulier au regard de la ressource contextuelle de la présence de la base aérospatiale, et des ressources du clientélisme. En 2004, L. Bertrand prend la présidence du conseil général de Guyane, grâce au « retournement » d'un élu sans étiquette, propulsé vice-président du conseil général. Voir Guyon S., Pommerolle M.-E., « La transformation des registres de légitimation politique en Guyane. Une approche comparative des campagnes électorales à Cayenne et à Saint-Laurent du Maroni », in *Pouvoirs dans la Caraïbe* n° 16, 2010, pp. 37-66.

[3398] Michalon T., « L'affectivité contre la modernité ? », in Michalon T. (dir.), *Entre assimilation et émancipation, l'*Outre-mer *français dans l'impasse ?* Rennes, Les Perséides, 2006.

[3399] Michalon T., « La France plurinationale », pp. 113-122, in Faberon J.-Y., Fayaud V., Regnault J.-M. (dir.), op. cit., vol. 1.

[3400] « *Les notions d'Etat – personne morale incarnant la nation -, de loi – règle de portée générale et impersonnelle-, comme celle de citoyenneté – supposant l'exercice anonyme des droits et d'obligations identiques pour tous – demeurent donc fort abstraites pour ces communautés habituées aux échanges de services sur une base relationnelle. En d'autres termes, la promiscuité personnalise toutes choses, et fait obstacle à la*

« *dévoiement des mécanismes démocratiques* »[3401]. La conquête du pouvoir dans une optique redistributive pour les membres de son groupe fait de la conception des institutions publiques un « *gisement de richesses* »[3402]. Cette perspective concourt à la dépolitisation et à une sur-conflictualité politique ente les personnalités détentrices d'un leadership politique en compétition pour la quête des attributs du pouvoir[3403].

De plus, selon Thierry Michalon, le législateur n'est plus souverain Outre-mer : le pouvoir souverain s'est lié les mains, alors que les populations ne pourraient choisir entre leurs rêves et leurs intérêts. Dans cette optique, la Nouvelle-Calédonie ou la Polynésie française seraient des « *nations périphériques fédérées à la France* ». Le processus croissant d'autonomisation des espaces politiques locaux selon une logique propre aux territoires (J. Daniel) peut alors entraîner une déconnection de l'espace politique national. Une tension est ici décelable entre l'autonomisation des espaces politiques et la même nécessité des leaders de ces espaces politiques à disposer de suffisamment de ressources pour entretenir une clientèle.

Un autre trait commun aux Outre-mer se trouve dans le système de « réseau », qui structure la vie sociopolitique – les individus montrent de multiples formes d'appartenance transversale –, et crée des contraintes spécifiques : « *on ne peut pas dire n'importe quoi : tout se sait ; rien ne s'oublie. On est condamné à vivre ensemble* ». Dès lors, la violence des affrontements verbaux compense « *l'obligatoire cohabitation physique* »[3404]. Mais si rien ne s'oublie, le travail de mémoire participe de la « *connaissance historique comme exigence démocratique* ». Les revendications identitaires et revendications mémorielles sont alors la traduction de « *déficits de citoyenneté* » et de « *demandes égalitaires insatisfaites* », selon Fred Constant[3405]. Sur ce point, les revendications du RDPT de Pouvanaa portaient de la sorte sur l'égalité des droits sociaux avec la métropole, ce à quoi les notables tahitiens s'opposaient[3406]. Jean-Louis Briquet émettait un constat similaire à propos de la situation

---

*légitimité des institutions, les vide de leur signification », in Michalon T., « Sur les « spécificités » de l'*Outre-mer *: enquête et propositions* », in Wolton (dir.), op. cit., p.427.

[3401] Op. cit.

[3402] « *Ce qui s'affronte en réalité, sur la scène politique des DOM, ce ne sont pas des visions différentes de l'avenir de la Cité, correspondant à des attentes antagonistes, mais plutôt des groupes désireux d'accéder au pouvoir local afin de faire bénéficier leurs membres des privilèges qui y sont attachés. Les institutions publiques y sont moins perçues comme des lieux où se prennent des décisions d'intérêt général et où se gèrent des services publics que comme des gisements de richesses (…)* », op. cit.

[3403] « *La vie « politique » locale se trouve donc à la fois dépolitisée – car son enjeu n'est pas le choix d'un avenir pour la polis – et surconflictuelle – par le constant affrontement des groupes désireux de s'emparer des attributs du pouvoir, fascinants pour des sociétés marquées par une misère encore récente, dans le but de les répartir entre leurs membres. (…) Et ce dévoiement, naturellement, prive les règles, mises par les institutions – issues d'élections ainsi perçues – d'une véritable légitimité démocratique, ces règles, tant ressenties comme prises exclusivement dans l'intérêt du clan parvenu au pouvoir* », op. cit., p. 428.

[3404] Wolton D., op. cit., p. 482.

[3405] « *Dans la plupart des cas, les revendications mémorielles « victimaires » traduisent avant tout des demandes égalitaires insatisfaites. Ces revendications traduisent toujours des déficits de citoyenneté intensément vécus et ressentis par certains groupes stigmatisés et objets d'une double mise à l'écart socio-économique et mémorielle* », in « Pour une lecture sociale des revendications mémorielles "victimaires" », dossier « Antilles : la République ignorée », in *Esprit*, n° 331-332, janvier-février 2007, 230 p.

[3406] Cf. Regnault J.-M., Vannier C., *Le Metua et le Général : un combat inégal*, op. cit.

corse. Les demandes de « participation » demeurent insatisfaites par les institutions politiques, en raison de la domination notabiliaire et du clientélisme, qui favorisent dès lors des stratégies contestataires se traduisant par des revendications identitaires[3407]. De fait, les revendications identitaires ne signalent pas nécessairement un défaut d'intégration, mais plutôt une demande de *reconnaissance* et de *dignité*, car l'enjeu consiste dans la formation d'un « *nouveau savoir-vivre au pluriel conforme à l'extraordinaire transformation des cadres anthropologiques d'expression identitaire de la société française* »[3408].

Une autre rapide analogie entre les espaces politiques antillais et la Polynésie française concerne le débat entre l'irréductibilité des cultures politiques ou leur hybridation, ou, autrement dit dans les termes du débat caribéen, entre la créolisation du modèle politique républicain et l'optique du clivage culturel. Le désir de reconnaissance des populations antillaises paraît osciller entre une « pulsion mimétique » et les revendications de la différence. Selon Fred Reno, « *le modèle européen n'a jamais été exporté. Les sociétés locales et leurs élites ont cannibalisé un ersatz de système métropolitain* »[3409]. Ainsi, la modernité n'a pas mis un terme à l'aspect communautaire : « *L'omniprésence des liens de dépendance personnelle dans la vie politique est un témoignage de la vivacité des allégeances particularistes* »[3410]. Le syncrétisme culturel est relié à une ambivalence politique qui configure des systèmes de pouvoir local originaux dans la République, car « *Si l'apport européen innerve l'espace créole, la culture locale l'irrigue* »[3411]. A Tahiti, selon l'anthropologue Michel Panoff, dans la continuité de l'approche du « mariage franco-polynésien »[3412], le métissage, « *entendu au sens biologique et au sens culturel* », représente le « *moteur de l'histoire vraiment singulière de Tahiti et des îles voisines* »[3413]. Le développement du discours culturaliste intervient, alors que le processus a atteint en apparence un point de non-retour[3414]. Le sociologue Manuel Castells notait, dans *Le pouvoir de l'identité*, que la radicalisation des discours correspondait à une forme de « baroud d'honneur » de conceptions amplement remodelées par la modernité. Le jeu de la revendication est-il davantage identitaire que politique ? [3415].

---

[3407] Briquet J.-L., op. cit., p. 294.

[3408] Constant F., op. cit.

[3409] Reno F., « La créolisation des modèles politico-institutionnels métropolitains », in Daniel J. (dir.), *Les îles Caraïbes. Modèles politiques et stratégies de développement*, Paris, Karthala, 1996, p. 76.

[3410] Op. cit., p. 80.

[3411] « *La distinction est parfois difficile à établir, d'autant que le premier est constitutif de la seconde. En réalité, au-delà du politique, tous les aspects de la vie sociale sont concernés par cette imbrication* », op. cit., p. 96.

[3412] Toullelan P.-Y., Gille B., *Le mariage franco-tahitien, histoire de Tahiti du XVIIIème siècle à nos jours*, Papeete, Polymages-Scoop, 1992, 174 p.

[3413] Panoff M., *Tahiti métisse*, Paris, Denoël, 1989, p. 230.

[3414] « (…) *c'est précisément quand la panmixie est à jamais consommé, que certains politiciens et intellectuels de Papeete découvrent l'ethnicité et veulent ressusciter les valeurs ethniques de la Polynésie traditionnelle* », op. cit., p. 231.

[3415] « *La "corsitude" est plus un moyen de justifier des revendications hétérogènes au nom de leur cohérence avec un projet politique global, qu'une réalité objective dont il faudrait assurer la préservation. La possibilité concrète d'une indépendance de la Corse, ou de son autonomie, n'a que peu d'importance par rapport à la force de mobilisation que permet la croyance en cette possibilité* », in Briquet J.-L., op. cit., p. 263.

Toutefois, le sociologue Michel Giraud nuance l'approche métissée du politique, en considérant que « *la reconnaissance des effets politiques de la créolisation culturelle n'implique pas l'affirmation de la créolisation du politique* »[3416]. Il pointe deux réductionnismes : le matérialisme économiciste, qui ne peut penser l'autonomie des dynamiques sociales ; et l'essentialisme culturaliste[3417]. En fait, il s'agit de voir dans le clivage culturel, le « *produit et le support de conflits d'intérêts enracinés dans les rapports de pouvoir comme dans le système de la division sociale du travail* »[3418]. La société polynésienne se différencie toutefois des sociétés antillaises dans le sens où l'esclavage et l'organisation socio-économique de la plantation, comme en Guadeloupe par exemple, n'ont pas de traduction historique[3419]. En outre, « *l'ordre politique et social ancien* » a été largement gommé à Tahiti, par l'importante chute démographique de la population polynésienne à la fin du XIX$^{ème}$ et au début du XX$^{ème}$ siècles, ainsi que par « *l'effacement de la religion traditionnelle* »[3420]. Le culturalisme s'est développé en l'absence de nationalité ou de citoyenneté tahitienne : en conséquence, « *l'identité tahitienne ne peut se définir qu'ethniquement, c'est-à-dire par l'origine et la culture. Incontestablement, les Tahitiens (…) forment une ethnie* »[3421]. A l'origine, l'idéologie *maohi* comportait en effet une conception ethnique de l'identité[3422]. Mais le débat relatif à la question du « métissage » n'est pas dénué d'enjeux politiques sur le long terme[3423].

Par ailleurs, le rapport à la décolonisation s'avère déconnecté entre les différents espaces politiques des Outre-mer. Ainsi, alors que le thème de la décolonisation se préparait à

---

[3416] « Des usages politiques et politologiques de la culture dans les études caribéennes », in Daniel J. (dir.), op. cit., p. 325.

[3417] Le culturalisme, « (…) *en ignorant les fondements sociaux des configurations ou des processus culturels, est en fait la mise en forme savante d'une opinion commune, puisqu'il est vrai que c'est le plus souvent en termes d'identification culturelle (ou ethniques ou raciales…) que les acteurs des sociétés considérées vivent les déterminations qui les poussent à socialement agir comme ils font* », op. cit., p. 337. Il fait référence aux travaux de F. Barth (1969).

[3418] « *(…). Dans le cadre de ces conflits, les critères « objectifs » d'identité font l'objet de manipulations variées et fonctionnent comme des emblèmes ou des stigmates, des marqueurs de distinctions sociales, selon les intérêts matériels et symboliques des protagonistes du jeu social* », op. cit., p. 338.

[3419] En revanche, le critère d'une division sociale du travail paraît opérant dans la mesure où la population polynésienne se voit confier des emplois subalternes dans les services, tandis que les demis, munis d'un capital scolaire plus important, accèdent plus facilement à des emplois qualifiés.

[3420] Face au déficit d'une main d'œuvre volontaire en Polynésie, les colons font appel à de la main d'œuvre provenant de Chine. Cf. Saura B., *Tinito. La communauté chinoise de Tahiti : installation, structuration, intégration*, Papeete, Au Vent des îles, 2002, 404 p.

[3421] C'est-à-dire « *un ensemble de personnes liées par des liens généalogiques et partageant globalement une même culture. Les Tahitiens vivent de façon très familiale et communautaire, affectionnent les groupements associatifs, l'être ensemble* ». Saura B., *Tahiti Ma'ohi. Culture, identité, religion et nationalisme en Polynésie française*, Papeete, Au Vent des Iles, 2008, pp. 486-487.

[3422] C'est-à-dire une identité « *correspondant à un peuple et à une culture, quand bien même les individus qui s'y rattachent sont métissés. Elle accompagne et nourrit initialement la revendication indépendantiste, le détachement de l'ensemble français* ». Op. cit., p. 483.

[3423] Voir le chapitre 7 « Contrepoint. L' "idéologie polynésienne" », qui montre les insuffisances de l'apologie du métissage dans l'analyse qui en a été faite à Tahiti. Il s'agit de se demander « qui métisse qui ? » et « qui intègre qui ? ». In Saura B., op. cit.

animer la Guadeloupe à la fin des années 1980, à l'occasion d'une grève pour la décolonisation les 3 et 4 décembre 1979, le leader polynésien Francis Sanford, ambigu sur la question de l'indépendance[3424], faisait de son côté référence à la situation alors chaotique dans l'espace asiatique : « *Je préfère, et de beaucoup, le sort actuel des Polynésiens français à celui des Cambodgiens, des Laotiens et des Vietnamiens, théoriquement indépendants* »[3425]. Bien que farouchement autonomiste, le *Metua* Sanford ne voulait pas « *bâtir l'avenir de la Polynésie dans le sang et les larmes, mais dans le travail, dans l'effort de tous et dans la liberté* »[3426] . Néanmoins, Bruno Saura émet l'hypothèse que si le mouvement indépendantiste devient majoritaire en Polynésie française, ce serait surtout en raison de fautes politiques de l'Etat, « *et non par l'aboutissement historique d'un processus nationaliste assis sur de solides fondations culturelles* »[3427]. Depuis 1958, de nombreux faits ont pu altérer le message démocratique de la République[3428].

Au cœur de l'enjeu démocratique, les questions institutionnelles et identitaires connaissent des expressions sociopolitiques différentes, mais elles convergent dans la même absence de réponse et de projet d'envergure de la part de l'Etat. Dominique Wolton a clairement résumé la manière dont les Outre-mer sont un défi et une chance pour la France, en vertu de trois arguments : politique (assumer l'autonomie et le lien avec la métropole), économique[3429] (économie fragile dans la mondialisation) et culturel (valoriser les identités culturelles en évitant le repli communautaire)[3430]. De la même manière que l'Etat s'est effacé dans le processus d'affirmation politique de l'autonomie impulsé par Gaston Flosse en Polynésie, l'Etat reste généralement silencieux[3431], sur la défensive, dans son rapport aux Outre-mer[3432]. Le manque d'actes symboliques, le déficit de discours prospectif sur un projet

[3424] Cf. Regnault J.-M., *Des partis et des hommes*…, op. cit. ; Haupert Y., *Francis Sanford à cœur ouvert*, op. cit.

[3425] *Le Quotidien de Paris*, 29 novembre 1979, p. 5. La croyance dans la tentative de forger un « homme nouveau » au Cambodge s'est confondu dans une entreprise criminelle (élimination physique des agents de « savoir », des fonctionnaires, des enseignants, des militaires ; travaux forcés dans les plantations et les rizières, incitations à la délation des « traîtres », etc.)

[3426] Du moins est-ce le discours qu'il tient à un quotidien métropolitain : « (…) *Le territoire peut développer son économie selon le choix de ses élus avec l'aide des techniciens et des moyens financiers mis à sa disposition par le gouvernement central* », op. cit.

[3427] Op. cit., p. 502.

[3428] Confiscation en 1958 d'un statut octroyé en 1957, exil de Pouvanaa, essais nucléaires, complicité et remise en cause des élections territoriales en 2004-2005 ; la loi « Estrosi » de 2007 modifiant le statut de 2004 est adoptée contre l'avis de 44 représentants sur 57.

[3429] Voir Al Wardi S., Regnault J.-M., *Tahiti en crise durable. Un lourd héritage*, Ed. de Tahiti, 2011, 127 p.

[3430] « *Contrairement à ce que beaucoup pensent, par manque de culture, de curiosité, de respect des autres, ces territoires ne sont pas les « reliques du passé », des « confettis de l'histoire coloniale », un morceau du XIX*ème *siècle. Ils sont au contraire à l'avant-garde des enjeux du XXI*ème *siècle. Ils sont un des terrains privilégiés pour une alternative politique, sociale et culturelle aux dégâts de la mondialisation économique* ». Wolton D., « La France et les Outre-mer », op. cit., p. 14.

[3431] « *Le paradoxe est que l'on parle à tort et à travers de la mondialisation, du « dialogue des cultures », du « village global », et que la France qui a la chance inouïe d'avoir trois entrées dans cette mondialisation par les trois aires culturelles et géographiques où elle est présente, n'en fait rien, n'en est pas fière, et n'en dit rien* ». Op. cit., p. 491.

[3432] Wolton D., op. cit., p. 490.

politique illustre l'absence d'une politique de l'Outre-mer[3433]. Effectivement, l'Etat réalise lentement qu'à l'heure de la mondialisation, « *La diversité historique des métissages au sein des* Outre-mer *est une ressource politique et culturelle considérable pour ouvrir une réflexion sur les nouveaux rapports entre identité, communauté et citoyenneté* »[3434]. L'approfondissement de la démocratie et de la réciprocité de l'échange représente pourtant un intérêt mutuel[3435]. Justin Daniel évoque ainsi un « *jeu de give and take qui est mutuellement profitable* » aux collectivités d'Outre-mer et à la France[3436]. La relation institutionnelle entre l'Etat et ses collectivités nécessite une perspective politique[3437].

A l'instar des autres territoires ultramarins, le rapport à la démocratie dans l'espace sociopolitique polynésien s'inscrit dans une forme politique spécifique de la « modernité alternative »[3438], caractérisée par une hybridation des logiques politiques. La démocratie en Polynésie française s'inscrit dans le complexe institutionnel républicain français, mais elle est également inscrite dans une culture politique polynésienne[3439]. S'agit-il également d'une culture politique océanienne qui engloberait des manifestations communes du rapport au politique dans le Pacifique insulaire ? Si les Océaniens partagent différents traits culturels ou

---

[3433] Op. cit., p. 18.

[3434] Op. cit., p. 19.

[3435] « *La France et la Francophonie, au travers de ces deux concepts d'universalisme, et de multiculturalisme pourraient contribuer à penser les enjeux politiques de demain* », op. cit., p. 25.

[3436] L'Etat semble amorcer un réveil dans sa politique Outre-mer, ainsi que dans le Pacifique. Le ministre des Outre-mer, V. Lurel, a souligné que « *les* Outre-mer *ont vocation à tenir le rôle particulier de relais des intérêts stratégiques de la France* ». Il également fait part d'une nouvelle stratégie, qui consiste à « *combiner systématiquement* » les intérêts de la métropole avec ceux de ses collectivités. En outre, selon M. l'Ambassadeur Hadelin de La Tour du Pin, représentant la France dans le Pacifique : « *Il n'y aura pas de baisse d'intérêt de la France pour le Pacifique au XXI*ème *siècle (…). Il est évident que tant que nos concitoyens français du Pacifique souhaiteront rester français, la France restera avec eux. Nous mettrons les moyens nécessaires à leur prospérité, à leur stabilité, à leur démocratie* ». *Les Nouvelles*, 18 janvier et 7 juin 2013.

[3437] Les sources de « connivence » entre la France et la Polynésie ne manquent pas ; par exemple, au sujet de la nomination de G. Flosse au secrétariat d'Etat au Pacifique Sud, le géographe J.-P. Doumenge remarquait le fait qu' « *Un Océanien soit ministre de la République est sujet de grande fierté tant dans les îles françaises que dans leur voisinage. Donc, « océanité » - « francité » constitue un « binôme » comportant des éléments d'opposition, mais aussi de connivence* », Doumenge J.-P., « Pluralité ethno-culturelle dans les territoires d'Outre-mer français », in Wolton D. (dir.), op. cit., p. 150.

[3438] Simonin J., « La Réunion, une société en mutation », in Wolton D. (dir.), op. cit., p. 85 : « *Une forme sociale spécifique de « modernité alternative » se développe sur la base d'une référence, toujours active, issue de la « tradition créole » et d'une référence complémentaire au principe de la « modernité* occidentale ». L'anthropologue Jacky Simonin développe un cadre d'analyse très intéressant, à partir d'une anthropologie empirique, « *qui garde en ligne de mire une perspective comparative : mettre en regard les pays avoisinants au sein d'une région (Pacifique, Caraïbes/Amérique du Sud, océan Indien) et comparer ces* Outre-mer *français. C'est à ce prix et à ce coût qu'on peut espérer gagner en généralité, éclairer en retour un centre aveugle de ses marges sinon de lui-même* », p. 83.

[3439] Les cultures politiques évoluent avec « *l'assimilation des techniques démocratiques* », car « *les cultures politiques polynésiennes ont largement empruntées des principes et des attitudes aux cultures politiques métropolitaines. Mais ces malentendus permettent au Territoire de revendiquer, au nom d'une perception culturelle différente, des libertés peu conciliables avec la culture politique républicaine* ». Al Wardi S., « Culture politique polynésienne… », op. cit., p. 69.

civilisationnels[3440], la variété et la diversité des espaces politiques[3441], de leur histoire ou de leur rapport à la coutume et à l'extraversion, appellent à la prudence dans l'analyse politique.

En effet, la personnalisation du pouvoir, les pratiques néopatrimoniales et la mobilisation de ressources politiques empruntant aux registres modernes et traditionnels font davantage du leadership politique flossien un *leadership polynésien* [Voir Annexe : « Exemples de personnalisation du pouvoir et de leaderships politiques autoritaires dans le Pacifique océanien »]. Mais le postulat d'une rationalité polynésienne irréductible culturalise des phénomènes de pouvoir, alors que les acteurs politiques ne disposent pas de deux cultures politiques juxtaposées et cloisonnées, mais sont au contraire traversés par des rationalités multiples, qui s'hybrident dans le politique. Par conséquent, en analysant la culture comme une ressource politique, mobilisée comme une arme ou un bouclier dans le débat politique, l'analyse de la démocratie prend en compte la variable culturelle en évitant les pièges de l'essentialisme[3442]. Ainsi, « L*e rationalisme le plus universel finit toujours par buter sur l'irrationnel de la pensée* », écrivait Albert Camus[3443].

[3440] Par exemple, Tamatoa Bambridge explique que la notion d'espace interpersonnel (*va*) est commune à tout le Pacifique.

[3441] Joyau M., Guiselin E.-P., « Etats et Constitutions du Pacifique Sud : l'empreinte de la "Pacific Way" », in *RJP* HS vol. XI, 2010, pp. 1-18.

[3442] Wittersheim E., « Qui est chef ? La représentation politique de la coutume au Vanuatu », op. cit., p. 131, in Wittersheim E., Hamelin C., (dir.), *La tradition et l'Etat*, Paris, L'Harmattan, 2002, 245 p.

[3443] *Le mythe de Sisyphe*, Paris, Folio, 2008 [1942], p. 43.

De nouveaux enjeux politiques fondamentaux attendent la démocratie. Elle est confrontée à des dynamiques *globales*, qui sont caractérisées par l'accélération des transformations technologiques et environnementales, ainsi que par une dépolitisation induite par l'idéologie de la gouvernance[3444]. De fait, la démocratie polynésienne, au regard de la mondialisation et des *transformations*[3445], apparaît à la fois tendre et pleine de potentialités face aux métamorphoses de la « Terre-patrie »[3446].

La Polynésie française entre dans ce temps nouveau sous la présidence de Gaston Flosse. Le leader politique polynésien, en apparence insubmersible, médite sûrement le précepte adressé aux hommes de pouvoir par le Cardinal de Mazarin : « *Garde toujours des forces en réserve, afin que nul ne puisse connaître les limites de ton pouvoir* »[3447].

[3444] La gouvernance est un *« processus de dépolitisation à rebours des exigences démocratiques. Tout problème politique s'y réduit à un problème technique* », Bourmaud, D., « La gouvernance : concept mou, idéologie dure », 2006, in Milacic S., op. cit., p. 88. Selon G. Balandier : « *Quand on ne fait pas de gouvernement, on fait de la gouvernance* ».

[3445] Cf. Bessard R., « Transformations, leaderships et enjeux politiques dans le Pacifique français », à paraître, in Mrgudovic N., Bessard R. (dir.), « L'intégration régionale dans le Pacifique Sud », *JSO*, décembre 2014.

[3446] Morin E., *Vers l'abîme*, L'Herne, 2007, 181 p. ; Morin E., Gonod P. F., Paskua, *Manifeste pour la Métamorphose du Monde. L'appel de Bora Bora*, Espace contemporain des Arts du Pacifique, 2009, 8 p.

[3447] Mazarin Cardinal de, *Bréviaire des politiciens*, Paris, Arléa, 2001, p. 41. Introduction d'Umberto Ecco.

# BIBLIOGRAPHIE

AJDA : Actualité Juridique Droit Administratif
BSEO : Bulletin de la Société des Etudes Océanistes
[CR] : Compte-rendu d'ouvrage
CRDP : Centre de Recherche et de Documentation Pédagogiques de la Polynésie française
CDRPC : Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits
CORAIL : Coordination pour l'Océanie des Recherches sur les Arts, les Idées et la Littérature
CTCPF : Chambre territoriale des comptes de la Polynésie française
E* : Essai ; témoignage
Ed. : Editions
FNSP : Fondation Nationale des Sciences Politiques
IEOM : Institut d'Emission d'Outre-mer
IPS : Institute of Pacific Studies
ISPF : Institut de la Statistique de Polynésie française
J* : travaux réalisés par des journalistes
LGDJ : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence
P* : Ecrits d'acteur politique
JSO : Journal de la Société des Océanistes
ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-mer
PUF : Presses Universitaires de France
PUAM : Presses Universitaires d'Aix-en-Provence
RFDA : Revue Française de Droit Administratif
RFS : Revue Française de Sociologie
RFSP : Revue Française de Science Politique
RJP : Revue Juridique Polynésienne
RDP : Revue de Droit Public
SFHOM : Société Française d'Histoire d'Outre-mer
SH : Sciences Humaines
*TPM* : *TPM*
UFP : Université Française du Pacifique
UPF : Université de Polynésie Française

**Ouvrages généraux**

ALDRIN Philippe, *Sociologie politique des rumeurs*, Paris, PUF, 2005, 289 p.
ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 2002, 213 p.
ARON Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique ; Montesquieu, Comte, Marx, Tocqueville, Durkheim, Pareto, Weber*, Paris, Gallimard, 1967, 663 p.
BAGUENARD Jacques, *Les drogués du pouvoir*, Paris, Economica, 2006, 212 p.

BALANDIER Georges, *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1967, 240 p.
BALANDIER G., *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Fayard, 2006, 250 p.
BAYART Jean-François (avec Jean-Pierre WARNIER), *Matière à politique. Le pouvoir, le corps et les choses*, Paris, Karthala, 2004, 256 p.
BRAUD Philippe, *L'émotion en politique*, Paris, Presses de Sc-Po, 1996, 257 p.
BRAUD P., *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 7ème édition, 2004.
BURDEAU Georges, *Traité de science politique*, Paris, LGDJ, Tome 1 vol. 2 ; Tome 5
CASTELLS Manuel, *L'ère de l'information. La société en réseaux* (tome 1), 671 p. *; Le pouvoir de l'identité* (tome 2), Paris, Fayard, 2001, 538 p.
CHEVALLIER Jacques, *L'Etat de droit*, Paris, Montchrestien, 3ème éd., 1999, 153 p.
CLAEYS Paul, FROGNIER André-Pierre (Dirs.), *L'échange politique*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1995, 310 p.
COLAS Dominique, *Sociologie politique*, Quadrige, PUF, 2006, 549 p.
DELOYE Yves, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2003, 123 p.
DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP, 1986, 319 p.
ELIAS Norbert, *La sociétés des individus*, Paris, Fayard, 1991 [1939].
ELLUL Jacques, *L'illusion politique*, Le Livre de poche, 1977, 383 p.
GAXIE Daniel, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 2ème éd., 1996,160 p.
GAUCHET Marcel, *La démocratie d'une crise à l'autre*, Ed. C. Defaut, Nantes, 2007, 54 p.
HERMET Guy, BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, BRAUD Philippe, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, 5ème édition, Armand Colin, 2001.
HERMET G., *Démocratie et autoritarisme*, Paris, Cerf, 2012.
FOUCAULT Michel, « La "gouvernementalité" » (1978), in *Dits et écrits 1954-1988*, tome 2, Gallimard, 1994, pp. 635-657.
LABURTHE-TOLRA Philippe, WARNIER Jean-Pierre, *Ethnologie, Anthropologie*, Paris, Quadrige, PUF, 2003.
LAGROYE Jacques, avec FRANCOIS Bastien et SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 5ème éd., 2006, 607 p.
MACHIAVEL Nicolas, *Le Prince*, Paris, Librio, 1997 [Venise, 1550].
MAZARIN Cardinal de, *Bréviaire des politiciens*, Paris, Arléa, 2001, 129 p.
MENY Yves, *Le système politique français*, Paris, Montchrestien, 1999, 152 p.
MILACIC S. et alii (dir.), *La démocratie représentative devant un défi historique*, Bruxelles, Bruyants, 2006, 294 p.
MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Paris, Flammarion, 1979 [1748], 2 vol., 507 p.
MORABITO Marcel, *Le Chef de l'Etat en France*, Paris, Montchrestien, 1995.
MORIN Edgar, *Vers l'abîme*, L'Herne, 2007, 181 p.
ROBIN Corey, *La peur. Histoire d'une idée politique*, Paris, Armand Colin, 2006, 367 p.
SEILER Daniel-Louis, *La méthode comparative en science politique*, Paris, A. Colin, 2004, 266 p.
SFEZ Lucien, *La symbolique politique*, Paris, PUF, 1988, 128 p.
VEYNE Paul, *Le pain et le cirque*, Paris, Seuil, 1976.
WEBER Max, *Economie et société*, 2 volumes, Paris, Plon/Agora, 2004 (1921).
ZARKA Yves Charles, *Figures du pouvoir. Etudes de philosophie politique de Machiavel à Foucault*, Paris, PUF, 2001, 160 p.

**Articles**

ABELES Marc, « L'anthropologue et le politique », in *L'Homme*, vol. 26 n° 97, 1986, pp. 191-212
BOURMAUD Daniel, « Les Ves Républiques : monarchie, dyarchie, polyarchie : variations autour du pouvoir sous la Ve République », in *Pouvoirs* n° 99, 2001, pp. 7-17.
BOURDIEU Pierre, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », in *Actes de la recherche en sciences sociales* vol. 36-37, février-mars 1981, pp. 3-24.
CHAZEL François, « Pouvoir, structure et domination », in *RFS* n°24-3 vol. 24, pp. 369-393.
GAÏTI Brigitte, « Des ressources politiques à valeur relative : le difficile retour de VGE », in *RFSP*, vol. 40, n° 6, 1990, pp. 902-917.
GAXIE Daniel, « Le vote désinvesti. Quelques éléments d'analyse des rapports au vote », in *Politix* n° 22, vol. 6, 1993, pp. 138-164.
LAPEYRONNIE Didier, « Mouvements sociaux et action politique. Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ? », *RFS* vol. 29 n° 29-4, 1988, pp. 593-619.
SCHONFELD W. R., « La science politique, analyse des rapports d'autorité », in SFEZ Lucien (dir.), *Conférences de l'Ecole doctorale de Science politique*, Publications de la Sorbonne, 2004, 205 p.
SEILER Daniel-Louis, « L'échange, le politique et le marché : réflexions maritimes », *Revue Internationale de Politique Comparée* vol. 13 n° 4, 2006, pp. 589-616.
UPHOFF Norman, « Distinguishing Power, Authority & Legitimacy: Taking Max Weber at his Word by Using Resources-Exchange Analysis », in *Polity* vol. 22, n° 2, winter 1989, pp. 295-322.
Dossier « J.-F. Médard », *Revue internationale de politique comparée* n° 4, vol. 13, 2006.

**Pouvoir local et notables**

ABELES Marc, *Jours tranquilles en 1989, ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989.
BIRNBAUM Pierre, « Le pouvoir local : de la décision au système », in *RFS* vol. 14 n° 14-3, 1973, pp. 336-351.
BIDEGARAY Christian, CADIOU Stéphane, PINA Christine (dirs.), *L'élu local aujourd'hui*, P.U. de Grenoble, 2009, 237 p.
CADIOU Stéphane, *Le Pouvoir local en France*, PUG, 2009, 208 p.
CROZIER Michel, THOENIG Jean-Claude, « La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France », in *RFS* vol. 16 n° 1, 1970, pp. 3-32.
DAVEZIES Laurent, *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*, Paris, Seuil, 2008.
DURAN Patrice, THOENIG J.-C., « L'Etat et la gestion publique territoriale », in *RFSP* vol. 46 n° 4, 1996, pp. 580-623

GREMION Pierre, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 1976, 478 p.
HALEVY Daniel, *La fin des notables*, Paris, Grasset, 1995 [1930], 223 p.
JOYAU Marc, *De l'autonomie des collectivités territoriales françaises. Essai sur la liberté du pouvoir normatif local*, Paris, LGDJ, 1998, 362 p.
KOEBEL Michel, *Le Pouvoir local ou la Démocratie improbable*, Paris, Ed.du Croquant, 2006, 192 p.
MABILEAU Albert (Dir.), *A la recherche du local*, Paris, L'Harmattan, 1993, 232 p.
MABILEAU A., *Le système local en France*, Montchrestien, 1995, 156 p.
MABILEAU A., « Les génies invisibles du local. Faux-semblants et dynamiques de la décentralisation », in *RFSP* n° 3, vol. 47, 1997, pp. 340-376.
MABILEAU A., « De la monarchie municipale à la française », in *Pouvoirs* n° 73, avril 1995, pp. 7-18.
MEDARD Jean-François, « La recherche du cumul des mandats par les candidats aux élections législatives sous la Ve République », in Mabileau A. (dir.), *Les facteurs locaux de la vie politique nationale*, Paris, Pédone, 1972.
MENY Yves, « La République des fiefs », in *Pouvoirs* n° 60, 1992, pp. 17-24.
QUERMONNE Jean-Louis, [CR] MABILEAU A. (dir.), *Les pouvoirs locaux à l'épreuve de la décentralisation*, Paris, Pédone, 1983, 255 p.
SEILER Daniel-Louis, « L'Etat autonomique et la science politique : centre, périphérie et territorialité », pp. 11-35, in BIDEGARAY Christian (dir.), *L'Etat autonomique : forme nouvelle ou transitoire en Europe ?* Paris, Economica, 1994, 204 p.
SMITH Andy, SORBETS Claude (Dir.), *Le leadership politique et le territoire. Les cadres d'analyse en débat*, Presses Universitaires de Rennes, 2003, 293 p.
TESOKA Laurent, *Les rapports entre les catégories de collectivités locales*, Thèse de Droit public (Dir. J-Y. Faberon), Université de Montpellier I, 2003.
THOENIG J.-C., « La décentralisation dix ans après », in *Pouvoirs* n° 60, 1992, pp. 5-16.
WORMS Jean-Pierre, « Le préfet et ses notables », in *Sociologie du travail* n° 3, 1966, pp. 249-275.

**Entrepreneur politique – *Big Man***

GAXIE Daniel, « Les logiques du recrutement politique », in *RFSP* vol. 30 n° 1, 1980, pp. 5-45.
GARRAUD Philippe, *Profession : homme politique. La carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989, 222 p.
GARRAUD P., « La sélection du personnel politique local », in *RFSP* n° 3, vol. 38, 1988, pp. 402-432.
LACAM Jean-Patrice, « Le politicien investisseur : un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », in *RFSP* n°1, vol. 28, février 1988, pp. 23-47.
LE BART Christian, *La rhétorique du maire entrepreneur*, Paris, Pédone, 1992.
LE BART C., LEFEBVRE Rémi (dir.), *La proximité en politique*, P.U. de Rennes, 2005.

LEVÊQUE Sandrine, « "L'entrée en politique". Bibliographie sur les conditions sociales de la professionnalisation et de la "réussite" politique en France », *Politix* vol. 9 n°35, 1996, pp. 171-187.
MABILEAU A., « L'élu local : nouveau professionnel de la République », in *Pouvoirs* n° 60, 1992, pp. 67-78.
MEDARD J.-F., « Charles Njonjo : portrait d'un « *Big Man* » au Kenya », in TERRAY Emmanuel, *L'Etat contemporain en Afrique*, L'Harmattan, 1987, pp. 49-87.
MEDARD J.-F., « Le '*Big Man*' en Afrique : esquisse d'analyse du politicien entrepreneur », in *Année sociologique* n° 42, 1992, pp. 167-192.
MEDARD J.-F., FAURE Yves-André, « l'Etat-business et les politiciens entrepreneurs. Néo-patrimonialisme et *Big Men* : économie et politique », in FAURE Y.-A., ELLIS Stephen (eds.), *Les entrepreneurs en Afrique*, Paris, Karthala, 1994.
NAY Olivier, « Les règles du recrutement politique. Pour une approche institutionnaliste de la sélection politique : l'exemple des candidats à l'élection régionale », *Politix* vol. 11, n° 44, 1998, pp. 161-190.
OFFERLE M., *La profession politique, XIX-XXes siècles*, Paris, Belin, 1999.
SADRAN Pierre, « Le maire dans le cursus politique : note sur une singularité française », *Pouvoirs* n° 95, 2000, pp. 87-101.

**Personnalisation du pouvoir et pouvoir personnel**

COMPAGNON Daniel, *Ressources politiques, régulation autoritaire et domination personnelle en Somalie : le régime Siyaad Barre* (1969-1991), Thèse UPPA, 1995, 860 pages.
JACKSON Robert H., ROSBERG Carl G., *Personal rule in black Africa. Prince, autocrat, prophet, tyrant*. University of California Press, 1982, 304 p.
JACKSON Robert H., ROSBERG Carl G., « Personal rule: Theory and Pratice in Africa », in *Comparative Politics*, juillet 1984, pp. 421-442.
MABILEAU Albert et alii, *La personnalisation du pouvoir*, Paris, PUF, 1964, 500 p.
MABILEAU A., « La personnalisation du pouvoir dans les gouvernements démocratiques », in *RFSP* n° 1, vol. 10, 1960, pp. 39-65.
ROTH Guenther, *Potere personale e clientelismo*, Torino, Einaudi, « Nuovo Politecnico n° 169 », 1990,158 p.
ROTH G., "Personal Rulership, Patrimonialism, and Empire-building in the New States", in *World Politics* vol. 20 n° 2, 1968, pp. 194-206.

**Le phénomène autoritaire**

ADORNO Theodore W., *Etudes sur la personnalité autoritaire*, Paris, Allia, 2007, traduction d'Hélène Frappat, 436 p.
BOURMAUD Daniel, « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », in *Revue Internationale de Politique Comparée* vol. 13 n° 4, 2006, pp. 625-641.
CHEHABI H. E, LINZ J. Juan (dirs.), *Sultanistic Regimes*, John Hopkins Univ. Press, 1998, 284 p.

CAMAU Michel, MASSARDIER Gilles (Dirs), *Démocraties et autoritarismes. Fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, 2009, 363 p. [introduction]
DABENE Olivier, GEISSER Vincent, MASSARDIER G., *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle. Convergences Nord-Sud (Mélanges offerts à Michel Camau)*, Paris, La Découverte, 2008, 329 p.
MEDARD J.-F., « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », in *Politique africaine* n° 43, octobre 1991, pp. 92-104.

**Clientélisme, corruption, néo-patrimonialisme**

BANEGAS Richard, « Bouffer l'argent. Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin », pp. 75-114, in BRIQUET J.-L., SAWICKI F., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998.
BAYART Jean-François, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*. Paris, Fayard, 1989.
BLUNDO Giorgio, MEDARD J.-F., « La corruption en Afrique francophone », in *Transparency International* : *Combattre la corruption. Enjeux et perspectives*, Karthala, 2002, 356 p.
BLUNDO G. (Dir.), *Monnayer les pouvoirs. Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*, Paris-Genève, IUED-PUF, 2000, 347 p.
BLUNDO G., « Dessus-de-table », in *Politique africaine* n° 83, octobre 2001, pp. 79-97.
BRIQUET Jean-Louis, *La tradition en mouvement. Le clientélisme politique en Corse*, Paris, Belin, 1997, 303 p.
BRIQUET J.-L., SAWICKI F., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, Coll. Politique d'aujourd'hui, 1998, 325 p.
BRIQUET J.-L., « Des amitiés paradoxales. Echanges intéressés et morale du désintéressement dans les relations de clientèle », in *Politix* n° 45, vol. 12, 1999, pp. 7-20.
DALOZ Jean-Pascal, « Au-delà de l'Etat néo-patrimonial. Jean-François Médard et l'approche élitaire », in *Revue Internationale de Politique Comparée* vol. 13 n° 4, 2006, pp. 617-625.
DOUBLET Yves-Marie, *L'argent et la politique en France*, Paris, Economica, 1997, 197 p.
LASCOUMES Pierre, *Corruptions*, Presses de Science Po, 1999, 165 p.
LECA Jean, SHEMEIL Yves, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », in *Revue internationale de science politique* n° 29, vol. 4, 1988, pp. 455-494.
LOMBARDI Franco, « La corruzione come momento del processo di allocazione delle risorse », in *Sociologia del diritto*, vol. XVII, n° 1-2, 1990, pp. 173-204.
MEDARD J.-F., « Les paradoxes de la corruption institutionnalisée », in *Revue Internationale de Politique Comparée* vol. 13 n° 4, 2006, pp. 697-710.
MEDARD J.-F., « France-Afrique : des affaires de famille », pp. 29-41, in DELLA PORTA Donatella et MENY Yves, *Corruption et démocratie en Europe*, Paris, La Découverte, 1995, 186 p.
MEDARD J.-F., « L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire » et « Etatisation et désétatisation en Afrique noire », in MEDARD J.-F. (Dir.), *Les Etats d'Afrique Noire, Formations, Mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991, pp. 323-353 et 354-365.

MEDARD J.-F., « L'Etat patrimonialisé », in *Politique africaine* n° 39, septembre 1990, pp. 25-36.
MEDARD J.-F., « L'Etat clientéliste transcendé », in *Politique africaine*, janvier 1981, pp. 120-124, [CR] BAYART J.-F., *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presses de la FNSP, 1979.
MEDARD J.-F., « Political Clientelism in France :a Re-Examination of the Centre-Periphery Nexus », in LEMARCHAND R. et EISENSTADT S.N. (eds), *Political Clientelism, Patronage and Development*, New York, Sage, 1980.
MEDARD J.-F., « Le rapport de clientèle », in *RFSP* vol. 26, n° 1, février 1976, pp. 103-131.
MENY Y., *La corruption de la République*, Paris, Fayard, 1992, 352 p.
PINCON Michel, PINCON-CHARLOT Monique, *Le président des riches. Enquête sur l'oligarchie dans la France de Nicolas Sarkozy*, La Découverte, 2010, 223 p.

**Ecrits de journalistes**

DAVET Gérard, LHOMME Fabrice, *French Corruption*, Paris, Stock, 2013, 309 p.
FOLLOROU Jacques, NOUZILLE Vincent, *Les parrains corses. Leur histoire, leurs réseaux, leurs protections*, Paris, Fayard, 2004, 566 p.
MADELIN Philippe, *La France mafieuse*, Paris, Flammarion, 1994, 477 p.
LENGLET Roger, *Profession corrupteur. La France de la corruption*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch Editeur, 2007, 314 p.

**Gaullisme et chiraquisme ; UNR, UDR, RPR, UMP**

AUDIGIER François, *Histoire du SAC (Service d'action civique), la part d'ombre du gaullisme*, Paris, Stock, 2003, 528 p.
BAUDOIN Jean, « Le moment « néo-libéral » du RPR : essai d'interprétation », *RFSP* vol. 40 n° 6, 1990, pp. 830-844.
BERSTEIN Serge, *Histoire du gaullisme*, Ed. Perrin, 2002, 574 p.
BRECHON Pierre, DERVILLE Jacques, LECOMPTE Patrick, *Les cadres du RPR*, Paris, Economica, 1987, 185 p.
BRECHON P., DERVILLE J., LECOMPTE P., « L'univers idéologique des cadres RPR. Entre l'héritage gaulliste et la dérive droitière », *RFSP* n° 5, vol. 37, 1987, pp. 675-695.
CHARLOT Jean, *L'U.N.R. Etude du pouvoir au sein d'un parti politique*, Paris, Presses FNSP, 1967, 361 p.
COLLOVALD Annie, « Jacques Chirac : un leader sans ressources », *RFSP* vol. 40, n° 6, 1990, pp. 880-901.
COLLOVALD A., *Jacques Chirac et le gaullisme. Biographie d'un héritier à histoires*, Paris, Belin, 1999, 320 p. + [CR] DULONG Delphine, in *RFSP* vol. 50 n° 4, 2000, pp. 860-862.
DOLEZ Bernard, LAURENT Annie, « Quand les militants du RPR élisent leur président (20 novembre-4 décembre 1999) », *RFSP* n° 1, vol. 50, 2000, pp. 125-146.
DELOYE Yves, HAEGEL Florence, « Le maire de Paris en représentation(s) » *Politix* vol. 6 n° 21, 1993, pp. 65-87.
GENESTE Pascal, « Les papiers Foccart aux Archives nationales », *Vingtième siècle*, avril-juin 2003.

HAEGEL F., *Un maire à Paris. Mise en scène d'un nouveau rôle politique*, Paris, Presses de la FNSP, 1994, 261 p. + [CR] CHARLOT J., in *RFSP* vol. 45 n° 3, 1995, pp. 495-496.
HAEGEL F., « Mémoire, héritage, filiation. Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR », *RFSP* vol. 40 n° 6, 1990, pp. 864-879.
HAEGEL F., « Réflexions sur le ralliement des notables parisiens à Jacques Chirac. Analyse des candidats de la majorité à l'élection municipale de 1977 », *RFSP* vol. 39 n° 1, 1989, pp. 34-49.
LACHAISE Bernard, « Le RPR et le gaullisme. Les infortunes d'une fidélité », Vingtième *Siècle, Revue d'histoire*, n° 44, vol. 44, 1994, p. 25-30.
LACHAISE B., « Le RPR et l'Outre-mer de 1976 à 1986 », pp. 463-472, in REGNAULT J.-M. (dir.), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique…* cf. infra.
LECOMPTE P., « Comment viennent-ils à la politique ? L'engagement des nouvelles recrues du RPR », *RFSP* n° 5, vol. 39, 1989, pp. 683-699.
SCHONFELD William R., *Ethnographie du PS et du RPR. Les éléphants et l'aveugle*, Paris, Economica, 1985, 192 p.

**Ecrits d'acteurs politiques ou de fonctionnaires**

DOSIERE René, *L'argent caché de l'Elysée*, Paris, Seuil, 2006, 177 p.
FOCCART Jacques, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe GAILLARD*, vol. 2, Fayard/Jeune-Afrique, 1997, 525 p.
FOCCART J., *Tous les soirs avec de Gaulle. Journal de l'Elysée, 1965-1967*, vol. 1, Fayard/Jeune Afrique, 1997, 811 p.
PROBST Jean-François, *Chirac et dépendances*, Paris, Ramsay, 2002, 277 p.
PROBST J.-F., *Chirac, mon ami de trente ans*, Paris, Denoël, 2007, 270 p.

**Ecrits de journalistes**

CAMPANA André, *L'argent secret*, Paris, Arthaud, 1976, 190 p.
CRISOL P., LHOMEAU J.-Y., *La machine RPR*, Paris, Fayolle, 1977, 260 p.
LACOUTURE Jean, *De Gaulle, Le souverain* (tome 3), Paris, Seuil, 1986, 853 p.
MADELIN Philippe, *Le clan des chiraquiens*, Paris, Seuil, 1997, 335 p.
MADELIN P., *Les gaullistes et l'argent*, Montréal, L'Archipel, 2001, 472 p.
MADELIN P., *Jacques Chirac. Une biographie*, Paris, Flammarion, 2002, 848 p.
OTTENHEIMER Ghislaine, LECADRE Renaud, *Les frères invisibles*, Paris, Pocket, 2002.
PEAN Pierre, *L'homme de l'ombre. Eléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la Ve République*, Paris, Fayard, 1990, 586 p.
QUEMAR Georges, *Paris Mafia*, Paris, Fayard, 1998.

**Jacques MEDECIN à Nice**

J*BRAGARD Bernard, GILBERT Frédéric, SINET Catherine, *J.M. Le feuilleton niçois*, Paris, La Découverte, 1990, 333 p.

CHARVIN Robert, « Les obstacles à la mort d'une dynastie : la résistible chute de Jacques Médecin », in *Cahiers de la Méditerranée* vol. 62, 2001, mis en ligne le 15 février 2004.
GARRIGOU Alain, « Le boss, la machine et le scandale. La chute de la maison Médecin », in *Politix* n° 17, vol. 5, 1992, pp. 7-35.

**Jacques CHABAN-DELMAS à Bordeaux**

CHASTENET Patrick et Philippe, *Chaban*, Paris, Seuil, 1991, 608 p.
LAGROYE J., *Société et politique. Chaban-Delmas à Bordeaux [1947-1965]*, Paris, Pedone, 1973, 345 p.
MEDARD J.-F., « Le système politique bordelais (Le « système Chaban ») », texte inédit rédigé en 1972, in *Revue Internationale de Politique Comparée* vol. 13 n° 4, 2006, pp. 657-679.
SAVARY Gilles, *Chaban maire de Bordeaux. Anatomie d'une féodalité républicaine*, Mayenne, 2000, 261 p.

**Gaston DEFERRE à Marseille**

J*MARION Georges, *Gaston Defferre*, Paris, Albin Michel, 361 p.
PERALDI Michel, SAMSON Michel, *Gouverner Marseille*, La Découverte, 2006, 318 p.
MATTINA Cesare, « Mutations des ressources clientélaires et construction des notabilités politiques à Marseille », in *Politix* n° 67, vol. 17, 2004, pp. 129-155.
YSMAL Colette, « L'élection de M. Gaston Deferre à Marseille », in *RFSP* n° 2, vol. 22, 1972, pp. 319-347.
ZALIO Pierre-Paul, « D'impossibles notables ? Les grandes familles de Marseille face à la politique (1860-1970) », in *Politix*, n° 65, vol. 17, 2004, p. 93-118.

**Autres notables**

J*AVRILLIER Raymond, DESCAMPS Philippe, *Le système Carignon*, Paris, La Découverte, 1995, 369 p.
BARUT Xavier, « Une trajectoire de la conquête du pouvoir : André Labarrère et la ville de Pau (1971-1989) », in *Revue de Pau et du Béarn* n° 33, 2006, pp. 391-448.
J*MAOUDJ Karim, *Georges Frêche. Grandes heures et décadence*, Paris, Les Editions de Paris, 2007, 193 p.
LEFEBVRE Rémi, « La difficile notabilisation de Martine Aubry à Lille », in *Politix* vol. 17 n° 65, 2004, pp. 119-146.

**Pouvoir et phénomène politique en Afrique subsaharienne**

BOURMAUD Daniel, *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997, 158 p.
COULON Christian, MARTIN Denis-Constant, *Les Afriques politiques*, La Découverte, 1991.

GESCHIERE Peter, *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, coll. Les Afriques, Karthala, 1995, 300 p. + BERTRAND Romain, *Indonésie, la démocratie invisible. Violence, magie et politique à Java* Paris, Karthala, 2002, 242 p.
MEDARD J.-F., [CR] in *RFSP* n°4-5 vol. 50, août-octobre 2000, pp. 849-854, de l'ouvrage de CHABAL P., DALOZ J.-P., *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999.
SOIRON Mélanie, *La longévité politique : ou les fondements symboliques du pouvoir politique au Gabon*, thèse d'ethnologie, dir. de R. Bazenguissa-Ganga, Univ. Lille 1, 2009.
TONDA Joseph, *Le Souverain moderne. Le corps du pouvoir en Afrique centrale (Congo, Gabon)*, Paris, Karthala, 2005, 297 p. + [CR] BERNAULT F., De LAME D., WARNIER J-P., TONDA J., in *Politique africaine* n° 104, décembre 2006, pp. 159-178.

## POLYNESIE FRANCAISE

### La France et le Pacifique

ALDRICH Robert, *France and the South Pacific since 1940*, Macmillan, 1993, 414 p.
CORDONNIER Isabelle, *La France dans le Pacifique sud. Approche géostratégique*, Paris, Editions Publisud, 1995, 216 p.
DE DECKKER Paul, LAGAYETTE Pierre, *Etats et pouvoirs dans les territoires français du Pacifique*, Paris, L'Harmattan, 1987, 184 p.
DE DECKKER P., TOULLELAN Pierre-Yves, *La France et le Pacifique*, Editions de la Société française d'Outre-mer, 1990, 368 p.
DE DECKKER P., « Le secrétariat d'Etat au Pacifique Sud : politique du développement ou développement du politique ? », pp. 493-506, in REGNAULT J.-M. (dir.), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique…*
HENNINGHAM Stephen, "*France in the South Pacific in the 1980's: An Australian perspective"*, in *JSO* n°91-92, 1991, pp. 21-45.
MOHAMED-GAILLARD Sarah, *L'Archipel de la puissance ? La politique de la France dans le Pacifique Sud de 1946 à 1998*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2010, 425 p.
MRGUDOVIC Nathalie, *La France dans le Pacifique Sud. Les enjeux de la puissance*, Paris, L'Harmattan, 2008, 398 p.
REGNAULT Jean-Marc (dir.), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique (1981-1988) : mutations, drames et recompositions ; enjeux internationaux et franco-français*, Les Indes Savantes, Paris, 2003, 583 p.

### Histoire de la Polynésie française

#### Ouvrages

BABADZAN Alain, *La dépouille des dieux. Essai sur la religion tahitienne à l'époque de la découverte*, Paris, MSH, 1993.

BARE Jean-François, *Le malentendu Pacifique, des premières rencontres entre Polynésiens et Anglais et de ce qui s'ensuivit avec les Français jusqu'à nos jours*, Paris, Hachette, 1985.
BARE J.-F., *Tahiti, les temps et les pouvoirs. Pour une anthropologie historique du Tahiti post-européen*, ORSTOM, 1987, 542 p.
BARILLOT Bruno, *L'héritage de la bombe. Sahara, Polynésie (1966-2002). Les faits, personnels, populations*, Lyon, CDRPC, 2002, 313 p.
BOVIS Edmond de, *Etat de la société tahitienne à l'arrivée des Européens*, Papeete, Société des Etudes Océaniennes, Publication n° 4, 1978, 70 p.
CHEUNG Francis, *Tahiti et ses îles (1919-1945). Etude d'une société coloniale aux antipodes de la métropole*, Paris, L'Harmattan, 1998, 592 p.
NEWBURY Colin, *Tahiti Nui. Change and Survival in French Polynesia, 1767-1945*, University Press of Hawaii, 1980, 448 p.
OLIVER Douglas L., *Ancient Tahitian Society*, 3 vol., Canberra, Australian University Press, 1974, 1419 p.
REGNAULT J.-M., *La bombe française dans le Pacifique. L'implantation : 1957-1964*, Papeete, Polymages-Scoop, 1993, 186 p.
REGNAULT J.-M., *La France à l'opposé d'elle-même. Essai d'Histoire politique de l'Océanie. 1er volume : « Il y a un monde du Pacifique » disait de Gaulle*, Ed. de Tahiti, 2006, 225 p.
REGNAULT J.-M., BAUBEROT Jean (dirs.), *Les relations Eglises/autorités* Outre-mer, *de 1945 à nos jours*, Paris, Les Indes savantes, 2008, 219 p.
REGNAULT J.-M., VANNIER Catherine, *Le Metua et le Général : un combat inégal*, Les Ed. de Tahiti, 2009, 458 p.
RIGO Bernard, Altérité polynésienne, ou les métamorphoses de l'espace-temps, PParis, CNRS Ed., 2004, 350 p. + [CR] FER Yannick, in *Archives des sciences sociales des religions* n° 130 vol. 1, 2005, pp. 113-202.
SCEMLA Jean-Jo, *Le voyage en Polynésie : anthologie des voyageurs occidentaux de Cook à Segalen*, Paris, Laffont, 1994, 1264 p.
TCHERKEZOFF Serge, *Tahiti-1768 : Jeunes filles en pleurs, la face cachée des premiers contacts et la naissance du mythe occidental*, Papeete, Au Vent des Iles, 2004, 536 p.
TCHERKEZOFF Serge, *Polynésie/Mélanésie. L'invention française des « races » et des régions de l'Océanie (XVIe-XIXe siècles)*, Au Vent des Iles, Tahiti, 2008, 374 p.
TOULLELAN Pierre-Yves, *Tahiti colonial (1860-1914)*, Publications de la Sorbonne, 1988, 361 p.
TOULLELAN P.-Y., GILLE Bernard, *Le mariage franco-tahitien, histoire de Tahiti du XVIIIème siècle à nos jours*, Papeete, Polymages-Scoop, 1992, 174 p.
TEISSIER Raoul, *Chefs et notables des Etablissements Français de l'Océanie au temps du protectorat (1842-1880)*, Papeete, Société des Etudes océaniennes, 1996, 139 p.

**Articles**

ANGELI Pierre, « Quelques souvenirs d'une mission en Polynésie française », in *JSO* n° 74-75, 1982, pp. 25-34.

BARE J.-F., « Les ‘conversions’ tahitiennes au protestantisme comme ‘malentendu productif’ (1800-1820) », Cahiers de l’ORSTOM vol. 21 n° 1, 1985, pp. 125-136.
BERROU Mareva, « Le début de fonctionnarisation » des autorités « traditionnelles » tahitiennes : les chefs, les juges, la cour des *toohitu*, les *muto’i*, les conseils de district », in *BSEO* n° 253, pp. 59-67.
CAMPBELL Ian Christopher, « Perceptions polynésiennes des Européens aux 18ème et 19ème siècles », in *TPM* n° 195, juillet 2007, pp. 15-22. [Extraits d’un article paru dans *Pacific Studies* n° 2, vol. 5, 1982].
COPPENRATH Gérald, « L’évolution politique de la Polynésie française depuis la Première guerre mondiale, in *JSO* vol. 15 n° 15, 1959, pp. 237-265.
GILLE B., « Les débats de l’assemblée législative tahitienne (1824-1866) », in *BSEO* n° 251-252, sept-déc. 1990, pp. 49-94.
- « L’Etat tahitien de 1815 à 1880 », pp. 29-48, in DE DECKKER P. (Dir.), *Figures de l’Etat dans le Pacifique*, Paris, L’Harmattan, 2006, 364 p.
LAGAYETTE Pierre, « La politique coloniale française à Tahiti jusqu’en 1914 », in *BSEO* n° 230, mars 1985, pp. 1763-1770.
NEWBURY Colin, « La représentation politique en Polynésie française, 1880-1903 », in *JSO* tome 23, 1967, pp. 11-27.
TULASNE Gérald, *Un siècle de franc-maçonnerie à Tahiti, 1842-1940 (Implantation – chroniques – portraits)*, UPF, Mémoire DEA pluridisciplinaire « Sociétés & cultures dans le Pacifique insulaire : dynamisme & mutations », décembre 2004, 123 p.

**La politique en Polynésie française**

**Ouvrages**

AL WARDI Sémir, *Tahiti et la France. Le partage du pouvoir*, Paris, L’Harmattan, 1998, 320 p.
AL WARDI S., *Tahiti Nui. Les dérives de l’autonomie*, Paris, L’Harmattan, 2008, 263 p.
AL WARDI S. et REGNAULT J.-M., *Tahiti en crise durable. Un lourd héritage*, Ed. de Tahiti, 2011, 127 p.
FABERON Jean-Yves (éd.), *Le statut du territoire de la Polynésie française. Bilan de dix ans d’application*, Aix-en-Provence, Economica et Presses universitaires d’Aix-Marseille, 1996, 287 p.
GILLE B., *Histoire des institutions publiques à Tahiti du XVIIIe siècle à nos jours*, Pirae (Tahiti), CRDP, 2006, 144 p.
J*HAUPERT Yves, *Francis Sanford à cœur ouvert*, Papeete, Au vent des îles, 1998, 354 p.
JOYAU Marc, *Le juriste et la tortue. Plongée dans les eaux troubles du droit polynésien*, Les Editions de Tahiti, 2005.
MOYRAND Alain, *Les institutions de la Polynésie française*, éd. CTRDP, Ministère de l’Education, Papeete, 2003.
MOYRAND A., *Droit institutionnel de la Polynésie française*, L’Harmattan, 2010, 374 p.

REGNAULT J.-M., *Des partis et des hommes en Polynésie française, vol. 1*, Papeete, Editions Haere Po No Tahiti, 1995, 200 p.
REGNAULT J.-M., *Taui : Oscar Temaru-Gaston Flosse. Le pouvoir confisqué*, Paris, Les Indes savantes, 2005, 183 p. + [CR] PANOFF Michel, in *JSO* n° 120, 2005-1, pp. 199-201.
REGNAULT J.-M., *Tahiti malade de ses politiques*, volume 2, Les Ed. de Tahiti, 2007, 121 p.
SAURA Bruno, *Politique et religion à Tahiti*. Papeete, Polymages-SCOOP, 1993, 361 p.
SAURA B., *Pouvanaa a Oopa*, Au vent des îles, 1998, 471 p.
SAURA B., *Tahiti Ma'ohi. Culture, identité, religion et nationalisme en Polynésie française*, Papeete, Au Vent des Iles, 2008, 529 p.
SEM Guy, *Chroniques polynésiennes*, Papeete, DDOM, 2000, 174 p.
TAGUPA William, *Politics in French Polynesia, 1945-1975*, Wellington, New Zealand Institute of International Affairs, 1976, 47 p.

**Articles**

AL WARDI S., « Culture politique polynésienne et République » in *BSEO* n° 273-274, janvier-juin 1997, pp. 60-70.
- « Les mutations politiques : le début de la " modernité " », in *TPM*, n°62, juin 1996.
- « De la diplomatie en Océanie ... », in *TPM* n° 78, octobre 1997.
- « Un aperçu des réunions politiques à Tahiti » in *BSEO*, n° 276, mars-juin 1998, pp. 69-85.
- « Les concessions de l'Etat à une culture politique océanienne », in *Hermès* n° 32-33, « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », 2002, pp. 513-521.
- « Une approche du concept d'indépendance », pp. 153-160, in REGNAULT J.-M. (dir.), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique…*
- et REGNAULT J.-M., « Crise politique en Polynésie française », in *Regards sur l'actualité*, avril 2005, pp. 81-89.
- et REGNAULT J.-M., « Polynésie française 2007. Une victoire des autonomistes et un renforcement des indépendantistes », in COMBEAU Yvan, *Le vote de l'*Outre-mer. *Présidentielle et législatives*, Paris, Les Quatre Chemins, 2007, 257 p.
- « Loyalistes, autonomistes, indépendantistes… », pp. 453-462, in FABERON J.-Y., FAYAUD V., REGNAULT J.-M. (dir.), *Destins des collectivités politiques d'Océanie*, vol. 2.

AUDIGIER F., « Une figure de l'Etat dans le Pacifique : Jacques Foccart, un conseiller très influent au service d'une certaine idée de l'Outre-mer (1965-1969) », pp. 195-212, in DE DECKKER P. (Dir.), *Figures de l'Etat dans le Pacifique*, Paris, L'Harmattan, 2006, 364 p.
BABADZAN Alain, « Les politiques de la tradition: identités culturelles et identités nationales dans le Pacifique », in *JSO* n° 109-2, 1999, pp. 5-35.
BESSARD Rudy, « Le pouvoir et les imaginaires politiques en Polynésie française. Ressources symboliques du pouvoir et représentations politiques d'un leader polynésien : Gaston Flosse », pp. 149-162, in FAYAUD V., REGNAULT J.-M. (dir.), *Images et pouvoirs dans le Pacifique…*

BESSARD R., « La démocratie en Polynésie française : pratiques et représentations politiques », pp. 471-480, in FABERON J.-Y., FAYAUD V., REGNAULT J.-M. (dir.), *Destins des collectivités politiques d'Océanie*…, vol. 2.
CELENTANO Alexandrine Brami, « Frontières ethniques et redéfinition du cadre politique à Tahiti », in *Hermès* n° 32-33, « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », 2002, pp. 367-377.
CELENTANO A., « La jeunesse à Tahiti : renouveau identitaire et réveil culturel », in Ethnologie française n° 4 tome 37, octobre 2002, pp. 647-661.
BRARD Yves, « Autonomie interne et sources du droit en Polynésie française », *AJDA* n° 9, 20 septembre 1992, pp. 544-561.
DORMOY Daniel, « Les relations internationales et l'Outre-mer. L'exemple polynésien », *AJDA*, n° 9, 20 septembre 1992, pp. 575-582.
FABERON J.-Y., « La loi du 5 février 1994 d'orientation pour le développement de la Polynésie française », in *RDP* n° 6, 1995, pp. 1531-1548.
GOHIN Olivier, JOYAU Marc, « L'évolution institutionnelle de la Polynésie française », *AJDA* 2004, pp. 1242-1252.
JOYAU M., « Décentralisation et autonomie : qui influence qui ? », pp. 67-72, in REGNAULT J.-M. (dir.), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique*…
JOYAU M., « De la démocratie au paradis », *TPM* n° 155, mars 2004, pp. 32-33.
JOYAU M., « La IV$^{ème}$ République sous les tropiques », *TPM* n° 182, juin 2006.
LEYXTRET Michel, « Il y a trente ans : la loi-cadre Defferre (1956), ou : comment la Polynésie a échoué dans sa première tentative d'autonomie interne. I. Le rêve confisqué : 1956-1958 », *BSEO* n° 237, décembre 1986, pp. 24-40.
REGNAULT J.-M., « 1991, des élections pour rien ou presque », *BSEO* n° 258-259, décembre 1992-avril 1993, pp. 67-92.
- « Ia Mana Te Nunaa : le rejet d'une idéologie venue d'ailleurs sur le sol polynésien », in *La Terre*, Actes du 1$^{er}$ colloque Corail, 1994, pp. 323-333.
- « Moruroa et le système Danielsson », in *JSO* n° 99 vol. 2, pp. 209-214.
- « La naissance du Rassemblement démocratique des populations tahitiennes (R.D.P.T.) », *BSEO* n° 263-264, 1994, pp. 24-50.
- « La décentralisation Outre-mer : un combat pour l'émancipation politique et économique. L'exemple du statut de 1984 », in *Les Cahiers d'*Outre-mer, Université de Bordeaux III, n° 191, juillet-septembre 1995, pp. 405-420.
- « Un mariage franco-marquisien ? 50 ans de vie politique aux Iles Marquises, 1945-1995 », in *Marquises*, CTRDP, Papeete, mars 1996, pp. 280-285.
- « Histoire de Tahiti (1945-1992). Problèmes de méthode et premiers acquis », in *Bulletin de l'Association des Historiens et Géographes de la PF*, n° 4, juin 1996, pp. 89-95.
- « La vie politique du Territoire de la Polynésie française de 1984 à 1994 », pp. 97-120, in FABERON J.-Y. (dir.), *Le statut du territoire de la Polynésie française. Bilan de dix ans d'application*, Aix-en-Provence, Economica/PUAM, 1996, 287 p.
- « Les Polynésiens et les élections présidentielles : un enjeu local avant tout », in *Revue française d'histoire d'*Outre-mer n° 313, Paris, 1996, pp. 35-51.

- « La politique aujourd'hui : deux siècles d'influence occidentale et/ou le maintien d'une culture locale », in *1791-1997 : Une vie polynésienne*, Tahiti, Haere po no Tahiti, 1997, pp. 93-111.
- « Tahiti avec ou sans la bombe », in *Vingtième siècle*, n° 53, janvier-mars 1997, pp. 55-67.
- « La vie politique en Polynésie française. Penser les antipodes », in *Hermès* n° 32-33, « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », 2002, pp. 521-529.
- « Gaston Flosse : une certaine idée de la France et de Tahiti Nui », pp. 223-232 ; « L'autonomie : antidote à l'indépendance ? », pp. 143-152, in REGNAULT J.-M. (dir.), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique…*
- « La précarité économique, politique et institutionnelle de la Polynésie française : menaces et engouements au paradis terrestre », in *JSO* n° 119 vol. 2, 2004.
- « Comment devient-on Gaston Flosse ? Etude sur la carrière du président de Tahiti », in *TPM* n° 109, mai 2000, pp. 15-22.
- « Quid de la séparation des Eglises et de l'Etat en Polynésie française ? », in *TPM* n° 168, avril 2005, pp. 19-23.
- « Histoire de l'élection présidentielle en Polynésie française », in *TPM* n° 190, février 2007, pp. 22-25.
- « Du pouvoir fragile au pouvoir consolidé ? Poker menteur entre Gaston Flosse et Oscar Temaru », in *TPM* n° 172, août 2005, pp. 27-28.
- « De 1945 à 1981 : l'immixtion excessive de l'Administration et du gouvernement central dans les élections législatives des EFO (1945-1957) et de la Polynésie française (depuis 1957) », in *TPM* n° 194, juin 2007, pp. 28-31.
- « L'égoïsme des possédants de Tahiti après la 2ème Guerre mondiale : l'histoire se répète t'elle indéfiniment ? », in *TPM* n° 200, décembre 2007, pp. 24-25.
- « Après 1945, la France considère que la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie ne sont plus des territoires à décoloniser », in *TPM* n° 207, juillet 2008, pp. 28-29.
- « De détestables images des pouvoirs en Polynésie française », pp. 163-176, in FAYAUD V., REGNAULT J.-M. (dir.), *Images et pouvoirs dans le Pacifique*…
- « L'autonomie en question », pp. 165-174, in FABERON J.-Y., FAYAUD V., REGNAULT J.-M. (dir.), *Destins des collectivités politiques d'Océanie*…, vol. 1.

RIGO B., « Le pouvoir politique et le sacré en Polynésie », pp. 297-322, in CHATTI M. et alii, *Pouvoir (s) et politique (s) en Océanie*, Actes du 19ème colloque CORAIL, L'Harmattan, 2007, 370 p.
SAURA B., « Champ politique et champ religieux à Tahiti : développements contemporains », in *BSEO* n° 303-304, décembre 2005, pp. 10-39.
STEVENSON Karen, « Politicization of *La Culture Ma'ohi* : The Creation of Tahitian Cultural Identity », in *Pacific Studies* vol. 15, n° 4, December 1991.
TAGUPA W., "Electoral behaviour in French Polynesia", in *Political Science* vol. 35 n°1, July 1983, pp. 38-57.
TAGUPA W., "Some aspects of Modern Politics and Personality in French Polynesia", in *The Journal of Pacific History* vol. 9, 1974, pp. 135-145.
THIELLAY Jean-Philippe, « Le statut de la Polynésie française à l'épreuve d'un an de crise », in *AJDA*, 25 avril 2005, pp. 869-872.

TOURLAND Nicolas, « Implantation et stratégie du parti indépendantiste *Tavini Huira'atira* dans les espaces urbanisés de Tahiti », in *L'Espace Politique* n° 6 vol. 3, 2008, mis en ligne le 11 mai 2009.
TREMON Anne-Christine, « Logiques « autonomiste » et « indépendantiste » en Polynésie française », in *Cultures et conflits, Sociologie politique de l'international* n° 54, 2005, http://www.conflits.org
WOLTON Dominique (Dir.), « La Polynésie française : une communication politique en devenir », in *Hermès* n° 32-33, « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », 2002, pp. 481-495.

*Dossiers :*

- « Le contentieux relatif à la nouvelle Assemblée de la Polynésie française », in *RFDA*, janvier-février 2005, pp. 115-142.
- *Archipol* n° 8 : « L'autonomie au centre des débats », publié par le Ministère de la jeunesse, de la culture et du patrimoine, décembre 2005.

**Travaux universitaires**

AL WARDI S., *La dualité Etat-Territoire en Polynésie française (1984-1996)*, thèse de science politique, sous la dir. de J. Bourdon, Université d'Aix-Marseille III, 1996.
FIDELE Mickaël, *L'évolution statutaire des collectivités d'*Outre-mer. *L'exemple de la Polynésie française*, thèse de droit public, sous la dir. de J.-M. Pontier, Université d'Aix-Marseille III, 2009.
LECHAT Mareva, *Jeux politiques et processus d'autonomisation en Polynésie française (1957-2011)*, thèse de science politique, sous la dir. de P. Sadran, Université de Bordeaux IV Montesquieu, 2011.
LELOUP Yves, *Des courses de pirogues au va'a, culture sportive occidentale et identité*, thèse d'histoire contemporaine, sous la dir. de J.-M. Regnault, Université de Lyon, 2007.
LOMBARDINI Annick, *L'influence socio-politique de l'Eglise protestante dans la société polynésienne de 1863 à 2003*, thèse d'histoire contemporaine, sous la dir. de J.-M. Regnault, UPF, 2003, 406 p.
MC KITTRICK Corinne, *La rhétorique du discours politique en tahitien*, thèse de lettres, langues et sciences humaines, sous la dir. de B. Saura, UPF, 2012.
REGNAULT J.-M., *Histoire politique et institutionnelle des Etablissements français de l'Océanie et de la Polynésie française : 1945-1992*, thèse d'histoire, sous la dir. de P. de Deckker, UPF, 1994.

**Revue Juridique Polynésienne**

ANGELO Tony, SAGE Yves-Louis (dir.), « Gouvernance et autonomie dans les sociétés du Pacifique Sud », *RJP & Comparative Law Journal of the Pacific*, HS vol. 1, 2010.
ANGELO T., "A few comparative remarks on the concept of free association in the South Pacific", *RJP* HS, 2004.

BRARD Yves, « Nouvelle-Calédonie et Polynésie française : les « lois du pays », de la spécialité législative au partage du pouvoir législatif », *RJP*, 2001, pp. 47-72.
DROLLET Solange, « Le droit du travail polynésien : système normatif et politique de l'emploi dans le cadre de l'autonomie », *RJP* HS, 2004, pp. 211-222.
BAMBRIDGE Tamatoa, VENAYRE Florent, VUCHET-VISIN Julien, « Les défis sociaux de la Polynésie française », *RJP* vol. 16, 2010, pp. 41-68.
P*FLOSSE Gaston, « La citoyenneté de pays : l'exemple de la Polynésie française », *RJP* n° 5, 1999, pp. 1-10. (Une version quasi-identique est publiée dans la même revue en 2001)
GILLE B., « Indépendances, dépendances et migrations dans le Pacifique Sud », *RJP* n° 1, 1994, pp. 47-95.
GOHIN Olivier, « La prise en compte de la Polynésie française dans la révision constitutionnelle de mars 2003 », *RJP* HS, 2004, pp. 42-62.
GUDIN Charles-Etienne, « Le statut communautaire de la Polynésie française », in *RJP* n° 13, 2007, pp. 65-80.
GUISELIN Emmanuel-Pie, « Les élections polynésiennes du 23 mai 2004 : le sceau de la prime majoritaire, l'arrivée d'une nouvelle majorité », *RJP* HS, 2004, pp. 145-173.
GUISELIN E.-P., « Du premier au second gouvernement Temaru : une année de crise politique et institutionnelle », *RJP* n° 12, 2005, pp. 1-24.
GUISELIN E.-P., « Les élections à l'Assemblée de Polynésie française : de nouvelles règles électorales », *RJP* n° 10, 2004, pp. 505-523.
JAN Pascal, « L'Outre-mer français ou la mise en évidence de différents modèles étatiques », *RJP* HS, 2004, pp. 7-17.
JOYAU M., MOYRAND A. (dirs.), « Chroniques de jurisprudence relative à la Polynésie française. Jurisprudence administrative. », *RJP* n° 8-9-10, 2002-2003-2004, pp. 209-230 ; 111-131 et 231-239.
JOYAU M. (dir.), « Jurisprudence constitutionnelle », *RJP* n° 9, 2003, pp. 149-186.
JOYAU M., « Décentralisation, adaptation, autonomie », *RJP* HS, 2004, pp. 18-41.
LECHAT Philippe, « Regards sur le droit d'Outre-mer », *RJP*, 1994, 18 p.
LENOIR Hubert, « la promulgation des lois et des décrets en Polynésie française », *RJP* n° 1, 1994, pp. 113-119.
LUCHAIRE François, « L'autonomie de la Polynésie française et la République », *RJP* HS, 2004, pp. 2-5.
MALOGNE Gwendoline, « La coopérative Tatou : développement économique et identité en Polynésie française », *RJP* n° 6, 2000, pp. 515-526.
MOYRAND A., « Comment remédier à la dissymétrie institutionnelle en Polynésie française. Contribution à l'évolution du statut de la Polynésie française. », *RJP* n° 4, 1998, pp. 633-675.
MOYRAND A., « Point de vue « droit » et « politique » : à propos de l'affaire de la radiation des listes électorales du président Flosse », *RJP* n° 7, 2001, pp. 761-766.
MOYRAND A., « Le tribunal administratif de Papeete et l'équilibre institutionnel de la Polynésie française », *RJP* n°1, 1994, pp. 131-160.
MOYRAND A., TROIANIELLO D., « Aspects juridiques de la crise politique polynésienne », *RJP* n° 11, 2005, pp. 1-14.
PERES Jean, « Elections et régimes électoraux », *RJP* n° 7, 2001, pp. 73-90.

PERES J., « Application des lois et règlements en Polynésie française. Répartition des compétences, *RJP* n° 8, 2002, pp. 181-207.
PERES J., « La nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et la Polynésie française », *RJP* vol. 10, 2004, pp. 485-504.
PERES J., « La rétroactivité des lois et règlements et son application aux instances de la Polynésie française », *RJP* HS, 2004, pp. 193-196.
RIGO B., « Exigences démocratiques et persistances des logiques océaniennes », *RJP* HS 2010, pp. 31-62.
SAGE Y.-L., « Remarques sur la représentativité des Iles Cook dans les rapports internationaux », *RJP* n° 1, 1994, 20 p.
SAGE Y.-L., « La réforme du mode de scrutin pour l'élection des membres de l'assemblée territoriale de Polynésie française par la loi du 22 février 2007 : commentaires à l'aune du droit électoral comparé », *RJP* n° 13, 2007, pp. 25-46.
SCHOETTLL Jean Eric, « Un nouveau statut pour la Polynésie française après la révision constitutionnelle de mars 2003 », *RJP* HS, 2004, pp. 63-108.

**Société et économie**

CERF Patrick, *La domination des femmes à Tahiti. Des violences envers les femmes au discours du matriarcat*, Papeete, Au Vent des Iles, 2007, 521 p.
DIDEROT, *Supplément au voyage de Bougainville*, Mille et une Nuits, 2005 [1772], 77 p.
DUNIS Serge (dir.), *Mythes et réalités en Polynésie I et II*, Papeete, Haere Po, 2000 et 2003.
FAYAUD Viviane, REGNAULT Jean-Marc (dir.), *Images et pouvoirs dans le Pacifique*, Paris, SFHOM, 2011, 188 p.
GRAND Simone, *Tahu'a, tohunga, kahuna. Le monde polynésien des soins traditionnels*, Papeete, Au Vent des Iles, 2007, 354 p.
LEVY Robert I., *Tahitians: Mind and Experience in the Society Islands*, The University of Chicago Press, 1973, 540 p.
MALOGNE-FER G., *Les femmes dans l'Eglise protestante maohi. Religion, genre et pouvoir en Polynésie française*, Paris, Karthala, 2007, 512 p.
MONTET Christian, VENAYRE Florent, *La concurrence à Tahiti. Une utopie ?* Papeete, Ed. Au Vent des Iles, 2013.
PANOFF Michel, *La terre et l'organisation sociale en Polynésie*, Paris, Payot, 1970, 286 p.
PANOFF M., *Tahiti métisse*, Paris, Denoël, 1989, 296 p.
POIRINE Bernard, *Tahiti, stratégie pour l'après-nucléaire. De la rente atomique au développement*, Paris, L'Harmattan, 1996, 276 p.
POIRINE B., *Tahiti, une économie sous serre*, Paris, L'Harmattan, 2011, 195 p.
RAVAULT François (dir.), *Encyclopédie de la Polynésie française. Vivre en Polynésie française n° 1 et 2*, vol. 8 et 9, Christian Gleizal, 1986, 148 et 140 p.
ROBINEAU Claude, *Tradition et modernité aux îles de la Société*, 2 vol., Paris, Orstom, 1985, 790 p.
SAURA B., *Tinito. La communauté chinoise de Tahiti : installation, structuration, intégration*, Papeete, Au Vent des îles, 2002, 404 p. [chap. V *La vie politique*, pp. 313-345].

SAURA B., *Tahitiens, Français. Leurs représentations réciproques aujourd'hui*, Papeete, Au Vent des îles, 2ème éd., 2004, 157 p.
SIVADJIAN Eve, *Les îles Marquises, archipel de mémoire,* Paris, Editions Autrement, 1999, 230 p.

**Articles**

BAGNIS Hinano, « La promotion de l'investissement privé dans le cadre du statut d'autonomie de la Polynésie française », in *TPM* n° 206, juin 2008, pp. 15-20.
CHIREZ Alain, « Droit au travail et préférence locale. Les exemples de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie », pp. 715-724, in FABERON J.-Y., FAYAUD V., REGNAULT J.-M. (dir.), *Destins des collectivités politiques d'Océanie*…, vol. 2.
FAESSEL Sonia, « La fête tahitienne ou le malentendu », in *BSEO* n° 258-259, avril 1993, pp. 50-66.
FER Yannick, « Le protestantisme polynésien, de l'Eglise locale aux réseaux évangéliques », in *Archives de sciences sociales des religions, Christianismes en Océanie*, n° 157, janvier-mars 2012, pp. 47-66.
MONTET Christian, « Statut d'autonomie et enjeux économiques », in *TPM* n° 198, octobre 2007, p. 15-21.
POIRINE B., « Eloignement et compétitivité dans les petites économies d'Outre-mer », in *TPM* N° 199, novembre 2007, pp. 15-18.
POIRINE B., « L'économie de « l'après-CEP » : forces et faiblesses », in *Hermès* n° 32-33, « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », 2002, pp. 317-335.
POIRINE B., « L'autonomie administrative et financière conduit-elle à l'autonomie économique ? », pp. 161-176, in REGNAULT J.-M. (dir.), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique…*
RALLU Jean-Louis, BAUDCHON Gérard, « Dynamiques socio-démographiques des populations des TOM dans les années 1980 », pp. 407-416, in REGNAULT J.-M. (dir.), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique…*
RIGO Bernard, « Des faux malentendus au vrai différend », in *Hermès* n° 32-33, « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », 2002, pp. 297-307.
RIGO B., « Lieux communs sur la Polynésie : affabulations identitaires et rupture épistémologique », pp. 35-76, in FILLOL Véronique, VERNAUDON Jacques, *Stéréotypes et représentations en Océanie,* Actes du 17ème colloque CORAIL, Nouméa, 1-3 décembre 2004.
RIGO B., « Enjeu d'une pensée métisse : déstructuration ou dialectique ? », in *JSO* n° 119-2, 2004, pp. 155-161.
ROBINEAU C., « Réciprocité, redistribution et prestige chez les Polynésiens des îles de la Société », in *JSO* n° 61 tome 34, décembre 1978, pp. 161-168.
SAURA B., « Approche du phénomène pluriethnique et pluriculturel en Polynésie française », in *BSEO* n° 233, décembre 1985, pp. 1-18.
- « Façon de dire, manière de penser. Les *piri* – devinettes – de Tahiti », in *JSO* n° 110 vol. 1, 2000.
- « Dire l'autochtonie à Tahiti. Le terme *ma'ohi* : représentations, controverses et données linguistiques », in *JSO* n° 119 vol. 2, 2004, pp. 119-139.

- « Langue, représentation du temps mua/muri et vision du monde à Tahiti », in *BSEO* n° 5, mars-juin 1996, pp. 18-49.
SCHUFT Laura, « Attitude et intégration sociale des métropolitains expatriés à Tahiti », in *BSEO* n° 309, avril 2007, pp. 75-105.
TCHERKEZOFF Serge, « Mua/Muri : ordre, espace et temps en Polynésie », in *BSEO* n° 276, 1998, pp. 27-51.
TCHERKEZOFF S., « Le désir féminin, l'anatomie de Priape et l'ardeur du French lover : stéréotypes de la sexualité pour les voyageurs français lors des premiers contacts en Polynésie », pp. 145-170, in FILLOL V., VERNAUDON J., *Stéréotypes et représentations en Océanie*, Actes du 17ème colloque CORAIL, Nouméa, 1-3 décembre 2004.
TREMON Anne-Christine, « Fils illégitimes, affiliations conflictuelles. Métissage et identité « demie » en Polynésie française », in *L'Homme* n° 181, janvier-mars 2007, pp. 75-103.
VENAYRE F., « Les lacunes du transfert de la compétence économique à la Polynésie française », pp. 531-540, in FABERON J.-Y., FAYAUD V., REGNAULT J.-M. (dir.), *Destins des collectivités politiques d'Océanie*…, vol. 2.
VERIN Pierre, « L'identité tahitienne : réalités humaines et idéologie historique », in *La nouvelle revue du Pacifique*, vol. 1, n° 1, décembre 2000, pp. 48-52.

**Essais, romans, nouvelles**

BREAUD Anatila, *L'Adieu à Messieurs les Gouverneurs*. Tahiti 1975-1978, Nini Ed., 2006, 224 p.
CIZERON Marc, HIENLY M., *Tahiti côté montagne*, Papeete, Haere Po No Tahiti, 1983, 204 p.
DRAPERI Philippe, *O Taiti ou la nef des fous*, Editions Haere Po No Tahiti, 1993.
Du PREL Alex W., *Le bleu qui fait mal aux yeux, et autres nouvelles de Polynésie*, Papeete, Au Vent des Iles, 1999, 162 p.
Du PREL Alex W., *Le paradis en folie*, Papeete, Au Vent des Îles, 1994 (1989), 137 p.
PAMBRUN Jean-Marc Tera' ituatini, *Le bambou noir*, Editions Le Motu, 2005, 212 p.
REYS Hubert, « Le grand départ. Une politique-fiction de Polynésie », in *TPM* n° 203, pp. 42-46.

**Ecrits de journalistes et articles de presse**

BEGE Jean-François, « Le roitelet du président », in *Sud Ouest*, 24 octobre 2004, p. 9.
COLLOMBAT Benoît, *Un homme disparaît : l'affaire JPK*, Ed. N. Eybalin/Ed. Scrineo, 2013, 454 p.
CONAN Eric, « Au royaume de Gaston 1er », in *L'Express*, 30 mars 2000, pp. 59-65.
CONAN E. et Du PREL Alex W., « Fin de règne à Tahiti », in *L'Express*, 7 février 2005, pp. 51-54.
DANIELSSON Bengt, "French Polynesia: nuclear colony", pp. 193-228, in CROCOMBE Ron (et al.), *Politics in the Pacific Islands, vol. 2: Politics in Polynesia*, Suva (Fiji), Institute of Pacific Studies (IPS), University of the South Pacific, 1983, 258 p.
DAVET Gérard, LHOMME Fabrice, *L'homme qui voulut être roi*, Paris, Stock, 2013, 195 p.

HAUPERT Yves, *Taui, l'espoir trahi*, Papeete, SPE, 2005.
MAZELLIER Philippe, *Tahiti, de l'atome à l'autonomie*, Papeete, Hibiscus Editions, 1979, 377 p. (886 photos, 49 documents originaux.).
MAZELLIER Philippe, *Tahiti autonome*, Paris, Hibiscus, 1990, 413 p.
MORVAN Dominique, « De la difficulté de la neutralité journalistique Outre-mer », in WEILL Henri (dir.), *Journalistes, des mots et des doutes*, Paris, Privat, 2005.
MORVAN Dominique, « 1995-2005, les dix ans qui ont fait le *Taui* », in *Dixit* 2005/2006.
PONS Patrick, *Tahiti autonome, 1985-1990*, Tahiti, recueil d'articles, 2008, 299 p.
P*TESSIER Séverine, *Polynésie : les copains d'abord. L'autre système Chirac ?* Gémenos, Le Bord de l'Eau, 2005, 205 p.

*Tahiti-Pacifique Magazine*, archives consultables sur Internet
*Les Nouvelles de Tahiti*, archives 1982-2010
*Le Monde*, archives 1988-2009
*Les dossiers du Canard*, « Les cocotiers de la République : enquête sur les eaux troubles de la République » n° 59, avril 1996, 82 p.
*Les dossiers du Canard*, « Les "Gaymard" de la République… », n° 96, juillet 2005.
*L'Hebdo*, *Toere*, *La Dépêche de Tahiti* (2005-2013)

**OUTRE-MER**

BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal, LEMAIRE Sandrine, *La fracture coloniale, La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2005, 311 p.
BELORGEY Gérard (Préfet honoraire), « Le ministère de l'Outre-mer : les raisons de la permanence et les besoins de la réforme », in *Revue française d'administration publique* n° 101, janvier-février 2002, pp. 83-96
COMBEAU Y., *Le vote de l'*Outre-mer. *Présidentielle et législatives*, Paris, Les Quatre Chemins, 2007, 257 p.
CONSTANT Fred, « Gouverner Outre-mer : communication et politique », in *Hermès* n° 32-33, « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », 2002.
DANIEL Justin, « Cadre institutionnel et vie politique Outre-mer », in *Pouvoirs* n° 113, avril 2005, pp. 31-43.
DANIEL J. (dir.), *L'*Outre-mer *à l'épreuve de la décentralisation : nouveaux cadres institutionnels et difficultés d'adaptation*, Paris, L'Harmattan, 2007.
DANIEL J. (dir.), *Les* Outre-mer *à l'épreuve du changement. Réalités et perspectives des réformes territoriales*, Paris, L'Harmattan, 2011.
DIDIER Richard, « Être Préfet ou Haut-commissaire ? », in *Administration* n° 232, déc. 2011-janvier 2012, pp. 23-26.
DIEMERT Stéphane, « Le droit de l'Outre-mer », in *Pouvoirs* n° 113, avril 2005, pp. 109-130.
EMERI Claude, SAINTON Jean-Pierre, RENO Fred, MERION Julien, *La question statutaire en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique. Eléments de réflexion*, Jasor, 2000, 94 p. [Annexes : 36 p.].

FABERON J-Y. (dir.), *L'*Outre-mer *français : la nouvelle donne institutionnelle*, La Documentation française, 2004.
GAY Jean-Christophe, *L'*Outre-mer *français : Un espace singulier*, Paris, Belin, 2008, 232 p.
MICHALON Thierry, *L'*Outre-mer *français : évolution institutionnelle et affirmations identitaires*, Paris, Lharmattan, 2009, 162 p.
MOUTOUSSAMY Ernest, *Les DOM-TOM, enjeux géopolitique, économique et stratégique*, Paris, L'Harmattan, 1988, 151 p.
MOUTOUSSAMY E., *L'*Outre-mer *sous la présidence de François Mitterrand*, Paris, L'Harmattan, 1996, 190 p.
PASTOREL Jean-Pierre, « Les communes dans les collectivités d'Outre-mer », pp. 463-470, in FABERON J.-Y., FAYAUD V., REGNAULT J.-M. (dir.), *Destins des collectivités politiques d'Océanie*, vol. 2.
TESOKA Laurent, « Vitalité et innovation du droit de l'Outre-mer », in *RFDA* n° 4, juillet, 2007, p.
Dossier « L'Outre-mer », *Pouvoirs* n° 113, avril 2005, 253 p.
Dossier « La France des Outre-mer », *Administration* n ° 232, déc. 2011-janvier 2012.

**Nouvelle-Calédonie**

BENSA Alban, « L'impossible héros, Chefs et leaders en pays kanak (Nouvelle-Calédonie XIX-XXe siècle) », in *La nouvelle revue du Pacifique*, vol. 1, n° 1, décembre 2000, pp. 160-181.
J*KOTRA Walles, *Conversations calédoniennes. Rencontre avec Jacques Lafleur*, Au Vent des îles, 2009, 130 p.
FABERON J.-Y., *L'avenir statutaire de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, La Documentation française, 1997, 276 p. [3-4 ; 58-67 ; 261-273]
P*LAFLEUR Jacques, *L'Assiégé. 25 ans de vie politique. Une histoire partagée avec la Nouvelle-Calédonie*, Paris, Plon, 2000, 265 p. Cf. [CR] REGNAULT J.-M., « Jacques Lafleur, la forteresse assiégée », in *JSO* n° 111-2, pp. 250-253.
REGNAULT J.-M., FAYAUD V., (dir.), *La Nouvelle-Calédonie, vingt années de concorde, 1988-2008*, Paris, Publications de la Société Française d'Histoire d'Outre-mer, 2008, 212 p.
J*ROLLAT Alain, *Tjibaou le Kanak*, Lyon, La manufacture, 1989, 297 p.

**Antilles et Caraïbes**

CONSTANT Fred, DANIEL Justin (dir.), *1946-1996 – Cinquante ans de départementalisation* Outre-mer, Paris, L'Harmattan, 1997.
CONSTANT F., *La retraite aux flambeaux, société et politique en Martinique*, Paris, Editions caribéennes, 1988, 247 p.
DANIEL J. (dir.), *Les îles Caraïbes. Modèles politiques et stratégies de développement*, Paris, Karthala, 1996, 363 p.
DANIEL J., « L'espace politique aux Antilles françaises », in *Ethnologie française*, dossier « Les Amériques », n° 92, 2002, pp. 589-600.

DELINCE Kern, *Les forces politiques en Haïti. Manuel d'histoire contemporaine*, Paris, Karthala, 1993, 323 p. [analyse du régime Duvalier]
MARTIN D.-C., CONSTANT F., *Les démocraties antillaises en crise*, Paris, Karthala, 1996, 186 p.
RENO F., « Les usages politiques des notions d' « intérêts propres » et de « spécificités » : Les cas de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy », in DANIEL J. (dir.), *L'*Outre-mer *à l'épreuve de la décentralisation…*, pp. 73-90
Dossier « Antilles : la République ignorée », in *Esprit* n° 331-332, janvier-février 2007, 230 p.
Dossier « Pouvoirs dans la Caraïbe. Identité et politique dans la Caraïbe insulaire », Revue CRPLC (Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe) n° 14, 2004, 167 p.
*MANIFESTE pour les « produits » de Haute Nécessité*, Ed. Galaade, Institut du Tout-Monde, 2009, 12 p.

**Guyane**

ADELAIDE-MERLANDE Jacques, *Histoire contemporaine de la Caraïbe et des Guyanes. De 1945 à nos jours*, Paris, Karthala, 2002, 248 p.
MAM-LAM-FOUCK, *Histoire générale de la Guyane française. Les grands problèmes guyanais : permanence et évolution*, Cayenne, Ibis Rouge Editions, 1996, 263 p.

**La Réunion et Océan indien**

GAUVIN Gilles, « Le parti communiste de la Réunion (1946-2000) », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 68, octobre-décembre 2000, pp. 73-94.
M'SA ALI Djamal, *Luttes de pouvoir aux Comores. Entre notables traditionnels, notables professionnalisés et politiques professionnels : le cas Azali*, Les Editions De La Lune, 2006, 222 p.
RICHARD Estelle, *Compétences métisses : mobilisation et métier politique à Mayotte (1975-2005)*, Thèse de science politique sous la direction de J.-L. Briquet et M. Miaille, soutenue à l'université de Montpellier 1, 2009.
SERMET Laurent, « L'île Maurice », pp. 155-164, in Faberon J.-Y., Fayaud V., Regnault J.-M. (dir.), *Destins des collectivités politiques d'Océanie*…, vol. 1.
SIMONIN Jacky, « Pour une anthropologie politique à la Réunion », in *Hermès* n° 32-33, « La France et les Outre-mer. L'enjeu multiculturel », 2002, pp. 83-91.

**OCEANIE**

ANCKAR D., ANCKAR C., "Democraties Without Parties", *Comparative Political Studies*, vol. 33, n° 2, 2000, pp. 225-247.
J* BLANC-GRAS Julien, *Paradis [avant liquidation]*, 2013, Au Diable Vauvert, 252 p.
CHAPELL David, « *Hawaii*: quelques aspects problématiques de sa relation fédérale avec les Etats-Unis », pp. 347-355, in FABERON J.-Y., FAYAUD V., REGNAULT J.-M. (dir.), *Destins des collectivités politiques d'Océanie*…, vol. 1.

CROCOMBE Ron, "Power", pp. 412-657, in *The South Pacific*, Suva, University of the South Pacific, 2001, 790 p.
CROCOMBE R. (et al.), *Politics in the Pacific Islands, vol. 3: Micronesian Politics*, Suva (Fiji), Institute of Pacific Studies (IPS), University of the South Pacific, 1988, 194 p. [pp. 54-55-66-180-184]
DE DECKKER P., « La bataille de la coutume et ses enjeux pour le Pacifique Sud », in *La nouvelle revue du Pacifique*, vol. 1, n° 1, décembre 2000, pp. 63-71.
DE DECKKER P. (dir.), *Figures de l'Etat dans le Pacifique*, Paris, L'Harmattan, 2006, 364 p.
DURAND M-F., LEVY J., RETAILLE D., *Le monde. Espaces et systèmes*, Paris, Presses FNSP & Dalloz, 2ème éd., 1993, 597 p. [Introduction et chap. 6 « Pacifique Ouest », pp. 261-316]
DURANTHON Arnaud, « Quelles souveraineté pour les micro-Etats d'Océanie ? », pp. 499-508, in FABERON J.-Y., FAYAUD V., REGNAULT J.-M. (dir.), *Destins des collectivités politiques d'Océanie…*, vol. 2.
EFI Tuiatua Tupua Tamasese, « Le mirage de la responsabilité financière et la transparence », in *La nouvelle revue du Pacifique*, vol. 1, n° 1, décembre 2000, pp. 26-35.
EPELI HAU'OFA, *Our Sea of Islands*, Pacific Islanders Ed., 2013.
FABERON J.-Y., FAYAUD V., REGNAULT J.-M. (dir.), *Destins des collectivités politiques d'Océanie. Peuples, populations, nations, Etats, territoires, pays, patries, communautés, frontières*, PUAM, 2 vol., 2011, 878 p.
FINNEY Ben R., *Big Men and Business. Entrepreneurship and Economic Growth in the New Guinea Islands*, Honolulu, University Press of Hawaii, 1973, 206 p.
J*FOLLIET Luc, *Nauru, l'île dévastée. Comment la civilisation capitaliste a anéanti le pays le plus riche du monde*, Paris, La Découverte, 2009, 149 p.
JOYAU M., "Democracy in Paradise", in *RJP*, 2004, pp. 524-532.
JOYAU M., GUISELIN E.-P., « Etats et Constituions du Pacifique Sud : l'empreinte de la "Pacific Way" », *RJP* HS vol. XI, 2010, pp. 1-18.
GODELIER Maurice, *L'énigme du don*, Paris, Fayard, 1997, 315 p.
GODELIER M., *La production des Grands hommes*, Paris, Flammarion, 2003, 387 p. [253-291].
GUILLAUD D., HUETZ DE LEMPS C., SEVIN O. (dir.), *Iles rêvées. Territoires et identités en crise dans le Pacifique insulaire*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003.
HANCOK Kathleen, *Men of Mana. Portraits of three Pacific leaders: Ratu Sir Kamisese Mara, Afioga Va'ai Kolone, Sir Robert Rex*, Wellington, Steele Roberts, 2003, 167 p.
HUFFER Elise and SO'O Asofou (Eds.), *Governance in Samoa*, Asia Pacific Press (Australian National University) and IPS (University of the South Pacific), 2000, 222 p.
HUFFER E., *Grands Hommes et petites îles : la politique extérieure de Fidji, de Tonga et du Vanuatu*, Paris, ORSTOM, 1993, 306 p.
LEVINE S., *Pacific Ways. Government and Politics in the Pacific Islands*, Victoria, Victoria University Press, 2009.
MAC DONALD Barrie, "«Good» Governance and Pacific Island States", pp. 21-54, in LARMOUR Peter (Ed.), *Governance and reform in the South Pacific*, Australia, National Centre for Development Studies, 1998, 326 p.

MILLER Raymond, MINTROM Michael (Eds.), *Political Leadership in New Zealand*, Auckland University Press, 2006, 262 p.
MRGUDOVIC Nathalie, « Quels territoires, pour quelle décolonisation ? », pp. 379-388, in FABERON J.-Y., FAYAUD V., REGNAULT J.-M. (dir.), *Destins des collectivités politiques d'Océanie*…, vol. 1.
MURRAY John, *The Minnows of Triton. Policing, Politics, Crime and Corruption in the South Pacific Islands*, Canberra, 2007, 297 p.
PERKASA Vidhyandika, « In Papua, when the "*Big Man*" and the modern clash, weak governance results », in *International Herald Tribune* (The Asahi Shimbun), 21 mars, p. 24.
SAHLINS Marshall, « Identités et modernités du Pacifique », in *La nouvelle revue du Pacifique*, vol. 1, n° 1, décembre 2000, pp. 19-25.
OTTO Ton, « Chefs, Big men et bureaucrates. Weber et les politiques de la tradition à Baluan (Papouasie Nouvelle-Guinée) », in WITTERSHEIM E., HAMELIN C. (dir.), *La tradition et l'Etat*…
VAN TREASE Howard (Ed.), *Atoll Politics, The Republic of Kiribati*, Mc Millan Brown Centre for Pacific Studies (University of Canterbury) and IPS (University of the South Pacific), 1993, 391 p.
WITTERSHEIM Eric, *Après l'indépendance. Le Vanuatu, une démocratie dans le Pacifique*, Aux lieux d'être, 2006, 190 p.
WITTERSHEIM E., HAMELIN C. (dir.), *La tradition et l'Etat*, Paris, L'Harmattan, 2002, 245 p.

**RAPPORTS ET DOCUMENTS INSTITUTIONNELS**

Rapports de la Cour des comptes
Rapports de la Chambre territoriale des comptes de la Polynésie française (CTCPF)
Rapports de l'Institut d'Emission d'Outre-mer (IEOM)
Archives Direction du contrôle de légalité du haut-commissariat (RDCL), Papeete
Archives du Territoire, Papeete

*En particulier* :
INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER, *La Polynésie française 2005 à 2009*, 213 p.
COUR DES COMPTES, *Rapport au Président de la République, Polynésie française, 1994.*
COUR DES COMPTES, *La gestion des fonds publics par la Polynésie française*, Rapport annuel 2007, pp. 593-627.
CTCPF, *Rapport d'observations définitives : Construction des bâtiments de la Présidence (exercices 1996 à 2004)*, séance du 31 mai 2005, 28 p. Copie du rapport transmis au haut-commissariat le 18 juillet 2006
CTCPF, *Rapport d'observations définitives : Les finances de la Polynésie française (exercices 1991 et suivants)*, séance du 9 novembre 2005, 68 p.
CTCPF, *Rapport d'observations définitives sur la gestion de la Polynésie française : présidence et services rattachés (exercices 1991 et suiv.)*, séance du 10 novembre 2005, 53 p.
CTCPF, *Rectificatif apporté au rapport d'observations définitives sur la Présidence et les services rattachés*, p. 10, Papeete, 9 février 2006.

CTCPF (Chambre territoriale des comptes de la Polynésie française), *Rapport d'observations définitives sur la gestion de la Polynésie française : Groupement d'interventions de la Polynésie française (GIP)*, séance du 29 mai 2006, 66 p.

J*HAUPERT Yves, BONAMY Eric (photographies), et Service de presse de la Présidence, *Maeva i te Peretiteni. Voyage de Jacques Chirac en Polynésie française, 25-28 juillet 2003*, Papeete, Ministère de l'Education de la Polynésie française, 2004, 223 p.

**Documents politiques**

Cf. site Internet des partis politiques, dont celui du *Tahoeraa Huiraatira* :
www.tahoeraahuiraatira.pf

Le site Web du parti, ainsi que le blog de G. Flosse, présentent de nombreux **documents photographiques** intéressants sur la carrière du leader.

Documents de propagande des partis politiques, dont : *L'Hebdo Maohi* (*Tahoeraa Huiraatira*) et le *Toere* (UPLD) : 2005-2008 ;

*TAHOERAA HUIRAATIRA*, *Mieux gérer la Polynésie avec le Tahoeraa Huiraatira*, Papeete, *Tahoeraa* Huiraatira, 1982, 120 p.
*TAHOERAA HUIRAATIRA*, *L'Europe, une chance de plus pour la Polynésie*, Papeete, *Tahoeraa* Huiraatira, juin 1986, 47 p.
*TAHOERAA HUIRAATIRA*, *Ensemble pour progresser avec le Tahoeraa Huiraatira*, Papeete, *Tahoeraa* Huiraatira, 1986, 200 p.
*TAHOERAA HUIRAATIRA*, Statuts du *TAHOERAA HUIRAATIRA* adoptés lors du congrès territorial des 18 et 19 décembre 1992.
*TAHOERAA HUIRAATIRA*, Statuts du *TAHOERAA HUIRAATIRA* adoptés lors du congrès des 31 août et 1er septembre 1984 à Faaa (Tahiti)
*TAHOERAA HUIRAATIRA*, Statuts du *TAHOERAA HUIRAATIRA* arrêtés par le Grand Conseil du 1er décembre 2006, du 4 septembre et du 27 décembre 2007 et validés par le Congrès de Polynésie française du 28 décembre 2007.

RPR, Extraits des statuts nationaux du RPR adoptés par les assises extraordinaires du 5 décembre 1976, mis à jour après le Congrès extraordinaire du 9 avril 1978.
RPR, Extraits des statuts nationaux du RPR adoptés par les assises extraordinaires du 5 décembre 1976, mis à jour après le Congrès National de Paris du 7 décembre 1986.
RPR, Extraits des statuts nationaux du RPR adoptés par le Congrès extraordinaire du 29 janvier 1989.

**Documents vidéo**

Journaux télévisés RFO puis Polynésie 1ère, TNTV (2004-2013)

Documentaires diffusés dans le cadre du FIFO (Festival international du film océanien) relatifs à la Polynésie française
Documentaires relatifs à la politique, dont :

- *Coupez le son ! Le charisme en politique*, documentaire présenté par René ZAYAN, Professeur de psychologie politique à l'Université de Louvain (Belgique), Studio Canal, 2007
- *Chirac* : « Le jeune loup » et « Le vieux lion » de Patrick Rotman, Universal, 2006
- *Dans la peau de Jacques Chirac*, de Karl Zéro et Michel Royer, avril 2007.
- *Georges Frêche. Le Président*, film d'Yves Jeuland, 2010, 4 h 50 mn

*Principaux sites Internet consultés :*

- Le portail de revues en sciences humaines et sociales : www.persee.fr
- La Revue juridique polynésienne : http://www.upf.pf/-La-revue-en-ligne
- Sites web des revues scientifiques citées dans la bibliographie
- Sites web institutionnels de la Polynésie française et de l'Etat, dont la présidence de la Polynésie française et le Haut-commissariat :

http://www.presidence.pf/

http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/

http://www.legifrance.gouv.fr/

Institut national de l'audio-vision : http://www.ina.fr/

REGNAULT J.-M., Dossier historique réalisé sur le site Internet de l'assemblée de la Polynésie française : www.histoire.assemblee.pf

- Sites des partis politiques dont : http://www.tahoeraahuiraatira.pf/ et http://www.tavinihuiraatira.com/

- Presse en ligne

http://www.lemonde.fr/

http://www.tahiti-pacifique.com/

http://www.ladepeche.pf/

http://www.lesnouvelles.pf/

http://www.tahiti-infos.com/

# ANNEXES

# LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Cartographie

- Carte du triangle polynésien et du triangle Pacifique
- Carte de la Polynésie française
- Carte de Tahiti
- Carte des communes de l'archipel de la Société

Annexe 2 : Schémas des institutions

- Schéma des institutions publiques à Tahiti (1945-1957)
- Schéma des institutions publiques à Tahiti (1958-1977 ; 1977-1984)
- Schéma des institutions publiques à Tahiti (1984-1996)
- Schéma des institutions publiques à Tahiti (1996-2004)
- Schéma des institutions publiques à Tahiti (2004-2013)
- « Schéma institutionnel » indépendantiste des années 1970

Annexe 3 : Les origines du *Tahoeraa Huiraatira*

Annexe 4 : Quelques conseillers de Gaston Flosse

Annexe 5 : Aperçu sur l'histoire du peuplement du Pacifique

Annexe 6 : Exemples de pouvoirs personnels dans le Pacifique Sud

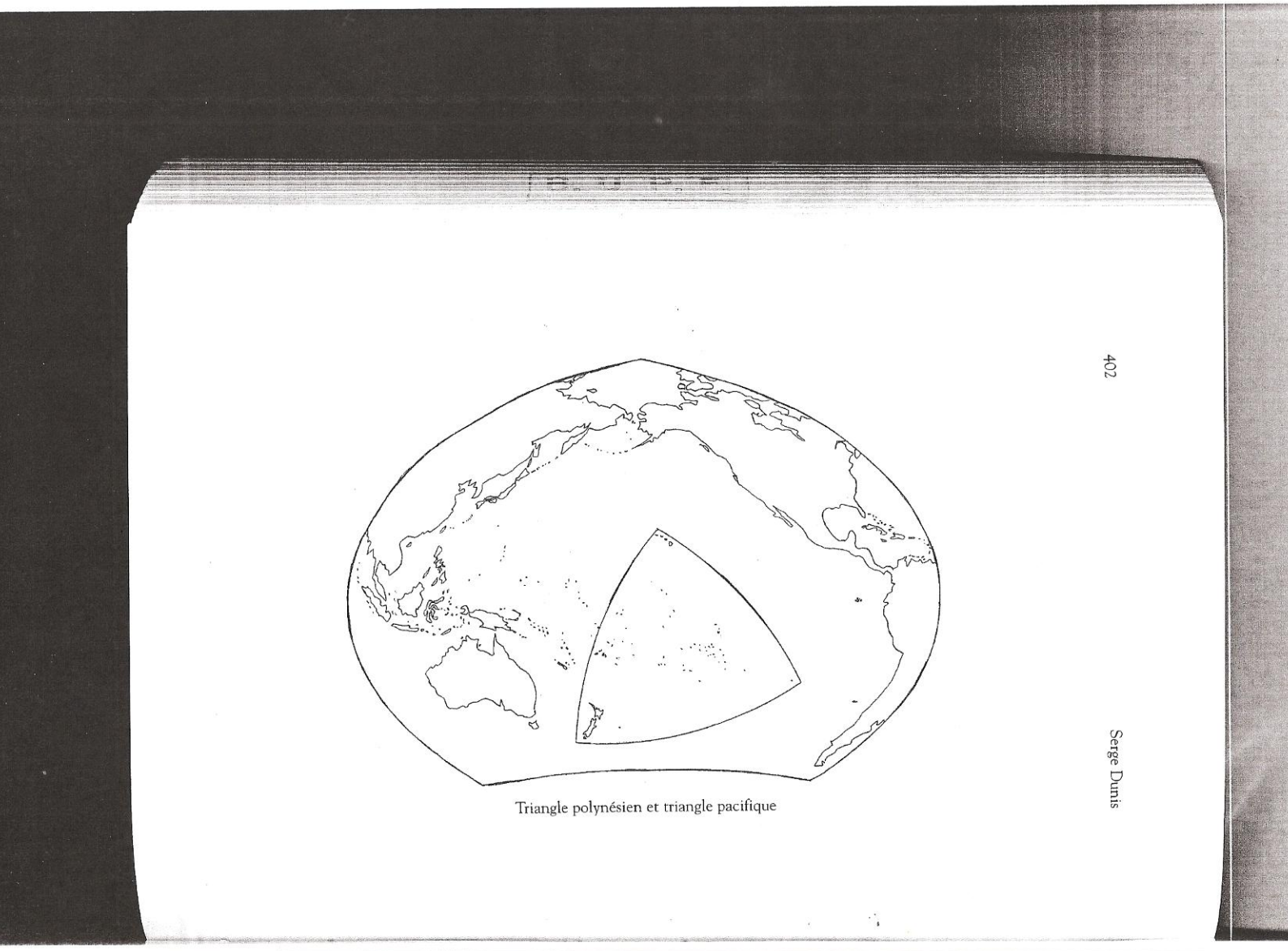
Annexe 7 : Guide d'entretiens

Annexe 8 : Exemple d'entretien

# ANNEXE 1 CARTOGRAPHIE

**« Triangle polynésien et triangle Pacifique »**

In Dunis Serge, *Mythes et réalités en Polynésie*, Papeete, Haere Po, 2000, p. 402
Le triangle polynésien est délimité par Hawaii au nord, la Nouvelle-Zélande au sud et l'Ile de Pâques à l'est.



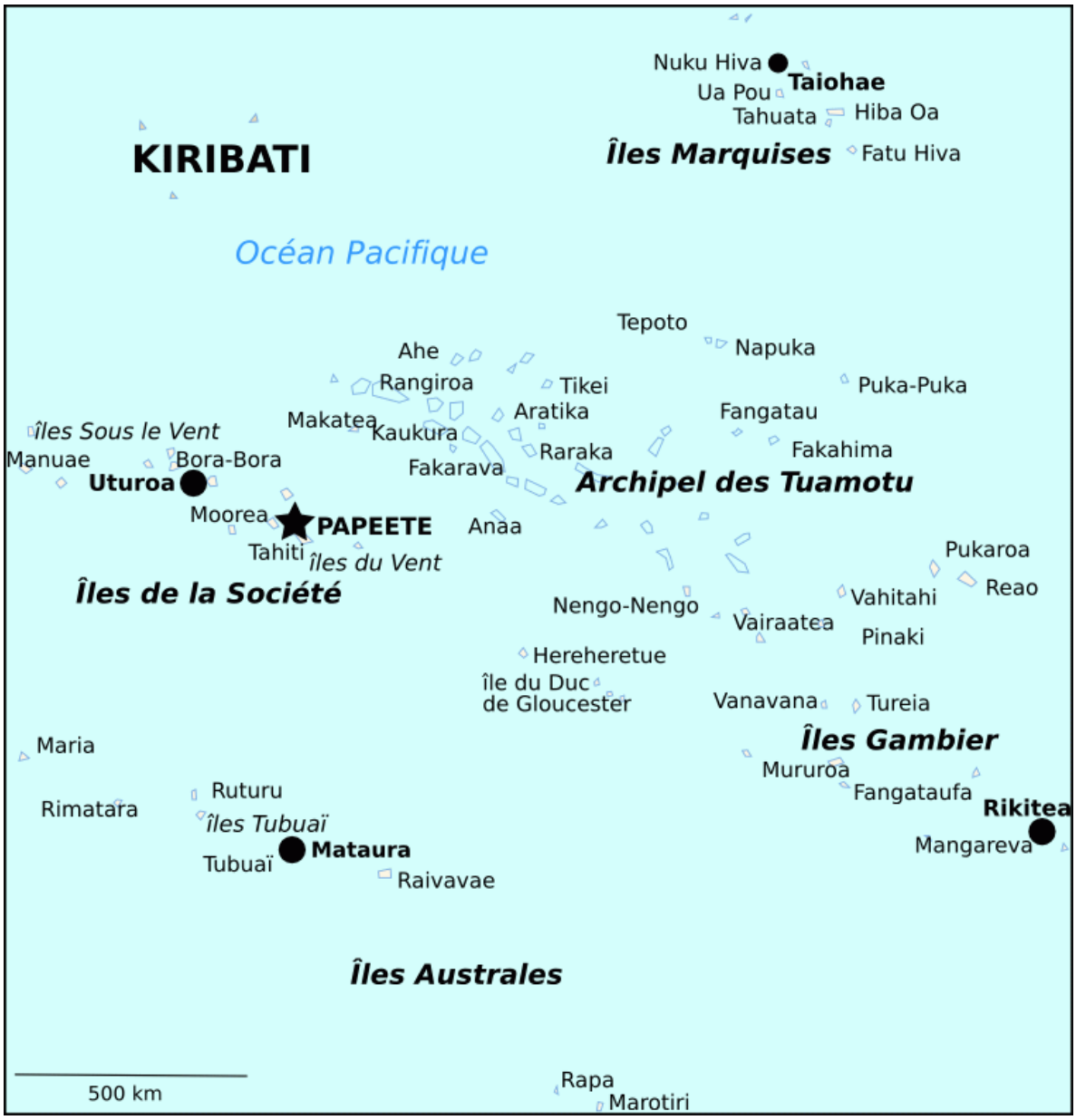
402



Triangle polynésien et triangle pacifique

Serge Dunis

CARTE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

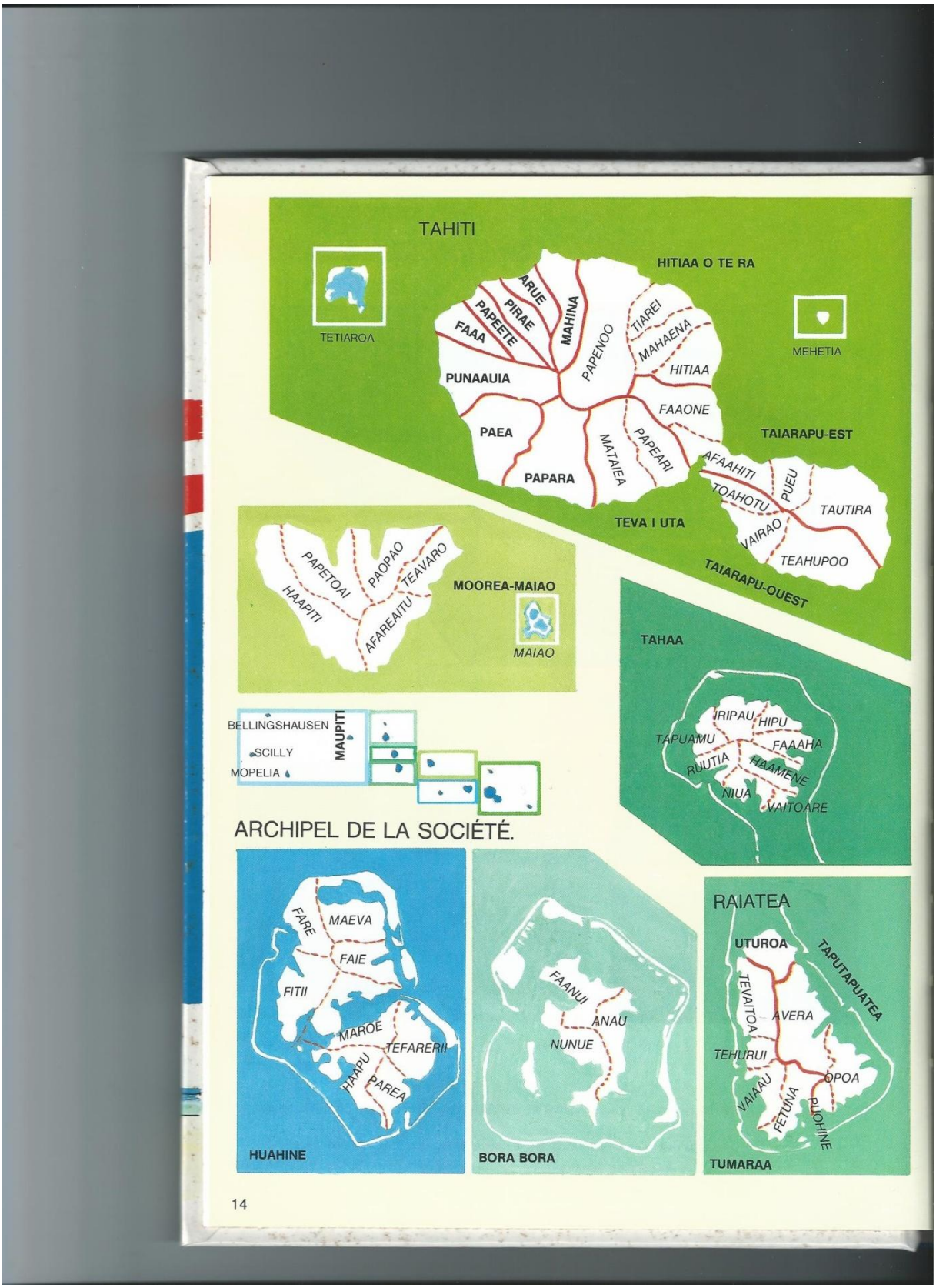


CARTE DE TAHITI



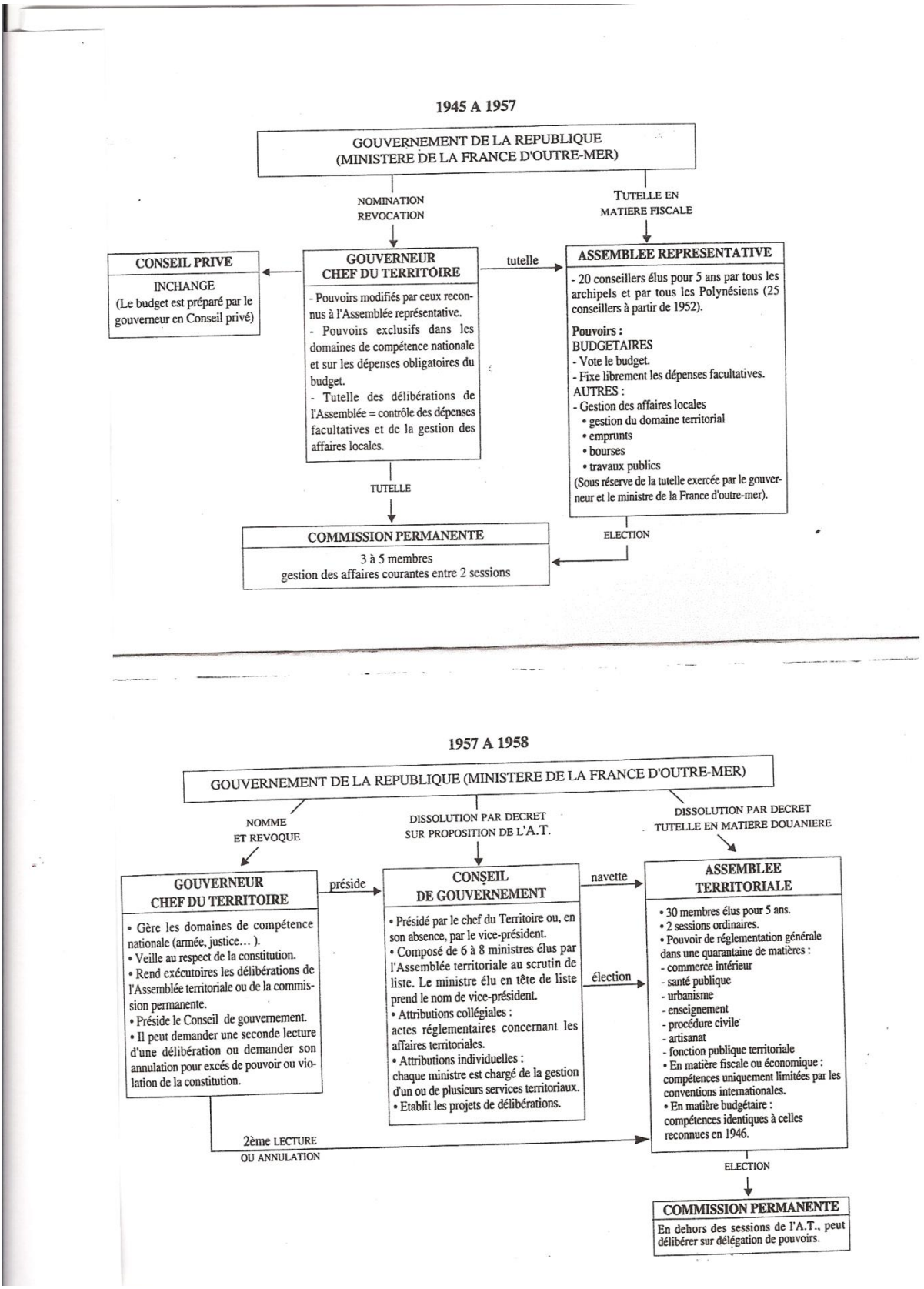

Source : IEOM, op. cit.

CARTE DES COMMUNES DE L'ARCHIPEL DE LA SOCIETE



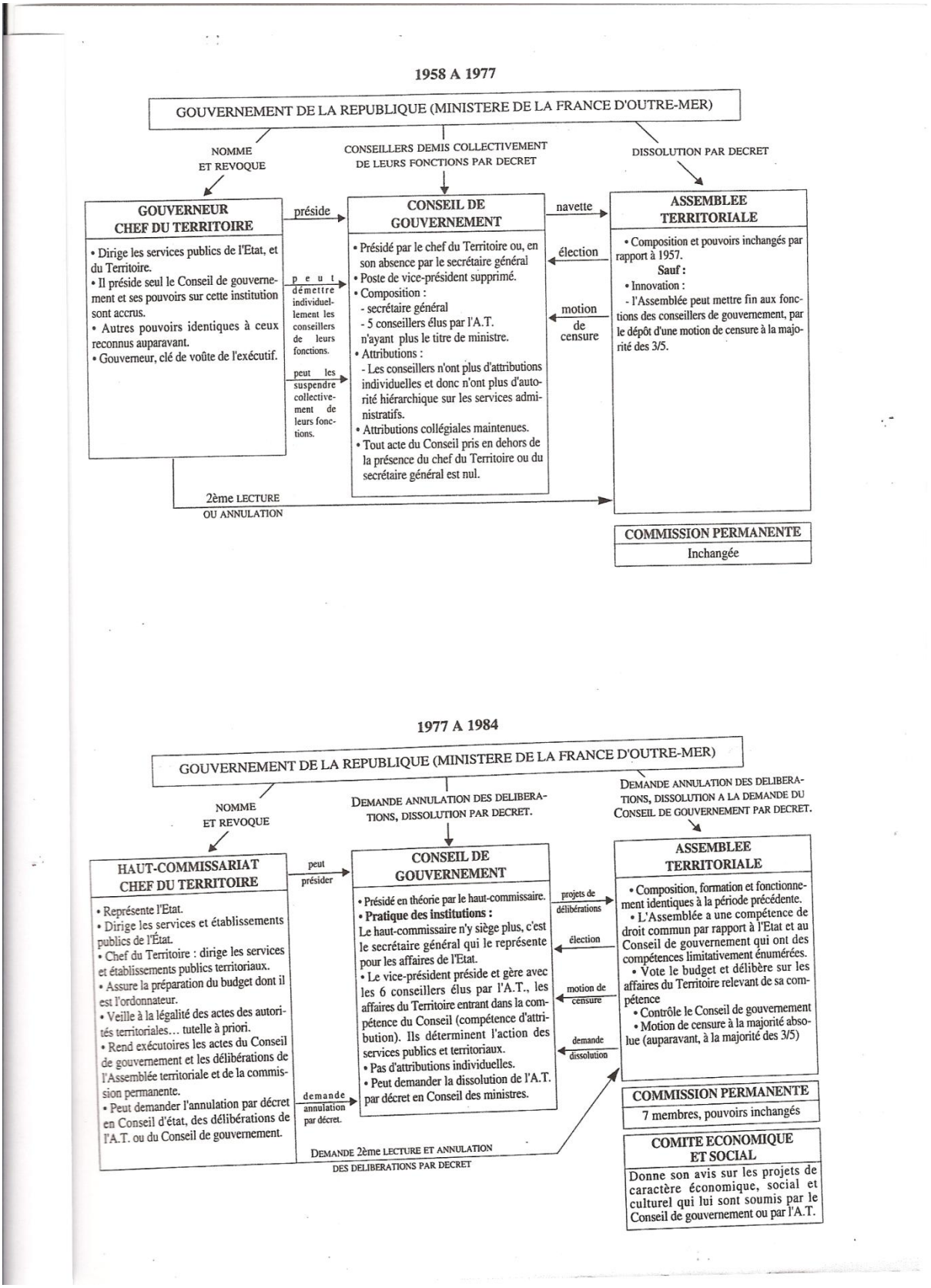

Source : Regnault J.-M. (dir.), *Les communes, Manuel d'éducation civique*, Ministère de l'Education, 1990, p. 14.

ANNEXE 2 **Schéma des institutions publiques à Tahiti (1945-1958)**[3448]

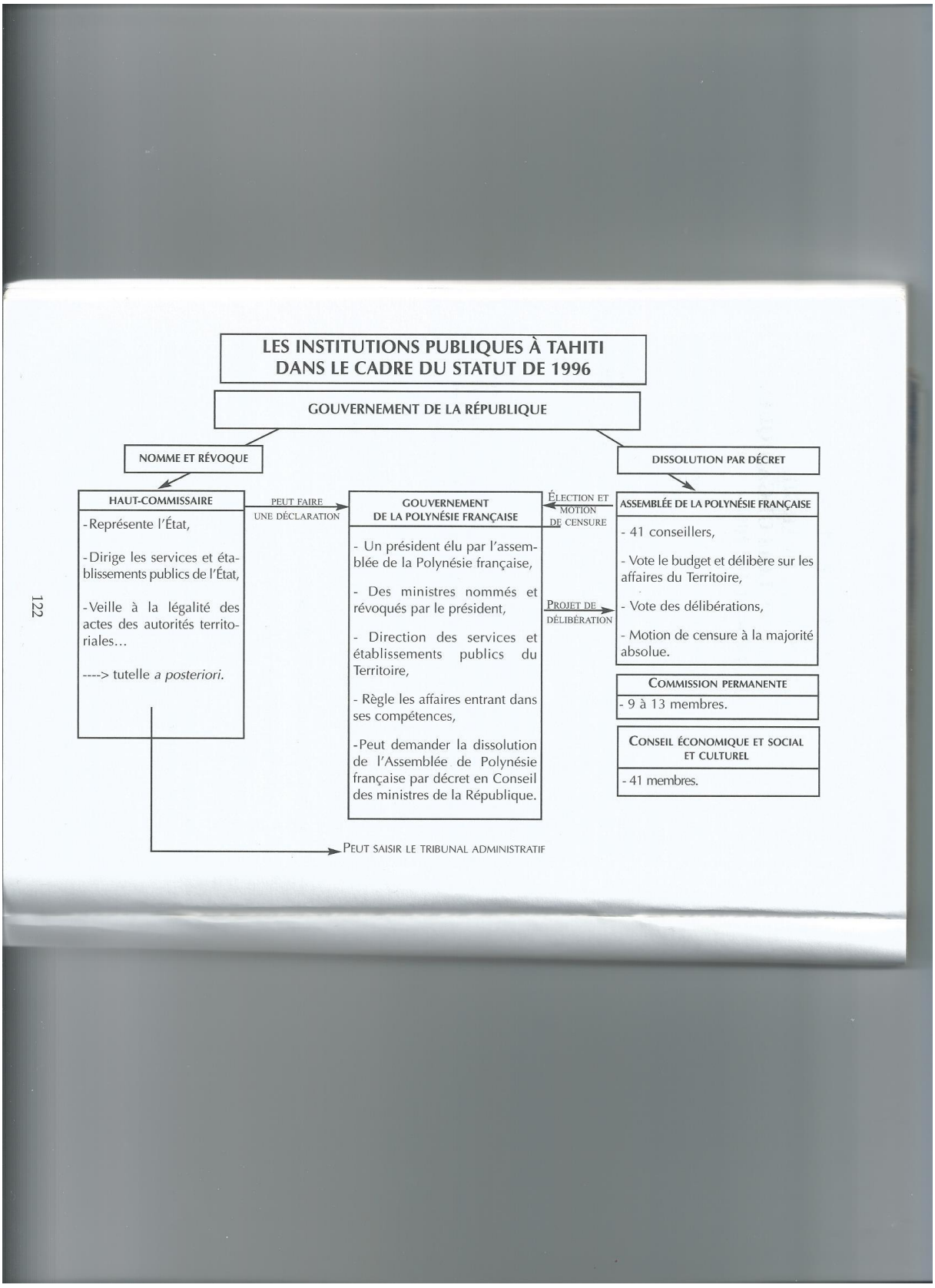



[3448] GILLE Bernard, *Histoire des institutions publiques à Tahiti du XVIIIe siècle à nos jours*, Pirae (Tahiti), CRDP, 2006, p. 84 et 88.

**Schéma des institutions publiques à Tahiti (1958-1977 ; 1977-1984) ; op. cit.**

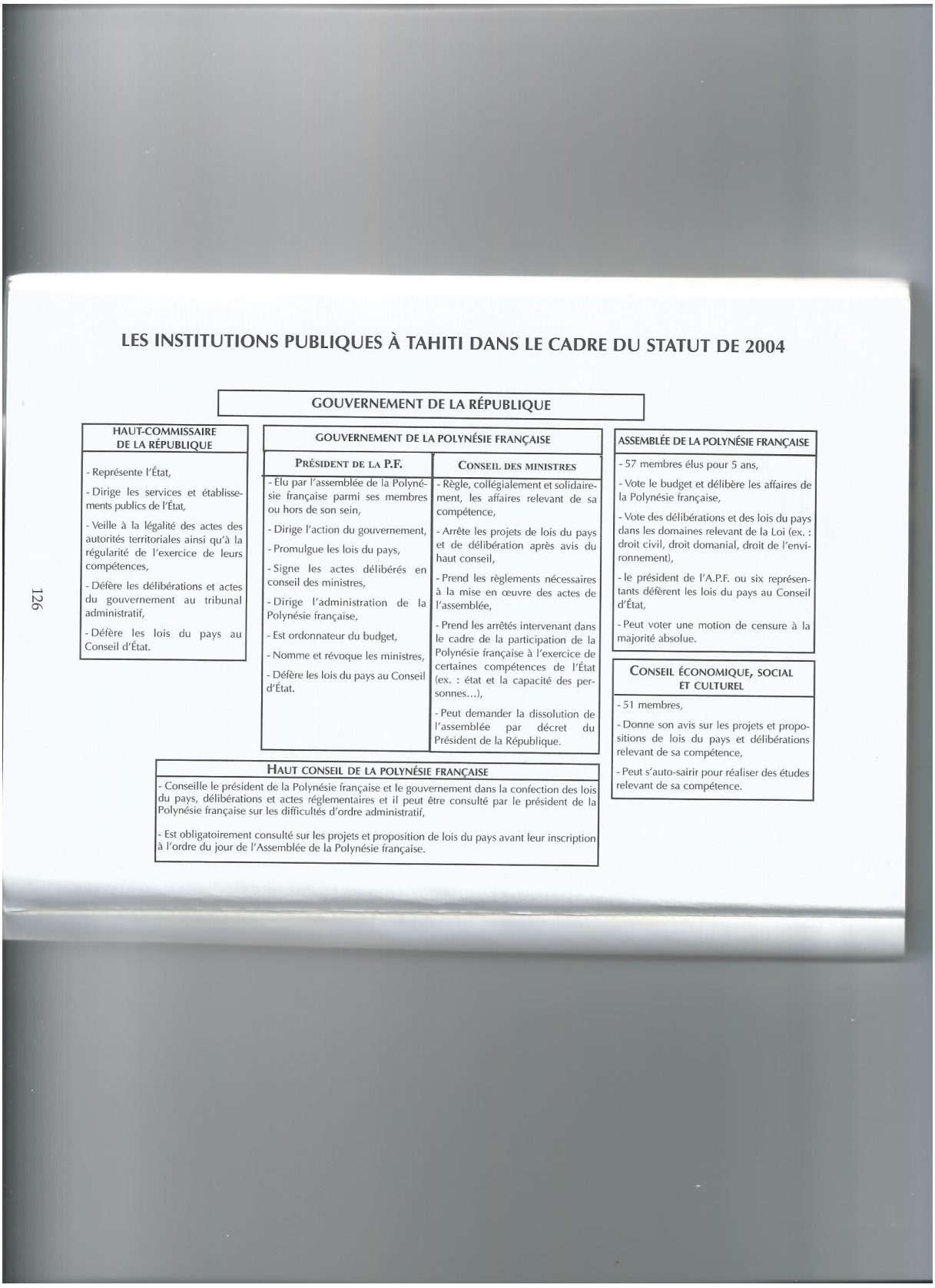


## Schéma des institutions publiques à Tahiti (1996-2004)[3449]




[3449] Op. cit., p. 122.

# Schéma des institutions politiques à Tahiti (2004-2013)[3450]



## LES INSTITUTIONS PUBLIQUES À TAHITI DANS LE CADRE DU STATUT DE 2004

**GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE**

**HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE**

- Représente l'État,
- Dirige les services et établissements publics de l'État,
- Veille à la légalité des actes des autorités territoriales ainsi qu'à la régularité de l'exercice de leurs compétences,
- Défère les délibérations et actes du gouvernement au tribunal administratif,
- Défère les lois du pays au Conseil d'État.

**GOUVERNEMENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

**PRÉSIDENT DE LA P.F.**

- Élu par l'assemblée de la Polynésie française parmi ses membres ou hors de son sein,
- Dirige l'action du gouvernement,
- Promulgue les lois du pays,
- Signe les actes délibérés en conseil des ministres,
- Dirige l'administration de la Polynésie française,
- Est ordonnateur du budget,
- Nomme et révoque les ministres,
- Défère les lois du pays au Conseil d'État.

**CONSEIL DES MINISTRES**

- Règle, collégialement et solidairement, les affaires relevant de sa compétence,
- Arrête les projets de lois du pays et de délibération après avis du haut conseil,
- Prend les règlements nécessaires à la mise en œuvre des actes de l'assemblée,
- Prend les arrêtés intervenant dans le cadre de la participation de la Polynésie française à l'exercice de certaines compétences de l'État (ex. : état et la capacité des personnes…),
- Peut demander la dissolution de l'assemblée par décret du Président de la République.

**ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

- 57 membres élus pour 5 ans,
- Vote le budget et délibère les affaires de la Polynésie française,
- Vote des délibérations et des lois du pays dans les domaines relevant de la Loi (ex. : droit civil, droit domanial, droit de l'environnement),
- le président de l'A.P.F. ou six représentants défèrent les lois du pays au Conseil d'État,
- Peut voter une motion de censure à la majorité absolue.

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**

- 51 membres,
- Donne son avis sur les projets et propositions de lois du pays et délibérations relevant de sa compétence,
- Peut s'auto-sairir pour réaliser des études relevant de sa compétence.

**HAUT CONSEIL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

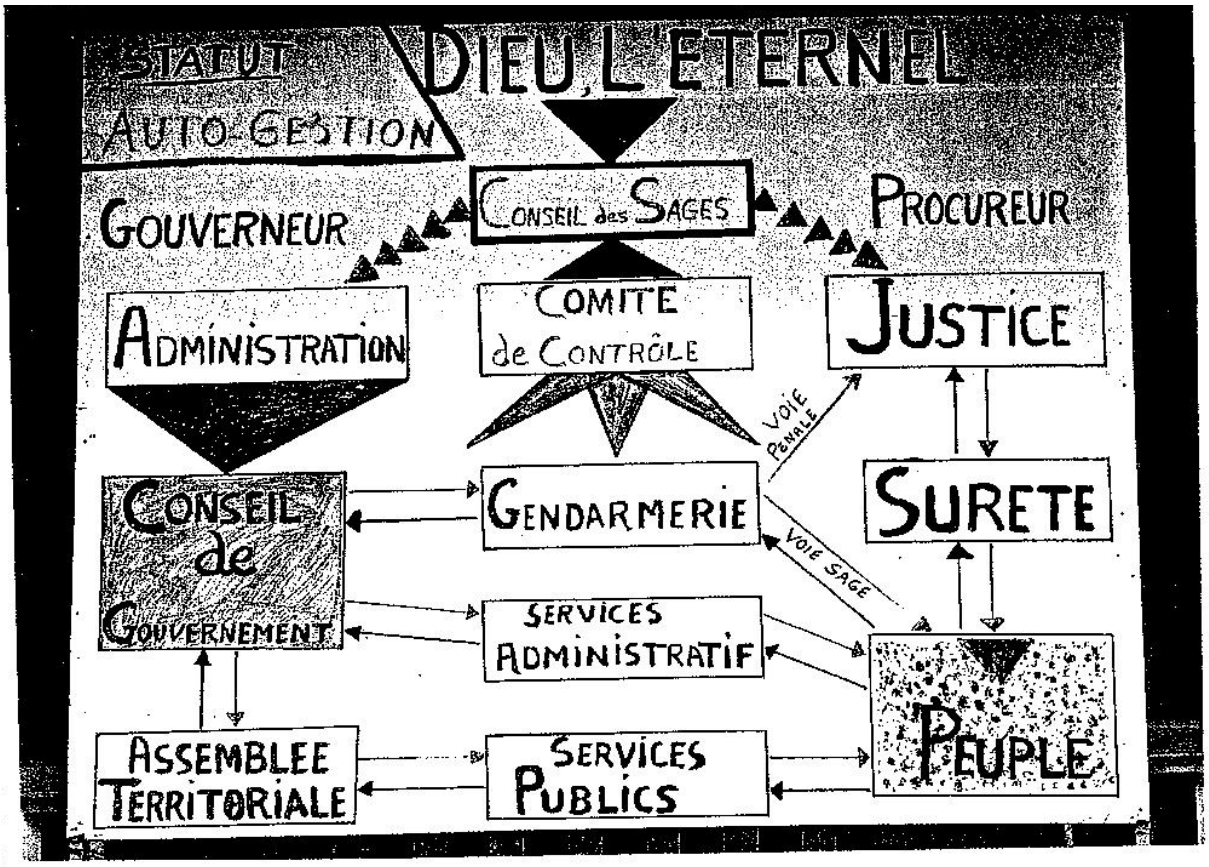
- Conseille le président de la Polynésie française et le gouvernement dans la confection des lois du pays, délibérations et actes réglementaires et il peut être consulté par le président de la Polynésie française sur les difficultés d'ordre administratif,
- Est obligatoirement consulté sur les projets et proposition de lois du pays avant leur inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de la Polynésie française.

126

[3450] Op. cit., p. 126.

# « Schéma institutionnel » indépendantiste des années 1970

Ce « schéma institutionnel » a été établi par un parti politique polynésien qui n'a vécu que le temps d'une élection dans les années 1970. Les institutions « coloniales » sont réaménagées et placées sous l'égide divine.




Source : RAVAULT F. (dir.), *Encyclopédie de la Polynésie française*. C. Gleizal, 1986.

## ANNEXE 3 Les origines du *Tahoeraa Huiraatira*

Le *Tahoeraa Huiraatira* n'est pas l'héritier direct d'une antenne tahitienne du *Rassemblement pour la France* (RPF), fondé en 1947 pour soutenir le général de Gaulle. Malgré les relations de proximité entretenues entre Jacques Foccart et Tony Bambridge, et en dépit de la tentative de la création d'une section du RPF à Tahiti dirigée par Walter Grand, l'implantation partisane du gaullisme échoue dans les EFO, comme dans les autres territoires du Pacifique français[3451]. Les conflits personnels, le vivier restreint de leaders potentiels et leur manque de légitimité requise pour diriger un mouvement gaulliste après-guerre (avoir participé à la guerre ou à la résistance aux côtés du Général) ne permettent pas l'établissement d'une structure politique efficace. Les notables n'ayant pas participé à la guerre (Alfred Poroi ou Maître Hoppenstedt) ne sont pas en mesure de briguer la direction du RPF local. Ils agissent donc dans le cadre d'un autre parti. Cette césure se superpose à la rivalité entre deux associations, l'*Association des Français Libres* présidée par Robert Hervé (conseiller privé de 1958 à 1957), la seule adoubée par le Général selon lui, et la *Ligue de la France Libre* d'Alfred Poroi, entrepreneur et maire de Papeete de 1945 à 1966, et de l'homme d'affaires Robert Charron[3452].

Présumé leader légitime du mouvement gaulliste, Robert Hervé, commandant du Bataillon du Pacifique et Compagnon de la Libération, ne crée pas de section RPF, en dépit des demandes réitérées de Foccart voire du Général lui-même, qui lui adresse une lettre insistante[3453]. Plusieurs raisons l'empêchent de former un parti gaulliste tahitien. Pris par ses affaires, il est peu passionné de politique et appréhende le cumul statutaire avec sa fonction associative. De plus, les évènements de 1947, l'affaire du Ville d'Amiens[3454], ne l'incitent pas davantage à sauter le pas. Ce désistement montre également l'embarras des leaders gaullistes pour dénicher un représentant politique en mesure de battre Pouvanaa aux élections : « *La difficulté essentielle pour le mouvement gaulliste est de trouver quelqu'un qu'on puisse opposer à Pouvanaa, c'est-à-dire quelqu'un réunissant deux "qualités" : être un gaulliste authentique et être "un enfant du pays" ("un tahitien de sang" disent aussi les notes internes du RPF)* »[3455].

---

[3451] Regnault J.-M., *La France à l'opposé d'elle-même*…, op. cit.

[3452] Né au Havre en 1897, il se trouve à Tahiti entre 1939 et 1949. Il prospère en quelques mois dans le commerce de l'alcool. Impopulaire, il siège au conseil privé à partir de 1942.

[3453] Source JMR.

[3454] En juin 1947, Pouvanaa organise une manifestation contre l'arrivée de trois fonctionnaires, à bord du Ville d'Amiens, nommés par Paris alors que les postes auraient pu être pourvus localement. Ils sont empêchés de débarquer à Tahiti par des anciens du Bataillon armés pour l'occasion. La police se retire, le bateau appareille pour Nouméa, mais les fonctionnaires débarquent discrètement à bord d'une vedette. L'emprisonnement des meneurs de la manifestation fait d'eux des héros.
Cf. Regnault J.-M., http://histoire.assemblee.pf/

[3455] « *(…) Pour l'élection législative de 1949, personne n'a répondu à ces critères, même pas le pasteur Vernier dont "la couleur de la peau" ne convient pas, mais que les gaullistes soutiennent, malgré ses attaches avec l'UDSR de métropole* », source JMR.

Autre obstacle, la dimension conservatrice voire la « tendance très réactionnaire »[3456] des gaullistes ultramarins, qui ne cadre pas avec la dynamique de rassemblement républicain prêchée par le Général. Sans relais officiel, la quasi-totalité des formations politiques à Tahiti utilisent le nom du général de Gaulle à leur guise. Foccart s'en inquiète et insiste auprès de Tony Bambridge, après l'échec avec R. Hervé, pour former un mouvement politique lié au RPF. Il ne faudrait pas que les EFO élisent un « *représentant hostile à la présence de la France* », selon de Gaulle. Mais Tony Bambridge rechigne à se présenter sous l'étiquette d'un parti dont il est le principal soutien matériel. Il est vrai qu'il finance simultanément l'UDSR de Maître Hoppenstedt, « *représentant médiocre* » et parmi les « *personnalités mal vues par la population* »[3457]. La correspondance de Tony Bambridge avec les dirigeants du RPF met en lumière le double jeu du « parrain » tahitien. Il estime que les conditions ne sont pas favorables à la création d'un mouvement gaulliste, dont il ne faut pas obérer les chances par excès de précipitation. Il convainc Foccart de l'inutilité de présenter un candidat RPF aux élections législatives de 1951. Il n'empêche que Tony Bambridge, lors de cette campagne électorale, organise un comité exécutif provisoire du RPF, dans lequel il n'apparaît pas. « Tony » impose le président, Walter Grand, ancien du Bataillon du Pacifique décoré de la Croix de guerre, proche du père de Flosse. En revanche, les membres du comité sont tous des fonctionnaires, dont nombre de métropolitains, ce qui déplaît au nouveau président W. Grand. Cet embryon de parti politique obtient malgré tout trois cents adhésions environ entre juin et septembre 1951.

De fait, le RPF tahitien ne parvient pas à prendre forme parce que les facteurs de division abondent : la légitimité pour représenter de Gaulle, les rivalités personnelles, le conservatisme et le peu d'enthousiasme pour la chose électorale de la part des leaders potentiels. Envoyé en mission par le Général, Georges Oudard se rend compte de l'état du parti et relève à propos de Walter Grand que « *son instruction n'est pas aussi brillante que ses aptitudes physiques ou morales* »[3458]. Le RPF s'effrite et ne parvient pas à s'implanter à Tahiti. Le parti de Walter Grand perd le soutien et les ressources financières de Tony Bambridge[3459], à un moment où la mise en sommeil du parti décrétée nationalement n'alimente guère la dynamique partisane gaulliste localement[3460]. L'appui du gouverneur

[3456] *Foccart parle*, entretiens avec P. Gaillard, Fayard/Jeune Afrique, 1995, p. 110.

[3457] Lettres du gouverneur du 26 juin 1951 et du 2 avril 1951 citées par J-M. Regnault.

[3458] Il l'aide néanmoins à constituer une équipe active, bien qu'il se heurte à trois éléments : l'évêque pétainiste, le « très hostile » président des missions protestantes (G. Oudard) et le discrédit de l'administration pour les électeurs. Episodiquement, en 1953, l'alliance de W. Grand avec F. Richmond leur permet de battre Pouvanaa. Cependant, la situation des gaullistes à Tahiti n'est pas clarifiée. Aux élections municipales du 26 avril 1953 à Papeete, douze candidats sur vingt-sept se réclament du RPF, ce qui ne signifie pas pour autant que le parti se développe ainsi que le souhaiteraient les édiles gaullistes depuis Paris. Voir la note biographique établie par J.-M. Regnault, site web de l'APF.

[3459] T. Bambridge dirigeait la campagne électorale de G. Ahnne en 1946. Dans les archives militaires (SHAT, 15 H 127, début 1959) explorées par J.-M. Regnault, il semble que T. Bambridge « tâche de demeurer à l'écart de la scène publique, mais est en fait le conseiller permanent et écouté de tout ce qui est opposé au RDPT ».

[3460] Le 6 mai 1953, de Gaulle interrompt l'activité parlementaire du RPF, augurant de la « traversée du désert » du Général. En 1954, J. Chaban-Delmas crée le Centre National des Républicains-Sociaux, qui entretient l'activité politique gaulliste. Jacques Foccart distingue le « Mouvement », c'est-à-dire les fidèles du Général, et les Républicains sociaux.

Petitbon à la section locale, début 1954, préfigure celui qu'il accordera à Rudy Bambridge lors de la création de l'*Union Tahitienne*. Mais il ne suffit pas à crédibiliser le mouvement dans une arène politique restreinte. Celle-ci demeure empreinte de l'atmosphère des combats de notables tahitiens, qui avaient cours dans le cadre des précédentes institutions, et qui ont désormais lieu au sein des partis politiques également. C'est ainsi qu'un nouveau conflit de personnes enterre le mouvement. Jacques Bouttin, délégué par le mouvement national, propose la dissolution du RPF. Il critique le rapprochement de Grand et Richmond avec un RDPT auparavant honni car potentiellement « communiste ». Grand riposte par des attaques personnelles. Foccart intervient afin de faire respecter les décisions nationales du parti[3461].

Pourtant, en juin 1955, alors que Jacques Foccart se trouve à Tahiti, les deux conseillers RPF s'allient aux onze conseillers RDPT pour former une nouvelle majorité, avec lesquels ils partagent de nombreux points de vue, à l'exception de la départementalisation. Le bulletin RPF réagit en évoquant une « *union temporaire* » : « *Dans cet armistice, Walter Grand agit en tant que Républicain-Social et non en tant que RPF* »[3462]. Walter Grand récupère la présidence de l'assemblée territoriale dans cette transaction politique[3463]. Les élections territoriales de 1957 qui font suite à l'adoption de la loi-cadre voient alors se confronter trois forces principales : le RDPT de Pouvanaa, une liste menée par Rudy Bambridge et une autre par W. Grand, qui marque l'entrée en politique de Gaston Flosse. Les résultats électoraux montrent la domination politique du parti de Pouvanaa et la déception des « gaullistes ».

Face à la difficulté de trouver un relais fiable, Jacques Foccart adopte une position de neutralité face aux différents courants gaullistes, par opportunisme et par manque de leadership tahitien pour le mouvement gaulliste, malgré le parrainage de Tony Bambridge. Le soutien apporté à son fils Rudy Bambridge, après le retour au pouvoir du Général, ne masque pas les dynamiques locales nées d'un « front anti-Pouvanaa ». Quoiqu'il en soit, le RPF n'est pas un groupement politique dont le *Tahoeraa* serait l'ancêtre direct. En effet, une ironie de l'histoire voudrait que ce soit un rival du général de Gaulle, François Mitterrand, également futur adversaire du RPR de Chirac et Flosse dans les années 1980, qui se trouverait indirectement à l'origine de la formation du parti flossiste, selon l'hypothèse de Jean-Marc Regnault[3464]. La quête de clientèles ultramarines par les partis à l'échelle nationale et la multiplication des partis de notables à Tahiti, ainsi que les relations tahitiennes du leader national, amènent la création à Tahiti d'une section du parti de Mitterrand, l'UDSR[3465] (*Union Démocratique et Socialiste de la Résistance*). Dans la généalogie partisane présentée par

[3461] « *Le Rassemblement ne doit en aucune façon, ni de près, ni de loin, se mêler aux luttes électorales ou à ce qui se passe dans les assemblées. Je sais bien que les choses sont un peu différentes dans les Territoires d'*Outre-mer*, et en particulier à Tahiti, mais je suis obligé de vous demander de la part du Général de respecter ses indications* », cité par J-M. Regnault, Carton BR UF 94, lettre du 15 février 1955.

[3462] *Te Ara O Oteania*, n° 29, 15 octobre 1955 (source JMR).

[3463] Durant son mandat, il reçoit le Général en 1956, et rend visite à Gaston Defferre en 1957 au sujet du décret d'application de la loi-cadre. Cf. procès-verbal de la Commission permanente du 13 août 1956, cité par J.-M. Regnault, site web APF.

[3464] Regnault J.-M., « François Mitterrand, père fondateur du *Tahoera'a* ? », op. cit., p. 109.

[3465] Fondé le 25 juin 1945, l'UDSR cesse d'exister en 1965.

l'historien, l'*Union Tahitienne* dont découle le *Tahoeraa Huiraatira*, proviendrait ainsi de l'implantation de la section UDSR à Tahiti.

En juillet 1950, François Mitterrand est ministre de la France d'Outre-mer. Il tisse ainsi un réseau politique dans les anciennes colonies[3466]. Tandis qu'il cherche à créer des fédérations UDSR Outre-mer afin de l'aider à devenir majoritaire dans le parti, il trouve à Tahiti un relais en la personne du maire de Papeete Alfred Poroi, opposant à Pouvanaa, qui crée une fédération UDSR en 1950, dont il est le secrétaire fédéral[3467]. Loin d'une quelconque affiliation idéologique, ce notable de Papeete se rapproche de la sorte d'un parti politique présent au gouvernement, puisque René Pleven, leader de l'UDSR, devient président du Conseil le 11 juillet 1950. En outre, Poroi décèle dans cette démarche mitterrandienne l'opportunité de contrer les succès électoraux de Pouvanaa. Son parti, l'Union Populaire Océanienne (UPO) devient l'UDSR. Toujours par opportunisme[3468], Poroi délaisse le parti, qui est repris en main par un avocat proche des Bambridge, Maître Hoppenstedt. Celui-ci se présente face à Pouvanaa lors des élections législatives de 1951, soutenu par le RPF de W. Grand.

Davantage qu'une rivalité RPF/UDSR véhiculée jusque dans les EFO, cette concurrence nationale entre les deux partis constitue surtout une ressource politique locale pour les personnalités tahitiennes, qui y voient une extension des possibilités du champ partisan. L'attachement à un parti est très relatif de la part des notables tahitiens. L'UDSR regroupe « *les petits capitalistes du pays, quelques ambitieux et quelques inquiets d'une prise éventuelle du pouvoir par Pouvanaa* », selon J.-A. d'Astier de la Vigerie, en mission pour le RPF[3469]. Il relève que l'UDSR tahitien « *ne peut être sérieusement considéré comme un mouvement ou un parti* », et n'est en aucun cas un parti de « masse ». En dépit des soutiens du sénateur Lassalle-Séré[3470], qui anime ce groupe politique, et du gouverneur Petitbon – *« l'homme de confiance de Mitterrand » qui a été « envoyé dans les EFO « défendre la position » du parti »*[3471] –, l'UDSR s'implante difficilement, essentiellement en raison des rivalités personnelles exacerbées entre les notables tahitiens. Et une fois encore, Tony Bambridge joue un rôle central en développant son influence dans l'UDSR tahitien. Las des errances du RPF, « Tony », également proche du sénateur Lassalle-Serré, s'implique progressivement à l'UDSR. Sa fortune lui permet d'orienter le RPF puis l'UDSR dans le sens des intérêts des familles dominantes[3472]. Cependant, des désaccords avec Maître Hoppenstedt conduisent l'UDSR à la division : le parti se scinde alors en deux UDSR. Mais de l'UDSR au *Tahoeraa Huiraatira*, le chemin est encore sinueux.

---

[3466] Il aide également son beau-frère Landry à réaliser des films à Bora Bora (source JMR : écrit de J. Chegaray en 1952).

[3467] Regnault J.-M., « François Mitterrand, père fondateur du Tahoera'a ? », op. cit., p. 104.

[3468] Il conserve la mairie lors des élections du 26 avril 1953 face à Anthelme Buillard. Il se sépare donc momentanément de l'UDSR pour rejoindre le Rassemblement de la Gauche Républicaine, qui disparait rapidement, victime notamment de rivalités internes (source JMR).

[3469] Source JMR, carton BR UF 93, lettre de J-A. d'Astier de la Vigerie au général de Bénouville, 21 mars 1951.

[3470] Il serait l'inspirateur de l'orientation politique de la section de Tahiti Source JMR, Archives de la PF, 48 W 1604, lettre du gouverneur au ministre de la FOM, 26 juillet 1951.

[3471] Source JMR, carton BR UF 93, lettre du 6 juin 1951, de J-A. d'Astier de la Vigerie à J. Foccart.

[3472] Regnault J.-M., op. cit., p. 105.

Les deux entités UDSR se réconcilient en 1957 sous l'égide d'un personnage politique important dans l'histoire du *Tahoeraa*, Elie « Nedo » Salmon. Cet ancien membre du RDPT, futur cadre *Tahoeraa*, est un excellent orateur. Dans la salle d'un congrès de l'UDSR, il prend la défense de son ami Hoppenstedt, critiqué par de nombreux participants. Convaincant, Nedo Salmon se voit proposer de participer au comité directeur. Il accepte d'intégrer le parti. Dès lors, il effectue un travail efficace, organise et fonde des sections UDSR, en visitant trois districts par semaine[3473]. La carte du parti procure des avantages matériels, des services ; cette pratique atteste déjà de la confusion entre l'activité professionnelle du dirigeant du parti et la démarche politique qui est la sienne dans un espace sociopolitique d'interconnaissance appuyée. Néanmoins, il s'agit d'une pratique courante des notables, qui correspond aux descriptions des pratiques notabiliaires décrites par Daniel Halévy ou Albert Mabileau.

La période 1955-1958 confirme le fait que le *Tahoeraa Huiraatira* provient davantage de l'antenne locale de l'UDSR que du RPF. En considérant les changements de leadership intervenus entre 1950 et 1971, les origines du *Tahoeraa* se trouvent donc dans les partis de notables tahitiens, dont les relais nationaux s'avèrent suffisants pour alléger le poids de la tutelle étatique sur leurs épaules. Il est certain que c'est dans l'opposition à Pouvanaa que l'on décèle une des sources de la formation du *Tahoeraa*. Pourtant, l'incapacité de l'opposition gaulliste à s'allier contre Pouvanaa, ne permet pas l'émergence d'un parti gaulliste tahitien qui rassemble au-delà des conflits de personnes, en dépit de l'aide de l'administration. Lors des élections législatives en 1956[3474], le gouverneur et Tony Bambridge, via l'UDSR, appuient Rudy Bambridge, l'« enfant du pays » formé au métier d'avocat.

Tony Bambridge déplore pourtant la candidature de Grand auprès de Foccart, alors que Grand dénonce à l'éminence gaulliste le « *multimillionnaire* » Bambridge[3475]. Cet échec conduit les opposants à Pouvanaa à tenter de se rapprocher dès la fin 1957, à l'occasion des élections territoriales. Peine perdue, Pouvanaa a Oopa devient vice-président du conseil de gouvernement, en bénéficiant une nouvelle fois des divisions gaullistes : W. Grand devient ministre du gouvernement Pouvanaa. Quand bien même le RDPT s'affaiblit, les rivalités incessantes de ses adversaires confortent la domination politique de Pouvanaa. Là où les idées (à défaut de programme) des uns et des autres ne produisent pas de convergence politique, la question de l'argent et de la répartition des richesses réussit à fédérer les notables tahitiens en 1958. Tony et Rudy Bambridge, Alfred Poroi, Walter Grand et des membres de l'ex-RPF, Francis Sanford ou encore Frantz Vanizette (deux futurs leaders autonomistes dans les années 1970), se rassemblent dans l'*Union Tahitienne Démocratique* pour s'opposer au RDPT de Pouvanaa.

[3473] Une carte coûte 50 FCFP l'année et donne accès à l'étude de Maître Hoppenstedt. Source JMR.

[3474] Pouvanaa : 12 280 voix ; R. Bambridge : 8 027 voix ; W. Grand : 823 voix. Cf. Guesdon P., *L'évolution statutaire de la Polynésie française ou le mouvement autonomiste face à ses contraintes*, mémoire de 3ème cycle. Faculté de Droit de Poitiers, septembre 1976, 125 p. + annexes, (annexe XIII du mémoire).

[3475] Source JMR.

## ANNEXE 4 Quelques conseillers de Gaston Flosse

Les conseillers « administratifs » et « politiques » exercent leur fonction au sein de la présidence tout en se retrouvant inévitablement à superviser ou conseiller le parti politique du président du gouvernement de la Polynésie française. Les fidèles Jean Peres, Jean Prunet, Jean-Jacques Delarce ou Michel Paoletti élargissent leurs conseils dans une certaine mesure à la dynamique, ou plutôt aux vicissitudes du parti.

L'épaisseur du curriculum vitae de Jean-Jacques Delarce[3476], dont on peut relever l'expérience africaine postcoloniale, plaide pour l'expérience et les compétences des administrateurs que Gaston Flosse a su mettre à sa disposition au sein du cabinet de la présidence. De 1991 à juin 1994, il est directeur de cabinet de Gaston Flosse. Il veille sur tous les dossiers importants, les questions du contentieux. Avec des juristes hautement qualifiés au sein du cabinet, il chapeaute la plupart des dossiers. Delarce « revient » en novembre 2005 à Tahiti en tant qu'inspecteur général de l'administration. Cependant, ses activités ont été multiples au sein de l'administration territoriale[3477]. Il garde un œil attentif sur l'administration locale pour l'entreprise politique flossienne. Il survit à la « chute politique » de Flosse, en trouvant un point de chute en tant que membre permanent du Haut conseil de la Polynésie française, institution créée par le statut de 2004[3478].

Un autre rouage du fonctionnement administratif de la présidence Flosse, Jean Peres[3479] illustre aussi un itinéraire « mixte » dans l'univers administratif central et territorial,

[3476] J.-J. Delarce est né le 21 novembre 1940 à Paris. Agé de 65 ans le 26 décembre 2005, il remet son poste de chef de service au président Temaru, qui met fin à ses fonctions. Administrateur civil hors classe, il est formé à l'IEP de Paris, puis il prépare l'ENA (promotion « Jean Jaurès ») au sein de laquelle il devient contractuel au ministère des Affaires étrangères. Il effectue son service militaire en tant que coopérant technique en Côte d'Ivoire, agrémenté de voyages d'études au Cameroun. Chef de bureau à la direction des routes au ministère de l'Equipement (FSIR), il est détaché en Polynésie française en 1972. Chef de la subdivision administrative des Tuamotu-Gambier, il assure la mise en place des communes et la « tutelle » comme *tavana hau* : PPN (produits de première nécessité), permis de construire et « autorisation de mutations immobilières ». De 1975 à 1978, il exerce les mêmes fonctions aux Iles-du-Vent pour favoriser « l'intercommunalité » au titre de la « tutelle communale ». Revenu en métropole en 1978, il est chef de cabinet d'un préfet jusqu'en 1981 puis réintègre le ministère de l'Equipement jusqu'en 1983, délégué général de l'ISTED (Institut des Sciences et des Techniques de l'Equipement et de l'Environnement pour le Développement), puis, notamment, directeur général des services de l'Indre jusqu'en 1991. Il quitte le *Fenua* en 1994 pour prendre des fonctions de directeur général de la région Picardie durant quelques mois.

[3477] Il délivre des avis juridiques, tandis qu'il est aussi membre du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, de la Commission de recours pour l'admission au RST (régime de solidarité territoriale), de la commission de conciliation des marchés publics, de la commission d'ouverture des plis de marchés territoriaux et de la commission territoriale des impôts. En outre, il était chef du service de l'IGA (inspection générale de l'administration), rattachée au président du gouvernement pour toute mission d'études ou d'enquête. Il supervise de nombreux audits sur les services, ou les établissements publics, ou des procédures (permis de construire) et fournit des analyses détaillées des audits. Bref, le travail de consultations juridiques, qu'il effectue avec le secrétariat général, constitue un outil précieux pour le président du gouvernement territorial.

[3478] Il est nommé par arrêté du 23 janvier 2006 sur décision du conseil des ministres.

[3479] Né le 15 août 1930 à Paris, J. Peres obtient une licence en droit et étudie à l'Ecole nationale des douanes avant de devenir directeur des douanes. Il est notamment décoré de l'Ordre de Tahiti Nui en 1997, Commandeur dans l'Ordre national du Mérite en 2003, Officier de la Légion d'honneur en 1996.

ainsi qu'au sein d'entités économiques diverses. Il hérite à 35 ans du poste de chef du service des finances en Polynésie française de 1965 à 1979[3480]. Dès 1982, il devient conseiller spécial du président Flosse, jusqu'en 1984, tout en s'immisçant au sein des activités économiques territoriales. Entre 1984 et 1987, il est commissaire du gouvernement auprès de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT), puis de la Société d'Equipement de Tahiti et des Iles (SETIL), tandis qu'en 1986, il devient membre de la commission territoriale des impôts pour deux ans. En 1988, il est membre fondateur de l'association pour le développement et la promotion des actions économiques de la Polynésie française. Gaston Flosse s'appuie sur ce bon connaisseur des rouages juridico-administratifs lors de son retour aux manettes locales en 1991, en le nommant secrétaire général du gouvernement (il succède à Yvonick Allain), poste qu'il occupe jusqu'en juin 1999[3481]. Jean Peres joue un rôle important dans la période 1991-1995 en démultipliant son regard et ses activités au sein des institutions territoriales[3482]. De janvier 2000 à juin 2004, il est consacré conseiller juridique du gouvernement, et membre du comité d'éthique de Polynésie française entre 2001 et 2004, avant d'intégrer le Haut conseil de la Polynésie française depuis septembre 2004, dont il n'est pas étranger à la création.

Dans un registre davantage politico-économique, Michel Paoletti est considéré comme le conseiller du Prince, le « cerveau » de la politique flossienne. L'entrecroisement des activités et des réseaux au sein des cercles de pouvoir de Gaston Flosse est mis en lumière par ce brillant énarque introduit auprès des membres éminents du RPR (A. Juppé par exemple ; J. Toubon est un camarade de promotion à l'ENA). « Externalisé » à la périphérie du pouvoir territorial à la chute de Flosse, il intègre le Conseil Economique, Social et Culturel (CESC)[3483] de Polynésie française, puis le Conseil Economique et Social (CES) pour représenter la Polynésie française (désigné par décret pris sur le rapport du ministre chargé des DOM-TOM). Il réussit sa reconversion post « système Flosse », en devenant président du groupe de l'Outre-mer, membre de la section des Questions économiques générales et de la conjoncture, et membre suppléant de la Délégation pour l'Union européenne.

Michel Paoletti représente un des constructeurs et accompagnateurs de l'entreprise politique du leader polynésien, en particulier au regard des ressources mobilisées pour la conservation du pouvoir local. Il paraît jouer un rôle transversal entre les institutions territoriales (la présidence), le parti de Flosse et les réseaux RPR des arcanes parisiens. L'influence prépondérante dans la mise en œuvre de l'organisation du *Tahoeraa*, en apparence calquée sur celle du RPR, n'occulte pas ses fonctions dans la gestion, l'organisation et la prospective en matière économique et sociale du gouvernement

[3480] Avec un intermède de trois ans à Djibouti (1973-1976) comme directeur des finances à une période politique sensible, de même qu'il devient Chancelier de la résidence de France aux Nouvelles Hébrides en 1979-1980, au moment où le futur Vanuatu acquiert son indépendance.

[3481] Par ailleurs, il fut président du *Lions Club* de Papeete, de même qu'un autre cadre du *Tahoeraa*, Louis Savoie, ou Eric Lequerré, ce qui confirme les liens de l'oligarchie tahitienne avec les vues et la direction politiques du *Tahoeraa*.

[3482] Il redevient commissaire du gouvernement auprès de l'OPT et de la SETIL, il est directeur de la publication du Journal officiel de la Polynésie française (JOPF), membre de la commission territoriale de codification du droit de l'Outre-mer, membre du comité territorial consultatif du crédit, membre du comité consultatif pour le contrôle de l'immigration, membre de la commission territoriale des impôts.

[3483] Devenu le Conseil économique, social et environnemental (CESE).

polynésien. Acteur de la politique économique menée par les gouvernements Flosse, Michel Paoletti s'attache particulièrement aux questions relatives aux ressources économiques et financières du *Fenua*, ainsi qu'à son développement. Intelligent et lucide sur l'état du système politique local, il prend des distances courtoises – il aurait notamment pris conscience de la détresse sociale de la population à la lecture du livre de Chantal Spitz, *L'île des rêves écrasés* –, sans non plus renoncer à ses bénéfices. Il s'intéresse à plusieurs aspects de la société tahitienne. Par exemple, il est également directeur de l'Institut de la Communication Audiovisuelle (ICA). Enfin, il tisse son propre réseau dans le système polynésien, parmi les notables politiques et économiques[3484].

Les conseillers les plus importants dans la marche administrative et gouvernementale de la présidence territoriale ne sont pas spécialement originaires de la Polynésie française, même si au niveau de la marche politique et partisane de l'entreprise politique de Flosse, on retrouve parmi les plus influents conseillers de jeunes membres de l'élite tahitienne revenus de leurs études en métropole ou ayant fait leur preuve au sein des institutions territoriales.

Présent dès le début de l'aventure autonomiste du *Tahoeraa Huiraatira*, Patrick Peaucellier, le premier des ministres (vice-président) du premier gouvernement de l'autonomie, a non seulement participé au comité secret avec Gaston Flosse pour rédiger le projet de loi de statut d'autonomie finalement obtenu en 1984, mais il s'est révélé aussi comme « constructeur » de l'autonomie financière, en particulier dans la période 1991-1995 où il a contribué à redresser les finances territoriales, à réduire la dette et les déficits publics territoriaux, sans négliger l'extension des politiques sociales. Ainsi, il précise la doctrine qui l'anime, ainsi que le parti et le gouvernement de Gaston Flosse, en affirmant que « *Nous sommes des libéraux tellement riches que nous pouvons redistribuer* », et que « *Nous, nous voulons créer un peuple de manager* »[3485]. Irrité au début des années 2000 par l'évolution de l'entrepreneur politique qu'il a soutenu pendant tant d'années, il prend ses distances avec le parti et son chef, s'éloignant de la Polynésie française pour devenir directeur de l'Agence française de développement (AFD) à Mayotte.

Dans un tout autre style, le cas de Hiria Ottino[3486] est intéressant, puisque le conseiller en charge des relations internationales auprès du président représente une nouvelle génération, même s'il s'avère une personnalité plutôt atypique, en tant que véritable intellectuel dans la galerie des conseillers-experts de Flosse. Après avoir obtenu un poste auprès de Flosse au

[3484] Le 29 janvier 1996, son cousin, Bernard Paoletti, ancien cadre à la banque Indosuez, est d'ailleurs nommé directeur de l'OTHS (Office Territorial de l'Habitat social), dont le rôle n'est pas négligeable dans le système clientéliste qui s'étend dans les années 1990 au profit du *Tahoeraa*. Selon le Journal officiel, il touche une prime de sujétion. *TPM* n° 59, mars 1996.

[3485] Entretien avec A. du Prel, in *TPM* n° 59, mars 1996.

[3486] Né à Tahiti de parents ethnologue et archéologue, Paul Ottino et Marimari Kellum, il suit un double cursus universitaire d'anthropologie et de médecine chinoise en France et en Chine. Il travaille en Chine, où il est le premier étranger à obtenir une carte de presse locale. Avant sa prise de fonction à la présidence, il œuvrait au PAM (Programme alimentaire mondial), à la Division stratégique et politique de l'ONU, mais il démissionne et revient à Tahiti. Par la suite, licencié deux fois par le nouveau président Temaru, en 2004 et 2005, il devient coordonnateur d'un projet culturel de l'UE et du CIO pour les Jeux Olympiques de Pékin. Il est également l'auteur de plusieurs ouvrages sur la médecine chinoise et la pensée taoïste ; il dirige les « *premiers compendiums des politiques et administratifs chinois et des sociétés chinoises cotées en bourse* ».

service des relations internationales, il est chargé, à Pékin, de la représentation de la Polynésie[3487]. Son profil se distingue de celui des conseillers médiatiques.

L'entrelacement des cercles du pouvoir de l'entrepreneur politique se manifeste par ailleurs dans la confusion des fonctions médiatiques et partisanes de la part de journalistes, devenus des conseillers médiatiques, en charge de la communication politique au service de l'entreprise partisane du leader polynésien. Directement – par la rédaction de bulletins ou de magazines du parti politique – ou indirectement – en alimentant une propagande au service du chef du parti –, ils constituent un autre cercle qui renforce les ressources partisanes et clientélaires du leader dans le champ médiatique local. Le point est ici limité à une liste de quelques figures emblématiques parmi les journalistes, les conseillers médiatiques et en communication. Une éditorialiste de *La Dépêche de Tahiti*, Christine Bourne, ne cachait pas son admiration et sa préférence pour le leader du *Tahoeraa*. Désormais animatrice d'un blog politique fréquenté, dans lequel elle continue de livrer quelques informations et son regard sur l'actualité politique, elle a développé des relations avec plusieurs cadres du *Tahoeraa*. Autre conseiller en communication, Yves Haupert, journaliste à la télévision publique locale recruté à la présidence, puis dirigeant de la chaîne de télévision territoriale (TNTV), appartient lui aussi à la nébuleuse des acteurs médiatiques ralliés à Gaston Flosse. Journaliste débauché à RFO pour diriger la cellule de communication de la présidence, Daniel Franco a œuvré dans le sens des intérêts politiques du *Tahoeraa*, même s'il est démis de ses fonctions le soir de la défaite électorale du 23 mai 2004[3488].

Plusieurs conseillers juridiques jouent un rôle important dans les cercles de conseillers de Gaston Flosse. Les conseillers juridiques en matière institutionnelle, tel Alain Moyrand, apportent un éclairage sur un champ juridique complexe en Polynésie française en raison de la multiplication des sources du droit. D'autre part, les conseillers juridiques en matière pénale ont un rôle croissant lors de la gestion des affaires judiciaires, qui mettent au premier plan les avocats Francis Spizner (un des avocats de la Chiraquie), puis François Quinquis, particulièrement sous les feux de la rampe à partir de 2005 et le lancement d'investigations relatives au système Flosse. Enfin, la liste des conseillers serait incomplète sans mentionner quelques membres de sa famille proche, parmi ses filles notamment, en particulier Jacqueline Flosse. Toutefois, dans un autre registre que Claude Chirac auprès de son père président, elle apporte une contribution attentive à la défense de l'entreprise politique paternelle.

[3487] Marqué et enrichi par ses expériences politiques, il publie *Stratégie du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2008, 84 p. ; p. 9. « *J'ai juste voulu montrer comment cela fonctionnait réellement de l'intérieur. Le monde actuel est profondément injuste. Soit on court, soit on fait courir. C'est aussi simple que ça* ». *La Dépêche*, 22 février 2008.

[3488] Il semble qu'il cède sa place au bureau de l'Assemblée de la Polynésie française à Taina Calissi (ex employée de la compagnie *Air Tahiti Nui*). D'autres personnages naviguent dans la sphère médiatique orange. Par exemple, L. Francius, auteur d'éditos « orange » à *Radio maohi*, directeur de la communication au *Tahoeraa Huiraatira*, ancien « communicateur » du palais présidentiel, suit le vent du *Taui* pour passer dans l'opposition UPLD (et à Radio Bleue), avant de revenir au bercail *Tahoeraa*

# ANNEXE 5 Aperçu sur l'histoire du peuplement du Pacifique

L'état de la recherche quant à l'origine et au peuplement des îles du « Pacifique » (terme forgé a priori en 1520) balaie bon nombre d'idées reçues, depuis les récits des premiers navigateurs européens à avoir voyagé aux antipodes, jusqu'aux tentatives de conceptualisation des savants du dix-neuvième siècle sur cette partie du Pacifique.

Dans les années 1810, le géographe Malte-Lebrun regroupe les terres du « Grand Océan » (expression du milieu du dix-huitième siècle) en « cinquième partie du monde », qu'il nomme « l'Océanique ». L'anthropologue Serge Tcherkézoff a revisité les catégories étymologiques héritées de la période coloniale, montrant l'enracinement des « malentendus »[3489]. Le terme de « Poly-nésie » aurait été forgé en 1756 (« Méla-nésie » en 1832) par le Français Charles de Brosse pour désigner l'ensemble des îles du Pacifique et pour souligner leur « grand nombre » (en grec, *polus-nesos*). La formule fait place à deux nouvelles régions au début des années 1830, la Mélanésie (« les îles à population noire ») et la Micronésie (« les petites îles »). Paradoxe de ces catégorisations à connotation raciale, l'ensemble polynésien actuel, celui du « triangle polynésien » (*Hawaii*-Nouvelle-Zélande-Ile de Pâques), possède une unité culturelle relative, qui s'appuie sur plusieurs éléments : parenté linguistique, similitude des terminologies de parenté panthéons préchrétiens, des mythes cosmogoniques, des systèmes de chefferies et de modalités de gestion du territoire[3490].

Cet univers d'échanges, de survie et de communication, se caractérise par la circulation des hommes et des biens[3491]. Au cœur de ces échanges, la pirogue est le moyen de transport qui symbolise également les représentations du monde des Polynésiens[3492]. La dimension de la communauté est illustrée par le fait que chaque famille possède une partie de la pirogue, elle-même fruit d'un travail collectif pour l'assembler. Par la suite, les missionnaires s'opposent à la pratique de la pirogue, jugée dangereuse. Les pirogues sont vouées à la destruction, tant elles sont émancipatrices, véhicule des âmes dans l'univers polynésien. L'*Hawaiki* correspond au monde d'origine des Polynésiens situé à l'ouest, qui est le trajet des morts, des ancêtres (les pirogues ou les tortues voguent vers l'est). Aujourd'hui, la prestigieuse course de *va'a* (pirogue moderne) en Polynésie est nommée *Hawaikinui*,

[3489] Baré J.-F., *Le malentendu Pacifique*, op. cit.

[3490] Tcherkézoff S., op. cit., p. 23.

[3491] Plantes, légumes, animaux, etc. ; patate douce rapportée des rivages américains. Autre exemple aux Iles Phoenix, où une étude menée par des archéologues a mis en évidence que des éclats de basalte retrouvés sur cet atoll proviendraient d'une carrière basaltique de Samoa, située à 500-600 miles nautiques.

[3492] Une autre thèse coloniale hasardeuse expliquait le peuplement des îles polynésiennes « par hasard » ou « par accident ». En réalité, le choix des directions potentielles en fonction des étoiles, des vents et des courants illustre la maîtrise de l'océan par les Polynésiens, qui sont même parvenus, par leur expérience maritime, à maîtriser une forme d'art du naufrage. Des vérifications informatiques ont été menées pour montrer que les probabilités de découverte des îles lointaines ne relèvent pas du « hasard ». Cf. « L'odyssée polynésienne », documentaire d'Olivier Comte et Hélène Constanty.

qui désigne le pays mythique des origines[3493]. Les territoires du Pacifique ont donc connu de nombreux échanges mutuels, ainsi qu'en attestent les travaux dans les domaines de la linguistique, de l'archéologie et de la génétique, qui font du Pacifique « une mer de mixité »[3494].

Les groupes humains issus de ces transformations culturelles et génétiques, en Asie du sud-est et en « Mélanésie », s'installent dans les îles inhabitées de l'Océanie lointaine[3495]. Davantage migrations que conquêtes, ces peuplements montrent que ceux que l'on appelle aujourd'hui les « Polynésiens » possèdent une histoire linguistique austronésienne différente de celle des langues « papoues », et sont le résultat d'une mixité génétique et de plusieurs innovations techniques. Un millier d'années après leur arrivée en Polynésie occidentale (Tonga-Samoa, limite de la culture Lapita)[3496], ils repartent vers l'est pour peupler le triangle polynésien entre 800 et 1250 après J.-C. La civilisation polynésienne se développe et l'accroissement démographique amène un « impérialisme polynésien » dans le Pacifique insulaire au XVIII$^{ème}$ siècle. Les Polynésiens colonisent durablement des zones littorales de grandes îles occupées par des Mélanésiens ; ils imposent leur organisation (Fidji, Vanuatu, îles Loyauté en Nouvelle-Calédonie). Cette civilisation est irriguée par une conception de l'univers qui est transcrite dans le mode d'organisation sociale.

[3493] Le berceau historique des développements culturels polynésiens correspond à l'aire Fidji-Samoa-Tonga. Les anthropologues ont proposé une distinction entre la « proche Océanie » (*Near Oceania*) et l' « Océanie lointaine » (*Remote Oceania*). La « proche Océanie » est constituée par une région de peuplement ancien (35-60 millénaires), dans laquelle faune et flore sont homogènes, et où la navigation n'excède pas des distances de 80 à 100 km. L' « Océanie lointaine » implique des distances d'au moins 350 jusqu'à plus de 1 000 km, d'où une moindre diversité de la faune et de la flore, et un peuplement qui remonte seulement à moins de mille ans avant J.-C. L'évolution de la technique maritime (pirogue à double coque, fibres végétales à base de bourre de noix de coco, repérages) et des techniques horticoles permettent la colonisation humaine jusque dans des atolls reculés. Progressivement se développe une population océanienne qui est le produit des rencontres entre les habitants de l'Océanie proche et des vagues migratoires de langue austronésienne. Partis notamment de Taïwan et du sud de la Chine vers – 4 000/ – 3 500 avant J.-C., les locuteurs austronésiens peuplent Madagascar dans l'océan Indien, et les Philippines, l'Indonésie, la Micronésie, le nord de la Nouvelle-Guinée et l'archipel des Bismarck aux alentours de 1 500 avant J.-C. Tcherkézoff S., op. cit., p. 302.

[3494] Op. cit., pp. 308-309. Voir Epeli Hau'Ofa, *Our Sea of Islands*, Pacific Islanders Ed., 2013.

[3495] Op. cit.

[3496] Voir les travaux de Christopher Sand, *Archéologie d'un premier peuplement insulaire océanien*, Société des océanistes, 2010.

## ANNEXE 6 Exemples de pouvoirs personnels dans le Pacifique Sud

Quelques cas de leaderships politiques océaniens sont brièvement présentés au regard de la personnalisation du pouvoir, de pouvoirs personnels ou de la mobilisation de ressources autoritaires : Jacques Lafleur en Nouvelle-Calédonie, le colonel Rabuka à Fidji, Walter Lini au Vanuatu, Hammer de Roburt à Nauru ou Michael Somare en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le leadership politique de Jacques Lafleur en Nouvelle-Calédonie met en évidence la manière dont cet héritier politique (et économique ?)[3497] a réussi à monopoliser le pouvoir politique local à partir d'un système clientéliste extensif, basé sur de larges ressources industrielles et financières, jusqu'au choix de tous les personnels. Cet autre Janus[3498], gaulliste et protestant[3499], possède une grande capacité de travail et des ressources personnelles qui l'entraînent à sillonner la Nouvelle-Calédonie et à nouer des relations avec les Mélanésiens[3500]. L'entreprise politique de Jacques Lafleur s'inscrit dans la poursuite de son entreprise économique. En relation d'affaires avec de grands groupes nippons[3501], il comprend l'intérêt financier et stratégique du secteur minier (nickel), alors qu'il ne se trouve pas encore lancé dans l'activité politique :

> « *La politique ne m'intéressait pas vraiment. Ce qui m'intéressait, c'était cet univers là (...). Ma vie politique est venue presque accidentellement. Parce que je pensais que je devais être dans le coup avec tout le monde pour ne pas que les choses aillent mal. Quand j'ai senti que cela risquait de tourner mal, je me suis intéressé à la politique et comme j'ai du mal à faire les choses à moitié, je me suis investi complètement* »[3502].

---

[3497] « *Je ne suis pas un héritier. J'ai dit un jour à mon père que je ne voulais plus travailler avec lui et que je voulais me débrouiller seul. Il l'a très mal pris, mais ensuite, il m'a beaucoup aidé à faire ce que je voulais* », in Kotra W., *Conversations calédoniennes*, op. cit., p. 18.

[3498] « *Quand j'étais là-bas, j'oubliais un peu, et même beaucoup, que je professais des idées progressistes à Saint-Germain-des-Prés. En quelque sorte, j'avais une double personnalité, celle de la Nouvelle-Calédonie et celle de Paris. Et elles ne se ressemblaient pas* », op. cit., p. 15.

[3499] « *Moi j'étais gaulliste quand j'avais dix ans. Mon grand-père m'a éduqué dans l'idée que si la France conservait un rang, c'est à de Gaulle qu'on le devait. Tout cela m'est resté. Il en est de même des principes de la religion protestante* », op. cit., p. 21.

[3500] « *Vous savez, ça ne me faisait pas peur pour travailler de faire un aller-retour sur Nakety. Je sautais dans une espèce de camion Renault pour partir le soir et revenir le lendemain matin avant les horaires des cols. Col de Petchikara, col d'Amieu, col de Thio. Et là, j'ai connu les gens de plus près. J'ai croisé et rencontré beaucoup de gens qui ont eu une influence sur moi dans le monde mélanésien* », op. cit., pp. 19-20.

[3501] « *Quand j'ai eu besoin d'argent, j'ai trouvé une société japonaise, la société Mitsui, qui a accepté de me prêter beaucoup d'argent. J'ai même acheté une société américaine qui avait des titres miniers. J'ai été propriétaire pendant quelque temps des mines d'or de Salsigne. Mais à l'époque, elles n'étaient pas très rentables et j'ai revendu. Ce sont les Japonais, Mitsui, qui m'ont permis de faire tout cela* », op. cit., pp. 28-29.

[3502] Op. cit., pp. 29 et 41.

Initié à la politique par un dignitaire socialiste[3503], il est frappé à ses débuts par l'inconsistance des débats politiques locaux : « *Pour trente élus à l'Assemblée territoriale, il y avait dix-neuf partis politiques* »[3504]. Il noue des relations privilégiées avec la droite métropolitaine, aussi bien du côté des giscardiens[3505] que des chiraquiens, à la différence de Gaston Flosse, même si tous deux appartiennent au même parti[3506].

Un premier mandat politique de conseiller territorial[3507], puis de conseiller de gouvernement (cinq membres de cinq partis différents), lui permet de se rendre compte de l'absence de pouvoir de ces institutions[3508]. Dans les années 1990, sa domination politique est originale, car il ne figure pas au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, bien qu'il en contrôle les rouages. Le mandat de député combiné à celui de président de la province Sud lui confèrent donc une position politique avantageuse. Ainsi, il est élu député du TOM de Nouvelle-Calédonie sans discontinuer de 1978 à 2007.

Après les Accords de Matignon en 1988, dont il est un des négociateurs et signataires (on lui prête la formule suivante lors des négociations : « *Il faut savoir donner, il faut savoir pardonner* »), il devient président de la Province Sud de 1989 à 2004. Il explique avoir considéré la politique locale comme un espace en soi – « *Moi, je n'ai jamais beaucoup tenu compte du paysage politique en métropole* »[3509]. Mais il ne néglige pas ses réseaux parisiens[3510]. Son aisance financière et la position croissante de domination politique qu'il occupe sur le Caillou lui confèrent une position qui n'est pas celle du notable quémandeur, ce qui lui attire la sympathie de Jacques Chirac[3511].

---

[3503] « *J'ai été initié à la politique par un monsieur qui était trésorier-payeur général. Il s'appelait Gilbert Zaksas. Il était socialiste, rapporteur de la Constitution de 1946 et un des hauts responsables de la SFIO, avant même Vincent Auriol* », op. cit., p. 51.

[3504] Op. cit., p. 44.

[3505] « *A côté de Giscard d'Estaing, il y avait un homme, Victor Chapeau, c'était le bras droit du président pour beaucoup d'affaires. J'ai été très ami avec lui. Pendant toute la saison de chasse, lorsque j'étais invité, il y avait Victor Chapeau. Il était également un ami de mon père et c'est à travers lui que j'avais le contact avec le président de la République. Giscard est d'ailleurs le seul président qui m'ait invité à déjeuner à l'Elysée avec quelques collègues parlementaires. Aucun autre ne l'a fait* », op. cit., pp. 53-54.

[3506] « *C'est après les législatives de 78 que l'on m'a demandé de rejoindre ce qui n'était pas encore l'UDF, mais les Républicains indépendants. Mon père appartenait d'ailleurs à ce parti, mais moi, j'avais dit à Jacques Chirac, que j'aimais bien, qui était proche des hommes, que si j'étais élu, j'irai au RPR. Et quand j'ai été élu, j'y suis allé. Il y a eu quelques pressions mais j'y suis allé quand même. C'est sans doute parce que j'ai tenu parole que j'ai été assez bien traité dans ce parti* », op. cit., p. 54.

[3507] « *Mais après trois séances, j'ai dit à mon père : « Il faut arrêter ça ! » Mon père estimait que mon raisonnement n'était pas très sérieux. Je suis donc allé en parler à Roger Laroque qui était mon suivant de liste. Je lui ai dit : « Est-ce que vous voyez un inconvénient à ce que j'aille au conseil de gouvernement ? Sinon, je démissionne de l'Assemblée parce que cela ne m'intéresse pas* », op. cit., p. 53.

[3508] « *C'est là où j'ai commencé à comprendre d'abord qu'un conseil de gouvernement, cela ne représentait rien du tout. C'était en réalité une réunion présidée tous les lundis par le* haut-commissaire *et par quelqu'un qui a joué un rôle éminent dans le conseil de gouvernement auquel j'ai appartenu, c'est Henri Leuleu* », op. cit., p. 53.

[3509] Op. cit., p. 45.

[3510] « *C'étaient des réseaux et des amitiés qui permettaient de fournir des explications que les responsables parisiens n'auraient jamais eues s'il n'y avait pas eu ces liens amicaux ou relationnels* », op. cit., p. 47.

[3511] « *J'aimais bien Chirac et dans un livre, j'ai raconté comment j'avais été le voir pour lui dire que je voulais être candidat aux élections législatives. Il m'avait regardé avec un sourire en attendant la suite. Et la suite, c'était ce que je lui demanderais de faire pour moi. J'ai fini par m'en rendre compte et je lui ai dit que je ne demandais rien du tout… L'admiration, c'était Raymond Barre…* ». Op. cit.

En fait, l'enjeu (géo) politique fait primer Jacques Lafleur en tant que « gardien de la paix » en Nouvelle-Calédonie, quitte à ce que l'Etat de droit soit sérieusement mis en cause par les pratiques non démocratiques du clan Lafleur. Le leadership politique de Jacques Lafleur s'articule donc sur un ensemble de ressources personnelles et contextuelles, qui permettent au notable de développer des pratiques clientélistes, néopatrimoniales et autoritaires. Les ressources coercitives peuvent ainsi prendre la forme d'intimidations matérielle et morale, diffusant une violence symbolique supplémentaire dans la société néocalédonienne.

Dans un autre répertoire d'action, l'entreprise politique du colonel Sitiveni Ligamamada Rabuka à Fidji illustre une autre forme de recours à la force en politique, en dirigeant deux coups d'Etat en 1987. Le premier coup d'Etat du 14 mai renverse le gouvernement démocratiquement élu, mais dont la composition indo-fidjienne heurte les intérêts aristocratiques Fidjiens. Il décrète l'abrogation d'une Constitution qu'il juge trop favorable aux droits des Indo-Fidjiens et remet le pouvoir au gouverneur général, Ratu Sir Penaia Ganilau, chef de haut-rang. Mais ce dernier refuse d'abroger la Constitution, ce qui conduit Rabuka à mener un second coup d'Etat le 28 septembre. Il abolit la monarchie fidjienne et remet le pouvoir à un gouvernement de transition, présidé par P. Ganilau et dirigé par Ratu Sir Kamisese Mara. La revendication nationaliste à dimension ethnique qu'il défend évolue vers un discours de tolérance qui prône le multiculturalisme. Il présente des excuses publiques pour ses coups d'Etat et ses entorses à la démocratie. Il n'en demeure pas moins que la double initiative militaire de Rabuka radicalise la politique fidjienne, marquée par deux autres coups d'Etat en 2000 et 2006.

La nouvelle Constitution de 1990 interdit les Indo-Fidjiens des mandats de président, de premier ministre et de majorité au Parlement. Rabuka forme un parti politique, le *Soqosoqo ni Vakavulewa ni Taukei* (« parti politique fidjien »), qui remporte les élections législatives de 1992. Devenu Premier ministre (1992-1999), il est cependant affaibli en 1994 par des défections au sein de son parti. Il se rapproche donc de Jai Ram Reddy, leader du parti Indo-Fidjien (*National Federation Party*). Cette nouvelle alliance entraîne la rédaction d'une nouvelle Constitution en 1997, qui revient sur la privation des droits des citoyens Indo-Fidjiens. En 1999, les élections législatives portent au pouvoir un Premier ministre Indo-Fidjien, qui est officiellement reconnu et soutenu par Rabuka[3512]. L'entreprise politique de Rabuka se fonde sur une matrice de ressources politiques originales, qui, par exemple, font de

[3512] Sur ces questions, voir dans la littérature anglophone : Sutherland W., *Beyond the politics of Race*, 1992; Larmour P., "*A Foreign Flower"? Democracy in the South Pacific*, Pacific Studies, vol. 17, 1994; Lal, Brij V., *Before the Storm: An Analysis of the Fiji General Election of 1987*, et Tagupa W. E., *The 1987 Westminster Constitutional Crisis in Fiji*, Pacific Studies Journal, vol. 12, 1988. Parmi les travaux francophones : Bastogi M., *Le gouvernement pluraliste en Nouvelle-Calédonie et aux Fidji*, SCEREN-CDP Nouvelle-Calédonie, 2008, 326 p. ; Cretton V., *Conflit et médiation à Fidji : "cérémonies du pardon" et enjeux du coup d'Etat de 2000*, L'Harmattan, 2007, 326 p. ; Huffer E., *Grands hommes et petites îles : la politique extérieure de Fidji, de Tonga et du Vanuatu*, ORSTOM, Paris, 1993, 305 p. ; Huffer E., *Fidji ou la "Pacific way" : une histoire contemporaine du rôle de Fidji dans la région océanienne, 1970-1992*, Nouméa, Centre de documentation pédagogique de Nouvelle-Calédonie, 1998, 105 p.

lui un rare roturier à devenir le seul membre à vie du Grand conseil des chefs (dissout en 2012). Il diversifie ses positions dans l'espace sociopolitique fidjien, en commentant l'actualité politique ou en s'affirmant en tant que manager de l'équipe nationale de rugby en 2008, tout en étant *roko tui* du Conseil provincial de Cakaudrove.

D'autres archipels du Pacifique Sud ont connu des épisodes de violences politiques importantes[3513]. Aux Iles Salomon (une douzaine d'îles principales et un millier de petites îles), ancienne colonie britannique désormais intégrée au Commonwealth, l'indépendance a été proclamée le 7 juillet 1978, sous la houlette du premier ministre Peter Kenilorea[3514], cofondateur du *Salomon Islands United Party* (« parti uni des Iles Salomon ») et de la *Salomon Islands Christian Association* (« association chrétienne des Iles Salomon »). La dimension mimétique du système de Westminster – une monarchie constitutionnelle (monarque avec un premier ministre élu par le Parlement) – ne procure pas la stabilité politique escomptée, puisque le pays est secoué par de violentes crises politiques. Les troubles causés par des « seigneurs de guerre » (*War Lords*) alimentent des émeutes sur fonds de rivalités ethniques, corruption et criminalisation politique, notamment lors de la crise de 2006[3515]. La mobilisation de ressources coercitives ne concerne pas dans ce cas une véritable privatisation de la violence, au sens où il s'agirait davantage d'une oligarchie des moyens de la violence, à laquelle ont recours différents leaders politiques[3516].

Le pasteur anglican[3517] Walter Hadye Lini[3518] (1942-1999) devient le Premier ministre du Vanuatu lors de l'indépendance obtenue le 30 juillet 1980. Il proclame une République démocratique, « socialiste » et « coutumière ». Dans le préambule de la Constitution du Vanuatu, la république est fondée sur « *les valeurs traditionnelles mélanésiennes, la foi en Dieu et les principes chrétiens* ». Des limites de cette politique sont rapidement entrevues, entre l'instrumentalisation de la notion de *kastom* hissée au rang de symbole national et le dogmatisme des nouvelles élites à propos des idéologies du *Pacific* ou *Melanesian Way*.

Walter Lini dispose de ressources coercitives avec la milice de son parti politique, le *Vanua'aku Pati* (VP) créé en 1972, qui commet des exactions contre ses adversaires politiques, qui le soupçonnent de fraude électorale. L'opposition politique est ensuite malmenée par ses partisans. La large victoire électorale du VP le 14 novembre 1979 (majorité

[3513] Voir Regnault J.-M., « Une zone d'instabilité méconnue, le Pacifique insulaire », op. cit.

[3514] Biographie in *Salomon Star*, 7 juillet 2008.

[3515] *Courrier International*, 21 avril 2006.

[3516] La violence politique aux Salomon – ainsi que la violence des éléments naturels (cyclones et tremblements de terre ravageurs, dont un tsunami en 2007) – entraîne l'intervention et la présence de la RAMSI (*Regional Assistance Mission to Salomon Islands*), force d'assistance composée de soldats et policiers de la région, commandés par l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

[3517] Il est nommé diacre en 1968 ; il est ordonné prêtre en 1970.

[3518] Cf. Tabani Marc Kurt, « Walter Lini, la coutume de Vanuatu et le socialisme mélanésien », in JSO n° 111 vol. 111, 2000, pp. 173-194. Voir également le compte-rendu d'ouvrage de J.-M. Charpentier, *JSO* n° 116, pp. 108-114, à propos du livre de M. K. Tabani, *Les pouvoirs de la coutume à Vanuatu, Traditionalisme et édification nationale*, Paris, L'Harmattan, 2002, 304 p. Pour une approche entre sociologie et anthropologie politique, voir l'article d'E. Wittersheim, « Qui est chef ? La représentation politique de la coutume au Vanuatu », p. 131, in Wittersheim E., Hamelin C. (Dirs.), *La tradition et l'Etat*, Paris, L'Harmattan, 2002, 245 p.

des deux tiers qui permet de modifier la Constitution) insuffle une nouvelle donne dans laquelle Walter Lini devient tout puissant : « *Lini put satisfaire à sa mégalomanie (à l'époque derrière son bureau était accroché un poster géant le représentant, debout, serrant la main du Président J. Carter comme si ce dernier était son Alter Ego)* »[3519]. Il développe une forme de *pouvoir personnel*[3520] en tant que Premier ministre du Vanuatu (1980-1991)[3521] fondé à la fois sur le droit, la religion et la manipulation de la coutume (*kastom*) érigée au rang d'idéologie de l'Etat, permettant de légitimer les pratiques néopatrimoniales d'une élite urbaine (dans la capitale Port-Vila)[3522].

Les analyses de l'intellectuel Epeli Hau'ofa en 1987 son évoquées à propos de ce phénomène d'instrumentalisation politique de la coutume[3523]. La *kastom*, présentée come le symbole unitaire d'un ensemble diversifié (83 îles)[3524], s'articule avec l'idéologie pan-Pacifique du *Pacific Way* puis du *Melanesian Way*, dont le concept aurait été apporté par des consultants extérieurs selon Hau'ofa : il s'agirait d'une « mystification rhétorique » (Howard, 1983). Le nouveau récit national du leader Walter Lini lors de l'indépendance présente le « *socialisme mélanésien* » comme le « *tronc commun du nationalisme et du traditionalisme à Vanuatu* »[3525], dont les bases permettront « *un développement conduit par des Mélanésiens pour d'autres Mélanésiens* ». Pourtant, il semble qu'en réalité, « *les nouveaux Mastas* [maîtres] *ne sont autres que d'anciens colons, de nouveaux expatriés et des élites mélanésiennes occidentalisées qui, dans cette niche cosmopolite, exercent en bonne harmonie leur « instinct rapace » à leur seul profit, « luxe, calme et volupté » pour les uns, salariat aliénation et paupérisation pour les autres* »[3526].

La mégalomanie idéologique de Walter Lini le fait apparaître comme un chef d'Etat qui est comparé à un « *Kadhafi du Pacifique* » ou à un « *Ceausescu océanien* », selon les

[3519] Charpentier J.-M., op. cit., p. 111.

[3520] Selon Howard Van Trease, au sujet d'un autre leader politique du Vanuatu, Moli Stevens, celui-ci « *se serait laissé entraîner dans le jeu politicien sans bien en maîtriser les règles, ambitionnant au départ un pouvoir personnel, comme tant d'autres responsables politiques modernes* », op. cit., p. 111. Ce « chef charismatique » se replie sur l'île de Santo face au nationalisme de Lini. Selon M. K. Tabani, l'autorité de Stevens s'apparente plus « *au modèle d'une féodalité traditionaliste sous tutelle coloniale* » qu'au nouveau syncrétisme « *autorité traditionnelle/autorité étatique moderne* ».

[3521] En 1991, son parti se scinde en deux courants et perd les élections. W. Lini fonde un nouveau parti, le Parti National Unifié (PNU), qui tente une coalition avec son ancien parti en 1996 avant de rejoindre l'opposition. Dès 1987, l'autorité de W. Lini est contestée. Une division dans le parti lui fait perdre sa position de Premier ministre. Mais le soutien de l'Australie et des dirigeants politiques de la région conduisent à son retour.

[3522] « (…) *Dès qu'il s'agit d'évoquer l'économie de subsistance des communautés rurales ressurgit aussitôt chez les gouvernants, le sempiternel argument culturaliste. Le traditionnel officiel leur sert à travestir la pauvreté en une glorification culturelle* », op. cit.

[3523] « *L'imposition par ces élites d'un modèle unique à des ensembles sociaux culturels diversifiés est un facteur déterminant de la paupérisation et de la tiers-mondisation des Etats du Pacifique insulaire* », p. 211.

[3524] Selon E. Wittersheim, « *Parler du Vanuatu, c'est d'abord évoquer la diversité, la division, l'opposition, le morcellement. Un discours qui fonctionne sur à peu près tous les sujets* (…) », *Après l'indépendance. Le Vanuatu, une démocratie dans le Pacifique*, Aux lieux d'être, 2006, p. 22.

[3525] Op. cit., p. 214.

[3526] Cf. op. cit., pp. 229-234.

formules d'Elisabeth Huffer[3527]. Selon Marc Kurt Tabani, « *on trouve chez ce leader le constant maniement d'un symbolisme pseudo-traditionnel nettement inspiré d'une vision chrétienne* »[3528]. Il bénéficie de l'aide constante des Eglises réformées, ainsi que de l'appui sans réserve du Royaume-Uni et de l'Australie. Le « Pasteur » instrumentalise les églises et s'éloigne en apparence du Commonwealth. En effet, apparaître comme un pays « non-aligné » lui confère d'importantes aides multilatérales : le Vanuatu devient le pays le plus aidé proportionnellement au nombre d'habitants[3529].

Au fur et à mesure de sa domination politique, Walter Lini, conscient de l'affaiblissement de son parti et de l'absence d'unité nationale, tire bénéfice de la mise en relation de la foi chrétienne avec la *kastom* « nationale » pour l'indépendance[3530]. En résumé, Walter Lini « *a su amalgamer foi chrétienne, loi, culture, identité nationale dans un syncrétisme : la kastom* »[3531]. La politique de la coutume menée par Lini (« *la kastom polisi* » selon Tabani) fonde un pouvoir personnel. Cette politique est appuyée sur une oligarchie retranchée derrière des symboles culturels parfois folklorisés ou généralisés. Par exemple, le rite du Kava a été voulu par Lini, qui en développe la consommation moderne ; il s'agit ici d'un « *symbole clef de la post-colonialité* », d'un « *parfait symbole néo-traditionnel* »[3532].

La mobilisation de ressources politiques traditionnelles assoit la légitimité du chef de l'Etat, qui se livre à l'exercice d'un pouvoir personnel somme toute relativisé par le contexte hétéroclite du Vanuatu.

Un autre cas très intéressant de pouvoir personnel, dans un Etat insulaire du Pacifique, concerne le leader politique de Nauru, Hammer de Roburt (1922-1992)[3533]. Et pour cause, car Nauru est une île de 9 267 habitants (en 2010, contre 9 400 habitants en 1987) et d'une superficie de 21,3 km². L'île aux douze clans a connu une prospérité exceptionnelle, quand

[3527] « *Les associations idéologiques et les objectifs politiques quelque peu déconcertant qui furent élaborés par W. Lini ont amené ce dernier à se voir conféré à l'étranger une dimension de chef d'Etat d'une troublante envergure, celle d'un « Kadhafi du Pacifique » ou d'un « Ceausescu océanien* » (Huffer, 1993, p. 265), citée in Charpentier J.-M., op. cit., p. 113.

[3528] Op. cit., p. 229. L'anthropologue Eric Wittersheim nuance cette approche en rappelant que « *Le recours à une analyse sociologique du leadership (…) permet de contourner les impasses des figures traditionnelles du pouvoir en Mélanésie. Une prise en compte des parcours et des intérêts respectifs des leaders actuels, associés à une réflexion sur les interactions entre les structures politiques locales et l'Etat, souligne l'inanité d'une distinction ontologique entre chefs « traditionnels » et chefs « modernes »* », in Wittersheim E., Hamelin C., op. cit., p. 20.

[3529] Op. cit., p. 234.

[3530] Charpentier J.-M., op. cit., p. 113.

[3531] Op. cit. Pour Tabani, « *Les notions de culture et de coutume ont été, à Vanuatu, politisés à l'extrême sous couvert d'une défense unanime de valeurs immuables, leur mise en scène sert directement à légitimer le pouvoir en place* », op. cit., p. 252.

[3532] Op. cit., p. 261.

[3533] Cf. Crocombe Ron (et al.), *Politics in the Pacific Islands, vol. 3: Micronesian Politics*, Suva (Fiji), Institute of Pacific Studies (IPS), University of the South Pacific, 1988, 194 p.

l'économie était fondée sur l'exploitation d'une rente minière, la ressource du phosphate[3534]. Ancienne colonie allemande (1888-1914) puis australienne (1914-1968), le gouvernement de Nauru reçoit la manne du phosphate lors de son accession à l'indépendance en 1968. L'exploitation s'épuise dans les années 1990, conduisant le pays à une quasi-faillite générale. Depuis, l'Etat remplit ses caisses en monnayant sa voix et son statut étatique dans les institutions et sur la scène internationales.

Hammer de Roburt fait preuve de ses capacités de leadership contre l'occupant japonais lors de la Seconde Guerre mondiale, malgré des conditions difficiles (il est déporté avec 1 200 Nauruans sur les Iles Truck en 1942). Ensuite, il revient de ses études en Australie en 1947 et travaille dans le secteur éducatif jusqu'en 1951[3535]. Il est élu au parlement colonial en 1951, mais l'élection est invalidée. Puis il s'investit en politique en étant élu le 10 décembre 1955 au conseil du gouvernement local de Nauru, à la tête duquel il est porté par ses pairs (*Chairman of the Nauru Local Government Council*). Il demeure Premier ministre de Nauru de 1955 à 1968. Dans le cadre du mandat de l'ONU accordé à l'Australie à la fin de la guerre, de Roburt négocie avec les autorités coloniales australiennes au sujet des royalties du phosphate. Le leader du mouvement indépendantiste devient *le* président emblématique du pays, depuis l'indépendance obtenue le 18 mai 1968, jusqu'au 17 août 1989, en dépit de deux courtes interruptions entre le 22 décembre 1976 et le 15 mai 1978[3536], puis quelques mois en 1986[3537]. Il est également le président de la Convention constitutionnelle jusqu'à sa mort en 1992 (pour cause de diabète, à l'instar de son peuple fortement atteint par cette maladie). En 1982, il est fait Chevalier Commandeur de l'ordre de l'Empire britannique par la reine Elisabeth II.

La concentration du pouvoir dans ses mains est telle, que le président Hammer de Roburt se nomme simultanément ministre des Affaires étrangères et de l'Intérieur, régnant sur Nauru pendant environ trente-quatre ans (1955-1989). Son omnipotence a pu agacer le microcosme nauruan. En décembre 1976, un groupe de jeunes leaders, qui ne parviennent pas à se faire nommer à son cabinet, provoquent une élection et la remportent. De retour au pouvoir, Hammer de Roburt réduit le flux d'argent du *Local* vers le *Central Government* dans une logique de centralisation et de concentration du pouvoir. Il cumule ensuite les deux fonctions et synchronise les rapports financiers entre les deux institutions[3538]. Ses ressources politiques lui permettent de dominer un parlement de 18 membres, dont il s'avère un membre « *particulièrement actif et puissant* »[3539], bien qu'il soit absent 80% du temps des débats parlementaires. Ron Crocombe a montré comment les ressources politiques personnelles du leader (forte personnalité, capacité de travail, ressources charismatiques, faits d'armes dont il

[3534] Lire l'ouvrage du journaliste Luc Folliet, *Nauru, l'île dévastée. Comment la civilisation capitaliste a anéanti le pays le plus riche du monde*, Paris, La Découverte, 2009, 149 p.

[3535] Il promeut notamment le football australien, qui devient le sport national à Nauru.

[3536] Il est destitué par le parlement sous la férule de son principal opposant, Bernard Dowiyago, qui intègre le gouvernement en 1983.

[3537] Du 17 septembre au 1er octobre, puis du 12 au 22 décembre à la suite d'une procédure de destitution.

[3538] In Crocombe R., *Micronesian Politics*,op. cit., p. 57.

[3539] « (…) *a particularly active and powerful one* », op. cit.

entretient la légende, vision de l'avenir du pays) imposent un pouvoir personnel sans équivalent dans le Pacifique insulaire[3540].

La similitude avec le leadership de Gaston Flosse, outre d'importantes ressources politiques personnelles, concerne surtout la rente (épuisable dans le cas du phosphate) d'un territoire, qui dispose de larges ressources redistributives. La comparaison avec les caractéristiques du leadership politique de Flosse établit un type de leadership politique non pas nécessairement « océanien ». En effet, il répond à une configuration et à un ensemble de facteurs propices à la personnalisation et à la concentration du pouvoir dans les mains du leader, par qui transitent toutes les décisions, jusqu'à exercer une domination néopatrimoniale[3541]. Le système politique bascule dans un registre de pouvoir personnel. Il n'existe pas de parti politique jusqu'en 1976. Un chef est élu pour chacun des quatorze districts. Le cumul des mandats concerne dès lors le gouvernement local, le *Parliament* et le *National Cabinet*, soit une combinaison proche du cumul de grands notables français. La domination du président comprend le patronage, l'accumulation et le contrôle des ressources politico-administratives[3542]. La centralisation du pouvoir appuie le processus de formation et de construction nationale, soulevant le paradoxe du développement du pouvoir personnel et de l'institutionnalisation du pouvoir politique dans des micro-espaces politiques[3543]. Le leadership de Hammer de Roburt représente presque un « modèle » d'exacerbation du pouvoir personnel dans le cadre d'un espace sociopolitique microcosmique. Il s'appuie sur une manne financière qui a transformé le niveau de vie de la population et des notables de Nauru. Ce cas de pouvoir personnel en territoire océanien est néanmoins atypique au regard d'autres leaderships politiques autoritaires dans cette région du Pacifique.

L'exemple du leadership politique de Michael Somare en Papouasie Nouvelle-Guinée s'articule également autour de pratiques néopatrimoniales (corruption, népotisme, clanisme). Mais il enracine son pouvoir par la mobilisation de ressources politiques traditionnelles, qui en font un « *very Big Man* ». En effet, l'accumulation des titres et des positions de domination politique et économique, se combine avec un culte de la personnalité qui célèbre le « Père de la Nation » (*Father of the Nation*). Selon les considérations d'Allan Patience, il s'agit plutôt

[3540] "*A deep and widespread debt of gratitude is felt to President de Roburt throughout the Republic, both because his vision and leadership it is unlikely that Nauru would have achieved independence, and for his leadership since independence.* ***Decision-making in Nauru is concentrated on President de Roburt much more than on any other elected leader in the Pacific Islands****. This is due not only to his contribution in achieving independence but to his* ***very strong personality*** *and his* ***tremendous capacity for work***", op. cit., p. 54.

[3541] "*In such a context [a peaceful Nauruan society], a highly motivated dominant personality is likely to exert a great deal of influence. Stories are legion both on Nauru and throughout the Pacific about the volume of work handled by President de Roburt, and the range of decisions which in other countries would normally be made at a lower level, which in Nauru are reserved to him*", op. cit., pp. 54-55.

[3542] "*These powers, as head of state, head of government and head of the local government, are reinforced by patronage in the selection of the heads of almost every significant body*", op. cit., p. 55.

[3543] Op. cit., p. 56.

du « *Parrain de la Nation* » (*The Godfather of the Nation*)[3544], en raison d'un ensemble de pratiques qui rompent avec l'Etat de droit et se traduisent par des violences politiques, quand les intérêts du clan Somare sont menacés. Malgré la fluctuation de ses positions institutionnelles au sein de l'Etat – il n'est pas chef d'Etat de façon permanente –, le leader postcolonial de Papouasie-Nouvelle-Guinée impose un pouvoir personnel aux formes claniques et néopatrimoniales, qui sait insuffler la peur à ses adversaires politiques[3545].

Les systèmes politiques dans le Pacifique relèvent d'une grande diversité, dont certains régimes politiques montrent un haut degré de démocratie (Nouvelle-Zélande), tandis que d'autres présentent de graves difficultés[3546]. Ron Crocombe soulève l'absence d'un pouvoir coercitif, d'autant plus que la plupart des îles du Pacifique de possèdent pas d'armée. En effet, davantage que la dimension coercitive du pouvoir politique, c'est la dimension néopatrimoniale qui semble former un socle commun aux pratiques des leaders politiques du Pacifique insulaire, qui ne peuvent alimenter leur légitimité sans capacités de redistribution. Or, dans des îles aux ressources limitées, l'existence d'une rente (administrative, militaire, minière) pallie à ce besoin constant de ressources. Si la rente s'avère faible ou inexistante, les leaders politiques tirent bénéfice de leur position d'interface dans les négociations commerciales et économiques avec les groupes privés, ce qui auto-entretient des pratiques de corruption voire de prébendalisme[3547].

[3544] Professeur de science politique. Cf. « Somare has left PNG a broken nation », *The Sydney Morning Herald*, 3 février 2012.

[3545] "*For such a small nation, the headship and board membership of these and many other bodies provide a number of slots to absorb the energies and/or ambitions of many people, and to link them into a coordinated national power system*", in Crocombe R., op. cit.

[3546] "*Pacific political systems were very diverse – ranging from some of the world's most, to the world's least, democratic (...). Another supportive factor is the relative absence of coercive power. Most Pacific Islands governments have no military forces. The only coups occured in Fiji, which has much the largest force in the region, and its interests are largely congruent with the major political forces*", pp.10-11, in Crocombe R., "The Future of Democracy in the Pacific Islands", in *Culture and Democracy in the South Pacific*, 1992, 272 p.

[3547] "*International (and national) business interests making private deals with political leaders which are contrary to public interest and to the stated policies of the leaders. The Commission of Enquiry in Papua New Guinea, which reported massive corruption on the part of the Deputy Prime Minister, received extensive media coverage; many receive none*", op. cit., p.15; "*The US Auditor-General's reports on the financial management of the government of Palau show clearly the enormous political force of large-scale crime (exemplified by the murder (...) suicide)*", op. cit., p.13.

# ANNEXE 7 GUIDE D'ENTRETIENS

GF : Gaston Flosse
PF : Polynésie française

Méthodologie : Un entretien semi directif en fonction du type d'acteur interrogé

Typologie des acteurs interrogés :

**Acteur institutionnel**
Etat (Haut-commissariat, DRCL, Tribunal administratif, Chambre Territoriale des Comptes), Territoire (ministres, conseillers, CESC, fonctionnaires territoriaux)
**Acteur politique**
Scène politique locale et nationale
Communes et assemblée de la Polynésie française
Militants et cadres des partis politiques
**Acteur économique**
Commerçants, chefs d'entreprise, secteur privé et parapublic
**Acteur médiatique** (rédacteurs en chef, journalistes presse écrite, radio et TV)
**Acteur religieux**
**Acteur associatif**
**Citoyens**

**ACTEUR INSTITUTIONNEL**

- ***Etat***

- Dans quelles circonstances avez-vous été amené à exercer vos fonctions en PF ?
- Quelles sont les différences selon vous entre les manifestations de la politique en métropole et en Polynésie ?
- L'alternance de 2004-2005 a-t-elle modifié le fonctionnement et les pratiques des institutions politiques et du pouvoir local en Polynésie française ?
- Que retiendrez-vous de la période de gouvernement de GF ?
  Temps forts et faiblesses ? Exemples ? Différences entre les 3 présidents ?
- Comment se déroulaient (voire se déroulent) la relation entre GF et les représentants de l'Etat (haut-commissariat, ministère de l'outremer, présidence) ?

- De quelle manière les rapports (de force) s'établissaient-ils entre GF et l'Etat ? Exemples ?
- A-t-on observé ou assisté à des tentations/tentatives autoritaires du pouvoir local polynésien ?
- Anecdotes, moments particuliers ou révélateurs du style de gouvernement de GF ?

- ***Territoire***

- Comment/dans quelles circonstances avez-vous été amené à exercer vos fonctions ?
- Quel regard portez-vous sur l'évolution de la « vie » politique (pratiques/idées, modes de gouvernement/débats) en Polynésie depuis les années 1960/70 ?
- Quelles sont les différences selon vous entre les manifestations de la politique en métropole et en Polynésie ?
- Que retiendrez-vous de la période de gouvernement de GF ?
  Temps forts et faiblesses ? Exemples ?
- A-t-on observé ou assisté à des tentations/tentatives autoritaires du pouvoir local polynésien ?
- L'alternance de 2004-2005 a-t-elle modifié le fonctionnement et les pratiques des institutions politiques et du pouvoir local en Polynésie française ?

**ACTEUR POLITIQUE**

**Scène politique polynésienne**

***L'activité politique : entrée et parcours en politique. Ressources politiques***
- Comment/dans quelles circonstances et pourquoi vous êtes vous investis dans l'activité/ la fonction/ le métier politique ?
- Selon vous, quelles sont les ressources politiques nécessaires voire indispensables pour amorcer et continuer une carrière politique (en Polynésie française) ?
- Quelles sont les caractéristiques et les capacités que doit posséder un leader politique polynésien ?
- Comment définissez-vous votre position et vos idées politiques ?

***Expérience politique en Polynésie française***
- Que retiendrez-vous de la période de gouvernement de GF ?
  Temps forts et faiblesses ? Exemples ?
- A-t-on observé ou assisté à des tentations/tentatives autoritaires du pouvoir local polynésien ? A un pouvoir personnel ?
- Pensez vous que la peur ait jouée un rôle dans les représentations et les imaginaires politiques de la population ?
- A votre connaissance, quelles ont été les évolutions majeures du *Tahoeraa* depuis 2004 et quel est son état actuel ?
- Quelles sont les évolutions des pratiques du pouvoir local en Polynésie française depuis le *Taui* de 2004-2005 ?
- Comment envisagez-vous la dynamique d'individualisation à l'œuvre dans la société polynésienne ? Va-t-elle transformer la relation « familiale » au *Tavana* et son influence en relation davantage « politique » ?
- Pourquoi la question sociale est-elle aussi souvent éludée derrière la revendication identitaire ?
- Comment envisagez-vous l'avenir politique de la PF ?

- Quel regard portez-vous sur la politique intérieure de la France ?

**Scène politique nationale**

- Quel intérêt portez-vous sur l'Outre-mer ? Et le cas échéant, comment s'est manifesté votre intérêt pour la politique ultramarine ?
- Comment évaluez-vous l'évolution politique (institutions et pratiques des acteurs) depuis les années 1960/70/1980 en PF ?
- Comment analysez-vous les différences entre les manifestations de la politique en métropole et en Polynésie française ?
- Quels ont été les temps forts et les faiblesses de la période de gouvernement de GF ?
- Estimez-vous que l'on puisse qualifier certains pouvoirs locaux d'« autoritaires » ? Exemples ?

**ACTEUR ECONOMIQUE**

- Quels sont les rapports en Polynésie entre l'entreprise et la politique ?
- Quelles furent les particularités de l'activité et du fonctionnement économiques durant la période de gouvernement de GF ?
- Que retiendrez-vous de la période de gouvernement de GF ?
Temps forts et faiblesses ? Exemples ?
- Comment évaluez-vous la transition politique opérée par Oscar Temaru depuis 2004 ?
- Les rapports politique/économique ont-ils changés dans le même temps ?

**ACTEUR MEDIATIQUE**

- Dans quel contexte avez-vous été amené à exercer votre métier de journaliste en Polynésie française ?
- Quelles sont les difficultés particulières à la pratique du journalisme en PF ?
- Quel regard portez-vous sur l'évolution de la « vie politique » (pratiques, débats) et le traitement de l'information en Polynésie française depuis les années 1980/90 ?
- Qu'est-ce que la pratique du journalisme sous GF ?
- Comment évaluez-vous sa communication politique ?
- Quels sont les faits qui vous ont marqué durant les présidences de GF ?
- Avez-vous assisté à des « tentations autoritaires » du pouvoir local polynésien ?
- Comment se traduisent les pratiques autoritaires ? Pression physique ou psychologique ?
- Avez-vous des exemples de journalistes qui ont connu des ennuis similaires ?
- Quelle évolution dans les rapports journalisme/politique avez-vous observé depuis l'alternance de 2004-2005 ?

**ACTEUR RELIGIEUX**

- Quel rapport existe-t-il en Polynésie entre la religion et la politique ?
- Quelles furent les particularités de la relation entre les organisations religieuses et le pouvoir local durant la période de gouvernement de GF ?

- Que retiendrez-vous de la période de gouvernement de GF ?
Temps forts et faiblesses ? Exemples ?
- Les rapports religieux/politique ont-ils changés dans le même temps ?

**ACTEUR ASSOCIATIF**

- Que retiendrez-vous de la période de gouvernement de GF ? Temps forts et faiblesses ? Exemples ?
- Quels étaient les rapports du monde associatif avec le pouvoir local ? Subventions ? Contreparties ?
- Quelles étaient les ramifications avec le parti politique ?
- Les relations entre politiques et associations ont-elles été modifiées après 2004 ?

**CITOYENS DE POLYNESIE FRANÇAISE**[3548]

- Quel regard portez-vous sur l'évolution de la « vie » politique (pratiques/idées, modes de gouvernement/débats) en Polynésie depuis les années 1970/80 voire 90 ?
- Quelles sont les caractéristiques et les capacités que doit posséder/que vous appréciez chez un acteur/leader politique polynésien ?
- Que retiendrez-vous de la période de gouvernement de GF ?
Temps forts et faiblesses ? Exemples ?
- L'alternance de 2004-2005 a-t-elle modifié votre vision de la politique et/ou du pouvoir local ?
- A-t-on observé ou assisté à des pratiques autoritaires du pouvoir local ?
- Quelle définition pourriez-vous donner à la « démocratie » ? Qu'est-ce que la démocratie selon vous ?

[3548] Il serait nécessaire de rédiger un questionnaire en langue tahitienne.

## ANNEXE 8 EXEMPLE D'ENTRETIEN

Entretien avec Philip SCHYLE, maire d'Arue (Tahiti), conseiller territorial, président de l'assemblée de la Polynésie française en 2006 et en 2009 ; président du *Fetia Api*.
Réalisé le 10 mars 2009 ; bureau du maire, en présence de son directeur de cabinet, Thierry Desmarie ; mairie d'Arue, 15h ; durée : 1 heure et 15 minutes

Philip Schyle, en Nouvelle-Calédonie jusqu'à ses 18 ans, fait ses débuts politiques à l'âge de 16-18 ans, « *pour suivre les copains qui étaient très impliqués en politique* » : participation à des manifestations, réunions politiques, sittings… Son point de départ politique se déroule donc au lycée : « *mon mai 68* », une « *période de bouillonnements* ». Instituteur à 20 ans, il devient professeur d'histoire-géographie.
Il est élu municipal en 1989 et maire en 2002, après l'accident de Boris Léontieff. Il est élu conseiller territorial le 23 mai 2004, réélu en 2005 et 2008.

Rudy Bessard (RB) : « Quels sont les atouts, les ressources politiques nécessaires à un leader politique en Polynésie française ?

Philip Schyle (PS) : « Une force de conviction ; y croire fortement : être capable de vivre ses principes et ses valeurs. Je prends par exemple la valeur du respect, c'est un mot que j'aime bien utiliser, c'est respecter l'autre, c'est respecter aussi ses différences, c'est respecter aussi la contradiction, c'est… bon c'est pas toujours facile, c'est pas toujours facile à vivre avec ce genre, ce mode de fonctionnement là, mais en tout cas, moi personnellement je fonctionne énormément comme ça. Et ces convictions là, ces principes et ces valeurs dont je parle, je sais que j'ai commencé à les acquérir quand j'étais au lycée. Et lorsque j'ai participé à toutes ces manifestations à l'époque, ça c'est la première chose.

La deuxième chose, (il réfléchit)… mais là j'ai peur qu'on en reste au niveau des principes et des valeurs. C'est assurer ses arrières. Assurer ses arrières, c'est quoi ? C'est se dire que lorsqu'on est en politique, ce n'est jamais pour la vie. Quand on est élu par exemple, c'est pour la durée d'un mandat. Je suis maire pour six ans. Après je ne sais pas. La population peut-être me dira « Mr Schyle vous n'êtes pas à votre place, allez hop, dehors ! ». Du jour au lendemain je peux me retrouver au chômage. Assurer ses arrières par exemple pour l'homme politique que je suis, c'est maintenir un lien avec ma profession initiale, puisque je suis enseignant, je suis professeur, je suis fonctionnaire d'Etat. Je vais perdre mon ITR (indexation) d'ailleurs, une partie de mon ITR. ctuellement, je suis en détachement. Donc le jour où je ne serai plus élu, je réintégrerai ma fonction sans difficultés. J'ai du mal à comprendre parfois qu'il y ait des hommes et des femmes qui se lancent en politique sans avoir assuré leurs arrières. Du coup ça les rend fragiles, ça les rend dépendants. Surtout face à des propositions, des convoitises qu'on peut leur soumettre. Et je peux comprendre qu'ici par exemple, il y ait des hommes politiques qui se mettent tout d'un coup à changer de parti politique, qui se mettent tout d'un coup à changer de leader politique auquel il croit, parce que dans leurs dispositifs personnels, il y a une faiblesse. Et c'est souvent une faiblesse financière. Alors, ça c'est la deuxième chose.

La troisième chose, c'est, et encore une fois, vous allez me dire on reste sur le terrain des valeurs, mais c'est pour vous faire comprendre que moi je suis très ancré là-dessus, c'est la famille. Pour moi, la famille c'est quelque chose de fondamental. Lorsqu'on finit une journée politique, lorsqu'on revient d'une réunion politique, c'est la famille qu'on retrouve. C'est l'épouse, c'est le conjoint, ce sont les enfants. Et c'est un milieu en même temps qui doit être un milieu de paix, un milieu où on peut se ressourcer. Pour moi, c'est quelque chose de fondamental. De même que je disais tout à l'heure qu'il fallait assurer ses arrières, le jour où je finirais ma carrière politique, pour les mêmes raisons que j'indiquais tout à l'heure, eh bien qu'est-ce qu'il me restera, en dehors de ma profession, il me restera ma famille. C'est important également de préserver tout ça.

Et puis ensuite pour être un bon leader il y a d'autres qualités qu'il faut avoir, c'est des qualités relationnelles. Ici en Polynésie, le Polynésien a besoin d'avoir un contact physiques et charnel avec son leader politique, surtout lorsqu'il est maire. Surtout quand il est élu. Président de la Polynésie ou élu à l'assemblée. Mais surtout quand il est maire. Ce contact visuel, ce contact physique, ce contact charnel, le fait simplement de serrer la main. C'est même pas vous qui serrez la main, c'est même pas le maire, c'est le concitoyen qui est devant vous, qui est tout content de vous voir « ah je t'ai vu, je suis content ». Et après vous aurez beau lui demander « mais c'est quoi le problème ? », « non, je voulais simplement te voir et maintenant je suis rassuré ». Ça c'est un élément qui est très important. Quelqu'un qui veut faire de la politique ici en Polynésie, s'il occulte cet aspect relationnel, cet aspect charnel, fait une erreur monstrueuse.

Euh qu'est-ce qu'il y d'autre encore ? Thierry [directeur de cabinet], aides-moi. Même si tu n'es pas leader, c'est pas grave, tu le deviendras un jour.

Thierry Desmarie (TD) : « L'intégrité ».

PS : Oui, on en reste encore au niveau des valeurs. L'intégrité, une ligne de conduite, la vertu de l'exemple. Je dis que l'élu doit être un saint. Je ne dis pas que je suis un saint. Ah moins que vous voyiez une auréole là, mais je le sais pas. Mais je ne dis pas qu'il doit être un sain. Mais il doit faire le maximum pour être en conformité avec ce qu'il dit. Quelqu'un, un élu, qui va parler d'intégrité, et qui est endetté un peu partout, qui fait des choses comme ça, je trouve qu'il y a des incohérences. Et forcément aux yeux de la population, il se pose un problème de crédibilité. Moi c'est quelque chose, c'est une valeur en laquelle je crois énormément : l'exemplarité. L'exemple que je dois donner, l'image que je dois donner. Il ne s'agit pas non plus d'être constipé. Comme je disais tout à l'heure, l'élu doit être, doit montrer aussi que c'est un homme ou une femme comme les autres. Mais il a quand même une image.

RB : Par rapport à la place de la famille, dans une perspective un peu plus cynique, mais est-ce que c'est nécessaire également d'avoir un réseau familial ou l'appui de certaines familles pour percer dans la politique polynésienne ?

PS : « (Il rigole) Il paraît que oui, il paraît que oui. Vous savez moi je vais vous donner un exemple, au niveau de ma belle-famille. J'ai une belle-famille qui est très nombreuse et très importante, qui a pignon sur rue également. Cette belle-famille a très vite compris qu'il ne fallait pas attendre beaucoup de ma part. Pratiquement toute ma belle-famille est implantée ici dans ma commune. J'ai très très peu de sollicitations de leur part, d'avantages, de faveurs ou

d'autres choses comme ça, parce qu'ils savent que je ne fonctionne pas comme ça. Et à l'inverse, lorsqu'il y a une élection, je ne suis pas, comment dirais-je ? Ma nature ne me pousse pas à aller faire du lobbying auprès de ces personnes là. On est encore sur le principe « ces personnes m'auront jugé sur pièce », en fonction des actions que j'ai pu mener, en fonction de mon comportement même vis-à-vis d'eux, en fonction du discours que j'ai pu tenir vis-à-vis d'eux et des actions, des actes que j'ai pu faire.

Maintenant c'est vrai pour durer, c'est vrai qu'en Polynésie, il ne faut pas fonctionner comme ça. Il vaut mieux avoir comme vous dites un réseau, une clientèle. Oui, moi je dirais que ce mode de fonctionnement a donné ses fruits pendant un certain nombre d'années, pendant une trentaine d'années ou une quarantaine d'années, peut-être même plus parce que c'est lié aussi au mode de fonctionnement culturel des Polynésiens. Mais je pense qu'avec l'évolution, avec l'accès de plus en plus facile à l'information par internet, à la télé et puis tout ça, les jeunes générations, je n'ai pas l'impression que nos jeunes polynésiens, en tout cas ceux qui ont moins de quarante ans, je n'ai pas l'impression qu'ils fonctionnent toujours comme ça. J'ai pu voir dans un bon nombre de familles qu'il y avait souvent des différences entre les jeunes et celui ou de ceux qui ont été considérés de nombreuses années comme des patriarches au sein de la famille. J'ai vu des familles se briser pour des différences politiques. Donc cette histoire de clientèle ou de réseau familial, ça devient de moins en moins vrai pour réussir en politique ici en Polynésie. Et c'est tant mieux.

RB : ça rejoint une autre question, qui avait fait débat lors des dernières élections, est-ce que finalement le fait de suivre les *metua* où les leaders l'emportaient par rapport à une individualisation peut-être des consciences politiques. Qu'est-ce que vous en pensez ?

PS : Le rôle du leader qu'on a appelé effectivement *metua* était fondamental dans la vie politique polynésienne. On l'a bien vu quand on fait le bilan de la vie politique polynésienne sur ces quarante dernières années, ce n'est que quelques noms qui transcendent : Pouvanaa, Teariki, Sanford, Flosse, même Emile Vernaudon, Oscar Temaru, c'est vrai, c'est vrai que ces gens là ont transcendé, parce que on était également dans un contexte, dans une époque où ça pouvait marcher et ça a marché. Mais on s'est rendu compte et notamment depuis le dernier patriarche, le dernier *metua* en quelque sorte, Flosse, on a vu les dérives. Et aujourd'hui, depuis 2003-2004, moi j'ai l'impression que la notion de *metua* on la voit un peu s'effriter, s'effilocher de plus en plus. Il y en a encore quelques derniers qui persistent, c'est Flosse, c'est Oscar, bon Emile vient de subir un cuisant revers judiciaire, euh… les autres, on ne peut pas les appeler les *metua*. Il y a des leaders qui sont là effectivement, certains ont déjà leur place, ont déjà pignon sur rue, d'autres doivent trouver leur place et je suis persuadé qu'ils trouveront leur place très rapidement ou d'ici quelques années, et je pense que la notion de metua va se dissiper. Maintenant, est-ce que c'est une bonne chose ou est-ce que c'est une mauvaise chose ? Difficile à dire.

TD : Elle va être remplacée, elle a commencé à être remplacée par la qualité de vie. Les individus, les jeunes notamment, privilégient la qualité de vie. Des choses basiques.

PS : Même la compétence. La compétence. Le *metua* ça n'a pas forcément de lien avec la compétence. C'est le relationnel, l'affectif… mais ceci dit, c'est quand même quelque chose d'important, je crois beaucoup à la vertu familiale et c'est vrai que ce qui fait la grosse différence entre la Polynésie française et la France métropolitaine par exemple, encore qu'au niveau de la France métropolitaine, au niveau des campagnes, je me demande s'il n'y a pas aussi ce mode de fonctionnement. Mais moi personnellement, je trouve que c'est pas mal non plus, cette espèce de lien affectif que peut avoir l'élu vis-à-vis de la population. Parce qu'il ne faut pas non plus qu'un jour on puisse passer au règne entre guillemets de la technocratie. Là il faut faire attention, il faut faire attention. Parce qu'à ce moment là l'élu risque de s'éloigner de plus en plus de la population et inversement ; la population risque de s'éloigner de plus en plus de l'élu. Or là en Polynésie, on a encore la chance d'avoir cette proximité. Combien de fois je reçois des gens qui arrivent, qui ouvrent la porte, et me font un petit geste « *tavana* je peux venir te voir » « oui ». Je sais pas si en France on peut faire ce genre de choses … je me promène, je vais au magasin, les gens m'abordent « oui, tiens *tavana*, j'ai un petit truc » ; on discute, il y a cette proximité qui est extraordinaire. Elle est contraignante hein, elle est contraignante, mais je trouve quand même que ça donne un côté plus humain à la fonction de l'élu. Malgré toutes les critiques qu'il peut y avoir encore aujourd'hui sur la classe politique.

RB : Justement, tout à l'heure vous évoquiez la période de gouvernement de Gaston Flosse, qu'est-ce que vous en retiendrez finalement ?

PS : C'est un monsieur qui a fait beaucoup de choses. Il a marqué de son empreinte la vie politique polynésienne, c'est indéniable. Maintenant ce que je regrette, c'est qu'il n'a pas su s'arrêter à temps. En 2004, à mon avis, il aurait du s'arrêter à ce moment là. C'est vrai que sa défaite n'était peut-être pas suffisamment cuisante à ses yeux, mais elle était quand même réelle, et on a bien vu depuis 2004 que d'élections en élections, son potentiel électoral s'est effrité jusqu'à pratiquement plus grand chose aujourd'hui.

Donc c'est dommage qu'il n'ait pas su s'arrêter à temps, c'est dommage également qu'il n'ait pas su utiliser la quantité impressionnante de fonds déversés par l'Etat pour l'utiliser et l'investir dans le développement, c'est très dommage. C'est très dommage qu'aujourd'hui on se plaigne du désengagement de l'Etat, c'est vrai, c'est vrai qu'il y a une diminution de plus en plus importante des aides de l'Etat. Mais je ne suis pas d'accord avec cette notion de désengagement, parce que « désengagement », ce n'est pas simplement du désengagement, ça se traduit pas forcément en termes financiers. Il y a d'autres termes aussi qu'on a tendance à négliger ici. Mais si aujourd'hui on est très inquiet quand on voit l'argent de l'Etat déversé en Polynésie diminuer, c'est parce que les élus prennent de plus en plus conscience des retards. Tout à l'heure je discutais avec un journaliste sur l'adduction en eau potable. Sur les 48 communes en Polynésie, je crois qu'il n'y a que quatre ou cinq communes qui ont de l'eau potable entre 80 à 100%. Quatre-cinq communes sur 48 communes, c'est quand même, c'est de la folie, je ne sais pas si au niveau national les communes campagnardes ont un tel taux comme celui de la Polynésie. Or, pendant toute la période de gestion de M. Flosse, l'argent n'a pas manqué dans ce pays, mais malheureusement, on ne l'a pas utilisé pour ces priorités là. Les priorités étaient ailleurs. Dans les constructions pharaoniques, dans le fonctionnement, des embauches à n'en plus finir, on n'a pas utilisé, on

n'a pas su utiliser cet argent pour l'investir dans le développement. C'est un grand regret. Ceci dit, ceci dit, à la décharge de M. Flosse, il a quand même su faire évoluer la vie politique de ce pays, la vie sociale, la vie économique aussi quelque part. Donc bon c'est ce que je retiendrai de positif, avec toutes ces nuances négatives du parcours de M. Flosse dans ce pays.

RB : Un type de leadership politique autoritaire a été évoqué ; ça vous paraît exagéré ?

PS : ça ne me parait pas du tout exagéré, je me souviens de quelle manière il avait voulu nous faire passer au forceps, l'accouchement de sa loi organique, celle qui a mis en place le statut d'autonomie de 2004 jusqu'à aujourd'hui, sans aucune concertation préalable. Tout avait été ficelé auprès de l'Etat. Il s'est amené ici en Polynésie avec sa mouture, a présenté ça à l'assemblée, en quelques jours il fallait que l'assemblée donne son avis, l'opposition n'a pas pu s'exprimer, le CESC à l'époque a tété consulté mais là aussi, à la va-vite. Non, il y avait eu effectivement une dérive autoritariste de M. Flosse. Autre exemple aussi, la création de son armée de mercenaires, le GIP. Et on a vu ce que ça a donné en 2004-2005, lorsque M. Flosse n'était plus au pouvoir, tous les gouvernements qui se sont succédés, notamment ceux de M. Temaru, se sont heurtés face à un mur, face au GIP, ce qui était quand même une anomalie totale, on avait l'impression d'avoir un Etat dans l'Etat. Non, il y a eu dérive autoritariste de M. Flosse. Ça c'est incontestable.

RB : Un pouvoir personnel ?

PS : Pouvoir personnel, pouvoir népotiste également, encore que le népotisme malheureusement a persisté sous l'époque de M. Temaru et jusqu'à aujourd'hui encore. Mais toutes les dérives, elles y étaient sans parler des emplois fictifs aussi, je crois que M. Flosse est le champion toutes catégories en matière de création d'emplois fictifs.

RB : Dans les ressources symboliques du leader, est-ce que la peur a joué un rôle dans les imaginaires des gens, dans leurs représentations politiques ?

PS : Oui. Oui. Oui, je me souviens de cette expression de « chape de plomb » qui a été souvent utilisée à l'époque. Les gens avaient peur, avaient peur. Et c'est ce qui a fait, que beaucoup, et j'étais de ceux là, qui ont été énormément surpris de la défaite de M. Flosse le 23 mai 2004. C'était, on le sentait quelque part mais on avait du mal à le mesurer. Quand c'est arrivé le soir du 23 mai 2004, j'avoue également moi-même en premier, puisque j'étais à la croisée des chemins, eh bien on a tous été surpris. Parce que les gens étaient tellement apeurés que… ils n'en pensaient pas moins, mais ils ne s'exprimaient pas pour autant par peur des représailles. Cette peur, elle a persisté un petit peu après, il y a eu une certaine libération effectivement lorsque M. Temaru est arrivé au pouvoir, mais on a vu quand même la peur persister.

RB : Dans la science politique africaniste, on utilise le concept parfois de « pouvoir sorcier », c'est-à-dire que le chef utilise un peu cet aspect là pour inspirer la crainte. Est-ce que l'on pourrait l'appliquer à cette période de la Polynésie ? Est-ce que G. Flosse a joué là-dessus ?

PS : Certaines langues que je n'oserais pas qualifier ont parlé d'utilisation de M. Flosse, par M. Flosse de marabouts ou de choses comme ça, personnellement, je ne peux pas, je n'ai pas trop de commentaires à faire. C'est peut-être vrai, c'est peut-être exagéré, je n'en sais rien.

RB : Est-ce que les gens le percevaient un peu comme ça ?

PS : Je pense que oui, parce qu'il faut dire aussi que dans l'imaginaire spécifiquement polynésien, il y a toujours cette espèce de dualité entre ce qui est à la lumière, ce qui ne pose aucun problème hein, et l'obscurité, ce qui se fait dans le noir, les choses un peu bizarres, merveilleuses, à la limite proches du mysticisme. Maintenant qu'on ait pu assimiler la façon de diriger le pays de M. Flosse à ce genre de concept, oui ce n'est pas étonnant, ce n'est pas étonnant. Mais bon, ceci dit, il y a eu aussi beaucoup d'exagérations. C'est pour ça que je suis très prudent dans la manière de répondre à cette question là.

TD : Mais il utilise toujours quelque part ce sentiment de pouvoir parce que c'est quelqu'un maintenant qui a l'image d'une personnalité politique que tu fais sortir par la grande porte et qui rentre par la fenêtre. Et puis, c'est aussi quelque chose à côté de ça qui fait qu'il cultive ce sentiment, il gagne les sénatoriales…

PS : Alors qu'il est en perte de vitesse…
TD : … alors qu'il est en perte de vitesse, il est au plus bas de sa côte électorale…
PS : … et on le retrouve président du pays. Le mec il perd les élections et il se retrouve président du pays…
TD : Il a aussi un certain âge, c'est quand même quelqu'un qui a certain âge, et il a toujours cette virulence au niveau verbal qui fait qu'on a toujours le sentiment qu'il va avoir la possibilité d'avoir un doigt sur le bouton *eject*, qui fait que pendant des années et des années, beaucoup de gens ont eu peur de lui, ont peur de lui. Parce que de là où il était, pendant des années et des années, il avait la possibilité, de celui qui l'ouvrait un petit peu trop, de l'éjecter, de l'éjecter, de lui faire perdre son travail, de le placer dans un placard, il y a des gens qui ont passé des mois et des mois, des années et des années dans le placard.

RB : C'est vrai que c'est surprenant ces sénatoriales, dans la mesure où Gaston Tong-Sang s'occupait également des élus au travers notamment du syndicat je crois, comment expliquez vous ce retournement ? Des pressions ?

PS : Il y a eu des pressions c'est certain, et puis j'ajouterai également autre chose. Une chose également importante, c'est que la volonté de changement elle est patente au niveau de la population. Elle n'est pas si flagrante que ça peut-être au niveau de la classe politique, en tout cas, les élus. C'est vrai aussi qu'on dit que les élus sont le reflet de la population. Mais je constate qu'en Polynésie c'est vrai en partie, mais ce n'est pas toute le temps vrai, puisque l'élu polynésien se permet aussi d'avoir sa propre marge de manœuvre. Il suffit de voir par exemple les revirements qu'il peut y avoir, quelqu'un qui est élu sur une liste devant la population. Quelques mois plus tard, il change de camp au sein de l'assemblée. Et il arrive à

justifier cette bascule de manière extraordinaire. Donc au niveau des sénatoriales, je dirais que ça a du être relativement facile pour Flosse d'exercer son influence parce que le corps électoral était très limité. Et pendant quelques mois, bien avant que M. Tong-sang ne s'engage dans la campagne, il était déjà en train d'écumer toutes les communes, tous les conseils municipaux. Et je disais tout à l'heure, je rappelais également l'importance du contact physique, charnel. Et ce contact il est important pas seulement au niveau de la population entre celle-ci et l'élu, mais aussi au plus haut niveau, entre le super élu, les parlementaires par exemple, le président de la Polynésie, et l'élu municipal, le maire. Parce que même ces élus aussi, pour eux ils sont très sensibles à ce contact physique, à ce contact charnel, avec l'élu qui est au-dessus. Et Flosse a beaucoup joué là-dessus.

Autre élément aussi qui me semble fondamental, Flosse connaît beaucoup les élus. Il connaît les qualités des élus mais il connaît surtout les points faibles de ces élus. Et à mon avis, il a beaucoup joué sur ces points faibles. Il sait également que le Polynésien a toujours un petit côté comment dirais-je ? Un peu le type de personne rongée par les remords, les regrets. Et je suis persuadé que M. Flosse a du agir auprès de ces maires, auprès de ces élus municipaux en leur disant par exemple : « souviens-toi, à une certaine époque, tu as eu des problèmes, qui t'a aidé ? Qui t'a tendu la main ? Qui es-tu venu voir ? ». Et je sais que ça marche ici, je sais que ça marche, c'est encore le côté affectif aussi, cet espèce de mélange un petit peu que l'on trouve ici. Je disais tout à l'heure que ça a du bon, ce lien affectif. Mais c'est vrai qu'il peut y avoir des dérives, là en l'occurrence. [La secrétaire nous interrompt.]

TD : Il a la capacité aussi d'appeler un par un les personnes. C'est quand même, quand on reçoit un coup de fil de Gaston Flosse, c'est quand même Gaston Flosse. C'est quand même quelqu'un qui a été à la tête du pays pendant très longtemps, donc quelque part, ça met en valeur aussi l'élu.
PS le coupe : C'est impressionnant. Il y a un mot qu'on aime bien utiliser pour ce genre de personnes en tahitien, c'est le mot *aito*, le chef, le guerrier, le dur, le gars qui en a, et c'est vrai que Flosse est un *aito*. Il se permet d'appeler… pendant des années, il a joué de ce lien très proche qu'il avait avec Chirac. Hop il l'appelle. Le petit élu communal qui est là, le petit maire qui est là, ouh, c'est impressionnant. Et ça, ça marche ici. C'est toute cette panoplie que Flosse a utilisé pendant les sénatoriales. Alors que M. Tong-Sang, ce n'est pas ce style là. Il est beaucoup plus réservé lui, il est plus animé de retenue. Et en plus l'erreur stratégique qu'il a fait et moi avec, puisque je le soutiens, c'est d'être parti trop tard dans la campagne. Flosse a fait le lièvre. Sauf qu'en l'occurrence, c'est le lièvre qui est arrivé avant la tortue.
TD : Et à l'époque, il a utilisé des outils un peu extraordinaires, la DDC (Direction de développement des communes), logement social, il a politisé la jeunesse à outrance, par l'intermédiaire du ministère de la jeunesse. Donc il avait la capacité de dire à un maire « attends », il appelle le directeur de la DDC, il te file trois quatre millions, trois pelleteuses…
PS : Mais Tong-Sang ne l'a pas utilisé, ce qui est tout à son honneur et ça l'a pénalisé vis-à-vis de Flosse.

RB : On peut avoir l'impression qu'il y a une vraie question sociale en Polynésie et qu'elle est en partie éludée derrière les revendications identitaires…

PS : Identitaires et idéologiques. L'autonomie, l'indépendance, c'est effectivement un paravent pour masquer les réalités sociales, mais qui sont aussi des réalités économiques. Je dis économiques, parce que derrière, il y a un gros problème de chômage qu'on ne voit pas apparaître dans les chiffres. Les chiffres que vous avez ce sont les chiffres de ceux qui viennent au SEFI [Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelles], qui viennent s'inscrire au SEFI. Mais vous en avez d'autres qui viennent dans les mairies et qui ne figurent pas dans les statistiques du SEFI. Moi je reçois énormément de demandeurs d'emploi ici, mais je suis convaincu que les demandeurs d'emploi qui sont ici ne figurent pas dans les statistiques du SEFI, qui ensuite permettent de produire le taux de chômage en Polynésie. Donc il y a effectivement ces réalités là, et ce sont effectivement ces problèmes sociaux qui ont fait et qui continuent encore à faire le lit de ceux qui s'estiment être marginalisés du système, marginalisés de la société et qui vont ensuite alimenter les rangs du Tavini, de M. Temaru et les rangs de l'UPLD également par la suite.

Maintenant, j'aurais tendance aussi à nuancer les problèmes sociaux, non pas les nier mais je les nuance aussi, parce que quand on me parle du problème du logement social, il y a effectivement un gros problème de logement social ici. Mais je pense qu'on devrait aussi régler la question des modalités d'attribution de ces logements sociaux. Parce que le mode de distribution du logement social pendant de nombreuses années et au même titre que la distribution de toutes les aides à caractère social ont créé d'énormes injustices. Quand on voit par exemple les mêmes familles, en tout cas les mêmes noms apparaître comme attributaires de logement social, on se pose des questions. Sont-ils véritablement des cas sociaux ?

Et quand on me parle de cas sociaux, on va dans les lotissements sociaux on voit des 4X4 et quelque chose comme ça, on se demande : mais est-ce que c'est vraiment des cas sociaux ? Alors qu'est-ce que je veux dire par là quand je dis qu'il faut nuancer la vision du social ? Je pense qu'on a un gros problème aussi de mentalité dans ce pays. On nous a tellement, on a tellement habitué le Polynésien à tendre la main. Il y a même des chansons qui disent ça. Il y a une chanson qui est très connue, celle de Barthélémy « demande de l'aide », et c'est naturel chez le Polynésien de demander de l'aide. Mais je dirais que ce n'est pas tout à fait normal non plus, parce que moi j'ai en souvenir mes parents qui ont plus de 70 ans, eux ils n'ont pas l'habitude demander de l'aide. Eux, c'est d'abord, démerde-toi et puis après le reste… non. Aujourd'hui, la moindre difficulté sociale qu'une personne peut avoir chez elle, on voit les gens débarquer ici : « ah *tavana*, mon fils vient d'acheter une voiture, mais il y a l'huissier qui est arrivé, il veut saisir la voiture » ; « ah, et ton fils il travaille ? » ; « non, il a jamais travaillé » ; « comment il a eu sa voiture ? » ; « ah oui, mais c'était sur mon nom ensuite il a commencé à travailler » ; « et il avait un CDI ? » ; « non un CDD »…

Plein de situations comme ça, plein de situations comme ça, c'est ce qu'on appelle l'assistanat. Notre population a été engluée dans l'assistanat pendant une génération si ce n'est plus, et les enfants issus de cette génération ont été également entretenus dans cet esprit là. C'est pour ça que je dis qu'effectivement, il y a des problèmes sociaux, mais peut-être aussi, d'un autre côté, certains se « complaisent » à rester dans le social. Parce qu'ils savent qu'il y a des aides sociales pour ça, ils savent qu'il suffit de tendre la main et que forcément, on viendra aider, moi je dis c'est un peu trop facile.

RB : Est-ce qu'il y a une part d'instrumentalisation politique, notamment de la part du *Tavini*, de la revendication identitaire *ma'ohi* ?

PS : Ah oui oui. Au niveau de la revendication identitaire oui. Quand on regarde, quand on écoute les gens du *Tavini*, on le voit bien d'ailleurs au niveau de l'assemblée, on a l'impression que quand on parle de culture, il n'y a qu'eux, c'est eux les spécialistes, le *ma'ohi*, c'est eux quoi. Et nous, on se demande d'où on sort, d'où on est nous… Alors c'est bizarre parce que quand on dit à ces *Tavini* qui s'appellent Hirshon, Bobb-Dupont, vous êtes les défenseurs de la culture *ma'ohi* avec les noms que vous portez, mais ça ils s'en fichent complètement. Effectivement, la revendication identitaire a été instrumentalisée parce qu'aussi nos jeunes aiment bien ça. On voit ça dans la danse, le tatouage, les choses comme ça… Je dirais qu'ailleurs ça doit être également ainsi, les signes identitaires qui font qu'un peuple est ce qu'il est. Flosse a essayé aussi, et encore il n'a pas été bon, parce qu'au niveau de la culture… lui a essayé plus d'occidentaliser, de moderniser, tandis que le *Tavini* a plutôt… disons que Flosse s'est occupé davantage des branches, tandis que le *Tavini* est resté plutôt à entretenir les racines, mais seulement on a oublié de conforter le tronc.
TD : Ce qui peut-être intéressant de creuser aussi, c'est pourquoi ils sont attirés plus par les Etats-Unis que par la métropole, comme modèles… »
PS : C'est vrai, il y a la proximité géographique, on tombe sur un pays anglo-saxon dès qu'on prend l'avion, sauf si on part sur Nouméa, mais comme il y a très peu de polynésiens qui vont à Nouméa, c'est soit la Nouvelle-Zélande, soit Honolulu, soit les Iles Cook, soit les Etats-Unis. Et c'est vrai qu'ici quand les Tahitiens parlent de *popa'a*, c'est le métropolitain, c'est le français, ce n'est pas l'américain. Et pourtant l'américain il est *popa'a* aussi. Le *popa'a* c'est le français, ce n'est pas pareil. Je dirais qu'il y a une espèce d'ambivalence dans les sentiments qu'ont les Polynésiens, d'une manière générale. Ce n'est pas qu'au *Tavini*, mai c'est vrai que le *Tavini* l'a amplifié, le *Tavini* l'a vraiment amplifié, mais d'une manière générale, chez le Polynésien il y a une espèce d'ambivalence très curieuse vis-à-vis du métropolitain. Oui on aime bien le métropolitain tant que ça rapporte mais après, voilà, c'est quand même un *popa'a*, c'est différent quoi. Par contre, tu, vous mettez un américain là, c'est autre chose… et puis c'est un sentiment de puissance, c'est l'argent qui coule à flots, c'est l'armée américaine derrière, (…) il y a peut-être cette image là aussi…

RB : C'est vrai que Bruno Saura évoque cet aspect dans son livre sur les Représentations réciproques qu'ont les Polynésiens et les métropolitains, notamment le fait qu'ils préfèrent les films d'action américains aux films français pseudo-intellectuels…
PS : Et entre nous, même si c'est enregistré, moi aussi ! Quand on intellectualise trop, déjà dans la vie politique c'est très intellectualisé parfois, même si ça ne vole pas toujours haut et en plus, si c'est pour rentrer à la maison et se farcir un oh…
RB : Alors qu'un bon James Bond…
PS : Ah oui, alors un bon James Bond, un bon Chuck Norris, ou un truc comme ça, où ça castagne bien, enfin moi j'aime bien (Il rigole). »
RB : Monsieur Schyle, je vous remercie. »
[Fin de l'entretien].